MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 13, 1er décembre 1938-31 janvier 1939. 1979.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Téléphone : 575-62-66
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XIII

(1er DÉCEMBRE 1938 - 31 JANVIER 1939)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XIII

(1er DÉCEMBRE 1938 - 31 JANVIER 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1979

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines à la Sorbonne.

Membres :

M. DE LA FOURNIÈRE, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. BROUILLET, ambassadeur de France, membre du Conseil constitutionnel.

M. CASTELLAN, professeur à l'Université de Paris-Vincennes.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le capitaine de vaisseau DUVAL, chef du Service historique de la Marine.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LALOY, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon.

M. LE ROY, professeur à l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, secrétaire général du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale.

M. le général PORRET, chef du Service historique de l'Armée.

Mlle ENJALRAN, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT, † Pierre RENOUVIN,
et Jean-Baptiste DUROSELLE

M. Georges TABOULET, agrégé de l'Université;

M. Jacques MONICAT, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales ;

M. Jean-Marie D'HOOP, agrégé de l'Université ;

M. Yvon LACAZE, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Le tome XIII de la présente série (décembre 1938 - janvier 1939) couvre la période qui s'étend des premières réactions de Paris aux manifestations antifrançaises survenues à la Chambre italienne des députés à un discours prononcé par Hitler au Reichstag (30 janvier 1939), au cours duquel le Führer relance les revendications coloniales allemandes.

Dans la péninsule italienne, les incidents de Montecitorio (30 novembre 1938) inaugurent une période de tension entre Rome et Paris. Le 17 décembre, le comte Ciano dénonce les accords franco-italiens du 7 janvier 1935 qui, n'ayant pas été ratifiés, sont considérés comme caducs, tout en exprimant le souhait d'engager des négociations et de régler le statut des Italiens de Tunisie. Ces prétentions se heurtent à une fin de non-recevoir du gouvernement français ainsi qu'aux manifestations de loyalisme qui accompagnent le voyage du président Daladier en Corse et en Afrique du Nord (janvier 1939). Le Duce qui ne peut compter sur la médiation ou la neutralité de l'Angleterre, ni sur l'appui militaire de l'Allemagne, fait savoir qu'il n'abordera pas la question de ses rapports avec Paris avant la victoire définitive du général Franco. Les mobiles de la diplomatie italienne sont assez obscurs : crainte d'une entente franco-allemande, espoir de dissocier la France de l'Angleterre, souci de compenser en Méditerranée, au détriment de la France, son élimination de l'Europe danubienne et balkanique?

Le gouvernement de Londres désire poursuivre son rapprochement avec l'Italie (mise en vigueur des accords du 16 avril 1938), tout en sauvegardant la solidarité franco-britannique. Neville Chamberlain affirme devant la presse étrangère (13 décembre) qu'en cas de conflit, son pays serait aux côtés de la France, malgré l'absence de toute obligation contractuelle, dont il faisait état la veille aux Communes; il est averti de la fermeté française. Aussi lors de son voyage à Rome, la question des revendications italiennes n'est-elle pas évoquée. Quant à l'Allemagne, si sa presse prend fait et cause pour les prétentions de son partenaire de l'Axe, elle affecte de les considérer comme une affaire purement franco-italienne et n'appuierait Rome que dans la mesure où elle ne courrait aucun risque de guerre. Elle envisagerait avec faveur une aggravation de la tension susceptible de provoquer une médiation anglo-allemande.

*L'Allemagne poursuit un réarmement intensif, tout en signant le 6 décembre 1938, par l'entremise du ministre Ribbentrop, une déclaration commune avec le gouvernement français. Hitler songe ainsi à se couvrir à l'Ouest et pourra prétendre que la France, ayant ses frontières garanties, laisse l'Allemagne libre d'agir à sa guise dans l'Est européen. Berlin consolide ses positions en Hongrie (adhésion de Budapest au pacte antikomintern), en Bulgarie, mais surtout en Tchécoslovaquie (mise en demeure de fournir un million d'hommes en cas de guerre et de soumettre son économie aux exigences du Reich; éviction de l'*Union européenne industrielle et financière *des établissements Skoda). Le Reich avance ses pions à Memel, face à la Lithuanie qui, soucieuse de voir maintenir le statut de la ville, doit néanmoins accepter de satisfaire certaines revendications allemandes. Il en est de même à Dantzig, qui s'aligne sur l'Allemagne (mesures prises visant à la militarisation de la Ville libre) et où la situation du haut-commissaire de la Société des Nations devient intenable. La situation intérieure de l'Allemagne est cependant confuse : clans rivaux autour du Führer, rivalité de la Wehrmacht et des S.S., méfiance croissante à l'égard du régime du fait des persécutions antisémites et des difficultés financières.*

En Angleterre, Neville Chamberlain, malgré les critiques d'une large fraction de l'opinion, reste fidèle à la politique d'apaisement, dans l'espoir de dissocier l'Axe. Son voyage à Rome n'aboutit cependant à aucun résultat positif (réaffirmation du statu quo *méditerranéen). La Grande-Bretagne attache d'autant plus d'importance à la solidarité avec la France que des bruits inquiétants prêtent au Reich l'intention d'occuper prochainement les Pays-Bas : aussi les états-majors français et anglais demandent-ils l'organisation de la collaboration militaire entre les deux pays. Quant à l'Italie, devant l'échec de ses menées antifrançaises, elle recherche une compensation dans un accord plus étroit avec l'Allemagne et ses satellites.*

En Espagne, tandis que redoublent les opérations militaires, qui aboutiront à la chute de Barcelone (26 janvier 1939), les tentatives de médiation échouent (Saint-Siège) ou ne connaissent pas un début d'exécution (projet d'appel à la cessation des hostilités, appuyé par les États-Unis, la France et l'Angleterre, et envisagé à la conférence panaméricaine de Lima). Les républicains font cependant connaître leur intention d'entretenir des relations politiques et économiques normales avec l'Italie, qui refuse de retirer ses effectifs et son matériel, rendant impossible l'octroi du droit de belligérance aux nationalistes par Paris et Londres. La dégradation de la situation conduit les républicains à demander une aide en matériel à la France, qui ne consent qu'à l'établissement et au ravitaillement d'une zone neutre proche de la frontière et destinée à recueillir les réfugiés. Les nationalistes, quant à eux, se défendent de vouloir accorder aux Italiens et aux Allemands des positions privilégiées dès la guerre finie.

En Europe orientale, les suppositions les plus variées sont élaborées sur la « question ukrainienne », dont le précédent tome a déjà fait état : l'Ukraine, pense-t-on, se constituerait en état indépendant dans l'orbite du Reich à la

faveur d'une agression germanique. L'U.R.S.S. est hantée par la menace allemande, d'autant plus qu'elle n'ignore pas que le pacte franco-soviétique pourrait être mis en question; elle négocie avec la Pologne mais aussi (fin janvier) avec le Reich sous le couvert d'une mission économique allemande. La Pologne adopte volontiers à l'égard de la France une attitude critique (notamment dans l'affaire des revendications italiennes), tandis que Paris envisage une révision des accords franco-polonais. Elle entame des négociations avec l'U.R.S.S. et l'Allemagne; le colonel Beck rencontre en Bavière Hitler, qui dément les visées à lui attribuées sur l'Ukraine (7 janvier) et Ribbentrop se rend à Varsovie.

Dans l'Europe danubienne et balkanique, la pression de l'Axe devient de plus en plus forte. Tandis qu'une mission économique, dirigée par M. Hervé Alphand, se rend à Bucarest, Sofia et Belgrade, et débouche sur des négociations à Paris avec la Yougoslavie et la Roumanie, la Tchécoslovaquie, frustrée, par suite de l'attentisme délibéré de Berlin, de la garantie internationale de ses frontières prévue à Munich, entre définitivement dans la zone d'influence politique et économique allemande; elle bénéficiera cependant, au terme d'une longue négociation avec Paris et Londres, d'une aide financière française de huit millions de livres. La Roumanie se heurte à l'hostilité allemande; la Yougoslavie resserre ses liens avec Rome; la Hongrie enfin adhère au pacte antikomintern. Au Proche-Orient, la Turquie, qui juge sévèrement la politique italienne, demande la ratification des accords franco-turcs du 4 juillet 1938 avec l'arrière-pensée d'annexer le Hatay.

En Extrême-Orient, le Japon connaît une grave crise intérieure, du fait notamment des rivalités entre clans militaires sur le chapitre des opérations de Chine, et des propositions de paix sont faites au gouvernement de Tchong-King. A l'initiative de Tokyo, des négociations sont engagées entre le Japon, l'Allemagne et l'Italie en vue de la transformation du pacte antikomintern en une alliance militaire. Les tierces puissances durcissent leur position : la France s'associe aux États-Unis et à l'Angleterre pour exiger le respect du traité de Washington. Tout en envisageant le transit par le Tonkin du matériel de guerre destiné à la Chine, Paris demande la garantie anglo-américaine contre les risques ainsi encourus.

Comme auparavant, les États-Unis se refusent à assurer l'obligation d'une aide armée aux démocraties, encore que Washington envisage la modification dans le sens de pouvoirs plus étendus au Président ou la prorogation du Neutrality Act. *Le président Roosevelt soumet au Congrès un programme de réarmement et espère en ménageant l'Italie dissocier l'Axe. A la conférence de Lima, les nations d'Amérique latine se déclarent d'accord avec les États-Unis pour résister à une agression des puissances extra-continentales et à l'introduction de principes « non américains » sur le continent. Elles ne parviendront cependant pas à s'entendre sur un projet d'appel à la cessation des hostilités en Espagne.*

Face au réarmement allemand, la France accentue son propre effort de réarmement (projet d'achat de 1.000 avions aux États-Unis, etc.). Face aux

convoitises italiennes, elle envisage de prendre des contacts avec Londres pour organiser la défense de Djibouti, du canal de Suez et des établissements du Levant.

*
* *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des séries d'archives déjà utilisées pour les tomes antérieurs : archives proprement dites du ministère des Affaires étrangères; fonds rapatriés de certains postes (Rome, Berlin, Barcelone, Moscou) [1]*; papiers Daladier* [2]*, Bonnet, Massigli, Hoppenot* [3]*; « Reconstitution Fouques-Duparc »; enfin archives de la Cour de justice de Riom.*

(1) Certains sont conservés dans ce qu'il est convenu d'appeler « Fonds (ou Papiers) 1940 », fonds factice comprenant également les papiers Daladier, Bonnet, Hoppenot et la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Conservés au ministère des Affaires étrangères ou à la Fondation nationale des sciences politiques.

(3) Sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :
Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.
Les autres documents sont classés sous les rubriques qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. — LES REVENDICATIONS ITALIENNES A L'ÉGARD DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. GÉNÉRALITÉS		
1938				
1er déc.	Rome à Paris.....	Discours prononcé le 30 novembre par le comte Ciano à la Chambre des députés, exaltant le rôle de Mussolini pendant la crise tchécoslovaque et suivi d'une manifestation antifrançaise d'un certain nombre de députés.	T.	1
1er	Paris à Rome.....	Demander au comte Ciano des éclaircissements sur l'attitude du gouvernement italien en présence de ces manifestations.	T.	2
1er	*Idem*.....	Une déclaration commune franco-italienne analogue à la déclaration commune franco-allemande est inutile, les rapports franco-italiens devant reposer sur les accords du 7 janvier 1935, dont la validité n'a jamais été officiellement contestée.	T.	3

[1] Les lettres D., L., N., T., CR., P.V., C., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel et un communiqué officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
1er déc.	Paris à Londres....	Gravité de la situation créée par le gouvernement italien, s'il faisait siennes les prétentions évoquées à l'issue du discours du comte Ciano; nécessité de réaffirmer, à l'occasion du voyage de M. Chamberlain à Rome, l'étroite coopération franco-britannique.	T.	4
1er	Rome à Paris.....	La politique italienne s'apprête à répudier les accords de 1935 et à rouvrir les questions de Tunis et de Djibouti.	T.	5
1er	*Idem*.....	Les dirigeants fascistes estiment que l'Italie, sûre de l'appui allemand, n'a aucun intérêt à s'entendre avec la France, faible et isolée, mais tout à gagner à maintenir l'intégralité de ses revendications.	T.	9
3	*Idem*.....	Entretien François-Poncet-Ciano. La manifestation de la Chambre italienne ne peut être considérée comme l'expression de la politique du gouvernement de Rome, que M. Mussolini fera connaître.	T.	15
3	Tunis à Paris.....	Les Français de Tunisie désapprouvent catégoriquement les manifestations de la Chambre italienne, tout en observant une attitude digne et mesurée. Réticence et inquiétude des résidents italiens.	T.	16
3	Rome à Paris.....	Les incidents du 30 novembre constitueraient le début d'une manœuvre que l'Italie, à l'abri de ses accords avec l'Angleterre, et avec l'appui de l'Allemagne, dirigerait contre la France pour lui arracher d'importantes concessions.	T.	17
3	*Idem*.....	La manifestation antifrançaise de Montecitorio s'est déroulée selon un scénario réglé à l'avance, et destiné à poser devant la nation italienne et l'opinion mondiale un nouveau programme de revendications expansionnistes.	D.	26
4	*Idem*.....	Instruction envoyée aux administrations italiennes afin qu'elles libèrent leurs employés pendant l'après-midi du 30 novembre.	D.	29

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
5 déc.	Paris.....	Les cessions territoriales à l'Italie en vertu des accords du 7 janvier 1935.	N.	36
6	Rome Saint-Siège à Paris.	Mesures policières exceptionnelles autour de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège.	T.	40
7	Rome à Paris.....	Manifestations antifrançaises à Rome, Milan, Turin et Gênes.	T.	47
7	Berlin à Paris.....	Les manifestations de Montecitorio n'auraient pas été organisées par le gouvernement italien, qui ne veut pas la guerre avec la France, mais considérant comme caduc l'accord de 1935, souhaite reprendre les négociations et régler le statut des Italiens en Afrique du Nord.	T.	50
7	Rome à Paris.....	Il est difficile de savoir si la violente campagne fasciste contre la France est accompagnée de mesures militaires précises.	T.	52
7	*Idem*.....	Nécessité d'une attitude ferme de la part de la France et de l'Angleterre : l'Italie seule n'a pas les moyens de mener à bien une guerre et le concours allemand reste incertain.	T.	53
7	*Idem*.....	Malgré les récentes manifestations antifrançaises, les dirigeants fascistes ne semblent pas vouloir pousser les choses à fond.	T.	55
7	*Idem*.....	Il faut attribuer la campagne antifrançaise plus à l'empirisme de M. Mussolini qu'à l'action diplomatique de l'Allemagne, comme le supposent les milieux politiques anglais.	T.	56
7	*Idem*.....	Mobiles qui ont pu déterminer M. Mussolini à déclencher sa campagne antifrançaise.	T.	57
7	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'Italie pourrait faire jouer à sa minorité en Tunisie le rôle assigné aux Sudètes par l'Allemagne. Le sort de cette politique dépend de l'affirmation de la force de la France à l'intérieur et à l'extérieur.	D.	63

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
9 déc.	Tunis à Paris.....	Tentatives de manifestation à Tunis, aisément maîtrisées, mais témoignant de la violence des oppositions.	T.	72
9	Londres à Paris....	Démenti apporté aux allégations de l'*Evening Standard*, d'après lesquelles M. Mussolini aurait rejeté un plan présenté par l'ambassadeur de France et comportant d'importantes concessions de la part de la France.	T.	73
9	Rome à Paris.....	Réelle importance des récentes manifestations antifrançaises.	T.	76
10	*Idem*.....	Selon le *Giornale d'Italia*, les accords de 1935 étant considérés comme caducs, les problèmes posés par la Tunisie, Suez et Djibouti doivent être reconsidérés en priorité.	T.	82
10	Circulaire.....	Historique des positions respectives des Français et des Italiens en Tunisie.	T.	85
12	Paris à Rome.....	Le problème des revendications italiennes étant différent du problème tchécoslovaque, ne devrait pas être soumis à une procédure analogue.	T.	98
13	Rome à Paris.....	Il serait souhaitable qu'un journal français important démontrât l'inexactitude des griefs élevés par M. Gayda contre la France, à propos de Djibouti et du chemin de fer éthiopien.	T.	104
13	*Idem*.....	Les manifestations antifrançaises d'Italie seraient le prélude d'une action de Rome qui, éliminée du Danube et des Balkans par l'Allemagne, prendrait une compensation en Méditerranée au détriment de la France.	T.	109
13	*Idem*.....	Certains dirigeants italiens souhaiteraient que toutes les possibilités normales d'entente avec la France fussent épuisées avant d'en arriver à la guerre.	T.	110
13	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Saint-Siège estime que l'Italie applique à la France la méthode qui a réussi à l'Allemagne en Tchécoslovaquie, et considère que l'attitude de l'Angleterre est un facteur décisif dans l'évolution des événements.	T.	111

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 déc.	Rome à Paris.....	Interprétations tendancieuses par la presse italienne d'une déclaration faite aux Communes par M. Chamberlain.	T.	123
14	*Idem*.....	État présent des relations franco-italiennes et leur possible évolution.	D.	130
16	Circulaire.....	Exposé de la politique suivie par la France en Tunisie pour répondre aux arguments de la presse fasciste.	T.	154
16	Rabat à Paris.....	Intensification dans les milieux indigènes du Maroc de la propagande italienne, jusqu'à présent peu efficace.	T.	156
16	Rome à Paris.....	D'après l'ambassade d'Angleterre à Rome, le gouvernement fasciste envenimerait les relations avec la France pour l'obliger à ouvrir des négociations.	T.	157
16	Paris.....	Les visées italiennes sur le canal de Suez.	N.	158
16	Paris (Colonies à Aff. étr.)	Occupations territoriales par les troupes italiennes à proximité de la Côte française des Somalis.	D.	159
17	Rome à Paris.....	Dénonciation par Ciano des accords franco - italiens du 7 janvier 1935. Les rapports entre les deux gouvernements, pour être améliorés, doivent faire l'objet d'un nouvel examen.	T.	166
17	Circulaire.....	Réponses aux griefs faits à la France par M. Gayda au sujet de Djibouti et du statut du chemin de fer franco-éthiopien.	T.	168
18	Rome à Paris....	La communication transmise la veille par le comte Ciano à l'ambassadeur de France est une dénonciation pure et simple des accords du 7 janvier 1935 et ne contient aucune suggestion pratique pour l'avenir.	T.	169
18	*Idem*.....	La référence dans la lettre du comte Ciano à l'article 13 du traité de Londres de 1915 indique que l'Italie entend lier ses revendications au problème colonial allemand.	T.	170
18	*Idem*.....	Attitude à adopter par le gouvernement français à la suite de la dénonciation des accords de janvier 1935.	T.	172

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
20 déc.	Rome à Paris.....	Atténuation de la campagne antifrançaise de la presse italienne.	T.	181
21	Paris.....	Accords du 7 janvier 1935 : « indigence » des prétextes invoqués par l'Italie pour justifier son revirement.	N.	191
21	Paris (Aff. étr. à Colonies).	Pour répondre à l'occupation par l'Italie de positions de la Côte des Somalis, nécessité de s'assurer un gage en portant notre ligne de postes au-delà de la frontière.	D.	193
21	Paris (Colonies à Aff. étr.).	Impossibilité de porter au-delà de la frontière de la Côte des Somalis notre ligne de postes, étant donné la disproportion des forces.	D.	194
23	Rome à Paris....	Après la dénonciation officielle des accords de 1935, Rome pourrait, en faisant état du refus de la France d'ouvrir des négociations, se livrer à un coup de force contre Djibouti.	T.	209
23	*Idem*.....	Djibouti, que n'affecte pas le *statu quo* garanti par l'accord anglo-britannique, et le Sud tunisien pourraient être réclamés par l'Italie, avec laquelle il serait utile d'ouvrir des négociations avant le voyage des ministres anglais à Rome.	D.	215
24	La Haye à Paris...	Le rappel des efforts de la France pour empêcher la mise en vigueur des sanctions contre l'Italie en 1935 nous est préjudiciable auprès des petits états neutres, d'où leur tendance à se dégager des obligations du pacte.	D.	221
25	Rome à Paris.....	Accusé de réception par l'ambassadeur de France de la lettre du 17 décembre, dénonçant les accords de 1935.	L.	223
26	*Idem*.....	Réactions diverses dans les milieux politiques fascistes, à la suite de la lettre de dénonciation des accords franco-italiens de 1935 et de la réponse française.	T.	225

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
26 déc.	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Vatican estime que le gouvernement italien ne veut pas la guerre, mais se livre à une manœuvre de chantage à laquelle une déclaration du Premier anglais sur la solidarité franco-britannique pourrait mettre fin.	T.	226
28	*Idem*.....	Le Pape estime que l'attitude de Rome à l'égard de la France est du bluff, l'Italie n'étant pas en mesure de faire la guerre, et déplore la considération de M. Chamberlain pour Hitler ainsi que l'influence nazie en Espagne et en Italie.	T.	238
29	Rome à Paris.....	Perspectives à envisager après la remise de la réponse française à la communication italienne du 17 décembre.	D.	248
31	*Idem*.....	Après la réponse française à la dénonciation des accords de 1935, l'attitude déterminée de l'Angleterre et la fermeté de la France peuvent détourner M. Mussolini de se jeter dans l'aventure.	T.	256
1939				
3 janv.	*Idem*.....	Rome ne fera pas connaître officiellement ses revendications, estimant que les accords de 1935 ne peuvent servir de base à de nouvelles conversations. Le problème espagnol aggrave les rapports entre les deux pays, Rome accusant Paris d'influencer Londres pour refuser les droits de belligérance au général Franco.	T.	270
4	Rome Saint-Siège à Paris.	Les milieux du Vatican sont persuadés que les revendications fascistes n'iront pas jusqu'à un conflit armé avec la France, l'Italie ne pouvant supporter une guerre et l'opinion y étant très hostile.	D.	282
6	Rome à Paris.....	L'opinion italienne et la campagne contre la France.	D.	307
7	*Idem*.....	La presse italienne considère le voyage du président du Conseil en Corse et en Afrique du Nord comme une provocation.	T.	310

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
12 janv.	Rome à Paris.....	Raisons de la campagne italienne relative à la Corse et moyens employés pour l'intensifier et la justifier.	D.	354
13	*Idem*.....	M. Mussolini attendra la victoire complète du général Franco pour faire connaître ses revendications à l'égard de la France. L'affirmation de la collaboration franco-anglaise, le désir exprimé par le Duce de respecter le *statu quo* méditerranéen sont autant de résultats encourageants.	T.	360
16	*Idem*.....	L'Italie n'abordera pas la question de ses rapports avec la France avant la victoire définitive du général Franco.	T.	373
17	Londres à Paris...	Concentrations de troupes italiennes en Éthiopie dans les régions voisines de la Somalie française.	T.	377
18	Rome Saint-Siège à Paris.	Pour ne pas fournir à Rome prétexte à créer une animosité populaire contre la France, la presse française doit s'abstenir de blesser l'honneur militaire des Italiens.	D.	392
19	Rome à Paris.....	Le voyage des ministres anglais à Rome n'ayant fait entrevoir aucun progrès dans la réalisation des revendications italiennes, le gouvernement fasciste incline vers la manière forte, d'où recrudescence de la campagne anti-française.	D.	398
23	*Idem*.....	Le récent discours de M. Mussolini aux agriculteurs, un ensemble de gestes et de paroles traduisent la volonté d'accentuer la tension franco-italienne.	T.	408
26	*Idem*.....	Aggravation de la tension franco-italienne. M. Mussolini prend personnellement une position hostile à la France.	D.	434
27	*Idem*.....	M. Mussolini fait tout pour aggraver la tension. Il espère une intervention française en faveur des républicains espagnols pour faire triompher ses revendications, mais les concours de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'opinion italienne sont incertains.	T.	442

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 janv.	Rome à Paris	M. Mussolini redouble en les accentuant ses attaques contre la France.	T.	448
30	Rome Saint-Siège à Paris.	Malgré l'optimisme réservé affiché par le Vatican et certains milieux romains, l'attitude de M. Mussolini, qui désire se faire payer par l'Allemagne les services rendus, devient de plus en plus inquiétante.	T.	459
31	Paris (Aff. étr. à Colonies, Marine, Guerre, postes diplomatiques).	La France réfute les arguments italiens pour tenter de s'approprier certaines portions de la Côte des Somalis. La prise d'un gage rétorsif et compensatoire doit être étudiée avec l'Angleterre.	T.	470
		b. Position de l'Angleterre		
1938				
1er déc.	Londres à Paris....	Le Foreign Office désapprouve les manifestations antifrançaises qui ont eu lieu à la Chambre des députés italienne. M. Chamberlain, lors de son voyage à Rome, confirmera à M. Mussolini son intention de poursuivre une étroite collaboration avec la France.	T.	11
3	*Idem*.....	Les milieux politiques anglais se joignent à la presse pour réagir contre les manifestations antifrançaises de la Chambre italienne. Cette initiative risque de retarder la reprise des affaires et d'empêcher l'Italie d'obtenir des crédits sur la place de Londres.	T.	20
4	Rome à Paris.....	Protestation de l'ambassadeur d'Angleterre auprès du comte Ciano au sujet de la manifestation antifrançaise du 30 novembre, dont lord Perth ne semble pas mesurer la gravité.	T.	28
5	Londres à Paris....	M. Chamberlain fait état aux Communes des assurances du comte Ciano selon lesquelles le gouvernement italien ne s'associait pas aux manifestations du 30 novembre. Il ne voit pas de raisons de modifier les arrangements prévus pour sa visite à Rome.	T.	30

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 déc.	Londres à Paris....	Aucune communication n'a été échangée entre Londres et Rome au sujet du canal de Suez. Si une modification dans l'administration du Canal était envisagée, Paris serait consulté.	T.	48
9	*Idem*.....	Profond malaise en Angleterre à la suite de la campagne antifrançaise en Italie et affirmation de la solidarité franco-britannique.	T.	75
12	Paris.....	Solidarité franco-britannique en Méditerranée.	N.	102
13	Londres à Paris...	Démarche pour que M. Chamberlain fasse une mise au point de ses déclarations concernant un conflit éventuel entre la France et l'Italie, dont la presse italienne pourrait tirer des conclusions abusives.	T.	105
13	Paris.....	Pour couper court aux interprétations que pourrait faire la presse italienne de la déclaration de M. Chamberlain, ce dernier devrait affirmer publiquement la volonté de l'Angleterre de maintenir le *statu quo* en Méditerranée.	N.	115
14	Londres à Paris....	M. Chamberlain, dans son discours au banquet de la presse étrangère, laisse entendre qu'en cas de conflit franco-italien, l'Angleterre serait aux côtés de la France, malgré l'absence de toute obligation contractuelle.	T.	120
16	*Idem*.....	Nécessité d'éclairer le gouvernement britannique avant le voyage du Premier ministre à Rome sur le point de vue français au regard des revendications italiennes.	T.	152
20	Rome à Paris.....	Pour l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, les accords franco-italiens de 1935 n'ayant jamais été ratifiés ne peuvent être tenus pour valables.	T.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
20 déc.	Berlin à Paris.....	Londres s'inquièterait du développement du différend franco-italien; quant à l'Allemagne, elle n'appuierait pas par la force une action militaire italienne, mais soutiendrait les revendications de l'Italie sur Suez et Djibouti, susceptibles de recevoir une solution pacifique.	T.	184
22	Londres à Paris....	Pour les Anglais, les Français, en se maintenant à Bizerte, les aident à conserver la route des Indes contre une menace italienne. Pas plus qu'ils n'envisagent de céder des colonies aux Allemands, ils ne songent à pousser Paris à abandonner la Tunisie.	D.	204
26	Rome à Paris.....	L'ambassadeur d'Angleterre à Rome regrette que la France refuse de procéder à un échange de vues avec le gouvernement italien au sujet de ses revendications.	T.	227
27	Paris à Londres....	Informer le gouvernement anglais que les accords de 1935 représentent la limite des concessions que la France, qui repousse d'avance toute intervention de tiers et tout arbitrage, peut consentir à l'Italie.	T.	229
27	*Idem*.....	En l'absence du Premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le Foreign Office doit être immédiatement informé de l'attitude de Paris à l'égard des revendications italiennes.	T.	230
27	*Idem*.....	Rappeler au Foreign Office que les préoccupations britanniques ont déterminé la politique des sanctions et que des assurances ont été données à la France, lors de la négociation de l'accord anglo-italien du 16 avril précédent.	T.	231
28	Londres à Paris...	Le représentant de la France fait connaître au Foreign Office la position française à l'égard des revendications italiennes.	T.	236
29	Circulaire.....	Appeler l'attention de Londres sur le parallélisme créé entre la Tunisie et l'Égypte par la présence dans ces deux pays d'une importante colonie italienne.	T.	243

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
30 déc.	Rome à Paris.....	Paris écartant la médiation anglaise dans son différend avec l'Italie, le voyage des ministres anglais n'aura de sens pour Rome que si M. Chamberlain reconnaît les droits de belligérance au général Franco.	T.	253
1939				
6 janv.	Londres à Paris....	Contrairement aux assertions de la presse italienne, l'opinion anglaise est unanime à condamner les revendications italiennes et la manière dont elles ont été exprimées.	T.	303
8	Paris.....	\u cours des entretiens franco-britanniques du 10 janvier, les ministres anglais levront être convaincus que Paris est fermement décidé à repousser les revendications italiennes.	N.	315
30	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique en face de la querelle franco-italienne.	D.	465
		c. Position de l'Allemagne		
1938				
6 déc.	Berlin à Paris.....	La presse allemande partage l'indignation italienne au sujet des manifestations loyalistes de Corse et de Tunisie, et s'étonne que la presse internationale ne les blâme pas comme elle a flétri les manifestations antisémites en Allemagne.	T.	43
8	*Idem*.....	Pour rassurer l'Italie, la presse allemande, à partir du 6 décembre, fait état en les critiquant des manifestations anti-italiennes de Corse et de Tunisie.	D.	71
9	*Idem*.....	Compréhension de la presse allemande pour les revendications italiennes, mais l'affaire étant purement franco-italienne, l'Allemagne n'a pas à intervenir.	T.	77
10	*Idem*.....	En cas de guerre entre la France et l'Italie, Hitler se joindrait à Mussolini, mais il considère cette hypothèse comme invraisemblable et se gardera de pousser Rome à provoquer un conflit.	T.	87

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
11 déc.	Naples à Paris....	L'Allemagne n'appuiera pas les revendications italiennes sur la Corse et la Tunisie.	T.	93
13	Berlin à Paris.....	Goebbels, rendant hommage à l'attitude de la presse française à l'égard de l'Allemagne, assure que la presse allemande fera preuve de plus d'objectivité au sujet des revendications italiennes.	T.	113
15	*Idem*.....	L'Allemagne et le différend franco-italien.	D.	145
22	*Idem*.....	Opinion de M. von Weizsäcker sur les revendications italiennes.	T.	202
29	*Idem*	Les milieux officiels allemands sont convaincus que le différend franco-italien ne dégénèrera pas en guerre et que la France cédera aux prétentions italiennes.	T.	245
29	*Idem*.....	L'Allemagne serait prête à appuyer diplomatiquement les revendications italiennes dans la mesure où cet appui ne lui fera pas courir un risque de guerre.	D.	249
1939				
1er janv.	Paris à Berlin	Le Ministre fait connaître à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris que la France ripostera avec énergie à toute tentative de réaliser les revendications italiennes.	T.	259
5	Berlin à Paris.....	Berlin ne fera pas la guerre pour soutenir les revendications fascistes, mais souhaiterait une aggravation de la tension, susceptible de provoquer une médiation de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, à la faveur de laquelle les revendications coloniales allemandes seraient évoquées.	T.	291
5	*Idem*	L'Allemagne, tout en soutenant les revendications italiennes, semble désireuse de ne pas se compromettre, estimant que seuls, le chemin de fer de Djibouti et le statut du canal de Suez pourraient faire l'objet de concessions françaises.	T.	292

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 janv.	Berlin à Paris.....	En ce qui concerne la querelle franco-italienne, la presse allemande se borne à donner des extraits des journaux italiens et à exprimer le désir d'une solution pacifique et équitable.	T.	330
12	*Idem*.....	L'attitude de l'Allemagne à l'égard du différend franco-italien sera dictée par le désir d'éviter une guerre et fonction de la fermeté ou de la faiblesse de la France.	T.	348
12	*Idem*.....	Dans son discours au Reichstag, le 30 janvier, Hitler affirmera que l'Italie est en droit de compter sur le concours allemand, mais l'Allemagne fera en sorte que les revendications italiennes ne conduisent pas à la guerre.	T.	351
16	Londres à Paris...	Si la France se montre ferme, l'Allemagne prêtera en apparence son appui aux revendications italiennes, tout en donnant à Rome des conseils de modération. Incertitude sur l'orientation de la politique étrangère allemande.	T.	371
24	Berlin à Paris.....	La presse allemande souligne l'unanimité avec laquelle l'opinion française soutient le ferme point de vue de son gouvernement, en face des éventualités visant l'intégrité de l'Empire français.	T.	415
26	*Idem*	On est persuadé à Berlin qu'Hitler ne veut pas faire la guerre pour la satisfaction des revendications coloniales italiennes.	T.	428
30	Varsovie à Paris...	L'Allemagne attachant un grand prix au maintien de l'Axe, appuierait l'Italie dans la question coloniale mais éviterait que les revendications italiennes n'aboutissent à un conflit armé.	T.	456
31	Berlin à Paris.....	Dans son discours du 30 janvier, Hitler met l'accent sur les revendications coloniales allemandes, la solidarité germano-italienne et proclame le droit pour les peuples de poursuivre la satisfaction de leurs besoins essentiels. La fermeté de la France empêchera l'Italie d'amener Berlin à répéter à son profit la manœuvre de septembre dernier.	T.	467

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. POSITION DE LA POLOGNE		
1938				
12 déc.	Varsovie à Paris...	Varsovie serait favorable aux prétentions italiennes envers la France.	T.	100
13	*Idem*.....	Protestation auprès du gouvernement polonais sur la façon partisane dont les organes de presse présentent les informations concernant les prétentions italiennes.	T.	106
16	*Idem*.....	Raisons de l'attitude de la presse gouvernementale polonaise à l'égard des rapports franco-italiens.	T.	151
23	*Idem*	A la suite de la démarche de l'ambassadeur de France, la presse officieuse polonaise appuie avec plus de réserve les revendications italiennes.	T.	210
1939				
10 janv.	*Idem*.....	Après le voyage du président du Conseil en Afrique du Nord, changement d'état d'esprit de la presse polonaise, qui cesse d'appuyer ouvertement les revendications italiennes.	D.	333
12	Rome à Paris.....	Propos du colonel Beck sur l'Italie et l'attitude de la Pologne en cas de conflit franco-italien. La Pologne ne serait pas tenue d'intervenir en faveur de la France.	D.	355
13	Varsovie à Paris...	Précisions sur le voyage de M. Beck en Allemagne, l'attitude de la Pologne à l'égard des prétentions italiennes et la pratique de l'alliance avec la France par la diplomatie polonaise.	T.	358
25	*Idem*.....	Les milieux diplomatiques de Varsovie estiment qu'en présence de la réaction unanime de l'opinion française, l'Italie ne poussera pas jusqu'au bout son offensive coloniale et que l'Allemagne ne risquera pas un conflit pour en assurer le succès.	T.	420

Voir également les rubriques : VI. PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN; *c.* SUISSE et XI. L'AMÉRIQUE : *a.* LES ÉTATS-UNIS.

II. — LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LA DÉCLARATION FRANCO-ALLEMANDE		
1938				
3 déc.	Berlin à Paris.....	Commentaires de la presse allemande sur le voyage à Paris de M. von Ribbentrop, en vue de signer la déclaration commune franco-allemande.	T.	18
5	Paris.....	Les divers sujets qui pourraient faire l'objet des entretiens franco-allemands: attitude de l'Italie, garantie internationale de la Tchécoslovaquie, humanisation de la guerre, question juive, pacte occidental, etc.	N. (N)	35
6	*Idem*.....	Déclaration franco-allemande : communiqué officiel; allocutions de MM. von Ribbentrop et Bonnet.	C.	45
7	Berlin à Paris.....	D'après la presse allemande, la déclaration commune franco-allemande ne saurait avoir de répercussion sur l'aménagement des relations franco-italiennes.	T.	51
7	Paris.....	Entretiens Bonnet-Ribbentrop en présence de M. Léger et du comte Welczeck.	C.R.	58
8	Berlin à Paris.....	Détente et satisfaction en Allemagne du fait de la déclaration commune qui, selon la presse, n'affecte en rien les relations italo-germaniques et devrait inciter la France à se replier vers l'Ouest.	D.	70
9	*Idem*.	Les journaux allemands se félicitent de l'accueil réservé par les quotidiens fascistes à la déclaration franco-allemande, mais insistent sur la solidité de l'Axe, qu'elle n'a pas entamée.	T.	78
11	Paris à Londres....	Dans les entretiens avec M. von Ribbentrop, la collaboration franco-britannique a été affirmée comme étant fondamentale dans l'orientation politique de la France.	T.	92
14	Circulaire	Questions politiques évoquées de façon très générale, au cours des entretiens franco-allemands du 5 décembre.	T.	122

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
14 déc.	Paris.....	Conversations avec M. von Ribbentrop à l'issue de la déclaration commune franco-allemande.	N.	126
1939				
18 janv.	Stockholm à Paris.	M. von Papen célèbre à Stockholm l'accord franco-allemand comme une contribution à la paix, à condition que la France ne dresse pas d'obstacles à l'expansion culturelle de l'Allemagne en Europe centrale.	D.	391
24	Berlin à Paris.....	La presse allemande déplore que les milieux politiques français minimisent l'importance de la déclaration franco-allemande.	T.	414
31	*Idem*.....	D'après une haute personnalité nazie, les armées française et allemande, qui s'estiment, doivent se comprendre et non se combattre; l'accord franco-allemand répond à la volonté intime et mûrement réfléchie du Chancelier.	T.	471
		b. POLITIQUE EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE DE L'ALLEMAGNE		
1938				
1er déc.	Berlin à Paris.....	Selon M. Pirow, Hitler soumis à l'influence de clans rivaux, semble indécis tant sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle il n'écarte pas l'idée d'un rapprochement, que sur les questions de politique intérieure. Il demeure l'arbitre incontesté, aux décisions imprévisibles.	T.	7
4	Rabat à Paris.....	L'admission des Allemands à un régime d'égalité des droits et la création d'un consulat d'Allemagne présenteraient les inconvénients les plus graves.	T.	27
7	Paris.....	Désaccord entre Goering, Himmler et Goebbels au sujet de l'application des mesures antisémites. Situation prépondérante de von Ribbentrop.	N.	59
10	Francfort-sur-le-Main à Paris.	Traitements barbares infligés aux Juifs internés à Buchenwald.	D.	90

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
12 déc.	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Tour d'horizon sur la situation politique, militaire et économique de l'Allemagne et ses objectifs. Tant que son potentiel militaire n'aura pas été porté au maximum, l'Allemagne se bornera à se couvrir à l'Ouest.	D.	103
13	*Idem*.....	Accroissement du nombre des formations *S.S.* et pénétration du national-socialisme dans l'armée allemande.	D.	118
15	Berlin à Paris.....	Nouvelles mesures allemandes destinées à réaliser l'isolement social et économique des Juifs.	D.	143
18	*Idem*.....	Ressources de la propagande allemande.	T.	173
20	*Idem*.....	Opportunité de la conclusion d'un nouvel accord de tourisme avec l'Allemagne.	T.	185
20	*Idem*.....	Mouvement autonomiste en Alsace, encouragé par l'Allemagne, qui pourrait souhaiter la constitution d'une zone neutre à ses frontières occidentales	T.	187
20	Londres à Paris...	Situation en Allemagne et projets du chancelier Hitler, d'après une personnalité politique allemande.	D.	188
27	Paris (chef d'E.M.G. de la Défense nat. à ministre Guerre).	Raisons pour lesquelles les Allemands peuvent provoquer brusquement un conflit sans attendre la mise au point complète de leurs forces.	D.	234
29	Paris.....	Augmentation du tonnage de la flotte sous-marine et modification de l'armement des croiseurs demandée par l'Allemagne, en vertu du traité naval anglo-allemand du 18 juin 1935 et de l'accord naval du 19 juillet 1937.	N.	246
1939				
3 janv.	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand n'a pas l'intention d'aggraver la campagne antiaméricaine menée par sa presse, mais désire un rétablissement des rapports normaux entre les deux pays.	T.	269
3	*Idem*.....	Malaise en Allemagne et méfiance croissante à l'égard du régime du fait des persécutions antisémites, des menaces sur les catholiques, des difficultés économiques et financières et des restrictions alimentaires.	D.	273

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 janv.	Berlin à Paris.....	Les milieux économiques du Reich appréhendent vivement le préjudice causé par une rupture avec les États-Unis.	T.	274
4	Paris.....	Au sujet du réarmement naval allemand.	N.	277
4	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Berlin ne dénoncera pas son accord naval avec la Grande-Bretagne, mais saisira toutes les possibilités offertes pour accroître ses armements sur mer.	D.	280
9	Rome à Paris.....	Échange de vues entre l'ambassadeur de France à Rome et le Dr. Funk (relations franco-allemandes, difficultés économiques de l'Italie et ses revendications contre la France; question ukrainienne, etc.).	T.	321
9	La Haye à Paris...	Concentration navale près des îles allemandes de la Frise; suspension des permissions dans l'armée allemande.	T.	322
10	Berlin à Paris....	Goebbels aurait encouru la disgrâce du Chancelier qui montrerait une irrésolution persistante dans l'orientation de sa politique extérieure.	T.	329
10	*Idem*.....	Rivalité opposant la Wehrmacht aux formations militaires *S.S.*, du fait de l'adjonction de deux divisions nouvelles, dotées d'artillerie, aux forces armées du parti.	T.	332
10	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'Allemagne n'est prête ni économiquement ni militairement à affronter le risque d'une guerre mondiale en 1939, mais peut, à partir de mars, entreprendre des actions ne comportant pas ce risque, le pays le plus immédiatement menacé étant la Roumanie.	D.	334
17	Berlin à Paris.....	Indices de préparatifs militaires en Allemagne.	D.	384
17	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Informations sur les mesures militaires et politiques prises par l'Allemagne et perspectives pour l'avenir.	D.	385

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 janv.	Berlin à Paris.....	Situation intérieure confuse en Allemagne. Rivalités entre Goering et Ribbentrop, qui lui a enlevé toute autorité en matière de politique étrangère, Goering et Himmler, qui s'efforce de faire intégrer ses milices noires dans la Wehrmacht.	T.	402
24	*Idem*.....	Situation économique de l'Allemagne au début de 1939.	D.	418
26	*Idem*.....	Propos tenus par un familier du Führer sur la politique extérieure et intérieure de l'Allemagne.	D.	432
27	Varsovie à Paris...	L'ambassadeur de France fait connaître à M. von Ribbentrop le passage d'un discours de M. Bonnet relatif à la politique française vis-à-vis de l'Allemagne et l'accueil de la Chambre.	T.	435
27	La Haye à Paris..	D'après des sources américaines, l'Allemagne et l'Italie auraient signé une alliance offensive et défensive à laquelle adhérerait le Japon. L'Allemagne, au cours des prochains mois, provoquerait un conflit avec les Pays-Bas et l'Italie adresserait à la France des revendications territoriales sous une forme officielle.	T.	438

Voir également les rubriques : I. LES REVENDICATIONS ITALIENNES A L'ÉGARD DE LA FRANCE : *c.* POSITION DE L'ALLEMAGNE et IV. POLITIQUE DE L'ITALIE.

III. — LA POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

a. Généralités

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
5 déc.	Londres à Paris....	Situation de M. Eden, dont le gouvernement approuve publiquement le voyage aux États-Unis.	D.	39
21	*Idem*.....	Difficultés internes du Cabinet susceptibles d'amener un remaniement, par suite de divergences au sein de la majorité sur la politique étrangère et l'exécution du programme de réarmement.	D.	197
29	*Idem*.....	Raisons pour lesquelles le gouvernement envisage l'institution d'un service national.	D.	250
1939				
25 janv.	*Idem*.....	Campagne en Grande-Bretagne en faveur du service national.	D.	424
25	Londres (Att. mil.). à Paris (Guerre).	Opinions du War Office sur la situation européenne.	D.	425
26	Londres à Paris....	M. Chamberlain, malgré les nouvelles inquiétantes venant d'Allemagne, serait résolu, en persévérant dans sa politique d'apaisement, à se servir de l'opposition qu'il constate entre les dictateurs et leurs peuples.	T.	427

b. Voyage des ministres anglais à Rome

1938				
7 déc.	Londres à Paris....	M. Chamberlain a publié la date de son voyage à Rome, malgré les manifestations antifrançaises en Italie : il considère que sa visite peut convaincre les Italiens de la nécessité d'un accord avec la France.	T.	49
23	*Idem*.....	Aucun programme n'est arrêté pour les conversations prévues lors de la visite à Rome des ministres anglais. Il se peut que la question espagnole soit évoquée.	T.	208

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 janv.	Rome à Paris.....	L'Italie durcirait sa position à l'égard de la France après le départ des ministres anglais; elle tenterait de persuader Londres que l'amitié italienne est plus utile à la Grande-Bretagne que la collaboration avec la France.	T.	276
4	Londres à Paris...	L'entente franco-anglaise devant être aussi solide que l'axe Rome-Berlin, M. Chamberlain et lord Halifax soutiendront à Rome la position de la France, au cas où le Duce rechercherait l'appui britannique.	T.	283
6	*Idem*.....	Avant de partir pour Rome, M. Chamberlain tient à rappeler l'attachement traditionnel de l'Angleterre à l'idée de liberté.	T.	300
6	*Idem*.....	Les ministres anglais rappelleront l'intérêt qu'ils portent à une amélioration des rapports franco-italiens, mais déclineront toute discussion relative à des intérêts au nom desquels ils n'ont pas à prendre la parole.	T.	301
9	*Idem*	L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris renseignera le gouvernement français sur l'attitude des ministres britanniques à Rome, vis-à-vis de toutes les questions intéressant les relations franco-italiennes.	T.	319
9	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Aide-mémoire déterminant l'attitude que les ministres anglais adopteront sur les questions concernant les relations franco-italiennes au cours des conversations de Rome.	N.	323
9	Londres à Paris...	Le voyage des ministres anglais à Rome, qui n'aidera pas véritablement au règlement des problème actuels, peut détendre l'atmosphère et retenir quelque temps M. Mussolini sur la voie de la sagesse.	D.	328

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 janv.	Paris à Rome.....	Les ministres anglais, avant leur départ pour Rome, se sont dits résolus à se dérober à tout entretien portant sur les questions strictement franco-italiennes et à rappeler que le Comité de non-intervention et l'accord anglo-italien du 16 avril 1938 spécifient le respect par l'Italie de la souveraineté et de l'intégrité espagnoles.	T.	336
12	Rome à Paris.....	M. Mussolini, déclarant que la collaboration anglo-italienne est un élément nécessaire à la paix européenne, essaiera de convaincre les ministres anglais que le conflit franco-italien est exclusivement dû à l'intransigeance de la France.	T.	350
13	*Idem*.....	Les entretiens italo-britanniques de Rome n'ont abouti à aucun résultat positif, mais il serait opportun de prendre acte des déclarations apaisantes du Duce en souhaitant que la réalité les confirme.	T.	359
13	*Idem*.....	Il semble que les entretiens italo-britanniques n'aboutissent qu'à une consécration platonique des accords du 16 avril 1938.	D.	364
14	Rome Saint-Siège à Paris.	Le Pape et M. Chamberlain d'accord pour condamner les procédés nazis et exalter les attitudes opposées à l'idéologie hitlérienne. Mgr. Pacelli aurait constaté que l'Italie est en tous domaines inféodée à l'Allemagne.	T	368
19	Londres à Paris....	Londres admet que les conversations de Rome ont présenté surtout un aspect négatif et que les intentions réelles du gouvernement italien sont restées dans l'ombre.	T.	394
19	*Idem*.....	Commentaires de la presse sur le voyage des ministres anglais : attachement du peuple italien à la paix et réaffirmation des liens franco-britanniques, M. Chamberlain ayant souligné l'importance du maintien du *statu quo* en Méditerranée.	D.	397

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. RELATIONS FRANCO-BRITANNIQUES		
1938				
3 déc.	Londres à Paris....	Les déclarations trop brèves de M. Chamberlain aux Communes sur les entretiens franco-britanniques de Paris du 24 novembre sont de nature à en atténuer, aux yeux des Français, les résultats satisfaisants.	T.	25
15	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Évolution de l'opinion britannique à l'égard de la France et de l'axe Rome-Berlin.	D.	147
16	Londres à Paris....	Satisfaction du gouvernement britannique à la suite de la déclaration faite par le Ministre à la commission des Affaires étrangères de la Chambre sur l'entente franco-anglaise.	T.	150
1939				
31 janv.	*Idem*.....	Le Premier britannique déclare aux Communes que les relations avec la France reposent sur une base de confiance mutuelle, et dit sa satisfaction de la déclaration commune franco-allemande.	T.	468
		d. RELATIONS ANGLO-ALLEMANDES		
1938				
8 déc.	Berlin à Paris.....	Controverses entre presse britannique et allemande au sujet des relations commerciales entre les deux pays.	D.	69
9	Londres à Paris....	Défiance croissante de l'opinion britannique à l'égard de l'Allemagne.	T.	74
14	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le War Office, prévoyant de nouvelles entreprises de l'Allemagne, considère comme essentiel le renforcement de la solidarité franco-britannique.	D.	132
15	Londres à Paris....	Malgré les points de vue différents de certains hommes politiques, le gouvernement anglais et l'opinion sont hostiles à la restitution de ses colonies à l'Allemagne.	D.	142

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
15	Londres à Paris...	M. Chamberlain et son gouvernement se félicitent de la déclaration franco-allemande, mais l'opinion demeure sceptique sur son efficacité.	D.	144
22	Berlin à Paris....	Opinion de M. von Weizsäcker sur la tension anglo-allemande.	T.	202
22	*Idem*.....	Causes de l'aggravation du malaise anglo-allemand.	D.	203
1939				
5 janv.	*Idem*.....	Négociations navales anglo-allemandes.	D.	296
28	Londres à Paris....	Lord Halifax pense que l'Allemagne, renonçant à une entreprise vers l'Ukraine, songerait à une action sur sa frontière occidentale. Les Pays-Bas seraient particulièrement menacés. L'Angleterre voudrait connaître l'attitude de la France dans cette éventualité.	T.	445
29	*Idem*.....	Au cas où l'Allemagne mettrait à exécution les projets qui lui sont prêtés contre la Grande-Bretagne, Londres demanderait aux États-Unis de proposer leur arbitrage à l'Allemagne.	T.	452
29	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Remise par l'ambassadeur de Grande-Bretagne d'un aide-mémoire exposant les appréhensions suscitées à Londres par la menace allemande sur les Pays-Bas.	N.	454
30	Berlin à Paris.....	Ententes privées d'industries anglo-allemandes.	D.	464
		e. RELATIONS ANGLO-PORTUGAISES		
1938				
16 déc.	Lisbonne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Succès de la mission militaire britannique au Portugal. L'Angleterre est assurée d'avoir des bases navales et a pu se réserver la quasi-totalité de la vente des armements au Portugal.	D.	164

Voir également les rubriques : I. LES REVENDICATIONS ITALIENNES À L'ÉGARD DE LA FRANCE : *b.* POSITION DE L'ANGLETERRE et VII. L'EUROPE ORIENTALE : *d.* LA QUESTION DE DANTZIG.

IV. — LA POLITIQUE DE L'ITALIE
(Revendications et campagne antifrançaise exclues)

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. GÉNÉRALITÉS		
1938				
11 déc.	Rome Saint-Siège à Paris.	Situation tendue entre le Saint-Siège et le gouvernement italien.	T.	96
13	Rome à Paris.	Ajournement par le Sénat italien de la radiation du comte Sforza.	T.	112
1939				
2 janv.	Rome Saint-Siège à Paris.	L'opinion italienne et le Vatican déplorent la politique extérieure et intérieure du gouvernement fasciste, dont les décisions seront influencées par la situation interne de la France.	T.	263
17	*Idem*.....	Situation de l'Italie et dispositions du gouvernement fasciste.	D.	383
29	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Politique intérieure et pouvoir politique italiens. Instructions du Duce aux secrétaires fédéraux de provinces.	D.	455
		b. RELATIONS ITALO-ALLEMANDES		
1939				
11 janv.	Rome Saint-Siège à Paris.	Le général des Jésuites déplore les progrès de l'influence nazie dans de nombreux pays, à commencer par l'Italie.	T.	337
14	Rome à Paris.....	Le Duce, déçu par les résultats négatifs de la visite des ministres anglais, peut chercher une compensation dans un accord plus étroit avec l'Allemagne et ses satellites.	T.	367
26	*Idem*.....	Prochain rappel du reste de la classe 1901 et de la classe 1902 en Italie. Voyage du comte Ciano à Berlin et rencontre à bref délai du Führer et du Duce.	T.	426

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. L'Italie et la déclaration commune franco-allemande		
1938				
5 déc.	Rome à Paris.....	Mécontentement provoqué dans les milieux dirigeants fascistes par le voyage de M. von Ribbentrop à Paris : les polémiques de presse pourraient créer un état de tension qui rende possible un Munich méditerranéen.	T.	33
7	*Idem*.....	Rome ne paraît attribuer qu'une importance secondaire à la déclaration franco-allemande, bien que la diplomatie italienne se soit efforcée d'en détourner le gouvernement allemand.	T.	54

Voir également la rubrique : III. La politique de l'Angleterre.

V. — LA GUERRE D'ESPAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La situation politique et militaire de l'Espagne		
1938				
14 déc.	Lisbonne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Situation militaire en Espagne nationaliste.	D.	133
1939				
4 janv.	Paris (Ambass. d'Espagne à Aff. étr.).	Position du gouvernement espagnol sur le problème de la Méditerranée. Projet d'un accord hispano-anglo-franco-italien en Méditerranée.	N.	278
5	Barcelone à Paris..	Situation militaire en Espagne.....	D.	298
19	*Idem*.....	La bataille de Barcelone vue par l'attaché militaire de France.	(D)	399
24	*Idem*.....	Aggravation sensible de la situation à Barcelone, qu'ont quittée une partie du gouvernement et toutes les personnalités militaires.	N.	413
27	Perpignan à Paris.	Situation militaire et politique préoccupante des républicains espagnols.	T.	436
		b. Les rapports des puissances avec les belligérants		
1938				
1er déc.	Londres à Paris...	Devant la persistance de la guerre civile, le gouvernement anglais souhaiterait la reconnaissance des droits de belligérance au général Franco, mais compte tenu de l'intransigeance nationaliste et de l'inertie des puissances, ne voit aucune méthode propre à hâter la fin du conflit.	D.	10
9	Palma à Paris....	A Majorque, la majorité de l'opinion est hostile à la France, accusée d'être responsable de la prolongation de la guerre.	D.	80
11	Paris à Londres..	Le gouvernement français demande à Londres de se joindre à lui pour inviter les deux parties espagnoles à mettre fin aux bombardements des populations civiles.	T.	94

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
11 déc.	Barcelone à Paris.	Offensive prochaine du général Franco et du parti italien. Un appel à la cessation des hostilités lancé par la conférence de Lima et appuyé par les États-Unis, l'Angleterre et la France pourrait avoir un retentissement décisif.	T.	97
12	Paris à Rome.....	Historique de la position de la France dans la guerre civile. Le droit de belligérance ne peut être octroyé au gouvernement de Burgos tant qu'il refusera le retrait total des volontaires et le rétablissement de la surveillance internationale.	T.	99
13	Paris à Londres...	La France est prête à appuyer avec les États-Unis et l'Angleterre l'appel à la cessation des hostilités que lancerait la Conférence panaméricaine.	T.	107
14	Saint-Sébastien à Paris.	Les nationalistes estiment que le rétablissement des relations diplomatiques avec la France doit précéder celui des relations commerciales.	D.	131
15	Londres à Paris....	Scepticisme britannique sur les résultats d'une médiation des états sud-américains dans le conflit espagnol.	T.	135
15	Stockholm à Paris.	M. Sandler annonce le retrait du gouvernement suédois du sous-Comité de non-intervention.	D.	141
16	Londres à Paris...	D'après le gouvernement britannique, une motion de la conférence de Lima relative à la guerre civile espagnole rencontrerait des difficultés tant auprès des républicains que des nationalistes.	T.	153
17	Rome Saint-Siège à Paris.	Refus catégorique par le général Franco d'une médiation du Saint-Siège en vue d'un armistice. Une proposition de trêve pour Noël pourrait être élaborée.	T.	167
19	*Idem*.....	Le Pape n'adressera pas aux Espagnols un appel en vue d'une médiation ou d'un armistice, une précédente intervention s'étant heurtée à un refus du général Franco. Peut-être acceptera-t-il de proposer une courte trêve pour Noël.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
23 déc.	Rome Saint-Siège à Paris.	Refus par le général Franco d'une trêve proposée par le Pape à l'occasion de Noël.	T.	207
28	Barcelone à Paris..	Le gouvernement républicain souhaiterait que la question du retrait des troupes italiennes soit évoquée entre ministres français et anglais, avant le voyage de ces derniers à Rome.	T.	239
29	Paris à Londres...	Londres considérerait un coup de main italien sur les Baléares ou en Égypte en contradiction avec les engagements souscrits par l'Italie dans l'accord anglo-italien.	T.	242
30	Paris.....	M. Areilza, représentant nationaliste, déplorant la nomination de M. Jules Henry et l'absence d'un représentant officiel de la France à Burgos, souhaite que la France accepte la solution proposée par MM. Chamberlain et Mussolini à Rome pour régler l'affaire espagnole.	N.	254
1939				
2 janv.	Barcelone à Paris..	D'après M. Negrin, le départ des volontaires étrangers assurerait la victoire des républicains espagnols et hâterait la fin de la guerre, mais il doute que M. Chamberlain puisse l'obtenir de M. Mussolini.	T.	264
5	Londres à Paris....	Les ministres anglais encourageraient M. Mussolini à proposer de retirer d'Espagne volontaires et matériel, moyennant la reconnaissance du statut de belligérance au général Franco, mais s'en remettraient pour la décision au plan établi par le Comité de non-intervention.	T.	284
5	Rome à Paris.....	La presse fasciste reproche à la France de venir en aide aux républicains espagnols.	T.	289
5	Barcelone à Paris..	Note sur le caractère de l'intervention italienne en Espagne.	D.	299

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 janv.	Saint-Sébastien à Paris.	Le gouvernement nationaliste n'acceptera aucune ouverture de Paris relativement à l'envoi d'un représentant à Burgos, si les droits de belligérance n'étaient pas octroyés auparavant au général Franco.	T.	304
6	Paris.....	M. Paul Reynaud, ministre des Finances, estime nécessaire un effort en faveur des républicains espagnols.	N.	305
7	Barcelone.....	Le gouvernement républicain espagnol demande au gouvernement français de lui fournir d'urgence 2.000 mitrailleuses et 100.000 fusils.	N.	312
9	Paris.....	L'Angleterre pourrait accorder les droits de belligérance au général Franco, si le Duce consentait au retrait total et simultané des effectifs et du matériel italiens, le gouvernement républicain ayant fait connaître qu'il désirait avoir des relations normales avec l'Italie. Un refus justifierait le projet de Rome d'établir son hégémonie en Méditerranée.	N.	324
13	Barcelone à Paris..	Le président du Conseil espagnol désirerait savoir si le gouvernement français serait disposé à autoriser la fourniture immédiate de 2.000 camions à l'armée de Catalogne.	T.	357
13	*Idem*.....	M. Negrin regrette que M. Daladier n'ait pu accueillir favorablement la demande susdite de secours en matériel.	T.	361
16	*Idem*.....	La victoire complète des nationalistes étant probable, la France et l'Angleterre pourraient faire savoir au général Franco qu'elles ne sauraient demeurer indifférentes à la présence d'un corps italien en Catalogne.	T.	374
17	Rome à Paris.....	Le gouvernement italien fait part à l'ambassadeur d'Angleterre que la France se prépare à ouvrir la frontière des Pyrénées et à envoyer des divisions régulières au secours des républicains.	T.	375

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 janv.	Rome à Paris.....	L'ambassadeur d'Angleterre à Rome est persuadé que le général Franco ne se livrera à aucun geste agressif contre la France, et que pour respecter l'accord anglo-italien, les exigences de l'Italie seront raisonnables.	T.	376
17	*Idem*.....	D'après le conseiller de l'ambassade soviétique, l'Italie espère couper l'Espagne républicaine de la France, grâce au progrès des troupes franquistes, et ne définira ses revendications qu'après la solution du problème espagnol.	T.	379
18	Londres à Paris....	Dès la fin des hostilités, le peuple espagnol unanime exigera l'évacuation immédiate et complète des étrangers. La France devrait utiliser les nombreux atouts dont elle dispose à Burgos.	T.	386
18	Rome à Paris.....	Position des gouvernements italien et britannique à l'égard du problème espagnol et des revendications de Rome contre la France, à la suite du voyage des ministres anglais à Rome.	T.	387
18	Le capitaine Luizet (Tanger) au lieutenant-colonel Rivet (S.R.).	Entretien avec le haut-commissaire nationaliste à Tétouan. Répercussions considérables du voyage de M. Daladier en Afrique du Nord et impopularité de l'Italie, qui cherche à mettre en cause le statut de Tanger.	D.	393
19	Paris.....	Le Duce fait état auprès du gouvernement britannique de bruits selon lesquels la France enverrait des troupes et du matériel en Espagne. Ces bruits sont formellement démentis par le gouvernement français, fidèle à la non-intervention.	N.	395
20	*Idem*.....	Le général Jordana déclare que l'Espagne ne fera aucune concession territoriale aux pays qui l'ont aidée; il souhaite l'envoi par la France d'un agent doté du statut diplomatique. De meilleures relations avec la France pourraient dégager le gouvernement nationaliste de l'emprise de l'Axe.	N.	401

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 janv.	Berlin à Paris.....	Le secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères se déclare persuadé de la volonté de paix de l'Italie, qui retirera ses troupes dès la victoire définitive du général Franco.	T.	403
23	Barcelone à Paris..	Malgré la confiance affichée par le président Negrin, la résistance voulue par le gouvernement sera difficile à soutenir.	T.	410
25	Paris.....	Paris est disposé à seconder la création d'une zone neutre à proximité de la frontière française, et à collaborer au ravitaillement de la population civile qui viendrait s'y réfugier.	C.	422
26	M. Pascua à M. Bonnel.....	Le gouvernement républicain espagnol, estimant irréalisable l'établissement en territoire espagnol, près de la frontière française, d'une zone démilitarisée, pour accueillir les réfugiés de Barcelone dont la France assurerait le ravitaillement, réitère sa demande d'évacuer soit en France, soit en Afrique du Nord lesdits réfugiés.	L.	430
27	Rome Saint-Siège à Paris.	L'ex-roi Alphonse XIII affirme que les Espagnols ne laisseront jamais les Italiens et les Allemands s'incruster en Espagne. Il estime que le général Franco rétablira la monarchie.	T.	440
28	Paris.....	Assurances à demander au général Franco.	N.	450
30	Perpignan (Att. mil. à Barcelone) à Paris (Guerre).	Mesures à prévoir en vue du reflux de l'armée républicaine sur la frontière française.	D.	463
31	Paris.....	Conséquences juridiques et politiques de l'envoi d'un agent officiel de la France auprès du général Franco, selon le jurisconsulte du Département.	N.	474

VI. — PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Belgique		
1938				
2 déc.	Bruxelles à Paris...	Mesures militaires, dont la plupart symboliques, prises par la Belgique sur la frontière française au cours de la crise tchécoslovaque.	D.	14
8	*Idem*.....	La Belgique ne construira aucune fortification face à la France.	T.	67
15	*Idem*.....	Projet de fortifications en Belgique sur le front Hal-Ninove et dans la région d'Arlon, pour donner satisfaction tant aux Flamands qu'aux Wallons.	D.	148
22	*Idem*.....	Construction de fortins au sud de Bruxelles et dans la région d'Arlon.	D.	206
1939				
5 janv.	*Idem*.....	Répercussion des événements internationaux sur le mouvement flamingant.	D.	297
12	*Idem*.....	L'opinion belge et la situation internationale : souci d'indépendance et d'impartialité.	D.	353
		b. Pays-Bas		
1938				
22 déc.	La Haye à Paris...	Projet, démenti à Berlin, d'invasion brusquée de la Hollande et de la Suisse par l'Allemagne qui, au printemps, s'efforcerait de créer une Ukraine indépendante.	T.	200
1939				
13 janv.	Paris (Aff. étr. à Marine).	Les Pays-Bas et le danger allemand sous forme d'une invasion brusquée.	D.	363
27 janv.	La Haye à Paris...	Le ministre d'Allemagne à La Haye dément énergiquement les projets prêtés à son gouvernement contre les Pays-Bas.	T.	439
30	Paris.....	Point de vue des Affaires étrangères sur l'aide-mémoire remis par l'ambassade britannique, relatif aux projets allemands contre les Pays-Bas.	N.	460

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. SUISSE		
1938				
5 déc.	Berne à Paris....	La Suisse, inquiète du péril pangermaniste et des convoitises italiennes, espère dans le redressement français.	D.	38
1939				
3 janv.	*Idem*.....	D'après M. Motta, la France ne doit pas attacher une importance exagérée aux revendications italiennes.	T.	267
27	*Idem*.....	La presse suisse approuve une déclaration de Paris précisant que la France, soucieuse de relations amicales avec l'Allemagne et l'Italie, ne cédera pas aux revendications territoriales de l'Italie ni aux visées de cette dernière sur le territoire espagnol. Éventualité d'une conférence internationale pour examiner les modalités de l'évacuation des troupes étrangères; la France devrait avoir un représentant accrédité à Burgos.	T.	441
28	*Idem*.....	Compte tenu de la situation internationale, le Conseil fédéral soumettra aux Chambres un projet prévoyant la création de compagnies de milices destinées à la couverture de sa frontière.	T.	447
30	*Idem*.....	Position suisse à l'égard de la France, des revendications italiennes, du danger allemand et de la guerre civile espagnole. Souhait que la France se fasse représenter à Burgos.	T.	458

VII. — L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. La question ukrainienne		
1938				
1er déc.	Berlin à Paris....	L'accord polono-soviétique constituerait pour Varsovie une assurance contre une action éventuelle allemande visant à la création d'une grande Ukraine.	T.	6
6	*Idem*.....	Hitler songerait à faire de l'Ukraine une espèce de Mandchoukouo avec le concours de la Pologne, à laquelle on offrirait une sorte de condominium provisoire.	T.	44
8	Varsovie à Paris..	L'activité polonaise en vue de permettre aux Hongrois de mettre la main sur la Russie subcarpathique semble avoir cessé, bien que la presse mentionne encore la question de la frontière commune polono-magyare.	T.	66
13	Berlin à Paris..	La propagande ukrainienne et le IIIe Reich.	D.	116
13	Varsovie à Paris..	Inquiétudes des Polonais au sujet de l'Ukraine, qui pourrait se constituer en état indépendant avec l'aide de l'Allemagne.	D.	117
14	Berlin à Paris....	Les voies de pénétration allemandes dans le *Mitteleuropa*. L'orientation économique du bassin danubien sous l'influence allemande.	D.	128
15	Varsovie à Paris..	Protestation polonaise contre l'agitation ukrainienne en Russie subcarpathique.	T.	138
15	Berlin à Paris...	L'Allemagne désire un rapprochement avec la France dans le respect du *statu quo* territorial, afin de se rendre maîtresse de l'Europe centrale en créant une grande Ukraine sous son hégémonie.	T.	139
21	Varsovie à Paris...	D'après un député ukrainien, pour éviter que l'Allemagne ne vassalise l'Ukraine, la France et l'Angleterre devraient persuader la Pologne de lui accorder son autonomie.	D.	196

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
22 déc.	Berlin à Paris....	L'Allemagne et la question ukrainienne.	D.	205
23	Rome à Paris.....	L'Italie n'a pas encore défini sa position vis-à-vis de l'Ukraine, mais sa politique méditerranéenne et impériale l'oblige à s'accommoder d'une poussée allemande vers l'Est.	T.	212
24	Varsovie à Paris..	La Pologne, qui n'a pas renoncé à la frontière commune avec la Hongrie, pourrait prendre pour son compte la Russie subcarpathique, une fois terminée sa négociation avec l'Allemagne.	T.	216
29	Berlin à Paris....	Hitler attendrait le moment favorable pour mener à bien l'entreprise ukrainienne et appuierait les revendications italiennes dans la mesure où la France se disposerait à céder.	T.	244
1939				
5 janv.	Varsovie à Paris..	L'insistance de la presse française à mettre en vedette la question ukrainienne et les visées de l'Allemagne sur l'Est inquiète les milieux politiques polonais et peut inciter l'Allemagne à se renforcer par des entreprises orientales.	T.	293
11	*Idem*.....	Selon l'attaché militaire soviétique, l'Allemagne préparerait une expédition contre l'Ukraine en prenant la Pologne pour base de départ. Un conflit russo-allemand lui paraît inévitable.	D.	342
13	*Idem*.....	La Pologne ne se laissera pas tenter par une aventure en Ukraine.	T.	356
		B. L'U.R.S.S.		
1938				
3 déc.	Londres à Paris...	D'après les milieux officiels anglais, l'U.R.S.S., menacée par des organisations d'émigrés, affaiblie par la décadence de son armée et une opinion réticente, traverserait une crise qui pourrait s'aggraver.	T.	19

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
16 déc.	Londres à Paris....	Position de l'U.R.S.S. à l'égard des problèmes diplomatiques en cours : accord russo-polonais, affaire de Memel, projets hitlériens sur l'Ukraine, alliance formelle entre Allemagne, Japon et Italie, opérations japonaises en Chine.	D.	161
29	Paris.....	Opinion des services juridiques du Quai d'Orsay sur le pacte franco-soviétique.	N.	247
1939				
4 janv.	Varsovie à Paris..	L'U.R.S.S. souhaite que la France resserre les liens qui l'unissent à la Pologne, rempart indispensable contre les entreprises de l'Allemagne. Beaucoup de Polonais cependant redoutent moins le danger allemand que le danger russe.	T.	275
12	*Idem*.....	Les milieux militaires soviétiques sont persuadés que la Pologne ne fera jamais appel aux Russes au risque de se laisser écraser.	T.	349
27	Moscou à Paris...	Sous le couvert de la mission économique de M. Schnurre, l'Allemagne négocie avec l'U.R.S.S. pour assurer ses arrières à l'Est, tout en se ménageant la possibilité d'un ravitaillement en matières premières.	T.	443
31	*Idem*.....	M. Schnurre, en route pour Moscou, a reçu, à Varsovie, instruction de rentrer à Berlin.	T.	469
s. d.	Paris.....	La portée du pacte franco-soviétique.	N.	475

C. La Pologne

a. Généralités

1938				
14 déc.	Varsovie à Paris.	Bilan pour la Pologne de la crise tchécoslovaque.	D.	129
1939				
11 janv.	*Idem*.....	Situation de l'aviation polonaise.	D.	343
17	*Idem*.....	L'opinion polonaise et la situation européenne.	D.	381

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
30 janv.	Paris (E.M.A., 2e bureau)	Évaluation des forces polonaises susceptibles d'intervenir dans un conflit armé.	D.	462
		b. Relations franco-polonaises		
1938				
28 déc..	Paris.....	Nécessité de reconsidérer les accords franco-polonais.	N.	240
1939				
3 janv.	Varsovie à Paris..	D'après la presse polonaise, la France gardant désormais en Europe une attitude défensive, la Pologne devrait agir comme si Paris n'avait aucun engagement envers elle.	T.	268
3	Paris.....	Le voyage de M. Beck en Allemagne, dû à l'initiative du gouvernement allemand, ne peut mettre en cause l'alliance franco-polonaise.	N.	272
9	Varsovie à Paris...	Après le séjour de M. Beck en Allemagne, il importe de mettre au point la politique de la France vis-à-vis de la Pologne, en commençant par la refonte des conventions militaires.	T.	317
31	*Idem*.....	La crainte d'être isolée face à l'Allemagne, le redressement de la France et sa fermeté à l'égard de l'Italie, ont amené la Pologne à améliorer ses relations avec Paris.	T.	472
		c. Relations polono-allemandes		
1938				
19 déc.	Paris (chef d'E.M.G. de la Défense nat. à Ministre Guerre).	Éventualité d'une action allemande contre la Pologne. En échange de son concours au Reich, l'Italie recevrait la Tunisie.	D.	178
21	Varsovie à Paris...	Ouverture de pourparlers polono-allemands, pouvant aboutir soit à l'asservissement de la politique polonaise à l'Allemagne, soit à un conflit des deux pays.	T.	190

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
27 déc.	Varsovie à Paris...	État d'esprit du chef de l'état-major polonais. La Pologne n'a pas renoncé à la frontière commune avec la Hongrie et ne croit pas à une attaque de l'Allemagne, avec laquelle elle négocie.	D.	235
1939				
3 janv.	*Idem*.....	Inquiétude des milieux gouvernementaux polonais, en raison de l'arrogance des fonctionnaires du Reich et des Allemands de Pologne.	T.	271
7	Rome à Paris.....	D'après le colonel Beck, l'Allemagne et la Pologne devraient s'entendre, l'Angleterre et la France se désintéressant de l'Europe centrale.	T.	311
9	Varsovie à Paris...	Réserve de la presse officieuse polonaise quant à l'objet et à la portée des récents entretiens de M. Beck en Bavière.	T.	320
10	Berlin à Paris.....	Le Führer et M. Beck ont été pleinement d'accord pour rester fidèles à l'esprit de l'accord de 1934. Ni Dantzig, ni Memel, ni l'Ukraine ne paraissent menacés par l'Allemagne.	T.	331
11	Varsovie à Paris...	Les populations allemandes en Pologne.	D.	341
12	*Idem*.....	Résultats des entretiens de M. Beck avec le Führer, qui paraît diriger personnellement la politique extérieure de l'Allemagne.	T.	345
14	Berlin à Paris.....	L'entretien Hitler-Beck a porté sur l'ensemble des questions intéressant les deux pays, sans qu'aucune n'ait été plus spécialement traitée.	T.	366
17	*Idem*.....	D'après le Führer, le conflit franco-italien ne dégénérera pas en conflagration générale, où pourrait être impliquée la Pologne. Possibilité de réalisation du projet de frontière polono-hongroise, au détriment de l'Ukraine russe. Danger allemand sur la Roumanie.	T.	378
17	Varsovie à Paris...	Les rapports polono-allemands au lendemain de l'entrevue de Berchtesgaden et à la veille de la visite de M. von Ribbentrop à Varsovie.	D.	382

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 janv.	Varsovie à Paris...	Résultats limités de la visite de M. von Ribbentrop à Varsovie.	T.	444
31	Berlin à Paris.....	Aucun résultat à retenir du voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie. La Pologne, soucieuse de ne pas participer à une politique agressive contre l'un de ses voisins, n'a pas adhéré au pacte antikomintern.	T.	473
		d. Relations polono-soviétiques		
1938				
7 déc.	Varsovie à Paris...	Négociations polono-soviétiques.....	D.	62
8	*Idem*.....	L'amélioration des rapports polono-soviétiques pourrait présager une prochaine tentative de rapprochement entre Varsovie et Berlin.	T.	65
20	Berlin à Paris.....	Varsovie s'attache à minimiser la portée de la récente déclaration polono-russe et considère que les visées allemandes sur l'Ukraine ne sont pas contraires aux intérêts polonais.	T.	186
1939				
9 janv.	Moscou à Paris....	Détente entre la Pologne et l'U.R.S.S. et prochaine ouverture de négociations commerciales. Solidarité des deux pays dans la question ukrainienne.	T.	318
11	Varsovie à Paris...	Rapports polono-soviétiques.....	D.	344
29	Moscou à Paris....	Évolution favorable des négociations commerciales polono-soviétiques. Le Führer ne verrait pas d'inconvénient à de bonnes relations entre l'U.R.S.S. et la Pologne.	T.	453
		e. Relations polono-italiennes		
1938				
5 déc.	Varsovie à Paris...	Ajournement à la fin de janvier du voyage du comte Ciano en Pologne.	T.	32

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D. La question de Dantzig		
1938				
7 déc.	Paris.....	Problème de Dantzig et relations germano-polonaises.	N.	59
15	Londres à Paris....	Opinion du gouvernement britannique sur la position du Haut-Commissaire à Dantzig.	D.	146
18	Varsovie à Paris...	Mesures prises à Dantzig tendant à la militarisation de la Ville libre.	T.	171
20	Paris à Londres....	Le comité genevois des Trois devrait examiner prochainement l'opportunité de la démission ou du maintien du Haut-Commissaire.	T.	179
20	Londres à Paris....	Position de Londres à l'égard de la démission du Haut-Commissaire et d'une convocation urgente du comité des Trois.	T.	182
21	Varsovie à Paris...	La Pologne refusera toutes concessions territoriales à l'Allemagne, ainsi que l'établissement d'une zone de passage soustraite à sa souveraineté.	T.	189
1939				
5 janv.	Londres à Paris....	Embarras britannique sur l'attitude à tenir dans la question de Dantzig, dont le Haut-Commissaire songe à démissionner.	T.	285
6	Paris.....	Situation du Haut-Commissaire à Dantzig.	N.	306
12	Varsovie à Paris...	M. Beck déclare croire au maintien du *statu quo* à Dantzig, mais la Pologne donne l'impression de négocier à ce sujet avec l'Allemagne.	T.	346
12	Londres à Paris....	Le Führer envisagerait la conquête et le partage de l'empire colonial britannique, dont la Pologne recevrait une partie, ce qui permettrait un règlement des questions de Dantzig et du Corridor.	T.	352
16	Rome à Paris.....	Le Führer aurait déclaré au colonel Beck qu'il ne songeait pas à régler par la force les questions de Dantzig, du Couloir et de l'Ukraine.	T.	372

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 janv.	Genève à Paris....	En cas d'accord polono-allemand sur Dantzig, compatible avec les principes genevois, le Conseil pourrait l'approuver; sinon, le comité des Trois devrait proposer au Conseil la rupture des relations avec la Ville libre.	T.	400
		E. La Lithuanie et la question de Memel		
1938				
10 déc.	Paris à Londres, Berlin.	Notification à Berlin que la France est prête à toute consultation utile dans l'éventualité d'incidents à Memel.	T.	84
10	Paris.....	Au sujet du statut du territoire de Memel.	N.	88
11	Paris à Berlin, Londres.	Intervention de la France auprès du gouvernement allemand pour qu'il use de son influence en vue du respect du statut de Memel.	T.	91
12	Berlin à Paris.....	Selon Berlin, les élections à la diète de Memel s'étant déroulées dans le calme, aucun motif n'existe pour une consultation des puissances intéressées.	T.	101
24	Kaunas à Paris....	Amélioration des relations entre la Pologne et la Lithuanie, qui est décidée à adopter une politique de neutralité absolue.	D.	222
21	*Idem*.....	Pour conserver un accès à la mer, les Lithuaniens pensent que le meilleur moyen est de garder intact le statut de Memel, et ne veulent rien faire qui puisse précipiter la sécession du Territoire.	D.	405
1939				
24 janv.	*Idem*.....	Le gouvernement lithuanien accepte de régler certaines questions dans le sens des revendications nazies, mais est décidé à maintenir les droits que lui confère le statut de Memel.	D.	419
28	Paris.....	La France peut difficilement demander à Berlin de donner à Kaunas des apaisements au sujet de Memel.	N.	449

Voir également la rubrique : I. Les revendications italiennes à l'égard de la France : *d.* Position de la Pologne.

VIII. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1938				
9 déc.	Belgrade à Paris.	Resserrement de l'Entente balkanique au point de vue militaire. En cas de conflit européen, les quatre états sont résolus à rester neutres.	D.	81
24	Paris (Commerce à Aff. étr.).	Au sujet des travaux de la mission économique qui vient de se rendre en Europe orientale.	D.	220
1939				
11 janv.	Paris (Aff. étr. à prés. du Conseil).	Relations économiques avec les pays de l'Europe du sud-est.	D.	340
26	Paris (Aff. étr. à prés. du Conseil, Commerce).	L'Angleterre et le marché danubien.	D.	431
28	Paris (Aff. étr. à prés. du Conseil).	Relations économiques de la France avec les pays de l'Europe du sud-est.	D.	451
30	Paris.....	Négociations économiques entre la France d'une part, la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie d'autre part.	N.	461
		b. Tchécoslovaquie		
1938				
3 déc.	Prague à Paris...	D'après la presse tchécoslovaque, l'orientation politique de Prague doit être germanophile et une intime collaboration économique se nouer avec l'Allemagne.	T.	21
5	*Idem*.....	M. Chvalkovsky exprime aux gouvernements de Paris, Londres, Berlin et Rome le désir de connaître la forme et l'étendue qu'ils entendent donner à la garantie internationale des frontières tchécoslovaques prévue par l'accord de Munich.	T.	31
6	*Idem*.....	Article d'un journal tchécoslovaque tendant à expliquer objectivement la position de la France en face de la crise de septembre.	T.	41

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
7 déc.	Paris à Londres..	Aide financière à la Tchécoslovaquie; modalités à examiner avec le gouvernement britannique; réduction de l'emprunt envisagé.	D.	61
10	Paris (Aff. étr. à ambass. de Gde-Bretagne).	Dans les négociations relatives à l'octroi d'un emprunt à la Tchécoslovaquie, Paris se joindra à Londres pour tenir compte de l'attitude de Prague à l'égard de l'antisémitisme et des réfugiés de la région des Sudètes.	N.	89
13	Prague à Paris...	Démarche anglaise à Prague au sujet de la garantie des nouvelles frontières tchécoslovaques.	T.	108
13	Berlin à Paris....	Bien que s'appuyant sur l'Allemagne contre les convoitises polonaises et hongroises, les dirigeants slovaques se préoccupent de sauvegarder leur indépendance; ils verraient des avantages à la constitution d'une Ukraine indépendante.	T.	114
14	Prague à Paris...	D'après M. Chvalkovsky, le calme règne en Russie subcarpathique.	T.	119
14	Londres à Paris...	Emprunt de 6 millions de livres garanti par moitié par les gouvernements britannique et français à émettre à Londres, et qui devra être utilisé exclusivement en faveur des réfugiés.	T.	121
15	Paris à Londres...	L'ambassadeur de France signera l'accord tripartite concernant l'aide accordée à la Tchécoslovaquie pour secourir les réfugiés et financer les dépenses des émigrants.	T.	134
15	Prague à Paris...	Méfiance persistante à l'égard de Prague, de l'Allemagne, qui pourrait subordonner sa garantie des frontières tchécoslovaques à de nouvelles exigences.	T.	136
16	*Idem*.....	État de la question de la garantie des frontières tchécoslovaques.	T.	155
16	Londres (Att. fin. à ambass. de France).	Raisons de la rupture des négociations relatives à l'aide financière à la Tchécoslovaquie.	D.	163

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
19 déc.	Paris à Prague...	Impossibilité d'accroître le montant et de changer la destination de l'aide financière à la Tchécoslovaquie, dans l'incertitude où l'on est sur l'évolution de ses rapports avec Berlin.	T.	175
22	Berlin à Paris.....	Opinion du secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères sur la garantie internationale en faveur de la Tchécoslovaquie.	T.	202
26	Paris.....	Après l'éviction en faveur de l'Allemagne des intérêts français dans les usines Skoda, l'aide financière à la Tchécoslovaquie prévue par la France et l'Angleterre doit être reconsidérée.	N.	228
28	Prague à Paris...	Il est imprudent d'envisager une aide financière à la Tchécoslovaquie en vue du rétablissement de ses voies de communication tant qu'elle n'aura pas bénéficié d'une garantie internationale, l'Allemagne s'efforçant de la stabiliser dans un état de dépendance.	T.	237
30	*Idem*.....	Étant donné le processus d'asservissement de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne, une aide financière importante serait une opération aléatoire et dépassée par les événements.	T.	252
31	Londres à Paris..	Divergences entre la France et l'Angleterre sur l'opportunité de reprendre les négociations financières avec Prague et de relever le chiffre de l'emprunt garanti.	D.	258
1939				
7 janv.	Prague à Paris...	Le gouvernement de Prague est formellement opposé à une union douanière avec l'Allemagne.	T.	309
9	Paris.....	Paris estime que le supplément proposé par la Grande-Bretagne pour l'aide financière à la Tchécoslovaquie doit être supporté par la Trésorerie britannique, la France s'en tenant aux propositions antérieures pour de nouvelles négociations.	N.	325

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 janv.	Prague (Mission mil.) à Paris (Guerre).	L'organisation de l'armée tchécoslovaque en temps de paix devra être conçue pour permettre la mise à la disposition de l'Allemagne d'un million d'hommes en temps de guerre.	D.	380
18	Prague à Paris...	Tchèques, Slovaques et Ruthènes en face du germanisme.	D.	390
19	Paris (Finances à Aff. étr.).	La France doit-elle, en vertu des engagement pris lors de Munich, porter, comme le lui suggère la Trésorerie britannique, de 6 à 8 millions de livres l'aide financière à la Tchécoslovaquie, bien que ce pays tombe sous la domination économique de l'Allemagne?	D.	396
22	Paris (Aff. étr. à Finances).	Paris accepte de voir porter à 8 millions de livres le montant de l'emprunt franco-anglais à émettre sur le marché de Londres au profit de Prague.	D.	407
23	Berlin à Paris....	Si au cours de ses entretiens avec M. von Ribbentrop et le Führer, M. Chvalkovsky a obtenu l'ajournement des projets d'union douanière et monétaire avec l'Allemagne, il a dû faire par ailleurs d'importantes concessions.	T.	409
		c. ROUMANIE		
1938				
1er déc.	*Idem*.....	Le Roi aurait fait connaître au Führer la volonté de la Roumanie d'observer à l'égard des grandes puissances une attitude de stricte neutralité.	T.	8
2	Bucarest à Paris...	Au cours de son entretien avec le roi Carol, le Führer a exprimé la crainte de l'existence d'un accord secret entre la Roumanie et l'U.R.S.S., sans manifester l'intention de poursuivre ses avantages à l'Est.	T.	13
5	Berlin à Paris....	Violentes critiques de la presse allemande contre la Roumanie à la suite des mesures de répression contre la Garde de fer.	T.	34

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
6 déc.	Berlin à Paris....	Violente réaction de la presse allemande après l'exécution sommaire du capitaine Codreano et de ses compagnons.	T.	42
22	*Idem*.....	La presse allemande accueille favorablement la nomination aux Affaires étrangères roumaines de M. Gafenco, partisan d'une collaboration économique étroite entre l'Allemagne et les pays danubiens.	T.	201
30	Bucarest à Paris...	Pour améliorer ses relations avec l'Allemagne, la Roumanie envisagerait d'avoir recours dans un avenir plus ou moins éloigné à l'intervention de la France, mais dans l'immédiat se rapprocherait de l'Italie.	T.	251
1939				
8 janv.	*Idem*.....	Pour faire face à la menace allemande, la politique extérieure de la Roumanie paraît consister à améliorer ses relations avec tous ses voisins, et à s'appuyer sur l'Italie.	D.	316
		d. YOUGOSLAVIE		
1938				
2 déc..	Belgrade à Paris...	Relations commerciales entre la France et la Yougoslavie. La mission Alphand. Des négociations franco-yougoslaves s'ouvriront à Paris le 20 décembre.	T.	12
3	*Idem*.....	Il n'existe aucun accord politique entre la Yougoslavie et l'Allemagne.	D.	24
24	Rome à Paris.....	Objet du voyage du comte Ciano à Belgrade.	T.	218
1939				
7 janv.	Belgrade à Paris..	A la veille du voyage du comte Ciano, la Yougoslavie se déclare solidaire de la Roumanie vis-à-vis de la Hongrie, avec laquelle elle paraît vouloir améliorer ses relations.	D.	314

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 janv.	Belgrade à Paris...	La Yougoslavie maintiendra sa solidarité avec la Roumanie, la Turquie et la Grèce, bien que la Hongrie et la Bulgarie, soutenues par l'Italie, cherchent à obtenir de Belgrade un moindre intérêt pour l'Entente balkanique.	T.	369
23	Rome à Paris....	Résultats de la visite du comte Ciano : non-adhésion de la Yougoslavie au pacte antikomintern mais approbation de l'action italienne en Espagne; neutralité en cas de conflit franco-italien; pacte de non-agression avec la Hongrie, etc.	T.	412
24	Belgrade à Paris..	La Yougoslavie ne prendra vis-à-vis de l'Italie, ni d'aucun autre pays, d'engagement pouvant la placer dans un camp opposé à celui de la France.	T.	316
26	Rome à Paris....	Résultats du voyage du comte Ciano en Yougoslavie.	D.	433
		e. HONGRIE		
1938				
14 déc.	Berlin à Paris....	Voyage prévu à Berlin du comte Csaky, ministre hongrois des Affaires étrangères. L'importance de la Hongrie dans les plans hitlériens.	T.	124
1939				
2 janv.	Budapest à Paris..	Le comte Csaky souhaite le développement de l'axe Berlin-Rome, et proclame l'intention de son gouvernement de quitter la Société des Nations et d'adhérer au pacte antikomintern.	D.	265
21	Berlin à Paris....	M. von Weizsäcker se félicite des gains de territoires réalisés par la Hongrie grâce à l'activité diplomatique allemande. Il dément les projets prêtés à l'Allemagne quant à l'Ukraine ou au retour de ses colonies.	T.	403
23	Budapest à Paris..	La Hongrie doit suivre une politique parallèle à celle de l'Allemagne mais elle est décidée à sauvegarder son indépendance, et regrette le désintérêt de l'Angleterre et de la France pour l'Europe centrale.	T.	411

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 janv.	Strasbourg.....	Après l'arbitrage de Vienne, la Hongrie ne pouvant s'appuyer sur aucune puissance adhère au pacte antikomintern, et doit se soumettre inconditionnellement à l'Allemagne.	N.	429
		f. Bulgarie		
1938				
6 déc.	Sofia à Paris.....	Heureux effet du passage à Sofia de la mission Alphand.	D.	46
16	*Idem*.....	Sofia pense que les Italiens redoutent un rapprochement franco - allemand et envisage la possibilité d'une entente entre l'U.R.S.S. et le Reich au détriment de la Pologne.	D.	160
1939				
25 janv.	*Idem*	Le président du Conseil bulgare redoute que le Duce, en raison du succès obtenu en Espagne et pressé par la situation économique, ne se lance dans une aventure, et que l'Allemagne ne prépare un nouveau coup de force en Pologne ou en Roumanie en direction de l'Ukraine.	T.	421
30	*Idem*.....	La politique extérieure de la Bulgarie est basée sur la recherche des moyens susceptibles de faire aboutir ses revendications territoriales.	D.	466
		g. Turquie		
1938				
22 déc.	Ankara à Paris.....	M. Saraçoglu juge sévèrement l'attitude de l'Italie et se déclare prêt à demander l'agrément de la grande Assemblée nationale aux accords franco-turcs du 4 juillet 1938.	T.	198

IX. — LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
23 déc.	Ankara à Paris....	La Turquie souhaite qu'un règlement définitif intervienne rapidement avec la France dans l'affaire du Hatay.	T.	211
27	Paris.	Pour couvrir d'éventuelles entreprises contre l'intégrité de la Syrie, la Turquie attribue à l'Italie le dessein d'en évincer la France. Elle demande la mise en vigueur rapide des accords du 4 juillet.	N.	233
31	*Idem*.....	Projet d'instructions à donner à l'ambassadeur de France, pour le règlement de la question du Hatay.	N.	257
1939				
11 janv.	Ankara à Paris, Beyrouth.	La ratification du traité d'amitié franco-turc du 4 juillet 1938 ne sera pas invoquée par Paris pour écarter une discussion sur la question du Sandjak, jugée indispensable.	T.	338
13	Ankara à Paris....	Le président de la République turque souhaite que les négociations franco-turques soient menées à bonne fin, et déclare que la France et la Turquie ne tolèreront pas l'immixtion de tiers dans le règlement des questions les concernant.	T.	362
21	*Idem*.....	La Turquie, désireuse d'annexer le Hatay, souhaite que Paris le considère comme un état indépendant sous garantie franco-turque. Elle accueille avec réserve la proposition française de permettre un bon fonctionnement du régime institué par Genève.	T.	404
24	*Idem*.....	La Turquie est décidée à obtenir un règlement prochain de la question du Hatay : les voies qui s'offrent pour effectuer ce règlement.	T.	417
27	Circulaire.....	La France doit s'employer à déjouer les manœuvres par lesquelles Ankara cherche à déplacer la négociation sur le Hatay; elle ne saurait examiner l'éventualité d'un remaniement territorial.	T.	437

X. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
3 déc.	Paris.....	Interdiction du transit du matériel de guerre par l'Indochine, sauf pour les commandes antérieures au 15 juillet 1937.	N.	22
8	Pékin (Att. mil. adj.) à Paris (Guerre).	La situation politique en Chine occupée par l'armée japonaise.	D.	68
10	Tokyo à Paris.....	Rivalités au Japon entre clans militaires au sujet des opérations à mener en Chine.	T.	83
15	Paris à Changhaï..	L'ambassade de France doit observer la plus grande réserve à l'égard des contacts établis par un ressortissant français entre Chinois et Japonais.	T.	137
19	Tokyo à Paris.....	Ajournement de la publication d'une déclaration définissant la politique chinoise de Tokyo, en raison de la situation intérieure nippone et de la complexité des événements en Chine.	T.	174
20	Bangkok à Paris..	Bangkok craint une pression militaire nippone sur Haïnan et l'Indochine.	T.	180
23	Londres à Paris...	D'après le Foreign Office, les propositions de paix faites par Tokyo au gouvernement de Tchong-King visent à affermir l'hégémonie du Japon en Chine et à évincer l'influence des tiers.	T.	213
23	Hanoï à Paris.....	M. Wang-Tsing-Wei estime que Tchang-Kaï-Chek est prisonnier des communistes, qui voudraient prolonger la guerre pour déclencher une révolution sociale.	T.	214
24	Tokyo à Paris.....	Déclaration mesurée du prince Konoyé. Tokyo se désintéresserait de la Chine du sud pour renforcer sa position en Chine du nord et constituer une base d'opérations éventuelles contre la Province maritime.	T.	217

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
24 déc.	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Chine).	Paris autorise le transit par l'Indochine du matériel de guerre commandé par la Chine avant octobre 1937. Aucune restriction aux approvisionnements destinés à des usages civils.	N.	219
25	Washington à Paris.	Politique américaine en Extrême-Orient : assistance plus active à la Chine et pression économique sur le Japon.	T.	224
27	Changhaï à Paris...	Tchang-Kaï-Chek déclare qu'après le discours du prince Konoyé, il ne peut être question de faire la paix avec le Japon.	T.	232
31	Tokyo à Paris.....	Crise intérieure au Japon. Rivalités pour la succession du prince Konoyé. Désaccord entre la marine et l'armée au sujet du projet d'expédition vers le Yunnan.	T.	255
1939				
2 janv.	Changhaï à Paris...	Hypothèses tendant à expliquer l'arrêt de l'offensive japonaise en Chine.	T.	260
2	*Idem*.....	Le départ de M. Wang-Tsing-Wei serait dû à une rupture personnelle avec Tchang-Kaï-Chek, qui conserverait toute son influence sur le Kouomintang.	T.	261
2	Tchong-King à Paris.	L'offensive chinoise prévue au Kouangsi est retardée par les concentrations japonaises dans la région de Nanning.	T.	262
3	Washington à Paris.	Washington proteste contre les restrictions apportées aux activités commerciales américaines en Chine et la prétention nippone d'y exercer un droit de souveraineté en se libérant unilatéralement des obligations d'un traité librement consenti. La possibilité d'un accord n'est cependant pas exclue.	T.	266
4	Paris à Rome.....	Demande d'informations sur les négociations entre Japon, Allemagne et Italie en vue d'une transformation du pacte antikomintern en alliance militaire.	D.	281
5	Tokyo à Paris.....	Le nouveau gouvernement japonais ne serait qu'une continuation de l'ancien et compterait ne rien changer à sa politique.	T.	290

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
9 janv.	Paris.....	La France s'associera à l'Angleterre et aux États-Unis pour exiger le respect du traité des neuf puissances, et pense que la faculté du transit par le Tonkin du matériel destiné à la Chine permettrait de faire pression sur le Japon; elle demande cependant la garantie anglo-américaine contre les risques encourus.	N.	326
11	Tokyo à Paris.....	Les États-Unis ayant fait remettre à Tokyo une note établissant leur position au sujet de la « porte ouverte » et de la validité du traité des neuf puissances, la France doit se joindre à l'Angleterre pour adresser une note analogue.	T.	335
14	Paris à Tokyo.....	Paris estime que le traité de Washington de février 1922 permet de régler d'une façon satisfaisante pour les tiers les problèmes soulevés par l'action du Japon en Chine, mais demeure prêt à examiner les suggestions nippones pour la mise au point des dispositions du traité.	T.	365
16	Changhaï à Paris...	L'opinion et le gouvernement japonais ne seraient pas hostiles à la cessation des hostilités. Sur la question de la liberté de navigation sur le Yang-tsé-kiang, le Japon n'envisage plus une simple fin de non-recevoir aux réclamations des tiers.	T.	370

XI. — L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Les États-Unis		
1938				
8 déc.	Washington à Paris.	Approbation par M. Sumner Welles des conversations franco-allemandes de Paris et sévère critique des revendications italiennes.	T.	64
9	*Idem*.....	Limites du réarmement américain.....	D.	79
10	*Idem*.....	L'opinion américaine approuve le discours de M. Hull qui reconnaît aux états européens le droit de régler leurs relations à leur guise, mais ne veut assumer aucune obligation envers les puissances se réclamant de l'idéal des États-Unis.	T.	86
15	*Idem*.....	Succès aux États-Unis de M. Eden, qui a insisté sur la solidarité franco-britannique.	T.	140
16	*Idem*.....	Le gouvernement américain envisage de proposer la prorogation de la loi sur la neutralité, s'il ne peut la faire modifier, pour accorder des pouvoirs plus étendus au Président.	D.	162
22	*Idem*.....	Irritation du président des États-Unis et de l'opinion américaine à la suite de la divulgation des conditions posées par le Reich à l'émigration des Juifs.	T.	199
1939				
5 janv.	*Idem*	Un message du président Roosevelt mentionne les dangers de guerre qui menacent les principes de base de l'existence de la nation américaine (religion, démocratie, bonne foi internationale) et condamne les gouvernements totalitaires.	T.	286
5	*Idem*.....	Les États-Unis aideront les démocraties dans la lutte contre les dictatures par tous les moyens sauf la force, mais en l'état de la législation, ils sont dépourvus de moyens d'exercer une pression efficace sur le Japon.	T.	287

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 janv.	Washington à Paris.	Les passages du message du Président relatifs aux principes sur lesquels repose la vie politique américaine, au réarmement des États-Unis, à la nécessité de modifier la loi de neutralité sont unanimement approuvés au Congrès.	T.	288
6	*Idem*.....	L'intérêt des milieux politiques se concentre sur la loi de neutralité, dont la modification paraît être la conséquence logique du message présidentiel.	T.	302
7	*Idem*.....	Incertitude sur l'attitude du Congrès au sujet de la révision de la loi de neutralité. Le Duce aurait promis de conseiller au Führer la modération envers les Juifs à la demande des États-Unis, qui tenteraient de dissocier l'Italie du Reich.	T.	308
7	*Idem*.....	Le Président soumet au Congrès le programme de réarmement des États-Unis.	T.	347
28	*Idem*.....	Politique extérieure des États-Unis....	T.	446
30	*Idem*.....	En réponse aux accusations portées contre le Président d'entrer dans une alliance militaire avec Paris, plusieurs journaux justifient l'achat par la France d'avions aux États-Unis et demandent la modification de la loi de neutralité.	T.	457
		b. L'Amérique latine		
1938				
12 déc.	Lima à Paris.....	A Lima, les nations de l'Amérique latine se déclarent d'accord avec les États-Unis pour résister à une agression des puissances extra-continentales et à l'introduction de principes « non américains » sur le continent.	T.	95
14	Washington à Paris.	Conversations à la conférence panaméricaine de Lima au sujet de la possibilité d'un appel à la cessation des hostilités en Espagne.	T.	125

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
16 déc.	Lima à Paris.....	Hésitation de la délégation américaine à présenter à la Conférence le projet français d'appel aux Espagnols pour la cessation des hostilités.	T.	149
17	*Idem*	Initiative cubaine à la Conférence pour une médiation en Espagne.	T.	165
1939				
5 janv.	Paris (Marine E.M.G.).	Les influences étrangères au Brésil.	N.	295

XII. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1938				
3 déc.	Paris (Chef d'E.M.G. de la Défense nat. à Ministre Guerre).	Compte tenu de l'ampleur du réarmement allemand, la France ne peut avoir qu'une position défensive et doit donner à son effort militaire une intensité analogue en tous domaines.	D.	23
5	Paris.....	Le financement d'une commande de mille avions aux États-Unis abordé au comité permanent de la Défense nationale.	P.V.	37
7	Paris (E.M.A. 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	60
14	*Idem*.....	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	127
19	Paris (Chef d'E.M.G. de l'Air à Ministre Air).	Situation respective des aviations française et italienne au 1er décembre 1938 et ce qu'elle paraît devoir être au 1er décembre 1939. Conclusions à en tirer dans le cas où la France aurait à se battre contre l'Italie seule.	N.	177
21	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	192
21	Paris (Aff. étr. à Air).	Dans quelle mesure les dispositions prises pour la sauvegarde des forces aériennes françaises pourraient modifier leur situation en cas de conflit.	D.	195
28	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	241
1939				
4 janv.	*Idem*.....	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	279
7	Paris (Chef d'E.M.G. de la Défense nat. à Ministre Guerre).	Demander aux Affaires étrangères de prendre les contacts nécessaires avec Londres pour organiser la défense de la Côte des Somalis.	D.	313
9	Paris (Marine à Aff. étr.).	Les négociations anglo-allemandes n'affectent pas les constructions navales françaises en cours, mais appellent une action gouvernementale pour entretenir une marine forte.	D.	327

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 janv.	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	339
18	*Idem*.....	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	388
18	Paris (Chef d'E.M.G. de la Défense nat. à Ministre Guerre).	Nécessité d'accords franco-britanniques et de contacts d'états-majors sur divers sujets (défense du bloc Somalie française - Aden - Somaliland, du canal de Suez et des établissements au Levant; attaque éventuelle du Siam, de la Libye, etc.).	D.	389
22	Paris (Chef d'E.M.G. de la Marine).	L'Angleterre et la France peuvent-elles soutenir un conflit contre l'Allemagne et l'Italie? Sous réserve qu'elle ne favorise pas les revendications de Rome, il faut laisser l'Allemagne libre d'agir à l'Est. Paris et Londres doivent réduire l'Italie et ramener l'Espagne dans leur jeu.	N.	406
25	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	423

XIII. — STABILISATION MONÉTAIRE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 janv.	Paris.....	Le problème monétaire et l'entente franco-anglo-américaine.	N.	294

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XIII

1

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2190 à 2193. *Rome, 1er décembre 1938, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 2 h. 20, 2 h. 40, 2 h. 30.)

J'ai assisté à la séance de la Chambre des députés au cours de laquelle, en présence de M. Mussolini, le comte Ciano a prononcé un discours dont le caractère important, voire historique, avait été signalé à l'avance et à grand bruit par la presse italienne (1).

(1) Au cours de cette allocution, le ministre italien des Affaires étrangères, évoquant le problème tchécoslovaque, indiquait la position de son pays à cet égard. Il rappelait avoir recommandé en décembre 1937, à M. Chvalkovsky, alors ministre de Tchécoslovaquie à Rome, que Prague se mît d'accord avec ses voisins avant d'être contrainte à entrer en conflit avec eux. Il faisait le procès du traité de Versailles qui, en créant la Tchécoslovaquie n'avait pas tenu compte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il retraçait ensuite la genèse de la crise de septembre, le Duce ayant décidé la mobilisation italienne dès qu'il avait été averti de l'intention du Führer d'adresser, à Prague, un ultimatum prenant fin le 28 à 14 heures [voir, au tome XI de la présente série, le no 391]. M. Mussolini aurait jugé bon d'établir les bases d'une entente politique avec Berlin et de créer des organes de liaison militaire : ainsi fut fixée pour la matinée du 29 septembre, à midi, à Munich, une rencontre à laquelle devaient participer les ministres allemand et italien des Affaires étrangères, ainsi que les généraux Keitel, Pariani et Valle. C'est alors que le 28 septembre, à 10 heures, intervenait la communication de lord Perth, qui transmettait l'invite du Premier ministre britannique au Duce à user de ses bons offices auprès du Führer [t. XI, no 443]. Le comte Ciano soulignait l'importance européenne de la conférence de Munich et déclarait que l'arbitrage de Vienne entre Hongrie et Tchécoslovaquie [t. XII, no 256 (note)] avait été arrêté par l'Allemagne et l'Italie dans un esprit de pleine solidarité.

Le ministre italien concluait que « le développement de la situation européenne après Munich et Vienne a permis d'affirmer qu'une éclaircie s'est produite à l'horizon politique ». Il invoquait ainsi la récente mise en vigueur des accords anglo-italiens du 16 avril [t. XII, no 319 (note)], « ensemble d'ententes qui, en tenant compte des nouvelles réalités européennes, méditerranéennes et africaines, règlent sur la base de la plus absolue parité morale, politique et militaire, les rapports entre les deux empires ». La consolidation de la paix, haut objectif de la politique italienne, serait poursuivie « avec ténacité et réalisme, en même temps qu'avec cette circonspection qui est indispensable lorsqu'on entend protéger avec une fermeté inflexible les intérêts et les naturelles aspirations du peuple italien ».

A la fin du discours, les cris de « Tunisie! Tunisie! » s'élevaient des bancs des députés. Le soir, dans les rues de Rome et sur la place de Venise, des députés et des étudiants manifestaient aux cris de « Tunis! » « Corse! ».

Le but de ce discours, presque entièrement rétrospectif, était évidemment de mettre en lumière le rôle capital joué par M. Mussolini d'abord, par l'axe Rome-Berlin ensuite, dans l'évolution et le dénouement pacifique de la crise européenne posée par l'affaire tchécoslovaque.

Dans l'exposé de son gendre, le Duce apparaissait comme le *Deus ex machina* toujours clairvoyant, d'un calme imperturbable, aussi prompt à assurer la mobilisation des forces armées du pays qu'à saisir l'occasion de sauver la paix du monde.

Cette évocation de la mise en défense impeccable et foudroyante de l'Empire, frénétiquement applaudie par l'assemblée, avait par surcroît l'avantage de reléguer dans l'ombre ce que risque d'avoir d'inquiétant pour l'Italie elle-même, après l'Anschluss, l'accroissement de puissance de l'Allemagne en Europe centrale.

Sur l'arbitrage de Vienne et la détermination de la frontière subcarpathique, le ministre des Affaires étrangères a été parfaitement net; il a signifié qu'il n'était pas question de revenir sur les décisions prises.

On doit noter la satisfaction profonde et presque enthousiaste avec laquelle le comte Ciano a célébré la mise en vigueur de l'accord italo-anglais et le rétablissement, dans un ciel désormais sans nuage, de l'étroite et traditionnelle amitié entre les deux pays. A cet enthousiasme l'unanimité de l'assemblée s'est associée.

Dans sa conclusion, le comte Ciano a parlé de l'accord de Munich comme d'un point de départ, comme d'un premier pas vers la consolidation de la paix, au service de laquelle l'Italie demeurait attachée, tout en étant prudente et vigilante sans renoncer à « la défense des intérêts et des aspirations naturelles de son peuple ».

Il n'y aurait rien eu à redire à cette péroraison si elle n'avait été accueillie par les cris assez nourris de « La Tunisie! la Corse! » Un député a même crié : « La Savoie! ».

Cette manifestation a-t-elle été spontanée? Il y faut plutôt voir l'effet d'un mot d'ordre et de la propagande organisée en ces derniers temps par M. Starace, et déjà signalé par moi [1].

M. Mussolini y a assisté impassible. J'ai eu l'impression que, s'il n'en paraissait pas surpris, il faisait néanmoins signe pour qu'elle ne se prolongeât pas.

Succédant aux hommages bruyants rendus à l'Angleterre, elle avait pour nous un caractère d'autant plus significatif et choquant.

[1] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 419. De même, l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège rapportait, le 2 décembre (par télégramme n° 621) un renseignement recueilli, quelques jours auparavant, par un prélat français résidant à Rome et d'après lequel M. Starace aurait récemment adressé aux secrétaires fédéraux du parti une circulaire les invitant à mettre la population en garde contre toute tendance au rapprochement avec la France; l'Italie devait désormais réclamer satisfaction de ses revendications touchant la Tunisie, la Corse et Djibouti.

Peut-être serait-il opportun que M. Neville Chamberlain et lord Halifax (1) eussent leur attention attirée sur la campagne et les fins auxquelles on voudrait les faire servir et laissassent comprendre que les visées de certains milieux fascistes sur la Tunisie et la Corse ne trouvent ni indifférence ni complaisance (2).

2

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1039 à 1041. *Paris, 1er décembre 1938, 23 h.*

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée à la Chambre des députés italienne, la séance dont rend compte votre télégramme no 2190 (3) appellent des éclaircissements que je vous serais obligé d'obtenir du comte Ciano au cours d'une audience que vous lui demanderez sans délai.

Vous relèverez à cette occasion qu'il apparaît difficile de ne pas tenir pour concertée une manifestation qui au terme d'un discours du ministre des Affaires étrangères et en présence du chef du gouvernement, n'a provoqué aucune des observations explicites ou marques de désapprobation qu'appelle traditionnellement, en pareil cas, de la part des autorités responsables, un usage constant inspiré de la correction des relations internationales. Une telle

(1) Dont la visite à Rome était prévue pour janvier 1939 : voir, au tome XII de la présente série, le no 444 (et note).

(2) Par télégramme nos 2205-2209, du même jour, l'ambassadeur soulignait que « la scène qui s' [était] produite avait dû être convenue à l'avance. Ce n'est pas l'unanimité de la Chambre, qui y a pris part, mais seulement sur certains bancs, certains députés qui avaient, sans doute, été chargés de préciser par leurs cris le sens du mot « aspirations naturelles » dès qu'il tomberait des lèvres du ministre ». Par ailleurs, le comte Ciano devait, à l'origine, indiquer dans son discours la signification de ce terme d' « aspirations naturelles », mais le Duce, au dernier moment, lui aurait fait modifier son texte.

Pour M. François-Poncet, qui s'interrogeait sur les intentions de l'Italie, le fascisme était de toute évidence « désireux à la fois de nous intimider, de nous soumettre à une pression continue et d'exciter à notre détriment l'ardeur de ses militants ». L'ambassadeur ajoutait : « Le plus étonnant, dans cette entreprise, est que les dirigeants de la politique italienne comptent soit y entraîner l'Angleterre, soit obtenir de celle-ci qu'elle se désintéresse du sort de la France », la presse accusant cette tendance et le discours du ministre des Affaires étrangères passant complètement sous silence la question des relations franco-italiennes. « Comment, après cela, M. Mussolini et le comte Ciano peuvent-ils se réclamer de l' « esprit de Munich »? Le Duce n'aurait-il sauvé la paix en Europe centrale que pour provoquer la guerre en Méditerranée? » M. François-Poncet concluait à la nécessité pour la France de garder son sang-froid : « Le rétablissement de l'ordre, la restauration de la discipline, le réveil du patriotisme en France contribuent de la manière la plus efficace à réduire les prétentions et à dissiper les illusions de l'Italie. On doit espérer que le langage de l'Angleterre y contribuera aussi. Pour le reste, nous ne sommes ni solliciteurs, ni demandeurs, nous attendrons; et les tentatives d'intimidation n'auront d'autre résultat que de nous stimuler dans la préparation méthodique de notre défense »,

(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 1.

attitude peut paraître particulièrement insolite en présence de l'ambassadeur de France et au lendemain même de la reconnaissance inconditionnelle de de l'Empire italien (1).

Le silence observé par le comte Ciano devant des manifestations qui mettaient en cause l'intégrité française rend donc nécessaire pour le gouvernement de la République de déterminer la portée de l'approbation implicite qu'a pu paraître comporter l'attitude des autorités italiennes.

En conséquence, le gouvernement français se trouve dans l'obligation de demander au gouvernement italien lui-même l'interprétation qu'il convient d'y donner; je vous serais obligé de vous la faire préciser par le comte Ciano avec toute la netteté nécessaire.

Il va de soi que s'il apparaissait dans la réponse du comte Ciano que celui-ci n'écarte pas intégralement les revendications qui se sont exprimées, vous ne laisseriez aucun doute sur les conséquences que le gouvernement français devrait en retirer dans la détermination générale de sa position politique au regard de l'Italie.

3

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 1042 à 1047. *Paris, 1er décembre 1938, 23 h. 45.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 1889 à 1898 et 2160 à 2171 (compte rendu de vos conversations avec le comte Ciano et avec M. Mussolini) (2).

A vos affirmations concernant le désir du gouvernement français de normaliser et d' « améliorer les rapports franco-italiens », le chef du gouvernement et le ministre des Affaires étrangères italiens vous ont répondu en manifestant des intentions analogues, dont je prends acte.

Vous référant d'autre part à l'accord de Munich, vous avez exprimé à M. Mussolini le vœu que pût être accompli un jour un geste franco-italien, parallèle à la déclaration franco-allemande et à ses développements éventuels (limitation des armements, tentative de pacte occidental, collaboration économique) (3). Je ne méconnais pas l'intérêt que présenterait, pour l'harmonisation d'une large collaboration internationale, l'aménagement symétrique de nos rapports avec l'Italie et avec l'Allemagne. Mais il ne saurait être perdu

(1) Reconnaissance intervenue du fait de la désignation de M. François-Poncet à l'ambassade de France à Rome : voir, au tome XII de la présente série, le n° 31 (note).

(2) Ces télégrammes respectivement des 10 et 29 novembre, sont reproduits au tome XII de la présente série sous les nos 288 et 433.

(3) Déclaration dont un récent communiqué du *DNB* laissait prévoir la prochaine signature : voir, au tome XII précité, les nos 381 et 395.

de vue que la situation se présente en ce qui nous concerne de façon très différente à l'égard des deux pays. Si, du côté de Berlin, il est apparu nécessaire de procéder à la signature et à la publication d'une déclaration commune fixant les bases des relations franco-allemandes et de leur développement, par contre les rapports franco-italiens reposent déjà depuis le 7 janvier 1935 sur des accords (1) qui ont été approuvées par les parlements des deux pays et dont la ratification formelle, qui doit en permettre l'application, était subordonnée seulement à l'aménagement de la convention complémentaire relative aux questions tunisiennes (2).

Ces accords réglaient l'ensemble des questions litigieuses restées en suspens entre les deux pays depuis la fin de la guerre et M. Mussolini lui-même a reconnu à plusieurs reprises leur pleine valeur à cet égard.

Malgré les événements survenus en Espagne, leur validité n'a jamais été officiellement contestée. Au cours des pourparlers qui ont eu lieu en mars 1937, notamment au sujet du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba (3), les négociateurs italiens s'y sont référés à plusieurs reprises. D'autre part, dans les instructions adressées à M. Blondel le 21 avril 1938 (télégramme du Département nos 393-401) (4), le Département rappelait (sous le point 9) l'intérêt qu'il portait à la négociation, dès le rétablissement de relations diplomatiques normales, de la convention tunisienne sur les bases de l'accord du 7 janvier 1935; le 1er mai 1938 (télégramme no 697 de Rome) (5), M. Blondel constatait, dans un entretien avec le comte Ciano, un accord complet sur le

(1) Par ces accords, la France et l'Italie décidaient de « se concerter entre elles et avec l'Autriche » au sujet des mesures à prendre, dans le cas où l'indépendance et l'intégrité de cet état seraient menacées. Ces conventions stipulaient des rectifications de frontières en faveur de l'Italie dans le Sud tunisien et sur la côte des Somalis, ainsi qu'une participation financière dans la compagnie du chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba. Elles décidaient qu'à partir de 1945, le statut privilégié reconnu aux Italiens de Tunisie serait progressivement aboli pour disparaître en 1965.

(2) Une note de la sous-direction d'Afrique-Levant, du 23 décembre, non reproduite indiquait qu'une loi du 25 mars 1935 autorisait le gouvernement français à ratifier les accords franco-italiens du 7 janvier précédent. Cependant, une clause suspensive disposait qu'ils devraient entrer en vigueur en même temps qu'une convention à conclure au sujet du statut des intérêts italiens dans la Régence, « selon les principes énoncés schématiquement dans un protocole formant partie intégrante des accords ». La note poursuivait : « Il n'a pas dépendu de nous que cet arrangement intervînt. Si, dès le 9 août 1935, l'Italie nous pressait d'entamer la négociation projetée et si nous laissions cette démarche sans réponse écrite, c'est que le cabinet de Rome nous marquait oralement peu après, à Genève, qu'à son avis, le moment [allusion à l'affaire d'Éthiopie,« ne se prêtait pas à l'ouverture de la tractation] ».

(3) Par télégramme nos 40-42 du 5 mars 1937, le Ministre annonçait au représentant de la France à Addis-Abéba la prochaine ouverture à Paris, entre Italiens et Français, de conversations relatives au chemin de fer franco-éthiopien et aux rapports des deux pays en Europe centrale. Le programme proposé par la France concernait les relations entre la Compagnie du chemin de fer et les autorités italiennes; celles des gouvernements de Paris et de Rome sur le chapitre dudit chemin de fer, les intérêts économiques en rapport avec le trafic ferroviaire, etc. Le gouvernement italien avait demandé que seuls ces points fissent l'objet immédiat d'une première négociation. D'autres objets de discussion étaient évoqués, cependant, par la diplomatie française : séjour et activité commerciale des ressortissants français en Éthiopie, des ressortissants italiens dans la côte des Somalis; fonctionnement des missions, écoles, établissements hospitaliers français en Éthiopie, enfin rapports entre Éthiopie et côte des Somalis (échange commerciaux, relations frontalières).

(4) Reproduit au tome IX de la présente série sous le no 214.

(5) Publié au tome IX précité sous le no 260.

point 9; il le confirmait le 8 mai (télégramme nº 728 de Rome) (1) et le 12 mai le comte Ciano répondait à notre chargé d'affaires que « ses bureaux n'envisageaient pas de changements substantiels au traité » (2).

J'ajoute que, lors des entretiens franco-britanniques de Londres du 28 avril 1938 (3), j'avais insisté sur l'intérêt général de voir intervenir enfin le règlement du statut des Italiens de Tunisie dans le cadre des accords de 1935; les ministres britanniques avaient reconnu la portée de cette observation et s'étaient déclarés prêts à appuyer cette demande si, contre leur attente, les Italiens présentaient des objections à ce sujet.

En dépit des articles tendancieux publiés dans certains journaux italiens au cours des derniers mois, et sous réserve des modifications de fait apportées par les événements à la situation en Europe centrale, les accords de 1935 subsistent donc juridiquement et diplomatiquement à la base de nos rapports actuels avec l'Italie. Le retard apporté à la conclusion de la convention tunisienne, retard dont la France n'est pas responsable, n'a fait qu'ajourner la mise en vigueur de ces accords qui liquidaient tout un lourd contentieux franco-italien et dont la réalisation, dans les circonstances actuelles, constituerait la plus sûre étape dans l'amélioration des rapports franco-italiens. C'est donc avant tout dans ce sens que doit s'exercer normalement notre action : la recherche, de notre propre initiative, d'une nouvelle formule de rapprochement faisant abstraction de ces accords ne pourrait manquer de créer l'impression que nous les considérons nous-mêmes comme caducs et dépassés par les événements.

Je vous prie de bien vouloir vous inspirer de ces considérations pour l'orientation générale de votre action lorsque l'occasion vous sera de nouveau fournie de vous entretenir avec le chef du gouvernement et le ministre des Affaires étrangères d'Italie.

4

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3545 à 3547. *Paris, 1er décembre 1938, 23 h. 45.*

Je vous communique d'autre part les instructions par lesquelles j'invite notre ambassadeur à Rome (4) à faire préciser par le comte Ciano l'interprétation qu'il convient de donner au silence observé par le ministre des Affaires

(1) Reproduit au tome IX précité sous le nº 299.
(2) Se reporter à cet égard au télégramme nos 747-759 de Rome (portant la date du 11 mai dans les archives de l'ambassade), publié au tome IX précité sous le nº 315.
(3) Dont le compte rendu est reproduit au tome IX de la présente série sous le nº 258 (annexes).
(4) Instructions transmises à 23 h par télégramme nos 1039 à 1041, ci-dessus reproduit sous le nº 2.

étrangères italien lors des manifestations qui ont suivi le discours qu'il venait de prononcer, le 30 novembre, à la Chambre des députés.

Je vous serais obligé d'informer les autorités britanniques de la démarche prescrite à M. François-Poncet et de vous assurer à cette occasion que le Foreign Office mesure la gravité de la situation que créerait le gouvernement italien s'il tentait de faire siennes les prétentions évoquées à l'issue du discours du comte Ciano.

Vous marquerez que le gouvernement français ne doute pas du souci qu'aura le gouvernement britannique, lors des contacts qui précèderont et accompagneront la visite de M. Chamberlain à Rome [1], de ne laisser aux autorités italiennes aucun doute sur l'étroite liaison qui coordonne l'action franco-britannique. Il est en effet essentiel qu'on ne puisse fonder à Rome aucun espoir sur la portée de manœuvres tendant à faire apparaître, par une nouvelle altération des relations franco-italiennes, une dissociation des intérêts français et britanniques.

Ainsi que vous le constaterez par la lecture des observations complémentaires dont notre ambassadeur à Rome a accompagné le compte rendu de la séance du 30 novembre [2], le gouvernement italien ne paraît pas abandonner l'espoir de parvenir à un tel résultat. Je ne doute pas, et je vous serai obligé de le marquer au Foreign Office, que le gouvernement britannique ne tienne, par la netteté de son attitude, à couper court à ces velléités aussi bien qu'aux méprises qu'elles pourraient provoquer dans l'opinion française.

En faisant part amicalement au secrétaire d'État de ces préoccupations, vous pourrez au surplus rappeler que le 28 avril [3], au cours des entretiens de Londres, les ministres britanniques s'étaient montrés prêts à appuyer, le cas échéant, à Rome notre désir de voir confirmer le règlement des affaires tunisiennes sur les bases arrêtées le 5 janvier 1935 [4].

(1) Visite prévue pour janvier 1939 : voir au tome XII de la présente série le n° 444 (et note).

(2) Observations rapportées par le télégramme de Rome nos 2205-2209, du 1er décembre, ci-dessus analysé sous le n° 1 (note).

(3) Le procès-verbal des entretiens franco-britanniques des 28 et 29 avril 1938 est reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 258 (annexes).

(4) Sur les accords franco-italiens de janvier 1935, voir ci-dessus le n° 3 (note).

5

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2212, 2213 (1). Réservé. *Rome, 1er décembre 1938, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 2, 0 h. 12.)

Si les journaux qui passent pour refléter plus particulièrement les vues du palais Chigi ont évité aujourd'hui d'insister sur les cris poussés hier à la Chambre (2), il n'en a pas été de même des organes où s'exprime plus directement l'opinion du parti fasciste, ni de la presse de province.

Là, au contraire, le sens et la portée de la manifestation ont été dûment mis en lumière comme on a pu le voir dans les analyses que j'ai transmises. Loin de s'y envelopper de circonlocutions plus ou moins vagues et générales, l'irrédentisme italien en Méditerranée s'y est étalé sans détours.

La Chambre italienne a ainsi apporté un complément bien significatif aux propos que m'avait tenus la veille M. Mussolini (3) et dans lesquels il semble qu'il ait volontairement caché toute une partie, et non la moins importante, de sa pensée, ou du moins de la tactique qu'il compte suivre et des manœuvres qu'il prépare.

On ne peut plus guère en effet douter désormais que la politique italienne ne s'apprête à répudier les accords de 1935 (4) et, ne fût-ce que pour nous amener à lui donner satisfaction en Espagne, ne se dispose à rouvrir dans toute son ampleur la question de Tunis et de Djibouti, sinon les autres (5).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 1 (et note).
(3) Sur l'entretien de l'ambassadeur de France et du Duce du 29 novembre, voir au tome XII de la présente série, les nos 433, 434.
(4) Sur ces accords voir ci-dessus le n° 3 (note).
(5) Ce télégramme a été retransmis à l'ambassade de France à Londres, le 2 décembre, sous les nos 3556-3557.

6

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4345 (1). Confidentiel. *Berlin, 1er décembre 1938* (2).

Mon collègue polonais, à qui j'ai rendu visite ce matin, affecte une grande sérénité au regard du rapprochement polono-soviétique (3). Il ne veut y voir que l'expression du désir des deux gouvernements de « normaliser » des relations qu'avait troublées la crise tchécoslovaque. L'accord intervenu serait essentiellement destiné à rétablir des rapports de bon voisinage et à intensifier les échanges commerciaux : il n'en faudrait donc pas chercher l'origine dans des difficultés rencontrées par la Pologne auprès de l'Allemagne; l'initiative en reviendrait, au demeurant, à M. Litvinov.

On ne met cependant pas en doute, dans les cercles dirigeants allemands, que c'est la Pologne qui a pris les devants, comme l'a d'ailleurs déclaré le commissaire du peuple aux Affaires étrangères à M. Payart (4). D'autre part, quand on sait quelles étaient, il y a encore quelques semaines, les dispositions de l'ambassade de Pologne à Moscou à l'égard des Soviets, on ne peut s'empêcher de penser qu'une assez forte secousse a dû se produire du côté allemand pour entraîner ce rapprochement.

M. Beck, après l'échec de ses projets en Russie subcarpathique, a-t-il voulu prendre du champ et revenir à l'assaut mieux armé? A-t-il recherché à l'est une assurance contre une action éventuelle allemande pour la création d'une grande Ukraine? M. Lipski ne m'a pas paru entièrement rassuré sur ce dernier point. Tout en enregistrant les apaisements que lui a donnés à ce sujet le gouvernement allemand qui qualifie d' « absurde » une pareille idée, il constate que l'on discute beaucoup autour de la question ukrainienne dans certains milieux du parti.

Il n'est peut-être pas exclu non plus que l'annonce de l'accord intervenu entre les gouvernements français et allemand (5) ait exercé une certaine influence sur l'évolution de la Pologne au regard de l'U.R.S.S. S'il en était ainsi, ce serait un point de plus à marquer à l'actif de cet accord, car le rapprochement polono-soviétique me paraît de nature à contribuer à la pacification de l'Europe.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Symbolisée par la publication simultanée, à Varsovie et à Moscou, d'un communiqué officiel renouvelant les conventions polono-soviétiques existantes, dont le pacte de non-agression du 25 juillet 1932 : voir, au tome XII de la présente série, les nos 412, 415 (et note), 420, 429.
(4) Voir, au tome XII précité le nº 415.
(5) Allusion au projet de déclaration commune franco-allemande annoncé par un communiqué du *DNB* : voir, au tome XII de la présente série, le nº 381.

7

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4351 (1). Très confidentiel. *Berlin, 1er décembre 1938.*

Je me réfère à mon télégramme nº 4309 (2).

Un de mes collaborateurs a eu aujourd'hui l'occasion de recueillir, de source particulièrement autorisée, d'intéressantes précisions sur les entretiens qu'a eus M. Pirow avec les principaux dirigeants du IIIe Reich à l'occasion de son récent séjour en Allemagne (3).

Contrairement aux indications, d'ailleurs laconiques, fournies à ce sujet par la presse allemande, ces entretiens seraient loin d'avoir exclusivement ni même principalement porté sur les relations économiques germano-sud-africaines, encore qu'à cet égard, la question des communications aériennes et des commandes éventuelles de matériel ait été longuement débattue dans les conversations de M. Pirow avec les chefs de l'aéronautique allemande.

En réalité, la politique aurait tenu, dans ces entretiens, une grande place, en particulier la question juive, au sujet de laquelle M. Pirow aurait envisagé les bases d'un règlement amorçant éventuellement des conversations internationales plus étendues et désirait sonder, à titre d'information personnelle, les dispositions de ses divers interlocuteurs.

De l'entretien d'une heure un quart qu'il a eu, le 24 novembre, à Berchtesgaden avec M. Hitler, M. Pirow a retiré l'impression très nette que, sur ce point particulier comme d'ailleurs sur les grandes lignes de sa politique générale, le Führer était extrêmement indécis, qu'il ne se faisait pas encore une idée précise des questions et n'avait pas de ligne de conduite clairement tracée.

En ce qui concerne en particulier la politique du Reich vis-à-vis de la Grande-Bretagne, M. Pirow a le sentiment qu'en dépit du discours de Weimar (4) et des attaques de la presse, le Führer n'a abandonné ni l'espoir ni même l'intention d'un rapprochement. Mais sur ce point, comme sur les autres, la pensée de M. Hitler est demeurée nébuleuse. Le fait a d'autant plus frappé M. Pirow que lors de sa dernière entrevue avec M. Hitler, en 1934, à Munich, il avait alors trouvé en face de lui un homme résolu, ayant devant les yeux un programme d'action bien défini et marchant sans hésitation vers un but déterminé.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 26 novembre, reproduit au tome XII de la présente série sous le nº 411.
(3) Sur les entretiens du ministre sud-africain en Allemagne, voir au tome XII précité le nº 411 (et note).
(4) Prononcé le 6 novembre précédent par le Führer : voir, au tome XII de la présente série, le nº 279 (note).

M. Pirow a vivement ressenti le contraste, plus frappant encore, à son avis, dans le domaine de la politique intérieure.

Comme tous les observateurs de l'Allemagne de novembre 1938, M. Pirow a eu, à cet égard, le sentiment très net que deux clans rivaux se disputaient avec acharnement l'influence auprès du Führer : l'un, résolument fermé à tout assouplissement du régime, ayant à sa tête MM. Goebbels, Hess et Himmler, l'autre, avec MM. Goering, Funk et Lammers, comprenant parfaitement la situation et convaincu de la nécessité d'une rentrée du Reich dans le circuit international. Mais, toujours de l'avis de M. Pirow, M. Hitler ne s'est pas encore prononcé définitivement entre l'un et l'autre, et on ne saurait renoncer, par suite, à l'espoir de voir le second l'emporter, surtout si les efforts qu'il déploie pour gagner à sa thèse certains appuis au dedans et au dehors sont couronnés de succès. C'est d'ailleurs en ce sens que le ministre sud-africain compte s'employer auprès de M. Mussolini.

M. Pirow estime donc que M. Hitler demeure aujourd'hui encore l'arbitre incontesté de la situation, celui dont, en définitive, la décision, souvent inspirée en dernière heure par des impondérables échappant à toute prévision, fait pencher la balance. Un épisode de son entretien avec le Führer l'a confirmé dans ce sentiment : M. von Ribbentrop — dont la présence en tiers n'était pas, paraît-il, prévue par le programme — ayant esquissé à un moment une intervention dans un sens d'ailleurs agressif, M. Hitler lui a, d'un geste sec, imposé silence et le ministre des Affaires étrangères n'a plus ouvert la bouche jusqu'à la fin de la conversation.

Il a été dit à mon collaborateur que la question coloniale avait effectivement été abordée, notamment avec M. Goering, dont M. Pirow a apprécié, par contraste, l'esprit compréhensif et conciliant. Mais ici aussi, et avec plus d'insistance encore, il a été souligné que M. Pirow s'était appliqué à conserver à son entretien un caractère exclusivement informatif, qu'il n'était mandaté ni par le gouvernement de Londres, ni même par celui de Prétoria, pour amorcer des négociations quelconques, qu'il était venu « écouter et se rendre compte » et non s'engager ni engager son pays.

Mon collaborateur ayant demandé si, en dehors de ce qui précède, le ministre sud-africain avait dégagé de son voyage à Berlin des impressions favorables ou défavorables : « Non, lui a-t-il été répondu après un moment d'hésitation, mais il a beaucoup appris ».

8

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4352 (1). Confidentiel. *Berlin, 1er décembre 1938* (2).

Il m'a été assuré aujourd'hui, de source diplomatique, qu'au cours de sa conversation de jeudi dernier avec le Führer (3), le roi Carol aurait nettement marqué à ce dernier la volonté de la Roumanie d'affranchir désormais de toute influence extérieure sa politique étrangère et d'observer à l'égard des diverses grandes puissances une attitude de stricte neutralité.

Sans être naturellement en mesure de vérifier cette information, j'observe que les feuilles allemandes n'ont accompagné d'aucun commentaire la nouvelle de l'exécution de Codreanu et de ses compagnons (4).

9

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2248. *Rome, 1er décembre 1938* (5).

Un de mes collaborateurs a eu hier soir (30 novembre) avec une importante personnalité fasciste une longue et intéressante conversation qui a porté presque entièrement sur la situation internationale et le discours du comte Ciano (6). La personnalité dont il s'agit a reconnu sans difficulté le caractère discourtois des manifestations relatives à la Tunisie, à la Corse, à Djibouti, qui ont eu lieu hier à la Chambre des députés en présence de l'ambassadeur de France et il a volontiers admis qu'elles n'étaient pas spontanées, mais organisées « pour vous montrer à quel point la question tunisienne nous tient au cœur ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur l'entrevue du Führer et du roi de Roumanie, voir, au tome XII de la présente série, les nos 449, 452.
(4) Sur cette exécution — camouflée en accident — voir, au tome XII, précité, le nº 455 (et note).
(5) Par courrier, en clair.
(6) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 1 (note).

Passant ensuite à un examen plus général de la situation internationale, l'interlocuteur a expliqué tout d'abord que l'on ne pouvait, le 30 novembre, parler de la France à la Chambre fasciste, étant donné la situation dans laquelle se trouvait notre pays, car il importait de ne pas gêner l'action de M. Daladier dans ces graves moments, ce qui risquait de le compromettre inutilement (1). Mais, a-t-il ajouté, ceci n'est évidemment qu'une raison d'opportunité. « Il reste surtout le fait que nous n'entendions pas fournir des bases de discussion pour une négociation éventuelle avec vous. Grâce à l'axe Rome-Berlin qui ne nous a encore rien rapporté de précis, nous sommes forts. Nous considérons qu'au contraire la France est faible et isolée, puisque la Russie ne compte évidemment plus en Europe, que votre situation intérieure est, malgré le succès du gouvernement, loin d'être rétablie, et enfin que l'Angleterre n'est pas prête. Nous estimons, d'ailleurs, que vous êtes moins liés avec Londres et moins sûrs de l'appui de la Grande-Bretagne que nous ne le sommes de celui du Reich et en cas de guerre il n'est pas du tout prouvé que l'intervention britannique se produirait immédiatement et en temps utile. Dans ces conditions, pourquoi devrions-nous chercher à nous entendre avec vous? Qu'est-ce que cela pourrait nous rapporter? Votre aide économique et financière serait, de toute façon, trop limitée pour entrer véritablement en ligne de compte et influer sur notre politique autarcique, partant sur notre politique extérieure. La reconnaissance de l'Empire par la France est intervenue trop tard pour avoir pour nous beaucoup de valeur. Nous avons tout intérêt à maintenir, vis-à-vis de la France, l'intégralité de nos revendications, en prévision, soit d'une guerre, soit d'un état de tension analogue à celui qui s'est produit par suite de l'affaire tchèque et a tant rapporté à l'Allemagne; mais cette fois ce devrait être à notre profit à nous.

« En Espagne, la guerre civile durera sans doute encore longtemps, sans succès décisif ni d'un côté ni de l'autre. Vous ne voulez, d'ailleurs, pas vous résigner à la victoire de Franco ». Et comme mon collaborateur demandait alors à son interlocuteur si, comme on nous en avait donné l'impression en haut lieu, l'obstacle espagnol une fois levé, rien ne s'opposerait plus à un rapprochement franco-italien, celui-ci répondit que tel n'était pas son sentiment. « Car alors se poseraient de toute façon les questions de Tunisie et de Djibouti qu'il faut résoudre. La Corse et la Savoie ce sont « des bêtises »; mais il nous faut reprendre l'examen des questions coloniales. Les accords de 1935 sont morts et enterrés. Par conséquent, nous revenons au traité de Londres de 1915 et aux droits que nous tenons du fameux article 13 (2). En tout état de cause, nous ne saurions accepter comme base de discussion

(1) Allusion à la grève générale déclenchée le 30 novembre par la C.G.T., et qui se soldait par un échec : voir, au tome XII de la présente série le n° 433 (note).

(2) L'accord secret signé à Londres le 26 avril 1915 entre les états de l'Entente et l'Italie — à l'occasion de l'entrée de cette dernière dans la guerre aux côtés des Alliés — stipulait en son article 13 : « Dans le cas où la France et la Grande-Bretagne augmenteraient leurs domaines coloniaux d'Afrique aux dépens de l'Allemagne, ces deux puissances reconnaissent en principe que l'Italie pourrait réclamer quelques compensations équitables, notamment dans le règlement en sa faveur des questions concernant les frontières des colonies italiennes de l'Érythrée, de la Somalie et de la Libye et des colonies voisines de la France et de la Grande-Bretagne ».

les accords Mussolini-Laval, même en demandant des modifications sur certains points, parce que ce serait reconnaître dans une certaine mesure leur validité et accepter de se contenter de rectifications de détail, ce qui ne correspondrait plus à la situation présente. Vous pourriez évidemment remettre en question la rectification de frontière en Somalie et la cession de l'île de Doumeirah. Nous ne pensons pas que vous le fassiez. De toute façon, ces cessions nous intéressent assez peu. Le sort de Djibouti lui-même doit être réglé et, en Tunisie, il faut en revenir au régime des conventions de 1896 (1), qui est un minimum ». Comme mon collaborateur émettait l'hypothèse que la France, si elle ne pouvait arriver à un accord avec l'Italie sur la question tunisienne, pourrait bien finir par régler unilatéralement et en vertu de sa législation interne la situation des Italiens installés dans la Régence : « Alors, dans ce cas, répondit sans hésiter l'interlocuteur, ce serait la guerre. Nous aurions, sans nul doute, l'appui complet du Reich, croyez-moi, dans une telle circonstance ». Le haut fonctionnaire fasciste n'a pas davantage voulu admettre que l'Angleterre s'opposerait à ce qu'une Italie déjà maîtresse de la Sicile s'emparât, à supposer qu'elle y parvînt, de la Tunisie, et tînt ainsi les deux rives du canal de Sicile sous son contrôle. « L'Angleterre, déclara-t-il, qui tient toujours Gibraltar et Suez, se résignerait à voir l'Italie maîtresse de la Tunisie; car elle sait bien que l'expansion italienne en Méditerranée est fatale et qu'il lui faut en prendre son parti. Évidemment, nous ne pourrions nous emparer de la Tunisie que par la guerre, à moins de graves désordres chez vous. Mais il s'agit là d'une affaire éminemment populaire et M. Mussolini aime à alimenter les ambitions sentimentales de son peuple. »

En Europe centrale, l'Italie d'aujourd'hui, à en croire la personnalité en question, ne pourrait même plus, si elle le voulait, s'appuyer sur la France, puisque celle-ci « n'a plus, ni à Budapest, ni à Bucarest, ni à Belgrade, ni en Turquie, de positions de premier ordre, ni de politique active. L'Angleterre se contente de rechercher des bases navales et des points d'appui éventuels pour sa flotte. Pour le reste, nous sommes seuls avec les Allemands. Croyez-moi, ceux-ci menacent bien plus la Roumanie que la Russie! C'est vers Bucarest qu'ils vont tenter leur prochain effort, dès qu'ils auront conclu avec la Hongrie, ce qui ne saurait tarder, un véritable *Zollverein*. Nous restons toujours plus favorables à Imredy qu'à tout autre et nous souhaitons son retour au pouvoir; mais à Berlin on préfère une formule Daranyi, plus souple, moins « vieille Hongrie », moins sous l'influence du Régent ».

(1) Il est fait allusion ici à plusieurs actes signés, le 28 septembre 1896, par la France, agissant au nom du Bey, avec l'Italie : une convention de commerce et de navigation, une convention consulaire et d'établissement, une convention d'extradition. Le nouveau régime ainsi créé (pour une période de neuf ans) reposait sur le principe de l'égalité de traitement pour l'exercice des droits civils entre Français, Tunisiens et Italiens dans la Régence. Les Italiens pouvaient dès lors circuler librement, exercer toutes sortes de professions, faire du commerce, établir des sociétés. Ils étaient justiciables de la juridiction française. Les conventions consacraient le *statu quo* en ce qui concernait les écoles royales italiennes ouvertes en Tunisie et l'hôpital italien. Elles maintenaient enfin en faveur des Italiens de Tunisie le privilège de conserver indéfiniment leur nationalité sous réserve de la possibilité de naturalisations individuelles.

« Quant à votre déclaration franco-allemande [1], elle restera dépourvue de toute substance, sans signification spéciale et ne résoudra aucun problème. C'est, en somme, de votre part, une faible réplique pour tenter de faire avec Berlin un certain contrepoids à notre entente avec l'Angleterre qui, elle, a infiniment plus d'importance. Elle implique, en effet, que Londres sait faire la part du feu. On sent en Grande-Bretagne qu'entre les nations « prolétaires » et les puissances richement pourvues, le conflit risque d'être fatal, aussi prend-on ses précautions. Les Anglais sauvent leur capital dans toute la mesure du possible et ce sont vos richesses qui, étant le moins bien défendues, sont le plus exposées ».

Il importe évidemment de laisser à la personnalité en question, qui n'occupe, bien entendu, aucun poste au palais Chigi, toute la responsabilité des propos qu'elle a tenus et de faire la part d'une exagération, sans doute destinée à nous impressionner. Il n'en reste pas moins qu'il y a là, de la part d'un homme qui voit fréquemment le chef du gouvernement et le comte Ciano, l'intention délibérée de nous faire sentir les dispositions dont l'Italie est, à l'heure actuelle, animée à notre égard et d'insister encore davantage sur les ambitions impérialistes de l'Italie fasciste qui sont dirigées contre nous. Sans vouloir prendre au tragique les propos ci-dessus rapportés, et empreints d'un cynisme avoué, j'estime qu'il y a lieu pourtant de les prendre très au sérieux.

10

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1097. *Londres, 1er décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 décembre).

La question d'Espagne préoccupe toujours vivement le Foreign Office. D'une part en effet, il ne voit aucune raison pour que l'un des partis triomphe de son adversaire ou pour que les hostilités soient interrompues. D'autre part, il ne découvre pour le moment aucun moyen de poursuivre l'action des puissances en vue du retrait total des volontaires étrangers. Ainsi que je l'ai indiqué à Votre Excellence, lord Plymouth, qui craint d'avoir à subir les responsabilités de l'inaction à laquelle est voué le Comité, a entrepris des sondages auprès des chefs de mission qui font encore partie du sous-Comité. Peut-être espère-t-il recueillir de leurs propos des indications propres à l'orienter et à fixer les éléments d'une politique plus active. Mais il est bien probable que le comte Grandi, de même que M. von Dirksen, déclineront poliment la conversation en se déclarant sans instructions.

[1] Annoncée par un communiqué du *DNB* : voir, au tome XII de la présente série, le nº 381.

Cependant, le président du Comité, de même que les fonctionnaires du Foreign Office sentent que la prolongation de cet état de choses ne va pas sans dangers. Si l'attention des milieux politiques et du public s'est relâchée par suite du ralentissement des opérations militaires, personne n'ignore que l'intérêt peut rebondir brusquement en présence d'incidents mettant en cause la marine marchande britannique. C'est la raison pour laquelle Whitehall, l'Amirauté en première ligne, souhaitait en son for intérieur la reconnaissance des droits de belligérance au gouvernement nationaliste. Une fois cette étape tranchée, l'administration anglaise pourrait se désintéresser des navires de commerce qui forcent le blocus souvent théorique organisé devant les eaux gouvernementales, mais qui se font bombarder à l'intérieur des ports par l'aviation nationaliste, ce qui provoque des accès d'indignation à Westminster et ce qui vaut au Cabinet des attaques où son prestige n'a rien à gagner.

Au point de vue européen, d'autre part, le Foreign Office se rend bien compte qu'il n'y aura pas de réel apaisement tant que les passions respectives seront constamment avivées par les péripéties de la guerre civile espagnole. En particulier, les relations franco-italiennes sont empoisonnées par la persistance du conflit. Mais existe-t-il un moyen d'y mettre fin tant que des forces étrangères continueront à combattre ouvertement dans la Péninsule ?

Maintenant que le Premier ministre a fait officiellement annoncer la date de son voyage à Rome [1], il doit se préparer aux conversations qui seront engagées à cette occasion. Au cours des entretiens qu'il a eus à Paris avec Votre Excellence et M. le Président du Conseil [2], il a laissé paraître l'espoir d'exercer une influence favorable sur M. Mussolini et de l'amener à une attitude plus conciliante à notre égard. Peut-il se flatter d'arriver à un résultat dans les conditions actuelles? Si vraiment la question d'Espagne est, comme l'ont affirmé à notre ambassadeur à Rome le Duce et son ministre des Affaires étrangères, le grand obstacle au retour des relations normales entre la France et l'Italie [3], M. Chamberlain risque donc d'échouer dans ses efforts et de prêter le flanc aux manœuvres qui seront tentées du côté italien pour faire apparaître des signes de dissentiment entre Londres et Paris.

Si embarrassantes que soient ces perspectives, le Foreign Office n'aperçoit aucune méthode propre à hâter la solution du problème espagnol. Sir George Mounsey m'a rapporté une conversation qu'il a eue cette semaine avec le duc d'Albe. Celui-ci avait commencé par faire allusion d'un ton assez satisfait aux conclusions du rapport Hemming [4] et par marquer son espoir d'en voir sortir quelques progrès pour le règlement des questions dont s'inquiète particulièrement le gouvernement britannique. Le sous-secrétaire d'État adjoint dut lui expliquer que bien loin d'avancer les choses, la réponse de

(1) Sur ce projet de voyage, voir, au tome XII de la présente série, le n° 444 (et note).
(2) Le 24 novembre : le compte rendu de ces entretiens est reproduit au tome XII précité sous le n° 390.
(3) Voir, au tome XII précité, les nos 288, 433, 434.
(4) Sur la mission de ce dernier en Espagne, voir, au tome XII de la présente série les nos 298, 325, 331 (et note).

Burgos [1] fermait la porte à toute possibilité d'entente. L'envoyé officieux du général Franco essaya de plaider la thèse de son gouvernement, de démontrer que les troupes nationalistes remplissaient toutes les conditions requises pour que la qualité de belligérants leur fût reconnue. A quoi sir George Mounsey répliqua qu'en réalité la question se posait tout différemment. En Espagne, un élément international était en jeu du fait de la présence de combattants étrangers. De plus, un accord s'est établi entre les puissances intéressées sur certaines bases. Si le gouvernement de Burgos prétend n'en tenir aucun compte, il est bien probable que ce ne sera pas le moyen de parvenir à ses fins. Le fonctionnaire anglais a déclaré à son interlocuteur que si l'on pouvait concevoir à la rigueur une discussion sur la base du plan du 5 juillet [2], en revanche les gouvernements qui n'y avaient donné leur adhésion qu'à des conditions déterminées ne se résoudraient certainement pas à donner satisfaction aux revendications nationalistes sans aucune garantie pour l'avenir. Sir George Mounsey a enfin laissé entendre au duc d'Albe que si le général Franco voulait obtenir la reconnaissance immédiate du statut de belligérant, il était inconcevable qu'il ne se déclarât pas prêt en même temps à procéder à l'évacuation totale des éléments étrangers et à laisser le Comité procéder aux investigations nécessaires pour montrer la sincérité de ses promesses.

Le duc d'Albe a promis de rapporter cette conversation à Burgos et d'appuyer personnellement les suggestions qui lui ont été soufflées. Mais sir George Mounsey ne se fait pas beaucoup d'illusion sur les résultats de cette intervention. Le représentant de l'Espagne nationaliste à Londres est beaucoup plus averti que ses compatriotes des conditions politiques qui prévalent à l'étranger. Il peut comprendre les raisons qui obligent les gouvernements démocratiques à repousser une prétention incompatible avec les conceptions que garde de la légalité, la majorité de leur opinion. Il est très douteux qu'il arrive à convertir à une politique plus modérée ses compatriotes qui vivent sur eux-mêmes et fortifiant constamment leur conviction en des palabres interminables, mettent souvent un entêtement incroyable à défendre leurs idées sans s'inquiéter de savoir si elles sont en accord avec leurs véritables intérêts.

[1] Allusion à la note verbale du gouvernement de Burgos du 15 août, qui n'acceptait l'accord réalisé au sein du comité de non-intervention de Londres du 5 juillet que sous certaines réserves (concession du droit de belligérance, retrait des volontaires, renforcement de la surveillance des frontières). Le texte en est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 389.

[2] Analysé au tome X de la présente série sous le n° 155 (note).

11

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3102 (1). Réservé. *Londres, 2 décembre 1938* (2)

(*Reçu :* le 3, 6 h. 30)

En l'absence du Premier ministre, parti cet après-midi jusqu'à dimanche soir, et de lord Halifax, qui se trouve en congé dans le Yorkshire, je me suis acquitté auprès de sir Alexander Cadogan, des instructions contenues dans votre télégramme nos 3545 à 3547 (3).

Je lui ai communiqué les indications que nous avons reçues au sujet de la séance tenue mercredi à la Chambre des députés italienne, et je lui ai fait part de la démarche prescrite en conséquence à notre ambassadeur à Rome (4).

Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office m'a dit qu'en effet la situation préoccupait sérieusement M. Neville Chamberlain, avec qui il s'en est entretenu avant son départ. Il lui fera part de notre conversation par une note qui sera envoyée ce soir aux Chequers. A titre personnel, sir Alexander Cadogan m'a dit qu'il ne pouvait qu'approuver l'attitude très nette prise par le gouvernement de la République. Il est indispensable, à son avis, chaque fois que l'Italie ou l'Allemagne marquent des prétentions inadmissibles, de les relever en des termes propres à arrêter immédiatement ces gouvernements sur une voie aussi dangereuse. Il m'a assuré qu'au cours de son voyage à Rome, si ce voyage avait lieu, car il est évident que les projets du Premier ministre devraient être modifiés dans le cas où l'attitude du gouvernement italien deviendrait trop agressive, M. Neville Chamberlain ne manquera pas de manifester à ses interlocuteurs son intention bien arrêtée de poursuivre une politique d'étroite coopération avec la France et de réduire à néant tous les espoirs que le gouvernement italien aurait pu fonder sur des dissentiments possibles entre nos deux pays. A ce point de vue, les conversations personnelles qu'il pourra avoir avec M. Mussolini seront particulièrement utiles.

J'ai fait observer à sir Alexander Cadogan que la visite à Rome ne devant avoir lieu que dans six semaines (5), il y aurait de graves inconvénients à attendre jusque-là pour faire connaître le point de vue britannique. J'ai exprimé l'espoir que, soit dans une déclaration publique qui aurait pour effet

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 1er décembre, ci-dessus publié sous le nº 4.
(4) Sur la démarche prescrite à M. François-Poncet, voir ci-dessus les nos 2, 3.
(5) Sur le projet de visite à Rome des ministres anglais, voir, au tome XII de la présente série, le nº 444 (et note).

de rassurer l'opinion française, soit par une démarche à Rome, le gouvernement anglais trouve le moyen de déjouer le plus tôt possible la manœuvre esquissée dans le discours du comte Ciano. Le dessein prémédité du gouvernement italien apparaît en effet avec une clarté évidente à la lumière des commentaires de la presse italienne relatifs à la conférence franco-britannique de Paris. Sir Alexander Cadogan s'est rangé à mon avis et m'a donné l'assurance qu'il allait suggérer au Premier ministre d'envoyer aussitôt des instructions à lord Perth pour couper court à ces fausses interprétations.

J'ai demandé à sir Alexander Cadogan de me tenir au courant de la suite que le Premier ministre aura cru devoir donner à ma démarche. J'ai ajouté que mon gouvernement attacherait également du prix à être informé de la manière dont M. Neville Chamberlain envisage les manifestations de Montecitorio ainsi que leurs conséquences éventuelles sur la politique britannique.

12

M. COCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 520. *Belgrade, 2 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 4, 12 h.)

Le président du Conseil a tenu, bien qu'il fût très absorbé par la préparation des élections, à recevoir ce matin M. Alphand. La conversation, à laquelle j'assistais, a surtout porté sur la possibilité d'intensifier les rapports économiques franco-yougoslaves (2). Le directeur des Accords commerciaux a d'abord rappelé à M. Stoyadinovitch les difficultés qu'éprouvait notre pays à acheter les produits yougoslaves, et dont la principale est l'écart entre les prix d'ici et les prix mondiaux. M. Alphand a ajouté que si le gouvernement français était disposé, notamment en demandant un sacrifice aux exportateurs, à faire un effort pour diminuer cet écart, il était indispensable que le gouvernement yougoslave fît, de son côté, une partie du chemin.

M. Stoyadinovitch nous a alors exposé combien il était désireux d'augmenter les ventes yougoslaves dans les pays à monnaie libre. « La Yougoslavie, a-t-il dit, exporte à l'heure actuelle 40 % de ses produits vers l'Allemagne; je suis sûr que vous n'avez pas un commerce aussi important avec vos colonies. C'est une véritable union douanière de fait qui s'instituera entre les deux pays si nous n'arrivons pas à nous dégager de l'emprise économique allemande. Celle-ci peut, de plus, entraîner de graves inconvénients politiques

(1) **Par courrier, en clair.**

(2) **Sur la mission économique française envoyée à partir de novembre sous la direction de M. Alphand dans les états balkaniques, voir, au tome XII de la présente série le nº 278 (et note).**

et, de ce point de vue-là, vous êtes aussi intéressés que nous à ce que nous en soyons libérés en partie. A l'époque actuelle on ne sait ce qui peut arriver et vous avez intérêt à ce que nous soyons forts. Les manifestations récentes qui se sont produites au Parlement italien (1) ont en effet montré que l'avenir n'était guère rassurant et moi-même, bien que, comme vous le savez, je sois généralement porté à l'optimisme, je suis aujourd'hui préoccupé.

« Même au point de vue purement économique, la situation actuelle ne peut se prolonger sans danger pour vos intérêts. Nous vous payons 300 millions par an pour les coupons des emprunts. Si vous n'augmentez pas vos achats de telle sorte que notre balance commerciale nous laisse un excédent équivalent à cette somme, je crains qu'il nous soit impossible d'assurer dans l'avenir des transferts de cette importance ». Le directeur des Accords commerciaux a interrompu alors M. Stoyadinovitch en lui déclarant qu'il était impossible d'établir un lien juridique entre le transfert des coupons et la balance commerciale. Il a ajouté que cela équivaudrait d'ailleurs à quadrupler les achats de la France en Yougoslavie, ce qui n'était pas facilement réalisable. Néanmoins le désir du gouvernement français est de développer par tous les moyens possibles les échanges franco-yougoslaves et de contribuer ainsi à faciliter le transfert de nos créances financières. Il convient à cet effet de chercher avant tout à utiliser les contingents actuellement accordés aux produits yougoslaves et qui n'ont pas été épuisés en raison de la cherté des prix. M. Stoyadinovitch s'est montré disposé à faire étudier par ses services la contribution que pourrait apporter la Yougoslavie dans ce domaine, mais il a ajouté que la France devait faire le principal effort. L'entretien s'est terminé sur l'assurance répétée de M. Stoyadinovitch que la Yougoslavie était très désireuse d'aboutir à un accord commercial satisfaisant lors des négociations qui, ainsi qu'il a été décidé, s'ouvriront le 20 décembre à Paris.

Les demandes yougoslaves ont été remises à la délégation française. Je les transmets au Département aujourd'hui même. M. Alphand souhaite qu'elles soient examinées de toute urgence par les services compétents.

Par ailleurs, les experts industriels et financiers ont eu ici divers entretiens avec les autorités compétentes yougoslaves. Un rapport à ce sujet sera établi par M. Alphand qui l'adressera au Département.

(1) Sur ces manifestations, voir ci-dessus le n° 1 (et note).

13

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST [1],
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1138 [2]. *Bucarest, 2 décembre 1938* [3].

(*Reçu* : le 4, 12 h.)

Le Roi, m'a dit M. Comnène, n'a pas eu une mauvaise impression de son entretien avec le chancelier Hitler [4].

Après un tour d'horizon général, les deux chefs d'État ont discuté essentiellement des relations économiques des deux pays, qui, par leur importance et par les conséquences politiques éventuelles de leur développement dans un sens ou dans l'autre, restent au premier plan des préoccupations du roi Carol et du chancelier Hitler.

Le Führer a abordé ensuite la question russe, en manifestant la crainte persistante que, malgré l'aversion profonde du peuple roumain pour son voisin du nord-est et malgré les assurances officielles du gouvernement de Bucarest, il n'existe un accord secret entre la Roumanie et l'U.R.S.S.

Après avoir pris soin de marquer qu'il n'avait aucune intention de pousser plus loin vers l'Orient les avantages politiques qu'il vient d'acquérir au Reich, le Chancelier a traité la question juive, en la considérant non pas sur le plan de l'antisémitisme, mais uniquement sur celui du problème international que constitue l'émigration juive.

Enfin, lors de son entrevue avec le Roi, le maréchal Goering s'est longuement plaint des difficultés que le Reich éprouvait actuellement du côté de la Pologne.

(1) A la suite de l'élévation au rang d'ambassade de la légation de France à Bucarest (voir, au tome XII de la présente série, le nº 407), M. Thierry devait être promu à la dignité d'ambassadeur par décret du 14 avril 1939.

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Sur cet entretien, voir, au tome XII de la présente série, les nºs 449, 452; ci-dessus le nº 8.

14

LE COLONEL LAURENT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 369/S [1]. *Bruxelles, 2 décembre 1938.*

Par lettres nos 262/S, 264/S, 284/S, 286/S, 308/S, des 24, 25, 27, 28, 30 septembre et 354/S, du 24 novembre [2], j'ai exposé dans leurs grandes lignes les mesures militaires que les Belges ont prises en septembre dernier et notamment les raisons qui les ont amenés à prendre face à la France des « précautions » aussi disproportionnées.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des compléments que j'ai pu recueillir jusqu'ici, tout en restant dans la discrétion apparente qui s'imposait au représentant officiel de l'armée contre laquelle une importante partie des susdites mesures était prise. Ces compléments confirment et complètent mes rapports antérieurs.

Je rappelle tout d'abord que le haut commandement belge avait, dès le 23 septembre soir, mis sur pied les troupes du front Est (garnisons de Liège et de Namur et chasseurs ardennais) et qu'il avait entrepris de ce côté la préparation des destructions de deuxième ligne. A noter qu'il avait dû, à cet effet, se procurer chez nous 1.000 mètres de cordeau détonant [3]; les journaux wallons l'ont fait connaître narquoisement. Le 24, quelques « précautions » [4] sont prises sur la Sambre et l'on renforce de réservistes, à titre symbolique, le régiment d'artillerie de Tournai-Mons. Le dimanche 25, sous la double pression des flamingants et des Allemands [5], le Roi et le gouvernement envisagent de garnir la frontière sud; il leur faut de gros effectifs. Un seul moyen est possible : la « mise sur pied de paix renforcée », dite P.P.R.; elle comprend le rappel de plusieurs classes (six en moyenne [6]) et permet non seulement de compléter les 6 divisions d'active et les 2 divisions de cavalerie, mais en outre de constituer les 6 divisions de première réserve et les troupes d'armée. Au total, ces 12 divisions et le corps de cavalerie s'ajoutant au dispositif de forteresse et à la division de chasseurs ardennais déjà en partie

(1) Extraite des archives de l'Air.

(2) De ces documents ont été retenus les rapports nos 284/S, 308/S et 354/S, respectivement publiés au tome XII de la présente série sous les nos 407 et 501, au tome XII sous le nº 394. Sur le rapport nº 286/S, voir, au tome XI, le nº 407 (note).

(3) *Note du document :* Je tiens ce détail d'un grand chef belge. Je désirerais connaître comment et à quelle date la demande nous a été présentée et la livraison effectuée.

(4) *Note du document :* C'est le mot qu'a employé systématiquement l'État-major dans ses conversations avec moi.

(5) *Note du document :* Cf. ma lettre nº 354/S, du 24 novembre.

(6) *Note du document :* De nombreux rappels individuels ont permis comme chez nous de convoquer des hommes de classes anciennes.

sur pied, les forces belges se trouveront ainsi portées à 360.000 hommes. C'est beaucoup. Mais cette mesure présente l'avantage d'être prévue et de jouer automatiquement; par ailleurs, elle n'oblige pas le Roi à prendre le commandement. Mais on hésite : la situation n'exige pas une telle mesure dont le coût sera élevé et les répercussions morales graves en Wallonie et en France. En attendant, on convoque, le 26, 17.000 hommes pour porter à leurs effectifs pleins les chasseurs ardennais, les artilleurs de forteresse et les cavaliers.

Le mardi 27, on estime devoir céder aux flamingants et aux Allemands. Voici ce qu'a écrit officiellement la *Libre Belgique*, journal volontiers francophobe : « Pourquoi l'armée est renforcée : une violation de notre territoire par les troupes françaises est psychologiquement impossible. Mais nous devons montrer à l'Allemagne que, même si elle se produisait, elle ne ne nous prendrait pas au dépourvu. Nous devons enlever au Reich toute apparence de justification à une action contre la Belgique, sous le prétexte par exemple que nous n'avons pas pris les précautions nécessaires contre la France. La frontière franco-belge est longue, elle représente 320 kilomètres, alors que la frontière allemande n'en compte que 160. Ceci nous impose la nécessité d'avoir des effectifs importants ».

Là-dessus, on apprend l'ultimatum à la Tchécoslovaquie. La décision est prise et le P.P.R. est ordonné.

Je rendrai compte ultérieurement du désordre de cette première mobilisation, désordre dû au manque d'expérience de l'État-major, à d'inutiles complications, à la brutalité de certaines convocations qui ont décapité des services publics, à l'insuffisance des gradés de réserve et à l'indiscipline et l'ivrognerie des réservistes.

Pendant que, dans ce désordre, se réalisait lentement la mise sur pied de paix renforcé, l'État-major improvisait un dispositif face à la France. L'improvisation toutefois n'était pas totale : ainsi que j'en ai rendu compte [1], dès mars, une position avait été reconnue en détail au sud de Bruxelles par les troupes de la capitale et en même temps les garnisons de Mons et de Tournai avaient étudié la garde de la ligne d'eau formée par le canal qui relie la Sambre à l'Escaut. C'était l'époque où l'on parlait ici d'une intervention française en Espagne accompagnée d'une menace contre l'Allemagne à travers la Belgique. Le Roi ayant décidé de faire quelques fortifications sur le front sud, les études techniques avaient continué. C'est ainsi que j'ai pu, en mai, identifier la voiture du ministre en reconnaissance entre Hal et Ninove.

En somme, dès le début de l'été, étaient choisies deux positions : l'une, position avancée, sur la ligne d'eau Charleroi, Mons, Tournai; l'autre, position arrière, couvrant Bruxelles entre la forêt de Soignes et Ninove, se reliant par la Dyle et la Dendre au réduit national Anvers-Gand. Cette seconde position ne profitant pas d'obstacle continu devait comporter des travaux; de plus, elle était considérée comme d'utilité réelle, devant mettre temporairement la capitale à l'abri en cas d'une invasion allemande rapide. C'est qu'en effet,

(1) *Note du document :* Cf. ma lettre n° 84/S, du 24 mars 1938 [dont le sens est suffisamment résumé ici].

dans ce pays, on vit dans un perpétuel mensonge : on prend ostensiblement et bruyamment des mesures face à la France, mais on se garde d'y dépenser de l'argent (car on sait qu'elles n'auront pas à jouer) et en même temps on effectue, aussi discrètement que possible, des travaux importants contre l'Allemagne. La raison en est que le Parlement est désormais et pour toujours à majorité flamande et que le Belge moyen croit à nouveau, comme en 1914, que la platitude devant le Reich peut éviter l'invasion.

Les deux positions défensives face au Sud ainsi choisies seront naturellement occupées par les troupes locales : le 1er C.A. (Bruxelles) pour la position arrière et la division de Mons pour la position avancée. Naturellement, la division de réserve qui se forme à côté de chaque division d'active reste auprès d'elle pour la doubler. Mais on tient à renforcer par des troupes flamandes les divisions wallonnes dont on craint des manifestations francophiles. On enverra donc sur la position avancée une partie des divisions d'Anvers, de Gand et de Hasselt; une partie seulement car il faut laisser des effectifs sur le canal Albert et dans le réduit national Anvers-Gand où on a creusé des tranchées, mis des armes en batterie et déployé des lignes téléphoniques.

A droite et à gauche de la position avancée, c'est-à-dire au-delà de l'Escaut et de la Meuse, il s'agit de prolonger le dispositif.

Pour la droite, on pense tout naturellement au corps de cavalerie qui, en juillet, s'est porté du camp de Beverloo à l'Escaut d'Audenarde (1). Il est à nouveau en partie à Beverloo (2) et en partie aux environs de Bruxelles. Il n'a donc qu'à refaire sa manœuvre de juillet, mais en la poursuivant et l'infléchissant vers l'Ouest.

Pour la gauche, la question est plus difficile. Il faut improviser complètement. Seules sont réellement disponibles des troupes flamandes; mais leur transport sera lent; de plus, elles ne connaissent pas ce pays de forêts et de ravins et puis leur arrivée peut révolter des populations très francophiles. On prend donc la décision extraordinaire de désorganiser le dispositif de couverture des chasseurs ardennais. Sur les trois régiments, un seul reste face à l'Est, celui du Nord (Vielsalm). Celui de Bastogne se replie vers Marche-en-Famenne et celui du Sud, faisant face en arrière, s'étire le long de la Semois. On ne laissa en place que la garde des ponts et des destructions préparées. Cette lamentable manœuvre permet de répondre aux Allemands (3) : « Nous faisons comme vous ». Quant à l'inconvénient de révolter les Wallons et de blesser la France, on le néglige.

Rapidement sont prises des mesures symboliques :

— un poste est poussé vers Bois-Bourdon, à l'arrière du poste de douane sur la route de Paris à Bruxelles entre Mons et Maubeuge;

— le pont de la Semois à Membre est gardé, les autres ponts en amont également;

(1) *Note du document* : Cf. mes lettres nos 166/S du 30 juin et 204/S, du 12 août [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(2) *Note du document* : Prêt à la couverture sur les canaux frontières, comme l'indique ma lettre no 252/S, du 22 septembre 1938 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(3) *Note du document* : Qui annonçaient qu'ils dégarnissaient la frontière germano-belge.

— le bourg de Gedinne, nœud de communications venant de France, est occupé et cerclé de défenses accessoires;

— sur les routes importantes venant de France des destructions sont préparées : en certains points des caisses de dynamite sont réellement mises en place (des témoins dignes de foi me l'ont rapporté; ainsi, à Charleroi, une de ces caisses est tombée dans le canal).

On ne recule pas devant certaines mesures particulièrement odieuses : à Rossignol sont occupées des positions analogues à celles des Allemands, en 1914. A Dinant, sur la rive droite de la Meuse, auprès du monument aux martyrs de la guerre on place des mitrailleuses face à l'Ouest.

Au début, ainsi que j'en ai rendu compte (1) les populations wallonnes réagissent; mais cela ne dure pas. D'ailleurs chacun doit reconnaître que, sur la position avancée, d'une façon générale, les mesures restent d'ordre symbolique. Ainsi, à Mons, sur un terre-plein rond du boulevard extérieur sont en batterie 6 mitrailleuses et 3 canons de 47; ils n'ont aucun champ de tir et sont d'ailleurs pointés dans tous les azimuts. Aucune protection, aucun camouflage. Simple exhibition.

Je joins à cette lettre le compte rendu de reconnaissance du capitaine Quénard que j'avais envoyé, le 30 dès le matin, accompagné de l'adjudant-chef Jacquet (2). Ce compte rendu montre bien le peu de valeur du dispositif réalisé.

Au contraire, sur la position arrière, l'occupation était réelle : mitrailleuses et mortiers d'infanterie enterrés, artillerie en position défilée, observatoires reliés par téléphone.

J'ai cru pouvoir personnellement circuler dans l'après-midi du 30, sous prétexte de promener mes enfants. J'ai visité le triangle Bruxelles-Hal-Ninove. Une partie seulement de la 6e division était en place. J'ai vu sur la route des éléments des régiments de Bruxelles qui n'ont atteint Hal et Ninove qu'en fin de journée, bien qu'utlisant comme moyen de transport des camions et même le tramway sur la voie duquel des trains de 4 wagons avaient été organisés. Ainsi les trois jours n'avaient pas été suffisants, même aux divisions d'active, pour occuper complètement une position distante de 20 kilomètres.

La position Hal-Ninove est tracée nettement au sud de la route qui relie ces deux villes. Dans sa région centrale, elle englobe de bons observatoires. C'est là, vers Leerbeck, que se trouvait le principal groupement d'artillerie. Sur sa gauche la position profite de la tranchée du chemin de fer Hal-Enghien. J'y ai vu des mitrailleuses et des mortiers D.B.T. bien enterrés, mais fort mal camouflés. Le long des routes, on déployait dans un grand désordre des lignes téléphoniques de campagne. Les ponts sur la Dendre étaient gardés.

Les avancées de la forêt de Soignes étaient tenues par la 5e division. Les villages de Waterloo et de Mont-Saint-Jean étaient occupés.

Entre cette position sud de Bruxelles et la position avancée, une bretelle a été établie sur la Dendre. Ath était occupé. La route de Tournai à Bruxelles

(1) *Note du document* : J'ai signalé les femmes frappant les **mitrailleuses à coups** de casserole.
(2) Document non retenu.

était battue en plusieurs points par des mitrailleuses et des destructions étaient préparées.

Sur la côte, vers Ostende, on m'a signalé des mouvements d'unités de D.C.A.; mais je ne crois pas qu'ils aient abouti à un dispositif.

L'organisation du commandement fut laborieuse, sauf sur la position sud de Bruxelles où le 1er corps d'armée se trouvait en place. Je note que le commandant de son artillerie n'a pas rejoint. C'est le général van Overstraeten : il a été remplacé par son colonel le plus ancien; il est resté au Palais auprès du Roi. C'était prévu : son commandement actuel n'est qu'une fiction pour satisfaire à la loi. Sa mission est de conseiller le Roi; en fait, c'est lui qui commande l'armée (1).

Quelle était la mission de ces troupes placées en si mauvaise posture? Ainsi que j'en ai déjà rendu compte, elles devaient faire usage de leurs armes contre toute troupe étrangère (2) et ensuite se replier « sans se compromettre ».

Et quel était l'état d'esprit de ces troupes placées face à la France avec une telle mission? J'ai déjà indiqué qu'il était des plus mauvais. Des officiers de l'active disaient : « Nous ferons notre devoir, nous tirerons, mais en l'air ». Chez les officiers de réserve et dans la troupe wallonne on trouvait les divers degrés, depuis l'homme discipliné mais déchiré par le doute, jusqu'au révolté décidé à la désertion au chant de *La Marseillaise*. Quant aux Flamands, ils paraissaient apathiques et dans l'ensemble sans haine contre les Français (3).

Il ne fait guère de doute que l'entrée de troupes française en Belgique eût entraîné la débandade de l'armée et la destruction de l'État belge actuel.

En résumé :

— le Roi et son gouvernement (car il faut les associer et dans cet ordre (4)) après avoir fait jouer l'alerte sur la Meuse et sa rive droite face à l'Est, ont cru devoir céder à une double pression intérieure et extérieure et faire occuper le front sud, d'Arlon à Ypres. A cet effet, ils ont mis sur pied la moitié des effectifs qu'aurait donnés la mobilisation générale, soit 360.000 hommes, le double des effectifs de leur armée de 1914 qui ne disposait au total que de 170.000 hommes, dont 100.000 dans les troupes de campagne;

— une moitié de ces effectifs a été étalée sur la frontière française et au sud de Bruxelles dans une situation lamentable.

L'État belge s'était ainsi volontairement placé en danger de mort.

Ultérieurement, je compléterai les lacunes de ce dispositif et je décrirai les graves imperfections de cette demi-mobilisation ainsi que les leçons que les Belges en tirent.

(1) *Note du document :* Cf. mes lettres nos 271/S du 29 décembre 1937, 84/S, du 24 mars 1938 et 182/S, du 13 juillet 1938 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(2) *Note du document :* Comme je l'ai déjà signalé, la France n'était jamais désignée.

(3) *Note du document :* J'ai signalé des fraternisations à la frontière entre soldats flamands et des Français.

(4) *Note du document :* Cf. ma lettre no 354/S du 24 novembre 1938. On m'affirme que plusieurs des mesures prises l'ont été à l'insu du gouvernement qui n'a pu que les ratifier *a posteriori*.

15

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2231 à 2240. Priorité absolue. *Rome, 3 décembre 1938, 1 h. 45, 2 h., 2 h. 20.*

(*Reçu :* 2 h. 30, 3 h. 30, 4 h. 20.)

J'ai été reçu ce soir par le comte Ciano à 19 h. 45.

Je lui ai fait part de la surprise qu'avait causée au gouvernement de la République l'incident du 30 novembre à la Chambre italienne (1). Cette surprise avait été d'autant plus pénible que, contrairement à l'usage international en pareille affaire, le chef du gouvernement, présent à la séance, et les ministres étaient restés silencieux et n'avaient pas désolidarisé le Cabinet d'avec une manifestation qu'avaient accompagnée, d'ailleurs au dehors, des manifestations semblables et des articles fort explicites dans la presse du parti.

Le gouvernement de la République se trouvait ainsi fondé à demander au gouvernement italien s'il approuvait les manifestations en question. Il avait, quant à lui, comme je l'avais déclaré, il y a quelques jours, au comte Ciano et à M. Mussolini lui-même (2) le même désir de vivre en rapports de bon voisinage avec l'Italie, et de collaborer à la consolidation de la paix européenne. Il l'avait marqué en reconnaissant l'empire italien d'Éthiopie sans conditions ni arrière-pensée.

Mais cette attitude n'impliquait pas qu'il pût être disposé à aliéner une parcelle quelconque de sa souveraineté. La France avait elle aussi, ses « aspirations naturelles » au premier rang desquelles s'inscrivait la volonté de maintenir l'intégrité de son territoire national, de ses possessions et de ses protectorats. Sur la base des accords de 1935 qui n'avaient jamais été dénoncés, les relations franco-italiennes pouvaient se développer harmonieusement.

Le gouvernement italien était-il de cet avis? Sur ce second point comme sur le premier, le gouvernement français serait heureux que le gouvernement italien lui fît connaître sa pensée.

J'ai reproduit ci-dessus à peu près textuellement les termes dont je me suis servi. Je me suis exprimé de la manière la plus nette, mais sans élever le ton.

Le comte Ciano m'a parlé sur le même mode et notre dialogue est ainsi demeuré constamment courtois, et dans la forme, exempt d'aspérités.

(1) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 1 (et note).
(2) Voir, au tome XII de la présente série, les nos 288 et 433.

A ma première question, mon interlocuteur a répondu que le gouvernement italien n'assumait pas la responsabilité des cris qui avaient été poussés, soit dans la Chambre des députés, soit dans la rue. S'il n'était pas intervenu, comme je prétendais que l'eût exigé l'usage international, c'était qu'en Italie cet usage n'existait pas. Le soin de rappeler à l'ordre les interrupteurs et de formuler les observations nécessaires appartenait au président de l'Assemblée. En l'espèce, celui-ci n'y avait pas manqué; il s'était même levé de son siège pour admonester vigoureusement les députés. Les cris de ceux-ci ne devaient être considérés en aucune manière comme l'expression de la politique du gouvernement. On ne devait juger celle-ci que d'après les discours du Duce lui-même ou de son ministre des Affaires étrangères. Le comte Ciano ne croyait pas qu'il eût rien dit dont le gouvernement français pût prendre ombrage.

Quant à la seconde question posée par moi, elle était très intéressante. Mais le comte Ciano n'estimait pas qu'il fût en mesure d'y répondre avant d'en avoir référé à son chef. A titre personnel, il pouvait seulement m'indiquer que les accords de 1935 avaient été conclus dans certaines hypothèses qui ne s'étaient pas réalisées et à des conditions que les événements n'avaient pas réalisées dès la ratification. Il y aurait donc lieu de les réexaminer et de les modifier dans quelques-uns de leurs articles.

J'ai répété à mon interlocuteur que la France et l'Italie pouvaient sans doute se faire l'une et l'autre beaucoup de mal, mais qu'elles pouvaient aussi se faire beaucoup de bien, que la France ne se refuserait à aucune tentative de conciliation, mais qu'elle ne renoncerait jamais non plus à aucune partie de ce qu'elle regardait comme son patrimoine. Il serait vain de vouloir prélever sur elle une livre de chair et l'on devrait bien se souvenir que ce traitement avait été inventé par un de ces Juifs envers lesquels l'Italie d'aujourd'hui n'était pas tendre [1].

« Je ne vous demande pas de nous livrer la Tunisie », dit alors le comte Ciano, qui se reprit d'ailleurs aussitôt, et invoqua la nécessité où il était de consulter d'abord M. Mussolini.

J'ai fait remarquer également au ministre que dans son exposé historique, il avait passé complètement sous silence le rôle de la France bien que celui-ci eût été très important; j'ajoutai que ce silence volontaire nous avait choqué.

A quoi il répliqua qu'il m'en avait indiqué la raison : l'affaire espagnole dressait encore un obstacle insurmontable entre les deux pays.

Je lui rappelais, là-dessus, que les manifestations du 30 novembre n'étaient pas de nature à inciter le gouvernement français à changer d'attitude. De quoi servirait-il de régler l'affaire espagnole, si le lendemain l'Italie devait réclamer la Tunisie, et le surlendemain Djibouti ou la Corse? Ne voyait-on pas que l'Italie faisait ainsi le jeu de ceux qui s'opposent à tout essai de trouver entre elle et la France un *modus vivendi*? Au surplus le comte Ciano m'avait déclaré

[1] Allusion vraisemblablement à Mondini de Luzzi, qui remit en honneur l'étude de l'anatomie au XIVe siècle.

qu'une fois réglée l'affaire d'Espagne, il n'y aurait plus entre les deux pays que des « moustiques » (1).

M. Mussolini avait paru partager cette conviction. Mais après les incidents du 30 novembre, il y avait lieu de craindre que ces moustiques ne fussent en réalité, des éléphants.

Le comte Ciano sembla faire un geste de dénégation. Il tint à préciser que les incidents du 30 novembre n'avaient pas été organisés comme on l'avait insinué à Paris de façon blessante, qu'ils avaient été au contraire parfaitement spontanés, qu'ils révélaient d'ailleurs un état d'esprit très répandu et dont la réalité n'était pas douteuse. J'en profitai pour signaler à son intention certains articles de la presse de la Péninsule publiés ces jours derniers, notamment un article du *Resto del Carlino* qui me suggérait à moi-même, si je n'avais pas achevé de vider mes malles, de les remplir et de les boucler de nouveau (2).

Était-ce le désir du comte Ciano? Et si celui-ci pensait que des échanges de vues entre nos deux pays fussent désirables, ne serait-il pas préférable qu'ils se déroulassent dans une atmosphère de calme et d'égards mutuels?

Le comte Ciano me vanta alors les charmes de l'hiver romain et m'assura que je ne pourrais manquer de les goûter.

En me quittant, il m'ajourna à une rencontre ultérieure, dans laquelle il me ferait connaître les réflexions que nos entretiens auraient suggérées à M. Mussolini.

16

M. LABONNE, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 426 à 429. *Tunis, 3 décembre 1938, 2 h. 20, 2 h. 25, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h.)

Lorsque les manifestations de la Chambre italienne (3) ont été connues ici, les diverses fractions de l'opinion regardant vers la Résidence ou la consultant ont observé une attitude digne et mesurée. J'avais fait recommander,

(1) Voir, au tome XII de la présente série, le n° 288.

(2) Par télégramme n° 2230, du 2 décembre, l'ambassadeur relatait les « virulentes attaques» de la presse de province italienne contre la France à propos de la Tunisie. Dans un éditorial signé *Camiccia Nera*, le quotidien bolonais *Resto del Carlino* déclarait notamment : « Certains journaux français ont déjà commencé à inciter le gouvernement à retirer de nouveau l'ambassadeur de Rome en signe de protestation, M. François-Poncet n'est arrivé que depuis quelques jours dans la Ville éternelle et peut-être n'a-t-il pas encore défait toutes ses malles, mais nous ne croyons pas qu'il lise avec plaisir la proposition de ses compatriotes ».

(3) Sur ces manifestations, voir ci-dessus le n° 1 (et note).

méthodiquement, et à tous d'éviter les excès de langage soit dans la presse, soit dans les réunions. La section tunisienne du grand Conseil, actuellement en session, m'ayant demandé s'il convenait de me présenter une protestation, j'avais répondu qu'il était préférable d'attendre les développements de l'affaire et de connaître le véritable caractère de la manifestation italienne.

Sous l'effet des nouvelles annonçant une protestation officielle à Rome, et des commentaires, largement reproduits, de la presse métropolitaine, cette attitude s'est aujourd'hui modifiée. Les journaux français de toutes opinions, ceux de gauche beaucoup plus d'ailleurs que les modérés, protestent vivement ou véhémentement. Les journaux arabes également. La section tunisienne du grand Conseil, renouvelant sa première démarche, mais cette fois avec beaucoup plus d'insistance, me demande d'accueillir demain en audience une délégation ayant reçu à l'unanimité mandat de me remettre une protestation formelle et les assurances les plus solennelles de loyalisme.

Afin de canaliser ce mouvement et d'en diriger l'expression, je recevrai la délégation mais il est entendu que je rédigerai à mon gré le communiqué correspondant (1).

Cette indignation et les protestations de Tunisiens indigènes répondent à un sentiment aussi sincère que spontané et qui s'affirmerait bien plus vivement, et peut-être violemment, s'il n'était contenu. C'est l'avis général des Français à Tunis et de toute la Régence. Car les méthodes militaires de refoulement et d'extermination pratiquées en Tripolitaine et en Cyrénaïque restent présentes, assurent les contrôleurs de diverses régions, à l'esprit de toute la population. Et l'établissement massif de colons italiens en Cyrénaïque qui s'est effectué récemment avec tant de publicité et une mise en scène spectaculaire ont encore avivé ce souvenir en multipliant les témoignages concrets et significatifs des intentions et des méthodes italiennes en Afrique.

Ainsi la réaction de la quasi-totalité de la population est-elle de se grouper sous l'égide de l'autorité française.

Les ressortissants italiens, malgré l'apparence, sont profondément partagés. La presse italienne, visiblement embarrassée, demeure à peu près muette. Les quelques 20.000 qui se sont placés ou se trouvent sous l'obédience immédiate de leur consulat général approuvent, mais les autres, c'est-à-dire la grande majorité, sont réticents et éprouvent des inquiétudes qu'ils dissimulent malaisément (2).

(1) Le texte de ce communiqué est reproduit dans le télégramme nos 430-432, du même jour, qu'il a paru superflu de publier.

(2) Des incidents, le dimanche 4 décembre provoquaient une protestation écrite du consulat général d'Italie (T. nos 436-442, du 5, 3 h 10) à laquelle la Résidence donnait immédiatement une réponse (T. nos 443-448 du 6, 2 h 5).

17

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2241 à 2243 (1). Réservé. *Rome, 3 décembre 1938, 2 h. 20.*

(*Reçu* : 4 h. 20.)

Suite du numéro précédent (2).

Malgré la bonne grâce de ses propos, je doute fort que le comte Ciano ait à me transmettre, de la part de son beau-père, des réflexions qui soient de nature à améliorer tant soit peu les relations franco-italiennes. Ce qu'il a dit de l'état d'esprit qui s'est répandu aujourd'hui dans le public italien, son affirmation qu'il serait nécessaire de réexaminer les accords de 1935 et d'en modifier certains articles, le fait enfin que, tout en déclinant la responsabilité des cris poussés à la Chambre, il ne les ait ni désavoués, ni regrettés, montre assez le retrait considérable des positions italiennes depuis le mois d'avril dernier et même par rapport aux conversations que j'avais eues il y a quelques jours avec lui-même et avec le Duce. Les incidents du 30 novembre, en dépit des allégations du comte Ciano, doivent être interprétés comme le premier signe extérieur d'un plan concerté et bien arrêté dont on pense que nous ferions les frais et qui se développera au cours des semaines prochaines.

Je conserve l'impression que la diplomatie italienne, accentuant l'attitude réticente qu'elle avait adoptée avant mon [arrivée] à Rome et dont elle ne s'est pas départie à l'occasion de celle-ci, cherche à maintenir, et peut-être à aggraver un état de tension avec la France et poursuivre, à l'abri de ses accords avec l'Angleterre, et provoquer avec l'appui au moins du Reich, une manœuvre destinée à frapper vivement avant leur visite les ministres britanniques et à nous arracher finalement des concessions de grande portée.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le télégramme nos 2231 à 2240, du même jour, est ci-dessus reproduit sous le no 15.

18

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4368 [1]. *Berlin, 3 décembre 1938, 11 h.* [2]

Les journaux berlinois de ce matin annoncent, sous de larges titres, que M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, quittera lundi soir Berlin pour se rendre à Paris, où il doit signer, avec M. Georges Bonnet, une déclaration franco-allemande.

Cette nouvelle est commentée en de longs articles par chacune des feuilles qui paraissent ce matin. Ces articles ne diffèrent guère, d'ailleurs, les uns des autres. Ils ne sont manifestement que la traduction d'instructions identiques. Tous saluent chaleureusement la prochaine déclaration franco-allemande, où ils voient la promesse d'une ère de bonne entente entre l'Allemagne et la France. A cet égard, ils ne manquent pas de rappeler que la déclaration qui sera signée mardi n'est que la réplique de l'accord Hitler-Chamberlain du 30 septembre dernier [3]. Mais, en même temps, les journaux tiennent à souligner que la détente intervenue entre la France et l'Allemagne et sanctionnée par l'accord qui sera signé mardi prochain n'a été possible que grâce à la politique de l'Axe et à l'amitié italo-allemande. « L'Axe et le triangle [4], écrit à ce sujet l'*Observateur raciste*, restent les bases de la politique extérieure du Reich ». Cette indication, qui ne saurait surprendre, n'empêche pas, d'ailleurs, les journaux de conclure tous sur une note particulièrement chaleureuse et amicale à l'adresse de la France comme aussi à l'adresse du président du Conseil français.

Tels sont les thèmes que l'on retrouve dans la plupart des articles publiés dans la presse de ce matin, à l'occasion du prochain voyage de M. von Ribbentrop.

« La capitale de la République française, écrit l'*Observateur raciste*, sera, au milieu de la semaine prochaine, après de lourdes et angoissantes journées, le théâtre d'un événement diplomatique, qui doit faire avancer d'un pas important la nouvelle politique européenne inaugurée à Munich. Les ministres des Affaires étrangères des deux grandes puissances voisines signeront une déclaration qui proclamera la volonté de Berlin et de Paris de faire succéder à une ancienne et profonde rivalité ce rapport de bon voisinage que prescrit

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Sur la déclaration anglo-allemande du 30 septembre précédent, voir, au tome XI de la présente série, le nº 490 (note).
(4) Allusion au pacte antikomintern (Allemagne, Italie, Japon).

le bon sens à deux peuples et à deux états que ne sépare aucun conflit naturel... Le peuple allemand, qui n'a jamais éprouvé de véritable sentiment de haine à l'égard de son voisin occidental, regarde avec joie — nous en sommes sûrs — l'événement de Paris et y associe l'espoir non seulement d'une nouvelle orientation des rapports franco-allemands, mais aussi d'une nouvelle organisation européenne. Toutefois, en cette heure favorable, il n'oublie pas que la déclaration franco-allemande comme, d'ailleurs également, le document signé le 30 septembre dernier, par M. Hitler et M. Chamberlain, n'ont été rendus possibles que par la politique de paix européenne suivie par l'axe Rome-Berlin. Car, c'est la politique de l'Axe qui a permis, à Munich, le règlement pacifique de la question tchécoslovaque. L'Axe et le triangle restent, avant comme après, les piliers de base de la politique extérieure du Reich, car seuls, ils donnent la garantie que le grand et véritable ennemi du monde, le bolchevisme judaïque, est et reste à l'écart. C'est dans ce sentiment de sécurité que, sans nous soucier de leur système politique différent du nôtre, nous tendons la main aux deux grandes puissances occidentales ».

Les idées développées par le précédent article sont reprises, d'une façon plus claire encore et plus précise, par le *Berliner Tageblatt* de ce matin. Après avoir salué chaleureusement la prochaine signature de la déclaration franco-allemande, le journal berlinois indique que « naturellement rien n'est changé aux amitiés éprouvées du Reich. Sans l'axe Rome-Berlin, et sans le triangle du pacte antikomintern, jamais il n'aurait été possible de régler les problèmes qui menacent si dangereusement la paix. A l'égard, en particulier, des rapports germano-italiens, il ne faut pas oublier que ce qu'ont été, pour l'Italie, sa récente conquête coloniale et la possibilité qu'elle a acquise d'y envoyer son surplus de population, c'est le retour de l'Autriche et du pays sudète au Reich qui l'a été pour l'Allemagne. La politique de l'Axe, qui nous semble aussi naturelle que l'Entente cordiale peut le sembler aux Français, a en Espagne, barré le chemin au Komintern et, en même temps, ouvert la voie à l'esprit de Munich ».

La *Gazette de la Bourse* rappelle, de son côté, que, dans les allocutions récemment échangées entre le nouvel ambassadeur de la République à Berlin et le Führer-Chancelier [1], le souhait avait été exprimé d'une amélioration des rapports franco-allemands. « Ce souhait, écrit le journal berlinois, a déjà été, depuis longtemps, exprimé par le Führer et s'appuie sur le fait qu'il n'y a plus, entre la France et l'Allemagne, aucun problème qui puisse interdire une confiante collaboration entre les deux peuples voisins. Il a trouvé, dans l'allocution prononcée par M. Coulondre, un écho chaleureux et accueillant. Il se réalise, aujourd'hui, par la déclaration franco-allemande que M. von Ribbentrop va prochainement signer à Paris ». La *Gazette de la Bourse* rappelle, ensuite, elle aussi, que ce rapprochement franco-allemand n'a été possible que par la politique de l'Axe et par l'entente avec le Japon. D'après elle, la collaboration des états autoritaires reste le fondement inébranlable

[1] **A l'occasion de la remise par M. Coulondre de ses lettres de créance au Führer : voir, au tome XII de la présente série, le n° 371.**

d'une politique commune dirigée contre l'esprit de destruction. « C'est pourquoi, conclut-elle, en quelques lignes, nous paraît si riche de promesses la prochaine signature d'une déclaration franco-allemande, qui succède immédiatement au grand succès que vient de remporter le président du Conseil français, M. Daladier, sur l'esprit d'anarchie et de défaitisme ».

Les mêmes thèmes sont repris sous une forme à peine différente par le *Lokal Anzeiger* sous les deux titres significatifs : « Détente durable — l'Axe reste la base de la politique allemande ».

Enfin, dans la *D.A.Z.*, le Dr Silex, rédacteur en chef du journal, insiste, lui aussi, sur la profonde signification de la prochaine déclaration franco-allemande. « Le Führer, écrit-il, en avait préparé la possibilité. Depuis des années, il a constamment affirmé qu'après le retour de la Sarre, il n'y avait plus, entre la France et l'Allemagne, de problème territorial. Nous félicitons les Français d'avoir, en M. Daladier, un homme d'État assez fort pour serrer la main qui lui était tendue. L'issue de la grève générale a prouvé que M. Daladier n'était pas prêt à laisser troubler sa politique extérieure par des éléments irresponsables ». Dans sa conclusion, le Dr Silex, fidèle aux consignes observées par tous les journaux, rappelle que, naturellement, la déclaration franco-allemande ne change rien à l'amitié qui unit le Reich national-socialiste à l'Italie fasciste et au Japon.

19

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3114, 3115 (1). Confidentiel. *Londres, 3 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* 17 h. 15, 17 h. 25.)

Votre Excellence sait que depuis quelque temps les milieux officiels anglais se montrent vivement préoccupés de la situation en U.R.S.S. Les nouvelles qui leur parviennent de toutes parts dépeignent sous les couleurs les plus sombres la crise que traverse depuis quelques années le régime soviétique, et donnent à penser que des événements plus graves encore pourraient se produire dans un avenir prochain. Le Foreign Office note à cet égard l'activité croissante dont feraient preuve depuis quelque temps les diverses organisations dont disposent à l'étranger les émigrés russes ou ukrainiens.

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou se montre frappé de la décadence de l'armée rouge telle qu'elle serait apparue publiquement à l'occasion de la la parade annuelle du 7 novembre. Lord Chilston a également noté dans son rapport l'absence de tout enthousiasme populaire et l'aspect notablement vieilli de M. Staline.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.

20

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3116, 3117. *Londres, 3 décembre 1938* (1).

(*Reçu* : 19 h. 25, 19 h. 35.)

Suite à mon télégramme nos 3104 à 3106 (2).

La presse n'est pas seule à réagir contre les singulières manifestations dont la Chambre des députés italienne a été le théâtre. Les milieux politiques s'en sont alarmés et l'on prévoit que de nombreuses questions seront posées lundi prochain au Premier ministre à l'effet de connaître les répercussions que ces incidents auront sur l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de l'Italie. Il est vrai que la plupart de ces interpellations s'inspireront dans une certaine mesure de préoccupations de politique intérieure, ce qui risque d'influer sur le sens ou sur les termes des réponses qui seront faites par M. Chamberlain.

Dans les cercles de la Cité, on marque une vive irritation en présence d'une initiative qui risque de retarder la reprise des affaires et dont le but paraît incompréhensible, étant donné le besoin notoire qu'a l'Italie d'obtenir des crédits sur la place de Londres. Les critiques que l'on entend adresser de tous les côtés contre cette menace d'agitation sont d'autant plus vives que l'amertume laissée par la conquête de l'Éthiopie n'a pas entièrement disparu.

(1) Par fil.

(2) Du même jour, non reproduit. Le télégramme soulignait que, dans leur quasi-unanimité, les quotidiens britanniques protestaient contre les manifestations de Montecitorio et l'attitude de la presse italienne. Ces quotidiens notaient que l'accord anglo-italien récemment entré en vigueur prévoyait le maintien du *statu quo* en Méditerranée et faisaient ressortir la communauté d'intérêts franco-britannique dans cette région.

21

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3080. *Prague, 3 décembre 1938.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Depuis l'élection du président de la République et la constitution du nouveau gouvernement (1), l'orientation politique de la Tchécoslovaquie fait l'objet des commentaires de la presse. Comme je le signalais dans ma lettre nº 323 du 30 novembre (2), cette orientation est nettement germanophile.

C'est ainsi que l'on se plaît à souligner les rapports que M. Hacha, le nouveau chef de l'État, a eus depuis son enfance avec l'Allemagne; on met en relief, d'autre part, l'attitude que M. Beran et certains de ses collègues agrariens ont eue vis-à-vis du IIIe Reich sous « l'ancien régime », attitude qui les avait toujours rangés dans une certaine opposition concernant la politique étrangère et qui vaut aujourd'hui à l'ancien président du parti agrarien d'être désigné comme chef du gouvernement. Mais c'est surtout sur l'intime collaboration économique entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne que la presse insiste.

Dans un article du *Venkov* intitulé « Nous et l'Allemagne », l'auteur pense que l'intégration forcée de la Tchécoslovaquie dans le complexe économique allemand présente un certain nombre d'avantages, et que l'activité de l'industrie et du commerce de la République dépendra essentiellement de la vitalité de l'économie du Reich. Il souligne, notamment, tout l'avantage que le pays retirerait de l'octroi de colonies à l'Allemagne. « Nous sommes au nombre des états, dit-il, qui ne possèdent pas de colonies et ne peuvent obtenir de matières premières à bon marché. Le *standard of life* plus élevé des états possédant des colonies est dû à ce que, tout en accordant des salaires plus élevés, ils peuvent vendre leurs produits plus cher que nous, car ils ont à leur disposition des sources de matières premières et de vastes débouchés. Il existe un grand nombre de mesures qui nous empêchent ainsi que les Allemands d'avoir accès à ces régions. Nous ne pouvons réaliser des bénéfices en commerçant avec les états coloniaux, que par des voies indi-

(1) M. Émile Hacha, président du Tribunal administratif suprême, avait été élu président de la République tchécoslovaque le 30 novembre (voir, au tome XII de la présente série, le nº 443, note). Le 1er décembre, était constituée un nouveau gouvernement dirigé par M. Rudolf Beran, où M. Chvalkovsky conservait son poste de ministre des Affaires étrangères, auquel se juxtaposaient des gouvernements tchéco-morave, slovaque et carpatho-russe.

(2) Non retrouvée.

rectes. Mais que faire lorsque ces états sont loin ou lorsqu'ils ne veulent pas nos produits? L'Allemagne, elle, est proche.

« Il suffit, d'ailleurs, continue l'auteur de cet article, de regarder la carte pour comprendre que ce n'est qu'avec l'Allemagne que nous pouvons avoir des échanges commerciaux et que nous devons nous ranger dans le « bloc économique de l'Europe centrale ».

D'autre part, l'ancien ministre de la Propagande, M. Vavrecka, écrit dans l'*Europe orientale économique* que les deux pays doivent collaborer et non plus se concurrencer sur le terrain économique. Il étudie dans ses détails les besoins agricoles et industriels de la nouvelle Tchécoslovaquie et préconise l'aménagement ou le développement de cultures et d'entreprises complémentaires de l'industrie allemande. Il conclut par ce vœu : « J'espère que dans un très proche avenir, nos relations commerciales avec l'Allemagne formeront un système qui sera la base pour nous d'une vie économique nouvelle ».

22

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES [1].

Transit du matériel de guerre par l'Indochine.

Paris, 3 décembre 1938.

La question de l'exportation du matériel de guerre à destination de la Chine et du Japon, ainsi que celle du transit par l'Indochine, ont été réglées par une décision gouvernementale prise en Conseil restreint des ministres de la Défense nationale et des ministres d'État, le 13 octobre 1937, confirmée et précisée le 22 octobre suivant [2].

Aux termes de cette décision, le matériel de guerre provenant de l'industrie privée et des usines nationalisées peut être librement exporté vers la Chine et le Japon, l'État seul s'interdisant toute livraison à ces deux pays.

Le transit dudit matériel par l'Indochine est totalement interdit, sous réserve d'une dérogation prévue en faveur du matériel français ayant fait l'objet d'une commande antérieure aux hostilités sino-japonaises, c'est-à-dire au 15 juillet 1937.

Certaines commandes chinoises, dont l'une porte notamment sur du matériel aéronautique faisant l'objet d'un contrat intervenu en 1936, ont bénéficié de cette dérogation.

[1] **Extraite des papiers Bonnet.**

[2] **Sur cette décision, voir, au tome VIII de la présente série, le n° 17 (note); au tome IX le n° 43 (note).**

Le gouvernement japonais a été officiellement informé de l'interdiction générale du transit par l'Indochine et de la dérogation apportée à cette interdiction en ce qui concerne les anciennes commandes chinoises.

Le matériel de guerre frappé par cette interdiction et celui défini à l'annexe du décret du 3 septembre 1935, règlementant l'exportation des armes [1].

23

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 5494/S. [2]. *Paris, 3 décembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une note établie à la date du 30 novembre dernier par l'état-major de l'Armée; *elle expose l'ampleur de l'effort militaire terrestre que les Allemands sont en train d'accomplir parallèlement à leur effort aérien* [3]. Ainsi se réalisent, à un rythme accéléré, les prévisions que nous avons exposées à l'époque de l'Anschluss, puis de la dislocation de la Tchécoslovaquie [4].

On peut dire que dès le printemps prochain, l'Allemagne sera en état de faire la guerre à la fois contre la Pologne et contre la France, tout en soutenant la Hongrie contre la Roumanie et la Yougoslavie, ou en la maintenant dans l'obédience. L'Allemagne pourra, à son heure, allumer l'incendie au point qu'elle jugera le plus favorable.

Pourra-t-elle soutenir longtemps le train de ses armements? Dans quelle mesure l'Italie pourra-t-elle longtemps la suivre sur le même terrain? Cela est une affaire où il paraît difficile d'être prophète.

Pour ce qui est de la France, on doit reconnaître que, d'ores et déjà, si rien ne vient modifier l'échiquier européen, c'est-à-dire si elle continue de se trouver en face des ambitions tant de Rome que de Berlin, elle est hors

[1] Ce décret est reproduit au *Journal officiel, Lois et décrets* du 11 septembre 1935, p. 9930. En annexe à ce décret, est publié (p. 9931), un arrêté ministériel fixant les conditions d'application.

[2] Extraite des archives de la Cour de justice de Riom. Ce document est reproduit dans le *Servir* de Gamelin, t. I, p. 133-135.

[3] Cette note est reproduite au tome XII de la présente série sous le n° 461.

[4] *Note du document :*

Note n° 68 /DN 3 du 8 février 1938 [reproduite au tome VIII de la présente série sous le n° 127].

Note n° 1802 du 14 mars 1938 [reproduite au tome VIII précité sous le n° 432].

Note jointe à ma lettre personnelle du 30 mars 1938. [Il pourrait s'agir de la note n° 1295, du 29 mars, « sur la situation militaire actuelle dans le monde », publiée au tome IX de la présente série sous le n° 73.]

Note n° 2067 /S du 6 avril 1938 [reproduite au tome IX de la présente série sous le n° 121].

Note n° 853 /DN du 12 octobre 1938 [reproduite au tome XII de la présente série sous le n° 86].

d'état d'attaquer initialement l'Allemagne avec des chances sérieuses de succès. Si elle se contente de se maintenir dans son état terrestre actuel, elle sera bientôt hors d'état de reprendre, éventuellement, sans un important renfort britannique, une Belgique que l'Allemagne peut rapidement submerger. Bientôt, peut-être, elle risque de se trouver impuissante à attaquer l'Italie sur les Alpes, à moins, bien entendu, de défaillances du peuple et de l'armée italiens et ne pourra plus agir offensivement, au début, que sur le théâtre limité de l'Afrique du Nord.

En dehors même de la solidarité de la France et des Anglo-Saxons, qui ne saurait être mise en cause, le salut de l'Europe et de nos démocraties ne peut venir que, d'une part, d'un sursaut profond des opinions polonaise et yougoslave, se liant à la Roumanie, en souhaitant un renouveau de la puissance russe; d'autre part, d'un effort considérable de la France, non seulement sur le plan aérien où il faut rattraper le temps perdu, mais sur le plan terrestre, peut-être demain sur le plan maritime, où il serait grave de le perdre.

Précisément parce que l'Allemagne aura peine à prolonger son effort militaire, parallèlement à son effort économique général, et que l'Italie risque de lâcher en route, l'une et l'autre pourront être tentées de jouer la partie, dès qu'elles auront le jeu en mains. Ce sera, sans doute, folie de la part de l'Italie; mais elle peut être menée de force, par le Duce, sur des routes où son opinion publique répugnerait à s'engager.

En attendant que la situation financière de la France lui permette de donner à son effort militaire toute l'intensité que réclament les armements allemands, il apparaît que les premières mesures proposées par ma note nº 936/DN-3 du 26 octobre 1938 (1) constituent l'effort minimum qu'il faut consentir pour démarrer. Encore devons-nous être convaincus que ce programme s'avérera avant longtemps comme insuffisant, si la France veut demeurer une grande puissance, je dirais plus, si elle ne veut pas, plus ou moins vite, tomber sous le joug.

Chez une grande nation militaire comme l'Allemagne, toute division active peut donner naissance à *au moins* trois divisions du temps de guerre. La situation peut donc devenir rapidement grave, *même pour la défense de notre territoire* (2).

De toutes façons, il deviendrait impossible d'en répondre si notre programme d'armement n'était pas intégralement accompli.

(1) Reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 225.

(2) *Note du document :* Certains renseignements peuvent faire prévoir un renforcement de l'armée italienne.

24

M. COCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 527 [1]. *Belgrade, 3 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 décembre.)

Par sa dépêche nº 509 du 19 novembre [2], Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que, d'après le compte rendu donné par l'agence Havas du discours prononcé à Hambourg le 21 octobre dernier par M. Goebbels, celui-ci aurait fait la déclaration suivante qui ne figure d'ailleurs pas dans les dépêches de l'agence *D.N.B.* et dans les journaux allemands : « L'Allemagne a conclu une série d'accords politiques : Tokyo, Belgrade, Budapest; nous ne sommes plus seuls ». Le Département m'invitait à saisir une occasion pour m'informer auprès du ministère des Affaires étrangères de la portée de l'accord politique dont M. Goebbels a fait état. J'ai profité de l'entretien que j'ai eu hier avec le ministre-adjoint des Affaires étrangères pour parler de cette question. M. Andritch m'a affirmé, ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois, qu'il n'existait aucun accord politique entre la Yougoslavie et le Reich. Il pense que, si le passage en question a effectivement figuré dans le discours de M. Goebbels, c'est que celui-ci a forcé la vérité et employé le terme « accord politique » là où il n'y a que « bons rapports politiques ».

A ce propos, M. Andritch m'a fait remarquer que, dans un article récent de la *Revue de Paris* sur la fin de l'Autriche [3], M. Fuchs avait parlé de l'existence d'un accord entre le Reich et la Yougoslavie dans le but de s'opposer au retour des Habsbourg à Vienne, alors qu'aucun traité de la sorte n'a jamais, m'a-t-il dit, existé. M. Andritch a d'ailleurs ajouté de lui-même en souriant au moment où j'allais le lui dire, qu'un tel accord aurait été superflu étant donné la position maintes fois prise publiquement par la Yougoslavie dans cette question.

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

[2] Non retrouvée. Dans son discours de Hambourg le ministre allemand de la Propagande avait célébré « l'un des plus grands miracles de l'histoire du monde », à savoir qu'« en sept mois, le Führer a réintégré au Reich dix millions d'Allemands » : la guerre avait été évitée grâce à la résolution de la nation allemande; cinq ans de politique nationale-socialiste avaient permis de briser « les chaînes de Versailles ». Le ministre soulignait le rôle décisif joué par la puissance militaire germanique dans les délibérations des dernières semaines, il célébrait l'axe Berlin-Rome et Mussolini, « grand ami de l'Allemagne ». Après avoir indiqué les tâches qui restaient à accomplir, il évoquait « la démocratie authentique telle que nous la concevons, et la comprenons : le peuple se conduit lui-même par le meilleur de ses fils ».

[3] Cet article a paru dans le numéro du 1er novembre 1938, p. 71-94, sous le titre : « La dernière carte ».

25

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1103 (1). *Londres, 3 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 décembre.)

Au retour de son voyage en France et aussitôt après la déclaration faite devant la Chambre des Communes par le Premier ministre sur les résultats de ce voyage (2), des questions ont été posées au Cabinet, par des membres de l'opposition. Toutes visaient la portée des engagements d'ordre militaire qui auraient pu être pris par le gouvernement britannique au cours des conversations de Paris. J'ai rendu compte à Votre Excellence de ces interpellations ainsi que des réponses de M. Neville Chamberlain et de sir Thomas Inskip (3).

Peut-être a-t-on éprouvé quelque embarras en France pour interpréter les sentiments auxquels obéissaient les interpellateurs et pour expliquer la sécheresse des réponses du Premier ministre et de ses collègues. Le chef du gouvernement britannique n'avait fait aucune difficulté à laisser insérer dans le communiqué du 24 novembre une allusion au fait que les débats avaient porté sur les intérêts communs des deux pays en matière de défense nationale. Il pourrait paraître surprenant à nos compatriotes qu'il se soit borné à répondre négativement à la question de savoir s'il avait pris des engagements nouveaux à ce sujet.

En tenant compte des usages du Parlement britannique, on peut cependant considérer comme tout à fait normales les demandes d'explications adressées au Cabinet après une conférence aussi importante des ministres anglais et un voyage aussi exceptionnel à l'étranger. M. Attlee, leader de l'opposition, a précisé lui-même que sa question n'avait d'autre objet que d'obtenir des renseignements supplémentaires. Celle de M. Garro-Jones, député travailliste, relative à la future visite en France du ministre de l'Air (4), avait également un but de simple information. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de soupçonner de dispositions hostiles à notre égard les représentants d'un parti qui n'a cessé de recommander une politique d'étroite coopération avec la France et de critiquer

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Voir, au tome XII de la présente série, le nº 418.

(3) Étaient intervenus le 28 novembre sir Percy Harris, libéral, le député travailliste Henderson, le leader travailliste Attlee, auxquels M. Chamberlain répondait en niant que de nouveaux engagements aient été pris à Paris en matière de défense nationale (tome XII précité, nº 418; le *Temps* du 30 novembre, p. 1). Au lieutenant-commander Fletcher, travailliste, le Premier ministre affirmait que les contacts d'états-majors seraient maintenus sans qu'il s'agisse de conversations « spéciales » (le *Temps* du 1er décembre, p. 2).

(4) Sir Kingsley Wood, ministre britannique de l'Air, était venu à Paris le 2 décembre visiter l'exposition de l'Aéronautique.

le gouvernement pour la faiblesse et l'hésitation dont il aurait fait preuve dans sa résistance aux pays totalitaires. Tout au plus pourrait-on deviner une arrière-pensée peu bienveillante dans l'insistance de M. Henderson, le fils de l'ancien secrétaire d'État travailliste, qui manifeste des tendances beaucoup moins favorables vis-à-vis de la France depuis que le parti socialiste n'est plus représenté dans le gouvernement de la République et surtout depuis la dissociation du Front populaire.

Mais c'est une habitude constante à la Chambre des Communes d'interroger les ministres sur la portée des entretiens tenus avec les gouvernements étrangers, amis ou non. En outre, la seule idée qu'une charge nouvelle aurait pu être assumée est toujours profondément impopulaire dans le Royaume-Uni quel qu'en soit le bénéficiaire, et il n'est pas étonnant que l'opposition recoure à cette arme, chaque fois qu'elle le peut, pour gêner le gouvernement. Ajoutons que dans les masses populaires, la conscription est toujours redoutée comme la négation même d'un privilège essentiel de la liberté individuelle. Cette aversion se manifeste souvent, paraît-il, dans la correspondance que reçoivent les membres du *Labour Party* ou dans les meetings auxquels ils assistent. D'ailleurs, même si travaillistes et libéraux étaient convaincus de la nécessité d'un effort plus considérable et d'une entente militaire plus étroitement définie avec la France, ce qui est le cas de beaucoup d'entre eux, ils protesteraient par principe contre toute initiative en ce sens prise par un cabinet dont ils désapprouvent ouvertement la politique. C'est là ce qui a guidé sans doute sir Percy Harris, député libéral, lorsqu'il est revenu sur ce sujet après les assurances déjà données par le Premier ministre.

Les considérations qui précèdent suffisent à expliquer le caractère entièrement négatif et succinct des réponses de M. Neville Chamberlain. Le Cabinet a promis à la Chambre de ne prendre aucun engagement nouveau au nom du pays sans la consulter. Après l'accord de Munich, il a informé le Parlement de son intention de donner une garantie à l'État tchèque et il a obtenu un vote d'approbation. Mais il ne se soucie pas, après les entretiens franco-britanniques du 24 novembre, de laisser s'accréditer certaines versions que ses adversaires pourraient exploiter contre lui, en raison des conséquences qu'elles impliqueraient au point de vue intérieur, et cela d'autant plus que toutes les conversations d'État-major dont le développement a été prévu à la conférence de Paris garderont un caractère technique et que leur application reste subordonnée à une décision du gouvernement. Les assurances données par le Premier ministre sont donc exactes si on les prend strictement à la lettre.

Il n'en est pas moins regrettable que ces déclarations soient intervenues sous une forme brève et péremptoire qui est de nature à atténuer, en particulier aux yeux du public français, l'effet satisfaisant des entretiens de Paris. Elles n'ont fait aucune impression ici où tous les initiés en connaissent le caractère rituel et inévitable. Elles ont pu susciter chez nous des interprétations diverses. C'est ce que je n'ai pas manqué de faire observer amicalement à sir Alexander Cadogan qui a reconnu que le sens des questions et le ton des réponses pouvaient prêter à méprise pour des lecteurs mal instruits des habitudes du Parlement britannique.

26

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 566. *Rome, 3 décembre 1938.*

(*Reçu* : Dir. pol., 27 décembre.)

Les divers faits et renseignements que j'ai rapportés au Département, en particulier dans mes télégrammes d'hier [1], confirmeraient de la manière la plus certaine, s'il en était besoin, que la manifestation qui a accueilli la péroraison du comte Ciano à la Chambre des députés constituait un scénario dûment réglé à l'avance, scrupuleusement exécuté dans ses détails et auquel le gouvernement fasciste a eu recours pour poser, devant la nation italienne comme devant l'opinion mondiale, un programme nouveau de revendications expansionnistes.

Aussi bien le terrain était-il, depuis longtemps déjà, soigneusement préparé à cette fin. Au lendemain des accords de Munich, les milieux étrangers de Rome avaient observé l'attitude réticente dans laquelle la presse italienne se cantonnait, en ce qui concerne les développements possibles de la politique d'apaisement général que pouvait faire espérer le règlement pacifique de l'affaire tchèque. Dès ce moment, les feuilles fascistes, avec un ensemble révélateur, formulaient des réserves, du reste nébuleuses et imprécises, sur l'avenir immédiat de l'Europe. Elles faisaient allusion, d'une manière répétée, aux obstacles redoutables qui se dressaient encore sur le chemin d'une pacification européenne durable. Et surtout il semblait, d'après le ton général des commentaires des journaux, que le gouvernement fasciste souhaitât entretenir, d'une manière artificielle et à toute éventualité, la querelle avec la France, comme s'il avait jugé contraire à ses vues la détente que les accords de Munich auraient dû, assez naturellement, introduire dans les relations franco-italiennes.

On remarquait que, particulièrement sous l'aspect des rapports entre Rome et Paris, l'affaire espagnole perdait, avec la lassitude que sa durée imposait aux esprits, une grande partie du potentiel de danger qu'elle avait tout d'abord enfermé, quant à son aboutissement possible à un conflit européen plus étendu. De toute évidence, la prolongation de la guerre civile dans la péninsule ibérique ne pouvait, à elle seule, expliquer les réticences de la presse italienne. On apprenait d'ailleurs, il y a peu de jours, que les dirigeants fascistes, en vertu de consignes précises du secrétaire du parti, s'efforçaient de réagir contre toute tendance à l'apaisement vis-à-vis de la France et qu'à

[1] Allusion entre autres au télégramme nos 2205-2209 du 1er décembre, ci-dessus analysé sous le nº 1 (note).

tous les hiérarques du régime ils faisaient prévoir pour un avenir prochain de graves événements [1]. Dès le début de l'après-midi du 30 novembre, le bruit courait avec insistance, dans les milieux de presse de la capitale et notamment parmi les journalistes étrangers, qu'il serait question, au cours de la séance de la Chambre, de nouvelles revendications italiennes visant particulièrement la Tunisie et Djibouti.

J'ai signalé dans mon télégramme n°s 2205 à 2209, certaines péripéties de cette séance et le fait que des modifications semblaient avoir été apportées, au dernier moment, au texte du discours du comte Ciano. On a pu remarquer avec raison que le très long exposé chronologique de la crise de septembre et le passage concernant l'accord italo-anglais paraissaient appeler, par un souci de construction logique et d'équilibre, une conclusion plus étendue comportant l'exposé au moins général de quelques vues d'avenir. L'impression de tous a été que le ministre avait, si l'on peut dire, tourné court. Faut-il penser que les dirigeants italiens escomptaient un développement moins heureux des événements en France et que ce sont les nouvelles relatives à l'échec de la grève générale [2] qui ont déterminé M. Mussolini à recommander à son gendre plus de prudence et moins de précision dans l'énonciation d'un programme expansionniste conçu à notre détriment? En tout cas, l'expression de ce programme, pour n'avoir été précisée que par la seule manifestation des députés, n'en est pas moins claire à nos yeux. Les commentaires qui l'ont suivie dans la presse, aussi bien que les démonstrations dans la rue ont suffisamment mis en lumière la concordance parfaite entre les vues des milieux dirigeants et la « spontanéité » des sentiments exprimés par une grande partie des députés.

M. Mussolini a donc, de toute évidence, jugé le moment opportun pour déclarer « ouvert » ce problème et il a, dans ce dessein, porté son choix sur un procédé indirect qui créait les apparences d'une sorte de plébiscite, dicté aux représentants de la nation par un sentiment public nettement affirmé.

Aussi bien la Tunisie constitue-t-elle à tous égards le terrain le plus propice pour le développement d'une revendication italienne de cet ordre. Il s'agit là tout d'abord d'une querelle franco-italienne ancienne et dont un demi-siècle n'a pu faire oublier les souvenirs douloureux aux dirigeants successifs de l'Italie. En outre, la réouverture de cette querelle, avec les buts que le gouvernement italien semble vouloir lui assigner, peut trouver en cette fin de l'année 1938 et après les annexions allemandes en Europe centrale, un point de départ possible : la propagande fasciste s'est déjà mise à l'œuvre pour faire entendre la légitimité de la réunion à l'Italie d'un pays où, de toutes les populations européennes qui l'habitent, l'italienne est depuis longtemps en majorité. Ne considère-t-on pas ici, d'autre part, et dans un domaine plus pratique que, par comparaison avec le nouvel empire d'Afrique orientale, immense et difficile aussi bien que coûteux à exploiter, la Tunisie, déjà mise en valeur, constituerait avec ses ressources minières et agricoles une acquisi-

(1) Voir ci-dessus le n° 1 (note).

(2) Sur la grève générale du 30 novembre en France, et son échec, voir, au tome XII de la présente série, le n° 433 (note).

tion d'un rendement immédiat? Enfin, la valeur stratégique de la Régence pour l'Italie, déjà maîtresse de la Sicile et de plus en plus désireuse de dominer en Méditerranée, n'a pas besoin d'être soulignée. Ces données de fait rejoignent donc les possibilités, en quelque sorte sentimentales, dont les dirigeants italiens croient pouvoir disposer en vue de galvaniser leur peuple en jouant du seul irrédentisme qui semble encore lui tenir à cœur. Les efforts de la propagande italienne vont tendre, par tous les moyens, à faire des Italiens de Tunisie les Sudètes de l'Italie.

Mais, dans la réalité des desseins du gouvernement fasciste, quelle peut être la portée pratique de cette prise de position nouvelle? Signifie-t-elle que l'Italie, en présence du dilemme déjà maintes fois défini par la correspondance de cette ambassade, a maintenant fait définitivement son choix? A-t-on décidément opté ici pour la politique d'aventure, avec l'espoir d'en tirer, sur le plan méditerranéen et impérial, des contreparties adéquates aux avantages immenses que l'aide italienne a procurés depuis un an à l'Allemagne? Un avenir très prochain montrera si le fascisme entend s'engager à fond dans cette voie ou si, au contraire, l'affirmation sensationnelle qui a été faite avant-hier ne vise qu'à préparer le terrain en vue de la présentation d'un programme un peu plus modeste de revendications effectives, concernant, par exemple, Djibouti et son chemin de fer. Ne s'agit-il présentement que d'une manœuvre destinée à intimider la France, cette dernière devant ensuite s'estimer heureuse de s'en tirer à bon compte par d'autres cessions en Afrique? En tout cas, la campagne est, dès à présent, poussée avec une vigueur qui ne permet pas d'exclure raisonnablement l'hypothèse la plus pessimiste.

Mais tout dépendra principalement, semble-t-il, d'un facteur qui nous est encore inconnu, à savoir l'assistance que l'Italie a pu s'assurer déjà à Berlin pour l'accomplissement de ses desseins. De prime abord il paraîtrait peu probable que M. Mussolini amorçât une entreprise aussi hasardée sans avoir quelque certitude d'être suivi par l'Allemagne si l'affaire tourne mal et aboutit à un danger de guerre. Le Duce a peut-être voulu, à cet égard, brusquer les choses et mobiliser la créance dont il dispose vis-à-vis de M. Hitler sans laisser à celle-ci le temps de s'évaporer. D'un autre côté, on peut se demander si le Chancelier, au terme d'une année qui a apporté au Reich la réalisation pacifique de profits énormes, est lui-même bien pressé de payer sa dette à l'Italie en se rangeant à son côté dans une aventure qui peut, plus sûrement encore que la crise de septembre, aboutir à un conflit armé européen.

En plus de cette inconnue, d'autres éléments entreront en jeu pour déterminer l'orientation ultérieure des desseins italiens. Le développement ou la restriction des appétits qui viennent de se révéler dépendront essentiellement aussi de l'attitude du gouvernement britannique mais aussi et surtout de notre situation intérieure et du sentiment de notre force, tel qu'il pourra s'imposer aux yeux des dirigeants fascistes, à la suite du redressement qui s'opère actuellement chez nous.

Mais à quelque rythme que l'affaire se poursuive, un point est en tout cas absolument certain dès à présent. Le gouvernement fasciste, de moins en moins enclin à s'embarrasser de considérations juridiques ou même de

simples réalités lorsqu'elles le gênent, considère de la manière la plus nette les accords franco-italiens du 7 janvier 1935 (1) comme ayant cessé d'exister, avant même d'avoir été mis en vigueur. Le stade ce ces accords et même celui des accords de Londres de 1915 (2) sont regardés ici comme dépassés et, dans la griserie de la supériorité armée que l'on pense détenir, on a cru pouvoir se hausser jusqu'à un plan où toutes les entreprises de brigandage deviennent licites, à savoir celui de la justice distributive entre les nations.

Il convient d'ajouter pour conclure que les événements de ces derniers jours auront achevé de disperser les derniers restes de la légende qui a pu représenter le chef du gouvernement italien comme jouant un jeu brutal mais généralement franc. Il y a trois semaines, le ministre des Affaires étrangères, dans son premier entretien avec le nouveau représentant de la France, évoquait, suivant une formule déjà employée par lui précédemment, les « moustiques » qui seuls obscurcissaient l'atmosphère entre Paris et Rome (3). Puis, à la veille même de la séance de la Chambre des députés, M. Mussolini me représentait à son tour la question d'Espagne et les problèmes de notre situation intérieure comme constituant les seuls obstacles à un rapprochement durable entre les deux pays (4). Les moustiques ne servaient évidemment qu'à masquer de leur nuée d'autres desseins plus graves. Ou, peut-être, se rappelait-on que les moustiques, loins d'être comme chez nous des bestioles fastidieuses mais inoffensives, sont parfois en Italie porteurs de germes de mort.

Quoi qu'il en soit, mes premiers contacts avec les dirigeants du fascisme m'ont malheureusement déjà fourni l'occasion de constater que leur attitude était empreinte d'une profonde dissimulation et qu'il était difficile d'ajouter foi à leurs paroles.

27

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 497 à 504 (5). Réservé. Secret. *Rabat, 4 décembre 1938, 22 h. 15.*

(*Reçu* : le 5, 0 h. 10, 1 h. 15, 1 h. 30, 1 h. 40, 1 h.)

Je réponds à votre dépêche no 2415 et à votre télégramme no 581 (6).

L'admission des Allemands à un régime d'égalité de droits et encore plus la création d'un consulat d'Allemagne présenteraient les inconvénients les plus graves et de réels dangers.

(1) Sur ces accords, voir ci-dessus le no 3 (note).
(2) Sur ces accords, voir ci-dessus le no 9 (note).
(3) Voir, au tome XII de la présente série, le no 288.
(4) Voir, au tome XII précité, les nos 433, 434.
(5) Extrait des archives de l'ambassade de France en Espagne.
(6) Ces documents respectivement des 27 novembre et 3 décembre avaient trait à l'activité allemande au Maroc. Ils n'ont pas été retrouvés.

La situation internationale est en effet entièrement différente de celle qui existait lorsqu'intervint le 11 mars 1933 l'échange de lettres auquel se réfère l'ambassadeur d'Allemagne [1]. Déjà en 1935, M. Ponsot estimait qu'il serait à peine prudent d'accorder aux Allemands des droits et des facilités nouvelles. A la fin de 1938, nous avons les raisons les plus impérieuses de ne modifier en rien le *statu quo*.

Il existe en effet maintenant au Maroc un mouvement et un parti nationalistes dont j'ai dû, il y a un an, réprimer les menées. C'est par une action politique vigilante que j'ai pu maintenir le calme et regagner à notre pays l'attachement et le loyalisme de la population. Son attitude en septembre dernier l'a suffisamment montré.

Mais le retour des Allemands au Maroc et la présence d'un consul d'Allemagne rendraient encore plus difficile une tâche délicate et lourde de responsabilités.

La population, du Maghzen aux tribus éloignées du Sud, connaît l'Allemagne et la craint. Elle n'a pas oublié les obstacles apportés par cette puissance à notre établissement qui ne lui est apparu comme définitif qu'après la défaite du Reich, l'acceptation par lui des articles 141 et suivants du traité de Versailles et la disparition de ses ressortissants du Maroc français [2].

Nos protégés ont été très vivement frappés par le rétablissement de la puissance de l'Allemagne, les avantages récemment acquis par elle, l'intervention de ses armes dans le conflit espagnol, la présence fréquente de ses bâtiments de guerre à Tanger.

Ils n'ont pas été sans remarquer l'intérêt très vif que depuis le mois de juillet 1936, elle porte au Maroc. Sa mainmise économique sur le Rif, la présence de ses agents dans cette région et à Ifni, leur action discrète encore dans notre zone, la traduction en arabe de *Mein Kampf* et sa diffusion, la propagande en faveur de l'Allemagne et de sa force faite par les postes de Tétouan et de Bari, depuis qu'a été soudé l'axe Rome-Berlin, les ont mis en éveil. Lors de la crise de septembre le bruit a couru avec persistance... [3] tribus, que les Allemands allaient revenir au Maroc, voire même qu'ils y installeraient un sultan à leur dévotion en la personne d'Abd-el-Aziz.

[1] Lettres par lesquelles était prévue l'admission par étapes des Allemands au régime de l'égalité des droits avec les autres ressortissants étrangers dans la zone française du Maroc. A la suite de cet échange de lettres, un dahir du 15 mars 1933 autorisant les ressortissants allemands à pénétrer au Maroc sur présentation de leur passeport revêtu d'un visa, et à ester devant les juridictions de la zone française; les entreprises commerciales allemandes pouvaient se faire représenter par des personnes de la même nationalité, et ces représentants étaient admis au libre exercice de leur profession (*Bulletin officiel de l'Empire chérifien*, 1933, 24 mars, p. 266).

[2] En ses articles 141 à 146, le traité de Versailles consacrait la renonciation de l'Allemagne à tous droits résultant à son profit de l'acte général d'Algésiras (7 avril 1906) et d'accords franco-allemands subséquents (1909, 1911). Tous traités ou contrats, passés par l'Allemagne avec l'Empire chérifien étaient tenus pour abrogés depuis le 5 août 1914. L'Allemagne déclarait accepter toutes les conséquences de l'établissement du protectorat français au Maroc, et notamment renoncer au régime des capitulations. Le gouvernement chérifien avait entière liberté d'action pour régler le statut et les conditions de l'établissement des ressortissants allemands au Maroc, désormais soumis au droit commun. Tous biens de l'Empire allemand au Maroc passaient de plein droit au Maghzen, sans aucune indemnité.

[3] Lacune de déchiffrement.

Si même nous pouvions leur expliquer la genèse des accords de 1933 et la nécessité où nous serions d'en tenir compte, il est hors de doute que l'installation d'un consul allemand serait considérée par eux comme un fait nouveau très grave, qu'ils l'interpréteraient comme un recul de notre autorité en ce pays et que les éléments nationalistes y trouveraient un encouragement marqué à reprendre leur activité.

On n'a pas oublié ici quels étaient le rôle et l'influence des consuls allemands d'avant-guerre et leur retour serait interprété comme le prélude à l'abrogation des articles précités du traité de Versailles.

Je n'ai pas besoin de rappeler combien la présence à la Légion étrangère de nombreux ressortissants allemands peut être exploitée par eux et quels incidents seraient à craindre.

Il y a un problème juif au Maroc. L'attitude à l'égard des Israélites du... (1) déjà exploitée par le clan nationaliste... (2) le gouvernement allemand lui vaudrait sans doute de vives sympathies dans la population presque entière et, d'autre part, compliquerait singulièrement la tâche du Maghzen qui a réussi jusqu'ici, mais non parfois sans difficultés, à maintenir l'harmonie entre ses sujets de confessions différentes.

Enfin au moment où je m'efforce de développer notamment dans l'intérêt de la défense nationale, l'exploitation des richesses minières, il serait fort gênant de voir effectuer... (3) attirer reproches de l'égalité de droits surtout en raison des anciennes entreprises des Mannesmann dans la région du Sud.

En ce qui concerne Tanger, j'approuve entièrement les conclusions émises par M. Avonde dans sa dépêche nº 289 du 2 décembre (4).

Si pour des raisons de politique générale, Votre Excellence ne croyait pas pouvoir tenir compte de ces graves considérations et si quelques modifications devaient être apportées au régime des Allemands du Maroc, j'attacherais du prix à être consulté sur les propositions qui viendraient à être élaborées.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Non reproduite. Dans cette dépêche, le consul général de France à Tanger justifiait la non-admission, en 1935, des Allemands au régime de l'égalité des droits et le refus de Paris d'autoriser la création d'un consulat dans la zone française de l'Empire chérifien par l'état insatisfaisant des relations franco-allemandes, ainsi que par l'importance accordée dans les milieux marocains à l'intervention allemande en Espagne. « Le retour des Allemands au régime de l'égalité des droits porterait un coup très sérieux à notre prestige et à notre influence ».

28

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2267 à 2272 (1). Réservé. *Rome, 4 décembre 1938, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 5, 0 h. 30.)

Très tard hier, dans la soirée, l'ambassadeur d'Angleterre s'est rendu chez le comte Ciano.

En exécution des instructions qu'il avait reçues, il a exprimé le regret qu'avait causé au gouvernement britannique la manifestation du 30 novembre à la Chambre italienne. Sur cette voie, a-t-il dit, la paix ne saurait faire de progrès. Il a rappelé en outre que l'accord italo-britannique reposait sur le respect du *statu quo* en Méditerranée.

Le comte Ciano a déclaré que la démarche de lord Perth l'étonnait, car le gouvernement italien n'était pas responsable des interjections des députés ni des cris de la rue qui avaient d'ailleurs été absolument spontanés; il n'était responsable que des paroles de son chef ou de ses membres; or, dans le discours du comte Ciano, il n'y avait eu absolument rien dont [on] pût s'inquiéter, ni qui indiquât que l'Italie songeât à ne pas respecter son accord avec la Grande-Bretagne.

Dans la suite de la conversation, le ministre des Affaires étrangères italien a ajouté qu'il n'avait pas été fâché de la manifestation du 30 novembre. Celle-ci montrerait en effet aux Français que tous les Italiens n'avaient pas envie de chanter La *Marseillaise*. Il faisait ainsi allusion à l'allégation d'un journaliste français qui avait prétendu, au moment du voyage du chancelier Hitler, qu'un soldat en faction lui avait assuré qu'il aimerait mieux chanter La *Marseillaise*.

L'avis de lord Perth est que les manifestations du 30 novembre, organisées en réalité par les soins de M. Starace, ont eu surtout un but de représailles contre la presse française. Les rancunes toujours très vivaces des fascistes envers notre presse auraient été exaspérées par l'attitude de ceux de nos journaux qui ont écrit, au moment de la crise de septembre dernier, que les Italiens ne voulaient pas se battre, que leur mobilisation avait été défectueuse et que leur roi était hostile à la guerre (2). Ils nous reprocheraient au surplus de continuer à traiter leur patrie comme une nation secondaire.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur les polémiques de la presse italienne contre la France à la suite de l'accord de Munich. voir, au tome XII de la présente série, les nos 33, 91.

D'après lord Perth, l'Italie chercherait d'autre part, en prévision du jour où elle négocierait avec la France, à mettre des cartes dans son jeu. Elle obéirait ainsi à des préoccupations de tactique. Elle considérerait que les accords de 1935 sont caducs. Le comte Ciano l'a dit nettement à l'ambassadeur. Leur révision sera nécessaire. Le statut des Italiens de Tunisie sera l'un des chapitres importants de cette révision. L'Italie prépare dès maintenant son terrain. Elle excite son opinion publique afin de se prévaloir, par la suite, de cette excitation même.

Telle est l'interprétation de lord Perth. Celui-ci se refuse à croire que l'Italie puisse songer sérieusement à s'emparer de la Tunisie ou de la Corse, car elle sait bien que l'Angleterre ne le tolérera jamais. L'affaire du 30 novembre, selon lui, n'est pas grave et l'on n'en devrait pas exagérer l'importance.

On voit par là que la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre n'a pas dû être très ferme. L'impression qu'elle aurait pu produire avait, du reste, été délimitée d'avance par la visite que lord Perth avait faite le même jour à... (1) au comte Ciano et qui avait servi à fixer au 11 janvier la date du voyage de Rome de M. Neville Chamberlain (2). De la journée, c'est tout ce que le public italien saura et retiendra.

Je crois volontiers que les fascistes ont été ulcérés par certaines informations répandues dans la presse française au moment de la mobilisation de la fin de septembre. Et c'est sans doute la raison pour laquelle le comte Ciano a donné le détail des mesures militaires prises à cette époque notamment contre nous (3).

Mais les incidents du 30 novembre recouvrent des arrière-pensées qui vont probablement plus loin que ne l'admet lord Perth. La date choisie pour lancer le programme des revendications irrédentistes italiennes est par elle-même assez caractéristique : huit jours après la mise en vigueur des accords de Pâques, un mois avant la visite des ministres anglais. L'Angleterre, dans le plan italien, doit donc jouer un rôle. Peut-être se réserve-t-on de lui demander un jour de confier à lord Runciman une nouvelle mission?

J'ai mis en garde mon collègue contre son propre optimisme, contre le danger de comprendre trop tard, d'agir trop tard et de rester trop longtemps dans l'équivoque. Je lui ai rappelé l'exemple de la Tchécoslovaquie, encore tout frais. Mais, bien entendu, je ne l'ai pas ébranlé.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ce projet de voyage, voir, au tome XII de la présente série, le n° 444 (et note).
(3) Dans son discours à la Chambre du 30 novembre.

29

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 567 (1). *Rome, 4 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 décembre.)

La thèse italienne, confirmée par le comte Ciano, est que les manifestations du 30 novembre ont été spontanées.

Un correspondant anonyme m'a fait tenir copie d'une instruction, qui a été envoyée aux administrations de l'État, afin que liberté fût laissée par elles à leurs employés, pendant l'après-midi du 30 novembre.

L'instruction est signée par le sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres.

J'envoie ci-joint à Votre Excellence le document en question.

ANNEXE

Traduction. *28 novembre 1938.*

Je vous prie de faire en sorte que les fonctionnaires, employés et agents, puissent disposer de leur liberté dans l'après-midi de demain 30 courant, et que, tout en assurant la continuité du service, ils aient la possibilité de se mettre à la disposition des différents groupes de quartier. Je vous prie de faire observer les mêmes dispositions dans tous les organismes présentant un caractère *parastatal*.

Le sous-secrétaire d'État
à la présidence du Conseil des ministres,
SIGNÉ : Medici

30

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3129 (2) *Londres, 5 décembre 1938* (3).

(*Reçu :* 15 h. 45, 17 h.)

En réponse à un certain nombre de questions qui lui étaient posées à la Chambre des Communes (4), le Premier ministre vient de déclarer que rien dans l'accord anglo-italien n'affectait en aucune façon les obligations de la

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par fil en clair.
(4) Le jour même.

Grande-Bretagne vis-à-vis de la France et que, alors que Tunis, la Corse et Nice n'avaient pas été mentionnées spécifiquement dans les négociations ultérieures à l'accord, ces régions ne s'en trouvaient pas moins couvertes par l'annexe 1 de l'arrangement qui prévoit le maintien du *statu quo* en Méditerranée [1].

A la suite de la démonstration qui a eu lieu à la Chambre des députés italienne, l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, a poursuivi le Premier ministre, a reçu l'instruction de représenter samedi au ministre italien des Affaires étrangères que des incidents de cette nature, à moins que des mesures ne soient prises pour corriger l'impression qu'ils ont fait naître, ne peuvent qu'entraîner les résultats les plus préjudiciables pour les perspectives de collaboration entre les quatre puissances de Munich.

Le Premier ministre a poursuivi en déclarant qu'il résulte de la réponse faite par le comte Ciano que le gouvernement italien ne s'associe pas avec les manifestations de la Chambre des députés, et qu'il n'a pas l'intention de s'écarter des engagements qu'il a déjà pris envers l'Angleterre. Dans ces conditions, M. Chamberlain ne voit pas de raisons de modifier les arrangements prévus pour sa visite à Rome.

M. Attlee [2] ayant demandé si le Premier ministre croyait que les démonstrations actuelles en Italie avaient un caractère « spontané », M. Chamberlain a répondu en ces termes : « Le gouvernement italien nous a donné des assurances et, naturellement, nous les acceptons ».

31

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3087 à 3092 [3]. Réservé. *Prague, 5 décembre 1938, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 45; le 6, 0 h. 30; le 5, 21 h., 21 h. 35.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré ce matin que la question des nouvelles frontières de l'État ayant été définitivement réglée tant avec l'Allemagne qu'avec la Pologne et la Hongrie, il porte ce fait à la connais-

(1) L'accord anglo-italien du 16 avril 1938 comportait notamment un protocole, auquel étaient annexés plusieurs documents (voir, au tome IX de la présente série, le nº 194, note). Le premier de ces documents portait réaffirmation du *gentlemen's agreement* anglo-italien du 2 janvier 1937 (tome IV de la présente série, nº 234), c'est-à-dire du maintien du *statu quo* en Méditerranée.

(2) Qui, lors de la séance du 30 novembre, avait interpellé le Premier ministre pour lui demander s'il estimait favoriser l'apaisement en se rendant en visite à Rome avant que n'aient cessé l'intervention italienne en Espagne et les attaques d'aviateurs italiens contre les navires britanniques (Le *Temps* du 2 décembre, p. 2).

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

sance des cabinets de Paris, de Londres, de Berlin et de Rome par des communications identiques, exprimant le désir du gouvernement tchécoslovaque de connaître la forme et l'étendue que ces gouvernements entendaient donner à la garantie internationale des frontières nouvelles de l'État tchécoslovaque qu'ils avaient convenues aux termes de l'accord de Munich (1).

A une remarque de ma part suivant laquelle je croirais Votre Excellence désireuse de connaître les idées et les souhaits à ce sujet du gouvernement tchécoslovaque, M. Chvalkovsky a répondu qu'aux yeux du cabinet de Prague, c'était aux états signataires de l'accord de Munich, qui avaient proposé la garantie, de s'entendre entre eux sur le caractère et l'étendue à donner à celle-ci.

Je n'ai pas insisté, puisque M. Léger m'avait dit que la conversation sur ce sujet était engagée et se poursuivait à Paris avec M. Osusky.

Dans la suite de l'entretien, le ministre m'a déclaré notamment que c'était aux quatre puissances de décider si la garantie serait individuelle ou collective. Il a poursuivi qu'il se rendrait sans doute la semaine prochaine à Berlin pour discuter avec M. von Ribbentrop des questions économiques et autres et de certains problèmes relatifs à la fixation de la frontière (2).

Il s'est demandé si le ministre des Affaires étrangères du Reich lui parlerait de la garantie, mais a marqué qu'il ne prendrait pas d'initiative à ce sujet. Il était également dans le doute sur le point de savoir si cette question serait touchée dans les entretiens entre Votre Excellence et M. von Ribbentrop. Il m'a indiqué en passant qu'à Vienne le comte Ciano lui avait déclaré que « l'Italie était désormais prête à donner sa garantie aux nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque ».

Quant aux garanties polonaise et hongroise, M. Chvalkovsky estime que la question ne saurait être soulevée qu'après la prise de position des états de Munich, les gouvernements de Varsovie et de Budapest n'ayant fait aucune offre. Le ministre m'a dit également que le gouvernement des Soviets s'était enquis de l'accueil que ferait celui de Prague à une offre de garantie de sa part.

Moscou aurait marqué en même temps que cette offre ne se produirait éventuellement qu'après le règlement de la question de la garantie française.

(1) Le mois précédent, les représentants tchécoslovaques à Paris et à Londres avaient été chargés de s'informer des modalités de la garantie internationale prévue à Munich : voir, au tome XII de la présente série, le n° 352 (note).

(2) Un télégramme de Berlin n° 4360, du 2 décembre, laissait entendre que M. Chvalkovsky arriverait le lendemain à Berlin pour conclure avec le Reich des arrangements d'ordre économique : « Ceux-ci comporteraient notamment un accord monétaire établissant une parité fixe entre le Reichsmark et la couronne, ainsi qu'une convention sur la construction des autostrades en Slovaquie et en Ukraine subcarpathique ». Par télégramme n° 3078, du 3 décembre, le ministre de France à Prague indiquait que, selon la presse tchécoslovaque, M. Chvalkovsky était attendu à Berlin au début de la semaine suivante : « On s'attend à ce que, pendant son séjour, les gouvernements italien et allemand publient une déclaration dans laquelle ils garantiront les nouvelles frontières tchécoslovaques. Ce n'est qu'après le retour de Paris de M. von Ribbentrop qu'on inviterait Londres et Paris à participer à cette garantie ».

En fait, ce ne fut que le 21 janvier 1939 que le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères se rendit à Berlin : voir ci-après le n° 409.

Samedi soir, M. Newton n'avait pas encore reçu les instructions annoncées dans le télégramme nº 1245 de Votre Excellence [1].

Je verrai mon collègue demain à la réception du corps diplomatique par le président de la République et lui demanderai si ces instructions lui sont maintenant parvenues [2].

32

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1272. *Varsovie, 5 décembre 1938, 19 h. 31.*

(*Reçu :* 21 h. 5)

Il avait été annoncé officiellement que le voyage à Varsovie du comte Ciano, prévu depuis de longs mois, aurait lieu en décembre. La date du 12 avait même été indiquée.

Malgré l'insistance du gouvernement polonais, le ministre italien a ajourné son voyage. M. Beck dit maintenant que le comte Ciano préfère ne pas venir en Pologne tant que la question des frontières de la Tchécoslovaquie est encore en... [3] à la fin de janvier [4].

[1] Du 30 novembre, ce télégramme retransmetttait vraisemblablement la substance du télégramme de Londres nº 3074, du 29, d'après lequel le ministre de Grande-Bretagne à Prague avait été chargé de s'enquérir des vues du gouvernement tchécoslovaque quant à la forme à donner à la garantie des puissances, et recevrait incessamment des instructions en ce sens.

[2] Le 7 décembre, par télégramme nos 3147-3148, l'ambassadeur de France à Londres indiquait que les instructions allaient être adressées dans la journée même à M. Newton. Le bruit ayant couru qu'à la suite du voyage de M. Chvalkovsky à Berlin, une déclaration italo-allemande sur la garantie des frontières pourrait être publiée, sir Alexander Cadogan rappelait devant M. Corbin que le Premier britannique avait interrogé Hitler à Munich, sur les puissances qui devraient garantir le nouvel état et que le Führer avait mentionné les quatre signataires de Munich. Le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office reconnaissait cependant qu'en cas de déclaration séparée italo-allemande, la France et l'Angleterre se trouveraient dans une position embarrassante : « Si les Tchécoslovaques ne tiennent pas à notre garantie, il n'y aura pas lieu pour nous d'insister ».

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Ce ne fut en fait que le 25 février que le ministre italien se rendait en Pologne pour une visite de plusieurs jours.

33

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2278, 2279. *Rome, 5 décembre 1938, 20 h. 15.*

Dans les circonstances présentes, le voyage de M. von Ribbentrop à Paris n'est assurément pas agréable aux milieux dirigeants fascistes.

Il n'en est pas moins fâcheux que nos journaux croient pouvoir mettre en cause, à cette occasion, la solidité de l'axe Rome-Berlin, et expriment le doute que l'Allemagne soit disposée à soutenir les revendications italiennes. C'est le meilleur moyen de provoquer des déclarations catégoriques en sens contraire et un resserrement démonstratif des liens des deux régimes allant, éventuellement, jusqu'à la proclamation d'une alliance militaire en bonne et due forme.

Nous n'avons pas intérêt à laisser se prolonger les polémiques de presse; elles font le jeu du gouvernement italien. Déjà les manifestations qui se sont produites en Tunisie et en Corse seront prétexte à démarches et à représailles. Il ne faut pas oublier, me semble-t-il, ni que le gouvernement de Rome n'a pas officiellement pris position, ni que ce que l'Italie paraît désirer, c'est que le conflit s'aggrave et crée un état de tension qui menace la paix et rende possible, finalement, une sorte de nouveau Munich méditerranéen.

34

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 4391 (1). *Berlin, 5 décembre 1938* (2).

La réserve que s'était imposée la presse allemande en ce qui concerne les événements de Roumanie (3) a fait place depuis trois jours à des critiques de plus en plus violentes (4). La *National Zeitung*, organe du maréchal

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Allusion à la récente exécution de Codreano, chef de la « Garde de fer » et de douze de ses collaborateurs : voir, au tome XII de la présente série, le no 455.
(4) Par télégramme no 4382, du 4 décembre, l'ambassade signalait que la presse allemande ne dissimulait plus « l'indignation profonde que l'assassinat du chef de la Garde de fer aurait provoquée en Allemagne », en rejetant la responsabilité sur les Juifs et les bolchevistes. Il a paru superflu de reproduire cette longue analyse de presse.

Goering, prend même ouvertement à partie, dans son numéro du 4 décembre, la maîtresse du Roi à laquelle ce journal reproche ses origines juives et sa politique personnelle.

Les chefs du IIIe Reich semblent donc se sentir directement visés par les mesures de répression prises contre le mouvement des « Gardes de fer ». L'attaché militaire de Roumanie à Berlin a d'ailleurs répondu à l'un de mes collaborateurs qui lui demandait comment s'était déroulée l'entrevue du roi Carol avec le Chancelier « que les événements auxquels on assistait actuellement en Roumanie en donnaient un reflet direct » (1).

35

Note du Département (2)

5 décembre 1938.

La visite à Paris de M. von Ribbentrop a pour but essentiel la signature de la déclaration commune. C'est l'indication qui a été donnée aux ministres britanniques lors de leur passage la semaine dernière et qui, dans une certaine mesure, limite les objets d'entretien qui peuvent être abordés avec le ministre des Affaires étrangères du Reich.

*
* *

Il est évident que ces entretiens doivent fournir l'occasion d'un échange de vues très utile sur les questions d'actualité internationale.

Au premier plan de celles-ci, se place l'examen de la situation créée, dans les *rapports franco-italiens* et par voie de conséquence, dans les rapports franco-allemands, par les incidents survenus à la Chambre des députés italienne (3) et dans les rues de Rome le 30 novembre. Dans la mesure même où les gouvernements de Berlin et de Rome proclament la solidarité de leur politique, nous devons, au moment de signer une déclaration commune franco-allemande, demander à M. von Ribbentrop dans quelle mesure son gouvernement entend soutenir les prétentions italiennes et s'associer à une politique qui prend un caractère agressif à notre égard.

(1) Sur la récente visite du roi de Roumanie au chancelier allemand, voir, au tome XII précité, les nos 449, 452.

(2) Cette note rédigée en vue de la visite à Paris du ministre allemand des Affaires étrangères, est extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques. Il en est de même des notes qui lui sont annexées et qui forment deux groupes : *a*. Questions pouvant être évoquées du côté allemand (ci-après les nos V, VI); *b*. *Id*. du côté français (ci-après les nos I à IV). Deux pièces manquent cependant au dossier, consacrées respectivement aux problèmes colonial et espagnol.

(3) Sur ces incidents, voir ci-dessus le no 1 (et note).

De même nous avons le plus grand intérêt à connaître exactement la position allemande à l'égard de *l'affaire d'Espagne*, qui continue à peser si lourdement sur les relations entre Londres et Paris d'une part, Berlin et surtout Rome d'autre part. S'il est sincèrement dans les intentions du gouvernement allemand de travailler avec le gouvernement français à une détente générale, l'action du gouvernement allemand à Rome, dans un sens de modération et de prudence, pourrait très efficacement contribuer à éviter une aggravation de situation que paraissait redouter M. Chamberlain il y a quelques jours.

La question de la *garantie conjointe* à accorder à la *Tchécoslovaquie* ne peut pas ne pas se poser. Elle ne peut être abordée qu'avec beaucoup de réserve puisqu'il a été décidé avec les ministres anglais d'attendre le résultat de sondages à effectuer à Prague avant de fixer l'attitude franco-britannique. Mais il y aurait intérêt à obtenir dès maintenant confirmation de la part de M. von Ribbentrop du principe de la garantie internationale définie dans le protocole I de l'accord de Munich.

Pour répondre à certaines propositions formulées à plusieurs reprises par le chancelier Hitler, notamment dans sa conversation du 19 octobre avec M. François-Poncet [1], il pourrait être indiqué à M. von Ribbentrop que la question de *l'humanisation de la guerre* pourrait dès maintenant être mise à l'étude pour déterminer des principes généraux dont les applications pourraient être rapidement déterminées sur le plan pratique.

Sur un plan plus particulier, il y aurait lieu d'obtenir confirmation de M. von Ribbentrop que les *mesures prises en Allemagne contre les Juifs* ne sauraient affecter en aucune mesure les personnes et les biens des ressortissants français, quelle que soit leur origine ou leur religion.

Enfin, pour marquer notre volonté d'assainir l'atmosphère entre les deux pays et d'orienter les deux opinions publiques dans le sens d'une détente et d'une entente, la question de la *presse* pourrait être posée ainsi que celle du développement des *relations touristiques*.

(Des notes sur chacune de ces questions se trouvent dans le sous-dossier rose ci-joint) [2].

*
* *

Par contre, il ne paraît pas opportun d'aborder avec M. von Ribbentrop l'examen du *projet de pacte occidental* (qui constitue le point 3 du programme exposé par M. Hitler à M. François-Poncet le 19 octobre). C'est là une question d'une grande complexité, qui ne saurait être étudiée avec le gouvernement allemand que sur les bases d'un accord complet franco-britannique. Or elle n'a pas été reprise entre Londres et Paris depuis juillet 1937, époque à laquelle les gouvernements allemand et italien ont laissé sans réponse un mémorandum

[1] Sur cette conversation, voir, au tome XII de la présente série, le n° 197.
[2] Ces notes sont pour la plupart ci-après reproduites en annexe.

qui leur avait été adressé à ce sujet, en même temps qu'à la France et à la Belgique, par le gouvernement britannique (1).

Il y a d'ailleurs lieu de ne pas perdre de vue que c'est le gouvernement britannique qui a assumé la direction de cette négociation et que nous sommes d'autant plus dans l'obligation de nous abstenir pour l'instant de toute initiative à cet égard, sans accord préalable avec Londres, que la question n'a pas été évoquée lors des derniers entretiens franco-britanniques.

*
* *

(La *question coloniale* ne saurait être mentionnée ici que pour mémoire, les conclusions des dernières conversations franco-britanniques ne lui laissant pas place dans des entretiens franco-allemands).

*
* *

Enfin certaines questions ont été posées par l'ambassade d'Allemagne sur *certains points particuliers* (statut des Allemands au Maroc, et au Cameroun, expulsions, détention de ressortissants allemands, etc.). Il ne semble pas qu'elles seront évoquées par le ministre des Affaires étrangères du Reich.

(Des notes sur ces différentes questions sont dans le sous-dossier bleu.) (2)

Notes Annexes

I

Attitude de l'Italie

3 décembre 1938.

Les incidents qui viennent d'avoir lieu à la Chambre des députés italienne seront sans doute évoqués au cours des entretiens qui auront lieu avec M. von Ribbentrop.

Sans vouloir mettre en cause la solidarité germano-italienne, le gouvernement français constate que, au moment où l'Allemagne manifeste ses dispositions pacifiques en signant la déclaration franco-allemande, l'Italie, alliée de l'Allemagne, prend à l'égard de la France une position agressive, et que certains journaux allemands, affirmant sans réserve la solidarité de l'Allemagne avec toute action italienne, paraissent accepter d'avance les conséquences que les tentatives de réalisation de certaines prétentions italiennes pourraient entraîner (3).

Le gouvernement français doit donc demander à M. von Ribbentrop, avec toute la franchise que permet l'heureuse évolution des rapports franco-allemands,

1° Dans quelle mesure l'Italie peut compter trouver en Allemagne un écho public favorable à ses thèses;

2° Dans quelle mesure le gouvernement allemand approuve les prétentions de l'Italie et entend s'associer ou s'opposer à une politique tendant à leur réalisation.

Au moment de la signature de la déclaration commune franco-allemande, il est de la plus haute importance pour le gouvernement français d'obtenir à cet égard des précisions du gouvernement allemand.

(1) Le texte du mémorandum britannique de juillet 1937 est reproduit au tome VI de la présente série sous le n° 243 (annexe).

(2) Ces notes sont ci-après publiées en annexe.

(3) Voir ci-après les n°s 43, 71.

II

Garantie internationale de la Tchécoslovaquie

2 décembre 1938.

I. L'octroi à la Tchécoslovaquie d'une garantie internationale, envisagée dans le plan franco-anglais du 19 septembre 1938 (1), fait l'objet du protocole annexe nº 1 de l'accord de Munich, du 29 septembre, dont voici le texte :

« Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement français ont conclu l'accord ci-dessus, étant bien entendu qu'ils maintiennent l'offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938 touchant une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque contre toute agression non provoquée.

« Quand la question des minorités polonaises et hongroises en Tchécoslovaquie aura été réglée, l'Allemagne et l'Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie. »

II. Actuellement les nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie sont fixées de façon définitive par trois actes diplomatiques :

a. Frontière germano-tchécoslovaque : un protocole a été signé à Berlin, le 20 novembre, par les plénipotentiaires allemands et tchécoslovaques (2). La Commission internationale des cinq puissances siégeant à Berlin a ratifié l'accord ainsi intervenu dans sa séance du 21 novembre (3);

b. Frontière polono-tchécoslovaque : un échange de lettres a été signé le 1er novembre entre MM. Papée et Chvalkovsky précisant que les deux gouvernements avaient « liquidé définitivement les questions soulevées par la rectification de leurs frontières respectives. » (4)

c. Frontière hungaro-tchécoslovaque : le protocole signé à Vienne le 2 novembre, à la suite de l'arbitrage germano-italien, stipule que les gouvernements hongrois et tchécoslovaque « acceptent la sentence arbitrale comme règlement définitif et s'engagent à l'exécuter immédiatement et sans réserve ». (5)

III. La fixation des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque étant ainsi réglée, les conditions posées par le Reich et l'Italie, dans l'annexe I de l'accord de Munich, pour joindre leur garantie à celle de la France et de la Grande-Bretagne paraissent actuellement remplies. Un communiqué officiel tchécoslovaque, publié le 24 novembre, a annoncé que le gouvernement de Prague avait entrepris des démarches à ce sujet auprès des puissances intéressées.

Le 21 novembre le directeur politique du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque a, en effet, saisi de la question notre chargé d'affaires à Prague et le même jour M. Osusky faisait une démarche auprès du secrétaire général du Département. M. Léger, en prenant acte de cette démarche, a marqué au ministre de Tchécoslovaquie la nécessité où nous nous trouvions de posséder, sur les vues du gouvernement tchécoslovaque, des informations plus précises. M. Osusky a promis d'interroger Prague (6).

(1) Le texte du plan franco-anglais en question est reproduit au tome XI de la présente série sous le nº 213.

(2) Voir, au tome XII de la présente série, le nº 342 (note).

(3) Voir, au tome XII précité, le nº 342.

(4) Sur l'accord de frontière polono-tchécoslovaque du début de novembre, voir au tome XII précité le nº 249.

(5) Sur le protocole de Vienne, voir, au tome XII précité, le nº 256 (note).

(6) Sur les démarches de la diplomatie tchécoslovaque auprès du chargé d'affaires français ainsi qu'auprès du secrétaire général du Département, voir, au tome XII précité le nº 352 (note).

Le problème a été également évoqué au cours des entretiens franco-anglais du 24 novembre [1]. De l'examen ainsi effectué en commun, il ressort que la Tchécoslovaquie devant être l'unique bénéficiaire du traité à conclure, il importe de s'assurer de l'intention et des désirs de ce pays, dont la politique extérieure est en pleine évolution, tant en ce qui concerne la liste des puissances (Pologne, Roumanie, U.R.S.S.) qui pourraient éventuellement être appelées à joindre leur garantie à celle des signataires de l'accord de Munich, qu'en ce qui concerne la nature même et les modalités de cette garantie.

IV. Nous ignorons entièrement les intentions du Reich en cette matière. M. Krno indiquait, d'ailleurs, le 24 novembre à M. Lamarle que le gouvernement tchécoslovaque ne possédait lui-même aucune indication sur l'attitude que va prendre l'Allemagne à ce sujet.

Il est évidemment de l'intérêt de la France et de la Grande-Bretagne de voir l'Allemagne et l'Italie s'associer aussi rapidement que possible à la garantie franco-britannique, promise dès le 19 septembre. Toutefois, il paraît difficile d'engager avec le Reich des pourparlers très approfondis sur cette affaire tant que nous ne serons pas en possession des éléments d'information supplémentaires et que nous attendons de Prague. La question pourait être abordée avec le ministre des Affaires étrangères allemand pour constater l'accord sur le principe même de la garantie, mais il parait difficile d'aller au-delà, avant la réponse de Prague et un échange de vues avec Londres.

III

Humanisation de la guerre [2]

3 décembre 1938.

A la suite des conversations qui ont eu lieu à Londres en octobre 1937 entre MM. Chautemps, Delbos, Chamberlain et Eden [3], le gouvernement français a été amené à penser qu'en vue de maintenir le contact avec l'Allemagne, le problème de l'humanisation de la guerre pourrait fournir un terrain favorable à des échanges de vues.

On se rappelle en effet qu'à diverses reprises, notamment dans son discours du 21 mai 1935 [4] et du 31 mars 1936 [5], puis au cours d'entretiens avec notre ambassadeur à Berlin, le chancelier Hitler avait formulé certaines propositions dans ce domaine.

Le Département, d'accord avec le ministère de la Guerre, fit donc mettre à l'étude un projet de convention tendant à la « suppression de certaines méthodes de guerre particulièrement barbares ». Une Commission interministérielle fut réunie. Des propositions ont été élaborées. Les services sont prêts à aborder des pourparlers internationaux.

Il importe de noter que les conclusions de ces travaux s'inspirent avant tout du dessein de protéger les populations civiles contre les dangers de la guerre aérienne. L'idée directrice, empruntée à un projet élaboré à La Haye en 1923 par un comité de juristes est que le bombardement aérien n'est légitime que s'il est dirigé sur des objectifs militaires. Cette règle peut être étendue, il va sans dire, aux bombardements par matériel terrestre. Mais elle laisse pour le moment de côté tout projet de limitation des armements.

A cet égard, nos vues et nos projets vont moins loin que ne paraissent vouloir les Anglais. D'après les informations transmises par M. Corbin depuis les accords de Munich, M. Chamberlain aurait souhaité voir aborder le problème de la limitation, seul susceptible de ralentir

[1] Dont le compte rendu est reproduit au tome XII sous le n° 390.

[2] Note rédigée par le sous-directeur du service français de la Société des Nations, M. Arnal.

[3] Ces conversations eurent lieu en fait les 29 et 30 novembre, et les comptes rendus en sont reproduits au tome VII de la présente série sous les n°s 287, 291. Voir également audit tome les n°s 297, 299.

[4] Dans ce discours, prononcé devant le Reichstag (*Bulletin quotidien de la presse étrangère*, n° 5957, 25 mai 1935), le Führer se prononçant pour la suppression progressive de certaines méthodes de combat en contradiction avec la convention de la Croix-Rouge, et notamment de « toutes les armes qui atteindraient et anéantiraient moins les soldats combattants que les femmes et enfants non mêlés au combat ». Il dressait ensuite une liste d'armes à prohiber, liste qui sera reprise dans le « plan de paix » allemand du 31 mars 1936 (voir note suivante).

[5] Il faut plutôt lire : dans son plan de paix du 31 mars 1936 (dont le texte est reproduit au tome II de la présente série sous le n° 2). Sur la question de l' « humanisation de la guerre », voir les paragraphes XXV-XXVI.

la course aux armements et de soulager les budgets de la Défense nationale [1]. Les projets d'accords, du type des conventions de La Haye, destinés à discipliner les bombardements aériens apparaissent au gouvernement britannique comme d'un intérêt purement moral et peu propres à atteindre le but poursuivi.

Il semble pourtant que les autorités militaires britanniques pas plus que les nôtres ne songent sérieusement pour l'instant à aborder le problème de la limitation qualitative des armements. Il n'en a pas été question au cours de la récente visite à Paris de M. Chamberlain et de lord Halifax. Par ailleurs, le président du Conseil vient, par sa lettre du 29 novembre, de faire savoir qu'il était hostile à toute limitation qualitative ou quantitative des matériels [2].

Dans ces conditions, il ne saurait être opportun d'engager sur ce point des conversations avec le gouvernement du Reich. Par contre, celui-ci paraît toujours disposé à s'entretenir avec nous de « l'humanisation de la guerre ». Ce problème constitue le point 4 des propositions du chancelier Hitler transmises par M. François-Poncet le 19 octobre [3].

Le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre a donné, dans la lettre précitée, son entière adhésion à des pourparlers de cette nature et qui pourraient même aboutir à la suppression de l'aviation de bombardement, cette suppression étant complétée par l'interdiction des bombardements aériens.

Sans aller aussi loin, il semble que l'accord pourrait facilement se faire sur un programme tracé par M. Chamberlain lui-même dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des Communes le 21 juin dernier et où il a énoncé les trois principes suivants :

1° Le bombardement des populations civiles est contraire au droit international;

2° Les objectifs doivent avoir un caractère militaire et être identifiés comme tels;

3° L'attaque de ces objectifs doit s'accompagner des précautions nécessaires pour épargner les populations qui se trouvent dans leur voisinage [4].

Ces principes généraux une fois adoptés, la suppression des bombardements aériens par la suppression des avions de bombardement pourrait être mise à l'étude. Elle constitue un corollaire logique de ces principes mais exigera évidemment de longs et difficiles pourparlers.

IV

Mesures prises en Allemagne a l'égard des Israélites

2 décembre 1938.

Si le Ministre estimait opportun, au cours de l'entretien qu'il aura avec M. von Ribbentrop, d'évoquer certains aspects du problème posé par les récentes persécutions antisémites, il pourrait, semble-t-il, s'inspirer des indications suivantes :

Les ordonnances édictées en Allemagne, au mois d'avril 1938, à l'égard des Juifs [5] avaient

[1] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 88.

[2] Le texte de cette lettre n'a pas été retrouvé.

[3] Le compte rendu de l'entretien entre le Chancelier et l'ambassadeur, ce dernier en instance de départ, est donné au tome XII de la présente série sous le n° 197.

[4] Ces principes avaient été énoncés par le Premier britannique le 21 juin au cours d'un débat aux Communes sur la politique extérieure du gouvernement de Londres. M. Chamberlain abordait le problème du bombardement des navires britanniques en Espagne, déplorant qu'« il exist(ât) certaines règles en matière de guerre terrestre et navale, mais aucune applicable à la guerre aérienne ».

[5] Le 26 avril 1938, paraissait un décret aux termes duquel tous les Juifs, allemands et étrangers, possesseurs de biens meubles ou immeubles d'une valeur supérieure à 5.000 marks devaient en faire la déclaration sous peine d'emprisonnement et d'amende. La vente, l'acquisition ou la création d'entreprises par les Juifs étaient soumises à une autorisation préalable. Le délégué au plan de quatre ans était habilité à disposer des biens déclarés « conformément aux besoins de l'économie allemande ». Sur ce décret et ses conséquences, voir Eliahu Ben Elissar, *La diplomatie du IIIe Reich et les Juifs 1933-1939*, Julliard, 1969, p. 233 et suiv., ainsi que la note de la sous-direction des Affaires administratives et des Unions internationales, reproduite au tome XII de la présente série sous le n° 348.

amené le gouvernement français à marquer au gouvernement allemand la préoccupation que lui causait le sort des ressortissants français, de confession israélite, établis sur le territoire du Reich, et de leurs biens. Le gouvernement français a retiré, des indications données par la Wilhelmstrasse en réponse aux démarches de notre ambassade, le sentiment que les mesures dont les Juifs allemands avaient été ou seraient encore l'objet à l'avenir ne s'étendraient pas, en fait, aux Français demeurant en Allemagne. Il a pris acte des dispositions manifestées par le Reich à cet égard et il ne doute pas que la même attitude ne continue d'être observée désormais par le gouvernement allemand.

Le gouvernement français, il est vrai, a eu connaissance, au cours de ces dernières semaines, de plusieurs cas dans lesquels des Français habitant l'Allemagne et considérés comme non-aryens par le Reich, avaient été victimes d'incidents. Il se plaît à penser que ceux-ci seront facilement réglés à l'amiable et que leur liquidation n'exigera pas de démarches du gouvernement français.

Il ne saurait, par ailleurs, échapper à M. von Ribbentrop que le problème de l'immigration des réfugiés israélites pose pour tous les pays des questions singulièrement délicates. Le gouvernement français, en ce qui le concerne, se féliciterait de toutes mesures pratiques de nature à faciliter son règlement. C'est pourquoi il n'a pas hésité à se joindre aux gouvernements américain et britannique pour recommander à l'attention du gouvernement allemand les avantages qu'offrirait une prise de contact entre M. Rublee et les autorités qualifiées du Reich [1]. M. Rublee est le directeur de l'organisme international créé à Londres au lendemain de la réunion du comité d'Évian; il est donc, en quelque sorte, le mandataire des gouvernements qui étaient représentés à ce comité. S'il lui était possible d'entrer en rapport avec des personnalités autorisées du Reich, en Allemagne ou ailleurs qu'en Allemagne, on pourrait espérer de cette rencontre des résultats positifs. En fournissant une aide matérielle aux réfugiés, ou aux pays qui se montreraient disposés à les accueillir, l'Allemagne faciliterait le solution du problème.

(Au cours des dernières conversations franco-britanniques [2] M. Neville Chamberlain a fait allusion à la constitution d'une hypothèque sur les biens dont les Juifs allemands seraient dépossédés, destinée à garantir les sommes que dépenseraient les pays étrangers dans l'intérêt des immigrants. Il résulte d'un premier examen que la suggestion du Premier ministre britannique ne paraît pas, du point de vue pratique, facilement réalisable; il ne saurait en tout cas en être fait état auprès des autorités allemandes avant d'avoir obtenu du gouvernement anglais des précisions sur les conditions dans lesquelles ce système pourrait pratiquement fonctionner).

V

Pacte occidental ou accord limité a la Belgique

2 décembre 1938.

Le projet de pacte occidental, tel qu'il a été évoqué au cours de l'entretien qui a eu lieu à Berchtesgaden le 19 octobre, entre le chancelier Hitler et M. François-Poncet [3] pourrait, soit affecter la forme d'un accord visant exclusivement le territoire belge, soit reprendre le projet d'un pacte général occidental.

Dans le premier cas il y a peu à ajouter sur le plan franco-allemand à la substance que contiennent déjà les déclarations échangées par la Belgique avec la France et l'Allemagne en octobre 1937 [4]. S'il doit s'agir d'un accord plus étendu, on se trouve ramené au projet de pacte occidental tel qu'il se présentait lorsque, le 16 juillet 1937, le gouvernement britannique

(1) Sur la mission Rublee, voir, au tome XII de la présente série, le n° 348.
(2) Du 24 novembre, à Paris : voir, au tome XII précité. le n° 390.
(3) Dont le compte rendu a été reproduit au tome XII de la présente série sous le n° 197.
(4) La déclaration échangée par la Belgique avec l'Allemagne date effectivement d'octobre 1937 : voir, au tome VII de la présente série, le n° 57. En revanche la déclaration franco-anglaise correspondante remonte au 24 avril 1937, et est reproduite au tome V de la présente série sous le n° 337.

a adressé aux gouvernements belge, français, allemand et italien un mémorandum que les deux derniers ont laissé sans réponse [1].

Il est donc nécessaire d'examiner d'une manière distincte les deux hypothèses.

a. *Accord sur la Belgique.* — La substance d'un tel accord pourrait être la suivante :

Les puissances signataires se communiqueraient les accords bilatéraux existants passés avec le gouvernement belge.

Elles constateraient en conséquence qu'elles ont pris tel ou tel engagement.

Elles déclareraient qu'elles se considèrent comme liées l'une vis-à-vis de l'autre à tenir ces engagements.

Sous cette forme l'accord nouveau n'aurait d'autre substance que celle des déclarations déjà existantes de 1937, mais il comporterait les inconvénients suivants :

1° Actuellement la Belgique reste liée par le pacte de la Société des Nations, avec cette interprétation que les obligations de l'article 16 [2] sont facultatives [3]. Le gouvernement belge ne se considère comme tenu d'accorder le passage à des troupes étrangères que dans le cas où telle serait sa propre volonté.

Cette question du droit de passage a été visée dans l'entretien du 19 octobre à Berchtesgaden. C'est dire que l'Allemagne voudra saisir l'occasion pour amener le gouvernement belge, qui ne s'y montre que trop enclin, à se dégager définitivement des obligations de l'article 16. Le régime de neutralité de la Belgique se trouverait de ce fait aggravé, le gouvernement belge aliénant jusqu'à sa faculté d'apprécier lui-même s'il doit tirer des conséquences de l'agression. Or ce que veut le gouvernement belge c'est, non pas aliéner sa liberté d'action, mais au contraire pouvoir prendre lui-même et lui seul en cas de conflit sa libre décision. Nous n'avons aucun intérêt à voir le gouvernement belge renoncer à cette faculté.

2° La conclusion d'un pacte occidental ne visant que le cas de la Belgique risque de porter atteinte au traité de Locarno et ne rétablirait nullement pour nous les garanties que comportait ce traité. La garantie que nous a donnée l'Angleterre le 19 mars 1936 [4] risquerait de se trouver amenuisée dans le nouveau pacte. Ce n'est donc qu'après avoir reçu l'assurance du gouvernement de Londres que les obligations réciproques résultant du traité de Locarno et des accords de Londres du 19 mars 1936 subsistent intégralement, qu'un tel accord pourrait être envisagé; c'est d'ailleurs là une question exclusivement franco-britannique.

3° Le projet d'accord sur la Belgique détournerait sans doute l'Allemagne de participer à un pacte occidental plus étendu. Il n'ajouterait d'ailleurs pratiquement rien à la déclaration franco-allemande de respect des frontières.

4° Il est difficile de ne pas concevoir l'inclusion du Luxembourg dans cet accord; cette éventualité soulèverait de sérieuses difficultés du côté du gouvernement britannique qui, jusqu'ici, s'est toujours refusé à tout engagement concernant le Grand-Duché. En outre on sait que la neutralité luxembourgeoise n'étant pas défendue, n'est nullement assimilable à la neutralité belge.

La question de la neutralité hollandaise serait sans doute également soulevée par un accord intéressant la Belgique et le Luxembourg.

b. *Pacte occidental.* — Le principe même de la conclusion d'un nouveau pacte occidental soulève la question fondamentale de la garantie anglaise sur le Rhin. En effet, comme l'ont

(1) Le texte du mémorandum britannique ci-dessus mentionné est reproduit au tome VI de la présente série sous le n° 243 (annexe).

(2) Par cet article, les membres de la Société s'engageaient à rompre toutes relations commerciales, financières, personnelles avec un autre membre ayant recouru à la guerre. Ils étaient tenus de se prêter un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre, ainsi que pour résister à toute mesure spéciale dirigée contre l'un d'eux par l'état en rupture de pacte. Ils devaient notamment adopter les dispositions nécessaires pour faciliter le passage à travers leur territoire, des forces de tout membre participant à une action commune en vue de faire respecter les engagements de la Société.

(3) Sur cette interprétation, voir, au tome VIII de la présente série les n°s 2 (et note), 20 (et note), 270 (et note); au tome IX le n° 34 (note); au tome X, les n°s 190, 273, 351, 495, 508; au tome XI, le n° 51.

(4) Voir, au tome I de la présente série le n° 496 (et note).

rappelé à la Chambre des Communes, M. Chamberlain, le 24 mars [1] et M. Butler, le 7 avril derniers [2], les obligations de la Grande-Bretagne envers la France et la Belgique, réaffirmées à Londres le 19 mars 1936, subsistent intégralement. Cette garantie s'accompagne même depuis lors d'une garantie donnée par la France à la Grande-Bretagne [3].

D'une part, nous devons être assurés de retrouver pleinement la garantie anglaise dans le nouvel accord qui remplacerait le traité de Locarno, toujours en vigueur, comme base de la coopération anglaise à notre sécurité. D'autre part, sous peine de nous prêter à une dissociation des intérêts franco-britanniques, nous devons sauvegarder également le jeu de la garantie française donnée depuis le 19 mars 1936 à l'Angleterre.

Or on doit avoir présent à l'esprit que la garantie anglaise n'a été confirmée que dans l'attente d'un nouveau pacte occidental. La garantie anglaise devrait être, à cette occasion, formulée à nouveau avec une portée équivalente à celle dont nous bénéficions actuellement.

D'autre part l'objection essentielle formulée dans le mémorandum allemand du 12 mars 1937 [4] repose sur la nécessité de maintenir notre droit d'intervention dans le cas d'une agression de l'Allemagne contre un état tiers. « La principale raison — précise le mémorandum allemand — pour laquelle on demande des exceptions à la renonciation à la guerre réside manifestement dans l'existence des pactes particuliers d'assistance mentionnés par le gouvernement royal britannique ».

Il est fort douteux que le gouvernement du Reich, au moment où il tourne son activité vers le Sud-est, soit plus disposé qu'il ne l'était l'an dernier à se montrer accommodant sur ce point.

On est conduit dans ces conditions à douter de la possibilité de donner à un pacte occidental une substance nous assurant à la fois la liberté d'action et les garanties que nous tenons encore de Locarno.

Or, à défaut de ces garanties, nous nous trouverions avoir aliéné des éléments essentiels de notre action en Europe aussi bien que de notre sécurité.

Dans ces conditions, il ne paraît pas opportun d'envisager avec le ministre allemand la possibilité de la conclusion d'un pacte occidental avant examen préalable approfondi avec le gouvernement britannique.

VI

Au sujet de l'aide-mémoire remis le 19 novembre 1938 au Ministre par l'ambassadeur d'Allemagne

5 décembre 1938.

L'ambassadeur d'Allemagne a remis, le 19 novembre 1938, au Ministre un aide-mémoire [5], dans lequel se trouvent énumérées les différentes questions, depuis longtemps en suspens, et dont le gouvernement du Reich souhaiterait obtenir le règlement dans un délai rapproché.

[1] Sur le discours du Premier britannique du 24 mars, voir, au tome IX de la présente série, les nos 40 (et note), 42, 48 (note); au tome XI le no 41 (note).

[2] En réponse à la question d'un député, M. Butler avait rappelé qu'en dépit de la dénonciation par l'Allemagne du traité de Locarno le 7 mars 1936 et de la communication franco-britannique du 24 avril 1937 au gouvernement belge, déliant ce dernier des engagements par lui contractés à Locarno (voir, au tome V de la présente série, le no 337), les obligations de la Grande-Bretagne et de la France envers la Belgique et celles de la Grande-Bretagne envers la France en vertu dudit traité demeuraient sans changement (le *Temps* du 9 avril, p. 2).

[3] Allusion à la déclaration à la Chambre, le 4 décembre 1936, du ministre français des Affaires étrangères, aux termes de laquelle toutes les forces de la France« seraient spontanément, immédiatement utilisées pour la défense de la Grande-Bretagne dans le cas d'une agression non provoquée»: voir, au tome IV de la présente série, le no 109 (et note).

[4] Dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le no 98.

[5] Le texte de cet aide-mémoire (auquel il a été déjà fait allusion au tome XII de la présente série sous le no 333, note) n'a pas été retrouvé dans les archives du ministère français des Affaires étrangères. Il en est de même des autres documents allemands mentionnés dans la présente note.

D'après les indications fournies par l'un des secrétaires de l'ambassade, ce document serait complété prochainement par une série de notes fournissant des précisions sur chacun des points en litige, et qui seraient commentées par M. Brauer, conseiller de l'ambassade, lors d'une visite au Département. Il ne serait pas impossible, d'autre part, à en croire le secrétaire de l'ambassade, qu'au cours de son voyage à Paris, M. von Ribbentrop fît allusion au désir du gouvernement du Reich de voir ces questions recevoir des réponses lui donnant satisfaction.

I. *Discrimination de l'Allemagne dans la zone française du Maroc, dans la zone de Tanger et dans le territoire du Cameroun sous mandat français.*

a. Non-exécution de l'égalité absolue des droits de l'Allemagne convenue dans l'échange de notes du 11 mars 1933 (1).

b. Refus de l'autorisation de créer un consulat d'Allemagne dans la zone du Maroc.

c. Refus à des représentants de maisons allemandes du visa français et du permis de séjour pour la zone de Tanger.

d. Refus d'accorder des visas de longue durée pour le territoire sous mandat français au Cameroun, opposé à des ressortissants allemands, bien que ceux-ci soient titulaires de contrats d'engagement de longue durée.

La sous-direction d'Afrique-Levant a été saisie de la requête de l'ambassade d'Allemagne portant sur ces points litigieux. A première vue, il semble, dans l'ensemble, difficile à M. Lagarde de réviser les positions prises par le gouvernement français. Sans doute, serait-il d'ailleurs préférable d'envisager la possibilité de réserver une suite favorable aux requêtes de l'ambassade, qui ne sont relatives ni au Maroc, ni au Cameroun.

En ce qui concerne notamment le paragraphe *d*, l'assertion de l'ambassadeur n'est pas fondée. Alors qu'en 1937 le nombre des Allemands domiciliés dans cette possession était de 83, il est actuellement de 114. Cet accroissement, il est vrai, aurait été beaucoup plus sensible, si nous avions accédé à toutes les requêtes qui, ces derniers mois, nous ont été soumises à cette fin. C'est précisément la propagande antifrançaise à laquelle se livraient les immigrants auxquels nous offrions l'hospitalité, qui nous a déterminés à contenir l'afflux dont nous étions menacés. Les compatriotes du comte von Welczeck n'ont donc à s'en prendre qu'à eux-mêmes de la rigueur à laquelle nous avons dû nous résoudre. Les mesures prises à cet égard l'ont, d'ailleurs, été à la demande du ministère des Colonies et en plein accord entre celui-ci et le Département.

A ce propos, M. Mandel vient de nous communiquer le texte du rapport du gouvernement général de l'Afrique occidentale sur les intrigues allemandes dans ces parages. Les données dont fait état ce document sont pleinement édifiantes sur les objectifs des autorités hitlériennes. Tous les moyens sont mis en œuvre pour saper notre prestige et notre influence : marchands, planteurs, marins, médecins, missionnaires, danseuses rivalisent dans cette besogne avec les techniciens apparemment désintéressés qui, sous le couvert d'études scientifiques, travaillent à répandre dans les milieux indigènes la croyance de la force de l'Allemagne et de son prochain retour. Les plis postaux qui parviennent aux colons établis dans ces régions portent souvent une vignette de propagande en faveur de la restitution à l'Allemagne de ses anciennes colonies. L'espionnage a évidemment sa part dans ces manigances répréhensibles, on l'a constaté, par exemple, le 1er octobre dernier lors de l'arrestation de trois Allemands ayant pénétré clandestinement dans l'arsenal de la Marine nationale à Dakar et surpris au moment où ils photographiaient certains ouvrages de cet établissement. Bien entendu, ces individus ont été expulsés.

En appelant notre attention sur ces faits, M. Mandel observe qu'il n'est pas besoin de se demander quelles mesures prendrait le gouvernement de Berlin si certains de nos compatriotes se conduisaient de la sorte en terre allemande.

II. *Injures contre l'Allemagne constituées par des mutilations de monuments, des inscriptions, des tableaux, etc., en France.* Statues d'empereurs ornant la façade de la poste centrale de Strasbourg, décapitées et laissées telles quelles; inscriptions sur un porche à Nice, une dalle commémorative à Compiègne, une plaque dans la basilique de Saint-Quentin, un monument de combattants à Badenwiller; tableaux injurieux exposés au musée de l'Armée.

La question des statues décapitées de l'hôtel des postes de Strasbourg a été posée par le Reich dès 1919. Le département est favorable à l'enlèvement de ces statues, de même que la vice-

(1) Sur cet échange de notes, voir ci-dessus le n° 27 (note).

présidence du Conseil, direction générale des services d'Alsace et de Lorraine. Mais le ministère des Postes a soulevé des objections qui ont, du reste, eu pour effet de modifier quelque peu la position des services d'Alsace et de Lorraine. Le département vient d'insister à nouveau auprès de la présidence du Conseil en faveur d'une solution donnant satisfaction à l'ambassade d'Allemagne.

Quant aux autres questions énumérées dans la rubrique, elles auraient été évoquées par l'ambassade il y a de nombreuses années et, depuis 1936 en tout cas, le gouvernement du Reich avait observé le silence à leur sujet.

III. *a. Traitement des journalistes allemands en France* (voir aide-mémoire de l'attaché de presse de l'ambassade remis au début de novembre au chef du service de la Presse au quai d'Orsay).

b. Difficultés de transit à travers la France pour les journalistes allemands d'Espagne (cas du journaliste allemand Lazar à Saint-Sébastien, lettre de l'ambassadeur d'Allemagne du 24 octobre 1938 A 4017, et de l'attaché de presse du 10 novembre 1938; en outre, cas Demiani et Schemann exposés oralement à plusieurs reprises par l'attaché de presse).

Les difficultés rencontrées par les journalistes allemands résidant en Espagne pour se rendre facilement d'Espagne en France et retourner ensuite en Espagne sont les mêmes pour tous les journalistes étrangers. Bien plus, si un journaliste allemand obtenait la possibilité de recevoir de notre consul général à Saint-Sébastien un visa lui permettant d'effectuer plusieurs voyages d'Espagne en France, il serait traité d'une manière plus favorable que ses confrères français qui, toutes les fois où ils se rendent en Espagne, sont tenus d'obtenir des autorités administratives françaises un visa spécial. Il ne saurait donc être question d'accorder au journaliste allemand Lazar (sur lequel, au surplus, le Département dispose de mauvais renseignements) un véritable privilège.

Le journaliste allemand Demiani, qui avait été expulsé de France, a sollicité, en 1938, par l'intermédiaire de l'ambassade, l'autorisation de traverser le territoire français. Cette autorisation lui a été octroyée. Il est donc, pour le moment, difficile de connaître les motifs de la question posée à son sujet par l'ambassade d'Allemagne.

D'autre part, l'ambassade d'Allemagne s'était plainte, à de fréquentes reprises, des délais mis par le ministère de l'Intérieur à accorder aux journalistes allemands accrédités en France leurs cartes d'identité. A la suite de démarches du Département auprès de la direction générale de la Sûreté nationale, le ministère de l'Intérieur a fait savoir le 23 novembre au Département que la situation de sept journalistes allemands, dont les noms avaient été signalés par l'ambassade d'Allemagne, serait très prochainement régularisée. Sur ce point, le gouvernement allemand obtient donc, semble-t-il, satisfaction.

IV. *Règlement des affaires de détention, de visa et de séjour concernant des ressortissants allemands.*

Voir entre autres lettres de l'ambassadeur d'Allemagne du 30 juillet 1938. Aux cas qui s'y trouvent exposés sont venus s'ajouter entre temps de nombreux cas encore plus frappants. L'ambassade n'est pas informée de l'arrestation de ressortissants allemands en France et aucune réponse n'est donnée à ses demandes d'information.

La lettre du 30 juillet (ou plus exactement du 29) à laquelle se réfère l'aide-mémoire était adressée au secrétaire général du Département qui y a répondu le 9 septembre, après avoir demandé au ministère de l'Intérieur un nouvel examen des nombreux cas sur lesquels avait été appelée son attention. Le ministère de l'Intérieur a fait observer que les sanctions infligées aux intéressés n'avaient été prises qu'à la suite d'enquêtes minutieuses et que, généralement, il n'était pas possible de revenir sur les décisions intervenues.

Depuis lors, l'ambassade est intervenue d'une manière pressante en faveur de ressortissants allemands, qui avaient été l'objet d'arrêtés d'expulsion, notamment de M. Fredo Lehrer et de M. Karl Kress. L'ambassadeur s'est même adressé personnellement au Ministre pour obtenir la levée de l'arrêté concernant M. Lehrer. Les ministères de l'Intérieur et de la Défense nationale se sont montrés jusqu'à présent irréductibles. Le Département n'en a pas moins rappelé de nouveau à M. Daladier la démarche effectuée auprès du Ministre par le comte von Welczeck.

V. *Arrestation de l'homme de confiance du consulat général d'Allemagne à Alger, M. Stockmann, d'Oran.* M. Stockmann, directeur d'une maison allemande de charbons à Oran,

a été arrêté le 27 septembre 1938 au moment de son débarquement à Marseille. Il est l'homme de confiance du consulat général d'Allemagne à Alger pour l'arrondissement d'Oran et tous les services allemands le qualifient de personnalité au-dessus de tout soupçon. La note adressée à ce sujet par l'ambassade au ministère des Affaires étrangères en date du 8 octobre 1938 est jusqu'ici restée sans réponse. M. Stockmann, qui sera jugé à Oran, se trouve depuis le mois de septembre à la prison de Marseille, sans que la procédure dont il fait l'objet semble faire des progrès.

Le ministère de la Défense nationale et de la Guerre avait été prié par le Département, au mois d'octobre 1938, de fournir des précisions sur les motifs de l'arrestation de Stockmann. Il n'avait jamais répondu. Cette affaire lui a été rappelée par une lettre du 23 novembre 1938. M. Daladier vient d'indiquer au Département que M. Stockmann avait été arrêté pour infraction à la loi du 26 janvier 1934 sur l'espionnage et que ce renseignement pouvait être communiqué à l'ambassade d'Allemagne.

VI. *Règlement des affaires de grâce en faveur de ressortissants allemands qui purgent leur peine dans des prisons françaises.*

Notre ambassade à Berlin et le ministère de la Justice ont été saisis de la question. Il leur a été demandé notamment d'indiquer au Département les noms des ressortissants allemands pour lesquels le gouvernement du Reich aurait sollicité une mesure de grâce et qui n'auraient pas obtenu cette faveur.

Il doit être rappelé à cet égard, que parmi les individus auxquels s'intéresse l'ambassade d'Allemagne, les plus nombreux doivent être des légionnaires dont le Reich voudrait obtenir la libération sans contrepartie. Or, la thèse du Département a toujours été, au cours de ces dernières années, que le gouvernement français était disposé à envisager l'échange de ces légionnaires contre des Français emprisonnés en Allemagne, mais que le désir de l'Allemagne tendant à leur restitution en dehors du cadre d'un échange éventuel ne saurait s'appuyer sur des arguments valables, et, en conséquence, être pris en considération.

VII. *Retrait de l'autorisation d'utiliser un fil télégraphique entre l'ambassade d'Allemagne à Paris et le ministère des Affaires étrangères à Berlin.*

L'affaire a été réglée à la satisfaction du Reich.

VIII. *Mainlevée, restée en souffrance, des biens allemands saisis pendant la guerre et non liquidés.*

Le gouvernement allemand a vraisemblablement l'intention de demander au gouvernement français d'exécuter les engagements contenus dans les accords de 1926 et de 1929, et qui constituent une série de concessions destinées à adoucir les conséquences de la mise en œuvre de la partie X du traité de Versailles (partie X : clauses économiques – section IV : biens, droits et intérêts) [1].

Aux engagements du gouvernement français correspondait une obligation du gouvernement allemand qui, dans le cas d'insuffisance du produit des liquidations pour satisfaire aux charges de l'Allemagne résultant de la procédure de compensation, lui imposait de régler par imputation sur les annuités du plan Dawes — auxquelles ont été substituées les annuités du plan Young — une somme maxima de 150 millions.

Or, le moratoire Hoover ayant suspendu les effets du plan Young et un nouvel accord élaboré à Lausanne en 1932 n'ayant pas été ratifié, l'Office des biens et intérêts privés n'a cessé de soutenir que l'accord de 1929 n'était pas applicable et il a toujours opposé cette conception aux représentants de l'office allemand.

[1] Par les articles 297 et 298 du traité de Versailles (*Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne et protocole signés à Versailles le 28 juin 1919*, Paris 1919, p. 149 et suiv.), les Alliées se réservaient le droit, sur leur territoire métropolitain ou colonial, de retenir et liquider tous biens, droits et intérêts appartenant à des ressortissants allemands (ou à des sociétés allemandes). Le 30 octobre 1926, le gouvernement français signait avec le gouvernement allemand des accords comportant la levée du séquestre sur les biens n'ayant pas encore fait l'objet d'une ordonnance de liquidation et la remise à l'Allemagne du solde éventuel du produit des liquidations. Le 31 décembre 1929, Paris et Berlin signaient un nouvel accord destiné à compléter ceux de 1926, dans l'esprit des conclusions du plan Young (7 juin 1929) qui recommandait aux gouvernements alliés de cesser toute liquidation. E. Weill-Raynal, *Les réparations allemandes et la France*, III. Paris, 1947, p. 212.

36

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'AFRIQUE-LEVANT [1]

Cessions territoriales à l'Italie en vertu des accords du 7 janvier 1935

Secret. *5 décembre 1938.*

Par les accords du 7 janvier 1935 [2], la France a cédé à l'Italie une portion du Tibesti ainsi que de notre colonie des Somalis. Ces rectifications de frontières concernent des territoires d'étendue fort inégale. Leur superficie est respectivement de 114.000 et de 825 kilomètres carrés. Il est vrai que, dans le second cas, il s'agit d'une parcelle dont la valeur stratégique rachète l'exiguïté. Quoi qu'il en soit, la cession est conditionnelle : elle est liée, en effet, au règlement préalable du statut des Italiens en Tunisie conformément aux principes énoncés dans un protocole spécial. Cette subordination trouve son expression dans une clause en vertu de laquelle les actes de Rome doivent entrer en vigueur en même temps que la convention à conclure au sujet de la Régence.

Au lendemain de l'approbation parlementaire desdits accords ainsi que de la promulgation, le 25 mars 1935, de la loi subséquente, le ministère des Colonies consulta le Département sur les conditions pratiques dans lesquelles aurait lieu la translation des territoires en cause. M. Laval répondit, à la date du 9 avril 1935, qu'il importait de surseoir à toute mesure préparatoire, tant que n'aurait pas été signé l'arrangement relatif à la Tunisie.

La contrée que nous cédons aux confins du Tibesti est inhabitée et désertique. Notre souveraineté ne s'y affirme que par les détachements méharistes qui la parcourent périodiquement. Cette surveillance n'est pas assez étroite pour nous garantir contre une incursion passagère. Elle suffit, cependant, à nous assurer contre tout empiètement permanent.

Quant aux desseins de l'Italie, ils sont clairs. Nos voisins s'évertuent à profiter de notre présence intermittente pour s'infiltrer graduellement chez nous. Au printemps dernier, Rome crut le moment venu de se démasquer et d'éprouver notre réaction. Le 3 mai, M. Prunas nous marquait que notre poste de Tekro s'était opposé au forage d'un puits dans la région de Jef-Jef, c'est-à-dire dans la zone visée par les accords. Soulignant le caractère pacifique et bienfaisant de ce travail, il s'élevait contre une initiative qui, à ses yeux, avait le double tort d'être malencontreuse et de préjuger unilatéralement la délimitation d'une frontière pourtant appelée à disparaître. Cette

(1) M. Lagarde. Cette note est destinée au Ministre. Elle est extraite du fonds Daladier conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 3 (note).

singulière démarche nous fournit l'occasion de répliquer, le 20 juin suivant, que la région en cause relevait de nous et qu'il ne cesserait d'en être ainsi qu'avec la mise en vigueur des accords. Le détachement qui avait été chargé de l'opération ne s'obstina d'ailleurs pas. Il regagna Koufra.

L'Italie ne semble, cependant, pas avoir renoncé à cette politique. Dans les derniers jours du mois d'octobre, il nous revint que la tentative avortée était reprise. Le matériel était derechef rassemblé dans l'oasis. M. Mandel nous pressait de saisir le palais Chigi afin de prévoir le renouvellement de l'incident. Le Département a estimé que la froideur de nos relations avec Rome déconseillait cette démarche prémonitoire. En revanche, il a exprimé l'avis que le meilleur moyen de décourager, voire d'entraver l'entreprise serait la présence, sur les lieux, d'un détachement nomade.

Quant à la parcelle de notre colonie des Somalis, elle n'a pas non plus été occupée. Le bruit a, maintes fois, couru que nos voisins auraient pris pied à Doumeirah. L'affaire eût été d'autant plus grave que, même lorsque la cession sera consommée, cette île restera grevée d'une servitude de démilitarisation. Aussi bien la rumeur, qui était d'origine anglaise, trahissait-elle surtout l'amertume avec laquelle Londres, jusqu'à la conclusion du protocole du 16 avril dernier, nous reprochait d'avoir contribué à déplacer l'équilibre politique de la mer Rouge à l'avantage de l'Italie. Les reconnaissances de notre marine ont mis en lumière l'inconsistance de ces allégations.

Rien donc n'est altéré, ni *de jure* ni *de facto* dans l'état des territoires en cause. Nous continuons à être intégralement en possession. Aucune atteinte n'a donc été portée à nos droits.

37

Comité permanent de la Défense nationale
Séance du 5 décembre 1938

Procès-verbal [1].

Très secret.

Le comité permanent de la Défense nationale a tenu sa douzième séance le lundi 5 décembre 1938 au ministère de la Guerre sous la présidence de M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L'ordre du jour était le suivant :

Financement d'une commande de 1.000 avions aux États-Unis.

[1] Extrait des archives de la Guerre.

Étaient présents :

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, président.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances.

M. Campinchi, ministre de la Marine.

M. Georges Mandel, ministre des Colonies.

M. Guy La Chambre, ministre de l'Air.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale.

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine.

M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air.

M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies.

M. le Contrôleur général Jacomet, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre.

M. le Général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. le Colonel Aymé, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, ouvre la séance à 16 h. Il expose qu'au sujet des armements l'accord a été réalisé sur la nécessité d'un très gros effort portant sur l'aviation et la D.C.A. Or, nous avons présentement la possibilité de recevoir d'ici l'été prochain 1.000 avions américains du dernier modèle en usage dans l'armée américaine [1]. Le gouvernement américain a formellement promis cette livraison au sujet de laquelle il importe de garder le secret le plus absolu. La commande coûtera 2 milliards 500 millions qu'il est impossible de trouver hors des crédits déjà affectés. Il faut s'ingénier à les trouver dans un nouvel aménagement de ces crédits. L'ajournement n'est pas possible, l'occasion doit être saisie immédiatement.

Le président du Conseil indique qu'à Munich il a été obligé de faire une œuvre de raison mais que de graves problèmes restent posés. Une campagne antifrançaise se poursuit en Italie, il est possible qu'elle ne soit qu'un chantage; il faut voir cependant que l'Italie a déjà perdu plus que nous, l'axe Berlin-Rome ne lui a jusqu'ici pas rapporté grand-chose. Quoique cette campagne n'ait pas eu jusqu'ici d'écho allemand, il n'en reste pas moins que les visées italiennes sur Tunis, la Corse, Djibouti commandent notre attitude qui doit être très ferme. Nous devons en particulier faire un très gros effort pour l'aviation, tant en France qu'en Afrique du Nord. Qu'en pense M. le Ministre des Finances?

[1] Sur les négociations franco-américaines visant à l'achat d'avions aux États-Unis, se reporter à John Mac Vickar Haight, *American Aid to France 1938-1940*, New York 1970. Voir également au tome IX de la présente série, le n° 258 annexe II (note); au tome XII le n° 160.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, note tout d'abord que malgré les difficultés du redressement financier, les compressions n'ont pas porté sur les dépenses de Défense nationale. Il ne faut pas songer à prélever 2 milliards 500 millions sur le fonds d'égalisation des changes. Le compte d'investissement en capital a été d'abord de 20 milliards, puis de 25; si l'on y ajoute les 15 milliards des budgets des trois ministères de Défense nationale, on arrive à 40 milliards de dépenses pour la Défense nationale; ces dépenses absorbent 85 % des 56 milliards de recettes prévues. Le plan de redressement financier a été établi sur ces bases; il y a maintenant un fait nouveau, la demande du ministère de l'Air d'acheter 1.000 avions aux États-Unis (coût 2 milliards 500 millions). Par ailleurs, M. le Ministre de l'Air fait prévoir que si les fabrications françaises ont le rendement escompté, le crédit de 8 milliards 500 millions du compte d'investissement sera dépassé de 2 milliards.

Le ministre des Finances a accepté sans le discuter le chiffre de 40 milliards de dépenses pour la Défense nationale; il n'est pas possible d'aller plus loin. En ce qui concerne l'achat d'avions en Amérique, le président du Conseil a souligné la nécessité de l'opération; elle est cependant impossible sans le redressement financier. Son financement pose un problème de trésorerie car nous avons promis de ne pas emprunter à long terme avant six mois; il faut absolument nous maintenir dans le cadre des 25 milliards 500 millions du compte d'investissement.

Le ministre des Finances estime possible l'achat des avions américains, si l'on peut, sur les crédits affectés à tous les ministères dans le compte d'investissement, déplacer 1 milliard 700 millions au bénéfice de la commande américaine; le reste serait financé par des crédits supplémentaires.

A noter que si on peut faire bénéficier l'aviation de 1.000 avions américains, il paraît possible de diminuer d'autant le nombre d'appareils à commander à l'industrie française au titre du plan actuellement en cours d'exécution.

M. Guy La Chambre, ministre de l'Air, fait ressortir que les 1.000 avions américains permettront à l'aviation française d'avoir dès le milieu de 1939 une puissance qui n'était escomptée que pour 1940. Le conseil supérieur de l'Air a demandé l'exécution du programme de 2.617 avions [1] avant que l'Allemagne n'ait le potentiel qu'elle a acquis par la suite; il demanderait davantage maintenant.

Nos constructions d'avions de chasse doivent être terminées fin 1939; le moment névralgique sera entre juin et octobre. A noter que les commandes sont passées pour l'ensemble du plan et que les avions américains ne peuvent remplacer les avions de coopération et de bombardement moyens qui nous sont nécessaires; l'Amérique ne doit nous donner que des avions de chasse et des avions de bombardement légers.

Nous pourrons produire près de 2.000 avions en 1939; pour l'exécution du plan il nous en faudrait 3.000. Si donc on annule des commandes fran-

(1) Allusion au « plan V », décidé par le conseil supérieur de l'Air le 15 mars 1938 : voir, au tome VIII de la présente série, le n° 447.

çaises pour le montant de la livraison américaine, celle-ci ne remplacera pas ce que nous devrions demander à une augmentation correspondante du rythme des fabrications, augmentation nécessaire mais que nous ne pouvons réaliser.

La commande américaine ne doit pas venir en déduction de celle qui est faite à l'industrie française; pour contribuer à son financement, le ministre de l'Air propose une compression de crédits de 60 millions portant sur les bases aériennes et les casernements dont la construction figure au compte d'investissement.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, souligne la nécessité d'un développement de l'aviation; il estime cependant que notre première préoccupation doit être la chasse; elle doit primer le bombardement autre que le bombardement au bénéfice du champ de bataille. Nous avons besoin de chasse pour protéger notre territoire et nos armées. En raison du développement de la D.C.A. et de la chasse allemandes, les opérations de bombardement restent aléatoires. Le maintien de l'intégrité du territoire est l'essentiel au début d'une guerre. Pour l'exécution de notre programme d'aviation, il faut en effet user de la faculté que nous avons d'acheter à l'étranger.

Mais, du point de vue de la conduite supérieure de la guerre, le domaine maritime est aussi important que le domaine aérien. Le développement des fortifications allemandes rend difficiles nos actions offensives, et la Belgique peut être rapidement submergée par une offensive allemande. Notre objectif le plus indiqué est l'Italie. Par ailleurs, la Méditerranée nous est indispensable pour communiquer avec nos alliés; notre marine doit avoir le concours de la marine anglaise pour pouvoir y être maîtresse. Il n'est donc pas possible de réduire les crédits affectés à la Marine.

En ce qui concerne les armements terrestres, il a, dès l'Anschluss, demandé leur augmentation. Nous savons d'une source qui jusqu'ici n'a jamais été en défaut et d'ailleurs recoupée, que l'armée allemande vient de s'augmenter de 8 divisions. Nous venons de perdre l'appoint de 37 divisions tchécoslovaques et l'Allemagne vient de s'augmenter des populations autrichiennes et sudètes. Compte tenu de ce qu'une division du temps de paix en donne trois du temps de guerre, l'Allemagne peut faire la guerre à la fois contre la France et contre la Pologne. Logiquement, nous devons augmenter nos forces terrestres.

Le général Gamelin insiste sur les sacrifices déjà consentis pour rester dans le cadre financier tracé par le gouvernement (les demandes formulées par les ministères de Défense nationale se montaient à 31 milliards). Dans les crédits dont disposera le département de la Guerre, déduction faite des crédits déjà engagés et de dépenses qui, quoique ressortissant au budget normal, ont été imputées au compte d'investissement, il ne restera qu'un milliard 600 millions pour achat de matériel neuf. Nous avons déjà suspendu une partie des commandes. Les forces terrestres sont inférieures en nombre; elles ne peuvent conserver leur valeur que par le matériel. Le chef d'État-major général de la Défense nationale ajoute que si ces forces ne devaient pas recevoir les dotations prévues pour elles, il ne saurait continuer à assumer les responsa-

bilités qu'il a prises en septembre dernier. Aucune réduction n'est possible sur les armements accordés pour l'armée de terre et il faut en la matière réaliser au plus vite.

Nous avons des prototypes d'engins blindés, il faut accélérer la sortie des matériels de série. Nous avons fait des sacrifices sur l'habillement, nous avons également, dans une certaine mesure, sacrifié l'artillerie terrestre à l'artillerie antiaérienne et aux chars.

Nous avons, il y a quelques années, renoncé à de la D.C.A. pour avoir de la chasse. Dans un pays à faible natalité, il faut des engins de guerre très modernes (au premier chef, fortifications sous toutes ses formes et chars). Nous avons rejeté à une date ultérieure le renouvellement de nos matériels d'artillerie alors que l'Allemagne sort en grande série des matériels modernes et nous sommes contentés d'augmenter la portée par modification des projectiles. Nous ne pouvons sacrifier le reste.

Enfin, le département de la Guerre, eu égard à l'importance des fortifications du Nord, sera obligé de placer des crédits pour en financer les travaux.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, estime personnellement qu'il est impossible de tenir nos frontières et de régler l'Italie sans le concours anglais. La France peut avoir à lutter contre une coalition d'états comptant au total 125 millions d'habitants et où la durée hebdomadaire du travail peut être de 52 heures. Le problème est insoluble dans l'état actuel de la France. Il faut demander un effort plus grand aux Anglais s'ils ne veulent pas accepter l'hégémonie allemande sur le continent.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, précise que la nécessité du concours anglais ne se discute pas; mais à l'heure actuelle ce concours se réduit à sa marine et encore l'Angleterre a-t-elle demandé en Manche la présence de nos deux meilleures unités. Son aviation doit nous donner 120 avions, puis 240; sur terre, elle nous fournira un appoint initial de 2 divisions et n'a pas pris d'autres engagements. Dans le domaine aérien elle pourrait faire plus. Si elle a besoin de chasse pour protéger son territoire, elle doit pouvoir nous apporter le concours d'un bombardement puissant et nous soulager à cet égard.

M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air, fait observer que les avions de bombardement qu'elle conserve peuvent partir du sol anglais pour accomplir leurs missions, même si en raison de la neutralité de la Belgique, ils ne peuvent la survoler.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, indique que l'effort anglais à entreprendre pour l'armée de terre doit se poursuivre sur plusieurs années; il y a aussi la question du transport de cette armée qui ne peut s'effectuer que progressivement. Le concours anglais sur terre demandera forcément de longs délais.

Cependant, M. le Général Gamelin ne demande rien de plus actuellement pour la Guerre et la marine françaises.

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre note que pour le financement de la commande

américaine, 990 millions sont déjà trouvés dans certaines suppressions de crédits du compte d'investissement :

— Guerre (nationalisation) : 20 millions;
— Air (bases et casernements) : 600 millions;
— Intérieur (logements de la Garde républicaine mobile) : 50 millions;
— Travaux publics (pipe-line, hydrogénation, réservoirs de carburants) : 320 millions.

Il manque encore 710 millions.

Le président du Conseil expose ensuite qu'il a dit à MM. Chamberlain et Halifax ce qui vient d'être mis en lumière à propos de la nécessité de la collaboration militaire franco-anglaise [1]. Mais l'Angleterre a toujours eu une position défensive systématique; c'est le seul pays qui ait pris au sérieux ce qui a été entrepris à Genève pour le désarmement. Elle vient de constater la faillite du système et de commencer à faire du surarmement. On ne peut rien lui reprocher; l'effort qu'elle fait présentement est sans commune mesure avec le nôtre. L'Angleterre reste insulaire; nous pouvons essayer de lui faire abréger les délais de son intervention, elle pensera tout d'abord et avant d'intervenir à bien ajuster les clés de sa maison.

Lents à comprendre, les Anglais ont déjà admis la permanence d'un Comité militaire franco-anglais; il est nécessaire de ne rien brusquer sous peine de les voir peut-être rechercher d'autres combinaisons.

Il faut également noter l'importance de l'armée territoriale et de la D.C.A. aux yeux de l'opinion anglaise.

M. Campinchi, ministre de la Marine, signale que vers le 25 septembre 1938 il y avait en Méditerranée 450.000 tonnes de bâtiments franco-anglais dont 230.000 de bâtiments anglais.

En ce qui concerne les crédits de la Marine, il insiste sur le fait qu'une marine ne s'improvise pas; les tranches sont de 4 ans. Sur les 5 milliards 500 millions accordés, on ne peut faire de compressions; les tranches de construction 1937-1938, l'artillerie de côte, de faibles dépenses de D.C.A. représentent déjà 4 milliards 764 millions. On ne peut annuler les marchés : l'Allemagne a 125.000 tonnes construites et 230.000 en construction; l'Italie n'est pas à craindre actuellement, mais la construction de 6 navires de 30.000 à 35.000 tonnes interrompue pendant cinq mois vient d'être reprise.

Il est prévu 248 millions au titre des constructions neuves en 1939; si ce crédit n'est pas maintenu, c'est la construction de 34 bâtiments qui se trouve arrêtée.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, demande si l'on peut arrêter la construction du troisième 35.000 tonnes.

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine, indique que les dépenses prévues pour le *Gascogne* en 1939 sont déjà engagées en presque totalité, en particulier celles afférentes aux blindages.

[1] Lors de la rencontre franco-britannique de Paris du 24 novembre : voir, au tome XII de la présente série, le n° 390.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, fait observer que 820 millions sont prévus pour la Défense passive (masques, abris) et qu'en la matière on est surtout tenu par l'effet des mesures prises sur l'opinion.

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre estime que les masques sont inutiles; les Anglais en ont fabriqué des quantités énormes qui ne donnent qu'une protection illusoire. Par contre, les travaux à entreprendre pour la protection de certains immeubles sont utiles.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, souligne la nécessité d'une propagande qui mette la population au courant de ce qui peut être efficace en matière de défense passive.

M. le Contrôleur Jacomet, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, estime qu'on peut réduire de 50 millions sur la défense passive, le directeur de la Défense passive y consent; sur ces 50 millions le département des Colonies serait inscrit pour un abattement proportionnel à la somme prévue pour lui au titre de la défense passive.

M. Georges Mandel, ministre des Colonies, consent à l'abattement proposé, mais estime que 50 millions seront insuffisants et propose une réduction de 25 % des crédits accordés par la Défense passive. Il consent également un abattement de 50 millions sur les crédits qui lui sont accordés au titre du compte d'investissement s'il peut recevoir les autorisations d'emprunt qu'il a demandées.

M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies est du même avis en ce qui concerne la réduction des crédits de la Défense passive. Ce qui importe surtout c'est d'acheter 1.000 avions en Amérique.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, fait observer que certaines dépenses prévues pour la Défense passive peuvent être réduites par l'emploi de la main-d'œuvre militaire. Par ailleurs une partie des crédits serait mieux employée au renforcement de la D.C.A. On doit pouvoir mettre une partie des dépenses à la charge des particuliers et des collectivités.

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre insiste sur le fait que notre infériorité en aviation est tragique; les 1.000 avions américains nous sont nécessaires. Il veut avoir 2.000 avions d'ici août 1939. L'importance de l'aviation de bombardement est primordiale, c'est un élément d'intimidation qui agit en pleine paix. L'abattement sur les dépenses de défense passive donnera 220 millions.

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale souligne l'importance des constructions d'engins blindés. Nos chars Renault ne valent plus rien. Les Allemands ont cinq divisions cuirassées et deux divisions légères; nous avons deux D.L.M., nous en aurons bientôt trois et une division cuirassée. Nous ne pouvons pas faire un nouvel effort.

Il faut encore 273 millions pour terminer les ouvrages de la Commission d'organisation des régions fortifiées et nous devons faire sur l'outillage l'effort qui s'impose.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, demande si malgré la D.C.A. allemande nous pourrions effectuer des bombardements en Allemagne.

M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air lui en donne l'assurance; avec des avions rapides voyageant de nuit à 7.000 ou 8.000 mètres nous pourrions attaquer les terrains d'aviation, les courants de circulation, etc.

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine indique que la Marine pourrait contribuer au financement de la commande américaine en abandonnant 100 millions prévus pour elle au compte d'investissement pour des stockages de mazout et certains travaux de ports.

M. Paul Reynaud, ministre des Finances, note que 1 milliard 360 millions ont été déplacés; il manque encore 340 millions. Il convient qu'on ne couvre la dépense sur le budget de 1939 que jusqu'à concurrence de 1.360 millions.

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre fait remarquer que les paiements seront échelonnés et qu'il n'est pas impossible d'obtenir en Amérique, par une action auprès de certaines personnalités américaines, des modalités de paiement. Si par ailleurs on fait état des résultats escomptés de la politique de redressement financier, l'achat des avions américains est possible; il doit être effectué.

Le Président lève la séance à 18 heures.

38

M. Helouis, Chargé d'affaires de France à Berne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 884 [1]. *Berne, 5 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 décembre.)

Depuis deux mois, cette ambassade ne cesse d'appeler la particulière attention de Votre Excellence sur le redoublement d'activité de la propagande hitlérienne en Suiss · et sur les résultats indéniables qu'elle a obtenus, semant le désarroi dans de nombreux milieux et ébranlant la volonté

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

de résistance du pays qu'une tradition vieille de plusieurs siècles aurait pu faire croire moins facile à énerver.

La crise morale que traverse la Suisse date des affaires de Tchécoslovaquie et des accords de Munich.

Tandis que l'Anschluss avait tonifié l'esprit public et renforcé l'union nationale entre les Confédérés, l'écroulement de la Tchécoslovaquie, survenu malgré la puissance de son organisation militaire et la patriotique fermeté de son gouvernement et en dépit surtout de l'appui des deux grandes puissances occidentales, a créé en Suisse un défaitisme qui ne cesse de surprendre ceux qui avaient, il y a trois mois à peine, admiré la parfaite tenue morale du pays.

Trois sortes de considérations me paraissent avoir amené ce changement.

La première et la plus importante de toutes est que la Suisse a perdu en quelques jours l'assurance qu'en cas de violation de sa neutralité par l'Allemagne, les autres puissances européennes intéressées se précipiteraient automatiquement à son secours. C'était un article de foi avant Munich, aujourd'hui ce n'est plus qu'une illusion perdue et tant qu'il n'aura pas définitivement confiance dans le redressement de la France et l'armement de l'Angleterre, ce pays doutera de la possibilité matérielle de se défendre.

La seconde raison de l'inquiétude suisse vient de l'attitude italienne. Après l'Anschluss, on avait espéré ici que M. Mussolini dupé par M. Hitler allait cesser de « travailler pour le roi de Prusse » et s'efforcerait de limiter l'expansion germanique en Europe. Or, au contraire, les événements de Tchécoslovaquie ont prouvé la solidarité des deux dictateurs et les Suisses redoutent que, placé devant la nécessité de reconnaître les services rendus par le Duce, le Führer ne songe à les payer avec le Tessin, les Grisons et même le Valais.

Cette ambassade ne voudrait pas être trop pessimiste, mais elle croit devoir signaler au Département qu'elle entend fréquemment dire que si l'Allemagne prend toute la Suisse allemande — et même un peu plus — l'Italie fera valoir « ses droits », non seulement sur le Tessin et les Grisons mais aussi sur le Valais où pourtant seuls le français et l'allemand sont parlés. Cette pression italienne sur le Valais a notamment frappé M. Alphand au cours des deux visites officielles qu'il a faites à Sion et à Martigny pour y renforcer précisément notre influence.

Enfin, la crainte de voir leur pays servir de champ de bataille, c'est-à-dire d'assister à sa dévastation et à sa ruine, pèse lourdement sur le jugement des Suisses qui redoutent la puissance et la cruauté des aviations allemande et italienne.

Si l'on ajoute à ces raisons capitales celles qui découlent de la similitude de langue, de goûts, de culture, de méthode, de l'importance des rapports commerciaux que pour alimenter son *clearing*, le gouvernement lui-même encourage, on comprend le fléchissement de la volonté suisse devant le dynamisme et, disons le mot, devant la réussite de l'Allemagne hitlérienne.

Certes, le paysan suisse cramponné à sa terre ou le jeune soldat fier de son nouvel uniforme et féru des gloires militaires de son pays, où le gouverne-

ment composé d'hommes d'origine modeste et arrivés au pouvoir par leur travail et leurs capacités sont résolus à faire leur devoir et à lutter de toutes leurs forces contre le péril pangermaniste.

Mais peut-on en dire autant des citadins qui tremblent pour leur maisons en cas de guerre aérienne, des commerçants ruinés de Saint-Gall qui ne vendent plus que leurs broderies, des riches banquiers zurichois auxquels une sournoise propagande fait croire qu'au cas où Zurich deviendrait allemande, celle-ci supplanterait Vienne décidément trop paresseuse et trop « enjuivée » et deviendrait pour la banque et le commerce la plaque tournante de l'Europe centrale. Et tous ces conservateurs romands, les Musy, les Maurice Muret, les Diesbach, les Oltramare n'ont-ils pas aussi puissamment travaillé pour le roi de Prusse en discréditant la démocratie suisse et en cherchant à faire croire à ce peuple heureux, raisonnable, modéré, qu'il était en période de déclin et que seuls des régimes autoritaires pourraient lui fournir un stimulant, une raison de vivre... dont, au fond, il n'a nullement besoin.

Le glissement de l'opinion suisse, le Conseil fédéral ne l'ignore pas puisqu'il cherche des remèdes et prend des mesures énergiques. Mais il n'osera pas l'avouer à l'étranger et il ne se décidera à faire appel à son assistance militaire qu'à la dernière minute, c'est-à-dire probablement lorsqu'il sera trop tard. C'est que, si secrets que puissent être des simples échanges de vues entre états-majors, il aura toujours peur qu'ils viennent à être connus de l'Allemagne et ne servent de prétexte à celle-ci pour intervenir contre un pays qu'elle accusera d'avoir manqué à ses devoirs de neutralité. Autant que je sache, la simple organisation du ravitaillement éventuel par nos ports de l'Océan est demeurée jusqu'à présent à l'état de projet tant on craint à Berne d'éveiller la susceptibilité et la mauvaise foi germaniques. Tout ce que la Suisse ose faire actuellement — mais alors elle le fait profondément et sincèrement —, c'est de souhaiter un prompt redressement de la France, dont l'influence définitivement recouvrée sur les affaires du monde pourrait constituer la meilleure sauvegarde de la démocratie suisse. Plus encore peut-être que les marques de sympathie qui ne nous ont pas été ménagées à l'occasion de l'échec de la grève générale ou des prétentions italiennes sur la Tunisie, les reproches qui nous sont adressés sur notre lenteur à nous débarrasser de l'emprise communiste ou sur l'incapacité où se trouve notre industrie aéronautique « nationalisée » de rattraper l'avance allemande, prouvent à quel point les Suisses se sentent « solidaires » (comme me l'a dit M. Motta) de notre relèvement.

A nous de ne pas les décevoir et par des mesures opportunes comme la régularisation du Rhône, l'accroissement de notre action à Zurich et dans le Valais, d'encourager la résistance suisse à l'emprise des états totalitaires.

39

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1107. *Londres, 5 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er janvier 1939.)

La visite de M. Eden aux États-Unis [1] est mise en vedette par la presse britannique et plusieurs journaux en ont profité ces derniers jours pour émettre un certain nombre de conjectures sur l'avenir de cet homme d'État. Il paraît intéressant dans ces conditions de chercher à préciser la position de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et, plus particulièrement, la nature de ses relations avec le gouvernement de M. Neville Chamberlain.

Dans ma dépêche nº 1082 du 29 novembre dernier [2], j'ai signalé au Département que le *British Institute of Public Opinion* avait récemment effectué une enquête sur le point de savoir comment serait accueilli un groupement politique comprenant des représentants de divers partis de l'opposition et dirigé par M. Eden. Cette enquête avait montré que, si l'ancien ministre se décidait à entrer dans cette voie, il pourrait compter sur un nombre considérable de partisans.

En fait, l'hypothèse dont il s'agit a bien peu de chance de jamais se réaliser. Sans doute, M. Eden s'est-il trouvé à peu près d'accord, depuis plusieurs mois, avec les représentants de l'opposition pour critiquer la politique étrangère du Premier ministre. Ses interventions à la Chambre des Communes sont invariablement applaudies sur les bancs travaillistes et libéraux. La presse de gauche, qui le ménageait déjà quand il dirigeait le Foreign Office, le loue maintenant sans réserve. Mais de la communauté de vues qui s'est ainsi instituée contre une certaine politique, il ne résulte pas qu'il existe sur cette base les éléments de ce qu'on appelle ici un « gouvernement alternatif ». Si les libéraux ont déclaré à plusieurs reprises, et ont manifesté par leur attitude lors de plusieurs élections partielles récentes, qu'ils étaient

[1] Par télégramme nº 3087, du 1er décembre, l'ambassadeur de France à Londres faisait état d'une déclaration faite par lord Halifax le 30 novembre à la Chambre des lords, aux termes de laquelle M. Eden se rendait aux États-Unis « avec le consentement et l'approbation la plus complète du gouvernement ».

[2] Qui faisait état des résultats des sondages du *British Institute of Public Opinion*. A la question de savoir si la persécution antisémite en Allemagne constituait un obstacle à une bonne entente entre Berlin et Londres, 73 % de personnes avaient répondu par l'affirmative. A la question : Seriez-vous favorable à un nouveau groupement politique de députés de tous partis sous la direction de M. Eden, les réponses avaient les suivantes : oui 40 %, non 39 %; pas d'opinion 21 %. A la question : Êtes-vous satisfaits de M. Chamberlain comme Premier ministre : il était répondu oui, 49 %, non : 40 %, sans opinion 11 %, ce qui montrait que le Premier britannique avait perdu « un terrain appréciable ».

tout prêts à participer à une nouvelle combinaison « d'opposition nationale », il n'en est pas de même, ainsi que je l'ai déjà signalé, des travaillistes qui entendent conserver leur pleine liberté de doctrine et d'action. Au surplus, même si des circonstances actuellement imprévisibles amenaient un jour au pouvoir une coalition composée des adversaires de la politique étrangère de M. Chamberlain, et si M. Eden était appelé à en prendre la tête, toute l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne conduit à penser qu'une telle formule ne saurait avoir qu'une existence précaire et que M. Eden, s'il se laissait embarquer sur cette galère, y perdrait rapidement son prestige et son autorité. L'exemple de M. Ramsay MacDonald suffit à montrer que le transfuge d'un grand parti, fût-il un de ses membres les plus éminents, peut bien difficilement se refaire une position à Westminster. Honni par ses anciens partisans, toléré mais non définitivement accepté par ses nouveaux amis, l'ancien Premier ministre socialiste a fini par perdre jusqu'à son siège de député et son rôle a toujours été en déclinant jusqu'à la fin de sa vie. Le cas de M. Eden ne serait, bien entendu, pas tout à fait le même. Le député de Warwick a un dynamisme et, comme l'a fait ressortir l'enquête signalée ci-dessus, une popularité personnelle considérable, notamment chez les plus jeunes électeurs. Mais les travaillistes ne le traiteraient jamais comme l'un des leurs et la coalition hétéroclite dont on songe à le faire le leader, tiraillée en sens divers, ne serait pas en état, sur le terrain de la politique intérieure surtout, d'offrir une majorité stable et de permettre la constitition d'un gouvernement viable.

Au reste, rien ne permet de penser que M. Eden ait la moindre envie d'écouter la voix des sirènes qui le poussent à matérialiser par un geste sensationnel la désapprobation que lui inspire la politique étrangère de M. Chamberlain. Par son tempérament, par sa formation, par toutes ses attaches, M. Eden est un conservateur et il a pris le plus grand soin, depuis que les circonstances l'ont amené à se séparer du gouvernement issu de ce parti, de ne rien faire qui soit susceptible d'accentuer ce divorce et, encore moins, de s'identifier avec l'opposition officielle. Il paraît bien plus probable que M. Eden, encouragé, assure-t-on, par lord Baldwin, ait l'ambition de devenir un jour le chef du parti conservateur lui-même.

C'est dire que son attitude actuelle, si elle n'est pas sans donner des armes aux adversaires du gouvernement, et, par conséquent, sans embarrasser celui-ci, ne constitue pas cependant un véritable danger pour le Premier ministre. Sa démission n'a pas, comme certains le prévoyaient, sérieusement atteint l'autorité du gouvernement national dans le pays, mais elle lui a certainement retiré des partisans. Les agents locaux du parti conservateur rapportent tous que l'éloignement de M. Eden du Cabinet fait perdre à celui-ci de nombreuses voix à chaque élection partielle. Ainsi que le sait le Département, chacune de ces élections se traduit par une diminution plus ou moins forte des suffrages gouvernementaux et plusieurs sièges ont même été récemment perdus. Alors que l'on n'est plus très éloigné des prochaines élections générales, et que la situation internationale n'est pas si brillante que le gouvernement soit assuré de rallier sans difficulté les

électeurs à sa politique étrangère, on comprend que nombreux soient les conservateurs, même partisans fidèles du Premier ministre, qui souhaitent, pour de pures raisons de politique intérieure, voir disparaître cet élément supplémentaire de faiblesse qu'est l'opposition de M. Eden et qui préféreraient voir ce dernier à l'intérieur du Cabinet plutôt qu'en dehors. Il est évident, en effet, qu'une réconciliation entre M. Eden et M. Chamberlain et le retour au sein du Cabinet de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères imposeraient silence à bien des adversaires du gouvernement et assureraient presque à coup sûr la position de celui-ci devant le corps électoral.

Aussi, si M. Eden est attentif à ne pas couper les ponts avec la majorité gouvernementale, les membres de celle-ci et les ministres en particulier, sont non moins soucieux de ménager l'ancien secrétaire d'État. Les paroles que lord Halifax a prononcées il y a quelques jours à la Chambre des lords sont, à cet égard, significatives. Faisant allusion au voyage de M. Eden aux États-Unis, le ministre des Affaires étrangères a en effet déclaré : « Bien que M. Eden ne soit pas ministre en ce moment-ci, il se rend en Amérique avec l'assentiment et l'approbation les plus complets du gouvernement et sa visite sera extrêmement utile... ». Il est difficile de ne pas voir dans ces quelques phrases l'indication que l'ancien ministre est seulement temporairement hors du Cabinet et que son retour est envisagé et souhaité, tout au moins par son successeur. C'est d'ailleurs ainsi qu'a été interprétée de différents côtés la déclaration de lord Halifax. Dans un article, également symptomatique, du *Sunday Graphic* en date du 4 décembre, M. Beverley Baxter, membre de la Chambre des Communes, en prend prétexte pour examiner l'avenir de M. Eden. M. Baxter est un député conservateur partisan fidèle de M. Chamberlain. Il le proclame d'ailleurs dans l'article dont il s'agit et n'hésite pas à rejeter sur M. Eden le blâme de la rupture intervenue en février dernier. Il ajoute que M. Eden a, à plusieurs reprises, manqué de jugement et de perspicacité. Mais, tout ceci dit, M. Baxter rend hommage à la droiture et à la parfaite honnêteté de l'ancien secrétaire d'État ainsi qu'à son courage, son caractère et sa compétence. Il reconnaît également que M. Eden possède une personnalité et un rayonnement considérables et qu'en particulier il a séduit l'imagination de la jeunesse. Dans ces conditions, M. Baxter se félicite des paroles prononcées par lord Halifax à la Chambre des lords et qui, d'après lui, montrent que le fossé entre M. Chamberlain et M. Eden est en train de se combler. « Après la bénédiction publique de lord Halifax, écrit-il, il serait totalement illogique de prolonger la séparation actuelle. Si Anthony Eden est extrêmement important pour le gouvernement britannique en Amérique, il est évident qu'il ne peut être sans importance pour lui en Grande-Bretagne ». M. Baxter conclut que la place de M. Eden est dans le Cabinet, que le parti conservateur et la nation tout entière souhaitent une telle solution et il suggère que M. Eden reçoive le portefeuille des Colonies et des Dominions.

Le point de vue exprimé par cet article est incontestablement partagé par un très grand nombre d'hommes politiques et notamment par plusieurs membres du Cabinet. A plusieurs reprises, ces derniers temps, le bruit a

couru que des offres de portefeuille avaient été faites à M. Eden et cette information m'a été confirmée par des personnalités touchant de près à l'entourage de l'ancien secrétaire d'État. Il paraît certain, en particulier, que lord Halifax, qui est attaché à son prédécesseur par des liens de vive sympathie, souhaiterait voir celui-ci rentrer dans le gouvernement. Il n'est pas impossible que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui n'est pas toujours entièrement d'accord avec les idées politiques du nº 10 Downing Street, désire voir son action secondée dans les délibérations ministérielles par un homme ayant la personnalité de M. Eden. Mais, précisément pour cette raison, il est beaucoup moins sûr que M. Chamberlain ait envie de reprendre son ancien collaborateur. Le tempérament autoritaire du Premier ministre est connu. On sait qu'il exerce au sein de son cabinet un pouvoir plus absolu qu'aucun de ses prédécesseurs. Les choix qu'il a faits récemment pour combler les vides survenus dans l'équipe ministérielle [1] montrent assez qu'il répugne à s'adjoindre des personnalités trop fortes. D'autre part, la réintégration de M. Eden, qui est périodiquement l'objet des attaques que l'on sait en Allemagne et en Italie, ne manquerait pas de provoquer de vifs mécontentements dans ces deux pays. Le moins qu'on puisse dire est que M. Chamberlain hésitera à courir le risque de réactions susceptibles peut-être de compromettre sa politique d'apaisement. Quel que soit par conséquent le bénéfice que le gouvernement doive tirer, sur le plan intérieur, d'un retour de M. Eden au sein du Cabinet, il est permis de penser que M. Chamberlain ne s'y résoudra que si ce retour se présente dans des conditions équivalant à une sorte d'amende honorable de la part de M. Eden.

Or, il n'est guère probable que celui-ci consente à en passer par là. Au lendemain de l'accord de Munich, lorsque l'on sentait un peu partout la nécessité de regrouper les énergies du pays afin de faire face à une situation nouvelle, M. Eden avait publié plusieurs articles et prononcé plusieurs discours dans lesquels il préconisait un élargissement de la base actuelle du Cabinet et la constitution d'une sorte de gouvernement d'union nationale. Il aurait évidemment été prêt à en faire lui-même partie. Mais cette idée n'a pas pris corps; M. Chamberlain a préféré conserver son équipe et sa majorité afin sans doute d'être plus libre de ses mouvements. D'autre part, l'accord du 30 septembre [2], loin d'être comme certains l'envisageaient, une fin en soi-même, s'est avéré constituer, dans l'esprit du Premier ministre, le point de départ de nouveaux efforts de conciliation. Presque immédiate-

[1] Le 27 octobre précédent, lord Stanhope, ministre de l'Éducation, était nommé premier lord de l'Amirauté, en remplacement de M. Duff Cooper, démissionnaire; lord de la Warr, lord du Sceau privé, devenait ministre de l'Éducation. Le 31 octobre, lord Runeiman remplaçait lord Hailsham, lord président du Conseil démissionnaire; sir John Anderson était nommé lord du Sceau privé; enfin M. Malcolm MacDonald, ministre des Colonies, cumulait ses fonctions avec celles de ministre des Dominions.

[2] Signé à Munich par le Führer et le Premier ministre anglais : voir, au tome XI de la présente série, le nº 490 (note).

ment est intervenue la mise en vigueur de l'accord anglo-italien [1]. Cette politique n'est certainement pas celle qu'aurait préconisée l'ancien secrétaire d'État, de telle sorte que celui-ci qui avait, au lendemain du règlement de l'affaire tchécoslovaque, paru se rapprocher du gouvernement, s'en est trouvé de nouveau éloigné. Lorsque l'accord anglo-italien a été discuté à la Chambre des Communes, le 2 novembre, l'ancien secrétaire d'État a dû se prononcer contre la politique de M. Chamberlain avec une netteté qui faisait défaut à ses discours du mois précédent.

Enfin, les indications que donnent la presse et les dernières élections partielles permettent de se demander si la politique du Premier ministre rencontre auprès de l'opinion le même soutien qu'à la Chambre des Communes. Est-ce un tel moment que choisirait l'ancien ministre pour renier son attitude passée et venir au secours d'un gouvernement dont en son for intérieur il continuerait à blâmer l'action diplomatique?

Sans doute M. Eden se rend-il compte des difficultés de sa position. Il désapprouve la politique de M. Chamberlain et fait ainsi figure d'opposant mais en même temps, afin de ne pas s'aliéner le parti conservateur et de réserver l'avenir auquel il se croit appelé au sein même de ce parti, il est obligé à la plus grande prudence et ne peut se servir que d'armes mouchetées. Ainsi que je l'ai indiqué dans ma dépêche nº 1045 du 21 novembre [2], le but de ses critiques doit être de convaincre le gouvernement et la majorité qu'ils font fausse route plutôt que de détacher d'eux des partisans et de renforcer l'opposition. C'est là une situation assez fausse qu'il est difficile de conserver longtemps. Jusqu'ici, ainsi que le montrent à la fois l'enquête du *British Institute of Public Opinion* et des articles comme celui de M. Beverley Baxter, M. Eden a su manœuvrer avec assez d'habileté pour rallier autour de lui un grand nombre d'adversaires du Cabinet sans s'aliéner les partisans de celui-ci. Pourra-t-il continuer à se tenir ainsi sur la corde raide? Ne se trouvera-t-il pas amené par la force des événements soit à se poser comme adversaire déclaré de M. Chamberlain, soit à se joindre à lui ? C'est probablement moins la volonté des hommes d'État intéressés que les circonstances qui se chargeront de répondre à cette question et on doit s'en tenir pour l'instant à ce point d'interrogation.

En partant pour les États-Unis, M. Eden échappe momentanément aux embarras auxquels j'ai fait allusion. Si sa campagne remporte quelques succès auprès de l'opinion américaine, son prestige s'en trouvera accru. Enfin, il court la chance de voir la situation générale un peu clarifiée d'ici quelques semaines et de pouvoir choisir sa route en meilleure connaissance de cause.

[1] Sur la mise en vigueur, le 16 novembre, de l'accord anglo-italien du 16 avril, et les débats de la Chambre des Communes qui y aboutirent, voir, au tome XII de la présente série, les nºs 244, 247, 271, 319 (et note).

[2] Reproduite au tome XII présenté sous le nº 351.

40

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 628, 629. Réservé. *Rome, 6 décembre 1938, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 21 h. 30.)

Jusqu'à présent, chaque fois qu'une manifestation hostile à la France se produisait dans Rome, les précautions policières autour de mon ambassade où aucun manifestant n'a jamais songé à venir étaient demeurées très sommaires. On doublait les carabiniers de garde et c'était tout.

Ce matin, tandis que se déroulait à proximité du palais Farnèse une manifestation d'étudiants, la police a fait fermer à clef la grille du palais Taverna, des agents en bourgeois et des sections de carabiniers en uniforme ont été placés en faction à toutes les issues, enfin un peloton de cavalerie a pris position devant la porte principale à la stupéfaction des gens du quartier.

L'on peut se demander si ces mesures que je considère comme superflues en tant que précaution, n'ont pas pour but réel d'afficher extérieurement la nécessité de protéger toutes les missions diplomatiques de la France à Rome contre une vindicte publique qui n'existe pas. Ce zèle inutile ferait partie du système qui semble avoir été adopté et qui consiste à faire croire au peuple que des sévices ont été commis contre les Italiens à Tunis et en Corse.

41

M. DE LACROIX. MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 3099. *Prague, 6 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 8, 16 h. 45.)

La *Narodni Politika*, organe nationaliste, a publié hier un article qu'il est intéressant de retenir, car il tend à expliquer objectivement la position de la France en face de la crise tchécoslovaque.

(1) Par courrier en clair.

Sous le titre : « La trahison » de la France, son auteur, M. Nikolau, expose la situation de notre pays depuis le pacte du 16 octobre 1925 et, plus particulièrement, dans les semaines qui ont précédé la crise du mois de septembre dernier.

Après avoir exprimé son regret que la Tchécoslovaquie ait eu trop confiance en elle-même, et n'ait pas assez tenu compte des avertissements qui lui avaient été donnés, notamment par l'Italie, M. Nikolau dit que c'est à tort qu'on parle de la trahison des puissances occidentales et, en particulier, de la France. « A plusieurs reprises, dit-il, la France a donné des avertissements à son alliée, déclarant que nous ne pouvions compter sur son aide, ni sur celle d'autres pays ». L'auteur fait remonter à l'époque du voyage de M. Delbos [1] les premières de ces déclarations qui ne peuvent étonner même ceux qui ne sont ni diplomates ni dirigeants. Et M. Nikolau montre par des arguments tirés de la politique intérieure et extérieure (déclaration des instituteurs [2], action des communistes, de la C.G.T.) de la France, qu'il ne pouvait en être autrement. « Ces faits à eux seuls prouvent de la façon la plus éloquente qu'il n'était pas possible de compter sur l'aide de la France ».

Il conclut en disant que la France a souffert de l'attitude qui lui a été imposée par les circonstances. « La France ne nous a donc pas trahis et si elle nous a abandonnés, dans une certaine mesure, elle paie sa faute au prix de la diminution de son prestige en politique internationale. Le IIIe Reich a dressé, en face de la France, un énorme rempart, à l'abri duquel il peut suivre sans crainte sa politique orientale; et aujourd'hui, nous n'avons plus voix au chapitre ».

Il est intéressant de noter que cet article qui tend à laver notre pays des accusations qui pèsent sur lui a paru dans une édition du soir et n'a pas été reproduit dans les éditions du matin suivant. D'autre part, il semble qu'un passage ait été censuré dans le corps de l'article. Il n'en reste pas moins remarquable qu'un article de ce genre ait pu actuellement paraître.

Il faut d'ailleurs noter, dans cet ordre d'idées, la courtoisie et même l'obligeance dont font preuve depuis quelques jours les administrations tchécoslovaques, témoignant d'une certaine objectivité des milieux officiels de Prague.

[1] Qui eut lieu dans les pays d'Europe centrale, et particulièrement à Prague, ainsi qu'en Pologne, en décembre 1937 :voir, au tome VII de la présente série, les nos 319, 323, 327, 349, 365.

[2] Le 26 septembre 1938, le Syndicat national des instituteurs décidait, en liaison avec les agents des P.T.T., la rédaction d'un texte intitulé : « Un appel au pays : nous ne voulons pas la guerre ». Dans cet appel, il était dit qu'un accord sur la question sudète étant considéré comme possible quelques jours auparavant, il était inadmissible que « pour des questions d'amour-propre et de prestige », il fût mis fin à des négociations au risque de plonger l'Europe « dans la plus épouvantable des guerres ». L'appel invitait enfin à entendre « le message de raison » que venait de lancer le président Roosevelt.

42

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4406 (1). Très confidentiel. *Berlin, 6 décembre 1938* (2)

Je me réfère à mon télégramme nº 4382 (3).

La réaction de la presse allemande à l'égard de l'exécution sommaire du capitaine Codreano et de ses compagnons, qui avait été, au début, lente à se dessiner, s'accuse aujourd'hui, comme on devait d'ailleurs s'y attendre, dans un sens et avec une netteté passablement inquiétante.

Les commentaires propres des journaux sont toujours, à vrai dire, peu nombreux et assez brefs. Mais le ton de ceux que l'on relève depuis trois jours est chargé de colère et de menaces à peine voilées. Le mot d'ordre, visiblement donné d'en haut, est qu'il s'agit d'une odieuse vengeance de la juiverie internationale, que la Roumanie paiera cher de s'être faite l'instrument de cette vengeance et qu'elle se trouve déjà à la veille des plus graves événements intérieurs. Et l'on ajoute qu'elle brave délibérément le jugement de l'opinion internationale, à commencer bien entendu par celle des états portant une sympathie particulière à la Garde de fer, « qui n'est d'ailleurs pas morte et saura le montrer ».

C'est naturellement dans les milieux nationaux-socialistes que la fureur est à son comble et s'exprime sans retenue. On y annonce déjà que la Roumanie est en passe de devenir « une nouvelle Espagne ». Pour qui se souvient des événements qui, cette année même, ont suivi une menace analogue proférée par les mêmes milieux, cette prédiction intéressée n'a rien de rassurant et est de nature à faire redouter que ce soit en direction du Sud-est que se développent les prochaines initiatives de M. Hitler.

L'*Angriff*, organe habituel de M. Goebbels, présente ce soir à ses lecteurs, dans l'esprit que l'on devine, une « histoire du Roi et de son amie juive ».

Si l'on se rappelle que la visite du roi Carol à Berchtesgaden (4), au sujet de laquelle la presse avait d'ailleurs été très discrète, remonte à moins de quinze jours, on est en droit de penser que les événements vont vite.

J'ajoute qu'à la légation de Roumanie à Berlin, où règne du haut en bas un parti pris avéré de germanophilie, on ne se cache ni de regretter hautement, ni même de blâmer les exécutions de la semaine dernière où l'on voit une véritable provocation de la part de ces mêmes Juifs « dont tout état soucieux de son avenir devrait se débarrasser par tous les moyens ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 4 décembre, ci-dessus analysé sous le nº 34 (note).
(4) Sur cette visite, voir, au tome XII de la présente série, les nos 449 et 452; ci-dessus le nº 13.

43

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4407 (1). Très urgent. *Berlin, 6 décembre 1938* (2).

La presse allemande, qui était demeurée muette sur les manifestations loyalistes dont la Corse et la Tunisie ont été ces jours derniers le théâtre (3), donne depuis hier la plus large place aux violentes récriminations que ces manifestations ont soulevées de la part de la presse italienne.

Les énormes manchettes, dont les organes berlinois font précéder ces extraits, la manière dont ils les présentent, les sarcasmes dont ils accablent la presse internationale qui, ayant épuisé son indignation à flétrir les récentes manifestations antisémites en Allemagne, ne trouve plus un mot de blâme pour les sévices dont sont victimes les ressortissants italiens maltraités par la populace française, sont de nature à persuader l'opinion allemande que tous les torts sont de notre côté et que les autorités françaises laissent libre cours, si même elles ne l'encouragent pas, à une explosion de l'antifascisme communiste et israélite.

Peut-être Votre Excellence jugera-t-elle à propos d'appeler sur ces informations tendancieuses et malveillantes l'attention de M. von Ribbentrop avant que celui-ci ait quitté Paris.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Précédées d'une déclaration énergique du président du Conseil municipal de Paris et accompagnées d'une ferme résolution de la commission des Colonies de la Chambre, de vibrantes manifestations de fidélité à la France s'étaient déroulées en Tunisie, en Corse et dans la métropole. Le 5 décembre, un communiqué de la présidence du Conseil exprimait les remer.iements de M. Daladier : annonçant son intention de visiter en janvier la Corse et la Tunisie, le Président voyait « dans ces témoignages spontanés » la meilleure réponse à donner à des manifestations qui avaient déjà déterminé de la part du gouvernement français les protestations nécessaires.

44

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4410 (1). *Berlin, 6 décembre 1938* (2).

Je me réfère à mon télégramme nº 4409 (3).

D'après certaines informations de source étrangère, le plan de M. Hitler en ce qui concerne l'Ukraine serait d'essayer de constituer, si possible avec le concours de la Pologne à laquelle on offrirait une sorte de condominium, un espèce de Mandchoukouo européen plus ou moins étroitement vassalisé, l'élimination de la Pologne devant être réalisée par la suite soit par voie de négociation, soit, si Varsovie faisait la « mauvaise tête », par la force.

45

I

DÉCLARATION FRANCO-ALLEMANDE (4)

6 décembre 1938

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères de la République française, et M. Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich allemand,
agissant au nom et d'ordre de leurs gouvernements, sont convenus de ce qui suit lors de leur rencontre à Paris, le 6 décembre 1938 :

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du même jour, non reproduit. Ce télégramme faisait état du mécontentement provoqué dans les milieux officiels allemands par le récent accord polono-soviétique. [Sur cet accord, voir, au tome XII de la présente série, le nº 415 (note)]. Toutefois, le Reich « attach[ait] encore trop de prix à la neutralité bienveillante de la Pologne pour lui chercher querelle en ce moment ». Les milieux polonais de Berlin estimaient que leur pays n'avait aucune raison de se considérer comme lié par l'accord de Vienne du 2 novembre. [Sur cet accord, voir au tome XII précité, le nº 256 (note)] et n'excluaient pas l'éventualité d'une intervention polonaise à travers la Ruthénie pour rejoindre la frontière hongroise.
(4) Ce fut à l'issue d'un entretien entre les deux ministres, assistés de MM. Léger et von Welczeck (dont le compte rendu, dressé par le Secrétaire général, est ci-après reproduit sous le nº 58), — entretien commencé vers 15 heures au Quai d'Orsay — qu'eut lieu la signature de la déclaration franco-allemande (dont le texte ici reproduit est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution FouquesDuparc », dans le Salon de l'Horloge. Elle fut suivie des allocutions des deux ministres.

1. Le gouvernement français et le gouvernement allemand partagent pleinement la conviction que des relations pacifiques et de bon voisinage entre la France et l'Allemagne constituent l'un des éléments essentiels de la consolidation de la situation en Europe et du maintien de la paix générale. Les deux gouvernements s'emploieront en conséquence de toutes leurs forces à assurer le développement dans ce sens des relations entre leurs pays;

2. Les deux gouvernements constatent qu'entre leurs pays aucune question d'ordre territorial ne reste en suspens et ils reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre leurs pays telle qu'elle est actuellement tracée;

3. Les deux gouvernements sont résolus, sous réserve de leurs relations particulières avec des puissances tierces, à demeurer en contact sur toutes les questions intéressant leurs deux pays et à se consulter mutuellement au cas où l'évolution ultérieure de ces questions risquerait de conduire à des difficultés internationales.

En foi de quoi les représentants des deux gouvernements ont signé la présente déclaration qui entre immédiatement en vigueur.

Fait, en double exemplaire, en langues française et allemande à Paris, le 6 décembre 1938.

(*Signé*) : Georges Bonnet,

Joachim von Ribbentrop.

II

Communiqué officiel

6 décembre 1938.

La visite à Paris du ministre des Affaires étrangères du Reich, le 6 décembre, a fourni l'occasion d'un large échange de vues franco-allemand. Au cours des entretiens qui ont eu lieu entre M. von Ribbentrop et M. Georges Bonnet, il a été procédé à l'examen des principaux problèmes européens et, plus particulièrement, de ceux qui concernent directement les rapports politiques et économiques entre la France et l'Allemagne. Il a été reconnu, de part et d'autre, que le développement des relations entre les deux pays sur la base de la reconnaissance formelle de leurs frontières servirait non seulement leurs intérêts communs, mais constituerait une contribution essentielle au maintien de la paix.

C'est dans cet esprit que les ministres des Affaires étrangères des deux pays ont signé une déclaration, qui, tout en réservant les relations particulières des deux gouvernements avec les puissances tierces, exprime leur volonté de collaboration pacifique dans un respect mutuel et marque ainsi un pas important dans la voie de l'apaisement général.

III

Allocution de M. von Ribbentrop

Avec la déclaration d'aujourd'hui, la France et l'Allemagne, tenant compte de la base solide que constitue l'amitié qui les lie à d'autres états, sont tombées d'accord pour mettre fin à leur conflit de frontières séculaire, et, en reconnaissant réciproquement leurs territoires, pour faciliter la voie à une reconnaissance et à une considération réciproques de leurs intérêts vitaux nationaux.

En tant que partenaires égaux en droit, deux grandes nations se déclarent prêtes, après de sérieux différends dans le passé, à établir des rapports de bon voisinage pour l'avenir. Avec cette déclaration de leur volonté, elles expriment la conviction qu'il n'existe en fait entre elles aucune opposition d'ordre vital qui puisse justifier un sérieux conflit. Les intérêts économiques des deux pays se complètent. L'art allemand et la vie spirituelle de l'Allemagne doivent à la France des inspirations de valeur, de même que, de son côté, l'Allemagne a souvent enrichi l'art français. La considération que le courage du peuple allemand et du peuple français leur a value pendant la guerre mondiale peut, dans la paix, trouver son complément naturel et s'accroître encore grâce au courage et aux efforts dont chaque peuple fait preuve dans son travail.

Aussi suis-je convaincu que la déclaration franco-allemande d'aujourd'hui servira à écarter les préjugés historiques et que la détente de nos relations de voisinage, qui s'exprime dans cette déclaration, ne trouvera pas seulement l'approbation unanime des dirigeants, mais aussi des peuples de nos deux états.

Les sentiments qu'éprouve le peuple allemand à l'égard d'une nouvelle orientation des rapports entre les deux états se sont manifestés par l'accueil chaleureux qui a été réservé à Munich au président du Conseil français Édouard Daladier. Les nombreuses manifestations de sympathie dont j'ai pu être le témoin pendant les quelques heures de mon séjour à Paris montrent de même combien ces sentiments sont partagés par la population française. J'espère que la déclaration d'aujourd'hui ouvre une nouvelle ère dans les rapports entre nos deux peuples.

Allocution de M. Georges Bonnet

Je voudrais tout d'abord saluer M. le Ministre des Affaires étrangères du Reich allemand que nous sommes très heureux d'accueillir, et dont la présence ici souligne la portée du document que nous venons de signer.

Les efforts du gouvernement français, comme ceux de tous ses prédécesseurs, ont toujours tendu avec la même sincérité au maintien et à l'organisation de la paix.

L'aménagement de relations de bon voisinage entre la France et l'Allemagne, ainsi que l'expression de leur volonté commune de développer leurs

relations pacifiques, constituent un élément essentiel de cette entreprise.

C'est pourquoi je me félicite hautement de la signature de cette déclaration franco-allemande qui, en reconnaissant solennellement les frontières existantes, met fin à un long débat historique et ouvre la voie à une collaboration que doit faciliter la conviction qu'il n'existe entre les deux pays aucun différend de nature à mettre en cause la base pacifique de leurs rapports. Cette conviction se trouve renforcée par l'appréciation mutuelle de la valeur des échanges intellectuels qui ont toujours existé entre les deux nations, et par l'estime réciproque que se doivent deux peuples qui, après avoir confronté leur héroïsme pendant la guerre mondiale, entendent travailler aujourd'hui dans une atmosphère de compréhension et de paix.

D'autre part, je ne doute pas que cette déclaration commune n'apporte à l'apaisement général une contribution dont l'avenir confirmera toute la valeur; elle marque une étape particulièrement importante dans cette œuvre de réconciliation et de coopération à laquelle la France souhaite ardemment voir tous les peuples s'associer.

46

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 341. *Sofia, 6 décembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

La délégation conduite par M. Hervé Alphand [1] quitte aujourd'hui Sofia après une semaine de négociations.

Ce n'est qu'avec le temps qu'il sera possible d'enregistrer les résultats définitifs de cette mission, mais il est déjà permis d'apprécier ses efforts. Le chef de la délégation, son collaborateur du ministère du Commerce, M. Ogé, le représentant du Département, M. Drouin, les financiers et industriels qui les accompagnaient ont accompli ici avec beaucoup de tact et une intelligente sympathie la tâche importante de montrer aux autorités et à l'opinion de ce pays que la France reste présente dans les Balkans et, plus particulièrement, comprend la structure et les besoins de la vie économique bulgare.

Je dois ajouter une juste appréciation des dispositions dont les fonctionnaires composant la délégation bulgare ont fait preuve : M. Alphand et ses collaborateurs portent témoignage qu'ils ont rarement rencontré, au cours

[1] Sur la mission économique envoyée par le gouvernement français en novembre sous la direction de M. Alphand, voir, au tome XII de la présente série, le nº 278 (et note).

des nombreuses négociations qu'ils ont eu l'occasion de conduire, un désir d'entente aussi sincère et une plus grande clarté dans les vues.

Dans ces conditions très favorables — et bien que notre mission présentât avant tout un caractère d'information — un ensemble de résultats positifs a pu être obtenu en peu de jours :

— conclusion d'un accord de paiements supprimant certaines entraves du régime de l'accord de 1936 et qui facilitera par là les échanges franco-bulgares;

— signature d'un protocole confidentiel relatif à l'affectation des devises provenant d'investissements financiers dans les affaires bulgares, ainsi qu'à l'alimentation du fonds culturel pour 1939;

— extension à nos colonies, protectorats et pays sous mandat français du système de règlement par compensation;

— concession de notre tarif minimum à une série de produits bulgares;

— enfin, octroi d'une liste de contingents supplémentaires en faveur de la Bulgarie pour l'année 1939.

Ces dispositions concrètes et, d'autre part, l'utilisation du crédit de 375 millions accordé par le groupe financier français au mois d'août dernier vont permettre un certain développement des affaires entre les deux pays. Toutefois, comme je l'ai déjà marqué à plusieurs reprises, il est indispensable d'augmenter encore nos achats, si nous voulons véritablement contribuer pour notre part à affranchir l'économie bulgare de l'emprise allemande. La délégation bulgare et les ministres intéressés n'ont pas caché que l'exiguïté des contingents accordés leur causait une certaine déception. Il est clair que nous éprouvons de la difficulté à accorder de larges avantages à une exportation de caractère essentiellement agricole, mais les intérêts politiques en jeu nous engagent à aller aussi loin que possible en ce sens.

Une note a été remise aux délégués français par leurs collègues bulgares en vue de rechercher les moyens :

1° D'augmenter les achats de tabac;

2° D'accorder quelques contingents supplémentaires et de supprimer certaines taxes de licence;

3° D'octroyer à la Bulgarie des ristournes de droits sur les céréales, selon le système adopté en faveur de la Yougoslavie et de la Roumanie*.

On attache ici une importance toute particulière à ce dernier point, car on comprend mal cette discrimination, et le gouvernement en fait une question de prestige. Un écho de cette préoccupation a même paru dans la presse : « Il nous serait agréable, déclare le *Mir* du 30 novembre — et la mission de M. Alphand en serait facilitée — s'il pouvait nous confirmer ce qui nous a été dit de source française, à savoir que, dans ses relations économiques et financières avec nous, la France nous traitera sur un pied d'égalité avec

* Note marginale manuscrite : *Il faut une loi.*

tous les autres pays balkaniques, sans accorder à ces derniers certains privilèges comme elle l'a fait dans le passé. »

Je crois donc devoir recommander à la bienveillante attention du Département l'ensemble des demandes bulgares qui complèteraient utilement l'œuvre de notre mission.

Si la matérialité de nos concessions est apparue comme assez faible, en revanche, l'importance et la qualité de notre mission ont produit une impression très favorable qu'il ne reste plus qu'à confirmer et utiliser en pratique.

J'avais souvent signalé à Votre Excellence les appels qui me parvenaient, réclamant une assistance de la France et affirmant le désir de renouer et de fortifier des liens économiques assez relâchés. Les manifestations qui viennent d'avoir lieu et les entretiens que j'ai pu avoir me confirment la sincérité de ces intentions.

La presse reflète les mêmes sentiments. Dès avant l'arrivée de notre délétion, le *Mir* « saluait les succès qu'elle ne pouvait manquer de remporter ». Après les premières conversations, les appréciations les plus sympathiques ont été publiées soulignant l'importance des contacts personnels pour le développement des relations amicales entre les deux pays. « L'économique, déclare l'*Outro*, doit compléter l'amitié existant entre la France et la Bulgarie. »

P.S. — Pour compléter ce compte rendu, je dois ajouter que les marques de courtoisie et les attentions aimables ont été prodiguées en faveur de notre délégation. Des réceptions ont été organisées par le ministère des Affaires étrangères, par la Banque nationale et la Chambre de commerce. Le Roi a accordé à M. Alphand une longue audience, à l'issue de laquelle il lui a remis la plaque de grand officier de l'ordre de Saint Alexandre. Le Souverain a daigné également me conférer le grand cordon du Mérite civil*.

47

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2291. *Rome, 7 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 10 h. 15.)

Tandis que toutes les rues donnant accès au palais Farnèse continuent ce matin à être barrées par des détachements de troupes régulières et de police, les journaux relatent en deuxième ou troisième pages les manifestations

* Note manuscrite marginale : *Au fond, voilà pourquoi il est allé là-bas.. Tous les rois l'ont reçu.*

(1) Par fil, en clair.

antifrançaises qui se sont produites hier dans les principales villes d'Italie [1]. « Les incidents de Tunis et d'Ajaccio provoquent une légitime indignation italienne qui s'exprime par des fières démonstrations de protestation », écrivent en des termes presque identiques le *Popolo di Roma* et le *Messaggero*.

Les comptes rendus relatifs aux manifestations de Rome indiquent de façon assez exagérée que la foule a tenté de forcer les barrages de la place Farnèse, mais que devant l'imposant service d'ordre elle avait dû y renoncer.

A Milan, un groupe d'étudiants s'est porté devant le consulat de France à 18 heures.

A Turin, la manifestation « s'est déroulée dans la dignité » (*Popolo di Roma*).

Devant le consulat de France, les « étudiants ont acclamé leurs frères de Corse et de Tunisie sans se laisser aller toutefois à des gestes de violence ni à des intempérances de langage ».

A Gênes, un cortège d'étudiants a parcouru les rues aux cris de : Tunisie, Corse, et s'est rendu devant le consulat de France où un important service d'ordre avait été disposé. Celui-ci se serait d'ailleurs révélé superflu en raison du caractère de parfaite discipline de la manifestation.

48

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3149. *Londres, 7 décembre 1938, 17 h. 20* [2].

Différentes questions ayant été posées au Premier ministre au cours de la séance du 6 décembre, à la Chambre des Communes, au sujet du canal de Suez, M. Neville Chamberlain a déclaré qu'il n'y avait pas eu de communications échangées entre le gouvernement britannique et le gouvernement italien à ce sujet.

Comme il lui était demandé s'il pouvait s'engager à ne consentir à aucune modification dans l'administration du Canal sans consultation préalable avec le gouvernement français, M. Chamberlain a répondu qu'il ne lui semblait pas nécessaire de donner des assurances sur ce point. « Il serait tout naturel, a-t-il ajouté, de consulter le gouvernement français si de telles propositions devaient être faites ».

[1] Il a paru superflu de reproduire les télégrammes ou les dépêches provenant des consulats de Turin, Gênes et Milan, ainsi que de l'ambassadeur de France à Rome (T. nos 2283-2284, du 6 décembre). Les manifestations relatées ne groupaient que de petites foules constituées en majorité d'étudiants et autres jeunes gens.

[2] Par fil, en clair.

49

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3150 à 3152. Réservé. *Londres, 7 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 19 h., 19 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme nos 3120-3121 (2).

J'ai appelé amicalement l'attention de sir A. Cadogan sur le parti que la presse fasciste a tiré de la publication de la date officielle du voyage de M. Chamberlain à Rome au moment même où les démonstrations antifrançaises battaient leur plein. Il m'a répondu que le Premier ministre n'avait pas cru pouvoir décliner la demande qui lui était adressée de Rome, d'autant plus qu'il considère toujours sa visite à M. Mussolini comme le meilleur moyen de ramener les Italiens à des vues plus raisonnables et de les convaincre de la nécessité d'arriver à un accord avec la France.

J'ai montré quelles singulières interprétations sont données par les journaux fascistes au sujet de l'attitude du gouvernement britannique. Sir A. Cadogan a reconnu qu'ils avaient gardé un silence complet sur la démarche de lord Perth (3) et qu'ils s'étaient livrés à une déformation systématique des éditoriaux dans le *Times* et le *Daily Telegraph*. Mais comment obliger les Italiens à donner dans leur presse une version plus correcte des faits? L'important est que le gouvernement de Rome lui-même sache à quoi s'en tenir. Or, on estime à Londres que dans l'ensemble, les derniers incidents n'ont pas eu un mauvais résultat. Ils ont prouvé aux Italiens que la patience de la France a des limites et ils ont montré en même temps l'étroite coordination de la politique de nos deux pays.

D'ailleurs, d'après les informations reçues de lord Perth, on ne se fait aucune illusion en Italie sur le caractère parfaitement artificiel des incidents de Montecitorio. La population de Rome, témoin des efforts déployés par les autorités pour rassembler les manifestants, ne peut se tromper davantage sur la valeur des démonstrations et des cortèges organisés dans la rue (4).

(1) Par téléphone.

(2) Du 4 décembre, non reproduit. D'après ce télégramme, la presse anglaise annonçait officiellement dans la matinée que la date du voyage à Rome du Premier ministre venait d'être fixée au 11 janvier, et ce contrairement aux assurances fournies la veille à l'ambassadeur de France par le bureau de la presse au Foreign Office. La nouvelle avait été communiquée aux journaux par Downing Street, sans consultation préalable avec le Foreign Office, les membres du bureau de presse étant absents ce jour-là, qui était un samedi.

(3) Sur la démarche de l'ambassadeur britannique, voir ci-dessus le n° 28.

(4) Ce télégramme a été retransmis à Rome le 10 décembre sous les nos 1063 à 1065.

50

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4417. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 7 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 9, 12 h.)

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir hier soir avec un important fonctionnaire de l'ambassade d'Italie à Berlin, officiellement chargé d'assurer la liaison permanente entre le parti fasciste et le parti national-socialiste.

Celui-ci, qui était manifestement bien informé des conversations que M. François-Poncet a eues à Rome avec M. Mussolini et le comte Ciano, s'est montré très désireux de minimiser l'importance de l'incident du 30 novembre et de calmer, dans l'esprit d'un interlocuteur français, les appréhensions que cette manifestation pouvait faire naître quant à l'avenir des relations franco-italiennes.

« Il est regrettable, a-t-il déclaré, qu'on ait voulu voir en France, dans un incident de séance soulevé par quelques députés, une démonstration concertée et qu'on en ait exagéré la signification. Je puis vous assurer personnellement que le gouvernement fasciste n'est pour rien dans cette affaire et que, contrairement à ce que certaines voix étrangères ont prétendu, M. Starace n'en porte nullement la responsabilité (2). Nous avons, nous aussi, à l'intérieur du régime, nos exaltés et nos radicaux, et leurs réactions, parfois intempestives, n'engagent aucunement notre politique. On se tromperait en pensant que l'opinion publique, en Italie, est aussi « militarisée » que dans le IIIe Reich. Le Duce est partisan d'une certaine liberté dans ce domaine et, pour la presse notamment, nous ne connaissons pas de censure préventive. L'ennui est que l'incident insignifiant du 30 novembre a suscité des contre-manifestations françaises et que celles-ci à leur tour ont provoqué des répercussions en Italie (3). Tout cela ne mène à rien sinon à aggraver une situation qui devrait être à la veille d'évoluer favorablement. Des deux côtés, il faut s'attacher maintenant à calmer les têtes trop échauffées ».

Comme mon collaborateur faisait observer à son interlocuteur que l'Italie devrait bien prêcher d'exemple dans cette voie et apprécier à sa juste valeur le geste que nous avions fait en envoyant à Rome l'ancien ambassadeur de France à Berlin, le fonctionnaire italien a protesté qu'il ne fallait pas prendre

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur la mise en cause du secrétaire général du parti fasciste, voir ci-dessus le nº 1 (note),
(3) Sur les contre-manifestations françaises et leurs répercussions en Italie, voir ci-dessus les nos 43 (note), 47.

au tragique l'accueil « réservé » que les milieux politiques romains avaient fait à M. François-Poncet. « Nous avons voulu seulement montrer que tout le problème des rapports franco-italiens n'était pas réglé par l'envoi de votre ambassadeur, a-t-il ajouté, mais prenez patience. Je sais que M. François-Poncet n'a pas eu à se plaindre de ses premiers contacts avec le Duce. L'Italie souhaite sincèrement un rapprochement avec la France, mais nous désirons, avant tout, avoir en face de nous une équipe gouvernementale stable.

« Il est ridicule d'accuser le gouvernement fasciste de vouloir la guerre avec la France et de préparer la conquête de la Tunisie. Si nous avions voulu un conflit avec les Français, la question tchécoslovaque nous en aurait donné l'occasion. Bien au contraire, nous avons exercé une influence modératrice sur Berlin et les indications données par le comte Ciano sur nos mesures de mobilisation témoignent de nos intentions pacifiques. Ce n'est pas en ajoutant 300.000 hommes à nos effectifs du temps de paix que nous aurions pu commencer les hostilités.

« Sans doute l'accord de 1935 est devenu caduc à nos yeux, car nous n'avons pas eu la contrepartie qu'il nous assurait dans l'affaire d'Abyssinie. Mais il vous appartient de reprendre les négociations et de régler notamment le statut de nos Italiens dans l'Afrique du Nord française ».

Ces déclarations se passent de commentaires, bien qu'il soit difficile d'en déterminer l'exacte valeur. D'une manière générale, les représentants de l'Italie à Berlin ne cessent de prodiguer les amabilités aux membres de cette ambassade. Ils n'ont pu manquer de constater qu'au moment où la déclaration franco-allemande consacrait la détente entre Berlin et Paris, les journaux du Reich ne mentionnaient pas sans réticence les manifestations antifrançaises de Rome et évitaient d'en préciser le véritable caractère. Peut-être cette constatation les a-t-elle incités, dans une certaine mesure, à se désolidariser de démonstrations que ne paraissent pas approuver, pour l'instant, les dirigeants hitlériens.

51

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4414 à 4416 [1]. *Berlin, 7 décembre 1938, 17 h. 30.*

L'une des principales idées que développent les longs éditoriaux consacrés par la presse allemande de ce matin à la signature de la déclaration franco-allemande [2] est la suivante : cette déclaration s'applique exclusivement

[1] **Extrait des archives de l'ambassade.**
[2] **Sur cette signature, voir ci-dessus le nº 45 (et note).**

aux rapports des deux pays entre eux; elle réserve expressément la question de leurs relations particulières respectives avec des états tiers, elle ne saurait donc avoir aucune répercussion sur l'aménagement des relations franco-italiennes, d'autant plus que l'axe Berlin-Rome demeure le principe fondamental de la politique extérieure du Reich.

Cette attitude de la presse révèle, chez les dirigeants berlinois, un désir évident de prévenir de la part de l'Italie tout soupçon qu'ils pourraient éventuellement se prêter à une action médiatrice à Rome en faveur d'une détente franco-italienne. On peut se demander si, à l'inverse, elle ne marque pas, de la part de l'Allemagne, l'adoption d'une politique au moins temporaire d'expectative à l'égard des revendications italiennes vis-à-vis de la France. On estime en tout cas ici que le problème des rapports franco-allemands est une chose, et celui des rapports franco-italiens une autre, étant bien entendu, par ailleurs, que l'amitié germano-italienne subsiste intégralement, et que, par suite, on ne saurait se désintéresser à Berlin de la manière dont on conçoit, à Paris comme à Rome, l'évolution de ces rapports.

Si l'on rapproche de ce qui précède l'affirmation, également répétée avec insistance par les journaux allemands, que la déclaration franco-allemande n'a été rendue possible que par le parfait fonctionnement de l'axe Berlin-Rome, on a l'impression que, dans l'esprit des Allemands, c'est au bénéfice sinon exclusif du Reich que ce dernier a joué une fois de plus. Il ne serait pas invraisemblable que ce sentiment fût partagé en Italie et expliquât, en partie au moins, la nervosité actuelle de certains milieux fascistes.

52

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2287. *Rome, 7 décembre 1938* [1].

La violence de la campagne fasciste contre la France, les projets qui sont attribués, à ce propos, à M. Mussolini et que le langage de ses journaux rend plausibles nous obligent à nous demander si l'Italie accompagne sa gesticulation bruyante de mesures militaires précises.

Jusqu'à présent, je n'ai reçu d'indication à ce sujet que de deux de nos consuls. Celui de Benghazi signale l'arrivée de quelques contingents nouveaux. Celui de Palerme m'avise qu'un nombre inusité de navires de guerre serait actuellement sur rade. Il ajoute que la population locale paraît très surexcitée.

[1] **Par courrier en clair.**

53

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2288. *Rome, 7 décembre 1938* (1).

Une personnalité italienne importante aurait, tout récemment, demandé au comte Ciano si l'on pouvait espérer une prochaine amélioration des rapports franco-italiens. Le comte Ciano aurait répondu négativement, et ajouté, en manière d'explication, que l'Italie était résolue à persévérer dans la voie où elle s'était engagée.

Le renseignement ci-dessus a été porté à la connaissance de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège par un tiers qui occupe lui-même une situation en vue dans les milieux du Vatican. Ce tiers est d'avis, quant à lui, que l'Italie n'a pas les moyens matériels qui lui permettraient d'aller jusqu'au bout de la politique que paraissent vouloir suivre MM. Mussolini, Ciano, Starace, Alfieri, etc. Il conseille donc à la France de ne pas se laisser intimider, d'opposer à l'Italie une attitude froidement résolue et de tenir bon.

Que l'Italie ne soit pas de taille à résoudre seule la tâche que, surestimant ses propres forces et sousestimant celles de la France, elle a, peut-être, décidé d'entreprendre, je ne le contesterai pas, pour ma part. Il n'est pas douteux, non plus, qu'en tout état de cause, la France ne doive, très calmement mais très énergiquement, laisser entendre qu'elle ne tolérera aucune atteinte à l'intégrité de ses territoires.

Mais le problème n'est pas là. Il est de savoir dans quelle mesure la mollesse des Anglais, la lenteur avec laquelle ils comprennent la réalité d'une situation et réagissent pour la modifier utilement, encourageront les illusions que se font, à cet égard, les dirigeants fascistes, ou les dissiperont trop tard pour qu'il leur soit encore possible de reculer. Ce n'est pas la démarche de lord Perth (2), ce ne sont pas les paroles prononcées hier (5 décembre) aux Communes par M. Chamberlain (3) qui suffiront à ouvrir les yeux des Italiens. Ceux-ci n'ont retenu qu'une chose : ils avaient craint que les ministres anglais ne fussent amenés à différer leur visite à Rome ou à y renoncer; les ministres anglais en ont, au contraire, fixé la date; tout est donc pour le mieux.

Mais il n'importerait pas moins de savoir si l'action de Rome est assurée du soutien de Berlin, et dans quelles limites.

On n'imagine pas aisément que le Duce se lance dans une aventure aussi risquée, avec l'intention d'aller jusqu'au bout, s'il n'a pas auparavant consulté le Führer et obtenu la certitude de son appui éventuel.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus le nº 28.
(3) Ci-dessus évoquées sous le nº 30.

On ne conçoit pas facilement non plus qu'Hitler soit très tenté d'affronter une guerre, au printemps prochain, pour rendre service à Mussolini.

Pourtant, les deux hommes, qui ne s'aiment pas et se méfient l'un de l'autre, sont étroitement liés. Ils communiquent constamment, et directement, entre eux. Hitler a signé à Mussolini, au moment de l'Anschluss, un chèque en blanc; et depuis lors, il a célébré l'Italie comme « la seule véritable amie » de son pays. Depuis longtemps, on nous a avertis que les deux dictateurs avaient arrêté un plan général, selon lequel l'Allemagne rendrait en Méditerranée à l'Italie ce qu'elle aurait reçu de celle-ci en Europe centrale. J'ai entendu dire, ici, tout récemment, que si le Duce s'était rallié, malgré l'avis de *la plupart* des membres du grand Conseil fasciste, à la politique antijuive, dans toute sa brutalité, c'était en vertu de son accord avec Hitler et afin d'être payé de retour par l'Allemagne, quand sonnerait l'heure de l'Italie.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces diverses informations et hypothèses? On ne le discerne pas, ou du moins pas encore, clairement. Mais peut-être M. von Ribbentropp, au cours de son passage à Paris, aura-t-il soulevé un coin du voile qui recouvre les ténébreux calculs des deux *condottieri* ?

54

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2289. *Rome, 7 décembre 1938* (1).

La déclaration franco-allemande signée hier (2) à Paris a provoqué, dans la Péninsule, au cours des dernières semaines qui l'ont précédée, des réactions qu'il peut être intéressant de noter dans leur succession.

Quand la nouvelle en a été rendue publique, les milieux fascistes dirigeants ont, tout d'abord, affirmé que l'acte en question leur importait peu et ne les gênait en aucune manière; car il n'avait, à leurs yeux, qu'une portée restreinte, et d'ailleurs problématique; en aucun cas il n'affecterait les relations italo-allemandes; l'Axe était placé bien au-dessus d'une telle contingence et sa solidité demeurait hors de toute atteinte. Que la France et l'Allemagne eussent entre elles de meilleurs rapports ne pouvait, au contraire, qu'être agréable à l'Italie, qui souhaitait, elle aussi, la pacification progressive de l'Europe.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus le nº 45 (et note).

Les mêmes milieux ont, tout de même, semblé s'étonner que la recrudescence de la persécution antisémite en Allemagne [1] n'entraînât pas la ruine du projet de déclaration franco-allemande.

Ils s'en sont consolés assez vite, en exprimant l'idée que les Anglais seraient probablement furieux que la France songeât à se rapprocher de l'Allemagne, précisément à l'heure où la persécution antisémite révoltait l'opinion britannique et tendait de nouveau les rapports anglo-allemands.

M. Chamberlain, lors de sa rencontre à Paris avec les ministres français, ayant donné sa pleine approbation au projet de déclaration franco-allemande [2], ils ont paru en éprouver quelque déception. Mais celle-ci se changea en un mouvement d'espoir et de plaisir, lorsque l'éventualité de la grève générale en France fit ajourner la visite prévue par M. von Ribbentrop à Paris.

A la nouvelle que cette visite aurait, cependant, lieu le 6 décembre, les dirigeants fascistes ont donné des signes assez manifestes de mauvaise humeur.

C'est alors qu'a éclaté la campagne qui se poursuit actuellement contre la France, et qui a été déclenchée par les cris violents poussés par les députés de la Chambre italienne.

Y a-t-il donc un rapport entre les deux faits? Faut-il admettre que les dirigeants fascistes aient voulu créer de toutes pièces un conflit instantané avec la France, afin de montrer que tout n'était pas réglé entre les grandes puissances occidentales, que l'Italie ne se laisserait pas oublier, qu'elle n'avait pas eu son compte, qu'elle avait encore une note à présenter et qu'elle saurait bien, en dépit de la déclaration franco-allemande, amener le Reich à l'aider à se la faire payer?

A cet égard comme à tant d'autres, dans ce pays d'extrême dissimulation, il est difficile de se prononcer nettement. Ce qu'on peut dire, c'est que l'observation quotidienne des sentiments qui se sont reflétés dans la presse du régime a plutôt confirmé qu'infirmé la vraisemblance de l'information recueillie par notre ambassade à Londres, et selon laquelle Rome aurait déployé de grands efforts pour détourner Berlin du projet de déclaration franco-allemande et ne s'y serait, finalement, résigné que de mauvais gré [3].

Sans doute, la presse italienne a-t-elle relaté en termes objectifs, et avec une neutralité en apparence parfaite, la visite de M. von Ribbentrop dans la capitale française, la cérémonie de la signature de la déclaration, les paroles échangées, les communiqués publiés à cette occasion. Elle s'est imposé, on lui a imposé une réserve polie et prudente, qui ne laisse pas percer ce qu'elle pense réellement. Il est, cependant, significatif qu'elle ait cru devoir accompagner le récit de la visite du ministre des Affaires étrangères du Reich d'affirmations répétées, appuyées sur de longs extraits des journaux

[1] Le 2 décembre, un décret du ministre de l'Intérieur autorisait les préfets sur l'ensemble du Reich à interdire aux Juifs de pénétrer à certaines heures dans certains districts ou de se montrer en public à certaines heures.

[2] Le compte rendu de la rencontre franco-britannique de Paris du 24 novembre est reproduit au tome XII de la présente série sous le n° 390.

[3] Voir, au tome XII précité, le n° 382.

allemands, du caractère inébranlable et définitif de l'Axe et que, dans le récit même de cette visite, l'entretien de M. von Ribbentrop avec l'ambassadeur d'Italie soit l'épisode qu'elle ait principalement mis en relief.

55

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2295. Secret. *Rome, 7 décembre 1938* (1).

Malgré les manifestations antifrançaises qui ont eu lieu à Rome, Milan, Gênes, Turin (2), etc., ou plutôt à cause même du caractère que ces manifestations ont revêtu, je n'ai pas l'impression, *jusqu'à présent*, que les dirigeants fascistes veuillent pousser les choses à fond.

56

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2299. *Rome, 7 décembre 1938* (3).

Je me réfère à mon télégramme nº 2289 (4).

D'après les indications transmises de Londres à certains organes de la presse française, on penserait dans les milieux politiques anglais que l'action diplomatique de l'Allemagne est à l'origine de la campagne antifrançaise qui vient de se déclencher en Italie. Je ne crois pas pour ma part que, quelque harmonisé que soit l'axe italo-allemand, l'entente entre Rome et Berlin puisse procéder d'un machiavélisme suffisamment minutieux pour laisser intentionnellement subsister l'impression d'embarras que dégage, jusqu'à un certain point, la lecture des commentaires consacrés par les journaux italiens au voyage de M. von Ribbentrop à Paris. Ou alors faudrait-il admettre que le synchronisme entre la conclusion des pourparlers franco-allemands et l'explosion violente des revendications italiennes contre la France a été concerté

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur ces manifestations, voir ci-dessus le nº 47 (et note).
(3) Par courrier, en clair.
(4) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 54.

entre Rome et Berlin, de manière à endormir l'opinion et le gouvernement français, en vue de ménager à nos dépens un effet de foudroyante surprise le jour ou un appui allemand inconditionné et total viendrait appuyer la menace résultant pour nous de l'expression pratique de ces revendications.

Une aussi subtile perfidie impliquerait que l'Italie, ayant abandonné son attitude première de serein détachement à l'égard du rapprochement franco-allemand, ne fait que jouer un jeu (peu flatteur pour le prestige fasciste) lorsqu'à cette occasion elle entreprend de proclamer la solidité infrangible de l'axe Rome-Berlin avec une insistance qui risque de faire apparaître les dirigeants fascistes comme moins rassurés en réalité qu'ils ne veulent le paraître sur ce point. Serait-ce aussi un jeu, de la part du Reich et de sa presse, que de réaffirmer tous ces jours-ci la solidarité italo-allemande dans des termes assurément très nets, mais en s'abstenant cependant de formuler explicitement la promesse d'une aide positive à la réalisation des visées italiennes sur la Tunisie ou la Corse ?

Cette double dissimulation serait fort compliquée. J'incline plutôt à croire maintenant que le gouvernement allemand, tout en prenant les précautions nécessaires du côté de son allié de Rome, a néanmoins tendu à suivre jusqu'à un certain point sa propre voie dans cette affaire. Et peut-être M. Mussolini a-t-il cru pouvoir se contenter d'assurances allemandes non précisées de solidarité, pour prendre sans trop de risques l'initiative d'interrompre, de la manière bruyante que l'on sait, toute prescription sur les prétentions futures de l'Italie? Peut-être aussi le Duce s'en est-il remis pour le surplus à la bonne étoile qui, dans le passé, l'a tiré de pas singulièrement plus difficiles? On aurait en tout cas, tort à mon sens, de ne chercher à expliquer l'attitude italienne qu'en fonction de critères de stricte logique et sans tenir compte de toute la part d'empirisme et d'improvisation qui entre dans les décisions du chef du gouvernement italien.

57

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2300. *Rome, 7 décembre 1938* (1).

Où M. Mussolini veut-il en venir? Quel but poursuit-il? Son intention est-elle de provoquer artificiellement un conflit et de le grossir autant que possible, pour en arriver, en fin de compte, a une négociation dans laquelle il espère bénéficier de l'appui allemand et de la médiation anglaise, et dont il s'imagine que les profits seront, pour lui, d'autant plus grands qu'il aurait crié plus fort?

(1) **Par courrier, en clair.**

A-t-il des projets beaucoup plus audacieux, plus ou moins inspirés de l'exemple de l'affaire des Sudètes? Fort de la promesse de l'aide militaire éventuelle du Reich, songe-t-il a pratiquer un « chantage à la guerre » allant au besoin jusqu'à la guerre, afin d'obtenir, coûte que coûte, des avantages qui puissent apparaître à son peuple comme une compensation suffisante des sacrifices qu'il a dû, jusqu'ici, consentir à la politique de l'Axe?

C'est le sujet qui alimente, à l'heure actuelle, toutes les conversations des milieux diplomatiques romains.

La plupart de mes collègues croient à la première hypothèse plus qu'à la seconde, à la manœuvre tactique, plus qu'au plan belliqueux, poussé à fond. Ils ont tendance, en somme, à partager l'opinion de lord Perth. Ils ne s'émeuvent pas. Ils rappellent que, dans un passé récent, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Yougoslavie ont été traitées comme l'est aujourd'hui la France. Ils considèrent que l'Italie n'est pas en goût, ni en état de faire la guerre, même avec le secours allemand, qu'elle répugne à se mesurer avec la France et la Grande-Bretagne, et que le Duce ne l'ignore pas. Ils ne prévoient pas que la crise s'aggrave. Ils tiennent pour plus probable qu'elle ira en décroissant et veulent déjà en apercevoir les signes dans le caractère assez anodin des manifestations qui se déroulent à Rome et en d'autres villes [1], dans l'évolution de la presse romaine vers plus de modération, dans le caractère plus général et moins agressif des derniers articles du fougueux Gayda lui-même.

Mais certains vieux connaisseurs de l'Italie et du fascisme se disent, au contraire, persuadés que la crise n'en est qu'à son début, que nous n'avons assisté jusqu'à présent qu'à des hors-d'œuvre, que la campagne gagnera en ampleur, et les manifestations en violence; car, selon eux, Mussolini serait résolu à persévérer dans son entreprise et à poursuivre, sur le dos et aux frais de la France, l'offensive qu'il a déclenchée le 30 novembre.

Dans l'explication des mobiles de sa conduite et des causes qui l'auraient déterminé à choisir précisément cette date du 30 novembre, mes collègues formulent des avis très variés. Selon les uns, il aurait tout à coup « chargé » contre la France, parce que la résistance de notre pays dans l'affaire espagnole, notre refus persistant d'accorder la belligérance au général Franco, l'auraient exaspéré.

Selon les autres, il aurait pensé que la situation intérieure de la France lui offrait une occasion dont il fallait tirer avantage sans délai. L'échec de la grève générale l'aurait déçu; il aurait alors modifié son plan, en ce sens qu'il aurait ordonné au comte Ciano de supprimer de son discours à la Chambre les revendications qu'il comptait adresser à la France et de se contenter de les faire proclamer par les cris des députés et par la presse; mais il resterait convaincu de la faiblesse française et déterminé à en profiter.

D'autres de mes collègues attribuent « l'explosion » antifrançaise au mécontentement et à l'inquiétude qu'aurait suscités la signature de la déclaration

[1] Sur ces manifestations, voir ci-dessus le n° 47 (et note).

franco-allemande et le voyage de M. von Ribbentrop à Paris [1]. Les dirigeants fascistes craindraient, en réalité, que le IIIe Reich, après avoir acquis ce qu'il désirait, ne scellât la paix occidentale *trop tôt*, c'est-à-dire avant que l'Italie n'eût reçu sa part légitime de bénéfices; ils auraient obéi au souci de ne pas se trouver forclos et organisé de propos délibéré une mise en scène bruyante et scandaleuse, pour rappeler à leur partenaire de l'Axe, qu'eux aussi ont des ambitions et que ces ambitions exigent d'être satisfaites.

Suivant d'autres, enfin, M. Mussolini constaterait que sa popularité est en baisse, que sa politique d'étroite union avec l'Allemagne, une union dont l'Italie, jusqu'ici, a supporté tous les frais, n'aurait pas l'assentiment du public, tandis que sa politique antisémite [2] serait réprouvée par les trois quarts du pays; il en serait à la fois affecté et irrité, aussi estimerait-il opportun de ressaisir son peuple, de le lancer dans une grande aventure, qui flattât les plus anciennes passions, telle que la conquête de la Tunisie.

De toutes ces hypothèses, laquelle préférer? laquelle retenir? A la vérité elles ne s'excluent pas l'une l'autre et peut-être y a-t-il dans chacune d'elles quelque chose de fondé, à quoi l'on devrait ajouter la mobilité, l'impulsivité, l'aptitude à sauter d'une idée sur l'autre, d'une détermination à l'autre, qui sont des traits caractéristiques de la nature du Duce. A l'heure qu'il est, mieux vaut, cependant, reconnaître que les desseins de celui-ci n'apparaissent pas clairement et demeurer en observation, l'esprit en quelque sorte braqué dans toutes les directions. Si la campagne inaugurée le 30 novembre se développe, s'il devient manifeste que l'émotion populaire est progressivement excitée et exploitée, et que les fascistes soufflent méthodiquement sur le feu, on devra alors admettre que M. Mussolini a perdu toute sagesse et nourrit des arrière-pensées périlleuses.

Au point où en sont aujourd'hui les choses, le Duce n'est pas encore allé si loin qu'il lui soit impossible de s'arrêter sans perte de prestige.

Mais, s'il poursuivait dans la voie où il s'est engagé, son prestige serait mis en cause; il lui deviendrait difficile de reculer; et l'Europe devrait s'apprêter à traverser de nouveau des heures graves.

[1] Le texte de la déclaration franco-allemande est ci-dessus reproduit sous le n° 45-I.
[2] Sur la politique antisémite du Duce, voir, au tome XII de la présente série, le n° 139 (note).

58

Note du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Entretiens de M. Georges Bonnet et de M. von Ribbentrop en présence de M. Léger et du comte Welczeck (1)

Secret. *7 décembre 1938.*

Rapports franco-allemands

M. Georges Bonnet passe en revue les différents aspects des relations franco-allemandes, notamment en matière d'échanges commerciaux, de presse et de tourisme.

M. von Ribbentrop répond qu'il est d'accord pour rechercher l'instauration de rapports psychologiquement meilleurs. Le problème est d'ailleurs moins facile à résoudre qu'on ne le croit. Du côté allemand on a essayé de développer les visites d'anciens combattants et des voyages de jeunesse; bien que les résultats n'aient pas correspondu à leurs efforts, les autorités allemandes restent prêtes à de nouvelles tentatives et sont toujours désireuses de les voir aboutir.

M. von Ribbentrop s'est lui-même préoccupé de ce qui pourrait être fait au point de vue commercial. Ses services lui ont représenté que les échanges entre les deux pays portent sur un chiffre très diminué; l'Allemagne n'en souffre pas actuellement car elle écoule sa production vers le Sud-est. Il émet néanmoins le souhait, qu'à l'issue de la crise, la question soit réévoquée dans des conditions meilleures.

(1) **Les archives du ministère des Affaires étrangères contiennent trois documents qui relatent la conversation Bonnet-Ribbentrop du 6 décembre :**

— un procès-verbal rédigé par le Secrétaire général (et dont le texte est ici reproduit) : selon M. Léger (dans une lettre à M. Outrey citée ci-après p. 110), il s'agirait d'une note « secrète » et « provisoire » qu'il aurait dictée à l'un de ses collaborateurs de la direction politique « peu après l'entrevue à laquelle j'avais assisté le 6 décembre ». « Elle (la note) ne constituait pas un véritable « compte rendu », encore moins un « procès-verbal » officiel de conversation mais tendait seulement à fixer d'urgence, et sommairement, quelques points essentiels pour la rédaction ultérieure d'une note de service. Elle n'en témoigne que plus immédiatement et plus fidèlement sur les points mentionnés ».

— une note non datée, rédigée par Bonnet, et destinée à servir d'aide-mémoire au Ministre pour son exposé du 14 décembre devant la commission des Affaires étrangères (document reproduit ci-après sous le n° 126).

— un télégramme-circulaire du 14 décembre (publié ci-après sous le n° 122).

Le plus complet de ces documents est le procès-verbal dressé par le Secrétaire général. M. Girard, conservateur adjoint aux archives du ministère des Affaires étrangères, a, dans une étude détaillée sur la déclaration franco-allemande, souligné leurs différences.

Italie

M. Georges Bonnet parle des relations franco-italiennes dont il souhaite l'harmonisation dans le cadre de rapports généraux améliorés entre les puissances.

M. von Ribbentrop répond en confirmant la parfaite solidarité qui unit l'Allemagne et l'Italie, non sans symétrie avec l'action politique franco-britannique. Rien, au reste, ne lui paraît, dans l'existence de ces deux groupements, s'opposer à une harmonisation des rapports des quatre puissances. Personnellement, il n'exclut pas la possibilité d'une collaboration des deux axes.

La substance qui cimente la conception politique germano-italienne est la lutte contre le bolchevisme. M. von Ribbentrop ne dit pas formellement que l'axe Rome-Berlin n'a pas d'autre objet, mais il semble cependant vouloir le laisser entendre.

En ce qui concerne la récente manifestation antifrançaise à la Chambre italienne des députés [1], M. von Ribbentrop affecte de n'avoir pas approfondi la question qu'il présente comme n'ayant pas particulièrement attiré l'attention du gouvernement allemand. Autant qu'il le sache, il ne s'agit pas d'une manifestation gouvernementale italienne. Au surplus, il ne voit pas dans l'affaire d'éléments qui pourraient limiter ou exclure les possibilités de relations pacifiques.

M. Georges Bonnet réplique que le gouvernement italien n'a pas pris une attitude rectifiant les manifestations qui ont été publiques et qu'il n'a même pas marqué sa désapprobation.

Espagne

En ce qui concerne l'Espagne, M. Georges Bonnet expose comment la politique française repose exclusivement sur le souci de voir l'Espagne aux Espagnols.

M. von Ribbentrop déclare que c'est la lutte contre le bolchevisme qui a conduit l'Allemagne à jouer un rôle actif en Espagne. Un jour viendra où on ne le regrettera pas en France. Ceci dit, il va de soi qu'il souhaite la victoire du général Franco. Il ne croit pas au surplus à la possibilité d'une trêve et ne voit pas comment le succès des nationalistes pourrait constituer un danger pour la France.

M. Georges Bonnet répond que le gouvernement français n'a aucune complaisance pour le bolchevisme, qu'il est hostile à toute semence de désordre, même en ce qui concerne l'Espagne. Il reste fidèle à la formule de l'Espagne aux Espagnols et n'aurait pas d'objection à la victoire du général Franco ou de tout autre, pourvu que cette victoire ne soit pas le résultat d'une aide étrangère.

[1] Sur cette manifestation, voir ci-dessus le n° 1 (et note).

U.R.S.S.

M. von Ribbentrop soulève la question des relations franco-russes. La politique suivie par la France à l'égard de l'U.R.S.S. lui apparaît comme une illustration et une survivance de la politique de Versailles tendant à assurer l'encerclement de l'Allemagne.

M. Léger fait observer au ministre allemand qu'il oublie la genèse du pacte franco-russe, qui tire son origine d'un projet qui n'avait rien de bilatéral. La conception de l'accord était celle d'une entente collective à laquelle l'Allemagne et d'autres puissances seraient associées. Le pacte franco-russe n'était expressément qu'une pierre d'attente et il n'a pas dépendu ni de la France, ni de l'U.R.S.S. qu'elle soit restée isolée.

M. von Ribbentrop répond qu'en fait le pacte franco-russe n'en a pas moins rempli le rôle d'une entreprise tendant à l'encerclement de l'Allemagne.

Angleterre

Sur l'affirmation de M. Georges Bonnet, à propos de l'Italie, que la France tend à assurer la paix générale, M. von Ribbentrop fait le procès de l'attitude anglaise.

Le gouvernement britannique avait paru montrer au lendemain de Munich une certaine compréhension, mais son attitude n'a pas tardé à causer une vive déception en Allemagne. Il n'a plus été question en Angleterre que de réarmement; les manifestations se sont succédé au Parlement, sous l'action de M. Duff Cooper, de M. Churchill, de M. Eden et de M. Morrison. La violence de ces manifestations a dépassé tout ce qui a pu se dire contre l'Angleterre en Allemagne. Le chancelier Hitler lui-même, dans son discours de Sarrebruck [1], est resté en deçà des attaques proférées en Angleterre.

Tchécoslovaquie

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, M. von Ribbentrop reproche à la politique française d'avoir poursuivi la même politique d'encerclement qu'impliquaient les accords franco-russes. L'Allemagne s'était trouvée en face du risque que les discours de M. Pierre Cot avaient concrétisé dans la formule du « navire porte-avions ».

[1] Prononcé le 9 octobre précédent : voir, au tome XII de la présente série, le n° 60 (et note).

M. Georges Bonnet ayant soulevé la question de la garantie nouvelle promise à la Tchécoslovaquie [1], M. von Ribbentrop répond de manière très ambiguë qu'il va examiner précisément cette question à son retour à Berlin. Le ministre allemand laisse entendre qu'il ne compte nullement faire prendre corps à cette garantie, car d'une manière générale la notion de garantie présente bien des inconvénients. Si le gouvernement tchécoslovaque songeait à reprendre une politique à la manière de M. Benès, la situation deviendrait très grave.

M. Léger souligne ce qu'il y a de contradictoire dans une telle conception puisque la garantie collective comporte nécessairement la neutralité. L'octroi de cette garantie ne saurait donc favoriser une politique active de la Tchécoslovaquie contre aucun état.

M. von Ribbentrop ne contredit pas directement cette observation, mais il insiste sur la nécessité de laisser se développer l'amitié naturelle qui se manifeste maintenant en Tchécoslovaquie à l'égard de l'Allemagne.

Sur une observation nouvelle de M. Georges Bonnet, M. von Ribbentrop dit sans conviction qu'il examinera la question à son retour.

Colonies

M. von Ribbentrop a soulevé la question coloniale en demandant quel était le sentiment du gouvernement français à ce sujet.

M. Georges Bonnet s'est référé aux déclarations gouvernementales faites en France sur la question coloniale [2] et qui ne permettent pas d'évoquer la question.

La question juive n'a pas été abordée au cours de l'entretien.

Paraissant viser l'Europe orientale, M. von Ribbentrop a marqué qu'on ne comprendrait pas, à Berlin, que certaines puissances veulent se mêler des intérêts propres de l'Allemagne en Europe [3]. Il l'avait déjà dit à Londres, mais cela n'a pas empêché lord Runciman de venir s'occuper en Tchécoslovaquie des questions qu'il n'avait pas à connaître.

[1] L'étude précitée de M. Girard note que la question de la garantie due à la Tchécoslovaquie n'est pas abordée dans l'exposé du Ministre à la commission des Affaires étrangères; quant au télégramme-circulaire du 14 décembre, il se contente d'indiquer que Ribbentrop a promis de réexaminer la question à son retour à Berlin. Or, la lecture du procès-verbal de Léger fait ressortir que si Bonnet a soulevé la question, son interlocuteur s'est montré fort réticent (« il ne compte nullement faire prendre corps... bien des inconvénients »; allusion à une Tchécoslovaquie reprenant la politique de Benès). Il a fallu que Bonnet revienne à la charge pour que le ministre allemand dise « sans conviction » qu'il examinerait la question à Berlin.

[2] Sur ces déclarations, voir, au tome XII de la présente série le n° 332 (note).

[3] D'après M. Girard, la façon dont le ministre allemand s'exprime, sans jamais dire les choses directement (« il laisse entendre », etc.) explique qu'il n'a pas été prêté attention à sa déclaration finale (« Paraissant viser l'Europe orientale... »). « Il y a donc eu doute dès l'abord sur la portée de cette déclaration, qui d'ailleurs semblait viser spécialement la Tchécoslovaquie et ne paraît pas avoir été relevée. Elle pouvait au demeurant fort bien passer pour une remarque d'ordre général, une sorte de clause, de style, et comme telle, on s'explique qu'elle n'ait pas été mentionnée dans les documents visant à donner un compte rendu des résultats précis de l'entretien. Quoi qu'il en soit, elle n'a été retenue, ni dans l'exposé du Ministre, ni dans le télégramme du 14 décembre ».

Addendum au sujet de l'Italie

M. Georges Bonnet repousse nettement toute possibilité d'invoquer l'esprit des accords de Munich à l'occasion de l'incident soulevé en Italie au sujet de la Tunisie. Il ne saurait être établi aucun rapprochement entre la situation des Sudètes et celle qui est faite en Tunisie aux Italiens qui ne constituent à aucun titre une minorité.

Addendum

Se réclamant du principe de *Gleichberechtigung*, M. von Ribbentrop a demandé que fût examinée la question de l'égalité de droit de l'Allemagne au Maroc [1].

M. Georges Bonnet s'est borné à répondre de manière très générale [2].

[1] Sur cette revendication allemande, voir ci-dessus le n° 27 (et notes).

[2] Par lettre du 5 avril 1952, M. Amédée Outrey, ministre plénipotentiaire, chef du service des Archives au ministère des Affaires étrangères, posait à M. Alexis Léger la question suivante : « Au cours de cet entretien, Georges Bonnet a-t-il, oui ou non, affirmé ou laissé entendre à Ribbentrop que la France était prête désormais à se désintéresser du sort des pays de l'Est européen (c'est-à-dire la Pologne)? »

M. Léger, par lettre du 21 avril 1952, expédiée de Washington, répondit :

« Je n'ai jamais, au cours de l'entretien en question, entendu le ministre français des Affaires étrangères affirmer, ni laisser entendre en quoi que ce soit, que l'on pût attendre de la France les dispositions invoquées ultérieurement par le ministre allemand. Je n'ai jamais eu, sur ce point, l'impression d'aucun risque de méprise pouvant nécessiter du côté français quelques correctifs ou précisions comme j'ai eu moi-même à en apporter sur d'autres points de la conversation. » Un démenti analogue a été fourni par Bonnet (*De Munich à la guerre*, p. 541).

Il s'agit là de réponses aux allégations de l'interprète officiel allemand Paul Schmidt, selon lequel Bonnet aurait fait valoir, lors d'un second entretien en tête-à-tête entre les deux seuls ministres des Affaires étrangères, que la France « avait montré son désintéressement pour l'Est, à la conférence de Munich » (P. Schmidt, *Sur la scène internationale...* trad. R. Jouan, Plon, 1950, p. 182-183). En fait, tant le témoignage formel de M. Léger dans sa lettre à M. Outrey que les Mémoires de Bonnet (*De Munich à la guerre*, Plon, 1967, p. 229-230), démentent la présence de Schmidt à la conversation du 6 décembre. L'absence de toute référence des Archives de la Wilhelmstrasse à un second entretien — plus confidentiel — entre les deux ministres rend d'autant plus suspecte l'affirmation de l'interprète allemand.

Par ailleurs, comme le souligne M. Girard dans sa note, aucun des trois textes examinés ne fait mention d'une quelconque allusion à la Pologne. Bonnet n'a révélé en avoir parlé que bien après, lors d'un entretien avec l'ambassadeur Welczeck le 1er juillet (*Livre jaune*, n° 168) et dans une lettre personnelle à Ribbentrop (21 juillet 1939). Il semblerait dès lors que, le 6 décembre, la question polonaise ait été abordée rapidement, comme une chose allant de soi.

59

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1)

Dantzig. Les relations germano-polonaises

N. nº 59. Confidentiel. *7 décembre 1938.*

Une haute personnalité suisse, qui entretient des relations étroites avec des confidents du chancelier Hitler (2), vient de faire parvenir d'importantes informations sur les intentions des gouvernements de Berlin et de Varsovie touchant le statut de la ville libre de Dantzig comme sur les rapports généraux de l'Allemagne et de la Pologne. Voici un résumé succinct de ses renseignements confidentiels :

1. Le 24 octobre, le problème de Dantzig fut abordé dans des conversations entre MM. Hitler, von Ribbentrop et l'ambassadeur de Pologne à Berlin, M. Lipski. Le chef des nazis de Dantzig, M. Forster, assistait à l'entretien (3). D'après les propos qu'il a tenus après son voyage, il semble que ces pourparlers aient roulé sur des projets ayant pour but la « délivrance » de la Ville libre.

2. A la suite des pogroms des 8 et 9 novembre (4), les hésitations qui s'étaient manifestées jusque là à Berlin concernant l'extension des lois antisémites du Reich à Dantzig paraissent avoir complètement disparu. M. von Ribbentrop aurait dit alors au chef des nazis de Dantzig, M. Forster : « Les égards envers lord Halifax sont inutiles. Allez de l'avant ».

Malgré les efforts du Haut-Commissaire, les lois furent effectivement introduites à Dantzig les jours suivants (5).

3. Les débordements antisémites qui ont suivi en Allemagne l'assassinat de von Rath ont produit de très graves remous dans les sphères gouvernementales du Reich. M. Goering s'est trouvé en complet désaccord avec M. Hitler et une partie de ses collègues. Un mouvement spontané s'est pro-

(1) M. Arnal.

(2) Cette haute personnalité pourrait être M. Burckhardt, haut commissaire de la Société des Nations pour la ville libre de Dantzig (voir ci-après note 1, p. 114).

(3) Un compte rendu de l'entretien est reproduit dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1918-1945*, sér. D (1937-1945), Bd V, *Polen. Südosteuropa. Lateinamerika. Klein-u. Mittelstaaten Juni 1937. März 1939*, 1953, nº 81, p. 87-89. Trad. française dans *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, V, 1, nº 75 (p. 116-121).

(4) Sur ces pogroms, consécutifs à l'assassinat de M. von Rath le 7 novembre à l'ambassade d'Allemagne à Paris, voir, au tome XII de la présente série les nos 309 (et note), 346.

(5) Allusion notamment au décret du 17 novembre 1938 « sur la protection du sang et de l'honneur allemands » qui s'inspirait des lois de Nuremberg en restreignant considérablement les possibilités d'unions entre Juifs et non-Juifs.

duit contre l'inspirateur des mesures antijuives, M. Goebbels, dont la disgrâce aurait été demandée par les modérés [1]. Mais le Chancelier, pleinement d'accord avec son ministre, a voulu montrer qu'il le couvrait. Il se rendit ostensiblement à son domicile, et se montra au théâtre avec lui au lendemain de la répression.

M. Himmler, chef de la police politique et des *S.S.*, aurait dans cette affaire pris le parti de M. Goering. On tient de son premier collaborateur qu'il a désapprouvé les méthodes employées contre les Juifs par les chefs nazis. Dans l'entourage de M. Himmler, on déteste M. Goebbels dont on jalouse et critique l'influence sur le Führer : « Nous pensions cette fois avoir sa peau, aurait-on déclaré, mais une fois encore le Chancelier l'a tiré d'affaire. Cela ne pourra durer éternellement. Il faudra agir ».

Vers le 28 novembre, M. Goering aurait convoqué tous les chefs nazis du Reich (*Gauleiter*) et les aurait blâmés de ne pas avoir empêché dans leurs districts les troubles qui se déroulèrent dans la nuit du 7 au 8 novembre. On précise en effet que les dégâts matériels causés par les équipes de nettoyeurs atteignent des sommes astronomiques. C'est ainsi que les stocks de verre du Reich sont insuffisants pour remplacer les vitres cassées et qu'à lui seul le remplacement de celles-ci exigera une dépense de plusieurs millions de devises étrangères.

4. Dès la mi-novembre, M. Beck paraît avoir considéré la situation de son pays comme extrêmement délicate à l'égard de l'Allemagne. Il l'a nettement laissé entendre à la personnalité qui nous a fait parvenir les présentes informations [2]. Absorbé par le problème de la frontière commune avec la Hongrie, il aurait déclaré que c'était là pour la Pologne le point crucial. En ce qui concerne Dantzig, il a dit qu'aucun gouvernement polonais ne serait assez fort pour se permettre d'abandonner Dantzig, mais il a fait entrevoir qu'il serait prêt à certaines concessions et notamment à admettre la transformation de la Ville libre en un petit état autonome capable de diriger en toute souveraineté sa politique extérieure et d'accréditer ses propres représentants à Varsovie et à Berlin; la Pologne ne maintiendrait à Dantzig que ses positions économique, ferroviaire et commerciale.

5. Les réticences de M. Beck et l'attitude de divers Polonais avec lesquels la haute personnalité en question a été en contact montrent qu'on dissimule autant qu'on le peut à Varsovie la conversation du 24 octobre entre M. Lipski et M. von Ribbentrop (voir ci-dessus, par. 1). Or, d'après le rapport d'un confident du Führer, M. von Ribbentrop aurait nettement exposé à l'ambassadeur de Pologne que le Chancelier exigeait pour les prochains mois le retour de Dantzig au Reich et la construction d'une autostrade et d'un chemin de fer allemands à travers le Corridor. M. Lipski se serait alors effondré. Il aurait répondu qu'il devait en référer à son gouvernement.

[1] Sur la disgrâce momentanée du ministre allemand de la Propagande, voir, au tome XII de la présente série, le n° 291.

[2] *Akten zur deutschen auswärtigen Politik*, D, V, n° 102, p. 108 et suiv.; *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, V, 1, n° 98, p. 152 et suiv.

Jusqu'ici la politique des adversaires de la Pologne à Dantzig aurait été entravée par les sympathies très personnelles que le Führer aurait gardées pour le peuple polonais, dont l'un des grands mérites à ses yeux serait de séparer l'Allemagne de la Russie bolchevique. M. Hitler a, par ailleurs, sincèrement admiré la personnalité du maréchal Pilsudski, mais ses sympathies sont mortes depuis la crise de septembre. Il reproche aux Polonais d'avoir voulu miser sur trop de tableaux à la fois. Ce qui l'a surtout rendu furieux, c'est le traitement que les Polonais ont infligé aux Allemands de Teschen et cela malgré la cession d'Oderberg à la Pologne. Ce qu'il ne leur pardonne pas et pourrait l'amener à recourir aux armes, ce sont leurs velléités de se rapprocher de la Russie [1]. Le Führer aurait dit : « Je donnerai des garanties à ces gens-là, au moins pour la durée de ma vie, s'ils sont raisonnables, s'ils entrent dans notre orbite comme les Tchèques, mais gare à eux s'ils ne comprennent pas. »

Sur tous ces points, le Führer serait entièrement d'accord avec M. von Ribbentrop qui jouit actuellement d'une situation sans pareille ayant eu raison en tout. C'est lui, notamment, qui a été le premier à voir clairement la faiblesse de la France et de l'Angleterre. C'est lui qui a inspiré les discours du Chancelier contre les représentants de l'opposition anglaise [2]. Ses attaques contre les parlementaires de l'opposition britannique continueront. Le Führer manifeste un calme et une sûreté extraordinaires. Il aurait dit : « Jamais je n'ai été si heureux, si complètement heureux. Je me sens tous les jours comme l'enfant devant l'arbre de Noël. Je ne veux pas qu'on vienne me parler d'embêtements ou de difficultés. Il n'y en a plus. J'ai été comblé dans tous mes vœux. »

6. En ce qui concerne la situation de la Ville libre et celle du Haut-Commissaire, les propos des Polonais et des Allemands sont contradictoires et embarrassés. Le représentant de la Pologne à Dantzig a dit récemment que le départ du Haut-Commissaire serait un désastre pour la situation de la Pologne dans la Ville libre, tandis que le consul général d'Allemagne déclarait, d'autre part, le 2 décembre, à Berlin : « On ne saurait se passer de l'influence modératrice du Haut-Commissaire. »

D'après ce dernier, c'est toujours M. Goering qui prêcherait la modération. Après l'occupation de l'Autriche et des Sudètes, on aurait admis à Berlin que le moment était favorable pour réunir au Reich tous les territoires habités par les Allemands désireux de faire retour à la mère-patrie. En ce qui concerne plus particulièrement Dantzig, il y aurait trois tendances :

— celle des extrémistes : retour immédiat de la Ville libre;

[1] Allusion au communiqué soviéto-polonais du 26 novembre qui reconduisait toutes les conventions existant entre les deux pays, y compris le pacte de non-agression de juillet 1932: voir, au tome XII de la présente série les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

[2] Allusion aux discours prononcés par le Führer à Sarrebruck (9 octobre), Weimar (6 novembre) et Munich (8 novembre): voir, au tome XII précité, les nos 60 (et note), 279 (note), 289 (note).

— celle de Goering : retour, mais dans des conditions économiques favorables et avec le Corridor (ce qui signifie sans doute que des négociations préalables devraient avoir lieu avec la Pologne);

— celle de beaucoup de militaires : neutralisation et constitution d'un petit état réellement souverain à l'embouchure de la Vistule [1].

60

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 7 décembre 1938

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique :

Lithuanie. — L'agitation à Memel [2] recommence et cause des préoccupations au gouvernement lithuanien dont le ministre à Paris nous précédait dans le bureau de M. Charvériat. Les élections donnent lieu à une campagne d'intimidation et de pression exercée par de jeunes nazis.

[1] Par dépêche n° 60, du 8 décembre, l'agent chargé du consulat de France à Dantzig faisait état des révélations que venait de lui faire M. Burckhardt. Au cours de la convocation de M. Lipski à Berchtesgaden, le 24 octobre, le Führer aurait demandé que la Ville libre fût replacée à bref délai sous l'autorité directe du gouvernement allemand. La Pologne devrait concéder au Reich une autostrade et une voie ferrée à travers le Corridor, ces voies de communication constituant un territoire allemand. De telles réformes impliqueraient la suppression, par accord germano-polonais, de toute ingérence de la Société des Nations. Courant novembre, Varsovie présentait des contre-propositions : la Pologne était disposée à un accord direct sur Dantzig; Berlin et Varsovie, ainsi que la Ville libre renonceraient aux garanties de Genève; Dantzig serait un état entièrement souverain, qui resterait cependant lié par une union douanière à la Pologne. Varsovie s'efforcerait de satisfaire les désirs du Reich quant à ses communications par le Corridor, sans pour autant renoncer à sa souveraineté sur une bande de territoire. Berlin ayant opposé un refus à ces offres, la Pologne aurait fait savoir qu'elle maintiendrait ses droits à Dantzig, fût-ce au prix d'une guerre.

M. Burckhardt notait devant son interlocuteur le changement d'attitude à son égard dans le sens d'une amélioration tant de la Pologne que du gauleiter Forster — ce dernier annonçant que le Führer nourrissait l'intention de régler la question dantzicoise avant un an. Cette question pouvait devenir à bref délai la cause d'un grave conflit; les deux gouvernements antagonistes souhaitaient cependant pour le moment le maintien du statut et du haut-commissaire de la Société des Nations.

[2] Provoquée par les éléments nazis en prélude aux élections à la diète de Memel du 11 décembre : voir, au tome XII de la présente série, les nos 354, 409.

Allemagne. — La visite de M. von Ribbentrop [1] a été l'occasion d'un tour d'horizon général et d'un échange de vues à titre d'information entre les deux ministres.

Au sujet de l'Espagne, les deux pays ont confirmé leurs positions réciproques, l'Allemagne considérant toujours la victoire de Franco comme nécessaire.

Tchécoslovaquie. — Confirmation de l'emprise allemande, ne se bornant pas à une absorption d'ordre statique, mais intégrant la Tchécoslovaquie dans un système d'expansion allemande.

Italie. — Manifestation antifrançaise concertée et organisée mais dans laquelle rien ne permet de supposer la participation de l'Allemagne. M. von Ribbentrop le nie en tout cas [2].

II. Le général Dentz signale le rappel du général Faucher [3], en attendant la décision à prendre au sujet de la mission, et l'intention de la Roumanie de renoncer à la fourniture de matériel de 25 m/m D.C.A.

III. *Air.* — L'Allemagne demande la fermeture du couloir de Strasbourg au profit du couloir Huningue-Bâle, ce qui gênerait nos lignes aériennes et les mettrait en concurrence avec des lignes étrangères. L'Air demande aux Affaires étrangères de refuser.

Des informateurs du 2e Bureau lui signalent que des bruits de médiation par les États-Unis courent dans les milieux gouvernementaux espagnols.

61

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 2363. *Paris, 7 décembre 1938.*

Ainsi que vous le savez, les services du ministère des Finances ont pris contact avec la Trésorerie britannique pour examiner dans quelles conditions une assistance financière éventuelle pourrait être accordée à la Tchécoslovaquie.

[1] Un compte rendu des entretiens, le 6 décembre, des ministres français et allemand des Affaires étrangères est ci-dessus reproduit sous le nº 58.

[2] Au cours de son entretien, la veille, avec son homologue français.

[3] Le chef de la mission militaire à Prague avait demandé, le 22 septembre, que des démarches fussent effectuées auprès du gouvernement tchécoslovaque en vue du rappel de la mission. Il renouvelait sa demande les 7 et 14 octobre. Par télégramme parvenu le 2 décembre, le ministre de la Défense nationale prescrivait au général Faucher de rentrer en France dans les plus brefs délais, la décision concernant la mission devant être prise ultérieurement. Le chef d'État-major de la mission, le lieutenant-colonel Flipo, ayant pris les fonctions du général Faucher, ce dernier quittait Prague à la mi-décembre, les honneurs militaires lui ayant été rendus (Rapport de fin de mission du général Faucher nº 3369/Cab, conservé à la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine).

D'après les indications fournies par le ministère des Finances, sir Frederick Leith-Ross a indiqué aux services de ce département, que le gouvernement britannique est prêt à donner son accord aux propositions suivantes, si elles sont acceptées par le gouvernement français :

1° Le gouvernement de Sa Majesté accepterait de considérer un montant de 5 millions de livres sur l'avance qu'il a consentie comme un don gracieux, et le gouvernement français assumerait la charge du service et de l'amortissement de l'emprunt tchécoslovaque garanti de 700 millions de francs;

2e Le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français donneraient leur garantie conjointe et solidaire à un emprunt de 10 millions de livres à émettre sur le marché de Londres, étant entendu que 50 % des fonds nécessaires pour l'exécution éventuelle de l'engagement de garantie devraient être fournis par chaque gouvernement;

3° En outre, chaque gouvernement donnerait à la Tchécoslovaquie telle assistance qui lui paraîtrait convenable sous forme d'assurance-crédit à l'exportation.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire savoir dans le plus bref délai possible aux autorités britanniques que le gouvernement français est d'accord sur le principe des mesures, ci-dessus exposées, envisagées entre les deux trésoreries mais, qu'étant donné les circonstances présentes, il serait désireux de voir diminuer le montant de l'emprunt à émettre.

J'attacherais du prix à être informé du résultat de votre démarche [1].

62

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 688. *Varsovie, 7 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er janvier 1939.)

Une fois passé le premier effet de surprise, d'ailleurs habilement préparé et qui a été grand, le communiqué publié le 27 novembre sur le résultat des négociations polono-soviétiques [2] continue à être, dans les milieux politiques

[1] Par dépêche n° 1123, du 10 décembre, l'ambassadeur de France à Londres répondait au Ministre, transmettant le texte d'une note britannique de la veille. Dans cette note, le gouvernement de Londres se déclarait d'accord pour réduire le montant de l'emprunt, et demandait si Paris accepterait la solution suivante : tandis que Londres traiterait comme un don libre à Prague 4 millions de livres sur l'avance prévue de 10 millions, le gouvernement français relèverait Prague de la responsabilité du service de l'emprunt garanti tchécoslovaque, d'un montant de 700 millions de francs.

[2] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 415 (et note).

et diplomatiques et dans la presse, l'objet d'hypothèses les plus variées et même les plus contradictoires. Celles-ci se multiplient d'autant plus que le laconisme du communiqué, le mystère dans lequel les négociations se sont poursuivies, et la parcimonie des commentaires officieux ouvrent un champ plus large aux imaginations.

Alors que certains vont jusqu'à y voir l'événement le plus considérable qui se soit produit dans la politique de l'Europe orientale depuis l'accord germano-polonais de 1934 (1), que d'autres (le *Kurjer Warszawski*) y trouvent une assurance que jamais la Pologne ne participera à une aventure hitlérienne dans l'Est, alors que l'organe national-démocrate de Varsovie l'interprète comme un changement de l'orientation de la politique polonaise, conséquence du changement dans le rapport des forces en Europe, d'après la version officielle, il s'est agi simplement de confirmer la validité des accords bilatéraux antérieurement adoptés, comme base des rapports entre les deux pays, de rendre à ces accords, dont les circonstances avaient faussé le jeu, leur valeur, et de revenir, en quelque sorte, au *statu quo ante*...

C'est ce point de vue que développe, dans le style et le français qui lui sont propres, l'*Information politique polonaise*, organe officieux du ministère des Affaires étrangères.

« Il est possible que plus d'un observateur des événements politiques qui se sont déroulés au cours des derniers mois sur notre continent n'ait pas pris garde à ce que, au moment des phases antérieures de la crise de la Tchécoslovaquie, les relations polono-soviétiques ont traversé une période de certaines tensions et difficultés. Cette tension a même trouvé son expression dans un échange de vues entre le gouvernement soviétique et le gouvernement polonais à la fin de septembre dernier (2).

« Il est donc compréhensible que les deux gouvernements ont décidé à l'heure qu'il est de préciser avec fermeté que lesdites difficultés n'ont en rien ébranlé la base effective résultant des accords conclus dans le passé entre la Pologne et l'Union des républiques soviétiques ».

Cette base effective, à laquelle le bulletin officieux nous invite à nous reporter, est essentiellement constituée par le pacte de non-agression, signé à Moscou pour une durée de trois ans, le 25 juillet 1932 (3), et dont l'échange de ratifications n'avait pu avoir lieu (par suite de l'attitude négative de la Roumanie) que le 25 décembre suivant.

La signature de ce pacte a marqué un moment décisif dans l'histoire de la politique extérieure de la Pologne : c'est la première grande manifestation de cette politique qui, inspirée par Pilsudski, a été menée par M. Beck depuis six ans, la politique dite d' « indépendance », la politique « d'équilibre » entre les deux grands voisins. Considérant qu'elle avait été humiliée ou tout au moins négligée à Locarno, à Lausanne, à La Haye, voulant s'affranchir de la

(1) Sur l'accord germano-polonais du 26 janvier 1934 et ses suites, voir, au tome V de la première série, les nos 278, 288, 293, 294, 309, 310, 320, 324, 328, 330, 337.
(2) Voir, au tome XI de la présente série, le no 318 (et note).
(3) Sur ce pacte, voir, au tome I de la première série, les nos 50, 61.

« tutelle » française, redoutant l'isolement, la Pologne se rapprochait donc de Moscou.

Ce rapprochement devrait être très favorablement accueilli par la plupart des Polonais : ceux-ci éprouvaient une vive satisfaction à traiter enfin d'égal à égal avec l'ancien oppresseur et même à se sentir sollicités par lui, car alors l'intimité Berlin-Moscou se relâchait et les rapports Paris-Moscou étaient encore distants. La Pologne se rapprochait d'autant plus volontiers des Soviets qu'elle espérait ainsi les mieux isoler de l'Europe.

La première partie de l'année 1933 fut l'âge d'or des relations polono-soviétiques : on multiplie les amabilités, les échanges artistiques, les visites. Radek, qui était alors le grand journaliste officiel du régime soviétique, vient en Pologne. Ces effusions répétées ne devaient pas tarder à devenir suspectes. Quand les Polonais promenaient Radek en Haute-Silésie et en Poméranie, on s'en étonnait : le sens de ces attentions ne devait apparaître que plus tard. Varsovie songeait dès lors à un accord avec Berlin, accord que les inquiétudes du régime national-socialiste encore mal assuré, son isolement et son hostilité à Moscou allaient si grandement faciliter en lui donnant une portée inattendue. Les relations polono-russes devaient s'en ressentir. En janvier 1934, ce fut l'accord polono-allemand. Au lendemain de ce coup d'éclat, cependant, M. Beck jugeait bon encore de partir pour Moscou (février 1934) [1]. C'était en fait le début du déclin. La visite du ministre polonais devait se dérouler dans une atmosphère de froideur, sans aboutir à un résultat notable, les Polonais étant pleins de réserve et les Russes déjà en proie à toutes les suspicions.

C'est alors que l'idée du pacte oriental fit son apparition. Celle-ci allait accentuer davantage le déséquilibre en faveur de Berlin qui s'était dessiné dans la politique dite d'équilibre de M. Beck. Au printemps de 1934, M. Barthou venait à Varsovie [2]. M. Beck, décidé à éluder tout engagement, prenait cependant soin encore de donner des apaisements aux Soviets, en prolongeant, par l'accord du 5 mai 1934, jusqu'au 31 décembre 1945, le pacte de non-agression de 1932 [3]. Une autre fois pourtant, les deux pays devaient, par une déclaration publique, rappeler les bases sur lesquelles leurs rapports étaient établis : le 10 septembre 1934, au moment de l'entrée de l'U.R.S.S. à la Société des Nations, les deux gouvernements constataient, dans un échange de notes, que les accords bilatéraux conclus par eux continuaient à régler leurs relations [4].

Il n'est pas besoin de rappeler ici quelle courbe — après les pactes franco-soviétique et tchéco-soviétique, et étant donné la volonté marquée en toutes circonstances par M. Beck, de faire échec à la collaboration de Prague avec Moscou — ont suivi les rapports polono-soviétiques, jusqu'au moment où, pendant la crise de septembre dernier, le gouvernement de Moscou a menacé

(1) Sur ce voyage, voir, au tome V de la première série les nos 416, 442.
(2) Sur ce voyage, voir, au tome VI de la première série, les nos 17, 90, 133, 139, 299.
(3) Voir, au tome VI précité, le no 182.
(4) Voir, au tome VII de la première série le no 277.

Varsovie de dénoncer le pacte de non-agression de 1932. C'est cette démarche, que la presse polonaise avait accueillie en son temps avec tant de hauteur, qu'elle avait affecté de ne pas prendre au sérieux, mais qui avait produit une impression si profonde, à laquelle *l'Information politique polonaise* fait allusion dans le passage cité plus haut, pour expliquer et justifier ce qui vient d'avoir lieu.

Il semble bien qu'on ait envisagé de faire quelque chose dès le lendemain de la conférence de Munich. De nouveau, la Pologne se sentait tenue à l'écart par les grandes puissances, menacée par le fantôme d'un pacte à Quatre, tandis que les derniers vestiges du pacte oriental s'évanouissaient et que la Russie apparaissait dans un isolement presque complet, assez analogue à celui dans lequel elle se trouvait en 1932.

On assure dans certains milieux que les conversations polono-russes auraient commencé à cette époque. L'ambassade avait d'ailleurs signalé la grande réserve dont la presse polonaise faisait preuve à l'égard des Soviets, et noté cette réflexion faite dans *l'Illustrowany Kurjer Codzienny*, sur un ton si nouveau, par un journaliste proche de M. Beck : « Depuis l'accord de Munich, les rapports entre Varsovie et Moscou n'ont jamais été si bons » (lettre nº 604 du 31 octobre) [1]. Primitivement, ajoute-t-on dans ces mêmes milieux, il n'aurait été question que d'un accord économique en vue d'accroître les échanges commerciaux entre les deux pays. C'est après l'arbitrage de Vienne que Varsovie se serait laissé entraîner à une négociation plus large et d'un caractère nettement politique. Les Polonais se plaisent à dire que l'initiative de l'affaire revient aux Russes [2]. C'est bien possible. Mais il existe assez d'affinités entre Russes et Polonais pour que les uns et les autres n'aient pas besoin de beaucoup préciser leurs pensées et devraient se comprendre mutuellement, pour peu qu'ils s'en donnent la peine.

Si l'on peut dégager certaines analogies entre la situation politique et morale où la Pologne et l'U.R.S.S. se trouvent à l'heure actuelle et celle où on les voyait en 1932, le passé mouvant des rapports polono-russes est évidemment de nature à inspirer, pour ce qui peut être leur avenir, beaucoup de circonspection.

Un fait pourtant est certain : la très grande majorité des Polonais, comme en 1932, souhaitent des rapports pacifiques avec la Russie. Aussi le communiqué du 27 novembre a-t-il connu une approbation unanime.

On n'en demeure pas moins soucieux, à Varsovie, de rassurer Berlin. C'est ainsi que le service de presse du ministère des Affaires étrangères a cru devoir donner aux journalistes allemands, et à eux seuls, un commentaire qui s'écarte sensiblement de la version officieuse qu'il avait indiquée par ailleurs. Après avoir invoqué, pour se justifier, la menace russe de septembre et la concen-

(1) Cette dépêche faisait état de la satisfaction éprouvée en Pologne devant les succès du Japon en Chine, parce qu'ils traduisaient l'impuissance de l'U.R.S.S. La Pologne, profitant d'une situation aussi favorable, n'avait-elle pas intérêt à s'efforcer de maintenir le *statu quo*? A l'instar du Japon, elle pouvait aussi être tentée de profiter des circonstances pour mener une politique d'expansion à l'Est.

(2) Voir, au tome XII de la présente série, le nº 412.

tration des troupes soviétiques à la frontière polonaise, le commentaire réservé à l'usage allemand précisait que, après comme avant l'accord, « Varsovie était d'avis que la présence et l'attribution d'un rôle à Moscou en Europe étaient superflues. Les conversations polono-soviétiques viennent d'ailleurs de s'engager sur l'initiative du gouvernement soviétique, ce qui prouve combien Moscou tient à entretenir de bonnes relations avec Varsovie ».

Dès maintenant, le retour au jeu de bascule semble se préparer. On est donc amené à penser que, en fin de compte et en dépit de tout le bruit mené autour de lui, le communiqué du 27 novembre n'a pas apporté beaucoup plus qu'une « normalisation » [1], en soi-même d'ailleurs heureuse, des rapports entre deux voisins. On ne voit pas, jusqu'ici, que la situation générale en soit sérieusement modifiée.

Pour les Soviets, toutefois, la confirmation de l'accord de non-agression de 1932 apporte un apaisement appréciable. L'article 3 de cet accord stipule : « Chacune des parties contractantes s'engage à ne participer à aucune entente qui, au point de vue de l'agression, serait ouvertement hostile à l'égard de l'autre partie ». La Pologne, en confirmant son accord sur ce point, marquerait qu'elle demeure décidée à ne pas participer au pacte antikomintern.

Mais, d'une façon générale, on a surtout l'impression de se trouver en présence d'une manifestation, incontestablement habile, dont le sens et les conséquences apparaîtront peut-être avec le temps, mais qui, pour le moment, a surtout, pour ceux qui l'ont préparée, l'avantage de prêter aux interprétations les plus diverses.

63

LE GÉNÉRAL TOUSSAINT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 401/S [2]. Secret. *Rome, 7 décembre 1938.*

I. *Les faits*

Le 30 novembre dans son discours à la Chambre, Ciano ayant fait allusion aux « intérêts et aux aspirations naturelles du peuple italien », des cris, certainement ordonnés, s'élèvent des divers points de l'Assemblée : « Tunisie, Corse, Djibouti » [3]. Le président de la Chambre ramène l'ordre à coups

[1] *Note du document* : La premier et modeste effet de cette « normalisation » a été la réouverture du trafic dans la gare frontière de Szepietowka (ligne de Kiev), qui avait été interrompu, il y a quelques mois, à la suite d'incendies de wagons et après une vive polémique entre Moscou et Varsovie .

[2] Extraite des archives de la Guerre.

[3] Sur le discours et les réactions de la Chambre italienne, voir ci-dessus le nº 1 (et notes).

de sonnette. Le chef du gouvernement et les ministres restent impassibles. Un cortège de fascistes, comprenant en majorité des étudiants, se porte devant le palais de Venise pour se livrer à une manifestation du même ordre. Le secrétaire général du parti, Starace, s'oppose à ce qu'elle se dirige vers le palais Farnèse.

Le 2 décembre, M. François-Poncet se rend auprès de M. Ciano pour :

— protester contre l'attitude du gouvernement à la Chambre : celui-ci prend-il la responsabilité des revendications affirmées par les députés?

— demander l'opinion du chef du gouvernement sur la validité des accords de 1935;

— exprimer son étonnement que ces manifestations se produisent au lendemain de l'affirmation qui lui avait été donnée peu de jours auparavant par Mussolini et Ciano qu'entre la France et l'Italie, une fois réglée la question espagnole, « il ne subsisterait plus que des moustiques », et alors que la France par sa reconnaissance de l'Empire, sans contrepartie, vient de manifester son désir de renouer des relations cordiales.

M. Ciano lui répond que :

— en Italie, le président de la Chambre est seul qualifié pour faire respecter l'ordre dans l'Assemblée;

— le gouvernement n'est pas responsable de l'expression du sentiment populaire;

— pour le reste, il ne peut répondre sans avoir référé à son chef [1].

Le 3 et surtout le dimanche 4 décembre, d'énergiques protestations du côté français, ont lieu en Corse et en Tunisie, dirigées en particulier vers les consulats italiens [2].

A Rome, le 6 décembre, le matin et l'après-midi, des cortèges d'étudiants parcourent en chantant les grandes artères, aux cris de « Tunisie, Tunisie ». Ils se dirigent vers le palais Farnèse. Mais des détachements de police et de troupe sont disposées aux abords de l'ambassade et en assurent le respect [3].

II. *La thèse italienne*

Bien qu'aucune note ou démarche n'ait encore fait connaître l'attitude qu'entend adopter le gouvernement, la presse est suffisamment explicite pour qu'on puisse définir ainsi la thèse italienne.

Les revendications sur Djibouti s'expliquent aisément par l'intérêt capital que représentent le débouché de l'A.O.I. sur ce point et l'exploitation en commun avec la France du chemin de fer d'Addis-Abéba.

Le rappel de la communauté de race, de langue et de coutumes (?) qui rapproche la Corse de l'Italie n'est pas nouveau. Le *Telegrafo* (imprimé à Livourne et propriété de la famille Ciano) s'est depuis longtemps fait une

(1) Sur la démarche de l'ambassadeur de France, voir ci-dessus le nº 15.
(2) Sur les réactions de l'opinion française, voir ci-dessus le nº 16.
(3) Voir ci-dessus les nºs 40, 47.

spécialité de proclamer l'italianité de la Corse, sans réussir à émouvoir personne.

C'est sur la question de Tunisie que porte surtout la campagne actuelle.

Les principaux arguments, dont il n'y a pas lieu de présenter ici la réfutation, en sont les suivants :

1. Les intérêts italiens en Tunisie ont toujours été systématiquement combattus et contrecarrés par la France, en dépit de la position prédominante de l'Italie antérieurement à l'occupation française. Le traité de 1896, qui marquait l'abandon des revendications de Crispi [1], fut même brusquement dénoncé par la France après guerre. L'Italie a donc des droits à faire valoir, qui, pour n'avoir pas été défendus par les gouvernements d'avant le fascisme, n'en créent pas moins une base historique imprescriptible.

2. Les accords de 1935 n'ont plus de validité, non seulement parce qu'une convention ultérieure devait seule leur donner vie, et que cet acte n'a jamais été négocié, mais parce que, depuis, les événements ont marché : les sanctions d'abord, véritable acte de guerre de la France contre l'Italie; la conquête de l'Italie, ensuite, modifiant la position de l'Italie en Afrique et lui créent des besoins et des droits nouveaux.

3. Enfin il y a eu Munich c'est-à-dire l'avènement d'une ère de « mise à jour » comportant une révision de la position de chacune des grandes puissances européennes, fondée sur la justice et l'équilibre, seul moyen d'instaurer une paix durable. « Ignorer et déformer cette vérité par les polémiques n'aboutit qu'à éloigner la collaboration en Europe ». Munich n'est pas un aboutissement mais un point de départ.

4. C'est également au nom de la justice qu'il faut intervenir pour défendre les Italiens en Tunisie, qui stigmatisent les vexations et les brimades, auxquelles ils sont en butte de la part des autorités françaises.

5. La France ne sait pas mettre en valeur ses propres richesses, d'immenses territoires sont dépeuplés, et les seuls qui soient peuplés doivent, comme la Tunisie, leur richesse au travail italien.

III. *L'attitude générale de la presse italienne*

La presse italienne de toute la Péninsule pendant les sept derniers jours a donné, il va de soi, la plus grande publicité à la thèse qui précède, et parfois dans des termes fort violents. Elle paraît avoir été quelque peu déconcertée par la vigueur de la réaction française.

On y a vu : la preuve que les arguments italiens avaient frappé au cœur; le réveil d'une nation abusée sur une soi-disant opposition entre le Duce et l'opinion publique du pays, et sur les sympathies dont elle se croyait l'objet « qui sait pourquoi? » de la part des Italiens. On a dénoncé le caractère fran-

[1] **Sur ce traité, voir ci-dessus le n° 9 (note).**

çais de l'« inactualité », ou retard permanent sur l'histoire « dont il serait absurde que l'Italie fasse les frais »; et le *Messagero* s'est en outre demandé « jusqu'à quel point les démocraties avaient la possibilité de résister aux courants dissolvants d'inspiration moscovite, qui empêchent la formation de ce minimum d'unité politique qui, dans la pensée du Duce, est la base même de la vie internationale ».

On est parti en guerre contre « les hystériques manifestations des Français » en Corse, en Tunisie, au Maroc, contre la « déraison des héroïques fureurs » de notre presse.

Tous les journaux ont reproduit une lettre d'un Tunisien jetant un cri d'alarme contre l'oppression française, et s'indignant de nos fortifications du Sud-tunisien, ainsi que de « l'organisation de la défense côtière, avec des objectifs essentiellement antiitaliens ».

Et V. Gayda a conclu : « La nation italienne, solidaire de son gouvernement, est aujourd'hui prête à tout. Elle est prête à marcher si c'est nécessaire, même contre la France ».

Pour connaître les revendications maxima de l'Italie, il n'est pas sans intérêt de relever la reproduction, non sans ingénuité, de deux articles étrangers, peut-être inspirés par ses propres correspondants, procédé qui lui est cher pour lancer une idée sans se compromettre.

Le premier aurait paru dans le *Sunday Dispatch* du 5 décembre, et indiquerait les points suivants comme étant ceux qui « seront discutés à Rome » :

1. Utilisation par l'Italie de Majorque comme base navale;

2. Participation italienne au contrôle du canal de Suez;

3. Organisation de la question des Italiens de Tunisie, de manière que, sans modifications territoriales, des populations passent, en pratique, sous la souveraineté italienne;

4. Participation de l'Italie au contrôle de la voie ferrée Djibouti-Addis-Abéba;

5. Le port de Carthage placé sous le contrôle de l'Italie;

6. Concession des droits de belligérance en général Franco avant l'exécution du plan britannique pour le retrait des volontaires.

Le second émanerait d'un journal suisse, la *Neue Zürcher Zeitung* et traiterait le sujet suivant : « Tant que la France possèdera Tunis, l'Italie restera prisonnière en Méditerranée ». Quant à la Corse, « très importante base aérienne et militaire, l'Italie doit la posséder si elle ne veut pas être dominée par la France ».

IV. *Les buts possibles de la manœuvre italienne*

Le moment choisi par le gouvernement italien, quinze jours après la mise en vigueur de son accord avec l'Angleterre et cinq semaines avant la visite

des ministres britanniques, au lendemain des déclarations pacifiques faites à notre ambassadeur, peut paraître déconcertant.

Cependant, il pourrait avoir été choisi en fonction de la signature de la déclaration de Paris [1], Rome entendant signifier à M. von Ribbentrop qu'il ne devait pas s'engager au-delà de la question des frontières franco-allemandes et publiant ses revendications comme pour préciser à Berlin l'appui qu'on en attend en paiement de l'aide apportée lors de l'Anschluss et dans l'affaire des Sudètes.

On entend dire parfois ici [2] : l'affaire ne mérite pas d'être prise très au sérieux; il ne s'agit que d'un marchandage, de la présentation d'un programme maximum en vue d'obtenir plus certainement des avantages modérés.

Le point de vue de cette ambassade est que la tension actuelle mérite une considération plus sérieuse.

Tout se passe en effet comme si l'Italie prenait ses dispositions pour faire jouer à sa « minorité » en Tunisie le rôle qui a été assigné aux Sudètes vis-à-vis de l'Allemagne.

Mais le gouvernement italien peut encore désavouer toutes les manifestations qui se sont développées, pourra-t-il dire, sans son assentiment, si la fermeté de notre attitude et une affirmation catégorique de la position de l'Angleterre à nos côtés l'y incitent.

Cependant, en dernière analyse, l'avenir paraît surtout dépendre des accords préalables ou non à ce sujet entre Hitler et Mussolini.

Le Führer a-t-il ou non donné carte blanche au Duce pour obtenir satisfaction en Méditerranée par une simple pression, si possible, quitte à lui promettre son appui au cas où le conflit éclaterait et se généraliserait?

A cette question, une information de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège contient peut-être la réponse : il lui a été rapporté qu'au dernier grand Conseil fasciste, une très nette majorité se serait prononcée contre la sévérité des mesures prises envers les Israélites [3]. Mais Mussolini aurait arrêté d'une phrase toute discussion : « Nous sommes liés ».

V. *L'attitude de l'Angleterre à Rome*

Lord Perth s'est rendu auprès de Ciano samedi 3 décembre à midi pour fixer avec lui la date de la visite de M. Chamberlain. Le 11 janvier a été accepté d'un commun accord.

Il y est retourné le soir du même jour pour traduire les regrets de son gouvernement en présence des manifestations de la Chambre italienne, et son étonnement de la nouvelle prise de position de l'Italie en Méditerranée où le récent accord italo-britannique prévoit le *statu quo* [4].

[1] Le 6 décembre : voir ci-dessus le n° 45-I.

[2] *Note du document :* Et ce serait l'opinion de lord Perth. [Sur cette opinion, voir ci-dessus le n° 28].

[3] Sur ces mesures, voir, au tome XII de la présente série le n° 139 (note).

[4] Sur la démarche de l'ambassadeur britannique à Rome, voir ci-dessus le n° 28.

On peut supposer que la portée de la seconde démarche a été singulièrement amoindrie par la première dont le résultat était primordial aux yeux de l'Italie.

La presse anglaise, dans son ensemble, paraît avoir fait écho à la presse française (1). Mais tout ce qui, dans ses divers organes, a paru marquer sinon une critique de l'attitude française, du moins une réticence dans son adhésion à soutenir notre cause, a été immédiatement relevé ici.

* *
*

Ainsi se présente la situation — vue de Rome — au moment où l'Italie, de façon mi-officielle, mi-officieuse, jette les bases d'une nouvelle politique de revendications en Méditerranée, qui paraît pouvoir encore tourner court ou au contraire prendre des développements inquiétants selon que notre propre force, à l'intérieur et sur le plan extérieur, apparaîtra indiscutable ou mal établie.

64

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1380, 1381. *Washington, 8 décembre 1938, 23 h. 46.*

(*Reçu :* le 9, 8 h. 35, 8 h. 25.)

M. Sumner Welles que j'ai vu aujourd'hui a tenu à m'indiquer qu'il avait vivement apprécié les informations que le Département avait données au chargé d'affaires d'Amérique sur les conversations franco-allemandes de Paris (2).

Nous avons longuement parlé des revendications italiennes. Je lui ai représenté que ces manifestations démontreraient, s'il en eût été besoin, l'impérieuse nécessité où la France s'était trouvée d'aligner sa position envers l'Allemagne sur celle de l'Angleterre afin de ne pas être exposée à supporter tout le poids de l'axe Rome-Berlin. Il a marqué son assentiment par un geste d'approbation. Il a d'ailleurs exprimé l'avis que le gouvernement italien venait de commettre sa plus lourde faute diplomatique en cette dernière année et qu'en présentant avec violence des revendications excessives, il s'exposait à se voir refuser les satisfactions modestes auxquelles il aurait pu prétendre.

J'ai tenu un langage analogue aux diverses personnalités des milieux politiques ou de presse que j'ai rencontrées ces jours-ci et leur réaction a été très généralement la même que celle de M. Sumner Welles.

(1) Voir ci-dessus le n° 20; ci-après le n° 75.
(2) Qui avaient abouti à la signature de la déclaration du 6 décembre.

65

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1282. *Varsovie, 8 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 9, 12 h. 30.)

Les interprétations qui ont été données assez généralement à l'étranger, et parfois aussi en France, au récent rapprochement polono-soviétique (2) paraissent hors de proportion avec la portée réelle de l'événement. C'est d'ailleurs l'avis général des mieux informés parmi mes collègues de Varsovie et des milieux politiques polonais indépendants.

Une série de motifs de circonstance, que j'ai cru pouvoir indiquer dans mon télégramme nos 1251-1253 (3) ont fait agir M. Beck, mais ce qui vient de se passer est dans la ligne générale de sa politique (ma dépêche nº 688) (4).

Il est permis de se demander d'ailleurs si cette amélioration des relations avec l'U.R.S.S. ne présage pas une prochaine tentative de rapprochement du côté de Berlin. Nombreuses sont les questions qui pourraient faire l'objet de négociations entre la Pologne et l'Allemagne (frontière de la Russie subcarpathique, questions dantzicoises, transit à travers le Corridor, Juifs polonais du Reich (5), questions économiques et minoritaires), et il est impossible que M. Beck se résigne à voir les relations de son pays avec l'Allemagne demeurer grevées de toutes ces difficultés sans essayer de les écarter.

(1) Par courrier en clair.

(2) Concrétisé dans un communiqué publié le 27 novembre : voir, au tome XII de la présente série, les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

(3) Du 27 novembre, reproduit au tome XII précité sous le nº 412.

(4) Du 7 décembre, ci-dessus publiée sous le nº 62.

(5) Sur la question des Juifs polonais expulsés d'Allemagne, voir, au tome XII de la présente série le nº 245 (note).

66

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1281. *Varsovie, 8 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 9, 16 h. 20.)

Bien que les dirigeants polonais n'aient pas renoncé à voir la Hongrie mettre la main sur la Russie subcarpathique et que, comme pour éviter la prescription, la presse gouvernementale prend soin de ne pas laisser l'opinion oublier la question de la frontière commune polono-hongroise, l'activité des Polonais paraît, d'après des renseignements concordants, avoir cessé de ce côté.

Un millier environ de soldats de l'armée polonaise et des membres de la légion « ruthène » ou « hongroise » étaient passés en Russie subcarpathique. Sous la conduite de sous-officiers vêtus comme eux, en skieurs, munis de revolvers et de grenades, ils avaient opéré par petits groupes.

La plupart d'entre eux ont été arrêtés, quelques-uns fusillés, paraît-il. Les autres sont rentrés en Pologne.

De même, et contrairement aux bruits qui ont couru, à nouveau, il y a quelques jours encore, on ne constate dans la région frontière ni mouvements, ni concentrations de troupes polonaises.

Si les effectifs de police y demeurent nombreux, la situation intérieure suffit à l'expliquer (ma dépêche no 590) (2).

67

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 516 (3). *Bruxelles, 8 décembre 1938* (4).

Le général Denis, ministre de la Défense nationale, a dit récemment à notre attaché militaire qu'il n'était pas question de construire des ouvrages face à la France comme les nationalistes flamands n'avaient cessé de le récla-

(1) Par courrier en clair.

(2) Du 5 décembre, non retrouvée. D'après une analyse de ce document, retrouvée dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », l'effervescence produite en Galicie orientale à la suite de l'arbitrage de Vienne du 2 novembre (voir, au tome XII de la présente série, le no 256, note) avait amené les autorités polonaises à entreprendre une action « de pacification » qui, menée avec brutalité, semblait avoir rétabli le calme.

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Par courrier en clair.

mer cet été. Il est à noter que ces derniers se sont abstenus de toute observation quand, le 6 décembre, énumérant devant la Chambre les travaux à effectuer sur le budget extraordinaire, M. Spaak n'a mentionné comme défenses militaires que celles que nécessitait « la défense active et passive du territoire contre le péril aérien ».

68

NOTE DE L'ATTACHÉ MILITAIRE ADJOINT DE FRANCE À PÉKIN [1]

au sujet de la situation politique en Chine occupée par l'armée japonaise

N. nº 127-P/S [2]. Secret. *Pékin, 8 décembre 1938.*

La formation d'un Conseil unifié de la République chinoise à la fin du mois de septembre dernier [3] avait pour objet, d'après les déclarations qui ont accompagné son inauguration, de préparer l'établissement d'un gouvernement fédéral de Chine après l'occupation de Hankéou.

Jusqu'ici, ni Hankéou, ni Canton n'ont été dotées de gouvernements du genre de ceux qui ont été créés à Pékin et Nankin; elles en sont encore au stade des « Commissions de pacification » [4]. Mais les services politiques de l'armée japonaise continuent à s'occuper activement de la mise sur pied d'un organe fédéral destiné à coiffer les divers régimes politiques institués dans toute la Chine occupée.

Le 15 novembre, la presse annonçait la constitution prochaine à Pékin d'un gouvernement fédéral, que devait présider le maréchal Wou-Pei-Fou et diriger M. Tchang-Yen-Tsing (ex-premier ministre de Mandchourie). Le maréchal Wou-Pei-Fou devait en outre prendre la tête d'un grand mouvement pour l'unification de la Chine et lancer divers appels en faveur de la paix aux principaux chefs du Kouomintang. En fait il n'y a eu à enregistrer que des manifestations de caractère anticommuniste, qui se sont déroulées dans toute la Chine du nord sous le patronage du gouvernement provisoire et sans aucune participation du vieux Maréchal. D'autre part, le 27 novembre, s'ouvrait à Nankin un Congrès du peuple [5] qui, à l'instigation de M. Liang-

[1] Le lieutenant Guillermaz.

[2] Extraite des archives de la Guerre.

[3] Le 22 septembre, était inauguré à Pékin un Conseil fédéral de la République chinoise composé de six membres (3 représentants du gouvernement provisoire de Pékin, 3 autres du gouvernement réformé de Nankin).

[4] *Note du document :* Le président de la commission de pacification d'Hankéou est M. Chi-Kuo-Chen, qui vient d'être blessé au cours d'un attentat. Le président de la commission de pacification de Canton est le lieutenant-général Lu-Cheng-Jun.

[5] *Note du document :* Comprenant surtout des délégués des provinces de Chine centrale.

Hung-Tche [1] réclamait la création d'un gouvernement chinois unifié et invitait par télégramme le général Tchang-Kaï-Chek à donner sa démission. La possibilité de voir Nankin devenir le siège du futur gouvernement chinois mérite d'être prise en considération.

La question du choix de la capitale du gouvernement fédéral est posée, mais n'est sans aucun doute pas près d'être résolue. Sa solution définitive, qui peut être subordonnée à la réunion d'une assemblée nationale [2], fait en tout cas, derrière les personnalités chinoises, l'objet de sérieuses rivalités d'influence entre les chefs militaires japonais [3].

La troisième réunion du Conseil unifié, qui doit avoir lieu à Pékin le 23 décembre prochain, apportera peut-être de nouvelles indications sur cet important sujet.

69

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1327 [4]. *Berlin, 8 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 décembre.)

La presse du Reich a annoncé, avec empressement, il y a environ un mois, qu'aussitôt après la conclusion des négociations commerciales anglo-américaines [5], une délégation britannique arriverait en Allemagne, afin d'étudier les moyens d'intensifier les échanges germano-anglais. Il se trouve, en effet, que, d'ores et déjà, depuis le début de l'année, ces échanges ont marqué une certaine régression. Or, le récent accord anglo-américain prévoit une série de réductions tarifaires qui s'appliquent à des produits dont l'Allemagne est fournisseur. Cela implique une nouvelle menace pour les exportations du Reich et, par voie de conséquence, pour ses achats en Angleterre, puisque les uns sont la contrepartie des autres. Des concessions devraient donc être faites, sans délai, à l'Allemagne par l'Angleterre, si l'on veut parer à une diminution croissante des échanges entre les deux pays.

Tel était, du moins, le point de vue exposé par les milieux économiques

(1) *Note du document :* Chef du gouvernement réformé de Nankin.
(2) *Note du document :* Déclaration de M. Liang-Hung-Tche.
(3) *Note du document :* Le remplacement par le général Sugiyama du général Terauchi, qui avec le général Kita passait pour désirer le maintien du *statu quo*, est peut-être significatif à cet égard. Il y a également lieu de relever les allées et venues à Pékin du général Doihara, que l'on suppose partisan de la création immédiate du gouvernement fédéral.
(4) Extraite des archives de l'ambassade.
(5) Le 17 novembre précédent, était signé à Washington un traité de commerce anglo-américain, valable pour une période de trois ans renouvelable : voir, au tome XII de la présente série, le nº 363 (note).

allemands, ces temps derniers. Depuis quelques jours, cependant, le ton favorable dans lequel étaient envisagés de prochains pourparlers a fait place à celui de la polémique.

L'offensive a été déclenchée, du côté anglais, avec les déclarations faites, le 30 novembre dernier, à la Chambre des Communes, par M. Hudson, secrétaire du département d'Outre-mer au *Board of Trade* (1). Le gouvernement britannique a fait connaître, à cette occasion, son intention de combattre ouvertement les méthodes déloyales de concurrence commerciale employées par le Reich en Europe centrale et dans les Balkans.

Ces déclarations ont provoqué un profond malaise à Berlin, et la presse officieuse (*) a été chargée de riposter. Il est intéressant toutefois de noter qu'elle a évité avec soin de rompre les ponts avec la Cité, et qu'elle a même saisi cette occasion pour lui faire certaines avances. Elle a fait remarquer, tout d'abord, que si le IIIe Reich a su s'acquérir une place prépondérante sur les marchés de l'Europe centrale et sud-orientale, il ne prétend en aucune façon s'en assurer le monopole exclusif. La libre concurrence reste ouverte. Les procédés auxquels ont recours d'autres pays, dont l'Angleterre, et tels que la dévaluation monétaire, ou les accords préférentiels, ne prêtent-ils pas beaucoup plus à la critique que les méthodes allemandes d'expansion commerciale?

La politique du Reich, au contraire, affirme-t-on à Berlin, se caractérise par la stabilité, stabilité monétaire, stabilité des échanges. Ce sont ces avantages qui lui ont attiré la clientèle étrangère. Loin d'être un élément de trouble dans le commerce mondial, le Reich constitue donc un précieux partenaire. Il ne craint pas la concurrence que pourrait lui faire une industrie anglaise réorganisée. Il trouverait, au contraire, avec une économie britannique mieux disciplinée, les moyens d'établir des relations plus stables et que ne viendraient pas troubler des influences politiques.

Mais si les Anglais ont vraiment l'intention de livrer bataille à l'Allemagne sur le terrain économique, et d'utiliser à cette fin la pression de leurs ressources financières, qu'ils n'oublient pas que les facteurs financiers ne jouent plus dans le monde le même rôle qu'il y a vingt ans et qu'ils peuvent être victorieusement concurrencés par la puissance de travail et de production des états totalitaires.

Les Anglais devraient savoir que le IIIe Reich ne se laisse pas intimider. Pourquoi donc préluder aux pourparlers annoncés par une aussi violente

(1) Devant les Communes, M. Hudson avait souligné l'importance du déficit de la balance commerciale britannique. Il s'était plaint que les méthodes allemandes aboutissent à ruiner le commerce international (par la pratique notamment, en Europe centrale et sud-orientale, du paiement des produits à un prix supérieur aux cours mondiaux). Il ne voyait qu'une réplique possible : « organiser nos industries de telle manière qu'il lui soit possible de parler d'égal à égal avec leurs rivales allemandes et leur dire : ou bien vous mettrez un terme à cette forme de compétition et consentirez à un accord sur des prix consacrant un bénéfice raisonnable, ou bien nous vous attaquerons et nous vous battrons à votre propre jeu ». La supériorité de la Grande-Bretagne dans le domaine financier constituait pour elle « un grand avantage » (dépêche de Londres n° 1089, du 1er décembre).

* *Note du document :* Cf. notamment articles de la *Berliner Bœrsenzeitung* et de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 2 décembre 1938.

critique des méthodes économiques allemandes et par la menace d'une guerre commerciale? Un traité de commerce tripartite, conclu entre les États-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne, suggère la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, ne serait-il pas le point de départ d'une rénovation du commerce mondial?

De son côté, et sous le titre : « L'alliance commerciale anglo-américaine : contre qui est-elle dirigée? », la *Deutsche Volkswirtschaft* (*), revue économique du parti national-socialiste, a exprimé de vives doléances au sujet de la politique suivie par la Grande-Bretagne.

« Dans les commentaires qui accompagnent à l'étranger la signature de l'accord anglo-américain, écrit-elle, on en souligne moins la signification économique que la portée politico-idéologique. On y parle, de nouveau, de l'« alliance des grandes démocraties ». On y développe l'idée que l'Angleterre et les États-Unis se sont rapprochés en vue de sauvegarder leurs intérêts politiques et économiques dans le monde entier. On attribue ainsi à cet accord une pointe contre d'autres pays, avant tout contre le Japon et l'Allemagne, mais aussi, dans une moindre mesure, contre l'Italie, bref contre les états autoritaires. Du point de vue économique, il s'agit de poursuivre certaines visées en Extrême-Orient et en Amérique du sud et de créer un front commun contre ce qu'on appelle l'offensive économique pangermaniste. Cela ressort clairement du fait que la clause de la nation la plus favorisée, en vertu de laquelle le monde économique tout entier bénéficiait des effets favorables de toute réduction de tarifs au profit d'une puissance déterminée, perd sa valeur dans ce nouveau traité. Il contient, en effet, une clause suivant laquelle ses dispositions peuvent être modifiées, si, par l'effet de la clause de la nation la plus favorisée, un état tiers se trouve en mesure d'en bénéficier dans une trop large mesure. A cela s'ajoute la discrimination des marchandises allemandes, à laquelle procèdent les États-Unis. On peut en conclure avec regret, non seulement dans les états autoritaires, mais encore en France, que ce traité ne peut être considéré comme le point de départ d'un réaménagement de l'économie mondiale ».

Ces réactions méritent d'être relevées. Elles font, en effet, ressortir qu'en dépit des tendances autarciques de sa politique, le IIIe Reich attache le plus grand prix à ne pas être exclu du système d'économie libérale dont l'Angleterre, la France et les États-Unis restent les derniers tenants. Reste à savoir quels sacrifices il est prêt à faire dans ce but, à un moment où ses exportations marquent un sensible recul et où sa balance commerciale se trouve, pour la première fois depuis l'avènement du régime national-socialiste, affectée d'un lourd déficit.

(*) *Note du document :* Numéro du 1er décembre.

70

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1319 (1). *Berlin, 8 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er janvier 1939.)

Le voyage de M. von Ribbentrop à Paris et la déclaration franco-allemande du 6 décembre (2) ont été accueillis outre-Rhin par les marques d'une satisfaction générale. Si, depuis les accords de Munich, la presse du Reich s'était abstenue de toute parole inamicale à l'égard de la France, l'annonce de la visite du chef de la Wilhelmstrasse dans la capitale française a déclenché, en faveur de notre pays, d'innombrables protestations d'estime, de sympathie et d'amitié. Dans l'atmosphère chargée de préoccupations et lourde de soucis qui n'avait cessé de peser sur l'Allemagne depuis des mois, elle a fait passer un souffle de détente. A l'envi, les journaux du Reich ont présenté le voyage de M. von Ribbentrop comme un tournant décisif dans les relations franco-allemandes. Ils ont salué l'accord de mardi dernier comme le début d'une ère nouvelle.

La hache de guerre, ont-ils écrit, est définitivement enterrée entre les deux nations. Une frontière dont les fluctuations au cours des siècles ont coûté tant de sacrifices et de sang est librement reconnue, de part et d'autre, et proclamée définitive et inviolable. Le cauchemar qui, au cours de l'histoire, n'a cessé de hanter les deux pays est dissipé. Deux peuples qui, jusque-là, ne s'étaient guère rencontrés que sur les champs de bataille reconnaissent l'inanité de ces luttes séculaires, dont ils n'ont retiré d'autre bénéfice qu'une profonde estime réciproque. Ils décident de tirer un trait définitif sur le passé. Après avoir donné tant de preuves de leurs vertus guerrières, ils conviennent de s'orienter résolument vers une émulation pacifique et une collaboration fructueuse et d'apporter ainsi à la cause de la paix une puissante contribution.

A cette occasion, les journaux du Reich ont répété que, non seulement aucune contestation territoriale, mais aucun litige grave ne séparait plus les deux pays. Rien ne s'opposait donc plus à l'établissement entre eux de ces relations de bon voisinage et d'amitié dont le Führer avait si souvent exprimé le désir.

C'est à peine si quelques feuilles ont fait une allusion fugitive au seul problème encore en suspens: celui des revendications coloniales du Reich. Encore ont-elles indiqué que cette question — qui n'a, d'ailleurs, pas été

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Déclaration ci-dessus reproduite sous le nº 45-I.

présentée comme urgente — ni même comme actuelle — ne pouvait être un sujet de conflit, mais plutôt l'objet de négociations amiables.

Un avenir de réconciliation, d'apaisement, de coopération dans tous les domaines, d'entente loyale s'ouvrirait donc devant les deux pays pour le plus grand bien des deux peuples, de l'Europe et du monde. « Le peuple allemand, écrivait le *12 Uhr Blatte* du 3 décembre, est décidé à liquider d'une façon définitive l'état de choses contre nature qui existait jusqu'ici entre la France et l'Allemagne et à apurer pour toujours les relations économiques, culturelles et politiques entre les deux pays. Puisque la France est animée de la même volonté, le voyage de M. von Ribbentrop à Paris peut être le prélude de jours heureux ».

Tel a été le langage tenu non seulement par la presse berlinoise immédiatement placée sous le contrôle des services officiels, mais encore par les journaux de province.

Dans ce concert, ce sont les organes du parti qui se sont distingués par la force avec laquelle ils ont affirmé leur volonté d'une entente durable avec la France.

« Nous nous présentons, aujourd'hui, devant la France, écrivait l'*Angriff* du 3 décembre, comme un peuple libre et puissant. Ce que nous offrons et ce que nous signons n'est donc point comparable à l'un de ces nombreux documents d'après-guerre qui devaient, soi-disant, contribuer à la stabilisation de la paix. C'est en pleine conscience de la portée de notre geste que nous engageons notre parole envers notre voisin français et que nous déclarons solennellement que nous voulons vivre en paix avec lui d'une façon durable. *Cette parole est d'un grand poids* ».

Le ton adopté ces jours-ci par les journaux allemands semblait indiquer que les rédacteurs ne s'acquittaient pas seulement d'une consigne, qu'ils ne récitaient pas une leçon apprise par cœur, mais qu'ils exprimaient un sentiment sincère et qu'ils étaient véritablement animés de l'espoir de voir se lever au-dessus du Rhin l'aube d'un avenir meilleur.

Il est à noter, d'ailleurs, que la presse du Reich n'a pas été seule à exprimer la grande satisfaction éprouvée outre-Rhin par l'ébauche d'un rapprochement franco-allemand.

Dans les milieux officiels berlinois, et surtout parmi les cercles dirigeants du parti, on a remarqué, depuis quelques semaines, un empressement significatif à l'égard des Français. Les chefs nazis n'ont négligé aucune occasion de proclamer leur désir d'une réconciliation et d'une entente avec notre pays. L'allocution très chaleureuse à notre endroit prononcée récemment à Berlin par le chef régional des Jeunesses hitlériennes à l'occasion du passage des « Petits chanteurs de la Croix de bois » est, à cet égard, caractéristique. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de signaler la manifestation en faveur du rapprochement franco-allemand à laquelle a donné lieu, le 26 novembre, à Stuttgart, une conférence de M. Benoist-Méchin, sur « Le soldat français et le soldat allemand ».

A première vue, la satisfaction intense manifestée en Allemagne à la nouvelle du voyage de M. von Ribbentrop à Paris peut surprendre, si l'on songe

à l'attitude pleine de méfiance que le Reich observait à notre égard, il y a seulement quelques mois. On pourra s'étonner des sentiments de sympathie exprimés envers un peuple qui, naguère encore, était représenté comme définitivement voué au bolchevisme et au déclin. Pourtant, il n'est pas difficile de discerner les raisons du contentement éprouvé outre-Rhin.

Les dispositions de l'Allemand moyen envers notre pays sont complexes. La rancune, l'envie, la convoitise, la conscience d'une supériorité de force matérielle, se mêlent dans son âme à l'estime, à l'attrait, à une admiration plus ou moins inavouée. De beaucoup d'Allemands, on peut affirmer que leur inimitié traditionnelle à l'égard de la France procède moins d'une aversion insurmontable que d'un penchant contrarié et d'une inclination mal payée de retour. En tout cas, le rapprochement avec la France est certainement plus populaire, il répond beaucoup mieux aux sentiments de l'ensemble du pays, que l'accord tout artificiel avec la Pologne, ou même que l'entente, si étroite soit-elle, qui unit le Reich à l'Italie, et qui, du moins jusqu'ici, n'a pas encore de racines profondes dans le peuple.

En outre, la doctrine d'une paix basée sur le respect mutuel des droits des peuples, qui est l'un des articles essentiels du credo national-socialiste, n'est pas sans exercer une certaine séduction sur les meilleurs éléments des jeunes générations et, en particulier, sur d'assez nombreux chefs des Jeunesses hitlériennes. Beaucoup de ceux-ci croient réellement qu'une mission de paix incombe aux jeunesses des divers pays communiant dans un même nationalisme.

D'autre part, on voit reparaître, actuellement, avec une insistance accrue, le thème déjà connu pendant la grande guerre et que tant de combattants français ont entendu alors dans des bouches allemandes : « C'est seulement en France et en Allemagne qu'il y a des soldats dignes de ce nom. Les autres ne comptent pas. Si nous nous entendions tous deux, une bonne fois, personne au monde n'oserait bouger. Nous ferions la police de l'univers; nous mettrions les mauvaises têtes à la raison, à commencer par ces pays anglo-saxons dont la prospérité apparente cache mal les divisions et les faiblesses. » A côté donc de l'expression d'une sympathie dont on n'a pas le droit de contester chez nombre d'Allemands la sincérité, il y a, très accentué, ce sentiment qu'une étroite entente entre les deux pays est seule capable d'assurer au monde une paix digne d'un Reich qui a recouvré sa force et son prestige.

Mais l'écho favorable éveillé en Allemagne par l'accord franco-allemand s'explique également par des raisons plus précises et plus actuelles.

Depuis des mois, le peuple allemand a vécu dans une ambiance perpétuellement chargée de menaces de guerre. Il s'est demandé s'il n'allait pas revivre l'époque tourmentée de 1914-1918; s'il n'allait pas voir, une fois de plus, se former, autour de la France, une coalition mondiale contre le Reich. Même la conclusion de la crise germano-tchèque n'avait pas complètement dissipé ces appréhensions. Le peuple se rendait compte qu'il n'avait échappé que de justesse à une conflagration générale. Sa confiance dans la

politique de paix du Führer était ébranlée. Surtout depuis la recrudescence des persécutions antisémites, il sentait peser sur lui la réprobation universelle [1]. Ces sentiments, le Dr Gœbbels les a lui-même résumés dans la formule « Le monde est contre nous », qu'il a placée dans la bouche des détracteurs du régime, mais qu'en réalité, on pouvait entendre partout.

Il n'est pas douteux que la déclaration franco-allemande ne contribue à calmer les inquiétudes que ressent encore une grande partie du public.

Elle permet, en tout cas, aux chefs du IIIe Reich, dont l'un des premiers gestes avait été le pacte d'amitié avec la Pologne, de soutenir qu'ils ne négligent rien pour assurer la paix.

Au sein du gouvernement, elle ne peut qu'être approuvée à la fois par les éléments modérés et par les représentants des tendances extrémistes. Aux yeux des premiers, qui souhaitent voir leur pays consolider les positions acquises plutôt que se lancer vers de nouvelles entreprises, l'accord du 6 décembre représente un premier élément de cette consolidation. Quant aux seconds, ceux qui prétendent que le Reich doit exploiter à fond la supériorité militaire dont il croit disposer actuellement et qui brûlent de voir se réaliser, en direction du Sud-est, les ambitieux desseins exposés dans *Mein Kampf*, ils ne peuvent, eux aussi, que se féliciter de la déclaration franco-allemande. Dans leur esprit, l'accord qui vient d'être signé est le pendant, dans le domaine diplomatique, de la ligne Siegfried. Comme cette dernière, il doit contribuer à assurer à l'Allemagne une plus grande liberté d'action en Europe orientale et favoriser l'accomplissement dans ces régions des rêves les plus hardis.

*
* *

Si sincère et si unanime qu'ait paru être la satisfaction provoquée, en Allemagne, par le voyage de M. von Ribbentrop à Paris, il s'en faut de beaucoup que les commentaires qu'il a suscités soient pour le lecteur français pleinement satisfaisants pour le présent et rassurants pour l'avenir.

Présentant la déclaration franco-allemande comme la conséquence logique des accords de Munich, les rédacteurs berlinois ne se sont pas fait faute de souligner que la journée du 29 septembre avait marqué la faillite définitive de la politique traditionnelle française, essentiellement dirigée contre l'Allemagne, telle qu'elle aurait été pratiquée par tous les régimes qui se sont succédé dans notre pays depuis Richelieu jusqu'à la IIIe République.

Il a fallu, ont-ils soutenu, que le Führer, en restaurant la force allemande, en brisant l'édifice genevois, ait montré la vanité de cette politique, pour que la France reconnût enfin son erreur et comprît qu'elle devait adopter une orientation toute différente.

Étant donné la force que représente désormais, en Europe, le bloc uni de 80 millions d'Allemands, la France, ont-il ajouté, n'a, d'ailleurs, pas le

[1] Sur la réprobation consécutive aux persécutions antisémites dans le Reich, voir, au tome XII de la présente série, les nos 303, 305, 309, 313.

choix. Elle ne saurait contester à l'Allemagne la suprématie dans les pays du centre et du sud-est de l'Europe. Vouloir limiter son influence aux intérêts strictement français est donc, de sa part, faire preuve de raison et de sagesse, mais c'est en même temps s'incliner devant une situation de fait qu'il n'est pas en son pouvoir de changer. C'est enregistrer le rapport des forces européennes tel qu'il s'est affirmé à Munich et depuis Munich, et tirer, dans un esprit réaliste, les conclusions qui en découlent. C'est cette opinion que le *Lokal Anzeiger* du 6 décembre exprimait dans les termes suivants :

« Si la France n'a pu intervenir pour la Tchécoslovaquie, comment pourrait-elle songer à intervenir dans des régions situées encore plus à l'est? Le *Temps* n'a-t-il pas d'ailleurs indiqué clairement dans un récent article qu'en cas de complications en Europe orientale, la France garderait une attitude de neutralité? (1) Qu'il soit dénoncé formellement, ou qu'il tombe en désuétude, le pacte franco-soviétique, en particulier, appartient au passé. »

Dans la *Frankfurter Zeitung* du 7 décembre, M. Sieburg formulait la même idée. Selon lui, les explications données par M. Bonnet au sujet du pacte franco-soviétique durant le dernier séjour des ministres anglais à Paris auraient montré que la France n'avait pas l'intention de « s'immiscer dans la situation d'équilibre créée par les accords de Munich à l'est de l'Europe ».

Il n'est pas douteux que, dans l'esprit de la plupart des Allemands, la poursuite de la politique inaugurée à Munich et dont la déclaration du 6 décembre marque une nouvelle étape, n'implique de la part de la France certains sacrifices, certaines renonciations. A leurs yeux, ces renonciations sont la condition même d'une bonne entente entre les deux pays.

Les journaux allemands ont, d'ailleurs, soigneusement évité de reprendre à leur compte le terme d'« abdication » qu'ils ont relevé dans certaines feuilles françaises. Quant à eux, ils ont rendu hommage au courage et à l'énergie avec lesquels MM. Daladier et Bonnet, devant l'effondrement du système français d'alliances et de la politique collective, avaient dû reconnaître l'échec des méthodes pratiquées jusque-là, renoncer à poursuivre l'encerclement de l'Allemagne, et reconnu la « place naturelle » qui revenait à celle-ci en Europe.

Or, cette « place naturelle », ce n'est pas seulement, on le sait, l'ensemble des territoires peuplés d'Allemands; c'est aussi l'espace nécessaire à la vie de ces Allemands. C'est, en somme, tout le continent européen, des rives du Rhin aux steppes russes, que le IIIe Reich revendique comme son domaine propre.

(1) Allusion vraisemblablement au « Bulletin du jour » paru dans *Le Temps* du 29 novembre sur « La question de l'Ukraine ». L'article évoquait la récente signature de l'accord polono-soviétique, « geste caractéristique à l'adresse de l'Allemagne et de ceux qui soutiennent les mouvements minoritaires tendant à favoriser un irrédentisme dangereux pour la souveraineté de l'État ». La question ukrainienne était désormais posée, avec des répercussions possibles sur la situation internationale. L'article concluait : « L'effondrement qui s'est produit en Europe centrale — effondrement dans lequel les erreurs de la politique polonaise eurent une part de responsabilité — a naturellement pour conséquence de limiter plus strictement qu'autrefois l'intérêt actif que les puissances occidentales portent aux crises venant à se produire dans cette partie du continent ».

Quelles que soient, dans ces régions, les intentions prochaines ou éloignées de la politique hitlérienne, il est dès maintenant certain que, pour la plupart des Allemands, la politique de Munich entraîne, dans son évolution logique, une adhésion à cette conception « germanique de l'Europe » succédant à ce que la presse du Reich appelait, ces jours-ci, la « conception française ». La bonne entente entre l'Allemagne et la France exige que cette dernière se replie vers l'ouest et reporte vers le sud le centre de la gravité de ses intérêts. Encore les journaux berlinois ont-ils pris soin de nous prévenir que, dans cette direction, la zone d'influence française croiserait encore les lignes de force émanant de l'axe Rome-Berlin.

*
* *

Durant la visite de M. von Ribbentrop à Paris, le principal souci des services chargés d'orchestrer la presse allemande a été, en effet, d'affirmer avec la plus grande insistance et de la façon la plus catégorique que la signature de la déclaration franco-allemande, quels qu'en puissent être les développements, ne saurait, en aucun cas, affaiblir l'axe Rome-Berlin. Cet axe, ont-ils assuré, demeure la base inébranlable et immuable de notre politique. Non seulement le rapprochement franco-allemand ne saurait être dirigé contre l'entente germano-italienne, mais encore il n'aurait pas été possible sans cette entente. C'est à l'étroite association entre l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste que l'Europe doit son visage nouveau. C'est sous les coups redoutables que lui ont portés d'un commun effort l'Allemagne et l'Italie que le traité de Versailles, la Société des Nations et la politique collective se sont effondrés. C'est grâce à l'association intime entre les politiques italienne et allemande qu'ont pu être réparées les injustices les plus criantes des traités de 1919, que les deux peuples ont pu faire triompher certaines de leurs aspirations vitales et qu'ils ont ouvert la voie à une Europe nouvelle basée sur l'équité et sur le respect des droits naturels de chaque peuple (*). Dans ces conditions, bien loin des dirigeants hitlériens comme des dirigeants fascistes la pensée de laisser se relâcher le moins du monde les liens qui les unissent. Leur amitié est scellée pour toujours. Elle demeure la loi primaire de leur politique extérieure. « C'est sur la base de cette amitié que doit s'opérer la pacification européenne — ou elle ne s'opérera pas. La réserve formulée à l'article 3 de la déclaration du 6 décembre [1] s'applique d'ailleurs aussi bien aux engagements qui existent entre la France et l'Angleterre qu'aux liens qui unissent l'Allemagne et l'Italie. La déclaration franco-

(*) *Note du document* : « Un monde sépare l'esprit de Munich de l'esprit de Versailles, écrivait la *Gazette de la Bourse* du 7 décembre. C'est parce que les peuples allemand et italien, sous la conduite géniale d'Adolf Hitler et de Mussolini, ont recouvré leur force et ont jeté la force ainsi restaurée de leurs peuples et de leur amitié dans la balance de la politique internationale qu'ils ont fait cesser entre les opprimés et les repus l'inégalité de traitement si dangereuse. C'est par l'affirmation de leur force qu'ils se sont avérés des partenaires égaux en droit et qu'ils ont fourni aux autres l'occasion de réviser leur attitude à l'égard de Berlin et de Rome. La stabilité de l'Axe demeure la loi primaire de notre politique ».

[1] Allusion à la réserve portée dans le communiqué officiel (ci-dessus reproduit sous le n° 45-II) et qui concernait « les relations particulières des deux gouvernements avec les puissances tierces ».

allemande du 6 décembre et ses développements éventuels ne peuvent pas plus compromettre l'amitié italo-allemande que la déclaration du 30 septembre ne peut mettre en danger l'entente franco-britannique. » (*)

Sans doute, il était tout naturel qu'au moment où M. von Ribbentrop se trouvait à Paris, l'Allemagne éprouvât le besoin de souligner l'inébranlable solidité de l'axe Rome-Berlin. Il fallait s'y attendre et le contraire eût été surprenant. On ne peut, cependant, manquer d'être frappé des commentaires qu'ont provoqués dans la presse berlinoise de ces jours-ci, les incidents franco-italiens dont la séance du 30 novembre de la Chambre romaine a marqué le signal.

Non seulement les journaux du Reich ont reproduit, sous leur forme tendancieuse, les nouvelles publiées à ce sujet par les feuilles fascistes, mais ils y ont ajouté des réflexions et des considérations nettement désobligeantes à l'égard de la France [1]. Les émouvantes manifestations de loyalisme des populations corses et tunisiennes ont été présentées comme des excès inouïs, comme des démonstrations scandaleuses organisées par des éléments judéo-marxistes sous l'œil complaisant des autorités françaises. En général, les journaux berlinois se sont abstenus, il est vrai, de prendre position d'une façon formelle sur le fond même des revendications italiennes. Certains ont affirmé que les litiges franco-italiens ne regardaient que ces deux puissances. Mais d'autres — et les plus nombreux — ont parlé des « aspirations naturelles » de l'Italie, laissant nettement entendre que la France devrait, dans l'intérêt de la paix, tenir compte des prétentions justifiées d'une Italie consciente de sa force et de ses droits. C'est aux Français qu'il appartient, écrivait le 7 décembre le *Berliner Tageblatt*, de trouver la commune limite entre leur propre position en Méditerranée et en Afrique du Nord et les « droits vitaux » de l'Empire fasciste. Quelques journaux ont même cru devoir rappeler qu'il y avait, en Tunisie, plus d'Italiens que de Français, et que c'était l'Italie qui s'était installée la première dans ce pays. Ils ont indiqué, en outre, que les Corses parlaient un dialecte italien et prétendu que, par la faute de la France, les accords de janvier 1935 étaient devenus caducs.

Le règlement des litiges franco-italiens ne serait, au surplus, à en croire certains journaux allemands, qu'une partie de la tâche que représente la réédification de l'Europe sur la base des principes qui ont été adoptés à Munich et du rapport des forces qui s'y est manifesté et qu'il serait vain de vouloir changer au détriment du bloc germano-italien. C'est à l'Allemagne et à l'Italie, les « deux états ordonnateurs » (**) qu'incomberait, avant tout, cette tâche. C'est de leur collaboration et de la mise en œuvre des principes communs de leur politique extérieure que les peuples européens attendraient la paix dans l'équité.

Un tel langage ne laisse guère entrevoir comme prochaine une stabilisation de la situation européenne. Il conduit même à se demander dans quelle

(*) *Note du document : Gazette de Francfort*, du 7 décembre, première page.
[1] Voir ci-dessus le n° 43.
(**) *Note du document : Ordnungsstaaten.*

mesure ce n'est pas en vue de s'assurer une latitude plus grande pour façonner à leur guise, avec le concours de l'Italie, le centre et l'est de l'Europe, que les dirigeants du IIIe Reich — ou, du moins, certains d'entre eux, — attachent un tel intérêt à la consolidation de la situation à l'Occident.

*
* *

A bien des égards, nous pouvons sans doute nous féliciter de l'accueil nettement favorable réservé en Allemagne au voyage de M. von Ribbentrop et à la déclaration du 6 décembre. Les innombrables marques de satisfaction constatées de tous côtés peuvent, d'une façon générale, être considérées comme des symptômes d'un état d'esprit qui vaut certainement la peine d'être entretenu et développé. Il est donc possible que le geste que viennent d'accomplir les gouvernements français et allemand soit le point de départ d'une évolution psychologique qui, par la suite, deviendrait une garantie de paix.

Mais, à d'autres égards, les réflexions auxquelles s'est livrée, ces jours-ci, la presse allemande demeurent singulièrement inquiétantes. La paix dont on parle outre-Rhin n'est-elle pas une paix dictée par l'Allemagne, entièrement conforme aux vues du IIIe Reich et de son acolyte italien?

La réponse à cette question dépend, avant tout, de l'effort de redressement intérieur et de réarmement dont les puissances occidentales se montreront capables dans un avenir très proche et dont aucune déclaration, aucun pacte ne sauraient les dispenser. Ce sont la rapidité et l'intensité de cet effort qui détermineront la valeur réelle de l'accord qui vient d'être signé à Paris entre les représentants de la France et du IIIe Reich.

71

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1329 (1). *Berlin, 8 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er janvier 1939.)

Le signal d'une nouvelle campagne irrédentiste a sans doute été donné à Rome, avec les incidents du 30 novembre. Cette campagne semble avoir été sévèrement jugée en Angleterre. L'attitude du cabinet de Londres paraît avoir déçu le gouvernement italien. Du moins, la bruyante offensive de M. Mussolini avait-elle été entreprise avec l'assentiment du Reich? Au cas

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

d'une véritable tension franco-italienne, Rome avait-il l'assurance que l'Axe jouerait à son profit? Tels sont les problèmes qu'il est permis de se poser à l'heure actuelle et que la lecture de la presse allemande permet jusqu'à un certain point, et à titre provisoire, de résoudre.

Il convient tout d'abord d'observer que les manifestations qui se déroulèrent mercredi dernier tant au Parlement italien que sur la place de Venise ne firent l'objet, pendant plusieurs jours, d'aucune information, dans la presse berlinoise. L'agence officielle *D.N.B.* avait apparemment reçu la consigne de se taire. C'est ainsi que la *Gazette de Francfort*, dont la correspondance de Rome avait échappé sans doute à la censure, fut seule à indiquer, le 1er décembre, qu'au moment où « le comte Ciano avait parlé des ambitions naturelles auxquelles l'Italie ne saurait renoncer, un grand nombre de députés s'étaient écriés : « Tunis ». « Ces paroles, ajoute le journal rhénan, n'appelaient pourtant pas, directement, une telle manifestation ».

La presse allemande gardera ainsi le silence jusqu'au 5 décembre. Bien que cette date coïncide avec le départ de M. von Ribbentrop pour Paris [1], les feuilles du Reich, obéissant visiblement à un mot d'ordre, n'hésiteront pas à se faire l'écho des protestations indignées que venaient de provoquer dans la presse italienne les manifestations qui s'étaient déroulées, la veille à Tunis et en Corse. A partir du 6 décembre, elles relèveront même soigneusement, matin et soir, toutes les nouvelles que leur adressent, à ce sujet, leurs correspondants romains. Sous couvert de citations, elles assureront une large publicité aux journaux les plus agressifs de la Péninsule. L'imminence de la signature de la déclaration franco-allemande, le séjour du ministre des Affaires étrangères du Reich à Paris ne conseilleront à aucun moment au ministère de la Propagande de faire un effort d'objectivité et de loyauté. Aucune nouvelle de source française, anglaise ou américaine ne viendra atténuer l'effet des correspondances de Rome.

Cette information partiale permettra à la presse allemande de présenter à ses lecteurs un véritable florilège des griefs italiens.

S'agit-il des manifestations antiitaliennes de Tunis, une longue dépêche de l'agence *D.N.B.*, donnant la réplique à l'agence Stefani, affirmera que les incidents de Tunis et de Corse ont eu une ampleur inquiétante, que la populace, en grande partie juive, excitée par une presse empoisonnée, s'est montrée d'une rare violence contre les Italiens, saccageant librairie, bureau de voyage, compagnie de navigation, rédaction de presse; qu'aucune sanction n'a frappé les agresseurs; que même parfois les municipalités ont pris part à ces démonstrations et que les deux seules constatations consolantes qu'offre un tel tableau ont été l'abstention totale de la population musulmane et la discipline exemplaire dont ont fait preuve les Italiens (*Berliner Tageblatt* du 6 décembre).

La presse allemande ne se bornera pas à emprunter aux feuilles de la Péninsule la narration exagérée de manifestations dont on connaît le véritable caractère. Elle se fera également l'interprète fidèle des quelques thèmes préférés de la presse romaine : les incidents de Tunis ont révélé que les Italiens

[1] **Pour la signature, le lendemain, de la déclaration franco-allemande.**

sont en butte à une profonde hostilité de la part des Français de la Régence; la patience des Italiens est mise à une rude épreuve (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 5 décembre); mais malheur à ceux qui prétendraient traquer les fascistes comme un simple gibier (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 6 décembre); l'Italie nouvelle aspire à protéger tous les hommes de race italienne où qu'ils se trouvent (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 3 décembre); un réglement colonial équitable, dût-il comporter certains sacrifices pour l'Angleterre et la France sera, pour ces deux pays, encore plus favorable qu'une menace permanente de guerre (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 3 décembre) et même leur reviendrait à meilleur compte qu'une course prolongée aux armements (*Berliner Tageblatt*, 2 décembre).

Bien que le fait d'ouvrir ses colonnes aux seules informations italiennes marquât suffisamment à quelles préoccupations obéissait le Reich, la presse allemande hésita visiblement à prendre position dans un conflit qui opposait à son partenaire de l'Axe un pays dont M. von Ribbentrop était précisément l'hôte et qui était partie à un accord dont on proclamait la signification européenne.

En dépit de cette gêne, c'est précisément la signature de la déclaration de Paris qui donna aux journaux du Reich l'occasion de définir leur attitude dans le conflit.

Le rapprochement franco-allemand risquait-il d'éveiller quelque mauvaise humeur à Rome? Il importait que le gouvernement italien fût rassuré. « Sur un point, écrira la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 6 décembre, il convient de mettre un terme aux espoirs fallacieux conçus dans certains milieux français. On ne saurait séparer l'Allemagne de l'Italie. La question de Tunis peut jouer un rôle dans la polémique française, provoquer une notable tension — qu'on ne se fasse pas d'illusion : l'amitié italienne, le maintien de l'Axe sont les axiomes de notre politique extérieure. Résoudre le problème franco-italien n'est pas notre affaire. Ajoutons qu'il n'y a rien à modifier dans les relations germano-italiennes... » Autrement dit, que la France ne compte pas sur nos bons offices auprès du gouvernement romain.

Le *Berliner Tageblatt* du même jour (6 décembre soir), renchérissant sensiblement sur les affirmations de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, proclamera à son tour que la France est intéressée au premier chef à améliorer ses relations avec l'Italie, l'Axe constituant une parfaite unité et les difficultés suscitées à l'un des pôles se répercutant aussitôt jusqu'à l'autre.

Quoi qu'il en soit, ajoutera le *Berliner Tageblatt* dans un autre article de fond (7 décembre), contrairement à ce qu'ont pu insinuer certains journaux français, nous n'avons jamais condamné les aspirations coloniales italiennes; « nous avons pu écrire que c'était l'accord germano-italien qui avait ouvert à l'Italie les voies de l'expansion coloniale. Nous n'avons jamais dit qu'en conquérant l'Abyssinie, l'Italie eût eu pleine satisfaction dans le domaine colonial ».

Enfin, dernier point sur lequel le Reich se trouve d'accord avec l'Italie : « les sauvages incidents » de Tunis trahissent l'action de la juiverie. Ils se relient au vaste complot ourdi dans le monde contre l'Allemagne et l'Italie,

complot dont l'assassinat de M. von Rath [1] et celui du capitaine Codreano [2] ne sont que les plus récents symptômes.

Ainsi, il est visible que l'Italie a cherché à entraîner l'Allemagne dans sa campagne de chantage contre la France, lui a demandé d'appuyer son offensive en créant dans le Reich une ambiance favorable. Il est non moins évident que l'Allemagne, par opportunité plus que par principe, n'a joué son rôle et soutenu son partenaire qu'avec une certaine prudence, ce qui n'exclut nullement que, de jour en jour, et à petite dose, tous les arguments favorables aux prétentions de Rome n'aient été présentés et que, depuis quelques jours, la tension franco-italienne n'ait fini par occuper, dans la presse du Reich, une sorte de discrète rubrique.

L'Italie se montre-t-elle satisfaite de cette attitude? L'Allemagne le prétend. La *Deutsche Allgemeine Zeitung* de ce matin (8 décembre) imprimait en première page, à la suite de son correspondant à Rome que « la presse italienne tout entière réservait une place d'honneur aux voix qui, à Berlin, s'étaient élevées à l'occasion des incidents de Tunisie et de Corse; qu'à en croire la *Tribuna*, le Reich se tenait plus que jamais aux côtés de l'Italie et faisait preuve, à l'égard des événements de ces derniers jours, d'un grand esprit de compréhension ». Ces remerciements, ces affirmations répétées ne trahissent-ils pas, au contraire, une certaine nervosité?

Comment devons-nous juger, quant à nous, l'attitude de la presse allemande?

La presse du Reich nous rappelle que l'Allemagne a intérêt à ce que nous nous arrangions avec son partenaire, mais qu'elle ne saurait nous aider dans une tâche qui nous incombe exclusivement. Dans un article de fond du 7 décembre, le *Berliner Tageblatt* nous invite « à établir à plus ou moins longue échéance la ligne de démarcation qui devra séparer nos positions en Méditerranée et en Afrique du Nord des zones où l'Italie entend faire valoir ses revendications vitales ». L'expression « ligne de démarcation » pourrait nous faire entrevoir une solution stable, définitive. Mais le terme « revendications vitales » évoque, tout au contraire, un monde en voie de perpétuelle transformation. C'est bien, semble-t-il, ce qu'envisage la *Gazette de Francfort* du 4 décembre. « Entre l'empire italien et l'empire colonial français, écrit le journal rhénan, les points de friction sont loin d'avoir disparu. Certaines difficultés n'apparaîtront que plus tard en pleine lumière. Aussi, aujourd'hui, une solution définitive est-elle impossible. Il s'agit de trouver un *modus vivendi* ».

Ainsi l'Allemagne, qui se flatte de nous avoir délogé de nos positions continentales en reconnaissant que notre sphère d'activité était essentiellement méditerranéenne, africaine, océanique, prévoit que, là encore, nous nous heurterons à d'immenses difficultés. Dans la campagne entreprise par l'Italie, campagne qui, toute proportion gardée, emprunte son caractère et ses moyens à celle qui prépara la cession de la région des Sudètes, l'Allemagne suit l'Italie mais avec prudence, et en retrait. Le Reich modèlera son attitude aux circons-

[1] **Voir, au tome XII de la présente série, le n° 279 (note).**
[2] **Voir, au tome XII précité, le n° 455.**

stances; il sera opportuniste. Si l'Italie paraît pouvoir faire triompher ses demandes, même partielles, il prendra acte de l'affaiblissement de la France. Si la France arrête ou refoule l'Italie, il est probable qu'il se bornera à enregistrer notre succès. Dans cette épreuve de force, l'Allemagne ne tient pas à se laisser entraîner.

Elle y tient d'autant moins que des événements importants peuvent, d'une semaine à l'autre, réclamer toute son attention vers l'est. L'Italie, qui souhaiterait que l'Axe pût enfin jouer en sa faveur, pousse son partenaire, essaye de l'appâter en lui rappelant que les ambitions coloniales des deux puissances de l'Axe sont concordantes. L'Allemagne estime, sans doute, que, pour elle, l'heure des colonies n'est pas venue; elle se borne donc à appuyer en principe les prétentions italiennes. Il est douteux, pour le moment, que le Reich aille au-delà.

72

M. LABONNE, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 461 à 466. *Tunis, 9 décembre 1938, 3 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h., 4 h. 30.)

La journée, calme dans l'ensemble du pays, a été marquée à Tunis par plusieurs tentatives de manifestations que la police a aisément prévenues ou maîtrisées [1]. Ces velléités étant celles d'Italiens, d'indigènes et de Français, l'autorité a pu exercer une bonne justice distributive en appliquant à tous les mêmes et assez rudes consignes. Au total quelques échauffourées sans gravité et sans blessés.

Il est d'ailleurs à noter, et le Département pourra opportunément souligner que l'agitation provoquée par la manifestation au Parlement italien n'a causé jusqu'ici en Tunisie aucune mort d'homme et même aucune blessure sérieuse.

Mais ces tentatives, qui sourdent tout à coup en divers points, sont des symptômes de la violence persistante et péniblement contenue des sentiments et des oppositions.

Le consulat général d'Italie m'a adressé en deux jours six communications contenant des protestations diverses ou cherchant manifestement à établir contre nous des griefs. J'ai répondu à chacune de ces communications en termes bienveillants et avec un constant souci de conciliation. Je porte mes

[1] La veille, par télégramme nos 452-459 (8 décembre, 4 h 30), le Résident général faisait état d'une recrudescence d'agitation tant du côté italien — le journal *l'Unione* essayant de dériver sur les Israélites la colère des Arabes — que du côté franco-tunisien. M. Labonne attirait l'attention du Ministre sur la nécessité d'accroître largement les effectifs de la gendarmerie et de détacher des forces de la garde mobile.

soins à cette correspondance. L'avenir est incertain. S'il advient que les présents événements ne soient que le prélude d'actions plus graves, les documents de cette correspondance peuvent exercer une sensible influence dans la détermination des rôles et dans l'établissement des responsabilités. Il importe donc que la position française s'y trouve constamment définie dans son cadre de légalité, de justice et empreinte de sérénité.

Dans cette même préoccupation j'ai eu, ces jours-ci, à me poser et à résoudre la question de l'interdiction du journal italien l'*Unione*. Cette interdiction aurait sans nul doute contribué à apaiser les esprits tant italiens que tunisiens. Les milieux de gauche la réclament. Et l'insertion d'attaques violentes contre les Israélites donnaient prise à sanctions en tombant sous le coup de pénalités prévues au code sous le chef d'excitation à la haine des races. Après avoir examiné attentivement le pour et le contre, il m'a paru préférable de ne pas laisser engager de poursuites et de ne pas mettre en cause la liberté d'expression. Au cas où Votre Excellence estimerait cette position trop condescendante, je lui serais reconnaissant de bien vouloir me le dire. Les indigènes continuent à m'adresser de nombreuses marques de loyalisme. Ils voudraient rendre plus sensibles ces témoignages par des démonstrations de masses mais ne tarderont sans doute pas à évoquer ce loyalisme pour solliciter et justifier la libération des détenus poliques du Destour.

Les groupes français, de toutes tendances, continuent à se montrer compréhensifs, à admettre la nécessité rigoureuse de l'ordre et je leur suis sincèrement reconnaissant des efforts qu'ils déploient dans ce sens, en intime liaison avec la Résidence. Les agitations d'origine française sont le fait d'extrémistes ou d'irresponsables désavoués par toutes les formations politiques ou syndicales.

Avec le bénéfice de l'autorité de la grande expérience du général Blanc, commandant supérieur, les dispositions de protection sont mises au point chaque jour.

A cet égard, je remercie vivement le Département d'avoir répondu si promptement à mon télégramme n°s 452 à 459 [1] et d'avoir demandé au ministère de l'Intérieur l'envoi des pelotons de gardes mobiles. Saisi aussitôt par le secrétaire général de l'Intérieur, le secrétaire général de l'Algérie, en l'absence de M. Lebeau, m'a annoncé l'envoi dès aujourd'hui de trois pelotons. Sans demander que ce premier échelon soit suivi de l'envoi immédiat de six autres, je crois devoir suggérer que les dispositions utiles soient prises pour que ceux-ci puissent être dirigés et arrivent en Tunisie très rapidement en cas d'urgence.

Les gardes mobiles libéreront les gendarmes appelés en renfort à Tunis et permettront à la police de se consacrer mieux au danger le plus sérieux, parce que le plus difficile à prévenir, celui des provocateurs.

[1] **Analysé dans la note précédente.**

73

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3172, 3173. Urgent. *Londres, 9 décembre 1938, 13 h. 5* (1).

L'*Evening Standard* de ce soir publie un télégramme de son correspondant à Rome ainsi conçu :

« M. Mussolini vient de rejeter un plan qui lui avait été présenté par M. François-Poncet, ambassadeur de France, et qui comportait des concessions considérables de la part de la France.

« Dans ce plan, la France offrait :

1. D'accorder à l'Italie une représentation proportionnelle dans l'administration du canal de Suez et de préparer les voies à une réduction des droits payés par les navires italiens;

2. De donner à l'Italie le chemin de fer d'Addis-Abéba à Djibouti;

3. De garantir la suppression de toute aide française à l'Espagne.

« M. Mussolini a répondu qu'entre l'Italie et la France, il y avait l'Espagne, et que l'Italie n'était prête à négocier qu'à la condition de voir la France accorder immédiatement les droits de belligérance au général Franco.

« L'Italie insistera que seules des concessions territoriales en Tunisie pourraient établir sur des bases permanentes la paix entre la France et l'Italie. Le plan présenté par M. François-Poncet ne faisait aucune mention de la Tunisie. »

J'ai fait démentir catégoriquement les informations de l'*Evening Standard* auprès de tous les journalistes qui ont demandé des informations à l'ambassade, et je viens en outre de prier l'agence Reuter de publier un démenti officiel.

(1) Par téléphone, en clair.

74

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3176 à 3182 (1). Réservé. Confidentiel. *Londres, 9 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h., 21 h. 30.)

L'on ne peut manquer d'être frappé depuis quelques jours en lisant les articles de la presse anglaise, les comptes rendus des débats parlementaires ou les déclarations publiques des hommes d'État britanniques, de la défiance, sinon de l'hostilité croissantes de l'opinion à l'égard de l'Allemagne.

Déjà au lendemain immédiat des accords de Munich, les discours de M. Hitler (3) avaient produit en Angleterre une fâcheuse impression que les persécutions antijuives sont venues accentuer encore peu de temps après. Les réactions défavorables qu'ont provoquées ces événements ont entraîné à leur tour une recrudescence de la campagne poursuivie contre la Grande-Bretagne par les journaux d'outre-Rhin; il en résulte dans les milieux politiques comme dans le grand public une vive déception en face des maigres résultats obtenus jusqu'ici par la politique dite de l'apaisement; beaucoup savent gré au Premier ministre de l'avoir préconisée et d'y être resté fidèle contre vents et marées, mais ils se montrent de plus en plus mécontents et inquiets devant l'absence totale, vis-à-vis de l'Angleterre, de toute manifestation de bon vouloir allemand. Ce désappointement a trouvé son écho depuis trois semaines dans de nombreux discours prononcés par les membres du Cabinet dont certains, comme lord de La Warr, ne passent pas pour être les partisans ardents d'une politique conciliante vis-à-vis de l'Allemagne, mais dont d'autres sont les confidents de la pensée du Premier ministre. A peu de jours d'intervalle, l'on constate que M. Hudson, sous-secrétaire d'État au *Board of Trade*, a prononcé un vibrant appel à la résistance contre les méthodes commerciales du nationalisme (4) et qu'il a déposé hier devant les Communes un projet de crédits à l'exportation destiné à y pourvoir; que M. MacDonald, ministre des Dominions, s'est élevé dans les termes les plus catégoriques dont ait usé jusqu'ici un représentant du gouvernement

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Allusion aux discours prononcés à Sarrebruck (9 octobre), à Weimar (6 novembre) et Munich (8 novembre) : voir, au tome XII de la présente série, les nos 60 (et note), 279 (note), 289 (note).
(4) Voir ci-dessus le no 69 (note).

contre la possibilité de toute concession coloniale au Reich [1]; et que M. Neville Chamberlain, en répondant à des questions posées au sujet des déclarations de lord de La Warr, a entièrement couvert son collègue et, pour la première fois, parlé lui-même du désappointement causé par la politique du Reich [2].

Toutes ces manifestations ont pour effet de concentrer sur des ministres de la Couronne les attaques de la presse allemande jusqu'ici réservées à M. Winston Churchill, à M. Eden et à M. Duff Cooper. Depuis plusieurs semaines, ce sont, sinon le Premier ministre lui-même, mais du moins plusieurs membres du Cabinet, les prélats de l'Église anglicane, ou le cardinal-archevêque de Westminster, qui se trouvent en butte aux critiques ou aux rancunes des journaux d'outre-Rhin.

La fermeté croissante des discours prononcés par les ministres s'explique d'ailleurs par le malaise qui règne dans l'ensemble du pays et qui divise même l'opinion conservatrice. De grands quotidiens de droite, comme le *Daily Telegraph* sans parler du *Yorkshire Post* se montrent presque ouvertement hostiles à la politique étrangère du gouvernement, diverses élections partielles ont montré toute la force de l'opposition et il est parfaitement possible que, dans quelques jours, en Écosse, la duchesse d'Atholl, démissionnaire pour faire appel à ses électeurs, soit réélue malgré la vive campagne que mènent contre elle les partisans du Cabinet. Il n'est pas enfin jusqu'à la tension franco-italienne qui n'ait contribué à mettre en lumière la fragilité des accords de Rome à la veille même du voyage de M. Chamberlain en Italie.

Tous ces faits expliquent que les représentants du gouvernement croient devoir tenir, pour répondre aux tendances de l'opinion, un langage de plus en plus ferme vis-à-vis de l'Allemagne. Ils expliquent également le scepti-

[1] Par télégramme n° 3156, du 8 décembre, l'ambassadeur relatait qu'au cours d'un débat, le 7 décembre, aux Communes, sur la question coloniale, le minstre des Dominions et des Colonies avait déclaré : « La possibilité du passage de certaines colonies ou de certains territoires sous mandat, sous la souveraineté d'une autre nation, a été évoquée par certains à la Chambre des Communes... De telles appréhensions doivent être écartées... Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui une seule section de l'opinion britannique qui soit disposée à remettre à un pays quelconque la garde d'un seul territoire ou d'un seul peuple dont le gouvernement britannique est responsable, soit en qualité de puissance coloniale, soit en qualité de puissance mandataire... La question ne peut être discutée ni examinée. Elle ne fait pas partie du domaine de la politique britannique ».

[2] Dans un discours prononcé le 4 décembre à Bradford, le ministre britannique de l'Éducation nationale, lord de La Warr, évoquait le« prix très élevé» payé deux mois auparavant« pour éviter au monde la catastrophe d'une guerre », avec pour seule réponse à la politique d'apaisement d'avoir été« injuriés de la manière la plus grossière».« Il y a un sentiment profond et grandissant que quoi que nous fassions, nous n'arriverons pas à satisfaire l'Allemagne, que nos actes et nos paroles d'amitié sont attribués à la peur et que seul le langage de la force est capable de se faire entendre. Si nous devons combattre, notre cause triomphera, non parce qu'elle aura adopté les méthodes de caporalisation des dictateurs, mais parce que nous pouvons faire appel à des êtres humains, inspirés par une volonté née de leur liberté et de leurs convictions et par l'amère détermination qui brûlerait dans nos cœurs si nos efforts de pacification étaient finalement repoussés.» (T. de Londres n° 3131, du 5 décembre). Dans son intervention, le Premier britannique notait qu'il n'y avait pas« incompatibilité entre la politique qui recherche un règlement amical de tous différends existant entre nos deux pays et celle qui vise à fortifier nos moyens défensifs que lord de La Warr a soutenue dans la deuxième partie de son discours » (*Le Temps* du 9 décembre, p. 2).

cisme avec lequel la déclaration franco-allemande de Paris [1] vient d'être accueillie à Londres. En présence d'une telle évolution, M. Chamberlain et ses collègues se sentent obligés de mettre l'accent, au moins pour le moment, sur le programme de réarmement plus que sur la politique de l'apaisement.

75

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3175 [2]. *Londres, 9 décembre 1938* [3].

(*Reçu :* le 10, 12 h. 15.)

La campagne antifrançaise brusquement déclenchée en Italie provoque en Grande-Bretagne un sentiment de profond malaise. Personne ne songe ici à reconnaître la moindre justification aux prétentions italiennes et contrairement aux assertions de certaines feuilles de la Péninsule, il est impossible de découvrir dans la presse anglaise une nuance quelconque d'approbation à l'égard d'aucune des revendications de l'Italie. Dès la première minute, les journaux ont proclamé la solidarité de la Grande-Bretagne et de la France dans cette affaire et il ne fait aucun doute que cette attitude ne corresponde au sentiment unanime de l'opinion.

Ce qui préoccupe le plus les Anglais, c'est la portée qu'il convient d'attribuer aux manifestations italiennes. Ils savent que l'Italie n'a aucune chance d'arracher par la force les territoires de l'Empire français qu'elle affecte de réclamer. Par conséquent, ou bien la campagne actuelle vise seulement à obtenir des concessions dans d'autres domaines, ou bien l'Italie compte que l'Allemagne se joindra à sa manœuvre d'intimidation et que le précédent de Munich se renouvellera à son profit. La seconde hypothèse est plus particulièrement mise en avant dans les milieux de gauche où l'on assure que l'attitude italienne est une conséquence logique des accords de Munich et où l'on ne doute pas que les deux partenaires de l'Axe, agissant en étroite coordination et se répartissant les rôles, ne cherchent à remporter de nouveaux succès au détriment des puissances démocratiques.

Chez les conservateurs, on se montre plus hésitant et on veut espérer que le voyage de M. Chamberlain à Rome permettra d'éclaircir la situation. En réalité, même parmi les partisans de M. Chamberlain, on se rend bien compte que l'action déclenchée par le gouvernement italien est une nouvelle atteinte

(1) Signée le 6 décembre : voir ci-dessus le nº 45-I.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier, en clair.

à la politique du Premier ministre et que, si celui-ci a pu avouer à la Chambre des Communes son « désappointement » devant la manière dont l'Allemagne a répondu à ses efforts de conciliation (1), il ne peut manquer d'éprouver aujourd'hui un sentiment semblable en ce qui concerne l'Italie.

En tout état de cause, les réactions patriotiques de l'opinion française tout entière ont été notées ici avec une grande satisfaction. On est convaincu en effet que le spectacle d'une France unie, forte et résolue à défendre au besoin par les armes l'intégrité de son empire découragera des ambitions qui se sont précisément manifestées à un moment où l'on pouvait craindre des désordres dans notre pays, et contribuer à assurer le maintien de la paix européenne.

76

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2322. *Rome, 9 décembre 1938, 11 h.*

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de son télégramme nº 1058 (2).

Les manifestations de rues qui se déroulent à l'heure actuelle à Rome et en Italie ont, à mon avis, dans un état où tout est organisé, plus d'importance que Votre Excellence ne semble leur en attribuer. J'avais pensé que, pour le cas où elles donneraient lieu à des incidents fâcheux, il y avait intérêt à ce que le Département en fût averti avant la presse française.

77

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4430, 4431 (3). *Berlin, 9 décembre 1938, 20 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme nº 4407 du 6 décembre dernier (4).

La presse allemande, qui, depuis le début des incidents franco-italiens s'était contentée de s'associer aux protestations des journaux de la Péninsule

(1) Voir ci-dessus le nº 74 (note).
(2) Du 6 décembre, non retrouvé.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Ci-dessus publié sous le nº 43.

contre les manifestations de Corse et de Tunisie, analyse aujourd'hui, pour la première fois, la genèse même du conflit. Elle rend compte des cris poussés au Parlement italien pendant le discours du comte Ciano. Elle met, ainsi, le lecteur allemand en mesure de comprendre les raisons des réactions françaises qui, jusque là, avaient dû lui paraître incompréhensibles et même provocantes.

Dans les commentaires qu'ils consacrent à ces incidents, les journaux du Reich témoignent, d'ailleurs, à l'égard des prétentions italiennes, d'une compréhension qui va jusqu'à la sympathie. Fidèles à la politique de l'Axe, ils présentent sous le meilleur jour possible les arguments mis en avant par la presse de la Péninsule.

Tout en adoptant cette attitude, les journaux allemands expliquent, toutefois, que l'affaire actuelle est purement franco-italienne, qu'elle se déroule dans une région géographiquement éloignée du Reich et que l'Allemagne n'a pas à y intervenir. Ils déclarent en même temps que l'Angleterre devrait bien imiter cet exemple et, elle aussi, éviter de se mêler d'une question qui ne la regarde pas.

78

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4432. 4433 (1). *Berlin, 9 décembre 1938, 20 h. 30.*

Les journaux du Reich tendent à faire apparaître comme parfaitement correcte l'attitude prise par la presse italienne pour commenter la déclaration franco-allemande du 6 décembre. Ils citent complaisamment les passages dans lesquels les quotidiens fascistes accueillent cette déclaration comme un événement satisfaisant.

Dans un dessein bien compréhensible, ils tiennent cependant à condamner à la suite des journaux italiens, les « illusions » que nourrit une certaine presse française quant aux répercussions possibles que pourrait avoir cette déclaration sur la solidité de l'axe Rome-Berlin.

Il serait donc souhaitable de continuer à appeler l'attention des journalistes français sur les inconvénients qui peuvent résulter d'articles mettant en doute l'intégrité de l'amitié germano-italienne.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

79

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 281. *Washington, 9 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 décembre.)

Au lendemain de l'accord de Munich et alors que s'apaisait, sur le terrain intérieur, l'intérêt suscité par les élections primaires, la presse américaine, visiblement encouragée par l'administration, a engagé une active campagne en faveur du réarmement. Le 14 octobre, M. Bernard Baruch, ancien président de la Commission des industries de guerre en 1917-1918, sortant d'une conférence avec M. Roosevelt, déclarait qu'un récent séjour en Europe l'avait convaincu de la nécessité d'accroître les forces armées des États-Unis (1). Le 16, le département de la Guerre faisait savoir qu'il allait demander au Congrès les crédits nécessaires pour la construction de 4.000 avions (2). Les manœuvres d'automne, qui se déroulaient au même moment dans la Caroline du nord, étaient, pour les autorités militaires, l'occasion d'associer pour la première fois la population civile à des exercices de défense aérienne. Le 27 octobre, la célébration du *Navy Day* était marquée par des déclarations des chefs de la Marine reproduites en bonne place par tous les journaux. Le secrétaire d'État Swanson mettait en garde le pays contre tout retard apporté à la réalisation du plan de constructions navales. L'*Assistant Secretary* Edison, parlant à la radio, affirmait : « Avoir la seconde flotte du monde, c'est comme avoir le second jeu au poker. On peut en tirer profit pendant la phase du bluff; mais, le moment venu d'abattre les cartes, il n'y a qu'un gagnant et rien ne sert d'arriver brillant second. Si nous voulons avoir une flotte, il nous en faut une qui puisse vaincre tout ennemi probable ou toute coalition probable d'ennemis. » Le même jour, M. Roosevelt, adressant un message au « forum » des journalistes réunis au Waldorf Astoria sous le patronage du *New York Herald*, soulignait que « la nation américaine ne pouvait pas songer à alléger la charge grandissante de ses armements tant qu'au règne de la loi se substituerait, dans les relations internationales, le culte de la force brutale » (3).

Cette campagne a été reprise et amplifiée après le succès des républicains aux élections générales et à la veille du départ pour Lima de la délégation américaine. Le président Roosevelt en a donné lui-même le signal en annon-

(1) Voir, au tome XII de la présente série, le nº 135 (note).
(2) Sur les modalités du réarmement américain, voir, au tome XII précité, les nºs 135, 172.
(3) Sur le discours du président des États-Unis, voir, au tome XII précité, le nº 231 (et note).

çant, le 15 novembre, que les États-Unis devaient modifier leur conception de la défense nationale et être en mesure d'assurer, d'accord avec les autres nations américaines, « la protection du continent tout entier depuis le Canada jusqu'à la Terre de feu ». Il se défendait, certes, de vouloir doter les États-Unis d'une double marine capable de faire front à la fois dans l'Atlantique et dans le Pacifique; mais il indiquait que l'Amérique devait posséder une aviation assez puissante pour repousser toute attaque sur l'une de ses côtes, pendant que la flotte se battrait sur l'autre océan. Le 19 novembre, M. Johnson, secrétaire d'État adjoint de la Guerre, précisait que le Président demanderait au Congrès de porter à 9.280 le nombre des avions de combat. Le 19, l'Amirauté faisait connaître qu'elle équipait ses arsenaux de manière à permettre la construction de 40 navires de guerre et qu'elle engageait immédiatement 33 millions de dollars de dépenses. Le 20, l'amiral Leahy, chef d'État-major général de la Marine, proclamait la nécessité de mettre fin à des retards inquiétants dans l'achèvement des croiseurs en chantier et du porte-avions *Wasp*, qui ne pourrait être lancé que dix mois après la date primitivement fixée. Avant de s'embarquer pour Lima, M. Berle, secrétaire d'État adjoint, déclarait à la radio que l'ère de l'isolement était close et que le moment n'était plus éloigné où les avions transatlantiques de paix ou de guerre passeraient sans difficulté de l'Ancien au Nouveau monde. Enfin, le 27 novembre, dans un appel dont toute la presse a fait ressortir l'importance, le secrétaire d'État à la Guerre, M. Woodring, soutenait qu'une brusque conflagration trouverait les troupes américaines de Panama dans une situation particulièrement précaire; il demandait donc que la défense de la zone fût renforcée, que les écluses et les digues fussent mises à l'épreuve des bombes d'avion et que fût écartée toute possibilité de sabotage de la part d'équipages de navires franchissant le canal.

Quel sens convient-il d'attribuer à une campagne si soigneusement orchestrée? Faut-il y voir une répercussion des récents événements qui ont ébranlé l'Europe, une manœuvre de politique intérieure imaginée par le Président pour se tirer d'une situation délicate et reprendre l'opinion en main? Signifie-t-elle, au contraire, que les États-Unis vont s'engager dans une voie nouvelle et renoncer délibérément à leur politique d'isolement? Le public américain s'est lui-même posé la question et les journalistes l'ont longuement débattue dans leurs éditoriaux.

Certains ont dénoncé ce qu'ils ont appelé l'« hystérie » du réarmement. C'est le terme même qu'employaient sept grandes associations pacifistes américaines, dont le *Women's international League for Peace and Freedom*, en protestant contre les déclarations de M. Roosevelt. Il n'est pas douteux qu'à la suite de la crise tchèque un vent d'inquiétude et parfois de panique a soufflé sur les masses américaines. On a vu la ville de Tucson, en plein Arizona, demander au gouvernement de la protéger contre des attaques aériennes éventuelles et l'on sait la terreur que provoqua parmi les auditeurs du poste de radio du New Jersey, une émission inspirée d'une nouvelle de Wells et au cours de laquelle éclatait soudain le fracas d'une invasion de la terre par les habitants de la planète Mars. Peut-être M. Roosevelt a-t-il eu souci de

calmer l'opinion de son pays. Peut-être a-t-il également souhaité, au moment où allait s'ouvrir la conférence de Lima, de faire pression et impression sur les républiques latino-américaines, afin de ramener dans l'orbite économique des États-Unis des nations toujours sensibles au déploiement de la force militaire.

D'autres journalistes, comme M. Kent du *Baltimore Sun* et M. Krock du *New York Times*, ont soutenu qu'en attirant l'attention du public sur le danger extérieur, M. Roosevelt cherchait à faire oublier l'échec de sa politique à l'intérieur du parti démocrate et celui du parti démocrate à l'intérieur du pays. Le Président, à les en croire, essayait d'un « quatrième *New Deal* ». Il trouvait une nouvelle corde populaire à faire vibrer. L'administration pourrait continuer à dépenser sans compter; le chômage diminuerait sans que l'on eût besoin d'accroître les frais du *WPA*; le gouvernement trouverait une excuse au déficit de son budget; l'opposition entraînée sur le terrain patriotique serait paralysée; enfin, l'industrie lourde, stimulée par le flot des commandes officielles, accentuerait son relèvement. Le réarmement, comme un os jeté aux capitalistes mécontents, permettrait le rapprochement cherché à maintes reprises entre les milieux économiques et l'administration.

Peut-être ces divers éléments ont-ils joué un rôle dans la décision de M. Roosevelt de demander au Congrès, dès la rentrée de janvier, de nouveaux crédits pour la défense nationale. Mais ils ne suffisent pas à expliquer son attitude. Sans doute convient-il, pour la comprendre, d'étudier, dans la mesure où il est connu, le détail du programme arrêté par l'administration.

La presse, en quête de sensation, a répandu, à ce sujet, les nouvelles les plus fantaisistes. Elle a déclaré que le gouvernement songeait non seulement à accroître la flotte et l'aviation, mais à renforcer l'armée, à organiser une force panaméricaine de plus d'un million d'hommes, à préparer la mobilisation générale de la nation. Pour former des pilotes de réserve, 50.000 avions de tourisme seraient mis à la disposition des clubs d'aviation.

Il semble qu'en réalité deux courants se soient fait jour dans l'administration et au sein même du Cabinet. Les uns, persuadés que l'Amérique peut être amenée à intervenir dans un conflit généralisé, auraient souhaité que les États-Unis se missent en état de soutenir une guerre moderne, c'est-à-dire une guerre totale. Ils insistaient sur le développement de la flotte de transport, sur le renforcement de l'armée et préconisaient des mesures permettant de mobiliser dans un temps minimum les forces militaires et industrielles du pays. Le secrétaire d'État Johnson demandait que fût prévu l'équipement éventuel dans les six mois d'une armée d'un million d'hommes. Sa voix n'est pas restée sans écho, puisque le Cabinet a décidé de pousser l'étude de la mobilisation civile. Mais l'hostilité à l'application d'un plan précis de mobilisation industrielle, l'idée largement répandue dans les milieux intellectuels que la réalisation ce ce plan favoriserait l'action des fascistes aux États-Unis vouaient d'avance à l'échec les propositions de partisans d'un réarmement intégral. Il est caractéristique que, dans leurs éditoriaux des 25 et 26 novembre, des adversaires aussi acharnés des puissances totalitaires, que M. Walter Lippmann et Dorothy Thompson, n'aient pas osé se prononcer dans ce sens.

L'administration se contentera donc d'un programme plus restreint. Quatre cuirassés viennent d'être donnés en adjudication ou mis en chantier. L'assentiment du Congrès sera demandé pour la construction de deux *capital ships* de 45.000 tonnes, destinés à répondre à la construction par les Japonais d'un navire de 43.000 tonnes. Quatre croiseurs, 8 destroyers et 8 sous-marins seront également commencés en 1939. 28.000 ouvriers spécialisés seront embauchés pour ce travail. L'armée ne sera pas augmentée, mais elle sera modernisée et motorisée. Le général Malin Craig, chef d'État-major général, se plaignait récemment que l'armée ne possédât qu'un canon anti-tank de type moderne et fût insuffisamment dotée en artillerie de campagne. Les réserves de munitions seront renouvelées. Des stocks de matières premières, en particulier de manganèse, seront constitués. La défense de Panama et celle des arsenaux de la côte atlantique seront renforcées. En dehors des 3.000 avions prévus pour la flotte, 9.000 avions seront construits pour l'armée, en l'espace de deux ans, de manière que la flotte aérienne des États-Unis atteigne en 1941 un total de 12.000 appareils. Ces commandes obligeront les usines américaines à accroître leur puissance de production, puisque le total des avions sortis en 1937 n'a pas dépassé 3.000. Trois nouvelles bases aériennes seront établies par l'Amirauté sur la côte atlantique, dont une à Porto Rico pour surveiller la mer des Caraïbes. D'autres bases seront aménagées, d'accord avec l'armée, sur la côte de l'Alaska. Le budget de la Guerre subira, de ce fait, pour l'année à venir, une augmentation de 500 millions de dollars.

Ce programme apparaît comme la continuation des efforts poursuivis par l'administration depuis la loi Vinson-Trammel qui, en 1934, a permis un premier accroissement de la marine américaine [1]. Il marque cependant une intensification notable de ces efforts, en même temps qu'il se caractérise par un essor considérable donné à l'aviation.

Il importe de souligner que les partisans de ce programme se réclament de la doctrine isolationniste.

« Nous ne pouvons pas nous charger d'apporter la paix à un monde qui ne rêve que de guerre, déclare le major Eliot dans un ouvrage d'inspiration manifestement officielle, paru au mois de novembre [2]; mais nous pouvons assurer la paix dans notre partie du monde. Nous ne pouvons pas arbitrer les querelles de continents éloignés; mais nous pouvons empêcher les peuples qui les habitent de transporter leurs conflits sur le nôtre. Nous ne pouvons pas renoncer à tout contact avec les autres pays; mais nous pouvons nous assurer que nous commandons les mers qui permettent d'établir ces contacts. Ces mers sont les remparts sur lesquels nous devons monter la garde ».

L'isolement est le postulat dont parle le major Eliot quand il se demande à quels besoins doivent répondre les forces américaines. « L'opinion de ce

[1] Un programme de remplacement destiné à porter la flotte américaine au niveau autorisé par les traités de Washington et de Londres avait été lancé en vertu de la loi Vinson. Ce programme comportait la mise en chantier d'un porte-aéronef, de 2 croiseurs, 15 destroyers et 16 sous-marins.

[2] *Note du document :* George Fielding Eliot, *The Ramparts we watch. A study of the Problems of American National Defense* — New York, November 1938.

pays, écrit-il, n'acceptera aucune politique qui puisse nous entraîner dans une guerre que nous n'aurions pas librement décidée et dans laquelle nos intérêts vitaux ne seraient pas directement engagés. En revanche, fidèles à la doctrine de Monroe, nous ne tolérerons qu'aucune contrée de notre hémisphère devienne un terrain d'exploitation ou de colonisation pour un peuple non américain.

« Notre but, a indiqué le Président dans ses déclarations du 15 novembre, est d'assurer la défense de notre hémisphère ». La formule a fait fortune et a été reprise et commentée par un grand nombre de journaux.

Mais la doctrine de Monroe et le principe de l'isolement étant admis comme prémisses, on peut se demander quels facteurs nouveaux imposent soudain aux États-Unis, pour la « défense de l'hémisphère », un pareil effort de réarmement.

Le gouvernement américain attache évidemment au resserrement des liens entre les puissances fascistes une importance qui n'est que trop compréhensible. Le danger d'une attaque combinée sur les deux océans est sorti du domaine de la pure hypothèse à partir du jour où le pacte antikomintern a lié l'Allemagne et l'Italie avec le Japon. Mais il n'est pas entré pour cela dans celui des probabilités. Les techniciens admettent que, dans les circonstances actuelles, le territoire de l'Union ne saurait être menacé. Les distances à travers les océans sont trop grandes, les positions stratégiques des États-Unis sont trop fortes pour qu'une agression armée puisse s'exercer sur la grande République américaine. Boston est séparé de Davenport et de Brest par 2 800 milles nautiques, de Wilhelmshaven par 3 600, du Ferrol par 2 700. Le rayon d'action effectif d'une flotte ne disposant d'aucun point d'appui intermédiaire ne s'étend pas encore si loin. Dans le Pacifique, une série d'îles et d'îlots sont autant de relâches qui permettent aux navires de guerre de se ravitailler. Mais c'est l'Amérique qui est en position offensive. Ses points d'appui des Hawaï, flanqués au nord par la position d'Unalaska, au sud par celle de Samoa, forment, à 2 000 milles des côtes de Californie, une première ligne de défense d'où elle peut menacer les possessions japonaises.

C'est pourtant bien à une coalition germano-japonaise que pensent les hommes d'État américains quand ils insistent sur la nécessité de construire une aviation qui puisse défendre l'une des côtes pendant que la flotte serait engagée sur l'autre. Mais le danger ne deviendrait réel que si la sécurité de Panama était en jeu ou si les puissances totalitaires réussissaient à prendre pied d'une manière quelconque sur le continent sud-américain.

L'Amérique latine est, du point de vue militaire comme du point de vue économique, la grande préoccupation des États-Unis. « Nous ne pouvons tolérer, écrivait le 22 novembre M. Walter Lippmann, que les états fascistes aient une base d'action ou même un allié secret en Amérique du sud ». Les puissances totalitaires menaceraient en effet Panama et ces lignes de navigation qui permettent de faire venir le chrome de Cuba, le manganèse du Brésil, le platine de Colombie, l'étain de tungstène et l'antimoine de Bolivie, le vanadium du Pérou. Le gouvernement américain doit être prêt à secourir les « républiques sœurs ». Il sait que les flottes brésilienne et argentine ne

pourraient opposer aucune résistance sérieuse à une escadre allemande ou italienne et il estime que l'appui anglais, certain au début du siècle, pourrait bien aujourd'hui leur faire défaut. Il envisage en même temps la défense éventuelle des colonies européennes, mettant d'ailleurs sur le même plan celles de la France et celles de la Grande-Bretagne. « Une attaque contre les possessions françaises, Guyane, Antilles ou Saint-Pierre et Miquelon, déclare le major Eliot dans une phrase qui vaut la peine d'être relevée, trouverait le gouvernement américain dans les mêmes dispositions qu'une attaque contre les Antilles anglaises ».

Une agression directe contre un état d'Amérique latine n'est pas cependant l'éventualité qui préoccupe le plus les autorités de Washington. Celles-ci n'oublient pas que la violation la plus grave de la doctrine de Monroe a été l'expédition du Mexique, réalisée à un moment où les états de la Confédération, déchirés par la guerre civile, se trouvaient dans l'incapacité d'intervenir à l'extérieur. Ce sont des Mexicains révoltés contre leur gouvernement qui ont fait appel à l'« Empereur » Maximilien, et ces « rebelles » du siècle dernier ont obtenu l'appui moral et matériel d'un dictateur européen en quête de gloire et de prestige. La situation actuelle comporte, aux yeux de beaucoup d'Américains, la même source de dangers. L'opinion n'a pas vu sans inquiétude, au cours de ces derniers mois, les gouvernements allemand et italien répondre à l'appel de partis politiques étrangers. La presse nazie a traité de « communiste » le gouvernement tchécoslovaque. Le *Giornale d'Italia* a dénoncé comme des « créatures du Komintern » tous les Espagnols soutenant la cause loyaliste. Qui pourrait garantir que les colonies allemandes ou italiennes d'Amérique du sud ne demanderont pas un jour aide et protection à M. Hitler ou à M. Mussolini contre l'« oppression communiste » de gouvernements antifascistes? C'est le danger qu'a voulu conjurer M. Cordell Hull à Lima en soutenant, peut-être même en provoquant, l'initiative du délégué brésilien, demandant qu'aucun droit ou privilège ne soit reconnu par les états sud-américains aux minorités de race. Il s'agit, écrivait le *New York Herald*, d'empêcher l'Allemagne ou l'Italie de créer dans le Nouveau Monde une « question sudète ».

Obligée de porter secours au gouvernement de Rio de Janeiro, de Montevideo ou de Buenos-Aires, l'Amérique ne se trouverait pas dans une position stratégique particulièrement favorable. La distance de Lisbonne à Rio est plus courte de 200 milles que celle de New York au même port. Aussi, le gouvernement des États-Unis surveille-t-il attentivement la pénétration allemande en Espagne, au Portugal et dans les possessions atlantiques de ces deux pays. La presse du 6 décembre a signalé que l'Amirauté se préoccupait de savoir quelle était l'importance des établissements allemands aux Canaries. Certains auteurs comme le major Eliot pensent qu'après une victoire de Franco en Espagne, la conquête du Portugal ou l'acquisition d'une partie de ses possessions serait le prochain objectif de l'expansion nazie. Sans doute ces craintes nous paraissent-elles chimériques. Mais l'Allemagne n'a pas besoin de conquérir le Portugal pour le soumettre à son influence ni pour utiliser les points d'appui que fourniraient à sa flotte les Açores et les îles

du cap Vert. Les Açores ne sont qu'à 2 000 milles de New York et à 1 700 milles des Bermudes, les îles du cap Vert et la Guinée portugaise qu'à 1 600 milles de la côte du Brésil. On comprend alors la mauvaise humeur avec laquelle la presse américaine a accueilli la nouvelle du lancement à Kiel du porte-avions *Graf Zeppelin*. Dans un article publié, sinon avec le patronage, du moins avec le consentement de l'amiral Leahy, la revue *Life* du 31 octobre a affirmé que si l'Allemagne s'établissait de nouveau sur la côte occidentale d'Afrique, les États-Unis devraient trouver dans les petites Antilles un point d'appui sur la route de l'Amérique du sud (1).

Les experts américains estiment du reste qu'une prise de position des Allemands dans l'Atlantique ferait peser, dans les circonstances présentes, une menace immédiate sur la zone de Panama.

Du côté pacifique, la sécurité de Panama est assurée par de vastes espaces d'océan sans escales. Mais du côté atlantique, elle ne l'est que pour qui commande cette antichambre aux multiples portes que constitue la mer des Caraïbes. De ces portes, les États-Unis en gardent un certain nombre. De Key West, ils surveillent le détroit de Floride. Sur le canal du Vent, entre Cuba et Haïti, ils ont obtenu du gouvernement de La Havane la cession à bail de la base de Guantanamo. Les passages de Mona et d'Anogada sont commandés par Porto-Rico et les établissements des îles Vierges. Mais au-delà de Saint-Thomas, le gouvernement américain ne possède plus aucun point d'appui dans ce foisonnement d'îles des petites Antilles, dont la surveillance est particulièrement difficile. Pour garder cette route du Brésil et ces accès directs de Panama, le major Eliot propose que les États-Unis demandent à la France la cession d'une base à la Martinique, à l'Angleterre d'une base à la Barbade, ou à la Hollande d'une base à Curaçao. Des journalistes sérieux, comme M. Walter Lippmann, ont souligné, dans leurs éditoriaux, l'intérêt de cette suggestion. Enfin, pour garantir d'une manière certaine le libre passage d'un océan à l'autre, le major Eliot en revient à la solution si fréquemment proposée de la construction d'un second canal par le Nicaragua.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux pour la politique américaine. S'ils se posent aujourd'hui avec une acuité accrue, c'est que les événements de ces derniers mois y ont introduit des éléments nouveaux. Après l'affaire d'Espagne, l'annexion de l'Autriche, le coup de force contre la Tchécoslovaquie, le gouvernement de Washington se montre inquiet de l'audace de la politique hitlérienne et de l'interventionnisme grandissant du IIIe Reich. Depuis plusieurs années, il a observé les agents nazis à l'œuvre en Amérique du sud. Il les a vus fomenter des révolutions au Brésil et au Chili. Il constate, d'autre part, les progrès continus de la flotte allemande, et les relations toujours plus étroites qui unissent Lisbonne à Berlin. Mme Dorothy Thompson a écrit dans un récent article que l'Amérique pouvait jadis dormir tranquillement parce que la Grande-Bretagne assurait la police des mers. C'était aussi

(1) Sur de semblables théories, soutenues notamment par le publiciste Walter Lippmann, voir, au tome XII de la présente série, le n° 314 (note).

l'époque où l'influence anglaise dominait au Portugal, en Argentine et au Brésil.

L'attitude jugée pusillanime de l'Angleterre depuis la conquête de l'Éthiopie fait douter aujourd'hui les États-Unis sinon de la valeur de la flotte anglaise, du moins de la volonté du gouvernement britannique de l'utiliser. Munich a confirmé le public dans cette conviction. Le *Christian Science Monitor*, dans un éditorial du 3 novembre, imaginait la conversation suivante entre un père et son fils : « Pourquoi, Papa, le président Roosevelt veut-il construire 12 000 avions en deux ans? — Mais, comment, mon fils, n'as-tu pas entendu parler de Munich? Ne sais-tu pas que l'Amérique doit défendre désormais l'hémisphère occidental contre le fascisme? — Crois-tu donc que l'Allemagne ou l'Italie vont attaquer l'Amérique du sud? — Non, pas directement. Mais on n'est jamais sûr et mieux vaut être prêt. L'Allemagne possède la plus forte aviation d'Europe. Et depuis Munich nous ne savons plus dans quelle mesure on peut compter sur l'Angleterre ».

Cet éditorial du grand journal de Boston traduit un état d'esprit assez généralement répandu, à l'heure actuelle, aux États-Unis. L'opinion américaine a tendance, depuis quatre mois, à exagérer la faiblesse britannique. Elle se demande si l'Angleterre est décidée à défendre contre une agression possible les Bahamas, la Jamaïque et surtout les Bermudes qui, à 680 milles de New York, constitueraient, aux mains d'une puissance hostile, une position comparable à ce que fut jadis Heligoland, possession anglaise, au large de la côte de Frise. Elle semble même admettre que les États-Unis pourraient un jour avoir à veiller à la sécurité de l'Empire britannique.

« Si nous avons jusqu'à présent jugé inutile d'assumer des responsabilités internationales, a écrit Mme Dorothy Thompson, c'est que nous étions convaincus que l'Angleterre et la France prendraient ces responsabilités à notre place. Mais si elles cessent de pouvoir ou de vouloir le faire, nous ne tarderons pas à les assumer nous-mêmes ».

Ces lignes publiées au début d'octobre par le *New York Herald* fournissent l'explication de l'effort militaire décidé par le gouvernement américain. Si les États-Unis accroissent leur flotte et leur aviation, c'est qu'ils sont inquiets de voir faiblir la résistance anglaise à l'heure où se manifestent en Chine les ambitions de l'impérialisme japonais, et où s'affirment les visées économiques et politiques de l'Allemagne dans l'Atlantique sud. Le réarmement américain s'inspire donc de préoccupations égoïstes; il n'annonce en aucune manière l'abandon de la politique d'isolement; mais il marque un pas dans la voie qui engage progressivement les États-Unis à jouer leur rôle dans la politique internationale.

80

M. DORANGE, CONSUL DE FRANCE À PALMA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 80. *Palma de Majorque, 9 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 janvier 1939.)

J'ai l'honneur de faire connaître que depuis les derniers combats qui se sont déroulés sur le front de l'Ebre [1] et qui ont permis aux troupes nationalistes de reprendre les positions perdues il y a plusieurs mois, la population majorquine, extrêmement sensible au moindre événement, semble avoir repris confiance. L'on n'entend plus les propos défaitistes que l'on vous disait à l'oreille il y a quelques mois et l'espoir d'une victoire relativement proche a ramené le calme dans les esprits.

Il est vrai que dans un ordre d'idée tout à fait différent les Majorquins trouvent encore matière à se plaindre : l'on parle en effet actuellement de la raréfaction prochaine sur le marché de produits alimentaires de première nécessité tels que les haricots, les lentilles, le riz, l'huile et le sucre. Jusqu'à présent rien ne permet de prévoir que de telles restrictions seront imposées aux habitants de l'île, mais le résultat certain de telles nouvelles est que d'ici quelques jours on ne pourra plus se procurer lesdits produits en raison des stocks que chacun accumule chez lui. En réalité jusqu'à ce jour, à part quelques difficultés à se fournir de quelques produits alimentaires pendant certaines périodes d'ailleurs de courte durée et si l'on ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie, 80 % environ sur l'avant-guerre, nul n'a le droit de se plaindre dans l'île et, de l'avis de tous, Majorque est, de l'ensemble du territoire occupé par les nationalistes, l'endroit où l'on vit le mieux à tous les points de vue.

En ce qui concerne la France, si la presse a bien baissé le ton depuis quelques semaines dans ses attaques contre elle, l'opinion publique malheureusement n'a pas changé sensiblement : la plupart des Majorquins sont d'accord pour déclarer que la France est responsable de la prolongation de la guerre. Ceux d'entre eux qui professent encore à l'égard de notre pays des sentiments amicaux ou bien ceux beaucoup plus nombreux qui craignent pour l'avenir l'ingérence des Italiens et des Allemands en Espagne, surtout dans son économie, déplorent que la France, par l'appui moral et matériel qu'elle prête aux gouvernementaux, fasse tout pour jeter l'Espagne nationaliste dans les bras de l'Allemagne et de l'Italie. L'Angleterre, ajoutent-ils, ne se conduit pas très

[1] Le 30 octobre, les nationalistes déclenchaient une contre-offensive sur l'Ebre. Le 18 novembre, les derniers éléments républicains quittaient la rive droite du fleuve.

différemment, mais au moins elle y met plus de forme ne serait-ce qu'en ayant un représentant à Burgos. D'ailleurs l'Angleterre présente pour nous beaucoup moins d'intérêt que la France. Ici nous avions peu de relations avec la première tandis que beaucoup de Majorquins considéraient jusqu'ici la France un peu comme leur seconde patrie (il ne faut pas oublier que la plupart des Majorquins fortunés se sont enrichis en tenant des commerces en France). Il nous sera difficile d'oublier, continuent-ils, l'hostilité qu'elle nous a manifestée pendant cette guerre et si un jour nous nous jetons dans les bras des autres que nous n'aimons pourtant pas, ce sera bien de sa faute. Il serait encore temps pour la France de changer son attitude à notre égard mais il ne faut plus attendre : la France doit réellement fermer sa frontière, elle doit envoyer un représentant auprès de notre gouvernement qui sera celui de l'Espagne entière dans peu de temps et nous accorder les droits de belligérance.

Ainsi parlent ceux qui soit par intérêt, soit par sentiment, voudraient un rapprochement de la France avec l'Espagne nationaliste. Les autres, et ils sont malheureusement la majorité, considèrent notre pays comme en guerre non déclarée contre l'Espagne nationale qui saura s'en souvenir une fois la guerre terminée.

81

Le Colonel Merson, Attaché militaire de France à Belgrade, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 314/SC [1]. Confidentiel. *Belgrade, 9 décembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 16 janvier 1939.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les travaux de la conférence des chefs d'états-majors de l'Entente balkanique ont pris fin officiellement le 6 décembre au soir. La délégation yougoslave est rentrée hier soir et je n'ai pu avoir de contact avec aucun de ses membres.

Mais j'ai eu un entretien intéressant avec mon collègue grec, qui a assisté à la conférence. Le lieutenant-colonel Vaghenas se confie volontiers; il est bien renseigné; toutefois les informations qu'il donne ont besoin d'être sévèrement discriminées.

On peut admettre comme à peu près certain :

1º Que l'Entente balkanique, au point de vue militaire, sort resserrée de cette conférence;

[1] Extraite des archives de la Guerre.

2° Que l'accord est parfait, notamment, entre Grèce et Turquie, ces deux puissances ressentant fortement le danger naval italien;

3° Que la ligne politique turque n'a été modifiée en rien, jusqu'ici, par la mort d'Ataturk;

4° Qu'il n'existe de convention écrite entre les quatre puissances, après comme avant la conférence, que contre la Bulgarie;

5° Qu'il a été question d'une action commune contre la Hongrie, en cas de besoin; que le principe en a peut-être été admis, mais qu'on n'en est pas arrivé aux précisions quant aux moyens et aux procédés. Ceci n'exclut pas, bien entendu, l'entente particulière — vestige de la Petite Entente — qui existe entre la Roumanie et la Yougoslavie.

Une autre indication importante donnée par le lieutenant-colonel Vaghenas me paraît plus douteuse, bien qu'il m'en ait affirmé la vérité :

La Grèce aurait obtenu de la Yougoslavie un accord *écrit*, par quoi ce dernier pays s'engage à intervenir militairement aux côtés de la Grèce en cas de débarquement d'un corps italien en Albanie.

*
* *

Le lieutenant-colonel Vaghenas dit avoir trouvé le chef de l'état-major général yougoslave plus cordial et plus net qu'il ne s'y attendait. Il a eu l'impression que le général Simovitch était fort inquiet de la possibilité d'une action allemande tendant à annexer la Slovénie et peut-être à se procurer un accès à l'Adriatique.

La Roumanie voit aussi dans l'Allemagne son ennemie principale, soit qu'elle appuie la Hongrie, soit qu'elle songe à absorber la Bessarabie et la Bukovine dans une grande Ukraine.

La Grèce et la Turquie redoutent le danger italien, non pas terreste, mais aérien et surtout naval; étant donné la forte situation que s'est créée la marine italienne en Méditerranée orientale, ces deux pays ne voient pas comment les flottes anglo-françaises pourraient agir contre elle [1].

D'une manière générale, l'Entente balkanique est désireuse, en cas de conflit européen, de ne pas encaisser les premiers coups. Il semble que les quatre états soient d'accord pour demeurer neutres le plus longtemps possible : l'une des raisons est que la Yougoslavie, qui est après tout le plus exposé d'entre eux, a un potentiel de guerre très faible.

Il est juste d'ajouter qu'elle fait peu pour l'augmenter.

[1] *Note du document :* Le capitaine de frégate Lahalle, attaché naval à Istanbul, a adressé récemment à l'état-major général de la Marine un travail remarquable sur la situation en Méditerranée orientale. J'ignore si cette étude a été communiquée à l'état-major de l'Armée qu'elle ne manquerait pas d'intéresser.

82

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2324 à 2327. *Rome, 10 décembre 1938, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 1 h. 44, 2 h., 1 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme téléphoné nº 2323 (1).

L'éditorial du numéro du *Giornale d'Italia* mérite assurément de retenir l'attention; car on peut préciser qu'il apporte, tandis que le gouvernement garde encore le silence, et que la rue est pleine de cris, la première énonciation officieuse des revendications italiennes.

D'après M. Virginio Gayda, les accords de 1935 devraient être tenus pour absolument caducs. Entre la France et l'Italie, « tout serait à refaire » et les points principaux qu'il conviendrait de soumettre à une nouvelle réglementation concerneraient tout d'abord la Tunisie, Suez et Djibouti.

On remarquera que, malgré les quelques injures dont, par habitude, son article est truffé, le directeur du *Giornale d'Italia* semble envisager, du moins pour le moment, une négociation, plus qu'un recours à la force. On remarquera ensuite que, dans son énumération des problèmes qui intéressent les courants vitaux de l'Italie, il laisse tomber la Corse, Nice, la Savoie, dont se nourrit cependant l'ardeur verbale des étudiants et des lycéens appelés à manifester dans les villes de la Péninsule.

L'article en question marque donc une certaine déflation et semble autoriser à croire que le but de tout le tapage auquel nous assistons depuis le 30 novembre est d'essayer au moins pour commencer, d'ouvrir une conversation qui ferait table rase des accords de 1935 et reposerait sur des bases nouvelles.

Parmi les prétentions qu'esquisse, plus que ne les formule M. Gayda, c'est évidemment la partie relative à la Tunisie qui est la plus délicate. Il est significatif que le directeur du *Giornale d'Italia* dans l'argumentation par laquelle il soutient que les accords de 1935 sont caducs, parce que le règlement prévu pour la Tunisie n'a jamais été ni établi, ni discuté, oublie à

(1) Du 9 décembre, non reproduit. Ce télégramme analysait un éditorial consacré par le directeur du *Giornale d'Italia* à la question des rapports franco-italiens sous le titre : « Entre la France et l'Italie, tout est à refaire ». M. Gayda affirmait l'inexistence juridique et politique des accords de 1935, accords qui prévoyaient, en ce qui concernait la Tunisie, une négociation qui n'avait jamais été entamée. Il soulignait que l'échange de ratifications n'ayant pas eu lieu, les accords n'avaient jamais reçu une vie effective. Il rappelait la contradiction entre la liberté d'action qui aurait été concédée par la France à l'Italie en janvier 1935 et les obstacles mis depuis lors par Paris à la conquête italienne. Tout était à refaire entre les deux pays, mais, depuis 1935, l'Empire italien s'était formé : « Naturellement, les courants vitaux des intérêts italiens se portent spécialement vers la Tunisie et vers Djibouti, entre autres points... »

dessein de mentionner que les principes fondamentaux de ce règlement avaient été fixés et devaient comporter l'extinction progressive des privilèges spéciaux des Italiens dans la Régence. L'intention italienne est, à n'en pas douter, et au minimum, de revenir là-dessus.

D'autre part, si l'occupation des territoires acquis par l'Italie n'a pas eu lieu, comme M. Virginio Gayda l'affirme, ces territoires, de même que la zone cédée par nous entre l'Érythrée et la Somalie française, n'en figurent pas moins sur toutes les cartes italiennes qui ont été publiées depuis 1935. A cet égard, on estime donc en Italie que les accords de 1935 sont valables. On ne paraît pas non plus songer à contester la validité de la clause de ces accords qui prévoyait la cession de 2.500 actions du chemin de fer d'Éthiopie [1].

83

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 676 à 678. *Tokyo, 10 décembre 1938, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 17 h. 15, 17 h. 30.)

Le Japon traverse ces jours-ci une crise qui paraît bien être une des plus graves depuis le début des hostilités.

Le 30 novembre dernier, on a annoncé très brusquement qu'une réunion du quartier général impérial présidée par l'Empereur avait donné sa sanction à une « grave décision » que recommandait le gouvernement et qui devait être rendue publique, le 2 décembre au plus tard. Le fait qu'à la date du 10 aucune déclaration n'a encore été donnée établit qu'une opposition qui n'a pas encore été réduite s'est élevée contre une décision solennellement prise par l'Empereur.

Il me paraît résulter de renseignements concordants qu'une sorte de conjuration s'était montée, groupant les militaires modérés, les milieux d'affaires

[1] Le même jour, le Directeur politique dans une note destinée à M. Lagarde, s'exprimait ainsi : « Comme suite au télégramme de Rome nos 2324 et suivants, M. Léger vous prie de préparer d'urgence pour documentation d'un article de mise au point dans *Le Temps* et utilisation éventuelle par Bressy, une note donnant les éléments d'une réfutation des affirmations de Gayda.

« L'article projeté serait aussi objectif que possible; il s'agit simplement d'en jalonner la contexture par une mise au point positive ».

[Cet article parut sous forme de « Bulletin du jour » dans *Le Temps* du 16 décembre (p. 1) sous le titre : « Les relations franco-italiennes ». Après avoir retracé les étapes principales de l'action diplomatique de la France au cours des dernières années en vue de « normaliser » ses rapports avec l'Italie, il concluait : « Si sincère que soit notre désir d'en revenir à de bonnes relations avec l'Italie, il faut pourtant que l'on sache de l'autre côté des Alpes que la France n'est pas disposée à payer l'amitié italienne de sacrifices qu'aucune raison politique ne saurait justifier et que le plus élémentaire souci de sa dignité de grande puissance lui interdit d'envisager ».]

et en général tous les gens sages. Il se serait agi d'arrêter définitivement les opérations en Chine à la carte de guerre actuelle, de rester sur la défensive en ce qui concerne les armées de Tchang-Kaï-Chek et de procéder systématiquement à la reconstitution des territoires occupés. D'après ce que j'entends dire, la situation financière aurait été un des ressorts les plus importants de ce mouvement. Il faut y adjoindre les rivalités entre groupes militaires : le groupe du Nord aurait trouvé là une occasion d'imposer sa politique. Les clans se font une guerre au couteau et ne reculent devant aucun moyen pour faire échouer les plans de leurs adversaires : c'est ainsi que la presse de Mandchourie qui relève étroitement de l'armée de Kouang-Tong a publié le 8 de ce mois... (1).

Le plan d'opérations dans le golfe du Tonkin précise que la flotte préparait les débarquements qui doivent avoir lieu près de Pakhoï et à Hoihao, dans l'île d'Haïnan, et que les transports doivent quitter Formose incessamment. Cette publication semblait bien avoir pour but de faire avorter une opération que le clan du Sud avait préparée et dont mon télégramme nº 674 vous signalait la possibilité (2).

Les extrémistes et le groupe du Sud se seraient ligués pour combattre cette conjuration et c'est à leur opposition que serait dû le retard très étonnant apporté à la publication d'une décision impériale.

Le prince Konoyé avait annoncé qu'il prendrait la parole à Osaka demain soir, devant une réunion de gens d'affaires spécialement convoqués pour l'entendre. Comme les milieux d'Osaka souffrent beaucoup de la guerre et que la « reconstruction » de la Chine ferait repartir les affaires, il paraissait probable que le président du Conseil voulait leur annoncer une bonne nouvelle. Or il vient de décommander son voyage sous prétexte de maladie. Il a déjà joué trop souvent cette comédie pour que l'on n'en tire pas la conclusion que la crise n'est pas encore résolue.

On ne peut pas encore savoir qui l'emportera et surtout quelles seront les conséquences de cette péripétie du conflit entre les deux tendances extrémiste et modérée.

En ce qui concerne les affaires intérieures, l'état de tension et d'anxiété de la population est grande : on lui a tellement dit depuis dix-huit mois que le Japon n'avait que des succès et qu'il allait bientôt recueillir le fruit de sa victoire qu'il serait aisé à des meneurs de soulever des explosions de mécontentement contre un gouvernement que l'on pourrait accuser de faiblir à la veille de la victoire contestable. Il n'est pas douteux que ce ne soit là un des moyens de pression qu'envisagent les extrémistes, sans parler de soulèvements militaires analogues à celui de février 1936, accompagnés d'assassinats politiques.

En ce qui concerne les affaires de Chine, il semble que, si les extrémistes l'emportent, l'opération du golfe du Tonkin sera faite dans un avenir prochain et les armées japonaises s'enfonceront plus avant en Chine à la poursuite

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Du 9 décembre, qui indiquait le transport de troupes nippones de Changhaï à Formose et « une certaine activité » des forces navales japonaises dans le golfe du Tonkin.

de Tchang-Kaï-Cheik. Si au contraire les modérés finissaient par avoir le dessus, on pourrait espérer que la guerre serait en fait prochainement terminée, tout au moins en ce qui concerne les grandes opérations.

Communiqué à Changhaï.

84

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Corbin, Ambassadeur de France à Londres; Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 3601, 3602; 1114 (1). *Paris, 10 décembre 1938, 23 h. 45.*

Pour Londres. — Je me réfère à votre télégramme no 3185 (2). J'adresse à notre ambassadeur à Berlin le télégramme suivant :

Pour les deux postes. — Ainsi que je vous l'ai indiqué moi-même au cours de votre récent séjour à Paris, je vous serais obligé de marquer aux autorités du Reich les inquiétudes que suscite l'éventualité d'incidents à Memel. Vous ajouterez qu'en tant que signataire du statut de Memel (3), le gouvernement français est prêt, pour sa part, à toute consultation utile.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 9 décembre, non reproduit. D'après ce télégramme, sir A. Cadogan venait d'entretenir l'ambassadeur de France à Londres des inquiétudes du gouvernement anglais quant aux affaires de Memel. « Le Foreign Office verrait avantage à aborder la question sans attendre qu'éclatent des incidents graves, à rappeler au gouvernement allemand que les puissances occidentales ont participé à l'élaboration du statut et que si des difficultés venaient à se produire sur le territoire de Memel, elles devraient faire l'objet d'une consultation dans l'esprit de l'accord de Munich ».

(3) Le territoire de Memel avait été attribué le 16 février 1923 par la Conférence des ambassadeurs à la Lithuanie, sous réserve qu'un statut spécial y serait institué. Ce statut fut établi par une convention conclue entre la Lithuanie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon le 8 mai 1924, et qui, tout en confirmant la cession de Memel à la Lithuanie, stipulait que le territoire constituerait « une unité jouissant de l'autonomie législative, judiciaire, administrative et financière ».

85

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger [1].

T. circulaire. *Paris, 10 décembre 1938.*

Pour tous les postes, sauf Londres. — Je vous communique, à titre d'information, le texte d'un télégramme que j'adresse à Londres :

Pour tous les postes. — Le correspondant du *Times* a exprimé au Département le désir d'être éclairé sur les intérêts italiens en Tunisie.

Je vous communique ci-après la substance de la réponse qui lui a été donnée.

En 1881, le nombre des Français dans la Régence était de 700 et celui des Italiens de 11.200.

Au recensement quinquennal de mai 1936, le nombre des Français est de 108.000 et celui des Italiens de 94.000. La population indigène de la Tunisie est à la même date d'environ 2.325.000 habitants dont 60.000 Israélites.

D'après certaines rumeurs, le chiffre réel des Italiens s'éleverait à 120.000, voire à 130.000. La presse fasciste affecte à cet égard de considérer comme n'ayant pas cessé d'appartenir à la nationalité italienne les Italiens ayant acquis notre nationalité.

Les mêmes publicistes nous reprochent de fausser sciemment le recensement et de profiter, à cette fin, de l'ignorance qui règne dans les milieux italiens. Cette critique n'est pas davantage fondée puisque l'administration prend la précaution de distribuer dans les quartiers européens des formulaires rédigés en français et en italien, alors que la Régence ne reconnaît comme langues officielles que le français et l'arabe.

En fait, le chiffre de la population italienne que donne le recensement officiel devrait plutôt être diminué dans la proportion où la population juive tend à se libérer d'une allégeance que les mesures récemment prises à son encontre lui rendent chaque jour plus intolérable. Ni le recensement officiel, ni la communauté israélite italienne ne donne le chiffre exact de cet élément. Des estimations approximatives permettent, toutefois, de l'évaluer à environ 10.000 personnes, dont 5.000 dans la capitale et sa banlieue, et le reste réparti entre Sousse, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.

[1] A savoir les postes de Berne (n° 385); Prague (n° 1257); Varsovie (n° 921); La Haye (n° 364); Oslo (n° 225); Copenhague (n° 269); Stockholm (n° 244); Saint-Jean-de-Luz (n° 316); Lisbonne (n° 285); Bruxelles (n° 561); Rome-Quirinal (n° 1080); Rome Saint-Siège (n° 184); Tunis (n° 601); Rabat (n° 597); Tanger (n° 240); Le Caire (n° 316); Beyrouth (n° 934); Addis Abéba (n° 102); Jérusalem via Beyrouth (n° 181); Bagdad (n° 179); Ankara (n° 703); Washington (n° 935); Moscou (n° 661); Berlin (n° 1116); Budapest (n° 708); Bucarest (n° 1084); Athènes (n° 398); Belgrade (n° 743); Barcelone (n° 650); Ottawa (n° 294). Par courrier en clair.

Le poste de Londres (n° 3605) par fil.

La population italienne est principalement originaire de Sicile, de Pantellaria et de la Sardaigne. Sur l'effectif de 94.000, les insulaires sont au nombre de 34.000, soit plus du tiers. Au surplus, il est remarquable de constater que, sur ce même total, près de 57.000 sont nés dans la Régence.

Les Italiens sont répartis dans l'ensemble du territoire encore que de façon inégale. Les seules régions où ils ont sur les Français la supériorité numérique sont celles de Tunis et de sa banlieue, du cap Bon, ainsi que le bassin minier du Kef, à la frontière algérienne. La distribution par professions fait ressortir que l'immigration italienne a été, pour la Régence, un abondant réservoir de main-d'œuvre. La propriété italienne est de 77.000 hectares, tandis que la propriété française est de 630.000.

Dans la population italienne, la proportion des illettrés est forte. Elle dépasse 36 %. Les écoles françaises et italiennes se partagent à peu près également les élèves d'origine italienne. En 1936, ils étaient au nombre d'environ 10.000 dans les unes et dans les autres. Au total, les premières comptent 38.000 élèves et les secondes, moins de 15.000.

La comparaison du chiffre de la population italienne lors de l'établissement du protectorat et actuellement fait ressortir de manière décisive l'ampleur de la dette que la Péninsule a contractée envers la France. C'est grâce à la sécurité et à la prospérité que nous avons fait régner dans la Régence, à l'ordre et au capital français, que le flot de l'émigration italienne a pu trouver dans ce pays un si large et si favorable débouché. Lors de la signature du traité du Bardo, la colonie italienne de la Régence était formée surtout de juifs livournais, qui, quelques dizaines d'années auparavant, avaient quitté la Toscane, devenue moins hospitalière que jadis, et avaient ainsi répondu à l'appel du libéralisme dont, au milieu du siècle dernier et sous l'influence de la France, s'inspirait le gouvernement beylical. Ces Israélites, les Grani, qui ont, d'ailleurs, toujours tenu à défendre leur autonomie morale, et constitué, à cette fin, une communauté distincte de la communauté juive indigène, se consacraient principalement au négoce et étaient concentrés surtout à Tunis et, dans une proportion beaucoup plus faible, dans quelques ports. Il est au moins singulier que l'aide que la France a donnée à l'Italie, en lui offrant le moyen d'établir dans des conditions propices et aux portes de son territoire, une portion substantielle de l'excédent de sa population, puisse se retourner contre le pays qui a fait preuve d'une hospitalité si humaine. Les immunités dont jouissaient, dans la Régence, les Italiens au même titre que les autres étrangers, étaient d'ordre capitulaire. Les avantages qu'elles conféraient à leurs bénéficiaires n'allaient, toutefois, pas sans contrepartie. En Barbarie, les étrangers, sous le nom générique de Francs, jouissaient du privilège de l'extra-territorialité. Ils échappaient à la loi locale pour ne relever que de leurs consuls, mais ils étaient assujettis à des restrictions sévères et précises : groupés dans les villes, où ils étaient cantonnés dans des quartiers spéciaux, il leur était interdit de se mêler à la population indigène et de se livrer à une activité autre que le commerce. En particulier, ils n'avaient pas accès à la propriété rurale.

C'est le protectorat qui a levé ces entraves auxquelles le régime des échelles astreignait les non-nationaux. Il n'est pas de pays qui ait profité plus largement des libertés nouvelles que l'Italie. Si les paysans siciliens ont trouvé dans la campagne tunisienne une terre et un foyer, c'est à la France qu'ils le doivent.

La presse romaine invoque souvent la nécessité de tenir compte des changements apportés par le temps et de faire preuve de réalisme. C'est de ce réalisme que la France se prévaut, quand elle déclare que les immunités capitulaires ne répondent plus à la situation présente de la Tunisie. Les avantages qui étaient incompatibles avec ce statut et qu'elle a si généreusement octroyés aux nouveaux venus, impliquent inévitablement renonciation tacite, de leur part, à une condition exceptionnelle qui était elle-même incompatible avec les franchises accordées par nous à tous sans distinction.

Pour Londres seulement. — Pour conclure, une comparaison s'impose. Les droits qu'invoque l'Italie sont analogues à ceux dont nous pourrions nous prévaloir pour réclamer à l'Angleterre la province de Québec. Encore est-il que cette aspiration, qu'il suffit d'énoncer pour en souligner l'inanité, serait plus solidement fondée que les convoitises italiennes, puisque aussi bien, à la différence des conditions régnant en Tunisie, les Franco-Canadiens ont fait souche là-bas dès avant la conquête anglaise et que leur nombre n'a pas été accru par des apports postérieurs à la perte de cet établissement par le roi de France.

86

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1388 à 1390. *Washington, 10 décembre 1938, 23 h. 59; le 11, 0 h. 7, 0 h. 15.*

(*Reçu :* le 11, 8 h. 15, 7 h. 55, 7 h. 45.)

Suite à mon télégramme nos 1383 à 1387 (1).
Le discours de M. Cordell Hull exprime le nationalisme panaméricain dans

(1) Du 9 décembre, non reproduit. D'après ce télégramme M. de Saint-Quentin déclarait avoir eu connaissance du discours que le secrétaire d'État devait prononcer à Lima le 10. Dans cette allocution M. Hull soulignait que l'anarchie économique, sociale et politique avait pu être enrayée par la coopération interaméricaine; il faisait honneur aux nations américaines de traditions historiques communes qui leur apportaient « l'esprit de tolérance, de respect mutuel et de bonne entente ». Il déplorait cependant que « dans certaines parties du monde », des forces puissantes contribuent à l'ébranlement de l'ordre international, d'où un « dilemme tragique : liberté ou esclavage ». Le secrétaire d'État invitait les nations américaines à ne pas permettre « l'invasion du continent américain » ni par des forces armées, ni « par des activités contraires... au respect mutuel de l'indépendance nationale ». Après avoir indiqué le programme de la conférence (perfectionnement de l'organisation interaméricaine pour la paix, développement de saines relations économiques, etc.), il déclarait : « Nous, Américains, nous ne sommes pas seuls. Il y a dans d'autres parties du monde de puissantes forces... qui tendent vers le même but » [à savoir la paix dans la justice et la sécurité].

lequel se sont résorbés les sentiments de déception, d'isolement et de crainte qu'a laissés aux États-Unis la dernière crise européenne.

Ce nationalisme est fortement marqué d'un impérialisme qui se dissimule mal sous des compliments immérités aux républiques sœurs.

Il prend vigoureusement position contre les nationalismes impérialistes des autres continents. Il prétend interdire l'hémisphère américain non seulement à leurs entreprises militaires mais à leur propagande politique.

Si M. Cordell Hull n'a nommé aucune puissance, il n'en a marqué que plus fortement le conflit entre deux idéologies politiques et morales. Les puissances totalitaires ne sont définies que par les forces de barbarie avec lesquelles l'orateur les identifie. Toutefois, l'Allemagne est sans aucun doute plus directement visée que l'Italie et le Japon. Quant aux puissances de l'autre type, leur contribution à l'œuvre de paix est reconnue et continue à être souhaitée. Mais cette solidarité perd beaucoup de sa portée pratique du fait qu'elle se trouve étendue non seulement à des nations mais à « des groupements à l'intérieur de nations », ce qui paraît exclure toute collaboration politique à moins de provoquer le reproche d'intervention dans les affaires intérieures des pays étrangers, reproche qui est précisément formulé contre les dictatures.

Le discours du secrétaire d'État paraît devoir rencontrer l'approbation de l'opinion américaine qui, dans sa grande majorité, tend à reconnaître aux états européens le droit de régler leurs relations mutuelles à leur guise mais qui entend néanmoins se réserver le droit de distribuer, au nom de ses propres principes, le blâme et l'éloge sans d'ailleurs assumer aucune obligation même morale envers les puissances qui se réclament du même idéal.

87

M. COULONDRE, AMMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4438, 4439 (1). *Berlin, 10 décembre 1938, 10 h.*

Au sujet de la tension actuelle des relations franco-italiennes, l'un des familiers du Führer a tenu hier des propos qui ont été rapportés à l'un de mes collaborateurs, sans doute avec l'intention qu'ils seraient répétés à Paris.

« Il est évident, a dit la personne en question, que si des hostilités éclataient entre la France et l'Italie, le Führer ne resterait pas neutre. Il interviendrait en faveur de son ami Mussolini. Il y serait moralement obligé.

« Mais il n'est pas moins certain, a poursuivi le confident du Chancelier, en accentuant ses paroles, que le Führer considère comme absolument invraisemblable l'hypothèse où le différend franco-italien aboutirait à une guerre,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

qu'il ne veut pas d'une telle guerre et qu'il se gardera bien d'y pousser le gouvernement fasciste. S'il en était autrement, le Reich aurait-il signé avec la France la déclaration du 6 décembre? (1). Croyez-vous que le Führer risquerait pour les Italiens de Tunisie ce qu'il ne veut pas risquer pour « les Allemands d'Alsace »?

« Ceci posé, on ne devrait pas s'étonner outre mesure en France de voir l'Allemagne manifester ses sympathies pour les revendications formulées par son allié italien. Une telle attitude correspond au parallélisme des deux politiques et au jeu normal des accords entre Rome et Berlin ».

88

NOTE DU DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES

Statut du territoire de Memel.

10 décembre 1938.

Le conseiller de la légation de Lithuanie est venu signaler à la direction politique les inquiétudes que causait au gouvernement lithuanien le résultat probable des élections qui doivent avoir lieu demain à Memel.

D'ordre de son gouvernement, il est venu faire savoir qu'en présence de cette situation, le gouvernement lithuanien avait pris l'initiative de présenter officiellement hier au gouvernement allemand des propositions relatives à l'application du statut de Memel. Le gouvernement lithuanien exprime le désir de se concerter avec le gouvernement de Berlin sur toutes les questions concernant l'application de ce statut et s'engage, dès maintenant, à donner une interprétation « extensive » et répondant dans une très large mesure aux exigences allemandes, à tout ce qui concerne notamment la mise en vigueur de la loi de défense nationale ainsi que l'organisation de la police d'État; il ajoute qu'il est disposé à rechercher pour l'avenir l'établissement d'un *modus vivendi* pour tous les cas relevant de l'application du statut.

M. Natkevicius a été chargé par son gouvernement de faire dès ce soir cette communication au gouvernement français (2).

(1) Voir ci-dessus le n° 45-I.

(2) Le même jour à 23 h 45, le Ministre chargeait l'ambassade de France à Berlin de marquer les inquiétudes suscitées par l'éventualité d'incidents à Memel : voir ci-dessus le n° 84.

89

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

10 décembre 1938.

Par un aide-mémoire du 7 décembre et une note du 9 novembre [1], l'ambassade d'Angleterre a bien voulu indiquer au ministère des Affaires étrangères que le ministre de Sa Majesté à Prague avait reçu l'instruction de faire connaître au gouvernement tchécoslovaque le désir du gouvernement britannique d'engager avec lui, le 14 décembre à Londres, les négociations relatives à l'octroi d'un emprunt à la Tchécoslovaquie.

M. Newton a été invité à marquer, à cette occasion, aux autorités tchécoslovaques que le succès de ces négociations dépendrait largement, du moins en ce qui concerne le gouvernement britannique, de l'attitude adoptée par le gouvernement de Prague à l'égard de l'antisémitisme et des réfugiés venant de la région des Sudètes, et à insister sur l'importance du maintien et de l'extension des dispositions autorisant ces personnes à emporter une partie de leurs biens à leur départ de Tchécoslovaquie.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de remercier l'ambassade d'Angleterre de ces indications, et de lui faire savoir que la date proposée du 14 décembre a tout son agrément.

Le ministère des Affaires étrangères partage également le sentiment du gouvernement britannique sur l'opportunité de marquer à Prague l'importance attachée en France et en Grande-Bretagne à l'attitude qu'adopteront les autorités tchécoslovaques à l'égard des problèmes soulevés par l'antisémitisme et le sort des réfugiés sudètes.

En ce qui concerne cette dernière question, le ministre de France à Prague est déjà intervenu à plusieurs reprises dans le sens souhaité.

A la suite d'une démarche toute récente de M. de Lacroix, M. Chvalkovsky a donné l'assurance au représentant de la France que son gouvernement, tout en étant désireux d'éviter l'installation définitive de certains éléments sur son territoire, ne prendrait à leur égard aucune mesure de refoulement ni d'expulsion tant qu'un asile ne leur aurait pas été trouvé à l'étranger. Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie a affirmé qu'aucun de ces réfugiés ne se trouvait en danger. La situation apparaît donc moins grave que ne paraît le craindre l'ambassade.

Le ministère des Affaires étrangères n'a pas manqué de transmettre les informations contenues dans la note et l'aide-mémoire précités de l'ambassade

[1] Le texte de l'aide-mémoire britannique du 7 décembre ne se retrouve pas dans les dossiers. Quant à la note du 9 décembre (et non novembre), elle est ci-dessus analysée sous le n° 61 (note).

au ministre de France à Prague, en l'invitant à s'en inspirer au cours de ses prochaines conversations avec les autorités tchécoslovaques, afin qu'elles ne puissent avoir de doute sur l'importance attachée à cette affaire par le gouvernement de la République.

90

M. Bourdeillette, Consul de France à Francfort,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 98. *Francfort, 10 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1939.)

J'ai pu obtenir, de sources diverses et absolument sûres, des renseignements concordants sur le traitement infligé aux Juifs arrêtés le 10 novembre à Francfort et dont la plupart se trouvent encore au camp de concentration de Buchenwald.

Les milliers d'hommes arrêtés, parmi lesquels figuraient des enfants de quinze ans et des vieillards de plus de soixante-dix ans, ont été parqués comme des bêtes dans des hangars glacés et exigus. Les prisonniers n'ont ni lits, ni paille pour s'étendre. Ils doivent, la nuit, rester accroupis ou assis et ne peuvent se déshabiller. Le jour, ils restent exposés en plein vent, vêtus de costumes de toile, et servent de jouets aux gardes, dont l'imagination sadique ne connaît pas de bornes. Le moindre châtiment consiste en une application de ce que l'on appelle là-bas les « verges de fer ». Le supplice de la soif est infligé à tous les détenus qui ne reçoivent comme nourriture que des mets trop salés. Beaucoup sont atteints de dysenterie. Les cas de bronchite et de pneumonie sont très nombreux. Une cinquantaine de victimes sont mortes. Depuis quelques jours on remet d'ailleurs en liberté les personnes qui semblent sur le point de mourir. J'ai vu moi-même certains prisonniers relâchés, que je connaissais personnellement. Leur aspect est effrayant et ce sont de véritables loques humaines, terrorisées et minées par la maladie, qui sortent du camp de concentration.

Mon collègue britannique, qui est en contact avec de nombreux prisonniers, m'a confirmé l'exactitude de ces détails qui dépassent en horreur les descriptions publiées dans des ouvrages tels que *Les soldats du marais* ou *Prisonnier d'Hitler*, et à la véracité desquelles on avait peine à croire.

Le *Deutscher Dienst*, comparant dernièrement les incidents de Tunis [1] à la journée antisémite en Allemagne, affirmait qu'on n'avait pas « touché à un cheveu d'un Juif ». Cette affirmation est à verser sans commentaires au dossier d'un régime qui s'érige en « défenseur de la civilisation occidentale ».

[1] Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 43 (et note), 72 (et note).

91

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin; à M. Corbin,
Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1117, 1118; 3606 à 3608 (1). *Paris, 11 décembre 1938, 1 h. 10.*

Je me réfère à mon télégramme no 3601 (2).

Pour Londres. — J'adresse à notre ambassadeur à Berlin le télégramme suivant :

Pour les deux postes. — Je me réfère à mon télégramme no 1114 (2). Le chargé d'affaires d'Angleterre a reçu instructions de se concerter avec vous en vue d'une démarche au cours de laquelle il serait représenté aux autorités du Reich :

1o Que des informations font craindre de la part de certains éléments de la population de Memel une action incompatible avec le statut dont la France, comme puissance signataire, ne saurait se désintéresser;

2o Que le gouvernement français ne doute pas que le gouvernement allemand n'use de son influence auprès de ces éléments pour les amener à respecter le statut.

Vous ajouterez, comme vous invitait mon télégramme précité, que le gouvernement français est prêt, pour sa part, à toute consultation utile. Vous éviterez toutefois de fonder votre démarche sur la clause de consultation contenue dans la récente déclaration franco-allemande.

Veuillez prendre contact d'urgence avec sir Ogilvie Forbes.

92

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3612, 3613 (3). *Paris, 11 décembre 1938, 13 h. 20.*

L'ambassadeur d'Angleterre a été informé très complètement par moi de la substance des entretiens que j'avais eus avec M. von Ribbentrop (4). Je vous serais obligé toutefois de signaler particulièrement au secrétaire

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc» (dossiers Bonnet).
(2) Du 10 décembre, ci-dessus reproduit sous le no 84.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Qui avaient conduit à la signature de la déclaration franco-allemande le 6 décembre : voir ci-dessus le no 45-I.

d'État que j'ai moi-même tenu à prendre l'initiative d'affirmer très clairement, au cours de conversations avec le ministre allemand, le caractère et la portée de la solidarité franco-anglaise et ce qu'elle a de fondamental dans l'orientation de la politique de la France.

Je n'ai laissé subsister aucun doute sur l'impossibilité où se trouverait éventuellement l'Allemagne de spéculer sur une dissociation de la France et de l'Angleterre; par contre, en examinant avec mon interlocuteur les modalités susceptibles de traduire dans les faits un effort de détente entre la France et l'Allemagne, j'ai eu soin de marquer que je ne pouvais concevoir cet effort que dans le cadre d'une harmonisation des rapports européens. J'estimais vaine en effet toute recherche d'un développement des rapports entre la France et l'Allemagne sans un effort correspondant pour l'amélioration des relations anglo-allemandes.

En tout état de cause, l'âpreté des polémiques engagées dans la presse allemande contre l'Angleterre ne pourrait que desservir nos efforts.

93

M. DUTARD, CONSUL DE FRANCE À NAPLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 14 [1]. Réservé. *Naples, 11 décembre 1938, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 14 h.)

De source très sûre.

Au cours d'un entretien qui a eu lieu ces jours derniers, l'ambassadeur d'Allemagne à Rome a déclaré au comte Ciano que l'Allemagne ne saurait appuyer les revendications italiennes quant à la Corse et à la Tunisie.

94

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 3609 à 3611. *Paris, 11 décembre 1938, 15 h., 17 h.* [2].

Je me réfère à votre télégramme n° 3159 au sujet des bombardements aériens en Espagne [3].

[1] Extrait des papiers Bonnet.
[2] Par fil.
[3] Du 8 décembre, non reproduit. Ce télégramme signalait une démarche faite au Foreign Office par M. de Azcarate, pour protester contre l'annonce faite par Franco de bombardements nouveaux. Les Anglais étaient néanmoins désabusés : « C'est donc au total avec un sentiment d'impuissance que le Foreign Office envisage actuellement la question du bombardement des populations civiles espagnoles ».

L'ambassadeur d'Espagne à Paris a effectué le 8 décembre auprès du Département une démarche analogue à celle de M. Azcarate au Foreign Office.

Il l'a accompagnée d'une lettre très pressante, dont vous recevrez copie par le prochain courrier [1].

Ainsi que vous le verrez, le gouvernement espagnol ne s'élève pas et ne sollicite notre appui contre des opérations qui viseraient des objectifs militaires.

Ses protestations portent exclusivement sur les bombardements des populations civiles.

Or, l'expérience des dernières semaines démontre surabondamment que les appréhensions manifestées à cet égard à Barcelone ne sont que trop justifiées. Le Foreign Office aura reçu comme nous communication confidentielle d'un rapport du président de la commission militaire de la Société des Nations qui signale de Barcelone les chiffres effrayants (non publiés) des victimes faites en plein centre de la capitale catalane par le bombardement du 24 novembre (300 morts et 650 blessés).

C'est contre ces massacres d'innocents que s'indignent à juste titre les autorités républicaines. Il me paraît impossible d'accueillir avec indifférence leurs protestations. Que les gouvernements britannique et français soient dans l'impossibilité d'empêcher l'aviation du général Franco de bombarder sans discernement et indistinctement les villes ouvertes et les ouvrages militaires, cela n'est que malheureusement trop certain. Mais, en présence de l'appel que nous adresse le gouvernement de M. Negrin, pouvons-nous garder le silence et invoquer notre impuissance? Je ne le pense pas. Au contraire, il me paraît opportun de manifester aux deux parties l'horreur qu'inspirent au monde civilisé les victimes inutiles de ces bombardements et de leur demander une fois de plus, au nom de l'humanité et du droit des gens, de limiter leurs opérations à des objectifs militaires.

Quels que soient les résultats à escompter d'une telle démarche, celle-ci serait amplement justifiée tant par l'expérience des raids les plus récents de l'aviation nationaliste que par les principes qui ont toujours guidé les gouvernements britannique et français et qu'ils ont encore défendus en commun avec beaucoup de force à la dernière assemblée de la Société des Nations.

[1] Dans la note remise le 8 décembre, l'ambassadeur d'Espagne à Paris déclarait que le peuple espagnol contemplait avec « indignation » et « amertume » « la froide indifférence » manifestée par les gouvernements démocratiques devant l'application contre lui, « cynique et réitérée, d'une méthode de guerre que ces mêmes gouvernements démocratiques n'ont pas craint de qualifier de barbare et inhumaine », autrement dit l'emploi de l'aviation par les nationalistes au bombardement des populations civiles, dénoncé par les rapports d'une commission d'enquête britannique. Le gouvernement espagnol « proclam(ait) avec orgueil » son « impuissance » à protéger les populations par la voie des représailles, et il adressait un appel « à l'esprit chevaleresque et à l'honneur traditionnel du gouvernement français pour qu'il mette en action les moyens de pression ou de persuasion adéquats » en vue de la cessation de ces bombardements.

95

M. DE SAINT-JOUAN, MINISTRE DE FRANCE À LIMA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 43 à 45. *Lima, 11 décembre 1938, 21 h. 20, 21 h. 21, 21 h. 24.*

(*Reçu :* le 12, 5 h., 6 h., 6 h. 15.)

Loin de chercher à faire affirmer à Lima la solidarité des nations américaines dans des termes ou d'une manière qui restreindrait leur collaboration avec l'Europe ou porterait atteinte à leur participation à la Société des Nations, les délégués des États-Unis entendent faire à nouveau consacrer ici certains principes « américains » qu'a définis M. Cordell Hull dans son discours d'hier (liberté individuelle, juste respect du droit et de la parole donnée, etc.) (1) et qui devraient aux yeux des peuples nouveaux du continent régir les relations internationales et même internes dans le monde entier.

La résistance collective des nations américaines à l'expansion de puissances extra-continentales n'est préconisée par le secrétaire d'État que dans la mesure même où ces influences étrangères visent à faire prévaloir dans la vie américaine des principes contraires.

Présentée dans ce cadre, l'affirmation qu'a faite le secrétaire d'État de la résolution des États-Unis de développer en proportion des besoins leur contribution éventuelle à la défense militaire du continent contre une agression a recueilli des applaudissements unanimes; mais ses déclarations sur le libéralisme économique interaméricain paraissent avoir été moins goûtées.

En ce qui concerne les propagandes fascistes, nazistes et soviétiques, les déclarations de M. Cordell Hull rejoignaient pleinement la thèse latino-américaine exposée quelques instants auparavant par le ministre des Affaires étrangères de la République argentine : « Nous sommes résolus, avait déclaré M. Cantilo aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, à rejeter par des mesures préventives concertées ou par une action collective directe tout ce qui implique une menace contre l'ordre américain, une immixtion d'hommes ou d'idées visant à implanter en Amérique des conceptions étrangères à notre idéologie, des régimes attentatoires à nos libertés, des théories qui minent la paix sociale et la moralité de nos peuples, des fanatismes ou des fétichismes politiques qui ne sauraient prospérer sous le ciel américain ». Je signale également la condamnation formelle du racisme que contient le même discours ainsi que l'évocation par M. Cantilo de tout ce que l'Amérique latine doit à la culture française.

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 86 (note).

Comme le voit Votre Excellence, en dépit de l'insistance avec laquelle M. Cantilo a souligné les liens de tous ordres entre l'Europe et l'Amérique latine, ainsi que la volonté qu'a cette dernière de les sauvegarder dans tous les domaines, il existe un terrain intéressant d'entente entre deux politiques que l'on a si volontiers ces jours derniers présentées comme contradictoires.

Fidèle à sa tactique, la délégation des États-Unis recherche d'ailleurs en ce moment, dans les idées développées au nom des autres pays, et notamment par le ministre des Affaires étrangères de la République argentine, des éléments de formules consacrant la solidarité centre-américaine, non seulement comme aux conférences antérieures contre une agression, mais encore contre l'introduction de principes « non américains » dans la vie des états du continent.

96

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 639 (1). Réservé. *Rome, 11 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 16, 13 h.)

Mgr Tardini m'a donné quelques renseignements confidentiels sur l'état des relations entre le Saint-Siège et le gouvernement italien (3).

Le Pape a été sensible au fait que M. Mussolini n'ait pas, jusqu'à ce jour, pris la peine de répondre à sa lettre personnelle sur la question des mariages mixtes. C'est pour cela qu'en annonçant la réponse du Roi à la lettre du Pape, la secrétairerie d'État du Vatican en a souligné la « souveraine courtoisie » pour suggérer au public le contraste entre la correction du monarque et l'incorrection du ministre.

Un autre fait aussi a choqué et surtout paru significatif. Jusqu'à présent, chaque fois que le R.P. Tacchi-Venturi, intermédiaire habituel des communications officieuses entre le Pape et le Duce avait demandé à être reçu par M. Mussolini, il l'avait été dans un délai plus ou moins court. Ainsi l'avait-il encore été à la mi-octobre, au moment des difficultés sur l'Action catholique. Mais quand il a, par lettre au Duce, demandé à le voir après la publication du décret interdisant les mariages mixtes, aucune réponse ne lui a été faite. Et cependant il s'agit là d'un religieux dont les relations avec M. Mussolini se situent sur le plan de l'amitié réciproque.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur les tensions entre le Vatican et le gouvernement italien, voir, au tome XII de la présente série, les nos 139, 458.

Enfin, le Vatican constate qu'une guerre sourde est encore menée en Italie contre l'Action catholique. Sous les moindres prétextes, des difficultés sont faites aux prêtres qui cherchent à exercer une activité dans ce domaine. On leur reproche immédiatement d'empiéter sur le champ du fascisme.

Le bruit a couru, ces jours-ci, que le gouvernement italien, revenant au dessein d'en finir avec l'Action catholique, était sur le point de la supprimer. Le Vatican, à qui ce bruit a été rapporté, n'a recueilli aucune indication qui l'authentifie, mais on croit savoir, à la secrétairerie d'État, qu'une forte tendance anticléricale se manifeste chez certains des collaborateurs les plus proches de M. Mussolini; et Mgr Tardini m'a cité comme représentants principaux de cette tendance M. Starace, M. Alfieri, M. Farinacci. Ce sont d'ailleurs là, en y ajoutant le comte Ciano, les représentants de la tendance casse-cou, dans l'équipe dirigeante du moment.

Pour ces diverses raisons, le fait est qu'une certaine amertume règne au Vatican à l'égard du gouvernement italien. L'on n'y est pas rassuré non plus. Ces jours-ci, comme un prélat français de mes amis rapportait au cardinal Pacelli la rumeur relative à une prochaine mesure gouvernementale contre l'Action catholique : « L'on peut s'attendre à tout », lui a répondu le Cardinal.

97

M. Fouques-Duparc, Chargé d'affaires de France à Barcelone, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 795 [1]. Très confidentiel. *Barcelone, 11 décembre 1938* [2].

Je me réfère à mon télégramme nos 791-792 [3].

Les informations recueillies par l'attaché militaire se confirment, et seul le mauvais temps qui persiste dans la région de Lérida nous donne encore, semble-t-il, un sursis.

On dit ici que le général Franco et le parti italien, dont il paraît subir les directives, auraient obtenu, des éléments nationalistes de plus en plus nombreux, même dans l'armée, qui désirent en finir par une conciliation quelconque, un dernier crédit, l'autorisation de tenter une dernière fois leur chance militaire. On en infère que, décidé à jouer sa dernière carte et spéculant sur l'impunité que peut assurer une victoire rapide, ils ne reculeront devant aucun moyen, même les plus affreux.

De là, la rumeur sur l'emploi de gaz, qui commence à se répandre en ville, sans que j'en aie pour ma part recueilli de confirmation objective. De là, les

[1] Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
[2] Par courrier, en clair.
[3] Du 8 décembre, non reproduit. Par ce télégramme, le chargé d'affaires transmettait les informations recueillies par l'attaché militaire sur une offensive nationaliste en préparation sur le Segre : les nationalistes avaient rassemblé une vingtaine de leurs meilleures divisions et disposaient de près de huit cents avions.

bombardements massifs à prévoir sur les villes et bourgades de l'arrière désignées dans le programme de radio-Salamanque, en premier lieu sur Barcelone qui s'attend à revivre les journées de mars. Des informations de très bonne source, venues de Minorque, confirment le débarquement ces jours derniers dans la base de Majorque de stocks de bombes, dans une grande proportion, de 500 kilos.

On peut raisonnablement s'attendre à ce que les communications par terre soient momentanément coupées entre Barcelone et la France. L'ambassade n'aurait plus, dans ce cas, d'autres moyens de communication et de ravitaillement que la radio et les navires de guerre. En prévision de cette éventualité, je m'emploie à reconstituer les réserves de vivres, tant de l'ambassade que de la colonie française, qui sont à l'heure actuelle très entamées.

L'état-major et le gouvernement républicains comme la population, acceptent ces perspectives avec calme. Ce n'est pas l'optimisme, mais une résolution tranquille. Habituée aux combats en retraite, l'armée républicaine se prépare à opposer à l'adversaire une « résistance élastique », et à l'arrêter à 10 ou 20 kilomètres de sa base de départ, au point où commencent les dénivellations de terrain qui coïncident avec la ligne de l'armée. Elle compte que cette avance sera payée si cher, jalonnée de tant de morts, que le combat pourrait bien être décisif dans un autre sens que celui où l'entend le général Franco.

Dans ces jours d'attente vide et pressante, dont l'atmosphère rappelle celle de la journée du 14 juillet 1918 sur le front de Champagne, je ne puis pas, avant qu'il ne soit trop tard, ne pas évoquer les sacrifices (morts par dizaines de mille, destructions systématiques d'un pays si proche du nôtre), qui, dans quelques jours peut-être, vont être consentis à un but dont on perçoit de moins en moins distinctement le sens de part et d'autre, à moins qu'il ne s'agisse que de contenter la vanité militaire et de hausser les ambitions italiennes.

Jamais, en effet, vue d'Espagne, la lutte n'a paru plus absurde, moins spontanée, même dans la conscience de ceux qui prennent la responsabilité de la poursuivre. Jamais la lassitude commune n'a à ce point nivelé les idéaux qui étaient à la base de départ des camps espagnols.

En d'autres circonstances, devant des menaces moins graves, cette ambassade a déjà suggéré un appel à la paix. Aujourd'hui, il y a cette coïncidence favorable que la conférence panaméricaine [1], qui représente, pour l'Espagne blanche aussi bien que pour l'Espagne rouge, la plus haute force morale, est réunie et vient de consacrer pour le nouveau continent un ordre international pacifique.

Je ne suis pas sûr qu'un appel à la cessation des hostilités, lancé de Lima, justifié par la communauté de race, appel public et un peu grandiloquent, comme savent écrire les Espagnols, s'il est discrètement, mais fermement appuyé par les États-Unis, par l'Angleterre et par la France, n'aurait pas aujourd'hui des deux côtés de l'Espagne un retentissement profond et, si j'ose reprendre le mot, décisif.

[1] Ouverte à Lima à partir du 9 décembre. Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 95.

98

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. nº 1092. Réservé. *Paris, 12 décembre 1938* (1).

Vos récents télégrammes ont relevé à plusieurs reprises des analogies entre l'attitude adoptée par le gouvernement italien depuis le 30 novembre et la politique suivie par l'Allemagne au cours de la crise tchécoslovaque. S'inspirant de l'exemple allemand, le gouvernement italien chercherait à susciter un état de tension, pouvant aller jusqu'à une menace de guerre et que suivrait une médiation des puissances (2).

Je crois devoir à cet égard attirer votre attention sur le soin que nous devons apporter à ne laisser concevoir aucun doute sur l'impossibilité de soumettre un problème entièrement différent du problème tchécoslovaque à une procédure inspirée du précédent de Munich.

Le gouvernement italien semble vouloir arbitrairement créer et développer un conflit entre les deux pays. Considérant que les questions litigieuses entre les deux pays ont trouvé leur règlement dans les accords de 1935, nous n'avons aucune initiative à prendre ni même à envisager. Le gouvernement italien demeure libre de nous saisir de telles demandes nouvelles qu'il croirait devoir formuler, mais il ne s'ensuit pas qu'elles doivent être recevables, encore moins que sa démarche puisse ouvrir un débat général.

Quant à l'Angleterre, autant nous sommes certains de son loyal et plein concours, autant il serait inopportun de solliciter d'elle des démarches dont la répétition pourrait apparaître comme traduisant une inquiétude de notre part.

C'est pour des raisons analogues qu'au cours des récents entretiens franco-allemands l'éventualité d'une action allemande, quelle qu'elle fût, à exercer auprès du gouvernement italien n'a jamais été évoquée.

Je ne doute pas que les considérations qui précèdent, et qui rejoignent les conclusions de votre télégramme nº 2209 (3), ne retiennent toute votre attention, en vue d'inspirer votre attitude au cours de vos entretiens, tant avec le ministre des Affaires étrangères qu'avec vos collègues du corps diplomatique, et notamment avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus les nos 9, 57, 63.
(3) Le télégramme de Rome nos 2205-2209, du 1er décembre, est ci-dessus analysé sous le nº 1 (note).

99

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nº 1093 (1). *Paris, 12 décembre 1938* (2).

Je me réfère à vos télégrammes nos 1889 à 1898 et 2160 à 2168 des 10 et 29 novembre (3).

Il me paraît utile de préciser, en vue de vos entretiens éventuels avec le comte Ciano, la position du gouvernement de la République à l'égard du problème espagnol.

Ainsi que vous le savez, depuis le mois d'août 1936, et en dépit des sentiments publiquement exprimés par une fraction de l'opinion, tous les gouvernements français ont maintenu le principe de non-intervention en Espagne. Ce principe a trouvé son application dans les travaux du comité de Londres et ceux-ci ont abouti à la résolution du 5 juillet 1938 (4), qui a recueilli l'adhésion unanime de tous les gouvernements européens et notamment du gouvernement italien. Celui-ci a d'ailleurs confirmé dans le cadre des accords italo-britanniques du 16 avril « son adhésion à la formule britannique de retrait proportionnel des volontaires étrangers d'Espagne » et s'est engagé « à effectuer ces retraits au moment choisi par le comité de Londres et dans les conditions déterminées par lui, sur la base de cette formule » (5).

Cette résolution prévoyait :

1º Le recensement et le retrait total, sous la surveillance de commissions internationales, de tous les étrangers qui, de part et d'autre, prennent part à la guerre civile en Espagne;

2º A un stade de ce retrait dit « substantiel » (10.000 volontaires du côté où il y en a le moins, et un nombre proportionnel de l'autre), l'octroi *aux deux partis* par tous les gouvernements, d'un statut de belligérance en mer;

3º Le renforcement du contrôle des voies d'accès terrestres et maritimes de l'Espagne, notamment par un système de « présence constante » d'observateurs internationaux dans les ports espagnols. Ce contrôle devait intervenir dès que les commissions internationales auraient procédé au recensement des étrangers et avait pour objet d'empêcher le retour des volontaires évacués aussi bien que l'envoi d'armes et de munitions dans la Péninsule.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ces télégrammes sont reproduits au tome XII de la présente série sous les nos 288 et 433.
(4) Sur cette résolution, voir, au tome X de la présente série, le nº 155 (note).
(5) Voir, au tome IX de la présente série, le nº 194 (note).

Les dispositions de la résolution du 5 juillet ont été acceptées par Barcelone le 26 juillet et repoussées par Burgos le 15 août [1].

Le secrétaire du Comité de non-intervention, mandaté par les principaux gouvernements intéressés (l'U.R.S.S. s'était abstenue) s'est rendu le 8 octobre à Burgos « en vue de fournir aux autorités nationalistes les éclaircissements désirables sur le plan de Londres et s'assurer des intentions du général Franco » [2].

Entre-temps, le gouvernement espagnol avait pris la décision d'assurer le retrait unilatéral de tous les combattants des brigades internationales et invité la Société des nations à constater ces retraits par l'entremise d'une commission, *sans préjuger d'ailleurs de l'envoi ultérieur d'une commission du Comité de non-intervention* [3]. L'évacuation de ces volontaires est actuellement en cours. 4.500 d'entre eux auront quitté l'Espagne à la fin de cette semaine. Il restera à évacuer de la zone de Catalogne 2.800 blessés environ et 2.000 étrangers parmi lesquels ceux qui, ne pouvant rentrer dans leurs pays d'origine, sont en principe destinés à se rendre au Mexique. Si l'on ajoute 2.000 combattants restant encore dans la zone de Valence, l'on arrive au total de 12.000 volontaires qui, déjà retirés du front, sont en cours de rapatriement. Les vérifications et les sondages de la Commission ont déjà commencé et il est permis de penser qu'avant la fin de décembre il ne restera plus aucun volontaire en Espagne gouvernementale.

De son côté, le gouvernement de Burgos a spontanément évacué le 15 octobre 10.000 légionnaires italiens « parmi ceux qui combattaient dans la Péninsule depuis dix-huit mois » [4], mais il repousse toutes les conditions mises par le comité de Londres tant à l'octroi qu'à l'exercice de la belligérance [5]. Telle est du moins la conclusion qui se dégage du rapport du secrétaire du Comité de non-intervention à son retour [à] Londres.

Cette situation conduit donc à une impasse. Il n'est pas possible en effet de remettre en cause les dispositions de la résolution du 5 juillet et notamment d'octroyer au gouvernement de Burgos un statut de belligérance tant que celui-ci n'aura pas pris d'engagements formels concernant le retrait total des volontaires, le contrôle de ce retrait et le rétablissement de la surveillance internationale. M. Neville Chamberlain a été le premier à le marquer en ce qui concerne le gouvernement britannique au cours des conversations du 24 novembre à Paris [6].

Il résulte de ce qui précède que le gouvernement de Burgos porte seul, du fait de son refus, la responsabilité de la non-exécution du plan du 5 juillet et la non-reconnaissance des droits de belligérance dont l'octroi demeure soumis aux conditions auxquelles le gouvernement italien a explicitement

(1) Sur l'acceptation de Barcelone et le rejet de Burgos, voir, au tome X de la présente série, les nos 280 (note), 389.

(2) Sur la mission Hemming, voir, au tome XII de la présente série, les nos 298, 325, 331 (et note).

(3) Voir, au tome XII précité, le no 28 (note).

(4) Voir, au tome XII précité, les nos 15, 138, 180, 281.

(5) Voir, au tome XII précité, les nos 298, 325.

(6) Dont le compte rendu est reproduit au tome XII précité sous le no 390.

souscrit. Le gouvernement français demeure fidèle à cet accord international auquel ont adhéré tous les pays membres du Comité de non-intervention et c'est cette seule volonté qui inspire sa politique à cet égard, à l'exclusion de toute considération de politique intérieure.

Il importe qu'à l'occasion, vous puissiez préciser cette position au comte Ciano.

100

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1293, 1294 (1). Confidentiel. *Varsovie, 12 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 14, 12 h.)

A un de mes collègues qui est personnellement tout dévoué à la France bien qu'il représente un pays dont nous avons eu souvent à nous plaindre, M. Beck a déclaré catégoriquement, il y a quelques jours, que la France serait contrainte de céder la Tunisie à l'Italie.

A ce propos il s'est répandu en récriminations contre notre pays, en disant qu'à notre habitude, nous faisions preuve dans nos rapports avec l'Italie d'une manque absolu de psychologie. Mon collègue a été stupéfait de cette sortie qui lui révélait pour la première fois les véritables sentiments de M. Beck à notre égard.

Ceci prouve qu'en orientant les journaux gouvernementaux ainsi que je l'ai signalé (ma dépêche nº 687 - Europe) (3) dans un sens favorable aux prétentions italiennes envers la France, le service de presse du palais Bruhl ne va pas au-delà des intentions du ministre; ceci démontre enfin, une fois de plus, à quel point ceux qui en France s'obstinent, contre toute évidence, à croire que M. Beck ne nous est pas aussi hostile qu'on le dit et à prétendre qu'on pourrait encore « le ramener » se leurrent grossièrement.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Par avion.
(3) Du 7 décembre, non reproduite. Cette dépêche notait que, dans la presse gouvernementale, les informations relatives aux manifestations antifrançaises de Rome étaient présentées « comme un fait politique important, qui doit être pris en considération et qui n'a en lui-même rien de scandaleux ». Elle expliquait l'attitude de Varsovie par une sorte de *Schadenfreude* à l'égard de la France, par le fait que les démêlés franco-italiens éloignaient le spectre du pacte à Quatre; enfin par un souci de ménager l'Italie, la Pologne s'estimant comme cette dernière « une puissance dynamique ».

101

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4454 (1). *Berlin, 12 décembre 1938, 14 h.*

Je me suis acquitté ce matin auprès du sous-secrétaire d'État de la démarche prescrite par votre télégramme nº 1117 (2).

M. Woermann qui venait de recevoir le chargé d'affaires d'Angleterre, m'a répondu que suivant ses informations, les élections à la diète de Memel s'étaient effectuées dans un ordre complet (3), et qu'en conséquence il n'apercevait pas de motif pour une consultation des puissances intéressées.

Il a ajouté que la question dont j'étais venu l'entretenir serait d'ailleurs examinée par son gouvernement et qu'il me ferait connaître éventuellement la suite qu'elle pourrait comporter.

J'ai demandé au cours de la conversation à M. Woermann s'il pouvait me préciser les griefs que le gouvernement allemand avait à formuler contre le gouvernement lithuanien touchant l'application du statut de Memel. Le sous-secrétaire d'État m'a déclaré qu'il n'était pas, pour le moment, préparé pour discuter à fond cette question avec moi.

102

Note du Secrétariat général au Département (4)

Solidarité franco-britannique en Méditerranée

12 décembre 1938.

Le 7 mars dernier, M. Chamberlain avait déjà eu à répondre devant la Chambre des Communes à M. Henderson, député travailliste, qui lui demandait de préciser l'étendue des obligations du gouvernement britannique vis-à-vis de la France dans l'hypothèse d'une attaque dirigée contre celle-ci

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 11 décembre, ci-dessus reproduit sous le nº 91.
(3) Les élections à la Diète s'étaient soldées par un vif succès des candidats allemands : la nouvelle diète en comprenait 25 contre 4 députés lithuaniens.
(4) Cette note émane vraisemblablement du Secrétariat général. Elle porte en effet une mention manuscrite initiale de M. Léger : *Urgent. En vue de l'audience de l'ambassadeur d'Angleterre mardi 12 décembre, à 10 h* [il faut lire en fait 13 décembre, le 12 étant un lundi].

ou d'une invasion du territoire français. Le Premier ministre avait répondu que ces obligations, en plus des engagements résultant du pacte de la Société des Nations, étaient celles du traité de Locarno de 1925 telles qu'elles ont été réaffirmées dans la section 3 de l'arrangement conclu à Londres le 19 mars 1936 (1).

M. Chamberlain vient d'exprimer plus laconiquement la même idée lorsque dans le débat de cet après-midi, il a déclaré qu'un engagement spécifique d'assistance militaire à la France en cas d'attaque italienne contre le territoire ou les possessions françaises n'existait dans aucun traité, pacte ou accord franco-britannique (2). Ces informations sont littéralement exactes.

Il ne s'ensuit pas toutefois que l'Angleterre puisse se désintéresser d'une attaque italienne dirigée contre la France.

A défaut du traité de Locarno, qui concerne exclusivement les rapports franco-allemands, il y a lieu de rappeler :

1° Qu'une attaque italienne contre la France constituerait une violation du pacte Briand-Kellogg;

2° Que cette attaque constituerait un manquement à l'article 12 du pacte (3) qui continue à lier l'Italie et qu'en conséquence l'Angleterre devrait rompre les relations économiques avec l'Italie et examiner au sein du Conseil s'il y a lieu de recommander une action militaire commune aux membres de la Société des Nations.

Mais dans le domaine des relations générales entre la France et l'Angleterre, il y a lieu de rappeler :

1° Qu'en octobre 1935, les deux pays se sont trouvés d'accord pour interpréter l'article 16 comme impliquant une solidarité complète de chacun des membres de la Société des Nations à l'égard de celui qui aurait été attaqué par l'état en rupture de pacte, si cette attaque est bien occasionnée par des mesures d'application dudit article dont l'exécution aurait été arrêtée en commun.

Cette reconnaissance d'un principe général a donné lieu dans les rapports particuliers entre les deux pays à une entente comportant une mise au point

(1) La section 3 dudit arrangement était ainsi formulée : [Les représentants de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord et de l'Italie] déclarent que rien de ce qui s'est produit avant ou depuis ladite violation du traité de Locarno ne peut être considéré comme ayant délié les signataires de ce traité d'aucune de leurs obligations ou garanties et que celles-ci subsistent entièrement; s'engagent dès à présent à prescrire à leurs états-majors d'entrer en contact aux fins de préparer les conditions techniques dans lesquelles s'exécuteraient les engagements qui leur incombent en cas d'agression non provoquée.

(2) Par télégramme n° 3195, du même jour, l'ambassadeur de France à Londres indiquait que, durant l'après-midi, un député travailliste avait demandé au Premier britannique s'il existait un traité quelconque par lequel, en cas d'attaque italienne contre la France ou les possessions françaises, la Grande-Bretagne serait tenue d'accorder son assistance militaire à la France, ce à quoi M. Chamberlain avait répondu par la négative.

(3) Aux termes de cet article, tous les membres de la Société des Nations convenaient que, s'il s'élevait entre eux un différend susceptible d'entraîner une rupture, ils le soumettraient soit à la procédure de l'arbitrage, soit à l'examen du Conseil.

pratique de certaines mesures de caractère naval, notamment l'usage des ports français et en particulier des ports de Toulon et de Bizerte garanti aux navires de la flotte britannique ainsi que la collaboration des forces navales françaises de la Méditerranée avec les forces britanniques dans des conditions à déterminer par des experts.

2° Répondant, le 4 décembre 1936, à un discours de M. Eden, M. Yvon Delbos avait déclaré, au nom du gouvernement, que « toutes les forces de la France sur terre, sur mer et dans les airs seraient spontanément, immédiatement utilisées pour la défense de la Grande-Bretagne dans le cas d'une agression non provoquée » (1). Cette déclaration répondait, il est vrai, à l'assurance donnée par M. Eden que « si l'occasion s'en présentait, les armes britanniques pourraient et devraient être utilisées pour la défense de la France et de la Belgique » (2). La préoccupation du moment était assurément celle d'un conflit avec l'Allemagne, mais la déclaration de M. Delbos était formulée dans les termes les plus généraux.

3° M. Chamberlain a lui-même montré, au cours de la conversation du 24 novembre, l'importance qu'attachait le gouvernement britannique à cette assurance, dont il a demandé la confirmation (3).

M. Daladier a répondu immédiatement que poser la question était la résoudre et qu'il renouvelait et confirmait l'assurance donnée par M. Delbos et par M. Chautemps.

Si des déclarations qui précèdent pas plus que des textes contractuels il ne résulte une obligation militaire expresse à la charge du gouvernement britannique, la solidarité franco-britannique est un élément trop capital de la sécurité de l'un et l'autre pays pour qu'il soit possible d'en exclure un élément aussi essentiel que le maintien de leur position respective en Méditerranée.

103

LE COLONEL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 1103/A.M. (4). Très secret. *Berlin, 12 décembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 16 janvier 1939.)

Si la dernière crise a fortement secoué la France, elle ne semble pas par contre, avoir en rien affecté l'Allemagne. Cette nation a continué à suivre, sans temps d'arrêt et sans déviation, la ligne militaire, politique et économique

(1) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 109 (note).
(2) Allusion au discours prononcé par le secrétaire d'État au Foreign Office à Leamington : voir, au tome IV précité, le n° 4.
(3) Voir, au tome XII de la présente série, le n° 390.
(4) Extraite des archives de la Guerre.

qu'elle s'était tracée. Dès maintenant de nouveaux événements semblent se préparer. Il s'agirait de savoir quand et où ils se produiront. Ainsi se posent des questions d'échéances et des questions de directions. Et c'est à ces questions que je voudrais essayer de répondre encore que la tâche ne soit pas très aisée.

Je crois pouvoir, du moins, faire un tour d'horizon susceptible de mettre de l'ordre dans les données du problème. Occupant mon poste depuis un mois [1], j'ai déjà pu me procurer un certain nombre d'informations. Ma vie même dans l'ambiance de Berlin, mes observations, mes lectures, mes conversations en ont été les sources. En ce qui concerne mes conversations, les plus intéressantes ont été celles que j'ai eues avec mes collègues étrangers. C'est qu'en effet, devant la puissance grandissante de l'Allemagne beaucoup de pays, même les plus lointains, commencent à prendre peur. C'est que, même devant le « réalisme » de la politique de l'Axe, certains de ces pays, complaisants jusqu'ici à l'égard de l'Allemagne, commencent à se sentir visés par elle. Ainsi, vis-à-vis de leur camarade français, beaucoup d'attachés militaires, depuis les événements de septembre, sortent de leur réserve ou même renversent leur attitude.

J'ai donc l'honneur de vous rendre compte, rassemblées dans l'exposé ci-après, de toutes les impressions que j'ai pu recueillir.

I. *Échéances*

1° *Le Führer.* — J'ai eu l'honneur d'accompagner Son Excellence M. Coulondre à Berchtesgaden, et je voudrais ici, sans sortir de mes attributions, parler seulement de mes impressions de voyage. Le cérémonial est bien connu. On est acheminé vers la ville sainte par les géants du protocole (M. von Dörnberg, 2 m. 07; M. von Halem, 1 m. 95, les autres évidemment moins grands mais tout de même de belle venue). Puis ont monte vers le haut lieu où réside le dieu entouré de ses anges noirs, c'est-à-dire de tous les hommes jeunes, beaux et vêtus en *S.S.* qui rendent les honneurs, prennent la garde, remplissent tous les offices et assurent tous les services dans cet étrange monastère. De tout cela se dégage l'impression que le Führer vit dans une atmosphère qui est faite pour lui et uniquement pour lui, c'est-à-dire non transmissible, et symbolisant en quelque sorte le fait que là s'accomplit une œuvre, destinée peut-être à être maintenue par d'autres hommes habitant ailleurs et autrement, mais devant, en tout cas, être terminée du vivant de son promoteur. M. Hitler, lui-même, a l'air d'un homme direct, connaissant le prix du temps, d'une mentalité qui exclut toute nonchalance, et aussi tout acte gratuit. Ses grands yeux clairs sont ceux d'un somnambule, sauf dans le moment où il en fait jaillir un regard fulgurant de magnétiseur pressé. Combien de temps a-t-il devant lui pour réaliser son plan? Sans paraître mal portant, il n'a tout de même pas très bonne mine. On peut aussi se demander, si son régime alimentaire, si particulier, ne signifie pas autre chose

[1] Le colonel Didelet avait été nommé attaché militaire à Berlin à partir du 25 octobre,

qu'un goût prononcé pour l'ascétisme; si ses séjours dans la montagne de plus en plus fréquents et prolongés n'ont pas d'autre motif que la recherche d'une retraite propice au travail. On sait enfin que M. Hitler ne dort jamais, et qu'il a constamment à sa portée un médecin prêt à lui administrer des piqûres.

Bref, l'impression d'ensemble est que le Führer veut accomplir de son vivant la tâche immense qu'il s'est assignée, et qu'il se sent pressé par le temps. Si je me suis quelque peu étendu sur ce point c'est qu'il faut voir là, à mon avis, la cause la plus profonde de la précipitation des événements auxquels nous avons assisté et assisterons.

2° *Les collaborateurs.* — Il ne peut s'agir ici que du maréchal Goering et de M. Goebbels, les autres personnalités du parti ne semblant pas susceptibles d'exercer une influence sur la politique extérieure du Führer. On a dit que le maréchal Goering était par rapport à M. Goebbels un modéré; cela d'ailleurs ne doit s'entendre que pour les buts, car lorsqu'il s'agit d'exécution, le maréchal Goering est encore plus brutal et expéditif que son rival. En vérité sa modération, si elle est réelle, n'est pas capable de constituer une digue devant la volonté du Führer. On dit à Berlin, et cela doit être vrai ou tout au moins représentatif, qu'après septembre M. Hitler aurait dit devant le maréchal Goering : « Au cours de cette crise, tous mes généraux ont été des lâches! » Réponse de Goering : « Mais, mon Führer, du moins ce reproche ne s'adresse-t-il pas à moi? » « A vous comme aux autres », aurait alors tonné le Führer. Bref, Goering est rentré dans le rang, si tant est qu'il ait jamais cherché à en sortir. Quant à la rivalité Goering-Goebbels [1] dont on fait des gorges chaudes dans certains milieux, on ne doit pas s'attendre qu'elle apporte une gêne quelconque dans l'exécution des plans d'expansion allemande. La vérité c'est que le Führer est le plus fort, et qu'il se débarrasserait de l'un ou de l'autre de ses collaborateurs, sinon des deux à la fois, s'il estimait que ce fût nécessaire à l'exécution de ses desseins.

3° *Les chefs militaires.* — Le général Keitel apparaît comme un beau parleur et un homme entendu à conduire ses propres affaires. Les généraux von Brauchitsch et Halder semblent être gros travailleurs et très disciplinés. Toutes ces têtes de l'armée donnent une impression de conformisme, soit que cette attitude corresponde à leur sentiment du devoir soit qu'elle soit adaptée à leurs intérêts. Ce sentiment que l'on éprouve à première vue est d'ailleurs confirmé par tout ce que l'on entend dire. Aucune chance, semble-t-il, que le haut commandement puisse contrarier les intentions du maître. Si celles-ci, trop téméraires, plaçaient un jour les chefs actuels devant des difficultés disproportionnées à leurs talents (qui semblent cependant réels), on pourrait toujours avoir recours aux anciens chefs, aux Fritsch, aux Beck, etc., qui restent prêts dans la coulisse et jouissent de toute la confiance de l'armée. Mais de toute manière aucun freinage militaire, tel que celui qui s'est produit au moment de l'affaire tchèque, ne semble désormais possible.

[1] Sur cette rivalité, voir, au tome XII de la présente série le n° 291; ci-dessus le n° 59.

4° *Les alliés.* — L'Italie actuelle est bien dans la main de l'Allemagne et la partie que le Japon est en train de jouer est absolument liée à celle du Reich. « L'Italie ne fait pas ce qu'elle veut », m'a dit d'un air significatif un général allemand bien placé pour connaître la question. « Si nous avons rappelé la mission que nous avions en Chine, m'a dit le même général, c'est parce que notre honneur nous interdisait de miser sur les deux tableaux ».

Cette solidité des alliances, le Führer est trop grand politique pour ne pas craindre qu'elle ne soit que temporaire et, par suite, pour ne pas chercher à en tirer le plus tôt possible, le maximum de parti. Que M. Mussolini, qui s'adonne aux exercices les plus violents, vienne à être victime d'un accident ou que le parti militaire japonais vienne à perdre de son influence politique, nul ne sait si alors l'Italie et le Japon ne pourraient être amenés à se ranger, comme pendant la grande guerre, parmi les ennemis de l'Allemagne.

Chose d'ailleurs paradoxale, l'Allemagne qui, parmi tant de brillantes qualités, n'a tout de même pas celle du tact, se trouve alliée aux deux nations les plus susceptibles et les plus orgueilleuses de la terre.

On aurait tort de croire, par exemple, que l'armée italienne se complaise dans le rôle de comparse qui semble lui être destiné, et qu'elle se réjouisse sans réserve du développement de la force allemande. J'ai eu l'occasion de causer dernièrement avec un officier supérieur italien, occupant dans son pays un poste très en vue et qui avait été envoyé en mission à Berlin. Les circonstances ont fait qu'il s'est exprimé à cœur ouvert et voici en bref ce qu'il m'a dit : « Les Français et les Anglais ont bien mal joué dans cette histoire de Tchécoslovaquie. Vous avez été complètement bluffés. L'occasion que vous venez de manquer, la plus belle peut-être que vous ayez jamais eue, était votre dernière occasion. A partir de maintenant rien ne peut plus arrêter l'ascension de l'Allemagne ».

Peu importe le jugement en lui-même, c'est là d'ailleurs une question qui me dépasse, mais ce que je veux retenir de cette déclaration, c'est son accent de sincérité et son ton de regret.

Quant au Japon, je citerai le trait suivant. Il ne s'agit que d'une bien petite chose : la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur nippon au chancelier Hitler, mais l'observation des petites choses peut aider à comprendre les grandes. On sait combien les Japonais savent rester secrets derrière leur visage impassible ou souriant. Eh bien, j'ai vu l'officier japonais qui avait accompagné son ambassadeur à Berchtesgaden ne pouvoir retenir son indignation en nous relatant, à moi et à mon adjoint, la cérémonie à laquelle il avait assisté. On avait obligé son ambassadeur, porteur de lettres signées de la main quasi-divine du Mikado, à courir jusqu'au fond des Alpes! On avait, par ordre du Führer, ajourné par deux ou trois fois le déplacement! On n'avait pas organisé pour l'ambassadeur japonais un voyage spécial, mais on l'avait incorporé dans une fournée diplomatique (ambassadeurs du Japon et de Belgique, plus trois ministres de nations diverses). A Berchtesgaden, par un temps glacial, on l'avait promené en voiture découverte... etc. Et ce qui avait mis le comble au ressentiment des Japonais, ç'avait été une attention qu'avaient eue pour eux les Allemands et qui, dans

la pensée de ceux-ci, était certainement très délicate. Les géants du protocole (était-ce pour se faire pardonner leur taille) avaient, à l'exclusion de toute autre décoration étrangère, arboré la plaque de grand officier du plus bel ordre japonais qui leur eût été conféré. Or cela avait mis à une terrible épreuve l'esprit courtois et chevaleresque des Nippons! Quelle contenance pouvaient-ils faire devant de tels égards, à eux seuls témoignés, en présence de l'ambassadeur de Belgique et des trois ministres de la fournée. Vraiment ils ne savaient plus où se mettre! Ils se trouvaient malgré eux les complices de l'insulte faite aux autres pays. En nous contant cela, l'officier japonais débordait d'une sombre fureur.

Encore une fois l'Italie et le Japon sont actuellement rivés à l'Allemagne. Mais l'avenir des alliances est toujours incertain. Aussi, par application de la règle suivant laquelle il faut battre le fer quand il est chaud, le Führer pourrait-il être amené à hâter l'exécution de ses plans.

5° *La puissance militaire allemande.* — Qu'il s'agisse d'organisation, d'encadrement, d'instruction ou d'armement, l'Allemagne se livre actuellement à un travail qui passe l'imagination. Depuis les chefs du *Generalstab* jusqu'au dernier des soldats ou des ouvriers d'usine, tout le monde en ce pays est attelé à une tâche presque démesurée. La première question qui se pose c'est de savoir quand tout cet immense labeur prendra fin. Car il faut bien qu'il prenne fin; un pays si peuplé qu'il soit ne peut tout de même pas dépasser un certain niveau militaire. Il ne possède malgré tout qu'un nombre fini de citoyens. Une fois tous les hommes utilisables par la Wehrmacht, organisés, encadrés et instruits, on n'a plus à faire que du « fignolage ». Quant à l'armement, en admettant qu'un pays puisse en produire à l'infini, il n'a pas intérêt à fabriquer plus de matériel qu'il n'en peut utiliser. La question des rechanges mise à part, on n'a pas besoin de plus de fusils qu'on n'a de fantassins, de plus d'avions qu'on n'a de pilotes, de plus de canons qu'on n'a de pelotons de pièces, de plus de bateaux qu'on n'a d'équipages, etc. etc. Donc il y a là une échéance qu'il serait intéressant de prévoir. Cette échéance correspond au moment où l'Allemagne aura porté sa puissance militaire au maximum, compte tenu des proportions d'hommes qu'elle a décidé d'affecter à chaque branche de la Wehrmacht (infanterie, artillerie, *Schnelltruppen*, aviation, marine, D.A.T., etc.). Ne disposant pas moi-même des éléments nécessaires pour résoudre le problème, j'ai interrogé tous les officiers étrangers qui m'ont paru avoir quelque lumière sur le sujet. Les avis que j'ai recueillis sont variables, mais toutes les dates indiquées se placent entre les années 1940 et 1942.

Une autre question qui vient à l'esprit, c'est de savoir où en est aujourd'hui l'Allemagne. Que pourrait-elle entreprendre dès maintenant avec sa force militaire actuelle? Il semble bien à ce sujet que l'ordre d'urgence appliqué par l'Allemagne tant pour le personnel et l'instruction que pour le matériel ait été le suivant sous réserve, bien entendu, d'un certain nombre de chevauchements indispensables :

1° Aviation et D.C.A.

2° Infanterie - troupes motorisées - et blindées - pièces antichars.

3° Artillerie de campagne.

4° Artillerie lourde et longue d'armée ou de réserve générale [1].

Or, l'Allemagne commence à être satisfaite de ce qu'elle a réalisé en fait d'aviation. Elle paraît être en très bonne voie en ce qui concerne l'infanterie (dont les cadres il est vrai ne sont pas encore complets, ni les réserves entièrement instruites), la motorisation, les chars et les armes antichars. Elle vient, pour ses *Schnelltruppen*, en particulier, divisions motorisées, légères et blindées, de faire un gros effort de création et de coordination qui lui donne déjà un instrument puissant, mobile et bien en main, encore que cet effort ne soit pas encore terminé. Elle est certainement plus en retard pour l'artillerie, surtout l'artillerie d'armée ou de réserve générale. Pour rattraper ce retard, elle met les bouchées doubles. Une grande partie de l'activité industrielle est maintenant consacrée à cette arme. On m'a rapporté que pour certains calibres, la fabrication de munitions était entreprise avant même que la mise au point du matériel soit terminée. Le fait est que les commandes d'artillerie de l'étranger ne sont acceptées que sous condition de longs délais de livraison [2]. Ces délais atteignent de deux à trois ans pour la Roumanie; il est vrai que ce peut être pour d'autres raisons.

A signaler, d'autre part, que la formation des cadres de l'artillerie laisse beaucoup à désirer. Si les officiers d'infanterie sont encore insuffisants en quantité, ils ont du moins la qualité, étant donné l'excellente formation reçue. Mais l'Allemagne excelle moins dans le dressage des artilleurs. Recrutant des officiers d'une culture scientifique insuffisante, les instruisant en un temps très court, consacré en grande partie à l'étude des autres armes (ce qui d'ailleurs n'est pas une mauvaise chose en soi), elle n'en fait pas des tireurs très brillants. On m'a rapporté que les écoles à feu étaient assez décevantes, et que les artilleurs allemands semblaient plus compter, pour obtenir les efficacités recherchées, sur l'abondance de leurs munitions que sur la précision de leurs tirs.

Mon impression d'ensemble est que l'Allemagne n'a pas actuellement l'artillerie qui lui permettrait d'entreprendre une action offensive sur son front ouest; tout au plus pourrait-elle, grâce à sa ligne Siegfried et à la valeur de son infanterie, accepter de ce côté une guerre défensive. Par contre, sur les fronts très vastes et peu fortifiés de l'Est, elle pourrait, dès à présent, grâce à son infanterie très manœuvrière, grâce surtout à ses *Schnelltruppen* et à son réseau d'autostrades qui permet de porter presque instantanément

[1] *Note du document.* — L'effort fait pour la Marine doit se situer à part. Il semble que dans ce domaine l'Allemagne, qui réalise la qualité, semble ne pas vouloir ou pouvoir obtenir la quantité. En fait, la proportion par rapport à la flotte anglaise, non seulement ne tend pas actuellement vers les 35 % de l'accord naval, mais est plutôt en voie de régression.

[2] *Note du document.* — J'ai cherché à savoir pour qui les usines Skoda travaillaient actuellement. On m'a dit que les carnets de commandes de matériel de guerre de ces usines étaient pleins, mais que ce n'était pas pour le compte de l'Allemagne. On m'a parlé de l'Orient. Je n'ai pu en savoir plus.

en n'importe quel point la masse motorisée et mécanique, grâce aussi au concours d'une aviation puissante, être, ou du moins se croire capable d'entreprendre dès le printemps prochain une campagne offensive. Et cela surtout si l'adversaire était attaqué dans son flanc par une force alliée et soumis simultanément à une propagande active susceptible de déclencher l'insurrection de ses arrières.

6° *Nourriture et matières premières.* — Il ne peut pas être dans les intentions de l'Allemagne, toujours hantée par l'idée du blocus, de porter au maximum son potentiel militaire, sans s'assurer, d'autre part, qu'elle pourra en toutes circonstances nourrir son armée et sa population, et fournir ses usines en matières premières. Or malgré toutes ses synthèses et tous ses *ersatz*, malgré aussi son art d'éviter le gaspillage, l'Allemagne telle qu'elle est ne pourrait pas, économiquement, se suffire à elle-même. Elle est donc obligée de conquérir ou d'asservir les sols et les sous-sols qui lui manquent. La question qui se pose est donc de savoir si le Führer attendra pour agir dans ce sens d'avoir porté sa force au maximum ou bien si, pour gagner du temps, il précipitera les événements.

Mon sentiment est que pour les raisons exposées dans les paragraphes ci-dessus, il est plus logique de prévoir la deuxième solution. J'ajoute que tous mes collègues étrangers non seulement partagent mon sentiment, mais que la plupart sont encore beaucoup plus catégoriques que moi. Certains voient même l'affaire commencer dès janvier prochain. Cette opinion est sans doute excessive. On m'a rapporté à ce sujet un propos tenu par l'ambassadeur d'Italie à l'ambassadeur de Belgique, propos suivant lequel il ne se passerait rien avant le mois de mars.

Sans vouloir, dès maintenant, faire un choix entre toutes ces conjectures, je me bornerai dans le chapitre ci-après à rechercher dans quelles directions pourraient s'exercer les futures pressions allemandes.

II. *Directions*

Pour l'Allemagne il y a l'Est et l'Ouest. Ces deux directions cardinales correspondent aux deux sections entre lesquelles vient d'être partagé le bureau des armées étrangères du *Generalstab*. A signaler que l'Italie est rattachée actuellement à la section *Ouest*. J'examinerai donc ci-après successivement l'*Est* et l'*Ouest*.

1° *Est.*

« Il y a quelque chose qui n'est pas réglé en Europe centrale », a déclaré le Führer à l'ambassadeur de Belgique, venu pour lui remettre ses lettres de créance [1]. Et d'après tout ce que l'on entend dire à Berlin, par les ressortissants des pays intéressés, c'est bien là où se portera le futur, peut-être le prochain effort allemand.

[1] Voir, au tome XII de la présente série, les n°s 410, 428.

Tchécoslovaquie. Pour bien comprendre cet effort, il faut tout d'abord parler de la Tchécoslovaquie. Ce pays était le seul bastion qui aurait peut-être pu, dans une certaine mesure, résister à l'expansion allemande. Sa minorité sudète, c'est-à-dire la seule partie de sa population sur laquelle pouvait agir la propagande, était composée d'êtres mous qui donnaient beaucoup de mal aux agents allemands chargés de leur injecter de l'énergie. Tandis que les minorités qui vivent dans les pays maintenant convoités comportent des fanatiques de l'espèce la plus réelle.

En outre, alors que sur les Tchèques proprement dits, l'esprit nazi ne pouvait avoir d'influence, gardés qu'ils en étaient de par leurs institutions démocratiques, cet esprit au contraire peut gagner ailleurs les éléments les plus nationaux. Dans les pays quasi-féodaux où commence à s'exercer l'influence allemande, le côté socialiste du nazisme évoque des idées de partages de terres et de spoliations alléchantes pour les masses populaires, tandis que son côté antisémite plaît infiniment aux classes bourgeoises.

Pour revenir aux Tchèques, disons qu'ils vivent maintenant dans une sorte de psychose du désespoir. Déjà complètement vassalisés, ils vont même parfois jusqu'à craindre d'être un jour chassés de leur pays, repoussés vers l'Est, peut-être vers l'Ukraine. Amputés de leurs provinces allemandes ils comptaient au moins vivre entre eux, à leur idée. Or, l'Allemagne s'est absolument opposée à la moindre suppression, à la moindre réduction des organismes et établissements allemands culturels, économiques ou autres qui subsistent nombreux sur leur territoire actuel.

Les Tchèques attribuent leur malheur d'une part à leur propre gouvernement, d'autre part et surtout à la Pologne. Ils semblent conserver de la sympathie pour la France, ils considèrent l'Allemagne comme une sorte de force cosmique contre laquelle on ne peut rien, ils méprisent les Hongrois, mais ils ont une haine profonde pour la Pologne qu'ils comparent à une hyène. Or la seule chose que l'Allemagne ait laissée aux Tchèques c'est leur armée. Quel rôle serait donc réservée à celle-ci dans les événements qui se préparent? En tout cas, actuellement, le S.R. tchécoslovaque travaille à peu près uniquement sur la Pologne.

D'autre part, la région carpathique (Ruthénie) sert actuellement de base à la propagande pour la libération de l'Ukraine. Tous ces derniers temps, l'Allemagne, après avoir réconcilié les divers protagonistes de l'indépendance ukrainienne, les a éduqués dans des centres de formation (en particulier celui de Berlin). Des équipes spécialisées dans tous les genres d'activité et destinées à encadrer les pays libérés ont été soigneusement formées. Or, je viens d'apprendre, d'une source qui paraît sûre, le départ d'une grande partie de ce personnel vers des positions plus avancées. Il est de fait qu'actuellement on ne trouve plus guère d'Ukrainiens à Berlin.

Hongrie. La Hongrie se prête peu aux investigations. Mon collègue magyar est poli et hermétique. On peut toutefois suppléer par un raisonnement à l'absence d'informations directes.

Encastrée entre des pays qui ne l'aiment pas, sensible à la propagande nazie (car la féodalité et les Juifs y tiennent une place importante), n'ayant

qu'une armée assez faible, la Hongrie ne peut pas résister à la volonté de l'Allemagne. Par contre, elle a intérêt à s'y plier, si elle veut assouvir son propre dynamisme. De quel côté pourrait-elle réaliser une nouvelle expansion? Ce n'est pas vers les Carpathes puisque l'Allemagne s'y oppose; ce n'est pas non plus, du moins actuellement, vers la Yougoslavie, car elle multiplie à ce pays ses assurances de bon voisinage.

En fait, la Hongrie semble destinée à devenir une nation vassale de l'Allemagne et agrandie de la Transylvanie.

Bulgarie. La presse allemande a signalé et souligné à diverses reprises l'impatience qu'avait la Bulgarie de s'affranchir du « Diktat de Neuilly ». De diverses conversations, j'ai tiré l'impression qu'elle n'attendrait qu'une occasion favorable pour reprendre la Dobroudja.

Yougoslavie. La Yougoslavie ne reçoit que paroles aimables de la part de l'Italie et de la Hongrie. Elle se considère comme destinée, dans l'avenir immédiat, à rester en dehors des événements. Cela ne veut pas dire qu'elle soit rassurée quant à l'avenir ultérieur.

Pologne. « Le règlement de l'affaire du corridor polonais n'est qu'une question de temps », a dit lors des dernières manœuvres de l'Est un général allemand dont le propos m'a été rapporté.

« La fatalité historique veut que la Pologne soit partagée », entend-on dire souvent ici dans les milieux touchant à l'armée allemande.

La Tchécoslovaquie hait la Pologne, comme je l'ai dit plus haut.

La préparation de l'indépendance ukrainienne semble, pour le moment, particulièrement orientée vers l'Ukraine polonaise.

En fait, la Pologne ne paraît pas très rassurée. Elle est même certainement tout le contraire de rassurée.

Pays baltes. Memel est déjà revendiquée ouvertement dans la presse allemande.

Si l'Esthonie, de race finnoise, reste calme et énigmatique, par contre la Lithuanie et la Lettonie semblent très affolées. Leur imagination slave aidant, elles ont des visions romanesques dont je ne ferai pas état ici. On peut cependant considérer comme possible le cas où l'Allemagne proposerait à la Pologne une compensation, à leurs dépens, des sacrifices qui lui seraient demandés ailleurs.

Roumanie. La germanisation de la Roumanie se poursuit depuis plusieurs années. Dans l'ordre culturel elle est frappante. Dans beaucoup de familles roumaines les parents savent le français, tandis que les enfants n'ont appris que l'allemand en fait de langue étrangère. Les ingénieurs, médecins et autres intellectuels roumains sont presque tous formés en Allemagne (par contre, et le fait est digne de remarque, on ne cherche pas ici à instruire d'officiers roumains).

En matière économique, l'Allemagne devient de plus en plus le gros fournisseur et le gros client de la Roumanie, et pour les compensations entre exportations et importations, elle impose ses propres conditions qui sont dures.

Actuellement, la propagande nazie est très intense en Roumanie. L'*Angriff* a dépeint Mme Lupescu comme une nouvelle Esther, s'étant unie à un roi pour sauver le peuple juif.

Mesurant aujourd'hui toute la profondeur d'une pénétration allemande à laquelle pourtant elle s'est prêtée, sentant la Hongrie et la Bulgarie hostiles, craignant le soulèvement de la Bukovine ukrainienne, la Roumanie se range parmi les nations les plus inquiètes.

U.R.S.S. Je n'ai pas encore pu voir un seul Russe depuis mon arrivée à Berlin, et je n'ai rien pu apprendre, même indirectement, sur l'activité allemande en Ukraine soviétique, ni sur la solidité du régime, si sur la cohésion du pays. J'ai pu seulement recueillir quelques opinions sur l'armée russe.

Pour les généraux allemands, les Russes sont des « Asiates » dignes du mépris le plus absolu.

Les Japonais n'ont aucune considération pour l'armée russe. Ils prétendent que dans leur affaire avec l'armée Blücher, un seul de leurs régiments a tenu tête à des forces russes comportant au minimum trois divisions, renforcées d'une brigade blindée et de 50 avions de bombardement.

Suivant des renseignements qui m'ont été donnés et que je ne cite que sous réserve, l'Allemagne et le Japon escomptant l'effondrement de l'U.R.S.S. auraient déjà défini leurs zones d'influences respectives, celle du Japon allant jusqu'à Irkoutsk.

Quant aux jugements des divers pays de l'Europe centrale, ils varient suivant le plus ou moins de désir qu'a chacun d'eux de croire à une intervention possible de l'U.R.S.S. La moyenne des avis paraît être ceci :

— la troupe russe est bonne, mais les cadres, surtout aux échelons supérieurs, sont de valeur douteuse;

— l'armement est très bon, mais on ignore s'il est (et surtout s'il serait en temps de guerre) bien entretenu;

— l'armée russe semble capable d'un sérieux effort défensif dans son propre pays, elle ne paraît guère pouvoir être engagée à l'extérieur.

De l'examen qui précède, il résulte que trois directions seraient à envisager pour les prochaines pressions allemandes, à savoir :

— la direction Pologne, avec aide de la Tchécoslovaquie et soulèvement de l'Ukraine polonaise;

— la direction Roumanie, passant par la Hongrie avec l'aide de ce pays et de la Bulgarie, et de plus soulèvement de la Bukovine;

— la direction Ukraine russe, en passant par la Pologne grâce à la complaisance plus ou moins forcée de cette nation.

Il n'est pas encore possible de prévoir quoi que ce soit quant au choix qui serait fait parmi les directions. Peut-être une seule (mais laquelle?) serait-elle prise, peut-être aussi deux ou les trois (mais serait-ce alors successivement ou simultanément). Une étude approfondie des communications pourrait peut-être orienter les pronostics. Mais la décision dépendrait surtout des circonstances et aussi des inspirations du Führer.

2° *Ouest.*

Sans préjuger en rien d'un avenir plus ou moins lointain, on peut être à peu près certain que, dans l'immédiat, l'Allemagne cherche uniquement à se couvrir de ce côté. Mais pour bien comprendre ce que le mot couverture signifie pour les Allemands, il faut se rappeler que jamais ils n'estiment suffisant un dispositif réalisé, qu'ils travaillent constamment à le renforcer et qu'ils y ajoutent toujours quelque chose, accumulant sans cesse les précautions supplémentaires.

Dans le domaine de la petite tactique, on se souvient par exemple que pendant la guerre, dans leurs secteurs défensifs, les Allemands ne cessaient jamais de travailler. Alors qu'après avoir réalisé le minimum indispensable de fortification de campagne nous pensions que nous avions le droit de nous reposer, nos adversaires perfectionnaient indéfiniment leurs organisations. Béton, souterrains, aménagements et équipements de toutes sortes, lignes de repli, positions de rechange, rien n'arrivait à assouvir leur besoin de renforcement.

Or, sur le plan élevé de la stratégie et de la politique, ils n'agissent pas différemment. Et nous ne devons pas nous étonner si pour être de plus en plus sûrs d'avoir les mains libres à l'Est, ils amoncellent à l'Ouest les précautions de toute nature.

Jusqu'à présent ces précautions ont été les suivantes :

1° Construction de la ligne Siegfried;

2° Manifestations d'amitié à l'égard des états voisins, en vue de rechercher ce que certains de mes collègues appellent la narcose de l'Ouest. A ce genre d'activité se rattachent le récent arrangement franco-allemand, les témoignages de satisfaction donnés en toute occasion à la Belgique (ex. : déclarations du Führer au ministre de Belgique signalées dans ma lettre n° 1048 du 28 novembre 1938) [1], les apaisements donnés à la Suisse (ex. : le général von Brauchitsch recevant mon collègue suisse a tenu à lui dire d'une manière très significative que le renoncement de l'Allemagne à l'annexion de la partie allemande de territoire helvétique était aussi absolu que son abandon de toutes revendications concernant la « partie allemande de l'Alsace-Lorraine »).

Quant à la Hollande, je ne sais pas ce qu'on lui a dit, mais je sais ce que l'on en pense. Elle inspire des doutes. Et je crois que si on pouvait penser un jour qu'elle pût jouer le rôle d'une tête de pont pour une Angleterre hostile, on n'hésiterait pas à appliquer à son égard des méthodes plus expéditives que celle de la narcose.

3° Recherche d'un affaiblissement moral, dans la seule région d'où pourrait partir une attaque contre l'Allemagne, autrement dit propagande en Alsace-Lorraine;

4° Essai de troubler les opinions française et anglaise en posant dès maintenant des questions inactuelles telles que celle de la restitution des anciennes colonies;

[1] **Reproduite au tome XII de la présente série sous le n° 428.**

5° Enfin menaces sur les communications, les arrières ou le flanc de l'adversaire éventuel (ex. : Espagne, Corse, Tunisie).

En ce qui concerne la Corse et la Tunisie, mon impression est que l'agressivité récente de l'Italie n'est autre chose que la manifestation prématurée d'un plan concerté de couverture indirecte. Dans le même ordre d'idées, je ne serais pas étonné si un jour ou l'autre le Japon faisait mine de menacer l'Indochine.

A toutes ces précautions, l'Allemagne en ajoutera-t-elle d'autres? Je l'ignore mais c'est possible. Puisse-t-elle ne pas développer son dispositif de couverture à un degré tel qu'il deviendrait un danger pour nous!

Conclusion

En terminant ce tour d'horizon, je crois devoir en rappeler et en souligner les points suivants :

1° Pressé de terminer son œuvre, n'ayant à compter avec aucune opposition, sûr actuellement de ses alliés, le Führer se remettra à la besogne dès qu'il sentira que les conjonctures lui sont favorables.

2° Nul ne connaît le but ultime qu'il s'est fixé, mais on doit logiquement supposer que son objectif minimum est de donner au peuple allemand le maximum de puissance militaire compatible avec sa population, puissance qui implique en particulier la disposition de ressources agricoles et minérales dépassant de beaucoup celles du territoire actuel du Reich. Ainsi pourvue, l'Allemagne pourrait, le cas échéant, tenir tête au reste du monde.

3° L'armée allemande, malgré l'effort gigantesque entrepris et poursuivi, n'est pas encore entièrement construite. Mais telle qu'elle est aujourd'hui elle pourrait, aidée par la propagande et par la politique, suffire pour une pression visant à l'asservissement de territoires de l'Est comportant le sol et le sous-sol dont l'Allemagne a besoin.

La traite qu'ont acceptée implicitement les peuples de l'Europe centrale qui n'ont pas su ou voulu soutenir la Tchécoslovaquie peut donc venir bientôt à échéance. Ce pourrait être dès 1939.

4° Si les choses se passaient bien, le développement de l'armée allemande serait poursuivi en même temps que serait effectuée la mise en valeur de toutes les ressources économiques nouvellement acquises. Le tout pourrait être achevé dans un délai de deux à quatre ans courant à partir d'aujourd'hui.

5° Pendant tout le temps qu'il lui faudra pour porter au maximum son potentiel militaire (achèvement de la Wehrmacht et acquisitions des ressources économiques manquantes), l'Allemagne vraisemblablement ne fera rien d'autre à l'Ouest que se couvrir. Mais cette couverture peut devenir assez indiscrète pour que la France ait à s'en préoccuper. Sur les plans tactique, stratégique et politique, une couverture sans cesse perfectionnée finit par ressembler à une base de départ.

104

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2364 à 2366. *Rome, 13 décembre 1938, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 2. h., 1 h. 30.)

Suite à mon télégramme no 2352 (1).

J'ai énuméré les trois griefs particuliers élevés par M. Gayda contre nous à propos de Djibouti et du chemin de fer éthiopien. J'ai marqué que le premier était absolument inexact; car c'est l'Italie elle-même qui a refusé de reprendre les conversations interrompues le 20 mars 1937.

En ce qui concerne les actions du Négus, dont la Compagnie du chemin de fer ne payerait pas les dividendes, et les redevances qu'elle ne payerait pas non plus, la situation est la suivante :

Le gouvernement italien a signifié à la Compagnie en automne 1936 l'interdiction de payer au Négus; le Négus, de son côté, a invité la Compagnie à lui payer ses dividendes ainsi que les redevances habituelles résultant du contrat de la Compagnie. Prise entre ces deux exigences, cette dernière a attendu que la situation juridique et politique fût réglée. Un procès est actuellement en cours entre le gouvernement italien et le Négus. Les plaidoiries ont été prononcées il y a dix jours.

Dans le projet d'accord paraphé le 20 mars 1937, il avait été prévu que le gouvernement italien pourrait demander le paiement des dividendes, des redevances et des intérêts accumulés, dès que le gouvernement français aurait reconnu la conquête de l'Éthiopie.

Il y aurait intérêt, à mon avis, à ce qu'un organe français important opposât ces précisions à l'argumentation de M. Gayda, qui est faite pour essayer de persuader l'opinion internationale du bon droit de son pays et de la mauvaise attitude du nôtre.

(1) Par télégramme nos 2352-2357, du 12 décembre, l'ambassadeur faisait état d'un article consacré par M. Gayda au problème de Djibouti. Djibouti n'aurait jamais été, selon ce dernier, qu'un instrument utilisé par la France pour combattre les justes prétentions de l'Italie en Éthiopie. Le polémiste italien formulait trois griefs précis : 1o A plusieurs reprises, Rome essaya de négocier pour réaliser une collaboration économique entre les deux parties, mais en vain; 2o La France aurait conservé les actions du chemin de fer qui appartenaient au gouvernement éthiopien et qui auraient dû revenir au gouvernement italien; 3o La Compagnie du chemin de fer aurait enfin cessé de payer au gouvernement de Rome les redevances qu'elle versait, en vertu de son contrat, au gouvernement éthiopien. L'article tendait à démontrer que l'Italie était fondée à réclamer pour elle la possession pure et simple de Djibouti et de son chemin de fer.

105

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3204, 3205. Confidentiel. Réservé. *Londres, 13 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 5.)

La déclaration faite hier aux Communes par le Premier ministre concernant un conflit éventuel entre la France et l'Italie (2) continue à provoquer d'abondants commentaires non seulement dans la presse, mais dans les conversations privées. Les partisans de M. Chamberlain regrettent qu'un député travailliste ait cru devoir poser une question si inopportune. Les opposants incriminent la forme concise et par trop juridique de la réponse qui peut donner lieu à une déplorable équivoque. Mais à part le petit clan des isolationnistes, tous s'accordent sur le danger des interprétations auxquelles ne manquera pas de se livrer la presse italienne.

C'est cet aspect de la question que j'ai fait particulièrement ressortir dans ma conversation avec lord Halifax. J'ai rappelé le parti abusif que les journaux de la Péninsule ont déjà tiré de la proximité de la date du voyage à Rome, au lendemain des manifestations de Montecitorio et j'ai exprimé l'espoir que le Premier ministre sente la nécessité de remettre les choses au point lorsqu'il aura l'occasion de faire un exposé sur la politique extérieure du Cabinet.

Lord Halifax s'est montré tout à fait d'accord. Il a laissé paraître l'impatience que lui causent les perturbations italiennes et il m'a promis d'en parler à M. Chamberlain qu'il devait voir à la fin de la matinée.

106

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1302, 1303 (3). Réservé. *Varsovie, 13 décembre 1938, 22 h. 5, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 45.)

Ayant eu ce matin l'occasion d'aller voir le comte Szembek, je me suis plaint à lui de la façon dont l'agence Pat et les journaux officieux présentaient systématiquement les informations concernant les prétentions italiennes.

(1) Par téléphone.
(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le no 102 (et note).
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

L'Agence officieuse et les agences soumises à l'influence du palais Bruhl continuent en effet aujourd'hui encore à jouer le jeu que j'ai signalé à Votre Excellence [1].

J'ai dit au sous-secrétaire d'État, en le priant d'en parler à M. Beck, que je me refusais à croire qu'en agissant ainsi, la presse officieuse se conforme aux intentions du gouvernement polonais, que je comptais bien que des instructions seraient données pour qu'elle prenne désormais une autre attitude, mais que si elle persistait dans sa façon de faire, nous serions obligés d'en conclure que le ministre des Affaires étrangères ne voit pas d'un mauvais œil une tactique aussi déplaisante pour nous.

Le comte Szembek a protesté de la pureté des intentions de M. Beck et du gouvernement polonais et il a tenté la diversion habituelle en déplorant ce que certains journaux français écrivent de la Pologne, à propos notamment de la question ukrainienne, bien que, je le lui ai montré une fois de plus, il n'y ait aucun rapport entre le régime de la presse en Pologne et le nôtre.

107

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3622 à 3624. *Paris, 13 décembre 1938, 23 h. 45* [2].

Les informations qui parviennent d'Espagne [3] montrent que seul le mauvais temps persistant a différé l'offensive sur le front de Lérida, attendue de part et d'autre dans une atmosphère lourde et pesante de lassitude. Dans les deux partis, la masse perçoit de moins en moins le sens et le résultat des pertes humaines et des destructions qui se préparent. Jamais, en effet, vue d'Espagne, la lutte n'a paru plus absurde, moins spontanée même, dans la conscience de ceux qui prennent la responsabilité de la poursuivre. Jamais la lassitude commune n'a à ce point nivelé les idéaux qui étaient à la base de départ des deux camps espagnols.

En d'autres circonstances, devant des menaces moins graves, des appels à la paix ont déjà été suggérés. Aujourd'hui, par une coïncidence favorable, la Conférence panaméricaine, qui représente pour l'Espagne blanche aussi bien que pour l'Espagne rouge la plus haute force morale, est réunie et vient de consacrer pour le nouveau continent un ordre international pacifique.

(1) Voir ci-dessus, le n° 100.
(2) Par fil.
(3) Par télégramme de Barcelone n° 795, du 11 décembre, ci-dessus publié sous le n° 97. Le texte de ce télégramme est d'ailleurs reproduit ici presque mot pour mot dans les instructions adressées à l'ambassadeur de France à Londres.

Si un appel à la cessation des hostilités était lancé de Lima, sous une forme publique et solennelle à laquelle les Espagnols sont sensibles, il n'apparaît pas impossible qu'une telle manifestation trouve des deux côtés de l'Espagne un retentissement profond et peut-être décisif. Aux gouvernements des États-Unis, de l'Angleterre et de la France, il appartiendrait de joindre à l'initiative sud-américaine l'appui discret, mais ferme, de leur action.

Veuillez faire part d'urgence au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité de ses considérations, que le gouvernement français n'a pas cru pouvoir négliger de soumettre à l'attention des gouvernements britannique et américain au moment où tout lui donne à penser qu'un effort nouveau pourrait trouver dans l'action commune des états de l'Amérique du sud, rassemblés à Lima, une forme particulièrement opportune et une autorité que nul parti en Espagne ne pourrait contester.

Au cas où, comme je l'espère, le gouvernement britannique partagerait le sentiment du gouvernement français, vous insisteriez sur l'urgence de la procédure à adopter pour le meilleur aménagement des conditions de succès de cette initiative.

108

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3140 à 3148. (1) Réservé. *Prague, 13 décembre 1938.*

(*Reçu :* le 14, 16 h. 45.)

Mon collègue britannique a reçu les instructions dont parle le télégramme de Londres que Votre Excellence m'a communiqué sous les nos 1248 à 1249 (2). Il a fait samedi la démarche prescrite. M. Chvalkovsky lui a parlé dans le même sens qu'à moi (mon télégramme nos 3087 à 3092) (3), mais d'une manière plus réservée parce que M. Newton l'interrogeait alors que, dans notre entretien, c'était le ministre des Affaires étrangères qui avait pris l'initiative de me parler de la garantie offerte à la Tchécoslovaquie et qu'étant sans instructions, je m'étais borné à l'écouter. Au cours de son entretien avec le ministre d'Angleterre, M. Chvalkovsky a pris soin, paraît-il, d'éviter de formuler aucune opinion officielle et de présenter ses idées sous la forme d'impressions personnelles découlant du fait qu'aux yeux du cabinet de

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».

(2) Du 8 décembre. Ce télégramme retransmettait vraisemblablement la substance du télégramme de Londres nos 3147-3148, de la veille, ci-dessus analysé sous le no 31 (note).

(3) Du 5 décembre, ci-dessus reproduit sous le no 31.

Prague, c'était aux puissances de Munich de préciser l'offre qu'elles avaient faite. Toutefois, le ministre aurait insisté sur son désir d'obtenir la garantie rapidement en motivant ce souhait par l'état de l'opinion publique qui ne se sentirait rassurée qu'une fois la garantie donnée.

Mon collègue s'est étonné auprès de moi de l'indifférence témoignée par M. Chvalkovsky à la forme individuelle ou collective de la garantie. Le ministre se serait auprès de lui montré surtout désireux de voir la Tchécoslovaquie garantie par le plus de puissances possible. Je ne serais pas étonné que M. Newton ait laissé comprendre qu'à ses yeux, le gouvernement britannique, soit dans les propositions du 19 septembre, soit dans l'accord de Munich, n'avait envisagé qu'une garantie collective et non pas une garantie individuelle, ni même une garantie exclusivement franco-anglaise. Je me demande même s'il n'a pas émis l'avis que l'agression devrait être reconnue par trois des quatre puissances de Munich pour que la garantie jouât.

Mais mon collègue ne s'est pas expliqué clairement à ce sujet; peut-être n'a-t-il exposé cette idée qu'à moi et non à M. Chvalkovsky. Quoi qu'il en soit, je donne cette impression à titre tout à fait confidentiel; je ne désire pas qu'il en soit [fait] état auprès du gouvernement anglais.

Le bruit selon lequel une déclaration italo-allemande sur la garantie du problème tchécoslovaque pourrait être publiée à la suite du voyage de M. Chvalkovsky à Berlin a été recueilli par l'ambassade britannique dans cette ville; M. Newton m'a dit ne pas en savoir plus long, n'ayant pas reçu communication du télégramme de Berlin à ce sujet.

Au sujet d'une garantie russe, M. Chvalkovsky paraît avoir été plus vague auprès de mon collègue qu'auprès de moi. M. Newton m'a répété que son gouvernement paraissait favorable à cette garantie et pense dans tous les cas qu'une offre française ne devrait pas être repoussée. Lui-même estime que l'Allemagne pourrait refuser d'être cogarante avec la Russie et que la [garantie] allemande serait plus utile à la Tchécoslovaquie que la garantie russe. Le gouvernement russe se montrerait compréhensif à ce sujet et désire avant tout de ne causer aucun embarras au cabinet de Prague. Cette impression de M. Newton est également confidentielle.

M. Chvalkovsky partira mercredi pour Berlin. Je pense le voir demain, désirant m'entretenir avec lui de plusieurs questions. Je verrai s'il me reparle de la garantie.

Les journaux français ont annoncé qu'à Paris, M. von Ribbentrop aurait déclaré que l'Allemagne serait prête à garantir les frontières tchécoslovaques, mais qu'elle désirerait voir la Pologne et la Hongrie marquer préalablement qu'elles étaient disposées à faire de même. Je n'ai aucune information de Votre Excellence à ce sujet. J'ai remarqué que suivant la dépêche nº 198 de Budapest [1], M. de Kanya a déclaré devant le Parlement le 12 novembre

[1] Du 12 novembre, non publiée. D'après cette dépêche, le ministre hongrois avait prononcé les paroles ici reproduites lors d'un exposé, devant la Chambre, des événements qui aboutirent à la rétrocession de territoires tchécoslovaques à la Hongrie, et particulièrement des négociations de Komarno.

« que le gouvernement hongrois ne pourrait garantir les frontières tchéco-slovaques, tant que les nationalités vivant dans ce pays, et par conséquent aussi les Ruthènes, ne seraient mises en situation de déterminer leur destinée dans un plébiscite tenu sous un contrôle international ».

Je me demande si le gouvernement hongrois reste fidèle à cette déclaration.

109

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2372 (1). *Rome, 13 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 15, 12 h. 15.)

Bien que les manifestations irrédentistes et antifrançaises dans la Péninsule se soient, du moins provisoirement, calmées, ces derniers jours, une réponse claire n'a pas encore été fournie à la question qui assiège l'esprit de tous ceux que préoccupent la situation présente et l'avenir de l'Europe.

La mise en scène tumultueuse, le tapage comminatoire auquel nous assistons, depuis la séance du 30 novembre de la Chambre italienne, n'ont-ils pour but que d'obtenir, après discussion, la révision des accords de janvier 1935, le retour au statut de 1896 qui réglait la condition des Italiens de Tunisie, une modification profonde de l'administration du canal de Suez, et des avantages substantiels dans l'utilisation du port de Djibouti et du chemin de fer éthiopien? M. Mussolini — car il apparaît bien que c'est lui-même qui dirige toute l'affaire — ne veut-il causer un scandale, crier, tempêter, alarmer l'opinion, que pour mieux marchander et nous amener à des concessions plus importantes?

Beaucoup de mes collègues, je l'ai déjà noté, et lord Perth, en particulier, sont de cet avis (3).

Pour moi, j'ai peine à les suivre. Je ne puis me résoudre à traiter par un simple haussement d'épaules une campagne aussi simple, aussi âpre, accompagnée d'une propagande poussée avec tant d'acharnement à travers le pays par les soins du parti fasciste. Pas une ville où des démonstrations n'aient été organisées de manière systématique. Pas une ville où la jeunesse des écoles n'ait été, ne soit encore mobilisée contre nous, avec l'idée de tracer ainsi à la nouvelle génération sa voie, de lui marquer sa tâche. Le langage des journaux romains, tout rempli d'accusations injustes et d'invectives passionnées, est, en lui-même, déjà scandaleux. Mais que dire du ton de la

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par courrier.
(3) Voir ci-dessus le nº 28.

presse de province, qui ne respire que le défi et la haine? Les milieux officiels se dérobent aux contacts, évitent la conversation et ne se comportent nullement, à notre égard, comme s'ils avaient encore le souci de ménager les lendemains. Nos amis eux-mêmes, — car nous avons encore des amis en Italie — ne nous cachent ni leur consternation, ni leur inquiétude. Se peut-il que tout cela soit commandé par une simple intention de tactique?

Je ne puis croire, non plus, que M. Mussolini agirait de la sorte s'il ne se sentait assuré de l'appui du IIIe Reich. Entre Rome et Berlin, la déclaration franco-allemande (1) et le voyage à Paris de M. von Ribbentrop ont, sans doute, donné lieu à des frictions. On s'est disputé probablement sur l'opportunité de la démarche et sur le choix du moment. Mais depuis le retour du ministre dans sa patrie, l'harmonie paraît s'être rétablie. La presse allemande suit pas à pas la presse italienne et la seconde dans toutes ses revendications, en proclamant à l'unisson avec elle l'inébranlable solidité de l'Axe (2).

Aussi le point capital, le nœud du problème de l'avenir immédiat, restent-ils, à mes yeux, de savoir ce que médite, ce que prépare Adolf Hitler.

Il n'est pas vraisemblable que le Führer, satisfait de ses récents exploits, ne songe plus qu'à croiser les mains sur sa poitrine et à jouir de la paix, en observant le progrès de ses entreprises architecturales. Il n'est pas davantage vraisemblable que le Duce aspire au repos. Le souhaiterait-il que les forces qu'il a éveillées, et, d'ailleurs, le mécontentement qui se répand autour de lui, l'en empêcheraient.

Il faut plutôt admettre qu'Adolf Hitler s'apprête à développer son action vers le Sud-est européen, en direction de la Russie des Soviets, de la Pologne et de la Roumanie. Il y a les plus grandes chances pour que les projets qu'on lui attribue en Ukraine soient exacts (3). Une Ukraine ressuscitée, plus ou moins ouvertement protégée par lui, enfonçant une sorte de trident dans la chair des Moscovites, des Polonais et des Roumains, et qui établirait sa domination politique et matérielle sur cette partie du continent, a de quoi tenter son imagination, sa soif de prestige et de puissance. Certes, la déclaration franco-allemande du 6 décembre a son prix; et ce n'est pas moi qui la diminuerai. Mais on ne saurait oublier que la pacification à l'Ouest a toujours eu pour corollaire, dans l'esprit d'Hitler, le développement de l'influence de l'Allemagne à l'Est. Or, si, de ce point de vue, la déclaration du 6 décembre peut lui sembler une garantie intéressante, l'existence d'un antagonisme franco-italien chronique, allant jusqu'à la menace d'un conflit armé, doit lui apparaître comme une garantie supplémentaire et, à ce titre, n'être pas, à son gré, négligeable.

Mussolini s'en rend évidemment compte, à supposer qu'il n'en ait pas reçu la confirmation expresse. Et c'est là un élément propre à accroître son audace. Il connaît, sans doute, les plans du Führer. Si ces plans se réalisent, il se trou-

(1) Signée le 6 décembre : voir ci-dessus le n° 45-I.
(2) Voir ci-dessus les nos 43, 71, 77.
(3) Sur les projets allemands concernant l'Ukraine, voir ci-dessus les nos 6, 44; au tome XII de la présente série les nos 326, 461.

vera définitivement éliminé du Danube et des Balkans. Il doit donc, surtout après la disparition de l'Autriche et la mise en tutelle de la Tchécoslovaquie, éprouver au degré le plus aigu, et pour n'être pas la dupe intégrale de son associé, le besoin de se procurer un dédommagement, une compensation quelque part. Où les prendre, sinon en Méditerranée, et au détriment de la France?

Par la force des choses, si son tempérament n'y suffisait, il doit donc nourrir des ambitions de vaste portée; on pourrait presque prétendre qu'il y est condamné.

Est-ce à dire qu'il marche délibérément vers la guerre, qu'il y soit poussé par l'Allemagne, ou qu'il y pousse cette dernière?

Ce serait oublier les leçons d'hier. Le jeu du Reich, et, derrière lui, le jeu italien n'impliquent pas nécessairement la guerre. L'exemple tchèque a montré que l'agitation du dedans, la pression du dehors, la menace de conflagration rapportent déjà d'assez gros bénéfices. L'officieux Virginio Gayda s'est réclamé avec cynisme de ce précédent dans la *Voce d'Italia* du 11 décembre [1].

Sous réserve de corrections ultérieures, on serait donc conduit à tenir, aujourd'hui, pour plausibles les conclusions suivantes :

La querelle ouverte *ex abrupto* par M. Mussolini ne sera pas aisément réglée;

Il est possible qu'elle se termine par un marchandage et un compromis;

Mais elle vise plus loin; si elle aboutissait prochainement à un compromis, ce ne serait là qu'une étape; le fascisme, tant qu'il vivra, et en vertu même de sa complexion vitale, restera animé de la volonté de supplanter la France en Méditerranée;

La France et l'Angleterre sont, en ce moment, mises à l'épreuve; on sonde leur capacité de résistance, on spécule sur leur division et leur faiblesse;

Si elles relâchent les liens qui les unissent ou laissent penser que ces liens sont relâchés, les événements précipiteront leur cours et revêtiront vite un aspect dangereux pour nous;

Il existe, sans doute, un rapport entre la politique que M. Mussolini a démasquée le 30 novembre et l'action allemande dans le Sud-est européen;

Si les projets du Reich se précisent et entrent en application, le trouble qu'ils jetteront, sinon l'incendie qu'ils allumeront, créera des circonstances dont il y aura lieu de craindre que l'Italie ne cherche à profiter;

Une chance sérieuse de paix naîtrait, si Mussolini s'alarmait des ambitions pangermanistes. Mais n'a-t-il pas déjà joint son sort trop étroitement à celui du Reich, pour pouvoir encore s'en dégager?

[1] Dans un télégramme n° 2348, du 11 décembre, l'ambassadeur faisait état d'un article intitulé « Erreurs » publié par M. Gayda dans la *Voce d'Italia*. Cet article comparait l'évolution de la crise franco-italienne au développement de l'affaire tchécoslovaque : « intransigeance aveugle, persuasion que l'Allemagne alors, l'Italie aujourd'hui, sont isolées, intrigues pour créer un état d'extrême inquiétude » dans les deux cas.

Dans tous les cas et en face de ces diverses hypothèses qu'elle doit conserver sous son regard, la France fera tout ce qu'il lui est possible de faire, si elle oppose aux essais d'intimidation et aux revendications attentatoires à sa souveraineté et à l'intégrité de ses possessions une fin de non-recevoir catégorique, si elle appuie ce refus sur l'organisation active et manifeste de sa défense, et si, enfin, elle donne à entendre que, résolue à affronter tous les chocs, elle demeure en même temps disposée à parler raison avec quiconque lui parlera raison.

110

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2381 (1). *Rome, 13 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 15, 12 h. 15.)

Le conseiller de cette ambassade a eu avec un très haut fonctionnaire italien, avec lequel il est depuis longtemps lié d'amitié, une conversation de caractère tout à fait personnel, mais dont je crois néanmoins utile de rapporter la teneur au Département.

Évoquant les difficultés franco-italiennes actuelles, ce fonctionnaire a tout d'abord exprimé l'idée que le motif profond du ressentiment qui s'exprimait chaque jour en Italie contre la France était que jusqu'à présent le gouvernement français n'avait fait aucun geste marquant explicitement sa reconnaissance de la situation nouvelle de l'Italie, puissance impériale, placée sur un plan de parité absolue avec les autres grandes puissances impériales.

« Je crois, a-t-il ajouté, que la situation si délicate dans laquelle nous nous trouvons actuellement aurait peut-être pu être évitée si le nouvel ambassadeur de France était arrivé porteur d'un double message. D'une part, une déclaration, conçue sur le plan moral le plus élevé, et destinée à établir que la France avait définitivement rayé de ses conceptions politiques celle d'une Italie puissance mineure et pouvant toujours être traitée comme une petite fille. D'autre part, et comme suite à cette reconnaissance morale, un programme, clairement établi, des concessions que la France croyait pouvoir consentir, avec l'indication nette des limites qu'elle ne pourrait dépasser, en ce qui concerne les divers points visés par les revendications italiennes ».

Mon collaborateur n'a pas manqué d'observer que le gouvernement italien avait tout fait pour empêcher l'établissement du « climat » nécessaire en vue

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.

d'un tel geste : qu'après Munich il avait, de la manière la plus évidente, travaillé à maintenir ouverte la querelle avec la France, et qu'ensuite, loin de reconnaître la portée donnée par M. Daladier et par Votre Excellence au rétablissement des relations diplomatiques normales, il avait systématiquement minimisé, et par des procédés souvent assez mesquins, la valeur de cette première détente. Rien d'ailleurs n'eût été compromis en vue de conversations dont M. François-Poncet avait déjà fourni l'amorce, si le gouvernement italien n'avait lui-même tout gâté en mêlant, dans l'explosion inattendue du 30 novembre, certains *desiderata* qui pouvaient faire l'objet de conversations, avec des revendications dont on savait parfaitement ici que nous n'accepterions jamais la discussion.

L'interlocuteur de M. Guérin est néanmoins revenu à son idée, en demandant pourquoi le gouvernement français ne ferait pas, même maintenant, ce double geste, au besoin par l'entremise du gouvernement britannique. « Il n'aurait en tout cas, si c'était trop tard, rien à perdre, pour avoir donné une preuve de sa bonne volonté ». M. Guérin a répliqué qu'un tel geste pouvait difficilement s'accomplir sous la menace que traduisait quotidiennement à notre égard la presse italienne. L'opinion publique française commençait d'ailleurs à se demander, en présence de l'attitude observée par l'Italie depuis Munich, si le gouvernement fasciste avait vraiment le désir de se rapprocher de la France ou si, au contraire, il ne cherchait pas plutôt, fort de son amitié avec l'Allemagne et de sa réconciliation avec l'Angleterre, à nous isoler complètement. On ne pouvait manquer de remarquer à cet égard que l'affirmation si brusque des revendications italiennes s'était produite le 30 novembre, le lendemain même du jour où le nouvel ambassadeur de France avait eu, avec le chef du gouvernement, une conversation au cours de laquelle M. Mussolini, pas plus d'ailleurs que le comte Ciano, quinze jours auparavant, n'avait fait la moindre allusion auxdites revendications [1]. Fallait-il en conclure que, dans ces deux conversations, ni M. Mussolini ni le comte Ciano n'avaient été sincères? Cette remarque a paru frapper assez vivement celui à qui elle était faite.

Des propos qui ont été tenus dans cette circonstance à mon collaborateur on peut, je crois, retenir qu'il y a dans les milieux dirigeants italiens, à côté des extrémistes du parti fasciste, d'autres personnalités qui, peut-être parce qu'elles ont une vue plus ancienne et plus réfléchie du monde extérieur, souhaiteraient que l'on n'arrivât pas aux éventualités extrêmes sans avoir épuisé toutes les possibilités normales d'entente. Il n'en reste pas moins que même dans cette fraction plus modérée des milieux gouvernementaux italiens, la perspective de la guerre à plus ou moins brève échéance est représentée souvent comme inéluctable. Telle fut, en tout cas, l'opinion exprimée à mon collaborateur au terme de cette conversation.

[1] Sur les conversations de l'ambassadeur, successivement avec le ministre italien des Affaires étrangères et le Duce, voir, au tome XII de la présente série, les nos 288, 433, 434.

111

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 643 [1]. Réservé. *Rome, 13 décembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 16, 13 h.)

Reçu ce matin par le cardinal secrétaire d'État, je lui ai demandé son avis sur ce qu'il y avait au fond de la campagne de revendications et d'excitations qui est poursuivie en Italie contre la France.

« A mon jugement, m'a-t-il répondu, c'est l'application par l'Italie de la méthode qui a réussi à l'Allemagne. L'expérience a prouvé qu'il suffisait de crier et de menacer pour obtenir ce qu'on voulait. Alors le gouvernement italien suit l'exemple du Reich, en se fiant aux mêmes procédés pour avoir le même succès. Il le suit avec d'autant plus d'empressement que l'Allemagne a réalisé de grands profits tandis que lui attend encore les siens. »

Faisant ensuite allusion plus spécialement à la question tunisienne, le cardinal Pacelli a signalé l'analogie sur ce point des procédés de l'Italie avec ceux de l'Allemagne dans l'affaire des Sudètes. « On commence, a-t-il dit, par demander un statut, quitte, si l'autre partie vous l'apporte, à objecter que c'est désormais trop tard, que ce stade de la question est dépassé et qu'il faut maintenant davantage. »

Le cardinal Pacelli est alors revenu sur cette idée qu'à la base de tout ce mouvement, il y avait l'imitation, par l'Italie, du procédé mis en pratique avec succès par l'Allemagne et l'espoir d'obtenir pour soi de la même manière un résultat avantageux.

Il a observé, incidemment, que l'Italie voyait l'Allemagne mettre en train une entreprise, celle de Memel, a-t-il précisé, à peine la précédente était-elle terminée [3].

En ce qui concerne le concours éventuel du gouvernement allemand au gouvernement italien, le cardinal Pacelli incline à croire que l'Italie aurait l'assistance de l'Allemagne, parce qu'il considère depuis longtemps les deux gouvernements et les deux régimes comme très liés.

Ceci l'a conduit à revenir sur la crise internationale de septembre dernier. Il m'a dit croire que, si la guerre avait éclaté, l'Italie aurait marché avec l'Allemagne. Mais il a ajouté qu'il avait été assez sûr que la guerre n'éclaterait

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier.
(3) Sur la question de Memel, qui avait récemment abouti à des élections à la Diète favorables aux nazis, voir ci-dessus les nos 84, 88, 91, 101.

pas pour s'en aller en congé le 26 septembre : cela, m'a-t-il dit, parce qu'« un diplomate, représentant un pays fort sérieux », lui avait assuré qu'il n'y aurait pas de guerre, que l'Angleterre ne la ferait pas.

Ce détail rétrospectif, qui paraît à première vue hors du sujet, ne l'est pourtant pas. Car, dans la situation actuelle comme dans celle de septembre dernier, sinon même davantage, l'attitude de l'Angleterre est considérée comme un facteur essentiel de l'évolution des événements. Il dépend d'elle que les prétentions italiennes se tempèrent ou s'élèvent.

Or, jusqu'à présent, non seulement la majorité des Italiens la croient telle que la leur dépeint leur presse, c'est-à-dire indulgente à leur pays, mais même ceux d'entre eux qui en connaissent un peu plus par les journaux étrangers n'en tirent pas une conclusion claire. Pour les cerveaux italiens, même pour ceux du Vatican, il ne résulte pas des déclarations du Premier britannique que son gouvernement est et serait à nos côtés; et je serais fort surpris si le langage de la diplomatie anglaise à Rome, d'un côté comme de l'autre du Tibre, était de nature à lever des doutes.

112

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2382 (1). *Rome, 13 décembre 1938* (2).

Un incident assez curieux s'est produit hier à la séance de réouverture du Sénat. Le sénateur Perrone Compagni a demandé si l'Assemblée ne jugerait pas nécessaire « après les récents et grandioses événements » de rayer du nombre de ses membres « un individu qui offense systématiquement la patrie : Carlo Sforza » (3). Le Président, M. Federzoni, a répondu, tout en marquant sa réprobation pour « l'attitude antipatriotique de l'individu dont on venait de parler », que la question posée par le sénateur Perrone Compagni « soulevait des répercussions importantes et délicates d'ordre politique et constitutionnel » et qu'un examen formel par l'Assemblée serait nécessaire. M. Perrone Compagni ayant alors objecté qu'il avait déjà agité ladite question à plusieurs reprises, le Président répliqua « qu'elle devrait être posée d'une manière différente, et examinée dans un autre lieu et sous une autre forme, sans manquer à aucune des garanties légales qui s'imposent particulièrement à ceux qui sont les gardiens responsables de la loi ». Cette déclaration a,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le comte Sforza, ancien ministre italien des Affaires étrangères (1920), ancien ambassadeur en Turquie (1922) devait démissionner à l'avènement du fascisme. Rentré en Italie, il devait lutter au Sénat contre le nouveau régime et s'expatrier en 1926.

d'après les comptes rendus des journaux, été saluée d'applaudissements très vifs sur tous les bancs.

On commente beaucoup l'allusion très claire que le président du Sénat a faite ainsi aux prérogatives royales. En outre, le cas Sforza a toujours été considéré comme embarrassant, étant donné les ménagements, d'ailleurs très relatifs, qu'a valus jusqu'à présent à l'ancien ministre des Affaires étrangères sa qualité de Collier de l'Annonciade et donc de « Cousin du Roi ». En outre, la question posée par M. Perrone Compagni était de nature à embarrasser plus encore le président du Sénat qui est lui-même Collier de l'Annonciade. En tout cas, l'incident est insolite dans les annales parlementaires du fascisme et le ton plutôt vif de la réponse de M. Federzoni est interprété par certains comme signifiant que les dispositions du Sénat ne s'accordent pas toujours entièrement avec certaines manifestations totalitaires du parti fasciste. Au cours de la même séance, le président de l'Assemblée avait exalté l'accord de Munich et le rôle de pacificateur et de conciliateur joué par M. Mussolini. L'évocation formulée à cette occasion par M. Federzoni de « l'ascension continue de l'Italie vers ses buts de puissance et de grandeur » ne semble avoir provoqué de la part du Sénat, aucune manifestation irrédentiste, à la différence de ce qui s'est passé à la Chambre.

113

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4468 (1). *Berlin, 13 décembre 1938* (2).

J'ai eu, ce matin, avec le Dr Goebbels, une conversation dont je me permets de signaler l'intérêt à Votre Excellence.

Le ministre de la Propagande, abordant la question de la presse, a insisté tout d'abord sur l'importance qu'avait l'attitude de celle-ci dans les pays étrangers pour leurs rapports avec l'Allemagne nationale-socialiste. Il a développé, à cet égard, avec beaucoup de chaleur sa thèse qui est bien connue : le IIIe Reich ne permet pas à sa presse d'intervenir dans les affaires intérieures des autres états : exemple, la crise dynastique anglaise, la tentative de grève générale française; il demande que les autres en fassent de même, d'autant que la doctrine et les consignes du « parti » ne sont pas et ne doivent pas être des articles d'exportation. C'est ce que l'Angleterre ne veut pas comprendre et le « ton de gouvernante » de sa presse pour juger les actes de la vie publique allemande est exaspérant, particulièrement exaspérant pour des hommes

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

qui ne sont pas des princes ou des fils de princes, mais des *self made men* qui n'admettent pas d'être traités en petits garçons. Tout dernièrement encore, des feuilles anglaises n'avaient-elles pas dénié à l'Allemagne toute capacité colonisatrice! Que l'on refusât de rendre des colonies parce qu'on jugeait nécessaire, pour telle ou telle raison de les garder, bien, mais se voir traiter comme si on était des nègres, c'était à sauter au plafond!

« Il n'en est heureusement plus ainsi, a poursuivi le Dr Goebbels, pour la presse française. Celle-ci se montre maintenant objective et, tout en prenant position, comme il est naturel, sur les différents sujets qui intéressent l'Allemagne, elle n'insulte plus à son honneur et la traite avec les égards dus à une grande puissance. Ce qui est essentiel pour nous, c'est qu'elle respecte la personne du Führer que nous considérons comme un symbole. Il y a bien encore quelques feuilles de parti qui nous invectivent, nous, ses lieutenants, mais cela est secondaire. Si l'on persévère dans cette voie, les rapports franco-allemands deviendront bien plus faciles, plus facile aussi la mise en valeur de la déclaration du 6 décembre (1). Cet accord vaudra par les hommes qui l'appliqueront. Il pourra demeurer une feuille de papier, il pourra, au contraire, comme je le souhaite, prendre vie et connaître un développement immense. »

Les bonnes dispositions marquées par mon interlocuteur à notre endroit m'ont incité à saisir l'occasion pour le mettre en garde contre les sérieux inconvénients qu'il y aurait à ce que la presse allemande appuyât de façon marquée les revendications italiennes contre la France (2).

« Vous avez vous-même reconnu, lui ai-je dit, que dans un état démocratique comme la France, le gouvernement ne pouvait pas diriger la presse comme en pays totalitaire. Il peut exercer sur elle, sans doute, une certaine influence, et il l'a fait, ces derniers temps, dans le sens que vous désirez, mais elle reflète avant tout l'opinion publique. Si donc la presse française observe à l'égard de l'Allemagne une attitude que vous jugez favorable, c'est que, dans sa grande majorité, le peuple de France désire vivre en bonne intelligence avec votre pays et la déclaration du 6 décembre lui donne des raisons d'espérer. Mais le passé est trop lourd pour qu'il ne soit pas encore sur la réserve. Si on lui donnait à penser qu'il a été trompé, il reviendrait vite en arrière; l'œuvre à peine entamée se trouverait aussitôt compromise et je doute que de longtemps l'occasion de la reprendre ne se représente. Je vais, ici, aborder un sujet délicat, mais la franchise et la cordialité de votre accueil m'y invitent, c'est celui de nos difficultés avec l'Italie. Je conçois que votre presse montre de la compréhension, voire une certaine sympathie générale pour la politique de l'autre puissance de l'Axe, mais il y a certaines limites qu'elle ne doit pas dépasser sous peine de commettre les dégâts dont je parlais tout à l'heure. »

« Serions-nous allés trop loin? », m'a aussitôt dit le ministre de la Propagande en marquant une préoccupation évidente. « Je n'ai pas dit cela, lui ai-je répondu, mais il vaut mieux prévenir que guérir ». Le Dr Goebbels m'a alors

(1) **Déclaration dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 45-I.**
(2) **Sur cet appui, voir ci-dessus les nos 43, 71, 77.**

déclaré avec un geste tranchant « qu'on n'irait pas plus loin », et il a insisté à son tour sur l'importance de l'opinion publique sur laquelle il était indispensable de s'appuyer pour faire œuvre durable. « Venez me voir, a-t-il ajouté, chaque fois qu'une difficulté sérieuse se présentera dans mon domaine. Il faut toujours agir avant que le feu soit à la maison. »

J'ai remercié le Dr Goebbels et l'ai assuré, en prenant congé, que de mon côté je m'emploierais inlassablement dans le même sens.

C'est la première fois que je vois le ministre de la Propagande. Je ne voudrais donc pas tirer de cet entretien des conclusions prématurées. L'attitude du Dr Goebbels m'a cependant confirmé dans l'impression que, dans tous les milieux dirigeants du IIIe Reich, et jusque dans ceux qui représentent l'aile marchante du parti et sont réputés les plus intransigeants, on tient à maintenir de bons rapports avec la France et que, tout en soutenant la cause italienne, on n'est pas disposé à aller jusqu'à rouvrir, pour le compte de celle-ci, la querelle franco-allemande.

114

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4472 (1). Confidentiel. *Berlin, 13 décembre 1938* (2).

Un des membres de la légation de Tchécoslovaquie à Berlin vient de passer plusieurs jours à Bratislava, où il a pris contact avec Mgr Tiso et les autres membres du gouvernement autonome slovaque.

A son retour, ce diplomate, qui a toujours témoigné, à l'égard de notre pays, d'une très vive sympathie, a donné à l'un de mes collaborateurs quelques indications sur l'état d'esprit et sur les conceptions d'avenir des dirigeants slovaques.

« L'attitude du gouvernement de Bratislava, a-t-il déclaré en substance, pourrait faire croire que la Slovaquie est désormais entièrement résignée à subir l'influence politique et idéologique du IIIe Reich. Il n'en est rien. En réalité, c'est à l'unique préoccupation de sauvegarder le caractère particulier et l'indépendance de leur pays qu'obéissent les dirigeants slovaques, même lorsqu'ils ont l'air d'adopter les idées et les méthodes de l'Allemagne nationale-socialiste.

« Ils ont immédiatement accordé aux 120.000 Allemands de Slovaquie entière liberté administrative et culturelle. De cette façon, ils ont supprimé par avance tous les points de frictions qui auraient pu servir de prétexte

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.

aux Allemands du Reich pour s'immiscer dans les affaires slovaques. Dans le domaine de la politique intérieure, ils ont, à l'instar des hitlériens, instauré le système du parti unique. Le parti populiste slovaque, fondé par Mgr Hlinka, est le seul interprète possible de la volonté politique de la Slovaquie. Les Allemands, qui ne représentent d'ailleurs qu'un vingtième de la population, se trouvent ainsi privés d'action directe sur la politique du pays. Ils ne sauraient s'en plaindre puisque c'est en vertu de l'application des principes mêmes de l'hitlérisme. Enfin, sans combattre de front l'idéologie nationale-socialiste, le gouvernement slovaque maintient, dressée en face de la croix gammée, la vraie croix, puisque le christianisme est la base doctrinale du parti populiste slovaque. Quant aux Juifs, si le gouvernement slovaque cherche à les éliminer de la vie économique et politique, c'est qu'ils représentent dans le pays un facteur de magyarisation, et que, dans de nombreuses villes, ils ont eu le tort de se faire, lors de la récente crise, les protagonistes du rattachement à la Hongrie.

« Pour ce qui est de la politique extérieure, le gouvernement slovaque considère également comme son premier devoir de montrer la plus grande souplesse, d'éviter tout heurt avec le Reich et même d'entrer dans certaines de ses vues.

« A l'heure actuelle, le Reich est, en effet, son plus solide appui contre les convoitises polonaises et hongroises. C'est là un fait capital que le gouvernement de Bratislava ne peut négliger, si cruelle qu'ait été la sentence arbitrale de Vienne.

« En outre, le gouvernement slovaque, ainsi d'ailleurs que les gouvernements de Prague et de Chust sont bien décidés à encourager les visées allemandes sur l'Ukraine [1]. Ils verraient dans la constitution, avec le concours de l'Allemagne, au détriment de la Pologne et de l'U.R.S.S., d'un état ukrainien indépendant plusieurs avantages :

« Une telle évolution serait conforme à la ligne résolument hostile au communisme adoptée par Bratislava. Elle correspondrait également au profond ressentiment dont la population slovaque, à la suite des événements des trois derniers mois, est animée à l'égard de la Pologne.

« Mais les Slovaques comptent également retirer des bénéfices plus substantiels d'une orientation vers l'Ukraine du dynamisme allemand.

« Ils ne considèrent pas que les ambitieux desseins de l'Allemagne soient irréalisables. Ils sont convaincus en effet de la faiblesse intérieure de la Russie soviétique, qui, au cours de la dernière crise, n'a pu apporter à la Tchécoslovaquie aucun concours efficace. Mais, en même temps, ils sont persuadés que les dirigeants hitlériens méconnaissent le nationalisme ardent des populations ukrainiennes et sous-estiment les difficultés et les résistances auxquelles ils ne tarderaient pas à se heurter, ainsi que les complications inextricables dans lesquelles ils risqueraient de s'enferrer.

« Le raisonnement des dirigeants slovaques est à peu près le suivant : si les Allemands parviennent à créer un état ukrainien, et à le maintenir sous

[1] **Sur la propagande ukrainienne et le IIIe Reich, se reporter également à la dépêche n° 1342 de Berlin du même jour, ci-après reproduite sous le n° 116.**

leur égide, cet état n'en constituera pas moins, avec la Tchécoslovaquie, à l'intérieur de la zone d'influence allemande, un bloc de 50 millions de Slaves, avec lequel le Reich devra, bon gré, mal gré composer. Si, au contraire, l'Ukraine devient, pour l'Allemagne, une source de graves complications, le Reich pourra se trouver, dans un temps plus ou moins long, dans un état de moindre résistance, propice à toute entreprise qui aurait pour but d'ébranler son hégémonie en Europe. De toute façon, la mise à exécution des projets allemands sur l'Ukraine entraînerait, pour la Tchécoslovaquie, la disparition de la situation actuelle, où les 10 millions de Tchèques, de Slovaques et de Carpatho-Ukrainiens se trouvent, seuls, en face des 80 millions d'Allemands, dans des conditions géographiques et économiques telles qu'ils doivent subir toutes les volontés du Reich. »

Telle serait la conception que les chefs du gouvernement de Bratislava se feraient de l'avenir. Malgré les énormes difficultés de l'heure présente, ils envisageraient cet avenir avec courage et non sans espoir. A cet égard, leur état d'esprit différerait sensiblement de celui qui régnerait à l'heure actuelle à Prague, où tendrait, de plus en plus, à se répandre le sentiment que la Tchécoslovaquie est définitivement perdue. Les sacrifices territoriaux imposés même après la fixation de la cinquième zone, les exigences quotidiennes des Allemands, les hésitations des puissances à garantir les nouvelles frontières, pour ne rien dire des difficultés économiques ni du problème que pose l'afflux des réfugiés des pays sudètes (dont le nombre atteindrait 250.000 en fin d'année), tous ces facteurs auraient contribué à répandre à Prague une atmosphère de morne résignation et d'abattement.

Conscients, peut-être, des graves responsabilités qui leur incombent dans cette situation, les dirigeants slovaques considéreraient comme leur tâche de ranimer les courages de leurs frères tchèques et de prendre en mains les intérêts de la commune patrie, à laquelle leur particularisme farouche avait, jusqu'ici, causé de si graves préjudices.

115

Note du Ministre

à la suite d'une conversation avec sir Eric Phipps (1)

13 décembre 1938.

J'ai fait appeler ce matin sir Eric Phipps; je lui ai indiqué que la réponse faite hier par le Premier ministre à la Chambre des Communes, aux termes de laquelle le gouvernement britannique n'avait pas d'engagements envers

(1) Ce document, extrait des papiers Bonnet, présente en fait la forme d'une lettre personnelle ou d'un télégramme qui serait adressé à l'ambassadeur de France à Londres. Les registres de la Direction politique ne mentionnant aucun télégramme envoyé à la date du 13 décembre sur le sujet à M. Corbin, peut-être le texte ci-dessus reproduit aurait-il fait l'objet d'une communication téléphonique (télégramme téléphoné).

la France au cas d'une attaque italienne contre celle-ci [1], avait provoqué une certaine émotion dans l'opinion publique française.

Je comprenais bien dans quelles conditions la réponse avait été faite par M. Neville Chamberlain, mais je jugeais utile que M. Neville Chamberlain pût compléter sa pensée dans le discours qu'il prononcerait aujourd'hui même au banquet de la presse étrangère [2]; il pourrait par exemple répéter à nouveau que l'accord anglo-italien prévoyait formellement le maintien du *statu quo* en Méditerranée et que le gouvernement britannique n'acceptait pas qu'une modification fût apportée en Méditerranée à l'état de choses actuel.

J'ai rappelé à sir Eric Phipps :

1° Qu'en octobre 1935, les deux pays se sont trouvés d'accord pour interpréter l'article 16 comme impliquant une solidarité complète de chacun des membres de la Société des Nations à l'égard de celui qui aurait été attaqué par l'État en rupture de pacte, si cette attaque est bien occasionnée par des mesures d'application dudit article dont l'exécution aurait été arrêtée en commun.

Cette reconnaissance d'un principe général a donné lieu dans les rapports particuliers entre les deux pays à une entente comportant une mise au point pratique de certaines mesures de caractère naval, notamment l'usage des ports français et en particulier des ports de Toulon et de Bizerte garanti aux navires de la flotte britannique ainsi que la collaboration des forces navales françaises de la Méditerranée avec les forces britanniques dans des conditions à déterminer par des experts.

2° Répondant, le 4 décembre 1936, à un discours de M. Eden, M. Yvon Delbos avait déclaré, au nom du gouvernement, que toutes les forces de la France sur terre, sur mer et dans les airs seraient spontanément immédiatement utilisées pour la défense de la Grande-Bretagne dans le cas d'une agression non provoquée [3].

J'ai donc demandé à l'ambassadeur d'Angleterre de télégraphier immédiatement à son gouvernement pour obtenir du Premier ministre une précision que je jugeais indispensable.

Sir Eric Phipps a fait cette communication au Premier ministre. Mais celui-ci a fait connaître qu'il avait déjà distribué son discours à toutes les agences et en trois langues et qu'il lui paraissait impossible de le modifier. Au surplus, au cours de la séance d'hier à la Chambre des Communes, M. Neville Chamberlain avait répondu déjà à une autre question dans le sens que je souhaitais, puisqu'il avait fait remarquer que le gouvernement britannique entendait conserver le *statu quo* en Méditerranée.

Il est évidemment regrettable que M. Neville Chamberlain n'ait pas pu apporter à son discours la précision que je souhaitais. M. Virginio Gayda

(1) Sur cette déclaration du Premier anglais, voir ci-dessus le n° 102 (et note).
(2) Sur ce discours, voir ci-après le n° 120 (et note).
(3) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 109 (note).

dans le *Giornale d'Italia* n'a pas manqué de s'emparer de la déclaration du Premier ministre et de l'utiliser pour les fins de politique italienne (1).

Je pense qu'il serait souhaitable qu'à la première occasion, vous puissiez voir lord Halifax ou M. Neville Chamberlain lui-même pour lui exposer à nouveau nos vues sur cette question.

116

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1342 (2). Confidentiel. *Berlin, 13 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 décembre.)

Le caractère d'actualité que tend à prendre le problème ukrainien et l'intérêt marqué avec lequel les dirigeants hitlériens suivent le développement de cette question, ont déterminé les groupements nationalistes ukrainiens à renforcer leurs organisations de propagande en Allemagne.

Dès la solution de la crise germano-tchécoslovaque et au lendemain de l'accord de Munich, une délégation ukrainienne a siégé en permanence dans un hôtel de Vienne, l'hôtel Kummer. C'est cette délégation qui a adressé notamment aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne les télégrammes mentionnés par M. François-Poncet dans sa dépêche nº 1098 du 13 octobre 1938 (3). De sa propre autorité, cette délégation a, plus tard, nommé des « observateurs » qui, au moment de l'arbitrage germano-italien, ont fusionné, dans les couloirs du Belvédère, avec les représentants officiels du gouvernement de Russie subcarpathique.

Actuellement, c'est à Berlin que la propagande ukrainienne semble avoir établi l'un de ses principaux centres. L'association : « L'Union nationale pour l'Ukraine » dispose dans la capitale du Reich d'un bureau bien organisé et

(1) Dans cet article, du 13 décembre, le journaliste italien affirmait : « Que signifient ces déclarations? Elles démontrent avant tout que le gouvernement britannique sait parfaitement que les directives du gouvernement italien ne menacent pas la paix européenne et sont inspirées de la seule volonté de légitime et compréhensible protection des intérêts politiques et notamment fondamentaux de l'Italie... Les déclarations de Chamberlain sont donc une invite à la France à contrôler plus sévèrement ses intentions et ses réactions et à aborder les problèmes posés avec un esprit de plus grande conciliation et de plus claire compréhension. »

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Cette dépêche non reproduite relevait l'hostilité de l'Allemagne à l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise. L'idée de susciter un état national ukrainien de quarante millions d'habitants était destinée à jouer un rôle « d'épouvantail » vis-à-vis des Polonais, des Hongrois, des Roumains comme des Russes. Il était fait allusion aux télégrammes adressés le 10 octobre avec ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne par une « soi-disant délégation ukrainienne », qui protestait contre les plans hungaro-polonais visant à morceler la Russie subcarpathique.

d'un service de presse dont le siège est Mecklenburgische Strasse nº 73. Ce service de presse édite un bulletin régulier, rédigé en allemand, qui est diffusé ouvertement en Allemagne, en Tchécoslovaquie, en Suisse et même en Italie, et, clandestinement, en Pologne, en Hongrie et en Roumanie.

L'un de mes collaborateurs a eu récemment l'occasion de s'entretenir avec le rédacteur actuel de ce service de presse qui, pour une question de visa, s'était adressé à l'ambassade. Celui-ci a donné à son interlocuteur sur les objectifs et les méthodes du mouvement « national » ukrainien les renseignements suivants qui me paraissent de nature à intéresser le Département.

D'après cet agent ukrainien [1], qui revient d'un voyage en Russie subcarpathique après avoir suivi la conférence de Vienne en qualité de secrétaire de la délégation ukrainienne, le mouvement pour l'indépendance de l'Ukraine ferait de grands progrès, particulièrement en Pologne, où, à l'en croire, l'effervescence serait des plus vives. La naissance d'une province autonome d'Ukraine carpathique aurait ravivé, chez les populations ukrainiennes de Pologne, de Roumanie et de Russie, des aspirations que les mesures de contrainte de Varsovie ou de Moscou n'ont jamais réussi à étouffer. Même mutilée et réduite, après l'arbitrage du Belvédère, à un couloir montagneux et déshérité, l'Ukraine carpathique constitue aujourd'hui un symbole, un signe concret de ralliement dont l'importance réelle dépasse de beaucoup des frontières que violent journellement des bandes de terroristes hongrois ou polonais.

Dans les milieux nationalistes ukrainiens, on estimerait que les temps sont mûrs et que jamais occasion plus favorable ne se présentera pour le succès de la cause de l'Ukraine indépendante. Les circonstances mêmes ne peuvent que seconder des projets audacieux : le désordre moral provoqué en Europe centrale par l'écroulement de la Tchécoslovaquie et les progrès foudroyants du IIIe Reich, le trouble et l'incertitude de la Pologne, la panique hongroise, les difficultés intérieures en Roumanie, enfin l'opposition croissante qui se manifesterait en Russie soviétique contre le régime de Staline seraient autant d'éléments à porter à l'actif du mouvement ukrainien. Enfin et surtout, celui-ci trouverait en Allemagne des encouragements et un appui précieux. Pour toutes ces raisons, il faudrait s'attendre, selon le visiteur, à des événements prochains. Les conditions restant propices, l'échéance pourrait survenir dès le printemps.

La première étape positive serait déterminée par la décomposition de la Russie soviétique qu'à l'instar de leurs conseillers allemands, les Ukrainiens de Berlin envisagent comme inévitable dans un délai relativement bref et qui permettrait à l'idée ukrainienne de triompher sur un territoire de 730.000 kilomètres carrés peuplé de 34 millions d'hommes. Dans l'Ukraine soviétique, le mouvement pour l'indépendance se développerait sous le camouflage d'une sorte de « communisme national », en lutte sournoise contre le pouvoir central.

Cette victoire déciderait des autres. Incapable de lutter contre l'attraction

[1] Cet agent était un ressortissant roumain, M. Lioubomyr Houzar (T. de Berlin nº 4473 du 13 décembre).

exercée par le nouvel état sur sa minorité ukrainienne, la Pologne se disloquerait et perdrait plus d'un tiers de son sol avec 7 millions d'habitants. C'est la crainte d'un tel sort qui aurait conduit Varsovie à se rapprocher de Moscou (1). Il s'agit dès maintenant pour la Pologne de parer à la manœuvre allemande et de se mettre d'accord avec les Soviets pour maintenir l'Ukraine dans ses fers. Au jugement des Ukrainiens, la Pologne se trouverait aujourd'hui dans une situation très incertaine : menacée par l'expansion hitlérienne, haïe des Tchèques et des Slovaques, mal vue des puissances occidentales et en mauvais termes avec la plupart de ses voisins, elle expierait les fautes de sa politique de duplicité. Quoi qu'il en soit, le rapprochement polono-soviétique aurait suscité une vive émotion dans l'Ukraine polonaise et servirait d'argument décisif à la propagande nationale-ukrainienne en Galicie.

Cette propagande serait fort bien organisée, à Berlin, Rome, Londres et New York. Paris constituerait de ce point de vue un centre moins important, bien que, d'après l'agent ukrainien, il y eût en France près de 40.000 Ukrainiens (?), si l'on compte comme tels les ouvriers polonais originaires de Galicie.

Sur l'aide apportée par les autorités nationales-socialistes à son mouvement, l'interlocuteur de mon collaborateur a été plus discret. Il a reconnu néanmoins que le bureau ukrainien de Berlin était en contact avec les services de M. Rosenberg et n'a pas démenti une nouvelle, de source polonaise, selon laquelle les Allemands auraient établi à Stettin une sorte de camp de formation pour les agitateurs ukrainiens.

Plus intéressant a été le jugement qu'il a porté sur les véritables mobiles de la complaisance manifestée par l'Allemagne à l'égard du projet d'une Ukraine indépendante. « Nous savons fort bien, a-t-il déclaré, que si le Führer et ses lieutenants s'intéressent à l'Ukraine, ce n'est pas uniquement pour faire triompher le principe des nationalités. Les ambitions hitlériennes nous sont connues. Nous en avons déjà éprouvé l'effet pendant la guerre lorsque Ludendorff a étouffé dans son germe notre premier réveil national (2). Mais soyez persuadé que si notre grande Ukraine renaît, elle luttera jusqu'au bout et contre toutes les influences étrangères d'où qu'elles s'exercent pour assurer son indépendance *absolue*. Nous ne voulons pas nous libérer des chaînes de Moscou et de Varsovie pour tomber dans celles de Berlin. Peut-être ce jour-là, nous sentirons-nous beaucoup plus près des puissances occidentales et notamment de la France que ne l'imaginent les Allemands ».

(1) Allusion au communiqué soviéto-polonais du 26 novembre précédent : voir, au tome XII de la présente série les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

(2) En 1918, malgré la signature du traité de Brest-Litovsk, le commandement allemand avait maintenu des effectifs importants sur son front oriental, et fait occuper en six semaines l'Ukraine pour en exploiter les ressources économiques. Le 28 avril, après un conflit avec la Rada (assemblée nationale ukrainienne, qui avait proclamé l'autonomie de la province l'année précédente), il imposait à la tête du gouvernement de Kiev un ancien général de l'armée russe à sa dévotion.

117

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 698 [1]. *Varsovie, 13 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 décembre.)

Plus encore, tout naturellement, que dans les autres capitales européennes, la question du jour à Varsovie est la question ukrainienne : en dépit de l'optimisme dont font preuve les milieux officiels et qui amenait, aujourd'hui encore, le comte Szembek à me tenir les propos les plus rassurants, les Polonais sont fort inquiets de l'avenir à cet égard.

Le dépôt par le chef du groupe ukrainien à la Diète, M. Mudryj, d'une proposition de loi tendant à accorder l'autonomie la plus large aux Ukrainiens de Pologne [2] ne les préoccupe pas particulièrement. Dans un Parlement aussi docile que celui qui vient d'être élu et où les députés ukrainiens eux-mêmes n'ont pu pénétrer qu'avec la connivence du gouvernement, cette manifestation ne présente aucun danger réel pour la Pologne. L'opinion, dans sa grande majorité d'ailleurs, ignore qu'elle s'est produite. Ceux des Polonais qui la connaissent l'ont pour la plupart apprise par les journaux ou les postes de radio étrangers. Au surplus, en 1931, le parti socialiste polonais avait déjà saisi le Parlement d'un projet de ce genre et qui est resté lettre morte.

Mais il est évident que ce qui se passe et ce qui se prépare peut-être, en Russie subcarpathique, que la propagande et l'action allemandes dans ce pays, à l'étranger et en Pologne même, que le mécontentement croissant des Ukrainiens de Galicie orientale et que l'action dans cette région des éléments intellectuels, du clergé plus spécialement, sont, pour les dirigeants polonais, autant de causes de sérieuses préoccupations.

Malgré des difficultés qui tiennent à la nature des choses, à l'éloignement, au régime politique de trois des quatre états entre lesquels sont répartis actuellement les Ukrainiens — la Pologne, l'U.R.S.S. et la Roumanie —, il est impossible de ne pas avoir l'impression que le Reich hitlérien emploie, pour poser sur le terrain des faits la question ukrainienne, pour la faire mûrir en quelque sorte, des méthodes rappelant étrangement les travaux d'approche grâce auxquels il a posé et réglé à son profit la question d'Autriche, puis la question des Sudètes.

(1) Cette dépêche est adressée également au cabinet du Ministre sous le nº 59.

(2) Le 9 décembre. Cette motion contenait un projet de constitution, excluant de la compétence du gouvernement et de la diète autonomes réclamés les questions relatives à la politique étrangère, aux affaires militaires et financières.

Dans leur souci d'ébranler par avance les positions qu'ils veulent conquérir, de limiter leurs risques au minimum, de persuader au monde que leur cause est juste et inévitable la réalisation de leurs ambitions, les Allemands ont toujours, depuis 1918, et sous les gouvernements successifs, proclamé à l'avance dans quelle direction ils se proposaient d'agir; ils ont toujours exécuté à grand bruit les travaux d'approche indispensables. Ce serait donc être aveugle que de nier le nouveau danger qui apparaît à l'est de l'Europe et que de ne pas y prêter une grande attention.

Mais si l'on n'ignore pas que la plupart des dirigeants hitlériens, sinon le Chancelier lui-même, rêvent d'arriver à la constitution d'une Ukraine « indépendante », qui ne pourrait vivre sans la protection et la suzeraineté allemandes, la façon dont l'Allemagne songe à arriver pratiquement à ses fins n'apparaît cependant pas encore nettement.

Le problème serait évidemment simplifié si, pour une raison quelconque, une guerre généralisée éclatait en Europe : on peut prévoir qu'en pareil cas et au point où en sont venues les choses, les Ukrainiens tenteraient de profiter des circonstances, comme l'ont fait, pendant la grande guerre, les Polonais, les Tchèques et tant d'autres.

Cette hypothèse mise à part, pour que le Reich puisse atteindre ses buts du côté de l'Ukraine, il faudrait ou bien qu'il se produise dans les régions ukrainiennes des événements graves, et pour tout dire d'un mot, un soulèvement, susceptible d'être soutenu, développé et utilisé par l'Allemagne, ou bien que celle-ci se décide à user directement et ouvertement de la force, qu'elle tente de « délivrer » les Ukrainiens par les armes.

Or, il ne semble pas, jusqu'à présent, et réserve faite, encore une fois, du cas d'une guerre européenne, ou également, s'il s'agit de l'U.R.S.S., d'une guerre russo-japonaise, qu'une insurrection ukrainienne puisse avoir, dans un avenir proche, des chances de se produire, et encore moins de réussir. En Pologne, sans même avoir recours à l'armée, les forces de police sont assez considérables et les procédés en usage assez énergiques pour qu'une tentative de ce genre aboutisse à autre chose qu'à une défaite rapide des Ukrainiens et à un massacre. Les chefs des divers partis ukrainiens de Galicie orientale le comprennent parfaitement et c'est ce qui explique qu'ils placent toutes leurs espérances en une action de l'Allemagne. En Roumanie, il en serait, sans doute, de même et, en tout cas, les Ukrainiens de Bukovine ne paraissent ni assez nombreux, ni assez organisés pour pouvoir agir utilement.

Mais, dira-t-on, il y a l'Ukraine soviétique et toutes sortes de rumeurs se répandent qui laissent supposer que ce serait là que des événements seraient susceptibles de se produire assez rapidement.

Certes, les renseignements précis sur ce qui se passe dans cette région, où vivent la très grande majorité des Ukrainiens, sont rares et difficiles à contrôler. Pourtant, il ne paraît nullement démontré que la situation y soit aussi sérieuse qu'on le dit. Grâce au fait qu'ils ont encore un consulat à Kiev et aussi au voisinage qui leur permet, malgré tous les obstacles et toutes les surveillances, de se procurer des renseignements sur la vie en Ukraine soviétique, les Polonais sont mieux à même que qui que ce soit de savoir ce qui

se passe de ce côté et il semble bien que, comme me l'a dit récemment M. Beck, aucune indication ne leur soit parvenue, ces temps-ci, qui vienne confirmer les bruits de complot et de rébellion dont la presse s'est, en dehors de la Pologne, fait récemment l'écho.

L'ambassadeur de Pologne à Moscou, M. Grzybowski, qui est, en ce moment, à Varsovie, et qui connaît très bien l'Ukraine soviétique d'où il est originaire, affirme, m'a dit le comte Szembek, que tout y est calme en ce moment et que les autorités soviétiques y sont entièrement maîtresses de la situation.

A moins que Staline ne vienne à disparaître brusquement ou que le régime soviétique ne s'effondre à la suite d'un quelconque coup d'État, il est difficile de supposer qu'une insurrection ukrainienne ne serait pas très rapidement étouffée dans le sang.

D'autre part, pour que l'Allemagne ait la possibilité de « libérer » les Ukrainiens par une action militaire, il faudrait que la Pologne acceptât de jouer, vis-à-vis d'elle, le rôle de victime ou celui de complice.

En dépit de l'insuffisance relative de ses armements, la Pologne est trop forte déjà et, en tout cas, trop fière pour que l'Allemagne puisse espérer l'obliger par la violence à accepter la création d'une Ukraine germanisée.

Un certain nombre de Polonais, dominés par les souvenirs du passé, voudraient, il est vrai, voir la Pologne s'étendre de la mer Baltique à la mer Noire par la formation d'une sorte d'état fédéral polono-lithuano-ukrainien, nouvel empire des Jagellons, dont elle prendrait la tête et où elle exercerait la prépondérance. Mais ceux qui se laissent ainsi emporter par leur imagination slave oublient que les temps sont changés : à l'époque où la Pologne, unie à la grande Lithuanie, dominait à l'Est d'immenses territoires, l'état des Jagellons était entre les mains des grands propriétaires polonais, ou polonisés, à qui appartenait presque toute la terre. Peu importait alors que les paysans parlent lithuanien, blanc-russien, ukrainien ou polonais. La domination de la Pologne n'en était pas moins assurée. Au XXe siècle, de telles perspectives sont purement chimériques. La Pologne actuelle a d'ailleurs fait, à ce point de vue, une expérience concluante — et cruelle. Pilsudski, auquel les mêmes souvenirs historiques avaient, un temps, fait perdre toute prudence, tenta de conquérir l'Ukraine, ses troupes s'emparèrent de Kiev en 1920, mais faute d'avoir pu s'y maintenir, elles durent, on s'en souvient, reculer jusqu'aux environs de Varsovie, dans une retraite qui faillit entraîner la ruine de la nouvelle Pologne.

Il est donc permis de supposer que, comme ils l'affirment, les dirigeants polonais ne se laisseraient pas facilement reprendre à ce mirage et que M. Hitler aurait de la peine à obtenir d'eux que, s'associant à ses plans de conquête et pour en assurer la réalisation, les armées polonaises marchent avec les armées allemandes contre l'U.R.S.S.

On voit mal, en effet, ce que la Pologne y gagnerait, tandis qu'on aperçoit aisément ce qu'elle y perdrait : ce serait pour elle la vassalité certaine, auprès d'une Allemagne encore considérablement fortifiée; le Reich en profiterait pour lui arracher à l'Ouest des terres qui, pour être, dans une certaine mesure, peuplées par des Allemands, n'en sont pas moins de vieilles terres polonaises;

si elle s'agrandissait à l'Est, du côté de la Russie Blanche par exemple, ce serait pour perdre ses caractères essentiels et, étant donné l'importance des minorités vivant dans ses frontières actuelles, les Polonais risqueraient en cas de conquête de ne plus être en majorité dans leur propre pays.

Il résulte de tout ceci que, si la logique et la raison menaient les hommes, la question d'Ukraine ne se poserait pas de sitôt sur le plan de la politique européenne. Mais, comme on ne saurait compter sur des considérations de ce genre pour inspirer aux dirigeants du IIIe Reich la sagesse et l'abstention, comme, d'autre part, M. Beck ne redoute pas non plus l'aventure et que l'âme slave de ses compatriotes ne donne pas davantage toute garantie, sous le rapport de la prudence, il convient évidemment d'être sur ses gardes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Allemagne se prépare à agir en direction de l'Ukraine, qu'elle développe ses moyens d'action, méthodiquement et rapidement; qu'elle avance résolument de ce côté ses pions sur l'échiquier et qu'à la première occasion jugée par elle favorable — événements intérieurs en U.R.S.S. ou en Pologne — guerre entre le Japon et la Russie peut-être — elle agira, sans qu'on puisse deviner jusqu'à présent, sans qu'elle sache peut-être encore elle-même, à quel moment, sous quel prétexte et de quelle manière elle passera à l'action.

Il convient, dès lors, que nous suivions de très près tous les développements de la question [1]. Nos accords d'assistance mutuelle avec la Pologne — qui nous imposent des obligations si étendues — et avec l'U.R.S.S. ne nous permettent en aucune mesure de nous en désintéresser; ils risquent d'avoir pour nous des conséquences très graves et il y aurait lieu que, sans plus tarder, nous arrêtions, en prévision des diverses éventualités qui peuvent se produire dans cette partie de l'Europe, une ligne de conduite précise.

118

LE COLONEL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 1108/A.M. [2]. Très secret. *Berlin, 13 décembre 1938.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 16 janvier 1939.)

Au cours des derniers mois, nombreux ont été les signes qui ont marqué la perte d'influence subie par l'armée allemande et son Haut-Commandement dans le cadre de la nation. Une information récente, de bonne source, qu'il

[1] *Note du document :* A cet égard, je serais reconnaissant au Département de me communiquer tous les renseignements qui lui parviennent de Moscou, et d'ailleurs, sur l'Ukraine et les mouvements ukrainiens.

[2] Extraite des archives de la Guerre.

est toutefois nécessaire de vérifier, souligne encore cette évolution. Elle a trait à l'accroissement du nombre des formations de *S.S.*

Pour bien comprendre l'évolution actuelle de l'Allemagne, dans la mesure où elle intéresse directement l'armée du IIIe Reich, il est nécessaire, semble-t-il, de rappeler en un court résumé les faits principaux qui ont marqué les six années écoulées du régime national-socialiste.

L'arrivée au pouvoir du parti nazi n'a été possible en 1933, qu'avec l'approbation du commandement allemand. Hitler, lui-même, a reconnu la part qui revenait à ce dernier dans le « relèvement » de l'Allemagne, ce terme étant, cela va de soi, pris dans le sens du relèvement par le national-socialisme.

A cette époque, le général von Blomberg, ministre de la Wehrmacht, a su être un intermédiaire souple et adroit entre le Führer et le Haut-Commandement, pour opposer les exigences de l'armée à celles du parti. Hitler, conscient de la nécessité qui s'imposait à lui, pour réaliser ses buts politiques, de créer au plus vite un appareil militaire puissant, ne pouvait refuser de satisfaire aux demandes de l'état-major allemand.

Pour liquider, le 30 juin 1934, le mouvement d'insubordination qui paraissait avoir Rœhm pour meneur, Hitler s'appuya sur l'armée, d'une part, et les *S.S.*, d'autre part. La fidélité de l'une et des autres lui assura la victoire contre ses ennemis à l'intérieur. L'armée sortit renforcée de cette épreuve et put, au cours des années suivantes, résister plus vigoureusement aux tentatives de certains chefs du parti, qui n'admettaient pas la neutralité de la Wehrmacht, et voulaient la « nazifier ».

Peu à peu, cependant, la solide position acquise par l'armée, dans le IIIe Reich, devait être ébranlée pour plusieurs raisons.

La doctrine totalitaire des nationaux-socialistes s'applique, en effet, à tous les éléments constitutifs de la « communauté populaire ». La Wehrmacht, partie intégrante de cette communauté, ne pouvait donc logiquement demeurer à l'écart du mouvement. Peu à peu, alors que le maréchal von Blomberg était ministre de la Wehrmacht et le général von Fritsch commandait en chef l'armée allemande, sous la pression des extrémistes de gauche du parti (Himmler, Goebbels, Rosenberg, etc.), des concessions durent être faites par le Haut Commandement : salut national-socialiste par les officiers, éducation nationale-socialiste dans les unités, etc.

Toutes ces concessions ont été arrachées par le parti à la Wehrmacht, et l'on peut dire qu'à l'antipathie et au mépris du corps d'officiers à l'égard des cadres nazis, répondaient la haine et la jalousie de ces derniers pour la « caste privilégiée » des officiers.

Il faut souligner toutefois que les diverses organisations du parti (*S.A.*, *N.S.K.K.*, *N.S.F.K.*, etc.), acceptant les directives techniques de la Wehrmacht, rendaient à celle-ci de précieux services dans le domaine de la préparation militaire.

D'autre part, les grandes initiatives politiques d'Hitler ont été la source de sérieuses difficultés entre lui et certains de ses collaborateurs du parti, d'une part, et le Haut-Commandement, d'autre part.

La réoccupation de la Rhénanie par l'armée allemande, en 1936, l'invasion

de l'Autriche et la conquête sans guerre du pays sudète, en 1938, ont été autant d'occasions de graves conflits entre le Führer et l'état-major général allemand. La chose est trop connue aujourd'hui, pour qu'il soit nécessaire d'y insister encore.

Il suffit de rappeler seulement à cette occasion, que l'année 1938 a été marquée par une large épuration du Haut-Commandement, et que, sans doute, par la volonté sourde, persistante et haineuse de certaines hautes personnalités du parti (tel Himmler), les généraux et officiers suspectés d'hostilité au régime ont été brutalement mis à la retraite. (Aux exemples déjà connus, je me bornerai à ajouter celui du général Adam, commandant la *Heeresgruppe 2* à Francfort/Main, qui, au cours d'une discussion violente avec le Chancelier, n'aurait pas craint de déclarer : « Je ne suis pas un magicien, et ne peux faire sortir de terre les fortifications en frappant le sol de ma baguette! »).

Quoi qu'il en soit, depuis février 1938, décidé à exercer lui-même une action directe sur le Haut-Commandement et l'État-major (sur cet état-major que le parti n'hésite pas à qualifier de « corps ossifié »), Hitler a décidé d'exercer plus immédiatement qu'autrefois les fonctions de commandant supérieur de la Wehrmacht, a supprimé les fonctions de ministre de la Wehrmacht, s'est abstenu de désigner en temps de paix le commandant en chef des forces armées du IIIe Reich en cas de guerre, et a pris l'habitude de surveiller régulièrement et de près l'activité militaire de ses armées.

Il est donc intéressant de chercher maintenant à définir l'importance laissée à l'armée dans l'Allemagne actuelle.

A-t-elle renoncé à son rôle prépondérant dans la vie de la nation?

La place que la loi elle-même lui a fixée dans le cadre de la « communauté populaire » n'est-elle pas en voie d'être réduite?

Son haut-commandement a-t-il conservé son indépendance et sa valeur?

Pour répondre à ces questions, il faut faire appel aux informations de toute nature recueillies dans la presse ou au cours de conversations dans des milieux divers, allemands et étrangers, qui sont en contact de plus ou moins près avec la Wehrmacht. Elles sont souvent contradictoires. Il semble, cependant, qu'on puisse, sans crainte d'erreur grave, se rallier à la conception suivante :

Sous la pression de ses adversaires du parti et répondant à la volonté du Führer, l'armée a accepté ce qu'elle ne pouvait éviter. Elle devient chaque jour davantage nationale-socialiste. La résistance offerte par les généraux a diminué, depuis que certains ont été remplacés. Le Haut-Commandement paraît avoir renoncé à mener une lutte quotidienne contre les membres du parti qui s'efforcent de faire pénétrer dans l'armée l'esprit national-socialiste.

Il a, semble-t-il, fait sa soumission.

De nombreux exemples permettent de l'affirmer; parmi eux, je citerai :

— la décision prise, il y a plusieurs mois, par le Chancelier d'assimiler le service exécuté dans les formations armées des *S.S.*, au service militaire dans les corps de la Wehrmacht;

— la décision prise plus récemment, et publiée dans les journaux allemands le 27 octobre 1938, d'autoriser de même certains membres du parti à satisfaire à leurs obligations militaires sous la forme d'un service de trois années accompli dans la Standarte S.A. *Feldherrnhalle*, dont le chef honoraire est le maréchal Goering.

Cette unité de *S.A.* a été transformée, en même temps, en régiment organisé sur le type normal des régiments d'infanterie de l'armée, ses cadres recevant une instruction spéciale dans des cours pour officiers;

— les manifestations nombreuses du parti, auxquelles les plus hautes personnalités de l'armée prennent part maintenant, et, en particulier, « la marche de la victoire » (*Siegesmarsch*) de 1938 à Munich, qui, pour célébrer l'anniversaire du putsch hitlérien de Munich, réunissait [1] sur un même plan, Hitler, ses compagnons de lutte (Himmler, Frick, Goering, etc.), le général von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée, le Generaladmiral Raeder, commandant en chef de la Marine, le général Keitel, chef de l'*Oberkommando der Wehrmacht*, le général Milch, secrétaire d'État à l'Aviation.

Plus récemment, enfin, je viens d'apprendre que les effectifs des *S.S.* ont été portés au chiffre total de 300.000 hommes (chiffre indiqué par le ministre de l'Intérieur Frick lui-même) et qu'en outre le Chancelier aurait autorisé, il y a peu de jours, Himmler à créer de nouvelles unités de *S.S.* armées et encasernées. L'ensemble de ces formations militarisées représenterait prochainement la valeur de *8 divisions*.

Cette dernière mesure, si elle est bien exacte sous cette forme, peut sans doute avoir une double signification. Elle peut être interprétée, tout d'abord, comme traduisant la volonté formelle d'Himmler, le plus acharné des chefs nazis contre le haut-commandement militaire, de disposer en tout temps d'une force militaire importante, qui puisse éventuellement faire échec à une tentative de coup d'État militaire contre le parti national-socialiste. Au moment où l'armée allemande vient d'entrer dans une nouvelle phase de développement, l'accroissement du nombre des régiments de *S.S.* armés et encasernés s'explique alors aisément. Les rumeurs, qui ont circulé l'été dernier en Allemagne, sur la préparation d'un coup d'État militaire en cas de guerre obligent aussi à ne pas rejeter cette hypothèse.

Si l'on se rappelle, d'autre part, l'utilisation qui a été faite, tant en Autriche qu'en pays sudète, des formations de *S.S.* en armes, on peut être tenté de voir, dans la nouvelle décision du Chancelier, une mesure préparatoire destinée à servir l'exécution ultérieure de certains projets politiques, qui n'apparaissent pas encore clairement, mais dont tout le monde s'entretient ici.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que ces victoires du parti à l'intérieur sont d'autant d'échecs du Haut-Commandement sur le plan de la politique intérieure.

[1] *Note du document :* **Voir photographie, jointe à l'exemplaire n° 2.**

Aussi bien n'est-il pas surprenant de constater que, dans la lutte sourde qui oppose entre eux certains membres très influents du parti, l'un des plus importants, le maréchal Goering, paraît se rapprocher chaque jour davantage de ce Haut-Commandement. L'ambition du Maréchal est connue. Sa volonté de ne pas céder aux coups que lui portent, sans doute avec vigueur, certains de ses ennemis (Goebbels, Rosenberg, Himmler), ne peut que l'inciter à chercher un appui sur la Wehrmacht. Celle-ci, de son côté, ne manquera pas de tirer avantage d'un échange de bons procédés entre son commandement et le Maréchal. Il est notable, à ce propos, que le corps d'officiers s'exprime actuellement avec infiniment plus de sympathie et de respect à l'égard de Goering qu'il y a trois ou quatre ans : « C'est un soldat! », entend-on volontiers déclarer.

Si les grands chefs de l'armée, comme tout semble le démontrer, ont dû baisser pavillon sous la pression des éléments les plus révolutionnaires du parti, ils ne peuvent pas négliger de chercher un appui pour l'avenir dans la forte personnalité du Maréchal.

En dehors des chefs militaires les plus importants de l'armée, dont l'attitude actuelle indigne d'ailleurs tous ceux en Allemagne qui n'ont pu encore oublier le rôle prépondérant dévolu sous l'Empire au Haut-Commandement et à l'État-major général, il semble bien que l'adhésion donnée par le corps d'officiers au national-socialisme devienne également chaque jour plus importante. On est même en droit de penser qu'elle est plus sincère.

Les jeunes officiers, tout d'abord, sont certainement acquis à la doctrine du parti. Leur manque d'esprit critique, en outre, les aide dans une large mesure à s'enthousiasmer sans réserve pour le chef qui a su redonner à l'Allemagne une place considérable dans la politique internationale, un appareil militaire de plus en plus puissant, et a su remporter, même sans guerre, des succès inégalés jusqu'à ce jour.

Parmi les officiers d'âge mûr, de même, plus nombreux chaque jour sont ceux qui, même conscients des dangers que peut faire courir à la Wehrmacht sa pénétration par le national-socialisme, estiment nécessaire de ne pas opposer un barrage trop résistant à ses doctrines. Eux aussi, devant les succès politiques remportés par le Führer, malgré le Haut-Commandement, inclinent à penser réellement que leurs chefs militaires avaient tort contre le Chancelier.

Aussi bien entend-on maintenant parfois affirmer par certains d'entre eux, qui occupent à l'État-major général des postes non sans importance : « L'armée doit enfin comprendre qu'elle n'a pas à partager avec le gouvernement la direction de la politique du pays. Elle doit se cantonner dans une tâche technique : la préparation à la guerre. Le Haut-Commandement doit se borner à dire au Führer : je peux ou je ne peux pas mener telle opération militaire! ».

Telle est d'ailleurs, soulignent ces officiers, la situation faite par la plupart des gouvernements étrangers à leur haut-commandement.

De même entend-on affirmer parfois, par quelques officiers de l'État-major général : « Tant que l'armée se recrutera en elle-même elle ne courra aucun danger grave! Qu'importe en définitive que ce soit le général X ou le général Y, qui soit le commandant en chef? Tous ont été formés à la même école. Il

en serait autrement par contre, si le corps d'officiers cessait de se recruter par lui-même, et si, brusquement, il était submergé sous un torrent d'alluvions étrangères! ».

S'exprimant ainsi, ils trahissent l'inquiétude que la plupart éprouvent encore devant la perspective d'une assimilation brutale des chefs de *S.S.* au corps d'officiers. Cette menace pèse-t-elle réellement sur l'armée? Il n'est pas possible de nier qu'elle existe, sans vouloir toutefois affirmer aujourd'hui qu'elle ait pris déjà un caractère imminent.

Tel paraît être, dans ses grandes lignes, l'état des rapports existant à la fin de 1938 entre la Wehrmacht et le parti national-socialiste.

Le Haut-Commandement a, depuis six ans, subi une perte d'influence considérable dans les affaires de l'État. Tout ce qu'il a perdu a été gagné par le parti.

La lutte n'a pas encore atteint son terme. Mais, dans les mois qui viennent, certaines armes lui manqueront pour la poursuivre.

Dans la mesure, par contre, où le Haut-Commandement se cantonnera dans l'accomplissement de sa véritable mission, peut-on estimer que sa valeur est demeurée intacte? Rien, à mon sens, ne permet jusqu'à ce jour d'affirmer qu'il n'en est pas ainsi.

119

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3160 à 3165. *Prague, 14 décembre 1938, 15 h, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h. 40, 17 h. 45, 17 h., 16 h. 36, 17 h. 15.)

Lors de mon entretien de ce matin, j'ai interrogé le ministre des Affaires étrangères sur la situation en Russie subcarpathique. Le ministre m'a déclaré que depuis une quinzaine de jours cette région était entrée dans un calme relatif. D'accord avec le gouvernement central, les ministres locaux avaient décidé [de] s'opposer à toute espèce de propagande d'où qu'elle vînt, et des instructions en ce sens avaient été directement envoyées de Prague au général commandant les deux divisions occupant le pays. Les Polonais, Hongrois, Ruthènes ou autres tentant d'y pénétrer pour y faire de l'agitation étaient refoulés. A une question de ma part, le ministre a répondu que Mgr Volosyn et M. Revay étaient tous deux des Ruthènes uniates, qu'ils paraissaient dignes de confiance et sincèrement désireux de maintenir leur province dans le cadre de l'État tchécoslovaque.

M. Chvalkovsky a remarqué qu'il n'en était pas de même de M. Brody, ancien président du Conseil, actuellement en prison [1], et qui, cela avait été prouvé, faisait partie des services spéciaux hongrois. Cette inconstance rendrait peut-être difficile au gouvernement pour des raisons juridiques, de l'amnistier assez prochainement comme il y pensait. Le ministre m'a indiqué d'autre part que presque tous les orthodoxes de tendance russe se trouvaient dans les territoires cédés à la Hongrie et qu'ainsi s'était affaibli un des éléments de dissociation de ce qui restait du pays.

Au sujet de l'activité allemande, M. Chvalkovsky s'est défendu de parler des menées du gouvernement du Reich visant la constitution d'une grande Ukraine [2], menées qui, dit-il, n'étaient pas de son ressort, mais il a tenu à me donner l'impression que Berlin n'avait pas de visées politiques spéciales sur la Russie subcarpathique. Il m'a notamment affirmé que le récent voyage à Berlin de M. Revay, sur lequel les journaux locaux ont été muets, n'était motivé que par des raisons économiques : le désir du Reich de se procurer du bois dans cette région.

Au sujet du séjour en Russie subcarpathique du secrétaire japonais à Moscou dont la revue de Havas fait grand état, M. Chvalkovsky s'est borné à remarquer que les agents japonais voyageaient beaucoup.

J'ai été frappé d'un certain détachement au sujet de cette région dans les paroles du... [3]. C'est ainsi qu'à propos du plébiscite de la Russie subcarpathique ... [4] population tchécoslovaque, M. Chvalkovsky a insisté sur le désir de la Roumanie que cette solution fût adoptée alors et sur celui du gouvernement tchécoslovaque de reconnaître en s'y prêtant les procédés amicaux du cabinet de Bucarest pendant et depuis la crise.

[1] Sur l'arrestation de ce dernier, voir, au tome XII de la présente série, le n° 238 (note).

[2] Sur ces menées, voir au tome XII de la présente série, les nos 326, 461 ; ci-dessus les nos 6, 44, 116, 117.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Lacune de déchiffrement.

120

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3213 à 3216 (1). *Londres, 14 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Je rends compte dans mon télégramme nº 3211 des déclarations faites hier soir au banquet de la presse étrangère par le Premier ministre (3). Les circonstances ont donné à certains passages de ces déclarations une portée et un relief qui dépassent sensiblement celle du texte lui-même. Dès le début de la soirée l'absence de l'ambassadeur d'Allemagne, de son personnel et des journalistes allemands, décidée une heure auparavant sur l'ordre de Berlin, avait jeté de l'électricité dans l'air. Au fur et à mesure que parlait M. Chamberlain, il est apparu que la justification de la politique d'apaisement tombait dans le silence. Il est possible d'ailleurs que beaucoup de personnalités présentes aient voulu marquer par là leur désapprobation de la réponse faite la veille aux Communes par le Premier ministre à la question qui lui était posée sur les obligations de la Grande-Bretagne envers notre pays en cas de conflit franco-italien (4). Quand M. Neville Chamberlain s'est attaché à énumérer les résultats positifs obtenus par sa politique et quand il a rappelé l'accord de Munich, il n'a obtenu que de très rares signes d'assentiment. Des applaudissements plus que modérés ont accueilli la mention de l'arrangement anglo-italien.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par fil.

(3) Le télégramme de Londres nº 3211, du 14 décembre, rendait compte de l'important discours prononcé la veille au soir par le Premier britannique devant le banquet de la presse étrangère. Rappelant la récente crise, M. Chamberlain déclarait : « Il m'est apparu que deux chemins seulement s'ouvraient à nous : l'un nous conduisait à accepter l'idée que la guerre était inévitable et à consacrer toutes les énergies du pays à sa préparation; l'autre nous amenait à tenter un effort prolongé pour extirper les causes possibles de guerre au moyen de contacts et de discussions personnels, tout en poursuivant activement notre réarmement ».

Le Premier britannique évoquait les traités intervenus au cours de 1938. Il se disait convaincu que le sentiment de soulagement ayant accompagné l'accord de Munich n'était pas oublié, mais ajoutait : « Je dois déplorer l'attitude récente de la presse allemande qui en une occasion n'a pas hésité à reprendre ses vitupérations contre l'homme d'État le plus respecté de ce pays, naguère encore notre Premier ministre [allusion à M. Baldwin], et qui a fait rarement preuve du désir de comprendre notre point de vue ». M. Chamberlain ne s'en disait pas moins décidé à poursuivre la politique des contacts personnels, annonçant son projet de voyage à Rome dont il espérait qu'il permettrait de comprendre les points de vue respectifs des deux nations. Il soulignait combien le programme de réarmement britannique avait été accéléré et étendu. En terminant, il disait enfin des rapports franco-anglais : « Au cours de mon existence, nous nous sommes trouvés sur le point d'entrer en guerre contre la France; aujourd'hui, une pareille catastrophe nous semble aussi éloignée qu'une guerre avec les États-Unis. En fait, nos relations avec la France sont si étroites qu'elles dépassent de simples obligations légales, car elles reposent sur l'identité des intérêts ».

(4) Sur cette réponse du Premier britannique, voir ci-dessus le nº 102 (et note).

En revanche, une allusion au traité de commerce anglo-américain a donné lieu à une première et chaleureuse démonstration qui s'est encore accentuée quand le Premier ministre a protesté contre l'attitude de la presse allemande à l'égard de l'Angleterre et contre les attaques dont lord Baldwin vient d'être victime dans les journaux d'outre-Rhin (1).

Le nom de son prédécesseur a provoqué des transports d'enthousiasme presque gênants. Un peu plus tard des salves d'applaudissements, qui ont pris la proportion d'une véritable manifestation, ont éclaté quand le chef du gouvernement a prononcé les phrases sur la France dont j'ai adressé hier après-midi la traduction au Département.

Interrompu pendant plusieurs minutes, le Premier ministre a pu constater à cet instant la satisfaction unanime de l'assistance en présence de la rectification ainsi apportée aux paroles qu'il avait prononcées la veille à Westminster.

Cette même unanimité se retrouve dans la presse de ce matin comme Votre Excellence peut en juger à la lecture de mes télégrammes nos 3206 et 3207 (2). La plupart des journaux s'attachent à souligner avec une joie maligne le caractère offensant de l'abstention des diplomates et journalistes allemands et en tirent argument pour montrer qu'une politique de fermeté s'impose plus que jamais devant une telle incompréhension des sentiments de l'opinion mondiale. Tous, si l'on excepte le *Daily Express*, font ressortir dans leurs manchettes ou commentent dans leurs éditoriaux le passage relatif à la France et s'attachent à donner l'impression à leurs lecteurs que cette déclaration se propose de faire entendre qu'en cas de conflit franco-italien, la Grande-Bretagne se trouverait inévitablement aux côtés de notre pays, malgré l'absence de toute obligation contractuelle à cet égard (3).

(1) La *Berliner Börsenzeitung* du 10 décembre, relevant un appel radiodiffusé lancé par lord Baldwin en faveur des réfugiés juifs, soulignait combien il était « regrettable » que l'ancien Premier ministre « n'ait pas su résister à la passion anglaise de moraliser et de formuler des jugements aussi sommaires que satisfaits contre des tiers ».

(2) Du 14 décembre, non reproduits. Le télégramme n° 3206 constituait une large revue des réactions de la presse britannique au discours du Premier britannique. Les passages les plus applaudis avaient été moins les paroles prononcées sur la politique d'apaisement que celles qui évoquaient l'excellence des rapports avec la France et les États-Unis, ou celles qui pouvaient être interprétées de façon défavorable par les puissances de l'Axe. Le télégramme n° 3207 soulignait la sévérité de deux journaux de province (*Yorkshire Post*, *Manchester Guardian*) à l'égard du discours, sauf pour les paroles d'amitié à l'égard de la France et les critiques adressées à la presse allemande.

(3) Le télégramme n° 3217, du même jour, signalait que l'absence des invités allemands au banquet de la presse étrangère était « d'autant plus remarquée que leur participation devait être plus massive ».

121

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3218, 3219. *Londres, 14 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 19 h. 45, 19 h. 55.)

Au cours des conversations qui se sont déroulées toute la journée à la Trésorerie entre M. Pospisil, représentant du gouvernement tchécoslovaque, sir Frederick Leith-Ross et notre attaché financier ont été arrêtés les projets de texte se rapportant à l'emprunt de 6.000.000 de livres qui doit être émis à Londres pour le compte du gouvernement tchécoslovaque et garanti pour moitié par les gouvernements britannique et français (2).

Ces documents, que M. Monick a aussitôt envoyés pour approbation au ministère des Finances, comprenant en premier lieu un projet de convention tripartite et en second lieu un projet de lettre que M. Pospisil adresserait à sir Frederick Leith-Ross et dans lequel il donnerait au nom de son gouvernement l'assurance que le produit de l'emprunt, ainsi que le don de 4.000.000 de livres accordé par le gouvernement britannique, seront exclusivement utilisés en faveur des réfugiés (3).

La convention sera signée à Londres vendredi ou samedi prochain (4) par M. Pospisil et sir Frederick Leith-Ross. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si la signature de cet acte doit être effectuée par moi ou par M. Monick et de m'envoyer les pouvoirs nécessaires à cet effet.

D'autre part, conformément aux instructions reçues de son département, notre attaché financier a transmis à M. Pospisil l'invitation de se rendre à Paris dès le début de la semaine prochaine afin de discuter les termes de l'accord spécial franco-tchécoslovaque tendant à relever la Tchécoslovaquie des obligations que lui imposait l'emprunt 5 % 1937-1942. Il est entendu que cet accord ne sera signé qu'à Paris.

(1) Par fil.
(2) Sur ce projet d'emprunt, voir ci-dessus les nos 61, 89.
(3) Il a paru superflu de reproduire le projet de lettre du négociateur tchécoslovaque, qui comprenait également plusieurs annexes, indiquant les bases sur lesquelles l'avance de 10 millions serait allouée (I), l'échelle des versements en argent étranger dont bénéficieraient les réfugiés (II), enfin les modalités de contrôle de l'utilisation du don offert à la Tchécoslovaquie.
(4) Soit le 16 ou le 17 décembre.

122

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Bruxelles, Rome, Prague, Barcelone.

T. nos 3626; 1124; 563; 1097; 1260; 656. *Paris, 14 décembre 1938* (1).

La visite à Paris de M. von Ribbentrop avait pour objet propre et suffisant la signature de la déclaration commune franco-allemande (2). Elle n'en a pas moins fourni l'occasion d'un large échange de vues entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays. Tout en conservant dans son ensemble un caractère très général, ces entretiens ont permis de préciser la position allemande sur certaines questions internationales particulièrement importantes.

Les incidents antifrançais qui viennent de se produire en Italie ont tout naturellement posé la question des rapports franco-italiens et germano-italiens et j'ai exprimé le souhait de voir disparaître des relations entre Paris, Berlin et Rome tout élément incompatible avec la poursuite d'une politique d'apaisement franco-allemande. Se référant à la solidarité qui unit l'Allemagne et l'Italie, symétrique, a-t-il dit, à celle qui unit la France et l'Angleterre, M. von Ribbentrop a tenu à m'affirmer que rien dans l'existence de ces deux groupements ne lui paraissait s'opposer à une harmonisation des rapports des quatre puissances, pouvant aller en fait jusqu'à l'aménagement d'une collaboration des deux axes. C'est la lutte contre le bolchevisme qui serait essentiellement à la base de la communauté de conception politique germano-italienne et, sans le dire formellement, M. von Ribbentrop eût voulu peut-être nous donner à entendre qu'il n'y a pas d'autre objectif à lui attribuer. La récente manifestation de la Chambre des députés italienne, n'ayant engagé à ses yeux aucune responsabilité gouvernementale, n'aurait pas retenu particulièrement l'attention du ministre allemand, qui affecte, en la circonstance, de considérer les questions méditerranéennes en cause comme échappant à l'observation allemande, et qui persiste en tout cas à se déclarer convaincu que l'amélioration des relations franco-allemandes est de nature à influer heureusement sur l'avenir des relations franco-italiennes.

A l'égard de l'Espagne, c'est encore la lutte contre le bolchevisme qui aurait seule inspiré l'action allemande dès l'origine. Le ministre allemand continue de souhaiter la victoire du général Franco, comme une garantie à ses yeux du rétablissement d'un ordre national en Espagne propre à favoriser la reprise générale des relations commerciales avec ce pays, sans préjudice pour les intérêts de la France. Il ne croit pas au surplus à la possibilité d'une média-

(1) Par courrier, en clair.
(2) Le 6 décembre : voir ci-dessus le no 45-I.

tion. Il n'a pas contesté, pour l'instant, la justification de la position maintenue par la France, comme par l'Angleterre, au regard de l'application des conclusions du comité de Londres.

Ces considérations ont amené incidemment le ministre des Affaires étrangères du Reich à évoquer, sans d'ailleurs y insister et pour assurer seulement son information, la politique suivie par la France à l'égard de l'U.R.S.S. Cette politique lui apparaissait encore comme une survivance de la politique d'encerclement de Versailles. J'ai dû lui rappeler que le pacte franco-russe n'avait à son origine rien de bilatéral, qu'il avait été et demeurait conçu comme élément d'un accord collectif auquel l'Allemagne et d'autres puissances avaient été conviées à s'associer, et qu'il n'avait dépendu ni de la France, ni de l'U.R.S.S. qu'il eût revêtu en fait l'apparence d'un acte purement franco-soviétique.

A l'égard de la Grande-Bretagne, j'ai représenté à M. von Ribbentrop le rôle que devait jouer l'amélioration des relations germano-britanniques dans tout développement de la politique d'apaisement européen considérée comme objet essentiel de toute entreprise franco-allemande. Le ministre s'est efforcé de rejeter sur le gouvernement britannique la responsabilité de l'état actuel de choses : le gouvernement, et surtout la presse britannique, après avoir paru montrer au lendemain de Munich une certaine compréhension, ont adopté l'attitude la plus décevante pour le gouvernement de Berlin; l'accent mis à Londres sur l'urgence du réarmement, les manifestations qui se sont multipliées au Parlement sous l'action de MM. Duff Cooper, W. Churchill, Eden et Morrison et les articles de journaux auraient été vivement ressentis en Allemagne où l'on n'aurait pu retenir les réactions de la presse [1]. J'ai de nouveau souligné le caractère fondamental et inébranlable de la solidarité franco-anglaise, indiquant très clairement qu'une véritable détente franco-allemande ne saurait se concevoir durablement sans une détente parallèle anglo-allemande.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, un échange d'observations a été nécessaire pour rappeler tout ce que, dans son esprit comme dans sa lettre, devait comporter l'application du règlement international de Munich. Le ministre des Affaires étrangères doit réexaminer, dès son retour à Berlin, la question de l'aménagement de la garantie internationale dont l'Allemagne a accepté le principe dans le protocole n° 1.

Telles sont les principales questions politiques évoquées, de façon très générale, au cours des entretiens franco-allemands du 5 décembre qui n'ont jamais pris le caractère d'une véritable conférence. Sans aboutir à des conclusions précises, ni comporter de procès-verbal [2], elles ont permis d'apporter sur certains points essentiels des éclaircissement intéressants. Ces éclaircissements s'imposaient au moment de la signature d'une déclaration

[1] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 110.

[2] Il y eut cependant une note dictée par le Secrétaire général à un collaborateur et qualifiée de « provisoire » par M. Léger (ci-dessus publiée sous le n° 58).

franco-allemande qui tend non seulement à engager dans une voie de collaboration pacifique les relations entre les deux pays. mais doit contribuer également à l'apaisement général des rapports entre les principales puissances européennes [1].

123

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2376. *Rome, 14 décembre 1938* [2].

La presse et la propagande italiennes se sont jetées avec un empressement bien significatif sur la déclaration par laquelle M. Chamberlain, en réponse aux questions qui lui étaient posées, a fait savoir aux Communes que l'Angleterre n'avait contracté aucun engagement qui l'obligeât à se porter au secours de la France, si celle-ci était attaquée par l'Italie [3].

« Douche froide! Désillusion amère pour la France — Consternation à Paris! », s'est-on écrié dans les milieux fascistes. Ainsi se sont trouvés confirmés les calculs que l'on forge, les espoirs que l'on conçoit ici. On persiste à s'imaginer que les événements suivront le même cours que dans l'affaire tchèque et que la visite de M. Chamberlain à Rome jouera un rôle analogue à celui qu'a joué sa visite à Berchtesgaden ou à Godesberg. Je suis malheureusement forcé de constater que ce que l'Angleterre a dit ou fait jusqu'à présent n'a pas suffi à dissiper ces illusions, ni à arrêter les campagnes de la presse et de la propagande italiennes, qui donnent tous les jours au public de la Péninsule une image altérée et systématiquement tendancieuse de l'état d'esprit britannique.

C'est en quoi la visite prochaine du Premier ministre de Grande-Bretagne demeure dangereuse pour nous. Et sans doute serait-il prudent que M. Chamberlain fût nettement prévenu, avant son départ, à la fois de la mesure et des conditions dans lesquelles une discussion nous paraîtrait admissible, et surtout des positions que nous sommes résolus à n'abandonner en aucun cas.

(1) La note Girard ci-dessus mentionnée p. 106, n. 1, souligne que ce télégramme-circulaire combine le compte rendu de Léger, et le texte rédigé par le Ministre en vue de son audition par la commission des Affaires étrangères (ci-après reproduit sous le nº 126). Le télégramme-circulaire passe sous silence la question des volontaires allemands en Espagne et celle des Italiens de Tunisie; le refus de laisser évoquer la question coloniale; enfin la remarque du ministre allemand sur « les intérêts propres » du Reich en Europe.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Sur la déclaration du Premier ministre britannique, voir ci-dessus le nº 102 (et note).

124

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1481 (1). *Berlin, 14 décembre 1938* (2).

Le chargé d'affaires de Hongrie a confirmé à l'un de mes collaborateurs que le comte Csaky ferait prochainement un voyage officiel en Allemagne. La date de ce déplacement n'est pas encore fixée. On pense qu'il aura lieu dans la première quinzaine de janvier, précédant de quelques jours le voyage de M. Chvalkovsky (3).

Si l'on en croit certains renseignements de bonne source, l'histoire de cette visite serait assez caractéristique des tendances rivales qui, en dépit de la « cohésion » de l'Axe, persistent en Europe centrale entre l'Allemagne et l'Italie. Primitivement, le nouveau ministre des Affaires étrangères hongrois (4) devait venir à Berlin cette semaine. Alertés, les Italiens auraient aussitôt riposté en annonçant la prochaine arrivée du comte Ciano à Budapest. Hier, à la grande surprise des Hongrois, les services allemands ont fait savoir que la venue du comte Csaky serait probablement ajournée à janvier.

Il n'en est pas moins que le désir évident du Reich de gagner l'Italie de vitesse dans cette course pour Budapest est significatif. Ce serait, dit-on, la première fois, depuis la conclusion des protocoles tripartites de Rome (5), qu'un ministre des Affaires étrangères hongrois n'effectuerait pas son premier voyage officiel dans la capitale italienne. Il semble bien que la Hongrie ait repris, dans les plans hitlériens, une importance que lui avait fait perdre momentanément l'intérêt exclusif qu'attachait Berlin au règlement, selon ses vues, de la question tchécoslovaque. On se rend compte ici que le couloir constitué par la Slovaquie et la Russie subcarpathique, tel que l'a laissé subsister la conférence de Vienne, ne suffit plus pour ouvrir à l'expansion allemande la voie de l'Ukraine. La Hongrie contrôle, en effet, aujourd'hui, la voie ferrée et la route qui unissent Bratislava à Chust. D'après les experts, la construction de l'autostrade et de la nouvelle voie ferrée qui doivent être entièrement

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) La visite du ministre hongrois des Affaires étrangères eut effectivement lieu du 16 au 18 janvier, celle du ministre tchécoslovaque les 21 et 22 janvier. Voir ci-après les nos 403 (note), 409 (et note).
(4) Le 28 novembre, M. de Kanya, ministre des Affaires étrangères, donnait sa démission. Le président du Conseil, M. Imredy, assurait l'intérim. Le 9 décembre, le comte Csaky succédait définitivement à M. de Kanya.
(5) Sur ces protocoles, conclus en mars 1934, entre Italie, Autriche et Hongrie, et renouvelés deux ans plus tard, voir, au tome VI de la première série, les nos 19, 30; au tome I de la présente série les nos 511, 523.

tracées en territoire tchécoslovaque exigerait au minimum trois ans. Sur l'échiquier, la Hongrie demeure, en conséquence, l'un des pions majeurs.

Les dirigeants de la politique nationale-socialiste ont été satisfaits du départ de M. de Kanya à qui ils reprochaient son attitude à l'égard de l'Allemagne lors de la crise de septembre. La visite empressée du comte Csaky à Berlin donnerait au dernier remaniement ministériel de Budapest une certaine nuance proallemande qui n'est pas pour leur déplaire. Enfin et surtout, ils se flattent de pouvoir jouer la carte hongroise contre la Roumanie dont le roi Carol paraît bien avoir, pour l'instant, encouru leur disgrâce.

125

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1398, 1399. *Washington, 14 décembre 1938.*

Je me suis acquitté auprès du sous-secrétaire d'État de la démarche prescrite par le télégramme nos 945-947 (1).

M. Sumner Welles m'a dit que la possibilité d'un appel à la cessation des hostilités en Espagne faisait actuellement à Lima l'objet de conversations dont il espérait pouvoir me communiquer très prochainement les résultats.

Dès maintenant, il a tenu à me signaler que si une pareille initiative se produisait, elle devrait provenir à l'unanimité des gouvernements représentés à la conférence panaméricaine, y compris, par conséquent, le gouvernement des États-Unis. Il a ajouté qu'il nous serait reconnaissant de n'entreprendre pour le moment aucune action auprès des autres gouvernements américains. Il craignait en effet qu'en pareil cas des indiscrétions ne fussent inévitables qui amèneraient le général Franco à prévenir la médiation par un refus préalable.

M. Sumner Welles s'est déclaré par ailleurs très satisfait de la tournure prise par la conférence.

Il m'a indiqué que contrairement aux nouvelles lancées par la propagande hostile et malheureusement accueillie par les journaux américains eux-mêmes, aucune divergence de vue n'existait entre les délégations américaine et argentine. Il a toutefois reconnu en déclarant n'attacher aucune importance à des questions de procédure que le gouvernement argentin insistait pour constater l'accord de la conférence sous forme de résolution et non de pacte (2).

(1) Du 13 décembre. Il s'agit vraisemblablement du même télégramme que celui, adressé le même jour à Londres sous les nos 3622 à 3624, et ci-dessus reproduit sous le no 107.

(2) Ce télégramme a été retransmis le 15 décembre, à 23 h. 35 à l'ambassade de France à Londres. C'est d'ailleurs le texte de cette retransmission qui est ici reproduit.

126

NOTE DU MINISTRE [1]

Conversations avec M. von Ribbentrop

[*14 décembre 1938.*]

Quant aux conversations qui ont eu lieu, à l'issue de cette déclaration, entre M. von Ribbentrop et moi-même, je rappelle qu'elles se sont bornées à un simple échange de vues et qu'elles n'ont comporté aucune négociation particulière.

En ce qui concerne l'Espagne, j'avais été l'objet de la part de M. Pascua, ambassadeur d'Espagne à Paris, d'une démarche au cours de laquelle il m'avait demandé d'insister auprès du gouvernement allemand pour qu'il retire ses volontaires [2]. C'est donc le sujet que j'ai abordé essentiellement avec M. von Ribbentrop.

Je lui ai marqué la position de la France, restant fidèle aux directives du comité de non-intervention de Londres, notre désir de voir les Espagnols face à face et notre conviction que dans ce cas la guerre d'Espagne serait rapidement terminée [3].

Le chiffre des volontaires allemands en Espagne n'est pas très élevé. D'après les indications données par nos services, il ne dépasserait pas 3.500 [4].

J'ai donc vivement insisté pour obtenir le retrait de ces volontaires en indiquant que cela faciliterait beaucoup la question.

M. von Ribbentrop a pris note de mes observations et de mes demandes; il a répété que le gouvernement allemand n'entendait rien réclamer en Espagne; il a paru contester que tous les volontaires étrangers eussent à l'heure actuelle quitté l'Espagne républicaine, mais il a indiqué qu'il était prêt à examiner à nouveau le problème des volontaires sur la base des propositions du comité de Londres.

[1] Cette note est extraite des dossiers Bonnet conservés dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Elle ne porte ni date, ni mention d'origine. Mais en fait, elle a été établie par le Ministre en vue de son audition, le 14 décembre 1938, devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés. Elle est reprise dans le procès-verbal de la réunion de cette commission conservé aux archives de l'Assemblée nationale. La reproduction est textuelle, sauf dans quelques passages mentionnés par les notes qui suivent.

[2] Aucune trace de cette démarche ne se retrouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Peut-être fut-elle effectuée le 8 décembre. alors que l'ambassadeur remit au Département une note relative aux bombardements aériens en Espagne (voir ci-dessus le n° 94, note), mais rien ne permet de l'affirmer.

[3] Le procès-verbal dit en outre : « J'ai ajouté que nous ne pourrions pas reconnaître la belligérance du général Franco tant que les prescriptions du comité de Londres ne seraient pas observées ».

[4] Le procès-verbal de la Commission dit : « 3 000 à 3 500 » et ajoute : « après les indications qui m'ont été données par M. von Ribbentrop et qui correspondent à peu près à celles de nos services militaires ».

J'ai entretenu également M. von Ribbentrop des problèmes qui avaient été soulevés à la suite des manifestations de la Chambre italienne. J'ai marqué nettement quelle était la position de la France et je lui ai indiqué qu'il n'était pas à l'heure actuelle un Français qui accepterait une cession de la moindre parcelle du territoire français.

M. von Ribbentrop a pris acte de ma déclaration; il m'a rappelé la solidarité qui unit l'Allemagne et l'Italie, symétrique de celle qui unit la France à l'Angleterre. Mais il pense que rien dans l'existence de ces deux groupements ne lui paraît s'opposer à une harmonisation des rapports entre les quatre puissances, pouvant aller jusqu'à une collaboration des deux axes [1].

Il a rappelé que le gouvernement italien n'avait pas fait siennes les protestations des députés; il a paru m'indiquer [2] que l'Allemagne n'entendait pas prendre une part directe aux questions méditerranéennes qui relèvent essentiellement des relations franco-italiennes.

J'ai également indiqué à M. von Ribbentrop l'amitié qui nous liait à l'Angleterre et j'ai marqué avec force combien nous souhaitions une amélioration des relations germano-britanniques.

Le ministre a affirmé que selon la déclaration qu'il avait faite [3], l'Allemagne n'entendait nullement attaquer la Grande-Bretagne et qu'elle voulait au contraire vivre en bonne intelligence avec elle [4]. Il a insisté sur l'inopportunité des polémiques de presse d'un pays à l'autre, mais il a affirmé la volonté de paix de l'Allemagne vis-à-vis de l'Angleterre [5].

Enfin, nous avons abordé l'ensemble des problèmes économiques. A ce point de vue, le ministre m'a fait remarquer que le traité de commerce qui avait été conclu il y a quelque temps [entre] la France et l'Allemagne [6] ne pouvait pas jouer à plein pour les échanges entre ces deux pays. J'ai indiqué que cela était dû au cours trop élevé du mark qui a pour conséquence que les marchandises coûtent un prix excessif [7]. Sur ce point il a été entendu que les experts des deux ministères du Commerce allemand et français se mettraient en rapport pour essayer de procéder aux ajustements qui pourraient être nécessaires.

Par ailleurs, l'accord ne laisse nullement, comme on l'a dit parfois, à l'Allemagne, les mains libres à l'Est [8]. En effet, vous avez vu que l'accord prévoit explicitement le maintien de nos relations particulières avec les tierces puissances. Il comporte le maintien de nos pactes aussi bien que

[1] **« Pouvant aller... des deux axes » : ce membre de phrase est omis dans le procès-verbal.**

[2] **Le procès-verbal dit : « Il a indiqué ».**

[3] **Le procès-verbal porte : « selon la déclaration intervenue entre M. Chamberlain et le chancelier Hitler » [allusion à la déclaration germano-britannique de Munich du 30 septembre : voir, au tome XI de la présente série, le n° 490 (note)].**

[4] **Le procès-verbal ajoute : « et que sur ce point, c'était le fondement même de sa politique ».**

[5] **Phrase absente du procès-verbal.**

[6] **Le 2 août précédent : voir, au tome X de la présente série, le n° 322 (note).**

[7] **Le procès-verbal porte : « c'était la conséquence du cours élevé du mark, à la suite des dévaluations françaises, qui empêchait les acheteurs français d'acheter les marchandises allemandes ».**

[8] **Le procès-verbal reproduit textuellement cet alinéa, mais en le rapprochant de l'analyse du texte de l'*accord* signé le 6 décembre, et non pas de la *conversation* Bonnet-Ribbentrop.**

ceux qui nous lient à l'Ouest avec l'Angleterre et avec la Belgique, que ceux qui nous lient à l'Est avec l'U.R.S.S. et avec la Pologne.

Il est donc impossible de soutenir que l'accord sur ce point ait modifié, d'une manière quelconque [1], la situation antérieure. Les droits et les obligations de la France sont exactements les mêmes qu'auparavant. Je précise que cette réserve de nos relations avec les tierces puissances avait été très expressément demandée par nous.

La vérité, d'ailleurs, en ce qui concerne les craintes d'une expansion allemande vers l'est de l'Europe — et en particulier vers l'Ukraine dont on a beaucoup parlé ces derniers temps — c'est que tout dépend essentiellement de la résistance que les pays intéressés sont décidés à lui opposer.

Messieurs, depuis vingt ans, la France a signé beaucoup de pactes qui ont constitué parfois pour elle de lourdes obligations. Ce que je puis dire, c'est que le pacte que nous avons signé ne nous impose, en vérité, qu'une obligation sur laquelle tous les Français étaient d'accord : celle de ne se livrer à aucune agression contre l'Allemagne.

Pour le reste, par contre, il nous apporte des avantages qu'on ne peut méconnaître.

D'une part, il marque un essai de détente dans les relations entre la France et l'Allemagne que chacun doit souhaiter.

D'autre part, je ne pense pas que ce soit un acte indifférent qu'un ministre des Affaires étrangères allemand soit venu signer à Paris la renonciation à toute revendication sur l'Alsace et la Lorraine [et] qu'il ait affirmé son point de vue dans un discours radiodiffusé par tous les postes allemands [2].

Le seul moyen de pression que l'Allemagne ait sur nous, c'est une agression contre notre frontière. Du jour où elle y renonce, elle s'enlève à elle-même l'arme la meilleure pour soutenir ses revendications ou pour soutenir celles des autres. Mais, dit-on, j'entends bien que certains disent que rien ne prouve que le gouvernement allemand tiendra sur ce point l'engagement qu'il a pris. A quoi je réponds que ce n'est pas parce qu'il a signé la déclaration de Paris que le gouvernement allemand serait davantage tenté de commettre une agression contre notre frontière. Bien au contraire. Je pense en effet que, même dans l'hypothèse que j'ai lue parfois dans la presse, la déclaration commune franco-allemande resterait une arme intéressante pour la France. Elle démontrerait qu'il s'agit de la violation d'un traité, non pas imposé par la force et par la violence, mais librement signé par l'Allemagne, et ce serait là un argument de nature à ébranler profondément l'opinion publique allemande dont tous les rapports sont unanimes à montrer qu'elle n'est pas du tout animée, à l'heure actuelle, de sentiments hostiles à la France. Cela est si évident que je ne vois pas l'intérêt que le gou-

[1] Le procès-verbal dit : « réellement ».

[2] Le procès-verbal ajoute : « que l'accord franco-allemand écarterait les préjugés historiques, que la détente dans nos relations de voisinage qui s'exprime dans sa déclaration ne trouve pas seulement l'approbation unanime des dirigeants, mais aussi des peuples des deux états ».

[Le texte du discours radiodiffusé du ministre allemand est ci-dessus reproduit sous le n° 45-III].

vernement allemand aurait eu à venir signer à Paris s'il avait eu une telle pensée.

Je pense donc que la déclaration franco-allemande qui vient d'être signée par la détente qu'elle a marquée apporte, en tout état de cause, un élément nouveau à l'actif de la France et je ne crois pas qu'un seul homme du gouvernement [1] qui aurait été à ma place aurait pu refuser d'y apposer sa signature [2].

127

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte-rendu
de la liaison hebdomadaire aux
Affaires étrangères du 14 décembre 1938

Secret.

Étaient présents :
M. Charvériat, directeur des Affaires politiques;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
Commandant de Villaine, chef du 2e bureau de la Marine;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique :

Pays baltes. — La Lithuanie est toujours préoccupée par la question de Memel; les démarches qu'elle a faites à Berlin pour sonder les intentions du Reich sont restées sans réponse. De même les Allemands se sont bornés à enregistrer la déclaration commune anglo-française [3].

On signale des mouvements de petits bâtiments allemands vers le port de Swinemünde.

[1] Le procès-verbal dit seulement : « qui que ce soit ».

[2] La note Girard ci-dessus mentionnée p. 106, n. 1, souligne que dans son exposé, le Ministre a, « sans doute volontairement », passé sous silence la discussion sur le pacte franco-soviétique, la question de la garantie à la Tchécoslovaquie, la remarque sur « les intérêts propres » de l'Allemagne en Europe; enfin son propre refus de laisser évoquer la question coloniale. En revanche, le Ministre a insisté sur la question des volontaires allemands en Espagne, dont ne parle pas le compte rendu rédigé par Léger le 7 décembre (ci-dessus reproduit sous le n° 58) et sur celle des rapports économiques, que ledit compte rendu ne fait qu'effleurer. Sur la question de la garantie à la Tchécoslovaquie et sur celle de la Pologne, voir ci-dessus le n° 58 (notes).

[3] Sur la démarche lithuanienne auprès de Berlin et la déclaration commune franco-anglaise, voir ci-dessus les nos 84 (et note), 88, 91, 101.

Les Anglais semblent prendre à cœur la situation ainsi créée en Baltique bien que le pavillon anglais ne paraisse plus dans cette mer.

NOTA. — La Marine fait observer que c'est là le résultat de la décadence de la marine marchande anglaise, décadence qui se manifeste à tel point que l'on voit maintenant des navires français faire le cabotage sur les côtes anglaises.

Tchécoslovaquie. — M. Osusky a vu M. Rochat au sujet de la mission française à Prague [1]. Il suggère la date du 1er janvier pour clôturer la mission française à Prague. Le lieutenant-colonel Flipo et le commandant Poupard resteraient comme attachés provisoires de la Guerre et de l'Air en attendant la désignation d'attachés titulaires.

Les Affaires étrangères vont nous écrire à ce sujet.

En attendant, le général Dentz donne l'accord du département de la Guerre qui a déjà devancé cette solution puisque le général Faucher sera en France le 16 courant après résiliation de son contrat.

Tunisie. — Calme; l'opinion italienne semble avoir été surprise de la résistance rencontrée et de la réaction soulevée par ses revendications [2].

Il est probable qu'une déclaration gouvernementale très nette sera publiée ce soir.

La tactique consiste maintenant pour nous à ramener les choses à leur vrai plan : la note des dommages dont ont été victimes les Italiens de Tunis a été réglée et se monte à 15.000 francs; les arrestations ont porté sur 17 Italiens et 11 Français, etc. La campagne de presse italienne est surtout violente à l'étranger; nous documentons nos postes pour la contrebattre. Il est facile de relever en contrepartie le traitement imposé aux populations de langue française du Val d'Aoste.

Angleterre. — Le discours Chamberlain au banquet de la presse [3] met au point les rumeurs soulevées par la déclaration aux Communes et est satisfaisant.

Espagne. — Lassitude dans les deux camps se traduisant par un fatalisme résigné.

II. Le général Dentz expose les mesures prises pour l'équipement du Sud tunisien.

III. Marine. — Les Japonais ont installé un détachement de 15 sous-officiers et soldats aux îles Spratly. La Marine demande quelle conduite tenir vis-à-vis de ce détachement.

[1] C'est le même jour (14 décembre) que le chef de la mission militaire française quittait le territoire tchécoslovaque : voir ci-dessus le n° 60 (note).

[2] Sur les résistances en Tunisie aux revendications italiennes, voir ci-dessus les nos 16 (et note), 72 (et note).

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 120 (et note).

IV. Air. — La Suisse désaffecte le terrain d'aviation de Bâle et propose un nouveau terrain qui se trouve pour partie en territoire français*.

L'état-major de l'Air a en ce moment des contacts nombreux avec l'Air polonais, mais ces contacts sont maintenus sur le plan technique.

128

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1344 (1). *Berlin, 14 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 décembre.)

Les visées pangermanistes en Europe centrale et sud-orientale remontent loin dans le passé. Moltke, Friedrich List, Adrian Werburg, Lorenz von Stein et autres précurseurs ont fait ressortir, depuis un siècle, le rôle du bassin danubien et indiqué la ligne d'expansion de la Grande Allemagne. Leur appel n'a pas été perdu. Et on en retrouve, à une époque plus récente, l'écho profond dans *Mein Kampf*.

A l'heure actuelle, cependant, après l'*Anschluss* et le démantèlement de la Tchécoslovaquie, le *Drang nach Osten* est entré dans la phase active des réalisations. Au cours de précédents rapports, l'ambassade a déjà analysé les aspects politiques et économiques de cette offensive. La présente étude a pour but d'en étudier les éléments stratégiques et tactiques, en cherchant à définir :

A. Les voies de pénétration du Reich dans le *Mitteleuropa*;

B. L'orientation économique que le bassin danubien semble appelé à subir sous l'impulsion allemande.

A. LES VOIES DE PÉNÉTRATION

Le Danube et son réseau navigable.

Quel rôle le Danube et son réseau navigable sont-ils appelés à jouer dans l'exploitation du *Mitteleuropa* par l'Allemagne?

* Note manuscrite du document : *Qu'est-ce que cette question? M. G[amelin].*
Autre note : *Voir avec Air. Ce sera un terrain international, réellement international puisque une partie serait en territoire français, ce qui n'ira pas sans complications de toutes sortes. L'Air a déjà fait une enquête et en fait, aucun autre terrain n'a pu être trouvé.*
Y a-t-il des inconvénients au point de vue 3e bureau?
(1) Adressée également sous le nº 1345 à la sous-direction des Relations commerciales.

Du fait de son morcellement géographique, de la diversité des races et des nationalités qui s'y sont fixées, l'Europe centrale forme une région des plus hétérogènes. Seul, le Danube lui donne une certaine unité. Il en ressort que la conception du *Mitteleuropa* gravite essentiellement autour de cette voie de communication de 2.900 kilomètres, et que la domination du bassin danubien constitue la condition primordiale de toute prépondérance économique ou de toute hégémonie politique dans cette partie de l'Europe.

Tout en soulignant l'importance historique qu'a eue cette immense artère, force est de constater, toutefois, que son rôle économique est resté, jusqu'ici, relativement restreint.

Cet état de choses semble devoir être principalement attribué à deux circonstances :

a. La première, c'est que le Danube se jette dans une mer quasi fermée. Il faut emprunter la route des Détroits pour rejoindre les grands courants commerciaux. Comme le régime du fleuve est de moins en moins régulier à mesure qu'il coule vers l'est, où il n'est navigable qu'une partie de l'année, ces difficultés constituent une gêne considérable pour le trafic;

b. La deuxième circonstance consiste en ce que les marchandises pondéreuses de l'Europe centrale, pour lesquelles le transport fluvial présente de considérables avantages, sont produites dans le bassin moyen et inférieur du Danube. Au contraire, les régions qui sont situées dans le bassin supérieur sont des centres de manufactures qui utilisent de préférence les transports par voie terrestre. Quant aux grandes régions industrielles de l'Allemagne, elles ne disposaient pas jusqu'ici de liaisons fluviales avec le bassin danubien. Le Danube coule donc à contre-sens des courants commerciaux. Le fait que plus de la moitié des vapeurs qui empruntent son cours doit redescendre à vide en fournit une preuve irréfutable.

Pour ces deux raisons, la grande voie de communication de l'Europe centrale offre une valeur très différente pour les divers états riverains. Et, surtout, elle n'a pas présenté, jusqu'ici, l'intérêt économique que d'aucuns lui attribuent souvent à tort.

Il n'a pas échappé aux dirigeants du IIIe Reich que, moyennant la réalisation de certaines conditions déterminées, le Danube pouvait acquérir une importance exceptionnelle et devenir un instrument d'hégémonie en Europe centrale, au profit de l'Allemagne.

L'une de ces conditions consistait à s'assurer diverses positions primordiales, l'autre à créer une série de communications entre cette voie fluviale et les grandes routes du trafic international, une troisième à modifier, dans une certaine mesure, l'orientation économique du *Mitteleuropa.*

C'est à la réalisation de ces trois conditions que s'est attaqué le IIIe Reich.

Conquête du Danube supérieur.

La première se trouve, d'ores et déjà, accomplie. Grâce à l'Anschluss, l'Allemagne commande, désormais, la partie la plus importante du bassin danubien. Maintenant qu'elle a étendu sa souveraineté de Passau à Presbourg,

elle possède 711 kilomètres navigables du Danube [1]. Elle a acquis, en outre, deux ports importants : Linz et, surtout, Vienne, qui est destinée à devenir le principal centre de transbordement de l'Europe centrale et le lieu de *clearing* des échanges commerciaux entre l'Orient et l'Occident.

Construction d'un réseau de canaux.

La carte des travaux de canalisation qui ont été entrepris en Allemagne fait ressortir avec éloquence les plans grâce auxquels le IIIe Reich entend relier le Danube aux ports hanséatiques et en faire l'axe d'un « domaine économique naturel allant de la mer du Nord à la mer Noire ».

Ainsi qu'il ressort de la carte ci-contre, une triple série de canaux doit concourir à ce but : l'une à l'ouest reliera le Rhin au Danube par le Main; l'autre à l'est joindra le Danube à l'Oder; enfin la jonction du bassin danubien avec toute la région médiane de l'Allemagne sera assurée grâce au système du *Mittellandkanal* et au canal Weser-Danube.

a. L'achèvement du canal Rhin-Main-Danube est prévu pour 1945, celui du Neckar-Danube pour 1944. Ils doivent permettre une liaison directe entre la mer Noire et la mer du Nord. Cette jonction comporte, d'ailleurs, une série de travaux annexes : aménagement du Rhin supérieur de Bâle à Brégence, canalisation du Rhin d'Aschaffenbourg à Wurtzburg et Bamberg, construction d'un canal de Bamberg à Nuremberg et Ratisbonne, aménagement du haut Danube. Une grande partie du trafic passe actuellement par le canal Ludwig-Main.

b. Le canal Oder-Danube, qui était projeté depuis plusieurs années, est revenu au premier plan des entreprises du Reich depuis le démembrement de la Tchécoslovaquie. Il doit réduire sensiblement la distance par voie d'eau entre le Danube d'une part et Stettin, Berlin, Hambourg d'autre part. La distance de l'endroit où débouchera le canal dans le Danube jusqu'à Hambourg sera, par cette voie, de 1.200 kilomètres, tandis qu'elle atteint 1.500 kilomètres du même endroit jusqu'à Rotterdam par le canal Rhin-Main-Danube.

Sur une longueur de 330 kilomètres, ce canal en comprendra 140 en Tchécoslovaquie, le reste se trouvant en territoire allemand. Il sera construit pour des bateaux de 1.000 tonnes. Il comprendra 24 écluses au lieu de 56 sur le canal Rhin-Main-Danube. Son plan définitif doit être établi par une commission mixte germano-tchécoslovaque. Il est, d'ores et déjà, prévu que ses frais de construction s'élèveront au total à un demi-milliard de marks. La durée des travaux sera de six ans. Il doit donc être achevé en 1944, c'est-à-dire un an avant le canal Rhin-Main-Danube. La Tchécoslovaquie se trouvera ainsi reliée à Hambourg et Stettin par une voie fluviale peu coûteuse qui draînera ses exportations vers les ports allemands de la mer du Nord et de la Baltique.

[1] *Note du document :* La Tchécoslovaquie en possède 170, la Hongrie 430, la Yougoslavie 595, la Roumanie 1 075 et la Bulgarie 400. A noter cependant que la Bulgarie et la Tchécoslovaquie ne sont installées que sur une rive du Danube.

A cette entreprise se rattachent une série de travaux déjà en cours : régularisation de l'Oder, construction du canal Adolf Hitler, destiné à remplacer le canal latéral de Gleiwitz à Gosel, système de jonction de l'Elbe à l'Oder.

c. Le canal *Weser-Danube*, la canalisation de la *Werra*, le canal de *l'Ems à la Weser*, le canal de la *Hansa* reliant Hambourg et Brême au canal de l'Ems et de la Weser, et enfin le *Mitellandkanal* complètent, enfin, ce système, en reliant, ainsi qu'il ressort ci-dessous, toute la région centrale de l'Allemagne d'un côté au Danube et de l'autre, aux ports de la mer du Nord.

Le *Mittellandkanal* demeure la pièce maîtresse de ce dernier système; il opère, en effet, une jonction transversale du bassin rhéno-westphalien à l'Elbe et à l'agglomération berlinoise. La dernière partie de cet ouvrage, sorte d'ascenseur pour bateau [destiné à remplacer le système des écluses] (1) à Rothensee, est sur le point d'être achevé.

A signaler, en outre, le canal de l'Elster à la Saale, qui reliera Leipzig au *Mittellandkanal* et surtout un nouvel embranchement destiné à rattacher à cette grande voie transversale la centrale métallurgique *Hermann Gœring*, située près de Brunswick. Cet embranchement comportera une grande gare d'eau pour la réception des charbons et l'évacuation des minerais de fer.

En 1945, le Reich aura donc établi un triple réseau de communications entre le Danube et les ports hanséatiques. Les produits agricoles de l'Europe centrale et sud-orientale trouveront un débouché en Allemagne, pour leur exportation par la mer du Nord. De leur côté, les marchandises qui viendront par le canal Rhin-Main-Danube, ou par le canal Weser-Danube, les produits manufacturés du bassin rhéno-westphalien, les fabrications des futures usines *Hermann Gœring* sur les bords autrichiens du Danube et des autres industries autrichiennes ressuscitées fourniront le fret de retour qui, jusqu'ici, a toujours manqué aux bateaux danubiens à la descente du fleuve.

Mais les plans du IIIe Reich ne s'arrêteront sans doute pas là.

a. D'après des informations récentes, les projets nationaux-socialistes comprendraient la création d'une nouvelle voie d'eau reliant le Danube inférieur à la Méditerranée et évitant ainsi le détour de l'embouchure du Danube, de la mer Noire et des Dardanelles.

Ce canal emprunterait la ligne Belgrade-Salonique. Il commencerait en aval des Portes de fer, à l'embouchure du Timok et en direction de la vallée du Vardas. Sa longueur serait de 550 kilomètres. Les frais de construction s'élèveraient à 400 millions de RM. La communication fluviale du Danube avec la Méditerranée serait ainsi raccourcie de 1.070 kilomètres, soit d'une cinquantaine d'heures environ.

La revue allemande *Geopolitik* qui publie ces indications, souligne que la création de la Grande Allemagne et l'expansion de l'influence allemande en Europe centrale ont rendu un intérêt de premier ordre à ce plan dont la conception est déjà ancienne. Grâce à ce nouveau réseau, non seulement

(1) La partie entre crochets est rétablie d'après l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade.

le Danube serait relié à la mer Égée, mais par suite de la jonction du bassin danubien au système navigable du Reich, la mer du Nord se trouverait en communication directe avec la Méditerranée.

b. Au moment où semblent se préciser les visées du Reich sur l'Ukraine, la carte nº 1 fait ressortir l'importance que pourrait prendre l'Oder et son système de canaux pour la pénétration économique de cette région, grâce à une liaison avec le Dniepr et le Dniestr.

La flotte commerciale du Danube.

On évalue actuellement l'ensemble de la flotte commerciale du Danube à 4.000 bâtiments, d'un tonnage global de 2 millions de tonnes. Plus d'un tiers de cette flotte appartient au Reich.

Les compagnies de navigation qui assurent actuellement le trafic sur le Danube sont les suivantes : le *Bayerischer Lloyd*, société allemande, qui dispose de 171 vapeurs d'une force globale de 20.449 HP et d'une capacité de 89.500 tonnes-marchandises et 32.000 tonnes-réservoir.

L'*Erste priviligierte Oesterreichische-Donaudampfschiffahrts Gesellschaft.* Cette société, créée en 1830 par les Anglais Andrews et Richard, avait réussi, avec le concours du gouvernement autrichien, à prendre une considérable extension. Elle dispose actuellement de 424 vapeurs, d'une force globale de 30.510 HP et d'une capacité de 249.000 tonnes-marchandises, et 21.000 tonnes-réservoir. Elle possède, en outre, les mines de charbon de Fünfkirchen et le chemin de fer de Mohacs-Fünfkirchen. Son capital-action s'élève à 21,6 millions de marks.

51 % de ce capital vient de passer entre les mains de la société allemande *Hermann Goering*. Cette société de régie du Reich ne borne, d'ailleurs, pas là ses ambitions. Elle est en train de négocier le rachat du reste des actions dont 46 % se trouvent être la propriété d'organismes officiels italiens.

La *Süddeutsche Dampfschiffahrts Gesellschaft.* Créée en 1888 à Munich, passée en 1910 entre les mains du gouvernement autrichien, puis rachetée en partie par le capital anglais, elle est retombée, actuellement, sous le contrôle du Reich. Elle dispose de 30 vapeurs d'une force globale de 2.730 HP, d'une capacité de 14.371 tonnes-marchandises et 3.802 tonnes-réservoir. A partir du 1er janvier prochain, cette société doit être mise en liquidation et reprise à raison de 60 % par l'*Erste priviligierte Oesterreischische Donaudampfschiffahrts Gesellschaft* ci-dessus mentionnée et 40 % par la Société hongroise de navigation fluviale.

La *Continentale Motorschiffahrts Gesellschaft* (*Comos*), société allemande qui dispose de 85 vapeurs d'une force globale de 8.280 HP avec une capacité de 32.350 tonnes-marchandises et 20.635 tonnes-réservoirs.

En face de ces quatre puissantes firmes qui sont désormais sous le contrôle du Reich, se trouvent une série de sociétés de nationalité étrangère : *la Société hongroise de navigation fluviale et maritime, la Société de navigation tchécoslovaque, la Société de navigation fluviale de Yougoslavie, la Navi-*

gatiunea fluviala romana, la Societatea anonima romana de navigatiune pu Dunare, la Société française de navigation danubienne et l'*Anglo-Danubian Transport Company Ltd.*

Après la guerre de 1914-1918, le capital anglais avait fait un considérable effort pour s'implanter dans le bassin danubien, en rachetant d'importantes participations dans les diverses sociétés autrichienne, hongroise et même allemande ci-dessus mentionnées : *Erste priviligierte Œsterreischische Donau-dampfschiffahrts Gesellschaft, Société hongroise de navigation* et *Süd-deutsche Donau-Dampfschiffahrtsgesellschaft.* Ces positions sont d'ores et déjà perdues pour la plus grande partie. Ce qui en reste résistera difficilement à l'offensive du IIIe Reich. Les journaux allemands ont annoncé récemment, en effet, l'intention des dirigeants nationaux-socialistes de créer un vaste Konzern qui grouperait, sous la dénomination de *Donau-Lloyd* non seulement toutes les entreprises allemandes ci-dessus énumérées, mais encore la *Société hongroise de navigation fluviale et maritime* et assurerait ainsi au Reich une sorte de monopole de fait sur le Danube.

Il n'est pas sans intérêt, toutefois, de rappeler qu'à l'heure actuelle, les différentes compagnies de navigation danubiennes font toujours partie d'un cartel international qui date de 1937 et fixe leur participation respective au trafic.

Régime juridique et politique de la navigation danubienne.

Les efforts du IIIe Reich pour s'assurer une position prépondérante sur le Danube n'ont pas porté uniquement sur le plan économique. Ils ont également visé le régime politique et juridique de la navigation. Dès le 14 novembre 1936, en dénonçant les clauses du traité de Versailles concernant le régime des voies fluviales en Allemagne [1], le gouvernement national-socialiste s'est préoccupé de reprendre, dans ce domaine, la place que la Grande Guerre lui avait fait perdre.

Il suffira de rappeler, ici, qu'en vertu du traité de Versailles :

a. L'internationalisation du Danube a été étendue à toute partie navigable de son réseau, ainsi qu'à la voie navigable Rhin-Danube au cas où cette voie serait construite (art. 331);

b. L'Allemagne a été exclue de la *Commission européenne* du Danube, où elle était représentée avant guerre et où ne devaient plus figurer que la France, l'Angleterre, l'Italie et la Roumanie. Cette commission était chargée de l'administration de la zone maritime du Danube, de la mer à Braïla. Toutefois, l'Allemagne gardait une représentation au sein de la *Commission internationale* du Danube, chargée du contrôle de la navigation sur le Danube fluvial de Braïla à Ulm.

Après maintes tentatives pour modifier cette réglementation, le gouvernement allemand a adressé, le 14 novembre 1936, à tous les gouvernements qui sont représentés dans les commissions fluviales internationales, une note

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 491.

par laquelle il a dénoncé les clauses du traité de Versailles relatives au régime des fleuves internationaux et retiré ses représentants de toutes les commissions où il siégeait.

A la situation existante, le Reich a substitué la réglementation suivante :

« La navigation sur les voies navigables en territoire allemand est libre pour tous les états qui sont en paix avec le Reich allemand. Aucune différence n'existe dans le traitement des bateaux allemands et étrangers. Cela s'applique aussi à la question des taxes. Il est entendu que le gouvernement allemand suppose qu'une réciprocité concernant les voies navigables des autres états participants sera garantie ».

Aussi le gouvernement allemand maintient le principe de la liberté de la navigation sur les voies navigables allemandes, mais en conditionnant expressément cette liberté par la réciprocité. Ce sera le point de départ de revendications allemandes pour faire supprimer les privilèges accordés à certains états danubiens par les traités de paix, comme, par exemple, le privilège du cabotage. Il est probable que le Reich cherchera également à remettre en question la définition même des voies navigables internationales.

Communications ferroviaires et routes.

Si les voies fluviales n'ont pas suffi à créer, jusqu'ici, de liens économiques étroits entre les pays danubiens, les voies ferrées n'ont pas été, non plus, suffisamment développées pour remédier à l'absence de communications naturelles en Europe centrale.

Un certain progrès s'est toutefois manifesté depuis la guerre. C'est ainsi que la Tchécoslovaquie a mis en œuvre, dès l'année 1921, un programme ferroviaire important qui devait lui coûter plus d'un milliard de couronnes de dépenses. Elle est ainsi parvenue à améliorer les liaisons entre Prague et la Slovaquie. De son côté, la Yougoslavie a mis en service plus de 1.000 kilomètres de voies nouvelles. Dans l'ensemble, toutefois, de grands efforts restent encore à faire si on veut ouvrir les régions agricoles de l'Europe sud-orientale aux grands courants du trafic occidental.

En s'installant à Vienne, le IIIe Reich s'est emparé du principal nœud des communications de l'Europe centrale. Il contrôle désormais les voies ferrées qui, par l'Arlberg, Innsbruck et la vallée centrale du Tyrol, conduisent en Styrie et, de là, accèdent à Trieste, Zagreb, Belgrade et Budapest. Sous l'impulsion allemande, l'Autriche sera sans doute appelée à supplanter la Suisse dans ses fonctions de plaque tournante de l'Europe.

Depuis l'accord de Munich, le Reich s'est préoccupé, en outre, de faciliter les communications du nord de l'Allemagne avec Vienne, à travers la Tchécoslovaquie.

Tel a été l'objet de l'accord sur le trafic privilégié que le Reich vient de conclure avec les gouvernements tchécoslovaque et polonais. En vertu de cet accord, tout contrôle de douanes ou de passeports se trouve supprimé pour les trains privilégiés allemands qui assurent la liaison entre Berlin et Vienne par Breslau (Haute-Silésie), Oderberg (Pologne), Mayrisch-Ostrau (Tchécoslovaquie) et Lundenburg (Tchécoslovaquie). Les voyageurs et les

marchandises échapperont ainsi à quatre contrôles de frontières. Cette nouvelle voie permet de réaliser une sensible économie sur les diverses lignes qui rejoignent Vienne par le territoire allemand, en passant par Passau. Le trafic sur ces trains privilégiés s'effectuera avec des trains allemands, et conformément aux tarifs allemands.

Autostrades.

La liaison Breslau-Vienne sera également assurée par une autostrade dont la construction a été commencée, sans perdre de temps, dès le 1er décembre dernier. Cette voie de 320 à 350 kilomètres rejoindra Eger à Reichenberg par Karlsbad; elle gagnera Vienne en empruntant 60 à 70 kilomètres de territoire tchécoslovaque, conformément à un accord entre les deux états intéressés. Elle sera prolongée, au nord-est, de Reichenberg à Breslau.

Le gouvernement allemand se propose, en outre, de construire ultérieurement une autoroute nord-sud qui, de Ratisbonne irait, par Marienbad, vers Karlsbad, Brux et Dresde.

La région des Sudètes se trouvera ainsi reliée aux grandes routes du Reich et deviendra une importante voie de trnasit vers Vienne.

Mais les autorités allemandes vont plus loin. Elles visent à faire présider le Reich au développement des autostrades dans tout le *Mitteleuropa*. En dehors de l'intérêt général qu'elle porte à ce développement des voies de communication, l'Allemagne y trouve deux autres avantages précis :

a. Celui d'obtenir la construction de ces routes par des firmes allemandes et avec des machines allemandes, notamment en Yougoslavie où d'importants contrats d'installation ont été récemment passés;

b. Celui d'accroître la vente d'automobiles allemandes aux pays de cette région de l'Europe. L'industrie automobile du Reich y a déjà développé considérablement ses exportations, ainsi que le montre le tableau suivant :

Pourcentage des importations allemandes
dans les achats d'automobiles des états du Sud-est

		Roumanie	Hongrie	Grèce	Yougo-slavie	Bulgarie
Allemagne et Autriche	1934	1,3	36,1	4,9	26,8	–
	1937	22,8	59,1	17,6	71,5	40,2

Il va sans dire que la création d'autostrades sera de nature à augmenter d'une façon sensible les débouchés de l'industrie allemande.

B. Orientation économique du *Mitteleuropa* sous l'impulsion du Reich

Il a été indiqué, au cours de cette étude, qu'une revalorisation commerciale du Danube, au profit du Reich, impliquait une nouvelle orientation économique du *Mitteleuropa*.

De 1919 à 1937, de nombreuses tentatives ont eu lieu en vue d'une réorganisation des pays danubiens. Toutes ont plus ou moins échoué. Celle de l'Allemagne, en 1931 (1), celles, en 1932, du plan Tardieu (2) et de la conférence de Stresa (3), celle de la Petite Entente, en 1933, celle de M. Hodza en 1935 (4), se sont heurtées aux rivalités politiques des états de l'Europe centrale. Les efforts de l'Italie pour former avec l'Autriche et la Hongrie, en 1934 et 1936, dans le cadre des protocoles de Rome (5), un bloc plus restreint auquel la Yougoslavie devait adhérer en 1937, ont été également voués à l'insuccès.

Depuis l'Anschluss et l'accord de Munich, le IIIe Reich a pris un rôle prépondérant dans la reconstruction économique du bassin danubien. La presse et l'opinion publique allemandes ont proclamé l'existence d'un « grand domaine économique » englobant à la fois l'Allemagne et les états du sud-est de l'Europe. Il s'agit donc de rechercher ce que les dirigeants nationaux-socialistes peuvent entendre par là, et quels moyens pratiques sont à leur disposition pour atteindre leurs buts.

Sans reprendre ici les abondants développements déjà consacrés à cette question par l'ambassade, il convient, pour la clarté de cet exposé, d'en rappeler les traits essentiels.

De 1933 à 1937, en cinq ans, l'Allemagne est parvenue à tripler le chiffre de ses achats et de ses ventes en Europe centrale et sud-orientale. En 1937 et 1938, elle a absorbé à peu près 30 % des importations de ces pays et leur a fourni de 35 à 40 % de leurs importations. Cela représente, pour le Reich, 15 à 16 % de ses échanges avec l'étranger. Il en résulte que les pays de l'Europe centrale et balkanique constituent, déjà, à l'heure actuelle, pour l'Allemagne un débouché plus important que l'Angleterre, les États-Unis et la France réunis, et une source d'importation plus considérable que les trois grands états occidentaux. Pour les dirigeants nationaux-socialistes, ce n'est d'ailleurs là qu'un commencement. Ils se flattent d'augmenter encore, d'une façon sensible, leurs ventes à ces petites nations agricoles. Par quels procédés?

(1) Allusion à une tentative d'union douanière austro-allemande, qui devait échouer par suite de l'opposition française.

(2) Le 2 mars 1932, André Tardieu, chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, proposait dans un aide-mémoire que les états danubiens (Autriche, Hongrie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) resserrent leurs liens économiques.

(3) Sur la conférence de Stresa (septembre 1932), se reporter au tome I de la première série, table méthodique. VII. L'Europe danubienne et balkanique. f) *Reconstruction de l'Europe centrale et orientale à la conférence de Stresa* (p. XLVIII-XLIX).

(4) Sur le plan Hodza, voir, au tome VIII de la présente série, le n° 132 (note).

(5) Sur les protocoles de Rome de mars 1934 et mars 1936, voir, au tome VI de la première série, les nos 19, 30; au tome I de la présente série, les nos 511, 523.

La place privilégiée prise par l'Allemagne dans le *Mitteleuropa* procède, en réalité, de deux facteurs principaux :

a. L'un est naturel. Il consiste dans le caractère complémentaire de l'économie centrale et balkanique;

b. L'autre est artificiel, mais non moins important. C'est le caractère totalitaire de la politique commerciale, poursuivie, dans le cadre du *clearing*, par le Reich, qui se présente à la fois comme banquier, fabricant, vendeur et acheteur.

A l'heure actuelle, l'Allemagne est le seul marché qui se montre disposé à absorber sans difficulté des produits agricoles dont les cours, par suite de la situation monétaire des pays danubiens, sont de 30 à 40 % supérieurs aux prix mondiaux. Le Reich ne subit pas de perte dans une pareille tractation, car les articles manufacturés qu'il vend, en contrepartie, sur la base du *clearing*, comportent également une forte majoration de prix. Les économies complémentaires de l'Allemagne et de l'Europe danubienne trouvent là un terrain d'échanges, ou plutôt de troc, assez satisfaisant pour les deux parties. Elles sont en mesure de pallier les désavantages d'une production trop onéreuse, ainsi que d'une pénurie de devises qui les empêche de régler toutes leurs importations en espèces.

La politique commerciale à longue échéance que l'Allemagne peut pratiquer avec ces pays lui permet de leur acheter la plus grande partie de ce qu'ils produisent en quantités prévues d'avance et à des prix fixes et rémunérateurs; conditions de stabilité précieuses pour des économies agricoles particulièrement menacées par les crises.

Si l'Allemagne peut sans inconvénient voir progresser la participation des états de l'Europe sud-orientale à ses importations, puisque celle-ci ne dépasse pas actuellement de 15 à 16 %, il peut se produire, au contraire, certaines résistances de la part de ces derniers, devant le danger de tomber trop étroitement dans la dépendance du Reich.

Dans ces conditions, un accroissement des échanges, réalisé *sans augmentation de la participation proportionnelle* de l'Allemagne à leur commerce, ne saurait provenir que d'une *augmentation en valeur absolue* de leurs ventes. D'où l'intérêt pris par le Reich au relèvement de la production du *Mitteleuropa*. Il y a lieu de remarquer, toutefois, que l'Allemagne s'efforce d'adapter ce développement économique à ses besoins particuliers et qu'elle a soin de contrecarrer dans cette région de l'Europe toute industrialisation trop développée qui serait susceptible de lui susciter une concurrence.

Il faut, enfin, signaler la politique de crédits payés et remboursés en marchandises que le Reich vient d'inaugurer à l'égard de la Turquie [1]. Les crédits en marchandises ont l'avantage de laisser à l'Allemagne le choix des produits qu'elle fournit et qu'elle reçoit en paiement. Ils lui permettent de

[1] Le 7 octobre, à l'occasion de la visite du ministre allemand de l'Économie nationale à Ankara, l'Allemagne avait accordé à la Turquie un crédit de 150 millions de marks affectés au paiement de commandes industrielles, militaires et de travaux publics. Voir, au tome XII de la présente série, le n° 109.

diriger dans une certaine mesure l'économie de son débiteur. Ils augmentent les échanges de l'Allemagne avec le pays intéressé au moment où il est devenu difficile de les accroître par le seul jeu des accords commerciaux. Ils donnent au débiteur la garantie qu'il n'aura pas à se procurer des devises pour le paiement de sa dette et qu'il pourra s'acquitter en marchandises. Ces crédits permettent, enfin, d'étendre sur une plus longue période la réalisation de l'équilibre qui est nécessité par les accords de compensation. Ils rendent ainsi possible l'exécution de grands projets et de plans à longue échéance.

*
* *

De ces développements il ressort tout d'abord avec évidence que le premier objectif des visées allemandes consiste dans une hégémonie économique complète sur l'Europe danubienne et balkanique, appelée à constituer le réservoir de produits agricoles et de certaines matières premières dont l'Allemagne a besoin, en même temps qu'un débouché non négligeable pour les exportations allemandes.

Le IIIe Reich possède, désormais, avec Vienne, une position-clef sur le Danube. La grande artère danubienne, reliée au système navigable allemand par les travaux de canalisation décrits plus haut, est appelée à tomber sous la dépendance allemande. Le démembrement de la Tchécoslovaquie, principal centre industriel de l'ancienne Autriche-Hongrie et possesseur de participations importantes dans les entreprises danubiennes, a levé un des derniers obstacles qui s'opposaient à l'expansion du Reich. Les Allemands peuvent prévoir, d'ores et déjà, le jour où leur pays, devenu l'acheteur presque exclusif des produits du *Mitteleuropa*, y jouera une influence prépondérante. Les ports du Rhin, de la Weser, de l'Elbe, de l'Oder auraient alors pour hinterland non plus seulement l'Allemagne, agrandie de l'Autriche et de la région des Sudètes, mais encore tous les états de l'Europe centrale et balkanique. Les ports hanséatiques reprendraient leur rôle traditionnel d'intermédiaires entre ces états et le reste du monde. Dans un bloc ainsi cimenté, vivifié par un réseau étroit de communications fluviales, ferrovaires, aériennes, postales, télégraphiques, englobé dans une sorte de *Zollverein* économique, l'Allemagne dominerait sans partage.

Mais, ainsi que la *Gazette de Francfort* le met en relief, dans une carte qui porte pour devise « Que signifie notre politique sud-orientale? » et précède un numéro spécial consacré à ce sujet, la domination du *Mitteleuropa* signifie encore autre chose pour l'Allemagne. Elle doit servir également de voie de pénétration vers le Proche-Orient et le golfe Persique et permettre au Reich de draîner la production de la Turquie et de l'Iran. Le rêve Berlin-Bagdad, conçu dès avant la guerre, pourrait alors devenir une réalité, sous la forme d'un puissant axe allant de la mer du Nord au golfe Persique et reliant le Rhin par le Danube au Transiranien.

129

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 704. *Varsovie, 14 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 décembre.)

Un temps suffisant s'est écoulé maintenant, depuis l'accord de Munich et « l'arbitrage » de Vienne, pour qu'il soit possible d'établir, avec objectivité et précision, ce que représente, pour la Pologne, le bilan général de la crise tchécoslovaque — et il est tout à fait clair que ce bilan est très défavorable.

Au lendemain de l'acceptation par la Tchécoslovaquie de l'ultimatum polonais [1] et après l'occupation de la Silésie thécoslovaque par les troupes du général Bortnowski, M. Beck faisait figure de triomphateur. Pour la première fois dans sa carrière, il connut la popularité. Le président de la République lui remit solennellement l'Aigle blanc, la plus haute distinction polonaise. Des doctorats *honoris causa* lui furent attribués par les universités de Varsovie et de Lwow. L'avenir semblait se présenter à lui sous l'aspect le plus favorable. Mais déjà cependant certains de ses compatriotes résistaient au mouvement d'enthousiasme, soigneusement organisé du reste et très factice, qui avait accueilli la libération des « frères d'au delà de l'Olza » et murmuraient que M. Beck avait bien fait de ne pas attendre pour se faire attribuer ces honneurs, que, quelques semaines plus tard, il n'aurait plus été possible de les lui conférer.

En réalité, sur un point, mais sur un point seulement, le ministre des Affaires étrangères était fondé à dire qu'il avait vu juste : il avait prévu et annoncé, plusieurs mois à l'avance, que l'année ne s'écoulerait pas sans que, d'une façon ou d'une autre, la question des Sudètes soit résolue au profit de l'Allemagne et que tout se passerait sans guerre. Renseigné comme le sont les dirigeants polonais sur ce qui se passe et se pense en Allemagne, mis au courant des intentions du IIIe Reich, sachant d'ailleurs que le Chancelier voulait éviter de risquer une guerre, que l'armée n'était pas suffisamment prête et en avait conscience, que les masses redoutaient profondément un conflit, il n'avait d'ailleurs eu que peu de mérite à jouer les prophètes et l'exactitude de ses prévisions s'est arrêtée là.

M. Beck était, en effet, et depuis longtemps, fermement convaincu :

1º Qu'une fois réglée la question allemande, les Tchèques ne pourraient faire autrement que de se tourner vers Varsovie et qu'à partir de ce moment, les rapports entre la Bohême slave et la Pologne deviendraient excellents;

[1] Sur cet ultimatum, lancé à la fin de septembre, voir, au tome XI de la présente série les nos 491, 498, 500, 502 à 507, 510 (note), 513.

2° Que la Slovaquie profiterait de la crise pour se détacher de Prague, proclamer son indépendance, et se soumettre de bonne grâce à une sorte de protectorat polonais, ce qui n'empêcherait pas la Pologne de faire des conquêtes assez étendues aux dépens des Slovaques, et de s'attribuer en particulier les régions de Spiss et d'Orawa;

3° Que la Russie subcarpathique reviendrait en même temps à la Hongrie, qui se retrouverait ainsi voisine de la Pologne.

La réalité a été bien différente de ces rêves et il était facile de le prévoir avec un peu plus de réflexion et un peu moins d'imagination.

Bien souvent, j'avais dit à M. Beck, en m'appuyant sur ma connaissance de la Tchécoslovaquie, que, s'il aidait l'Allemagne à dissocier ce pays, ce serait une calamité pour la Pologne; je lui avais annoncé, et j'avais étayé mes affirmations sur de multiples raisons historiques, psychologiques, politiques et économiques, qu'en pareil cas, les Slovaques, au dernier moment, se refuseraient à se séparer des Tchèques, que l'État tchécoslovaque, amoindri et affaibli, se placerait, sans hésiter, pour éviter de plus grands maux, dans l'orbite de l'Allemagne, que l'encerclement de la Pologne s'achèverait ainsi au sud et que, de ces positions nouvelles, le Reich pourrait partir pour de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, tous ceux des Polonais qui sont renseignés et qui réfléchissent commencent à mesurer les conséquences néfastes de la politique suivie par M. Beck.

Dans tous les domaines, l'emprise allemande s'exerce et s'étend sur la Tchécoslovaquie. La Slovaquie s'y soumet, comme la Bohême et comme la Moravie. La rancune contre la Pologne l'emporte peut-être, ici et là, sur tout autre ressentiment. Les Tchèques, qui ont la mémoire longue et le ressentiment tenace, n'oublieront pas de sitôt l'ultimatum formulé par la Pologne, alors qu'un accord de principe était intervenu déjà entre Varsovie et Prague et que la Tchécoslovaquie était à terre. Quoique les Polonais aient dû réduire immédiatement les demandes de rectifications de frontières qu'ils avaient primitivement formulées à leur égard, les Slovaques ne dissimulent pas davantage leurs ressentiments. M. Sidor lui-même s'en est fait l'écho et la population des régions frontières, par son attitude vis-à-vis des membres polonais de la Commission de délimitation, a montré nettement ce qu'elle pensait de ses « frères » polonais. En Russie subcarpathique, les agents de la Pologne, M. Brody en tête, ont été très vite démasqués, chassés ou même arrêtés [1] et l'influence allemande se manifeste parmi les Ruthènes plus encore que dans aucune autre partie de la Tchécoslovaquie nouvelle.

La solution donnée par l'arbitrage de Vienne à la question de la Russie subcarpathique a constitué pour la politique polonaise et pour M. Beck personnellement une retentissante et pénible défaite : défaite morale, eu égard à la présomption avec laquelle M. Beck s'était cru en droit de proclamer, dès le début d'octobre, que l'affaire était virtuellement réglée, que c'était seulement

[1] Sur l'arrestation du président du Conseil carpatho-ukrainien, voir, au tome XII de la présente série, le n° 238 (note).

une question de jours, et que rien ni personne n'empêcherait la Hongrie de s'établir, sans délai, dans cette région; défaite politique, pour de multiples raisons.

La Pologne, ulcérée déjà de n'avoir pas été convoquée à Munich, contrairement à son désir et à son espoir, n'a pas participé à l'arbitrage de Vienne. L'Allemagne, en la circonstance, sans se soucier des conséquences, s'est prononcée catégoriquement contre sa thèse. L'Italie, qu'elle croyait lui être tout acquise, ne l'a soutenue que mollement, pour l'abandonner finalement. La question ukrainienne s'est réveillée, avec une acuité nouvelle, en Galicie orientale, et le monde entier s'en est rendu compte. La Russie subcarpathique autonome, et la presse polonaise avait eu l'imprudence de l'écrire à l'avance, lorsqu'elle pensait que serait écartée cette solution, apparaît, pour l'instant tout au moins, comme le « Piémont ukrainien ». La Pologne et la Roumanie se sont trouvées en opposition dans des conditions qui laissent subsister, ici et là, de profondes rancœurs [1]. Les Polonais s'expriment, en ce moment, à l'égard des Roumains, dans les termes les plus hostiles et les plus méprisants. Le roi Carol, de son côté, paraît avoir été ulcéré de la façon dont le gouvernement polonais s'est comporté à son égard et des manœuvres auxquelles s'est livré M. Beck. Il n'y a pas jusqu'aux rapports polono-hongrois eux-mêmes qui n'aient souffert à cette occasion. M. Beck, tout le premier, blâme ouvertement la Hongrie et qualifie la prudence du vieux diplomate expérimenté qu'est M. de Kanya, de pusillanimité et même de lâcheté. « M. de Kanya croit encore, me disait-il, il y a quelques semaines, que comme aux temps de la Double Monarchie, la politique se fait à coup de notes et de démarches diplomatiques! Il a manqué de décision et d'audace! »

D'une façon générale, l'attitude de la Pologne au cours des événements de ces derniers mois a été très sévèrement jugée, à peu près dans tous les pays; la France et la Roumanie, ses deux alliées, ont pu craindre, à un moment donné, de la voir, en cas de guerre générale, se placer dans un camp opposé au leur. En Angleterre, comme aux États-Unis, dans les pays baltes comme dans les états scandinaves, en Finlande, en Suisse et ailleurs, l'action de la diplomatie polonaise a été flétrie par la presse, et beaucoup auraient volontiers écrit ce que M. Roger Maugras a relevé dans un journal suédois, le *Social Demokraten*, de Stockholm : « Si on organisait un concours pour savoir quel est le pays qui a joué le plus vilain rôle envers la Tchécoslovaquie, le premier prix devrait, sans le moindre doute, être attribué à la Pologne ».

A Varsovie, le corps diplomatique, à peu près tout entier, a partagé ces sentiments et se montre depuis lors, à la fois très sévère pour la politique de M. Beck et très pessimiste quant à ses conséquences probables.

Parmi les Polonais les plus éclairés, il y en a un certain nombre qui, sans l'avouer, ont éprouvé eux-mêmes un sentiment de regret et d'humiliation devant l'attitude à la fois maladroite et si peu chevaleresque que M. Beck a fait prendre, dans ces circonstances, à leur pays. Une personnalité éminente a été jusqu'à me dire un jour avec émotion, en me parlant d'une victoire trop

(1) Sur l'opposition polono-roumaine quant au principe d'une frontière commune polono-hongroise, voir, au tome XII précité, les nos 56, 76, 178, 201, 230, 427.

exempte de péril pour être glorieuse : « J'ai honte en ce moment d'être Polonais! ».

L'autorité de la Pologne dans le monde a subi, de ce fait, un préjudice considérable et, en face de tous ses dommages, le profit retiré par elle du démembrement de la Tchécoslovaquie apparaît bien mince.

Alors que le Reich s'est agrandi, en moins de sept mois, de 114.000 kilomètres carrés, peuplés de 10 millions d'habitants, la Pologne n'a acquis que 1.050 kilomètres carrés avec 300.000 habitants au maximum; encore un grand nombre de ceux-ci sont-ils déjà retournés ou se préparent-ils à retourner en Tchécoslovaquie.

Cette acquisition n'est d'ailleurs pas sans comporter de sérieux inconvénients, au point de vue économique surtout [1] : les houillères de Karvin vont faire une concurrence redoutable aux autres houillères polonaises; il en sera de même, et à un degré plus prononcé, des établissements métallurgiques de l'ancienne Silésie tchécoslovaque; faute de débouchés, les industries de cette région sont condamnées à voir leur rendement diminuer considérablement; le port de Gdynia, qui était de plus en plus largement utilisé pour les importations et les exportations tchécoslovaques, risque de souffrir du nouvel état de choses : le Reich va s'efforcer de draîner vers Hambourg, par ses chemins de fer et ses canaux, une partie aussi grande que possible du commerce de la Tchécoslovaquie. En outre, l'annexion de nouveaux territoires augmente le nombre des Allemands vivant en Pologne, crée une nouvelle minorité tchèque et est de nature à augmenter encore les difficultés qui, de ce chef, pèsent déjà si lourdement sur la vie de l'État polonais.

Tout ceci ne pouvait échapper à M. Beck et, bien qu'il ait déclaré à ses intimes que les jugements défavorables ou hostiles portés, un peu partout, contre sa politique le laissaient parfaitement indifférent, parce que cela passerait vite, et que les résultats acquis compteraient seuls, il n'en a pas moins été assez affecté. On remarque le soin avec lequel, depuis quelque temps, il s'efforce de rester à l'écart, d'éviter les réunions mondaines et les cérémonies.

Ce serait toutefois ne pas le connaître que de supposer qu'il ne médite pas une revanche prochaine et, selon toutes probabilités, c'est du côté de la Russie subcarpathique qu'il se propose de la prendre : il ne se contentera pas du double effort qu'il vient d'accomplir pour améliorer les relations de la Pologne avec la Lithuanie, puis avec l'U.R.S.S. [2] et pour prouver à ses compatriotes que leur pays n'est pas aussi isolé qu'on le prétendait; il n'attendra probablement pas d'avoir pu tenter de rétablir des relations plus cordiales entre la Pologne et le Reich; il s'est encore une fois beaucoup trop engagé sur la question de la frontière commune avec la Hongrie pour se résigner à y renoncer. Il faut donc s'y attendre : il ne négligera rien pour exploiter les incidents, pour en provoquer s'il le peut, pour rouvrir le débat le plus tôt possible, et pour pouvoir proclamer qu'envers et contre tous, malgré l'Allemagne, malgré ses alliées, la Pologne a obtenu, grâce à lui, cette satisfaction importante.

[1] Sur ces inconvénients, voir, au tome XII de la présente série, le n° 70.

[2] Allusion au communiqué soviéto-polonais du 26 novembre : voir, au tome XII de la présente série, les n°s 412, 415 (et note), 420, 429.

130

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 580 [1]. Très confidentiel. *Rome, 14 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 décembre.)

J'ai eu l'honneur de signaler au Département dans mon télégramme nº 2300, du 7 décembre [2] que, d'après plusieurs de mes collègues, l'attitude de M. Mussolini s'expliquerait en grande partie par ses difficultés intérieures. Il ne faut évidemment pas exagérer l'importance de celles-ci et il est bien certain qu'à moins de désastre militaire en cas de guerre, ou d'accident survenant au Duce, le régime ne court en lui-même aucun danger, pour le moment du moins. Toute opposition organisée a disparu et la surveillance policière est telle qu'on conçoit difficilement qu'un mouvement de quelque ampleur puisse se produire dans la Péninsule dans les circonstances présentes. Il serait donc vain et dangereux de spéculer sur la chute du fascisme à plus ou moins brève échéance. Mais il est vrai que le mécontentement a sensiblement augmenté ces temps derniers et dans toutes les classes de la population. La misère, elle aussi, s'accroît notablement, surtout dans les campagnes. La vie ne cesse de renchérir et les traitements ou salaires sont loin de suivre cette courbe ascendante, leur niveau étant resté incroyablement bas. Il n'est pas douteux qu'une certaine impression de malaise ne se répande de plus en plus dans tout le Royaume et que les gens n'aient, pour la plupart, la conviction que l'état de choses actuel ne saurait se prolonger indéfiniment. La campagne antisémite se développe, au milieu de l'indifférence sinon de l'hostilité générales, et contribue à développer ce sentiment d'instabilité, de saut dans l'inconnu que l'on éprouve confusément ici. Personne ne comprend la raison de ces soudaines rigueurs contraires à toute l'histoire italienne et aux traditions du fascisme lui-même. On souffre, dans tous les milieux, de voir l'Italie fasciste copier ainsi servilement l'Allemagne hitlérienne, en faisant défiler ses soldats au pas de l'oie, en revêtant ses fonctionnaires civils d'uniformes militaires, en persécutant les Juifs, etc.

Tout cela, le dictateur le sait. Il connaît bien, malgré l'importance singulière qu'il attache à une presse entièrement forgée par lui, l'état d'esprit de son peuple. Et il cherche à réagir en s'abandonnant au courant radical et extrémiste du parti. L'influence de M. Farinacci, qui est un des principaux auteurs de la campagne antisémite, se fait de plus en plus sentir. L'anti-

(1) Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 57.

cléricalisme bien connu de l'ancien secrétaire général du parti national fasciste paraît devoir bientôt donner naissance à une agitation antireligieuse qui punira en quelque sorte le Pape de sa tardive opposition aux desseins et à la politique du Duce. L'« Exposition antibourgeoise » révélera, d'autre part, les tendances « prolétariennes » du régime, procédé cher à M. Mussolini chaque fois que les choses vont mal. Il est question de ressusciter le vieux *squadrismo*, c'est-à-dire de revenir au « climat héroïque » des premiers temps de la révolution des Chemises noires, aux expéditions punitives contre les suspects, les tièdes, les opposants, de faire appel à l'huile de ricin comme élément de propagande intérieure! Enfin on parle d'autoriser le pillage et même l'incendie de certains magasins juifs. Mais tout ceci ne suffit pas et M. Mussolini s'en rend bien compte. Son prestige, encore considérable, est cependant indéniablement en baisse. Le brillant intermède de Munich n'a pas suffi pour compenser durablement la chute progressive d'une popularité durement atteinte, depuis la constitution de l'axe Rome-Berlin, par les succès constants et unilatéraux du IIIe Reich. Le Duce n'ignore pas que l'opinion publique italienne est unanime à penser que la collaboration des deux états totalitaires n'a jusqu'ici rapporté qu'à l'Allemagne et que l'Italie en est encore à attendre sa part. Aussi lui faut-il à la fois détourner l'attention sur les problèmes extérieurs, créer une nouvelle mystique, donner à l'imagination populaire matière à s'exercer, exalter une fois de plus le sentiment national et donner l'impression que l'expansion italienne se poursuit avec continuité et que rien ne saurait l'entraver. L'Italie fasciste, condamnée à vivre dangereusement, suivant la formule nietzschéenne chère au Duce, ne peut se passer d'adversaire. Elle a besoin d'un abcès de fixation. Aussi se tourne-t-elle vers la France destinée, à en croire les dirigeants fascistes, à faire les frais de l'impérialisme italien qui entend trouver en Méditerranée une compensation substantielle des sacrifices consentis au Reich en Europe centrale. Je ne sais si les lauriers d'Adolf Hitler empêchent M. Mussolini de dormir, mais il n'est guère douteux que le dictateur italien, qui a si longtemps occupé la vedette sur la scène internationale, ne souffre du rôle secondaire qui est devenu le sien, depuis que le maître du IIIe Reich a pris la première place et qu'il aspire à revenir au premier plan des préoccupations internationales!

*
* *

Quoi qu'il en soit, nous sommes obligés de constater certains faits. Les crédits supplémentaires relatifs à la défense nationale qui viennent d'être votés pour l'exercice 1938-1939 sont principalement destinés à permettre l'augmentation des stocks de guerre, notamment de pétrole pour la marine et d'essence pour l'aviation. En Sardaigne, se manifeste une grande activité tant en ce qui concerne l'extraction du charbon que la mise en défense de l'île. A Benghazi, de nombreux sous-marins sont concentrés; à Palerme, des exercices de défense ont eu lieu récemment. Au sein du parti, la propagande se fait plus active que jamais; on y affirme sans détours qu'il s'agit

pour l'Italie de conquérir en Méditerranée la place à laquelle elle a droit; la Tunisie, la Corse forment les thèmes principaux des allocutions des secrétaires fédéraux. Dans les écoles et les lycées, l'attention des auditeurs est attirée sur ces mêmes questions. Des quêtes ont même été organisées, paraît-il, dans certains établissements d'enseignement, au profit des Italiens de la Régence et de l'île de Beauté! On prétend que des agents provocateurs appartenant à l'O.V.R.A. sont partis récemment pour la Tunisie et la Corse, pour essayer d'y susciter des incidents. De nombreuses lettres anonymes nous signalent que la tension augmente et que les préparatifs se multiplient dans tous les ordres d'idées. Les Italiens francophiles ne cachent pas leurs préoccupations et se montrent fort déprimés par l'évolution de la situation. Toute la publicité donnée à grand fracas, à l'occasion de l'exposition des minéraux italiens, aux résultats de l'autarcie, tend également à faire croire au public que l'Italie n'est plus aussi vulnérable qu'autrefois et que, dans bien des domaines, elle pourrait, en cas de guerre, se suffire à elle-même. Il s'agit en somme, constate-t-on un peu partout, non pas de poser un problème que (*sic*) de créer un état d'esprit, comme le prescrit d'ailleurs une circulaire confidentielle de la direction du parti fasciste.

*
* *

L'insistance avec laquelle les journaux italiens ont exalté l'efficience et le caractère « inébranlable » de l'axe Rome-Berlin ne s'explique pas seulement par la légère inquiétude qu'a pu susciter ici le voyage à Paris de M. von Ribbentrop [1]. On tenait surtout à éprouver la solidité d'un instrument dont on sait qu'on aura besoin et que l'on se propose d'utiliser à plein, le moment venu. Il a fallu quelques jours pour que le synchronisme soit parfait entre les deux presses et que les feuilles hitlériennes aient fait entièrement leur le programme des revendications fascistes [2]. Cette absolue concordance de vues a été ressentie à Rome avec une joie non dissimulée et l'on a assisté ainsi à une sorte de répétition générale de ce qui se passerait sans doute lorsque, la situation étant devenue beaucoup plus grave, l'Italie fasciste ferait ouvertement appel à l'appui du IIIe Reich. En tout cas, dès maintenant, l'écho renvoie exactement de Berlin le son que l'on fait entendre à Rome. D'autre part, il est intéressant de noter que, dès maintenant, les quotidiens romains présentent en termes sympathiques les projets qu'on attribue au Reich dans la question d'Ukraine [3] qui paraît devoir se réveiller prochainement. On est ainsi amené à se demander si l'on n'est pas heureux à Berlin de voir l'Italie opérer une diversion en Méditerranée, au moment même où les desseins du Führer en Europe orientale commencent à se révéler. Quel que soit le degré exact de la collaboration diplomatique italo-allemande,

[1] Qui aboutit à la signature de la déclaration franco-allemande du 6 décembre : voir ci-dessus le n° 45-I.
[2] Voir ci-dessus les n°s 43, 71, 77.
[3] Sur les projets ukrainiens du Reich, voir ci-dessus les n°s 6, 44, 116, 117.

il y a là, en tout cas, des coïncidences et des vraisemblances, un certain parallélisme de situations, des possibilités d'une action symétrique et plus ou moins simultanée qui valent d'être retenues, au moins à titre d'hypothèses.

*
* *

Tout ceci doit être bien considéré et pesé si l'on veut apprécier justement ce qui se passe et ce qui se passera vraisemblablement dans le domaine des relations franco-italiennes. On avait cru chez nous que la reconnaissance de l'empire italien d'Afrique et l'envoi d'un ambassadeur amèneraient une détente et permettraient d'envisager des relations normales de bon voisinage entre les deux pays sur la base de la mise en vigueur des accords de janvier 1935. Il n'en est rien. Toute illusion à ce sujet serait vaine. Il est évident que M. Mussolini n'a aucunement l'intention de laisser, après Munich, la paix se consolider en Europe dans les conditions que nous souhaitions. Il entend, sans nul doute, pousser les revendications méditerranéennes de son pays de façon à n'être pas forclos. Ce qu'on appelle ici l'esprit de Munich consiste dans une évolution, sans guerre, et conformément aux véritables rapports des forces entre les grandes puissances, de la situation politique et territoriale de l'Europe. Il ne s'agit pas de fixer une paix en quelque sorte statique, mais, suivant la formule dynamique du fascisme, de procéder à la suite de crises successives, à des modifications substantielles, à des remaniements profonds de la carte du monde. Les revendications africaines du Duce tendent à lui assurer sinon l'hégémonie en Méditerranée, du moins la place qu'à son avis la France occupe indûment et que notre état intérieur, croit-il, ne nous permettrait plus de garder bien longtemps. Il est évident, dans ces conditions, que ce n'est pas la reconnaissance tardive de la conquête éthiopienne et l'envoi d'un ambassadeur auprès du Quirinal qui pouvaient satisfaire les exigences et les ambitions de M. Mussolini. L'accueil qui m'a été fait n'avait d'autre but que de démontrer de façon péremptoire le peu d'importance et d'intérêt que l'Italie fasciste attribuait au geste du gouvernement français. On eût d'ailleurs préféré ici une abstention persistante de notre part, ce qui aurait permis d'avoir contre nous un grief de plus. Il eût été bon que M. Mussolini « qui a toujours raison » ait vu juste une fois de plus lorsqu'il avait annoncé que la France serait la dernière puissance à reconnaître l'empire italien d'Afrique. De toute façon, notre attitude conciliante, qui n'a pas fait le jeu du gouvernement italien, n'a pas été jugée, à Rome, de nature à modifier, vis-à-vis de nous, les mauvaises dispositions que l'on éprouvait à notre endroit.

Si M. Mussolini a posé si brusquement le problème, c'est sans doute pour éviter, comme je l'indiquais plus haut, d'être forclos et pour bien montrer à son peuple que la querelle franco-italienne était loin d'être vidée. La normalisation des rapports entre les deux pays ne devait pas être interprétée comme l'annonce d'une détente durable entre Paris et Rome. Il importait que l'on s'en rendît bien compte dans la Péninsule et qu'on ne s'endormît pas dans une impression de trompeuse confiance en s'imaginant que la conférence de Munich et la reconnaissance de l'Éthiopie constituaient à elles seules

les bases d'une ère de calme et de détente internationale. Il ne faut pas se dissimuler que Munich pèse sur M. Mussolini comme un poids. Sans doute a-t-il remporté là comme négociateur un succès de prestige qui n'est pas négligeable. Mais l'impression de soulagement éprouvée le 28 septembre s'étant dissipée, il n'en reste pas moins que tout le monde ici considère que l'Axe ne s'est pas encore justifié dans les faits en ce qui concerne l'Italie. Celle-ci a rendu, en somme, à Munich, un nouveau service au Führer, estime-t-on sur les bords du Tibre, et cela vaudrait au gouvernement de Rome un nouveau chèque en blanc, comme au lendemain de l'Anschluss, qu'il faudra bien tirer un jour. Ce jour est-il venu? Il semble, en tout cas, que M. Mussolini ait entendu manifester clairement et sans perdre de temps qu'il ne laisserait pas prescrire ses droits et qu'il avait, lui aussi, des revendications essentielles à formuler. On entend démontrer qu'il s'agit de quelque chose de très important, de très sérieux, qui commande l'avenir sur un long espace et c'est pour cela que l'on forme la jeunesse et qu'on la grise de ces mots prestigieux qui symbolisent tout un programme : Tunisie, Djibouti, Corse... En déclenchant cette nouvelle et violente campagne irrédentiste, la presse italienne n'a d'ailleurs entendu laisser aucun doute sur le caractère fondamental des droits imprescriptibles de l'Italie qu'il faudra bien satisfaire.

*
* *

Tout ceci ne sign[ifie] pas que M. Mussolini soit, dès maintenant résolu à aller aux extrêmes et à faire irrévocablement la guerre. La solution du différend franco-italien dépendra évidemment, en grande partie, des circonstances et principalement de l'attitude de la Grande-Bretagne et des conseils du IIIe Reich. Enfin, il n'est pas douteux que la situation intérieure de la France influera notablement aussi sur les dispositions d'esprit du chef du gouvernement italien, qui sera d'autant plus enclin à tenter un mauvais coup que notre pays lui donnera l'impression du désordre et de la faiblesse. Dans la mesure où le gouvernement de la République pourra parler haut et ferme, au nom d'une nation unie et forte, le Duce hésitera sans doute à aller jusqu'au conflit, à moins d'être assuré de l'appui inconditionné du gouvernement allemand et d'être même poussé par celui-ci.

En tout état de cause, M. Mussolini peut prévoir et admettre des étapes dans la réalisation de ses desseins et il ne dépendra peut-être que de nous qu'il ne cherche pas à précipiter les événements. Il serait déjà appréciable pour le gouvernement fasciste d'aller très au-delà des accords du 7 janvier 1935, tout en gardant ce qu'ils ont procuré comme avantages à l'Italie et en se libérant des engagements qu'ils comportaient en contrepartie. Si les dirigeants fascistes pouvaient obtenir notamment la consolidation, pour une très longue période, du statut des Italiens de Tunisie, tel qu'il a été défini par les conventions de 1896, ils auraient marqué là un succès fort important, qui s'il est accompagné d'avantages marqués en ce qui concerne leurs demandes au sujet de Djibouti et du canal de Suez, pourrait leur fournir des éléments suffisants pour une première étape constituant pour le Duce personnellement une grande victoire

Il n'est pas exclu que la campagne actuelle de la presse italienne et la prochaine visite à Rome de MM. Chamberlain et Halifax, sur laquelle on fonde ici beaucoup d'espoirs, ne répondent dans l'esprit des dirigeants fascistes au désir de s'assurer cette réussite initiale.

Ce serait toutefois une erreur, à mon sens, que de croire que les choses en resteront là. Tant que le régime et son chef subsisteront, le programme fondamental de l'Italie fasciste aura peu de chance d'être substantiellement modifié, même si, à certains moments, pour des raisons de tactique, le gouvernement de Rome adopte des positions temporaires de repli. L'idée directrice restera, sans nul doute, de faire de l'Italie la puissance dominante et l'héritière de la France en Méditerranée. L'esprit de M. Mussolini est d'ailleurs depuis longtemps fixé dans le sens de l'expansion africaine de son pays. C'est pour cela qu'il a poursuivi avec ténacité et constance le développement de sa marine de guerre, objet de tous ses soins. Reprenant à son compte la célèbre maxime de Tacite : « La vie de Rome est à la merci du vent et des flots », le Duce déclarait, dès 1926, devant les étudiants de l'Université de Pérouse : « Sans la domination de la mer, Rome n'aurait ni conquis ni pu dominer l'Empire », et il concluait : « On peut affirmer que Rome fut également puissante sur la mer et que cette puissance fut le résultat de longs sacrifices, d'une ténacité inébranlable et d'une volonté de fer. Ces vertus ont conservé la même valeur qu'hier et qu'elles auront demain et toujours ». En janvier 1938, M. Farinacci exposait, de son côté, que « la politique italienne était libre désormais de s'orienter avec toutes ses forces sur la Méditerranée et sur cette mer en direction de l'Afrique et de l'Asie... De même que l'Angleterre et le Japon, l'Italie est aujourd'hui une île, c'est une puissance éminemment maritime et coloniale », ajoutait l'ancien secrétaire général du parti fasciste.

*
* *

Quelle attitude, dans ces conditions, peut-on concevoir que nous adoptions en face de l'impérialisme italien?

Il semble que nous ayons, tout d'abord, le plus grand intérêt à éviter les incidents qui, en Tunisie, en Corse ou ailleurs, font le jeu de la diplomatie italienne. Il importe de ne pas fournir de prise et d'empêcher la propagande fasciste d'en appeler à l'opinion mondiale, en prétendant que les Italiens de Tunisie forment une minorité persécutée, comme l'étaient les Sudètes au sein de l'État tchécoslovaque. Il est également indispensable d'empêcher tout attentat éventuel contre un fonctionnaire italien, dans la Régence par exemple, afin que les dirigeants de Rome ne puissent exploiter ce prétexte pour soulever l'opinion publique contre la France et profiter de la vague d'indignation qu'un meurtre pourrait susciter dans toute la Péninsule. Nous devons donc garder tout notre sang-froid et opposer aux allégations mensongères du gouvernement fasciste une attitude pleine de dignité calme, forte et résolue, en évitant toutes les polémiques inutiles.

Il y aurait lieu ensuite — à mon sens — de nous montrer catégoriques et intraitables sur le principe de la sauvegarde et du maintien de l'intégrité

totale des territoires qui relèvent de l'autorité du gouvernement de la République. La conscience de notre bon droit, de notre force et aussi une certaine discipline intérieure devraient nous permettre d'opposer à l'Italie fasciste — sans violence et sans défi — un *non absolu* pour toute demande comportant des cessions territoriales.

En même temps, nous aurions intérêt, me semble-t-il, à ne pas manifester une opposition de principe et une intransigeance *a priori* en ce qui concerne la discussion des demandes éventuelles de l'Italie, portant sur des problèmes qui ne soulèveraient pas de questions de souveraineté.

Nous pourrions ainsi envisager d'examiner, non pas la validité des accords Mussolini-Laval, qui doit demeurer acquise en tout état de cause, mais les retouches et amodiations, que l'évolution de la situation en Europe et en Afrique depuis plus de trois ans justifie dans une certaine mesure.

L'institution d'un port franc réservé à l'Italie à Djibouti, l'octroi de facilités supplémentaires par la compagnie du chemin de fer d'Addis-Abéba, l'entrée de membres italiens dans le conseil de la compagnie de Suez, l'abaissement des tarifs du Canal, l'acceptation du paiement d'une partie du fret italien en lires, fourniraient une matière éventuelle à des transactions, si les Italiens posaient raisonnablement ces problèmes, sans recourir à l'intolérable pression des manifestations organisées dans la presse ou dans la rue.

La question la plus grave sera évidemment celle du statut des Italiens en Tunisie. Il est clair que nous n'avons aucune espèce d'intérêt à maintenir et encore moins à aggraver l'hypothèque italienne qui pèse déjà suffisamment sur le Protectorat. Mais, d'autre part, il est non moins certain que le maintien du régime de 1896 constituera le minimum des demandes italiennes concernant la Régence et que l'Italie entend à tout le moins garder la possibilité d'intervenir indirectement dans les affaires tunisiennes, en tant que puissance protectrice de ses 120.000 ressortissants qu'elle aspire à rattacher de plus en plus étroitement au gouvernement de Rome. Peut-être pourrait-on, dans ces conditions, s'accommoder, à la rigueur, d'une prolongation du statut de 1896, pendant un délai de trois ou cinq ans, au bout duquel, dans une atmosphère peut-être meilleure, le problème serait examiné à nouveau.

Il y a lieu, de toute façon, d'éviter de donner à l'Italie tout prétexte dont elle pourrait user tant à Londres qu'à Berlin pour prétendre que la France, par son attitude intransigeante et absurdement négative, l'a poussée à présenter de nouvelles revendications allant de plus en plus loin, ce qui correspondrait assez à la manière et aux procédés de M. Mussolini. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que celui-ci accepte de se contenter du programme, pourtant déjà bien vaste et difficile à admettre, esquissé ci-dessus. Mais au cas où nous repousserions de prime abord des propositions italiennes relativement modérées, on devrait craindre que M. Mussolini n'élevât encore le ton et n'en vînt à formuler des exigences à la fois impératives et inacceptables qui nous conduiraient tout de suite à la lisière des complications les plus graves.

131

M. Campagne, Secrétaire du Conseiller commercial au Consulat de France à Saint-Sebastien,
à M. Gentin, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

D. nº 754. *Saint-Sébastien, 14 décembre 1938.*

M'étant rendu hier à Bilbao, au ministère de l'Industrie et du Commerce, pour y recueillir des renseignements qui m'ont été demandés par le Département (services de l'Information économique), j'ai profité de mon passage audit ministère pour faire visite, à titre personnel, à M. Taberna, chef de service, ancien attaché commercial d'Espagne à Paris, que j'avais connu au cours des négociations commerciales franco-espagnoles de 1935.

A la fin de notre entretien, qui avait porté sur des questions très générales, M. Taberna m'a déclaré que le ministère de l'Industrie et du Commerce paraissait assez favorable à la reprise, dès à présent, d'échanges commerciaux entre la France et l'Espagne nationaliste, mais qu'il ne pouvait délivrer d'autorisation d'importation, d'exportation ou de compensation intéressant notre pays, sans l'accord du ministère des Affaires extérieures. Or, ce dernier département, pour des raisons politiques, est opposé à l'établissement de relations commerciales entre les deux nations, tant qu'il n'existera pas de rapports officiels entre les gouvernements de Paris et de Burgos. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'opération de compensation envisagée par la société espagnole Michelin, et que j'ai eu l'honneur de signaler au Département par ma communication du 12 de ce mois [1], n'a pu être autorisée qu'avec l'assentiment du ministère des Affaires extérieures. Cet assentiment a été obtenu « à titre exceptionnel » et à la suite de plusieurs démarches, tandis que le ministère de l'Industrie et du Commerce avait donné, dès le premier moment, son accord de principe à l'opération dont il s'agit.

Pendant quelques mois, des autorisations d'importation de marchandises françaises auraient été délivrées, mais il s'agissait le plus souvent d'articles dont l'Espagne avait un besoin urgent ou pour le paiement desquelles les importateurs ne demandaient ni devises, ni compensation (terres pour la fabrication de porcelaine, machines, drap, fils et boutons, matières premières). Ces importations semblent avoir porté sur des chiffres assez faibles.

M. Taberna espère que les futurs échanges commerciaux entre la France et l'Espagne pourront reprendre bientôt l'importance qu'ils présentaient avant la guerre civile. Pourtant, il ne se dissimule pas que la question des paiements rendra probablement laborieuse la conclusion d'un accord commercial. J'ajoute qu'il s'agit là d'une impression personnelle de mon interlocuteur.

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

132

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 182/S [1]. Secret. *Londres, 14 décembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai communiqué au War Office la teneur de votre note sur le développement de l'armée allemande [2]. Après avoir pris connaissance avec un vif intérêt de ces informations, le général Beaumont-Nesbitt a déclaré à mon adjoint qu'elles confirmaient d'une façon générale les renseignements reçus jusqu'à présent par le War Office. Le chef du 2e bureau de l'État-major impérial a ajouté qu'il partageait pleinement le point de vue exprimé dans les conclusions de la note précitée : le Reich lui paraît en effet tourner les yeux du côté de l'Est, notamment dans la direction de l'Ukraine.

En ce qui concerne la situation générale en Allemagne, le général Beaumont-Nesbitt a indiqué qu'une certaine tension paraissait régner dans le pays. On croit savoir que des dissensions se manifesteraient à l'intérieur du parti national-socialiste où les partisans du maréchal Gœring seraient opposés aux éléments les plus extrémistes. Hitler, tiraillé entre ces deux tendances, pencherait actuellement plutôt vers la faction extrémiste. Incertain du soutien de l'opinion, il serait à l'affût de nouvelles occasions de rehausser son prestige. Le général Beaumont-Nesbitt estime même que le Chancelier ne pourrait plus actuellement se contenter d'attendre de pareilles occasions, mais qu'il chercherait à les faire naître. On doit donc s'attendre, au cours des mois à venir, à une accélération du rythme des revendications allemandes. Certains indices donnent même à croire que le gouvernement du Reich préparerait un nouveau « coup » pour le début de février [3].

Quant aux visées allemandes sur l'Ukraine, le général Beaumont-Nesbitt estime qu'il y a lieu de s'en féliciter, car, dit-il, une telle conquête, même si elle ne se fait pas les armes à la main, s'avérera coûteuse pour le Reich et celui-ci, à la longue, en sortira affaibli. Quoi qu'il en soit, ajouta le chef du 2e Bureau, il ne paraît ni souhaitable, ni même possible de s'opposer à une expansion allemande dans cette direction. La première victime en sera sans

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Allusion à la note nº 252 du 2e Bureau, en date du 30 novembre, reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 461.

[3] *Note du document :* Parmi ces indices, il convient de citer :

— sept officiers de réserve allemands résidant en Grande-Bretagne ont été invités officiellement à se tenir prêts à répondre à une convocation à partir du 1er février;

— une Anglaise mariée à un Italien qui vient de faire un séjour à Stuttgart a déclaré que les milieux militaires allemands de cette ville disaient fréquemment que « tout devait être prêt pour le 1er février ».

doute la Pologne, mais l'attitude de son gouvernement au cours de la crise tchécoslovaque ne lui attire guère de sympathies en Europe.

L'essentiel, a conclu le général Beaumont-Nesbitt, c'est que la solidarité franco-anglaise demeure très étroite et que rien ne vienne diviser nos deux pays. L'ancien attaché militaire à Paris s'est alors étendu sur la méfiance qu'inspirait l'attitude de certains milieux français qui paraissaient attacher plus de prix à un rapprochement avec le Reich qu'au maintien de l'Entente cordiale. Quelques-uns de vos compatriotes, poursuivit le général, sont peut-être tentés de dire : « Nous avons assez tiré les marrons du feu pour les Anglais. Profitons des bonnes dispositions qui se manifestent à Berlin pour faire une paix durable avec le Reich ». Une telle attitude préparerait de graves désillusions et le général Beaumont-Nesbitt est persuadé que l'état-major de l'Armée et le haut commandement français s'en rendent parfaitement compte.

Le chef du 2e Bureau n'a d'ailleurs pas été le seul à insister récemment sur la nécessité d'une étroite collaboration entre la France et la Grande-Bretagne. C'est un thème que développent en ce moment les représentants du War Office, comme d'ailleurs ceux du Foreign Office, dans toutes les occasions où on les rencontre. La campagne menée par la presse allemande contre l'Angleterre au moment même où M. von Ribbentrop se rendait à Paris n'a pas manqué d'impressionner l'opinion britannique. Aussi l'état-major impérial se montre-t-il particulièrement sensible au témoignage de confiance que constitue l'échange d'informations sur l'Allemagne.

133

Le Capitaine de Colbert, Attaché militaire de France à Lisbonne, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 309 [1]. Secret. *Lisbonne, 14 décembre 1938.*

Une personnalité étrangère qui depuis près de deux ans suit sur place, en Espagne nationaliste, l'évolution du conflit est venue me faire part tout dernièrement de ses réflexions. Ces idées bien que générales m'ont semblé assez intéressantes, pour être résumées brièvement ci-dessous.

Si l'on se rapporte à l'expérience espagnole, la théorie de la « guerre courte » préconisée par les stratèges d'outre-Rhin a fait complètement faillite. Certains esprits, en raison des formidables armements de l'Allemagne, avaient peut-être pu, en 1936, envisager la possibilité de sa réalisation, mais la guerre d'Espagne, vaste champ d'expérience pour tous les nouveaux matériels de guerre, a démontré que malgré les progrès réalisés, la fortification de cam-

[1] Extraite des archives de la Guerre.

pagne, même la plus rudimentaire, était un obstacle suffisant pour retarder, sinon empêcher toute progression de l'adversaire. D'autre part l'infanterie et l'artillerie restent toujours les armes maîtresses, l'aviation malgré ses progrès n'a qu'un rôle auxiliaire. En effet les résultats moraux ou matériels des bombardements de l'aviation soit sur les villes, soit sur les ouvrages fortifiés sont, en général, restés très inférieurs aux moyens mis en action.

Quand le public envisage la guerre future, il s'imagine que des incursions aériennes comprenant un nombre considérable d'appareils causeront de terribles désastres; il oublie trop facilement les lois de l'espace et du temps, et que pour grouper, sur un objectif donné, un grand nombre d'avions, il faut de nombreux terrains assez proches les uns des autres, conditions rarement réalisées en raison de la configuration et de la nature du sol. A ce sujet la bataille de l'Ebre [1] nous a montré ce qui était réalisable dans les conditions optima.

En effet, le sol volcanique d'Espagne se prête pour créer, en quelques jours et n'importe où, des terrains de fortune. C'est ainsi que dans les régions de Logrono, Saragosse et Teruel, les nationalistes auraient organisé de nombreux terrains d'aviation, environ une quinzaine (5 rien qu'aux environs de Saragosse). Ces terrains relativement très rapprochés ont permis de concentrer plus de 300 avions dans la boucle de l'Ebre sur un espace d'environ 700 kilomètres carrés. Jamais jusqu'à présent densité plus grande d'avions n'avait été réalisée dans une situation de guerre, et malgré cela, la progression des nationalistes n'en a pas été facilitée en proportion.

Les combats pour la reprise de la boucle de l'Ebre perdue en deux jours et regagnée en cent quinze jours [2] ont été très éprouvants pour les franquistes qui ont subi de lourdes pertes. On parle de 78.000 hommes environ hors de combat chez les nationaux, tandis que les gouvernementaux n'auraient perdu que 18.000 hommes environ. Les six derniers kilomètres ont été conquis sans combat, car les gouvernementaux ont préféré se replier derrière le fleuve avant qu'il n'ait commencé sa crue, qui atteint actuellement une dizaine de mètres. L'informateur au cours de la bataille de l'Ebre a assisté, à deux reprises, dans des états-majors, à de vives discussions entre les chefs de l'aviation, de l'artillerie et des troupes, chacun se reprochant de n'avoir pas rempli sa mission. Or par suite de l'ignorance des cadres subalternes et du manque d'entraînement des troupes d'une part, et d'autre part des liaisons défectueuses entre les armes, chacun agissait comme s'il était indépendant. Dans ces conditions, les attaques de l'infanterie ne pouvaient donner que de maigres résultats. La médiocrité des cadres subalternes provient en grande partie de la paresse native du jeune Espagnol, que les autorités nationalistes n'ont pas su secouer. Dans les écoles d'officiers, même celles dirigées par des instructeurs allemands, les jeunes gens ne travaillent pas plus de trois heures par jour.

[1] Sur cette bataille, voir ci-dessus le n° 97 (note).

[2] *Note du document :* Mon informateur estime que le montant des dépenses rien que pour les combats de l'Ebre doit être d'environ 1 milliard de pesetas or.

Le moral semble, en ce moment, assez bas dans le camp nationaliste, de fréquentes mutineries auraient lieu dans les meilleures troupes et même dans le Tercio marocain.

Au sujet des matériels étrangers, mon informateur estime que les appareils d'aviation allemands sont nettement inférieurs à ceux des Américains et des Anglais; en particulier le Heinkel est trop délicat à piloter. Tous les engins de combat blindés de marque allemande sont inférieurs à leur réputation; les munitions allemandes ont été longtemps défectueuses, et il y avait jusqu'à présent une proportion importante d'obus non éclatés. Les Allemands ont dû s'en rendre compte, car ils viennent d'apporter certaines modifications dans les détonateurs de fusées.

En résumé, et toujours si l'on en juge d'après ce que l'on peut voir en Espagne, l'attitude de l'Allemagne, dans sa politique extérieure, est loin d'être en rapport avec sa force militaire.

Il resterait actuellement en Espagne environ 28.000 Italiens.

134

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 3631. Très urgent. *Paris, 15 décembre 1938, 18 h. 15.*

Je réponds à votre communication relative à l'aide financière au gouvernement tchécoslovaque [1] :

1º L'accord tripartite devra être signé *par vous* et non par M. Monick. Je vous adresserai l'autorisation nécessaire par télégramme en clair. Les pleins pouvoirs suivront;

2º Votre signature sera subordonnée à l'envoi que vous fera M. Pospisil, en même temps qu'à sir Frederick Leith-Ross, de la lettre fixant l'emploi des fonds;

3º J'approuve les prévisions d'emploi des fonds telles qu'elles figurent aux annexes I et II de la lettre de M. Pospisil, à savoir :

a. *Pour l'aide aux réfugiés en Tchécoslovaquie :* livres : 6 millions à valoir sur l'avance de 10 millions de livres;

b. *Pour les dépenses des émigrants :* 4 millions de livres à valoir sur l'avance augmentés des sommes que le gouvernement tchécoslovaque aurait dû débourser pour le service de l'emprunt français;

[1] Allusion au télégramme de Londres nºs 3218-3219 de la veille, ci-dessus reproduit sous le nº 121.

4° Des précisions ont été apportées en ce qui concerne le montant des sommes à remettre à chaque émigrant. Il conviendrait, par analogie, sinon de préciser le montant à remettre à chaque réfugié, du moins d'indiquer les destinations que l'on a en vue (établissement correspondant à celui qui a été abandonné, outillage, cheptel, etc.). L'annexe II serait à compléter dans ces conditions;

5° Touchant la convention elle-même, je suis d'accord sur le texte communiqué hier soir à M. Monick par le ministère des Finances.

135

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3223, 3224. *Londres, 15 décembre 1938, 19 h.* (1).

J'ai appelé l'attention de sir George Mounsey sur l'intérêt que vous verrez à appuyer, le cas échéant, toute initiative des états sud-américains réunis à Lima tendant à mettre fin aux hostilités qui se poursuivent en Espagne (2).

L'assistant sous-secrétaire d'État au Foreign Office a manifesté d'abord un certain scepticisme en ce qui concerne le résultat éventuel d'un appel de ce genre. Mais il ne s'est nullement refusé à examiner la question et consultera lord Halifax à ce sujet.

J'ai fait observer que, même en supposant que les dirigeants espagnols refusent de se prêter à toute initiative de ce genre, l'action commune des états sud-américains n'en exercerait pas moins une certaine influence sur le public espagnol et pourrait contribuer à hâter la fin des hostilités.

Sir George Mounsey n'en a pas disconvenu et m'a promis de me tenir au courant de la suite que le secrétaire d'État jugerait à propos de donner à cette suggestion si l'hypothèse prévue par Votre Excellence vient à se réaliser.

(1) Par fil.

(2) Sur le projet français de recourir à la médiation de la conférence panaméricaine de Lima, voir ci-dessus les n°s 97 et 107.

136

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3170 à 3172 (1). Confidentiel. Réservé. *Prague, 15 décembre 1938, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h.)

Le directeur politique adjoint, que j'ai rencontré hier soir, m'a confié que, sans doute, le voyage à Berlin de M. Chvalkovsky n'aurait lieu qu'après les fêtes (2).

M. Cermak, que je connais depuis longtemps, m'a dit ce que le ministre m'avait seulement laissé entendre (3) parlé d'une certaine méfiance persistante de l'Allemagne et de l'Italie à l'égard du gouvernement tchécoslovaque (mon télégramme nos 3158-3159) (4).

M. Cermak m'a confié sans détours l'inquiétude ressentie ici quant à l'avenir des rapports avec le Reich. Il paraît que Berlin affecte de croire que les dirigeants actuels se bornent à cacher les sentiments d'attachement qu'ils conserveraient à l'orientation politique précédente. Le gouvernement du Reich laisserait entendre que des gages non équivoques de fidélité devraient lui être donnés avant qu'il accorde sa garantie aux nouvelles frontières. Cette attitude de temporisation méfiante inquiète le palais Cernin et l'opinion publique comme une menace toujours suspendue sur l'avenir. Elle explique la hâte de M. Chvalkovsky à obtenir l'exécution des promesses de Munich (mon télégramme nos 3140 à 3148) (5).

On se demande si l'Allemagne ne subordonnera pas l'octroi de sa garantie à la satisfaction de nouvelles exigences qui porteraient sur l'armée ou des règlements économiques, ainsi qu'à placer (*sic*) la Tchécoslovaquie dans une dépendance absolue de son puissant voisin.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) En fait il ne devait avoir lieu que les 21 et 22 janvier : voir ci-après le no 409.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Le télégramme de Prague nos 3157-3159 du 14 décembre, non reproduit, faisait état de l'ajournement du voyage à Berlin du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, soulignait le désir de Prague d'entretenir des bons rapports avec tous les états, dont la France, et concluait : « M. Chvalkovsky m'a confié que lui et ses collègues se sentaient en butte à la surveillance méfiante des Allemands et des Italiens, qui étaient facilement disposés à ne voir en eux que d'anciens partisans de M. Benès camouflés ».

(5) Du 13 décembre, ci-dessus reproduit sous le no 108.

137

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. KNOBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CHANGHAÏ.

T. nos 716, 717 S. Secret. *Paris, 15 décembre 1938, 21 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 1799 S [1], 1944 à 1946 et 1947 à 1950 [2].

Veuillez observer assez de réserve à l'égard des contacts établis par le Père Jacquinot pour que ni Chinois ni Japonais ne puissent jamais supposer que l'action personnelle de notre compatriote ait été, à un degré quelconque, concertée avec l'ambassade. Au cas où les possibilités dont il s'agit viendraient à se préciser, vous devez vous borner à renseigner exactement le Département, en vous abstenant de toute initiative qui puisse préjuger de l'attitude du gouvernement français.

Les deux personnalités chinoises visées par vos télégrammes nos 1799 et 1944 sont connues pour leur esprit d'intrigue et présentent trop peu de surface pour que leur intervention dans une affaire de ce genre ne commande la plus grande prudence.

Veuillez adresser des instructions dans le même sens à votre représentant à Chongking.

138

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1308 [3]. *Varsovie, 15 décembre 1938* [4].

(*Reçu :* le 16, 17 h. 30.)

Le gouvernement polonais a fait effectuer, ces jours derniers, deux démarches par le ministre de Pologne à Prague pour protester contre l'agitation ukrainienne qui se manifeste en Russie subcarpathique et contre la façon dont la presse tchèque parle de la question.

[1] Le télégramme de Changhaï no 1799-S, du 23 novembre, relatif à des conditions de paix nippones, n'a pas été retrouvé.

[2] Le télégramme nos 1944-1946, du 13 décembre, faisait état de conversations entre les Japonais et un partisan de M. Wang-Tsing-Wei, M. Tsing-Ming-Yi, membre du comité central exécutif du Kouomintang, conversations qui avaient eu pour sujet l'éventualité de pourparlers de paix. Le télégramme nos 1947-1950 (du 13 également) indiquait que le Père Jacquinot avait été approché par des personnalités qui prétendaient agir également au nom de M. Wang-Tsing-Wei, et prié de venir à Tchongking pour connaître les vues du gouvernement chinois à transmettre aux Nippons au sujet d'éventuelles négociations de paix.

[3] Extrait des « Papiers 1940 ».

[4] Par courrier en clair.

La thèse de M. Beck, en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, est celle-ci : avant le 1er octobre, la Pologne avait trois séries de griefs contre Prague: le sort fait à la population polonaise de Teschen, les difficultés opposées par Prague aux communications ferroviaires et aériennes entre les deux pays, la tolérance marquée par les autorités tchécoslovaques à l'égard des menées communistes et ukrainiennes dirigées contre la Pologne. La question de Teschen, poursuit M. Beck, est réglée; le gouvernement polonais espère que la Tchécoslovaquie améliorera, dès qu'elle le pourra, ses communications avec la Pologne; l'évolution intérieure du pays voisin règle la question des menées communistes; il reste celle des menées ukrainiennes que la Pologne ne peut pas tolérer.

Ainsi, malgré les satisfactions obtenues par la Pologne aux dépens de la Tchécoslovaquie, l'atmosphère demeure mauvaise entre les deux pays.

On ne peut se défendre contre l'idée que M. Beck n'a pas renoncé à agir dans le sens d'un démembrement total de la Tchécoslovaquie et qu'il attend de l'avenir non seulement l'attribution à la Hongrie de la Russie subcarpathique, mais aussi la sécession de la Slovaquie.

139

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4487 (1). Confidentiel. *Berlin, 15 décembre 1938* (2).

Les conversations que Votre Excellence vient d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères du Reich (3) lui auront permis de se rendre compte des dispositions du gouvernement allemand au regard des principaux problèmes politiques de l'heure. Il n'est peut-être pas indifférent, cependant, que je lui fasse connaître, ne fût-ce qu'à titre de recoupement, les impressions que j'ai retirées de mes premiers contacts avec les milieux allemands.

1º L'établissement de bons rapports avec la France répond, à l'heure actuelle, en Allemagne, à un désir général. Toutes les personnalités dirigeantes allemandes que j'ai approchées, sans exception, se sont prononcées, à cet égard, de la façon la plus catégorique et sans la moindre réticence; toutes m'ont affirmé que l'Allemagne désirait un rapprochement avec la France dans le respect du *statu quo* territorial et voulait mettre un point final à la querelle séculaire des deux pays.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Conversations qui aboutirent à la signature le 6 décembre de la déclaration franco-allemande : voir ci-dessus le nº 45-I.

Ce sentiment, dont la sincérité ne me paraît pas contestable, s'est d'ailleurs exprimé dans la ferveur avec laquelle a été accueillie la signature de la déclaration franco-allemande du 6 décembre.

Il s'explique par des raisons qui varient sans doute avec les milieux.

Le peuple allemand, pacifique dans son ensemble, voit dans le rapprochement des deux pays un gage de paix. Les éléments qu'inquiètent les débordements du dynamisme national-socialiste et la tension politique et économique créée par le régime en attendent une certaine détente intérieure et extérieure qui faciliterait peu à peu le retour de l'Allemagne à des conditions de vie plus normales. Quant au « parti », il est clair qu'il a essentiellement voulu l'accord avec la France pour se couvrir à l'ouest en prévision d'entreprises dans d'autres directions.

2° La volonté d'expansion à l'est me paraît, en effet, aussi certaine de la part du IIIe Reich, que sa renonciation, au moins actuelle, à toute conquête à l'ouest; ceci est le corollaire de cela. La première partie du programme de M. Hitler — intégration du *Deutschtum* dans le Reich, — est exécutée, dans son ensemble, c'est maintenant l'heure du *Lebensraum* qui sonne. L'insistance avec laquelle on m'a précisé que « du côté de la France » l'Allemagne ne revendiquait rien aurait suffi à m'éclairer. Mais on a été plus clair, et tous mes interlocuteurs, à l'exception de M. Hitler, m'ont parlé, sous des formes diverses et en se tenant d'ailleurs toujours dans une imprécision voulue, des nécessités d'expansion de l'Allemagne en Europe orientale. Pour M. von Ribbentrop, c'était « la recherche de zones d'influence dans l'Est et le Sud-est », pour le maréchal Goering, « une pénétration essentiellement économique dans le Sud-est » (1).

Je n'ai pas reçu, personnellement, de confidences très précises, mais il semble bien que l'on voie peu à peu se dessiner, dans ce qui est tout de même encore une nébuleuse, les formes de la grande entreprise allemande. Se rendre maître de l'Europe centrale en vassalisant la Tchécoslovaquie et la Hongrie, puis créer la Grande Ukraine sous l'hégémonie allemande : telle paraît être essentiellement la conception maintenant adoptée par les dirigeants nazis et, sans doute, par M. Hitler lui-même.

La vassalisation de la Tchécoslovaquie est malheureusement déjà un fait à peu près accompli. « Mon pays n'est plus qu'une province », disait encore hier mon collègue tchèque; le 2e bureau n'y travaillerait déjà plus que du côté polonais et l'on irait, dans certains milieux allemands, jusqu'à déclarer que désormais l'armée tchèque est appelée à jouer le même rôle que l'armée bavaroise sous le IIe Reich. La construction de l'autostrade Breslau-Vienne et du canal de l'Oder au Danube serait exclusivement effectuée avec de la main-d'œuvre tchèque. De deux sources également bonnes m'a été annoncé, pour une date prochaine, un accord germano-tchèque pour la parité des monnaies, qui serait bientôt suivi d'une union économique et monétaire.

(1) Paroles prononcées au cours d'entretiens des deux ministres allemands avec l'ambassadeur respectivement les 19 et 29 novembre : voir, au tome XII de la présente série, les nos 332, 333, 441, 445.

En Hongrie, où la résistance sera évidemment plus forte, on cherchera surtout à obtenir une allégeance économique et à assurer à l'armée allemande un droit de passage devenu indispensable pour une action à l'est, depuis que le territoire hongrois coupe la voie ferrée de Slovaquie.

Quant à l'Ukraine, depuis une dizaine de jours, tout le personnel national-socialiste en parle. Le centre d'études Rosenberg, les services du Dr. Goebbels, l'organisme *Osteuropa* dirigé par l'ancien ministre Curtius, le 2e bureau sont sur la question. Les voies et moyens ne sont, semble-t-il, pas encore arrêtés, mais le but paraît bien fixé : créer une Grande Ukraine, qui deviendrait la terre nourricière de l'Allemagne (1). Pour cela, il faudra courber la Roumanie, convaincre la Pologne, dessaisir l'U.R.S.S. : le dynamisme allemand ne s'arrête devant aucune de ces difficultés et dans les milieux militaires, on parle déjà de la chevauchée jusqu'au Caucase et à Bakou.

Il n'est pas probable que M. Hitler cherche à réaliser l'entreprise sur l'Ukraine par une action militaire directe. Ce serait contraire aux principes qu'il a énoncés à différentes reprises et selon lesquels le régime ne veut ni guerre idéologique, ni annexion de populations allogènes. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'il ait encore arrêté les moyens d'action. Dans son entourage, on songe à une opération qui reproduirait, à une plus grande échelle, celle des Sudètes : propagande en Pologne, en Roumanie et en U.R.S.S. en faveur de l'indépendance ukrainienne; le moment venu, appui par la voie diplomatique et par l'action de corps francs : la Ruthénie serait le foyer du mouvement. Ainsi, par un curieux renversement du destin, la Tchécoslovaquie, établie comme un bastion pour contenir la poussée allemande, sert aujourd'hui de bélier au Reich pour enfoncer les portes de l'Orient.

3o Des colonies, personne ne m'a parlé en Allemagne. Elles n'occupent, pour le moment tout au moins, que certains milieux spéciaux. M. von Ribbentrop n'a fait une allusion aux manifestations auxquelles les revendications allemandes ont donné lieu en France que pour préciser aussitôt que la question se discuterait peut-être dans cinq ou six ans (2). Il s'est exprimé exactement dans les mêmes termes avec un de mes collègues, ce qui prouve qu'il y a une consigne. Le Führer a donné nettement l'impression à l'ambassadeur de Belgique que l'affaire ne l'intéressait pas et qu'il ne la soulevait de temps à autre que pour éviter de laisser prescrire « le droit de propriété » de l'Allemagne (3). Les dirigeants nazis appliquent la méthode cartésienne et sérient les questions; mais, surtout, leurs appétits, aiguisés à la fois par leurs besoins et leurs ambitions, les poussent vers l'Est, vers la belle aventure et la grande réalisation du régime, et ils sont pressés de l'entreprendre.

4o Les difficultés de la situation économique entrent, semble-t-il, pour une assez large part dans cette hâte. La disette de devises consécutive aux énormes dépenses de l'armement entraîne des restrictions de plus en plus

(1) Sur les visées ukrainiennes de l'Allemagne, voir ci-dessus les nos 6, 44, 116, 117.
(2) Voir au tome XII de la présente série, le no 332.
(3) Sur l'entretien du Führer et de l'ambassadeur de Belgique, voir, au tome XII de la présente série, les nos 410, 428.

grandes, notamment pour les denrées alimentaires. La population se nourrit mal et, peut-être même, pas toujours à sa faim. Il n'y a plus de chômage, à la vérité, il y a, au contraire, pénurie de main-d'œuvre, la fabrication de produits de « remplacement » demandant beaucoup plus de travail que celle des produits naturels, mais les ouvriers, astreints à dix heures d'usine, commencent à donner des signes de lassitude et on m'a cité des cas récents de grève perlée assez sérieux. Les personnalités compétentes n'appartenant pas au « parti » estiment que l'armature financière et économique est à la limite de sa capacité de résistance. Mais la plupart des dirigeants se refusent à l'admettre. Pour maintenir et renforcer cette économie de préguerre, il faut un grenier, des mines, de la main-d'œuvre : l'Ukraine est aux portes de l'Empire.

5° La situation intérieure, au sein même du parti [1], paraît, par ailleurs, assez tendue. Des personnes bien informées croient voir réapparaître les signes avant-coureurs qui précèdent et annoncent les convulsions internes du IIIe Reich : inquiétude de la population, sentiment d'anxiété et de malaise général, accès d'indignation et de franchise inattendue contre le régime, à la suite notamment des pogroms juifs chez des fonctionnaires, des officiers, des membres du parti, en un mot, atmosphère d'orage. La tension entre les principaux lieutenants du Führer aurait augmenté; M. Himmler, par exemple, se serait vainement employé à amener une réconciliation entre le maréchal Goering et M. von Ribbentrop.

Je suis depuis trop peu de temps à Berlin pour pouvoir formuler, sur ce dernier point, un avis personnel. Il ne me paraît pas, en tout cas, que le prestige du Führer soit en aucune manière atteint. Il est au-dessus des nuages qui passent sur l'opinion comme des querelles qui divisent ses collaborateurs. Mais il est bien possible qu'il voie, entre autres avantages, dans l'entreprise ukrainienne, une occasion de détourner l'attention de son peuple des difficultés internes qui s'accroissent dangereusement.

140

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1406 à 1408. *Washington, 15 décembre 1938.*

M. Eden remporte aux États-Unis un grand succès personnel [2]. La parfaite correction dont il a fait preuve envers son gouvernement dans ses déclarations publiques a déçu les quelques publicistes anglais qui mènent, d'ac-

(1) Sur cette situation, voir, au tome XII de la présente série, les nos 291, 304, 440; ci-dessus les nos 59, 103.

(2) Sur le voyage aux États-Unis de l'ancien secrétaire d'État au Foreign Office, voir ci-dessus le no 39.

cord avec leurs confrères américains, la campagne contre M. Chamberlain, mais elle lui a valu la gratitude de l'administration et l'approbation très générale des milieux politiques.

Dans des conversations dont j'ai eu l'écho très confidentiel, M. Eden a défendu assez mollement M. Chamberlain et les hommes d'État de cette génération qui, d'après lui, se bercent encore de l'illusion qu'on peut laisser passer l'orage et revenir au bon vieux temps. Il a déclaré que tout son effort tendait à faire comprendre à l'opinion publique anglaise qu'une nouvelle guerre n'était pas impossible. Il a d'ailleurs insisté sur l'effet de démoralisation produit en Angleterre par la complaisance avec laquelle certains journaux américains prédisent la désintégration de l'Empire britannique.

M. Eden a tenu à me dire qu'il ne séparait jamais notre pays du sien dans ses conversations. « Je veux leur montrer que nous sommes étroitement unis, malgré les tentatives de Rome et de Berlin pour nous dissocier, et les convaincre qu'après tout, nous ne sommes pas finis. »

Parlant de la Tunisie, il m'a rappelé que le gouvernement dont il faisait partie avait, pendant l'automne de 1935, obtenu de nous la promesse qu'en cas de conflit avec l'Italie, la flotte britannique trouverait un point d'appui à Bizerte.

M. Roger Maugras, Ministre de France à Stockholm,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 240. *Stockholm, 15 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 décembre.)

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la traduction, telle qu'elle m'a été transmise par les Affaires étrangères suédoises, d'un discours prononcé le 8 décembre à Gothembourg par M. Sandler et dans lequel il passe en revue un certain nombre de questions de politique étrangère.

La partie de ce discours qui a paru la plus frappante est celle dans laquelle le ministre a fait allusion aux tentatives opérées par les Allemands pour réaliser « l'aryanisation en dehors des frontières du Reich ». M. Sandler révèle que des maisons suédoises qui font des affaires avec l'Allemagne ou qui ont des filiales en Allemagne ont été invitées à fournir des renseignements sur leur personnel et sur l'origine de leurs capitaux au point de vue racial, et informées qu'il ne convenait pas pour elles d'employer du personnel non aryen. Le ministre s'élève en des termes d'une réelle fermeté sur de pareils procédés et tout en feignant de croire qu'ils sont le fait, non du gouvernement, mais de subordonnés ou de maisons allemandes trop

zélées, il rappelle que seules les lois suédoises sont applicables en Suède et qu'on ne peut avoir la prétention d'étendre à un pays voisin « l'application d'une législation spécifiquement allemande sans validité en Suède et qui y blesse le sentiment du droit ». Il exhorte donc les maisons suédoises à résister fermement à ces enquêtes qui constituent une inquisition commerciale inadmissible et les assure de l'appui du gouvernement.

Ces révélations ont produit un assez vif émoi dans la presse. Je m'efforce d'obtenir des renseignements sur les faits signalés par M. Sandler et je me réserve dans quelques jours de rendre compte à Votre Excellence des indications que j'aurai pu recueillir.

Le ministre a parlé également d'une manière assez étendue des affaires d'Espagne. Après avoir justifié par des considérations de fait l'envoi d'un agent à Burgos et ajouté que l'arrangement intervenu ne comportait aucune reconnaissance du gouvernement du général Franco, le ministre a annoncé la décision récemment prise par le gouvernement suédois de se retirer du sous-Comité de non-intervention (1). D'après ce que m'a dit M. Sandler lui-même, la raison de cette démission aurait été le voyage récemment fait en Espagne par le secrétaire de ce sous-comité, sans aucun mandat des membres de cet organisme et sans qu'à son retour il ait donné aucune indication sur le but et les résultats de son voyage (2). Il aurait simplement annoncé un jour qu'il avait « repris ses fonctions ».

Il est toutefois probable que M. Sandler a saisi avec satisfaction ce prétexte pour quitter le sous-Comité. Depuis longtemps les affaires d'Espagne l'inquiètent et il redoute de plus en plus de voir son pays mêlé à des questions où les intérêts des grandes puissances peuvent se heurter.

Comme on a déjà pu le voir dans les discussions relatives à la Société des Nations et à l'application de l'article 16, la préoccupation essentielle de M. Sandler, en présence de l'état troublé de l'Europe, est de dégager son pays de toutes les obligations internationales, d'éviter en tout cas d'être mêlé aux luttes des grandes puissances. Sa démission du sous-comité de Londres est une nouvelle manifestation de cet état d'esprit qui transparaît en effet à travers tout le discours en question et qui en est en quelque sorte la pensée dominante. Il le commence en effet en proclamant que les petits états entendent se gouverner eux-mêmes, sans se laisser entraîner dans le jeu des grandes puissances comme les pièces d'un échiquier. Il salue les états de l'Entente balkanique « affirmant la nécessité d'avoir une politique indépendante » (3). Il fait une allusion aimable aux états baltes qui proclament leur volonté d'appliquer une politique de neutralité analogue à celle des

(1) Cette décision avait été prise le 25 novembre. La Belgique devait suivre cet exemple : voir, au tome XII de la présente série, le n° 437 (et note).

(2) Sur la mission de M. Hemming en Espagne, voir, au tome XII précité, les n°s 298, 325, 331 (et note).

(3) A partir du 28 novembre, une conférence des chefs d'État-major de l'Entente balkanique s'était tenue à Athènes durant une dizaine de jours : voir ci-dessus le n° 81.

pays du Nord [1] et conclut en constatant que tous ces pays, y compris les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse se voient obligés de vouer une attention croissante aux efforts faits par les grandes puissances pour exercer sur eux une influence indue. Plus que jamais, devant les conflits qu'il prévoit pour un avenir prochain, M. Sandler voudrait que la Suède, profitant de sa situation excentrique, se replie sur elle-même et laisse passer les orages sans avoir à en souffrir.

142

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1147. *Londres, 15 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 décembre.)

Ma communication téléphonique nº 3156 [2] a rendu compte brièvement du débat qui a eu lieu le 7 décembre à la Chambre des Communes sur la question coloniale. Ainsi que je l'ai indiqué, le ministre des Dominions et des Colonies a affirmé qu'aucun transfert de territoires n'était envisagé par le gouvernement britannique. Il a ajouté que l'opinion anglaise n'était pas disposée à remettre à un pays quelconque la garde d'un seul des territoires ou des peuples dont le Royaume-Uni est responsable, soit en qualité de puissance coloniale, soit en qualité de puissance mandataire.

Je crois nécessaire de revenir sur ces déclarations qui ont été assez mal accueillies en Allemagne, malgré les égards dont les collaborateurs de M. Chamberlain y sont habituellement l'objet. Les journaux du Reich ont néanmoins donné cours plus librement encore à leur indignation en commentant le discours prononcé au début de la même séance du Parlement par M. Noel Baker [3]. En effet, le député travailliste, tout en présentant, conformément à la thèse bien connue de son parti, une motion préconisant la conclusion d'un accord international grâce auquel tous les territoires coloniaux du

[1] A l'issue d'une conférence des états baltes un communiqué publié le 12 juin proclamait l'accord de la Lettonie, de la Lithuanie et de l'Esthonie en matière de politique étrangère, leur souci d'éviter tout dogme idéologique et de maintenir une ligne indépendante de politique étrangère sans se laisser influencer par ce que pourraient faire l'Allemagne ou l'Union soviétique.

[2] Analysée ci-dessus sous le nº 74 (note).

[3] Le débat sur la question coloniale avait été engagé le 7 décembre sur une motion du député travailliste Noel Baker demandant, au nom de l'opposition, qu'aucune redistribution des territoires coloniaux ou sous mandat ne soit effectuée sans le consentement des habitants, et que le système mandataire soit étendu à tous les territoires coloniaux par mesure de pacification internationale. Les revendications coloniales allemandes devaient être envisagées en fonction de l'attitude générale du Reich en matière internationale; l'orateur se refusait à admettre les arguments du surpeuplement, de la répartition des matières premières et du prestige; il estimait enfin que des raisons stratégiques s'opposaient à tout transfert de territoire à l'Allemagne.

globe seraient désormais placés sous mandat, s'est efforcé de réfuter les arguments d'ordre démographique ou économique sur lesquels reposent les revendications du Reich. Il a souligné par contre les raisons d'ordre stratégique qui s'opposent à la rétrocession du Tanganyika. En admettant même, a-t-il fait remarquer, qu'en 1919 les Alliés aient interprété de façon discutable les quatorze points du président Wilson, il n'appartient pas aux « ravisseurs de l'Autriche » et aux « vainqueurs de Munich » de donner des leçons de moralité.

L'opposition, bien qu'elle ait soulevé une fois de plus le problème de l'extension du régime des mandats, n'a donc pas pris, en ce qui concerne le retour éventuel à l'Allemagne de ses anciennes colonies, une attitude véritablement différente de celle de la majorité gouvernementale puisque, d'un côté comme de l'autre, on mesure tous les dangers que comporterait pour l'Empire britannique une rétrocession des anciens territoires allemands.

Il ne faudrait pas en conclure, toutefois, à l'unanimité complète de l'opinion ou du Parlement sur ce terrain-là. Parmi les conservateurs, comme parmi les travaillistes et les libéraux, il existe des gens qui, pour des raisons qui n'ont d'ailleurs rien de commun, formulent des réserves quant à la politique coloniale du Royaume-Uni. C'est ainsi que certains conservateurs, — notamment sir Arnold Wilson, — aux yeux desquels la nécessité d'un rapprochement anglo-allemand l'emporte sur toute autre considération, ne sont pas partisans de fermer la porte définitivement aux revendications coloniales du Reich. Aussi reprocheraient-ils volontiers à M. Malcolm MacDonald de s'être montré, l'autre jour, un peu trop intransigeant. Les conservateurs de cette nuance particulière se demandent en effet si les territoires sous mandat ne risquent pas de constituer des éléments flottants qui ne pourront jamais être assimilés au reste de l'Empire colonial et si, dans ces conditions, il n'y aurait pas intérêt à s'en débarrasser pour, du même coup, faciliter un « apaisement ».

Les doctrinaires de gauche ont, de leur côté, une attitude toute différente, car ils ne veulent pas entendre parler de la moindre concession aux états totalitaires. C'est au principe même de la colonisation qu'ils s'en prennent. Les indigènes, disent-ils, ne doivent pas passer d'une domination à une autre sans être consultés, ni être troqués comme du bétail ou des marchandises. La seule excuse de la colonisation est de développer le bien-être et l'éducation des populations dont on a la charge, le mandat devant être considéré comme une sorte de mission culturelle. C'est là un point de vue fréquemment exposé par les intellectuels du parti libéral ou du parti travailliste. Dans le *News Chronicle* de ce matin, on trouve, sous la plume de M. Michael Huxley, ancien diplomate et parent du romancier et du biologiste bien connus, un article qui s'inspire de cette doctrine.

On ne peut donc nier l'existence chez certains groupes de droite ou de gauche de critiques qui n'ont peut-être pas une force considérable, mais risquent de donner l'impression que le pays n'est pas entièrement d'accord sur la politique à suivre. Il importe, toutefois, de ne pas exagérer l'importance de ces groupes. Il s'agit en réalité d'une infime minorité. Du côté des

conservateurs, on assiste à un recul assez sensible des sympathies proallemandes. Le récent discours de lord Londonderry dont j'ai rendu compte par ailleurs (dépêche nº 1142 du 16 décembre) [1] est caractéristique à cet égard. Quant aux suggestions du parti travailliste en ce qui concerne l'extension du régime des mandats, elles appartiennent à la liturgie particulière de ce parti. On peut imaginer, sans risque de commettre une erreur grave, que M. Noel Baker, en présentant sa motion le 7 décembre, agissait sans le moindre espoir et se bornait à renouveler sous une forme presque académique les vœux maintes fois émis au cours des congrès du parti travailliste.

Il est vraisemblable, en outre, que le ministre des Dominions et des Colonies ne se serait pas exprimé en termes aussi catégoriques s'il n'avait eu la certitude d'être couvert par le Premier ministre et soutenu par la grande majorité de l'opinion. De toutes les parties de l'Empire, qu'il s'agisse des Dominions, des colonies de la Couronne ou des territoires sous mandat, des télégrammes ont afflué à Whitehall pour adjurer le gouvernement de ne pas céder au Reich le moindre pouce de terrain. En outre, les brutalités et les mesures arbitraires dont les Juifs viennent à nouveau d'être victimes [2] n'ont pas peu contribué à renforcer l'hostilité des Anglais à l'égard du régime hitlérien. Personne ne doute ici que les Allemands ne traiteraient les nègres beaucoup plus mal encore que les Juifs. Il est frappant au surplus que la presse contienne si peu d'articles de fond sur la question des colonies allemandes. Le *Times* lui-même, qui se montre pourtant plein de ménagements à l'adresse de Berlin, n'a pas, depuis longtemps, ouvert ses colonnes à ces interminables controverses où se reflètent les divisions de l'opinion.

On peut donc conclure qu'à quelques exceptions près, les Anglais sont d'accord, à l'heure actuelle, pour refuser au Reich des concessions d'ordre colonial qui compromettraient la sécurité de l'Empire britannique.

[1] Non reproduite, cette dépêche faisait état d'un discours prononcé par lord Londonderry le 13 décembre à une réunion de l'*Ovesseas League*. Lord Londonderry arguait des persécutions antisémites en Allemagne pour recommander de « ne sacrifier ni un individu ni un pouce de territoire » en matière coloniale; il n'en estimait pas moins que la paix du monde dépendait d'un accord anglo-allemand.

[2] Voir ci-après le nº 143.

143

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1354. *Berlin, 15 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 décembre.)

Une nouvelle série de décrets et ordonnances vient récemment de compléter les mesures antisémites déjà prises en Allemagne, le 12 novembre dernier, à la suite de l'assassinat de M. von Rath [1]. Leur but commun est de préparer la constitution de ghettos qui relègueront définitivement les Juifs en marge de la société.

Ces mesures peuvent se grouper sous deux chapitres, qui prévoient un double isolement :

— isolement social;
— isolement économique.

L'isolement social des Juifs avait déjà été partiellement réalisé par les lois de Nuremberg. Cependant, ces lois s'étaient contenté d'organiser la protection de la race allemande. Elles n'avaient pas cherché à matérialiser visiblement la condamnation qui exclut les Juifs de la vie nationale pour en faire des parias. Les Juifs pouvaient circuler librement dans les rues et rien ne les distinguait apparemment de leurs compatriotes. Citoyens de seconde zone, ils n'en continuaient pas moins à prendre part, du moins extérieurement, à la vie commune de la nation.

Cette liberté, jugée scandaleuse par les purs doctrinaires de l'antisémitisme hitlérien, vient d'être retirée aux Juifs par le décret du 28 novembre dernier. Par ce décret, M. Himmler, chef de la police du Reich, prévoit le principe de ce qu'il appelle le *Judenbann*, c'est-à-dire de l'interdiction faite aux Juifs de paraître dans certaines rues ou dans certains locaux publics.

En application de ce décret, le chef de la police a interdit aux Juifs de sortir de leurs demeures de 12 à 20 heures le samedi 3 décembre, jour de la solidarité nationale. « On ne saurait, en effet, écrivaient à cette date les journaux, attendre des Juifs qu'ils comprennent le sens de cette grande journée ».

Une seconde application du même décret a été l'ordonnance prise par le préfet de police de Berlin à la date du 3 décembre. Par cette ordonnance, il est interdit aux Juifs de paraître dans une salle de théâtre, de concert ou

[1] **Sur les mesures antisémites du 12 novembre, voir au tome XII de la présente série le nº 300.**

de conférence, dans un musée, une exposition ou une foire, dans une piscine ou sur un terrain de sport. Il leur est, en outre, interdit d'approcher du Monument aux morts, ainsi que de paraître à la Wilhelmstrasse ou dans les rues qui avoisinent le quartier gouvernemental. Un avertissement du même préfet de police précise qu'il ne s'agit là que d'une première mesure et que d'ici peu, sans doute à partir du 30 juin prochain, un nombre beaucoup plus considérable de rues seront interdites aux Juifs. Le seul quartier où on leur permet une certaine tranquillité est celui de la Grenadierstrasse dans le nord de Berlin, qui, selon toute vraisemblance, sera le futur ghetto de la capitale.

Ces mesures sont à rapprocher du décret pris le 4 décembre par le chef de la police du Reich pour interdire immédiatement aux Juifs le droit de posséder et de conduire une moto ou une voiture et pour leur retirer, à la date du 31 décembre prochain, leur permis de conduire.

Elle sont également à rapprocher de l'ordonnance du 5 octobre 1938, aux termes de laquelle un « J » rouge doit être apposé sur tout passeport juif, ainsi que de l'ordonnance du 22 novembre qui impose aux Juifs l'obligation d'ajouter à leurs prénoms allemands ceux d'Israël pour les hommes, de Sarah pour les femmes.

Enfin, dans le même ordre d'idées, il convient de citer le décret du 15 novembre par lequel le Dr Rust, ministre de l'Instruction publique du Reich, a définitivement fermé aux Juifs l'accès des universités et des écoles techniques allemandes, où, déjà, ils ne pouvaient plus entrer, en vertu des lois existantes, qu'en nombre extrêmement limité.

Par cet ensemble de dispositions, les dirigeants du IIIe Reich préparent la constitution définitive des ghettos. Fidèles à leur tactique habituelle, ils procèdent méthodiquement et progressivement. Ils multiplient les interdictions de détail qui rendront un jour possible une solution plus radicale du problème. L'isolement social des Juifs n'est pas encore un fait accompli, mais, en un mois, le national-socialisme a mis sur pied une législation antijuive qui n'est pas loin d'égaler tout ce que le régime avait fait, dans ce sens, depuis son arrivée au pouvoir, en 1933.

L'isolement économique des Juifs posait, au contraire, et pose encore, aux dirigeants hitlériens, des problèmes plus délicats que leur isolement social. Défini comme un idéal dans l'ordonnance signée le 12 novembre dernier par le maréchal Goering, il est loin d'avoir fait les progrès radicaux dont rêvaient les fanatiques de l'antisémitisme.

En ce qui concerne le commerce de détail, l'opération était relativement aisée, bien qu'elle porte sur environ 9.000 maisons, surtout concentrées à Berlin et à Francfort. Une ordonnance du 19 novembre a précisé, à ce sujet, que deux tiers de ces maisons disparaîtraient et qu'un tiers seulement d'entre elles serait repris par des commerçants aryens. Les modalités de la liquidation et de la reprise ont été définies par l'ordonnance du 3 décembre qui codifie les mesures déjà prises à cet égard.

Quant à la propriété immobilière, rien jusqu'ici n'a été fait. Sans doute le bruit a-t-il couru et continue-t-il à courir d'éventuelles mesures de confis-

cation. Mais la décision n'a pas encore été prise de retirer aux Juifs la propriété des immeubles qui leur appartiennent. A ce sujet, il convient même de signaler une ordonnance, prise le 30 novembre, par le gauleiter d'Autriche, pour annuler purement et simplement toutes les ventes d'immeubles passées depuis le 9 novembre dernier entre Juifs et aryens. Pareille décision semble indiquer que l'attente de nouvelles mesures antisémites avait été l'occasion pour certains aryens de conclure des marchés scandaleusement avantageux, au détriment de propriétaires juifs et finalement de la communauté allemande.

Si l'« aryanisation » de la propriété immobilière ne progresse pas, il en va autrement du paiement de l'amende d'un milliard imposée le 12 novembre à « la nation juive », en réparation du meurtre de Paris. A ce sujet, il convient d'ailleurs de remarquer que le paiement de cette amende contribuera certainement a accélérer l'exclusion des Juifs de la vie économique allemande. Les journaux du Reich ont, sans doute, essayé de minimiser le poids que cette charge fera peser sur les Juifs. En réponse aux protestations indignées de la presse étrangère, ils ont fait valoir que, d'après l'estimation faite en vertu du décret du 26 avril 1938, la fortune israélite s'élevait à cette date à plus de sept milliards de marks et qu'à Berlin même, on comptait 199.000 [1] Juifs possédant en tout près de 400 millions. D'après eux, rien ne doit être plus facile aux Juifs que de s'acquitter de leur dette. Il n'en reste pas moins que la mobilisation d'une pareille somme constitue une opération délicate. Les dirigeants du IIIe Reich s'en sont rendu compte et une ordonnance du ministre des Finances en date du 23 novembre a précisé que l'amende sera payée en quatre termes, les 15 décembre, 15 février, 15 mai et 15 août, et qu'elle ne sera prélevée que sur les fortunes supérieures à 5.000 RM. Rien ne peut mieux souligner l'importance d'une mesure qui, indirectement, tend à éliminer les Juifs de l'économie allemande.

Isolement social et isolement économique des Juifs, tels sont, donc, les deux buts de la série des ordonnances antisémites prises depuis un mois par le IIIe Reich et on peut être certain que ce dernier est décidé à les appliquer avec la dernière énergie.

On en a pour preuve la campagne antijuive qui, depuis un mois, se poursuit, plus ou moins violente selon le moment, à travers tout le pays. Le 17 novembre, a été ouverte au Reichstag une exposition antijuive destinée à prouver au public berlinois, à grand renfort de propagande, les épouvantables méfaits dont, partout dans le monde, et plus particulièrement en Autriche, s'est rendu coupable le judaïsme international. Les crimes publics et privés des Juifs sont également des thèmes que, chaque semaine, développent, avec une abondance toujours accrue, les hebdomadaires qui, comme le *Stürmer*, donnent l'impulsion au mouvement antisémite, ou, comme le *Schwarze Korps*, sont destinés à former politiquement l'élite du parti. Tels sont, en outre, les sujets qu'ont récemment exposés, devant d'impo-

[1] Le texte porte : 199 milliards.

sants auditoires, le Dr Ley à Vienne, et le Dr Rosenberg à Berlin [1]. Enfin, derrière ces chefs de file, se presse la meute des orateurs du parti et, dernièrement, l'*Angriff* a annoncé qu'au cours de l'année 1939, 1.500 réunions publiques seraient consacrées à la lutte antisémite. Soutenus par une pareille propagande, on peut être sûr que les dirigeants du IIIe Reich ne faibliront pas dans l'application des mesures qui viennent d'être décrétées.

Ces mesures seront-elles bientôt complétées par d'autres mesures plus radicales encore? On ne saurait, semble-t-il, en douter. Le but final que se sont proposé les défenseurs de la pure doctrine hitlérienne est certainement la constitution de ghettos, où, dans les quartiers les plus misérables de la capitale et de quelques grandes villes, vivront, isolés du monde, affublés d'insignes spéciaux, livrés à eux-mêmes et surveillés plutôt que protégés par la police, les Juifs qui n'auront pu quitter l'Allemagne et que des lois de plus en plus sévères auront définitivement prolétarisés.

Le IIIe Reich mettra peut-être un certain temps avant de réaliser cet idéal. Pour y parvenir, il est résolu à opprimer de façon toujours plus impitoyable les Juifs condamnés à vivre en Allemagne, et, si un jour, ce qu'on peut toujours craindre, l'un de ceux-ci, décidé à venger dans un coup d'éclat le martyre de son peuple, réussissait à abattre un des chefs du national-socialisme, alors on peut être sûr que, fidèles à la parole récemment donnée par un des leurs dans le *Schwarze Korps*, les soldats du régime, qu'ils appartiennent aux milices brunes ou aux milices noires, n'hésiteraient pas à faire disparaître dans le sang ceux qu'ils appellent les descendants de Juda.

144

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

D. nº 1138. *Londres, 15 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 décembre.)

En réponse à une question qui lui a été posée à la Chambre des Communes sur la déclaration franco-allemande du 6 décembre, M. Chamberlain a déclaré que le gouvernement britannique se félicitait de la conclusion de cet accord

[1] Un télégramme nº 4354 de Berlin, du 2 décembre, faisait état d'un discours prononcé la veille par Rosenberg à Carlsbad sur « la question juive dans la lutte internationale ». Ce discours s'en prenait à la Tchécoslovaquie de Benès, « avant-garde des forces judéo-libérales et judéo-bolchevistes » contre le Reich, justifiait les récentes mesures antisémites par le rôle « néfaste » joué par les Juifs en Allemagne depuis la guerre, évoquait le mécontentement des « consortiums juifs » de New York à la suite de ces mesures, le combat commun des marxistes et des Israélites contre le IIIe Reich, attribuait enfin les récentes convulsions sociales françaises aux Juifs.

et qu'il en avait informé le gouvernement français lorsque celui-ci lui avait donné connaissance des termes de la déclaration le 24 novembre dernier (1). La position du gouvernement, que le Premier ministre avait au reste définie verbalement à Paris lors de ses conversations avec M. le Président du Conseil et Votre Excellence (2), est donc très claire. En revanche, il n'en est pas tout à fait de même des réactions de l'opinion publique anglaise.

En soi, tout essai de rapprochement entre la France et l'Allemagne ne peut qu'être accueilli favorablement dans ce pays où le public a été habitué depuis des années à considérer que l'antagonisme franco-allemand était le plus grand péril qui menaçât la paix de l'Europe. Il y a quelques années, et peut-être même quelques mois, un acte comme celui du 6 décembre aurait provoqué en Grande-Bretagne une satisfaction unanime et aurait été sans doute accompagné des commentaires les plus optimistes en ce qui concerne l'avenir des relations internationales. On est obligé de constater que l'attitude du public est aujourd'hui beaucoup plus nuancée. C'est qu'aux yeux de la plupart des Anglais, la déclaration se présente dans un ensemble de circonstances qui fait douter de la valeur positive qu'il convient de lui attribuer. Sans doute un certain nombre de journaux conservateurs ont-ils, le lendemain de la signature de l'accord, publié à ce sujet des commentaires approbateurs bien qu'empreints d'une certaine réserve. Sans doute aussi ai-je pu constater que la déclaration a produit une impression favorable dans la Cité. Mais le sentiment dominant du public a été et reste encore celui d'un grand scepticisme.

Il ne faut pas perdre de vue en effet que la déclaration franco-allemande apparaît ici comme un pendant de celle que M. Hitler et M. Chamberlain ont signée à Munich le 1er octobre dernier (3). Or, presque aussitôt après, les dirigeants du Reich et la presse allemande ont commencé une campagne d'excitation systématique contre la Grande-Bretagne, de telle sorte que les relations entre les deux pays sont probablement plus mauvaises à l'heure actuelle qu'elles ne l'ont jamais été. Ce précédent ne paraît pas de bon augure aux Anglais et ils doutent que la tentative de rapprochement entre la France et l'Allemagne ait un meilleur succès que celle esquissée par M. Chamberlain entre leur pays et le Reich.

D'autre part, la coïncidence entre le voyage de M. von Ribbentrop à Paris et les attaques italiennes contre la France, attaques dont beaucoup attribuent l'inspiration à Berlin, a été mise en relief par toutes les feuilles et abondamment commentée dans le public. Les articles plus récents de la presse allemande favorables aux revendications italiennes (4) n'ont fait qu'accentuer le malaise provoqué par cette situation.

(1) Le fait était rapporté par le télégramme de Londres n° 3196, du 12 décembre, non reproduit. (Un autre député ayant demandé au Premier ministre si la déclaration franco-allemande « pour autant qu'elle se rapporte aux frontières de la France et du Reich affecte en quoi que ce soit les obligations qui incombent à la Grande-Bretagne en vertu du traité de Locarno », le Premier britannique avait répondu par la négative).

(2) Le 24 novembre : voir, au tome XII de la présente série, le n° 390.

(3) En fait le 30 septembre : sur cette déclaration, voir, au tome XI de la présente série, le n° 490 (note).

(4) Voir ci-dessus les nos 43, 71, 77.

Enfin, les informations publiées un peu partout sur les visées allemandes en Ukraine [1] posent pour les Anglais la question de savoir si, en signant la déclaration de Paris, la diplomatie allemande n'a pas eu pour seul but d'endormir l'opinion française et de s'assurer la neutralité de notre pays en prévision d'une expédition de grande envergure vers l'Est.

Ces divers facteurs s'ajoutant les uns aux autres expliquent les hésitations de l'opinion britannique en présence d'un acte diplomatique dont elle mesure assez mal la portée. Elle se cantonne à son égard dans une attitude de réserve et il a été significatif de constater au banquet de la presse étrangère que l'allusion de M. Chamberlain à la déclaration franco-allemande [2] a, comme d'ailleurs son rappel de l'accord de Munich et de la déclaration anglo-allemande, été accueillie par un silence total.

Si donc on doit enregistrer le scepticisme marqué de l'opinion anglaise qui se traduit par une absence presque complète de commentaires à la fois dans la presse et dans le public à l'égard d'un accord qui, en d'autres temps, aurait été considéré comme revêtant une importance historique, il faut également noter que l'initiative du gouvernement français n'a provoqué ici aucune réflexion défavorable et n'a donné naissance à aucun malentendu. On aurait pu craindre, étant donné l'état actuel des relations anglo-allemandes, qu'un rapprochement entre la France et l'Allemagne ne fût mal interprété par certains Anglais. Il n'en a rien été. L'on s'est rendu compte en effet que le gouvernement français n'avait fait en somme que suivre l'exemple du gouvernement britannique et que les deux pays sont simplement à égalité vis-à-vis du Reich. D'autre part, et surtout, la solidarité franco-britannique est aujourd'hui si solide et reconnue par tous si nécessaire, que nul ne songe à attribuer à la France le désir de sacrifier quoi que ce soit des liens qui l'unissent à la Grande-Bretagne afin de gagner l'amitié allemande, et que personne n'a pensé que la déclaration franco-allemande pût porter la moindre atteinte à l'indispensable entente de Paris et de Londres. Enfin, sauf peut-être dans certains milieux travaillistes et libéraux, on a partout rendu hommage aux intentions du gouvernement français et à ses efforts incessants pour remédier aux situations qui risquent d'envenimer l'atmosphère européenne.

On peut dire au total que l'acte du 6 décembre est considéré ici comme un des développements de l'accord de Munich. Ceux qui suivent de près les affaires internationales ne contestent pas l'intérêt que présente pour nous la reconnaissance officielle du fait qu'il n'existe pas actuellement de sujet de litige entre la France et l'Allemagne. Mais l'acte dont il s'agit est intervenu à un moment où l'optimisme qui avait suivi le règlement pacifique de la crise tchécoslovaque diminuait graduellement et où l'on discute de plus en plus la question de savoir si les méthodes du Premier ministre sont bien les plus propres à maintenir la paix. On se réserve donc de juger l'accord sur ses résultats comme on a tendance à le faire pour la politique de M. Neville Chamberlain elle-même.

[1] Sur ces visées, voir ci-dessus les nos 6, 44, 116, 117, 139.

[2] Sur l'allocution du Premier ministre britannique au banquet de la presse étrangère, voir ci-dessus le no 120 (et note).

145

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1353 (1). *Berlin, 15 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1939.)

Au sujet des récents incidents franco-italiens et des revendications italiennes en Méditerranée et en Afrique, la presse allemande n'a pas adopté une attitude absolument uniforme. Sans doute, les journaux ont été unanimes à marquer leur sympathie pour les thèses italiennes, à les exposer avec complaisance, et à formuler le vœu que puissent triompher les « aspirations naturelles » du partenaire de l'axe Rome-Berlin (2).

Mais, en ce qui concerne l'attitude du Reich à l'égard du différend franco-italien, les journaux ont exprimé des opinions assez variées.

La *Gazette de Francfort*, par exemple, qui s'est signalée par son zèle à défendre la cause italienne, est allée jusqu'à soutenir que, dans les questions coloniales, l'Italie était le mandataire du Reich et que c'était à elle qu'il appartenait de définir la part qui revenait au Reich dans les problèmes africains et méditerranéens. « La France, écrivait en substance la *Gazette de Francfort* du 11 décembre (*) sur un ton assez désagréable, n'a plus rien à voir en Europe au-delà du Rhin. Elle a « évacué » le centre et l'est de l'Europe pour reporter son intérêt vers le Sud et vers son empire colonial. Mais il ne s'ensuit pas que le Reich doive se désintéresser des zones ainsi assignées à l'activité française. L'Allemagne ne saurait admettre qu'on lui ferme la porte du continent africain. D'abord parce qu'elle y a eu autrefois des possessions d'une grande valeur. Ensuite en raison de la solidarité étroite qui l'unit à l'Italie. La France doit se rendre compte de la nécessité d'une entente avec cette Italie, forte de sa position stratégique et de son amitié avec le Reich, et qui est devenue le facteur déterminant de la sécurité en Méditerranée ».

Le 14 décembre, la *Gazette de Francfort* ajoutait que quels que puissent être les sentiments d'amitié de l'Allemagne pour des tierces puissances, le bloc italo-allemand signifiait que le Reich devait témoigner pour « les intérêts vitaux » de l'Italie de la même compréhension dont Mussolini avait témoigné pour les nécessités vitales de l'Allemagne. « Nous n'avons jamais entendu dire, remarquait en concluant le journal rhénan, que les revendications

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Sur la sympathie marquée par les organes de presse allemands vis-à-vis des revendications italiennes, voir ci-dessus les nos 43, 71, 77.

(*) *Note du document : Gazette de Francfort* du 11 décembre; article de M. Sieburg intitulé « Tour d'horizon ».

italiennes aient dépassé la mesure, ni en Espagne, ni à Djibouti, ni à Tunis, ni nulle part ailleurs ».

Si la *Gazette de Francfort* s'est appliquée à souligner la solidarité germano-italienne dans les questions coloniales et méditerranéennes, l'*Observateur raciste*, organe du parti, a donné une tout autre note. « Nous ne nous sentons pas le droit, écrivait-il le 9 décembre, de nous mêler du différend franco-italien, si éloigné de nous dans l'espace ».

Entre ces deux sons de cloche, la presse allemande a fait entendre toute une série de variantes. Le ton général s'est, d'ailleurs, très sensiblement adouci depuis deux jours. Les déclarations faites le 13 décembre par M. Chamberlain sur la solidarité franco-britannique [1] ont sans doute contribué à cette baisse de ton. Les consignes qu'a pu donner M. Gœbbels à sa presse à la suite de l'entretien que j'ai eu avec lui mardi dernier [2] n'y ont peut-être pas, non plus, été étrangères.

Quoi qu'il en soit, l'attitude observée par la presse allemande, ainsi que les propos recueillis à Berlin de divers côtés, permettent certaines constatations et autorisent, sans doute, quelques déductions.

La sympathie manifestée par les journaux du Reich pour les revendications italiennes est l'expression naturelle de l'étroite collaboration politique qui s'est établie entre Rome et Berlin et des affinités idéologiques qui unissent les deux pays. Elle résulte du jeu normal de l'Axe. A cet égard, elle ne doit pas nous surprendre outre mesure.

Soutenir les prétentions de l'Italie dans le domaine colonial est pour le Reich un moyen tout indiqué de rappeler — indirectement — ses propres revendications. Sans aborder ainsi de front un problème, dont ses dirigeants ont affirmé à maintes reprises au cours de ces dernières semaines qu'il n'était pas actuel, le Reich empêche la prescription des droits qu'il prétend avoir sur certains territoires africains.

Entre la politique de rapprochement avec la France qui paraît bien correspondre à la volonté actuelle des dirigeants du IIIe Reich et l'appui moral ou même diplomatique donné aux prétentions italiennes en Afrique et en Méditerranée, la contradiction n'est qu'apparente. L'objectif essentiel des chefs hitlériens est d'avoir les mains libres à l'est. Inquiéter la France sur ses arrières est entre plusieurs autres, un moyen de s'assurer cette liberté d'action. En encourageant, ne fût-ce que verbalement, les visées de l'Italie, l'Allemagne poursuit donc le même but qu'en construisant la ligne Siegfried ou en signant l'accord du 6 décembre.

On s'est bien gardé, jusqu'ici, en Allemagne de prendre parti pour telle ou telle revendication italienne exprimée d'une façon concrète. On s'est cantonné dans des formules générales. On s'est borné dans le fond à émettre le vœu que la France fît preuve de compréhension à l'égard de l'Italie. Mais on s'est abstenu de déclarer que cette dernière pouvait, en tout état de cause, compter sur le Reich, notamment au cas où les litiges en suspens dégéné-

[1] Sur les déclarations du Premier ministre britannique, voir ci-dessus le n° 120 (et note).
[2] Soit le 13 décembre. Le compte rendu de cet entretien est ci-dessus reproduit sous le n° 113.

reraient en questions de force. On a paru, au contraire, considérer comme exclue l'hypothèse de complications belliqueuses entre la France et l'Italie et l'on a tenu à affirmer la conviction que les intérêts en présence devaient pouvoir se concilier par des méthodes pacifiques.

Actuellement, on peut tenir pour certain que les regards et les préoccupations de l'Allemagne hitlérienne sont tournés en premier lieu vers l'Ukraine [1]. L'heure a-t-elle sonné d'aborder la réalisation des ambitieux desseins exposés dans *Mein Kampf*? Par quelles voies y parvenir? Comment provoquer la dislocation du régime soviétique, condition préalable de la formation d'un État ukrainien? Une telle entreprise se fera-t-elle avec la complicité de la Pologne ou contre ce dernier pays? Quelle forme revêtira-t-elle? Au cas où une action militaire serait nécessaire, les armées allemandes passeraient-elles par le territoire polonais ou par la Hongrie? Autant de problèmes d'une envergure immense qui suffiront sans doute à absorber pour longtemps les pensées et les énergies du IIIe Reich.

Dans ces conditions, il est bien peu probable que l'Allemagne soit disposée, au moins pour un certain temps, à soutenir militairement les revendications italiennes à l'égard de la France. Un des confidents et des conseillers politiques du Führer exprimait très probablement les sentiments véritables qui animent présentement le Chancelier et son entourage lorsqu'il déclarait, il y a quelques jours; « Croyez-vous qu'Adolf Hitler tienne plus aux Italiens de Tunisie qu'aux Allemands d'Alsace et qu'il n'ait construit, face à la ligne Maginot, la ligne Siegfried, que pour chercher ailleurs des surfaces de friction avec les Français? ».

146

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1141. *Londres, 15 décembre 1938*

(*Reçu :* Dir., pol., 5 janvier 1939.)

Votre Excellence a bien voulu me faire part des informations recueillies par notre ambassadeur à Varsovie sur la situation de plus en plus difficile faite au haut-commissaire à Dantzig [2]. Le 31 octobre dernier, Elle me chargeait de m'enquérir des vues du gouvernement britannique à ce sujet. Ainsi que le sait le Département, lord Halifax ne s'est pas jugé jusqu'ici en mesure de nous faire connaître son sentiment.

[1] Sur les visées allemandes concernant l'Ukraine, voir ci-dessus les n°s 6, 44, 116, 117, 139.
[2] Sur des informations analogues, voir ci-dessus le n° 59 (et notes).

Le gouvernement britannique est aujourd'hui à même de compléter l'officieuse et brève réponse dont vous rendait compte ma communication du 6 de ce mois [1]. L'ambassade d'Angleterre à Paris a dû informer le Département de l'opinion du cabinet de Londres. Je crois néanmoins devoir vous faire part, à toutes fins utiles, des éclaircissements qui m'ont été fournis par le Foreign Office sur cette question.

Ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, le gouvernement britannique considère le régime de Dantzig comme intéressant au premier chef la Pologne. C'est donc sous la forme d'instructions adressées à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie qu'ont été précisées les vues anglaises sur la question. Ces instructions ont été communiquées aux représentants anglais à Paris et à Stockholm pour qu'ils s'en entretiennent avec les gouvernements français et suédois.

Ces instructions anglaises comportent, m'a-t-il été assuré, deux parties. La première constitue un historique de la question, et la seconde une analyse de la situation actuelle. L'historique permet de mieux comprendre les vues dont s'inspire le gouvernement britannique. Voici les précisions qui m'ont été fournies à ce sujet.

Lorsque M. Lester cessa d'exercer ses fonctions, le comité des Trois et le Conseil hésitèrent à lui donner un successeur. Le gouvernement polonais avait alors insisté très vivement pour le maintien d'un haut-commissaire dans la Ville libre. Cette insistance, les assurances données par le Sénat de Dantzig à la Pologne, ainsi que le sentiment qu'il convenait de conserver au système politique européen un élément important de sa structure déterminèrent le Conseil à désigner un successeur.

Nommé haut-commissaire en février 1937, M. Burckhardt se rendit à Londres avant de rejoindre son poste. Il y fut mis au courant des avantages que présentait pour l'exercice de ses fonctions le rapport du comité des Trois, tandis que l'espoir lui était exprimé de voir ses relations avec le Sénat s'établir sur la base d'une coopération mutuelle. On espérait ainsi réaliser un certain apaisement et ajourner l'établissement d'un régime national-socialiste à Dantzig, ou tout au moins le rendre relativement acceptable à la minorité, au conseil de Genève et au Haut-Commissaire lui-même. Au cas, fut-il affirmé ici à M. Burckhardt, où sa tâche lui paraîtrait impossible, il ne devait pas hésiter à le déclarer dans le rapport qu'il aurait à faire au Conseil.

Jusqu'à ces temps derniers, le nouveau haut-commissaire exerça ses fonctions avec un succès inespéré. Il réussit à imposer son autorité et, en septembre 1937, il fut autorisé par le comité des Trois à retourner à Dantzig.

[1] Allusion au télégramme de Londres nos 3139 à 3141, non reproduit. Il y était dit que des instructions avaient été adressées à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie pour lui recommander de suivre avec un soin particulier les conversations germano-polonaises qui se référeraient au statut de Dantzig. « Le Foreign Office est, comme nous, préoccupé de ne pas se laisser poser la question à Genève dans de mauvaises conditions pour le comité des Trois et la Société des Nations, mais il paraît opposé à toute décision immédiate. Il estime que le régime de Dantzig a été institué pour sauvegarder les intérêts de la Pologne et non ceux de la Société des Nations. Aussi désire-t-on ici éviter toute mesure susceptible de permettre au gouvernement polonais de déplacer les responsabilités ».

Douze mois plus tard, M. Buckhardt faisait à ce même Comité un exposé de la situation, exposé qui autorisait encore certains espoirs.

En septembre 1938, la situation de la Ville libre semblait pouvoir évoluer de la manière suivante : maintien du Haut-Commissaire dans les conditions présentes jusqu'aux élections du printemps 1939.

A la suite de ces élections, ou d'un référendum qui consacreraient la prépondérance nationale-socialiste, la Constitution aurait été légalement modifiée par le Sénat, sous réserve de l'assentiment du conseil de la Société des Nations.

A cette occasion, le Conseil aurait eu toute latitude pour mettre fin à sa garantie et à la mission confiée au Haut-Commissaire.

Celui-ci aurait cependant eu encore à arbitrer en première instance les litiges s'élevant entre la Pologne et la Ville libre, à propos du traité ou des accords subséquents. Ces fonctions n'auraient pas nécessité un séjour permanent à Dantzig. Les arbitrages auraient pu être exercés à la demande des parties, soit par une personnalité désignée par le conseil de la Société des Nations, soit par le Conseil lui-même.

L'évolution ainsi prévue pouvait se trouver modifiée, soit par un accord direct germano-polonais sur le statut de la Ville libre, soit par des événements survenant à Dantzig même.

Malgré ce double risque, le gouvernement britannique jugeait préférable de ne pas recourir à des décisions de nature à anticiper sur les événements. Au point de vue de la Société des Nations, le Foreign Office jugeait d'ailleurs qu'un accord direct entre Varsovie et Berlin présentait moins d'inconvénients que la seconde alternative, celle qui en fait s'est réalisée. Celle-ci, en effet, pouvait inciter la Pologne à demander le maintien du Haut-Commissaire, de manière à se réserver un élément de négociation dans ses pourparlers avec le Reich.

En vue de faciliter à M. Burckhardt ses conversations à Varsovie et à Berlin, le Foreign Office lui a rappelé à diverses reprises :

1° Que l'attitude du gouvernement britannique touchant des modifications de la Constitution serait principalement influencée par les conditions dans lesquelles celle-ci fonctionnerait;

2° Que ce même gouvernement considérait le statut de la Ville libre comme affectant surtout les intérêt de l'Allemagne et de la Pologne.

Dans ces conditions, et bien que les modifications à la Constitution relevassent du conseil de Genève, le gouvernement britannique aurait été disposé à étudier amicalement toute proposition sur laquelle Allemands et Polonais se seraient préalablement mis d'accord.

Bien que la situation se présente aujourd'hui d'une manière différente, l'attitude britannique s'inspire toujours du fait que le régime instauré à Dantzig par le traité de paix a eu pour but d'assurer à la Pologne un accès à la mer tout en évitant de placer sous sa souveraineté un habitat allemand. La solution qui a prévalu à Dantzig ne constituait pas en elle-même une fin, mais seulement un moyen. Tout accord entre l'Allemagne, la Pologne et la

Ville libre, pour modifier la situation actuelle, ne devrait pas, selon les Anglais, se heurter à l'opposition de Genève, lorsque le Conseil aurait à le ratifier. Ces conditions risqueraient toutefois de se trouver modifiées, si, du fait du statut actuel, la Société des Nations croyait devoir assumer la protection des minorités. Actuellement, tout effort de la part du Conseil pour interpréter dans ce sens la garantie donnée à la Constitution aboutirait vraisemblablement pour lui à d'humiliants résultats.

Selon les éclaircissements qui nous ont été fournis par le Foreign Office, le gouvernement britannique estime qu'actuellement la position du haut-commissaire à Dantzig se présenterait sous l'aspect suivant :

Des violences antisémites, la mise en vigueur des lois de Nuremberg, l'adoption d'autres mesures inconstitutionnelles par le Sénat, ont rendu les positions du Conseil et de M. Burckhardt à peu près intenables. La situation du Haut-Commissaire était largement fontion de la politique suivie à Berlin. Lorsque le gouvernement allemand croyait pouvoir se déclarer satisfait du *statu quo* à Dantzig, aucune surprise fâcheuse ne paraissait à redouter. Au contraire, dès que la gouvernement allemand s'est décidé à changer sa politique, les difficultés contre lesquelles le Haut-Commissaire avait à lutter se sont immédiatement multipliées. M. Burckhardt a fait savoir à lord Halifax qu'il considérait la question de son rappel comme devant être sérieusement examinée. Il pense également qu'il conviendrait de trouver une formule nouvelle répondant à une situation nouvelle.

Le Foreign Office a tout lieu de croire que cette opinion est partagée par l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie.

Dans ces conditions, le gouvernement britannique en arrive à la conclusion qu'il serait nécessaire de discuter la question de Dantzig sous une forme quelconque, lors de la prochaine réunion du conseil à Genève. Selon le Foreign Office, le Haut-Commissaire pourrait saisir le comité des Trois d'un rapport indiquant que les conditions lui permettant de remplir ses fonctions d'une façon satisfaisante n'existent plus.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Comité aurait la faculté d'insister auprès du Conseil pour que celui-ci fasse savoir que sa garantie à la constitution de Dantzig doit être considérée comme terminée. Cette procédure permettrait de maintenir un haut-commissaire à Dantzig, dont les fonctions se borneraient à arbitrer en première instance les difficultés qui s'élèveraient dans l'application du traité ou des arrangements connexes, entre la Pologne et la Ville libre. Ces fonctions seraient exercées chaque fois qu'une des parties intéressées aurait recours aux bons offices de l'arbitre. Il serait intéressant de savoir si le gouvernement polonais serait désireux de voir M. Burckhardt accepter le nouveau rôle qui lui serait ainsi dévolu. La possibilité de supprimer les fonctions de haut-commissaire a déjà été sérieusement envisagée à de précédentes réunions du comité des Trois. Celui-ci a constaté que ce retrait pourrait être désirable, mais qu'il convenait de tenir compte de l'attitude contraire prise jusqu'ici par la Pologne.

Dans cette affaire, une des principales difficultés est l'attitude du gouvernement polonais. Celui-ci, tout en se montrant très désireux de voir se pour-

suivre la mission confiée à M. Burckhardt, ne s'est pas préoccupé de fortifier son autorité. Le gouvernement de Varsovie s'est très peu intéressé jusqu'à présent à la garantie de la constitution de la Ville libre ou au droit des minorités, exception faite de la minorité polonaise. Dans les négociations qu'ils ont poursuivies à Dantzig et à Berlin, les Polonais se sont peu préoccupés de la position du Haut-Commissaire. A la suite des représentations formulées par le comité des Trois, ils ont cependant consenti à le tenir en général informé de la marche de leurs négociations.

Dans ces conditions, il est difficile de savoir si le gouvernement de Varsovie se montrera désireux de maintenir un haut-commissaire. Bien que les Polonais aient cessé d'être représentés au Conseil, le gouvernement britannique désirerait éviter de prendre une décision au sujet de Dantzig sans connaître la pensée du gouvernement polonais. Il y a lieu de rappeler qu'aux termes de l'article 4 du covenant, les Polonais ont la liberté de participer aux travaux du conseil en ce qui concerne les affaires de Dantzig [1].

L'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie a donc été prié d'obtenir d'urgence des précisions sur les vues du gouvernement polonais, en ce qui concerne la situation actuelle à Dantzig.

147

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 1023 [2]. *Londres, 15 décembre 1938.*

L'attitude de l'opinion britannique a été caractérisée, au cours de la dernière quinzaine, par un roidissement très net à l'égard de l'axe Rome-Berlin, et par un mouvement de sympathie plus marqué vis-à-vis de la France.

Cette attitude a eu notamment pour causes :

— les attaques que la presse allemande a dirigées contre la Grande-Bretagne en prenant plus spécialement pour prétexte l'attitude des Anglais dans la question juive;

— les revendications italiennes contre la France, revendications considérées ici comme mal fondées, intempestives et tout à fait inacceptables;

[1] Aux termes de cet article, tout membre de la Société qui n'est pas représenté au Conseil est invité à y envoyer siéger un mandataire lorsqu'une question qui l'intéresse particulièrement est portée devant le Conseil.

[2] Extraite des archives de la Guerre.

— le redressement qui s'est produit en France au lendemain de la grève avortée du 30 novembre [1].

Les principaux faits qui ont comme jalonné cette évolution sont les suivants :

— la satisfaction avec laquelle ont été accueillies les nouvelles annonçant le triomphe du gouvernement Daladier tant au Parlement que dans le pays;

— la méfiance qu'a inspirée la visite à Paris de M. von Ribbentrop et le soulagement ressenti lorsque la portée de cette visite parut s'amenuiser;

— la déclaration de M. MacDonald, ministre des Colonies (7 décembre), suivant laquelle le gouvernement britannique se refuse à envisager la cession d'aucun des territoires qu'il administre actuellement [2];

— la déclaration par laquelle M. Chamberlain fit connaître aux Communes (12 décembre) qu'aucun engagement n'obligeait la Grande-Bretagne à venir à l'aide de la France si celle-ci était attaquée par l'Italie : cette déclaration produisit sur l'opinion anglaise la plus fâcheuse impression et il n'est pas d'organe de presse ni de conversation privée où elle n'ait été traitée d'inopportune [3];

— enfin et surtout le retentissant discours prononcé le 13 décembre par le Premier ministre au banquet de l'Association de la presse étrangère [4].

Ce discours et les manifestations qui l'ont accompagné marquent l'aboutissement de l'évolution esquissée plus haut. En effet, les correspondants des journaux britanniques, qui assistaient au banquet, n'ont pas manqué de montrer qu'entre tous les passages du discours, les plus applaudis sont beaucoup moins les paroles prévues sur la politique d'apaisement que celles qui soulignent l'excellence des relations de la Grande-Bretagne avec la France et celles qui peuvent être interprétées de façon défavorable pour et par les deux puissances totalitaires.

Cette impression est amplement confirmée par les commentaires généraux de la presse sur les paroles du Premier ministre. Certes, les journaux reconnaissent qu'il y a, de la part de M. Chamberlain, un certain courage et un grand mérite à multiplier, malgré les déceptions, ses efforts en faveur de la paix. Mais plusieurs d'entre eux trouvent dans cette constance même, la preuve d'une certaine naïveté, et peut-être une source de dangers. Si ces périls ne sont pas tenus pour excessifs, c'est peut-être parce que la presse reconnaît de plus en plus nettement que la liste des concessions concrètes qui pourraient être faites aux régimes totalitaires, en vertu de la politique d'apaisement, est pratiquement épuisée. En d'autres termes, cette politique offre désormais, à ses yeux surtout, la portée d'une attitude d'esprit propre

(1) *Note du document :* L'attitude anglaise, à la veille de la grève, avait fait l'objet du n° 990 du 30 novembre 1938. L'évolution de l'opinion depuis cette date a été très marquée. [Il a paru superflu de reproduire le rapport n° 990 de l'attaché militaire, simple revue de presse consacrée au problème de la collaboration militaire franco-anglaise à la suite de la conférence du 24 novembre].

(2) Sur cette déclaration du ministre des Colonies, voir ci-dessus le n° 74 (note).

(3) Sur cette déclaration du Premier anglais, voir ci-dessus le n° 102 (et note).

(4) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 120 (et note).

du Premier ministre, mais il est clair que l'opinion, en multipliant les manifestations de fermeté, entend que cette préférence ne se traduise pas indéfiniment par des sacrifices.

Les indications données par M. Neville Chamberlain sur le progrès des armements sont considérées à cet égard comme l'un des passages les plus satisfaisants du discours. Certes, les déclarations du Premier ministre, lorsqu'elles tendent à faire croire que l'Angleterre est militairement prête, peuvent apparaître comme excessives ou tout au moins prématurées. Elles n'en traduisent pas moins le souci de M. Chamberlain de répondre aux préoccupations que cette question suscite dans l'opinion et même au Parlement.

De ces préoccupations on trouverait sans peine de nombreux indices. On peut citer notamment l'opposition qui s'est manifestée récemment dans les rangs du parti conservateur contre le projet de « Registre national volontaire » préconisé par sir John Anderson [1]. Un bon nombre des députés ont en effet indiqué que cette solution leur apparaîssait comme insuffisante dans la situation européenne actuelle et qu'un registre « obligatoire » devrait être appliqué sans attendre l'éventualité d'une guerre. Ce mouvement d'opinion a fait tant de progrès que le gouvernement a consenti à ce que le projet de sir John Anderson soit discuté encore une fois à la Chambre le 20 décembre prochain.

De cet ensemble de faits et de réactions, on peut à bon droit conclure que l'opinion anglaise traverse à nouveau une phase d'hostilité contre les puissances à régime totalitaire et qu'elle cherche, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des armes pour s'opposer à leurs visées. Certes, il serait imprudent de croire que le réarmement anglais va recevoir immédiatement une impulsion nouvelle et que la question du service obligatoire reviendra sur le tapis. A cet égard, le débat du 20 décembre pourra donner peut-être quelques indications utiles. Il convenait toutefois, sans attendre cette date, de noter au passage l'évolution qui s'est manifestée au cours des dernières semaines.

[1] *Note du document :* voir n° 1003 du 8 décembre 1938 [Il a paru superflu de reproduire ce document, qui transmettait les détails fournis par le lord du Sceau privé aux Communes, le 6 décembre, sur le projet de registre national. Il est fait allusion en effet à ce projet ci-après sous les n°s 250, 424].

148

Le Colonel Laurent, Attaché militaire de France à Bruxelles, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 378/S [1]. *Bruxelles, 15 décembre 1938.*

Par lettre nº 355/S, du 24 novembre 1938 [2], j'ai signalé que le ministre de la Défense nationale m'avait assuré que l'on ne ferait pas de fortifications face au Sud, malgré la promesse faite aux flamingants.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'apprends confidentiellement qu'une fois de plus on s'efforce de donner au moins partiellement satisfaction à tout le monde dans ce pays par des demi-mesures et sans prendre l'avis du ministre compétent, lequel en bon officier s'inclinera devant les ordres de son chef militaire, le Roi. Si donc l'on fait quelques travaux face au Sud, il ne faut pas taxer de mauvaise foi la déclaration susvisée du général Denis. Le chef d'État-major général, que j'ai questionné, a été quelque peu réticent. On devine qu'il a reçu l'ordre d'étudier la question. Personnellement, il ne voudrait gaspiller ni argent ni hommes dans une fortification dispersée, d'autant qu'il a un besoin urgent de D.C.A. Mais lui aussi doit obéir.

On étudie donc quatre « fortins » (c'est le mot aujourd'hui à la mode) sur le front Hal-Ninove dont j'ai déjà parlé (lettres 84/S, du 26 mars 1938, 224/S, 229/S, 344/S, des 25 août, 1er septembre et 10 novembre 1938 [3]). Pour calmer les Wallons, on dira que la Dyle et la Dendre aidant, on relie ainsi Bruxelles au réduit national Anvers-Gand et que la capitale se trouvera désormais à l'abri du moins momentané d'une nouvelle invasion allemande.

On ferait deux autres « fortins » dans la région d'Arlon. On donnerait ainsi quelque satisfaction aux Wallons qui protestent contre l'abandon du Luxembourg, tout en laissant croire aux flamingants que c'est de la fortification face à la France.

Mais les difficultés d'obtenir de l'argent pour la Défense nationale et les besoins de la défense aérienne sont si grands actuellement que, si de tels travaux sont réellement entrepris, en 1939, ils se réduiront à de petites casemates sans valeur militaire.

Je ne manquerai pas de suivre la question surtout en ce qui concerne le Luxembourg dont la défense fera l'objet d'une lettre que je vous adresserai par la valise suivante.

(1) Extraite des archives du service historique de l'Air.
(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(3) Dont le sujet est suffisamment explicité ici.

149

M. DE SAINT-JOUAN, MINISTRE DE FRANCE À LIMA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 54 à 56. *Lima, 16 décembre 1938, 1 h. 54.*

(*Reçu :* 9 h. 25, 9 h. 35.)

La délégation américaine a reçu de Washington dans la nuit la communication de Votre Excellence (1). Dès hier, le secrétaire d'État s'en était procuré le texte auprès de cette légation, mais encore qu'il se rende, nous a-t-on dit, pleinement compte de l'importance que lui donnent les circonstances, il n'a guère eu le temps matériel d'y réfléchir : sa délégation est en effet en plein travail, dégageant la moyenne des opinions exprimées devant la Conférence dans des propositions sur les principaux problèmes à l'ordre du jour qu'elle a commencé à déposer aujourd'hui.

Le sentiment des conseillers de M. Cordell Hull, qu'il s'agisse de M. Herbert Feis ou du directeur des affaires américaines, M. Duggan, peut se résumer à peu près exactement dans les termes de mes télégrammes nos 50 et suivants (2), avec toutefois en plus l'appréhension très nette et assez vive que sur cette question brûlante d'Espagne, la conférence de Lima connaisse des divisions qui pourraient être (3) pour l'œuvre établie, même limitée, que les États-Unis en attendent.

Ils n'ont pas caché à M. Paul-Boncour que si désireux que leur délégation pût être d'entrer dans les vues de Votre Excellence sur la question et sur son urgence, elle entendrait avant tout procéder avec une grande prudence et connaître au moins les réactions des principales délégations sur ce sujet nouveau pour la Conférence, avant de le laisser surgir au milieu des débats qui n'en sont encore qu'à leurs premiers stades.

(1) Le texte de cette communication ne se retrouve pas dans les archives du ministère des Affaires étrangères ni dans la presse. En revanche, les *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers 1938*, I. *General*, p. 282-283, reproduisent une autre communication, remise par l'ambassade de France à Washington le 15 décembre, et aux termes de laquelle le gouvernement français sollicitait la contribution des Etats-Unis au ravitaillement des réfugiés espagnols.

(2) Dans son télégramme nos 50-52, du 15 décembre, le ministre de France à Lima indiquait qu'il était « prématuré » d'émettre des pronostics quant à l'accueil que la conférence de Lima réserverait à l'appel de M. Georges Bonnet. L'unanimité était loin de régner sur le problème espagnol entre les délégations et la question n'était pas à l'ordre du jour des délibérations : « La timidité paraît donc devoir être la règle, au moins au début ». « Quoi qu'il en soit, l'appel de Votre Excellence concerne seulement une trêve. Il se place donc avant tout sur le terrain humanitaire où la Conférence ne saurait, semble-t-il, se refuser d'entrer ».

(3) Lacune de déchiffrement.

150

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3230 (1). Réservé. *Londres, 16 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Lord Halifax m'a prié de vous faire savoir combien il avait apprécié les déclarations que vous avez faites avant-hier à la commission des Affaires étrangères de la Chambre au sujet de l'entente franco-anglaise (3) et de vous exprimer la gratitude de son gouvernement. Il espère, a-t-il ajouté à titre confidentiel, que le Premier ministre y fera allusion dans le discours qu'il prononcera lundi aux Communes à l'occasion du débat relatif à la politique extérieure. (4)

Le secrétaire d'État s'est félicité également de la netteté des paroles que vous avez prononcées en réponse aux réclamations italiennes. « C'est, m'a-t-il dit, le langage le plus propre à empêcher que toute cette affaire ne s'envenime davantage ».

151

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1309 (5). *Varsovie, 16 décembre 1938* (6).

(*Reçu :* 17 h. 30.)

L'attitude prise par la presse gouvernementale polonaise, en ce qui touche nos rapports avec l'Italie, me paraît s'expliquer, avant tout, par les raisons suivantes :

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Le ministre français des Affaires étrangères déclarait à la Commission le 14 décembre avoir « indiqué à M. von Ribbentrop l'amitié qui nous liait à l'Angleterre » et « marqué avec force combien nous souhaitions une amélioration des relations germano-britanniques ». Voir ci-dessus le nº 126.
(4) Soit le 19 décembre.
(5) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(6) Par courrier, en clair.

1° La diplomatie polonaise, toujours hantée par le spectre du pacte à Quatre, voit avec satisfaction se prolonger et s'aggraver notre différend avec l'Italie; elle s'emploie, dans la mesure de ses moyens, à jeter de l'huile sur le feu;

2° L'opinion polonaise, toujours très attirée par le mirage colonial, n'est pas mécontente que l'Italie invoque, à l'appui de ses prétentions, des arguments qui lui paraissent s'appliquer également à la Pologne;

3° Les dirigeants polonais sont très irrités que la presse française fasse tant de place à la question ukrainienne et publie à ce propos des informations et des commentaires qui les blessent profondément. Ils ne sont pas fâchés de prendre vis-à-vis de nous une petite revanche.

Il est permis en outre de constater à ce propos que se vérifie, en même temps, une fois de plus, la règle qui veut que les rapports de la Pologne avec les états étrangers évoluent dans un sens inverse de celui qui marque l'évolution des rapports de ces mêmes états avec la France. Il en a été ainsi, par exemple, dans ces derniers temps, en ce qui concerne nos relations respectives avec l'Allemagne, l'U.R.S.S. et la Roumanie.

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3235, 3236 (1). Réservé. Confidentiel. *Londres, 16 décembre 1938* (2).

(*Reçu* : 22 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 3280 (3).

Lord Halifax a ensuite exprimé l'avis que les manifestations italiennes concernant la Corse et la Tunisie étaient parfaitement absurdes mais que, si des négociations devaient s'engager un jour entre la France et l'Italie, il paraîtrait logique qu'elles dussent porter sur le canal de Suez et sur le port de Djibouti.

J'ai répondu que le gouvernement français ne s'était jamais refusé à reprendre la conversation avec Rome sur la base des accords du 7 janvier 1935, mais qu'il devait être bien établi qu'il ne saurait être question d'aucune cession territoriale et que d'autre part nous n'étions nullement disposés à entreprendre des négociations sous la pression de certaines menaces.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 150.

Le secrétaire d'État a fait cette allusion en passant et sans insister autrement. Mais elle montre qu'il ne serait pas inutile, avant le voyage du Premier ministre à Rome, d'éclairer le gouvernement britannique sur le point de vue français au regard des revendications italiennes mentionnées ci-dessus.

153

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3237 à 3239. *Londres, 16 décembre 1938, 22 h. 45* (1).

Je me réfère à mes télégrammes nos 3223, 3224 (2).

J'ai parlé à lord Halifax d'une motion éventuelle de la conférence de Lima relative à la guerre civile espagnole et je lui ai indiqué confidentiellement ce que nous savions de la position américaine à ce sujet.

Le secrétaire d'État avait reçu il y a deux jours la visite de l'ambassadeur d'Espagne dont certaines déclarations méritaient à son avis d'être retenues. M. Azcarate avait tenu en effet à expliquer les vues du gouvernement républicain à l'égard de l'Italie. Il résultait de son exposé que si le régime fasciste était vivement désapprouvé au point de vue idéologique, les républicains espagnols n'en seraient pas moins disposés à reprendre avec l'Italie des relations normales et régulières quand la guerre civile aurait pris fin, avec l'espoir de voir renaître l'amitié qui avait autrefois uni les deux pays. M. Azcarate avait ajouté qu'on finirait bien par comprendre à Rome qu'il n'y a plus aucun signe de « bolchevisme » à Barcelone ou à Valence et que son gouvernement accepterait volontiers une enquête internationale, avec des représentants de l'Angleterre, des États-Unis et même de l'Italie pour le démontrer.

Mais il a déclaré ensuite que s'il était question d'un armistice, les dirigeants de Barcelone ne sauraient l'accepter que sur la base de la reconnaissance du gouvernement républicain comme le seul gouvernement légal. Ils ne reconnaîtraient au général Franco que le droit d'exercer son activité comme chef de parti, dans le cadre de la Constitution.

Ceci prouve, a conclu lord Halifax, qu'il ne faut pas tenir compte seulement des vues du général Franco (il faisait allusion aux remarques de M. Sumner Welles) mais aussi de celles des républicains.

Je lui ai dit qu'il ne pouvait s'agir pour le moment de discuter les termes d'un armistice éventuel, mais seulement de créer un mouvement d'opinion favorable en Espagne. Dans cet esprit, le secrétaire d'État s'est déclaré entièrement d'accord avec votre point de vue et examinera volontiers la procédure qu'il conviendrait le cas échéant d'adopter.

(1) Par fil.
(2) Du 15 décembre, ci-dessus publié sous le n° 135.

154

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger [1].

T. circulaire [2]. *Paris, 16 décembre 1938.*

La presse fasciste, dans la controverse qu'elle a engagée pour justifier les aspirations italiennes en Tunisie, en arrive à passer complètement sous silence les droits de la population autochtone. L'opinion indigène est profondément meurtrie de ce procédé qui en dit long sur les méthodes de nos voisins en matière coloniale.

C'est ainsi que récemment le journal *Nahda* déclarait en substance : « Dans cet incident, la Tunisie fait figure d'une esclave que l'on marchande. Il ne ne faut pas oublier que la Régence a sa personnalité et son autonomie, que ne conteste aucune puissance. Elle est dotée de toutes les prérogatives des états organisés. C'est de son plein gré qu'elle s'est placée sous le protectorat de la France. Elle est la première à reconnaître les avantages que lui assure ce statut harmonieusement équilibré, qui lui garantit, en particulier, son intégrité territoriale ».

Ces sentiments sont unanimement partagés par les sujets du Bey. Ils n'ont jamais mis en doute qu'il ne fût de l'intérêt encore plus de leur pays que du nôtre d'interpréter l'article 2 du traité de 1881 comme consacrant, par voie de consentement mutuel, la pérennité irrévocable de l'association indissoluble qui est l'essence du régime [3]. Que l'Italie ne soit pas accessible aux scrupules et aux principes dont nous nous inspirons, rien ne le montre mieux que les objectifs qu'elle s'est assignés en Libye : ségrégation et refoulement.

[1] Ce télégramme a été adressé :
— Par courrier aux postes de Rabat (n° 604), Barcelone (n° 662), Berlin (n° 1133), Beyrouth (n° 944), Bruxelles (n° 578), Bucarest (n° 1105), Budapest (n° 714), Buenos Aires (n° 261), Changhaï (n° 719/S), Jérusalem via Beyrouth (n° 185), Le Caire (n° 323), Londres (n° 3637), Luxembourg (n° 241), Moscou (n° 666), Prague (n° 1264), Riga (n° 279), Rio de Janeiro (n° 204), Rome (n° 1106), Rome-Vatican (n° 191), Saint-Jean-de-Luz (n° 320), Tallinn (n° 199), Tanger (n° 247), Tokyo (n° 486), Varsovie (n° 927).
— Par poste à : Addis Abéba (n° 107), Alger (n° 114), Ankara (n° 711), Athènes (n° 403), Belgrade (n° 749), Benghazi (n° 18), Berne (n° 389), Copenhague (n° 273), Djeddah (n° 118), Dublin (n° 160), La Haye (n° 378), Lisbonne (n° 288), Mexico (n° 225), Monrovia (n° 21), Oslo (n° 229), Ottawa (n° 301), Prétoria (n° 120), Stockholm (n° 248), Tripoli (n° 13), Washington (n° 951).
— Par avion à : Bagdad (n° 185), Caboul (n° 119), Helsinki (n° 196), Tunis (n° 632).

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] L'article 2 du traité du Bardo (12 mai 1881) était ainsi rédigé : « En vue de faciliter au gouvernement de la République française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les Hautes Parties contractantes, Son Altesse le bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires françaises et tunisiennes auront reconnu, d'un commun accord, que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre ».

Notre politique, au contraire, est largement humaine. Elle cherche à rapprocher et non à séparer. Loin de recourir à la crainte, elle cherche à dissiper les préventions et les défiances. Elle est à la fois compréhensive et généreuse. Au lieu d'abaisser, elle relève. Au lieu de ne voir dans la masse indigène qu'un abondant réservoir de main-d'œuvre à bas prix, elle s'attache à fournir à chacun les moyens de rehausser sa condition sociale. Sachant, par sa longue expérience, que la possession de la terre affranchit, elle s'efforce de faire du fellah un paysan qui cultive son propre lopin.

C'est que la France a toujours traité avec la même sollicitude tous ses enfants. S'ils sont classés en plusieurs catégories, c'est en vertu de notions historiques et morales qui n'impliquent entre eux aucune espèce d'échelonnement hiérarchique. Citoyens, sujets ou protégés, ils appartiennent à la même famille. Nous l'avons souligné, l'an dernier à Montreux, au cours des négociations qui se sont terminées par l'abrogation des capitulations en Égypte (1). Alors que le gouvernement du Caire proposait de conférer aux individus ayant la qualité de citoyens des immunités dont le bénéfice ne serait pas automatiquement étendu aux sujets ou aux protégés, la France a réclamé énergiquement pour tous le même traitement. Ses vues ont prévalu parce qu'elle n'a pas hésité à affirmer qu'elle repousserait toute faveur qui, accordée aux premiers, ne le serait pas aux autres. Astreignant tous ses ressortissants à des obligations égales, elle ne tolère pas que certains d'entre eux soient considérés par les puissances tierces comme n'ayant droit qu'à un statut moins avantageux. A ce principe, qui n'a jamais cessé d'animer son action en terre d'Islam, elle reste inébranlablement fidèle.

155

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3186. *Prague, 16 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 17, 19 h.)

Nous nous trouvons en face d'un personnel nouveau pratiquant une politique nouvelle dans des conditions nouvelles. Il me paraît donc utile et instructif de comparer les déclarations des uns et des autres.

Auprès du directeur politique, que j'ai vu ce matin, je n'ai retrouvé ni les inquiétudes que M. Cermak m'avait confiées à l'égard de l'attitude de l'Alle-

(1) La conférence internationale qui avait abouti à cette abrogation s'était tenue à Montreux du 12 avril au 8 mai 1937.
(2) Par avion, en clair.

magne [1], ni même les indications très estompées du ministre [2]: les rapports germano-tchécoslovaques, tels qu'ils résultent des accords de Munich se développeraient normalement. Les journaux seuls auraient apporté au palais Cernin l'écho de l'intention de M. von Ribbentrop de procurer à la Tchécoslovaquie la garantie hongroise et la garantie polonaise outre celles des puissances de Munich. M. Krno s'est exprimé avec un optimisme relatif, et a émis l'opinion que le voyage de M. Chvalkovsky à Berlin apporterait quelques lumières à ce sujet. D'après ses renseignements, le gouvernement de Budapest serait moins décidé que naguère à subordonner l'octroi de sa garantie à l'institution de plébiscites qui permettraient aux Slovaques et aux Ruthènes de décider de leur sort. Le cabinet magyar aurait même fait savoir confidentiellement à Belgrade que c'était surtout par égard pour la Pologne qu'il persistait à témoigner de l'intérêt au sort de la Russie subcarpathique. Quant au gouvernement de Varsovie, il se serait déclaré prêt à garantir, dès à présent, les frontières de Bohême, de Moravie et de Slovaquie; il ne ferait plus de réserve qu'en ce qui concerne les frontières subcarpathiques.

Au jugement de M. Krno, la garantie soviétique serait incompatible avec la garantie allemande, et cette dernière devrait naturellement être préférée à l'autre.

Le directeur politique s'est montré reconnaissant de l'attitude observée par le gouvernement français dans la question de la garantie des frontières tchécoslovaques.

156

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 519 [3]. Réservé. *Rabat, 16 décembre 1938* [4].

(*Reçu :* le 19, 12 h.)

De source sûre, j'apprends que les agents consulaires d'Italie, notamment les consuls généraux à Tanger et à Rabat ont été récemment instruits d'avoir à rendre leur propagande plus intense dans les milieux indigènes du Maroc.

Ce n'est point qu'ils aient en ces derniers mois manqué d'activité. Comme j'en ai informé le Département le 13 décembre 1937 (dépêche nº 2313) [5],

(1) Se reporter à cet égard au télégramme de Prague nos 3170-3172, du 15 décembre, ci-dessus reproduit sous le nº 136.

(2) Rapportées par le télégramme nos 3157-3159, du 14 décembre, ci-dessus analysé sous le nº 136 (note).

(3) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade de France à Madrid.

(4) Par avion, en clair.

(5) Dont le sens est suffisamment résumé ici.

M. Fornari avait, au lendemain même de son entrée en fonctions, fait distribuer à de nombreuses personnalités marocaines — et même aux membres du Makhzen, y compris le grand Vizir — des publications exaltant le rôle de l'armée italienne durant la guerre et les résultats obtenus par le régime fasciste aussi bien dans la Péninsule que dans les possession d'outre-mer. Récemment encore, les consuls italiens, sur l'ordre de Rome, cherchaient à réunir des documents sur l'œuvre accomplie par leurs compatriotes dans l'Afrique du Nord française, notamment en matière de travaux publics : il s'agissait à la fois d'en imposer aux indigènes en leur révélant quelle était la part des Italiens dans la mise en valeur de ces régions, et de mettre en évidence les prétendus « droits » du Royaume sur celle-ci (cf. ma dépêche nº 2.408 du 13 décembre 1938) [1].

Les efforts de l'Italie et de sa propagande ne lui avaient fort heureusement fait gagner que des sympathies superficielles parmi les indigènes. D'une manière générale, ceux-ci n'ont que peu d'estime pour l'Italien qui leur apparaît comme un concurrent besogneux. Il est vrai que, ces dernières années, certains de nos protégés, attentifs à la propagande de radio-Bari ou aux échos venus de Tétouan, avaient pu se laisser séduire ou intimider par les déclarations du « protecteur de l'Islam ». Dans le clan nationaliste, de jeunes fanatiques se flattaient peut-être de l'espoir d'un concours italien qui leur permettrait d'arriver à l'indépendance de leur pays. A cet égard, la campagne antijuive des autorités fascistes pouvait présenter pour nous quelque danger.

Mais la propagande de l'Italie a, depuis trois mois, perdu beaucoup de son efficacité. Le prestige de ce pays a brusquement baissé dans l'esprit de nos protégés lors de la crise internationale de septembre. Le manque de sang-froid des représentants officiels italiens, le désarroi de la grande majorité de leurs ressortissants qui se sont montrés dépourvus de toute dignité nationale ont donné lieu, chez les indigènes, à des commentaires assez peu flatteurs.

Plus récemment, l'installation de 20.000 colons en Libye et le bruit fait autour de cette entreprise ont soulevé ici une sévère et unanime réprobation. Nous avons su, avec discrétion mais utilement, exploiter cet incident. Venant s'ajouter au souvenir, resté très vif, des massacres de Tripolitaine, cette politique systématique de colonisation a porté un coup décisif à la légende qui représentait l'Italie comme la nation protectrice de l'Islam.

Enfin, les revendications récemment élevées sur la Tunisie ont vivement frappé nos protégés et fait naître, à l'égard de l'Italie, une forte hostilité. Tous les Marocains pensent que la substitution de l'Italie à la France dans une partie quelconque de l'Afrique du Nord constituerait un événement contraire aussi bien à leurs intérêts qu'à leurs aspirations nationales. Le régime fasciste, tel que sa propagande le dépeignait aux indigènes, devait leur prêter son concours désintéressé pour les aider à proclamer leur indépendance. Or, ceux-là mêmes qui avaient tendu à ces déclarations une oreille favorable doivent aujourd'hui reconnaître qu'ils avaient été dupes et nos fidèles ne leur épargnent pas leurs railleries. L'effet produit au Maroc par les agissements italiens en Libye est tel

[1] Dépêche non retrouvée.

qu'en zone espagnole les autorités nationalistes ont dû expliquer aux chefs indigènes que leur politique n'était nullement identique à celle de Mussolini et que le général Franco, loin de songer à coloniser le nord du Maroc, ne renierait pas la promesse qu'il avait faite d'accorder à ses habitants, une fois la guerre terminée, une large autonomie.

Il en résulte que la propagande italienne s'exerce sur un mauvais terrain au moment même où elle s'efforce de nous créer des difficultés. Les faits rappelés plus haut — crise de septembre, colonisation en Libye, revendications sur la Tunisie — en dissipant les dernières illusions, en faisant comprendre aux Marocains, même les plus frondeurs, que si la France les abandonne ils tomberont sous le joug de puissances totalitaires dont les méthodes de colonisation sont bien connues et viennent de se révéler immuables, ont nettement renforcé le sentiment de solidarité des populations française et indigène devant une menace commune.

Toutefois, et c'est là une réserve importante, les manifestations italiennes relatives à la Tunisie, si elles se prolongeaient et s'accentuaient, ne manqueraient pas d'émouvoir nos protégés. Les circonstances favorables que j'ai marquées plus haut risqueraient de s'altérer si les Italiens continuaient à émettre tapageusement des prétentions sur une partie de l'Afrique du Nord. Les Marocains seraient portés à en tirer la conclusion que l'Italie serait en réalité plus forte et plus redoutable qu'ils ne le pensaient puisqu'elle ne reculerait pas devant une attitude de provocation à notre égard. Ils pourraient finir par se demander si la France serait bien décidée à ne pas reculer devant l'éventualité d'un conflit s'il devenait nécessaire pour les défendre. Commentant la situation, un notable indigène écrivait récemment : « Il serait bon que l'on sente ici que la France tient autant à nous que nous à elle. »

157

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Geroges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2420. Confidentiel. *Rome, 16 décembre 1938, 22 h. 30.*

Un certain optimisme continue de régner à l'ambassade d'Angleterre à Rome. On y estime qu'en envenimant comme il le fait présentement les relations franco-italiennes, le gouvernement fasciste ne nourrit d'autre dessein que de nous presser d'entrer en négociation. On ne pense pas qu'en dépit de certaines apparences, évidemment peu rassurantes, cette manœuvre dissimule des intentions plus dangereuses, et l'on est d'avis que la visite des ministres britanniques ne peut constituer qu'un élément favorable pour les développements prochains de cette situation troublée.

D'un propos que le conseiller de l'ambassade a tenu cet après-midi à l'un de mes collaborateurs (en le priant de considérer l'indication comme confidentielle), il résulte que lord Perth a été consulté il y a deux ou trois jours par le Foreign Office sur l'opportunité de maintenir à la date fixée le voyage à Rome de M. Chamberlain et de lord Halifax. La réponse de mon collègue anglais semble avoir été positive.

158

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'AFRIQUE-LEVANT [1]

Visées italiennes sur le canal de Suez

N. *Paris, 16 décembre 1938.*

Nombre d'indices concordent pour nous amener à redouter que M. Mussolini ne projette de mettre prochainement en cause le statut administratif du canal de Suez, et singulièrement les prérogatives de la Compagnie. D'après lui, la manière dont celle-ci gère l'entreprise serait insoutenable. Loin d'avoir le caractère international que stipulait l'acte de concession, la société serait devenue une affaire purement franco-britannique [2]. La composition du Conseil illustrerait cette orientation. L'Italie invoquerait la participation de ses ingénieurs aux plans qui, ultérieurement, ont été exécutés par Lesseps, le concours que la main d'œuvre de la Péninsule a fourni au percement de l'isthme, enfin et surtout, l'importance du transit, par cette voie, de sa marine marchande, pour réclamer, à la fois, que la détermination du taux des droits cesse d'être une attribution souveraine de la Compagnie, et que le corps dirigeant de cette dernière cesse de comprendre exclusivement des représentants du capital. Il suffit d'énoncer ces arguments pour apercevoir que l'esprit réaliste dont ils s'inspirent est le corollaire de leur indigence juridique.

L'argument essentiel sur lequel l'Italie fonde ses prétentions est la participation de son pavillon au tonnage qui passe par le Canal. Les données qui, à cet égard, sont mises en avant sont manifestement et délibérément grossies. En 1936, année la plus favorable à leur thèse, nos voisins ont fourni à l'entreprise, non pas un quart des recettes comme ils l'affirment, mais seulement 19 %. Depuis lors, ce chiffre est tombé à 16 % en 1937, 14 % pour les neuf premiers mois de 1938 et à 12 % pour octobre dernier. Il se pourrait bien que cette chute continuât.

(1) M. Lagarde. Cette note, extraite des papiers Bonnet, est destinée au Ministre.
(2) Sur les griefs de l'Italie quant à l'administration du canal de Suez, voir, au tome XII de la présente série, le n° 287 (note).

La Compagnie n'a pas attendu que Rome s'intéressât à ses péages pour entreprendre de les alléger. Depuis plus de cinquante ans, sa politique a toujours été de profiter du développement du transit pour diminuer le poids de la charge qui grève l'armement international. C'est ainsi que le taux qui pour les navires chargés, était, en 1919, de francs-or 8,50 par tonne a été abaissé, le 1er avril 1934, à francs-or 5,75 pour être ramené, à compter du 15 de ce mois, à 5 shillings 9. Parallèlement, pourtant, la valeur réelle des dividendes est passée de plus de 7 livres sterling pour l'exercice 1935 à moins de 5 pour le dernier. Au surplus, le tarif présent est inférieur de plus de moitié au maximum que la Compagnie serait en droit d'appliquer en vertu tant de l'acte de concession que de ses accords avec l'Égypte, et qui s'élève, au cours actuel, à un peu moins de 14 shillings. Ce souci de concilier, dans une équitable harmonie, les besoins du commerce et les légitimes intérêts du capital n'a jamais cessé d'animer l'entreprise. L'Angleterre qui occupe le premier rang, à la fois comme cliente et comme actionnaire s'est toujours plu à le reconnaître.

Quant à la composition du Conseil, elle obéit aux lois qui sont de règle en la matière. Les statuts fixent à 32 le nombre des sièges. Jusqu'en 1875, 11 sont restés vacants. Ce n'est qu'alors, la Grande-Bretagne ayant acquis du vice-roi d'Égypte les 176.602 titres qu'il détenait, qu'aux 21 administrateurs de nationalité française furent ajoutés 3 membres destinés à représenter le gouvernement de Londres. Par un accord conclu en 1883, la Compagnie réserva 7 autres sièges à l'armement anglais. L'année suivante, le dernier poste qui demeurât libre fut accordé aux Pays-Bas, dont depuis quatorze ans, le pavillon suivait immédiatement ceux de la Grande-Bretagne et de la France. Enfin, en 1899, une place, prélevée sur notre contingent, fut allouée à l'Allemagne, qui, dès 1891, avait conquis sur la Hollande et sur nous le deuxième rang. Le siège nous revint en 1914. Aucun autre changement jusqu'en 1937, où, aux termes d'un arrangement conclu entre la Compagnie et l'Égypte, deux sièges, prélevés encore sur la part de la France, furent accordés à la puissance concédante. Sur ses 32 membres, le Conseil en compte donc 19 de nationalité française, 10 de nationalité anglaise, 2 de nationalité égyptienne et un de nationalité néerlandaise. En 1920, puis en 1922, l'Italie a demandé à y être admise. Elle a récemment réitéré ce vœu. L'Allemagne vient d'agir de même.

Rome, dans ses prétentions, néglige radicalement les données réelles du problème. L'entreprise appartient, en effet, à ceux qui ont accepté d'en courir les risques. L'expérience a montré qu'ils avaient été loin d'être chimériques. Il serait oiseux, à ce propos, de rappeler les obstacles politiques, techniques et financiers dont ont dû triompher l'énergie et la foi de Lesseps. Que l'initiative parût singulièrement osée, l'indifférence, voire l'hostilité auxquelles il se heurta hors de France suffirent à le prouver. Si l'article 24 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration doivent représenter « les principales nationalités intéressées à l'entreprise », c'est parce que le premier firman de concession avait fait état, dans son préambule, du dessein de notre compatriote de constituer une compagnie formée de capita-

listes de toutes les nations. Le concours qu'il espérait des marchés étrangers lui fut refusé. Dans la répartition dont il avait dressé le plan, il avait réservé à notre pays le cinquième du total des titres, laissant aux autres le surplus. Hormis l'Espagne et l'Italie, qui souscrivirent respectivement 4.161 et 2.719 actions, le France resta à peu près seule. Sur les 400.000 actions de 500 francs, elle en prit 208.000. Le khédive dut souscrire le solde. L'Angleterre se rattrapa en 1875. Il est vrai qu'alors les perspectives favorables n'étaient plus mises en doute par personne. La distribution ne semble pas s'être substantiellement modifiée depuis cette époque. C'est toujours chez nous que se trouve plus de la moitié des titres, qui, dédoublés en 1924 en deux actions de 250 francs, sont au nombre de 800.000.

Au demeurant, l'intérêt de l'Égypte dans l'entreprise va en s'accentuant. Octroyés par le vice-roi aux termes des firmans du 30 novembre 1854 et du 5 janvier 1856, la concession a une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du jour de l'ouverture à la navigation; elle expirera donc en 1968. Il est naturel que la puissance, qui, en tant que souveraine et en tant que concédante, doit, à cette date, être mise en possession du canal, s'alarme de visées qui, somme toute, tendent à la dépouiller.

Quant à notre pays, il ne saurait, lui non plus, y rester insensible. Tandis que l'Angleterre, en effet, équilibre approximativement les débours de son armement, par les ressources que la Trésorerie tire de ses titres, notre pays ne contribue guère que pour 5 % aux recettes, qui, pour l'exercice en cours, sont de l'ordre de 1.800 millions de francs. En revanche, la moitié environ de ce montant va à la France par voie, soit de revenus, soit de commandes, soit de rétributions, soit d'impôts. Il s'agit donc pour nous d'une créance nette, sur l'étranger, d'approximativement 900 millions de francs, dont 100 pour le fisc. Enfin, il suffit de parcourir l'isthme de Suez pour mesurer l'importance du rôle que joue, au profit de notre influence morale, la compagnie du Levant. Dans les quatre villes que baigne le canal et dont la population est de 238.000 âmes, notre langue est d'un usage courant, 16 écoles, fréquentées par 2.310 élèves, sont soutenues par l'entreprise, qui, en 1938, a consacré à l'ensemble de ces œuvres 1.300.000 francs.

Tels sont, brièvement énoncés, les arguments et les raisons qui doivent nous déterminer à écarter catégoriquement les prétentions de l'Italie à ce sujet.

159

M. MANDEL, MINISTRE DES COLONIES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1946 [1]. *Paris, 16 décembre 1938.*

Je suis assailli de questions au sujet de la présence de forces italiennes à la Côte française des Somalis.

On a répandu le bruit que notre frontière venait d'être franchie et de nombreux parlementaires me demandent chaque jour ce que nous comptons faire.

Je me suis gardé, jusqu'ici, de fournir la moindre explication. Mais je tiens à vous rappeler que vous avez été régulièrement tenu au courant, par le département des Colonies, des conditions dans lesquelles les Italiens ont occupé des territoires qui nous appartiennent. Nous nous sommes d'ailleurs mis d'accord pour l'envoi d'une mission géographique en vue de déterminer, sur le terrain, la ligne frontière telle qu'elle a été définie par la convention de 1897 et je vous ai depuis fait part du résultat de ces travaux qui établissent formellement que les Italiens ont envahi notre territoire [2].

Je me permets de vous rappeler cette communication, car je crois qu'il est plus que temps d'aviser.

[1] Extraite des papiers Bonnet.

[2] Une note de la sous-direction d'Afrique-Levant, du 12 décembre, indiquait que la frontière commune à la Côte des Somalis et à l'Ethiopie avait été définie par une convention du 20 mars 1897. L'Italie chercha à tirer parti des incertitudes du tracé établi pour se livrer à des empiètements. Le plus marquant des incidents fut l'occupation de Tevao, dans la plaine de Henlé, en janvier-février 1938, malgré des protestations auprès du palais Chigi. La reconnaissance du tracé de 1897, effectuée par un géographe du ministère des Colonies, aboutit à un rapport, déposé le 3 septembre, aux termes duquel les Italiens tenaient en fait le septième du territoire de la Côte des Somalis. La note de la sous-direction d'Afrique-Levant concluait : « La cuvette de Tevao, s'il est vrai qu'elle est désertique et entièrement déshéritée, n'en présente pas moins pour nous une importance capitale puisque, pour des raisons orographiques, elle est seule à permettre la construction d'une bifurcation qui, se greffant sur notre ligne aux abords de la frontière française, gagnerait Assab et priverait ainsi Djibouti de la plus grosse part de son transit ».

160

M. RISTLHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 353 [1]. *Sofia, 16 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 décembre.)

Au cours de l'entretien dont je rends compte d'autre part à Votre Excellence (nº 352) [2], le président du Conseil m'a dit la vive satisfaction qu'il éprouvait à la suite de la récente déclaration franco-allemande. Elle n'avait d'ailleurs pas été pour lui une surprise. Dès son passage à Sofia, il y a près de deux ans [3], M. von Neurath lui avait exprimé avec force le très vif désir de son gouvernement d'arriver à une entente avec la France, aucun litige ne séparant plus les deux pays. Il s'était même montré peiné du peu d'empressement que l'on mettait à Paris à répondre à ses avances.

Tout en enregistrant avec plaisir ces déclarations, j'ai cru pouvoir faire remarquer à mon interlocuteur que la presse du Reich n'en appuyait pas moins les prétentions italiennes, malgré leur étrangeté.

D'après M. Kiosseivanov, ce ne serait là qu'une obligation rituelle imposée par l'existence de l'axe Rome-Berlin. Mais, en définitive, l'appui était plus verbal que réel. D'ailleurs, à son avis, le déclenchement de la crise mégalomane de M. Mussolini avait surtout pour but d'empêcher le rapprochement franco-allemand qu'il redoutait. Le seul fait qu'il avait choisi pour ses manifestations grandiloquentes le moment précis où M. von Ribbentrop venait de quitter Paris en était la meilleure preuve. De peur d'être abandonnée par Berlin, — ce qui lui arriverait un jour ou l'autre —, Rome s'ingéniait à brouiller les cartes et à compromettre son partenaire en faisant jouer le fameux Axe.

Quant à l'Allemagne, si sa volonté d'extension vers l'Est était évidente, peut-être se trompait-on en lui assignant l'Europe sud-orientale comme premier but. Aussi, le rapprochement polono-soviétique [4] constituait-il une parade à ce danger. Mais les deux peuples slaves se détestaient si profondément que leur entente ne pouvait être qu'éphémère et factice. Au

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) La dépêche de Sofia nº 352, du même jour, relatait un entretien du ministre de France avec le président du Conseil bulgare sur les revendications révisionnistes de son pays. Selon M. Kiosseivanov, « pour le moment, il convenait d'attendre, de préparer le terrain et surtout de conserver la confiance des grandes puissances, tout en s'efforçant de leur inspirer de la sympathie pour la cause bulgare ».

(3) Sur la visite du ministre allemand dans les pays balkaniques en 1936, voir, au tome II de la présente série les nºs 300, 302, 316, 418, 428.

(4) Sanctionné par le communiqué soviéto-polonais du 26 novembre : voir, au tome XII de la présente série, les nºs 412, 415 (et note), 420, 429.

contraire, M. Kiosseivanov n'excluait pas, surtout au cas où le Komintern accepterait d'atténuer sa propagande, la possibilité d'un rapprochement entre l'U.R.S.S. et le Reich. Tel avait été toujours le rêve d'une partie de l'état-major allemand. Ce jour-là, un quatrième partage de la Pologne permettrait à l'Allemagne de poursuivre sa puissante marche vers l'Est.

161

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1150. *Londres, 16 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1939.)

J'ai eu hier un long entretien avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S. Celui-ci, après m'avoir interrogé avec beaucoup d'insistance sur les conversations que Votre Excellence a eues à Paris avec les ministres britanniques d'abord (1) et avec M. von Ribbentrop ensuite (2), m'a donné sur les problèmes diplomatiques actuellement en cours, tels qu'ils apparaissent à Moscou, quelques indications que je crois devoir vous rapporter ci-après.

M. Maisky m'a assuré, tout d'abord, à propos du récent accord russo-polonais (3), que l'initiative en est venue de Varsovie. Le gouvernement soviétique n'a pas hésité à entrer dans la voie qui lui était offerte. Toutefois, il a exprimé le vœu qu'une phrase fût insérée dans le texte de l'accord à l'effet de marquer la volonté des deux pays de maintenir le *statu quo* dans la Baltique. Cette suggestion a été écartée par les Polonais, et les négociateurs russes n'ont pas insisté. Il semble aussi qu'au cours des entretiens qui ont précédé la conclusion de cet accord, le gouvernement de Varsovie ait affirmé son intention de resserrer les liens qui l'unissent à la France. On ne paraît pas, pour le moment, à Moscou, faire grand fond sur un revirement de la politique du colonel Beck, et on se réserve de juger celui-ci sur ses actes.

Mon collègue soviétique considère que l'affaire de Memel, amorcée par les élections (4), est appelée à évoluer dans un avenir très proche. La suite des événements dépendra naturellement en grande partie de l'attitude que croira devoir adopter le gouvernement lithuanien. Toutefois, l'impression personnelle de M. Maisky est que les Allemands, qui se sentent le vent en poupe, chercheront à pousser rapidement leurs avantages, et il ne serait

(1) Le 24 novembre : voir, au tome XII de la présente série, le nº 390.
(2) A l'occasion de la signature de la déclaration franco-allemande du 6 décembre : voir ci-dessus les nºs 45, 58, 122, 126.
(3) Sanctionné par le communiqué soviéto-polonais du 26 novembre : voir, au tome XII de la présente série, les nºs 412, 415 (et note), 420, 429.
(4) Sur les récentes élections à la diète de Memel, voir ci-dessus le nº 101 (note).

pas surpris que le chancelier Hitler ne songe, pour fêter le sixième anniversaire de son avènement au pouvoir, à ménager le retour de Memel à la mère-patrie, à la fin du mois prochain. Le Führer présenterait cette annexion comme un don magnanime au peuple allemand. Une seule considération le retient : c'est que l'on se demande comment le port de Memel pourra vivre, s'il n'est pas alimenté par le trafic lithuanien dont il tire actuellement toute sa prospérité.

J'ai interrogé M. Maisky sur les affaires d'Ukraine. L'ambassadeur des Soviets s'est montré loquace à propos de l'Ukraine polonaise. D'après lui, la demande d'autonomie récemment soulevée à Varsovie par les députés ukrainiens [1] doit être considérée comme une manœuvre allemande. Le Reich a gardé en effet des liens étroits avec les représentants de l'Ukraine polonaise, en particulier avec les milieux intellectuels qui sont soumis à l'influence de Berlin et en reçoivent des subsides. Cette tâche lui est d'autant plus facile que les paysans ukrainiens, opprimés par les grands propriétaires polonais, condamnés à vivre misérablement sur une terre peu productive, nourrissent des sentiments d'animosité qu'il n'est pas difficile d'exploiter contre la Pologne. M. Maisky s'empresse d'ajouter que la situation est toute différente dans l'Ukraine soviétique, d'abord parce que ce pays est beaucoup plus riche, ensuite parce que la population est partagée entre l'industrie et l'agriculture; enfin, parce que les tendances nationalistes qui y restent toujours vivaces reçoivent satisfaction dans une assez large mesure, grâce à la constitution fédérale de l'U.R.S.S.

On affecte à Moscou d'être sans inquiétude en ce qui concerne les projets prêtés au chancelier Hitler vis-à-vis de l'Ukraine [2]. Malgré les efforts des Allemands pour y garder des moyens d'action, leur propagande, affirme M. Maisky, est condamnée à échouer lamentablement et si jamais ils songeaient à imposer leur colonisation par la force, ils s'apercevront vite que la Russie a les moyens de se défendre. D'ailleurs, une telle expédition ne peut se concevoir qu'après des opérations d'approche qui n'iront pas elles-mêmes sans de sérieuses difficultés. On n'imagine guère en effet que les Roumains ou les Polonais puissent se prêter de bon cœur au passage des forces allemandes sur leur territoire.

J'ai attiré alors l'attention de mon collègue sur les nouvelles publiées dernièrement par certains journaux anglais au sujet de la transformation du pacte tripartite contre le Komintern en une alliance formelle entre l'Allemagne, le Japon et l'Italie [3]. M. Maisky m'a répondu qu'il considérait ces bruits comme parfaitement fondés. D'après les informations qu'il possède, le Japon aurait, depuis quelque temps déjà, beaucoup insisté pour former une coalition militaire entre les états signataires du pacte antikomintern.

[1] Sur cette demande, voir ci-dessus le n° 117 (note).
[2] Sur ces projets, voir ci-dessus, les n°s 6, 44, 116, 117, 139.
[3] Nouvelles dont faisait état le télégramme de Londres, n° 3052 du 28 novembre. Aux termes de ce télégramme, le *News Chronicle* avait affirmé que, depuis quelques mois, l'Allemagne, l'Italie et le Japon travaillaient à la transformation du pacte anticommuniste en une alliance militaire. M. von Ribbentrop aurait été disposé à signer sur-le-champ, mais le comte Ciano aurait demandé que la cérémonie fût retardée de quelques mois, en raison des négociations italo-britanniques.

M. von Ribbentrop se serait déclaré disposé à entrer dans ces vues, mais une certaine résistance se manifesterait encore du côté italien. On ne voudrait pas à Rome se lier les mains définitivement sans avoir fortifié la position de l'Italie vis-à-vis de l'Angleterre. M. Mussolini aurait donc exprimé le désir que la conclusion de cet accord fût ajournée de quelques mois. D'ici là, il espère, dit M. Maisky, améliorer ses rapports avec la Grande-Bretagne de telle manière qu'il soit sûr de ne pas avoir deux ennemis à affronter à la fois dans la Méditerranée. Quoi qu'il en soit des rapports du Japon avec l'Allemagne et l'Italie, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. ne pense pas que cette alliance éventuelle doit permettre au Japon d'en finir avec la résistance chinoise aussi rapidement qu'il se le figure. M. Maisky montre la plus grande confiance dans le moral du gouvernement chinois et affirme qu'il possède les moyens matériels de se défendre.

J'ai fait allusion à la possibilité pour les Japonais de couper les lignes de communication entre le quartier général chinois et l'U.R.S.S., mais M. Maisky a accueilli cette hypothèse d'un haussement d'épaules incrédule. Plus les Japonais s'enfoncent au cœur de la Chine, plus leur position devient précaire. Ils occupent tout au plus un certain nombre de villes, de routes et de voies ferrées, aux abords desquelles ils se gardent de s'aventurer, la région avoisinante restant soumise aux autorités provinciales chinoises dépendant de Tchang-Kaï-Chek. Il lui paraît invraisemblable que les Japonais puissent suffisamment assurer leurs avantages pour obliger leurs adversaires à mettre bas les armes. Dans quelque temps, affirme-t-il, c'est eux qui chercheront à approcher les Chinois pour trouver des compromis et arriver petit à petit à un accord.

On ne peut bien entendu prendre à la lettre les affirmations de l'ambassadeur soviétique qui paraît toujours réciter un cours à l'usage des personnalités officielles et des parlementaires anglais qu'il fréquente. La confiance qu'il témoigne était d'ailleurs infirmée par le souci qu'il a manifesté de savoir si les ministres anglais n'avaient pas posé à Paris la question du pacte franco-soviétique et de connaître l'attitude que le gouvernement français avait prise à ce sujet.

162

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 280. *Washington, 16 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 janvier 1939.)

Le *Neutrality Act* du 1er mai 1937 (1) vient à expiration au printemps prochain. Comme on conçoit difficilement une carence de la législation dans une matière à laquelle la situation internationale prête une actualité certaine, personne ne doute que l'administration ne doive proposer au prochain Congrès, soit de proroger la loi actuelle, soit de la modifier.

Ainsi que je l'ai précédemment signalé (2), l'éventualité d'une modification a paru vraisemblable pendant les mois qui ont précédé la crise européenne de septembre. Beaucoup de bons esprits ont fait observer que la loi actuelle avait invariablement défavorisé celui des deux partis en conflit auquel allaient les sympathies de la nation américaine. L'application de l'embargo sur les armes et munitions n'a pas causé de préjudice réel à l'Italie en 1935-1936, ni aux chefs du soulèvement militaire espagnol depuis 1936. Par contre, elle a grandement gêné l'Éthiopie et le gouvernement espagnol légitime. La non-application de l'embargo, dans le cas du conflit sino-japonais, a, sans aucun doute, servi les intérêts du Japon, plus riche que son adversaire.

Aussi, un fort courant d'opinion s'affirmait-il pour confier au président des États-Unis le pouvoir discrétionnaire d'appliquer seulement aux pays coupables d'agression les mesures d'embargo sur les armes, que la législation actuelle l'oblige à prendre indistinctement à l'égard des partis engagés dans le conflit. Le département d'État ne se cachait pas de préconiser cette solution et le sénateur Pittman, président de la commission des Affaires extérieures, avait annoncé qu'il mettrait les vacances parlementaires à profit pour préparer, d'accord avec l'administration, un texte en ce sens (3) Au mois de septembre, l'imminence de la crise européenne a renforcé, dans presque tous les milieux politiques, la crainte que la loi de 1937 ne favorisât les états militaristes, dont une infime minorité seulement, — 3 % de la population, d'après les statistiques — souhaitait le succès. Le sénateur Pittman (4) et son collègue de la

(1) La troisième loi de neutralité, signée le 1er mai 1937, ajoutait aux dispositions des précédentes concernant l'embargo sur les armes et les munitions destinées à tout belligérant en cas de guerre, la clause *cash and carry* (nécessité pour l'acheteur de payer comptant et de transporter la marchandise sur ses propres navires).

(2) Voir, au tome X de la présente série, les nos 252 (note), 320.

(3) Sur les déclarations en ce sens du président de la commission des Affaires extérieures, voir, au tome X de la présente série le nº 252 (note).

(4) Qui le 17 septembre, insistait pour conserver les dispositions de la loi de neutralité relatives au *cash and carry* : voir, au tome XI de la présente série, le nº 412.

Chambre des représentants, le juge McReynolds, manifestaient l'intention de soumettre au Congrès, au cas où la crise en rendrait nécessaire la convocation immédiate, le texte préconisé par le département d'État. Le sénateur Borah lui-même, si désireux fût-il de maintenir les États-Unis en dehors de tout conflit européen, se déclarait partisan d'abandonner une des clauses du *Neutrality Act*, — celle qui oblige les nations belligérantes à transporter sur leurs propres navires les marchandises dont l'achat leur serait permis. Il reproche à cette stipulation de favoriser les états militaristes, ceux-ci ayant constitué des flottes commerciales importantes. On peut croire d'ailleurs que ce disant, le sénateur de l'Idaho (état de l'Ouest) pensait surtout au Japon.

L'évolution pacifique de la crise européenne au lendemain de Munich a rendu moins immédiat le problème de la loi sur la neutralité. Ce répit a d'ailleurs été surtout mis à profit par les milieux pacifistes qui redoutent que, dans la violence du sentiment antiallemand, la conscience du danger européen ne pousse l'opinion américaine vers l'interventionnisme plutôt que vers l'isolationnisme. Ils paraissent vouloir s'appliquer surtout à combattre la proposition d'étendre les prérogatives de l'exécutif en matière de neutralité. Car ils se croient assurés d'être soutenus par l'unanimité du parti républicain, qui fait par ailleurs, sur le terrain de la politique intérieure, campagne contre le pouvoir personnel du président Roosevelt.

Une récente passe d'armes entre partisans et adversaires éminents de la solidarité des États-Unis avec les démocraties européennes a mis en lumière cette situation.

L'éminent correspondant du *New York Times* à Washington, M. Arthur Krock, a soutenu, dans un article du 29 novembre, que la question se pose de savoir, non pas comment devait être modifiée par voie législative la loi de neutralité, mais si le Congrès devait persister à légiférer en matière de politique extérieure, au détriment de l'initiative présidentielle. « En ce qui concerne la législation sur la neutralité — déclare-t-il — le Congrès a voté un certain nombre de mesures dont le résultat a été vraiment mauvais et plutôt de nature à créer un conflit qu'à l'éviter ». Il rappelle comment, en 1935, au moment de l'affaire d'Éthiopie, et, en 1937, lors de la résolution Ludlow sur le référendum en cas de guerre [1], le Congrès s'était refusé à conférer au Président le pouvoir de désigner l'agresseur et celui d'imposer à ce dernier l'embargo des armes.

Pourtant, rappelle M. Krock, lors de ces deux occasions, le président Roosevelt exerçait, grâce à son prestige, la direction effective du Congrès. Néanmoins, les tendances pacifistes et isolationnistes, puissantes au Capitole, ont tout de même réussi alors à battre en brèche son influence; dans le premier cas, elles ont empêché l'adoption de mesures qui renforçaient l'action de l'exécutif et, dans le second cas, elles ont presque réussi à limiter encore davantage ses pouvoirs. Aussi, M. Krock souhaite-t-il, sans exprimer d'ailleurs l'espoir d'une prochaine réalisation, que le Président soit habilité à désigner l'agresseur et à décréter contre lui l'embargo, car « la politique extérieure demeure une fonction du pouvoir exécutif et non pas du pouvoir législatif ».

[1] Sur cette résolution, voir au tome VII de la présente série, les nos 352, 362.

Le sénateur Borah n'a pas manqué de réagir vigoureusement. Sans retirer sa suggestion, mentionnée plus haut, il s'est prononcé, le 3 décembre, avec sa fougue coutumière, contre l'octroi de pouvoirs plus étendus au Président. Il s'est, en outre, déclaré, pour la première fois, favorable à la résolution Ludlow qui, comme le sait Votre Excellence, tend à subordonner à un référendum populaire l'entrée des États-Unis en guerre. Le sénateur de l'Idaho a déclaré qu'il se proposait de donner forme législative à ce projet et de soumettre prochainement un texte au Sénat.

Cependant, le département d'État se tient sur la réserve. Il reste certainement désireux de modifier la loi sur la neutralité en accordant des pouvoirs plus étendus au Président, mais s'il pouvait craindre que les débats devant le Congrès ne conduisent à une aggravation du régime actuel, il chercherait sans aucun doute à faire proroger purement et simplement la loi de 1937.

163

M. MONICK, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À LONDRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 68.329. *Londres, 16 décembre 1938.*

A la suite des conversations qui ont eu lieu entre la délégation tchécoslovaque et les représentants des trésoreries française et anglaise [1], le Dr Pospisil a décidé aujourd'hui de quitter Londres pour se rendre à Prague.

Avant son départ, il a tenu à avoir avec les représentants français à Londres un entretien où il a exposé les raisons qui lui ont dicté de reprendre un contact direct avec son gouvernement.

I. *Le montant de l'emprunt garanti*

La délégation tchécoslovaque a éprouvé un certain désappointement au sujet du montant de l'emprunt qui est prévu.

En effet, M. Chamberlain ayant fait allusion, dans ses déclarations à la Chambre des Communes au début du mois d'octobre, à un emprunt de 30 millions de livres, les Tchécoslovaques avaient supposé que les dix millions de livres avancés par la Banque d'Angleterre n'étaient qu'un premier acompte sur une opération financière plus importante.

Sans doute pensaient-ils qu'en raison des difficultés financières propres à la France, le cabinet de Paris n'était pas à même d'envisager des décaissements importants.

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 61, 89, 121, 134.

Le Dr Pospisil avait eu connaissance, du reste, par M. Osusky, de la possibilité d'une remise de dette par la France touchant l'emprunt de 700 millions de francs venant à échéance en 1942.

En revanche, l'Échiquier britannique n'ayant pas à faire face aux difficultés qui confrontent actuellement le Trésor français, les Tchèques s'attendaient à un effort britannique plus large prenant la forme d'un emprunt garanti important. Au lieu de cette nouvelle assistance financière, la délégation tchécoslovaque s'est trouvée en présence de l'offre d'une consolidation pure et simple de l'avance déjà faite — une partie ayant le caractère d'un don (4 millions de livres), le surplus (6 millions de livres) faisant l'objet d'un emprunt garanti conjointement par l'Angleterre et la France.

Le Dr Pospisil a demandé à sir Frederick Leith-Ross et à moi-même si les gouvernements français et anglais envisageraient de reconsidérer leur proposition et de porter le montant de l'emprunt garanti à une somme supérieure à 6 millions de livres.

II. *La question des réfugiés et des minorités*

L'Échiquier et le Foreign Office ont fait tenir, d'autre part, à la délégation tchécoslovaque un projet de lettre qui devait être signé par le Dr Pospisil et dont le texte a été transmis à Paris.

Selon le Dr Pospisil, le cabinet de Prague peut malaisément envisager de donner des assurances aussi générales que celles contenues dans cette lettre, vu l'état politique actuel de la Tchécoslovaquie. Le président du Conseil tchèque a été amené, il y a trois jours, à faire certaines déclarations qui paraissent, en effet, s'orienter dans une voie légèrement différente. Il a promis d'éviter toute discrimination à l'encontre des Israélites « qui ont résidé d'une façon permanente en Tchécoslovaquie et qui ont pris une attitude favorable aux intérêts tchèques ». Pour ces derniers, le cabinet de Prague s'engage à ne prendre aucune mesure hostile.

De telles déclarations sont limitatives et peuvent paraître impliquer *a contrario* certains risques pour la partie de la minorité juive qui n'est pas visée dans le discours de M. Beran.

Selon le Dr Pospisil, si aujourd'hui le gouvernement tchécoslovaque donnait officiellement les assurances demandées à Londres en ce qui concerne cette minorité, il risquerait d'affaiblir sa position politique. La Tchécoslovaquie est en période d'élection. Certains partis exploitent les réactions populaires en faveur d'un nationalisme plus marqué. Le gouvernement ne veut pas donner des aliments nouveaux à leur campagne.

Toutefois, le Dr Pospisil a marqué avec grand soin que les assurances qu'il était malaisé de donner à l'heure actuelle seraient éventuellement possibles un peu plus tard. Mais il a naturellement réservé entièrement la décision de son gouvernement.

Il n'a pas caché, du reste, que cette décision dépendait également de l'évolution des relations politiques entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne. Si l'on ne devait considérer que la Tchécoslovaquie elle-même, il est bien certain que le sentiment profondément libéral tenant aux traditions religieuses des pro-

vinces (en Slovaquie et en Moravie notamment) ne pourrait que s'opposer à l'application d'une idéologie raciste. Mais le Dr Pospisil reconnaît que la politique du cabinet de Prague n'est plus entièrement indépendante de l'influence allemande. La question des minorités peut en être affectée.

Le plus que puisse dire le Dr Pospisil est que son gouvernement souhaite garder un maximum d'indépendance vis-à-vis du Reich.

Il a ajouté incidemment que cette indépendance, le cabinet de Prague espérait pouvoir la conserver aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine financier. Il ne souhaite, en ce qui le concerne, ni une union douanière, ni une union monétaire avec l'Allemagne. Il pense même que ce ne serait peut-être pas l'intérêt du Reich de provoquer une telle fusion économique avec la Tchécoslovaquie. Mais il reconnaît que les Allemands peuvent avoir, pour agir, d'autres raisons que celles qui tiennent à des intérêts strictement commerciaux ou financiers.

Le Dr Pospisil fera connaître à Londres dès lundi prochain, par l'intermédiaire de la légation tchécoslovaque, si son gouvernement envisage une reprise des négociations sans délai ou s'il préfère les reporter à une date plus éloignée [1].

164

Le Capitaine de Colbert, Attaché militaire de France à Lisbonne, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 311 [2]. Secret. *Lisbonne, 16 décembre 1938.*

La mission militaire britannique qui avait quitté Lisbonne au début du mois d'août dernier est revenue au Portugal à la fin de novembre. Sa présence cette fois-ci aura été de courte durée puisque l'amiral Wodehouse et ses officiers rentrent définitivement aujourd'hui en Angleterre.

L'amiral Wodehouse avec lequel j'ai eu un entretien avant son départ m'a assuré qu'il était très satisfait de sa mission, dont il m'a fait connaître, succinctement, les principaux résultats.

[1] La déception du gouvernement de Prague devant l'attitude de la France et de l'Angleterre dans la question de l'aide financière avait été exprimée, le même jour, par M. Krno, directeur politique tchécoslovaque, à M. de Lacroix. M. Krno appelait l'attention de son interlocuteur sur la disproportion entre les sommes offertes et les besoins de la Tchécoslovaquie. Au rappel des promesses d'aide économique et financière faites par M. Georges Bonnet à la fin septembre et au début d'octobre, M. de Lacroix objectait que la France se trouvait « dans une situation ne lui permettant qu'une assistance financière limitée ». M. Krno s'exprimait « avec amertume » au sujet de la sollicitude témoignée par l'Angleterre aux émigrés allemands et juifs, ce à quoi le ministre de France objectait que Français et Anglais ne pouvaient qu'être « choqués par le spectacle de gens prétendant, comme c'était leur droit, de quitter un pays et à qui le gouvernement de ce pays refusait l'autorisation d'emporter ce qui leur appartenait » (T. de Prague nº 3187, du 16 décembre).

[2] Extraite des archives de la Guerre.

L'atmosphère des sphères dirigeantes portugaises, militaires et civiles qui s'était sensiblement améliorée à la fin de l'été dernier, s'est montrée nettement cordiale au cours de ce deuxième séjour [1]. La preuve la plus manifeste en a été donnée par l'attitude de M. Salazar qui, la veille du départ de la mission, a offert un grand dîner réunissant l'ambassadeur d'Angleterre, de hautes personnalités du gouvernement portugais et les officiers des missions britannique et portugaise.

A cette occasion, M. Salazar a prononcé une brève allocution, déclarant que son pays avait « des intérêts considérables dans diverses parties du monde » pour la défense desquels l'alliance anglo-portugaise était une garantie nécessaire. Il a ajouté qu'il espérait que les travaux de la mission n'étaient que le « début d'une collaboration intime des deux armées et d'une étude en commun des problèmes relatifs à la défense commune ».

L'amiral Wodehouse a pu pousser ses investigations aussi loin qu'il l'a désiré; il emporte avec lui une impression exacte de la situation militaire au Portugal, et de ses possibilités pour l'Angleterre en cas de conflit. Les pourparlers relatifs à l'organisation de bases maritimes et aériennes ont abouti au choix suivant : Lisbonne (arsenal d'Alfeite), Portimâo ou Lagos, Ponta Delgada et le cap Vert. Ces bases maritimes seront aménagées et armées avec du matériel anglais sous le contrôle de l'amirauté anglaise.

Sans plus tarder, le gouvernement portugais a accepté qu'un amiral anglais assumât, dans son nouvel arsenal d'Alfeite, les fonctions de directeur technique. Le vice-amiral Hugill, du génie maritime, a occupé ce poste dès la fin de novembre, après avoir été mis à la retraite par anticipation. L'amirauté britannique désirait en effet avoir un homme spécialement qualifié puisque celui-ci a été l'organisateur du port de Hong-Kong et qu'il a modernisé, il y a peu de temps, la défense de Malte.

La mission militaire britannique n'a signé avec les autorités portugaises aucun accord, elle n'en avait du reste nullement le projet. Mais elle laisse trois attachés pour la Guerre, l'Air et la Marine qui resteront en permanence dans ce pays.

L'amiral Wodehouse a eu par contre beaucoup de difficulté à faire admettre aux Portugais que les livraisons de matériel de guerre, demandées depuis près de deux ans, soient différées pour autant que l'Angleterre n'aurait pas terminé son propre plan de réarmement. C'est à quoi fait allusion l'amiral Wodehouse dans sa réponse à l'allocution de M. Salazar (voir annexe) [2]. Mais il a été convenu, qu'en cas de conflit, l'armée portugaise serait aussitôt pourvue de tout ce qui lui manque. Un autre point important a été acquis par l'exclusion définitive des Allemands sur le marché des matériels de guerre.

En résumé, les Britanniques emportent la certitude d'avoir au Portugal des bases maritimes et navales qui pourront suppléer avantageusement à Gibraltar dont la valeur s'est considérablement affaiblie. Ils ont malgré les

(1) Sur les réticences portugaises à l'égard d'une première mission britannique, au début de 1938, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 187 (et note), 521.

(2) Dans cette réponse, l'amiral britannique faisait état de « difficultés » rencontrées « pour arriver à un accord complet dans toutes les questions qui ont été étudiées ». Il a paru superflu de reproduire le discours du président du Conseil portugais (annexe I) ainsi que la réponse de l'amiral Wodehouse.

tentatives de l'Allemagne et de l'Italie pu se réserver la presque totalité de la vente de l'armement [1] à la défense militaire portugaise.

Le seul point qui préoccupe encore l'amiral Wodehouse, c'est la forte emprise de l'Allemagne sur la jeunesse portugaise (Mocidade et Légion). Toutefois, le revirement que nous pouvons constater dans l'opinion portugaise permet de penser que si nous savons exploiter les fautes de nos adversaires et développer notre propagande, il suffira de peu de temps pour réduire à néant les positions difficilement conquises par l'Allemagne.

165

M. DE SAINT-JOUAN, MINISTRE DE FRANCE À LIMA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 57, 58. *Lima, 17 décembre 1938, 1 h. 23.*

(*Reçu :* 8 h. 55, 9 h. 5.)

M. Paul-Boncour n'a pas cherché à reprendre contact dès aujourd'hui avec la délégation américaine sur la question espagnole [2]. Mais il semble qu'elle ait commencé ses consultations.

Une formule d'initiative cubaine visant à une médiation en Espagne lui a en effet servi de pierre de touche en provoquant un échange de vues fort animé encore que confidentiel entre délégations. Certains courants étaient jugés trop favorables à la cause républicaine, d'autres faisaient de l'Espagne une sorte de mère patrie de l'Amérique latine, ce qui ne plaisait pas aux Brésiliens. Les bons offices suggérés par les Cubains semblaient exclusifs au même degré que l'agrément préalable des deux partis espagnols à la médiation, condition posée par certaines délégations et refusée par d'autres.

Si la proposition cubaine vient demain, comme on le croit ce soir, devant la Commission des initiatives, qui juge si peut-être [3] une question ne figurant pas à l'ordre du jour, le débat peut prendre de l'ampleur, pour qu'il soit permis de juger [4] appel à la cessation des hostilités, comme celui que Votre Excellence voudrait voir adressé aux deux camps espagnols, a des [chances] d'être pris en considération [5].

(1) *Note du document :* La maison Vickers a de fortes chances d'avoir la prochaine commande de 3 sous-marins de 750 tonnes.

(2) Sur les échanges franco-américains relatifs à la question espagnole, voir ci-dessus les nos 97, 107, 135, 153.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Dans un télégramme nos 61 à 65 du 18 décembre, le ministre de France à Lima annonçait « l'échec bruyant » du projet de résolution cubain : « à vrai dire, la Commission des initiatives ne vote à ce sujet que la semaine prochaine, mais son siège est fait ». Certaines délégations voulaient en effet ne connaître que Burgos, d'autres que Valence, Haïti préconisant, pour sa part, une abstention totale à l'égard du problème espagnol, « et c'était évidemment la voix de la raison ». Le délégué des États-Unis déplorait « l'impasse où sa discussion [la discussion du projet cubain] a conduit l'intervention dans le problème espagnol souhaitée par Votre Excellence ».

166

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome., au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 2439. *Rome, 17 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 20 h. 5.)

Prière de communiquer d'urgence au Ministre et à M. Léger :

Je reçois à l'instant la lettre suivante que le comte Ciano vient de faire porter au palais Farnèse et dont je transmets ci-après la traduction au Département.

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Dans la conversation du 2 courant, Votre Excellence m'a exprimé le désir du gouvernement français de savoir si le gouvernement italien considérait comme encore en vigueur les accords italo-français du 7 janvier 1935 et si ces accords pouvaient à son avis servir encore de base aux relations franco-italiennes (2).

« J'ai répondu à Votre Excellence que la question avait un caractère et une importance trop réels pour que je puisse sur-le-champ lui donner une réponse définitive qui nécessiterait un examen plus approfondi.

« J'ai maintenant l'honneur de vous faire connaître ce qui suit et qui confirme ce que je vous ai dit alors à titre personnel.

« Les accords italo-français du 7 janvier 1935 sont constitués, comme le sait Votre Excellence, par un traité relatif au règlement des intérêts réciproques en Afrique et par une série d'actes qui y sont étroitement liés.

« L'article 7 du traité établit que celui-ci sera ratifié et subordonne son entrée en vigueur à l'échange des ratifications. Or, cet échange n'a jamais eu lieu (3). On a bien entamé immédiatement après les signatures les procédures constitutionnelles préparatoires à la ratification, mais celle-ci n'a jamais été effectuée. On n'a même jamais commencé les négociations pour la stipulation de la convention spéciale concernant la Tunisie, convention qui, d'après l'article 1er du traité, aurait dû entrer en vigueur à la même date que le traité lui-même.

Le traité italo-français pour le règlement des intérêts réciproques en Afrique n'a donc jamais été parachevé.

« En dehors de ces constatations d'ordre juridique, il faut encore tenir compte de ce que aussi bien le traité que les autres actes ont été conclus sur la

(1) Par téléphone, en clair.

(2) La conversation du 2 décembre entre le ministre italien des Affaires étrangères et l'ambassadeur de France est ci-dessus relatée sous le nº 15.

(3) Voir ci-dessus le nº 3 (note).

base de postulats bien précis et que ces postulats n'ont jamais trouvé leur confirmation dans la pratique.

« Comme on le sait, les accords de 1935 visaient, moyennant le règlement de toute une série de questions, à développer l'amitié entre l'Italie et la France et à instaurer entre les deux états des rapports de confiante collaboration. Tout particulièrement l'Italie, par les accords de 1935, consentait à accepter de notables sacrifices, tant en ce qui concerne les droits des Italiens en Tunisie que pour ce qui touche aux droits qu'elle tient de l'article 13 du pacte de Londres de 1915 [1], en tenant compte d'une équitable compréhension et d'une attitude conforme de la France relativement aux nécessités d'expansion de l'Italie en Afrique orientale.

« Or, l'attitude adoptée par la France, quand l'Italie fut contrainte par l'action du Négus à résoudre définitivement le problème de ses rapports avec l'Éthiopie, et aussi par la suite ne fut certes pas conforme à son intention. Elle fut même tout à fait opposée. Qu'il suffise de se référer — sans qu'il soit besoin ici de les évoquer à nouveau — aux diverses phases des événements qui se sont déroulés depuis 1935.

« Les accords du 7 janvier 1935 qui du reste n'ont jamais été mis à exécution, comme Votre Excellence a pu le noter dans la conversation du 2 courant, se sont ainsi vidés de leur contenu et ils ne peuvent évidemment pas être considérés comme étant aujourd'hui en vigueur.

« Ils sont même historiquement dépassés.

« Dans leur ensemble, ils se rapportaient à une situation politique générale qui a été rapidement débordée par les événements qui ont suivi l'application des sanctions. De plus, la constitution de l'Empire a créé de nouveaux droits et de nouveaux intérêts d'une importance fondamentale. Dans ces conditions, et dans l'intérêt même de leur amélioration, les rapports franco-italiens ne sauraient avoir encore pour base, à l'heure présente, les accords de 1935 et précisément si l'on veut les améliorer, il est évident que ces rapports doivent être examinés à nouveau d'un commun accord entre les deux gouvernements.

« Veuillez agréer....., etc. »

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 9 (note).

167

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 658, 659 (1). *Rome, 17 décembre 1938, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h.)

Je réponds à votre télégramme no 189 (2).

J'ai profité d'une audience que j'avais du Cardinal secrétaire d'État ce matin pour lui parler de l'idée qui fait l'objet du télégramme précité de Votre Excellence. Je la lui ai présentée comme émanant des cercles catholiques français et de notre haut clergé. Je lui en ai montré l'intérêt pour l'Espagne et le profit moral pour le Saint-Siège et lui ai rappelé les initiatives similaires prises par Benoît XV pendant la guerre de 1914-1918.

Le cardinal Pacelli a fait à cette idée le meilleur accueil personnel et m'a promis d'en entretenir le Pape.

Il m'a alors appris que le Pape, agissant d'ailleurs à l'instigation du cardinal Verdier (3) venait de faire un sondage à Burgos en vue d'une médiation de lui entre les deux camps espagnols pour arriver à la conclusion d'un armistice.

Le général Franco venait de répondre par un refus catégorique de toute médiation et de tout armistice. C'était ce matin même que le cardinal Pacelli s'était entretenu de cette réponse avec le Pape.

J'ai fait alors remarquer au cardinal Pacelli que la suggestion d'une trêve de Noël pourrait constituer précisément un moyen terme entre la médiation dont le général Franco ne voulait pas entendre parler et une abstention totale du Saint-Siège. Si courte que dût être cette trêve, la proposition élaborée aurait un bon effet moral sur les Espagnols et au dehors un retentissement dont profiterait le Vatican.

Le cardinal Pacelli en a convenu et le fera valoir au Saint-Siège.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 15 décembre, non reproduit. D'après ce télégramme, des informations « d'une source particulièrement autorisée » laissaient croire à une évolution dans l'esprit du Pape quant au conflit espagnol. Il avait été indiqué qu'à la faveur de ces dispositions, une démarche suggérant à Pie XI de proposer l'établissement d'une trêve pendant les fêtes de Noël « aurait chance d'être retenue par Sa Sainteté et que cet appel aux sentiments chrétiens des chefs nationalistes serait sans doute entendu par eux ». M. Charles-Roux était chargé de la démarche auprès du Souverain Pontife.

(3) Qui effectuait également une démarche auprès du Quai d'Orsay, accompagné de Mgr Mathieu, évêque d'Aire et de Dax, connu pour son action charitable en faveur des réfugiés espagnols (*L'Époque* du 18 décembre).

168

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire [1]. *Paris, 17 décembre 1938.*

Dans un exposé des prétentions italiennes, M. Gayda a violemment pris à partie la France au sujet de Djibouti ainsi que du statut de la voie ferrée qui relie ce port à Addis-Abéba [2]. S'élevant contre les entraves et les charges auxquelles le présent état de choses astreindrait le commerce, le publiciste insiste sur trois griefs :

1° Rome, assure-t-il, a, maintes fois, offert de collaborer dans ce domaine au mieux de tous les intérêts en cause. Elle s'est heurtée à une muraille d'objections juridiques;

2° Les actions de la Compagnie qui appartenaient au gouvernement abyssin seraient, contre tout droit, détenues par nous;

3° L'entreprise, enfin, ne verse pas à l'Italie les redevances qui, en vertu du contrat de concession, reviennent à l'Éthiopie.

Il est aisé de démontrer l'inanité de ces doléances.

Sur le premier point, il suffit, en effet, de rappeler que c'est l'Italie qui, de sa propre initiative, a interrompu les pourparlers ouverts à Paris au début de l'année 1937 [3]. Au cours de ces échanges de vues, la France s'était bornée à invoquer le respect de ses droits acquis, lesquels, d'ailleurs, étaient opposables à l'autre partie en vertu, non seulement de l'arrangement de 1906 [4], mais encore des accords conclus le 7 janvier 1935. Suspendues au mois de mars, les négociations ne reprirent pas. Rome estimait préférable de chercher à se passer et du port de Djibouti et du chemin de fer.

Sur le deuxième point, il convient de souligner que le Compagnie n'était pas fondée à transférer à l'Italie les actions inscrites au nom du Négus; d'abord tant que l'annexion de l'Éthiopie n'était pas reconnue, ensuite tant que la justice, saisie par Sa Majesté Haïlé Sélassié, n'aurait pas tranché la question

[1] Ce télégramme est adressé en clair par courrier aux postes de Tanger (n° 248), Jérusalem *via* Beyrouth (n° 187), Djeddah (n° 120), Bagdad *via* Beyrouth (n° 188), Téhéran (n° 264), Caboul (n° 120), Barcelone (n° 665), Ankara (n° 712), Washington (n° 959), Rome (n° 1114), Varsovie (n° 930), Londres (n° 3642), Moscou (n° 667), Berlin (n° 1189), Bruxelles (n° 572), Le Caire (n° 326), La Haye (n° 381), Addis-Abéba (n° 108), Beyrouth (n° 948), Lisbonne (n° 290), Bucarest (n° 1106), Prétoria (n° 121), Athènes (n° 406), Tunis (n° 635), Rabat (n° 608). Il a également été transmis par tube au ministère des Colonies (n° 104).

[2] L'article du polémiste italien est analysé ci-dessus sous le n° 104 (note).

[3] Sur les pourparlers franco-italiens de Paris en mars 1937, voir ci-dessus les n°s 3 (note), 36.

[4] Par un accord signé le 13 décembre 1906 à Londres, la France, l'Angleterre et l'Italie s'engageaient à maintenir le *statu quo* politique et territorial en Éthiopie et sauvegardaient leurs intérêts respectifs dans les zones d'influence, qu'elles s'étaient constituées.

préjudicielle de savoir si les titres en cause relevaient du patrimoine personnel de l'Empereur ou du domaine privé de l'État. A cet égard, il n'est pas sans intérêt d'observer que le gouvernement français, qui s'était engagé le 7 janvier 1935 à s'entremettre pour que fût offerte au gouvernement italien la cession de 2.500 actions de la société, n'a pas attendu, comme il en avait le droit, l'entrée en vigueur des accords pour user de son influence à cette fin. Cette anticipation gracieuse montre péremptoirement avec quel scrupule nous nous sommes attachés à favoriser la détente que la politique de M. Laval symbolisait si éloquemment.

Sur le troisième point, il importe de remarquer que la Compagnie se trouvait prise entre la requête du gouvernement italien, qui lui avait signifié dès 1936 son opposition au versement des dividendes et des redevances au Négus, et l'insistance de ce dernier en sens contraire. Comme dans le cas précédent, la société ne pouvait que différer toute décision jusqu'au règlement du litige à la fois juridique et politique que la question impliquait. Un procès est, d'ailleurs, pendant entre les deux parties à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la France n'a pas objecté à la clause qui, dans l'accord paraphé le 20 mars 1937 entre la Compagnie et le gouvernement italien, reconnait vocation de ce dernier à la perception des dividendes, redevances et arriérés dès reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie. C'est dans ces conditions que la totalité des fonds en cause est demeurée bloquée dans les caisses de la société, qui sera donc en mesure de les verser à tel attributaire que de droit, lorsque seront régulièrement levés les obstacles qui ne lui permettent pas encore d'en disposer.

169

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2440 à 2442 [1]. Réservé. *Rome, 18 décembre 1938, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 1 h.)

La communication que le comte Ciano m'a fait parvenir et dont j'ai transmis la traduction à Votre Excellence par le téléphone [2] appelle à première vue les observations suivantes :

Le fait que la réponse à la question abordée par moi le 2 décembre me soit donnée par écrit prouve clairement que le ministre des Affaires étrangères, en évitant toute discussion verbale et en écartant ainsi par avance toutes objections de ma part, entend affirmer d'une manière irrévocable la thèse de son

[1] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).
[2] Ci-dessus reproduite sous le n° 166.

gouvernement. Cette réponse écrite constitue, en fait, une dénonciation pure et simple des accords du 7 janvier 1935.

Elle ne saurait, du reste, nous surprendre puisqu'elle se borne à rééditer, tant sur le plan de la discussion juridique que dans le domaine des conjonctures politiques, les arguments que les rédacteurs de la presse fasciste, et en particulier M. Virgino Gayda, développent inlassablement depuis plusieurs semaines. Pas plus que ne l'avaient fait les journaux, la lettre du comte Ciano ne tient compte de la partie des traités de 1935 qui a pu être effectivement exécutée, notamment de la cession des actions du chemin de fer d'Éthiopie.

Le ministre des Affaires étrangères avait semblé n'envisager, au cours de nos entretiens du 2 décembre, que la révision de certaines clauses des accords Mussolini-Laval. Sa communication d'aujourd'hui, en apportant une dénonciation formelle de l'ensemble de ces accords, implique un raidissement certain de la position de l'Italie. Tout se trouve donc remis en cause entre les deux pays, avec une seule indication positive, à savoir la référence à l'article 13 du traité de Londres [1], qui a constamment servi de base, dans le passé, aux revendications les plus étendues de la part du gouvernement fasciste. Il est à remarquer enfin que la lettre du comte Ciano, en dehors d'une phrase très générale sur la nécessité d'un examen nouveau, ne contient aucune suggestion pratique quant à l'avenir. Le gouvernement italien veut évidemment nous laisser le soin de faire un pas en avant et nous amener à nous présenter en demandeur, comme s'il n'incombait pas normalement à la partie qui dénonce un traité de proposer au moins des bases de discussion en vue de la conclusion d'un nouvel accord.

Je compte me borner à accuser réception de la lettre en question. Étant donné le délai dans lequel elle m'est parvenue, nous avons assurément nous-mêmes tout le temps de réfléchir mûrement à l'attitude que nous estimerons devoir adopter.

170

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2467 [2]. Réservé. *Rome, 18 décembre 1938, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

On aura remarqué dans la lettre du comte Ciano [3] la référence à l'article 13 du traité de Londres de 1915.

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le nº 9 (note).
[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).
[3] De dénonciation des accords franco-italiens de 1935. Cette lettre est ci-dessus reproduite sous le nº 166.

C'est l'article qui prévoit que l'Italie aurait droit à des compensations, au cas où les puissances bénéficieraient d'accroissements coloniaux.

La référence expresse du comte Ciano signifie implicitement, selon moi, que l'Italie entend bien, de toute façon, lier ses revendications au problème colonial allemand, pour le jour où il conviendra au IIIe Reich de soulever ce problème.

171

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1335, 1336. Confidentiel. *Varsovie, 18 décembre 1938, 23 h. 54, 23 h. 59.*

(*Reçu :* le 19, 1 h. 20, 2 h.)

Au cours d'un entretien qu'il a eu hier avec notre attaché militaire, un des membres les plus importants du grand état-major polonais s'est montré préoccupé par certaines mesures prises dans ces derniers temps à Dantzig et qui tendent à la militarisation de la Ville libre : organisation d'un service de défense passive, obligation imposée aux jeunes gens de service dans certaines formations « de police » (1), ce qui paraît un moyen détourné d'établir la conscription.

« Cette situation réclame toute notre attention et il nous faut l'examiner », a conclu l'interlocuteur du général Musse.

Il a été indiqué également à celui-ci que si le Reich n'a pas encore posé à la Pologne la question de la jonction à travers le Corridor des deux tronçons d'autostrade actuellement en construction à l'est et à l'ouest (ce qui paraît inexact : lettre de notre consulat à Dantzig no 60) (2), les autorités polonaises ne seraient pas étonnées d'en être saisies prochainement.

A titre personnel, l'interlocuteur de notre attaché militaire a émis l'avis qu'il pourrait être donné satisfaction au désir de l'Allemagne à condition que la route reste polonaise et que toute exterritorialité soit exclue; la Pologne trouverait là, ajoutait-on, un moyen de limiter à une seule voie la servitude de passage, dont est grevée sa possession de la Poméranie.

(1) Un décret du 10 octobre sur le service de sûreté imposait aux ressortissants dantzicois des prestations de service personnel à caractère militaire.
(2) Du 8 décembre, ci-dessus analysée sous le no 59 (note).

172

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2446 [1]. Urgent. *Rome, 18 décembre 1938.*

(*Reçu :* le 21, 17 h. 18.)

La lettre du comte Ciano [2] et la dénonciation des accords de janvier 1935 par l'Italie nous ouvrent, semble-t-il, le choix entre les attitudes suivantes :

1º Accuser réception. Ne rien ajouter. Attendre les gestes ultérieurs du gouvernement de Rome;

2º Discuter et rejeter la thèse italienne. Certaines parties des accords de 1935 sont, effectivement, entrées en exécution. L'Italie veut-elle également les annuler?

En mai 1938, lors des conversations Blondel-Ciano [3], le gouvernement italien tenait encore pour valables les accords de 1935. Il les dénonce en décembre. Que s'est-il donc passé, dans l'intervalle, qui justifie ce brusque revirement?

A quoi bon conclure de nouveaux accords, si les anciens deviennent caducs, au gré de l'humeur d'une des parties? Mieux vaut revenir, et s'en tenir, au *statu quo ante*;

3º Discuter et réfuter la thèse italienne par les mêmes arguments que ci-dessus. Affirmer, en conséquence, qu'à notre avis, les accords de 1935 sont toujours valables. Admettre, cependant, la possibilité d'en examiner à nouveau certaines parties, à condition que cessent les cris de la rue, les campagnes et les menaces de la presse; demander à l'Italie d'indiquer quelles modifications elle désire, quelles propositions elle présente...;

4º Prendre acte de la dénonciation, en rejetant les raisons par lesquelles le gouvernement italien a prétendu la justifier, faire observer que c'est à la partie qui dénonce un accord de suggérer, si elle veut sincèrement le remplacer par un autre, sur quelles bases et selon quelles procédures elle croit possible d'y arriver. La France attendra donc, à cet égard, les propositions positives de l'Italie.

*
* *

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Ci-dessus reproduite sous le nº 166.
[3] Qui devaient suivre la présentation de « douze points » français (voir, au tome IX de la présente série, le nº 214, annexe). Sur ces négociations, voir, audit tome, les nºs 217, 226, 241, 242, 247, 252, 260, 261, 299, 313, 315, 332, 351, 359, 369, 373, 433. Les accords de 1935 ne furent jamais remis en cause, si en revanche l'Italie se montra particulièrement intransigeante sur le chapitre espagnol, et peu disposée à accorder à la France le bénéfice de certaines stipulations de l'accord italo-anglais du 16 avril.

De ces quatre attitudes, les deux premières négatives, les deux dernières positives, laquelle adopter?

En m'envoyant sa lettre hier, à 7 heures du soir, le comte Ciano a probablement voulu m'avertir de la thèse que proclamera M. Mussolini, s'il prononce aujourd'hui, à Carbonia, un discours relatif aux relations franco-italiennes (1). Ce discours, entouré de tout un appareil solennel et accompagné d'une sorte de démonstration navale, nous fournira lui-même un élément d'appréciation, qui me manque à l'heure actuelle. Si le Duce tient un langage comminatoire et accentue l'allure de défi de son voyage en Sardaigne, si, à la suite de cette manifestation, les pressions que l'Italie prétend exercer sur nous continuent, une attitude rigoureusement négative s'imposera.

Si M. Mussolini s'exprime en termes plus prudents, s'il n'aborde pas le sujet litigieux ou ne l'aborde qu'avec le souci de ne pas troubler le jeu des procédures diplomatiques dans lequel le gouvernement italien, par la lettre du comte Ciano, a paru vouloir s'engager, si la campagne irrédentiste et anti-française se calme, l'attitude définie plus haut, aux paragraphes 3 et 4, devrait être, à mon avis, préférée.

Elle éviterait, en effet, l'explosion de fureur dont le Duce est de plus en plus capable et qui risquerait de l'entraîner à des gestes insensés et, de toute façon, gros de conséquence.

Elle écarterait de nous le reproche d'obstination aveugle, et de négation stérile, l'accusation de pousser les choses au pire, à la guerre, dont, le cas échéant, l'Italie ferait grand usage, auprès de l'opinion internationale, de l'opinion britannique en particulier, et même de l'opinion française.

Elle nous soustrairait aux instances du gouvernement anglais qui, avant ou après le voyage à Rome de M. Chamberlain, s'efforcera de nous amener à accepter un échange de vues avec l'Italie.

Enfin, ne nous plaçant pas dans la position du refus pur et simple, elle ne nous mettrait pas non plus en posture de demander; et c'est à l'Italie qu'elle laisserait le soin de découvrir plus complètement ses desseins.

(1) Le 18 décembre, le Duce prononçait une allocution en inaugurant la cité ouvrière de Carbonia en Sardaigne. Après avoir déclaré que Carbonia témoignait des capacités réalisatrices de l'Italie fasciste, et célébré l'héroïsme des combattants sardes, il soulignait que la cérémonie se produisait le jour anniversaire de la « journée de la foi », au cours de laquelle Italiens et Italiennes mariés offrirent leurs alliances d'or à la patrie. Il en concluait qu'un peuple apte à subir de tels sacrifices pouvait regarder avec fermeté qui que ce fût et dans quelque direction que ce fût.

173

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4515 à 4517 (1). *Berlin, [18] décembre 1938* (2).

Je réponds à votre télégramme no 1129 (3).

Il est impossible de citer des chiffres, car depuis 1933 le Reich ne publie plus de budget.

La propagande allemande dont les procédés sont d'une richesse, d'une ingéniosité, d'une puissance extraordinaires dispose à la fois de ressources officielles et de ressources officieuses. Elle est à la fois confiée à l'État, au parti, à l'organisation des Allemands à l'étranger.

L'État répartit la tâche entre le ministère des Affaires étrangères et celui de la Propagande. On estime à 30 millions de marks (640 millions de francs au taux du mark touriste) la dotation de ce dernier. Mais ce n'est là qu'une faible partie de ses moyens d'action. Il tire en particulier d'importantes ressources de la presse, du film et de la radio placés sous son contrôle direct. A elles seules, les taxes sur les appareils de radio rapportent 200 millions de marks par an (1.600 millions de francs).

D'autre part, les manifestations publiques si nombreuses constituent, d'après le Dr Goebbels, une véritable industrie.

Quant au parti et à ses annexes (front du Travail, Force par la joie, Assistance sociale-nationaliste), ils puisent d'énormes revenus. Le front du Travail notamment compte 17 millions d'adhérents, taxés d'office. Une partie de ces ressources va aux filiales établies à l'étranger.

Enfin, l'association des Allemands de l'étranger, dirigée par le Dr Bohle, tire d'importants revenus des membres de la communauté germanique à l'extérieur.

La propagande allemande est un instrument redoutable. Elle dispose de sommes pouvant être évaluées sans exagération à plusieurs milliards. Il est heureux que ses propres excès limitent parfois son efficacité.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Quantième restitué d'après les registres de la Direction politique.

(3) Du 15 décembre, par lequel le Ministre indiquait que M. Archimbaud, rapporteur du budget des Affaires étrangères, désirait connaître l'ordre de grandeur des sommes affectées par le gouvernement auprès duquel l'ambassadeur était accrédité, à l'entretien de ses œuvres à l'étranger et à ses fonds spéciaux de propagande.

174

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO, à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 690 à 695. *Tokyo, 19 décembre 1938, 19 h., 21 h., 20 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 30, 17 h., 15 h. 45.)

La crise intérieure japonaise que vous signalaient mes télégrammes nos 676 à 678 (1) n'est pas encore résolue, mais elle paraît évoluer vers un compromis qui apportera tout de même quelque apaisement pendant des mois ou des semaines. La purge des éléments extrémistes dans le commandement aurait peut-être réussi, si les conjurés avaient agi avec plus de rapidité et de vigueur. Mais à partir du moment où l'on a su que le général Terauchi refusait de prendre le portefeuille de la Guerre (vraisemblablement de peur d'être assassiné), il était facile de comprendre que le nettoyage définitif était manqué. Du coup, le prince Konoyé a annoncé qu'il était malade et l'on m'assure qu'il a été près de devoir abandonner le pouvoir. Il est guéri depuis trois jours et on ne parle plus de son départ. En même temps on a rendu des commandements à plusieurs des militaires mis en disponibilité à la fin de la semaine précédente. La fameuse déclaration du gouvernement annoncée à grand fracas le 30 novembre (2) n'est toujours pas faite et l'on doute qu'elle soit prochaine. Peut-être se réduira-t-elle à des communiqués des services de presse des ministères de la Défense nationale.

On donne dans les milieux japonais des explications très variées de la remise *sine die* de la déclaration. Les uns pensent qu'une négociation était en train avec [Wou]-Pei-Fou qui devait accepter la présidence d'un nouveau gouvernement central chinois et qui se serait ravisé au dernier moment (depuis lors, il s'est un peu repris et semble de nouveau soutenir la politique japonaise) (3). D'autres croient que l'armée de Chine aurait tout d'un coup fait savoir qu'elle avait engagé des conversations très sérieuses avec Tchang-Kaï-Chek et que ce n'était pas le moment de faire une déclaration solennelle, car on serait peut-être obligé de la contredire peu de jours après. Enfin, quelques personnes, qui sont peut-être les mieux informées, affirment que l'état-major de l'armée de Chine n'entendait pas du tout que l'on finît si tôt la guerre. Le général

(1) Du 10 décembre, ci-dessus publiés sous le n° 83.

(2) Par télégramme nos 662-663, du 30 novembre, l'ambassadeur annonçait que le gouvernement nippon s'était mis d'accord sur le texte d'une déclaration qui serait prochainement publiée et définirait la politique japonaise en Chine. Cette déclaration indiquerait ce qu'il fallait entendre par « nouvel ordre de choses » en Extrême-Orient. En fait (T. nos 676-678 du 10 décembre), une réunion du grand quartier général impérial présidée par l'Empereur avait donné sa sanction à une « grave décision » que recommanderait le gouvernement.

(3) Sur les projets nippons relatifs à cette personnalité, voir ci-dessus le n° 68.

commandant à Canton a publié une sorte de... [1] qu'il a envoyée à Tchang-Kaï-Chek le traitant de lâche, si, avec son million d'hommes, il ne vient pas attaquer les 100.000 Japonais qui tiennent le Kouang-Tong. Cette manifestation qui paraît enfantine serait une parade à la publication par l'armée de Mandchourie du plan d'opérations dans le golfe du Tonkin que je vous ai signalé la semaine dernière.

Il va sans dire que la population suit avec une assez grande inquiétude ces événements divers qu'elle analyse très mal. Les diverses bourses sont très faibles et souvent mauvaises.

Le fonds de toute l'affaire me paraît être la situation financière qui commence à devenir sérieusement inquiétante. Il semble que maintenant la difficulté de se procurer des devises étrangères soit arrivée à un point critique et que l'on ne puisse plus compter longtemps sur l'efficacité des moyens de fortune employés jusqu'ici pour subvenir aux dépenses.

L'annonce faite simultanément à Londres et à Washington de deux ouvertures de crédit à la Chine montant au total à 260 millions de yens environ a fait ici une grosse impression. Le ton des journaux est désagréable, mais une inquiétude certaine parle sous les couplets de bravoure.

Tout le monde dit ici que la guerre est terminée en Chine. Il faut entendre par là que personne ne croit plus à des opérations de quelque envergure. Déjà des mouvements importants de troupes ont eu lieu, ramenant des divers fronts de grosses unités afin de les employer aux nettoyages des arrières. Le système des relèves qui est assez compliqué doit faire revenir au Japon plus d'hommes qu'il n'en partira. On m'assure qu'il faut absolument procéder à des démobilisations importantes, car les soldats expatriés depuis plus d'un an veulent absolument rentrer chez eux.

Les plus optimistes croient que, d'ici trois ou quatre mois, on aura pu s'entendre avec les dirigeants de Tchong-King pour cesser définitivement les hostilités et qu'il n'y aura plus alors qu'à organiser et à reconstruire le pays occupé (dont une partie serait peut-être évacuée).

Si ces vues sont exactes, nous n'aurions plus à redouter une expédition en force dans les provinces limitrophes de l'Indochine. Cependant d'après un renseignement non recoupé, il serait possible que pour satisfaire la marine, on la laissât faire un petit débarquement à Pakhoï du genre de celui d'Amoy, ce qui lui permettrait d'établir une base d'aviation.

Enfin, comme tous les ans à pareille époque, on fait beaucoup de bruit à Tokyo autour de la question du renouvellement de l'arrangement provisoire russo-japonais concernant les pêcheries. Personne ne croit qu'il puisse en résulter une tension grave et l'on pense qu'à la dernière heure un nouveau renouvellement prolongera le *statu quo* de douze mois.

Communiqué à Changhaï sous les nos 401 à 406.

[1] Lacune de déchiffrement.

175

M. Georges Bonnet. Ministre des Affaires étrangères, à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

T. nos 1275 à 1277. *Paris, 19 décembre 1938, 22 h* [1].

Je me réfère à votre télégramme no 3187 [2].

La contribution de la France ne serait pas limitée, comme paraît le croire M. Krno, à la prise en charge du service (35 millions de francs par an jusqu'en 1942) de l'emprunt consenti à la Tchécoslovaquie en 1932 et renouvelé en 1937.

En outre de ce sacrifice qui a son importance, eu égard à la conjoncture économique et financière actuelle dans notre pays, la France donnerait sa garantie (pour moitié) à un emprunt de 6.000.000 de livres à émettre sur le marché de Londres.

Il n'est pas davantage exact que la totalité de l'aide financière consentie au gouvernement tchécoslovaque doive servir à l'établissement d'émigrants tchécoslovaques.

Dans une lettre que M. Pospisil adresserait aux gouvernements français et britannique, il est prévu :

a. *Pour l'aide aux réfugiés en Tchécoslovaquie :* 6 millions de livres à valoir sur l'avance de 10 millions de livres;

b. *Pour les dépenses des émigrants :* 4 millions de livres à valoir sur l'avance, augmentées des sommes que le gouvernement tchécoslovaque aurait dû débourser pour le service de l'emprunt français.

Ainsi conçue, l'opération répond bien au caractère humanitaire que, dès l'origine, les gouvernements français et britannique ont désiré y donner. Les montants prévus correspondent largement au résultat que l'on avait en vue. Accroître ces montants ou en changer la destination ne saurait se justifier dans l'incertitude où l'on est de l'évolution des relations politiques entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne.

A cet égard, tout ce qu'a pu dire le Dr. Pospisil, à l'occasion des discussions de Londres, est que son gouvernement, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique, *souhaitait* pouvoir garder un maximum d'indépendance vis-à-vis du Reich.

(1) Par avion.
(2) Du 16 décembre, ci-dessus analysé sous le no 163 (note).

176

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome-Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 663, 664. *Rome, 19 décembre 1938* (1).

Je réponds à votre télégramme no 192 (2).

Mon télégramme no 658 en date du 17 de ce mois (3), qui s'est croisé avec votre télégramme précité, y a répondu d'avance.

Il n'y a aucune chance que le Pape se prête maintenant à adresser aux Espagnols un appel en vue d'une suspension d'hostilités de quelque durée, non plus que d'une médiation ou d'un armistice. Car il vient de faire dans ce sens auprès du général Franco une intervention diplomatique qui s'est heurtée à un refus immédiat et catégorique (4). Or, il ne veut faire de proposition positive pour une suspension d'armes ayant une valeur pratique qu'à condition d'être assuré qu'elle serait acceptée à Burgos. A défaut de cette condition, cela lui paraît une initiative inutile.

La seule chose qu'on pourrait peut-être obtenir de lui (et encore n'est-ce pas sûr) est celle dont le cardinal Pacelli a retenu la suggestion avec sympathie quand je la lui ai faite : à savoir la proposition par le Pape d'une courte trêve pour les fêtes de Noël. Cette initiative-là, ayant un caractère de simple manifestation, me paraît le maximum de ce qu'il pourrait accepter de faire, étant donné qu'il ne veut pas aller au-devant d'un nouveau refus du général Franco.

Nous saurons bientôt s'il a accueilli la suggestion que le cardinal Pacelli lui a certainement transmise.

En ce qui me concerne, je ne pourrai être reçu par le Saint-Père qu'aussitôt après Noël.

D'ici là, Mgr Mathieu l'aura vu et se sera rendu compte de ses dispositions (5).

(1) Par fil.

(2) Du 17 décembre, non retrouvé.

(3) Ci-dessus reproduit sous le no 167.

(4) Voir ci-dessus le no 167.

(5) Par télégramme no 665, du 20 décembre, l'ambassadeur relatait un entretien avec Mgr Tardini au sujet de la suggestion française visant à faire proposer par le Saint-Père une trêve pour Noël. Le Saint-Siège venait, par l'entremise du nonce apostolique à Burgos, de sonder le général Franco à ce sujet. M. Charles-Roux faisant observer à son interlocuteur qu'il y aurait intérêt à ce que le Pape émît publiquement l'idée de cette trêve, quel que fût l'accueil qui pourrait y être fait par les belligérants espagnols, le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires répliquait que « le Saint-Père ne voulait pas exposer une proposition de sa part au risque d'un échec public ».

177

Note du Chef d'État-major général de l'Armée de l'Air [1].

N. nº 188 E.M.G.A.A.S. Très secret. *Paris, 19 décembre 1938.*

Au cours de la réunion qui s'est tenue, le 15 décembre 1938, chez M. Daladier, président du Conseil au ministère de la Défense nationale et de la Guerre, le général chef d'État-major général de l'armée de l'Air a été amené à exposer son point de vue.

1º Sur la situation respective des aviations française et italienne, à l'heure actuelle, et ce qu'elle paraît devoir être au printemps prochain (1er avril 1939);

2º Sur les conclusions à tirer de cette situation dans le cas où la France aurait à se battre contre l'*Italie seule.*

La présente note a pour objet de confirmer à M. le Ministre de l'Air les déclarations faites à ce sujet.

I. *Situation respective des aviations française et italienne compte non tenu de l'aviation de renseignement*

Catégories	1er décembre 1938		1er Avril 1939	
	FRANCE	ITALIE	FRANCE	ITALIE
Chasse				
Vitesse supérieure à 400 km/heure.....	106 [2]	10	530	100
Vitesse inférieure à 400 km/heure.....	325	380	310	360
Bombardement				
Bombardement lourd				
Vitesse inférieure à 400 km/heure.....	48	0	48	0
Bombardement moyen				
Vitesse supérieure à 400 km/heure.....	0	360	22	650
Vitesse inférieure à 400 km/heure.....	577	180	652	175
Bombardement léger				
Vitesse supérieure à 400 km/heure.....	0	55	6	110
Vitesse inférieure à 400 km/heure.....		55		45

Les chiffres donnés ci-dessus comprennent tous les avions disponibles et indispensables sortis d'usine à la date considérée.

Les sorties de matériel admises pour la France correspondent aux prévisions antérieures aux récentes décisions prises en vue de leur accélération.

(1) Le général Vuillemin. Cette note est destinée au ministre de l'Air. Le texte en est extrait des Archives de l'Air. Un autre exemplaire s'en retrouve dans les archives de la cour de justice de Riom.

(2) *Note du document :* dont 86 Dewoitine 510.

L'examen de ce tableau fait ressortir :

a. Une *supériorité* très nette de la *France* par rapport à l'Italie, en aviation de *chasse.* Le retard de l'Italie sur ce point est de l'ordre de 6 à 8 mois;

b. En revanche, une *supériorité* actuelle de *l'Italie* par rapport à la France, sur le plan de la qualité, en aviation de *bombardement.*

Mais il y a lieu de faire remarquer à ce sujet que les bombardiers italiens, dont la vitesse maximum est de 430 km et la vitesse de croisière de 370 km heure, pourront être combattus efficacement par une partie de notre aviation de chasse actuelle (Dewoitine 510). Nos nouveaux bombardiers seront de qualité très supérieure.

II. *Possibilités respectives*

France. — La chasse française sera capable, au printemps prochain, de couvrir avec efficacité le territoire français (métropole et Afrique du Nord) contre les entreprises du bombardement italien, avec quelques difficultés toutefois en ce qui concerne les zones littorales où la surprise restera toujours possible.

Le bombardement français pourra, en partant de ses bases de la métropole ou de l'Afrique du Nord, déverser journellement le tonnage global de bombes suivant :

— *400 tonnes de jour* [1] *ou de nuit* sur tous les objectifs du *littoral* situés à moins de *300 km* des frontières (Gênes, La Spezia, Tripoli, la Sardaigne, la Sicile) *et de nuit seulement,* sur tous les objectifs situés à l'intérieur du territoire italien ou des Iles, à la même distance des frontières;

— *60 tonnes* sur Rome, Naples, ou les ports du sud de la Péninsule : Tarente, Bari.

Le réseau ferré italien et certaines industries concentrées dans les régions de Turin, Milan et la Spezia restent en outre particulièrement exposées *de nuit* à nos coups.

Italie. — La chasse italienne ne semble guère pouvoir s'opposer aux incursions par surprise sur le littoral; ni même sur les grands centres de Rome et Naples accessibles par mer à nos bombardiers.

Il en va autrement dans la plaine du Pô. Nos bombardiers moyens actuels ne pourraient s'aventurer, sauf de nuit ou par circonstances atmosphériques spéciales au-delà de la frontière.

Au printemps prochain, l'aviation italienne sera capable de déverser le tonnage global suivant :

600 tonnes sur les vallées du Rhône et de la Saône, et tout le littoral méditerranéen, avec son bombardement moyen, dont les incursions peuvent

[1] *Note du document :* Du fait que les expéditions pourraient à haute altitude, en survolant la mer, agir par surprise et que les objectifs indiqués paraissent, à l'heure présente, difficiles à couvrir en permanence, en raison de l'insuffisance numérique de l'aviation de chasse.

être poussées sur Paris et Bordeaux, mais avec de gros risques pour lui [1] du fait de notre chasse très supérieure.

50 tonnes avec son bombardement léger sur la vallée du Rhône et le littoral méditerranéen.

En Afrique, la Tunisie est exposée aux coups de tout le bombardement léger et moyen, Alger et Oran à ceux du bombardement moyen.

III. *Conclusions*

Ces quelques chiffres montrent que la situation de la France face à l'Italie seule se présente sous un jour très différent de ce qu'elle était en septembre dernier contre l'Allemagne. La disproportion accusée à cette époque, et qui le reste encore à notre désavantage, entre les aviations française et allemande, n'existe pratiquement pas entre les aviations française et italienne.

D'une part, la France dispose d'une meilleure couverture du territoire capable d'entraver les incursions profondes du bombardement italien; d'autre part, grâce à la situation géographique qui lui est favorable en Méditerranée, elle a des possibilités d'intervention offensive qui lui permettraient de répondre aux agressions aériennes de ses voisins transalpins.

Il va sans dire que ces conclusions ne valent que dans le cas d'un conflit localisé où la France n'aurait à lutter que contre *l'Italie seule*.

Dans le cas où l'Allemagne prêterait son appui à l'Italie, en la ravitaillant en matériel aérien, la France pour rétablir l'équilibre, ou même pour faire pencher la balance à son profit, devrait rechercher une source de ravitaillement similaire.

Il semble que c'est à l'Angleterre qu'il devrait être fait appel dans ce sens.

Le général chef d'État-major général de l'armée de l'Air a l'honneur d'insister auprès de M. le Ministre de l'Air pour que cette éventualité soit sérieusement envisagée par le gouvernement, et que des conversations soient engagées avec l'Angleterre en vue de préparer, dès maintenant, les accords nécessaires à cet effet.

178

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 5705 [2]. *Paris, 19 décembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note résumant une conversation tenue par *une haute personnalité militaire d'Allemagne*, qui n'est d'ailleurs pas — et pour cause — inféodée au système nazi [3].

[1] *Note du document :* pour les expéditions qui auraient lieu de jour.

[2] Extraite des archives de la Guerre (un autre exemplaire s'en trouve dans les archives de la cour de justice de Riom). Le texte de la lettre d'envoi est reproduit dans Gamelin, *Servir*, t. I, p. 135-136.

[3] Qui n'a pu être identifiée.

Les vues exposées dans ce document présentent tous caractères de vraisemblance. Elles sont à rapprocher du très remarquable rapport que vient de nous adresser notre nouvel attaché militaire à Berlin (1).

La France doit donc envisager l'hypothèse où l'axe Berlin-Rome lui poserait, à bref délai, au printemps ou au début de l'été 1939, un nouveau « problème de force ». Aujourd'hui, la guerre se fait dès le temps de paix, par un complexe d'actions diplomatiques, de mouvements populaires à base de propagande et d'interventions militaires d'intimidation. La stratégie qui se joue est celle « de la carte de guerre », qui a si bien réussi aux Allemands de 1915 à 1917, et jusqu'au moment où ils ont voulu tenter de régler les armées franco-anglaises.

Du point de vue de la politique générale du pays et de ses conséquences militaires, toute la question est de savoir si la France veut renoncer à être une grande puissance européenne et abandonner à l'Allemagne l'hégémonie non seulement de l'Europe centrale, mais de l'Orient européen. Sans compter que la France elle-même et son empire se trouveront, en cause, du même coup; ne fut-ce qu'en raison des ambitions de l'Italie. Avec la France, c'est la civilisation humaine, celle de toutes les puissances démocratiques, qui est en jeu.

Nous avons vu venir l'action de force contre la Tchécoslovaquie. Nous la voyons aujourd'hui se préparer contre la Pologne.

En dehors des résultats que pourrait obtenir notre politique extérieure, si elle parvenait à grouper les forces de résistance pouvant s'opposer aux ambitions de l'Allemagne, *seul l'effort militaire intense dans tous les domaines* (Air, Guerre, Marine), sur lequel je n'ai cessé d'insister peut nous mettre en état de faire face, en temps utile, à cette épreuve nouvelle, d'éviter la guerre et, si elle éclate, de vaincre. Étant entendu qu'il s'agira, désormais, non d'une victoire rapide, mais d'une guerre de longue durée, d'où résultera le sort du monde entier, qui y sera vraisemblablement progressivement englobé.

A mon sens, l'éventualité d'une action de l'Allemagne contre la Pologne est liée aux possibilités réelles de l'U.R.S.S. sur lesquelles il faut reconnaître que nous sommes, pour le moment, mal renseignés : facilités d'étouffer une révolte en Ukraine, et concours d'ordres divers apportés contre l'Allemagne sur le plan militaire.

Annexe

Synthèse des propos tenus par une haute personnalité militaire allemande

Secret.

1° *Conséquences de la capitulation tchécoslovaque*

Sur le plan international, l'Allemagne se trouve actuellement dans des conditions très favorables :

— *la France* a perdu son prestige et n'est plus capable de trouver des alliés au moment décisif;

(1) Il est fait ici allusion au rapport n° 1103 de l'attaché militaire, en date du 12 décembre, et ci-dessus publié sous le n° 103.

— *la Tchécoslovaquie* deviendra un état vassal de l'Allemagne;

— *la Hongrie* ne compte pas;

— *l'Italie* ne se rapprochera pas de la France et restera fidèle à l'Axe, seul capable actuellement de lui garantir la réalisation de ses aspirations impérialistes.

— la puissance militaire de l'U.R.S.S. n'est que du bluff;

— un seul état pourrait encore être dangereux à l'Est : la *Pologne*. Mais la désagrégation de cet état sera prochainement réalisée et l'idée d'une combinaison Rome-Belgrade-Budapest-Varsovie destinée à s'opposer à l'expansion allemande vers l'Est est une chimère.

2° *Les buts de la politique allemande*

L'Allemagne cherche à étendre son hégémonie dans l'Europe orientale et dans les Balkans, et à organiser dans ces régions une grande Société des nations dirigée par Berlin.

Elle veut obtenir ce résultat non pas à l'aide d'une guerre, mais en utilisant la pression militaire, éventuellement en fomentant des révolutions dans les pays qui résisteraient à son emprise et en exploitant au maximum le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Elle entend ainsi désagréger la Pologne, la Roumanie et l'U.R.S.S.

Le premier objectif recherché par l'Allemagne est la désagrégation de la Pologne et de réduire à néant la valeur de cet état en tant que puissance militaire antiallemande.

A cet effet, le Reich suscitera en Ukraine polonaise un mouvement d'indépendance dont le foyer se trouvera en Russie subcarpathique. Lorsque cette agitation aura atteint une certaine intensité, l'Allemagne adressera à la Pologne un ultimatum exigeant la rétrocession du Corridor et de la Haute-Silésie. Menacée d'une guerre sur trois fronts (Allemagne-Tchécoslovaquie et Ukraine en émeute), la Pologne sera obligée de céder car aucune autre puissance ne voudra s'exposer pour elle.

L'État polonais, diminué des territoires allemands, sera ainsi transformé en une union fédérative de trois états (Polonais - Russes blancs - Ukrainiens) ou même de deux si l'Ukraine est immédiatement érigée en état indépendant.

Le Reich, débarrassé de la menace militaire polonaise, pourra alors soit se retourner contre la France, soit continuer d'agir contre la Russie.

Ultérieurement, l'Allemagne cherchera à étendre l'agitation révolutionnaire en Russie et à créer avec l'Ukraine russe et l'Ukraine polonaise un seul état de 40 millions d'habitants, allié de l'Allemagne. Ce nouvel état servira de base d'expansion vers le Caucase et ses richesses inépuisables.

L'Allemagne n'a nullement l'intention d'envoyer son armée dans les plaines russes où elle se perdrait. Ce qu'elle veut, c'est faire disparaître après la Tchécoslovaquie et la Pologne, la puissance de l'U.R.S.S. en utilisant le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

3° *L'attitude italienne*

L'Italie sait qu'elle restera à l'écart des combinaisons orientales proprement dites. Elle ne pourra pas non plus s'opposer à l'expansion allemande en Hongrie ou en Roumanie. Par quels moyens résisterait-elle? En faveur de qui? De la France et de l'Angleterre? Sous ce rapport, Paris et Londres sont en retard de trois ans. Qui pourrait croire que l'Italie s'allierait à la France dans le moment où celle-ci vient d'abandonner la Tchécoslovaquie, son allié le plus important, et que l'anarchie de la politique et de la société françaises devient de plus en plus patente?

L'Allemagne compte donc sur l'appui de l'Italie pour réaliser ses projets. En échange, l'Italie recevrait la Tunisie qui lui servirait de point de départ pour une expansion plus large en Afrique du Nord et en Méditerranée.

Mais l'Italie ne peut intervenir en Tunisie avant que l'Allemagne soit en mesure de concentrer toute son armée à la frontière française, ce qui est presque possible dès maintenant et qui le sera certainement après la désagrégation de la Pologne.

L'Allemagne et l'Italie n'envisagent pas une guerre contre la France mais uniquement un chantage militaire basé sur la supériorité de l'aviation germano-italienne, par rapport à l'aviation franco-britannique. Ce chantage obligerait la France à céder la Tunisie en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Malgré le désir de Mussolini d'entreprendre cette action dès le printemps 1939, Hitler exigera avant toute action germano-italienne contre la France que le compte de la Pologne soit réglé. Mussolini sera forcé de céder, car seul il ne peut rien.

Si la question polonaise est posée au printemps 1939, il faut admettre que la question tunisienne se trouvera posée en été ou en automne 1939.

4° *Que pourront faire la France et l'Angleterre?*

L'Italie ne ménagera aucun effort pour améliorer ses relations avec la Grande-Bretagne avec l'espoir de la neutraliser.

D'ici un an, l'aviation britannique aura fait de très gros progrès mais n'aura pas atteint la puissance de l'aviation allemande; l'aviation française sera encore insuffisante.

En face des armées germano-italiennes, l'armée française pourra certainement se défendre derrière la ligne de ses fortifications mais ne pourra plus, comme elle était en mesure de faire en 1938, passer à l'offensive.

Devant la menace germano-italienne, France et Angleterre mobiliseront, mais, pour sauver la paix, l'Angleterre donnera à la France le conseil de céder la Tunisie à l'Italie. En cas de résistance, la France risquerait d'être anéantie par l'armée et l'aviation germano-italiennes. La base d'opérations commune des armées germano-italiennes serait la Suisse et peut-être l'Espagne.

Étant donné la confusion actuelle des esprits en France, il n'est pas improbable que la France cède devant un ultimatum italo-allemand, si celui-ci se limite à la cession de la Tunisie et si on ne demande rien d'autre à l'Angleterre que de sauver la paix.

179

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3654 à 3657. *Paris, 20 décembre 1938, 2 h. 10* (1).

Le ministre de Suède à Paris a rendu visite au secrétaire général du Département pour l'entretenir au nom de son gouvernement, qui fait partie, avec ceux de la France et de la Grande-Bretagne, du comité des Trois de la Société des Nations, de la position du haut-commissaire à Dantzig. Il a déclaré qu'on souhaitait à Stockholm voir mettre fin le plus tôt possible à la mission de M. Burckhardt. On y considérerait que la mainmise de l'Allemagne sur la Ville libre ne pourrait désormais que s'accentuer et qu'elle risquait d'y créer à très bref délai une situation aussi intolérable pour le Haut-Commissaire qu'incompatible avec la dignité de la Société des Nations.

Cette intervention confirme, ainsi que vous le voyez, les informations que je vous ai récemment communiquées et notamment celle que vient de transmettre M. Léon Noël par son télégramme n° 1279 (2).

(1) Par fil.

(2) Du 7 décembre, non reproduit. Ce télégramme indiquait que, d'après le collègue suédois de M. Léon Noël, « on paraissait souhaiter [à Stockholm] qu'il fût mis fin à la mission du Haut-Commissaire aussitôt et aussi discrètement que possible ». L'ambassadeur de France ajoutait : « C'est plus que jamais mon avis en présence des mesures prises ou projetées par le Sénat ». Les mesures visant les Juifs atteignaient en même temps les intérêts économiques de la Pologne (une forte proportion des Polonais établis à Dantzig étant Israélites) et la presse minoritaire allemande de Pologne parlait ouvertement du projet qui tendait à relier par une autostrade, à travers la Ville libre et le Corridor, la Prusse orientale au reste du Reich.

D'ores et déjà, l'introduction officielle des lois de Nuremberg par le Sénat dantzicois représente une violation caractéristique du statut ou de la constitution de la Ville libre. M. Burckhardt n'a pu se dispenser d'en saisir officiellement les membres du Conseil auxquels il appartiendrait en bonne règle de décider si la Société des Nations peut ou non feindre d'ignorer ces nouvelles atteintes au régime placé sous sa sauvegarde.

L'opinion concordante des représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de la Suède à Varsovie touchant l'opportunité de laisser se prolonger la situation actuelle m'amène à penser qu'il serait désirable de ne pas attendre la réunion du Conseil du 16 janvier pour adopter au sujet de cette affaire une ligne de conduite commune. Si le départ du Haut-Commissaire doit être décidé, mieux vaudrait, à mon sens, que cette décision fût prise avec discrétion et dès avant la session. Ainsi que le suggérait notre ambassadeur à Varsovie, il pourrait être simplement invité à donner sa démission. Toutefois, il me paraît difficile de prendre un parti définitif avant d'avoir entendu M. Burckhardt. Celui-ci pourrait donc être convoqué d'urgence devant le comité des Trois qui se réunirait dans les tous prochains jours, soit à Londres, soit à Paris. Afin d'éviter de donner du retentissement à cette réunion, peut-être les trois gouvernements pourraient-ils se contenter d'y déléguer leurs représentants diplomatiques.

Je verrais intérêt à ce que vous saisissiez d'urgence de cette suggestion le Foreign Office qui vous a annoncé une prochaine communication à ce sujet (votre télégramme nº 3139) [1].

180

M. Lépissier, Ministre de France à Bangkok,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 173. *Bangkok, 20 décembre 1938, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h.)

L'attitude italienne en Méditerranée préoccupe sérieusement les dirigeants siamois.

Leur inquiétude est basée, comme pour l'affaire russe et comme pour l'affaire allemande, sur la croyance au synchronisme de l'action mondiale des empires centraux et du Japon. Ils craignent, pour appuyer les Italiens,

[1] Du 6 décembre, ci-dessus analysé sous le nº 146 (note).
Par télégramme nºs 3328-3329, du 30 décembre, le chargé d'affaires de France à Londres annonçait avoir fait part au Foreign Office « des vues du gouvernements français sur une convocation anticipée du comité des Trois et sur l'intérêt que nous attachions à voir se produire le plus tôt possible une initiative de M. Burckhardt qui nous placerait devant une situation nette ». Les Britanniques étaient d'accord sur le premier point; sur le second, ils pourraient hésiter, ne fût-ce que pour ménager le gouvernement polonais.

une pression militaire japonaise sur l'île d'Haïnan, l'Indochine et Kouang-Tchéou-Ouan, dont l'occupation serait au surplus comprise, d'après eux, dans le programme dit « plan fixe » de l'axe Rome-Berlin-Tokyo, dont la réalisation au moindre prix ne serait qu'une question d'opportunité et de temps.

Le Prince, Premier régent, avec qui je me suis entretenu de la question, a insisté sur le sérieux de cette menace, en ajoutant : « Tenez compte de mon avertissement qui est valable ».

181

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2488, 2489. Réservé. *Rome, 20 décembre 1938, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 18 h. 45.)

D'une manière générale la presse italienne est, depuis quelques jours, moins violente à notre égard. Les articles malveillants et hostiles n'ont pas disparu. Mais ils sont publiés à des places moins visibles, en seconde ou troisième page. L'article de la revue *Relazione Internazionale* que j'ai signalé tranche par sa brutalité et son allure de défi insultant (1). J'ai, à ce propos, appris de bonne source qu'ayant été publié samedi dernier, il avait, en réalité, été écrit bien avant cette date, et à un moment où les instructions transmises à la presse italienne étaient différentes. Il semble donc que l'on ait décidé de modérer le ton des appréciations de la presse de la Péninsule. Le discours de Carbonia a donné l'exemple de cette réserve (2).

Je me garderai, d'ailleurs, d'en conclure que le gouvernement italien désire battre en retraite ou en revenir définitivement à une attitude plus sage. L'expérience nous enseigne que M. Mussolini aime à faire alterner les périodes de violence avec des pauses et des accalmies relatives. Et il ne faudrait pas prématurément s'exposer à prendre pour un changement de politique ce qui risquerait de n'être que la phase d'une certaine tactique.

(1) Le texte de cet article, paru dans le numéro du 17 décembre, est analysé par le télégramme de Rome no 2477, du 19. D'après l'article, « aux manifestations provocatrices de la France », « aux préparatifs militaires accélérés de Bizerte », l'Italie opposait « l'esprit militaire et guerrier de toute la nation ». « L'an XVII de l'ère fasciste verra le règlement du compte séculaire entre l'Italie et la France et ce sera encore une fois la vie qui vaincra le conservatisme décadent ».

(2) Sur ce discours, prononcé le 18 décembre, voir ci-dessus le no 172 (note).

182

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3273 à 3275. *Londres, 20 décembre 1938, 19 h.* (1).

Je me suis acquitté ce matin au Foreign Office de la démarche que me prescrivait votre télégramme nº 3657 (situation du haut-commissaire à Dantzig) (2).

Les services compétents n'ont pas été en mesure de me donner une réponse immédiate au sujet de la démission de M. Burckhardt et d'une convocation d'urgence du comité des Trois. Ils m'ont assuré qu'ils allaient étudier la question et se sont bornés à attirer mon attention sur les considérations suivantes :

1º Le Foreign Office estime comme nous que toute publicité devrait être évitée à propos de la procédure à adopter pour mettre fin à la situation actuelle. Un voyage du Haut-Commissaire à Londres ou à Paris provoquerait certainement des commentaires indiscrets. M. Burckhardt est disposé à se rendre à Genève une semaine avant la réunion du Conseil. Le comité des Trois pourrait donc, tout en ayant lieu à Genève, voir sa convocation avancée;

2º Les Anglais ont à examiner si le Comité, après avoir entendu le Haut-Commissaire, peut prendre une décision ou s'il appartient au Conseil lui-même de trancher la question;

3º Il convient de tenir le plus grand compte en cette affaire des susceptibilités et surtout des responsabilités du gouvernement polonais, qui ne manquerait pas de se prévaloir, tant vis-à-vis de nous que de son opinion publique, d'une décision prise en dehors de lui par le comité des Trois ou par le Conseil.

C'est ce point de vue dont s'inspirent les instructions envoyées de Londres à l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie (ma dépêche du 15 de ce mois nº 1141) (3). Le Foreign Office ignore à l'heure actuelle si sir William Kennard a pu approcher le colonel Beck. On espère ici recevoir incessamment des éclaircissements à ce sujet;

4º J'ai tout lieu de croire que les Anglais s'enquièrent en ce moment directement et officieusement des sentiments personnels de M. Burckhardt.

(1) Par fil.
(2) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 179.
(3) Ci-dessus publiée sous le nº 146.

183

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2493, 2494. *Rome, 20 décembre 1938, 23 h.*

J'ai appris de lord Perth qu'au cours de l'entrevue qu'il avait eue, le 16 décembre dernier, avec le comte Ciano, il avait signalé à celui-ci les graves complications que risquerait de provoquer M. Mussolini, s'il prononçait à Carbonia un discours trop violent (1); M. Chamberlain pourrait, en effet, se trouver dans l'obligation de renoncer à sa visite à Rome. Le comte Ciano aurait répondu à l'ambassadeur britannique qu'il pouvait être tout à fait tranquille; car le discours de Carbonia ne soulèverait aucune difficulté.

Lord Perth demeure persuadé qu'en fin de compte, les prétentions italiennes se réduiront à une mesure raisonnable. D'après lui, c'est sur Djibouti que se concentrerait l'effort du gouvernement romain. Celui-ci penserait que s'il est vrai que la France soit disposée à se battre pour la Tunisie, la défense de la Côte des Somalis ne lui inspirerait peut-être pas le même enthousiasme.

Au cours de ma conversation avec lui, mon collègue a semblé très étonné, quand je lui ai dit qu'au moment des entretiens du comte Ciano et de M. Blondel, l'Italie n'avait pas mis en cause la validité des accords de 1935.

Lord Perth savait, au surplus, que le gouvernement italien ne reconnaîtrait plus ces accords; lui-même estime que, la clause d'échange des ratifications étant formelle, et cette clause n'ayant pas été remplie, effectivement les accords ne peuvent pas être tenus pour valables.

184

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 4529 (2). *Berlin, 20 décembre 1938* (3).

Un homme politique étranger, que je connais de longue date (4), est venu ces jours derniers me faire part des informations qu'il a recueillies en Angleterre et en Allemagne, où il a de nombreuses relations et où il vient de poursuivre des négociations économiques.

(1) Sur le discours du Duce à Carbonia, le 16 décembre, voir ci-dessus le no 172 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Les mémoires de l'ambassadeur ne permettent pas d'identifier cette personnalité.

A Londres, m'a-t-il dit, on est gravement préoccupé par le développement du différend franco-italien; dans les milieux de la Cité, notamment, la crainte de voir celui-ci dégénérer en un conflit armé n'est pas sans peser sur les esprits, et l'on estime que l'on ne pourra être fixé à ce sujet qu'après le voyage de M. Chamberlain à Rome. On s'attend, d'une façon générale, à ce que le Premier ministre fasse auprès de M. Mussolini un départ très net entre les questions territoriales comme celles de la Corse et de la Tunisie, qui ne sauraient prêter à discussion, et celles de Suez et de Djibouti, pour autant qu'elles intéressent le trafic italien.

En Allemagne, mon interlocuteur n'a pas retiré, de ses conversations, l'impression que les dirigeants soient disposés à soutenir les revendications de Rome jusqu'à la guerre incluse.

Un haut fonctionnaire qu'il a interrogé à ce sujet, après avoir exprimé l'avis que le Reich avait envers l'Italie des obligations qui lui faisaient un devoir de l'aider à satisfaire des aspirations raisonnables, aurait ajouté, répondant à la question précise qui lui était posée, que si, finalement, l'Italie faisait la guerre à la France, l'Allemagne observerait une neutralité bienveillante.

Ainsi que j'en ai déjà rendu compte à Votre Excellence, je n'ai, pour ma part, recueilli au cours de mes nombreuses conversations de ces dernières semaines aucune indication qui me donne à penser que l'Allemagne songe à appuyer par la force une action militaire italienne; une personnalité allemande qui a la confiance de M. von Ribbentrop m'a dit récemment à ce sujet, tout en précisant qu'elle parlait en son nom personnel : « Je ne pense pas que la tension franco-italienne puisse avoir pour effet de compromettre gravement les rapports franco-allemands ».

L'attitude de la presse traduit elle-même, en un habile dosage, la volonté de manifester une compréhension sympathique pour les aspirations de l'autre puissance de l'Axe, sans compromettre les effets que l'on attend de la déclaration franco-allemande.

La raison en est que, tout en restant fidèle aux amitiés, on pense, ici, exclusivement allemand et que l'on voit une trop belle partie à jouer à l'Est et à gagner par les seuls moyens, qui ont si bien réussi jusqu'ici, de l'action indirecte et de l'intimidation, pour risquer sans nécessité absolue de tout compromettre dans une guerre générale.

Assurément, le Reich tient à reconnaître à l'Italie les services qu'elle lui a rendus, et on doit s'attendre à ce qu'il lui prête ses bons offices, le moment venu, pour lui permettre d'atteindre certains objectifs, mais, à mon avis, il ne l'appuiera réellement, le cas échéant, que pour les problèmes qui lui paraîtront susceptibles de recevoir une solution pacifique. A cet égard, il n'est sans doute pas sans intérêt de noter que les points sur lesquels la presse allemande a insisté plus particulièrement jusqu'ici sont précisément ceux que mon interlocuteur m'a indiqués comme étant tenus à Londres pour susceptibles de discussion : Suez et Djibouti. Sans doute escompte-t-on des complaisances de Londres envers l'Italie sur ces deux questions et croit-on à la possibilité de les faire régler d'autant plus avantageusement pour celle-ci que la France subirait également une pression anglaise.

Il n'y aurait donc, à mon avis, à craindre de voir le gouvernement allemand s'engager dans une voie susceptible de l'entraîner progressivement au-delà d'un concours pacifique que s'il venait à douter de notre ferme résolution de défendre au besoin par les armes nos intérêts vitaux. C'est pourquoi il me paraît capital que Votre Excellence se soit prononcée avec tant de netteté sur ce sujet à la commission des Affaires étrangères [1], capital aussi que le gouvernement français maintienne, dans l'avenir, une position également ferme et claire.

Certains de mes collègues se montrent plus pessimistes et considèrent qu'en raison des liens personnels qui unissent le Duce au Führer, celui-ci pourrait être, le cas échéant, amené à appuyer son partenaire, même militairement, même contre l'avis de ses généraux. Certes, on est ici en présence d'une inconnue qu'on ne saurait négliger. Je ne pense pas cependant que, s'il était lié au Duce par des engagements aussi étroits, ou s'il était résolu à le suivre jusqu'à la guerre incluse, le Führer eût envoyé M. von Ribbentrop à Paris signer la déclaration franco-allemande, six jours après les manifestations de la Chambre fasciste, alors qu'il était évidemment au fait des visées italiennes. Il ne convient pas de prêter aux hommes, surtout quand ils sont d'une telle trempe, plus de machiavélisme qu'il ne leur est nécessaire. Or, je n'aperçois pas l'intérêt réel qu'eût pu trouver l'Allemagne à affirmer sa volonté de vivre en paix avec la France, si elle avait entendu laisser cette paix à la discrétion de M. Mussolini. Il est possible qu'elle voie sans déplaisir la querelle franco-italienne détourner notre attention de l'Est et jouer ainsi dans le sens de l'accord franco-allemand, mais je ne crois pas que M. Hitler, qui me disait, il y a trois semaines, qu'il ne ferait pas couler le sang allemand pour récupérer Strasbourg, consente à le répandre pour assurer Tunis à l'Italie [2].

[1] Lors de la séance de cette dernière du 14 décembre précédent, le Ministre avait retracé l'évolution des relations franco-italiennes depuis l'arrivée à Rome de M. François-Poncet. Evoquant les manifestations de la Chambre italienne, il avait déclaré : « D'ailleurs, Messieurs, il ne saurait y avoir sur ce point la moindre équivoque. Je n'ai caché à aucun de mes interlocuteurs les plus qualifiés que la France n'accepterait jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie. Et toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire incontestablement à un conflit militaire avec la France ».

[2] Lors de la présentation par M. Coulondre, le 22 novembre, de ses lettres de créance au Chancelier, ce dernier avait indiqué à son interlocuteur que « même une modification de frontière entre nos deux pays ne suffirait pas à justifier les sacrifices qui devraient être consentis » à une guerre (voir, au tome XII de la présente série, les nos 371 et 385).

185

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4532 (1). *Berlin, 20 décembre 1938* (2).

Au lendemain de la déclaration franco-allemande du 6 décembre et au moment où la Commission mixte est appelée à examiner les divers problèmes que pose le fonctionnement de l'accord commercial du 10 juillet 1938 (3), je crois devoir attirer très instamment l'attention du Département sur l'intérêt que présenterait la conclusion d'un nouvel accord de tourisme avec l'Allemagne.

M. François-Poncet a signalé, en son temps, les excellents résultats qu'a pu avoir, du point de vue politique, la convention en vertu de laquelle plus de vingt mille Allemands ont reçu, à l'occasion de l'Exposition de 1937, les devises nécessaires à un séjour dans notre pays. L'expérience a prouvé que, dans le cadre de nos relations avec le Reich, aucune formule ne saurait être plus favorable à notre propagande. La plupart des Allemands qui sont allés l'année dernière à Paris, et notamment d'importantes personnalités de l'entourage du chancelier Hitler, en sont revenus avec des idées profondément modifiées sur notre situation intérieure. Ils se sont faits, dans leurs milieux, les instruments d'une meilleure compréhension, sinon les avocats du rapprochement des deux nations.

Or, le Département n'ignore pas que les touristes allemands ne peuvent, en principe, se rendre que dans les pays avec lesquels l'Allemagne a des accords de tourisme. Ces accords, conclus par le Reich de 1934 à 1938 avec quinze pays différents, stipulent tous l'affectation à un fonds de tourisme d'une somme prélevée sur les possibilités d'exportation du pays intéressé. Actuellement, la venue de touristes allemands en France est soit rendue impossible, soit extrêmement limitée. Il apparaît qu'aucun progrès décisif ne pourra être effectué dans ce domaine tant qu'un accord d'une certaine durée n'aura pas été conclu avec l'Allemagne par le gouvernement français. Pour avoir une réelle portée, un tel accord devrait permettre le voyage en France d'au moins 10.000 Allemands par an. A raison de 400 marks par tête, soit 6.000 francs, cela représenterait une somme annuelle minimum de 60 millions de francs.

Je ne méconnais pas la valeur des objections présentées par les différents départements ministériels intéressés contre un renouvellement de l'accord de tourisme conclu en 1937, même en réduisant son ampleur de 110 à 60 millions de francs.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cet accord commercial, voir, au tome X de la présente série, le nº 322 (note).

L'opération doit, en effet, être financée. Or, elle ne saurait l'être que par une augmentation de nos achats ou par une diminution de nos ventes à l'Allemagne. Étant donné le fléchissement de nos exportations vers le Reich, au cours de ses derniers mois, il est certain que nous devons chercher à éviter, autant que possible, toute nouvelle diminution de nos ventes. Et, malgré la réduction momentanée du pouvoir d'achat de notre marché, c'est, sans doute, dans l'attribution à l'Allemagne d'une tranche de contingents supplémentaires qu'une solution peut être trouvée.

Je n'ai, certes, pas qualité pour déterminer les modalités techniques d'un pareil aménagement. Mais il ne faut pas perdre de vue que les objections formulées contre l'accord de tourisme projeté, si fondées qu'elles puissent paraître à première vue, comportent de très sérieuses atténuations.

Il faut admettre, en effet, que les devises mises à la disposition des touristes allemands sont destinées à être dépensées en France et rentrent, par là-même, dans le cadre de nos exportations invisibles. Or, les dépenses réelles effectuées par la plupart de ces touristes dépassent sensiblement les sommes mises à leur disposition. Beaucoup d'entre eux disposent de ressources secrètes à l'étranger, ou bien exportent clandestinement des marks qu'ils revendent à vil prix hors des frontières du Reich [1]. Il serait donc erroné de prétendre que l'attribution d'une somme de 60 millions de francs aux besoins du tourisme allemand accroîtrait d'autant le solde passif de nos échanges commerciaux avec l'Allemagne.

Du point de vue strictement économique, l'opération n'est donc pas irréalisable et il n'est pas certain qu'elle soit désavantageuse.

Mais, à mon sens, c'est du point de vue politique qu'elle s'impose immédiatement. Si nous ne voulons pas que la déclaration du 6 décembre perde peu à peu sa valeur effective, il importe de mettre tout en œuvre pour que l'idée du rapprochement franco-allemand qui l'a inspirée entre, sans délai, dans le domaine des réalités concrètes et substantielles. Il faut qu'il s'établisse entre Allemands et Français des contacts nombreux et sans cesse renouvelés. Un accroissement des échanges économiques lui-même ne saurait, dans une certaine mesure, se produire sans que se renouent entre les deux pays non seulement des relations d'affaires, mais encore un réseau de liens intellectuels et sociaux. Il s'agit d'élaborer, dès à présent, la trame nécessaire au dessein politique esquissé par la récente déclaration franco-allemande. Ce serait une faute grave que de ne mettre à profit, dans ce domaine, ni les avances qui nous sont faites par les dirigeants du Reich, ni les courants favorables qui se manifestent dans l'opinion publique française.

Il peut sembler qu'un simple accord de tourisme ne constitue pas une chose capitale. Mais ce qui est capital, c'est de forger les premiers chaînons d'un véritable rapprochement. Les autres chaînons viendront ensuite. Il y aura lieu d'examiner, avec le même désir d'aboutir, les autres demandes présentées par l'Allemagne, et sur lesquelles je me réserve de revenir, à savoir une augmentation des échanges entre le Reich et notre empire colonial,

[1] Les deux dernières phrases sont affectées de la mention marginale : *Confidentiel*.

ainsi qu'une collaboration économique franco-allemande en pays tiers, y compris ceux de l'Europe sud-orientale. Là aussi, se présenteront des objections d'ordre technique. Il n'en faudra pas moins chercher avec persévérance des formules d'action. Le problème se trouve, en effet, dominé tout entier par une conception politique.

Nous avons adopté, le 6 décembre, une ligne de conduite. Il faut nous y tenir et lui faire porter ses fruits. La prochaine session de la Commission mixte est la première occasion qui s'offre à nous de vivifier l'accord intervenu. La conclusion d'une convention de tourisme pourra être un premier pas important dans cette voie. Il serait regrettable que l'on y renonçât pour des considérations d'ordre technique qui ne me paraissent pas décisives en la matière. Sans doute, le point de vue essentiellement politique ci-dessus développé reste-t-il, par sa nature même, étranger aux autres départements ministériels intéressés. Mais peut-être Votre Excellence sera-t-elle d'accord avec moi sur la nécessité de le faire prévaloir en l'espèce et jugera-t-elle qu'il y aurait intérêt à ce qu'Elle en entretienne personnellement M. le Ministre du Commerce.

186

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4536 (1). *Berlin, 20 décembre 1938* (2).

S'entretenant avec un membre de cette ambassade, l'un des collaborateurs de M. Lipski a exprimé l'avis qu'à l'étranger on avait attaché beaucoup trop d'importance à la récente déclaration polono-russe (3) et qu'on en avait, par là, altéré la véritable signification. « Cette déclaration, a dit le diplomate polonais, n'a rien changé à nos relations avec la Russie soviétique. Elle n'a fait que rappeler et confirmer des engagements déjà existants sans y rien ajouter de nouveau. C'est en forcer et en fausser le sens que d'y voir l'amorce d'un front commun polono-russe contre une tierce puissance. En réalité, nous demeurons fidèles à notre politique d'équilibre entre nos deux grands voisins. Cette politique est pour nous la seule possible. »

La personne en question paraissait considérer que la suite naturelle du geste effectué à l'égard de la Russie devait être un geste analogue à l'adresse du Reich, pareille alternance étant indispensable pour maintenir la balance égale entre Berlin et Moscou.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Allusion au communiqué officiel soviéto-polonais du 26 novembre : voir, au tome XII de la présente série, les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

La conversation ayant porté ensuite sur la question d'Ukraine, le diplomate polonais a spontanément affirmé que les visées allemandes sur ces régions (1) n'étaient pas nécessairement contraires aux intérêts polonais et qu'elles pouvaient aussi bien se réaliser avec le concours de la Pologne. Il n'a manifesté aucune inquiétude du refroidissement survenu depuis quelques semaines dans les rapports germano-polonais, convaincu que le gouvernement de Varsovie pourrait, dès qu'il le jugerait opportun, redresser la situation.

De bonne source, il me revient, cependant, que dans les milieux dirigeants du Reich et dans l'entourage même du Führer, on est en général assez mécontent de la Pologne et que l'on se montre en particulier très irrité de l'attitude des autorités polonaises à l'égard des minorités allemandes, notamment dans les régions récemment enlevées à la Tchécoslovaquie.

187

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4537 (2). *Berlin, 20 décembre 1938* (3).

Le Département me fait tenir régulièrement des informations qui prouvent que le mouvement autonomiste en Alsace entretient des relations constantes avec certains organismes de propagande du Reich (4). Les indications intermittentes recueillies par cette ambassade décèlent également cette activité. Par ailleurs, M. Hitler a répété à plusieurs reprises que l'Allemagne avait renoncé à Strasbourg. La déclaration du 6 décembre est venue confirmer solennellement le tracé des frontières actuelles entre les deux pays (5). Il y a là une contradiction qui ne laisse pas que d'être inquiétante pour l'avenir. Quelle explication en donner? L'entretien que l'ambassadeur de Belgique a eu avec le Führer, lors de la remise de ses lettres de créance (6), permet, semble-t-il, de lever un coin de voile.

M. Hitler achevait, dans une sorte de monologue, un tour d'horizon politique lorsqu'il a déclaré au vicomte Davignon : « L'Allemagne se félicite

(1) Sur ces visées, voir ci-dessus les nos 6, 44, 116, 117, 139.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Le mouvement autonomiste alsacien intéressait par ailleurs la presse anglaise, qui y consacrait de nombreuses études. Dans une dépêche nº 1094, du 1er décembre, l'ambassadeur de France à Londres analysait des articles du *Manchester Guardian* sur le sujet « nourris de faits exacts qui voisinent avec des affirmations tout à fait erronées ». Le journal libéral citait, entre autres groupes autonomistes, l'UPR, « cléricale » et « germanophile », et l'*Elsass-Lothringische Partei*, petit parti sans représentation au Parlement, dont il rappelait les liens entre son organisation de jeunesse, la *Jungmannschaft*, et les mouvements de jeunesse allemands.
(5) Voir ci-dessus le nº 45-I.
(6) Sur cet entretien, voir, au tome XII de la présente série, les nos 410, 428.

de l'attitude de neutralité adoptée par votre pays, par la Suisse et par la Hollande. Ces zones neutres constituent une garantie pour le Reich. Avec la France, il n'y a plus de difficultés. Les sources de conflit ont disparu. *En ce qui concerne l'Alsace, je comprendrais qu'elle eût une plus large autonomie, mais, de toutes façons, il n'y a plus de question d'Alsace-Lorraine* ».

Ces propos m'ont été rapportés spontanément par mon collègue de Belgique. Ils semblent indiquer que le Führer verrait volontiers, à l'ouest de l'Allemagne, se former une zone continue de territoires neutres qui doublerait la zone continue des fortifications. Si cette interprétation est exacte, les encouragements en sous-main à l'autonomisme n'excluraient aucunement, dans l'esprit de M. Hitler, la volonté de pratiquer le rapprochement franco-allemand. Le Reich estimerait qu'il ne porte par là aucune atteinte à l'intégrité de nos frontières. Il ne ferait qu'ajouter aux siennes une protection supplémentaire.

Même valable, une telle explication n'est certes pas rassurante. Notre vigilance doit rester en éveil, car toute marque de faiblesse de notre part aurait vite fait d'inspirer au national-socialisme des ambitions auxquelles il a peut-être, aujourd'hui, sincèrement renoncé.

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1154. Secret. *Londres, 20 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 décembre.)

Une personnalité politique allemande, actuellement de passage à Londres, et dont j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de recueillir indirectement les confidences depuis 1937 [1], vient de faire à l'un de nos compatriotes des déclarations dont Votre Excellence trouvera le résumé dans la note ci-jointe.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir réserver à ce document un caractère strictement confidentiel. Suivant l'expression dont a usé l'auteur même de ces confidences, « seule la gravité des circonstances peut justifier des propos qui, à toute autre époque, équivaudraient à un acte de trahison ». Ce n'est certes pas à nous de compromettre ceux qui, au péril de leur propre liberté, nous ont souvent déjà dans le passé donné d'utiles avertissements.

[1] Les archives du ministère des Affaires étrangères ne permettent pas d'identifier cette personnalité.

NOTE ANNEXE

Propos tenus par une personnalité officielle allemande.

Secret. *20 décembre 1938*

« La situation politique, sans parler de la situation économique, devient de plus en plus mauvaise et dangereuse en Allemagne. M. Hitler a maintenant en lui-même, en son génie, en son instinct, une confiance aveugle. On parle volontiers d'extrémistes ou de modérés dans l'entourage du Führer : or, cet entourage ne compte pas. L'extrémiste, c'est le Chancelier, qui décide seul, compte seul, n'accepte aucun conseil et n'admet aucune pression. Rien ne l'a arrêté jusqu'ici, et rien ne peut l'arrêter. Certes, par goût et par conviction, le maréchal Goering peut être considéré, dans une certaine mesure, comme un « modéré ». Mais ce n'est ni un homme d'État, ni même un caractère; et on l'appelle déjà outre-Rhin « le grand homme de caoutchouc ». Il ne faut compter ni sur lui, ni sur quiconque, dans l'entourage de M. Hitler, pour exercer sur ce dernier une influence modératrice.

« Quand le Führer a pris le pouvoir, sa pensée correspondait incontestablement à celle du peuple allemand : il puisait sa force dans une certaine forme d'idéalisme peut-être assez brutale, qui était la nôtre, et qui restait intelligible. Mais, depuis lors, il a dépassé le but et le mandat que son peuple lui avait confusément assignés. Il a réussi quand même, malgré son fanatisme, grâce à son sens de l'opportunité, et il a su entreprendre des tâches folles en elles-mêmes à des moments sagement et habilement choisis. Mais ce que son caractère contient de brutal, de messianique et de redoutablement aventureux lui interdit de garder la mesure. Il a presque complètement perdu conscience du danger et des risques de défaite.

» Jusqu'où peut-il entraîner le peuple allemand ? N'importe où, répondrait-il sans doute lui-même pour le moment; *mais cela a cessé d'être vrai*. Il est difficile de mesurer exactement la capacité de résistance des Allemands, qui sont disciplinés parfois jusqu'à la plus farouche résignation. Ma propre conviction, fondée sur mon expérience, et sur mes conversations avec tous ces modérés qui occupent presque tous les postes-clés dans les ministères, parce qu'ils sont seuls compétents et qu'on ne pourrait entreprendre une guerre sans eux, ma conviction, c'est que M. Hitler ne peut faire de conquête que sans coup férir. La guerre entraînerait inévitablement une révolution. Les modérés et les conservateurs d'Allemagne, je le sais, refuseraient de marcher, et le peuple ne suivrait plus son chef. Il n'y a plus maintenant entre le parti et le peuple, entre Hitler et son *Volk*, ce contact électrique qui a fait la puissance du Führer. Le peuple, profondément ébranlé, a perdu confiance, se montre plein de lassitude, commence à gronder, et ne suit plus qu'avec impatience les dernières initiatives « sans effusion de sang » du Chancelier. Il les suivra seulement si elles se trouvent coïncider avec les dernières revendications allemandes qui paraissent offrir une ombre de justification.

» L'année 1939 s'annonce mal, sans qu'il soit possible de prédire ce qui se passera. Evidemment, le Führer songe à l'Ukraine, et une certaine propagande a commencé dans les régions visées; mais il faut toujours se rappeler qu'Hitler ne pense pas à longue échéance, quoi qu'on en croie communément. Moi-même, je l'ai entendu dire à plusieurs reprises qu'en politique extérieure, il ne voulait penser que de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures. Les gens se laissent égarer sur ce point par *Mein Kampf*, où l'on trouve à peu près tout ce que le Reich pourrait réclamer. Quand M. Hitler a obtenu ce qu'il voulait, on en a conclu qu'il exécutait avec précision un plan préconçu, alors qu'il faisait seulement tout ce que lui permettaient les circonstances [1]. Les plus récents événements prouvent qu'il peut changer de méthode. Même si l'on attache peu d'importance à la déclaration franco-allemande [2], il faut reconnaître que, sur le papier, elle contredit *Mein Kampf*, parce que les circonstances s'y sont prêtées. Dépourvu de Parlement, M. Hitler n'a pas à rendre compte de sa politique, et il n'a donc pas besoin de suivre une ligne comme les gouvernements démocratiques, dont la principale préoccupation doit être de donner à leurs électeurs une impression de cohérence.

[1] Annotation manuscrite marginale : *Oui, mais il a l'habileté de sérier les problèmes et de ne s'attaquer qu'à une affaire à la fois.*

[2] Du 6 décembre : voir ci-dessus le n° 45-I.

» Ces réserves faites, et sauf occasions particulièrement tentantes, je ne crois pas que la question ukrainienne doive se poser la première avec acuité, mais plutôt, à mon sens, celle de Memel [1]. Les assurances données après Munich n'ont aucune valeur, et le peuple allemand n'y croit pas plus que la France ou l'Angleterre. Sans qu'on puisse fixer un délai, on est en droit de se demander si la question ne se posera pas brusquement après les fêtes. Je crois que Dantzig figure en seconde ligne sur la liste. Les puissances occidentales ne se battront ni pour Memel ni pour Dantzig, non plus, sans doute, que la Pologne, Sur ces deux points, il y a lieu de prévoir que le Chancelier sera encore soutenu par le peuple.

» Je pense que le corridor polonais suivra, dans un délai qu'on ne peut connaître; mais il ne faut pas oublier qu'on a pu constater en 1938 combien le Chancelier précipitait le rythme et la fréquence de ses entreprises. Celles-ci seraient facilitées d'ailleurs par la politique polonaise, dont les erreurs, dues aux ressentiments personnels du maréchal Pilsudski et du colonel Beck, placent aujourd'hui la Pologne dans la situation la plus difficile.

» M. Hitler pense que personne ne soutiendra les Polonais, et il fera l'épreuve de leur résistance à l'occasion de l'affaire de Dantzig, pour passer presque immédiatement aux revendications sur le Corridor. Il pense que la Pologne, privée de soutien, devra céder sans combat. S'il ne se trompe point, et si l'U.R.S.S. ne soutient pas la Pologne (et je doute que Moscou appuie Varsovie), là encore, le Chancelier sera suivi par le peuple.

» A mon avis, c'est plus tard seulement, suivant les circonstances que viendra l'Ukraine. Quant à la question occidentale, je ne pense pas qu'elle se pose avant longtemps. En ce qui concerne les colonies, M. Hitler a dit à M. Pirow (la pire mouche du coche qui soit) que la question ne se poserait pas avec acuité avant quatre ou cinq ans [2]. Je crois que c'est exact, car il y aura suffisamment de pain sur la planche jusque-là.

» Pour ce qui est de l'Alsace-Lorraine, et toujours jusqu'à nouvel ordre, c'est vraiment un problème qui ne préoccupe personne, qui n'intéresse pas le peuple allemand, et qui n'intéresserait M. Hitler lui-même que si l'administration française s'avérait incompétente au point de créer pour le Führer une véritable tentation. Encore faudrait-il qu'elle devînt singulièrement forte. M. Hitler a souvent répété devant nous tous que les Alsaciens, qui ont lâché l'Allemagne à la fin de la guerre, qui n'ont point pris part à la renaissance du IIIe Reich, ne seraient qu'une épine à notre flanc. Sauf au cas où la France nous tendrait la perche en commettant des fautes véritablement catastrophiques, et nous induirait ainsi en tentation, il y a mille raisons pour que le problème ne se pose point. Pour l'Italie, c'est autre chose. Inutile de dire que le peuple allemand n'a aucune envie de se battre pour la Tunisie. En fait, il y aurait probablement révolution en Allemagne si l'on cherchait à nous entraîner dans un pareil conflit. Mais il s'agit plutôt de déterminer l'attitude du Führer, sans anticiper sur l'avenir ou sur les réactions du peuple allemand. Il est certain que M. Hitler n'est pas tenté de s'engager dans une pareille entreprise. D'autre part, l'alliance allemande est de plus en plus impopulaire en Italie. M. Himmler, à Rome, a été traité comme un chien. Le Roi, une partie de l'armée, beaucoup de membres du parti fasciste et le peuple italien ne nous aiment point. Le parti est jaloux des nazis, qui traitent ses chefs comme de petits frères cadets. L'Axe n'est donc pas sans certains éléments de fragilité, mais M. Hitler y tient pour des raisons évidentes. Si le régime actuel s'effondrait en Italie, sa propre situation pourrait s'en trouver compromise, et c'est un danger dont il est plus conscient que des périls que peuvent entraîner ses entreprises démesurées. Il serait donc enclin à soutenir l'Italie si celle-ci s'engageait à fond, mais il est également désireux d'éviter qu'on en arrive là.

» Pour le moment, la question ne se pose point. En effet, le gouvernement italien vient de nous adresser un mémorandum secret qui peut ainsi se résumer : les manifestations survenues à la Chambre des députés ont été spontanées — (ce que nous ne croyons pas) — mais la presse les a ensuite défendues pour donner au peuple italien le sentiment que, lui aussi, il obtiendrait quelque chose à plus ou moins longue échéance. Le mémorandum assure que Rome n'a pas l'intention, pour l'instant, de pousser plus avant ses revendications territoriales. La question

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus, les n°s 84, 88, 91, 101.

[2] Le ministre sud-africain de la Défense nationale s'était rendu dans plusieurs pays d'Europe occidentale (dont l'Allemagne) pour traiter de la question d'une éventuelle redistribution coloniale en faveur du Reich : voir, au tome XII de la présente série, les n°s 217, 280, 290, 294, 295, 319, 324, 411; ci-dessus le n° 7.

pourrait se poser peut-être beaucoup plus tard, et, avec elle, celle de l'appui qu'on pourrait attendre du Reich. Enfin, M. Mussolini nous a offert de s'entremettre auprès de la Grande-Bretagne, à l'occasion du voyage de M. Chamberlain à Rome, pour une détente anglo-allemande.

» En ce qui concerne les revendications autres que territoriales, l'Italie va naturellement chercher à négocier, sans que nous en sachions davantage. Quant à l'Espagne, pour autant que nous soyons renseignés, le Duce n'aurait pas l'intention d'y intervenir sur une grande échelle. Mon sentiment est qu'il a surtout intérêt à prolonger la guerre, et que la victoire du général Franco, ou celle des rouges, aurait à ses yeux de graves inconvénients. En effet, malgré toutes les sympathies idéologiques, le gouvernement de Burgos s'appuierait sur n'importe qui pour chasser d'Espagne les étrangers qui voudraient y rester. Mais nous avons l'impression qu'en toute hypothèse une intervention de grand style comporterait des risques que M. Mussolini ne veut pas courir en ce moment.

» Les modérés allemands n'ont qu'un espoir, qui est aussi le mien : c'est que la France donne le plus tôt possible les preuves de sa force matérielle. A nous autres, l'expérience et la lecture ont prouvé depuis longtemps qu'une faiblesse « civile » de la France n'entraîne pas nécessairement une faiblesse « militaire » ou morale en cas de péril national. Nous savons aussi que vous êtes une puissance beaucoup plus considérable que l'Italie. Mais ce qui pour nous n'a pas besoin d'être écrit en grosses lettres pour être vrai doit être imprimé en caractères d'affiche pour ceux qui nous dirigent. Que la France présente donc au plus tôt le spectacle de sa puissance réelle : cela nous rendra service, à nous autres modérés, et cela vous épargnera bien des épreuves, en particulier celle d'une campagne révisionniste italienne que l'on soutiendrait en Allemagne avec d'autant plus de légèreté qu'on pourrait croire le résultat acquis d'avance. M. Hitler ne commet d'ailleurs pas l'erreur de croire à la « décadence » française, mais il s'en rend indirectement coupable, en se croyant lui-même invincible ».

189

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1343 (1). *Varsovie, 21 décembre 1938, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h.)

Mon collègue anglais a profité de l'occasion (mon télégramme précédent) (2) pour demander à M. Beck si, au cours des négociations polono-allemandes, la question du Corridor ou tout au moins celle de l'établissement au profit

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Par télégramme nos 1341-1342, du même jour, M. Léon Noël évoquait un entretien entre le ministre polonais des Affaires étrangères et l'ambassadeur de Grande-Bretagne sur la question dantzicoise. Plutôt que de voir mettre fin immédiatement à la mission du Haut-Commissaire, M. Beck préférait que le conseil de la Société des Nations, lorsqu'il serait saisi en janvier des violations de la constitution dantzicoise, renvoyât l'affaire au comité des Trois, qui prendrait pour l'examiner tout son temps. Berlin et Varsovie pourraient ainsi mener à leur conclusion les négociations qui commençaient et devaient porter ardemment sur la question de Dantzig. Pendant la durée des pourparlers, M. Beck désirait conserver vis-à-vis de l'Allemagne les atouts que constituaient la présence du Haut-Commissaire dans la Ville libre et ce qui restait du statut de Dantzig. M. Léon Noël en concluait que si les choses s'envenimaient entre Varsovie et Berlin, la Société des Nations risquait d'être engagée dans l'affaire.

de l'Allemagne et à travers le Corridor d'un passage neutralisé ne risqueraient pas de se poser.

M. Beck a répondu de façon catégorique : quoi qu'il puisse résulter, nous refuserons toutes concessions territoriales à l'Allemagne et nous n'accepterons pas non plus l'établissement d'une zone de passage qui serait soustraite à notre souveraineté.

C'est ce que répètent en toutes occasions les dirigeants polonais, civils et militaires : plutôt la guerre que de laisser toucher à la Poméranie.

190

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1345 (1). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 21 décembre 1938* (2).

(*Reçu :* le 25, 10 h. 45.)

Les négociations qui s'ouvrent entre la Pologne et l'Allemagne doivent, au début tout au moins, être menées à Berlin par M. Lipski. M. Beck est d'ailleurs sur le point de s'absenter pendant une dizaine de jours, pour se rendre à Monte-Carlo, par Vienne et l'Italie.

La politique polonaise va se trouver probablement à un carrefour.

L'Allemagne a multiplié, à son adresse, depuis quelque temps, les avertissements, les menaces et les pressions indirectes : affaire des Juifs polonais (3), menées des minorités allemandes en Pologne et des agents allemands en Galicie orientale, action du Reich à Dantzig, à Memel, en Tchécoslovaquie, opposition à l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise.

Le chancelier Hitler, enhardi par la facilité de ses précédents succès, et impatient d'en obtenir de nouveaux, pourrait bien profiter de l'occasion pour mettre, à la manière allemande, et par un mélange de menaces et de tentations, la Pologne en demeure de choisir entre une collaboration qui tendrait à faire d'elle une associée de l'Allemagne dans sa marche vers l'Est, ou l'hostilité du Reich. S'il en était ainsi, les pourparlers qui s'engagent risqueraient de mener soit à un asservissement de la politique polonaise, soit à un conflit polono-allemand.

J'ai l'impression que les dirigeants polonais s'en rendent parfaitement compte et qu'ils s'en inquiètent.

C'est, sans aucun doute, l'avis des chefs de l'armée qui, l'heure venue, sera prépondérant. Si, mis en présence d'exigences trop grandes de la part

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette affaire, voir, au tome XII de la présente série, le nº 245 (note).

de l'Allemagne, ils ne se sentent pas assez préparés cependant pour accepter le risque d'un conflit, peut-être seront-ils les premiers à recommander des concessions. Il se peut, au contraire, qu'ils se montrent intransigeants et que quoi qu'il puisse arriver, ils s'en tiennent à la formule plusieurs fois répétée par le maréchal Smigly-Rydz : « Nous ne céderons rien à personne, pas même un bouton de notre uniforme ». Dans ce cas, il faudrait s'attendre à ce que la Pologne fasse alors une tentative pour se rapprocher de la France.

De toute façon, il convient, à mon sens, que nous demeurions sur une prudente et complète réserve jusqu'à ce que nous soyons fixés sur la direction et le développement que vont prendre les pourparlers polono-allemands.

Le gouvernement de la République pourra apprécier, à ce moment, quelles conclusions il devra en tirer dans sa politique envers la Pologne.

191

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Accords franco-italiens du 7 janvier 1935

N. *Paris, 21 décembre 1938.*

Il est clair que, juridiquement, les accords franco-italiens du 7 janvier 1935 ne deviendront réciproquement opposables que s'ils entrent en vigueur et à compter du jour où aura lieu la formalité à ce requise. Actuellement donc, ces actes ne lient ni l'une ni l'autre des parties contractantes.

En revanche, nous sommes fondés à rappeler que les textes signés à Rome par MM. Laval et Mussolini étaient, à l'époque, considérés par leurs auteurs comme propres à régler les différends pendants et, par cela même, à permettre le développement harmonieux des rapports entre les deux pays. Le comte Ciano a reconnu expressément, au mois de mai dernier, que ces textes répondaient toujours aux fins auxquelles ils étaient destinés [1]. Il ne peut trouver dans notre attitude depuis lors que des témoignages nouveaux de notre désir de contribuer à cette évolution. Libre à l'Italie d'invoquer son bon plaisir pour récuser maintenant les accords dont il s'agit. Mais, de notre côté, nous sommes en droit de contester la validité, voire de souligner l'indigence des prétextes à la faveur desquels elle cherche à justifier son revirement arbitraire.

[1] Voir, au tome IX de la présente série, le n° 315.

192

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 21 décembre 1938

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef d'état-major de l'Armée;
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
Commandant de Villaine, du 2e bureau de la Marine;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique : d'une manière générale on a l'impression d'être au contact d'une nouvelle crise.

Italie. — Accalmie dans les revendications italiennes (1), mais accalmie dont on ignore les vraies causes et qui n'est qu'une manœuvre. Il est probable que le prochain voyage de M. Chamberlain à Rome n'y est pas étranger.

Pologne. — L'inquiétude polonaise est très vive. M. Beck a eu partie liée avec les Allemands, ceux-ci essaient de le maintenir dans leur jeu et on ne voit pas comment il se dégagera de l'emprise. M. Noël signale cette situation mais insiste sur la nécessité de ne pas paraître préjuger d'une collusion (2).

Rien ne permet encore en effet de discerner quelle sera la manœuvre allemande pour l'Ukraine (3).

Roumanie. — M. Comnène quitte les Affaires étrangères (4).

Le représentant du Reich a formulé une demande d'explication assez brutale et dépassant le cadre de l'affaire Codreano (5). C'est évidemment un coup de semonce pour la Roumanie d'avoir à plier sa politique aux injonctions du Reich.

Allemagne. — Des réservistes déjà mobilisés lors des événements de septembre ont reçu une nouvelle convocation pour une période le 15 février.

(1) Sur cette accalmie, voir ci-dessus le n° 181.
(2) Voir ci-dessus le n° 190.
(3) Sur les visées allemandes concernant l'Ukraine, voir-ci-dessus les nos 6, 44, 116, 117, 139.
(4) Le 21 décembre, M. Comnène donnait sa démission. Il était remplacé immédiatement par M. Grégoire Gafenco, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Cette nomination faisait l'objet dans la presse allemande de « commentaires assez favorables » (voir ci-après le n° 201).
(5) Sur cette affaire et ses suites pour les relations germano-polonaises, voir, au tome XII de la présente série, le n° 455; ci-dessus les nos 8, 34, 42.

Karlsruhe signale une reprise intense des travaux de fortification en face de Lauterbourg où toutes les routes sont barrées et dans le secteur de Rastatt. On renforce par des ouvrages de fortification permanente la fortification de campagne existante.

La dernière récolte de blé et de pommes de terre est stockée; on distribue pour la consommation les stocks antérieurement constitués et le prix en est imposé malgré les avaries qui les ont atteints. Il faut acheter les yeux fermés; la psychose de guerre est revenue.

Questions de matériel.

L'attaché de l'Air en Italie a fait une démarche pour savoir si l'Italie accepterait de fournir des moteurs de 1.200 chevaux. Il a été accueilli favorablement.

D'autre part la Suède demande la livraison des 12 avions qu'elle a commandés en France et livrables en avril 1939. Elle insiste très fortement et rappelle à cette occasion que Bofors livre du matériel à la France.

Réclamation analogue de la part de la Grèce.

M. Charvériat demande pourquoi l'Air laisse les usines françaises passer ces contrats avec l'étranger.

Le général Mendigal explique que l'Air ne peut pas renoncer à des commandes qui entretiendront pour l'avenir un courant de commandes pour les usines françaises, que d'ailleurs il se réserve de faire jouer la clause de priorité en cas de force majeure, qu'enfin ces retards ne sont pas spéciaux à l'industrie française puisque l'Allemagne par exemple n'a pas fini de livrer à la Yougoslavie les Dornier 17 commandés depuis longtemps et que ceux qui sont livrés ne sont pas armés.

M. Charvériat fait observer que du point de vue des Affaires étrangères cette manière de faire est regrettable : ne vaudrait-il pas mieux ne pas signer de contrats que l'on sait pertinemment ne pas pouvoir exécuter, pour l'exécution desquels des pressions diplomatiques se font sentir qui obligent à forcer la main à l'aviation qui finalement se trouve privée d'un matériel dont elle a besoin et sans que personne lui en sache gré?

Le général Mendigal déclare que nous n'avons pas encore en service le type d'avion commandé par la Suède, mais qu'un sacrifice serait fait en sa faveur si un retard devait entraîner une mesure de rétorsion pour la fourniture du matériel Bofors à la Guerre.

II. *Air.*

L'état-major de l'Air voudrait décharger l'attaché de l'Air à Berlin de la Lithuanie et passer les fonctions relatives à ce pays à l'attaché de l'Air en Pologne si la nature des relations entre Pologne et Lithuanie permet ce cumul.

Pas d'objection de la part des Affaires étrangères.

La Bulgarie demande à former 10 élèves pilotes en France; l'Allemagne offre de les prendre gratuitement. Cela ne va pas sans nous gêner car nos écoles sont pleines. Y a-t-il intérêt à favoriser la Bulgarie?

M. Charvériat répond de nous inspirer en ce qui concerne la Bulgarie de nos intérêts avant tout.

L'Iran fait des difficultés pour accorder le visa aux équipages d'avions à destination de l'Indochine.

Forces aériennes japonaises en Chine :

Chine du nord	100 appareils
Chine du centre	450 appareils
Chine du sud	350 appareils

III. *Marine.*

Il résulte de recoupements faits avec les Anglais qu'en septembre des sous-marins allemands se trouvaient entre les Canaries et le cap Vert et dans le golfe de Guinée.

La Marine soumet aux Affaires étrangères le projet des voyages de croisière des escadres comportant en particulier vers juin 1939 une visite aux Antilles pour 2 cuirassés.

M. Charvériat n'y fait pas d'objection pour autant qu'on puisse faire des projets à échéance aussi éloignée dans le temps et dans l'espace.

IV. Le général Dentz résume la situation en Allemagne telle qu'elle résulte du rapport du colonel Didelet [1].

193

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Mandel, Ministre des Colonies.

D. nº 1571 [2]. Secret. *Paris, 21 décembre 1938.*

A la date du 16 de ce mois et sous le numéro 1946 [3], vous avez bien voulu rappeler mon attention sur l'occupation par l'Italie de portions de notre colonie des Somalis.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne perds nullement de vue cette importante question. Contre ces empiètements, nous nous sommes vainement élevés à deux reprises : le 18 novembre 1937, M. Delbos saisissait d'une note l'ambassade d'Italie; le 9 février suivant, il chargeait M. Blondel de réitérer notre protestation. Il semble qu'une nouvelle démarche de ce genre serait condamnée à rester aussi platonique que les précédentes. Au surplus, le détachement du capitaine Braca tient un territoire d'une ampleur telle qu'il ne peut, en l'occurrence, être question d'une simple contestation de frontière. J'estime, d'autre part, qu'il y aurait danger à nous exposer à l'installation

(1) Allusion au rapport nº 1103/AM du 12 décembre ci-dessus reproduit sous le nº 103?
(2) Extraite des papiers Bonnet.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 159.

anticipée et, par conséquent, irrégulière de nos voisins dans la parcelle que nous leur avons cédée aux confins de l'Érythrée en vertu des accords du 7 janvier 1935 (1).

A mon sens, nous ne devons plus différer les mesures, soit rétorsives, soit préventives que cet état de choses nous conseille de prendre. Il y aurait donc lieu, dans ces conditions, d'occuper effectivement et sans retard l'ensemble du territoire de notre colonie y compris, évidemment, la portion visée par les actes de Rome. Quant à l'île de Doumeirah et aux îlots adjacents, leur statut reste défini par l'article 3 du protocole franco-italien du 24 janvier 1900 (2). Nous devons nous abstenir de nous y établir, mais nous n'en sommes pas moins fondés à veiller à ce que nos voisins respectent également l'obligation qu'à cet égard, ils ont, eux aussi, contractée. D'autre part, il conviendrait, afin de nous assurer la possession d'un gage, de porter au-delà de la frontière notre ligne de postes de manière à mettre la main sur une étendue sensiblement égale à celle que l'Italie cherche indûment à s'approprier.

J'attache du prix à connaître d'urgence votre sentiment à ce sujet.

194

M. Mandel, Ministre des Colonies,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. (3). *Paris, 21 décembre 1938.*

Je viens de prendre connaissance de votre réponse à ma lettre du 16 décembre dernier, concernant l'occupation par l'Italie d'une partie du territoire de la colonie des Somalis (4).

Je conçois que vous ne songiez pas à entreprendre une nouvelle démarche auprès du gouvernement de Rome : les précédentes étant restées sans résultat, il est plus sage de ne pas en faire d'autres dans les circonstances présentes.

On comprend donc que vous proposiez de prendre des mesures, soit préventives, soit rétorsives.

(1) L'article 4 de ces accords était ainsi rédigé :
« Le tracé suivant sera substitué à la délimitation établie entre l'Erythrée et la Côte française des Somalis par les protocoles de Rome en date des 24 janvier 1900 et 10 juillet 1901 :
« de Der Eloua sur le détroit de Bad-el-Mandeb une ligne droite rejoignant l'oued Weima immédiatement en aval de Daadato ».

(2) Le protocole du 24 janvier 1900, conclu en vue de délimiter les possessions françaises et italiennes sur la côte de la mer Rouge et du golfe d'Aden, après avoir stipulé en son article 1er une ligne frontière, avait prévu (art. 2) une commission spéciale pour procéder sur les lieux à une démarcation effective. (Les résultats des travaux de cette commission furent l'objet du protocole du 10 juillet 1901). L'article 3 plaçait sous la souveraineté indivise des deux puissances l'île de Doumeirah. Les parties contractantes s'étaient engagées à ne pas occuper l'archipel et à s'opposer à ce qu'un tiers y prît pied. Par les accords franco-italiens du 7 janvier 1935, qui n'étaient pas cependant entrés en vigueur, la France avait cédé ses droits dans la région.

(3) Extraite des papiers Bonnet.

(4) La réponse des Affaires étrangères, du même jour, est ci-dessus reproduite sous le n° 193.

Mais, en ce qui concerne Doumeirah, comme mon département l'a rappelé à vos services, les dispositions du protocole franco-italien du 24 janvier 1900 ne nous permettent pas d'occuper l'île. Il nous appartient, tout au plus, de veiller à ce que, de leur côté, les Italiens ne s'y établissent pas; et je vais donner des instructions à cet effet.

Nous ne pouvons donc, comme vous le demandez, que nous assurer la possession d'un gage, et pour cela, porter au-delà de la frontière notre ligne de postes, de « manière à mettre la main sur une étendue de territoire sensiblement égale à celle que l'Italie cherche indûment à s'approprier ». Mais il ne vous échappera pas que l'opération comporte d'autant plus de risques que nous n'avons que 1.500 hommes et une douzaine d'avions à la Côte des Somalis, tandis que les Italiens, eux, ont au moins 150.000 hommes et près de 200 avions de l'autre côté de la frontière.

Je suis, cependant, prêt à donner l'ordre d'aller prendre un gage. Mais encore faut-il prévoir ce qu'on fera si l'on rencontre une résistance quelconque et j'aimerais à savoir ce que vous proposez pour ce cas.

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Guy La Chambre, Ministre de l'Air.

D. nº 948. Secret. *Paris, 21 décembre 1938.*

La crise qui a ébranlé la paix européenne en septembre dernier a mis en pleine lumière le rôle capital prêté par l'opinion publique de tous les pays à l'emploi de l'arme aérienne en cas de conflit. Depuis lors, aussi bien à l'étranger qu'en France, la valeur respective des forces d'aviation a été considérée comme un élément essentiel de la situation politique aussi bien que militaire et la tension des rapports franco-italiens vient récemment encore de mettre en évidence l'importance qu'attachait l'opinion mondiale à ce facteur nouveau.

Mon département lui-même ne saurait se dissimuler la part considérable qu'occupe dans les desseins du gouvernement italien le sentiment d'une supériorité dans le domaine aérien qu'accentueraient l'appui escompté de l'Allemagne et une conciliation éventuelle avec l'Angleterre. Quand bien même le problème du rapport des forces aériennes ne serait présenté que fictivement sous cet aspect, le gouvernement italien pourrait escompter le bénéfice de l'impression qu'exercerait à la longue sur l'opinion française la menace persistante d'une supériorité considérable de nos adversaires éventuels. Les appréhensions de nos populations ne sauraient échapper au gouvernement italien et ne pourraient dans la mesure où elles apparaîtraient

fondées qu'encourager celui-ci à user au-delà même de ses possibilités réelles du moyen d'action politique que constituerait la psychose ainsi créée.

J'ai l'honneur d'appeler votre plus sérieuse attention sur cette situation qui constitue un élément d'appréciation important de nos possibilités d'action internationale. Aussi vous serais-je obligé de bien vouloir me préciser à titre secret la mesure dans laquelle les dispositions prises pour la sauvegarde de nos forces aériennes ont modifié ou pourraient modifier dans un délai prochain la situation respective de nos forces aériennes et de celles qui, en cas de conflit, pourraient leur être opposées.

196

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 717. *Varsovie, 21 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 décembre.)

Un des principaux membres du groupe ukrainien de l'UNDO à la Diète polonaise m'a demandé, il y a quelques jours, une entrevue. La difficulté de se renseigner et de se faire une opinion précise sur les questions ukrainiennes est telle que je n'ai pas hésité à lui donner satisfaction. Je l'ai reçu hier discrètement et après lui avoir conseillé, comme il convenait, l'entente avec la Pologne, et la modération, je l'ai fait parler. Intelligent, donnant l'impression d'une assez grande franchise, il m'a fourni un certain nombre d'indications fort intéressantes sur l'état d'esprit du milieu auquel il appartient et je dois dire tout de suite que, d'une façon générale, ce qu'il m'a raconté à cet égard se trouve confirmé par ce que j'ai appris, dans ces derniers jours, de sources diverses, sur ce que pensent et ce qu'espèrent les Ukrainiens de Pologne.

*
* *

Mon interlocuteur a tout d'abord fait appel à la France par une argumentation qui peut se résumer ainsi : la France a commis une erreur, en ne soutenant pas, après la guerre et depuis, les revendications de la nation ukrainienne qui se bornait, et se borne encore, à se réclamer du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est l'armée Haller, venue de France, qui a permis à la Pologne d'écraser les Ukrainiens [1]; depuis lors, la France, pas plus que l'Angleterre, n'a rien tenté pour persuader à la Pologne, son alliée, qu'il était

[1] L'armée polonaise du général Haller, constituée en France, avait reconquis en novembre 1918 Lwow sur les Ruthènes, qui avaient constitué un état et désiraient se rattacher au gouvernement ukrainien de Kiev. Toute la Galicie orientale tombait l'année suivante entre les mains des Polonais.

de son intérêt et de l'intérêt de la paix européenne qu'elle se soumette à la décision prise, en 1923, par la Conférence des ambassadeurs et qu'elle accorde l'autonomie aux Ukrainiens de Galicie et de Volhynie [1].

En agissant ainsi, poursuivit mon interlocuteur, la France a cru renforcer la Pologne et en faire un état puissant, susceptible de lutter victorieusement contre l'Allemagne. Le calcul était faux : il n'y a que 20 millions de Polonais; la Pologne, menacée par la Russie, en même temps que par l'Allemagne, ne sera jamais qu'un état d'importance moyenne; en incorporant dans ses frontières 35 % d'allogènes, on n'a fait que l'affaiblir, et, d'ailleurs, la Pologne, en signant, en 1934, un pacte avec l'Allemagne, a trahi la France.

Les Ukrainiens ne sont pas germanophiles, ils entendent suivre une politique indépendante et purement ukrainienne. L'Allemagne, il est vrai, s'intéresse à eux et cherche à tirer, pour elle-même, de la situation le meilleur parti possible, mais il y aurait avantage à ce qu'elle ne fût pas seule à leur témoigner de l'intérêt. Les Ukrainiens font appel à la France, qui a toujours défendu les nations opprimées, qui a été si souvent l'artisan de leur libération et qui ne saurait — sans se suicider politiquement — se désintéresser de l'Europe centrale et orientale. Que la France, d'accord avec l'Angleterre, s'efforce de persuader à la Pologne qu'elle doit accorder l'autonomie aux Ukrainiens, que l'une et l'autre garantissent les nouvelles frontières tchécoslovaques, pour empêcher la Pologne de continuer à combattre la Russie subcarpathique autonome. La France évitera ainsi que les Ukrainiens ne deviennent les vassaux de l'Allemagne et ceux-ci, en reconnaissance, apporteront à notre politique leur sincère collaboration.

Les Ukrainiens de Pologne, a ajouté mon visiteur, ne sont pas irrédentistes. Malgré les mauvais traitements que les Polonais leur font subir, depuis trois ans surtout, ils ne demandent qu'à vivre en bonne harmonie avec eux dans le cadre d'un état où ils jouiraient de l'autonomie qui leur a été promise, mais si la situation actuelle se prolonge, l'Allemagne en tirera parti. Sa politique vis-à-vis de la Russie subcarpathique prouve qu'elle se prépare à refaire la carte de l'Europe centrale et orientale selon le principe de libre disposition des peuples, sur la base ethnographique, d'après les statistiques d'avant guerre, et pour en tirer le maximum de profit personnel.

*
* *

Les déclarations que je viens de résumer m'ont fourni l'occasion de poser au député ukrainien une série de questions et ses réponses — précises d'ailleurs — m'ont apporté des renseignements dont je note ci-dessous l'essentiel

[1] Par sa décision du 14 mars 1923, la Conférence des ambassadeurs attribuait à la Pologne la Galicie orientale, en stipulant que le territoire fût doté d'un statut autonome. Selon M. Léon Noël (dépêche nº 731, du 26 décembre), la Conférence avait entendu « prendre acte » de la loi polonaise du 22 septembre 1922, qui prévoyait l'établissement, dans les voiévodies où se trouvaient des Ukrainiens (Lwow, Tarnopol, Stanislawow), d'assemblées aux pouvoirs législatifs étendus; mais le gouvernement de Varsovie ne mit jamais en application les dispositions du texte constitutionnel de 1922.

et qui sont du reste en contradiction avec certains points de son exposé préliminaire :

1. Mon interlocuteur a reconnu que tous les Ukrainiens de Pologne, y compris ceux du groupe parlementaire — à la seule exception de lui-même, m'a-t-il dit, et « peut-être », a-t-il ajouté, de M. Mudryj — attendent leur salut de l'Allemagne, placent toute leur confiance en elle et comptent qu'elle obligera bientôt la Pologne à abandonner la Galicie orientale, qui constituera une base de départ pour la libération des autres Ukrainiens et à se joindre à elle dans une action contre l'U.R.S.S.;

2. D'après mon visiteur, il y a, en Pologne, 6 millions d'Ukrainiens qui se répartiraient ainsi : en Galicie orientale, 3 millions et demi appartenant au rite gréco-catholique; en Volhynie, 2 millions et demi de religion orthodoxe. Si l'autonomie leur était accordée sur la base indiquée dans la proposition de loi récemment déposée par M. Mudryj [1], la région dotée de l'autonomie comprendrait, en outre, 1.100.000 Polonais et 400.000 Juifs;

3. En ce qui concerne l'Ukraine soviétique, le député que j'ai reçu m'a fourni également un certain nombre d'indications intéressantes. Il m'a affirmé que les transferts de populations dont on fait état du côté polonais pour prétendre que cette région est en train de se transformer complètement n'ont été effectués que le long de la frontière polonaise : les Ukrainiens qui se trouvaient là ont été déportés et remplacés par des Tatares, des Khirghizes ou des Russes, mais, ailleurs, les autorités soviétiques n'ont pas déplacé les populations. A l'Université de Karkow et dans de très nombreuses écoles, l'enseignement continuerait à être donné en ukrainien et dans un esprit nationaliste ukrainien, et si le mécontentement demeure très vif dans la population — tellement vif qu'au premier signal les Ukrainiens se soulèveraient — ce serait uniquement à cause du régime de la propriété collective auquel ils ne s'adapteront jamais.

*
* *

Toutes ces indications ne peuvent sans doute être enregistrées que sous bénéfice d'inventaire. Elles n'en contribuent pas moins à éclairer certains aspects du problème ukrainien tel qu'il se pose actuellement.

J'en retiens surtout ce que mon interlocuteur m'a avoué au sujet des espérances illimitées que ses compatriotes placent dans l'aide de l'Allemagne, non seulement parce qu'en me parlant ainsi, il allait à l'encontre de ce qui paraissait faire l'objet essentiel de sa visite et qu'il m'a donné par là même un gage de sa sincérité, mais aussi parce que tous ceux qui ont, en ce moment, un contact quelconque avec les Ukrainiens font la même constatation.

[1] **Sur cette proposition de loi, voir ci-dessus le n° 117 (note).**

197

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1159. Confidentiel. *Londres, 21 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 décembre.)

Les dissensions qui viennent de se révéler au sein du Cabinet au sujet de l'exécution du programme de réarmement et qui se sont manifestées dans la démarche effectuée auprès du Premier ministre par M. Hudson, agissant au nom de plusieurs sous-secrétaires d'État [1], constituent un nouveau témoignage du malaise qui existe actuellement dans les milieux gouvernementaux. Ce malaise s'est considérablement accru au cours des dernières semaines et, bien qu'il ne soit pas encore possible d'en dégager des conclusions précises, il paraît intéressant de chercher à définir la position du Cabinet à la veille des vacances de Noël.

Il convient avant tout de noter que les difficultés actuelles du gouvernement ne lui viennent en aucune manière de l'opposition officielle. Rarement en effet a-t-on vu une opposition aussi inoffensive que celle avec laquelle doit compter M. Chamberlain. En fait, la faiblesse et surtout la maladresse de cette opposition constituent un des principaux atouts de son jeu.

Outre un député communiste et une poignée de travaillistes indépendants, l'opposition est, comme chacun le sait, constituée par le parti libéral et le Labour Party. Le parti libéral ne paraît pas près de regagner le terrain qu'il a progressivement perdu au cours des vingt-cinq dernières années. S'il conserve encore des adeptes dans les milieux intellectuels, dans la bourgeoisie et, pour des raisons d'ordre local, dans quelques régions, il rassemble de moins en moins de troupes. Il est significatif de constater que sa tactique paraît être maintenant, sur le plan électoral, de favoriser le succès de personnalités indépendantes dont les idées correspondent plus ou moins à ses doctrines et de renoncer dans la plupart des circonscriptions à présenter des candidats portant ses propres couleurs.

Quant au parti travailliste, il demeure bien entendu une force considérable dont l'essentiel est constitué par les effectifs des Trade-Unions. Mais son

[1] La presse britannique du 20 décembre consacrait dans sa quasi-totalité des articles à « la révolte des jeunes ministres » à propos de la défense nationale. Le rédacteur politique du *Manchester Guardian* rappelait qu'une première démarche effectuée auprès du Premier britannique par M. Hudson, avait eu lieu deux semaines auparavant et que le jeune secrétaire au Commerce d'outre-mer aurait déclaré à M. Chamberlain qu'à ses yeux et à ceux d'un certain nombre de ses collègues, ni M. Hore-Belisha, ministre de la Guerre, ni sir Thomas Inskip, ministre de la coordination de la Défense, ne remplissaient convenablement leur tâche.

prestige ne s'est pas relevé du coup que lui a porté la crise de 1931, et le souvenir de la situation angoissante dans laquelle se trouvait le pays lorsque le dernier gouvernement travailliste s'est vu contraint de céder la place au gouvernement national n'est pas perdu. D'autre part, décapité à ce moment de plusieurs de ses principaux chefs, il n'en a pas trouvé qui fussent capables de les remplacer. La médiocrité des dirigeants actuels du Labour Party est, si l'on peut dire, éclatante. Leur emprise sur les masses est très faible et, en tout cas, personne ne leur reconnaît l'envergure nécessaire pour constituer un gouvernement. Au surplus, les positions qu'ils ont adoptées à l'égard des principaux problèmes politiques ne sont certainement pas de nature à créer dans l'opinion un mouvement susceptible de les porter au pouvoir. La contradiction qui existe entre la politique étrangère de fermeté et presque de provocation qu'ils préconisent à l'égard des dictatures et leur répugnance à se rallier à des mesures d'ordre intérieur tendant à renforcer la défense nationale du pays est si flagrante qu'elle ne peut échapper à un électeur moyen. D'autre part, les chefs travaillistes, qui persistent à répéter éternellement les mêmes formules, font preuve d'une incapacité totale de s'adapter aux circonstances. Les manifestations auxquelles ils se sont livrés au cours des derniers mois, alors que l'état de trouble et d'incertitude de l'opinion aurait sans aucun doute fourni à des esprits énergiques et clairs plus d'une occasion de s'affirmer, sont à cet égard décourageantes. Aussi, bien que la majorité qui occupe le gouvernement depuis sept ans se soit, comme il est inévitable, quelque peu usée au pouvoir, et bien que la politique du Cabinet soit loin de n'avoir à son actif que des succès, il est permis de penser qu'en dehors des membres des syndicats qui constituent la masse stable de ses électeurs, le Labour Party n'a guère vu s'accroître son rayonnement. Sans doute gagne-t-il des voix et même quelques sièges aux élections partielles, mais il paraît bien que les adhésions nouvelles ainsi recueillies soient davantage des expressions de mécontentement à l'égard du gouvernement que des ralliements aux doctrines travaillistes.

On peut donc dire que, dans le malaise incontestable que l'on voit se développer à Westminster, l'opposition n'a pas de responsabilité et guère de part. Ses attaques au Parlement ne mettent jamais le Cabinet en difficulté. Elles ne détachent par elles-mêmes aucun membre de la majorité. Au contraire, elles ont servi plus d'une fois à cimenter l'union du bloc gouvernemental qui, si elles ne s'étaient pas produites, aurait vu s'accuser ses fissures.

C'est, en effet, au sein même de la majorité qu'existent des germes de dissentiment qui tendent actuellement à se développer et qui minent, dans une mesure qu'il est d'ailleurs assez difficile de préciser, la position du gouvernement.

Il est à peine besoin de rappeler les divergences de vues qui se manifestent dans le parti conservateur en ce qui concerne la politique étrangère. Chacun sait que, depuis plusieurs mois, il s'est constitué autour de M. Winston Churchill et de M. Eden un petit groupe de conservateurs de vieille souche qui désapprouvent ouvertement l'action de M. Chamberlain dans le domaine international. Cependant, bien qu'il s'agisse d'hommes possédant presque

tous une compétence reconnue dans ce domaine, ils ne sont pas parvenus à entamer sérieusement le bloc gouvernemental et leurs effectifs restent limités à vingt ou vingt-cinq députés. Leur autorité dans le pays est certainement supérieure à leur efficacité parlementaire, mais leur activité, si elle est une source d'embarras pour le gouvernement, ne suffirait pas à mettre son existence en péril.

Cependant, d'autres causes de dissentiment sont venues progressivement se greffer sur celle qui précède. La plus sérieuse provient de l'exécution du programme de réarmement et c'est elle que la publicité donnée à la démarche de M. Hudson vient de mettre en valeur. Les critiques à l'égard du réarmement britannique ne sont pas nouvelles, et M. Winston Churchill s'en est en particulier fait l'interprète véhément depuis de nombreux mois. Si la situation à ce point de vue est devenue plus aiguë, c'est que la crise de septembre dernier a convaincu la plupart des Anglais de l'insuffisance de leur outillage militaire. Beaucoup d'entre eux n'ont accepté l'accord de Munich que comme une nécessité imposée précisément par cette situation et à la condition qu'il soit immédiatement suivi d'un effort considérable de redressement dans ce domaine. On peut dire que la quasi unanimité des conservateurs n'approuve la politique de M. Chamberlain que telle qu'il l'a lui-même formulée, c'est-à-dire comme un effort parallèle de conciliation et de réarmement. Or, s'ils voient bien un effort de conciliation, et si certains d'entre eux sont même enclins à estimer qu'il va trop loin, ils ne sont pas convaincus que l'effort de réarmement soit poussé avec une égale détermination. Les assurances des porte-parole officiels ne suffisent pas à dissiper leurs inquiétudes. Ils savent en effet que dans le passé des assurances analogues, données par exemple en ce qui concerne l'aviation, se sont trouvées complètement démenties par les faits. Les parlementaires conservateurs se trouvent en contact étroit avec les milieux de l'armée et de l'industrie et sont donc en mesure de se procurer eux-mêmes des informations précises sur les résultats réellement obtenus. Il semble que les informations qu'ils recueillent ainsi et que l'état d'esprit qu'ils constatent dans les milieux dont il s'agit ne soient pas de nature à leur donner toute confiance dans la manière dont se poursuit le réarmement du pays. Les couloirs de la Chambre des Communes et les clubs conservateurs foisonnent de rumeurs pessimistes à ce sujet.

Il faut bien se rendre compte qu'il s'agit là, aux yeux des conservateurs, de griefs beaucoup plus sérieux que ceux que peut susciter la politique étrangère du Cabinet. En effet, les idées que défend en cette matière M. Eden par exemple, et qui se rapprochent jusqu'à un certain point de celles qu'exprime l'opposition, ne sont pas de nature à galvaniser la masse des conservateurs. Ceux-ci gardent au fond d'eux-mêmes un vieux penchant à l'isolationnisme et des thèses plus ou moins parentes de la sécurité collective leur demeurent antipathiques. C'est au fond parce que la politique de M. Chamberlain leur paraît devoir éviter d'engager la Grande-Bretagne dans des conflits ne l'intéressant pas directement qu'ils persistent à la ratifier en dépit de ses vicissitudes. En revanche, le souci de la défense nationale est une des bases essentielles de la politique conservatrice. Des questions de cet ordre sont d'autre

part plus faciles à comprendre pour le député conservateur moyen que les problèmes internationaux qui exigent des connaissances qu'il ne possède généralement pas et un effort de réflexion auquel il répugne.

Les critiques présentées à propos du réarmement sont donc de nature à avoir beaucoup plus d'écho dans les rangs de la majorité que celles relatives à la politique étrangère du gouvernement et s'il venait à être avéré que ce réarmement ne se poursuit pas dans des conditions satisfaisantes, soit par suite de la négligence personnelle des ministres responsables, soit parce que les méthodes adoptées jusqu'ici sont inadéquates, le moins qu'on puisse dire est que l'autorité du Cabinet se trouverait fortement ébranlée.

Malheureusement pour le Cabinet, le problème du réarmement ne constitue pas la seule source des difficultés qui s'ajoutent pour lui aux embarras résultant de la situation internationale. Un mécontentement de plus en plus vif tend à se répandre dans les milieux agricoles. Des mesures récentes au sujet de la production de l'orge et de la vente du lait donnent en ce moment lieu à d'âpres controverses et la position de M. Morrison, ministre de l'Agriculture, paraît être sérieusement affectée. D'autre part, l'accord commercial anglo-américain [1], s'il a comblé d'aise les milieux politiques et ceux de la Cité, a déçu en revanche les agriculteurs qui craignent la concurrence des produits à la fois des États-Unis et des Dominions. Or, c'est dans les milieux ruraux que le parti conservateur recrute une grande partie de ses forces et un malaise dans les campagnes ne peut manquer d'avoir des répercussions importantes à Westminster.

Enfin, il me revient de plusieurs sources que les milieux d'affaires qui procèdent actuellement à leurs inventaires ou bilans de fin d'année s'aperçoivent que les résultats de l'exercice sont bien loin d'être aussi satisfaisants qu'ils l'avaient espéré. Cette situation se reflète au Stock Exchange où l'activité est depuis plusieurs semaines fort réduite et où les cours se sont alourdis. La Cité ne termine donc pas l'année sur une note d'optimisme et elle commence à rendre le gouvernement responsable de ce marasme. Je sais que certaines personnalités considérables des cercles financiers ne dissimulent plus les inquiétudes que leur inspire la politique de M. Chamberlain. La Cité avait dans son ensemble accueilli favorablement les accords de Munich et il est évident que, d'une manière générale, les milieux d'affaires sont partisans d'une politique d'apaisement national. Mais ils se rendent précisément compte que l'activité du Premier ministre n'a jusqu'ici obtenu aucun résultat positif dans ce domaine, que l'horizon international est au contraire de plus en plus chargé et que l'état persistant d'instabilité qui existe en Europe est néfaste pour les échanges. Au surplus, les coups que les derniers événements internationaux ont portés au commerce britannique dans plusieurs régions du monde sont de plus en plus sensibles et se traduisent par des pertes considérables pour de nombreuses entreprises.

Ainsi, à la fois dans des milieux militaires, agricoles, industriels, commerciaux et financiers, c'est-à-dire dans tous les milieux où se recrute la clientèle

[1] Signé le 17 novembre précédent : voir, au tome XII de la présente série le n° 363 (et note).

conservatrice, on voit se développer en ce moment un sentiment général de malaise et d'inquiétude qui préoccupe de plus en plus les représentants politiques du parti conservateur. Ceux-ci se demandent tous les jours davantage si le gouvernement recourt bien aux mesures qu'exigerait la situation, ou si, au contraire, il n'y a pas à la fois des erreurs et des lacunes dans son action.

A tout ceci on peut ajouter que le petit groupe de ministres que l'on accuse de diriger effectivement le gouvernement apparaît à beaucoup, et plus spécialement aux éléments les plus jeunes de l'opinion, comme composé trop exclusivement de vieux représentants de la bourgeoisie, endormis dans un confort héréditaire, et incapables de prendre les mesures énergiques et novatrices dont chacun sent vaguement la nécessité. Il faut remarquer à ce sujet qu'au lendemain des événements de septembre, l'opinion était toute prête à consentir des efforts et des sacrifices sans précédent et qu'elle s'attendait à ce que le gouvernement les lui demandât. Au lieu de cela, le gouvernement, paraissant ignorer les inquiétudes et les aspirations du public, s'est borné à préconiser quelques timides demi-mesures dont il paraît d'ailleurs lui-même ne pas être convaincu qu'elles sont efficaces et fait preuve, aux yeux de beaucoup, d'un excès de prudence qui se traduit par des hésitations, des atermoiements, et par une absence au moins apparente de détermination.

Dans d'autres pays, une atmosphère comme celle que je me suis efforcé de décrire constituerait presque infailliblement le prélude à une crise ministérielle. Mais comme chacun sait, en Grande-Bretagne, un changement de gouvernement ne se produit, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles, qu'à la suite d'élections générales et entraîne une transformation complète de la situation politique. D'autre part, le gouvernement « alternatif » est, en principe, celui que constituerait l'opposition et, comme je l'ai indiqué plus haut, ni les chefs de celle-ci, ni son programme, ne sont de nature à justifier sa venue au pouvoir. J'ai également indiqué, dans ma dépêche nº 1105 du 7 décembre [1], qu'une combinaison dirigée par M. Eden n'est pas davantage à envisager. Enfin, même en admettant que l'hypothèse soit réalisable, il n'existe dans les rangs de la majorité aucun homme politique susceptible de prendre la succession de M. Chamberlain.

Mais, d'ailleurs, la position personnelle de ce dernier demeure, en dépit de tout ce que je viens de signaler, très forte et c'est moins lui-même que plusieurs de ses collaborateurs et certaines de ses méthodes qui sont l'objet des principales critiques. Par conséquent, la solution qui paraît devoir intervenir est celle d'un remaniement ministériel. Quelles seront l'étendue et la nature de celui-ci, il est impossible de le prévoir. Presque tous les ministres sont en butte à des attaques venant de tel ou tel côté et il n'y en a guère dont le départ ou le déplacement ne soit envisagé dans les couloirs du Parlement. En revanche, on ne voit pas à quelles personnalités nouvelles M. Chamberlain pourrait faire appel pour renforcer son équipe, l'entrée dans le Cabinet de M. Eden ou de ses amis se trouvant à peu près exclue. Tout donne donc à penser que le remaniement prévu pour le début de l'année prochaine ne sera

[1] Il s'agit en fait de la dépêche nº 1107 du 5 décembre, ci-dessus publiée sous le nº 39.

somme toute qu'un replâtrage et que M. Chamberlain conservera le pouvoir avec une équipe seulement à peine modifiée. Il reste à savoir si ces aménagements suffiront à calmer le malaise politique et si les circonstances n'imposeront pas dans un avenir plus ou moins éloigné le recours à d'autres solutions.

A ce sujet, il ne faut pas oublier que la Chambre des Communes a déjà trois ans d'existence et que, par conséquent, on approche de l'époque où le gouvernement devra se préoccuper de choisir le moment le plus favorable pour faire procéder à de nouvelles élections. Si les difficultés actuelles persistent, il n'est donc pas impossible que le Premier ministre, fidèle à la règle du jeu parlementaire en Grande-Bretagne, se décide à appeler le corps électoral à se prononcer sans délai sur les hommes et les programmes qu'il désire voir présider aux destinées du pays. En fait, on entend déjà parler dans les milieux politiques de l'éventualité d'une dissolution de la Chambre et d'élections générales au début du printemps. On doit cependant remarquer qu'un scrutin se déroulant dans l'atmosphère présente, c'est-à-dire avec des divergences profondes non seulement entre les partis mais au sein de chacun d'entre eux, et alors qu'on ne sait pas très bien quelle plate-forme choisiraient les divers groupes politiques, comporterait des dangers évidents pour la cohésion nationale. Il est donc probable que M. Chamberlain hésitera encore avant d'y avoir recours et qu'il s'efforcera en tout cas au préalable de refaire l'union dans les rangs de la majorité.

198

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 915 à 918 [1]. Réservé. *Ankara, 22 décembre 1938, 1 h 10.*

(*Reçu :* 3 h. 10.)

Au cours d'un entretien prolongé, M. Saraçoglu m'a parlé ce matin avec beaucoup de liberté et de confiance de la situation internationale, dans un esprit amical vis-à-vis de la France.

L'attitude de l'Italie est jugée avec sévérité; la menace que cette puissance fait peser sur la Palestine orientale est clairement ressentie et les... [2] de la presse italienne sur l'évolution du problème syrien déplaisent.

J'ai saisi l'occasion qui m'était offerte pour marquer que si la ratification des accords franco-syriens [3] devait souffrir de nouveaux délais, il faudrait

[1] Extrait des papiers Massigli.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Allusion au traité franco-syrien du 22 décembre 1936 et à son avenant du 14 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série le n° 328.

l'imputer avant tout à la crise actuelle et que toutes mesures de prudence seraient comprises en Turquie, nos intérêts devant concorder en cette affaire.

J'ai trouvé M. Saraçoglu préparé au besoin à pousser plus loin ces entretiens dans l'esprit naguère défini à Paris par Votre Excellence.

La Turquie, très préoccupée de fortifier les liens de l'Entente balkanique face à la poussée germanique, ne veut à aucun prix avoir affaire à sa frontière méridionale à l'autre partenaire de l'Axe.

A tort ou à raison, mais la note vaut d'être relevée, M. Saraçoglu pense que la signature de la déclaration franco-allemande [1] a été précédée à Paris d'une explication très nette au sujet de l'appui que Rome pourrait ou non attendre de Berlin et l'on croit ici que l'Italie ne peut pas compter en toute certitude sur l'appui militaire de l'Allemagne.

En septembre dernier, le gouvernement turc, peu favorable à la Tchécoslovaquie, pensait que la neutralité britannique serait le gage de la neutralité italienne dans le conflit intéressant l'Europe centrale. On pense aujourd'hui, en pesant les récentes déclarations du Premier ministre britannique [2], que la neutralité britannique serait le gage de la neutralité allemande dans le conflit méditerranéen. Mais les sympathies sont cette fois avec nous, car les intérêts sont communs et l'estime est par avance acquise à un gouvernement qui, à l'exemple de la Turquie en 1919, ne prendra conseil que du sentiment national pour défendre seul s'il le faut son honneur et ses droits.

En manière de conclusion, M. Saraçoglu m'a répété qu'il était prêt à demander dans le moindre délai l'agrément de la grande Assemblée nationale à nos accords du 4 juillet [3] et m'a en retour interrogé à ce sujet sur les intentions de Votre Excellence.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien conserver à cet entretien son caractère confidentiel.

[1] Le 6 décembre : voir ci-dessus le n° 45-I.

[2] Allusion aux déclarations faites le 12 décembre aux Communes par le Premier britannique, aux termes desquelles la Grande-Bretagne n'était pas tenue par ses engagements à se porter au secours de la France si cette dernière était attaquée par l'Italie : voir ci-dessus le n° 102 (et note).

[3] Sur ces accords, voir, au tome X de la présente série, le n° 145.

199

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1425 à 1427. *Washington, 22 décembre 1938, 23 h 5, 23 h 9, 23 h 10.*

(*Reçu :* le 23, 7 h. 40, 6 h. 50, 6 h. 30.)

Il y a quelques mois, dans un discours radiodiffusé, M. Sumner Welles avait regretté les trop fréquentes attaques proférées contre des pays étrangers au cours de manifestations publiques et cette mercuriale lui avait attiré les ressentiments de plusieurs ministres, M. Ickes en tête.

Mais aujourd'hui il a délibéremment fait écho à l'irritation croissante du Président et de l'opinion publique contre l'Allemagne (1).

La divulgation des conditions posées par le Reich à l'émigration des Juifs allemands et qu'on présente sous le jour fâcheux d'un chantage au sentiment humanitaire chez les nations riches aggrave le malaise (2). L'indignation qu'on en ressent ici tient non seulement à des considérations morales mais à la crainte exprimée ce matin dans un éditorial du *Washington Post* que si l'émigration des Juifs devient une source de profits pour qui les chasse, l'Allemagne ne développe cette profitable industrie et ne voie son exemple suivi par « d'autres régimes non moins cyniques et non moins inhumains ».

Les milieux israélites américains ne sont pas en effet les derniers à comprendre qu'une augmentation sensible de l'émigration juive aux États-Unis y développerait inévitablement à brève échéance un mouvement antisémite.

(1) M. Ickes secrétaire américain à l'Intérieur, ayant prononcé, le 18 décembre, à Cleveland un discours où il critiquait l'action antisémite du Reich, le chargé d'affaires d'Allemagne à Washington avait protesté officiellement auprès de M. Sumner Welles, secrétaire d'État par intérim. Ce dernier avait répondu qu'il ne pouvait prendre en considération cette protestation, considérée comme inopportune en raison des attaques de la presse allemande contre le président des États-Unis et les membres de son cabinet : M. Ickes n'avait fait qu'exprimer les sentiments de « l'écrasante majorité » du peuple américain.

(2) Le Dr Schacht, qui venant de se rendre à Londres, avait proposé pour les Juifs allemands un plan d'émigration prévoyant un emprunt international de 500 millions de livres sterling en faveur de l'Allemagne, pour lui permettre de verser progressivement aux émigrants la contrepartie de leur fortune. Le service de cet emprunt devrait être assuré par des exportations supplémentaires du Reich vers les pays d'asile.

200

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 131. (1). Réservé. Secret. *La Haye, 22 décembre 1938* (2).
(*Reçu :* le 27, 18 h.)

Le gouvernement hollandais a été récemment averti d'une manière officieuse par des dirigeants britanniques d'avoir à se préoccuper d'une invasion brusquée de la part de l'Allemagne (3); une communication analogue aurait été faite au gouvernement fédéral suisse (4). Cette double invasion pouvant se produire à partir du début de l'année prochaine, était-il affirmé.

Le gouvernement royal, très alarmé par cette communication, s'est efforcé d'obtenir de Berlin même des précisions sur les projets qui lui étaient signalés; il en aurait reçu des apaisements. L'Allemagne n'aurait aucun désir d'annexion, mais s'efforcerait, au printemps prochain, de provoquer la création d'une Ukraine indépendante, plus ou moins sous son contrôle.

M. Patijn semble croire que les projets dont il a été averti pourraient avoir été réellement élaborés, mais que l'Allemagne n'aurait en vue qu'une prise de gages destinée à empêcher l'Europe occidentale d'intervenir contre elle et d'obliger ainsi ses adversaires éventuels à l'attaquer dans les pays neutres où elle se serait installée. Il semble qu'il y aurait lieu de rapprocher cette information des attaques parues récemment dans la presse allemande, notamment dans le *Schwarze Korps* contre les Pays-Bas et la Suisse, exigeant de leur part une neutralité totalitaire, excluant toute critique.

Le ministre des Affaires étrangères n'était qu'à demi-rassuré par les apaisements qui lui ont été donnés à ce sujet; il m'a paru désirer voir l'affaire de l'Ukraine, qu'il juge inévitable, se dérouler sans opposition de la part de la France et de l'Angleterre. Il est d'ailleurs, comme tous ses compatriotes, très impressionné par la mobilisation générale du peuple allemand qui s'effectue actuellement.

Le gouvernement belge a été mis au courant de toute cette affaire.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur les menaces allemandes visant les Pays-Bas, voir également ci-après le nº 363 (et note).
(4) Les violentes attaques de la presse allemande contre la liberté de critique de la presse helvétique avaient donné lieu à des rumeurs d'intervention allemande en Suisse. A la séance du Conseil fédéral du 14 décembre, MM. Baumann, président de la Confédération, et Motta, chef du Département politique fédéral, s'étaient efforcés de rassurer l'opinion publique troublée par le développement de la propagande hitlérienne en Suisse alémanique (dépêche de Berne nº 913, du 15 décembre). La Suisse n'en développait pas moins son réseau routier stratégique (dépêche nº 918, du 20 décembre). De nombreuses personnalités helvétiques ne doutaient pas qu'en cas de guerre européenne, leur pays ne se trouvât engagé dans la lutte (T. de Londres nº 218, du 26 janvier 1939), sentiment accru par le départ du Dr Schacht de la Reichsbank (T. de Berne nos 20-24, du 30 janvier) [Renseignements extraits d'une note conservée dans les papiers Charvériat sur les menaces allemandes contre la Suisse, 18 mars 1939].

201

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4549 (1). *Berlin, 22 décembre 1938* (2).

La nomination de M. Gafenco au poste de ministre des Affaires étrangères de Roumanie (3) fait l'objet dans la presse de commentaires assez favorables. Les journaux se montrent généralement très aimables pour le nouveau ministre dont il vantent l'intelligence et l'énergie. Ils insistent particulièrement sur l'intérêt qu'a toujours porté M. Gafenco aux problèmes économiques. Sans doute espèrent-ils le voir s'inspirer davantage, dans la conduite de la politique extérieure roumaine, d'intérêts purement commerciaux que de considérations politiques ou sentimentales.

Dans cet ordre d'idées, plusieurs quotidiens font remarquer que M. Gafenco s'est toujours montré partisan d'une collaboration économique étroite entre l'Allemagne et les états danubiens. Ils citent à ce propos des extraits d'un article paru le 20 décembre dans le journal *Timpul* dans lequel le ministre roumain se serait élevé contre toute politique tendant à écarter le Reich d'une organisation économique danubienne éventuelle (4).

202

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4551 (5). Confidentiel. *Berlin, 22 décembre 1938* (6).

La visite que j'ai faite hier matin à M. von Weizsäcker à son retour de congé m'a fourni l'occasion de m'entretenir avec le secrétaire d'État de différentes questions de politique générale : tension franco-italienne, polémique anglo-allemande, garantie internationale de la Tchécoslovaquie.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Qui remplaçait M. Comnène : voir ci-dessus le nº 192 (note).
(4) Par télégramme nos 1207-1210 du 22 décembre, 0 h. 45, l'ambassadeur de France à Bucarest retraçait le *curriculum vitae* du nouveau ministre roumain des Affaires étrangères. Il recommandait que la presse française n'insistât pas trop sur les « sentiments profondément français » du ministre :« A un moment où la Roumanie est obligée de composer avec le Reich, nous n'aurions pas avantage à le compromettre ouvertement aux yeux des Allemands ».
(5) Extrait des archives de l'ambassade.
(6) Par courrier, en clair.

Le baron von Weizsäcker est un homme d'une extrême courtoisie, mais aussi, m'a-t-il semblé, d'une grande prudence, et il ne s'achemine qu'à pas comptés hors des chemins battus de la politique internationale. Touchant les revendications italiennes, j'ai essayé de lui représenter toute l'importance qu'offre pour le développement de bons rapports franco-allemands l'attitude du Reich. « Vous attendez de notre récent accord (1), lui ai-je dit, qu'il amène la France à faire montre de compréhension pour l'exercice de votre activité dans certaines régions européennes. Du moins faut-il que notre opinion n'ait pas l'impression que les sources de conflit direct ont été simplement détournées sur un autre terrain. Si elle vous trouve derrière des revendications italiennes que vous savez irrecevables pour nous, elle pensera qu'il y a maldonne et l'œuvre amorcée en sera compromise. » Mon interlocuteur m'a répondu en faisant montre d'optimisme au regard des intentions véritables du gouvernement italien. Celui-ci nous avait déjà donné des apaisements que Votre Excellence avait portés à la connaissance du Parlement. Le Duce, au demeurant, s'était abstenu de toute attaque dans son discours de Carbonia (2). Le peuple italien avait, à la vérité, la tête chaude, mais il n'y avait pas lieu de dramatiser ces manifestations.

« Je ne pense pas, a conclu mon interlocuteur, que les revendications territoriales italiennes aient un caractère « actuel ». Pour ce qui concerne l'attitude de l'Allemagne, les déclarations de M. von Ribbentrop à M. Georges Bonnet ont dû éclairer votre gouvernement; vous pouvez les considérer comme toujours valables. »

Soulignant ensuite l'importance que présentaient les rapports anglo-allemands pour la réalisation d'une détente en Europe comme pour l'organisation même d'une coopération franco-allemande, j'ai demandé au secrétaire d'État comment il expliquait la tension actuelle de ces relations. S'agissait-il seulement, ainsi que me l'avait dit le Dr Goebbels, d'une question de presse? (3)

« Le Dr Goebbels, m'a-t-il répondu, fait son métier en donnant cette explication. En fait, elle est assez exacte. Il n'y a pas, à mon avis, de cause sérieuse de mésentente entre les deux pays. C'est une question de méthode plutôt que de fond. La presse anglaise a un ton qui déplaît ici, certains discours aussi. Celui qu'a prononcé, il y a dix jours, M. Chamberlain lui-même (4), a été jugé désobligeant pour le gouvernement allemand. Il faudrait que l'on cessât à Londres de vouloir nous faire la leçon. »

A ces indications du secrétaire d'État, je dois ajouter la précision suivante que je tiens de bonne source : ce seraient surtout les déclarations faites par M. Chamberlain, peu de temps après Munich, déclarations tendant à rejeter sur l'Allemagne la responsabilité du réarmement britannique (5), qui auraient irrité le Führer. M. Hitler aurait trouvé déloyal de la part du Premier anglais de désigner ainsi indirectement le Reich comme « l'ennemi » alors qu'il venait

(1) Allusion à la déclaration franco-allemande du 6 décembre : voir ci-dessus le n° 45-I.
(2) Sur ce discours prononcé le 18 décembre, voir ci-dessus le n° 172 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 113.
(4) Devant le banquet de la presse étrangère, le 13 décembre : voir ci-dessus le n° 120 (et note).
(5) Sur ces déclarations, faites devant les Communes, voir, au tome XII de la présente série, les nos 44 (note), 55.

de signer avec lui un pacte de consultation, et M. von Ribbentrop l'entretiendrait dans ce regrettable état d'esprit.

Touchant la garantie internationale prévue en faveur de la Tchécoslovaquie, le baron von Weizsäcker s'est montré particulièrement réticent. Comme je lui rappelais que M. von Ribbentrop avait marqué à Paris son intention de réexaminer la question et que je lui demandais s'il y avait du nouveau, il m'a répondu négativement. « Est-ce que cette affaire, m'a-t-il dit en souriant, ne pourrait pas être oubliée? Étant donné la prédominance de l'Allemagne dans cette région, la garantie du Reich ne suffirait-elle pas, en fait? » Sans engager la discussion à fond dans cette conversation d'ordre général, j'ai bien entendu marqué que l'on ne pouvait oublier des engagements pris, et remis les choses au point. Mais j'ai eu l'impression que mon interlocuteur avait sa religion faite à ce sujet et que son gouvernement demeurait hostile à la garantie internationale.

« Au demeurant, a-t-il conclu, encore faudrait-il que la Tchécoslovaquie réclamât cette garantie. De toutes façons, nous ne sommes pas pressés de régler la question et M. Chvalkovsky ne doit venir à Berlin qu'après les fêtes » [1]. En fait, le voyage du ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque a déjà été ajourné deux fois.

Ma conversation avec le secrétaire d'État ayant eu le caractère d'un échange de vues personnelles à l'occasion d'une visite de courtoisie, j'estime qu'il ne conviendrait pas d'en faire état officiellement. J'ai toutefois tenu à rapporter ses propos à Votre Excellence, notamment sur ce dernier point, car ils me paraissent confirmer les appréhensions manifestées à Prague (télégramme nos 1135 et suivants du Département) [2] au sujet des conditions que le Reich entendrait poser à l'octroi de sa garantie.

203

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. no 1380 [3]. *Berlin, 22 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 décembre.)

Au moment où s'achève l'année 1938, les rapports entre l'Angleterre et l'Allemagne traversent une crise dont on ne peut méconnaître le caractère sérieux. Il ne s'agit pas, en effet, d'une perturbation passagère, provoquée par quelque joute oratoire ou quelque polémique de presse. Le malaise qui va

[1] Le ministre tchécoslovaque se rendit à Berlin du 20 au 22 janvier suivant : voir ci-après le no 409.
[2] Du 16 décembre, non retrouvés.
[3] Extraite des archives de l'ambassade.

en s'accentuant depuis plusieurs mois n'est pas seulement dû à des accès de mauvaise humeur ou à des divergences de tempérament. Il a des causes profondes. Il est le résultat d'une longue évolution, au cours de laquelle la méfiance réciproque s'est affirmée, au point de projeter une ombre sur l'avenir des relations entre les deux pays.

A première vue, on est tenté de s'étonner de cette situation, trois mois à peine après la conclusion des accords de Munich et la signature de la déclaration germano-britannique (1). On aurait pu croire, en effet, que le Reich saurait gré à la Grande-Bretagne du rôle de premier plan joué par elle dans une solution du problème sudète dont l'Allemagne a retiré de si grands bénéfices. On aurait pu penser également que les dirigeants hitlériens éviteraient soigneusement tout ce qui pouvait compromettre les développements de l'accord du 30 septembre, considéré par M. Chamberlain comme le résultat le plus précieux des conversations de Munich et qui devait, suivant l'expression du Premier britannique, signifier « la paix pour notre temps ».

De l'intervention britannique dans l'évolution et la conclusion de la crise de septembre, les dirigeants hitlériens n'ont, semble-t-il, gardé qu'un souvenir durable : c'est que, dans la soirée du 27, le cabinet de Saint-James a décrété la mobilisation générale de la flotte britannique, alors que la France mettait sur pied un million d'hommes. Les chefs nazis ont eu l'impression que l'Angleterre les avait trompés. Jusqu'au 25, ils avaient cru fermement qu'en aucun cas la Grande-Bretagne ne ferait la guerre et que la France suivrait son exemple. Ils avaient été confirmés dans ce sentiment par les précautions, les réticences qu'ils croyaient découvrir dans chaque déclaration des dirigeants britanniques; ils s'étaient ainsi laissé aller à accroître sans cesse leurs exigences et à leur donner la forme d'un ultimatum. Ils s'étaient trouvés tout à coup à deux doigts d'une guerre générale que, dans le fond, ils redoutaient — et qu'à l'instar de Guillaume II, ils « n'avaient pas voulue ». Une fois de plus, c'était par la faute de l'Angleterre dont ils accusaient l'attitude équivoque. Au lendemain des accords de Munich, les chefs du IIIe Reich en ont conçu une émotion rétroactive extrêmement forte, comme s'ils venaient d'échapper à quelque grand péril. Dans leur esprit, la Grande-Bretagne avait manqué de *fairness*. Elle avait failli les entraîner malgré eux à une conflagration générale.

Mais c'est surtout l'attitude de la Grande-Bretagne après les accords de Munich qui a été pour les dirigeants hitlériens une cause de vive déception.

Le peuple anglais n'avait pas été moins accessible que les autres à la vague de soulagement qui, après la solution de la crise germano-tchèque, a déferlé sur l'Europe. Mais il s'est très rapidement ressaisi. A la tribune du Parlement, les orateurs de tous les partis ont dénoncé, dans les termes les plus sévères, les procédés cyniques et brutaux de la politique hitlérienne, les méthodes de gangster du IIIe Reich, le chantage à la guerre poussé jusqu'à la limite où les chefs hitlériens eux-mêmes n'étaient plus maîtres d'empêcher un cataclysme (2). Ces diatribes n'ont pas épargné la personne même du Führer, qui,

(1) Le 30 septembre précédent : voir, au tome XI de la présente série, le n° 490 (note).

(2) Sur les débats de politique extérieure aux Communes qui suivirent l'accord de Munich voir, au tome XII de la présente série, les nos 1, 44, 55, 108.

entre autres qualificatifs, a été traité de bandit et d'assassin. Les journaux britanniques ne se sont pas montrés moins sévères ni moins véhéments que les parlementaires. A peine l'accord de Munich était-il signé qu'une immense clameur de réprobation s'élevait de toute l'Angleterre à l'adresse du Reich, comme au lendemain de l'annexion de l'Autriche.

Du côté allemand, c'est le Führer lui-même qui, dans son discours de Sarrebruck (9 octobre) [1], a opposé une première et vigoureuse riposte. Depuis lors, la polémique n'a fait que s'envenimer. Les feuilles hitlériennes ont exploité sans scrupules les difficultés rencontrées par les Anglais en Palestine pour dénoncer les méthodes d'oppression de la politique coloniale britannique; elles ont pris personnellement à partie les hommes d'État anglais considérés comme les principaux représentants des tendances antiallemandes (Eden, Duff Cooper, Winston Churchill, Morrison, de la Warr). Récemment, à la suite du discours prononcé par le Premier britannique devant l'Association londonienne de la presse étrangère (13 décembre) [2], elles ont attaqué M. Chamberlain lui-même, qu'elles avaient, jusque-là, pourtant, considéré comme le champion d'une politique d'entente avec l'Allemagne, et, d'une façon plus générale, comme l'apôtre d'une réconciliation entre les démocraties et les régimes autoritaires.

Il ne saurait être question d'entrer dans le détail de ces querelles, de ces attaques, de ces répliques qui se poursuivent, sans discontinuer, depuis trois mois et qui ont créé entre les deux pays une atmosphère si mauvaise, qu'en Allemagne et dans les milieux anglais de Berlin, elle suscite une certaine inquiétude.

Il n'est pas sans intérêt cependant de discerner, à travers les multiples griefs formulés chaque jour de part et d'autre, les raisons durables de l'opposition qui s'affirme de plus en plus nette entre l'Angleterre et l'Allemagne nationale-socialiste.

L'une de ces raisons m'a été indiquée par le Dr Goebbels lors de l'entretien que j'ai eu avec lui le 13 de ce mois (*). « Le ton de gouvernante qu'adopte la presse anglaise à l'égard de l'Allemagne est exaspérant, a dit le ministre de la Propagande, surtout pour des hommes comme nous qui ne sont pas des princes, mais des *self-made men* et qui ne peuvent admettre d'être traités en petits garçons. » Ce n'est pas la première fois que les dirigeants allemands se plaignent du ton de supériorité dédaigneuse, des allures de « maître d'école » qu'adopteraient volontiers les hommes d'État britanniques envers les autres pays. Maintes fois, les déclarations des parlementaires et même des ministres anglais ont arraché au Führer lui-même des cris de colère. « Je briserai l'orgueil britannique », se serait-il écrié, lors de la crise de septembre, en lisant une déclaration anglaise favorable aux Tchèques. Plus encore que les attaques les plus violentes, les remontrances des journaux et des hommes d'État britanniques blessent et exaspèrent les chefs hitlériens, dont le Dr Goebbels a bien traduit les sentiments lorsqu'il me disait : « C'est à sauter au plafond ».

(1) Sur ce discours, voir au tome XII précité, le n° 60 (note).
(2) Sur cette allocution, voir ci-dessus le n° 120 (et note).
(*) *Note du document* : Cf. télégramme n° 4468 (en clair par courrier). [Ce télégramme est ci-dessus publié sous le n° 113.]

La question juive contribue également dans une large mesure à alimenter la querelle germano-britannique. Le traitement infligé en Allemagne aux Israélites [1] que les nazis entendent extirper complètement comme des bêtes malfaisantes met en lumière toute la distance qui sépare la conception hitlérienne du monde du patrimoine spirituel des nations démocratiques. Le IIIe Reich spolie les Juifs, les incarcère arbitrairement, les soumet à des sévices qui, en maintes circonstances, ont eu des suites mortelles; il leur rend la vie impossible en Allemagne et accumule les difficultés pour les empêcher d'émigrer. De telles méthodes, que condamnent d'ailleurs la plupart des Allemands, bouleversent d'indignation l'âme britannique. La presse anglaise dénonce la rechute dans la barbarie. En guise de justification, les journaux du Reich cherchent dans l'histoire de l'Angleterre et de son empire les pages les plus sombres, les épisodes les plus sanglants, à côté desquels les mauvais traitements infligés aux Juifs ne seraient que des peccadilles. Ces procédés ne sont évidemment pas de nature à éclaircir l'atmosphère anglo-allemande.

Plus encore que la question juive, la volonté de réarmement qui s'est affirmée en Angleterre au lendemain de Munich contribue à créer l'état de tension actuelle entre l'Allemagne et l'Angleterre.

« Armons, armons à outrance et le plus rapidement possible », telle a été, après un premier moment de soulagement, la réaction du peuple britannique à la suite de la crise de septembre. En Allemagne, on a d'abord feint de ne pas s'en émouvoir. « Chaque peuple, a-t-on dit, a le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires à sa sécurité. Le Reich qui revendique ce droit ne saurait le contester à d'autres. » Puis on s'est plaint que le « danger allemand » fût invoqué pour justifier ce réarmement. Dans ces conditions, a-t-on ajouté, que faut-il penser de la « politique d'apaisement » que prétend suivre M. Chamberlain? Une telle politique est-elle conciliable avec la course aux armements dans laquelle se lancent la Grande-Bretagne et, à sa suite, la France et l'Amérique? M. Chamberlain était-il sincère lorsqu'il a signé la déclaration du 30 septembre?

On s'est parfaitement rendu compte en Allemagne que, des deux points essentiels du programme de M. Chamberlain, apaisement et réarmement, c'était au second que le Parlement et le peuple attachaient la plus grande importance, le réarmement, — avec les espoirs qu'il comporte — rendant seuls acceptables, pour le public, les lourds sacrifices qu'avait comportés jusqu'ici la politique d'apaisement. Il n'a pas échappé non plus à l'attention des Allemands qu'en ce qui concerne l'organisation de la défense nationale et l'équipement militaire du pays, le gouvernement britannique est poussé par l'opinion qui réclame un réarmement encore plus ample et plus rapide.

On avait noté, ici, non sans satisfaction, que l'aviation militaire anglaise aurait surtout un caractère défensif (fort pourcentage d'avions de chasse) et M. Chamberlain avait renoncé à la constitution du ministère des Munitions ainsi qu'à l'institution d'un registre national obligatoire. Aujourd'hui, on est obligé de constater que le ministre de la Guerre Hore-Belisha et le

[1] Voir ci-dessus le nº 143.

ministre du Réarmement, sir Thomas Inskip, sont en butte aux vives critiques des plus jeunes membres du Cabinet, qui leur reprochent trop de lenteur dans l'exécution du programme de défense [1] et que M. Neville Chamberlain sera probablement obligé de remanier son ministère. En même temps, le gouvernement a dû accepter d'examiner à nouveau la question de savoir si le registre national devait recevoir un caractère obligatoire. Il ne se passe pas de jour où les feuilles du Reich ne publient quelque information faisant ressortir l'intensité et l'ampleur de l'effort militaire anglais, auquel tend à s'associer l'Empire britannique (*).

Des considérations auxquelles donnent lieu ici le réarmement britannique et l'attitude de l'Angleterre au cours de ces derniers mois se dégage une idée dominante qui peut ainsi s'exprimer : la Grande-Bretagne a accepté l'Anschluss et le rattachement des Sudètes au Reich, parce qu'elle n'était pas en mesure de s'y opposer par la force. Elle feint aujourd'hui d'admettre que le Reich exerce une influence prépondérante dans le centre et le sud-est de l'Europe. Mais ce n'est là qu'une position d'attente. En réalité, l'Angleterre n'a pas renoncé à sa politique traditionnelle; elle n'abdique pas; elle n'abandonne pas l'Europe à l'hégémonie allemande. Elle songe à organiser, dès maintenant, la résistance à la poussée du germanisme. Le récent discours de M. Hudson [2] prouve bien que la Grande-Bretagne est décidée à se servir, pour lutter contre cette poussée, des seules armes dont elle dispose pour l'instant, c'est-à-dire de ses ressources financières. Si, avec une hâte fébrile, elle fourbit d'autres armes, si elle incite d'autres pays à imiter son exemple et concerte avec eux son effort militaire, c'est afin de se procurer les moyens d'action qui lui ont fait défaut à Munich et de pouvoir, le cas échéant, marquer une limite à l'emprise allemande sur le continent. La guerre économique que vient de déclarer M. Hudson pourrait donc n'être que le prélude de conflits plus graves.

De la France, on tendrait volontiers, outre-Rhin, à admettre qu'elle a pris son parti des bouleversements survenus dans la physionomie et la structure de l'Europe. Mais on est beaucoup moins certain des dispositions de l'Angleterre. Tout en répétant qu'il y a assez de place sur l'univers pour l'Empire britannique et pour la Grande Allemagne, on se demande si, un jour, une explication décisive n'aura pas lieu entre ces deux puissances. Ce sentiment, encore assez vague il est vrai, explique le pessimisme avec lequel certains Allemands observent, depuis plusieurs mois, l'aggravation du malaise entre le Reich et la Grande-Bretagne.

[1] Allusion aux démarches faites par M. Hudson, secrétaire au Commerce d'outre-mer, auprès du Premier britannique, afin d'obtenir le remplacement de ces deux personnalités : voir ci-dessus le n° 197 (note).

(*) *Note du document :* On s'est vivement intéressé, ici, à l'organisation d'un vaste centre de construction aéronautique au Canada, ainsi qu'au renforcement des moyens militaires de 'Australie.

[2] Prononcé le 30 novembre aux Communes : voir ci-dessus le n° 69 (note).

204

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1161. *Londres, 22 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 décembre.)

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer à diverses reprises ces derniers temps, l'opinion publique du Royaume-Uni n'a jamais été moins disposée qu'en ce moment à céder à quiconque le moindre territoire colonial. Le débat qui s'est déroulé à la Chambre des Communes le 7 décembre (dépêche nº 1147 du 15 de ce mois) [1] a montré qu'en dépit des critiques de principe formulées par l'opposition, celle-ci était entièrement d'accord avec la majorité gouvernementale pour refuser la rétrocession du Tanganyika. Jamais d'ailleurs M. Malcolm MacDonald ne se serait montré aussi catégorique qu'il l'a été s'il n'avait eu l'assurance d'être appuyé par l'ensemble du pays. Les revendications coloniales de l'Italie se heurtent au même veto que celles du Reich. Les rumeurs qui s'étaient répandues en France au sujet d'une cession éventuelle de la Somalie britannique aux Italiens ont provoqué de vives réactions dans les milieux politiques et journalistiques de Londres. Une question a été aussitôt posée à ce sujet au Premier ministre, mais celui-ci a répondu que le gouvernement britannique n'avait à aucun moment envisagé un semblable projet (mon télégramme nº 3253) [2].

Les Anglais sont donc fermement résolus pour le moment à ne pas céder un pouce de terrain à l'Allemagne ou à l'Italie. S'ils n'entendent pas faire de sacrifice, rien n'indique qu'ils comptent sur notre générosité pour faciliter une politique « d'apaisement » dont le succès leur semble de plus en plus douteux. Certains de nos compatriotes prêtent parfois à l'Angleterre des plans tortueux et égoïstes dont l'empire colonial de la France ferait les frais. Or, on ne voit pas bien ce qui justifie de pareils soupçons. Les intérêts de la France et ceux de la Grande-Bretagne dans le domaine colonial sont trop étroitement liés pour que le gouvernement de Londres puisse envisager sans crainte une diminution de la sécurité de notre Empire. Il ne peut manquer, en particulier, de percevoir la valeur stratégique de la Tunisie et l'intérêt qu'il y a pour la France, comme pour la Grande-Bretagne, à garder sur ce territoire une position solide. Aucun journal n'a d'ailleurs suggéré jusqu'à présent que la France pût faire la moindre concession à l'Italie à propos de

(1) Ci-dessus publiée sous le nº 142.
(2) Du 19 décembre, non reproduit. Le Premier britannique avait indiqué, dans son démenti, qu'aucune suggestion de la sorte n'avait été présentée par le gouvernement italien.

la Tunisie. La situation des Italiens dans notre protectorat a été décrite dans divers organes, mais sans la moindre critique à l'égard de l'administration française. Même le *Times*, pourtant si prompt à faire cadeau du bien d'autrui, s'est borné dans son éditorial du 17 décembre à indiquer que Paris et Rome pourraient peut-être négocier sur la composition du conseil d'administration du canal de Suez et sur la création d'un port franc à Djibouti.

Au surplus, le fait que la presse britannique consacre aussi peu de commentaires à la question de Tunisie est caractéristique. Sans doute, les journaux ont-ils relaté en détail les manifestations organisées par le gouvernement italien, ainsi que les contre-manifestations qui se sont déroulées dans plusieurs villes de France et de Tunisie, mais les articles de fond sur le problème que posent les revendications de Rome sont extrêmement rares et conçus généralement dans le sens le plus favorable à la thèse française. Il ne faut pas en conclure que cette question laisse les Anglais indifférents, mais simplement qu'à leurs yeux la Tunisie doit, de toute évidence, rester sous le protectorat de la France et que, pour tout dire, il n'y a pas de « question » de Tunisie.

Il aurait été surprenant, d'ailleurs, que, dans les circonstances actuelles, le peuple anglais réagît autrement. Si, en 1882, il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'empêcher que Malte ne se trouvât prise entre la Sicile et une Tunisie italienne, le péril que comportait une semblable perspective, loin de diminuer, n'a fait au contraire que croître depuis lors. En 1882, l'Italie ne possédait pas encore la Tripolitaine, ni les îles du Dodécanèse, ni l'Abyssinie. Aujourd'hui, elle est en mesure de faire sentir une influence contraire aux intérêts de l'Empire britannique, en Méditerranée orientale, dans le Levant, en Arabie, et dans la mer Rouge. Le sécurité du canal de Suez est menacée. Aussi, la grande majorité des Anglais se rendent-ils compte qu'en cédant ou en perdant la Tunisie, la France ne compromettrait pas seulement le sort de l'empire colonial français, mais encore celui des Dominions et des colonies britanniques. Sans que leurs idées sur ce point prennent une forme très précise, une sorte d'instinct les conduit à penser que si, selon l'expression de lord Baldwin, la frontière de l'Angleterre est sur le Rhin, le port de Bizerte constitue, d'autre part, une des clés de la route des Indes.

Ceci dit, on ne saurait s'attendre à ce que l'Angleterre, tacitement d'accord pour admettre que la Tunisie reste française, prenne position plus ouvertement sur ce sujet. On considère en effet ici que, dans ce domaine particulier, il n'y a pas à nous montrer le chemin, puisqu'il s'agit du sort d'un protectorat français. Toute tentative pour amener publiquement le gouvernement anglais à prendre des engagements précis risquerait d'ailleurs, comme d'habitude, d'aller à l'encontre de l'effet qu'elle recherche. On l'a bien vu lorsqu'un député travailliste a, non sans maladresse, posé certaines questions au Premier ministre sur les obligations du Royaume-Uni à l'égard de la France en cas de conflit franco-italien (mon télégramme nº 3195 du 11 décembre) [1].

A vrai dire, de semblables incidents, si malencontreux qu'ils soient, ne

[1] Ci-dessus analysé sous le nº 102 (note).

doivent pas nous alarmer, car les éléments stratégiques du problème tunisien sont plus forts que toute manifestation oratoire et s'imposeraient, en cas de nécessité, à tout gouvernement. En définitive, l'opinion anglaise sera prête à nous soutenir contre l'Italie à propos de la Tunisie dans la mesure où nous ferons preuve nous-mêmes de détermination et nous montrerons prêts à défendre nos intérêts. Certains organes de la presse londonienne ont relevé l'importance de la « ligne Maginot » construite dans le Sud tunisien et le chiffre des effectifs prêts à assurer la sécurité de notre protectorat. Il n'y a aucun doute que l'énergie de la France, si elle avait à lutter pour une cause aussi juste, rencontrerait l'approbation de l'opinion publique britannique et serait capable de l'entraîner. A cet égard, les paroles prononcées l'autre jour par Votre Excellence à la Chambre des députés [1] ne pouvaient manquer de produire ici une excellente impression. Leur netteté et leur ton catégorique n'ont laissé aucun doute dans les esprits. On les a interprétées comme un point de vue définitif auquel il n'y a rien à objecter ni à ajouter.

205

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1379 [2]. *Berlin, 22 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1939.)

Lorsqu'on aborde, avec les personnalités hitlériennes, la question ukrainienne, la plupart d'entre elles affectent de rire des visées que l'on attribue au Reich national-socialiste. Pourtant, si l'on pousse la discussion, certaines n'hésitent pas à reconnaître que ce problème est l'un des plus propres à intéresser la Grande Allemagne. D'une manière générale, si les nazis contestent les vues qu'à l'étranger on prête à Berlin, c'est uniquement sur les délais nécessaires à la réalisation de ces plans que porte le désaccord.

A les entendre, il serait absurde de croire que, comme l'indiquent quelques feuilles occidentales, la politique allemande veuille, dès le printemps, susciter une « crise » ukrainienne, non sans analogies avec la crise tchécoslovaque, et en mettre le règlement au premier plan de ses préoccupations. Pour un avenir plus lointain, on fait toutes réserves, les efforts de l'Axe tendant, selon la formule de la *Correspondance diplomatique et politique* [*], à assurer le « règne de la justice » en Europe centrale, « sans faveur ni dommages pour personne ». Tout dépend évidemment de la conception de la justice qu'on

[1] Le 19 décembre. Sur ces paroles, voir ci-après le nº 259 (note).
[2] Extraite des archives de l'ambassade.
[*] *Note du document :* Bulletin du 22 décembre 1938.

peut avoir, en cette matière, à Berlin et des conclusions plus ou moins intéressées que le Reich saura tirer, à l'heure opportune, du principe des nationalités.

Quoi qu'il en soit, on s'est ému au ministère de la Propagande de la publicité accordée par la grande presse parisienne à un article d'un journal de Breslau, la *Schlesische Zeitung*. Ce journal, après avoir exposé l'état de la question ukrainienne, précisait que l'Europe devait suivre attentivement l'évolution des événements dans cette région de l'Europe « si elle ne désirait pas être surprise un jour par des faits dont il était impossible de prévoir la portée ». « Une chose est sûre, ajoutait la *Schlesische Zeitung*, le peuple ukrainien vivra. »

Certains quotidiens français (dont le *Figaro*) avaient assuré, à cette occasion, qu'en se préoccupait déjà, en Allemagne, de fixer les frontières de l'Ukraine indépendante. L'agence *DNB* s'est empressée de remettre les choses au point. Dans un communiqué destiné aux services étrangers, elle a répliqué que l'article dont il s'agissait ne faisait que reproduire quelques considérations historiques générales publiées par un journal de Paris, le *Matin*, et qu'il était pour le moins surprenant que cet article pût avoir un écho bien différent selon qu'il paraissait en-deçà ou au-delà des frontières du Reich.

Cette attitude détachée est toute de surface. En réalité, les bureaux hitlériens se sont mis à l'étude du problème ukrainien et cette étude, ils l'approfondissent dès maintenant avec la minutie et la conscience qui caractérisent les entreprises allemandes. Dans l'entourage de M. Rosenberg, parmi les collaborateurs de M. Goebbels, comme dans les milieux militaires, on ne parle plus actuellement que de l'Ukraine. C'est aujourd'hui la grande idée du régime, celle qui excite les imaginations et échauffe les ambitions. De multiples indices viennent révéler que l'on prépare activement la réalisation de ce que M. Rosenberg lui-même appelait récemment un « rêve ». C'est ainsi qu'une prime mensuelle considérable sera désormais attribuée aux officiers ayant appris et pouvant parler le russe. Cette prime atteint 150 marks, c'est-à-dire près des trois quarts de la solde d'un jeune sous-lieutenant. De même, et particulièrement dans la Ruhr, les principales exploitations industrielles ont, paraît-il, organisé, à l'instigation des services officiels, des cours réguliers de langue ukrainienne pour leurs ingénieurs.

Dans certains cercles nazis, on parle déjà à mots couverts des personnalités ukrainiennes sur le crédit desquelles le Reich pourrait miser à l'occasion. On y suppute la valeur et l'autorité respectives d'un Volosyn ou d'un Melnik. D'aucuns veulent voir dans M. Beno Kutziela, président du Comité national ukrainien, le futur chef du nouvel état. Tous sont d'accord pour estimer que la « disparition » de Staline constitue la condition primordiale de la résurrection ukrainienne.

En même temps, le nombre des offices, bureaux de renseignements ou de recensement ukrainiens s'accroît sans cesse à Berlin. Dans la Breitstrasse s'est fondé, il y a quelques semaines, un comité de culture ukrainienne. Une annonce discrète publiée par l'un des grands organes berlinois, le *Lokal Anzeiger* (*),

(*) *Note du document :* **Numéro du 16 décembre 1938.**

a porté à la connaissance des intéressés qu'un office de consultation venait de s'ouvrir Bayerischer Platz pour procéder au recensement de tous les Ukrainiens apatrides vivant sur le territoire du Reich. D'après l'annonce dont on trouvera ci-joint la traduction [1], cet office est dirigé par un certain Nikola Suschko.

A l'ambassade de Pologne, où l'on suit avec une extrême attention le développement de la question, on continue d'afficher un optimisme un peu guindé. « L'Allemagne n'a aucun moyen d'action en Ukraine, déclarait ces jours derniers l'un des officiers de l'ambassade. Même si la Tchécoslovaquie est à sa merci, elle ne disposera dans le couloir des Carpathes d'aucune route ni voie ferrée. D'autre part, on doit admettre comme un fait que, depuis l'arbitrage de Vienne, la frontière commune polono-hongroise est pratiquement réalisée et, ne fût-ce que pour des raisons stratégiques, cette barrière est efficace. Quant aux menées de nos Ukrainiens de l'intérieur, nous saurons y résister. »

D'après ce journaliste polonais, Varsovie se refuserait à accorder une importance excessive au problème. « L'Ukraine, a-t-il ajouté, est un vieil épouvantail que Berlin agitait déjà en 1908 pour intimider l'Autriche-Hongrie et maintenir le vieil empereur François-Joseph dans l'obédience. Nous sommes persuadés que le Führer n'a pas encore de plan bien arrêté. Il n'a rien décidé. La politique allemande essaie actuellement ses leviers en Pologne, en Hongrie, en Roumanie, un peu à l'aventure et dans l'unique espoir de trouver le point de moindre résistance par où pourrait s'amorcer l'expansion hitlérienne vers l'Est. Mais il faut bien comprendre que les problèmes qu'elle a résolus jusqu'ici étaient, du point de vue allemand, des problèmes primaires. Maintenant, les difficultés vont aller en se compliquant et en se multipliant. Tous les grands conquérants ont échoué à l'Est ».

Comme pour infirmer ces déclarations rassurantes, on répète volontiers, depuis quelque temps, dans les milieux nationaux-socialistes, ce vieux dicton qui est en passe de devenir, semble-t-il, l'un des axiomes fondamentaux de la politique du IIIe Reich. « Avec une voiture et un cheval, on peut aller de Passau aux bords de la Volga en couchant chaque soir chez un Allemand. »

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire.

206

Le Colonel Laurent, Attaché militaire de France à Bruxelles, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 388/S [1]. *Bruxelles, 22 décembre 1938.*

Par lettre nº 378/S, du 15 décembre [2], j'ai signalé le projet de six « fortins », quatre sur le front Hal-Ninove (sud de Bruxelles) et deux dans la région d'Arlon. J'ajoutais que vraisemblablement « on » forcerait la main du ministre qui m'avait assuré il y a peu de temps qu'il ne ferait rien.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'apprends *confidentiellement* qu'il en a été ainsi. « Le Palais » (c'est-à-dire le Roi et ses conseillers militaires personnels dont le général Van Overstraeten et le vieux général Nuyten [3]) a demandé par écrit où en était la « ligne défensive face au Sud ». Une conférence a été tenue groupant les représentants de l'État-major soutenant le point de vue du Palais et ceux du ministère défendant les deniers de l'État. Le ministre a résisté de son mieux [4]. Le compromis suivant a été adopté :

Outre les six « fortins » susvisés qui sont aussi utilisables contre les Allemands que contre les Français, on construirait deux petits ouvrages « symboliques » réellement face à la France : l'un vers Tournai [5], l'autre vers Mons [6].

Les deux fortins de la région d'Arlon seraient l'un près d'Arlon, l'autre près de Bastogne et nettement orientés face à l'Est. Ils auraient une certaine importance et seraient, paraît-il, comparables aux forts du plateau de Herve qui viennent d'être terminés (Battice, Pépinster et Neufchâteau). La dépense serait de plusieurs centaines de millions; les 25 millions nécessaires pour réparer et améliorer les installations électriques et la ventilation des forts de Liège et de Namur [7] seraient inclus dans cette somme.

La défense de la province du Luxembourg se trouvera donc réellement améliorée. Je ne manquerai pas de suivre cette question.

En résumé, on continue la politique de mensonge et de bascule : on se décide

(1) Extraite des archives de l'Air.

(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

(3) *Note du document :* Disciple de Galet, ancien chef d'État-major, a donné sa démission à la suite d'une punition que lui a infligée le ministre Albert Devèze; est toujours aide de camp du Roi.

(4) *Note du document :* On m'assure que son chef de Cabinet, le lieutenant-colonel Gilbert, s'est « battu comme un lion »; je n'en suis pas étonné. Je l'avais déjà proposé pour la Légion d'honneur comme réel ami de la France.

(5) *Note du document :* Probablement au nord-est de Tournai, sur le mont de la Trinité.

(6) *Note du document :* Probablement au nord de Mons, vers le dépôt de Casteau, au voisinage de la route Paris-Bruxelles.

(7) *Note du document :* Cf. mes lettres nos 241, 243, 245/S, des 10, 13 et 15 septembre [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

à défendre une partie de la province du Luxembourg contre les Allemands; on croit devoir, en compensation, faire quelque chose face à la France. Mais naturellement, on fait des ouvrages réels face au danger réel et des ouvrages symboliques et sans valeur face au danger inexistant.

207

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 684, 685 (1). *Rome, 23 décembre 1938, 19 h 30.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 583 (2).

Le général Franco a répondu à la proposition du Pape. Le cardinal Pacelli m'a lu ce matin le télégramme du nonce à Burgos qui a vu deux fois le ministre des Affaires étrangères lequel en a référé au général Franco. Celui-ci a allégué, pour refuser, qu'il ne pouvait assumer la responsabilité des inconvénients qu'une suspension d'armes, même très courte, entraînerait pour le haut commandement des troupes nationalistes. Cependant le Pape ne lui avait demandé de consentir qu'à une trêve de quarante-huit heures, même de vingt-quatre heures : même cela lui a été refusé par Burgos.

J'ai insisté auprès du cardinal Pacelli pour que le Saint-Siège lançât quand même une proposition publique de trêve. Il m'a répondu que le Pape ne voulait pas, parce qu'il serait pénible pour lui de recevoir un refus public.

J'ai alors demandé au cardinal secrétaire d'État si le Pape ne ferait pas une allusion publique aux vains efforts qu'il avait faits par la voie diplomatique en faveur d'une trêve de Noël en Espagne. Il m'a répondu que c'était peu probable.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome-Quirinal.

(2) Erreur pour : no 683. Ce télégramme, du 23 décembre également, indiquait que Mgr Mathieu (évêque de Dax) avait été successivement reçu par le cardinal secrétaire d'État et le Pape, et que l'un et l'autre avaient affirmé à leur visiteur avoir fait demander par le Nonce au général Franco une trêve pour Noël sans avoir reçu jusqu'alors de réponse. M. Charles-Roux ajoutait : « Je ne note toujours pas au Vatican de disposition à passer outre à une réponse négative du général Franco pour formuler quand même publiquement une proposition de trêve aux deux camps espagnols ».

208

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3301, 3302. *Londres, 23 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 21 h. 25, 21 h. 35.)

Sir A. Cadogan m'a répété tout à l'heure que les conversations prévues lors de la visite à Rome des ministres anglais ne comportaient aucun programme arrêté d'avance. L'accord anglo-italien a remué toutes les questions qui se posaient directement entre les deux gouvernements. Le Premier ministre ne peut se rendre compte de la portée éventuelle de ces entretiens avec M. Mussolini avant de savoir dans quelles dispositions il trouvera celui-ci. Il va de soi qu'il écartera toute revendication territoriale en rappelant que le chef du gouvernement italien aussi bien que son ministre des Affaires étrangères ont toujours décliné des ambitions de ce genre dans leurs conversations avec l'ambassadeur d'Angleterre à Rome. Le Premier ministre n'écarte par contre pas un débat sur la question d'Espagne si M. Mussolini se montre raisonnable et prêt à coopérer au maintien de la paix. Sir A. Cadogan a d'ailleurs ajouté qu'il ne voyait pas sur quel point des concessions pourraient être faites au Duce bien que celui-ci s'apprête probablement à évoquer tous les points en litige avec la France.

209

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2526 à 2528. *Rome, 23 décembre 1938, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

La confirmation officielle de l'envoi d'une lettre par laquelle le gouvernement fasciste a notifié qu'il ne reconnaissait pas la validité des accords de janvier 1935 (2) a eu pour effet de ranimer dans la presse italienne les polé-

(1) Par fil.
(2) Ce document est ci-dessus reproduit sous le no 166.

miques antifrançaises. Pourtant celles-ci observent encore une certaine mesure.

La consigne donnée aux journalistes, qu'on peut considérer comme les porte-parole des milieux dirigeants, paraît être de se borner à déclarer que le terrain est déblayé, la place désormais nette et la porte ouverte pour des négociations qui régleront sur de nouvelles bases les rapports franco-italiens. Il semble qu'en haut lieu, l'on ne sache pas exactement à quoi s'en tenir sur le sens qu'aura la réponse du gouvernement français.

On suppose bien qu'elle sera négative, mais on ignore dans quelle forme sera enveloppée cette négative. A travers les analyses de la presse française qui sont publiées par les feuilles de la Péninsule percent des sentiments qui me renforcent dans l'idée que le meilleur moyen d'embarrasser le gouvernement romain serait de l'inviter à préciser ses demandes.

De toute façon, si M. Mussolini ne croit pas que la voie diplomatique doive conduire à des résultats, et, même s'il ne veut pas sincèrement tenter cette voie, — on a le droit de l'en soupçonner quand on songe à la manière dont il a conduit toute l'affaire depuis le 30 novembre, — il est clair pour moi qu'il cherche à s'assurer l'avantage moral de nous avoir offert de recourir aux procédures ordinaires, quitte à justifier par notre éventuel refus l'emploi ultérieur de la violence.

A cet égard notre vigilance ne doit pas seulement se porter sur la Tunisie; elle doit s'étendre dans une égale mesure à Djibouti. Ce n'est pas en vain que le comte Ciano a laissé entendre à lord Perth que l'Italie s'intéressait spécialement à ce point du litige [1].

Djibouti, qui n'est ni en Méditerranée, ni en mer Rouge, n'est pas couvert, en effet, par l'accord anglo-italien et on croit volontiers à Rome que non seulement l'opinion britannique, mais même l'opinion française ne s'y intéressent que médiocrement.

De divers côtés circule le bruit qu'un coup de force contre Djibouti pourrait bien se produire un jour.

210

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1353, 1354. Confidentiel. *Varsovie, 23 décembre 1938, 23 h., 23 h. 1.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

Pour compléter la réponse que je viens de faire par téléphone à Votre Excellence, au sujet de mon télégramme nos 1293-1294 [2], je tiens à préciser que M. Skiwski, chef du service de presse du palais Bruhl, a déclaré le 10 no-

(1) Voir ci-dessus le n° 183.
(2) Du 12 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 100.

vembre à des journalistes polonais que, non seulement il nous faudrait tenir compte des revendications coloniales de l'Italie, mais qu'en raison de l'accroissement de la population italienne dans le sud-est de la France, des changements de frontières, sans doute prochains, étaient à prévoir dans cette région.

Ainsi stylée, la presse gouvernementale a eu l'attitude que j'ai signalée plusieurs fois (voir ma dépêche nº 687 (1) et mes télégrammes nos 1297 à 1299 (2) et 1309 (3)).

Depuis la démarche que j'ai effectuée à ce sujet auprès du comte Szembek (mon télégramme nos 1302-1303) (4), les journaux officieux ont adopté à cet égard une attitude plus réservée et il m'est revenu que des instructions nouvelles leur auraient été données dans ce sens.

211

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 922 à 924 (5). *Ankara, 23 décembre 1938, 22 h. 15, 22 h. 11, 22 h. 17.*

(*Reçu :* le 24, 4 h., 3 h. 55.)

Au cours de la visite que j'ai rendue hier soir au président Ismet Inonu, celui-ci, instruit de l'entretien que j'avais eu la veille avec M. Saraçoglu (6), l'a repris d'une façon plus voilée en évoquant la situation trouble de l'Europe, lourde de menaces auxquelles la Turquie espère échapper par la pratique d'une politique loyale vis-à-vis de tous.

Il a tenu, en revanche, à marquer très nettement la préoccupation que lui causaient des informations, sans doute tendancieuses, laissant entendre que la question syrienne pourrait être évoquée à Rome, lors de la visite du Premier britannique, et que la Syrie pourrait fournir un élément de compensation en vue de certaines explications.

La Syrie, m'a-t-il déclaré avec beaucoup de netteté, peut difficilement à elle seule échapper à l'emprise d'une puissance étrangère, mais la France est la seule puissance avec laquelle nous désirions garder contact à notre frontière du sud.

(1) Du 7 décembre, ci-dessus analysée sous le nº 100 (note).

(2) Du 12 décembre, non reproduits. Ces télégrammes indiquaient que la presse gouvernementale polonaise accentuait sur le chapitre des revendications coloniales, l'attitude signalée par la dépêche nº 687. C'est ainsi que la *Polska Zbrojna* déclarait : « On peut se demander si les gouvernements des nations rassasiées comprendront la nécessité de trouver une solution au problème si audacieux posé par le ministre italien des Affaires étrangères ».

(3) Du 16 décembre, ci-dessus reproduit sous le nº 151.

(4) Du 13 décembre, ci-dessus publié sous le nº 106.

(5) Extrait des papiers Massigli.

(6) Cet entretien est relaté par télégramme nos 915-918 de la veille, ci-dessus reproduit sous le nº 198.

Aussi le président Ismet Inonu souhaite-t-il qu'un règlement définitif intervienne rapidement entre nous dans l'affaire du Hatay, et il pense que M. Massigli, dont l'arrivée est annoncée pour le 10 janvier (1), aura reçu de Votre Excellence les instructions utiles pour conduire à bon terme cette affaire. L'éclaircissement de la situation mettra ainsi les rapports franco-turcs à l'abri de toute attente.

J'ai tenu de mon côté à exposer les éléments essentiels de la position gardée dans le monde et en particulier en Méditerranée orientale, et j'ai insisté spécialement pour que, dans l'affaire du Sandjak, les intérêts français soient l'objet de ménagements particuliers, dans cet esprit de coopération confiante et amicale que les accords de 1937 et de 1938 (2) ont voulu instituer.

212

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2524. *Rome, 23 décembre 1938* (3).

(*Reçu :* le 24, 11 h 45.)

Le comte Ciano, à ce que m'a rapporté lord Perth, aurait déclaré récemment au ministre de Yougoslavie à Rome que le gouvernement italien n'était pas renseigné sur les desseins de l'Allemagne concernant l'Ukraine. Ce propos est à rapprocher de l'attitude très réservée que la presse de la Péninsule observe sur le problème ukrainien. Jusqu'à présent, en effet, les journaux italiens se sont bornés à examiner, dans des correspondances reçues par eux de Budapest et de Varsovie, les aspects les moins épineux que cette question présente pour la politique actuelle du gouvernement fasciste. Ils ont mis en relief le renouveau de tension qu'avait fait surgir entre Prague et Varsovie l'action exercée par le gouvernement tchèque en faveur du nationalisme ukrainien en Pologne. Ils ont émis, d'autre part, l'opinion que le gouvernement polonais était en mesure de contrôler toute poussée sérieuse d'autonomisme à l'intérieur de ses frontières, mais qu'en revanche, le mouvement ukrainien pourrait, en vertu d'une force centrifuge irrésistible, marquer le début d'une désagrégation de la Russie soviétique. Les feuilles fascistes ont enfin affirmé, en se basant sur les déclarations faites par M. Flandin à la

(1) M. Massigli avait été nommé ambassadeur à Ankara à partir du 24 octobre précédent.
(2) Accords conclus respectivement le 29 mai 1937 et le 4 juillet 1938 : voir, au tome V de la présente série, le nº 409 (note); au tome X, le nº 145.
(3) Par courrier en clair.

commission des Affaires étrangères de la Chambre [1], que la France se désintéressait de l'affaire, et qu'une telle attitude de notre part suscitait à Varsovie de la surprise et du mécontentement.

Mais quant au fond même du problème, il ne semble pas que le gouvernement italien ait encore nettement défini son attitude. Aussi bien le choix qui s'impose à lui est-il particulièrement délicat, puisqu'il comporte en premier lieu la nécessité, si les exigences primordiales de l'axe Rome-Berlin prédominent ici, de laisser les relations italo-polonaises subir (c'est d'ailleurs chose faite déjà en partie) un refroidissement parallèle à celui des relations polono-allemandes. Mais comment cette orientation nouvelle, plus ou moins obligée, pourrait-elle se concilier avec le renforcement de l'amitié italo-hongroise, consécutif au voyage du comte Ciano à Budapest [2] et que l'on représente ici avec insistance comme devant être complété par l'établissement d'une sorte d'axe Rome-Belgrade-Budapest? Une telle création consacrerait-elle la renonciation à l'idée ancienne du gouvernement fasciste, qui consistait à réunir Varsovie à Rome en un groupement dont Hongrie et Yougoslavie eussent été le centre?

Depuis un an le Reich semble pousser méthodiquement les étapes successives de son jeu, en laissant chaque fois à l'associé de l'Axe le soin d'adapter et de « synchroniser » son attitude au mieux de ses intérêts et de son prestige propres. A l'heure actuelle, les nécessités de la bruyante politique méditerranéenne et impériale dans laquelle l'Italie s'est engagée rendent plus indispensable que jamais pour elle le concours du Reich. Il faudra donc bien que le gouvernement fasciste trouve le moyen de s'accommoder de toutes les conséquences possibles d'une poussée allemande vers l'Est, en s'efforçant d'utiliser au maximum, pour la réalisation de ses propres desseins dans d'autres zones, la situation troublée que l'action éventuelle de M. Hitler pourrait déterminer dans toute l'Europe.

[1] Lors de la séance du 14 décembre de cette commission, le Ministre avait affirmé ne pouvoir déclarer la guerre à l'Allemagne pour empêcher la création d'une république indépendante en Ukraine, si « un des états voisins les plus intéressés ne se défendait pas lui-même ». L'ancien président du Conseil avait alors surenchéri : « Vous n'avez aucun engagement à remplir si c'est le vœu des habitants de l'Ukraine de constituer une République indépendante ».

[2] Le ministre italien des Affaires étrangères était arrivé à Budapest le 19 décembre. Selon des indications provenant de l'entourage du Führer, le voyage du comte Ciano aurait pour but essentiel de convaincre la Hongrie de renoncer à l'annexion de la Russie subcarpathique et de considérer comme définitive la sentence de Vienne.

213

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3298. Réservé. *Londres, 23 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 24, 19 h.)

Je me suis enquis de l'impression produite au Foreign Office par les propositions de paix que le gouvernement japonais a publiées hier (2) et que la presse anglaise de ce matin met particulièrement en évidence.

Sir Alexander Cadogan estime que, en réalité, ces conditions ressemblent fort à celles que les Japonais ont toujours posées. Il peut être nécessaire pour l'armée nipponne de garder pendant quelque temps certaines positions en Chine, mais les exigences militaires que formule aujourd'hui le Japon semblent de nature à préparer une occupation permanente. Quant aux revendications économiques, lorsqu'on les rapproche des déclarations faites les 2 et 3 novembre par le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères japonais (3), on se demande également si elles ne voilent pas des intentions de domination complète.

En résumé, le Foreign Office considère que, au cas où les propositions de Tokyo seraient acceptées par le gouvernement de Tchong-King, le Japon saurait en tirer le meilleur parti pour affermir son hégémonie et évincer l'influence des « puissances tierces ».

En ce qui concerne le motif auquel le gouvernement japonais a obéi en effectuant cette publication, les fonctionnaires du Foreign Office supposent que le Japon cherche probablement à séduire dans le gouvernement chinois les éléments favorables à la conclusion de la paix. Si, en effet, Tokyo réussissait, ce qu'il n'a jamais pu faire jusqu'ici, à créer en Chine un gouvernement central, composé d'hommes de paille, il pourrait envisager alors la constitution d'un système fédéral englobant les diverses autorités chinoises placées sous son contrôle et dont il aurait déjà pensé à confier la présidence à Wou-Pei-Fou.

(1) Par courrier en clair.

(2) Le 22 décembre, dans un discours radiodiffusé, le prince Konoyé, Premier ministre nippon, déclarait que le Japon serait prêt à abandonner ses droits d'exterritorialité, en échange d'un règlement du conflit sino-japonais qui conduirait à l'abolition éventuelle de toutes les concessions étrangères en Chine, et à la participation de la Chine à un bloc anticommuniste, auquel adhéreraient le Japon et le Mandchoukouo. Le Japon n'avait pas l'intention de créer un monopole économique en Chine, de même qu'il ne songeait nullement à exiger la limitation des intérêts des tierces puissances en Chine. Tokyo désirait voir la Chine dirigée par de nouveaux chefs qui reconnaîtraient le gouvernement du Mandchoukouo et accepteraient la présence de troupes japonaises dans certaines régions du nord de la Chine.

(3) Sur l'intervention du Premier japonais du 2 novembre, voir, au tome XII de la présente série, le nº 274 (note).

214

M. Brévié, Gouverneur général de l'Indochine,
à M. Mandel, Ministre des Colonies.

T. [1]. *Hanoï, 23 décembre 1938, 21 h. 20.*

Tsan-Tson-Ming, collaborateur immédiat Wang-Tsing-Wei, de passage à Hanoï a fait confidentiellement déclaration suivante : son chef avait quitté Tchong-King en raison son désaccord avec Tchang-Kaï-Chek sur l'orientation politique du gouvernement chinois qui serait actuellement prorusse [2]. Wang-Tsing-Wei estime que Tchang-Kaï-Chek est depuis l'affaire de Sian-Fou [3], prisonnier des communistes qui l'ont amené à susciter conflit avec Japon et qui maintenant voudraient prolonger guerre afin de déclencher révolution sociale.

Emprunts consentis par Angleterre et U.S.A. ne seraient pas réalisés avant la conclusion de la paix et ils seraient surtout des hypothèques prises par Londres et Washington sur la Chine afin de pouvoir mieux discuter leurs intérêts avec Tokyo. Tsan-Tson-Ming se rendrait incessamment à Hong-Kong pour se rencontrer au nom de Wang-Tsing-Wei avec des personnalités qu'il n'a pas désignées afin de préparer la conclusion d'une paix honorable. Ils souhaitent vivement néanmoins que celle-ci soit signée par Tchang-Kaï-Chek. Tsan-Tson-Ming a demandé le plus grand secret sur ses déclarations.

215

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 597. Secret. Très urgent. *Rome, 23 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février 1939.)

J'ai tenté, dans ma dépêche nº 596 en date d'aujourd'hui [4], de dégager le bilan des revendications italiennes, tel qu'il résulte à l'heure actuelle des diverses indications recueillies ici depuis le 30 novembre, entre autres de celles qui

[1] Il s'agit en fait d'une dépêche télégraphique chiffrée.

[2] Par télégramme nos 2046-2047, du 25 décembre, le chargé d'affaires de France à Changhaï laissait entendre que le brusque départ du vice-président du gouvernement « marqu(ait) une reprise de l'autorité de Tchang-Kaï-Chek en faveur de la résistance contre le Japon ». Le défaitisme s'étant instauré chez certains membres du Kouomintang, le Généralissime « se serait décidé à agir et à remettre de l'ordre dans son parti ».

[3] Le 12 décembre 1936, le Généralissime avait été retenu prisonnier quelque temps durant à Sian-fou par le maréchal Tchang-Hsueh-Liang; voir, au tome IV de la présente série, le nº 144 (note).

[4] Cette dépêche — datée en fait du 22 — n'a pas été retenue : elle donnait une longue analyse des articles du directeur du *Giornale d'Italia* et en tirait des conclusions sur les intentions italiennes, notamment que le gouvernement de Rome « envisage(ait), du moins pour le moment, une négociation plutôt qu'un recours à la force ».

ont été fournies par la presse fasciste et en particulier par les exposés officieux de M. Virginio Gayda.

Cette première phase de la campagne qui s'était ouverte il y a trois semaines semble avoir pris fin, avec l'accalmie relative qui se manifeste depuis plusieurs jours et avec le discours de Carbonia [1] dont la teneur, comme le ton, n'ont pas été ce qu'on attendait généralement. La semaine qui a précédé le voyage de M. Mussolini en Sardaigne avait été, en effet, marquée par une série de manifestations d'importance inégale mais qui toutes concouraient à créer l'impression que le gouvernement fasciste ne voyait plus la nécessité d'observer à l'égard de la France aucun ménagement. A cet égard, on avait particulièrement remarqué la décision, inutilement outrageante, qu'avait publiée la Feuille de dispositions du parti fasciste et par laquelle les membres du parti se voyaient interdire d'appartenir désormais à l'Union des anciens combattants et à l'Union parlementaire franco-italienne [2]. On pouvait donc penser que cette tension, progressivement et volontairement accrue, avait pour but de préparer un éclat dont la portée eût été soulignée plus encore par l'appareil naval imposant dont M. Mussolini s'entourait pour effectuer un voyage dans lequel il était, au surplus, accompagné de presque tous les membres du gouvernement. Allait-on entendre l'exposé tonitruant et belliqueux de revendications étendues, présentées sous la forme menaçante d'un ultimatum? ou à tout le moins, le discours n'aurait-il pas, même réduit à l'énoncé d'une position de principe, un caractère politique plus ou moins accentué et violent?

Ces prévisions, avec leurs nuances diverses, ne se sont pas vérifiées, puisque M. Mussolini n'a, dans son discours, parlé que charbon et autarcie. Quelles peuvent être les raisons et aussi la portée probable de cette réserve inattendue?

Il est certain tout d'abord que l'avertissement ou plutôt les recommandations de prudence que l'ambassadeur d'Angleterre avait été chargé de présenter le 16 décembre [3] ont eu leur part d'effet. Il n'est pas à exclure, en outre, que l'attitude à la fois résolue et calme des milieux dirigeants français ait amené le gouvernement fasciste à penser que, si même il devait un jour envisager le recours aux moyens extrêmes, le moment n'était pas encore favorable pour mettre ceux-ci en œuvre dès maintenant, avant que le gouvernement britannique eût pu tenter une action conciliatrice. Enfin, la conjoncture politique en Europe centrale et orientale, avec les éléments d'incertitude et de contradiction qu'elle paraît comporter à l'heure actuelle pour l'Italie, sous l'aspect des rapports italo-allemands, n'a peut-être pas été jugée propice au déclenchement immédiat d'une action de grand style dans le domaine méditerranéen et colonial. De toute manière, le moment de l'année n'était-il pas particulièrement mal choisi et n'aurait-on pas risqué, sentimentalement parlant, d'indisposer *a priori* l'opinion anglaise, en violant la « trêve des confiseurs », si chère au peuple britannique?

(1) Prononcé le 18 décembre: voir ci-dessus le n° 172 (note).
(2) Interdiction relatée par un bref télégramme de Rome n° 2401, du 15 décembre.
(3) Le comte Ciano avait nié devant l'ambassadeur britannique que les récentes manifestations antifrançaises signifieraient le désir chez les Italiens de porter atteinte au *statu quo* méditerranéen. *Documents on british foreign Policy*, Third series, III, n° 478, p. 478. Voir également ci-dessus le n° 183.

Sans doute, M. Mussolini s'est-il dit que, dans ces conditions, mieux valait ne pas compromettre l'avenir. Pour éviter qu'un discours modéré ou trop imprécis pût apparaître comme le signe d'une reculade par rapport à la campagne enfiévrée et violente des jours précédents, il a pris le parti de laisser complètement de côté le sujet brûlant. Ainsi la question demeure entière et aucun pas en arrière n'a été fait.

On irait cependant au devant de désillusions redoutables, si l'on essayait de se convaincre que ce temps d'arrêt peut se prolonger beaucoup et qu'il s'agit là d'autre chose que d'une tactique momentanée. Autant qu'on peut logiquement l'imaginer, c'est maintenant sur le plan des conversations italo-britanniques que le gouvernement fasciste va pousser son jeu. Celui-ci devra, semble-t-il, consister à trouver, de manière à y exercer la pression la plus forte, les points de moindre résistance, c'est-à-dire ceux où la solution de continuité pourra se révéler la plus mince entre le minimum de ce que l'Italie estimerait devoir exiger et le maximum de ce que le gouvernement britannique croirait devoir conseiller à la France de consentir. Le premier de ces points serait, à mon sens, Djibouti. Notre colonie de la Côte des Somalis, n'est en effet, ni en Méditerranée ni même dans la mer Rouge. Son sort n'affecte donc pas le *statu quo* garanti par l'accord italo-britannique du 16 avril et son maintien sous la souveraineté française n'est pas, somme toute, d'une importance capitale pour les grands intérêts impériaux britanniques. De plus, on imagine ici (le comte Ciano l'a d'ailleurs dit formellement à lord Perth) que la nation française, si elle est prête à se dresser unanime contre une tentative de mainmise italienne sur la Tunisie, se montrerait beaucoup moins disposée à risquer une guerre générale pour défendre la possession de Djibouti. Quant à la Tunisie même, j'ai su que, dans certains milieux italiens, en envisageait la possibilité d'une solution qui conciliât le respect des intérêts impériaux britanniques avec le désir ardent que le gouvernement fasciste éprouve d'obtenir sur ce point, non seulement des avantages dans le sens d'un statut minoritaire très large pour les Italiens fixés sur le territoire de la Régence, mais aussi des cessions territoriales susceptibles de guérir la blessure d'amour-propre toujours ouverte depuis cinquante ans. Cette solution consisterait dans l'acquisition d'une large part de notre Sud tunisien. Le prestige italien serait dès lors satisfait dans une mesure assez étendue et, d'autre part, l'Angleterre pourrait être convaincue de ne pas s'inquiéter puisque, Tunis et Bizerte demeurant sous la souveraineté française, l'Italie ne commanderait pas, d'une manière dangereuse pour la route des Indes, les deux côtés du détroit de Sicile. On pense donc sans doute à Rome que l'on pourrait trouver là, tout au moins vis-à-vis de l'Angleterre, un deuxième point de moindre résistance.

De toute évidence, l'effort italien va se porter sur Londres de manière à amener M. Chamberlain à manifester à Rome, cette fois à nos dépens, des dispositions analogues à celles qu'il a montrées à Godesberg. Je ne sais dans quel état d'esprit se trouve présentement à cet égard le Premier ministre britannique, mais les propos optimistes et les exhortations à la conciliation que formulent les membres de l'ambassade britannique à Rome, dans leurs entretiens avec leurs collègues français, ne constituent pas un indice bien rassurant quant

à la fermeté avec laquelle ils envisageraient que leur pays pût appuyer une légitime intransigeance de notre part, en face de prétentions italiennes exagérées.

Quelle peut être, dès lors, la meilleure attitude à adopter par nous? J'avais, dans mon télégramme nº 2446 (1), énuméré les divers partis qui, à la suite de la communication italienne du 17 décembre, s'offraient à notre choix. Le 19 décembre, j'indiquais (mon télégramme nos 2474-2475) (2), que la réserve observée par M. Mussolini dans son discours de Carbonia me renforçait dans la pensée que, tout en discutant et en rejetant la thèse énoncée dans la lettre du comte Ciano, nous avions intérêt à ne pas fermer la porte à toute conversation ultérieure. Une position positive prise par nous avant l'arrivée des ministres britanniques à Rome aurait l'avantage de maintenir l'affaire sur le plan d'un règlement à deux et d'écarter ainsi l'éventualité d'une tentative de médiation anglaise, en évitant que le gouvernement britannique ne s'installât en quelque sorte, et d'une manière singulièrement dangereuse pour nous, dans une position d'intermédiaire entre la France et l'Italie.

La divulgation, due sans doute à M. Pertinax, de l'existence et du contenu de la lettre du comte Ciano (3), vient naturellement de compliquer beaucoup cette situation en nous amenant à réfuter publiquement la thèse italienne sur la caducité des accords de 1935 dans des termes qui seront interprétés ici comme excluant toute volonté de concession de notre part. J'ignore dans quel sens sera rédigée la réponse que nous préparons à la communication italienne, mais je persiste à souhaiter, aujourd'hui comme hier, et même plus encore qu'hier, que le débat, qui se trouve porté maintenant sur la place publique, ne soit pas rendu impossible et brusquement arrêté de notre fait. Je ne puis, en effet, écarter l'hypothèse où, devant une attitude négative de la France, le chef du gouvernement italien croirait pouvoir tenter un coup d'audace, soit en provoquant quelque incident en Tunisie, soit en jetant un matin, sans avertissement préalable, ses forces armées sur Djibouti, suivant une méthode expéditive renouvelée de Fiume et de Corfou. C'est volontairement, que, dans ce cas, il provoquerait un risque de guerre, en faisant valoir que nous avons nous-mêmes fermé la voie à toute possibilité d'issue pacifique et avec l'espoir qu'en présence d'une menace imminente de conflit, l'Allemagne et l'Angleterre interviendraient pour nous imposer, à l'exemple de Munich, l'obligation de concessions qui devraient alors être débattues par nous dans des conditions singulièrement peu favorables.

(1) Du 18 décembre, ci-dessus publié sur le nº 172.

(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici. Pour l'ambassadeur, la réserve manifestée par le Duce à Carbonia, durant sa brève allocution devant des ouvriers mineurs, signifiait qu'il voulait « tenter la voie diplomatique pour arriver à remplacer l'accord de 1935 par un nouvel accord ». (Par télégramme nos 2472-2473, du 18 décembre, l'ambassadeur avait signalé qu'à Carbonia, le chef du gouvernement italien n'avait pas dit un mot touchant la politique étrangère ni fait aucune allusion à la France ou aux rapports franco-italiens.)

(3) L'ambassadeur de France à Rome soulignait que cette divulgation, effectuée dans le *Daily Telegraph*, avait causé « une certaine sensation à Rome ». M. François-Poncet concluait : « Je ne pense pas qu'il soit de notre intérêt que l'on puisse croire à Rome que M. Pertinax, dont l'action politique est âprement critiquée par les dirigeants fascistes, est un journaliste de caractère officieux. » (T. de Rome nº 2514, du 22 décembre).

J'ai déjà fait allusion à des éventualités de ce genre dans mes télégrammes nos 2410-2411 du 16 décembre [1] et j'y suis revenu dans mon télégramme no 2446 du 18 décembre. Loin de rendre ces éventualités invraisemblables, les renseignements que je reçois de diverses sources, et qui concordent avec ceux que M. Charles-Roux recueille dans les milieux du Vatican, m'obligent au contraire à les tenir pour extrêmement sérieuses.

Il y a là un danger réel qui ne peut être sous-estimé et sur lequel je crois devoir attirer toute l'attention de Votre Excellence.

216

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1357, 1358. *Varsovie, 24 décembre 1938, 17 h. 10, 17 h. 11.*

(*Reçu :* 20 h., 18 h. 10)

La nouvelle offensive polonaise contre la Tchécoslovaquie se poursuit et s'accentue, comme si la Silésie de Teschen était encore dans les frontières tchécoslovaques et comme si M. Benès était toujours au château de Prague (mon télégramme numéro précédent) [2].

D'autre part, on ne dissimule pas dans les milieux officiels polonais que l'on n'a pas renoncé à la frontière commune avec la Hongrie; on commence même à insinuer que la Pologne pourrait se charger elle-même de l'opération et prendre pour son compte la Russie subcarpathique; s'il en était ainsi, les objections de la Roumanie, dit-on, n'auraient plus la même valeur, puisque l'opposition du roi Carol est motivée principalement par le désir que la Hongrie ne s'agrandira pas.

S'il médite réellement une telle entreprise, le gouvernement polonais attendra sans doute, pour passer aux actes, que sa négociation avec l'Allemagne soit terminée d'une façon ou d'une autre, mais si à ce moment les éléments du problème ne se sont pas modifiés par ailleurs, la Pologne pourrait bien être tentée de se substituer à la Hongrie à laquelle M. Beck reproche d'avoir fait échouer une première fois par pusillanimité une entreprise qu'il avait présentée à l'opinion comme facile et prochaine.

[1] Par ce télégramme, l'ambassadeur notait le souci accru des dirigeants italiens de « s'entourer de secret », comme s'ils avaient en tête quelque coup de surprise. Les manifestations de leur volonté de créer une « ambiance hostile » à la France abondaient, et l'on pouvait se demander si Rome était vraiment disposée à attendre les résultats des conversations avec les ministres anglais pour fixer la forme finale de ses revendications. Le gouvernement italien songeait peut-être à « une action plus immédiate » soit à la suite d'un incident, soit sous forme d'un programme présenté à la manière d'un ultimatum. L'atmosphère à Rome était qualifiée de « terrible » par M. François-Poncet.

[2] Les télégrammes de Varsovie nos 1355-1356, du même jour, relatifs à des incidents dans la région de Teschen, n'ont pas été retrouvés.

217

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 710 à 713. *Tokyo, 24 décembre 1938, 23 h. 10, 23 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h. 55, 19 h. 20, 20 h. 10, 19 h. 40)

La déclaration faite avant-hier soir à la presse par le prince Konoyé [1] a été télégraphiée par les agences. En fait elle n'apporte rien de bien nouveau aux précédentes déclarations du gouvernement japonais.

Cependant, elle est couchée en termes bien plus mesurés et ne contient plus d'attaques ouvertes contre personne. La théorie récente du « nouvel ordre de choses en Asie », permet d'accueillir tous ceux qui déclaraient s'y rallier, de ne plus parler d'une indemnité de guerre et enfin de mettre sur le dos de la « Chine régénérée » les mesures qui seront prises contre les droits et les intérêts des étrangers.

Il paraît que la décision de publier enfin une déclaration retenue pendant vingt-trois jours pour des motifs encore bien obscurs a été prise en quelques heures. Avant-hier matin, le prince Konoyé aurait réuni d'urgence le Cabinet restreint, demandé l'assentiment de l'Empereur dans la journée et fait sa déclaration à 10 heures du soir. L'explication que l'on donne de cette précipitation dans certains milieux japonais est que des négociations seraient en bonne voie avec des personnalités chinoises importantes et que l'on espérerait un accord prochain qu'une déclaration plus douce faciliterait. Je ne sais pas du tout quel est l'état d'esprit des Chinois de Tchong-King et je vous rapporte ce bruit à tout hasard. Comme la Diète se réunit aujourd'hui, je ne puis pas m'empêcher de penser que le gouvernement aura voulu donner, quelques heures avant la session, une nouvelle qui ne peut manquer d'être favorablement accueillie par le ... [2] de la population civile.

Et en effet il est certain que l'ensemble de l'opinion a vu dans la déclaration du gouvernement l'annonce de la fin probable d'une guerre qui n'est pas populaire. On pense ici que le prince Konoyé tend la main à tous les Chinois et leur permet en somme de se rallier sans perte de face au nouvel ordre de choses. On estime, à tort ou à raison, que les tierces puissances recevront quelques apaisements, des déclarations renouvelées que l'on n'en veut pas à leurs droits et intérêts. Enfin les milieux d'affaires croient que les grandes

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 213 (note).
[2] Lacune de déchiffrement.

opérations militaires sont finies et que par conséquent les énormes efforts financiers sont près de leur terme.

Par contre, les extrémistes sont furieux et attaquent le gouvernement sur l'abandon de la Chine du sud : le *Kokumin* s'exprime clairement là-dessus, l'*Osaka Mainichi* réclame de nouveau l'occupation de l'île d'Haïnan.

Je vous cite leur opinion parce qu'elle permet de bien se rendre compte de la façon dont les Japonais ont compris la déclaration du prince Konoyé. Il me paraît certain qu'avant tout le gouvernement japonais a produit dans son texte des membres de phrases et des réticences qui lui permettront en tout cas d'en donner l'interprétation qui lui paraîtra la plus favorable à sa politique. Il n'est en principe lié par rien de précis. Mais tout de même l'esprit général du document, qui est bien cohérent, avec ce que nous savons de la politique actuelle est d'annoncer un certain désintéressement en Chine du sud afin de renforcer la position en Chine du nord. Il s'agirait là de constituer une base solide d'opérations éventuelles contre la Province maritime qui constitue le seul danger sérieux pour le Japon et dont la conquête le délivrerait de toute la crainte d'opérations militaires à l'avenir. Le programme du prince Konoyé vise à un renforcement politique et économique de cette position du Japon en Chine du nord.

Politique : la Mongolie intérieure aurait une organisation spéciale anti-komintern; l'indépendance de la Mandchourie serait reconnue; la Chine en général entrerait dans le pacte antikomintern.

Économique : le Japon aurait des facilités spéciales en Chine du nord et en Mongolie; on poursuivrait dans cette région la suppression des concessions.

Je crois donc que s'il s'est réservé le moyen de revenir éventuellement sur son abandon relatif de la Chine du sud, le gouvernement japonais est actuellement décidé à concentrer son effort dans le Nord.

La raison profonde de cette politique de sagesse nouvelle me paraît être en premier lieu l'épuisement des finances.

Je pense encore que les récentes réactions des Anglais et surtout des Américains auront donné à réfléchir à ceux des Japonais que n'emporte pas leur outrance.

Quant aux modalités politiques qui ont permis ce recul relatif des ambitions avouées, je crois pouvoir l'expliquer par l'alliance que je vous ai déjà signalée de l'armée du Nord avec tous les éléments sages. On essaie de détourner l'attention de tous sur le danger russe et la nécessité de lui opposer un front fortement constitué, pouvant éventuellement servir de base à une opération d'attaque.

218

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2541. *Rome, 24 décembre 1938, 20 h.*

La nouvelle, rendue aujourd'hui officielle en Italie, du voyage que le comte Ciano fera, dès janvier prochain, à Belgrade [1], doit retenir notre attention.

Dans les circonstances actuelles, nous sommes en droit de nous demander, en effet, si ce voyage n'est pas un peu plus que le développement de l'action italienne dans le bassin du Danube et dans les Balkans, et s'il n'a pas également pour but de s'assurer des concours ou d'obtenir des neutralités désintéressées, en prévision des conflits éventuels que pourrait entraîner la tension franco-italienne.

219

COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT À L'AMBASSADE DE CHINE À PARIS.

Paris, 24 décembre 1938.

Par un mémorandum en date du 1er décembre 1938 [2], l'ambassade de Chine a bien voulu faire part au ministère des Affaires étrangères du désir qu'aurait le gouvernement chinois de voir modifier les mesures prises par le gouvernement de la République en ce qui concerne le transit par l'Indochine à destination de la Chine [3], ainsi que de recevoir des assurances positives lui permettant d'établir un programme d'approvisionnements et de transports à travers le territoire de cette colonie française.

Le ministère des Affaires étrangères a déjà eu l'honneur de faire connaître, à différentes reprises, à l'ambassade de Chine, les raisons qui avaient amené le gouvernement français à prendre, à l'égard du transit du matériel de guerre par l'Indochine, les mesures qui ont fait l'objet de ses décisions du 13 et du 22 octobre 1937 [4]. Ces décisions résultaient de considérations d'ordre supérieur

(1) Le ministre italien des Affaires étrangères, invité à une chasse organisée en son honneur par M. Stoyadinovitch, devait arriver le 19 janvier en Yougoslavie. Sur ce voyage, voir ci-après les nos 412, 416, 433.

(2) Dont le texte n'a pas été retrouvé dans les archives.

(3) La question du transit par l'Indochine de matériels à destination de la Chine est traitée dans une note de la direction politique du 3 décembre, ci-dessus publiée sous le nº 22.

(4) Sur ces décisions, voir au tome VIII de la présente série le nº 17 (note); au tome IX, le nº 43 (note).

touchant la sécurité de l'Union indochinoise et se fondaient sur les dispositions de l'article 7 de la convention du 18 mai 1930, qui reconnaît formellement la faculté de promulguer des interdictions de transit pour des raisons intéressant la défense nationale. L'interdiction générale du transit du matériel de guerre était d'ailleurs accompagnée de certaines dérogations en faveur de matériel commandé antérieurement par le gouvernement chinois.

Le gouvernement français a fourni, à plusieurs reprises, la preuve de la sympathie très sincère qu'il porte à la cause chinoise. Il n'en regrette que plus vivement de ne pouvoir se départir, étant donné l'évolution des événements en Extrême-Orient, de l'attitude que les circonstances l'ont contraint à adopter, et il ne saurait, notamment, consentir, à l'heure actuelle, de facilités de ravitaillement en matériel de guerre plus grandes que celles dont le gouvernement chinois s'est vu à même de bénéficier jusqu'à présent. L'ambassade n'ignore d'ailleurs pas les efforts qu'a faits le ministère des Affaires étrangères en vue de permettre la livraison des armes, des munitions et des avions susceptibles de transiter par l'Indochine en application des dérogations ci-dessus mentionnées, malgré les objections auxquelles ces fournitures pouvaient se prêter du fait des besoins actuels de l'armée française.

Avec certaines atténuations dont il importe de ne pas sous-estimer la valeur et qui s'inspirent du désir de se conformer à l'esprit de la résolution votée à Genève le 6 octobre 1937 [1], le gouvernement de la République s'est vu dans la nécessité de prendre des mesures restrictives en ce qui concerne le transit du matériel de guerre par le territoire indochinois. Il n'en a pas cependant été de même en ce qui concerne les approvisionnements destinées à des usages civils, et diverses allégations faites à ce sujet dans le récent mémorandum de l'ambassade de Chine semblent être l'expression de malentendus que le ministère des Affaires étrangères veut s'empresser de dissiper.

Contrairement à ce que paraît penser l'ambassade, aucune mesure n'a été décidée par le gouvernement français en vue de restreindre le transit par l'Indochine de marchandises, autres que le matériel de guerre, à destination de la Chine. Les seules fournitures visées par l'interdiction de transit sont celles énumérées à l'annexe du décret du 3 septembre 1935, réglementant l'exportation des armes, publié dans le *Journal officiel* du 11 septembre suivant [2]. L'approvisionnement de la Chine, par la voie de l'Indochine, en marchandises destinées à un usage civil demeure donc libre de s'effectuer conformément aux dispositions des conventions en vigueur; il ne se trouve frappé d'aucune interdiction ni d'aucune restriction. Ces marchandises font d'ailleurs l'objet d'un trafic important par les ports indochinois et le chemin de fer du Yunnan. La seule limitation à ce trafic, qui a pris des proportions considérables depuis que les ports de Hong-Kong et de Canton ne sont plus, en fait, disponibles pour le ravitaillement de la Chine, provient des possibilités de débarquement et de stockage des marchandises dont il s'agit dans le port de Haïphong, qui se voit obligé de faire face à des arrivages bien supérieurs à ceux pour lesquels

(1) Sur cette résolution, voir au tome VIII de la présente série, le n° 31.
(2) *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.* 11 septembre 1935, p. 9931.

il est normalement équipé; l'admission de ces marchandises à Haïphong dépend aussi, pour une large part, de la cadence à laquelle elles peuvent être évacuées sur la Chine par la voie du chemin de fer de Hanoï à Yunnanfou. Les autorités indochinoises s'efforcent de faciliter, dans toute la mesure du possible, le transit de ces fournitures civiles, mais elles n'en sont pas moins dans la nécessité, d'un point de vue strictement technique, de tenir compte des exigences d'ordre pratique qui commandent les conditions de leur débarquement et de leur transport.

En portant à la connaissance de l'ambassade de Chine les indications qui précèdent, le ministère des Affaires étrangères exprime le souhait qu'elles soient de nature à donner tous les apaisements désirables au gouvernement chinois, et il ne doute pas que celui-ci ne sache apprécier le degré de compréhension pour ses besoins et de sympathie pour sa cause que s'efforce de traduire l'attitude du gouvernement français dans toute la mesure où le lui permettent les circonstances actuelles et les intérêts supérieurs dont il a la charge.

220

M. GENTIN, MINISTRE DU COMMERCE,

à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 24 décembre 1938.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le rapport établi par mes services au sujet des travaux de la mission économique qui vient de se rendre dans les pays de l'Europe orientale.

ANNEXE

Mission économique en Europe orientale

Confidentiel. *19 décembre 1938.*

La mission chargée par le gouvernement d'examiner la situation de nos relations économiques avec les pays de l'Europe orientale a visité tour à tour la Roumanie, la Bulgarie et la Yougoslavie entre le 15 novembre et le 10 décembre 1938 (1). Elle était composée, sous la présidence du directeur des Accords commerciaux, de deux délégations : l'une comprenant des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, du Commerce, des Finances et de l'Agriculture, l'autre certaines personnalités choisies dans des milieux industriels et bancaires pour leur connaissance particulière des problèmes traités.

Au cours de ce voyage, il a été possible de déterminer les causes du déclin économique actuel de la France dans les divers pays traversés, de conclure dès maintenant certains accords commerciaux destinés à redresser cette situation préjudiciable à notre exportation et au paiement de nos créances financières, d'amorcer une collaboration entre les capitaux et les industries de la France et de ces pays. L'envoi de la mission a eu en outre pour but de montrer aux états

(1) Sur cette mission, voir, au tome XII de la présente série, le n° 278 (et note); ci-dessus, les n°s 12, 46.

de l'Europe orientale que, contrairement à ce qu'une certaine propagande veut laisser croire, la France, sans porter atteinte à aucune concurrence légitime, n'abandonne nullement la défense de ses intérêts économiques et politiques dans cette partie de l'Europe.

Depuis plusieurs années, la part des exportations françaises dans le commerce extérieur des états de l'Europe centrale et orientale a diminué dans des proportions considérables. En même temps, la place prise par l'Allemagne s'est développée de façon tout à fait anormale.

Les moyens employés par l'Allemagne pour développer sa politique sont les mêmes dans chacun de ces pays. Tout d'abord, elle procède à des achats importants de denrées alimentaires ou de matières premières, que son économie lui permet d'absorber facilement. Ces importations sont faites en général à un prix très avantageux pour le producteur local. Dans les accords qu'elle a passés, en effet, l'Allemagne a cherché à obtenir pour le mark, un cours très élevé de telle sorte que l'exportateur roumain, yougoslave ou bulgare, en changeant les marks provenant de ses ventes en Allemagne obtient un nombre de lei, de dinars ou de levas supérieur à celui qui lui reviendrait s'il vendait dans tout autre pays.

Mais l'exportation vers l'Allemagne ne profite pas seulement de cet avantage de change; elle bénéficie en même temps, dans de nombreux cas, de ristournes importantes qui sont faites par le budget du Reich.

L'Allemagne, ayant conclu avec la plupart de ces pays des accords de compensation, peut, grâce au développement de ses achats, accroître en contrepartie ses ventes. Elle vend donc un grand nombre d'objets manufacturés qui, grâce au soutien financier du gouvernement allemand, sont en général offerts sur ces marchés à des prix de concurrence.

Cette politique a pour conséquence d'éliminer du marché la plupart des autres pays. L'Angleterre, la Belgique, la Suisse et tous les pays à change libre en ont souffert comme la France. Ces pays, en effet, ne disposent pas d'une organisation leur permettant d'acheter les matières premières au cours artificiel créé par l'action de l'Allemagne et qui est supérieur au prix mondial. Par conséquent, ils ne peuvent se procurer les devises indispensables au paiement de leurs exportations ou au transfert de leurs créances financières.

Mais cette action a aussi des conséquences de caractère politique. A partir du moment où l'Allemagne achète 50 % environ des produits exportés par un pays elle peut, en cessant brusquement ses achats, entraîner une catastrophe économique à l'intérieur de ce pays, et exercer ainsi sur son gouvernement une pression dans l'ordre politique. Tour à tour, M. Stoyadinovich à Belgrade, le roi Boris à Sofia, MM. Commène et Constantinesco à Bucarest ont vivement insisté auprès du chef de la délégation française sur les dangers que comportait une pareille situation.

Il ne saurait s'agir cependant pour la France de gêner l'Allemagne dans son approvisionnement en matières premières. L'économie allemande et celle des pays danubiens sont naturellement complémentaires, alors que, au contraire, les productions de la France et celles de l'Europe centrale et orientale se font concurrence. Il importe simplement pour nous de chercher les moyens de maintenir une place dont nous serions définitivement chassés si nous ne réagissions pas dès maintenant.

*
* *

La délégation française a étudié les moyens dont elle pouvait disposer pour accomplir cette mission.

1° Elle a recherché tout d'abord quelles mesures devaient être prises pour faire disparaître la différence existant actuellement entre les prix des produits danubiens et les prix mondiaux :

a. Soit en obtenant pour le franc un change plus favorable, assurant ainsi un bénéfice supplémentaire aux exportateurs étrangers pour les inciter à vendre sur notre marché;

b. Soit en donnant aux exportateurs étrangers une ristourne, par voie de diminution de droits de douane ou de paiement d'une prime budgétaire.

2° La délégation française a examiné ensuite s'il était possible d'augmenter la part de nos achats dans les pays de l'Europe orientale. Le problème est relativement plus facile pour les matières premières que nous ne produisons pas (pétrole, minerai). Dans ce cas, nos achats peuvent être « dirigés » grâce à l'action d'un groupement ou d'un consortium formé par les importateurs français. Mais dans les cas où les produits en question sont contingentés parce qu'ils font concurrence à une production métropolitaine ou coloniale, il importe de savoir dans

quelle mesure les contingents actuels peuvent être augmentés sans porter une atteinte grave à notre économie.

3° Enfin la mission industrielle devait examiner la possibilité de collaborer avec le capital étranger pour la création de productions nouvelles. Le service des capitaux ainsi investis devait être assuré du transfert, notamment grâce à l'affectation des ventes de produits facilement exportables sur les marchés à devises libres.

*
* *

Les résultats acquis dès maintenant dans ces trois domaines peuvent être ainsi résumés.

A. *Roumanie.*

1° *Pétrole.* — La délégation a noté que le prix de l'essence roumaine était actuellement supérieur de 25 % environ au prix de l'essence américaine. Pour pouvoir orienter nos achats de produits finis du pétrole vers la Roumanie, il était indispensable avant tout de pouvoir combler cette différence de prix. Nous avons obtenu du gouvernement roumain qu'il fasse à cet égard un effort en mettant à la disposition de ses exportateurs 20 % des devises provenant de leurs ventes sur le marché français, les 80 % restant étant repris obligatoirement par la Banque nationale au cours officiel. Une fraction des devises étant négociable sur le marché libre, il en résulte pour l'exportateur roumain, un avantage qui l'incitera à rechercher le marché français. Les prix de l'essence roumaine seront donc abaissés. Il y a là un sacrifice qui a été consenti par la Roumanie uniquement en faveur de la France et qui consacre une nouvelle dépréciation du lei.

Toutefois, ce sacrifice étant encore insuffisant pour supprimer complètement l'écart des prix, qui demeure d'environ 7 %, le budget français a consenti de son côté à faire l'effort nécessaire pour annuler cette différence. Les crédits ouverts à cet effet et qui ne dépasseront pas vraisemblablement 25 millions de francs, sont justifiés par le fait que l'importation de l'essence roumaine facilitera à la Roumanie le paiement de ses dettes financières envers la France et assurera le développement de l'exportation française. Ainsi, le Trésor récupérera sous la forme de taxes sur les valeurs mobilières étrangères et impôts divers des sommes supérieures aux dépenses indispensables au fonctionnement de l'accord commercial.

Les modalités du règlement relatif aux pétroles ne sont pas, cependant, encore au point. Les prévisions d'achats d'essence pour l'année 1939, communiquées au gouvernement roumain par la délégation française, d'après les indications fournies par l'Office national des combustibles liquides, paraissent d'une réalisation difficile. Un groupement d'importateurs français de pétrole roumain a été constitué. Il sera sans doute nécessaire, pour effectuer les achats prévus, de les rendre obligatoires par un « contrat d'intérêt national ».

Par ailleurs, l'arriéré commercial, d'un montant d'environ 100 millions de francs, serait récupéré grâce à l'achat en Roumanie de pétrole brut synthétique. Cette question fait encore l'objet d'une étude des services techniques compétents.

2° *Produits agricoles.* — Le prix des produits agricoles roumains pourra être abaissé et leur entrée en France facilitée grâce à la libre négociabilité d'une partie des devises revenant aux exportateurs (40 %). Par ailleurs, d'après le projet d'accord, certaines compensations privées seront autorisées. La création de sociétés spéciales franco-roumaines a été envisagée pour faciliter ces opérations et rapprocher les acheteurs et les vendeurs.

Ces mesures, toutefois, ne suffiront pas pour permettre l'introduction en France du maïs roumain, en raison de la concurrence du produit indochinois qui profite de la préférence coloniale. Actuellement, un système est étudié qui permettrait d'accorder au maïs des pays danubiens la franchise dont bénéficient les maïs coloniaux, pour autant que ceux-ci pourront trouver un débouché sur le marché mondial. Ce nouveau régime, qui devrait sans doute être sanctionné par une loi, serait avantageux pour l'Indochine en ce sens qu'il permettrait à nos producteurs coloniaux de pénétrer sur les marchés étrangers. Il ne présenterait aucun inconvénient pour l'agriculture, puisque les quantités totales introduites sur le marché métropolitain ne dépasseraient pas les limites actuelles.

3° Si les questions en suspens sont résolues au cours des négociations qui se prolongeront après les fêtes de janvier, et si, par ailleurs, l'accord intervient au sujet du contrat des redevances de pétrole dont la Roumanie souhaite l'aménagement, le nouveau traité permettra tout

à la fois d'assurer les transferts réguliers du coupon — environ 250 millions de francs —, de garantir le paiement d'une exportation française annuelle de 250 millions de francs environ, d'alimenter les fonds mis à la disposition des étudiants roumains désireux de séjourner en France et des acheteurs de livres français en Roumanie, de liquider, enfin, l'important arriéré commercial. En outre, l'accord constituera de notre part un geste politique d'une grande valeur en faveur de la Roumanie.

4° Les conversations qui se sont engagées entre industriels, sous la présidence du ministre de l'Économie nationale, M. Constantinesco, et du chef de la délégation française, ont permis d'établir un contact utile entre les intéressés.

L'envoi d'une mission d'ingénieurs pour la prospection du sous-sol, et notamment pour la recherche de l'or, du cuivre et des autres métaux non ferreux a été décidé.

Un plan très vaste d'investissement de capitaux anglais et français dans toutes les grandes industries roumaines, en particulier dans l'industrie sidérurgique, a été soumis aux représentants français. Le transfert des capitaux ainsi placés serait garanti par la vente sur les marchés extérieurs du gaz méthane dont la production serait créée en Roumanie. Cet important programme sera soumis d'ici peu de temps au gouvernement français; sa réalisation permettrait à la France et à l'Angleterre de prendre une place prépondérante dans l'économie roumaine.

B. *Bulgarie.*

1° Un accord de paiement a été signé à Sofia entre la France et la Bulgarie. Il a pour effet d'assouplir les règles actuelles du régime des compensations privées, de permettre le transfert des capitaux investis dans les mines, grâce à l'exportation des produits exploités.

Une société spéciale groupant tous les intérêts commerciaux et industriels français, avec la collaboration de personnalités bulgares, sera créée afin de rechercher les moyens d'orienter les exportateurs français vers le marché bulgare et de trouver ainsi la compensation de nos exportations.

2° Des contingents nouveaux ont été ouverts à la Bulgarie pour un montant d'environ 15 millions de francs. Des achats supplémentaires de tabacs assureront une dotation accrue du fonds dit « culturel » (livres et étudiants). Ces concessions ne marquent d'ailleurs qu'un premier pas dans le développement des échanges franco-bulgares; il serait nécessaire, notamment, pour permettre l'utilisation du contingent de maïs, d'appliquer à la Bulgarie le régime envisagé en ce qui concerne le maïs roumain (voir plus haut).

Des études sont également entreprises pour l'organisation d'opérations triangulaires portant sur les tabacs bulgares qui seraient achetés par un organisme français et revendus aux États-Unis.

3° La mission a pu mettre au point les modalités d'application du contrat d'assurance-crédit pour la fourniture de marchandises françaises à la Bulgarie (armement et matériel de chemins de fer) d'une valeur de 375 millions de francs. Les premières offres françaises ont été soumises à l'agrément du gouvernement bulgare.

4° Enfin, la collaboration de la France à la prospection du sous-sol bulgare est actuellement développée. Une société française sera spécialement créée à cet effet au cours de l'année 1939.

C. *Yougoslavie.*

En Yougoslavie, aucune négociation ne devait être entreprise. La mission n'avait qu'un rôle d'information. Des pourparlers en vue d'une amélioration des échanges franco-yougoslaves doivent s'ouvrir au début du mois de janvier à Paris.

Le gouvernement yougoslave a remis à la délégation française la liste de ses demandes. Elles portent essentiellement sur un accroissement des contingents agricoles à importer par la Yougoslavie et sur des diminutions des droits et taxes qui atteignent à leur entrée en France les produits yougoslaves, ces diminutions devant avoir pour effet de diminuer le prix excessif de ces produits qui interdit actuellement leur vente. La délégation a indiqué qu'un effort devait être fait par la Yougoslavie, soit en modifiant le cours du dinar par rapport au franc, soit en accordant des primes aux produits yougoslaves exportés, pour combler les écarts de prix actuels. Dès maintenant, une baisse de 10 % environ du dinar par rapport aux monnaies libres a été constatée au cours des derniers jours.

Les demandes yougoslaves sont soumises actuellement à l'étude des divers départements

ministériels. M. Stoyadinovitch a tenté d'établir une relation mathématique entre le transfert de la dette financière et l'octroi des contingents supplémentaires par la France. La délégation a catégoriquement repoussé cette prétention, mais elle demeure persuadée que si un effort sérieux n'est pas accompli pour donner dans la plus large mesure satisfaction aux demandes qui nous sont adressées, le transfert du service des emprunts placés en France sera suspendu en 1939 par le gouvernement de Belgrade.

La mission industrielle a examiné la possibilité d'accroître la collaboration franco-yougoslave dans le domaine des investissements miniers et pour la création de nouvelles industries (pâtes de cellulose, industries textiles, etc.). Ces conversations se poursuivront pendant les premiers mois de l'année 1939.

* *

Ainsi, la délégation économique française a pu déterminer avec précision le sens et l'importance de l'effort à accomplir. Dans la plupart des cas, c'est à Paris que, maintenant, il convient de prendre des décisions, notamment en ce qui concerne l'importation du pétrole roumain, le régime nouveau de l'importation des maïs, l'octroi de facilités supplémentaires pour l'achat de produits agricoles yougoslaves.

Si les demandes ainsi présentées peuvent recevoir satisfaction, nous aurons pu seulement défendre, dans cette partie de l'Europe orientale, nos intérêts économiques et financiers, mais nous n'aurons pas repris aux dépens de l'Allemagne une position que nous occupions il y a deux ans encore. Une politique plus active nécessiterait sans doute une collaboration intime avec la Grande-Bretagne dont le gouvernement mesure actuellement la gravité du problème qui est posé.

Une telle politique exigerait également, sans doute, une modification de nos méthodes traditionnelles en matière de commerce extérieur. Si, en effet, nous entendons conserver un régime aussi libéral que possible pour nos échanges avec les pays pratiquant comme nous une politique monétaire orthodoxe, nous devons convenir que nos rapports économiques avec les états qui ont adopté le contrôle des changes exigent une direction plus accentuée de notre commerce extérieur. Nous ne disposons pas, pour atteindre ces buts, des organismes indispensables. En Grande-Bretagne, l'assurance-crédit d'État a été dotée récemment de moyens considérables pour tenter d'adapter le commerce extérieur britannique aux circonstances nouvelles. Sans doute devrons-nous songer à nous orienter dans le même sens, si nous désirons servir à la fois nos intérêts économiques et politiques non seulement en Europe centrale et orientale, mais également dans tous les pays de l'Amérique du sud et de l'Extrême-Orient qui ont soumis leur commerce et leur économie au contrôle de la puissance publique.

221

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 568. *La Haye, 24 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 décembre.)

Pour combattre les récentes prétentions territoriales de l'Italie, une partie de la presse française expose de plus en plus avec force et précision les efforts de la France en 1935 pour empêcher la mise en vigueur des sanctions décrétées par la Société des Nations contre cette puissance. Les arguments ainsi utilisés pour établir la mauvaise foi italienne constituent en l'occurrence une

arme à double tranchant, et qui sont susceptibles de nous nuire dans l'esprit des petits états neutres, qui comme la Hollande, ont été amenés à se dégager des obligations du pacte.

Ainsi que je l'ai indiqué à diverses reprises, le gouvernement hollandais n'a cessé de baser son refus de participer automatiquement aux sanctions qui seraient désormais décrétées par la Société des Nations, sur le fait que la France avait empêché la mise en vigueur des sanctions dont l'Italie était l'objet, et d'avoir ainsi rendu inefficaces les mesures prises par la Société des Nations pour arrêter la conquête italienne en Abyssinie.

Il se peut que pour les dirigeants de la politique hollandaise, il n'y ait eu là que matière de prétexte. C'est possible mais pour les masses encore imprégnées de l'esprit genevois, l'attitude prêtée à la France a été l'argument massue, qui les a amenées [à] accepter les décisions dont le gouvernement royal prenait l'initiative.

L'absence d'une Société des Nations forte est cependant cruellement ressentie dans ce pays où des projets que le danger allemand [1] fait aussitôt évanouir sont continuellement formulés. Ainsi à ce point de vue, et uniquement à ce point de vue, le seul que j'ai à connaître en l'occurrence, il serait bon que dans la mesure où le Département le trouve utile à l'ensemble de la politique française, l'argument auquel je viens de faire allusion soit exposé le moins possible dans la presse française.

222

M. Dulong, Ministre de France à Kaunas,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 206. *Kaunas, 24 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 janvier 1939.)

On peut dire que, depuis quelques semaines, les relations de la Lithuanie avec la Pologne sont entrées dans une phase nouvelle.

L'initiative d'un rapprochement paraît avoir été prise par M. Beck qui, constatant l'échec de sa tentative pour obtenir l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise et redoutant les conséquences de l'agitation pratiquée du côté allemand parmi les minorités ukrainiennes de Pologne, a reconnu la nécessité de reviser et améliorer les rapports avec les voisins de l'Est et du Nord-est, U.R.S.S. et Lithuanie.

En ce qui concerne ce dernier pays, il s'est rendu compte qu'il y trouverait

[1] Sur les rumeurs relatives à ce sujet, voir ci-dessus le nº 200; ci-après les nºs 363 (et note), 439, 460.

un terrain favorable en raison de l'inquiétude causée à Kaunas par le développement de la situation à Memel [1] et l'approche des élections à la Diète. A la politique des mauvais procédés, il a jugé opportun de substituer celle des avances : c'est ainsi que tout dernièrement le ministre de l'Instruction publique polonais, se rendant à Helsinki, s'est arrêté un jour ici pour prendre contact avec les autorités scolaires (M. Beck n'ayant fait qu'atterrir pendant quelques minutes, au mois de juillet dernier, c'est en réalité la première visite d'un membre du gouvernement polonais), et que le maire de Kaunas, M. Merkys, invité par son collègue de Varsovie, a été accueilli avec les plus grandes marques d'attention et reçu par le ministre des Affaires étrangères lui-même. D'autre part, les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce ont été menées à terme par la délégation polonaise dans un réel esprit de conciliation et dans un temps relativement court.

Les Lithuaniens ont été naturellement sensibles à des gestes auxquels ils ne sont pas habitués, mais ils ont parfaitement compris que le revirement d'attitude n'était pas dicté par le regret du passé. La lecture dans les journaux lithuaniens d'articles parus dans la presse officieuse polonaise leur a fait d'ailleurs voir clairement que M. Beck, qui jusque là avait paru observer d'un œil assez indifférent la situation à Memel, manifestait soudain un intérêt particulier pour le sort futur du seul port lithuanien qui doit servir de débouché à une partie de l'exportation polonaise, après la mise en vigueur très prochaine de l'accord commercial. Le thème notamment [développé] par le *Kurjer Polski* : « Le problème de Memel ne doit pas être considéré comme n'intéressant directement que la Lithuanie, l'Allemagne et les puissances signataires du statut. C'est un problème commun aux pays baltes, essentiel pour toute la région baltique où la Pologne a les intérêts les plus vitaux et les plus directs », a retenu toute l'attention.

Les milieux politiques de Kaunas n'ont pas manqué non plus de commenter la démarche que l'ambassadeur de Pologne à Berlin vient d'effectuer auprès de M. von Ribbentrop et qui, d'après les informations provenant de Varsovie, paraît bien avoir eu pour objet le maintien du *statu quo* à Memel.

Je ne crois pas que le gouvernement lithuanien, bien que se sentant soutenu par la Pologne, commette l'imprudence de faire preuve à l'égard de l'Allemagne d'intransigeance dans l'interprétation du statut. En effet, peu de temps avant de devenir ministre des Affaires étrangères, M. Urbsys m'avait nettement ici indiqué que son pays avait renoncé à essayer de neutraliser l'un par l'autre ses puissants voisins, en jouant, selon les circonstances de l'U.R.S.S. contre l'Allemagne, ou de l'Allemagne contre l'U.R.S.S., ou encore, depuis le mois de mars dernier, de la Pologne contre l'Allemagne. A ce jeu d'équilibre devenu trop dangereux depuis l'Anschluss et la crise internationale de septembre, le gouvernement lithuanien avait jugé plus sage de substituer une politique de neutralité absolue comportant une amélioration des rapports avec tous les états voisins, sans distinction. Le président du Conseil a d'ailleurs, dans la récente déclaration ministérielle, insisté sur cette idée : « Tout petit pays

[1] Sur la situation à Memel et les élections du 11 décembre, voir, au tome XII de la présente série, les nos 204, 354, 409; ci-dessus, les nos 84, 88, 91, 101.

comme la Lithuanie, est tenu d'éviter une protection unilatérale d'un autre pays, car une telle protection place les petits états dans une situation dangereuse vis-à-vis de la partie qui pourrait considérer cette protection comme dirigée contre elle ».

223

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome, au Comte Ciano, Ministre des Affaires étrangères d'Italie.

L. [1]. *Rome, 25 décembre 1938.*

Par sa lettre du 17 décembre [2], Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que, de l'avis du gouvernement royal, les rapports franco-italiens ne sauraient avoir pour base à l'heure présente les accords de 1935.

Votre Excellence estime devoir appuyer cette opinion d'observations de caractère à la fois juridique et politique. D'une part, le traité franco-italien pour le règlement des intérêts réciproques en Afrique n'a jamais été parachevé, les négociations pour la stipulation de la convention spéciale concernant la Tunisie, qui devait entrer en vigueur à la même date que le traité, n'ayant pas été entreprises. D'autre part, les événements politiques survenus depuis 1935 et notamment l'attitude de la France dans l'affaire d'Éthiopie auraient « vidé de leur contenu » ces accords, qui se trouveraient aujourd'hui « historiquement dépassés ».

Sans vouloir discuter les conséquences que peut comporter une telle communication, mon gouvernement se doit de formuler les constatations suivantes :

1° Les accords du 7 janvier 1935, qui ont établi la base du règlement de tous les différends subsistant entre la France et l'Italie et qui avaient pour objet d'assurer le développement de leurs relations amicales, ont été approuvés à l'unanimité moins 9 voix par le Parlement français les 22 et 26 mars 1935. Si les ratifications n'ont pu être échangées par suite d'un ajournement de l'établissement de la convention tunisienne qui devait précéder cet échange, la France n'est pas responsable de l'appréciation des circonstances qui ont amené l'Italie à souhaiter elle-même cet ajournement [3].

Au surplus, avant même leur ratification, ces accords ont reçu, de la part de la France, au seul bénéfice de l'Italie, un commencement d'application, puisque, anticipant sur l'exécution de l'un de ses engagements, le gouvernement français a assuré la cession effective, par le groupe français de la

[1] Le texte de la lettre de l'ambassadeur au ministre italien des Affaires étrangères reproduit sans changer un mot le télégramme adressé le 25 décembre à 13 h. 15, par Georges Bonnet à M. François-Poncet, sous les nos 1145-1151.

[2] Ci-dessus publiée sous le n° 166.

[3] Voir ci-dessus le n° 3 (note).

Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba, de 2.500 actions de cette société à un groupe italien (1).

Du côté même des représentants italiens, dans les négociations franco-italiennes qui se sont déroulées à Paris, en 1937, pour l'aménagement des règlements économiques prévus en Afrique orientale, les accords de Rome ont été considérés comme suffisamment acquis pour être fréquemment invoqués comme référence de base (2). Et récemment encore, le 12 mai 1938, examinant avec le chargé d'affaires de France le programme de négociations soumis au gouvernement italien le 22 avril 1938 (3), Votre Excellence, tout en faisant quelques observations de forme, n'a élevé aucune objection de principe à la mise en œuvre des accords africains du 7 janvier 1935 qui se trouvait suggérée sous les points 9, 10 et 11 de ce programme. Elle a même précisé qu'en ce qui concernait la convention tunisienne, le palais Chigi n'envisageait pas de changement substantiel au texte proposé par le gouvernement français, texte dont M. Blondel a pourtant fait observer qu'il était tiré des accords de 1935. Aucune considération politique ne s'opposait donc alors, dans la pensée du gouvernement italien, au maintien de ces accords.

2° Aucun acte politique du gouvernement français n'a jamais pu être invoqué, depuis cette époque, pour justifier un changement de dispositions manifestées par le gouvernement royal. Le gouvernement français a pris au contraire toutes les initiatives qui lui avaient été représentées comme de nature à faciliter l'amélioration des rapports entre les deux pays. Le 12 mai 1938, le gouvernement français adoptait à Genève la position de principe qui devait lui assurer sa liberté d'action pour la reconnaissance de la souveraineté italienne en Éthiopie (4). Quelques mois plus tard, le 12 octobre, il accréditait un ambassadeur auprès de Sa Majesté le roi d'Italie, empereur d'Éthiopie (5).

3° Quant au fait antérieur de l'attitude observée par la France au regard de l'affaire d'Éthiopie, le gouvernement italien n'a jamais ignoré les données générales et constantes de la politique française avec les obligations internationales qu'elle comportait. Elles ont toujours été loyalement rappelées en temps opportun au gouvernement italien par le chef du gouvernement français, M. Pierre Laval, qui dirigeait alors la politique extérieure de la France.

Mais le gouvernement italien sait dans quel esprit cette politique a été conduite par le gouvernement français. M. Mussolini a bien voulu exprimer à plusieurs reprises à l'ambassadeur de France, pendant l'évolution de la procédure en cours à Genève, toute son appréciation de l'action modératrice de la France et de l'effort constant de la délégation française pour concilier, autant que possible, le respect des obligations du pacte et le ménagement de l'amitié franco-italienne.

Le gouvernement français a tenu à rappeler ces faits à Votre Excellence en lui accusant réception de sa communication.

(1) Voir ci-dessus les nos 104, 168.
(2) Voir ci-dessus le no 3.
(3) Un compte rendu de cette conversation, qui eut lieu en fait le 11 mai est fourni par le télégramme de Rome nos 747 à 759, reproduit au tome IX de la présente série sous le no 315.
(4) Voir, au tome IX précité, le no 321.
(5) Voir, au tome XII de la présente série, le no 31 (note).

224

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1435 à 1438. *Washington, 25 décembre 1938, 14 h. 10, 13 h. 53.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 30.)

J'ai présenté M. Naggiar au sous-secrétaire d'État et à ses principaux collaborateurs avec qui nous avons eu de longues conversations sur la situation en Extrême-Orient.

M. Sumner Welles nous a laissé entendre que les conclusions de l'étude conduite depuis plusieurs semaines par le département d'État en vue de définir la politique américaine se résument ... (1) dans l'alternative suivante : appui à la Chine ou pression directe sur le Japon. L'ouverture d'un crédit de 25 millions de dollars à la Chine par la Banque des importations et des exportations, geste que l'on rapproche de l'avance récente consentie par l'organisme anglais correspondant (2) et de la réglementation plus libérale appliquée dernièrement au transit par l'Indochine, marque un pas d'ailleurs timide dans la première voie.

Les services compétents tout en professant une foi presque mystique dans la résistance chinoise, ne contestent pas la nécessité pour les États-Unis de relever leur prestige par une attitude de fermeté envers le Japon, s'ils veulent sauvegarder leurs intérêts dans les régions auxquelles s'étend et s'étendra le contrôle de cette dernière puissance.

M. Hornbeck notamment nous a développé la progression des mesures qu'il préconise : assistance plus active à la Chine; suppression des facilités dont le Japon bénéficie actuellement pour se procurer aux États-Unis armes, avions et pétrole; enfin mesures directes de représailles, par exemple prohibition de certaines importations japonaises.

Mais bien qu'il se déclare partisan de la mise en œuvre de ce système,

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Par télégramme no 3089, du 1er décembre, M. Corbin avait annoncé que l'administration britannique était convaincue de la nécessité d'accorder des facilités financières à la Chine, pour lui permettre de poursuivre sa résistance. Néanmoins, « les Anglais cherchent à en partager les risques avec une autre grande puissance et ont approché à cette fin les États-Unis ». Par télégramme no 3101, du 2 décembre, l'ambassadeur de France à Londres faisait savoir au Département que, d'après une communication au Foreign Office de son représentant à Washington, le gouvernement américain serait disposé à prendre à l'égard de Tokyo « une attitude plus énergique que certains indices ne le laissaient présager jusqu'à présent ». Ainsi s'ouvrait la possibilité d'envisager sous un jour nouveau la défense des intérêts européens en Chine. Le Foreign Office communiquerait au Département tout projet auquel il s'arrêterait et priait le gouvernement français de lui faire part de ses suggestions.

M. Hornbeck la subordonne à plusieurs conditions préalables qui semblent inspirées par la résistance des milieux d'affaires et les scrupules des juristes.

1° Abrogation ou modification de l'acte de neutralité [1], car ce texte qui oblige le Président à ignorer l'état de guerre entre le Japon et la Chine, s'il ne veut priver cette dernière de toute assistance américaine, mettrait, d'après notre interlocuteur, le gouvernement américain dans l'impossibilité morale de prendre des sanctions contre le Japon.

2° Dénonciation avec six mois de préavis du traité de commerce de 1911 avec le Japon.

3° Vote par le Congrès d'une loi autorisant le Président à prendre des mesures restrictives du commerce avec ce dernier pays.

Or, le premier problème touche à l'ensemble de la politique étrangère et américaine et l'administration ne semble pas prête à en saisir le Congrès dont elle ne prévoit pas encore les réactions.

225

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2552, 2553. Réservé. *Rome, 26 décembre 1938, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 40).

La réponse à la lettre du comte Ciano, reçue hier soir [2], a été remise ce matin à midi, par mes soins, au palais Chigi.

Dans les milieux politiques, où elle est attendue sinon déjà connue, on déclare que l'Italie a atteint de toute façon son premier but, qui était de prendre ouvertement position et de mettre en pleine lumière le problème de ses revendications, afin d'éviter tout risque de voir celui-ci écarté *a priori* par M. Chamberlain et d'obliger, au contraire, le chef du gouvernement britannique à se prononcer à son sujet.

Malgré le ton des journaux qui, de nouveau, s'élève et redevient menaçant, les propos que l'on recueille dans l'entourage des dirigeants ne sont pas particulièrement belliqueux. Il semble qu'il n'échappe pas aux esprits les plus réfléchis que la situation générale internationale ne serait peut-être pas très favorable à d'éventuelles initiatives de violence de la part du gouvernement fasciste.

[1] Sur les projets de modifications de l'acte de neutralité, parce qu'il mettrait deux belligérants sur le même pied, voir au tome X de la présente série, le n° 252; au tome XII, les nos 16 (et note), 171; ci-dessus, le n° 162.

[2] Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 223.

Malheureusement, il n'y a pas que les esprits réfléchis et il n'est pas prouvé que les partisans de l'audace et ceux qui prétendent que l'Angleterre s'interposera et que la France reculera, si l'on agit avec assez de vigueur, ne soient pas les moins influents.

226

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 696. Réservé. *Rome, 26 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* le 28, 11 h. 45.)

Le R. P. Tacchi-Venturi, causant hier avec un Américain qui est de ses amis et des miens, lui disait textuellement : « Maintenant, il faudrait ne pas avoir des yeux dans la tête pour ne pas voir que l'on cherche la guerre ».

« *On* » s'appliquait au gouvernement italien.

Cette impression est intéressante, de la part d'un religieux qui a eu longtemps des raisons personnelles de préjugé favorable à M. Mussolini.

Bien entendu, ce n'est qu'une impression et, fût-elle exacte, elle pourrait ne correspondre qu'à un moment dans des dispositions italiennes sujettes à variation.

Au Vatican proprement dit, l'on est moins concluant au même égard. Non qu'on ne discerne pas le mobile de l'attitude prise envers la France par le gouvernement italien. Mais on hésite à prévoir jusqu'où il est prêt à aller.

Il y a peu de jours, je disais au cardinal secrétaire d'État : « Ne croyez-vous pas que le gouvernement italien veut s'indemniser aux dépens de la France des progrès qu'il a aidé l'Allemagne à faire? » Il me répondit : « Oui, exactement ».

Mais quand j'ai ensuite demandé au cardinal Pacelli s'il estimait que le gouvernement italien voulût faire éclater une guerre, il m'a répondu que, selon l'opinion qu'il avait entendu exprimer par des personnalités italiennes en situation d'en juger, cette hypothèse ne correspondait pas à la réalité.

Lui, en somme, sans certes employer l'expression dont je vais me servir, me paraît tenir pour l'hypothèse du chantage, sinon complètement du bluff.

C'est là, en ce moment, une question fort controversée dans le public romain, puisque les Italiens, sous le régime fasciste, ne sont plus que spectateurs de leurs propres affaires et ne savent pas plus que les étrangers où on les mène.

Dans les cercles que je contrôle, l'on entend beaucoup de réserves sur les

(1) **Par courrier, en clair.**

conditions dans lesquelles l'Italie affronterait une guerre. Par suite, l'on y constate plus de scepticisme que de crédulité aux intentions belliqueuses du gouvernement fasciste. L'on fait observer notamment que la majorité de l'opinion publique répugne encore à un conflit armé; que l'éventualité d'une guerre contre la France et l'Angleterre est antipathique; que la politique de l'axe Berlin-Rome est encore impopulaire; que la situation économique est mauvaise, la misère assez répandue, la situation financière précaire; que le bruit court de prochains nouveaux impôts, sur les successions précise-t-on, etc., etc., etc.

L'espoir mis dans la visite de M. Chamberlain, comme *deus ex machina* d'une détente et d'un compromis, se manifeste, m'assure-t-on, assez couramment. Le fait est que, ces jours-ci, je l'ai souvent moi-même entendu exprimer.

Mais j'ai entendu aussi répéter qu'il était regrettable qu'une déclaration bien intelligible du Premier ministre britannique n'eût pas mis obstacle aux efforts déployés avec succès par le gouvernement fasciste au moyen de sa presse pour persuader au public italien que les pires rapports avec la France n'en empêchaient nullement d'excellents avec l'Angleterre. Cette équivoque sert grandement, aux yeux du public italien, la manœuvre de M. Mussolini contre nous.

227

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2558 à 2562 (1). *Rome, 26 décembre 1938, 23 h.*

J'ai informé lord Perth du sens de la réponse que nous avons donnée à la lettre du comte Ciano (2).

Il s'en est montré fort déçu. Il m'a raconté, à ce propos, qu'il avait eu, samedi dernier, une conversation avec le ministre italien des Affaires étrangères, sur le désir exprimé par celui-ci.

Au cours de cette conversation, le comte Ciano lui avait communiqué sa lettre du 17 décembre, en mettant particulièrement en relief les lignes finales, qui suggéraient au gouvernement français de procéder à un échange de vues.

Lord Perth avait pensé qu'un tel échange de vues conduirait facilement à une entente; car il a toujours cru que, malgré la violence qu'ils affichent, les Italiens ne présenteraient, en fait, que des revendications modérées et raisonnables.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) La lettre du ministre italien et la réponse du gouvernement français sont ci-dessus reproduites sous les nos 166 et 223.

L'ambassadeur britannique estime que, la France n'ayant pas relevé l'offre contenue dans la lettre du comte Ciano, l'Italie en sera blessée à son tour et demeurera sur ses positions. L'attitude des deux parties se sera ainsi raidie et M. Chamberlain se trouvera devant une situation d'autant plus malaisée à dénouer, sinon critique.

Les réactions de mon collègue méritent, à mon avis, d'être notées. Elles laissent deviner quelles sont, ou quelles seront les réactions de M. Chamberlain lui-même. Elles indiquent que le gouvernement de Rome obtiendra probablement l'effet qu'il cherche, quand il représentera aux Anglais qu'il aurait désiré causer avec les Français, mais que ceux-ci s'y sont refusés.

J'avais, du reste, signalé ce risque à Votre Excellence.

J'ai, naturellement, fait valoir à lord Perth que les procédés employés par l'Italie, les menaces proférées par sa presse officieuse, les prétentions territoriales élevées par elle avaient rendu impossible au gouvernement français d'aller au-delà des termes d'une réponse qui, au surplus, ne rejetait pas formellement l'hypothèse de conversations ultérieures.

Mais je n'ai, sans doute, pas convaincu mon collègue. Lord Perth manifeste la plus grande indulgence à l'égard du gouvernement de Rome : la bonne foi et la volonté pacifique de M. Mussolini et du comte Ciano sont certaines à ses yeux; il ne s'émeut pas du langage de la presse de la Péninsule et il ne s'inquiète pas non plus de la propagande extrémiste qui se poursuit actuellement, par les soins de M. Starace, dans toutes les sections du parti fasciste. Si les informations et les conseils qu'il envoie à Londres correspondent à l'état d'esprit qui paraît l'animer, on ne doit pas s'étonner de l'amité et de la confiance qui lui sont témoignées ni des espérances que l'on nourrit ici.

Lord Perth a ajouté que, dans sa conversation de samedi dernier avec lui, le comte Ciano avait, cette fois, insisté, non plus sur Djibouti, mais sur la Tunisie, sur l'importance que la question présentait pour l'Italie et sur l'impossibilité où était cette dernière d'abandonner ses compatriotes établis dans la Régence.

Le comte Ciano aurait également déclaré qu'au moment des accords de 1935, M. Laval avait clairement signifié que, tout en réservant les intérêts économiques de la France, il laisserait M. Mussolini libre d'agir à sa guise en Abyssinie. Comme lord Perth semblait disposé à admettre cette version, j'ai dû rectifier son opinion et lui rappeler que jamais M. Mussolini n'avait, de son côté, laissé entendre qu'il s'apprêtait à conquérir l'Abyssinie, les armes à la main, sans se soucier, ni de ses propres obligations, ni de celles des autres états, envers la Société des Nations.

228

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES (1)

Affaire Skoda. Aide financière au gouvernement tchécoslovaque

26 décembre 1938.

Dans la journée d'hier, les autorités tchécoslovaques ont fait savoir à l'« Union européenne industrielle et financière » qui détient la majorité des actions des établissements Skoda, que dorénavant ceux-ci auraient surtout à travailler pour le compte de l'Allemagne. Le gouvernement tchèque, qui ne pouvait se soustraire aux intentions manifestées à cet égard par le Reich, désirait s'assurer de l'acquiescement de la majorité française (2).

MM. Schneider et Cie ont répondu que la majorité française ne pouvait accepter cette orientation nouvelle de l'activité d'établissements contrôlés par le capital français.

Le gouvernement tchèque a alors indiqué, comme seule solution possible, la cession à un organisme présenté par lui du paquet d'actions détenu par la France. A défaut de cette solution, il devrait « nationaliser » les établissements Skoda, c'est-à-dire, pratiquement, de procéder à une éviction.

Dans ces circonstances, MM. Schneider et Cie ont accepté la cession qui est aujourd'hui un fait accompli.

Il était facile de prévoir qu'un jour ou l'autre, l'Allemagne, décidée à exercer une mainmise totale sur l'activité industrielle de la Tchécoslovaquie, forcerait le gouvernement de Prague à se débarrasser du contrôle français. Elle y inclinait d'autant plus qu'en prenant possession des fortifications tchécoslovaques, elle avait eu l'occasion de vérifier expérimentalement l'exceptionnelle qualité des aciers et du matériel fabriqués par les établissements Skoda. On sait que ces mêmes fabrications en Allemagne ont baissé considérablement en qualité dans ces derniers mois.

La mainmise de l'Allemagne sur les établissements Skoda aura de grosses conséquences puisque doit disparaître ainsi la principale source d'approvisionnements dont pouvaient user des pays comme la Roumanie et la Yougoslavie.

(1) Pour le Ministre.

(2) Par télégramme n°s 3236-3241, du 24 décembre, le ministre de France à Prague retransmettait un mémorandum des représentants du groupe Schneider exposant les circonstances dans lesquelles le groupe avait dû renoncer à sa participation dans les établissements Skoda. D'après ce mémorandum, le gouvernement de Berlin songeait à demander l'intégration de Skoda dans l'organisation allemande des fabrications d'armement, ou sinon à exercer des mesures de représailles. Le groupe français refusa de s'incliner devant de telles exigences, et de dissimuler sa participation sous le masque d'un prête-nom; il déclina toutes offres d'achat de sa participation à lui faites. Pour éviter la nomination d'un commissaire d'État qui déposséderait le Conseil de ses attributions, il fut entendu que le groupe français cèderait son paquet d'actions à un groupe tchécoslovaque (la manufacture d'armes de Brno et la Banque anglo-tchécoslovaque et de Crédit de Prague) et que les administrateurs français démissionneraient au 31 janvier.

Elle se produit au moment où les gouvernements français et anglais étaient sur le point de s'engager dans le sens d'une aide financière importante au gouvernement tchécoslovaque (1). Si les signatures n'ont pas été échangées à Londres vendredi dernier, comme prévu, c'est que le négociant tchécoslovaque, le Dr. Pospisil, n'a pas cru pouvoir donner les assurances demandées en faveur de la minorité juive, ces assurances étant peu compatibles avec l'évolution actuelle des relations politiques entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

En quittant Londres, le Dr. Pospisil a indiqué qu'il ferait savoir, par l'entremise de la légation tchécoslovaque, si son gouvernement envisageait une reprise des négociations sans délai ou s'il préférait les reporter à une date plus éloignée.

Quelle que doive être la position prise à Prague à ce sujet, la question se pose pour nous de savoir si, en présence de l'éviction des intérêts français dans Skoda et, d'une manière générale, de l'évolution chaque jour plus marquée de la politique tchécoslovaque, il est encore possible de concevoir qu'un sacrifice financier soit consenti par le gouvernement français, sacrifice qui devra être sanctionné par un vote au Parlement. Il semble qu'à bref délai, le gouvernement ait à prendre position à ce sujet.

229

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 3688 à 3699 (2). Réservé. *Paris, 27 décembre 1938, 23 h.*

Il importe qu'avant de se rendre à Rome, le Premier ministre anglais et lord Halifax soient exactement informés de la position très nette du gouvernement français en face des revendications italiennes exprimées depuis le 30 novembre tant au cours de manifestations publiques que par des campagnes de presse inspirées.

Dans la lettre officielle qu'il a adressée le 17 décembre à M. François-Poncet (3), le comte Ciano déclare caducs les accords de 1935 et conclut qu'une négociation n'est manifestement possible que sur des bases toutes nouvelles. Sans reprendre directement les revendications au compte du gouvernement italien, il sous-entend ainsi que ce dernier fera valoir certaines prétentions.

Je ne doute pas que le gouvernement britannique ne discerne la manœuvre

(1) Sur les négociations engagées en vue d'assurer à Prague une assistance financière, voir ci dessus les nos 61, 89, 121, 134, 163, 175.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(3) Lettre ci-dessus publiée sous le no 166.

organisée à Rome et qui est fondée sur l'espoir que la Grande-Bretagne pourrait exercer une pression sur la France pour engager celle-ci dans la voie des concessions.

Le but que poursuit l'Italie est clair. Elle veut faire de ses revendications un problème international qui se réglerait à notre détriment par voie de compromis, sous l'effet d'une contrainte morale extérieure ou d'un risque d'isolement. Elle cherche pour cela à développer un état de tension jusqu'à ce que la guerre menace, pour provoquer *in extremis* l'intervention de tierces puissances en vue de prévenir le conflit.

M. Mussolini estime que l'Allemagne, à laquelle il a consenti tant de lourds sacrifices, sera forcée de l'appuyer sur le terrain diplomatique. Il pense d'autre part que l'Allemagne sera amenée d'avance à exercer sur nous, directement ou indirectement, une pression morale en vue d'assurer à l'Italie un minimum de satisfaction.

Il s'agit d'amener la Grande-Bretagne à nous démontrer la nécessité de certains sacrifices, à nous y encourager au besoin par l'exemple de certaines concessions restreintes de sa part, et à faire dépendre son concours de la bonne volonté dont nous aurions fait preuve.

En définitive, l'Italie pense que la solidité de l'amitié anglo-française serait loin d'égaler la solidité de l'axe Rome-Berlin et qu'elle peut tirer parti de ce déséquilibre.

Je vous prie d'aller voir M. Chamberlain, et de l'avertir loyalement, mais catégoriquement, que le gouvernement français a la détermination inébranlable de ne laisser mettre en cause aucun de ses droits.

Les accords de 1935 représentent la limite des concessions qui pouvaient être consenties à l'Italie. Il est loisible à cette dernière de se priver des avantages substantiels que lui donnaient ces accords. Elle ne peut en aucun cas espérer qu'une telle attitude lui permettra d'obtenir des avantages plus grands en échange de contreparties plus restreintes.

Par les accords de 1935, l'Italie a reçu d'importantes étendues de territoire africain, certains avantages d'ordre économique, et la consolidation, pour une durée de trente ans, du statut privilégié des Italiens en Tunisie, dénoncé par la France en 1918 et maintenu depuis lors par tacite reconduction de trois mois en trois mois.

Ces concessions n'avaient trouvé leur justification auprès de l'opinion française, que dans la contribution qu'elles apportaient à l'œuvre de pacification générale et dans l'affermissement durable des relations d'amitié entre la France et l'Italie.

Il n'a pas dépendu de la France que ces accords fussent mis à exécution. En ce qui concerne l'ouverture de négociations relatives à la convention complémentaire tunisienne, dont la conclusion conditionnait l'entrée en vigueur des accord généraux, l'appréciation des circonstances a amené en septembre 1935, l'Italie à en souhaiter elle-même l'ajournement.

Nous avons toujours accepté de considérer ces accords comme acquis dans les négociations franco-italiennes qui se sont déroulées à Paris, en 1937, pour l'aménagement des règlements économiques prévus en Afrique orien-

tale. Bien plus, nous avons exécuté, par anticipation, une des obligations qui nous incombaient en facilitant au gouvernement italien l'acquisition de 2.500 actions du chemin de fer.

Il n'est pas besoin de rappeler enfin comment nous avons tenté, en avril 1938, de revivifier le texte des accords de 1935 (1) et comment le gouvernement italien, après avoir formellement reconnu à cette époque, par la bouche du comte Ciano, la validité desdits accords, s'est ensuite dérobé à toute poursuite de ces entretiens.

L'attitude du gouvernement italien à notre égard, depuis dix-huit mois, aurait pleinement justifié le gouvernement français à dénoncer lui-même les accords de 1935, puisque les avantages exceptionnels consentis à l'Italie n'ont aucunement trouvé leur contrepartie dans la politique d'amitié que la France escomptait.

Nous ne l'avons pas fait.

Nous avons préféré laisser subsister la base juridique d'une entente que nous espérions voir renaître au lendemain de l'envoi de notre ambassadeur à Rome et de la reconnaissance de l'Empire italien qu'il impliquait.

Aujourd'hui encore, en dépit de la tension actuelle, nous sommes prêts à l'exécuter intégralement les accords de 1935. Mais il faut faire savoir M. Chamberlain que nous n'irons pas au-delà et que nous nous refusons à toute concession supplémentaire.

Ni à Djibouti, ni en Tunisie nous n'accepterons de donner à l'Italie aucun avantage territorial nouveau. Nous n'admettons pas qu'on parle d'une minorité ethnique italienne en Tunisie. L'affirmation d'une thèse de ce genre ne pourrait que conduire le gouvernement français à cesser la politique libérale d'accueil qui a été jusqu'ici la sienne et à dénoncer le statut privilégié dont jouissent les Italiens qui s'établissent en Tunisie.

Quant au canal de Suez, la revendication italienne a été évoquée lors des entretiens franco-anglais du 24 novembre 1938 (2) et le gouvernement français n'a pas à revenir sur la position arrêtée alors entre les deux gouvernements.

Du point de vue politique, la prétention, que la presse italienne fonde sur les droits nouveaux résultant de la constitution de l'Empire, doit également être rejetée. Car toute concession à ce principe, sur un point quelconque, ne pourrait qu'affaiblir notre résistance aux autres revendications.

Si l'Italie recherche une épreuve de force, il faut que chacun — et en particulier nos amis britanniques — sache bien qu'elle se heurtera à une volonté française inébranlable et unanime. Aucun gouvernement français ne pourrait à cet égard résister un seul instant à son opinion publique.

Nous ne sommes, en l'espèce, ni demandeurs, ni défendeurs. La France ne plaide pas quand il s'agit de ses frontières. Elle repousse d'avance toute

(1) Sur la négociation franco-italienne, ouverte en avril 1938, la France proposant notamment un engagement réciproque de négocier dès la reprise de relations diplomatiques normales, la convention concernant la situation et les droits des Italiens en Tunisie, « sur les bases définies dans l'accord du 7 janvier 1935 », ainsi que diverses autres conventions et transferts de territoires prévus par lesdits accords de 1935, voir, au tome IX de la présente série, les nos 214, 260, 299, 315.

(2) Dont le compte rendu est reproduit au tome XII de la présente série sous le no 390.

intervention de tierce puissance, tout arbitrage, même de son amie l'Angleterre. Elle n'est aucunement intimidée par la solidarité allemande que le gouvernement italien met sans cesse en avant pour l'effrayer.

Le Premier ministre et lord Halifax n'ont donc d'autre issue que d'éclairer pleinement M. Mussolini sur l'attitude de la France, en lui faisant connaître que cette attitude est entièrement comprise par l'opinion et le gouvernement anglais, que l'identité des intérêts britanniques et français commande *ipso facto* la position de la Grande-Bretagne et qu'en aucun cas celle-ci ne pourrait accepter de jouer un rôle d'intermédiaire ou de conciliateur.

Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition que les deux associations de fait italo-allemande et franco-anglaise peuvent fournir les éléments d'un équilibre européen et intéresser l'Italie et l'Allemagne au rapprochement et à la collaboration pacifique, évoquée à Paris par M. von Ribbentrop, entre les deux groupes de puissances.

Il est certain qu'on voit apparaître aujourd'hui les inconvénients de la négociation que la Grande-Bretagne a engagée séparément avec l'Italie, sans exiger que la France y fût mêlée et obtînt en même temps qu'elle un règlement des problèmes méditerranéens.

L'initiative italienne révèle clairement les dangers qui menacent l'Angleterre et la France quand leur politique n'est pas en parfait alignement. Une telle expérience doit demeurer une leçon pour l'avenir.

230

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nº 3700 [1]. Réservé. *Paris, 27 décembre 1938, 22 h.*

La démarche formelle prescrite par mes télégrammes nos 3688-3699 [2] ne pourra être effectuée auprès du Premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères qu'à leur retour à Londres, au début de janvier.

J'attacherais toutefois le plus grand prix à ce que le Foreign Office fût informé dès maintenant et avec précision de notre position.

Veuillez donc, en faisant état des indications contenues dans mes télégrammes précités l'exposer d'urgence à M. Strang (qui doit accompagner les ministres britanniques à Rome). Vous lui indiquerez que M. Corbin sollicitera une audience de lord Halifax dès son retour à Londres, mais que le gouvernement français a tenu à faire connaître sans délai au gouvernement

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 229.

britannique l'attitude qu'il a décidé d'observer à l'égard des renvendications italiennes [1].

Ainsi que je vous le signale d'autre part, j'ai fait moi-même, dès le 26 décembre, une communication analogue à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris [2].

231

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 3701,3702 [3]. Réservé. *Paris, 27 décembre 1938, 22 h.*

Je me suis entretenu hier avec l'ambassadeur d'Angleterre et lui ai précisé, sur la base des indications contenues dans mon télégramme nos 3688 à 3699 [4], la position de la France à l'égard des revendications italiennes.

J'attire d'autre part votre attention sur le télégramme de Rome qui vous a été communiqué ce matin sous les nos 3682 à 3686 [5]. L'attitude de lord Perth, telle qu'elle est décrite par M. François-Poncet, ne saurait qu'encourager le gouvernement italien à présenter des demandes de plus en plus excessives.

Faisant la part de la liberté avec laquelle il s'exprime en parlant à son collègue français, je ne doute pas que lord Perth use de plus de prudence dans ses entretiens avec les autorités italiennes. Il est mieux placé que personne pour savoir dans quelle large mesure les préoccupations britanniques ont déterminé la politique des sanctions (qui est aujourd'hui le principal grief invoqué contre nous par l'Italie) et quelle assurances nous ont été données à Londres lors de la négociation de l'accord anglo-italien du 16 avril 1938.

Je vous laisse le soin de traduire cette préoccupation au cours de l'entretien que vous aurez avec M. Strang.

[1] Par télégramme no 3319, téléphoné le 29 décembre à 17 h. 10, le chargé d'affaires de France à Londres indiquait s'être acquitté dans la matinée au Foreign Office de la démarche ainsi prescrite, en donnant verbalement connaissance à sir Orme Sargent des précisions contenues dans les télégrammes du Ministre nos 3682-3702 [les deux derniers numéros de ces télégrammes sont ci-après reproduits sous le no 231].

[2] Le compte-rendu de l'entretien du Ministre avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*. Third series, vol. III, no 484, p. 493 et suiv.

[3] Extrait des papiers Bonnet.

[4] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 229.

[5] Il s'agit du télégramme de Rome nos 2558-2562 du 26 décembre, ci-dessus reproduit sous le no 227.

232

M. KNOBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CHANGHAÏ,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2064-S, 2065-S. *Changaï, 27 décembre 1938, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Tandis que le général Tchang-Kaï-Chek annonce publiquement que le départ de M. Wang-Tsing-Wei de Tchong-King n'a aucune portée politique (1), les Japonais font courir le bruit que le général Doihara va rencontrer M. Wang-Tsing-Wei soit à Hong-Kong soit à Hanoï. Le Généralissime affirme que M. Wang-Tsing-Wei, quoi qu'il fasse, ne saurait engager le Kouomintang ni le gouvernement chinois et que son voyage a seulement un caractère personnel. Il déclare que les Chinois, après les discours du prince Konoyé (2) qui ne modifient pas la situation politique, n'ont que la ressource de continuer la lutte. Il ne saurait être question de faire la paix avec le Japon dans les circonstances actuelles.

D'autre part, M. Tsoumini, beau-frère de M. Wang-Tsing-Wei, se montre inquiet et craint qu'une scission se soit produite dans le parti, si comme on le croit, MM... (3) Tsa, [ministre des Finances] et Chen-Kong-Po, ancien ministre de l'Industrie, ont accompagné M. Wang, dans ce voyage qui ressemble à une fuite. Je demande des précisions à mon représentant à Tchong-King.

233

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT (4)

sur les rapports franco-turcs

Paris, 27 décembre 1938.

Revenant sur la question qu'Ismet Inonu a récemment abordée avec M. Ponsot et dont celui-ci a rendu compte dans son télégramme nos 922 à 924 (5), l'ambassadeur de Turquie a fait allusion aux préoccupations que

(1) Sur le départ du vice-président du gouvernement chinois, voir ci-dessus le n° 214 (et note).
(2) Allusion est faite notamment ici au discours radiodiffusé du Premier ministre nippon le 22 décembre, dont le contenu est analysé ci-dessus sous le n° 213 (note).
(3) Lacune de déchiffrement. [Le ministre chinois des Finances de l'époque est un certain M. H. Kung.]
(4) Cette note, extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », est destinée au Ministre.
(5) Du 23 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 211.

susciterait à Ankara le dessein attribué à M. Mussolini de nous évincer de Syrie. La rumeur en courait à Berlin, où les milieux autorisés iraient jusqu'à laisser entendre que nous serions les premiers à détourner les appétits italiens vers le Levant. Par cette diversion, nous compterions nous mettre à l'abri des menaces qui se donnent à Rome libre cours. M. Suad Davaz a confirmé que son pays, alarmé par ces perspectives, ne tolérerait pas une telle substitution d'autorité sur sa frontière. Forte de son homogénéité, la Turquie s'était définitivement libérée de toute aspiration territoriale. Mais, confiante en notre voisinage, elle tenait essentiellement à ce qu'un tiers ne prît pas notre place. Ce serait apparemment pour souligner son bon vouloir à notre égard qu'Ankara voudrait presser la mise en vigueur des actes du 4 juillet dernier [1]. La Turquie n'attendrait plus que notre ratification pour ratifier à son tour. M. Saraçoglu souhaiterait, d'après l'ambassadeur, que l'échange des instruments pût avoir lieu au plus tôt.

M. Lagarde a répondu à M. Suad Davaz que nous ne pouvions qu'être désagréablement surpris de voir Ankara s'émouvoir de bruits aussi manifestement contraires à toute vraisemblance. Ces insinuations, dans la mesure où elles nous dépeignent comme étant de connivence avec l'Italie, sont si grossièrement machiavéliques qu'elles se condamnent d'elles-mêmes. Au demeurant, nous étions prêts à hâter, de notre côté, l'expédition des formalités nécessaires à la mise en vigueur des accords récemment signés.

Il est à peine besoin de souligner le caractère insolite de cette démarche. En réaffirmant ainsi, sans nécessité aucune, en même temps que son amitié pour nous et son désintéressement territorial son opposition à l'éviction de la France, consentante ou non, la Turquie, cherche évidemment à se ménager des prétextes et des alibis pour couvrir d'éventuelles entreprises contre l'intégrité de la Syrie. Nous sommes avertis que, cette fois-ci, ce sera, non plus, comme pour le Hatay, la parenté ethnique qui sera invoquée, mais le souci de se prémunir contre le risque de voir l'Italie nous supplanter au Levant. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'Ankara nous offrît prochainement de s'associer à la garde des confins et, à cet effet, de tenir garnison, conjointement avec nous, à Iattaquié, à Alep et à Hassetché. Il ne faut pas oublier, à cet égard, que M. Numan Menemencioglou se trouve à Berlin en mission prétendûment économique. Il est notoirement l'un des plus redoutables champions de l'orientation germanique de la politique turque.

[1] Sur ces documents, voir, au tome X de la présente série, le n° 145.

234

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE L'ARMÉE,

à M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 5808/S [1]. *Paris, 27 décembre 1938.*

Une série de nouveaux renseignements, de sources diverses, nous sont parvenus : ils confirment entièrement les vues exposées dans ma lettre nº 5705 du 19 décembre et documents annexés [2]. Ils confirment notamment la résolution récente du Führer de poursuivre l'exécution de son programme d'hégémonie.

Certes, la puissance militaire allemande n'atteindra sans doute son apogée qu'en 1940, peut-être 1941. Il y manque encore aujourd'hui, notamment, des cadres en quantité suffisante pour l'armée mobilisée et l'artillerie lourde nécessaire pour mener à bien une campagne offensive contre nous [3]. Mais, telle qu'elle est, l'armée allemande peut mener une action vigoureuse et rapide contre la Pologne et la Roumanie, voire contre la Hollande et contre la Belgique [4], tout en se gardant contre nous. Le défaut pour l'Allemagne est surtout la question des matières premières. D'où la nécessité d'une campagne initiale vers l'Est, à moins que les manœuvres diplomatiques et la menace ne suffisent.

En ce qui concerne les actions ultérieures contre la France, les documents envisagent soit l'opération par la Suisse, de concert avec l'Italie, soit l'action par la Belgique. Il est vraisemblable que les Allemands, avec l'envergure et la souplesse dont ils font preuve (souplesse tout au moins dans la préparation), mettent au point l'une et l'autre.

Il faut d'ailleurs bien se dire que les Allemands ont nombre de raisons valables de brusquer les affaires, sans attendre la mise au point complète de leurs forces :

— profiter du dynamisme que leur assure la série ininterrompue de leurs succès; difficultés à prolonger longtemps l'effort actuel;

— ne pas laisser le temps : à la diplomatie franco-anglaise de se ressaisir, en constituant un front en Europe orientale contre le germanisme; à l'Empire

(1) Extraite des archives de la cour de justice de Riom. Ce document est reproduit dans le *Servir* de Gamelin, t. I, p. 136-137.

(2) Cette lettre est ci-dessus publiée sous le nº 178.

(3) *Note du document :* A cet égard, certains renseignements indiquent qu'ils préparent un matériel de 800 pour l'attaque de nos fortifications. Ils auraient actuellement en service 3.000 chars dont 2.500 récents : 2.000 légers et 500 moyens (d'une vingtaine de tonnes).

(4) *Note du document :* La France étant fixée par l'Italie et traitée par l'aviation.

britannique de réaliser son programme d'armement; à la France de refaire son aviation et de retrouver les classes pleines;

— profiter du moment — peut-être passager — où l'Italie est bien en mains, alors qu'elle peut échapper par lassitude, par sursaut profond et conscience de ses véritables intérêts amenant une modification de régime.

Ce sont là problèmes qui peuvent avoir les plus graves conséquences pour l'avenir de notre pays.

235

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 144/S [1]. Secret. *Varsovie, 27 décembre 1938.*

(*Reçu :* Cab. min., 30 décembre; Cab. E.M.A., 3 janvier 1939.)

J'ai eu, le 22 décembre, une longue conversation avec le général Stachiewicz, chef du grand État-major.

Il m'a d'abord parlé des commandes de matériel en France : il se félicite de l'accord réalisé au sujet du canon de 90 antiaérien; en somme tout irait bien, si, il y a quelques jours, une difficulté n'avait été soulevée du côté français. Le ministère des Finances (ou le Crédit national, le général n'était pas fixé) considère qu'il est nécessaire de réserver, sur le crédit global de 1 milliard prévu pour les commandes de matériel en France, une marge de 20 % en vue de parer à une augmentation éventuelle des prix. Les Polonais n'avaient prévu jusqu'ici qu'une marge de 15 %; pour la porter à 20 %, il serait nécessaire de comprimer le programme des commandes établi par l'état-major polonais et, après étude, le général Stachiewicz arrivait à la conclusion qu'il serait obligé de supprimer un des deux sous-marins dont le marché est sur le point d'être signé.

Il en était assez préoccupé; toutefois aucune décision n'était encore prise; l'ambassadeur de Pologne à Paris continuait à négocier sur ce litige avec le ministre des Finances; le général espérait encore qu'il n'aurait pas à réduire son programme, mais il souhaitait surtout qu'une solution intervînt aussitôt que possible, afin de ne pas retarder la conclusion des marchés en instance.

Nous avons ensuite parlé de la dernière liaison effectuée à Paris par le général Pełczynski, chef du 2e Bureau, qui a donné lieu à un utile échange de renseignements et permis de constater que les conclusions que nous en tirions étaient concordantes.

Le général considère que la collaboration entre nos deux armées s'impose maintenant plus que jamais en raison des incertitudes de la situation et des

[4] Extraite des archives de la Guerre.

menaces de l'avenir; il croit qu'elle sera plus facile que par le passé, le terrain étant déblayé des problèmes sur lesquels nous n'étions pas d'accord et qui ont créé des malentendus « douloureux pour nous », dit-il.

Le chef du grand État-major s'est alors étendu longuement sur des considérations qu'il avait déjà plus d'une fois développées avant la crise de septembre, touchant l'erreur de la politique française, qui avait cru pouvoir faire fonds sur la Tchécoslovaquie et attribuer à cet état une importance comparable à celle de la Pologne.

« Pour évaluer la valeur d'un allié, il ne suffit pas de compter le nombre des divisions qu'il peut mettre en ligne; il faut apprécier chez lui la vigueur du sentiment national. La Tchécoslovaquie — chose sans précédent dans l'histoire — s'est laissée dépouiller sans résistance. Nous, à travers les plus grandes épreuves, nous n'avons jamais abdiqué notre fierté nationale.

« Maintenant, d'ailleurs, les Tchèques montrent bien qu'ils ne sont bons qu'à servir; ils servent l'Allemagne; ils vont au devant de ses désirs; ils recommencent à faire une politique au-dessus de leurs moyens; après avoir été l'avant-garde des Soviets vers l'Ouest, ils veulent être l'avant-garde de l'Allemagne vers l'Est. Cela ne leur réussira pas mieux et, s'ils continuent à nous provoquer, il pourra en résulter des choses très graves. »

Le général reconnaît que la Pologne a eu quelques déceptions du côté de la Hongrie; mais c'est une raison de plus pour poursuivre l'idée d'une frontière commune : « Isolée comme elle l'est maintenant, la Hongrie reste dans la main de l'Allemagne; si nous avions une frontière commune, elle s'appuierait sur nous et résisterait mieux ».

Il ne cache pas d'ailleurs que la Pologne a besoin de la frontière commune pour supprimer le foyer d'intrigues ukrainiennes que constitue la Russie subcarpathique.

Et cela l'amène à se plaindre de la presse française, qui, dit-il, en parlant longuement du soi-disant problème ukrainien, en insistant sur des données inexactes et défavorables à la Pologne, fait le jeu de la propagande allemande : cela est très désagréable pour la susceptibilité polonaise, particulièrement sensible en cette matière, et cela risque d'avoir une très fâcheuse influence sur l'opinion publique qui, en France, a beaucoup plus d'importance pour l'orientation de la politique que dans un pays à régime autoritaire.

Le général estime d'ailleurs qu'il ne faut pas prendre au tragique tous les projets ambitieux qu'on prête à la politique allemande, sur la foi d'articles de journaux ou de déclarations d'éléments irresponsables; une grande excitation s'est emparée des agents allemands en divers pays, mais les dirigeants du Reich sont beaucoup plus réservés. Tout le bruit fait autour de l'Ukraine provient de Vienne, où vivent des agitateurs ukrainiens et où les nazis autrichiens veulent se montrer plus hitlériens qu'Hitler. Cela ne prouve rien quant aux véritables intentions des maîtres de l'Allemagne.

Sur une remarque de ma part, le général ne conteste pas que des négociations soient maintenant engagées entre la Pologne et le Reich [1].

[1] **Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 189, 190.**

Il me parle aussi du différend franco-italien pour s'en étonner, car il ne voit pas en quoi les intérêts de la France et de l'Italie peuvent s'opposer sérieusement; de ses séjours en Italie, il avait gardé l'impression que le peuple était hostile à l'Allemagne et plutôt favorable à la France; il paraît regretter la direction prise par la politique italienne.

Il eût été trop facile de répondre à certaines des opinions exprimées — avec une sincérité évidente — par le général Stachiewicz et de faire ressortir les graves erreurs de la politique polonaise; j'ai préféré laisser le général développer ses pensées, me réservant de revenir sur ce sujet quand il y aura lieu.

J'ai seulement saisi l'occasion des critiques qu'il adressait à la presse française pour protester contre certains articles récemment parus dans la *Polska Zbrojna* et le *Zolnierz Polski*, journaux militaires polonais, qui semblaient prendre à tâche, par des allégations fausses et puériles, de dénigrer la France et d'ébranler la confiance que l'armée polonaise doit avoir dans la force de notre pays.

Le général m'a répondu sans hésiter :

« Je suis entièrement de votre avis, de tels articles sont stupides et inconvenants, je les ignorais; les journaux militaires ne relèvent pas de moi, mais je vais en saisir immédiatement le ministre pour que cette campagne soit interdite. »

En ce qui concerne la politique polonaise, les propos du général Stachiewicz, homme de valeur, sincère, ayant de la sympathie pour nous, mais Polonais jusqu'à la moelle, avec les qualités et certains des défauts de la race, sont caractéristiques :

Il ne reconnaît pas — et, en vérité, il ne voit pas, car sa mentalité polonaise lui met des œillères — la responsabilité que porte son pays dans le déroulement des derniers événements.

Il proteste, avec la plus sincère conviction, contre l'accusation d'avoir fait une politique proallemande; c'était une politique polonaise, uniquement polonaise, et la Pologne ne pouvait agir autrement; à d'autres la responsabilité de ce qui est arrivé.

Il ne méconnaît pas que la situation actuelle est grave pour son pays, mais là encore, l'orgueil polonais intervient pour le porter à l'optimisme. Il ne croit pas que, nécessairement et prochainement, la Pologne doive se trouver en danger, du fait des ambitions du Reich.

Il affiche — et en cela, on ne peut lui donner tort — une attitude de fermeté, de confiance dans la force de son pays, de sa résolution de combattre plutôt que de céder sur son territoire ou sur ses droits souverains. Mais il espère évidemment que ces graves éventualités seront écartées par l'art et le réalisme de la diplomatie polonaise.

Enfin, tout comme avant la crise de septembre, ses inquiétudes et sa mauvaise humeur trouvent leur exutoire dans une explosion de rancunes et de menaces contre les Tchèques.

En tout cela, il est évident que le général Stachiewicz — personnellement très antiallemand — raisonne comme peut le faire M. Beck; il n'est pas douteux d'ailleurs que le ministre des Affaires étrangères ne prenne grand soin

de maintenir des rapports étroits entre le palais Bruhl et l'État-major. La mentalité si profondément polonaise du général Stachiewicz le prédispose à partager la manière de voir de M. Beck en matière de réalisme et d'« égoïsme sacré ».

Comme le ministre des Affaires étrangères, il a laissé entendre qu'une action de force deviendrait nécessaire si les Tchèques continuaient « leurs provocations ».

Tout en faisant dans ces menaces la part de l'intimidation, on ne peut actuellement exclure l'éventualité où la Pologne se chargerait de l'action dont la Hongrie s'est montrée incapable et résoudrait le problème de la frontière commune en occupant la Russie subcarpathique. Cette manière de procéder aurait l'avantage de ménager l'opinion de la Roumanie qui est surtout opposée à un nouvel agrandissement de la Hongrie.

Selon toutes probabilités toutefois, cette action — si elle doit se produire — ne serait lancée qu'aux moindres risques, c'est-à-dire après que les négociations polono-allemandes auraient permis d'éliminer la certitude d'une réaction violente du Reich.

On peut penser aussi que la menace de cette action fait partie des éléments de manœuvre dont M. Beck entend jouer dans les négociations qu'il a entamées avec l'Allemagne.

236

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3311 à 3314. Réservé. *Londres, 28 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme no 3310 (2).

Lorsque je me suis rendu aujourd'hui au Foreign Office, le déchiffrement de vos télégrammes nos 3682 à 3702 (3) n'était pas achevé.

Les ministres anglais seront accompagnés pendant leur voyage à Rome par M. Ingram et non pas M. Strang. Celui-ci n'est pas chargé au Foreign Office des affaires italiennes qui sont plus particulièrement du ressort de sir Orme Sargent.

(1) Par téléphone.

(2) Ce télégramme indiquait que l'ambassade avait communiqué au Foreign Office le texte de la lettre du comte Ciano du 17 et la réponse française du 25 (ci-dessus reproduits sous les nos 166 et 223).

(3) Les télégrammes nos 3682-2686 retransmettaient le télégramme de Rome nos 2558-2562, du 26 décembre, ci-dessus publié sous le no 227. Les télégrammes nos 3688 à 3702, du 27 décembre, sont ci-dessus reproduits sous les nos 229 à 231.

J'ai donc prévenu ce dernier qu'en vue de préparer les prochains entretiens de M. Corbin avec lord Halifax et sans doute le Premier ministre, j'aurais demain une communication importante à lui faire sur la position du gouvernement français à l'égard des revendications italiennes.

Il m'a paru toutefois préférable d'indiquer dès aujourd'hui à mon interlocuteur la position dans laquelle se maintenait le gouvernement français en ce qui concerne les avantages accordés à l'Italie par les accords de 1935 et l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvions d'envisager des concessions supplémentaires.

Cette position, ai-je ajouté, nous est dictée par le sentiment de nos nécessités nationales L'... [1] produite en France par les prétentions italiennes et les manifestations fascistes oblige le gouvernement français à parler clairement. Nous espérons que les tierces puissances le comprendront.

Sir Orme Sargent m'a répondu qu'il prenait note de ma communication et enverrait dès demain soir sa rédaction à lord Halifax.

Le secrétaire d'État ne compte revenir à Londres qu'à partir du 8 janvier. Si avant cette date il faisait une apparition au Foreign Office, l'ambassade serait aussitôt prévenue.

Quant au Premier ministre, il se trouve actuellement en Yorkshire et désire passer ensuite quelques jours aux Chequers avant de regagner Downing Street.

En quittant sir Orme Sargent, je lui ai dit que notre ambassade à Londres, en vue d'éviter des interprétations fantaisistes, s'abstenait de fournir à la presse des précisions sur les communications échangées entre Londres et Paris à propos de l'Italie : « Nous nous bornons, ai-je déclaré, à affirmer que les deux gouvernements se tiennent très exactement informés ».

Le sous-secrétaire d'État s'est déclaré entièrement d'accord. Il recommandera au service de presse du Foreign Office d'adopter la même attitude.

237

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3259. *Prague, 28 décembre 1938* [2].

(*Reçu :* le 30, 18 h. 20.)

Les rapports entre le gouvernement du Reich et celui de Prague sont ténébreux.

Un de nos amis nous a confié que les deux gouvernements s'étaient engagés l'un vis-à-vis de l'autre à ne rien révéler des négociations qui se poursuivraient.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Par courrier en clair.

Ici, cette consigne est bien observée vis-à-vis de nous par les personnages officiels qui ne nous donnent que des indications très générales et le plus souvent rétrospectives sur leurs tractations avec Berlin.

La presse également n'a pas soufflé mot des exigences allemandes rapportées de très bonne source par mes télégrammes nos 3225 (1), 3226 (2) et 3236-3241 (3), notamment.

Dans des conversations d'amis, nous avons cependant entendu mentionner vaguement l'éventualité d'une union douanière ou d'une union monétaire, mais sans plus de précision que celle apportée par M. Pospisil dans les propos qu'il a tenus à l'ambassade de France à Londres (4).

Une sourde inquiétude se manifeste d'ailleurs autour de nous. Un de mes collègues a reçu la confidence de la crainte d'une occupation de Prague au printemps. Une autre personne m'a fait le tableau de l'extrême dépendance matérielle de l'Allemagne où se trouvent la capitale et de larges portions du pays : les usines alimentant Prague en eau et en électricité se trouvent en pays sudète. A la moindre velléité de résistance du gouvernement tchécoslovaque, le gouvernement du Reich peut interrompre les exportations de charbon et réduire ainsi l'industrie à l'inaction et la population à subir un froid insupportable. Mon interlocuteur tirait de ces constatations la conclusion que d'une manière ou d'une autre, il faudrait rétablir l'unité économique de la Bohême géographique. Nous rejoignons ainsi au moins pour la partie tchèque de l'État, l'union douanière et même l'union monétaire.

Évidemment les gens ont tendance à penser que rien n'est impossible. Chose assez curieuse, ce sentiment d'abandon et cet état de résignation passive ne se sont véritablement établis qu'à la suite des pressions qui ont amené la commission internationale de Berlin à tracer la frontière de la cinquième zone suivant la volonté du gouvernement allemand. Le général Husarek, qui faisait partie de la délégation tchécoslovaque à Berlin, me l'a répété l'autre jour avec une sincérité et une douleur qui m'ont frappé.

Le gouvernement du Reich juge sans doute de son intérêt de prolonger cette situation incertaine et la résignation qui en est la conséquence jusqu'au moment où il se sera saisi des gages et des positions suffisants pour stabiliser la Tchécoslovaquie dans un état de dépendance absolue à son égard. C'est, je pense, le motif qui le porte à différer l'octroi de sa garantie et à tenir ainsi en suspens le système de Munich qui, malgré les difficultés géographiques plus grandes, avait peut-être en vue pour la Tchécoslovaquie une sorte de neutralité partielle analogue à celle de la Belgique et le maintien de l'indépendance corrélative.

Ce système deviendra chaque jour plus difficile à réaliser puisque l'Allemagne ne perd pas le temps dont elle dispose actuellement. De toute manière,

(1) Du 23 décembre, d'après lequel le gouvernement du Reich aurait demandé à celui de Prague la cession d'une partie de l'or du Crédit national.

(2) Du 23 décembre, d'après lequel le gouvernement allemand se proposait de demander à celui du Prague une part du matériel de guerre de l'armée tchécoslovaque proportionnelle à l'importance de la région cédée au Reich.

(3) Du 24 décembre, analysé ci-dessus sous le n° 228 (note).

(4) Sur ces propos, marqués d'un certain désappointement, voir ci-dessus le n° 163.

il ne sera possible de juger de sa viabilité que lorsque la Tchécoslovaquie sera mise au bénéfice de la garantie internationale promise et qu'on verra les conséquences qu'elle peut encore en tirer si elle en est rassurée. Avant cela, il me paraîtrait imprudent d'envisager une aide coûteuse en vue du rétablissement dans ce pays de voies de communication n'empruntant plus des portions des territoires cédés.

Telles sont les premières réflexions que m'inspire la question que me pose Votre Excellence dans sa dépêche du 26 décembre, nº 719, sous le timbre des Relations commerciales [1].

Je reviendrai d'ailleurs sur cet important sujet en renvoyant les documents communiqués en annexe.

238

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 700. Secret. Réservé. *Rome, 28 décembre 1938* [2]

(*Reçu :* le 31, 11 h. 30.)

Le Pape, qui m'a reçu hier en audience privée, m'a d'abord chargé de transmettre à M. le Président de la République et à Votre Excellence ses remerciements pour les félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa soixantième année de sacerdoce et dont il a été très touché. Il m'a ensuite demandé d'être auprès du chef de l'État et de Votre Excellence l'interprète de ses vœux, « non seulement pour leurs personnes, m'a-t-il dit, mais pour la France, pour la nation française tout entière ». Il a mis une chaleur particulière à énoncer les souhaits qu'il formait pour notre pays; son insistance et ses répétitions à ce sujet indiquaient manifestement que le bien souhaité par lui à la France était en corrélation avec la situation internationale actuelle.

J'en ai profité pour lui parler de l'attitude du gouvernement italien à notre égard et, lui faisant observer qu'elle justifiait de notre part beaucoup de défiance et de soupçons, je l'ai qualifiée d'agression morale. Il n'a marqué aucune désapprobation de cette expression et il a déploré à son tour que le gouvernement italien ait pris envers nous une telle attitude. Ensuite il a poursuivi en ces termes : « Mais ne vous laissez pas trop impressionner, ne vous laissez pas effrayer par cela. Cette manière d'agir était déjà un peu dans les habitudes de ce pays sous ce régime; elle a été considérablement accrue par

[1] Par cette dépêche, le Ministre adressait des cartes relatives au programme de construction des routes et des voies ferrées dans le nouvel État tchécoslovaque.

[2] Par courrier, en clair.

le fait que l'on s'est mis à l'école d'Hitler. On suit l'exemple allemand, on met en pratique la leçon donnée par l'Allemagne. Mon avis, je vous le dis en confidence, est que c'est du bluff. Et cet avis n'est pas seulement le mien; c'est. je le sais, celui d'Italiens en situation de bien juger, d'Italiens qui ne tiennent au Vatican par aucun lien. L'Italie n'est pas en mesure d'affronter la guerre; l'Italie ne peut rien faire. Je vous dis ma façon de penser dans les conditions mêmes où vous m'avez donné la vôtre, c'est-à-dire secrètement : car il ne faut pas découvrir le Pape ».

Le Saint-Père a ensuite indiqué qu'à son jugement se mettre à l'école de l'Allemagne hitlérienne, c'était se mettre à bonne école d'intimidation et de bluff : ce mot est, cette fois comme la précédente, celui-là même dont il s'est servi. Selon lui, M. Hitler, l'été dernier, s'est comporté en bluffeur consommé. « Je suis, a-t-il continué, reconnaissant à Dieu d'avoir conservé la paix au monde. J'ai fait à la paix le sacrifice de ma vie et j'en maintiens l'offre. Je suis reconnaissant aux hommes d'État qui se sont employés à sauvegarder la paix. Mais où je trouve que ce bon M. Chamberlain a été trop loin, c'est en mettant Hitler sur un piédestal. Cela vraiment c'est trop, et, si je le vois, je trouverai bien un moyen de le lui faire entendre ».

Comme je demandais alors au Pape s'il n'était donc pas certain que, dans une quinzaine de jours, M. Chamberlain et lord Halifax lui rendraient visite : « On m'a bien, a-t-il répliqué, pressenti sur quelque chose comme cela, il peut y avoir six semaines. C'était trop longtemps à l'avance. Les occupations et mon état de santé ne me permettent pas de savoir, si longtemps d'avance, quel jour et quelle heure je serai libre. Depuis lors, je n'ai plus rien entendu. Je ne suis pas ambitieux de visites. Mais si je vois les ministres anglais, je m'arrangerai, comme je vous l'ai dit, pour leur laisser entendre qu'à mon avis il ne faut pas placer Hitler sur un piédestal. D'autant plus que M. Chamberlain lui-même a déclaré à son Parlement que s'il avait l'impression qu'une puissance prétendît à l'hégémonie européenne, il s'y opposerait. Mais alors, qu'est-ce qu'il lui faut! ».

Je ramenai alors l'entretien sur l'Italie et sur le caractère insolite de ses revendications à notre endroit. Le Pape a de nouveau déploré l'ascendant pris par l'Allemagne sur la politique du gouvernement italien et sur les méthodes de celui-ci. Tout ce qu'il pourrait faire, a-t-il dit, pour ouvrir les yeux à l'Italie, il le ferait. A ce moment, il a mentionné son discours du 24 de ce mois [1].

J'ai fait allusion à son intervention auprès du général Franco pour une trêve de Noël, même très courte, en Espagne [2]. Il m'a répondu qu'il regrettait

[1] Répondant aux vœux de Noël des cardinaux, le Pape prononçait une allocution qui constituait, selon M. Charles-Roux, « une sévère semonce à l'adresse du gouvernement italien». Évoquant le prochain dixième anniversaire des accords du Latran, il indiquait que cette commémoration lui causait « de véritables et graves préoccupations ainsi qu'une amère tristesse». Il évoquait ainsi les vexations subies par l'Action catholique, la politique du gouvernement italien en matière de mariages, enfin la réception réservée au Führer au mois de mai dernier. Il considérait « les récentes apothéoses organisées à Rome par une croix ennemie de la croix du Christ» comme « une autre atteinte au Concordat» et une offense à « ses cheveux blancs» (télégramme de Rome Saint-Siège nos 686-691, du 24 décembre).

[2] Sur cette intervention, et son échec, voir ci-dessus les nos 167, 176, 207.

que sa proposition n'eût pas été acceptée et il a ajouté : « Là aussi, à Burgos, l'influence nazie est forte et progresse. Je ne sais si le général Franco lui-même la subit, mais en tout cas la subit son entourage. C'est un pays pour lequel je suis très inquiet ».

Je recommande de garder secrètes l'opinion du Saint-Père sur le caractère de bluff de l'attitude italienne envers nous, aussi bien que ses réserves sur la politique de M. Chamberlain, dans la fermeté de qui il n'a pas, évidemment, une confiance illimitée.

239

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 825 à 828 (1). *Barcelone, 28 décembre 1938* (2).

Je suis arrivé hier après-midi à Barcelone (3) accompagné depuis Perpignan par le chef du Protocole que le ministre des Affaires étrangères avait envoyé à ma rencontre dans une automobile officielle.

M. Alvarez del Vayo m'a reçu aujourd'hui et il a été convenu que je présenterai samedi à midi mes lettres de créance au président de la République. Je verrai sans doute M. Negrin avant cette cérémonie.

J'ai parlé à M. del Vayo dans le sens de la dernière conversation que j'ai eue avec Votre Excellence le jour de mon départ de Paris. Je lui ai rappelé les principes directeurs de la politique française au regard de la question espagnole, faisant état notamment de vos déclarations publiques sur la non-intervention et sur le désir de la France de voir s'opérer au plus tôt le retrait d'Espagne de tous les volontaires étrangers de manière que le peuple espagnol puisse en toute liberté décider lui-même de son destin futur. Évoquant le concours précieux de caractère humanitaire que mon pays avait donné à l'Espagne républicaine depuis le début du conflit, notamment en acceptant un nombre considérable de blessés et de réfugiés, j'ai assuré le ministre des Affaires étrangères de notre désir de poursuivre dans ce domaine notre assistance dans la mesure du possible.

M. del Vayo m'a remercié et m'a parlé aussitôt de l'offensive entreprise depuis quelques jours par les troupes du général Franco (4). « Le gouvernement de Barcelone, m'a-t-il dit, n'est pas inquiet sur l'issue de l'opération. Je considère qu'il s'agit peut-être d'un effort suprême de l'adversaire ». M. del Vayo

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) M. Jules Henry avait été nommé ambassadeur auprès du gouvernement républicain espagnol à partir du 9 novembre.
(4) Le 23 décembre les nationalistes déclenchaient une offensive sur le front du Segre.

estime qu'en cas d'un échec, probable selon lui, la position de Franco sera de plus en plus difficile et la dissension que l'on constate déjà parmi ses partisans risque de s'aggraver. Il a beaucoup insisté sur l'importance des troupes italiennes dans l'offensive : cinq divisions au total opérant seules sur une partie du front. Il se demande si ces troupes ont été imposées par M. Mussolini ou si leur présence est un signe de la faiblesse des forces espagnoles de Franco.

Des prisonniers italiens ont déclaré que Barcelone était l'objectif visé et que la rupture du front catalan ouvrirait la « route » vers la France. Ces déclarations ainsi que d'autres concernant les effectifs ont été enregistrées sur disques.

M. del Vayo a marqué avec force que le gouvernement de Barcelone avait exécuté les accords de Londres relatifs au retrait des éléments étrangers. Le doute n'était plus permis sur ce point. Il fallait maintenant que M. Mussolini dévoilât ses intentions. Il a répété ce qu'il avait dit à M. Fouques-Duparc (voir T. nº 814) [1] sans cependant préciser davantage sa pensée. Je sais que l'ambassadeur d'Espagne à Londres est venu ces jours-ci à Barcelone pour exposer le point de vue britannique. M. del Vayo se féliciterait que les conversations annoncées par la presse entre Votre Excellence et les ministres anglais [2] eussent pour conséquence de faire avancer cette question qui sera sans doute l'un des objets des conversations de Rome. Le retrait des troupes italiennes une fois effectué, le règlement du conflit espagnol serait grandement facilité. Il le serait d'autant plus que le gouvernement de Barcelone, a poursuivi le ministre des Affaires étrangères, fait preuve de plus en plus de conciliation, ainsi qu'il ressort clairement des dernières déclarations de M. Negrin [3]. A l'appui de cette thèse, M. del Vayo a fait allusion au progrès de la tolérance religieuse. J'ai saisi cette occasion pour lui dire l'heureuse impression que ne manquerait pas de produire à l'étranger un geste généreux dans l'exécution des peines de mort (voir T. nº 815) [4]. M. del Vayo s'est borné à me faire observer que le délai du 25 décembre était passé sans qu'aucune exécution ait eu lieu.

[1] Du 22 décembre, non reproduit. D'après ce télégramme, M. del Vayo avait entretenu M. Fouques-Duparc de ses réflexions sur les rapports futurs de l'Espagne républicaine avec l'Italie. A la veille des entretiens anglo-italiens de Rome, M. del Vayo ne voulait pas laisser son pays apparaître « comme un obstacle à la conclusion de tout règlement méditerranéen »; il se disait prêt à se rallier aux accords que la France et l'Angleterre pourraient négocier, et ce dès que l'Italie aurait retiré ses volontaires. M. Fouques-Duparc concluait : « J'ai retenu de cette confidence que le gouvernement républicain serait heureux de faire parvenir à Rome, par l'entremise de la délégation britannique, une contre-assurance qui pourrait éventuellement faciliter à M. Mussolini une retraite honorable et sans risque ».

[2] Les ministres anglais devaient s'arrêter à Paris avant de rejoindre la capitale italienne.

[3] Prononcées à l'occasion de Noël : voir ci-après le nº 278 (note).

[4] Du 22 décembre, d'après lequel M. Alvarez del Vayo avait indiqué au représentant de la France que le gouvernement républicain ne pourrait renouveler les sursis à l'exécution des peines capitales si les nationalistes ne prenaient pas une mesure analogue.

240

NOTE DES SERVICES JURIDIQUES DU DÉPARTEMENT [1]

Sur les accords franco-polonais

28 décembre 1938.

Les accords existants entre la France et la Pologne sont :

1° Un accord politique du 19 février 1921 auquel s'ajoute un accord militaire de la même date;

2° Un traité de Locarno du 16 octobre 1925. L'accord du 19 février 1921 est à l'origine des relations d'alliance entre les deux pays. La convention militaire du 19 février 1921 a pour objet d'assurer l'exécution éventuelle des engagements compris dans l'accord politique du même jour; elle assure également l'exécution des engagements inscrits dans le traité du 16 octobre 1925. Ce dernier traité laisse subsister celui de 1921.

Ces accords déterminent, à l'heure actuelle, les obligations respectives des deux puissances. A cela s'ajoute l'accord de Rambouillet du 6 septembre 1936 assurant à la Pologne, pendant quatre ans, une aide financière pour l'équipement du chemin de fer Silésie-Baltique et pour son équipement militaire : il suffit de mentionner ce dernier accord [2].

*
* *

L'accord de 1921 énonce dans son préambule la commune intention de sauvegarder, par le maintien des traités signés en commun, l'état de paix en Europe, la sécurité et la défense du territoire et des intérêts politiques et économiques des deux états.

Les deux états s'engagent, afin de coordonner leurs efforts pacifiques, à se concerter sur toutes les questions de politique extérieure intéressant les deux états.

Si l'un des deux états se voit attaqué sans provocation de sa part, les deux gouvernements se concerteront en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes. Il résulte de là que l'obligation ici énoncée joue vis-à-vis de tout agresseur. L'accord militaire en règle les modalités pour le cas d'agression allemande contre l'un ou l'autre pays et pour le cas d'agression soviétique contre la Pologne. En cas de menace allemande et dans le cas où l'exécution du traité de Versailles viendrait à nécessiter une

[1] Extraite des dossiers Bonnet.
[2] Dont le texte est reproduit au tome III de la présente série sous le n° 259 (annexe).

action commune de leur part, les deux pays devront renforcer leurs préparatifs de façon à être en mesure d'agir en commun. En cas d'agression allemande, les deux pays sont tenus à se prêter un concours efficace et rapide suivant un commun accord. En cas d'attaque ou de menace de l'U.R.S.S. contre la Pologne, la France s'engage à agir pour assurer à la Pologne la sécurité vis-à-vis de l'Allemagne et à l'aider dans sa défense contre l'armée des Soviets. Dans l'un et l'autre cas, l'aide de la France pourra consister en l'envoi de matériels et de personnel technique mais non en l'envoi de troupes françaises en renfort de l'armée polonaise : la France devra assurer, dans la mesure de ses moyens, la sécurité des lignes de communication entre elle et la Pologne.

Enfin, les deux gouvernements s'engagent à se consulter avant de conclure de nouveaux accords intéressant leur politique en Europe centrale et orientale.

Ainsi le traité de 1921 est un traité d'alliance défensive qui comporte, en dehors de l'obligation d'assistance, une certaine obligation de coordonner la politique des deux pays selon une certaine orientation (maintien des traités); ce traité ne fait aucune référence expresse à la Société des Nations.

*
* *

Le traité franco-polonais de Locarno du 16 octobre 1925 présente des caractères assez différents de ceux que présente l'accord de 1921.

Il est moins une alliance défensive qu'un accord par lequel la France garantit à la Pologne et la Pologne à la France l'observation par l'Allemagne des engagements pris par celle-ci à Locarno pour le cas où le manquement à ces engagements s'accompagnerait, de la part de l'Allemagne, d'une agression non provoquée contre la Pologne ou la France. Ce traité ne vise pas le cas d'une agression de l'U.R.S.S. contre la Pologne.

Il établit une obligation pour la France et la Pologne de se prêter immédiatement aide et assistance dans deux cas :

1° En agissant en vertu de l'article 16 du pacte de la Société des Nations [1], dans le cas où l'Allemagne manque à ses engagements de Locarno envers la France ou la Pologne (engagement de ne pas faire la guerre à la France, engagement de régler ses différends avec la France ou la Pologne selon certaines méthodes pacifiques) et accompagne ce manquement d'un recours aux armes non provoqué. Pour qu'on soit dans l'hypothèse ici visée, il faut que le conseil de la Société des Nations ait été saisi de l'affaire, qu'il ait adressé à l'Allemagne, en vertu de l'article 17 [2], une invitation d'accepter les obligations du pacte pour le règlement du différend, que l'Allemagne — comme il est probable — ait décliné l'invitation et qu'elle persiste dans son entreprise belliqueuse. Dans ce cas, l'Allemagne tombe sous le coup de l'application de l'article 16 du pacte (sanctions économiques) et, en même temps, l'obligation

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 35 annexe V (note).

[2] Aux termes de cet article, en cas de différend entre deux états, dont un seulement est membre de la Société, l'état étranger à la Société est invité à se soumettre aux obligations qui s'imposent à ses membres. Si l'invitation est acceptée, les dispositions des articles 12 à 16 du pacte s'appliquent. En cas de refus et de recours à la guerre de l'état invité, les dispositions de l'article 16 lui sont applicables.

d'aide et assistance ci-dessus énoncée joue... Cette obligation joue ici de plein droit et non par l'effet d'une décision du Conseil : si, par exemple, la Pologne est attaquée, la France constate elle-même — et bien entendu elle doit constater de bonne foi — si les conditions pour l'application de l'article 16 sont réunies et si l'attaque n'a pas été provoquée. Il est, d'ailleurs, conforme à l'esprit du pacte que la situation soit examinée au sein du Conseil et que la France fasse les constatations qu'il lui appartient de faire et d'où découlera le déclenchement de son obligation, à la lumière de l'examen auquel le Conseil aura procédé. Ceci, toutefois, doit se combiner avec le caractère de l'obligation qui est de prêter immédiatement aide et assistance. Il faut reconnaître que ce mécanisme un peu complexe pourrait, le cas échéant, donner des armes à la mauvaise foi.

2° Dans le cas où le Conseil, saisi d'un différend entre l'Allemagne et la Pologne ou la France, n'a pu arriver à une recommandation unanime sur la solution à donner à ce différend et où la Pologne ou la France serait attaquée par l'Allemagne sans avoir provoqué cette attaque (cas de l'art. 15, alinéa 7 du pacte) [1]. Pour qu'il en soit ainsi, il faut supposer que l'Allemagne, qui n'est plus membre de la Société des Nations, a néanmoins accepté de venir discuter devant le Conseil au sujet de son différend. Cette hypothèse est invraisemblable et l'on peut tenir que, sur ce point, le traité ne correspond plus à un cas pratique.

En conséquence, le seul cas pratique où l'assistance sera due par la France à la Pologne (ou réciproquement) en vertu du traité de Locarno est le suivant : attaque non provoquée de l'Allemagne contre la Pologne (ou la France), invitation du Conseil à l'Allemagne d'accepter les obligations du pacte pour le règlement du différend, refus de l'Allemagne qui persiste dans ses entreprises, ce qui donne lieu à l'application de l'article 16.

Pour que joue l'obligation d'assistance, il n'est besoin que d'une seule décision du Conseil, celle d'envoyer à l'Allemagne l'invitation prévue à l'article 17 du pacte. Selon ce qui a été admis en septembre dernier à propos du conflit sino-japonais, l'envoi de cette invitation est de droit : il ne suppose pas, à proprement parler, une décision du Conseil que celui-ci serait libre de prendre ou de ne pas prendre ou qu'il puisse être dans l'impossibilité de prendre par défaut d'unanimité. Il est vrai que le Conseil pourrait modifier l'interprétation qu'il a ainsi donnée de l'article 17 : s'il le faisait, estimant que l'envoi de l'invitation comporte une décision politique de sa part, l'absence d'une telle décision arrêterait toute la procédure et l'obligation d'assistance de la France à la Pologne ou de la Pologne à la France en vertu du traité de Locarno ne pourrait surgir. Que si, au contraire, l'invitation est lancée, l'obligation jouera dès que l'état à qui elle incombe aura constaté que l'Allemagne, dédaignant cette invitation, persiste dans son action militaire : aucune décision du Conseil sur ce point n'est requise.

[1] Ainsi formulé : « Dans le cas où le Conseil [de la Société des Nations] ne réussit pas à faire accepter son rapport par tous ses membres autres que les représentants de toute partie au différend, les membres de la Société se réservent le droit d'agir comme ils le jugeront nécessaire pour le maintien du droit et de la justice ».

En résumé, en vertu des susdits accords, en cas d'attaque non provoquée de l'Allemagne contre la Pologne, la France est tenue de se concerter avec elle en vue de la défense de son territoire et de lui prêter un concours efficace et rapide suivant un commun accord (accords de 1921); de lui prêter immédiatement aide et assistance dès que le gouvernement français a constaté que l'Allemagne fait fi de la procédure de règlement proposée par une invitation du Conseil.

On voit par là que l'engagement de 1921 — outre qu'il ne vise pas seulement une agression par l'Allemagne — est plus direct que celui de 1925, en ce sens qu'il n'est pas subordonné à une procédure genevoise laquelle, en l'état actuel des choses, comportera un petit retard et, si l'interprétation de septembre 1938 est abandonnée, pourra conduire à une impasse.

D'autre part, à prendre à la lettre l'engagement de 1921, celui-ci est plus onéreux que celui de 1925 en ce que le premier joue quelle que soit l'attitude des autres puissances, tandis que celui de 1925, supposant une action en vertu de l'article 16, implique qu'on se trouve dans le cas où, selon ledit article et sous réserve des interprétations introduites par plusieurs états en 1938, tous les membres de la Société des Nations doivent rompre les relations économiques avec l'Allemagne.

*
* *

En l'état actuel de l'Europe et des risques d'agression contre la Pologne, est-il sage pour la France de conserver la charge de tels engagements? La question est d'ordre politique et la présente note, qui vise à faire apparaître certains éléments juridiques du problème, n'entend pas en préjuger la solution.

*
* *

Il est à noter que le gouvernement polonais qui a maintes fois affirmé sa fidélité à l'alliance, notamment au lendemain du 7 mars 1936 (1), s'est toujours montré plus attaché à l'accord de 1921 qu'à celui de 1925. Cela peut s'expliquer, tout d'abord, par ses appréhensions à l'égard des traités de Locarno dont le traité de 1925 est une partie; d'autre part, par ses préférences pour une alliance — et l'accord de 1921 en est une — ainsi que par son scepticisme à l'égard de la sécurité collective dont le traité de 1925 est un instrument comme les deux accords qu'il complète : traité de Locarno et pacte de la Société des Nations; enfin par sa sympathie médiocre pour la Société des Nations sur le fonctionnement de laquelle repose le jeu du traité de 1925.

Sans nier ses obligations de 1921, le gouvernement français a toujours été enclin à faire plutôt reposer les relations politiques franco-polonaises sur le traité de 1925.

Il y a là une équivoque qu'il serait utile de dissiper pour déterminer si les rapports politiques entre la France et la Pologne sont essentiellement des rapports d'alliance défensive, ce qu'implique l'accord de 1921, ou des rapports

(1) **Voir, au tome I de la présente série, les nos 375, 408, 445.**

complémentaires du système de sécurité collective découlant du pacte de la Société des Nations ou si, enfin, ils ne doivent pas reposer sur une base rectifiée en considération de la situation actuelle.

*
* *

Bien qu'interprétant nos accords politiques comme constituant une alliance et cherchant à faire prévaloir ce caractère, la Pologne a totalement oublié qu'une alliance comporte une certaine coordination des politiques extérieures. La Pologne estime que sa seule obligation est de soutenir la France en cas d'agression, qu'en dehors de cela elle ne serait tenue à aucune obligation de solidarité sur le plan politique avec notre pays. Cette absence de solidarité entre les deux politiques s'est manifestée de la manière la plus frappante lors de l'affaire tchécoslovaque. Cette vue peut se soutenir sur le terrain du traité de 1925 qui se borne à compléter un système de sécurité collective. Elle est incompatible avec le jeu d'une alliance et, au surplus, elle est en contradiction avec le préambule [1] et les articles 2 et 4 de l'accord de 1921 [2]. Une mise au point de l'accord de 1921 paraît indispensable puisque sa lettre et son esprit contredisant l'application pratique qu'il a reçue.

Ce qui subsiste du traité de 1925, puisque, comme il a été dit plus haut, la mention par lui de l'hypothèse visée par l'article 15 paragraphe 7, du pacte, ne correspond à rien de pratique, c'est l'obligation d'assistance dans le cas de l'article 16. Cette obligation est assumée dans un cas où, selon la lettre du pacte, les membres de la Société des Nations auraient à rompre les relations économiques avec l'Allemagne. Au moment où a été pris par la France (ou la Pologne) l'engagement d'assistance immédiate à la Pologne, la France savait que, prêtant cette assistance, elle serait soutenue par la pression économique exercée sur l'Allemagne par tous les membres de la Société des Nations.

Or, cette situation s'est modifiée. En septembre 1938, de nombreux membres de la Société des Nations ont énoncé qu'ils tenaient désormais pour facultative l'obligation de pression économique contre l'agresseur établie par l'article 16 [3]. La France ne peut donc plus compter sur le soutien qu'elle a envisagé en calquant son obligation d'assistance sur le jeu de l'article 16. Au changement ainsi intervenu la Pologne a eu sa part. Son représentant à l'Assemblée, M. Komarnicki, a, le 16 septembre 1938, admis de laisser chaque membre de la Société apprécier si et dans quelle mesure il appliquerait l'article 16 et, le 24 septembre, à la sixième Commission, il a déclaré que le gouvernement polonais était « décidé à interpréter les obligations découlant de l'article 16 et de l'article 17 du pacte en ce sens qu'il lui appartient d'arrêter librement l'attitude qu'il jugera nécessaire d'adopter dans les situations visées par ces

[1] Dans ce préambule, les gouvernements polonais et français s'affirmaient « soucieux de sauvegarder, par le maintien des traités qui ont été signés en commun ou qui seront ultérieurement respectivement reconnus, l'état de paix en Europe, la sécurité et la défense de leur territoire ainsi que leurs intérêts mutuels, politiques et économiques».

[2] Par l'article 2, les deux gouvernements s'étaient engagés à développer leurs relations économiques. Par l'article 4, ils devaient se consulter avant de conclure de nouveaux accords intéressant leur politique en Europe centrale et orientale.

[3] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 315.

articles, en s'inspirant en première ligne des besoins de sa sécurité et des intérêts suprêmes de la République polonaise ».

Cette déclaration semble devoir appeler des explications en vue de faire préciser :

1° Si la liberté ainsi revendiquée s'étend également au cas où « en application de l'article 16 », la Pologne a pris un engagement d'assistance, c'est-à-dire, au cas du traité franco-polonais de Locarno;

2° Si, au cas où nous irions au secours d'un état attaqué, la Pologne maintiendrait encore que son obligation de pression économique contre l'agresseur reste facultative, hypothèse qui peut se présenter en cas d'agression allemande contre l'U.R.S.S., la Belgique et l'Angleterre.

D'autre part, le caractère facultatif des obligations de l'article 16 a cette conséquence qu'au moment où l'assistance de la Pologne serait demandée par la France, la Pologne risque de ne pas trouver l'appui résultant de la pression économique exercée sur l'Allemagne par les membres de la Société des Nations, appui sur lequel elle a compté au moment où elle a assumé l'obligation d'assistance énoncée dans le traité de 1925. Depuis lors et bien qu'on puisse discuter ce point sur le plan juridique, le risque apparaît de voir la Pologne, au moment où l'assistance lui serait demandée, se prétendre libérée en invoquant que les circonstances en considération desquelles son obligation a été assumée (promesse de pression économique en vertu de l'article 16) n'existent plus (effet extinctif sur les obligations internationales par la clause *rebus sic stantibus*). Il y a là un risque auquel il faudrait pourvoir en tirant au clair la situation en temps utile.

De son côté, la France risque de se trouver en face d'une obligation singulièrement plus lourde que celle qu'elle a envisagée en 1925 puisqu'elle ne peut plus espérer être soutenue, dans son assistance à la Pologne, par la pression économique commune exercée contre l'Allemagne. Entend-elle assumer cette charge accrue? Plutôt que de laisser la question en sommeil jusqu'au moment ou le *casus foederis* aura surgi et de se prononcer à ce moment sur l'opportunité de faire jouer la clause *rebus sic stantibus*, la bonne foi exige que le gouvernement arrête sa doctrine et ouvre sur ce point une conversation avec la Pologne.

Ne pas élucider ces points par un examen fait en commun en temps utile, ce serait maintenir, au sujet du traité de 1925, un état d'incertitude dangereux et offrir une prime à la mauvaise foi.

*
* *

L'accord de 1921 ne comporte sans doute aucune référence directe au pacte de la Société des Nations. Mais au moment où il a été conclu, le pacte était en vigueur depuis plus d'un an et, avec lui les obligations de l'article 16. Il est donc légitime d'admettre que les obligations qu'énonce l'accord de 1921 ont été assumées en considération de la situation existant alors et, en conséquence, de soumettre à un nouvel examen cet accord comme suite au changement survenu dans le jeu de l'article 16.

Au surplus, un traité d'alliance n'a de valeur pratique qu'autant qu'il convient aux deux états de la maintenir. En considérer les clauses lorsque l'un des alliés le demande, alors surtout que de profonds changements affectant le jeu du traité sont intervenus et que ce traité lui-même n'a rien stipulé touchant sa durée ou sa révision, est une procédure légitime et recommandable.

Enfin, le principe d'un tel examen est déjà acquis puisqu'il est dit dans une communication remise, le 26 mai 1938, par M. Lukasiewicz, au nom de M. Beck, à M. Georges Bonnet : « Nous sommes prêts à une discussion amicale au sujet de tous nouveaux éléments de la situation » [1]. A diverses reprises déjà, en particulier en 1936, le gouvernement polonais avait manifesté le désir de savoir quelle importance le gouvernement français attachait à l'alliance, comment celle-ci s'encadrait dans les engagements de la France ou en interprétait les termes.

Conviendra-t-il, dans le réexamen de la situation et, éventuellement, dans de nouveaux accords à conclure, de tenir la Société des Nations comme n'étant plus un facteur politique effectif et de détacher d'elle ces nouveaux accords?

Cela cadrerait avec la tendance de la Pologne qui a maintes fois manifesté le désir de faire prévaloir le traité de 1921 sur celui de 1925, de substituer le système d'une alliance à celui de la sécurité collective, alors que la tendance française a été opposée. Ce serait donc un revirement de notre part, revirement qui serait d'ailleurs justifié si nous pensions que la Société des Nations n'a plus de mission politique à remplir.

Cela, d'ailleurs, n'irait pas sans inconvénient.

1° Cela nous orienterait vers des obligations séparées d'assistance, alors que, dans le système actuel des traités de 1921 et de 1925, notre obligation est étayée par la pression économique organisée par l'article 16. Il est vrai que cet appui s'est [sérieus]ement atténué. Il reste cependant une possibilité puisque si l'article 16 a été interprété par de nombreux membres de la Société des Nations (non par tous) dans le sens d'une obligation facultative, il subsiste néanmoins, il n'a pas été abrogé;

2° Cela nous priverait de l'avantage, en cas d'agression soit contre la Pologne, soit contre la France de faire constater par le Conseil et l'agression par l'Allemagne et le refus par celle-ci des procédures de règlement pacifique prévues par le pacte, constatation qui peut être un élément précieux pour un appel à l'opinion publique;

3° Cela priverait la puissance navale dominant la mer, si elle est membre de la Société des Nations de pouvoir rappeler aux membres de la Société des Nations qui resteraient neutres que, s'ils n'entendent pas rompre les relations économiques avec l'agresseur comme le leur prescrit l'article 16, ils ont du moins reconnu par ce même article à ladite puissance le droit de « faire cesser

[1] Voir, au tome IX de la présente série, le n° 458.

toutes communications » entre les nationaux de l'état agresseur et ceux de tout autre état. En l'état de ses rapports politiques avec l'Angleterre et en l'état de sa puissance navale, c'est là un avantage que la France ne doit pas sous-estimer.

241

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 28 décembre 1938

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique,
M. Rochat, directeur adjoint,
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air,
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine,
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique.

Tchécoslovaquie. — Confirmation de l'emprise allemande sur la Tchécoslovaquie. Le gouvernement allemand demande la cession du tiers du matériel de guerre tchécoslovaque comme correspondant à la quote-part du territoire et des populations cédés (1).

La production du matériel de guerre de Skoda serait réservée au gouvernement allemand, Schneider a commencé par décliner l'offre d'achat de ses actions qui lui était faite. Mais devant l'annonce de la nationalisation faite par le gouvernement tchécoslovaque, lui-même menacé d'une occupation de Pilsen, Schneider a dû céder ses actions à un groupe industriel de Brno et à une banque de Prague. Cette cession sera faite le 31 décembre (2).

II. Marine.

L'Épervier partant de Beyrouth sera à Djibouti le 2 janvier. Il sera rejoint le 6 par un aviso colonial.

(1) Voir ci-dessus le nº 237 (note).
(2) Voir ci-dessus le nº 228 (et note).

III. Colonies.

Pas de rassemblements menaçants autour de Djibouti; les troupes italiennes sont toujours groupées autour de Addis-Abéba, Harrar et Gondar [1].

IV. Le général Dentz expose la situation militaire en Allemagne.

242

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nº 3706. Réservé. *Paris, 29 décembre 1938, 23 h. 30.*

Au cours de ma dernière conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre [2], j'ai souligné de nouveau la fermeté et la netteté de notre position à l'égard des prétentions italiennes et j'ai tenu à lui marquer la gravité des réactions auxquelles M. Mussolini pourrait se laisser entraîner. D'après certaines indications, non contrôlées, le chef du gouvernement italien irait jusqu'à envisager un coup de main sur les Baléares ou même en Espagne et j'ai demandé à sir Eric Phipps quelle serait l'attitude du gouvernement britannique en présence d'une telle éventualité.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'a répondu qu'une initiative de ce genre serait, à son avis, en contradiction avec les engagements souscrits par l'Italie dans l'accord anglo-italien. Il me confirmera la position de son gouvernement à ce sujet, après avoir interrogé le Foreign Office.

(1) Sur les événements intervenus aux confins de l'Éthiopie italienne et de la côte des Somalis, voir ci-dessus les nºs 36, 159, 193, 194.

(2) Le 26 décembre : voir les les *Documents on british foreign Policy*, Third series, vol. III, nº 484, p. 493 et suiv.

243

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, BERLIN, WASHINGTON, BEYROUTH, LE CAIRE.

T. nos 3708; 1159; 1157; 1017; 983; 344. *Paris, 29 décembre 1938* (1).

Pour tous les postes, sauf Londres : J'adresse à Londres le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Il pourrait ne pas être sans intérêt d'appeler l'attention du gouvernement britannique sur le parallélisme que crée entre la Tunisie et l'Égypte la présence, dans ces deux pays, d'une colonie italienne compacte et nombreuse. Les arguments démographiques sur lesquels Rome fonde ses visées sur la Régence se transposeraient d'autant plus aisément qu'en Égypte, l'Italie compte beaucoup plus de nationaux que l'Angleterre. Le déséquilibre est de l'ordre d'environ 1 à 5.

244

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 4590 (2). Confidentiel. *Berlin, 29 décembre 1938.*

Au sujet du différend franco-italien et des visées allemandes sur l'Ukraine, un des familiers et confidents du Führer a tenu, ces jours-ci, à l'un de nos correspondants, qui entretient avec lui des relations suivies, des propos qui peuvent se résumer ainsi :

« Les Italiens manifestent une grande hâte d'obtenir satisfaction pour leurs revendications en Afrique et en Méditerranée. Ils s'imaginent, en effet, que, dans quelques mois, l'Allemagne sera engagée à fond dans l'affaire ukrainienne et qu'elle ne sera plus en mesure d'accorder à son partenaire de l'Axe un appui efficace.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.

« Il est bien exact que l'Ukraine occupe, dès maintenant, une place importante dans les projets d'avenir et même dans les préoccupations présentes du Führer [1]. Mais il est puéril de croire, comme l'affirment les journaux français et anglais, et comme on paraît le penser dans certains milieux italiens, qu'Adolf Hitler a, d'ores et déjà, arrêté son plan d'action et décidé de le mettre à exécution dès le printemps prochain. Le Führer sourit lorsqu'il lit, dans la presse étrangère, de pareilles affirmations, il ne sait pas encore, en effet, ni sous quelle forme, ni par quelles voies il pourra aborder la réalisation des aspirations exprimées dans *Mein Kampf*. Tout dépendra des circonstances. Fidèle à une méthode qui lui a, jusqu'ici, si bien réussi, il saura attendre l'occasion favorable. Il va sans dire que, dans la mesure du possible, l'Allemagne s'emploiera à orienter dans le sens désiré l'évolution des forces que les récents événements ont mises en mouvement au centre et à l'est de l'Europe. Ce n'est pas, d'ailleurs, sous la forme d'une opération militaire que le Chancelier envisage, dès à présent, l'entreprise ukrainienne. Le Führer ne veut pas de guerre. Il est convaincu que le IIIe Reich pourra poursuivre « sans coup férir » la réalisation de son programme politique. L'attitude actuelle des Lithuaniens à propos de Memel ne peut que le renforcer dans cette conviction [2]. Avant même que l'Allemagne ait formulé des revendications précises, le gouvernement de Kovno a laissé entendre qu'il était prêt aux plus larges concessions. L'Allemagne n'a donc plus qu'à fixer elle-même la limite de ses exigences. Si elle n'a pris encore aucune décision à ce sujet, c'est, entre autres motifs, parce que l'affaire de Memel, en elle-même, n'intéresse que médiocrement le Chancelier. »

Revenant à la querelle franco-italienne, le personnage hitlérien en question a souligné que le Führer ne désirait nullement voir cette querelle dégénérer en conflit armé et qu'il considérait une telle éventualité comme peu probable. « 1938, a-t-il ajouté, a été une grande année pour l'Allemagne. 1939 sera, *peut-être*, une grande année pour l'Italie. Provisoirement, en tout cas, en ce qui concerne les affaires occidentales, l'Allemagne désirerait rester au second plan (*im Hintergrund*). »

Le confident du Chancelier n'a pas donné d'indications plus précises sur les sentiments et les intentions de l'Allemagne. Son interlocuteur a eu cependant l'impression que l'attitude du Reich à l'égard du différend franco-italien dépendrait, dans une large mesure, de celle de la France. Si celle-ci se montrait ferme et constante dans sa fermeté, le Reich, tout en manifestant d'une manière assez platonique ses sympathies pour l'Italie, éviterait de se compromettre. Il continuerait de considérer l'affaire comme purement franco-italienne; il observerait une certaine prudence et une objectivité relative. Si, au contraire, il avait le sentiment que la France se disposait à céder, il unirait sa pression à celle de son partenaire italien, afin de pouvoir attribuer

(1) Sur les projets ukrainiens du Führer, voir ci-dessus les n°s 6, 44, 116, 117, 139, 205.

(2) Le 28 décembre, M. Dulong signalait que le ministre lithuanien des Affaires étrangères lui avait confirmé le désir de son gouvernement de s'entendre avec le nouveau directoire de Memel. Dans sa déclaration ministérielle, le président du Conseil lithuanien avait renouvelé la proposition d'engager avec Berlin des conversations sur l'interprétation du statut (télégramme de Kaunas, n° 164).

à la vertu de l'axe Rome-Berlin les avantages que pourrait éventuellement recueillir le gouvernement fasciste. Dans une telle hypothèse, le Reich ne laisserait évidemment pas échapper l'occasion de procurer à son ami italien, aux frais de l'Empire français, une compensation aux sacrifices qu'a imposés jusqu'ici à Rome sa politique de collaboration avec l'Allemagne.

245

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4594 (1). Confidentiel. *Berlin, 29 décembre 1938* (2).

Dans les milieux officiels allemands, aussi bien dans l'entourage du Chancelier qu'à la Wilhelmstrasse, on se déclarait, ce soir, convaincu :

1º Que le différend franco-italien ne dégénérerait pas en conflit armé, ce qu'on avait d'ailleurs toujours pensé,

2º Qu'une fois de plus, la France céderait.

Cette conviction est basée sur le fait que, tout en refusant d'admettre la dénonciation unilatérale par l'Italie des accords de 1935, la France se serait, en même temps, déclarée prête à négocier. On prétend qu'elle a ainsi affaibli le « non » opposé aux prétentions italiennes et qu'elle est entrée dans la voie des concessions. On a enregistré aussi comme un signe de fléchissement dans l'attitude française le démenti publié par l'agence Havas au sujet du nombre de navires de guerre qui accompagneront M. Daladier dans son voyage en Tunisie (3). On fait remarquer à ce sujet que, quant à lui, le gouvernement de Rome n'a pas pris la peine de démentir les nouvelles concernant les concentrations de troupes italiennes aux abords de notre colonie des Somalis (4).

En revanche, on est assez frappé par l'information que publie la presse de ce soir et d'après laquelle le gouvernement français aurait demandé au gouvernement britannique de s'abstenir de tout essai de médiation dans le différend

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Le voyage en Afrique du Nord du président du Conseil était présenté comme une « provocation » par la presse italienne, notamment par le *Giornale d'Italia* du 25 décembre, en raison de la présence dans la suite de M. Daladier, du vice-amiral Darlan et des généraux Georges et Vuillemin. En réponse, le *Temps* du 26 décembre (p. 6) rappelait les derniers voyages du Duce en Libye, à Gênes, en Sardaigne où Mussolini était escorté de nombreux navires de guerre, et concluait : « Une pareille comparaison entre les déplacements du chef du gouvernement italien et celui que va entreprendre M. Daladier juge l'affirmation du journal italien ».

(4) En réponse à ces rumeurs, les « milieux officiels » français précisaient que des précautions militaires avaient été prises sur la Côte française des Somalis, se bornant à l'envoi de l'aviso *d'Iberville* et du contre-torpilleur *Epervier*, ainsi que d'un bataillon de tirailleurs sénégalais, soit un millier d'hommes (le *Temps* du 30 décembre, p. 1).

franco-italien à l'occasion de la prochaine visite des ministres anglais à Rome [1]. La démarche attribuée à la France rencontre, d'ailleurs, ici, une approbation générale.

On estime, en effet, que, si l'Angleterre se tient en dehors du débat, l'Allemagne n'aura aucune raison de s'en mêler et l'on s'en félicite.

Il est, du reste, assez curieux de noter que, dans leurs propos, certains fonctionnaires allemands, loin de prendre parti pour l'Italie (dont les revendications et les clameurs sont loin de recueillir ici, même dans les milieux du parti, une approbation sans réserves), ont marqué leur étonnement de la politique de résignation qu'ils croient pouvoir nous attribuer par avance à l'égard de Rome.

246

Note du Directeur politique [2]

Accord naval — Réarmement allemand

29 décembre 1938.

Le ministre d'Angleterre est venu faire la communication suivante dont il a souligné le caractère strictement confidentiel :

Le 10 décembre, le gouvernement allemand a fait savoir officiellement au gouvernement britannique que le développement de la situation au cours des derniers mois et la nécessité qui était alors apparue de protéger les communications maritimes de l'Allemagne avaient amené le gouvernement du Reich à décider de se prévaloir du droit que [lui] donne l'article 2, alinéa *f* du traité naval anglo-allemand du 18 juin 1935 d'augmenter le tonnage de la flotte sous-marine allemande jusqu'à un niveau correspondant à celui de la flotte sous-marine du Commonwealth britannique [3].

Pour les mêmes raisons, et tenant compte de la nouvelle de la construction de croiseurs lourds par le gouvernement soviétique, le gouvernement du Reich s'est décidé à modifier, en se prévalant du droit que lui reconnaît

[1] Par télégramme nos 3688-3699, du 27 décembre (ci-dessus reproduit sous le n° 229), le Ministre faisait savoir au chargé d'affaires de France à Londres que, lorsqu'il s'agissait de ses frontières, la France « repouss(ait) d'avance toute intervention de tierce puissance, tout arbitrage, même de son amie l'Angleterre ».

[2] M. Charvériat.

[3] Cet article était ainsi formulé : « Toutefois, en matière de sous-marins, l'Allemagne sans excéder la proportion de 35 % pour son tonnage total, aura le droit de posséder un tonnage total de sous-marins égal au tonnage total des sous-marins de l'Empire britannique. Le gouvernement allemand se réserve au cas où, à son avis, il surviendrait une situation rendant nécessaire pour l'Allemagne d'user de son droit à un pourcentage excédant les 45 % susmentionnés, de prévenir à cet effet le gouvernement de Sa Majesté et de convenir que la question ferait l'objet de discussions amicales, avant que le gouvernement allemand n'exerce son droit ».

l'article 6, alinéa 2 de l'accord naval anglo-allemand du 17 juillet 1937 [1], l'armement des croiseurs K et L actuellement en cours de construction, pour munir ces navires de canons de 8 pouces (204 mm).

Le 14 décembre, le gouvernement britannique a pris note de cette communication en exprimant son regret et en proposant que la discussion amicale prévue par l'article 2, alinéa *f* de l'accord du 18 juin 1935, soit engagée afin de permettre d'examiner de plus près la question des sous-marins.

Quant à l'armement des croiseurs, le gouvernement britannique a rappelé au gouvernement allemand que le droit conféré à ce dernier par l'article 6, alinéa 2 de l'accord du 17 juillet 1937 est, en vertu du paragraphe 2 de la lettre annexée à cet accord, fondé sur l'intention déclarée du gouvernement soviétique de faire construire 7 croiseurs de la sous-catégorie A.

Or, selon les informations dont dispose le gouvernement britannique, le gouvernement soviétique n'avait pas mis en chantier un tel nombre de bâtiments de ce type. Dans ces conditions, le gouvernement britannique estimait que la question de l'armement des croiseurs devrait également faire l'objet d'un examen entre les deux gouvernements; cet examen apparaissait d'autant plus nécessaire que la décision annoncée par le gouvernement allemand risquait de remettre en cause l'interdiction de construire des croiseurs de cette catégorie.

Le 20 décembre, le gouvernement allemand a donné son accord à la discussion proposée et a suggéré que celle-ci ait lieu à Berlin. Le gouvernement britannique a accepté cette proposition. Les conversations s'engageront donc le 30 décembre dans la capitale du Reich.

M. Campbell était chargé d'ajouter que le gouvernement britannique, pour des raisons évidentes, déplore vivement la situation que fait surgir l'initiative allemande. Toutefois, son consentement n'est pas nécessaire pour permettre au gouvernement du Reich de donner suite à son intention de se prévaloir des droits que lui confèrent les accords. En demandant qu'il fût recouru avant tout commencement d'exécution, concernant les sous-marins, aux échanges de vues prévus par l'accord du 18 juin 1935 et en proposant également une discussion préalable concernant l'armement des croiseurs, le gouvernement britannique a fait tout ce qui dépendait de lui pour éclaircir la situation. En ce qui le concerne, l'examen auquel il procédera de concert avec le gouvernement allemand aura le caractère d'une simple exploration.

Il n'est pas d'autre part possible de compter conserver le secret sur ces conversations. Le gouvernement britannique a donc proposé au gouvernement allemand de désarmer les soupçons qui ne manqueraient pas de se faire jour et de prévenir les questions éventuelles en prenant l'initiative de porter à la connaissance de tous les gouvernements signataires d'un accord naval la nature des conversations qui vont s'ouvrir, et en donnant à la presse un communiqué avant même que les entretiens aient commencé.

[1] Sur cet accord, voir au tome VI de la présente série, les nos 260, 298. D'après l'article 6, alinéa 2 de l'accord, chaque partie contractante aurait sous réserve de notification à l'autre partie, le droit de mettre sur cale ou d'acquérir des bâtiments légers de surface de la sous-catégorie « *a* », ou d'acquérir de tels navires en transformant des bâtiments légers de surface de la sous-classe « *b* ».

Le gouvernement du Reich n'a pas encore fait connaître son accord sur ce point, mais le gouvernement britannique a tenu à informer sans délai le gouvernement français des faits qui précèdent. Le Foreign Office souligne que cette communication est extrêmement confidentielle et doit rester strictement secrète jusqu'au moment où le gouvernement allemand aura donné son accord à la publication d'un communiqué.

M. Campbell a rappelé à titre documentaire que les accords anglo-allemands de 1935 et 1937 avaient fait l'objet des *White Papers* C.M.D. 4953 et C.M.D. 5637.

247

Note des services juridiques du Quai d'Orsay [1]

sur le pacte franco-soviétique

29 décembre 1938.

Par le pacte franco-soviétique du 2 mai 1935, la France a pris envers l'U.R.S.S. les obligations suivantes, l'U.R.S.S. prenant envers la France les mêmes engagements :

1° En cas de menace ou de danger d'agression de l'Allemagne contre l'un des deux états, obligation de se consulter;

2° Au cas où, dans les conditions prévues à l'article 15, paragraphe 7 du pacte de la Société des Nations [2], l'U.R.S.S. serait l'objet d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne, la France lui prêtera immédiatement aide et assistance. Pour que cette hypothèse se réalise, il faut supposer qu'un différend ayant surgi entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. l'Allemagne a consenti à examiner ce différend devant le conseil de la Société des Nations. Il est invraisemblable que l'Allemagne y consente et, dès lors, le cas d'assistance ne peut pratiquement se présenter;

3° L'Allemagne recourt à la guerre contre l'U.R.S.S. Le Conseil l'ayant invitée, conformément à l'article 17 du pacte, à accepter les obligations du pacte pour le règlement du différend, l'Allemagne ne donne pas suite à l'invitation et persiste dans son entreprise militaire. Dans ce cas la France, si elle estime que l'U.R.S.S. est l'objet d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne, doit fournir immédiatement aide et assistance à l'U.R.S.S. en se conformant immédiatement aux recommandations émises par le conseil

[1] Extraite des papiers Bonnet.
[2] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 240 (note).

de la Société des Nations. Si le Conseil, pour une raison quelconque, n'énonce aucune recommandation, l'assistance doit néanmoins recevoir application.

Il suffira de considérer ci-après l'obligation concernant cette troisième hypothèse.

*
* *

Le traité franco-soviétique peut être dénoncé par l'une ou l'autre puissance à toute époque à partir du 27 mai 1940. Cette dénonciation produira effet à l'expiration d'un délai d'un an. Sauf à observer ces conditions de date et de délai, la dénonciation est à la discrétion de chaque partie.

*
* *

Les obligations résultant pour la France du traité franco-soviétique ne sont-elles pas devenues caduques ou ne peuvent-elles pas le devenir en l'état actuel des choses?

Si le gouvernement soviétique avait exprimé qu'il se tient pour libéré des obligations découlant de ce traité, le gouvernement français serait en droit de s'en tenir aussi pour libéré. Mais le gouvernement soviétique n'a rien dit de tel. On peut bien signaler l'opinion émise par M. Litvinov que le traité franco-soviétique a perdu beaucoup de sa valeur (télégramme de Moscou du 21 septembre 1938) [1]. Mais cette opinion, émise dans une conversation, n'est pas l'équivalent d'une déclaration officielle par laquelle le gouvernement soviétique se prétendrait dégagé de ses obligations. Il n'y a là qu'une opinion touchant la situation politique. On ne peut trouver en elle et dans l'opinion concordante de M. Coulondre (lettre du 19 octobre 1938, *in fine*) [2] qu'un motif d'ouvrir entre les deux gouvernements une conversation en vue de s'entendre soit pour revigorer, soit pour abroger ledit pacte suivant l'appréciation politique qui sera faite de la situation.

Le gouvernement soviétique ne pourrait-il pas présenter le rapprochement entre la France et l'Allemagne comme contraire au pacte franco-soviétique et se dire, dès lors, libéré de ses obligations en vertu de ce pacte?

Ce serait reprendre à son compte l'argumentation présentée par l'Allemagne pour se libérer du traité de Locarno, argumentation que le gouvernement français tient pour dénuée de valeur.

D'autre part, il est à remarquer que M. Litvinov n'a pas formulé d'observations lorsque M. Coulondre lui a rappelé la conformité de la politique de détente poursuivie avec l'Allemagne avec l'esprit et la lettre du pacte franco-soviétique (télégramme de Moscou du 25 janvier 1938, n° 88) [3]. Outre

[1] Allusion en fait, selon toute vraisemblance, au télégramme de Genève (et non de Moscou) n° 160, par lequel M. Arnal, se référant au discours prononcé le matin par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, affirmait que ce dernier lui avait dit qu'à ses yeux, « la Société des Nations était bien morte, mais que c'était à dessein qu'il n'avait pas prononcé ce matin de paroles définitives à ce sujet devant l'Assemblée » [Sur le discours de M. Litvinov, voir, au tome XI de la présente série, le n° 253].

[2] Allusion à la dépêche de Moscou n° 283, du 18 (et non 19) octobre, reproduite au tome XII de la présente série sous le n° 164.

[3] Reproduit au tome VIII de la présente série sous le n° 32.

que celui-ci manifeste le commun désir des deux gouvernements de conclure avec l'Allemagne un accord pour le maintien de la paix dans l'Est, il faut surtout remarquer que le pacte franco-soviétique est tout autre chose qu'un traité d'alliance défensive contre l'Allemagne : c'est un accord pour le maintien de la paix par l'assistance contre l'agresseur. Un rapprochement entre l'Allemagne et la France ne contredit donc en rien les engagements découlant dudit pacte.

*
* *

Bien que la controverse ne soit pas éteinte à ce sujet, on peut tenir pour admis, ainsi que l'agent du gouvernement français l'a exposé dans l'affaire des zones franches, qu'un changement essentiel dans les circonstances de fait en vue desquelles une obligation internationale a été contractée entraîne la caducité de celle-ci. Est-ce le cas pour le pacte franco-soviétique?

Il faut noter tout d'abord qu'ici l'application éventuelle de l'effet extinctif de ce que l'on appelle la clause *rebus sic stantibus* se heurte à une grave difficulté. Cette clause est conçue comme destinée à tempérer ce qu'aurait d'excessif la durée illimitée d'une obligation internationale. Il est beaucoup plus difficile d'en admettre l'effet à l'égard d'un traité à durée limitée, ce qui est le cas en l'espèce puisque, à partir du 27 mars 1940, le pacte franco-soviétique pourra être dénoncé à tout moment avec préavis d'un an.

Sous le bénéfice de cette observation, les changements survenus qu'on pourrait songer à prendre ici en considération sont les suivants :

1° Le changement survenu dans la situation politique et militaire de la Tchécoslovaquie qui est de nature à compromettre l'efficacité de la coopération franco-soviétique.

Il est certain que l'importance de la Tchécoslovaquie à cet égard a été mise en lumière lors des débats parlementaires sur le pacte franco-soviétique, spécialement par le rapporteur au Sénat. Mais : *a*. Le pacte franco-soviétique ne se réfère pas à la Tchécoslovaquie ni à la coopération (*sic*) et le pacte d'assistance entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. est postérieur au pacte franco-soviétique; *b*. Le changement survenu dans le statut de la Tchécoslovaquie découle de l'accord de Munich auquel la France est partie : celle-ci ne saurait s'en prévaloir pour en déduire la caducité de son obligation envers l'U.R.S.S. Donc ledit changement ne peut ici être retenu.

2° Le changement découlant de ce que l'Allemagne a déclaré se libérer de ses obligations découlant du traité de Locarno.

Il en résulte, semble-t-il, que l'Allemagne ne se considère plus comme tenue de l'engagement, pris par elle à Locarno, de ne pas faire la guerre à la France. Cela peut aggraver le poids de l'obligation d'assistance assumée par l'U.R.S.S., mais cela n'affecte pas le poids de l'obligation assumée par le France. Donc la France ne peut en prendre prétexte pour se libérer de son obligation envers l'U.R.S.S.

Sans doute, d'après le protocole joint au pacte franco-soviétique, l'obligation d'assistance de la France envers l'U.R.S.S. est-elle suspendue si l'assistance

que prêterait celle-ci devait l'exposer à des sanctions de la part des garants de Locarno (Grande-Bretagne et Italie). Cette exception à l'obligation de la France a aujourd'hui disparu. Mais elle a disparu parce que l'Allemagne a perdu le droit de faire appel aux garants de Locarno. La France n'est donc plus exposée éventuellement à l'action de ceux-ci. Par le changement ainsi survenu, la situation de la France n'est pas empirée sur ce point et, par suite, celle-ci ne saurait prendre prétexte de ce changement pour se dire libérée de son engagement envers l'U.R.S.S.

Au surplus, le changement considéré s'est effectué avant l'échange des ratifications (27 mars 193[6]) du traité franco-soviétique, donc avant l'entrée en vigueur des obligations qu'il énonce. Enfin, plusieurs mois après que l'Allemagne eût adopté l'attitude ici considérée, le ministre des Affaires étrangères a, le 4 décembre 1936, déclaré devant la Chambre : « Les campagnes dirigées contre le pacte franco-soviétique n'entament aucunement notre fidélité au traité de mai 1935. C'est un pacte de paix auquel nous restons attachés et auquel les passions politiques ne sauraient enlever ni son caractère ni sa valeur ». Le gouvernement de la République a ainsi affirmé que l'attitude prise par l'Allemagne en mars 1936 n'affectait pas la validité du traité franco-soviétique;

3° Le changement découlant de ce que, en 1938 et spécialement au cours de l'assemblée de septembre, plusieurs membres de la Société des Nations ont déclaré tenir pour facultatives les obligations découlant de l'article 16 du pacte de la Société des Nations [1].

L'importance de ce changement ne saurait être niée. En prenant l'obligation d'aide et assistance à l'U.R.S.S. dans le cas de l'article 16 du pacte, nous avons envisagé que nous serions, le moment venu, soutenus par la pression économique commune exercée sur l'agresseur par les membres de la Société des Nations en exécution de l'obligation découlant pour eux de l'article 16. Nous ne pouvons plus, en fait, compter aujourd'hui sur un tel soutien.

Il ne semble pas, cependant, que ce changement entraîne la caducité des obligations de la France découlant du traité franco-soviétique. En effet, son obligation existe : *a*. Dans le cas où le Conseil n'a pas émis de recommandation sur la base de l'article 16, c'est-à-dire dans un cas où la Société des Nations se trouvera probablement divisée; *b*. Dans le cas de l'article 15, paragraphe 7, ce qui est un cas où aucune obligation d'action commune n'existe pour les membres de la Société. A cela s'ajoute, ainsi qu'il a été dit plus haut, qu'il est difficile d'admettre la caducité du traité franco-soviétique par le changement des circonstances alors que la durée de ce traité est limitée par l'existence d'une clause de dénonciation.

Enfin, après qu'il eût été déjà indiqué par des membres européens de la Société des Nations que ceux-ci entendaient tenir pour facultatives leurs obligations de l'article 16, le gouvernement français a marqué qu'il s'en tenait à son traité avec l'U.R.S.S. C'est ce qui a été énoncé dans les instructions envoyées, le 22 janvier 1938, à M. Coulondre (télégramme n°s 36 à 41) [2] et

[1] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 315.
[2] Reproduit au tome VIII de la présente série sous le n° 19.

dans les conversations de celui-ci et de M. Yvon Delbos avec M. Litvinov (télégramme du 25 janvier 1938, nº 86 (1), note du 30 janvier et entretien du 29 janvier 1938) (2). De même, le 11 mars, M. Coulondre assurait M. Litvinov de l'intention du gouvernement français de maintenir le *statu quo* dans les relations entre les deux pays (télégramme du 13 mars 1938, nº 258) (3). La conversation avec M. Potemkine dont M. Coulondre a rendu compte par le télégramme du 11 septembre 1938 (nºs 670 et suivants) (4) repose tout entière sur le postulat du maintien du pacte franco-soviétique. Cela étant, le gouvernement français ne serait pas justifié à tenir ce pacte pour caduc en raison du changement ci-dessus indiqué.

4º Le changement tenant à la situation actuelle de la Société des Nations : cela englobe, à côté du sort de l'article 16, la considération des lenteurs des procédures genevoises, des possibilités de se dérober aux obligations contractées, des échecs subis.

D'après le télégramme de Genève du 21 septembre 1938, nº 16 (5), M. Litvinov a exprimé l'opinion que la Société des Nations était morte. Dans sa lettre du 19 octobre, M. Coulondre a exprimé à peu près la même opinion en écrivant que « les fumées de Genève se sont aujourd'hui dissipées sous le souffle de l'Allemagne ».

Or le pacte franco-soviétique tant dans son principe que dans le détail de ses dispositions repose sur l'existence de la Société des Nations. Si la Société des Nations est morte, si elle n'est plus qu'une forme vidée de sa substance politique, il est clair que le pacte franco-soviétique s'évanouit.

La situation réelle est-elle celle-là ? Il appartient au gouvernement de l'apprécier. Il semble, d'ailleurs, que pour prendre parti sur ce point il devrait examiner la situation en commun avec les autres membres de la Société des Nations, spécialement avec ceux avec qui il a des rapports politiques étroits.

Une telle appréciation dépasse la question de l'existence du pacte franco-soviétique. Elle domine la plupart de nos accords politiques et toute notre politique qui, depuis dix-huit ans, repose sur l'existence de la Société des Nations. Elle comporterait une transformation profonde de notre politique telle qu'elle était exposée dans les instructions télégraphiées, le 22 janvier 1938, à M. Coulondre, celui-ci étant chargé d'exposer à M. Litvinov que le gouvernement français n'avait jamais songé et ne songeait aucunement à relâcher les liens qui l'unissaient à ses alliés, à ses amis ni à la Société des Nations.

Quoi qu'il en soit, dans l'examen du sort du traité franco-soviétique, ce point est le plus important, le seul réellement important.

(1) Publié au tome VIII précité, sous le nº 32.
(2) Le compte rendu de l'entretien du 29 janvier, et la note datée du 30, sont reproduits au tome VIII précité sous le nº 60.
(3) Reproduit au tome VIII précité sous le nº 419.
(4) Le télégramme de Moscou nºs 670-677 est publié au tome XI de la présente série sous le nº 93.
(5) Allusion vraisemblablement au télégramme de Genève, nº 160 (et non 16), analysé ci-dessus p. 451, n. 1.

*
* *

Le gouvernement français a eu l'occasion de relever que l'engagement de non-immixtion dans les affaires intérieures des parties contractantes, énoncé dans l'article 5 du traité de non-agression du 29 novembre 1932 (1), n'avait pas été exactement respecté du côté soviétique.

Il est certain que ce fait est de nature à gêner la bonne application du traité d'assistance et de la politique que celui-ci implique. Toutefois, il ne saurait résulter de ce manquement au traité de non-agression la caducité du traité d'assistance, à moins que ledit manquement ne prenne une gravité telle et qu'il soit à ce point persistant que le gouvernement français se trouve justifié à exercer des représailles qui, de sa part, pourraient prendre la forme d'une dénonciation du traité d'assistance. Ce serait là une mesure très grave qui ne pourrait être envisagée que si tous les efforts en vue de la cessation du manquement constaté s'étaient révélés inopérants.

*
* *

Il résulte de cet examen que le seul terrain sur lequel on puisse se placer pour remettre en question, en dehors de l'usage de la clause de dénonciation selon les conditions de date et de délai qu'elle énonce, le pacte franco-soviétique est celui de l'existence de la Société des Nations, comme élément effectif de la vie internationale actuelle, un tel élément étant le support dudit pacte.

La France a pratiqué la politique de la sécurité collective sur la base de la Société des Nations. Elle a ajouté aux éléments de sécurité collective qu'apportait la Société des Nations le complément de ses accords politiques et notamment du pacte franco-soviétique. La base de celui-ci s'évanouit si la Société des Nations disparaît comme facteur politique.

De son côté, le gouvernement soviétique a à faire semblable appréciation pour son propre compte. L'opinion à laquelle il s'arrêtera aura une influence directe sur la valeur qu'il reconnaîtra à ses engagements de 1935. Elle nous intéresse donc au premier chef.

D'autre part, l'efficacité d'un traité comportant des obligations d'assistance dépend des dispositions de chacun des contractants, du degré de valeur qu'il lui reconnaît à chaque instant. La psychologie du gouvernement soviétique au moment où nous serions attaqués est un élément de notre sécurité.

Il convient donc, semble-t-il, de ne pas laisser subsister l'état d'incertitude dans lequel on se trouve actuellement et que traduisent tant la correspondance diplomatique que les préoccupations du monde politique.

Procéder à un tel examen est conforme à la bonne foi qui est le meilleur gage d'efficacité des traités. C'est conforme aussi à notre intérêt si, dans l'état actuel des choses, le pacte franco-soviétique, selon ce qu'écrivait M. Coulondre le 19 octobre 1938, ne nous garantit ni contre une entente entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne ni contre une intensification de l'action du Komintern en France.

(1) Le texte du traité de non-agression franco-soviétique précité est reproduit au tome II de la première série sous le n° 48.

Entrer dans un tel examen n'en préjuge en rien le résultat quant aux relations politiques entre la France et l'U.R.S.S. Actuellement, ces relations sont définies par un traité d'assistance qui n'est pas l'équivalent d'un traité d'alliance défensive; c'est un traité d'assistance contre l'agresseur éventuel, traité tendant à fortifier par là l'effort, ébauché dans le pacte de la Société des Nations, de résistance commune contre l'agresseur. Si cette formule de sécurité est jugée impraticable ou inefficace dans les circonstances actuelles, on peut en chercher une autre par un retour au procédé de l'alliance défensive. La différence est qu'on ne cherchera pas à organiser la paix par un effort collectif contre l'agresseur, mais qu'un état estimant que le maintien de la puissance politique d'un autre état est pour lui un intérêt vital, s'engagera à défendre cet état s'il est attaqué et obtiendra, pour le même motif, un engagement semblable à son profit.

Avons-nous intérêt à entrer dans cette politique, à y entrer en aménageant à cet effet notre traité avec l'U.R.S.S., avons-nous intérêt, entrant dans cette politique, à entrer dans des accords de cet ordre avec d'autres, ou, à l'inverse, avons-nous intérêt à nous attacher à une politique d'isolement ? Ce sont là des questions d'ordre politique qu'on a voulu seulement faire apparaître sans en préjuger la solution. Elles ne peuvent, au surplus, être examinées qu'en tenant compte aussi de nos accords politiques avec d'autres pays.

248

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 615. *Rome, 29 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 janvier 1939.)

L'effet produit à Rome par notre réponse à la dénonciation italienne des accords de 1935 [1] est encore malaisé à définir. Nous nous trouvons au cœur des courtes vacances de fin d'années, Le chef du gouvernement est absent, le comte Ciano l'a accompagné pendant deux ou trois jours dans la résidence de Rocca delle Camminate où se trouvent d'ailleurs réunis les autres membres de la famille de M. Mussolini. Peut-être l'attitude à prendre en présence de notre communication du 26 décembre n'est-elle donc pas encore arrêtée d'une manière bien nette. Depuis le début de cette semaine en effet, les attaques de fond contre la France continuent assurément leur train, et la pensée la plus extrémiste en matière de revendications italiennes s'est exprimée de nouveau à plusieurs reprises notamment dans les articles du *Relazioni*

[1] Les textes de la dénonciation italienne et de la réponse française sont ci-dessus reproduits sous les nºs 166 et 223.

Internazionali (mon télégramme nº 2557) [1] et de *Regime Fascista* (mon télégramme nº [2569]) [2]. D'autre part l'éditorial publié hier par M. Gayda dans le *Giornale d'Italia* [3] a montré dans quel sens les prétentions italiennes sur la Tunisie allaient peut-être s'infléchir. La querelle avec la France est donc, si l'on peut dire, abondamment nourrie et l'on prend grand soin de ne pas la laisser se calmer. Hier encore, les crieurs de journaux dans les rues de la capitale vociféraient la nouvelle de « violentes démonstrations anti-italiennes en France », sans que les informations publiées par les feuilles qu'ils vendaient justifiassent en fait le moins du monde une telle annonce.

Mais ces démonstrations diverses d'un esprit persistant de polémique ne semblent pas cependant dénoter, dans les développements de la campagne de presse, une poussée nouvelle, déterminée par une nouvelle consigne, générale et positive. Les journaux laissent même percer, non pas bien entendu dans leurs éditoriaux, mais comme toujours par le moyen d'expression indirecte de leurs correspondances de l'étranger, quelques signes d'un désir de causer et du désappointement que l'on éprouverait, si toute possibilité de conversation se trouvait désormais écartée. Faut-il admettre que cette attitude, à la fois violente et flottante, réponde en partie à la préoccupation de ménager l'Angleterre, de ne pas faire mentir les assurances que le comte Ciano aurait données à lord Perth et d'après lesquelles on devait s'attacher ici à ne pas envenimer la situation jusqu'à l'arrivée de M. Chamberlain et de lord Halifax? Ces assurances ne sont remplies, en tout cas, que d'une manière très relative et il faut beaucoup d'optimisme ou de naïveté pour regarder comme négligeable l'obstination qu'apporte la presse italienne à verser chaque jour du vinaigre sur les plaies qu'elle a elle-même ouvertes.

Rien ne permet cependant de préciser le résultat des réflexions auxquelles M. Mussolini aura pu se livrer au cours de sa retraite romagnole.

Dans certains milieux romains et notamment dans les hautes sphères vaticanes, on semble disposé à croire que les violences de la campagne anti-française et l'âpreté des revendications que formule inlassablement la presse italienne ne constitueraient qu'une manœuvre, le gouvernement fasciste n'étant, au fond, nullement désireux d'encourir le risque redoutable d'une guerre [4]. Pour ma part, je ne prendrai certainement pas la responsabilité

[1] Du 27 décembre, non reproduit. Ce télégramme analysait un article paru dans la revue *Relazioni Internazionali* sous le titre : « Pas un pouce de territoire ! », et qui reprochait au ministre français des Affaires étrangères d'avoir, « entre une politique d'innovation courageuse et de compréhension et la conception de la revanche traditionnelle, préféré cette dernière ». L'Afrique constituant l'unique continent où les populations en surnombre de l'Italie pouvaient trouver pain et travail, « la question de la Tunisie s'impos(ait) et sa solution (était) le seul moyen de garantir la paix européenne aujourd'hui et demain ».

[2] Du 27 septembre, non reproduit. L'article du *Regime fascista* auquel il est ici fait allusion, répondant à un article de la *France militaire*, indiquait que les cent divisions italiennes mobilisables tiendraient fort bien tête « à autant de divisions composées de Français, de Juifs, de Nord-Africains, de nègres et de jaunes que la France peut mettre sur pied » en cas de besoin.

[3] Dans le *Giornale d'Italia*, M. Gayda indiquait que la Tunisie, protectorat, ne pouvait être considérée comme un territoire français, que les autres états avaient leur mot à dire en ce qui concernait son régime et les droits antérieurs des tiers, et que la France se trouvait dans son tort lorsqu'elle voulait transformer par une loi en citoyens français les citoyens étrangers émigrés ou nés en Tunisie (télégramme de Rome nº 2574, du 28 décembre).

[4] Sur cette appréciation du Vatican, voir ci-dessus les nºs 226, 238.

d'affirmer qu'une telle opinion a des chances de correspondre à la réalité. Quand on se demande en effet ce qui s'est passé entre le printemps et l'automne de 1938 et qui puisse expliquer la soudaine volte-face de l'attitude de l'Italie, on ne trouve qu'un seul événement de grande portée, la crise tchécoslovaque. C'est en effet l'exemple de l'affaire des Sudètes et de son aboutissement à Munich qui, a l'heure actuelle, agit indubitablement sur l'esprit de M. Mussolini. C'est la réalisation de cette nouvelle étape de l'expansion allemande qui, de toute évidence, a modifié radicalement, depuis le mois de mai de cette année, la thèse italienne à l'égard des accords du 7 janvier 1935. Or, peut-on penser que cet exemple, avec le souvenir des éventualités extrêmes qu'il comportait de la part du Reich dans l'après-midi du 28 septembre, n'ait inspiré ici que l'idée d'une manœuvre ou d'un bluff même orchestré de la manière la plus grandiose? Dans cette hypothèse même, une manœuvre, lorsque les circonstances finissent par lui donner l'ampleur que nous observons aujourd'hui, ne risque-t-elle pas à la longue d'entraîner ceux qui la tentent beaucoup plus loin qu'ils ne l'auraient imaginé au départ? Il faut enfin considérer que les gains réalisés en deux étapes par l'Allemagne avec l'aide de l'Italie, au cours de l'année qui prend fin, ont été énormes, que, d'autre part, le dessein allemand de réaliser bientôt une troisième étape d'expansion en direction de l'Ukraine commence à s'affirmer assez clairement. Peut-on, dès lors, supposer qu'en présence du déséquilibre de prestige qui tend à s'accroître encore entre les deux partenaires de l'Axe, l'Italie fasciste ne sente pas la nécessité de réaliser elle-même sans retard des gains suffisamment éclatants? On voudrait être assez optimiste pour estimer que M. Mussolini classera dans cette catégorie de profits, en l'absence de toute acquisition territoriale, ceux que représenteraient pour lui une consolidation des conventions de 1896 en Tunisie, l'obtention d'un port franc à Djibouti et un remaniement, favorable à l'Italie, du régime du canal de Suez. Je n'oserais cependant, en ce qui me concerne, affirmer à l'heure présente que l'attitude du gouvernement fasciste et le bruit qu'il mène autour de ses réclamations n'aient d'autre objet que d'aboutir à la réalisation d'un programme de cet ordre. Si l'on fait abstraction des articles plus ou moins officieux publiés par la presse de la Péninsule, on ne connaît pas encore avec exactitude l'étendue véritable des prétentions du Duce. Il est probable que celles-ci sont élastiques, évoluent entre un minimum et un maximum et ne seront définitivement arrêtées qu'en fonction des obstacles qu'elles rencontreront et de la situation diplomatique que M. Mussolini trouvera devant lui.

Quoi qu'il en soit, je répéterais aujourd'hui ce que je disais au mois de juin dernier : un bluff ne peut rester un bluff au détriment final de ses auteurs, que s'il est traité comme une réalité, pris au sérieux et traité comme tel par ceux qu'il a pour but d'intimider.

Mais, à examiner à fond la situation actuelle, on en revient toujours à conclure — et c'est là l'élément inquiétant — que M. Mussolini, s'il a pu, dans le passé, jouer plus ou moins librement de certaines conjonctures, ne dispose plus aujourd'hui des mêmes possibilités, pour les jeux d'équilibre auxquels se complaît traditionnellement la politique italienne. Bon gré mal

gré, cette dernière est présentement soudée à l'axe Rome-Berlin. Or l'Axe a jusqu'à présent rapporté tout à l'Allemagne et rien à l'Italie. L'Axe est impopulaire en Italie. Il faut donc de toute nécessité qu'il commence à payer. Sinon, paiera-t-il demain? Or il ne peut payer qu'aux dépens de la France et ne faut-il pas profiter de ce que la France est — du moins le croit-on — encore dans un état de désordre et de moindre résistance? Si l'on fait le bilan des réflexions qui, en bonne logique, devraient hanter présentement à cet égard le cerveau de M. Mussolini et celui des extrémistes du fascisme, on est fort tenté de penser que les plus grandes probabilités ne sont pas de voir cet Himalaya n'accoucher que d'une simple souris. Comment, en effet, réussirait-on ici, en pareil cas, malgré les ressources d'adaptations presque infinies d'une presse et d'une propagande disciplinées, à concilier la minceur des résultats obtenus avec les nécessités de prestige qui s'imposent de plus en plus au régime fasciste? Toute reculade serait, sinon impossible, du moins singulièrement difficile à opérer.

Il est vrai qu'à Berlin on ne paraît pas envisager avec beaucoup d'enthousiasme la perspective d'avoir peut-être à appuyer jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la guerre, des revendications italiennes étendues. J'ai eu récemment par un informateur allemand confirmation des renseignements et impressions que M. Coulondre a recueillis à ce sujet [1]. On irait certainement au secours de l'allié italien en cas d'appel de sa part ou en cas de guerre générale, mais on ne marcherait qu'avec répugnance, dans la conviction que la conquête de la Tunisie ou de Djibouti par l'Italie ne vaut certainement pas les os d'un soldat allemand, alors que l'Anschluss et la réunion des Sudètes au Reich ont pû être réalisés pacifiquement et que peut-être la poussée vers l'Est est également susceptible d'aboutir sans guerre à des profits substantiels. Sans doute commence-t-on à penser dans les milieux dirigeants du Reich que l'affaire prend mauvaise tournure et qu'il faut essayer de calmer les ardeurs romaines. De ce côté, on devrait donc pouvoir espérer qu'une influence modératrice s'exercera sur le gouvernement fasciste.

Du côté anglais, nous devrions pouvoir y compter encore davantage. En réalité, je crois que nous devrions nous garder de concevoir sur ce point de trop grandes illusions. J'ai été en effet frappé de voir à quel point lord Perth était, si je puis dire, perméable aux diverses argumentations italiennes [2]. Qu'il s'agisse de considérer comme justifiée la dénonciation des accords de 1935, ou d'admettre la légitimité des griefs fascistes contre notre attitude de 1918 lors de la dénonciation des conventions de 1896, qu'il s'agisse d'autre part des reproches qui nous sont faits ici de n'avoir pas rempli les obligations du traité de Londres et d'avoir mal agi à l'égard de l'Italie pendant la période des sanctions, mon collègue britannique, même sur ce dernier point, paraît toujours d'accord avec les thêses du gouvernement de Rome. Il semble admettre également qu'en ce qui concerne l'Éthiopie et les modalités de la liberté d'action que nous avions laissée à l'Italie pour l'extension de son influence dans ce pays, un malentendu s'était produit entre M. Laval et M. Musso-

(1) Voir ci-dessus les nos 77, 87, 113, 145, 202, 245.
(2) Voir ci-dessus les nos 28, 183, 227.

lini et que la responsabilité de ce malentendu devait être recherchée plutôt chez les Français. Enfin lord Perth nous a évidemment donné tort une fois de plus, dans une occasion significative, lorsqu'après avoir entendu la lecture que je lui faisais de notre réponse à la communication italienne du 17 décembre, il m'a exprimé son étonnement et son regret de ce que nous n'eussions pas répondu par l'amorce d'une conversation à la suggestion voilée que formulait *in fine* la note du comte Ciano.

J'ai dû naturellement rectifier avec force les opinions de mon collègue sur tous ces points. Mais je ne crois pas l'avoir entièrement convaincu pas plus que je n'ai altéré l'optimisme vraiment déconcertant dont aussi bien d'ailleurs que tous ses collaborateurs, il persiste à faire preuve dans ses pronostics sur les développements des revendications italiennes. Le conseiller de l'ambassade d'Angleterre n'exprimait-il pas, hier encore, en présence de son collègue français, l'avis que la manifestation du 30 novembre à la Chambre des députés avait été peut-être organisée à l'insu de M. Mussolini, et que certainement le Duce se contenterait de satisfactions réduites, à l'exclusion de toute acquisition territoriale? Si M. Chamberlain et lord Halifax arrivent à Rome dans cet état d'esprit, et si l'exposé d'un programme italien plus accentué, *à la Berchtesgaden*, les trouve surpris, vaguement évasifs et courtois, le dynamisme fasciste aura tôt fait d'exploiter au maximum leurs silences et leurs hésitations, et la brèche ne pourra plus être aveuglée. Si au contraire ils parlent net et affirment qu'ils seront aux côtés de la France au cas où l'un voudrait porter la moindre atteinte à quelqu'un (*sic*) de ses droits de souveraineté territoriale, la modération et la prudence pourront alors, mais alors seulement, reprendre leur part dans les réflexions des dirigeants fascistes et de leur chef. D'ici là, tout nous commande une grande réserve dans nos pronostics sur l'attitude du gouvernement britannique.

Tels sont à mon avis, vus de Rome, les éléments capitaux de la situation actuelle. Peut-être Votre Excellence jugera-t-elle qu'ils sont, notamment en ce qui concerne les arrière-pensées véritables de M. Mussolini, évalués avec une logique et une rigueur trop pessimistes, en ce pays gouverné par un seul homme qui incarne en lui la mobilité italienne et la virtuosité traditionnelle déployée ici en matière de volte-face. Il est possible que les développements de cette situation fassent perdre à la logique ses droits et qu'au lieu de rencontrer M. Mussolini menaçant et plein de foudres, la bonne volonté souriante de M. Chamberlain trouve à Rome, comme on semble dès maintenant l'espérer à l'ambassade d'Angleterre, une atmosphère détendue, et un « geste » italien de paix, favorisé peut-être par les conséquences éventuelles de l'offensive actuelle des nationalistes en Espagne [1].

Aucun élément positif ne permet toutefois, jusqu'à présent, de considérer comme fondé et raisonnable un tel optimisme, car une hypothèse peut également se réaliser que lord Perth et ses collaborateurs ne paraissent pas avoir, une seule minute, envisagée, c'est que Mussolini et le comte Ciano les ait trompés, endormis et manœuvrés, pour amener à Rome les ministres britanniques dans le piège préparé à leur intention.

[1] Sur cette offensive, voir ci-dessus le n° 239 (note).

249

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1400 [1]. *Berlin, 29 décembre 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 février 1939.)

Le début de cette dépêche analyse les articles consacrés par la presse allemande à la tension franco-italienne, en en tirant la conclusion suivante :

« Ainsi, des commentaires que consacre la presse allemande au différend franco-italien, une double impression se dégage : tout d'abord l'impression que l'Axe continue à fonctionner. Comme les semaines précédentes, les journaux du Reich ne se font pas faute de reprendre les arguments de la polémique italienne, d'épauler, dans la mesure où cela convient à l'Allemagne, la campagne d'intimidation poursuivie, contre nous, en Italie. Mais il se dégage également une impression tout aussi nette. Qu'il s'agisse du libellé des manchettes, de la place faite à la rubrique franco-italienne, de l'accueil réservé même parfois aux nouvelles de source française, il n'est pas douteux que les feuilles du Reich ont reçu la consigne, sinon de se montrer objectives, du moins de garder une attitude prudente. »

A quels mobiles attribuer cette réserve? La presse ne saurait nous éclairer sur ce point. C'est à travers les conversations des personnalités du gouvernement et du parti, à l'occasion ou d'une confidence ou d'une boutade qu'il est possible de lever un coin du voile.

Si nous nous appliquons, en cette fin d'année, à faire un effort de synthèse des informations recueillies, depuis un mois, par cette ambassade, à l'égard du différend franco-italien, et de l'attitude assumée par l'Allemagne (informations qui ont fait l'objet d'un certain nombre de télégrammes, notamment des télégrammes nos 4590 et 4594) [2], il semble ressortir ce qui suit :

1º Les revendications italiennes présentant un caractère *territorial*, c'est-à-dire, celles dont le maintien aboutirait à un conflit européen — ne sont populaires ni dans l'opinion allemande, ni même dans les milieux du parti, où l'Italie est tenue en piètre estime et couramment traitée de *Grosse Maul* (grande g...). On les trouve ridicules, déraisonnables et sans fondement.

2º Elles ne sont que très médiocrement goûtées des milieux dirigeants, qui ont des préoccupations tout autres que d'assurer à l'Italie des satisfactions méditerranéennes et ne se soucient aucunement de faire la guerre pour donner Tunis à l'Italie.

3º Ce sont ces dispositions que reflète la presse, en faisant largement écho

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduits sous les nos 244 et 245.

aux articles italiens, mais en s'efforçant de mettre en parallèle les deux thèses et en évitant le plus possible de se prononcer. Si la presse de province s'est parfois montrée plus indépendante, c'est sans doute que l'action du ministère de la Propagande se faisait moins directement sentir.

4° L'Allemagne est donc prête à soutenir diplomatiquement l'Italie dans toute la mesure où cet appui ne lui fera pas courir un risque de guerre. La satisfaction qu'elle a éprouvée des paroles de M. Chamberlain déclarant que la garantie anglaise à la France ne s'étendait pas à l'Afrique du Nord (1), de la décision prise par le gouvernement français de laisser le litige en dehors des conversations Chamberlain-Mussolini, montre bien sa véritable pensée : si l'Angleterre ne s'en mêle pas, si la France elle-même tient à ce que le débat reste purement entre Paris et Rome, aucune raison pour Berlin d'intervenir. C'est le pendant exact de l'attitude italienne pendant la crise tchécoslovaque et le développement de l'entrefilet du *Berliner Tageblatt* du 13 décembre (cf. T. n° 4471) (2) : les tiers n'ont pas à se mêler des affaires de leurs amis respectifs et encore moins à les aggraver.

5° L'insistance avec laquelle on répète partout ici que le différend n'ira pas à un conflit est symptomatique. Elle trahit ce que l'on se flatte d'obtenir. Mais cela indique aussi que l'Allemagne pourrait se charger volontiers d'une médiation genre Munich. Et, dans cette médiation, elle n'appuierait les exigences extrêmes de l'Italie que dans la mesure où elle nous sentirait faiblir et croirait donc pouvoir, sans risques, exiger de nous des avantages qu'aujourd'hui, elle n'escompte sans doute pas.

250

M. DE BRANTES, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE ADJOINT À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 1043 (3). *Londres, 29 décembre 1938.*

La position du gouvernement sur la question du service national et les modalités d'application envisagées pour le « Registre national volontaire » ont été définies devant le Parlement au cours de la séance du 20 décembre. M. Ernest Brown, ministre du Travail, parlant au nom du Cabinet, a fait un exposé dont le résumé est donné ci-après.

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 102 (note).
(2) D'après ce télégramme, non reproduit, la déclaration du Premier ministre britannique suivant laquelle l'Angleterre n'était pas tenue à assister la France en cas de conflit franco-italien était bien vue à Berlin : « Les dirigeants du IIIe Reich sont évidemment satisfaits de voir l'Angleterre rester sur la réserve et justifier ainsi l'attitude qu'ils désirent eux-mêmes conserver à l'égard du différend franco-italien ».
(3) Extraite des archives de la Guerre.

Le système qui va être prochainement mis en vigueur, a-t-il dit, est un système provisoire. Après une période d'essai, ses résultats seront à la fin de mars soumis au Parlement : celui-ci devra alors se prononcer sur la prolongation du régime volontaire ou sur l'adoption du principe de l'obligation. Pour le moment, le gouvernement se propose deux buts :

1° Encourager et guider un peuple libre vers l'enrôlement dans des services où l'instruction serait donnée en vue de rendre chacun apte à remplir le rôle qui lui reviendrait en temps de guerre;

2° S'assurer que les individus, dont la présence paraît indispensable dans leur emploi du temps de paix, ne soient pas mobilisés.

Certes, a ajouté le ministre, les restrictions que comporte ce dernier objet ne s'appliqueront pas aux hommes qui désirent choisir la carrière des armes. Ceux qui, dès le temps de paix, veulent s'engager dans les armées de Terre, de Mer et de l'Air n'en seront pas détournés. Mais le devoir du gouvernement est d'éviter que les hommes indispensables aux industries de guerre, par exemple, ne contractent dès maintenant un engagement qui, au moment de la mobilisation, les arracherait aux emplois où ils sont les plus utiles. Dans la prochaine guerre, en effet, « le front industriel sera la pièce maîtresse de la Défense nationale »... « Car une nation ne peut faire durer son effort militaire que si elle est en mesure d'assurer d'une façon satisfaisante le ravitaillement en vivres, en matières premières et en matériel de guerre ».

Dans ce but, il sera établi une liste des hommes et des femmes indispensables à la fabrication des armements et à l'entretien de la vie de la population civile. Le gouvernement envisage d'englober dans cette catégorie tous les travailleurs de l'agriculture ainsi que ceux qui appartiennent à certaines professions non essentielles pour la Défense nationale (papier, imprimerie, textile, chaussure). Pour ces dernières catégories, seuls les travailleurs spécialisés âgés d'au moins 25 ou 30 ans seraient maintenus dans leur emploi.

C'est seulement sous cette forme que le projet gouvernemental a recours au principe de l'obligation. Bien loin d'obliger tels ou tels citoyens à prendre du service dans les formations combattantes ou dans les organisations de défense civile, on se propose seulement d'en *interdire* l'accès à certains individus. Mais ceux-ci ne seront pas même contraints de continuer à exercer en temps de guerre leur profession du temps de paix. « Il n'y a pas dans tout cela l'ombre d'une conscription ou d'une obligation ».

Le gouvernement espère que ceux qui ne figurent pas sur les listes d'emplois réservés — et ils constituent la très grande majorité de la population — comprendront qu'il est de leur devoir de s'engager dans l'un ou l'autre des services de Défense nationale. En vue d'orienter les bonnes volontés, le ministère du Travail est en train d'élaborer un manuel qui fera ressortir les besoins des différents services et les aptitudes exigées pour chacun d'eux. Ce manuel sera distribué dans le courant de janvier à toutes les familles du Royaume-Uni.

*
* *

En résumé, le gouvernement paraît avoir cherché surtout à atténuer autant que possible la portée des mesures actuellement envisagées. Le « Service national volontaire », tel que l'a défini M. Brown, se réduit en somme à très peu de chose et le « Registre national » se ramène à une liste d'affectations spéciales. Il paraît douteux que les déclarations ministérielles résumées ci-dessus déclenchent un grand mouvement d'engagements. On a même plutôt l'impression que le gouvernement veut éviter ce mouvement. Peut-être cherche-t-il simplement à gagner du temps : en indiquant d'une part aux partisans du principe de l'obligation que leur thèse n'a pas été rejetée *a priori* et qu'elle pourra être discutée à nouveau en mars, et d'autre part aux adversaires de ce principe, que le gouvernement ne prend actuellement aucune mesure susceptible de préjuger de la décision du Parlement. Oserait-on espérer qu'au mois de mars, lorsque les Chambres seront appelées à se prononcer sur l' « expérience » en cours, les services compétents auront mis au point un programme d'utilisation des ressources nationales de personnel en temps de guerre?

251

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1219 à 1224 (1). *Bucarest, 30 décembre 1938, 2 h 15.*

(*Reçu :* 2 h. 10, 2 h. 20, 2 h. 30.)

M. Gafenco a tenu à me signaler ce matin les graves inquiétudes que cause au Roi et au gouvernement de Bucarest l'attitude actuelle de la presse allemande, évidemment due à un mot d'ordre (2). Ces attaques violentes et répétées contre la Roumanie et son souverain donnent à penser au nouveau ministre qu'à la suite de l'exécution de Codreano et de ses compagnons (3), le Führer nourrirait pour le roi Carol des sentiments semblables à ceux qu'il professait naguère à l'égard de M. Benès.

La Roumanie se trouve donc dans une situation grave et voit désormais son indépendance menacée par le Reich, qui dispose de puissants moyens d'action tant à l'intérieur du pays par ses minorités qu'à l'extérieur par la pression qu'il peut faire exercer aux trois frontières ukrainienne, bulgare et hongroise.

Si la Roumanie est décidée à se défendre par tous les moyens, elle entend cependant essayer d'abord la méthode de la conciliation.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur les attaques de la presse allemande contre Bucarest, voir ci-dessus les nos 34, 42.
(3) Sur cette exécution, voir, au tome XII de la présente série, le no 455.

Les sentiments relativement modérés qui, selon M. Gafenco, seraient ceux du maréchal Goering, l'intransigeance du chancelier Hitler et de MM. Goebbels et Himmler risqueraient de mettre obstacle pour le moment à une entente directe de la Roumanie avec le Reich.

Le ministre des Affaires étrangères m'a indiqué que la Pologne avait offert à cette fin ses bons offices au gouvernement de Bucarest qui, justement défiant, avait décliné la proposition; par contre, j'ai cru comprendre que si la possibilité d'un rapprochement germano-roumain par l'entremise de la France se présentait dans un avenir plus ou moins éloigné, M. Gafenco serait tenté d'y voir la meilleure solution aux difficultés présentes. Mais le temps presse et la nécessité s'impose d'une action immédiate.

Dans ces conditions, le gouvernement royal serait désireux d'améliorer ses relations avec l'Italie afin d'édifier, si possible, avec cette puissance un plan de pacification danubienne comportant une détente avec Berlin et offrant à Rome la faculté de regagner des avantages en Orient et de trouver ainsi une compensation à tous ses déboires antérieurs et postérieurs à Munich. Le ministre a précisé qu'il tenait à nous en aviser lui-même au préalable afin de bien marquer qu'il ne s'agissait pas d'un changement d'attitude à notre égard et d'éviter que sa politique ne fît l'objet dans notre pays d'interprétations erronées.

J'ai fait observer à M. Gafenco que la presse de Bucarest ayant jusqu'à présent pris nettement partie contre les revendications méditerranéennes de l'Italie, il me paraissait en tout cas souhaitable qu'il continuât à en être ainsi. Le ministre m'a donné à ce sujet les assurances les plus formelles en me répétant qu'il ne saurait être question de soutenir le point de vue italien contre la France.

C'est seulement par des formules générales de rapprochement italo-roumain qu'on cherchait ici à gagner les sympathies du Duce.

M. Gafenco du reste . . . [1] de faire sa visite traditionnelle d'allié à M. Stoyadinovitch, aussitôt après le voyage du comte Ciano à Belgrade [2].

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit enfin qu'il avait tenu à s'exprimer en toute franchise et que nous ne devions pas perdre de vue que la base de sa politique serait toujours l'entente avec la France et l'Angleterre.

Dans les déclarations qu'il a faites ce soir à la radio, M. Gafenco n'a fait, bien entendu, aucune allusion aux intentions qu'il m'avait exprimées dans la matinée. Il s'est borné, après avoir rappelé la fidélité de la Roumanie à sa politique traditionnelle, à inviter l'Italie à « contribuer dans la plus large mesure à la prospérité pacifique de l'Orient européen ».

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Sur ce voyage, voir ci-après les nos 412, 416, 433.

252

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3267. Réservé. *Prague, 30 décembre 1938* (1).

(*Reçu :* 18 h. 45.)

A rapprocher de mon télégramme nº 3259 (2).

Je me réfère à la dépêche nº 719 de Votre Excellence sous le timbre des Relations commerciales (3), aux dépêches nos 1146 et 1148 de l'ambassade de France à Londres qui m'ont été communiquées sous bordereau nº 722 (4) et au télégramme nos 1275 à 1278 de Votre Excellence (5), ainsi qu'aux conditions dans lesquelles va s'ouvrir la négociation commerciale franco-tchécoslovaque dont le motif et le cadre ont été indiqués dans le télégramme nos 1251 à 1258 (6) et 1279 (7) et 1285 (8) de Votre Excellence.

Si l'on veut examiner sous un angle un peu différent le problème que pose l'éventualité d'une aide franco-anglaise à apporter à la Tchécoslovaquie dans le cadre financier, économique et commercial, on peut dire que ne rien faire, agir dans un but principalement humanitaire (négociations de Londres concernant l'emprunt à garantie franco-anglaise), ou agir comme en période normale (cadre de la négociation commerciale franco-tchécoslovaque qui doit s'ouvrir ces jours-ci) ne contrariera en rien le processus d'asservissement de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne. Si l'on voulait tenter d'arrêter celui-ci, il

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 28 décembre, ci-dessus publié sous le nº 237.
(3) Du 26 décembre, ci-dessus analysée sous le nº 237 (note).
(4) La dépêche de Londres nº 1146, du 17 décembre, faisait état du départ pour Prague de M. Pospisil, de son entrevue le 16 avec les diplomates français à Londres, et de son désappointement quant aux prévisions chiffrées de l'emprunt garanti à son pays. La dépêche nº 1148, du 19 décembre, transmettait le message remis par la Trésorerie britannique à M. Pospisil : Londres ne se jugeait pas en mesure d'augmenter les avances consenties à la Tchécoslovaquie.
(5) Du 19 décembre, partiellement reproduit ci-dessus sous le nº 175.
(6) Il s'agit en fait du télégramme nos 1251-1252, du 8 décembre, par lequel le Ministre indiquait que la situation résultant des remaniements territoriaux en Tchécoslovaquie conduisait à envisager la révision des rapports contractuels franco-tchécoslovaques en ce qui concernait les contingents accordés à Prague. M. Bonnet désirait que fût entamée sans tarder une négociation pour arrêter les ajustements nécessaires en matière de contingents avant le 1er janvier 1939.
(7) Par télégramme nº 1279, du 20 décembre, le Ministre déclarait voir de sérieux inconvénients à l'envoi d'une délégation à Prague : la suggestion tchécoslovaque d'une délivrance réciproque, à titre provisoire, des licences d'importation sur la base des contingents normaux pour 1939 ne pouvait être retenue.
(8) Par télégramme nº 1285, du 26 décembre, le Ministre annonçait la prochaine arrivée à Prague du négociateur français. La Tchécoslovaquie se verrait ouvrir, le 1er janvier 1939, à titre provisoire, ses contingents trimestriels normaux diminués des quantités à attribuer à l'Allemagne à raison du territoire des Sudètes. Les services compétents tchécoslovaques devaient fixer leurs demandes quant à l'élargissement désiré des contingents.

faudrait envisager un effort généreux dont le but serait non seulement d'aider l'économie tchécoslovaque à conserver une certaine indépendance (il faudrait prendre à cet égard des garanties), mais de produire sur le fatalisme de l'opinion publique un choc psychologique vivifiant. Si après les séances de la commission internationale de Berlin qui ont convaincu le gouvernement tchécoslovaque de la nécessité de s'entendre directement avec le gouvernement du Reich, une pareille entreprise n'aurait jamais eu grand chance de succès, elle en aurait aujourd'hui moins encore. Par contre, le risque grandit d'un effort qui serait finalement fait au profit de l'Allemagne. Mais d'un autre côté, pareil effort constituerait l'unique moyen quoique incertain d'empêcher la Tchécoslovaquie de tomber complètement sous la dépendance du Reich.

Je me demande, d'ailleurs, si la France serait capable de faire un pareil effort : même au temps de l'intimité politique, nos négociations commerciales et financières avec la Tchécoslovaquie ont toujours laissé les interlocuteurs mécontents les uns des autres. Je doute également que l'Angleterre, dont le concours serait nécessaire, accepte de donner celui-ci pour une opération qui peut être jugée aléatoire et dépassée par les événements.

253

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2597 à 2599. *Rome, 30 décembre 1938, 21 h.*

Que les démarches françaises aient, à l'avance, empêché M. Chamberlain d'assumer entre l'Italie et la France un rôle d'arbitre et de médiateur [1], aurait, si je suis bien renseigné, causé ici une vive déception. On comptait, en effet, que le Premier britannique, instruit des concessions éventuelles que la France pourrait faire, serait en mesure, à son retour de Rome, d'appuyer auprès de nous les revendications italiennes et d'amorcer ainsi une négociation avantageuse pour l'Italie. Aujourd'hui, on aurait l'impression que le voyage des ministres anglais aurait perdu beaucoup de son intérêt et l'on serait assez embarrassé devant une crise qui ne semblerait pouvoir être dénouée que par une initiative italienne, qu'on se refuserait à prendre, et par un échange de vues direct franco-italien, qu'on souhaiterait d'éviter.

D'ailleurs, toute l'attention et tous les calculs des dirigeants fascistes se tourneraient, de nouveau, du côté de l'Espagne. Les premiers résultats de l'offensive nationaliste [2] auraient réveillé l'espoir en une prochaine victoire

[1] Démarches qui se traduisaient dans les instructions adressées, le 27 décembre, par le Département au chargé d'affaires de France à Londres. Le texte de ces instructions est ci-dessus reproduit sous le n° 229.

[2] Sur cette offensive, voir ci-dessus le n° 239 (note).

du général Franco. On penserait que si les succès de celui-ci s affirmaient au cours des prochains jours, M. Chamberlain accepterait de lui reconnaître les droits de belligérance, de sorte que le voyage à Rome aurait quand même un sens et le coup de grâce serait porté à l'Espagne républicaine. En présence de ce triomphe, M. Mussolini serait, dit-on, en état de modérer les revendications qu'il adresse à la France.

Si, au contraire, la solution de l'affaire espagnole devait, cette fois encore, lui échapper, le Duce chercherait une compensation de notre côté; car il aurait besoin, à brève échéance, d'inscrire à son actif une réussite diplomatique, nécessaire au maintien de son prestige.

Le cas de l'Espagne pourrait, d'ailleurs, fournir l'occasion de sortir de l'impasse et de réunir une conférence à quatre, qui élargirait d'elle-même ses bases de discussion et en arriverait à évoquer l'ensemble du problème méditerranéen et le différend franco-italien.

Tels sont les renseignements et les impressions que l'on recueille dans les milieux romains informés. Encore ceux-ci ne négligent-ils pas d'ajouter que, seuls, M. Mussolini et le comte Ciano sachant où ils veulent en venir, les autres sont plus ou moins réduits aux conjectures.

254

Note du Cabinet du Ministre [1]

Visite de M. Areilza

Paris, 30 décembre 1938.

M. Areilza, qui était accompagné de M. Tur, agent commercial de France à Saragosse, a commencé par indiquer qu'il était sous-secrétaire d'État au ministère du Commerce du gouvernement de Burgos et qu'il venait prendre contact à titre officieux avec le ministère des Affaires étrangères. Il était de culture française et pensait que l'absence de rapports entre la France et l'Espagne nationaliste n'était de l'intérêt d'aucune des deux parties.

Or, il fallait bien se rendre compte que l'offensive actuelle sur la Catalogne [2] était décisive. Elle aboutirait à la prise de Barcelone. C'était « une offensive de conquête ». Il serait donc opportun que le gouvernement français « fît un geste » avant que les soldats espagnols n'arrivent à Port-Bou.

Précisant sa pensée, M. Areilza a souligné l'effet extrêmement fâcheux produit en Espagne nationaliste par l'arrivée à Barcelone, au troisième jour de l'offensive, du nouvel ambassadeur de France, M. Jules Henry [3]. On avait

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Sur la récente offensive nationaliste en Catalogne, voir ci-dessus le nº 239 (note).
(3) Sur les circonstances de l'arrivée du nouvel ambassadeur, voir ci-dessus le nº 239.

eu l'espoir qu'il ne se rendrait pas à son poste. Son arrivée en ce moment était un encouragement donné aux gouvernementaux et constituait psychologiquement un appui considérable dont les rouges tiraient parti.

Je me suis élevé contre cette interprétation. M. Jules Henry était nommé depuis deux mois. Il rejoignait son poste pour présenter ses lettres de créance à la date qui lui avait été fixée.

J'ai rappelé que la politique française était déterminée par le principe de la non-intervention. Les conflits intérieurs de l'Espagne devaient être réglés entre Espagnols. Ceci dit, tous nos efforts tendraient à humaniser le conflit par des échanges de prisonniers, par des interventions en faveur de condamnés à mort, par notre désir de voir aboutir les tentatives de médiation ou de trêve, etc.

D'autre part, M. Areilza avait insisté sur les réactions de l'opinion intérieure nationaliste. Il fallait également tenir compte de l'opinion publique française, que le gouvernement de Burgos ne ménageait pas. Tandis que le président Negrin retirait de son plein gré les volontaires étrangers et demandait à une commission internationale de venir vérifier le départ des brigades [1], Burgos avait refusé le plan de Londres, refusé de faire évacuer tous les contingents étrangers de ses armées, refusé toutes les tentatives de médiation ou de trêve [2]. Cela ne disposait pas notre opinion en sa faveur.

Toutefois le désir de tous les Français était d'être en bons termes avec l'Espagne future quelle qu'elle soit.

M. Areilza souligna alors que l'Angleterre, qui était pourtant dans la même situation que la France, avait un agent à Burgos, qui n'était pas seulement un agent commercial.

J'ai répondu que toutes les fois que nous avions suggéré l'envoi d'un agent commercial en Espagne nationaliste, il nous avait été indiqué qu'un tel agent ne serait pas accepté. Il fallait d'abord une reconnaissance politique.

M. Areilza insista : il y avait une grande différence entre la position anglaise et la position française. L'ambassadeur d'Angleterre était à Hendaye, et Londres avait un représentant à Burgos et un représentant à Barcelone. La France n'avait personne à Burgos. Elle venait d'envoyer un nouvel ambassadeur à Barcelone.

Il fallait se rendre compte que nous assistions à la fin de la guerre. Bientôt, plus tôt qu'on ne le croyait, Franco rétablirait la royauté en Espagne en la personne de Don Juan, le fils d'Alphonse XIII. Avant que ces événements ne se réalisent, ne serait-il pas opportun d'engager des conversations? Toutes celles que M. Areilza avait eues à Paris avaient abouti à une impasse, car il n'existait pas de relations entre la France et le gouvernement de Burgos. Il ne lui appartenait pas de préciser la manière dont ces relations pourraient être reprises, mais il était désirable qu'elles le fussent rapidement.

[1] Voir, au tome XII de la présente série, le n° 28 (note).

[2] Sur le refus opposé par Burgos aux récentes tentatives de médiation, voir ci-dessus les n°s 167, 176, 207.

M. Areilza partait pour Rome où il devait avoir d'importants pourparlers. Au fond, a-t-il indiqué vers la fin de la conversation, M. Mussolini et M. Chamberlain parleraient à Rome de l'affaire d'Espagne. La France ne pourrait-elle pas accepter à l'avance toute solution sur laquelle ces deux hommes d'État se mettraient d'accord pour régler l'affaire espagnole?

255

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 722 à 725. *Tokyo, 31 décembre 1938, 22 h., 22 h. 5.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 50.)

La crise intérieure japonaise a repris de plus belle. Le compromis que je vous ai signalé [1] n'a retenu les partis opposés que pendant quelques jours. Les modérés qui semblaient l'avoir emporté au début de décembre perdent constamment du terrain. On parle ouvertement du prochain départ du prince Konoyé et de profondes modifications dans la composition du gouvernement.

Les extrémistes attaquent sans arrêt le président du Conseil en disant qu'il n'a pu réussir aucune des entreprises importantes qu'il avait annoncées (parti unique, organisation de redressement moral, etc.); ils sapent ce qui lui reste d'autorité en lui déniant toute continuité dans ses vues et en le traitant de politicien amateur.

D'après un renseignement vraisemblable, cette propagande contre lui inquiéterait l'entourage de l'Empereur qui compte élever le prince Konoyé au rang de Genro et qui voudrait donc que son prestige ne fût pas trop atteint. On m'assure que les milieux de la Cour prépareraient sa retraite ostensiblement pour raison de santé avant la réunion des Chambres qui aura lieu le 20 janvier; on redouterait fort qu'il ne dût se retirer sur des interventions parlementaires lui faisant perdre la face.

On parle pour le remplacer de deux candidats principaux, le baron Hiramuna et le général Minani. Le premier est actuellement président du Conseil privé; il avait la réputation d'avoir partie liée avec les extrémistes mais, d'après un informateur, la Cour penserait l'avoir acquis et compterait se servir de lui pour brider ses anciens amis politiques. C'est un jeu dangereux. Le général Minani est gouverneur général de la Corée; il passerait pour sage et modéré et le rôle qu'il a joué après la rebellion de février 1936 [2] le rendrait en principe peu sympathique aux extrémistes. Cependant, un autre infor-

(1) A la date du 19 décembre : voir ci-dessus le n° 174.

(2) Sur cette rébellion de jeunes officiers nippons, voir au tome I de la présente série, les nos 230 (et note), 244.

mateur m'assure que les milieux militaires le verraient volontiers prendre le pouvoir.

La situation est en tout cas assez tendue pour que certains aillent jusqu'à croire vraisemblable un coup de force de la part de l'armée. La grande raison d'espérer que l'on n'en viendra pas là est que, d'après un renseignement qui me paraît bon, la marine est actuellement en très mauvais termes avec l'armée. Elle s'opposerait notamment au projet d'expédition militaire vers le Yunnan qui absorberait tous les crédits du prochain budget et empêcherait d'entreprendre de nouvelles constructions navales.

Ce projet du Yunnan aurait été repris ces jours-ci par l'armée de Chine que l'on n'avait pu brider qu'en annonçant comme imminent un arrangement avec la Chine. Mais quoique les négociations avec les Chinois continuent de façon certaine, elles ne semblent pas pour le moment donner de grands résultats.

Il en est de même des négociations avec la Russie. Pour la première fois, l'année se termine sans que le *modus vivendi* relatif aux pêcheries ait été prolongé. Il est entendu entre M. Litvinov et l'ambassadeur du Japon que les pourparlers reprendront au début de janvier, mais rien ne permet encore de prévoir qu'aucune des deux parties entend vraiment rabattre de ses prétentions. Naturellement, les Japonais font un rapprochement entre ce différend et la nouvelle qui parvient ici d'une entreprise possible de l'Allemagne en Ukraine au début du printemps [1], et cela ne contribue pas à calmer les esprits : les uns disent qu'il y a là une bonne occasion à ne pas laisser perdre, les autres s'effrayent d'une nouvelle aventure.

Communiqué à Changhaï sous les nos 416 à 419.

256

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2607 [2]. Réservé. *Rome, 31 décembre 1938* [3].

(*Reçu :* le 3 janvier 1939, 12 h.)

En cette fin d'année, la pensée, les projets du Duce demeurent toujours enveloppés de mystère. Bien qu'on ait quelque raison d'admettre que la réponse du gouvernement français à la lettre du comte Ciano, dénonçant les accords de janvier 1935 [4], l'ait déconcerté et embarrassé, M. Mussolini

(1) Sur cette dernière rumeur, voir ci-dessus les nos 6, 44, 116, 117, 139, 205, 212, 244.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier, en clair.
(4) La lettre du comte Ciano et la réponse du gouvernement français sont ci-dessus reproduites sous les nos 166 et 223.

n'a pas encore réagi, ou jugé bon de faire connaître ses réactions et de soulever le voile qui recouvre l'aspect positif de ses plans. La presse italienne expose, sur le mode le plus péremptoire et le plus véhément, un programme de revendications à la fois ample et insaisissable. Comporte-t-il des exigences territoriales? Respecte-t-il, en tout état de cause, la souveraineté et l'intégrité des possessions de la France? Que faut-il en prendre, que faut-il en laisser? Quelle est, dans les prétentions qu'il élève, et l'argumentation qui les appuie, la part qui revient à la tactique et celle qu'on doit tenir pour essentielle? Aucune voix officielle, aucun renseignement officieux de source sûre, ne nous l'indique.

Les amis, les familiers du dictateur sont, d'ailleurs, les premiers à avouer que celui-ci s'entoure d'un secret de plus en plus impénétrable, qu'il n'est plus le même qu'autrefois, qu'il a beaucoup changé, qu'il ne reçoit plus personne et que nul, aujourd'hui, sauf, peut-être, le comte Ciano, ne saurait dire ce qu'il prépare et vers quel but il se dirige.

Un fait, pourtant, semble acquis : c'est le malaise de l'opinion publique. Les conditions matérielles d'existence sont médiocres. Le niveau de vie d'un paysan ou d'un ouvrier italien est inférieur à celui d'un Français et même d'un Allemand. Les conditions morales laissent également à désirer. Derrière l'ardeur démonstrative des formations du parti se devine beaucoup de déception et de lassitude.

L'axe Rome-Berlin n'a pas gagné en popularité. Nombreux sont ceux qui se rendent compte qu'il a surtout profité à l'Allemagne, que l'Italie n'en a, jusqu'à présent, rien retiré, et que, dans tous les cas où les intérêts des deux pays se sont trouvés opposés, comme dans leur différend récent au sujet des frontières de la Russie subcarpathique, c'est l'Italie qui a dû s'incliner.

Il est donc probable que le Duce est soucieux de rétablir la situation et cherche, à brève échéance, un succès dont il a besoin. Mais où peut-il le trouver?

Il semble qu'il ait espéré, au moment de la mise en vigueur de son accord avec l'Angleterre, le rencontrer en Espagne. Bien vite, pourtant, il fut clair que le gouvernement britannique ne se séparerait pas, sur ce point, de la thèse française et n'octroierait les droits de belligérance au général Franco que dans la mesure où ce dernier se conformerait aux stipulations du comité de Londres. C'est alors qu'a été lancée, avec une brutalité et une soudaineté frappantes, une offensive de grand style contre la France. Entre les deux ordres d'idées, la simple succession des événements conduit à considérer qu'il y a un lien. Tout se passe comme si l'explosion antifrançaise avait été déterminée soit par une déception ou une rancune éprouvée à propos de l'Espagne, soit par le dessein d'obtenir, grâce à une pression menaçante, un changement d'attitude à l'égard du général Franco, soit par le souci de se ménager, en cas d'échec, un moyen de vengeance et de compensation. Depuis que les opérations des nationalistes espagnols [1] ont repris, on assiste même à une sorte de contre-épreuve. Car la publication des bulletins de victoire de l'armée franquiste a été presque immédiatement suivie d'un ralentissement de la

[1] Sur la récente offensive nationaliste, voir ci-dessus le n° 239 (note).

campagne dont nous sommes l'objet. On est donc fondé à tenir pour plausibles les déclarations d'un informateur, d'après lequel M. Mussolini pousserait plus ou moins son offensive contre la France, selon qu'il lui serait plus ou moins possible de célébrer le triomphe de sa cause et la confirmation éclatante de sa politique en Espagne.

Va-t-il, dans ses prévisions, jusqu'à envisager l'hypothèse d'une guerre contre nous?

Si l'on devait en juger par le langage de ses journaux, par l'espèce d'acharnement qu'il met à s'affranchir de tout ménagement envers nous, à couper tous les ponts qui mènent vers nous, il faudrait répondre à cette question par l'affirmative. A quoi, cependant, ceux qui ont l'expérience du fascisme objectent que, successivement, l'Allemagne, la Yougoslavie, l'Angleterre et maints autres n'ont pas été mieux traités et qu'on n'en saurait tirer aucune conclusion.

Il est vrai qu'aucun renseignement précis ne donne à croire, jusqu'ici, que des menaces militaires suspectes et exceptionnelles soient en voie d'exécution.

Mais il est vrai aussi que se colportent de divers côtés des bruits selon lesquels ces mesures seraient imminentes et déjà de nombreuses catégories de réservistes auraient été averties d'avoir à se tenir prêtes à rejoindre leurs unités au premier signal.

L'attitude éventuelle de l'Italie ne saurait, au surplus, être considérée indépendamment de celle de l'Allemagne.

Si M. Hitler se propose, dès le mois de mars prochain, de précipiter ses entreprises en direction de l'Ukraine [1], M. Mussolini ne peut l'ignorer. Il n'ignore pas non plus que le IIIe Reich n'éprouve pas une particulière envie de se battre avec la France, pour procurer la Tunisie à l'Italie. Mais il sait aussi — et nous pouvons, nous-mêmes, regarder comme certain — que, le jour où il appellera Hitler à son aide, celui-ci, conscient de la dette qu'il a contractée, lui portera secours.

Tout cela doit, semble-t-il, exposer le Duce à la tentation d'agir, avant que l'Allemagne ne soit, de son côté, engagée à l'est et au sud-est de l'Europe, de l'entraîner, bon gré, mal gré, derrière lui, fût-ce à l'occasion d'un fait accompli, et de l'empêcher, du même coup, de réaliser un nouvel accroissement de puissance, tandis que lui-même en serait, encore une fois, réduit à la posture du parent pauvre.

C'est bien ce que l'opinion italienne sent plus ou moins clairement et c'est bien ce qui la dispose à accorder créance à ceux qui racontent qu'un incident grave sera provoqué un de ces prochains jours, en Tunisie, ou un coup de force effectué à Djibouti.

Il est, d'ailleurs, à remarquer — et l'observation a son importance — que l'opinion italienne manifeste, devant des perspectives de ce genre, fort peu d'ardeur combative. L'idée d'une guerre contre la France n'a pas son agrément. L'excitation antifrançaise à laquelle se livre la presse de la Péninsule ne paraît pas avoir éveillé chez elle un vif écho et la grande foule ne s'est

[1] Voir ci-dessus les n°s 6, 44, 116, 117, 139, 205, 212, 244.

pas associée aux démonstrations de lycéens et d'étudiants qui ont été organisées pendant la première quinzaine de décembre.

Un autre facteur doit également peser sur les décisions de M. Mussolini: c'est l'attitude de l'Angleterre.

Que le Duce ait eu, en invitant M. Neville Chamberlain, et lord Halifax à lui rendre visite à Rome, et en déclenchant, aussitôt après, son offensive contre la France, l'intention de diviser les deux pays, de semer entre eux la défiance et de désarticuler leur collaboration, il n'est personne, semble-t-il, qui puisse encore en douter.

Il n'est pas douteux non plus qu'il n'ait songé à appliquer à son profit la recette employée avec tant de succès par l'Allemagne dans l'affaire des Sudètes et qu'il ne se soit imaginé, et probablement ne s'imagine encore que le gouvernement britannique, sensible au chantage, soucieux d'éviter une guerre à tout prix, assumerait le rôle d'un arbitre ou d'un médiateur et s'emploierait, dans une nouvelle conférence de Munich, à arracher à la France des concessions substantielles, sinon en Méditerranée, du moins sur la Côte des Somalis, qui n'est pas couverte par les accords de Pâques.

Peut-être même a-t-il conçu le projet de suggérer à la Grande-Bretagne de rester neutre, au cas d'un conflit italo-français, moyennant une neutralité parallèle de l'Allemagne, qui n'irait pas, d'ailleurs, sans la fourniture clandestine à son partenaire de l'Axe d'importants secours en matériel et en munitions?

Mais l'Angleterre, jusqu'à présent, n'a pas clairement défini sa politique. Elle a cru, ou feint de croire, à la pureté de l'âme de Mussolini. Elle a parlé et agi comme si la préoccupation de la paix était, avant tout, chère au Duce. Elle a donné, de part et d'autre, des gages contradictoires. Que peut-on attendre d'elle? Jusqu'à quel point l'Italie l'attirera-t-elle de son côté?

C'est évidemment à ce sondage que servira le séjour à Rome des ministres britanniques.

Et c'est assez dire l'intérêt capital qui s'y attache.

Quel qu'en doive être le résultat, l'examen de la situation montre que le conflit franco-italien requiert, de la part de la France, la plus grande attention, le plus grand sérieux.

En le provoquant de propos délibéré, M. Mussolini s'est ménagé la faculté de pouvoir jouer plusieurs jeux, allant de la négociation d'un accord économique et juridique (qu'il aurait pu obtenir à l'amiable et sans scandale) jusqu'à une guerre destinée à nous supplanter, avec l'aide de l'Allemagne, dans le bassin de la Méditerranée.

Entre ces divers partis, il est possible que le Duce n'ait pas encore arrêté son choix.

Mais c'est déjà beaucoup que, parmi les hypothèses auxquelles s'appliquent ses calculs, il ne faille pas tenir les plus graves pour invraisemblables.

Et pour le reste, il dépend, en grande partie, de nous, de notre fermeté, de la résolution que nous montrerons, de l'activité que nous déploierons, pour faire face à toutes les éventualités, que le Duce renonce à se jeter dans l'aventure et préfère des voies moins dangereuses.

257

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT (1)

Sur les rapports turco-syriens : projet d'instructions à M. Massigli

N. nº 787. *31 décembre 1938.*

I. Le gouvernement turc nous a fait part, par la voie, tant de M. Ponsot que de M. Suad Davaz, du prix qu'il attachait au règlement définitif de la question du Hatay (2).

II. Il convient, à cet égard, de rappeler qu'Ankara a éconduit assez sèchement l'émir Adil Arslan lorsque celui-ci l'a saisi, au mois de novembre dernier, du projet, cher à Damas, du partage du territoire (3). Il serait oiseux de souligner les raisons pour lesquelles M. Saraçoglu en a agi ainsi. Aussi bien nous sommes-nous abstenus d'intervenir en l'occurrence autrement qu'en levant le veto que nous avions opposé à cette démarche évidemment vouée à l'échec. Nous en avons laissé et l'initiative et la responsabilité à la Syrie. Nous n'avons plus qu'à prendre acte de l'insuccès de ces ouvertures.

III. L'affaire se trouve donc replacée sur le terrain des actes organiques du 29 mai 1937 (4) et des actes qui en procèdent. Nous n'avons jamais contesté la nécessité de certains ajustements. Quoi qu'il en soit, l'économie générale du système demeure définie par les textes déjà souscrits par les deux parties. En substance, ils confèrent à l'administration locale l'autonomie, sous réserve, d'une part, des matières communes au Hatay et au reste de la Syrie, savoir, unité de la gestion douanière et au système monétaire, d'autre part, des prérogatives du mandat.

IV. Pour prévenir les empiétements du Sandjak en matière douanière, la Syrie a estimé devoir rompre purement et simplement les liens qui l'unissaient à lui dans ce domaine. Elle a reporté son cordon de surveillance à la limite de cette province. Nul doute que des arrangements d'ordre pratique ne soient indispensables pour régler les questions soulevées par cette initiative.

V. Les problèmes fondamentaux dont le règlement est toujours en suspens concernant les prérogatives du mandat. Par rang d'importance, il s'agit de la juridiction mixte, des relations de l'autorité locale avec les consuls des puis-

(1) Pour le Ministre.
(2) Voir ci-dessus les nos 54 (note), 198, 251.
(3) Projet qui remontait en fait bien avant cette période : voir au tome X de la présente série, les nos 185 (note), 186 (note).
(4) Sur ces documents, se reporter au tome V de la présente série sous le nº 409 (note).

sances étrangères, de la délivrance des passeports aux individus ayant la qualité de citoyens du Hatay et, enfin, de l'usage du pavillon local en matière maritime.

VI. Relativement à la juridiction mixte, nous avons abrogé *proprio motu* le système trop voyant et trop onéreux que nous avions mis sur pied au début de la période intermédiaire. Par l'arrêté nº 5/P.A.R.I.C. du 25 octobre dernier, nous sommes revenus au régime précédent, lequel, tenant compte de la modicité des intérêts étrangers dans le Sandjak, chargeait un magistrat français du siège d'Alep d'une audience foraine à Alexandrette chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Ainsi se trouvent réduits au minimum les frais de l'institution. Il importe que, dans ces conditions, le gouvernement de Hatay reconnaisse implicitement la validité de cette mesure organique.

VII. En ce qui concerne les relations avec les consuls étrangers, nous sommes fondés à demander qu'elles ne débordent pas de leur terrain normal, savoir la protection des nationaux, sur le domaine politique.

VIII. Quant aux passeports, le gouvernement du Hatay est en droit de prétendre délivrer ces pièces aux citoyens locaux mais à la condition que, dans le libellé, figure une mention rappelant l'allégeance syrienne de ce territoire. Les consuls de Turquie n'ont évidemment pas, en revanche, pouvoir de munir de tels titres les individus en cause.

IX. Au sujet du pavillon, les navires étrangers ne sauraient être tenus de l'arborer pour pénétrer dans les ports du Sandjak.

X. Reste l'occupation par les puissances cogérantes. Les conditions actuelles pourraient justifier le rappel des forces que les deux parties continuent à y entretenir. Il ne semble pas, cependant, que nous ayons avantage à aller aussi loin. La présence d'un détachement français contribue à matérialiser les droits éminents que nous y gardons sur le territoire. Seule, au surplus, elle est de nature à rassurer notre clientèle traditionnelle. Nous aurions donc intérêt à nous borner à proposer à Ankara de ramener les garnisons respectives à un effectif plus modeste. Un demi-bataillon devrait suffire, qui, bien entendu, serait muni des services dont est habituellement pourvue une troupe formant corps.

XI. Le règlement des affaires du Hatay ne se concevrait s'il ne s'accompagnait pas de la prompte conclusion d'un arrangement de bon voisinage entre la Turquie et la Syrie. En vertu des accords du 4 juillet dernier [1], une négociation a été ouverte à cette fin. Elle est, depuis plusieurs mois, en suspens. Il est temps de la reprendre.

[1] Sur ces accords, voir, au tome X de la présente série, le nº 145.

258

M. Monick, Attaché financier de France à Londres,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. nº 68.350. *Londres, 31 décembre 1938.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que sir Frederick Leith-Ross m'a convoqué hier soir à la Trésorerie britannique pour m'informer des intentions nouvelles du chancelier de l'Échiquier touchant les projets d'assistance financière à la Tchécoslovaquie.

Un certain nombre de parlementaires anglais appartenant aux différents partis ont fait pression sur le gouvernement pour que fût conclu dans les moindres délais et d'une façon définitive l'accord à intervenir sur cette question avec le cabinet de Prague. Ces parlementaires s'inquiètent, en effet, des tendances chaque jour plus hostiles que marquerait le gouvernement tchécoslovaque à l'égard des réfugiés de la région des Sudètes. Le gouvernement anglais se devrait donc d'obtenir à tout prix et au plus tôt tous les apaisements souhaitables que réclame l'opinion britannique à ce sujet.

Les Tchèques, de leur côté, n'envisageaient pas une reprise prochaine des négociations. Le Dr Pospisil ne devait revenir en Angleterre que vers la fin de janvier.

Sir Frederick Leith-Ross lui a écrit hier pour le prier de reprendre les conversations à Londres dès les premiers jours de la semaine prochaine.

D'autre part, le chancelier de l'Échiquier considère maintenant que, pour obtenir les assurances politiques qui ont été demandées à la Tchécoslovaquie, il sera indispensable d'offrir une somme complémentaire en argent frais. Les Tchèques disposant déjà d'une avance de £ 10 millions faite par la Banque d'Angleterre, ce chiffre devrait être porté au minimum à £ 12 millions.

Ces £ 12 millions se répartiraient comme suit : d'une part un don de £ 4 millions par l'Angleterre, d'autre part un emprunt garanti conjointement par la France et l'Angleterre de £ 8 millions (et non plus £ 6 millions comme il avait été entendu précédemment).

Le principal conseiller économique du gouvernement anglais, en me faisant cette communication, a exprimé l'espoir que le gouvernement français accepterait les suggestions du chancelier de l'Échiquier touchant la reprise des négociations et le relèvement du chiffre de l'emprunt garanti.

J'ai répondu à sir Frederick Leith-Ross que je transmettrais sans tarder sa communication au ministère des Finances, ce que j'ai fait hier soir. J'ai cru devoir toutefois lui signaler que, selon les informations qui m'avaient été données officieusement par mon département dans le courant de la semaine, les vues du gouvernement français avaient évolué dans un sens différent.

Nous avions de sérieuses raisons de penser que l'emprise allemande sur la Tchécoslovaquie faisait des progrès sensibles. Par suite, sans revenir sur le principe même de l'assistance financière, il était à supposer que le gouvernement français inclinait plutôt à se monter plus réservé encore que dans les dernières semaines touchant les modalités techniques de l'opération.

Pour sir Frederick Leith-Ross, il serait toutefois extrêmement regrettable que la France et l'Angleterre donnent l'impression qu'elles ont des vues différentes sur cette question et qu'elles n'ont pu se mettre d'accord pour faire un égal effort financier en faveur de la Tchécoslovaquie.

259

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. nos 1 à 3 (1). Secret. Réservé. *Paris, 1er janvier 1939, 21 h 45.*

Je me réfère à votre télégramme no 4594 (2).

J'ai reçu hier soir le comte Welczeck que je n'avais pas revu depuis la visite à Paris de M. von Ribbentrop. Je l'ai prié d'exprimer tous mes vœux au ministre des Affaires étrangères du Reich dont la visite, ai-je ajouté, avait laissé à Paris une impression excellente.

Le comte Welczeck a insisté de son côté sur le très grand contentement du ministre allemand des Affaires étrangères lors de sa visite à Paris. Il a noté, en particulier, que lors du voyage de retour, apercevant de son wagon des ouvriers qui applaudissaient, il avait dit à l'ambassadeur du Reich à Paris : « Ce sont là des manifestations que l'on ne peut pas préparer ».

J'ai rappelé les paroles que j'avais prononcées au Parlement (3) et qui représentaient les vues du gouvernement et celles de l'opinion publique unanime. Tout en notant le ton, qui s'était efforcé d'être objectif, de la presse allemande, j'ai indiqué au comte Welczeck que, sur ce point, il ne pouvait y avoir l'ombre d'un doute dans la pensée du gouvernement allemand; la

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Du 29 décembre, ci-dessus publié sous le no 245.

(3) Au cours du débat de politique étrangère du 19 décembre (Chambre des députés. *Journal officiel, Débats parlementaires 1938*, p. 1943 et suiv.), le Ministre, après avoir noté que « le fondement de notre action diplomatique demeure l'entente franco-britannique » et justifié la déclaration franco-allemande du 6 décembre, en arrivait aux rapports avec l'Italie. Soulignant les efforts de son gouvernement en vue de rétablir des relations normales avec Rome, et marquant sa surprise des récentes manifestations antifrançaises à la Chambre des députés, il affirmait : « Mais, Messieurs, j'entends répéter devant vous ce que j'ai dit l'autre jour, devant votre commission des Affaires étrangères : la France n'acceptera jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie. Toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait aboutir qu'à un conflit armé. Et lorsque je parle, Messieurs, du territoire français, j'y comprends aussi bien, par exemple, la Tunisie et l'ensemble des établissements de la Côte des Somalis, que la Corse, Nice ou la Savoie ».

France était décidée à riposter avec la plus grande énergie à toute tentative du gouvernement italien de réaliser les revendications qui étaient chaque jour bruyamment exprimées dans la presse italienne. Elle était prête à un conflit armé. J'ai souligné que l'affaire était une affaire franco-italienne pour laquelle nous ne saurions admettre aucun arbitrage. J'avais très nettement exposé cette opinion au gouvernement britannique (1) qui l'avait admise complètement. Je tenais à la préciser de même au gouvernement du Reich à l'occasion de la visite que me faisait le comte Welczeck.

J'ai ajouté en souriant que si M. von Ribbentrop était à ma place et que pareilles demandes lui fussent présentées, il ne manquerait pas de faire à son interlocuteur la même réponse que moi.

260

M. KNOBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CHANGHAÏ,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2 S à 5 S. *Changhaï, 2 janvier 1939, 14 h. 15, 18 h. 40, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 13 h. 30, 16 h. 30, 18 h. 30, 17 h. 45.)

Depuis quarante-cinq jours, les armées japonaises n'ont pas fait d'offensive. Si leur attitude peut s'expliquer dans le Nord et peut-être même sur le Yang-Tsé-Kiang en raison des difficultés des opérations, on ne peut, militairement parlant, pas expliquer l'arrêt de l'action dans le sud. Il faut donc se tourner vers les considérations de politique intérieure au Japon. De toute vraisemblance, le point n'est pas fait à Tokyo. Les télégrammes de M. Arsène Henry en fournissent la preuve (2). Les déclarations du prince Konoyé (3) ont été interprétées de façons diverses et semblent avoir été inspirées par l'échec momentané des pourparlers avec M. Wou-Pei-Fou (mon télégramme nos 2062-2063) (4).

Le brusque départ de Tchong-King de Wang-Tsing-Wei (5) a suscité de l'émotion et a donné lieu à de multiples commentaires. En l'absence d'informations précises sur les motifs de ce départ, des hypothèses sont échafaudées dont aucune ne donne entière satisfaction :

1o Il s'agirait d'une rupture avec le Généralissime, celui-ci étant de plus

(1) Voir ci-dessus le no 229.
(2) Voir ci-dessus les nos 83, 174, 217, 255.
(3) Allusion notamment au discours radiodiffusé du Premier nippon en date du 22 décembre: voir ci-dessus les nos 213 (note), 217.
(4) Du 27 décembre, non reproduit. D'après ce télégramme, les conversations entre les Japonais et le général Wou-Pei-Fou n'étaient pas rompues. Ce dernier avait posé à son acceptation de prendre la tête d'un gouvernement local en Chine du nord plusieurs conditions, dont l'évacuation des troupes nippones, qui serait admise.
(5) Sur ce départ, voir ci-dessus le no 214 (et note); ci-après le no 261.

en plus le prisonnier des communistes et contraint, par conséquent, à continuer la lutte à outrance contre les Japonais. Tchang-Kaï-Chek a rejeté formellement les points de la déclaration du prince Konoyé, bien que cette fois il n'y ait pas eu d'ostracisme prononcé contre lui. M. Wang-Tsing-Wei a pensé que c'était une faute et il aurait décidé de s'enfuir au plus tôt, espérant être suivi par un certain nombre de membres du Kouomintang ainsi que des quelques Chinois influents qui commencent à être fatigués de la continuation des hostilités.

2° Ce serait Tchang-Kaï-Chek lui-même qui, sentant l'emprise communiste se resserrer, aurait songé à monter le scénario d'accord avec M. Wang-Tsing-Wei pour sonder les dispositions japonaises et connaître leurs conditions limites. M. Wang-Tsing-Wei ferait naître chez les Japonais un espoir de négociation et, au moment d'aboutir, déclarerait que rien ne peut être fait postérieurement (1) à l'assentiment de Tchang-Kaï-Chek. Cette hypothèse paraît prévaloir dans les milieux japonais de Changhaï qui voient dans les manifestes de M. Wang-Tsing-Wei un ballon d'essai. Ils se méfient de la sincérité de M. Wang-Tsing-Wei.

3° Le départ de M. Wang-Tsing-Wei est une fuite. L'autorité de Tchang-Kaï-Chek sur le Kouomintang est renforcée. M. Wang-Tsing-Wei ... (2) seul et a seulement fait un geste théâtral pour sortir de scène.

4° M. Wang-Tsing-Wei ... (3) disposé à accepter la présidence d'un gouvernement dans la Chine occupée soit dans le Nord, soit plus vraisemblablement dans le Sud.

5° Ce sont des influences allemandes qui ont convaincu M. Wang-Tsing-Wei de chercher à obtenir la fin des hostilités au moyen des conditions peu sévères obtenues de Tokyo sur la pression de Berlin ... (4) les Japonais soient disponibles au printemps 1939 pour une action contre les Soviets.

La situation est encore trop confuse pour qu'une explication satisfaisante puisse être fournie. Je n'ai encore aucune information de Tchong-King sur les réactions du gouvernement chinois aux déclarations de M. Wang-Tsing-Wei, mais à la lumière des quelques renseignements obtenus à Changhaï, c'est la première des hypothèses qui me paraîtrait la plus vraisemblable.

(1) Lire vraisemblablement : (rien ne peut être fait) que (postérieurement à).
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.

261

M. KNOBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CHANGHAÏ,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6 S, 7 S. *Changhaï, 2 janvier 1939, 19 h. 19 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 25).

Il semble bien se préciser que le geste de M. Wang-Tsing-Wei (mon télégramme nos 2 à 5) [1] soit dû à une rupture personnelle d'avec Tchang-Kaï-Chek, lequel garderait toute son influence sur le Kouomintang.

L'hypothèse du scénario organisé perd de sa vraisemblance devant la décision de la commission permanente du Comité exécutif du parti d'exclure M. Wang-Tsing-Wei de ses rangs et de le dessaisir de toutes ses fonctions.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit qu'à son avis Wang-Tsing-Wei avait commis un suicide politique à la suite du désaccord sur l'opportunité et la possibilité de négociations de paix avec le Japon et que M. Wang-Tsing-Wei qui, dit-il, est incapable d'être un traître, va, momentanément au moins, quitter la scène politique. Il est à remarquer que nul ne sait actuellement de façon certaine où se trouve Wang-Tsing-Wei. Le gouverneur général de l'Indochine toutefois ne m'a pas signalé son départ de Hanoï.

Communiqué à Tokyo sous les nos 6-7.

262

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 8. Confidentiel. Réservé. *Tchong-King, 2 janvier 1939, 21 h.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Au cours d'un entretien que j'ai eu hier avec le général Tchang-Kaï-Chek, il m'a dit que l'offensive qu'il préparait au Kouang-si était retardée par les importantes concentrations de troupes opérées par les Japonais dans la région de Nan-Ning.

(1) Du même jour, ci-dessus publié sous le no 260.

263

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome-Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3. Réservé. *Rome, 2 janvier 1939* (1).

L'Italie, c'est-à-dire les trois ou quatre personnes qui la gouvernent sans contrôle, ira-t-elle jusqu'à la guerre pour soutenir les revendications élevées contre nous? Cette question continue à être controversée dans les cercles ecclésiastiques, comme elle l'est dans les milieux laïques.

Le cardinal Tisserant, dont les prévisions sont plutôt pessimistes, disait ces jours-ci au supérieur du séminaire français qu'avant la Pentecôte prochaine, nous aurions tous fait nos paquets.

C'est une note différente que donnent le plus souvent les ecclésiastiques dont l'impression m'est rapportée. Ainsi le général des Jésuites (voir mon rapport nº 4 en date du 1er de ce mois) (2) confiait ces jours derniers à un religieux français que, dans l'armée italienne, sur les sentiments de laquelle sa congrégation a des moyens de se renseigner, la politique germanophile du gouvernement fasciste est profondément impopulaire, l'éventualité d'une guerre avec la France nettement antipathique, et qu'il s'y fait sentir une notable désaffection à l'égard du régime. Ces observations sont intéressantes parce que le général des Jésuites (révérend père Ledochowski), Polonais de nationalité, très Polonais de sentiments, plutôt réactionnaire d'opinions et foncièrement en garde contre le communisme, n'a rien d'un antifasciste et ne m'a jamais paru influencé par un préjugé favorable à la France.

De diverses autres sources ecclésiastiques, me reviennent des indications du même genre, qui sont l'écho d'appréciations entendues dans les cercles italiens et parfois émanant de militaires.

Il semble bien que, sans préjuger pour cela des dispositions du gouvernement italien ni de la manière dont ses ordres seraient obéis, on puisse dire que l'ensemble de sa politique depuis quelques mois (racisme, législation antisémite, tracasseries contre l'Action catholique, solidarité avec l'Allemagne, revendications contre la France et excitations antifrançaises) n'a pas recueilli l'approbation de l'opinion publique, qui existe quoique muselée, et que, dans un état de malaise où l'on sent une certaine mauvaise humeur latente, un plus grand nombre d'Italiens que naguère se demandent si la tête du patron ne bat pas la campagne.

(1) Par la valise, en clair.
(2) Dont le sens est suffisamment résumé ici.

Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer des témoignages concordants qu'on recueille : mais, encore une fois, celle-là paraît pouvoir en être tirée.

Personne n'est rassuré et, à juger par ce que l'on observe soi-même comme par ce qui vous est répété par d'autres, la majorité des Italiens ne sent pas, quant à présent, qu'une claire nécessité nationale ait imposé au gouvernement l'attitude arrogante d'où naît cette insécurité.

Dans les services politiques du Saint-Siège (secrétairerie d'État), l'orientation prise par la politique italienne est nettement désapprouvée; à l'exemple du Pape, ses collaborateurs la jugent en outre présomptueuse et chez eux se fait jour le désir inexprimé qu'elle aboutisse à un insuccès : d'où des réserves auxquelles je ne me serais pas attendu, sur l'opportunité de la visite des ministres anglais à M. Mussolini dans les circonstances présentes (voir mon rapport nº 3 en date du 1er janvier 1939) (1).

Même dans les milieux mondains où la prudence clôt les lèvres, il arrive qu'on entende exprimer et motiver l'inquiétude. Ainsi un homme du monde, qui n'est que cela, mais qui est lié avec le comte et la comtesse Ciano, disait l'autre jour devant moi : « Jusqu'à présent j'ai cru à la paix, parce que je savais qu'ils (c'est-à-dire les dirigeants de la politique italienne) voulaient le pacte à Quatre et qu'à mes yeux le pacte à Quatre c'est la paix; mais maintenant ils n'en parlent plus, ils ne parlent plus que de l'alliance (c'est-à-dire de l'alliance allemande), ils ne jurent plus que par cela! Alors... »

Pessimistes ou optimistes, les gens sont d'accord pour penser que la situation intérieure de la France aura beaucoup d'influence sur les résolutions du gouvernement italien.

Cette constatation prend, dans un milieu qui nous est sympathique comme actuellement le Vatican, l'allure d'un conseil : le conseil d'être forts, d'être unis, de faire trêve à nos querelles de partis et rivalités de personnes, de ne pas nous relâcher de notre effort de concorde et de redressement, sous prétexte que la durée en est trop longue pour notre impatience.

Ce conseil est bon. Car il n'est pas douteux que notre tenue est ce qui pourra influer le plus efficacement sur les dispositions italiennes.

Ce n'est pas douteux, parce qu'il ne l'est pas non plus que les revendications italiennes contre nous et le report de toutes les ambitions fascistes sur la Méditerranée et l'Afrique ont été encouragés par l'illusion que notre succession pouvait s'y ouvrir, du fait des difficultés qui existaient dans la métropole.

(1) Cette dépêche, non reproduite, faisait état d'un entretien, la veille, entre le conseiller de l'ambassade et Mgr Tardini. Le secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires déclarait ne pas voir l'utilité de la visite prochaine du Premier ministre britannique à Rome : il se demandait « quel langage le chef d'un gouvernement lié à la France par une étroite amitié pourrait tenir aux dirigeants italiens, promoteurs de revendications exercées contre ce pays». Mgr Tardini se laissait aller à « indiquer que devait sonner pour M. Mussolini l'heure où une ferme résistance lui serait opposée, celle où son prestige subirait un échec».

264

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans nº [1]. *Barcelone, 2 janvier 1939* [2].

J'ai rendu hier visite au président du Conseil qui, en raison de son absence de Barcelone, n'avait pu me recevoir plus tôt. M. Negrin m'a réservé un accueil très cordial et notre conversation a duré environ trois quarts d'heure.

Les idées de M. Negrin ne diffèrent pas de celles que m'ont exprimées MM. Azaña et del Vayo [3]. Elles ont été cependant développées avec plus de franchise et de force et revêtent une importance particulière en raison de la personnalité du chef du gouvernement, entre les mains de qui est à peu près entièrement concentrée la résistance républicaine.

Comme l'avaient fait le président de la République et le ministre des Affaires étrangères, le président du Conseil a insisté auprès de moi sur l'erreur qu'il y aurait à considérer son gouvernement comme un gouvernement extrémiste, au moment précisément où il donne des preuves évidentes de tolérance et d'esprit de conciliation. M. Negrin estime que son gouvernement est l'un des plus forts que l'Espagne ait jamais eus.

L'évolution de politique intérieure qui s'est produite ne manquerait pas, dans l'opinion du président du Conseil, de hâter la fin de la guerre si les opérations de Franco, du fait de l'appui italo-allemand, ne donnaient à la lutte un caractère d'invasion étrangère. Là était toute la question. Débarrassée de l'étranger, l'Espagne recouvrerait rapidement la paix. M. Negrin attache plus d'importance à l'appui allemand qu'à l'appui italien. Celui-ci consiste exclusivement en volontaires et en matériel de guerre, tandis que les Allemands contrôlent en quelque sorte l'organisation du gouvernement franquiste. L'influence allemande est donc profonde. Alors qu'avec le retrait des volontaires, l'élément italien disparaîtrait, il n'en serait pas de même de l'aide allemande. Le problème capital est évidemment le départ de tous les volontaires étrangers et du matériel. A cet égard, le gouvernement républicain a fait son devoir. Il appartient à l'autre côté d'en faire de même. Pourra-t-on convaincre Mussolini? M. Negrin n'a pas grand espoir dans les conversations

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier.
(3) Sur un récent entretien de l'ambassadeur de France et du ministre espagnol des Affaires étrangères, voir ci-dessus le nº 239. Par ailleurs, lors de la remise par M. Jules Henry de ses lettres de créance le 31 décembre, le président Azaña avait dit entre autres choses : « Il reste l'invasion étrangère comme seul appui de la guerre... Les Espagnols ayant la liberté de se faire la guerre ou de conclure la paix ne continueraient pas à se combattre» (le *Temps* du 1er janvier, p. 8).

de Rome. Il considère M. Chamberlain comme un homme d'État « naïf » qui s'efforcera sans doute de donner quelques satisfactions à Mussolini. D'ailleurs, comment celui-ci pourrait-il accepter le retrait de ses volontaires sans réclamer des compensations qui ne pourraient lui être données qu'au détriment de la France? Si donc, comme il est à craindre, l'élément étranger ne quitte pas la Péninsule, la guerre continuera. Le gouvernement républicain est décidé à poursuivre la lutte et à accepter tous les sacrifices, espérant que sa résistance amènera finalement les puissances démocratiques à lui accorder leur appui. M. Negrin a beaucoup insisté sur le danger qu'une victoire de Franco ferait courir à la France, dont la sécurité serait menacée sur un troisième front par une armée éventuelle de deux millions d'hommes commandés par l'Italie et l'Allemagne.

Si le président du Conseil m'a paru envisager la situation avec calme, il n'a pas semblé considérer l'offensive actuelle avec la même sérénité que MM. Azaña et del Vayo. Il a en effet signalé que ses troupes luttaient dans la proportion de 1 à 10, avec un matériel quasi inexistant par rapport à celui de l'adversaire. Elles ont donc dû lâcher du terrain et il leur faudra sans doute en lâcher davantage.

En ce qui concerne l'aide de l'extérieur, M. Negrin n'a fait aucune allusion directe à des secours en matériel militaire. Par contre il a parlé de l'insuffisance du ravitaillement en blé, les quantités attendues des États-Unis ne pouvant suffire aux besoins. Il souhaiterait que nous puissions faire un effort.

Je lui ai répondu que nous étudions actuellement la possibilité de hâter partiellement ce ravitaillement en envoyant à Barcelone du blé de Yougoslavie, actuellement à Marseille, et que nous remplacerions par un contingent américain. Mais le président du Conseil estime que cette aide temporaire sera bien faible. Il ne s'agit d'ailleurs que de blé destiné au ravitaillement des enfants.

En terminant la conversation, j'ai renouvelé auprès de M. Negrin le vœu que j'avais formulé à M. del Vayo quant au sursis de l'exécution des condamnés à mort. La clémence dont ferait preuve le gouvernement républicain ne manquerait pas d'être sympathiquement accueillie dans le monde.

265

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 3. *Budapest, 2 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février)

J'écrivais dans ma lettre nº 1 (1) que la Hongrie, quelque rancœur qu'elle en éprouvât, n'était guère en état de réagir aux manifestations de la mauvaise humeur allemande autrement que par des courbettes et des protestations de dévouement.

Un article que le nouveau ministre des Affaires étrangères a publié à l'occasion du 1er janvier dans le *Pester Lloyd* me confirme dans son opinion.

Le comte Csaky y expose pour commencer que l'Axe a marqué au cours de l'année 1936 (2) de grands progrès, mais qu'on ne peut pas considérer qu'il ait encore atteint un stade de développement qui corresponde à sa force et à ses vœux d'expansion vitale. « Ses progrès résultent d'un développement organique qui ne semble pas devoir s'arrêter ».

Après cette constatation, il se livre à un certain nombre de réflexions qui se donnent l'air d'être sans corrélation avec elle, mais sont en réalité les conclusions des prémisses qu'il a posées.

1º « Il est au plus haut point inadmissible de blesser les intérêts de l'un de nos grands amis... Chaque bon Hongrois doit nourrir des sentiments d'amitié pour Rome et Berlin ».

C'est le conformisme imposé à l'opinion.

2º « Rien ne doit être fait qui puisse ébranler à l'étranger la confiance qu'on y a dans l'autorité du gouvernement ou même éveiller à l'étranger l'impression que cette autorité est ébranlée ».

C'est le gouvernement totalitaire.

3º « Ici comme à l'étranger, il faut qu'on sache que nous comprenons ce qu'est le problème des minorités et sommes prêts à dégager de la compréhension que nous en avons toutes les conséquences qu'elle implique ».

(1) Il s'agit en fait d'une dépêche nº 2, du 1er janvier, qui reproduisait un article du *Völkischer Beobachter*, du 30 décembre. L'article se plaignait du traitement infligé à la minorité allemande de Hongrie, et assimilait les Hongrois aux Tchèques de l'époque Benès. Les Hongrois, écartés par l'Allemagne de Presbourg et de la Ruthénie, « se répandaient... en aigres propos contre elle ».

(2) Lire : 1938.

C'est la liberté d'action promise au Dr Basch, le Führer des Allemands de Hongrie.

4° « Nous savons que pour maintenir la confiance entre nations amies, des manifestations publiques sont nécessaires. Nous connaissons et apprécions la portée du pacte antikomintern. Avec regret nous constatons, depuis plus de dix ans, le déclin progressif de la Société des Nations. L'opinion publique mondiale commence à se cristalliser autour de deux idées opposées. Nous avons conscience que personne ne peut confesser avec une égale conviction deux fois différentes ».

C'est la sortie de la Société des Nations et l'adhésion au pacte antikomintern (1).

Pour ses étrennes, il faut avouer que l'Allemagne est bien servie. On lui assure des avantages sur les deux tableaux intérieur et extérieur.

A la fin de son article, le comte Csaky fait, à propos de l'expression « Axe » qu'il a toujours employée, une discrète réserve qu'il importe de bien mettre en lumière. « Pour que nous continuions à inspirer confiance, écrit-il, une condition essentielle est que nous ayons constamment devant les yeux l'axe Rome-Berlin et, ce faisant, nous ne devons pas manquer de prendre en considération qu'en Europe centrale certains privilèges doivent être reconnus à l'Allemagne en matière économique, par suite de sa situation géographique, de son étendue et de l'importance de sa population ».

En matière économique? C'est là naturellement un euphémisme, que la Hongrie ne pouvait plus se maintenir à égale distance des deux pôles de l'Axe, qu'elle était de plus en plus entraînée dans la direction de Berlin. Il prétendait même l'avoir [dit] tout franchement au comte Ciano. J'avais d'ailleurs écrit dans ma dépêche n° 224 (2) que la visite du comte Ciano à Budapest avait donné lieu à des manifestations où c'était l'Axe qui avait été glorifié bien plutôt que l'Italie. Et l'Axe en Europe centrale, c'est une tige aux deux extrémités de laquelle sont censées s'équilibrer une boule de plomb et une balle de liège.

(1) C'est le 13 janvier que le ministre hongrois des Affaires étrangères annonçait l'adhésion de son pays au pacte antikomintern aux représentants allemand, italien et japonais à Budapest.

(2) Du 22 décembre, non reproduite. Cette dépêche évoquait la visite du ministre italien à Budapest, du 19 au 21 décembre : « rien n'a[vait] été épargné pour donner à sa réception une flatteuse solennité »; il s'agissait pour les Hongrois « de donner des satisfactions publicitaires à un régime qui les apprécie » et de « payer [leur] dette de reconnaissance » depuis les accords de Munich et de Vienne. Le soir du 20, le comte Csaky avait souligné dans un discours, que la politique étrangère hongroise suivrait « la direction tracée par l'Axe » et souhaitait entretenir de bons rapports avec les puissances liées par l'amitié à l'Axe. Le comte Ciano s'était félicité d'avoir contribué, à Vienne, à « effacer l'une des pages les plus iniques des traités de paix » et se dit satisfait de voir « apparaître en Europe centrale les conditions préalables d'une vie commune, pacifique et constructive » — ce qui signifiait la main tendue à la Yougoslavie. Le fait que le comte Csaky ait parlé non de l'Italie, mais de l'Axe, indiquait la mesure des progrès faits en Hongrie par le Reich aux dépens de Rome.

266

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4 à 7. *Washington, 3 janvier 1939, 11 h., 1 h.*

(*Reçu :* 16 h. 45, 17 h. 20.)

Le gouvernement américain a fait remettre le 31 décembre au gouvernement japonais, par son ambassadeur à Tokyo, une nouvelle note relative aux droits et intérêts américains en Chine [1].

Prenant acte de la réponse japonaise du 18 novembre dernier (voir mon télégramme no 1301) [2], le département d'État proteste de nouveau contre le caractère discriminatoire des restrictions apportées aux activités commerciales des ressortissants américains en Chine. Il s'élève contre la prétention du gouvernement japonais, ou des régimes établis en territoire chinois par les armées japonaises, d'y exercer un droit de souveraineté en méconnaissant, voire même en niant les droits et intérêts des autres pays.

Il exprime ensuite sa surprise de voir le gouvernement japonais, dans sa réponse du 18 novembre, déclarer que l'égalité de traitement ne pourra être rétablie que si le gouvernement américain et les autres gouvernements admettent qu'une « nouvelle situation » et un « nouvel ordre de choses » ont été créés par les autorités japonaises en Chine. Cette prétention paraît au gouvernement américain avoir un caractère « hautement paradoxal » et il a déclaré ne pas admettre qu'un gouvernement puisse se libérer unilatéralement des obligations d'un traité librement consenti; la note expose ensuite la position traditionnelle des États-Unis à cet égard.

Après ce rappel de principe, la note laisse prévoir que le gouvernement américain est prêt à « considérer à fond et comme il convient tout projet équitable et raisonnable qui rendrait possible une solution tenant un compte exact des droits et obligations des parties directement intéressées en vue d'arriver à un nouvel accord ».

En conséquence « le gouvernement américain a été et reste disposé à discuter toute proposition qui viendrait à être formulée avec les représentants des puissances intéressées, y compris le Japon et la Chine, à tel moment et en tel lieu qui pourraient être fixés d'un commun accord ».

[1] Une première note concernant les droits américains en Chine avait été remise le 6 octobre précédent au Gaimusho : voir, au tome XII de la présente série, le no 274 (note).

[2] Du 22 novembre, non reproduit. D'après ce télégramme, le secrétaire d'État avait déclaré au cours d'une conférence de presse que la réponse japonaise du 18 novembre (voir, au tome XII précité, le no 274, note) ne correspondait pas à la position exprimée par Washington dans sa note du 6 octobre.

En prenant cette attitude de fermeté doctrinale, le gouvernement américain réserve entièrement sa liberté d'action. Mais il ne donne pas l'impression d'être prêt à passer immédiatement à la politique d'énergie concertée avec l'Angleterre et la France pour laquelle le sous-secrétaire d'État se prononçait si nettement il y a quelques semaines. Lors de notre dernier entretien, M. Sumner Welles ne m'a pas caché que l'opinion américaine évoluait à cet égard plus lentement qu'il ne l'avait pensé.

267

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2, 3. *Berne, 3 janvier 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 18 h.)

Dans un long entretien que j'ai eu à mon retour de Paris avec M. Motta, ce dernier m'a parlé de la politique générale et spécialement des rapports franco-italiens. A deux reprises il m'a affirmé que nous ne devions pas attacher une importance exagérée aux revendications italiennes. Il est inconcevable, m'a-t-il répété, que l'Italie fasse la guerre à la France.

J'ai répondu que j'en étais personnellement bien persuadé et qu'il s'agissait surtout d'une offensive diplomatique ayant pour but de mettre l'Italie dans une meilleure position de négociation, mais que cette manœuvre nous obligeait à ne pas négliger purement et simplement les attaques injustifiées dirigées contre nous.

Les sentiments bien connus de M. Motta à l'égard de l'Italie et de son chef donnent à sa déclaration une importance suffisante pour que je la porte à la connaissance de Votre Excellence.

268

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2, 3. *Varsovie, 3 janvier 1939, 22 h. 45, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 4, 2 h. 50, 1 h. 30.)

Dans les commentaires qu'à l'occasion de la nouvelle année ils consacrent à la politique extérieure, les journaux officieux insistent beaucoup sur la politique de la France : son système politique s'est, disent-ils, écroulé en

1938; à l'abri derrière la ligne Maginot et décidée à défendre son empire colonial, elle gardera désormais en Europe une attitude défensive.

« Il faut, écrit dans la *Gazeta Polska* M. Smogorzewski, un des porte-parole de M. Beck, raisonner et agir comme si la France n'avait aucun engagement envers la Pologne ».

La presse officieuse déclare également que « le calme est revenu à l'Est, tandis que des conflits menacent à l'Ouest ».

Par suite, conclut-elle, la Pologne ne peut s'appuyer que sur ses propres forces et non sur des accords internationaux; elle doit continuer à suivre sa propre voie, cette voie où elle a « recueilli déjà tant de succès ».

Ainsi, il s'agit avant tout et bien entendu de prouver que M. Beck a vu juste en détachant son pays de la France et que la Pologne aurait tort de compter sur elle.

Mais peut-être s'agit-il aussi de préparer l'opinion à des concessions qui seraient l'aboutissement des négociations en cours avec l'Allemagne [1].

269

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 12. *Berlin, 3 janvier 1939* [2].

(*Reçu :* le 4, 11 h. 40.)

Au moment où la campagne antiaméricaine de la presse nationale-socialiste paraît avoir atteint son apogée [3], on peut se demander si les dirigeants hitlériens ne vont pas tourner court et refouler leur rancune contre Washington. C'est ce que semble indiquer une démarche discrète que vient de faire le service de la Propagande auprès du représentant de l'agence Havas à Berlin.

L'un des collaborateurs de M. Goebbels a convoqué M. Jouve pour le prier courtoisement de ne pas présenter sous un jour trop sombre, dans ses dépêches, l'avenir des relations germano-américaines. « Le Reich, lui a-t-on dit, n'a nullement l'intention d'aggraver le conflit actuel et le gouvernement allemand

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus les nºs 189, 190.

[Dans deux dépêches nºs 16 et 18, du 3 janvier, l'ambassadeur donnait à ce sujet des indications plus amples, au cours d'une revue de presse qu'il a paru superflu de reproduire].

[2] Par courrier en clair.

[3] Par télégramme nº 4602, du 31 décembre, le chargé d'affaires de France faisait état de la campagne de presse déclenchée contre le gouvernement américain à la suite du récent discours prononcé par le ministre de l'Intérieur des États-Unis, M. Ickes, à Cleveland devant la Société sioniste, discours dans lequel, selon le *D.N.B.*, il se serait livré à des attaques « inqualifiables » contre le Reich et ses dirigeants. Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 199 (note).

désire sincèrement un rétablissement des rapports normaux entre les deux pays ».

Sur une question de notre compatriote, le fonctionnaire allemand a précisé qu'il s'agissait bien d'un point de vue officiel et a autorisé l'agence Havas à faire état de sa déclaration.

Il est permis de penser que les difficultés économiques qui pèsent chaque jour plus lourdement sur l'Allemagne, en dépit d'une politique d'autarcie poussée à l'extrême, ne sont pas étrangères à cette modération.

270

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 15. Réservé. *Rome, 3 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 4, 12 h.)

Un de mes collaborateurs a eu, hier soir, au palais Chigi, d'assez longues conversations avec un des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et l'un de ses principaux collaborateurs.

Il a emporté de ces entretiens l'impression très nette que le gouvernement italien était décidé, pour sa part, à ne prendre aucune initiative, tout en maintenant entre la France et l'Italie l'état de tension créé par les polémiques des journaux qui continueront. Les dirigeants italiens prétendent, en effet, n'avoir pris aucune initiative et n'avoir nullement « dénoncé » la validité des accords de 1935, mais s'être bornés à faire constater par écrit que les accords Mussolini-Laval étaient « mort-nés » et ne sauraient, par conséquent, servir de base pour une reprise éventuelle des conversations franco-italiennes. Dans ces conditions, on en serait, pour le moment, réduit à « piétiner sur place » et à « attendre ». Ainsi le gouvernement de Rome n'aurait nullement l'intention, pour le moment, de préciser ses vues et de nous les faire connaître officiellement. Il se proposerait simplement de démontrer que l'état actuel des choses ne saurait se prolonger indéfiniment sans graves inconvénients et que « l'on en serait, en somme, revenu aujourd'hui à la situation de 1919 ».

L'affaire d'Espagne continuerait à grever lourdement les rapports franco-italiens; car rien ne serait, en fait, changé, depuis le discours prononcé à Gênes par M. Mussolini (2), sinon que « le gouvernement italien a retiré 10.000 hommes qui servaient dans les troupes nationalistes, alors que, du

(1) Par courrier, en clair.

(2) Le 14 mai 1938 : voir au tome IX de la présente série, les nos 335, 339 (et note), 355, 357, 360, 372, 377.

côté marxiste, 2 à 3.000 étrangers seulement auraient quitté le front rouge ». On a laissé entendre à mon collaborateur que la question espagnole retenait à nouveau à l'heure actuelle toute l'attention des dirigeants fascistes et que le différend franco-italien, maintenu sur le terrain de la presse, était temporairement relégué au second plan des préoccupations des milieux gouvernementaux romains. Une fois la guerre civile espagnole terminée, par le triomphe du général Franco bien entendu, ne serait-il pas plus facile d'aborder les questions purement franco-italiennes, a-t-on demandé à mon collaborateur?

Quant au développement de l'offensive du général Franco [1], les interlocuteurs italiens n'ont pas paru compter sur des résultats décisifs immédiats; mais ils se sont montrés absolument convaincus de la victoire finale et totale des nationalistes. Ils ont dit et répété qu'aucune médiation n'était possible en Espagne, que le général Franco était décidé à conquérir et à soumettre toute l'Espagne dont il occupe et gouverne déjà les trois quarts. Le résultat de la lutte, à les en croire, ne serait pas douteux. Quant à une restauration monarchique, il n'en serait plus beaucoup question à l'heure actuelle; car il importerait avant tout de savoir quel est le sentiment du peuple espagnol et l'on ne paraissait pas, au palais Chigi, enclin à supposer que celui-ci, pas plus d'ailleurs que le *Caudillo*, fussent d'ores et déjà acquis à l'idée d'une restauration de la monarchie alphonsiste en faveur de l'infant des Asturies. On a nié, bien entendu, les récents départs de volontaires à destination de la péninsule ibérique, dont, pourtant, le bruit court avec persistance de divers côtés.

Les fonctionnaires italiens ont beaucoup insisté sur la nécessité d'accorder au général Franco les droits de belligérance dont ils n'ont pas nié les graves répercussions éventuelles sur la résistance républicaine; ils ont indiqué qu'ils avaient nettement fait connaître à Londres leur point de vue à cet égard, laissant entendre, d'autre part, que ce sujet serait abordé au cours des prochaines conversations italo-britanniques de Rome. « Mais la résistance ne vient pas de Londres, elle vient de Paris, ont-ils fait remarquer, et nous ne comprenons pas pourquoi la France s'obstine à vouloir se mettre mal avec l'Espagne de demain »!

Telles ont été les principales indications recueillies hier au palais Chigi. Elles recoupent, dans leur ensemble, les informations que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence dans mon télégramme n° 2607 du 31 décembre 1938 [2].

[1] Sur cette offensive, voir ci-dessus le n° 239 (note).
[2] Ci-dessus publié sous le n° 256.

271

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5 à 7 (1). *Varsovie, 3 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 6, 11 h. 45.)

Depuis quelque temps, l'attitude des Allemands à l'égard des Polonais a complètement changé. Des informations de sources très diverses m'en apportent chaque jour la preuve.

Les ressortissants polonais qui, pour une raison quelconque, ont affaire à des fonctionnaires allemands, se heurtent à une mauvaise volonté certaine qui se manifeste en particulier par des vexations douanières.

Un membre de la haute aristocratie polonaise, en rapports personnels avec certains des dirigeants du Reich et qui se trouve avoir, depuis les récents événements, un domaine en Allemagne, me disait par exemple qu'après avoir été vis-à-vis de lui très empressées, les autorités allemandes avaient pris depuis peu une attitude tout à fait désagréable.

En même temps les Allemands de Pologne ont perdu toute réserve. Déjà depuis longtemps il arriverait que dans certaines parties des anciennes provinces prussiennes de l'Ouest, des agents allemands annonceraient la « délivrance » prochaine de ces régions par le Führer, mais ce n'étaient là que des faits isolés. Actuellement, ils se généralisent et les Allemands déclarent ouvertement qu'avant six mois ils seront de nouveau les maîtres.

Non seulement depuis leurs succès de l'année dernière, les Allemands tendent de nouveau spontanément à se montrer, d'une façon générale, arrogants comme ils l'étaient avant leur défaite d'il y a vingt ans, mais sans aucun doute des consignes (3) aux Polonais ont été répandues parmi eux.

Il s'agit de faire pression sur la Pologne, de l'amener à considérer qu'il n'y aura pas de salut pour elle si elle ne compose pas avec le Reich, de la démoraliser et éventuellement d'en faire une proie plus facile.

La tactique ne va pas sans succès et, malgré le ton d'assurance des journaux gouvernementaux, on sent ici l'inquiétude grandir progressivement, même dans les esprits les moins pessimistes.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.
(3) Lacune de déchiffrement.

272

NOTE DU CABINET DU MINISTRE [1]

3 janvier 1939, 12 h. 48.

M. Frankowski, conseiller de l'ambassade de Pologne, vient de faire à M. Bressy la communication suivante au nom de son ambassadeur :

M. Beck, qui est actuellement à Monte-Carlo, partira demain pour Munich où il aura, après-demain, une entrevue avec M. von Ribbentrop. Le lendemain 6 janvier, il ira à Berchtesgaden où il sera reçu par le chancelier Hitler et où il ne restera vraisemblablement que quelques heures.

Ce voyage est dû à l'initiative du gouvernement allemand. Le gouvernement polonais tient à mettre au courant le gouvernement français en lui donnant l'assurance que rien ne sera dit, au cours des conversations envisagées, qui soit de nature à mettre en cause l'alliance franco-polonaise.

Sur une question de M. Bressy, M. Frankowski a précisé qu'aucun programme n'avait été fixé en vue de ce voyage et que seules seraient examinées les questions intéressant directement les relations polono-allemandes comme Dantzig, et surtout la Russie subcarpathique qui, selon le mot de M. Frankowski, constitue un « foyer infectieux » préoccupant.

M. Bressy ayant demandé à M. Frankowski si le gouvernement polonais avait quelque raison de s'attendre à voir l'entrevue de M. Beck avec le chancelier Hitler prendre un tour sensationnel, M. Frankowski a répondu négativement.

M. Bressy a immédiatement rendu compte au Ministre de cette démarche par le fil spécial. Le Ministre a demandé que nos ambassades à Londres et Varsovie fussent averties sans délai.

273

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9 [2]. *Berlin, 3 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février)

Au moment où s'achevait une année qui, dans le domaine de la politique extérieure, a apporté à l'Allemagne hitlérienne des succès dépassant sans doute les espoirs les plus ambitieux, on aurait pu croire que les fêtes de la

[1] Dont M. Bressy était le directeur depuis le 26 décembre 1938. Cette note est extraite des papiers Bonnet.

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

Noël et du Nouvel An auraient été célébrées dans une atmosphère d'allégresse générale. Il n'en a rien été. Ni les hymnes de triomphe entonnés par les coryphées du régime, ni les réjouissances de la nuit de Noël ou du Jour de l'An n'ont réussi à susciter, parmi la population, une joie même éphémère. Les visages sont restés graves et les fronts soucieux. Jamais, depuis de longues années, l'ambiance n'a été aussi morne. Le public n'a pas cherché, comme de coutume, à oublier pour quelques jours ses soucis et ses préoccupations. On eût dit qu'incapable d'en secouer le fardeau, il continuait sa route, insensible aux sonneries de fanfare des hérault du IIIe Reich comme aux sollicitations des organisateurs de réveillons et autres fabricants de *Stimmung* artificielle.

Une lassitude générale, une soif de tranquillité, une sombre résignation chez les uns, un sourd mécontentement chez les autres, tels sont, au seuil de l'année nouvelle, les sentiments dominants de la population allemande qui ressent moins de fierté et de satisfaction des succès remportés en 1938 que d'inquiétude et d'appréhension pour 1939.

Les causes du malaise latent qui pèse sur le pays, et qui tend à s'aggraver suivant une lente, mais sûre progression, sont multiples et variées.

La principale est, sans doute, l'épreuve morale qu'ont imposée, au peuple allemand, les événements de septembre et d'octobre. A l'heure actuelle, le public n'est pas encore remis de son émotion. Il a vu, pendant plusieurs semaines, se rapprocher de lui, jusqu'à le frôler, le spectre de la guerre avec tout son cortège d'épouvantes : hécatombes, inflations, famine. Il a eu le sentiment que si la catastrophe avait pu, à la dernière minute, être conjurée, ce n'était pas grâce aux dirigeants du Reich, qui, eux, s'étaient trop avancés pour pouvoir reculer, mais grâce à l'intervention de la France et de l'Angleterre. La confiance du peuple en la volonté de paix — si souvent affirmée — de son Führer, en a reçu un coup, dont elle demeure, aujourd'hui encore, ébranlée. On s'est dit qu'un jour ou l'autre le maître des destinées de l'Allemagne, à l'instar de Guillaume II, mènerait lui aussi son pays à quelque sanglante aventure. En revanche, la population dans sa masse est restée assez indifférente à l'annexion des Sudètes et aux avantages politiques et stratégiques, que le Reich en a retirés.

Les événements de septembre et d'octobre auront peut-être grandi le Führer aux yeux de l'histoire. Mais pour le temps présent, ils ont amoindri plutôt que servi sa popularité.

A peine les accords de Munich avaient-ils résolu la crise germano-tchèque que la recrudescence des persécutions antisémites [1] est venue, de nouveau, inquiéter profondément l'opinion. A la décharge, sinon à l'honneur du peuple allemand, il faut dire qu'il a, dans son immense majorité, complètement désapprouvé les excès auxquels les hitlériens se sont livrés depuis le début de novembre, contre la personne et les biens des Israélites. Les scènes de destruction, de pillage, de brutalité qui se sont déroulées en plein jour sous l'œil complaisant des policiers et auxquelles ont participé même les

[1] En novembre 1938, à la suite du meurtre à Paris de M. von Rath : voir, au tome XII de la présente série, les n°s 300, 303, 309, 346; ci-dessus le n° 143.

enfants des écoles, pourvus par la circonstance d'un petit marteau, ont bouleversé tous ceux que n'aveuglait pas le fanatisme. Personne n'a cru à la fiction de la « colère spontanée » du peuple. Chacun savait que le pogrom avait été organisé de longue date dans ses moindres détails et sur toute l'étendue du Reich. Cette collusion entre les autorités et les pires éléments de désordre ne pouvait manquer de heurter violemment le sentiment de la discipline si profondément ancré dans tout Allemand. Pour la première fois, sans doute, de larges couches de la population se sont rendu compte qu'à mesure qu'il évoluait, le national-socialisme se rapprochait de plus en plus du bolchevisme.

D'un autre côté, les dirigeants du Reich n'ont pu empêcher la clameur de réprobation qui s'est élevée du monde entier, et particulièrement des pays anglo-saxons, de parvenir jusqu'aux oreilles du public.

Or, on n'a pas oublié ici ce qu'a signifié, pendant la guerre mondiale, une telle réprobation. « Le monde est contre nous, a dit, il y a quelques semaines, le Dr Goebbels. Mais que nous importe. Nous sommes forts. C'est là l'essentiel » (1). Le peuple ne partage pas dans son ensemble cette manière de voir, assez singulière, d'ailleurs, de la part d'un ministre de la Propagande. Il a, d'une façon plus ou moins confuse, le sentiment qu'on ne peut négliger entièrement les forces morales. Mais il appréhende surtout la puissance économique et financière des pays anglo-saxons. Il n'est pas sans se rendre compte des dangers d'une politique qui dresse systématiquement contre l'Allemagne la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Au surplus, l'idée se répand chaque jour davantage qu'après les Juifs, le radicalisme nazi, désormais tout-puissant, cherchera d'autres victimes. Les catholiques, déjà l'objet de tant de persécutions, sentent la menace grandir et se rapprocher : le clergé redoute une confiscation des biens de l'Église, à laquelle certains journaux avancés comme le *Schwarze Korps* ont déjà fait plusieurs fois allusion. Des mesures de spoliation seraient, dit-on, déjà en préparation en Autriche, et seraient étendues ensuite à tout le Reich.

Les milieux d'affaires ne cachent pas non plus leurs inquiétudes. Il ne leur échappe pas qu'en tournant à un régime forcené, la machine économique allemande, loin d'enrichir le pays, en consomme au contraire la substance. La surproduction, me confiait récemment un industriel, ne vaut pas mieux que la sous-production. « Elle tend à épuiser le patrimoine national, plutôt qu'à l'accroître. »

Cette surproduction est obtenue, en effet, au mépris des principes les plus

(1) Allusion vraisemblablement au discours prononcé, le 30 novembre par le ministre de la Propagande à Jägerndorf, en Moravie-Silésie, au cours duquel Goebbels déclarait : « On s'est imaginé à tort, depuis 1918, que notre nation avait, comme un collégien, besoin d'un professeur. C'est un point de vue qui doit disparaître. La situation de 1918 est depuis longtemps dépassée. A sa tête, la nation allemande a un soldat. Cet homme a su modifier le visage de l'Europe. Non seulement la carte, mais le visage même de toute une partie du monde porte maintenant de nouveaux traits ». Goebbels soulignait que les succès remportés, sans précédent, étaient « la conséquence de la force du pays et de son organisation ». Le monde devait dès lors comprendre les exigences du peuple allemand. « Il est blessant en particulier qu'on nous refuse des colonies sous le prétexte que nous ne serions pas dignes d'en être détenteurs » (T. n° 4750 de Berlin, du 1er décembre).

élémentaires de l'économie. Tel un moteur dont la consommation et l'usure sont au-dessus d'un certain régime, hors de proportion avec le rendement supplémentaire, le système économique du IIIe Reich entraîne un véritable gaspillage et de main-d'œuvre et d'outillage, c'est-à-dire de capitaux. A l'heure actuelle, non seulement le chômage a disparu, mais, bien que la durée du travail soit de 60 heures en moyenne par semaine dans la plupart des entreprises, il manque en Allemagne un million et demi d'ouvriers. Pour remédier à cette pénurie de bras, un nouvel effort de rationalisation est devenu indispensable. Il se traduira, en particulier, par une multiplication des machines-outils, c'est-à-dire par de nouveaux investissements, tendant à augmenter les prix de revient. M. Funk, chargé par le maréchal Goering de diriger et de coordonner cette rationalisation, a déjà annoncé qu'il serait obligé de prendre des mesures de caractère totalitaire, c'est-à-dire d'accentuer encore l'emprise de l'État sur l'activité économique. Or, dès maintenant, cette emprise se traduit par un développement inouï de la bureaucratie, par l'institution de procédures d'une extrême complication, ainsi que par une lutte ouverte entre les divers commissaires du Reich placés à la tête de certaines branches de l'économie (motorisation, construction, machines). La multiplication de ces commissaires — véritables dictateurs — a engendré une véritable anarchie. Le marché des matières premières — notamment des métaux — est devenu une foire d'empoigne, chacun entendant bénéficier de la priorité ! Le maréchal Goering lui-même a, du reste, reconnu ces graves inconvénients en chargeant M. Funk d'y porter remède.

Mais les pouvoirs extrêmement étendus ainsi confiés au ministre de l'Économie ne sont pas de nature à rassurer ceux qu'inquiétaient les progrès du socialisme d'État, c'est-à-dire la plupart des grands industriels. Ceux-ci se plaignent, en particulier, de l'extension démesurée du Konzern Hermann Goering, qui tend à exercer une véritable hégémonie sur toute l'industrie métallurgique. Les directeurs de la Rheinmetall, les industriels qui avaient autrefois des intérêts dans l'Alpine Montan s'expriment à ce sujet en termes assez amers. Ils ne cachent pas, au surplus, qu'ils sont loin d'approuver les méthodes d'exploitation du Konzern Goering qui, selon eux, se livrerait à de véritables déprédations.

L'inquiétude des milieux économiques est accrue encore par la situation précaire des finances publiques, et par la disette de devises, qui gêne considérablement l'approvisionnement en matières premières. Le fer, en particulier, se fait de plus en plus rare. Il devient pratiquement impossible aux entreprises privées de s'en procurer; les ressources que l'on a pu se créer en arrachant les grilles des parcs et des fenêtres des bâtiments publics, ou en recourant à d'autres expédients, paraissent elles-mêmes épuisées.

Quant aux agriculteurs que le régime, à ses débuts, avait comblés de ses faveurs, ils se montrent, eux aussi, mécontents. Leurs produits sont réquisitionnés et vendus à des tarifs fixés par l'État, et à peine rémunérateurs. D'un autre côté, ils sont tenus à une culture intensive qui accroît considérablement leurs frais (ceux-ci sont passés de 4,1 milliards en 1932-1933 à 5,8 milliards en 1937-1938).

L'augmentation de la production agricole n'a d'ailleurs pas eu, par suite de diverses circonstances, sur la situation alimentaire du Reich, l'heureux effet que l'on aurait pu attendre.

Malgré une très belle récolte de céréales et en dépit des promesses du maréchal Goering, la farine ne s'est pas améliorée. Le beurre est de plus en plus rare, et de mauvaise qualité. La ration varie de 175 grammes à 72,5 par semaine et par tête d'habitant, suivant les régions. Depuis plusieurs années, le porc a pratiquement disparu des marchés et des boutiques.

La coutume voulait qu'à l'approche des fêtes de Noël et du Jour de l'An, il fît, sur les étalages, une éphémère apparition. Cette année, les consommateurs en ont été à peu près complètement privés. La viande de boucherie elle-même s'est raréfiée. A Leipzig, les abattoirs ne sont plus ouverts qu'un jour par semaine. Faute de devises, les fruits ont fait presque complètement défaut. En revanche, les choux, sous toutes [leurs] formes, et les pommes de terre abondent. De même, les viandes de conserve sont offertes en grande quantité. Elles sont mises en vente, en effet, pour permettre le rajeunissement des réserves, que dans la population on appelle communément des stocks de guerre.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les ménagères ont éprouvé des difficultés à se ravitailler en charbon; certaines industries se sont trouvées dans le même cas. Les autorités ont allégué, pour expliquer cette situation, les difficultés résultant des grands froids. En réalité, les causes de la pénurie de charbon sont d'un autre ordre : consommation formidable des industries de guerre et des entreprises connexes; mauvais état du matériel roulant des chemins de fer et, peut-être aussi, mécontentement des cheminots qui, en certaines régions (notamment en Bavière) aurait engendré des grèves perlées. On peut mentionner également dans cet ordre d'idées l'état d'esprit assez mauvais qui régnerait parmi les mineurs — notamment dans la Ruhr — où la population serait restée très accessible au communisme [1] et où des tracts venus de Russie soviétique circuleraient sous le manteau.

Au seuil de l'année 1939, il existe donc, en Allemagne, un malaise incontestable, une désaffectation certaine, une méfiance croissante à l'égard du régime. Dans ce malaise, les difficultés présentes, d'ordre matériel, n'entrent que pour une faible part. Le public est surtout inquiet de l'avenir. Il ne comprend pas que l'on ne se tienne pas pour satisfait des succès obtenus mais que l'on exige sans cesse de lui de nouveaux efforts. Ou plutôt, il le comprend trop bien. Le réarmement intensif, au nom duquel on impose sans cesse à la population de nouveaux sacrifices, ne se justifie plus uniquement à ses yeux par les nécessités de la défense nationale. Le pays craint d'être lancé dans quelque aventure, dont il n'augure rien de bon. Il préférerait la paix et la tranquillité à l'avenir de gloire et d'abondance qu'on lui fait entrevoir. Il n'a pas oublié la cruelle leçon de 1918 et ce n'est pas sans inquiétude qu'il voit les puissances occidentales se lancer, elles aussi, à la suite du Reich, dans la course aux armements.

[1] Voir notamment, au tome XII de la présente série, le nº 466.

Dans quelle mesure le malaise qui se manifeste dans la population allemande peut-il être considéré comme un facteur politique, on ne saurait, à cet égard, être trop prudent. Il ne faut pas oublier qu'étant donné l'emprise du parti et de la police, le mécontentement n'a, dans les conditions actuelles, aucun moyen de s'exprimer ouvertement. Mais si l'Allemagne devait traverser, de nouveau, une époque d'adversité, si elle devait engager toutes ses forces dans une aventure extérieure, il pourrait revêtir soudain les formes les plus dangereuses et l'on pourrait assister, assez rapidement, peut-être à la réédition des événements de novembre 1918.

274

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 21 (1). Réservé. *Berlin, 4 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 12 (3).

Mon collègue des États-Unis m'a confié qu'à part M. von Ribbentrop — que la fin de non-recevoir opposée par M. Sumner Welles à la récente protestation allemande (4) a positivement mis « hors de lui » et qui ne rêve que vengeance, — les milieux dirigeants du Reich, et notamment les milieux économiques, appréhendaient vivement une rupture éventuelle dont ils ne se dissimulaient pas les conséquences à tous égards désastreuses pour leur pays.

« Je n'ai manqué, a ajouté M. Prentiss Gilbert, aucune occasion de les confirmer dans ces sentiments. A tous ceux qui, ces derniers temps, me demandaient avec une inquiétude mal dissimulée sous un faux apitoiement si je ne redoutais pas que l'Allemagne rompît les relations avec nous, j'ai toujours répondu que ma seule crainte était que nous en prissions nous-mêmes l'initiative. Et je ne leur ai pas laissé ignorer ce que cela signifierait pratiquement : fermeture de nos ports à la navigation allemande, — donc disparition à peu près complète de celle-ci de l'Atlantique Nord, — expulsion de tous les membres de la Ligue germano-américaine, saisie des biens allemands en Amérique à titre de gage pour les emprunts Dawes et Young. La rupture

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Du 3 janvier, ci-dessus publié sous le nº 269.
(4) Relative au discours du ministre américain de l'Intérieur : voir ci-dessus les nºs 199 (note), 269 (note).

causerait donc à l'Allemagne d'incommensurables dommages et tout esprit sensé reconnaît ici que ce serait là de sa part une immense bêtise de la provoquer —, ce qui ne veut pas dire, du reste, que cette bêtise doive être exclue d'avance de toutes les prévisions. »

M. Gilbert m'a répété qu'il n'avait, jusqu'à présent, aucun lieu de penser que M. Wilson ne rejoindrait pas tôt ou tard son poste à Berlin (1).

275

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 19. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 4 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 6, 16 h. 30.)

Un de mes collaborateurs a pu, grâce à sa connaissance du russe, s'entretenir avec le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. que son ignorance des langues étrangères cond mne, comme ses collaborateurs, à un isolement à peu près complet.

Ce qui ressort avant tout de cette conversation, c'est le souhait, marqué très nettement par le représentant du gouvernement soviétique à Varsovie, de voir la France maintenir et, s'il était possible, resserrer les liens qui l'unissent à la Pologne.

En dépit du passé et (3) de M. Beck, celle-ci apparaît maintenant, avant tout, à l'U.R.S.S. comme un rempart indispensable contre les entreprises de l'Allemagne.

Le gouvernement polonais s'en rend compte; il se prête au jeu dans une certaine mesure; la presse officieuse, par exemple, évite, en ce moment, d'écrire ce qui serait de nature à déplaire aux Soviets ou à les inquiéter.

Les préoccupations que l'on éprouve simultanément, à Varsovie comme à Moscou, en face des ambitions et des menées allemandes en direction de l'Ukraine, rapprochent incontestablement les deux gouvernements.

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer la portée et les résultats ultérieurs possibles de cette communauté d'intérêts que les événements viennent de créer brusquement entre le gouvernement soviétique et la Pologne de Pilsudski.

Il convient, en tout cas, que nous évitions de donner l'impression que nous cherchons à encourager un rapprochement qui, en admettant même qu'il

(1) L'ambassadeur des États-Unis à Berlin avait été « rappelé en consultation » à Washington à la suite des manifestations antisémites qui s'étaient produites en novembre en Allemagne : voir, au tome XII de la présente série, les nos 305, 313.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Lacune de texte.

puisse s'accentuer, risquerait d'être compromis par la moindre imprudence de notre part.

Il est nécessaire, en outre, de ne pas oublier que quels que soient les événements et les menaces susceptibles de peser sur la Pologne du côté de l'Ouest, un très grand nombre de Polonais redouteront toujours moins le danger allemand que le danger russe et, s'ils n'avaient que ce choix, opteraient pour une collaboration avec le Reich plutôt que pour l'acceptation d'une aide venant de la Russie.

276

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 29. *Rome, 4 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 9, 10 h. 45.)

D'une conversation qu'il a eue hier soir avec un important journaliste de passage à Rome où celui-ci était venu prendre ses instructions avant de rentrer à Paris, un de mes collaborateurs a retiré l'impression que l'on envisageait, ici, avec un certain pessimisme le développement de la situation franco-italienne. D'après son interlocuteur, en effet, l'on se proposerait à Rome de « tendre la corde », aussitôt après le départ des ministres anglais. Si le gouvernement français « ne devait pas finalement mollir », on ne verrait pas la solution du différend qui oppose la France et l'Italie, celle-ci étant décidée à aller assez loin sur la voie des revendications qu'elle s'est tracée et ne pouvant abandonner la partie, après s'être aussi nettement mise en avant. L'objectif essentiel de la politique italienne serait, à l'heure actuelle, de persuader le gouvernement britannique que l'amitié italienne est plus précieuse et plus utile à la Grande-Bretagne, surtout en Méditerranée, que la collaboration avec la France.

On estimerait, d'autre part, que l'Italie est infiniment plus sûre de l'appui allemand en cas de nécessité que la France ne l'est du soutien britannique. Les dirigeants fascistes se montreraient enclins à penser que l'Angleterre ne serait pas, même si elle le voulait, en mesure d'intervenir, au moins rapidement, dans un conflit armé surgissant brusquement entre la France et l'Italie. L'attitude des Dominions, la situation aux Indes, les menaces de l'impérialisme japonais seraient de nature à inciter le gouvernement britannique à beaucoup de prudence et à lui conseiller de n'entrer en action que si ses intérêts essentiels se trouvaient directement menacés. Dans ces

(1) **Par courrier, en clair.**

conditions, le gouvernement de Rome pourrait jouer très fort et aurait l'espérance de faire capituler la France qui se trouverait, en fait, isolée et reculerait devant la perspective d'une guerre avec l'Allemagne et l'Italie, si elle n'avait pas la certitude de voir l'Angleterre se ranger immédiatement à ses côtés.

A Rome, on serait décidé à obtenir, au profit de l'Italie, une modification de la situation actuelle en Méditerranée, mer vitale pour l'Italie et dans laquelle, à l'heure actuelle, celle-ci « étouffe et se trouve, en quelque sorte, étranglée ». En ce qui concerne la Corse, le gouvernement italien ne songerait naturellement pas à en faire l'objet de négociations en temps de paix avec la France; mais il aurait entendu, dès maintenant, par la violente campagne de presse qu'il a déclenchée et qui se poursuivra au cours des prochaines semaines, planter un jalon et désigner, dès à présent, un de ses buts de guerre, en cas de conflit avec la France. On n'aurait, du reste, à Rome, aucune illusion sur les sentiments de la population de l'île à l'égard de l'Italie; cependant, on n'estimerait pas impossible de s'emparer de la Corse par les armes et d'en réintégrer de force les habitants dans la communauté italienne, où l'on estime qu'ils seraient rapidement assimilés. Cela impliquerait évidemment une politique intérieure assez dispendieuse; mais on y serait résolu, s'il le fallait. En temps de paix, les autorités italiennes ne croiraient pas possible de demander autre chose à la France que des assurances relatives au maintien du caractère italien de la Corse qui, paraît-il, serait appelé à disparaître en trente ans, si l'on n'intervenait pas, ainsi que l'engagement de ne pas fortifier l'île et de n'en pas faire une base militaire, pouvant servir à d'éventuelles attaques contre l'Italie. L'interlocuteur ne considérait d'ailleurs pas, quant à lui, qu'on irait jusque-là. Il admettait plutôt qu'il s'agissait, en l'espèce, du côté italien, de désirs plus ou moins confus qui ne seraient pas suivis de réalisations concrètes ni même, sans doute, d'une initiative diplomatique, si la paix était sauvegardée.

En revanche, au sujet de la question tunisienne, le journaliste dont il s'agit n'a pas caché que l'on entendait à Rome obtenir, dans la Régence, des avantages substantiels. « Il faut, a-t-il dit, que la France se rende bien compte qu'en Tunisie, elle n'est pas chez elle. La situation n'y est pas la même qu'en Algérie, territoire qui fait partie intégrante de la métropole. Car, dans la Régence, il y a un protectorat et les droits de la France y sont strictement limités. Nous ne réclamons pas principalement des cessions territoriales, mais nous voulons qu'on nous reconnaisse en Tunisie une situation spéciale. Il faut, non seulement que le régime des conventions de 1896 soit consolidé et que le statut des Italiens installés dans la Régence soit maintenu, mais qu'une liberté d'immigration pleine et entière nous soit reconnue ». Il importerait enfin de « trouver une formule qui substituât au protectorat unilatéral de la France une sorte de condominium franco-italien. Celui-ci pourrait se traduire par l'envoi de conseillers italiens, ou revêtir une autre forme, et comporter, par exemple, la nomination d'un ambassadeur, qui aurait à Tunis une position exceptionnelle, correspondant aux intérêts exceptionnels de l'Italie. Pour Djibouti, il serait assez simple de trouver une solution qui répondît aux besoins économiques de l'Italie, tout en lui donnant, d'autre

part, certaines satisfactions d'ordre territorial. En ce qui concerne Suez, on devrait assez facilement arriver à s'entendre ».

Je ne transmets, bien entendu, que sous réserve, les indications qui précèdent. Elles ont amené d'énergiques protestations de la part de mon collaborateur qui n'a pas caché qu'aucun gouvernement français, quel qu'en fût la nuance, n'accepterait jamais de discuter pareilles suggestions.

Il est possible, au surplus, que le journaliste italien, dont mon collaborateur a recueilli les propos, ait, soit de sa propre autorité, soit sur les consignes du palais Chigi, cherché à nous impressionner et à nous intimider. Le gouvernement italien croit volontiers que cette tactique a des chances de réussir quand on l'applique à notre pays.

Quoi qu'il en soit, les opinions exprimées, les projets, les ambitions mises au jour au cours de cet entretien me semblent mériter de retenir notre attention. On y trouve un échantillon caractéristique des idées qui s'agitent dans les milieux dirigeants du régime fasciste.

277

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS [1]

Réarmement naval allemand

4 janvier 1939.

Le gouvernement britannique nous a fait savoir le 29 décembre que le gouvernement allemand venait de l'aviser de son intention :

D'une part, d'armer de canons de 203 mm deux croiseurs légers en cours de construction qui ne devaient être armés que de canons de 155 mm;

D'autre part, d'augmenter le tonnage de sa flotte sous-marine jusqu'à la limite du tonnage de la flotte sous-marine britannique, le Reich considérant que la proportion de 45 % qu'il avait acceptée et observée jusqu'ici ne répondait plus à ses besoins [2].

Bien que ces déterminations allemandes aient été prises en conformité avec les stipulations des traités anglo-allemands de 1935 et de 1938, le gouvernement britannique s'en est trouvé aussi surpris que contrarié; il a aussitôt envoyé à Berlin une mission navale pour tâcher d'obtenir par voie de négociation une réduction des prétentions allemandes; mais cette mission, après un très court séjour à Berlin, est revenue sans en rapporter d'apaisements, les négociateurs allemands ayant déclaré qu'ils devraient en référer au Führer lui-même, lequel ferait connaître ultérieurement sa réponse.

[1] **Pour le Ministre.**
[2] **Voir ci-dessus le n° 246.**

D'après nos dernières informations, l'amirauté allemande mettrait dès à présent en chantier 75 % du tonnage nécessaire pour atteindre la parité. Cette décision touche l'amirauté britannique dans ses deux points les plus sensibles; les croiseurs lourds et les sous-marins sont, en effet, les deux catégories de bâtiments dont, au cours des négociations navales des dernières années, l'Angleterre a le plus âprement cherché à limiter, sinon à empêcher, le développement. L'augmentation du nombre des submersibles allemands va la mettre dans l'obligation de construire un nombre considérable de destroyers. L'augmentation des croiseurs lourds, d'autre part, diminuera la valeur de ses croiseurs légers.

On peut se demander à quels mobiles obéit l'Allemagne. Le *Times* émet l'hypothèse que la décision du Reich pourrait avoir pour but de riposter à la constitution d'une flotte autonome américaine dans l'Atlantique. Cette hypothèse ne paraît pas fournir toutefois une explication suffisante. La formation d'une flotte américaine de l'Atlantique est postérieure, en effet, aux renseignements reçus concernant les ordres de commande par l'Allemagne d'un tonnage sous-marin supérieur à la proportion fixée par le traité anglo-allemand. L'amirauté allemande ne pouvait différer plus longtemps la notification à l'Angleterre de ses intentions puisque c'est au début de l'année 1939 qu'elle avait à lui faire connaître officiellement le programme de ses constructions annuelles.

Le geste de l'Allemagne n'apparaît donc plus, à la réflexion, comme une décision intempestive et précipitée, mais comme le résultat d'un plan mûrement préparé et déjà mis en application.

Quant aux conséquences de la politique navale du Reich aujourd'hui officiellement révélée, elles peuvent être graves. Pour ce qui concerne la transformation en croiseurs lourds de deux des croiseurs légers allemands actuellement en construction, il est à craindre que l'U.R.S.S. n'en fasse état pour accroître, de son côté, le nombre de ses croiseurs lourds, et qu'ainsi ne s'effondre définitivement l'interdiction de construction de croiseurs lourds qu'avait, avec tant de peines, échafaudée le traité naval de Londres de 1936.

Pour ce qui concerne l'Angleterre, il a été indiqué plus haut en quoi les mesures allemandes allaient affecter sa flotte et par quels moyens elle serait obligée d'y parer.

En ce qui concerne la France, il appartient au département de la Marine de suggérer au gouvernement les décisions que peut entraîner une situation qui semble devoir mettre dans deux ou trois ans la flotte sous-marine du Reich à égalité avec la nôtre.

Un point reste cependant à éclaircir, c'est celui de savoir quel déplacement l'amirauté allemande donnera à ses nouveaux sous-marins. Si elle construit des sous-marins de petit tonnage, il semble que ce soit en vue d'opérer contre la marine de commerce sur les côtes européennes. Au contraire, au cas où elle construirait des sous-marins de grand tonnage, l'hypothèse du *Times* pourrait recevoir une certaine confirmation, à moins qu'il ne s'agisse pour l'Allemagne de porter atteinte au ravitaillement de l'adversaire au départ des ports américains.

278

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN ESPAGNOL AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS [1]

AIDE-MÉMOIRE

Position du gouvernement espagnol sur le problème de la Méditerranée

4 janvier 1939.

Le gouvernement espagnol estime qu'en examinant la situation actuelle de l'Espagne, spécialement au point de vue international, il faudrait tenir compte des observations suivantes :

1° En considérant la situation intérieure purement espagnole, il est évident que la position politique et morale adoptée par la République telle qu'elle a été définie dans les derniers discours du président Azaña et du chef du gouvernement [2], Dr Negrin, concorde davantage avec les sentiments de la nation espagnole, que celle qui a été adoptée par les chefs rebelles. C'est, d'abord, une position franchement espagnole, soulignée nettement par le retrait de tous les éléments non espagnols figurant dans l'armée de la République, retrait décidé et réalisé par la propre initiative du gouvernement. En second lieu, la position de la République est conçue sous le signe de la « réconciliation » de tous les Espagnols en vue de la pacification et de la reconstruction du pays. L'attitude du gouvernement est parfaitement claire et ferme pour ce qui est de *l'amnistie* et du *plébiscite* énoncés dans les treize points où la République a condensé ses buts de guerre et de paix [3].

Les chefs rebelles, en plein contraste avec cette politique, persistent à se prononcer pour une victoire totale, entraînant d'une part une soumission sans conditions de l'adversaire et de l'autre l'élimination, dans la vie du pays, de tous ceux qui n'acceptent pas leurs idées et leurs principes.

Dans ces conditions, il est évident que l'unique solution susceptible de réunir de nouveau, dans un effort commun, la plus grande partie du pays et

[1] Document extrait des papiers Bonnet.

[2] Dans une allocution radiodiffusée à l'occasion de Noël, M. Negrin soulignant que les adversaires de la République espagnole se réclamaient des principes du christianisme, faisait appel aux sentiments de pitié qui devraient être les leurs, ainsi qu'à l'esprit chevaleresque qui les animait en tant qu'Espagnols « pour que soient éliminées de cette guerre toute cruauté inutile, toute férocité stérile ». Il rappelait sa proposition de suspension des exécutions capitales dans les deux camps et adressait un ultime appel à « l'humanisation de la guerre». Un décret de clémence soumis à la signature du président de la République ouvrait le chemin de la réhabilitation à tous les Espagnols qui s'en montreraient dignes.

[3] Allusion aux « treize points » du président Negrin, définis le 30 avril précédent devant la presse : voir, au tome IX de la présente série, le n° 305 (note).

de rétablir l'existence normale, basée sur des principes de concorde et d'équité, se trouve dans la politique de réconciliation nationale proclamée par la République, sur la base d'une ample amnistie et du rétablissement d'un régime politique démocratique et parlementaire, après un grand plébiscite offrant toutes les garanties d'authenticité, de liberté et de respect pour tous.

2º Ce serait une très grave erreur de ne pas estimer à [leur] juste valeur les possibilités matérielles présentes et futures de la République, ainsi que la résolution inébranlable du peuple espagnol qui n'épargne aucun sacrifice pour la défense de son indépendance et de sa souveraineté nationale.

3º Le maintien et la consolidation de la République en Espagne est la seule garantie du fonctionnement normal d'un régime démocratique et parlementaire nettement et profondément espagnol; libre de toute ingérence étrangère et fidèle à la politique traditionnelle espagnole d'amitié et de collaboration avec la France et l'Angleterre. Mais, d'autre part, le triomphe de la République ne constitue aucune espèce de menace ou de risque pour les intérêts légitimes italiens dans la Méditerranée occidentale, surtout si la politique de rapprochement et d'amitié entre les trois grandes puissances méditerranéennes parvient à créer entre elles une atmosphère de collaboration loyale et cordiale.

Non seulement la République espagnole ne serait opposée à une telle politique; elle serait, au contraire, prête à y collaborer avec tout ce que l'Espagne représente par sa position géographique, par la richesse de son sol, par la qualité de son peuple, pour le service de l'intérêt commun et de la défense générale de la paix.

Quoique le ressentiment pour l'aide prêtée par le gouvernement italien aux rebelles et l'indignation causée par ses méthodes de guerre soient grands et profonds, les hommes qui ont la responsabilité des destins de la République possèdent assez de sens du réalisme politique pour reconnaître que l'Espagne ne peut pas rester en marge d'un accord anglo-franco-italien dans la Méditerranée occidentale, sans s'exposer à retomber de nouveau dans son fatal isolement.

Le premier pas à faire dans cette voie politique serait de persuader l'Italie que le triomphe de la République n'exclurait pas la normalité des relations politiques et économiques entre les deux pays, inspirées dans leurs intérêts réciproques, basées sur le respect le plus scrupuleux de la vie intérieure de chaque pays, dans le cadre d'une collaboration loyale entre les quatre puissances ayant des intérêts reconnus dans la Méditerranée occidentale.

4º Naturellement, il ne s'agit pas d'obtenir de l'Italie qu'elle se prononce tout à coup en faveur de cette politique de collaboration. Mais simplement que l'Italie se rende compte que si elle cessait intégralement et complètement de prêter son aide aux rebelles espagnols, remplissant ainsi strictement ses engagements internationaux et ses obligations d'après le plan de Londres, cette politique serait la plus appropriée pour la défense effective de ses intérêts politiques et économiques dans la Méditerranée. Et ceci parce que, d'une part, les perspectives de sa tentative de domination en Espagne deviennent de jour en jour plus sombres, et d'autre part, parce que la victoire de la République

n'aurait pas pour l'Italie les périls qu'elle aurait pu craindre à un moment donné. Si l'abandon de l'aide militaire prêtée par l'Italie aux rebelles ne devenait pas un obstacle à leur victoire, l'Italie n'aurait rien perdu. Mais si cette attitude conduisait au triomphe de la République, l'Italie se trouverait avec un engagement solennel de notre part, dont l'accomplissement pourrait être garanti par les gouvernements français et britannique comme conséquence des accords qui seraient négociés avec le gouvernement de la République.

279

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 4 janvier 1939

Secret.

Étaient présents :
M. Charvériat, directeur politique,
M. Rochat, directeur adjoint,
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air,
Commandant de Villaine, du 2e bureau de la Marine,
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique :

Iran : Il y aurait intérêt à savoir ce que deviennent les officiers iraniens rappelés de France. L'Italie aurait offert de les prendre.

Espagne : L'offensive nationaliste paraît enrayée [1]. Tout en reconnaissant que la partie est dure, le gouvernement républicain est optimiste.

Du côté nationaliste, l'emprise allemande apparaît comme plus grave à faire disparaître dans l'avenir que l'emprise italienne qui se borne à un appui en volontaires et en matériel, alors que l'Allemagne contrôle le gouvernement et l'économie franquistes. Pour s'en libérer, le gouvernement franquiste serait disposé à reprendre le commerce des pyrites avec la France.

Le Mexique accepte de prendre les résidus des volontaires internationaux que leurs gouvernements n'acceptent pas. Le transit surveillé serait à organiser sur Bordeaux.

Angleterre : Accueil chaleureux réservé aux représentants de l'amirauté

[1] Sur cette offensive, voir ci-dessus le n° 239 (note); ci-après le n° 298,

anglaise. L'Allemagne ne mettrait pas en chantier plus de 75 % du tonnage en sous-marins nécessaire pour atteindre la parité [1].

Nota. — A rapprocher d'une question posée par l'attaché militaire anglais en l'absence de l'attaché naval et demandant si les Allemands n'ont pas déjà construit secrètement, comme ils l'avaient fait lors du premier accord, les sous-marins en question.

Pologne : Fait ostentation d'une indépendance complète en matière politique. En fait, elle poursuit ses négociations avec l'Allemagne au sujet de Dantzig [2], mais il n'est pas sûr qu'elles se limitent à Dantzig.

Une visite de M. Beck au chancelier Hitler est annoncée par les Polonais eux-mêmes pour le 6 [3].

Italie : Longue dépêche de M. François-Poncet mais contenant plus de supputations que de conclusions fermes [4].

A signaler néanmoins un malaise dans l'opinion italienne, une lassitude certaine, des conditions matérielles mauvaises, une aigreur à constater que l'Axe a profité exclusivement à l'Allemagne.

Le Duce cherche donc des succès. Il espérait les trouver en Espagne, mais le gouvernement britannique s'en est tenu ferme à ses conditions pour accorder la belligérance à Franco — alors il s'est retourné contre la France.

Il est à noter d'ailleurs qu'il y a une liaison intime entre les fluctuations politiques ou militaires de l'affaire d'Espagne et l'attitude de l'Italie envers la France.

Un mauvais coup par surprise de l'Italie contre la France n'est en tout cas pas exclu; on se flatte de l'espoir que la neutralité apparente de l'Allemagne entraînerait la neutralité effective de l'Angleterre mais que l'appui allemand se manifesterait néanmoins par des envois de matériel et de matières premières.

II. Le général Dentz résume les derniers rapports de nos attachés militaires en Pologne et en Italie, ce dernier corroborant sans toutefois les recouper les renseignements de M. François-Poncet.

III. *Marine.* — Question de la navigation sur le Yang-Tsé et de nos établissements sur ce fleuve.

Étude des mesures de représailles contre la marine nationaliste espagnole qui déroute les bâtiments de commerce transportant des cargaisons françaises.

Une escadre grecque ayant à son bord le Diadoque visitera Toulon en mai.

(1) Par télégramme nos 1-2, du 2 janvier, le chargé d'affaires de France à Berlin indiquait que la délégation navale anglaise avait eu, dans la capitale allemande, une seule séance de pure forme, au cours de laquelle les représentants du Reich s'étaient bornés à exposer leurs revendications et, devant les réticences britanniques, à en référer au Chancelier. Sur les revendications allemandes, soulevées dans le cadre de l'accord naval du 18 juin 1935, voir ci-dessus les nos 246, 277; ci-après le no 280.

(2) Sur les négociations polono-allemandes, voir ci-dessus les nos 189, 190.

(3) Sur cette visite, voir ci-après les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(4) Il s'agit peut-être de la dépêche de Rome no 615, du 29 décembre précédent, et ci-dessus reproduite sous le no 248. Cette dépêche analysait longuement les éléments de la situation à la suite de la remise de la réponse française à la note italienne du 17 décembre.

280

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Campinchi, Ministre de la Marine.

D. nº 2. *Paris, 4 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous communiquer le compte rendu d'un entretien qu'a eu, le 29 décembre, le conseiller de Grande-Bretagne à Paris avec le directeur des Affaires politiques de mon département au sujet des intentions allemandes en matière de constructions navales (1).

Si M. Campbell est ainsi venu nous faire part directement et si tardivement, de la démarche faite dès le 10 décembre à Londres par le gouvernement du Reich en vue d'un accroissement de sa flotte, il semble que le fait soit dû principalement au manque d'expérience du personnel récemment chargé au Foreign Office des questions navales. Le gouvernement de Washington n'a d'ailleurs pas été informé plus tôt que le nôtre.

Quoi qu'il en soit, la mission britannique, envoyée le 30 décembre à Berlin en vue de limiter les prétentions allemandes, est rentrée à Londres après un séjour de vingt-quatre heures dans la capitale du Reich. Des renseignements qui me sont parvenus de Berlin et de Londres sur ces négociations, il semble résulter qu'aucun engagement de nature à apaiser les inquiétudes britanniques n'a été pris du côté allemand. Les représentants du Reich ont déclaré devoir en référer au Chancelier et vouloir transmettre ultérieurement à Londres leur réponse définitive (2).

Toutefois, l'impression de notre chargé d'affaires à Londres est que sans dénoncer l'accord naval avec la Grande-Bretagne, le gouvernement du Reich est, d'ores et déjà, décidé à tirer parti de toutes les possibilités que lui offre [celui]-ci pour accroître ses armements sur mer (3).

(1) Ce compte rendu est ci-dessus reproduit sous le nº 246.

(2) Voir ci-dessus le nº 279 (note).

(3) Par télégramme nºs 11 à 14, du 2 janvier, le chargé d'affaires de France à Londres faisait état d'un entretien avec M. Perowne, qui s'occupait de questions navales au Foreign Office. M. Cambon avait rappelé à son interlocuteur que la construction par le Reich de sous-marins à grand rayon d'action représentait pour la France, en plus des moyens de cet ordre dont disposait l'Italie, « une menace très nette ». M. Perowne évoquait le retour à Londres de la mission navale anglaise, convaincue « que le gouvernement allemand, sans dénoncer son accord naval avec la Grande-Bretagne, allait utiliser toutes les possibilités qu'il offre pour modifier à son avantage la situation actuelle ».

281

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 4 [1]. Secret. *Paris, 4 janvier 1939.*

La correspondance de notre ambassadeur à Tokyo m'a signalé, à plusieurs reprises, que des négociations paraissaient se poursuivre entre le Japon, l'Allemagne et l'Italie en vue d'une transformation du pacte antikomintern en alliance militaire [2]. Il m'est revenu de bonne source que des négociations s'étaient effectivement engagées à ce sujet et qu'elles auraient même atteint, à l'heure actuelle, un stade assez avancé.

Un télégramme de presse de M. Corbin, en date du 28 novembre dernier [3], a rendu compte de la publication, dans le *News Chronicle*, d'informations sensationnelles concernant le renforcement du pacte tripartite et la conclusion d'une alliance militaire entre les gouvernements de Berlin, de Rome et de Tokyo. Si la nouvelle ainsi présentée par le journal libéral paraît quelque peu prématurée, il n'y en a pas moins lieu de croire que le pacte qui lie les trois puissances est sur le point d'être complété par un étroit accord militaire, dont l'élaboration se poursuivrait en deux étapes. La première consisterait en un accord consultatif et défensif qui n'aurait pas, en lui-même, un caractère particulièrement inquiétant. Cet accord serait peut-être même déjà signé, mais il resterait à le compléter, au cours de la deuxième étape de l'opération, par un protocole secret prévoyant une assistance militaire réciproque dans différentes circonstances qui ne seraient pas toutes nécessairement défensives. C'est ainsi que la mise en action de cette assistance ne serait pas subordonnée à la condition restrictive d'une « agression non provoquée » et que sa portée se trouverait, de ce fait, considérablement élargie.

L'alliance dont il s'agit répondrait au vœu des trois puissances intéressées, mais l'insuffisante confiance qu'elles éprouvent les unes à l'égard des autres en rendrait la conclusion assez laborieuse, chacune des parties s'efforçant de se réserver le maximum d'avantages, sans vouloir cependant s'exposer à de trop grands risques. Les Japonais, tout en souhaitant la signature prochaine d'un acte dont ils seraient à même de tirer les plus grands profits

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

[2] Par un télégramme n° 726, du 31 décembre précédent, l'ambassadeur de France à Tokyo rapportait avoir appris de source confidentielle que le gouvernement japonais aurait engagé des négociations en vue de transformer le pacte antikomintern en alliance offensive et défensive, mais que ses deux partenaires « n'auraient pour le moment montré aucun empressement à accueillir ces propositions ».

[3] Il s'agit du télégramme n° 3052, analysé ci-dessus sous le n° 161 (note).

pour la réalisation de leurs desseins en Extrême-Orient, craignent d'assumer des obligations qui les entraîneraient trop loin et qui pourraient leur susciter des difficultés avec les États-Unis. Du côté allemand, les chefs de la Reichswehr ne seraient pas tous convaincus des avantages d'une pareille alliance. Les Italiens, enfin, témoigneraient pour le moment d'une certaine réticence.

Les indications dont je viens de vous faire part sont d'un caractère strictement confidentiel. J'attacherais du prix, pour pouvoir en apprécier la valeur, à recevoir tous les éléments d'information que vous seriez en mesure de recueillir au sujet de cet accord secret, dont la conclusion éventuelle aurait une portée qu'il est inutile de souligner [1].

282

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 13. Secret. *Rome, 4 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février)

Le conseiller de mon ambassade, qui entretient, comme moi-même d'ailleurs, de cordiales relations avec le comte Della Torre, directeur de l'*Osservatore Romano*, a recueilli de lui les impressions suivantes.

Pour le journaliste pontifical, les revendications fascistes à l'égard de la France n'iront probablement pas jusqu'à un conflit armé. Tout d'abord d'après lui, l'Italie ne pourrait pas dans son état économique et financier actuel supporter le fardeau d'une guerre. Elle en serait incapable; elle n'est pas prête. Le comte Della Torre assure avoir reçu dernièrement, à cet égard, de nombreux témoignages concordants, provenant des sources les plus diverses et souvent qualifiées. Il ne s'agirait pas seulement de personnes habitant Rome mais de personnes vivant dans d'autres régions de la Péninsule. Le directeur de l'*Osservatore Romano* a ajouté que la mobilisation partielle à laquelle on avait procédé en Italie, à la fin de septembre dernier, avait fourni sur cette déficience d'éloquents renseignements. C'est ainsi que selon le journaliste pontifical, le centre mobilisateur du corps d'armée de Milan manquait d'uniformes dans une proportion considérable : 15.000, pour 200.000 hommes environ.

[1] Par télégramme nº 187, du 16 janvier, M. François-Poncet répondait au Ministre. L'ambassade d'U.R.S.S. auprès de Quirinal lui avait confirmé que des démarches avaient été faites par le gouvernement japonais : sans décliner les suggestions japonaises, Mussolini les aurait écartées comme « inopportunes » et en aurait ajourné l'examen, afin de « ménager les susceptibilités de la Grande-Bretagne ». Le gouvernement de Tokyo se serait plaint par ailleurs à Berlin « de ce qu'on parlait un peu trop de l'axe Rome-Berlin, et pas assez du triangle Rome-Berlin-Tokyo ».

L'autre facteur qui, pour le comte Della Torre, doit entrer en ligne de compte dans l'appréciation de la situation, c'est la répugnance de la masse à l'idée d'une guerre contre la France, le refus d'admettre cette idée comme réalisable.

Nous n'ignorons pas à l'ambassade les sentiments violemment antifascistes qui animent le courageux publiciste catholique non plus que son tempérament fougueux. Aussi bien, convient-il de leur faire une part dans les indications données à mon collaborateur. Elles m'ont paru toutefois dignes d'être rapportées, provenant d'un homme qui entretient de nombreuses relations avec tous les milieux, excepté bien entendu ceux des dirigeants fascistes.

J'ajoute, pour terminer, que le journaliste du Vatican a tenu à noter, devant mon collaborateur, le « signalé service » que le fascisme rendait en ce moment à la France. Celui-ci par ses revendications, y faisait derrière le gouvernement de M. Daladier l'unanimité de l'opinion, décidée à ne pas tolérer qu'une atteinte puisse être portée à l'intégrité territoriale de l'Empire français.

283

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 29 à 32 (1). Réservé. *Londres, 5 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* 0 h., 0 h. 10, 0 h. 20, 0 h. 30.)

Lord Halifax, revenu du Yorkshire pour passer vingt-quatre heures à Londres, m'a reçu tout à l'heure au Foreign Office. M'inspirant de votre télégramme nos 3688 à 3699 (3), j'ai fait un exposé aussi détaillé et approfondi que possible de la position française au regard des revendications de l'Italie. Après avoir marqué la confiance que nous éprouvions dans la loyauté et dans l'esprit de justice de M. N. Chamberlain, j'ai expliqué pourquoi nous ne pouvions admettre un arbitrage étranger dans notre conflit avec Rome. J'ai exprimé ensuite la conviction que les ministres britanniques pourront éclairer leurs interlocuteurs sur la ferme attitude de la France et couper court à toute tentative pour créer la moindre divergence entre nos deux pays.

J'ai rappelé enfin combien la conciliation que nous avions témoignée envers l'Italie était mal payée de retour. Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire montre de modération, mais d'une volonté inflexible. Les conditions inadmissibles dans lesquelles le gouvernement italien a soulevé le litige nous interdisent

(1) Extraits des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Du 27 décembre, ci-dessus publié sous le n° 229.

d'envisager toute concession. On ne conçoit pas au reste la possibilité d'aller au-delà des sacrifices consentis lors de l'accord de janvier 1935. L'opinion française, profondément mortifiée par les procédés italiens, ne le tolérerait d'aucune manière et ce serait une dangereuse erreur de juger de ses dispositions actuelles par ses tendances dans le passé. Les manifestations enthousiastes qui se sont succédé en Corse et en Tunisie au passage du président du Conseil [1] sont la preuve de la détermination unanime dont s'inspire le sentiment public.

Lord Halifax m'a déclaré que personnellement, il approuvait entièrement toutes les considérations dont je venais de lui faire part. Il a marqué tout spécialement son accord sur un point de mon exposé à savoir la nécessité absolue que l'entente franco-anglaise soit aussi solide et aussi efficace que l'axe Rome-Berlin. Il verra le Premier ministre dans la soirée et lui communiquera les vues du gouvernement français. En réponse à ma démarche, il se propose d'ailleurs, après s'être mis d'accord avec M. N. Chamberlain, de faire connaître à Votre Excellence la ligne de conduite que tous deux suivront à Rome vis-à-vis de M. Mussolini au cas où celui-ci rechercherait l'appui du gouvernement britannique en faveur des revendications italiennes. Le secrétaire d'État m'a dit qu'il ne se prêterait pas à pareille manœuvre.

Il a ajouté que mes déclarations sur l'état d'esprit qui règne en France ne faisaient que confirmer les renseignements qui lui étaient venus directement de différentes sources. « L'insistance agressive de l'Italie, a-t-il dit, a eu au moins le bon côté de refaire l'unité dans tous les partis en France, et à ce point de vue peut-être M. Mussolini vous a-t-il rendu service ».

[1] Le 1er janvier, M. Daladier quittait Paris pour effectuer un voyage en Corse, en Tunisie et en Algérie. Le 2, il visitait Ajaccio et Bastia où il était reçu dans un afflux enthousiaste de la population, par M. Campinchi, ministre de la Marine. Le 3, arrivé en Tunisie, il se rendait au Bardo où le Bey le recevait solennellement. Puis il faisait son entrée officielle à Tunis, où au cours d'un banquet, il prononçait une allocution. Il y déclarait notamment : « Chef du gouvernement de la République, j'ai tenu à venir dire à notre empire que la métropole tient à lui autant qu'il tient à elle et c'est à notre Afrique du Nord tout entière que je suis venu apporter le salut de la France... ». Il notait que « les jours [étaient] venus de sceller de façon indestructible l'union de la France et de son empire », invitait l'Empire à porter au maximum ses « facultés productrices ». La France apportait « l'ordre et la discipline », « sa propre expérience de la fraternité et de la liberté ». « Elle a la force d'assurer votre sécurité. Sa puissance est invincible bien qu'elle soit pacifique... La France ne permettra jamais que votre effort soit détourné de son but qui est de créer ici, sur cette terre d'Afrique, une communauté humaine semblable à la communauté française animée de cet idéal universel qui peut seul, épargner aux hommes la servitude parce qu'il repose sur la collaboration de toutes les valeurs spirituelles ».

Le 4 janvier, poursuivant sa visite de la Tunisie, le président Daladier prononçait à Gabès une nouvelle allocution radiodiffusée où il saluait les témoignages d'enthousiasme des populations et déclarait prendre en Afrique du Nord « la mesure de la véritable grandeur de la France ». Le lendemain, il s'embarquait à Bizerte pour Alger, d'où il repartait le 6, non sans avoir présidé une conférence militaire au palais d'Été et prononcé un nouveau discours au cours d'un banquet. Il y célébrait l'union des Français, déclarait « opposer la même attitude [dire la vérité sans rien dissimuler] non seulement aux prétentions ambitieuses, mais aussi aux procédés plus ou moins sournois auxquels, paraît-il, on voudrait avoir recours. Lorsque j'ai dit que je maintiendrai l'intégrité de l'Empire, j'ai voulu dire que je ne me laisserais pas berner, que je ne céderais pas un arpent des territoires de cet Empire... Nous n'avons qu'un désir : c'est de vivre en paix avec tous les pays. A ce maintien de la paix nous avons fait de lourds sacrifices;... nous avons fait une œuvre de raison... mais, si nous avons consenti ces sacrifices, il faut bien que l'on sache, et ce seront mes derniers mots, que contre toute initiative, qu'elle soit directe ou indirecte, qu'elle recoure à la force ou à la ruse, nous opposerons une détermination et une volonté que rien au monde ne pourra fléchir ».

284

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 33 à 36 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 5 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* 0 h. 40, 0 h. 50, 1 h., 1 h. 10.)

Les dispositions satisfaisantes qu'a manifestées lord Halifax au cours de notre entretien (3) m'ont été confirmées par les hauts fonctionnaires du Foreign Office que j'ai vus ensuite. Le bruit continue à courir que le Premier ministre ne se résignerait pas aussi facilement à un échec complet de sa tentative de rapprochement avec Rome. Lord Halifax lui-même m'a interrogé sur les facilités éventuelles que nous pourrions consentir à l'égard du trafic de Djibouti. J'ai éludé la question en déclarant que l'atmosphère présente d'une part, les empiètements italiens sur le territoire de la Somalie d'autre part (4), n'étaient pas de nature à nous incliner à de telles concessions. C'est pour corriger ces tendances que j'ai usé d'un langage extrêmement net pour caractériser notre attitude. Mais dans ces conditions les perspectives qu'offrirait le voyage de Rome vont en diminuant. J'ai dit quelques mots à lord Halifax de la question d'Espagne pour lui faire remarquer que d'après la presse italienne elle-même, le gouvernement fasciste semblait s'écarter de plus en plus de la non-intervention et des allures désintéressées que M. Mussolini avait affectées à un moment donné au regard de la guerre civile espagnole. En tout cas, la dernière offensive du général Franco (5) a été menée en partie par les forces italiennes opérant en première ligne et soutenues par de l'aviation et du matériel étrangers. Lord Halifax m'a assuré qu'il n'avait pas vu passer d'information sur l'envoi récent d'avions italiens et de matériel de guerre. Mais le secrétaire d'État a reconnu que l'opinion britannique, comme celle de la France, semble, en dehors de toute considération de parti, devenir de moins en moins favorable à une révision du plan établi par le Comité (6). Il y a quelque temps, le public anglais penchait pour la reconnaissance des droits de belligérance en faveur des nationalistes espagnols. Aujourd'hui il ne voit aucun intérêt à cette concession. Lord Halifax a émis l'hypothèse où M. Mussolini, que l'on dit fatigué de la guerre d'Espagne, proposerait spontanément de retirer de la Péninsule

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Voir ci-dessus le no 283.
(4) Sur ces empiètements, voir ci-dessus les nos 159, 193, 194.
(5) Sur cette offensive, voir ci-dessus le ne 239 (note); ci-après le no 284.
(6) Le 26 mai 1938 : voir, au tome IX de la présente série, les nos 385 (note), 453.

les volontaires et le matériel italien, à condition que l'on reconnaisse le statut de belligérance au général Franco. Les ministres anglais l'encourageraient certes à faire une proposition en ce sens, mais ne prendraient aucun engagement en ce qui les concerne et se borneraient à promettre d'examiner la question d'accord avec les autres puissances intéressées. Plus que jamais, estime le secrétaire d'État, il convient de s'en remettre au plan établi par le Comité.

285

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 37 à 40 (1). Réservé. *Londres, 5 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* 1 h. 20, 1 h. 30, 1 h. 40, 1 h. 50.)

Dans ma conversation avec le secrétaire d'État (3), j'ai abordé la question de Dantzig (4). Je lui ai signalé le voyage de M. Beck à Berchtesgaden (5) et j'ai insisté pour que nous ne nous laissions pas devancer par les événements. Lord Halifax a évité de définir son point de vue en déclarant que la question était déjà à l'étude. Il partage l'intérêt que nous voyons à épargner une nouvelle humiliation à la Société des Nations, mais en même temps il rappelle que celle-ci n'a jamais été en quelque sorte que le *trustee* de la Pologne dans l'affaire de Dantzig. Si la Pologne et l'Allemagne s'entendent, les puissances peuvent-elles y faire opposition? Il est certain que le gouvernement polonais s'efforce pour le moment de prolonger l'état de choses actuel. N'y a-t-il pas

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Dont il a été question ci-dessus sous les nos 283, 284.
(4) Par télégramme nos 27 à 30, du 4 janvier, le Ministre se référant au télégramme de Londres no 3328 (ci-dessus analysé sous le no 179, note) proposait à M. Corbin une procédure capable de concilier les points de vue de M. Burckhardt, qui estimait « n'avoir plus rien à faire à Dantzig », mais voulait ménager les puissances dont il tenait son mandat, et du gouvernement britannique, soucieux de ne pas traiter immédiatement ou contre le gré du gouvernement polonais la question à fond. M. Georges Bonnet conseillait la participation à une réunion officieuse d'un fonctionnaire du Foreign Office, d'un agent du Département, du délégué permanent de la Suède à Genève, du secrétaire général de la Société des Nations et de M. Buckhardt, avant l'ouverture du Conseil. Le Haut-Commissaire serait entendu et « discrètement encouragé » à abandonner son mandat; le comité des Trois se réunirait officiellement, durant la session pour prendre acte de la démission. Si, comme il était à prévoir, le gouvernement de Varsovie ne se faisait pas représenter à Genève, le comité des Trois et le Conseil pourraient ajourner les débats. Ainsi serait réservé le principe du maintien ou de la suppression du poste de Haut-Commissaire à Dantzig, en même temps que tout le problème du statut de la Ville libre. « Nous aurions de la sorte à la fois sauvegardé la dignité de la Société des Nations, évité une manœuvre germano-polonaise tendant à mettre les puissances devant le fait accompli et ménagé dans la mesure du possible les sentiments du gouvernement polonais. »
(5) Sur ce voyage, voir ci-après les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

de solution intermédiaire à trouver? Lord Halifax m'a indiqué à ce propos que le consul d'Angleterre à Dantzig, après avoir discuté la question avec M. Burckhardt, avec M. Greiser et avec son collègue américain, aurait proposé que le Haut-Commissaire prît le congé auquel il a droit et attende ainsi les événements. Le comité des Trois ajournerait sa décision et laisserait les choses en état.

Le Foreign Office a certainement été influencé par les démarches qu'a effectuées l'ambassadeur de Pologne qui n'a pas caché combien M. Beck serait froissé si les puissances prenaient une initiative susceptible d'entraver les négociations qu'il poursuit avec M. Pomenoff (1). L'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie semble avoir plaidé dans le même sens. Sir O. Sargent m'a dit que dans la question de Dantzig, la politique anglaise tendait à la fois à ménager la Pologne et à éviter un affront à la Société des Nations. Il ne voit aucun inconvénient à ce que le comité des Trois tienne, avant le Conseil, une réunion où les gouvernements seraient représentés par leurs experts. Il hésite à faire pression sur M. Burckhardt pour qu'il abandonne ses fonctions. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, tout le monde se coalise pour maintenir le Haut-Commissaire à son poste. Les Polonais le réclament avec instance. L'Allemagne paraît user de meilleurs procédés à son égard (2). A Dantzig, M. Greiser supplie que la Société des Nations n'abandonne pas la Ville libre aux querelles de ses voisins. Toutes ces considérations embarrassent beaucoup le Foreign Office. Il organise pour demain une réunion d'étude avec M. Butler, sous-secrétaire d'État, qui représentera le gouvernement anglais au comité des Trois. Dans cette délibération, les divers aspects du problème seront examinés. Le chargé d'affaires (3) tiendra au courant des conclusions qui pourront être adoptées.

286

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 17 à 24. *Washington, 5 janvier 1939, 0 h 40, 0 h 46, 0 h 45, 0 h 47.*

(*Reçu :* 9 h. 20, 10 h. 20, 10 h., 9 h. 30.)

Dès les premiers mots de son message (4), le Président mentionne les dangers de guerre militaire et économique qui menacent les trois principes sur lesquels repose l'existence de la nation américaine : la religion qui donne à

(1) Lire vraisemblablement : M. Ribbentrop.

(2) Le compte rendu d'un récent voyage à Berlin du haut-commissaire de la Société des Nations est ci-après reproduit sous le n° 306.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Allusion à l'allocution prononcée le 4 janvier par le président des États-Unis à l'occasion de l'ouverture du soixante-seizième Congrès. Le texte en est publié dans le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, n° 7035, 6 janvier 1939.

l'individu le sens de sa dignité et lui apprend le respect de soi aussi bien que d'autrui; la démocratie qui est un pacte entre hommes libres pour assurer le respect réciproque de leurs droits et libertés; la bonne foi internationale née de la volonté que les nations humaines civilisées ont de respecter les droits et libertés des autres nations.

Le message déclare que la défense de ces principes dans le monde entier est un seul et même combat.

Après l'hommage traditionnel à la solidarité des nations américaines et l'affirmation de leur disposition à prendre conseil avec toutes les autres nations du monde pour mettre fin à l'agression et à la course aux armements ainsi que pour donner une nouvelle vie au commerce, le message revient sur le péril de l'agression brusquée et dénonce la propagande dissolvante qui la précède souvent.

Il proclame le devoir pour « les démocraties qui craignent Dieu » de protester contre les actes et agressions dont sont victimes les nations sœurs. « Le fait que nous refusons justement d'intervenir par les armes pour prévenir des actes d'agression ne signifie pas que notre économie agit comme s'il n'y avait pas eu d'agression.

« Il y a en-deçà de la guerre beaucoup de méthodes plus fortes et plus efficaces que les simples paroles pour manifester aux gouvernements agresseurs le sentiment collectif de notre propre population. A tout le moins, pouvons-nous et devons-nous éviter toute action ou défaut d'action qui encourageraient, aideraient ou fortifieraient l'agresseur. Nous avons appris que, lorsque nous voulons légiférer sur la neutralité, nos lois risquent d'opérer contrairement à l'égalité et à l'équité, risquent même finalement d'accorder à l'agresseur une aide qu'elles refusent à la victime. L'instinct de conservation devrait nous apprendre à ne pas laisser une telle situation se reproduire ».

Le Président annonce ensuite l'envoi prochain d'un message spécial recommandant les mesures propres à mettre « les forces armées et les défenses » du pays en état de résister à toute attaque soudaine.

La nécessité de l'union nationale pour faire face aux dangers extérieurs sert au Président de transition pour passer à la politique intérieure. En résumant l'œuvre accomplie par son administration depuis six ans, il indique qu'elle l'a été « sans pouvoir dictatorial de commande, sans mobilisation du travail ni confiscation du capital, sans camps de concentration et sans la moindre atteinte à la liberté de parole, à la liberté de la presse ou au reste de la déclaration des Droits ».

Le message indique que l'œuvre de réforme est achevée dans ses grandes lignes, à l'exception de la réorganisation administrative et de la législation des chemins de fer et autres moyens de transport. En ce qui concerne la législation sociale et ouvrière, il affecte de ne recommander que des améliorations : développement de l'assistance aux vieillards et de l'assistance médicale, solution plus ... [1] et plus rapide des nombreux problèmes que soulèvent les relations du capital et du travail, règlement que les dictatures ont obtenu

[1] Lacune de déchiffrement.

par la force, mais que les États-Unis doivent rechercher dans le cadre de leurs libertés traditionnelles.

Tout en reconnaissant au Congrès pouvoir souverain pour voter les dépenses et les recettes, le Président le met en garde contre une politique de déflation qui ramènerait le budget au niveau actuel, soit 60 milliards de dollars, et renoncerait ainsi à la certitude de pouvoir, en maintenant l'activité actuelle du gouvernement, porter ce revenu à 80 milliards. Il appartiendrait en ce cas au Congrès de prendre la responsabilité de réduire brutalement les dépenses pour les pensions, travaux publics, secours au chômage et même défense nationale.

Le Président réfute ensuite ceux qui reconnaissent aux dictateurs l'avantage de mettre fin aux troubles ouvriers, au chômage et à la nécessité de penser par soi-même. Il déclare que les Américains refusent de sacrifier leurs valeurs spirituelles, de renoncer au droit béni de dire ce qui leur plaît et à la liberté de la religion, qu'ils ne veulent pas voir leurs capitaux confisqués, être envoyés dans un camp de concentration et avoir leurs enfants élevés non comme des êtres humains libres et dignes, mais comme des pions moulés et asservis par une machine.

En conclusion, le Président, rappelant un de ses précédents discours, engage la génération américaine actuelle à persévérer dans la voie « simple, pacifique, généreuse et juste qui lui vaudra à jamais l'approbation du monde et la bénédiction de Dieu ».

287

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 25, 26. *Washington, 5 janvier 1939, 0 h 49, 0 h 34.*

(*Reçu :* 10 h. 20, 10 h. 10.)

Commentant le message [1], le sénateur Pittman a déclaré que le Président lui avait paru vouloir revendiquer pour les États-Unis le droit et le devoir d'aider les démocraties dans la lutte contre les dictatures par tous les moyens, sauf par la force. En donnant son adhésion personnelle à ces vues, il a annoncé que la commission des Affaires étrangères du Sénat déposerait au début de février son rapport sur la loi de neutralité.

[1] **Allusion au discours prononcé le 4 janvier à l'occasion de l'ouverture du soixante-seizième Congrès par le président des États-Unis. Le texte de ce message est ci-dessus analysé sous le n° 286.**

Il a également indiqué qu'il travaillait à un texte prévoyant des sanctions morales, commerciales et financières contre les états qui, bien qu'étant en paix avec les États-Unis, porteraient atteinte aux droits des nations américaines.

Il visait ainsi manifestement l'Allemagne et le Japon. Comme je l'ai signalé précédemment, les études faites par le département d'État au sujet de la situation en Chine ont paru démontrer que, dans l'état actuel de sa législation, le gouvernement américain était dépourvu des moyens d'exercer une pression efficace sur le Japon.

288

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 27 à 29. *Washington, 5 janvier 1939, 0 h 48, 0 h 47.*

(*Reçu :* 10 h. 20.)

J'ai écouté le message présidentiel [1] aux côtés de mes collègues espagnol et belge ainsi que des chargés d'affaires allemand, italien et russe.

Le Président a été salué à son arrivée et à son départ par les ovations de l'assemblée et des tribunes.

Le passage relatif à la politique financière est le seul qui ait accusé la division du Congrès. La minorité républicaine a vigoureusement applaudi le premier terme de l'alternative proposée, c'est-à-dire réduire les dépenses au niveau du revenu national actuel. Mais elle s'est tue, aux applaudissements ironiques de la majorité, quand le Président a invité le Congrès, s'il optait pour la déflation, à prendre la responsabilité de comprimer brutalement certains postes d'un intérêt électoral certain.

L'affirmation des principes démocratiques sur lesquels repose la vie politique américaine a rencontré un assentiment unanime très vif aux passages les plus accentués.

L'annonce du prochain message relatif au réarmement, ce dont nous avons lieu de nous féliciter particulièrement, la déclaration sur la nécessité de modifier la loi de neutralité pour ne pas risquer de favoriser l'agresseur, ont recueilli des applaudissements nourris dans les deux partis.

Du commencement à la fin de son message, dont l'inspiration élevée, le ton ferme et les termes modérés ont produit une forte impression, le Président a paru hanté par le danger, non seulement matériel, mais moral de la dictature, par sa volonté de lui résister et de démontrer que la démocratie ne lui est pas

[1] **Analysé ci-dessus** sous le n° 286.

inférieure dans ses réalisations. C'est par opposition aux doctrines totalitaires qu'il a défini sa politique extérieure, plus éloignée de l'isolement que de l'intervention, et qu'il a esquissé son programme intérieur dans un esprit assez nouveau de conciliation nationale. Il paraît avoir mis de la sorte très opportunément ses convictions personnelles au service de la tactique modérée que lui conseillait la nouvelle composition du Congrès.

289

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 37. *Rome, 5 janvier 1939, 10 h. 30* (1).

La presse fasciste célèbre ce matin, 5 janvier la « fulgurante victoire nationale remportée par le général Franco dans le secteur du bas Segre » (2). Les feuilles annoncent que les troupes nationalistes ont atteint les premières maisons de Borjas Blancas et que la route de Tarragone est désormais sous leur contrôle. La fameuse division internationale *Lister* serait en fuite. Plus de 3.000 prisonniers auraient été capturés et des pièces d'artillerie de gros calibre, principalement des 155 français, seraient tombées dans les mains des insurgés espagnols. Il s'agirait d'un véritable « écroulement » de la résistance marxiste et la gravité de la situation serait telle qu'on n'hésiterait pas à appeler les troupes du général Miaja au secours de la Catalogne.

Le gouvernement de Barcelone, très inquiet, ferait appel à la France et à la Russie pour obtenir des secours : l'ambassadeur de l'Espagne rouge à Paris aurait acquis 2.700 quintaux de médicaments qui auraient été envoyés de toute urgence à Barcelone dès le 26 décembre dernier. Les journaux prétendent, sur la foi de correspondances de Paris, que, le 20 décembre 1938, une trentaine d'officiers français appartenant à l'artillerie et au génie auraient quitté notre capitale pour Barcelone. « Il s'agissait, pour la plupart, d'officiers de réserve, mais quelques-uns étaient de l'active et d'un grade élevé, colonels et lieutenants-colonels ». Enfin, les feuilles signalent que l'ambassadeur d'Espagne à Paris aurait eu, le 30 décembre, un long entretien avec le secrétaire général du parti communiste français, à la suite duquel M. Thorez aurait invité les diverses sections communistes à faire un nouvel effort en faveur des républicains espagnols qui auraient besoin de 15.000 nouveaux volontaires avant le 10 janvier 1939.

(1) **Par fil.**
(2) **Sur l'offensive des nationalistes espagnols, voir ci-dessus le nº 239 (note); ci-après le nº 298.**

290

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

Tokyo, 5 janvier 1939, 10 h. 45.

(*Reçu :* 16 h. 17, 17 h. 10.)

Le baron Hiranuma a publié la liste des nouveaux ministres (1). La rapidité avec laquelle le gouvernement a été annoncé indique suffisamment qu'il était déjà formé avant la démission du prince Konoyé. Ce dernier reste comme ministre sans portefeuille, ce qui me paraît confirmer le renseignement que je vous avais transmis par mon télégramme nº 722 (2). D'ailleurs, d'après les premiers commentaires (qui ont l'air inspirés), le nouveau gouvernement ne serait qu'une continuation de l'ancien et compterait ne rien changer à sa politique.

Sauf le président du Conseil, aucun des nouveaux ministres n'a de personnalité bien marquée. On a l'impression d'une réunion de techniciens, sans autorité en dehors de leur département, et qui recevront des directives émanant d'un groupe plus restreint. Ce groupe ne comprendrait guère à première vue que le président du Conseil, le ministre de la Guerre et celui de la Marine.

L'amiral Suetsugu ne fait plus partie du gouvernement. Je ne crois pas qu'il faille y voir une indication politique : l'amiral n'a pas eu grande action au ministère de l'Intérieur, il a désappointé ceux qui comptaient sur lui et n'a pas suscité de nouveaux dévouements.

Il semble s'être usé en ne faisant rien.

Par contre, le départ de M. Ikeda, personnalité dont M. Yuki n'a pas voulu accepter la succession, est peut-être un symptôme troublant. Nous saurons vraisemblablement d'ici quelque temps les vraies raisons de ce changement dont déjà les milieux d'affaires s'inquiètent. Pour les calmer, on prend comme ministre des Finances, le vice-ministre, homme compétent et dont on dit du bien, mais qui ne pourra sans doute pas résister aux entreprises des extrémistes. Nous pouvons penser avec beaucoup de vraisemblance que l'on aura voulu se débarrasser du gêneur qu'a été M. Ikeda ou que celui-ci n'aurait pas voulu donner plus longtemps l'appui de son nom à une politique entraînant des dépenses qu'il estimait excessives pour l'économie du pays.

Communiqué à Changhaï par avion sous les nºs 7 et 8.

(1) Le 4 janvier, le prince Konoyé démissionnait, remettant un communiqué à la presse aux termes duquel « l'incident chinois (était) entré dans une nouvelle phase»; aussi était-il « d'une nécessité urgente de renforcer la confiance de la nation en formulant une nouvelle politique sous un nouveau cabinet». Le 5, le nouveau gouvernement était constitué, avec à sa tête le baron Hiranuma et aux Affaires étrangères M. Arita.

(2) Du 31 décembre 1938, ci-dessus publiée sous le nº 255.

291

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 33 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 5 janvier 1939* [2].

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

La lecture de la presse allemande de ces derniers jours ne laisse pas apparaître de changement dans les directives données à celle-ci en ce qui concerne le différend franco-italien. Tout en continuant à relever quotidiennement — mais toujours sans prendre position — les récriminations et les attaques à notre endroit de leurs confrères de la Péninsule, les journaux berlinois accordent une place sensiblement plus large aux copieux comptes rendus, souvent accompagnés de photographies, concernant le voyage de M. Daladier [3] et dans lesquels, s'abstenant jusqu'à présent de toute appréciation malveillante, ils ne cherchent à minimiser ni l'importance de ce voyage, ni l'ampleur des manifestations, militaires ou autres, auxquelles il donne lieu.

Il est certain, cependant, que cette objectivité voulue ne saurait être prise pour du désintéressement. Derrière la façade qu'elle constitue, se cachent sans aucun doute des arrière-pensées qu'il est difficile de démêler. Le Reich ne désire assurément pas que la tension actuelle aboutisse à un conflit dans lequel il se trouverait impliqué. Mais, si tiède que soit son ardeur à soutenir les revendications italiennes, dont l'ampleur et la violence l'ont surpris et choqué, il ne peut ni accepter que le fascisme subisse un échec atteignant gravement son prestige, ni oublier que la question coloniale demeure inscrite à son propre programme. Ne serait-ce que pour ces deux raisons, l'issue du débat ouvert entre Paris et Rome ne peut laisser M. Hitler indifférent.

S'il faut en croire les confidences récemment recueillies à cet égard par des journalistes français dans les milieux du parti, le point de vue du Führer serait à peu près le suivant :

L'Allemagne ne veut pas la guerre à propos des revendications italiennes. Mais elle est persuadée que l'on n'en viendra pas là (c'est d'ailleurs ce que répètent avec insistance les dirigeants de la Wilhelmstrasse). S'inspirant exclusivement, une fois de plus, de ses intérêts propres, elle envisagerait sans déplaisir une aggravation de la tension franco-italienne allant au besoin jusqu'à des incidents ou même des collisions « localisées » bien entendu et dont le contrecoup ne se ferait pas sentir sur le continent. La Grande-Bretagne s'inquiéterait alors du développement de la situation. Elle prendrait — vraisemblable-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur le voyage du président du Conseil en Afrique du Nord, voir ci-dessus le nº 283 (note).

ment de concert avec le Reich — l'initiative d'une médiation à la faveur de laquelle ce dernier poserait à son tour la question de ses revendications coloniales, quitte à reléguer au second plan celles de son alliée.

Le silence à peu près complet observé depuis quelque temps, en Allemagne, sur l'affaire coloniale, ne devrait donc pas faire illusion ni être interprété comme un ajournement à une date indéterminée. Il répondrait seulement au souci de ne pas « éventer la mèche » inopportunément.

En fait, la préparation de la discussion sur les colonies allemandes mûrirait lentement dans l'ombre : conférences, articles de journaux et de revues (voir notamment le dernier numéro de la *Leipziger Illustrierte Zeitung*), cinéma, recrutement et formation de cadres de police coloniale, etc., de manière que le Reich ne serait pas pris au dépourvu le jour où l'évolution, peut-être rapide, des événements, provoquerait un règlement sur le plan international.

Je ne transmets naturellement que sous toutes réserves les bruits que je viens de rapporter. J'ajouterai seulement qu'ils ne sauraient être, *a priori*, tenus pour invraisemblables, et que, comme cette ambassade l'a déjà indiqué, l'idée d'un « Munich colonial » paraît bien être, depuis le 20 novembre [1], à l'arrière-plan des intentions d'une Allemagne dont le Führer a déclaré qu'elle ne veut pas faire de la question coloniale une question de force, et qui n'entend certainement pas revenir sur cette conception pour le compte de l'Italie.

En somme, le Reich aurait actuellement deux fers au feu, et non pas un seul comme on le croit communément : celui du *Drang nach Osten*, qui demeure jusqu'à nouvel ordre la grande idée de M. Hitler — et, en cas de difficultés imprévues de ce côté, celui des colonies, maintenu à la température voulue par la tension franco-italienne, laquelle présente en outre l'avantage de fixer la France et l'Angleterre sur la Méditerranée et de les détourner de l'Est européen. La priorité serait, suivant les circonstances, réservée à l'un ou à l'autre projet.

On notera également que, d'après les renseignements que me transmet notre consulat général à Munich, l'administration des Chemins de fer allemands a supprimé « jusqu'à nouvel ordre », à partir du 1er janvier, vingt-six trains sur la ligne conduisant directement d'Allemagne en Italie (Garmisch-Partenkirchen-Reutte, Munich-Innsbruck, Innsbruck-Brenner), sous le prétexte, malaisément admissible, de manque d'eau dans les centrales électriques alimentant ces lignes. Les informations recueillies à ce sujet par M. de Vaux-Saint-Cyr parlent de transports massifs de charbon et d'essence à destination de l'Italie. Peut-être faut-il voir, dans ces mesures, qui, surtout en pleine saison de sports d'hiver, inquièteraient vivement la population, une confirmation des intentions rapportées plus haut, en même temps que de celles déjà connues, d'après lesquelles l'Allemagne soutiendrait l'Italie par tous les moyens matériels et politiques en son pouvoir, à l'exclusion de moyens militaires.

[1] **Le 19 novembre, lors de son premier entretien avec M. Coulondre, M. von Ribbentrop estimait, en ce qui concernait la question coloniale, qu'il s'agissait d'une affaire qui « se discuterait peut-être encore dans cinq ou six ans » et que lui-même n'entendait pas la mêler aux négociations de l'heure (voir, au t. XII de la présente série, le n° 332).**

292

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 34 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 5 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

Un collaborateur immédiat de M. von Ribbentrop a tenu à notre attaché militaire adjoint des propos qui méritent d'être relevés. « Je n'ai pas accompagné le ministre à Paris, a indiqué l'interlocuteur du commandant Réa, parce que, dans l'affaire des revendications coloniales italiennes, nous tenions à savoir ce dont il s'agissait. Vous connaissez les Italiens. Ils parlent très fort; il faut chercher ce qu'il y a, en réalité, derrière ces cris.

« La France occupe, à Djibouti, une position stratégique dont nous comprenons parfaitement la valeur. Votre point d'appui en mer Rouge est plus important pour vous qu'Aden pour l'Angleterre. Les revendications territoriales de l'Italie sur la Tunisie sont surprenantes. Quant à la question de la Corse, elle ne se pose pas.

« Peut-être des concessions concernant le chemin de fer de Djibouti et les droits de transit par le canal de Suez suffiraient-elles, en définitive, à apaiser l'Italie ».

Il semble résulter de ces propos qu'au début de décembre, l'Allemagne ne se rendait pas bien compte de l'ampleur de la manœuvre italienne et que, depuis, dans l'entourage même du ministre des Affaires étrangères, on tient à ne pas donner trop d'importance aux revendications du gouvernement de Rome. L'Allemagne, tout en paraissant soutenir son partenaire de l'Axe, semble désireuse de ne pas se compromettre. C'est ce qui expliquerait son insistance à ne considérer comme sérieuses que les seules demandes concernant Suez et le chemin de fer de Djibouti.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par courrier, en clair.

293

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 20. *Varsovie, 5 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 6, 16 h. 30.)

Les milieux politiques polonais, déjà très inquiets d'un certain nombre d'articles préconisant de notre part une politique d'abstention dans l'est de l'Europe, sont très sincèrement émus — et fort irrités — de voir notre presse continuer à consacrer autant de place aux Ukrainiens, à la question ukrainienne et aux visées de l'Allemagne à cet égard.

Ils y voient une intention malveillante, sinon hostile envers la Pologne, et ils nous prêtent l'intention d'agir ainsi systématiquement pour détourner vers l'Est l'impérialisme hitlérien.

Le mécontentement qui en résulte nous est fort préjudiciable et se manifeste fâcheusement dans les journaux polonais.

Je crois devoir le signaler tout spécialement et à toutes fins utiles à notre service de presse.

Autant il était nécessaire que l'opinion française fût mise au courant par nos journaux des données essentielles d'un problème sur lequel elle ne possédait que des notions fort vagues, et dont le développement risque pourtant d'avoir indirectement les répercussions les plus importantes sur nos intérêts, autant il me semble utile que notre presse cesse de mettre constamment en vedette ces questions et s'abstienne de faire quotidiennement prévoir une prochaine offensive — et de nouveaux succès — de l'Allemagne à l'Est.

Agir autrement équivaudrait, du reste, à faire mûrir la question, à accroître les impatiences des Ukrainiens de Pologne et d'ailleurs, et les espoirs qu'ils mettent déjà dans le chancelier allemand, à convaincre celui-ci que les circonstances sont entièrement favorables au *Drang nach Osten* et qu'en attendant l'heure de se retourner éventuellement vers l'Ouest, le moment est venu de renforcer encore, suivant le programme de *Mein Kampf*, la puissance et les ressources du IIIe Reich par des entreprises orientales.

(1) **Par courrier**, en clair.

294

NOTE [1]

Le problème monétaire et l'entente des trois grandes démocraties
Franc, livre, dollar

5 janvier 1939.

D'après le *Times* du 6 janvier, « la faiblesse du sterling aurait fait surgir à Paris une école qui se prononce en faveur de l'abandon du lien entre le franc et le sterling et souhaite le rattachement de la devise française au dollar ».

Cette éventualité a en effet été envisagée par certaines feuilles françaises du 5 janvier.

Elle dénote une méconnaissance totale du problème monétaire, international par définition, sous son double aspect : changes-échanges.

La majeure partie des transactions mondiales s'établit en livres, le dollar (comme le franc) constituant une monnaie « nationale » presque exclusivement appliquée à des contrats sur le marché intérieur américain.

Le fléchissement de la livre se traduit par une baisse de la valeur-or des produits (principalement des matières premières) et des services alors qu'un fléchissement du dollar, dans le vase clos des frontières, se traduit au contraire par une hausse des prix, même lorsque celle-ci n'est pas apparente du fait qu'elle est corrigée par une chute due à d'autres motifs comme en 1933.

Le sterling est donc un instrument de mesure des prix beaucoup plus stable que le dollar, et à cet égard il faut se louer de voir l'économie française plus étroitement liée à l'économie britannique en Afrique, en Asie, et en Europe, qu'à l'économie américaine.

Les trois monnaies sont d'ailleurs liées par l'accord tripartite [2] qui, dans l'impossibilité présente de les définir en poids d'or du fait des variations possibles de l'offre et de la demande de métal jaune sur le marché libre et par suite de la valeur-shilling de l'once, a permis la recherche entre elles d'un rapport « expérimental » de stabilisation par le jeu des fonds d'égalisation.

Toute rumeur relative à un abandon de la position tripartite risque d'être aussi mal vue à Washington qu'à Londres, de favoriser la spéculation et de porter préjudice, par ses incidences, au relèvement économique par les voies libérales actuellement mises en œuvre par le gouvernement français [3].

[1] Rédigée pour le sous-directeur d'Europe.

[2] De septembre 1936 : voir au tome III de la présente série, le n° 288.

[3] A la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, le 12 novembre, sur proposition de M. Paul Reynaud, d'un ensemble de décrets-lois destinés à pallier la crise économique française (voir, au t. XII de la présente série, le n° 318, note) et de l'échec de la grève générale du 30 novembre, un certain redressement s'était fait jour : hausse du cours des rentes et des valeurs à revenus fixes, ainsi que des obligations françaises à l'étranger; détente sur le marché des changes (le dollar passant de 38,45 à 38 F); baisse du taux d'escompte de la Banque de France, etc. A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*. II. *De Pierre Laval à Paul Reynaud*, 1967, p. 326 et suiv. Le 27 décembre, lors d'une allocution radiodiffusée, le ministre des Finances annonçait l'émission en Hollande et en Suisse d'un emprunt de l'État français à 4 % permettant de convertir ou de rembourser les emprunts de chemins de fer portant intérêt entre 4,5 % et 6,5 % émis dans ces deux pays ou aux États-Unis.

En réalité, l'accord tripartite monétaire est le fondement économique sur lequel repose l'entente spirituelle des trois démocraties dans la défense des valeurs humaines contre les dictatures de toute nuance. Ce n'est que sur le plan de cet accord et de cette entente que la France et l'Angleterre, à la condition formelle de faire cause commune, peuvent espérer obtenir l'appui des États-Unis dans l'éventualité d'une agression contre l'une d'elles en Europe.

295

Note de l'état-major général de la Marine

Sur les influences étrangères au Brésil

N. nº 94 E.M.G./2 [1]. Secret. *5 janvier 1939.*

Divers facteurs sont à considérer avant de mesurer les influences étrangères au Brésil :

— l'immensité d'un pays qui est grand comme l'Australie, mais beaucoup plus riche qu'elle en possibilités [2];

— le rassemblement de la population dans la zone côtière et le vide encore sauvage, et parfois inconnu, de la zone intérieure;

— la rareté des liaisons avec l'intérieur et entre les divers foyers de population agglomérés autour des ports; le caractère hétérogène de la race, très fortement teintée et mélangée à des nègres sous l'équateur, blanche et plus proche de la civilisation européenne sous le tropique.

Pour reprendre l'expression d'une des plus hautes autorités de ce pays, le Brésil en est au stade où étaient les États-Unis au moment de la guerre de Sécession. Il faut qu'il accomplisse, à son tour, sa « marche vers l'Ouest ». Son unité et sa valeur de grande puissance ne seront assurées que lorsqu'il aura fait le plein de son désert intérieur et commencé l'exploitation des immenses richesses qu'il contient. Si le climat, plus chaud, ne pèse pas trop sur l'activité des habitants, il sera peut-être, alors, aussi prospère et aussi puissant que les États-Unis d'aujourd'hui.

Quand sera-ce? La population s'accroît très vite et atteindrait, dit-on, 80 millions en 1980; mais il semble que cet accroissement soit à l'avantage des éléments les plus teintés, ce qui posera tôt ou tard un grave problème d'unité entre les pays équatoriaux et nègres du Nord et les pays tempérés du

[1] Extraite des archives du service historique de la Guerre. Cette note a été rédigée sur la *Jeanne d'Arc* par un représentant de la section d'exploitation des renseignements de la Marine et transmise pour information au 2e bureau de l'état-major général de l'Armée de terre.

[2] *Note du document.* — Brésil : 42 millions d'habitants, Australie : 7 millions, avec possibilité d'en faire vivre une vingtaine au maximum.

Sud, peuplés de blancs, propices à l'éclosion d'une civilisation commerciale et industrielle du type européen. Peut-être le Brésil connaîtra-t-il aussi une guerre de Sécession?

Il semble que le souci d'unité soit un des soucis dominants du gouvernement actuel. Il ne faut pas juger la suppression des parlements et gouverneurs locaux, dans les divers états, comme une simple manœuvre de politique intérieure destinée à favoriser le maintien du régime : c'est au maintien de l'unité que vise le président Vargas et l'on conçoit qu'il ait la main dure pour tout ce qui pourrait la troubler, de l'intérieur ou de l'extérieur.

*
* *

Du côté extérieur, et à l'exclusion des problèmes sud-américains, les préoccupations des milieux gouvernementaux sont tournées vers l'Afrique. J'ai noté un désir d'entrer en contact plus étroit avec le dominion britannique d'Afrique du sud. J'ai noté aussi la crainte de voir les Allemands s'installer dans quelque colonie africaine, ce qui mettrait le Brésil, disent les visionnaires, à portée de leur aviation de combat, sinon celle d'aujourd'hui du moins celle de demain.

Les colonies italiennes inquiètent moins le gouvernement que les colonies allemandes, parce qu'elles sont plus assimilables et partiellement composées de fascistes assez tièdes.

En gros, sur le plan de la politique intérieure, c'est-à-dire de la défense de l'unité de l'État, les colonies allemande et italienne ont l'antipathie soupçonneuse du gouvernement.

*
* *

L'influence française profite indirectement de cette situation.

Malgré la francophilie sentimentale de l'élite cultivée, les vicissitudes intérieures et extérieures de notre politique depuis quelques années lui avaient porté un rude coup. Les colonies françaises n'osaient pas se manifester. Les moindres incidents étaient exploités contre nous : non seulement certains faits survenus sur nos navires marchands dont on parle encore, mais tout ce qu'il y a de décadent dans nos films et notre littérature, qui heurtait ce pays, dont la morale n'est pas supérieure à la nôtre, au contraire, mais qui est officiellement catholique.

Un officier a rencontré un ménage de la meilleure société qui croyait que tous les officiers français étaient communistes ou israélites.

Avec la crainte de l'infiltration allemande et le redressement amorcé par notre pays, la situation peut s'améliorer à notre avantage.

Il y a là, pour nous, un élément à exploiter, d'autant mieux que le Brésil est appuyé moralement sur ce point par les États-Unis du Nord, l'un et l'autre pays redoutant une avancée allemande dans l'Atlantique sud vers la pointe orientale du Brésil.

*
* *

A l'intérieur, les éléments de trouble sont les Allemands, les Italiens et les Japonais.

On sait comment le gouvernement brésilien, effrayé du parti que les Allemands tirent des « minorités », a déjà dû sévir contre eux.

Un secrétaire de l'état de Sao-Paulo laisse entendre que le gouvernement aurait eu des preuves d'une entente officieuse entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon pour se partager le Brésil en zones d'influence : les Allemands dans les états du Sud, les Italiens à Sao-Paulo, les Japonais en Amazonie.

La propagande nazie a également interféré avec les dessous si compliqués de la politique intérieure sud-américaine [1] pour créer le parti des « Chemises vertes ». Ce parti (3 millions dit-on) a été dissous, mais ses membres subsistent. Ils se disent « nationaux-socialistes brésiliens » et se défendent d'être germanophiles. On dit que 80 % des officiers de Marine seraient de cœur avec ce parti.

L'élite a toujours été francophile et proche de nous sentimentalement, mais, en politique, la force seule compte et l'on n'affiche pas ses sentiments. Voici le résumé d'une conversation avec une personnalité influente, francophile ardent :

«... Les Brésiliens sont les Français de l'Amérique. Entre amis, on doit se dire la vérité. L'influence française est en recul au Brésil. On parle moins votre langue, on lit moins vos livres. Votre place est prise par les États-Unis et l'Allemagne.

« Or, l'Allemagne, nous n'en voulons pas (pour les raisons développées ci-dessus). Quant aux États-Unis, ils sont trop matérialistes. Quels que puissent être nos intérêts économiques, nous sommes réfractaires, comme latins, à l'emprise anglo-saxonne.

« Aidez-nous. Faites un effort.

« A première vue, il y a trois choses à faire :

« *a*. Ne nous envoyez que des consuls jeunes, actifs, dynamiques, dignes représentants de votre grand pays (*sic*);

« *b*. Organisez votre propagande par orateurs, écrivains, films convenablement choisis, tournées théâtrales; ne nous envoyez pas toujours Cécile Sorel (*re-sic*);

« *c*. Le livre français atteint au Brésil des prix exorbitants. Débrouillez-vous pour nous envoyer des éditions à bon marché. »

La véritable propagande, non agressive, est celle des faits. Il y a tout de même, dans cette bribe de conversation, des indications à retenir, si nous voulons profiter de la renverse actuelle pour renforcer la francophilie indéniable de l'élite de ce pays.

[1] *Note du document.* — Il règne toujours, au Brésil, une atmosphère de conspiration. Le nombre des déportés à Fernando-Noronha augmente. L'Interventor fédéral de Sao-Paulo m'a dit qu'il venait de doubler la solde de la police : quand on fait ça, c'est qu'on a des craintes.

*
* *

Si en politique on ne fait pas de sentiment, dans le domaine économique on en fait encore moins.

Malgré la crainte de l'Allemagne, malgré la francophilie persistante de l'élite, le commerce avec l'Allemagne subit un accroissement très sensible, au détriment surtout du commerce britannique et américain.

Depuis cinq ans, les importations allemandes au Brésil ont triplé, les exportations du Brésil vers l'Allemagne ont doublé.

Un des leviers de cette emprise grandissante est l'utilisation remarquable par le Reich des « marks compensés ».

Sans entrer dans des détails techniques, le système consiste à ouvrir un compte en marks à tous les commerçants qui achètent au Brésil des produits bruts (coton, tabac, caoutchouc, cacao, très peu de café). Ces marks ne peuvent être utilisés que pour l'achat de produits manufacturés en Allemagne.

En principe, c'est très bien. En fait, l'Allemagne n'a pas toujours les produits manufacturés dont le Brésil a besoin et les « marks compensés » s'accumulent jusqu'à ce que les gens, lassés et obligés de liquider leur créance, achètent n'importe quoi. On m'a cité le cas d'un commerçant qui voulait acheter des machines et auquel l'Allemagne a refilé des tonnes d'aspirine.

Le Brésil n'est pas satisfait de ce système [1], mais il le subit d'abord parce que l'Allemagne achète tout à n'importe quel prix (en « marks compensés » ça n'a pas d'importance... et l'agriculteur préfère vendre plutôt que de garder sa récolte que personne d'autre n'achèterait), et ensuite parce qu'il y a un passif important (30 millions de marks, dit-on) qui serait perdu en cas de rupture du système.

Le commerce brésilien est friand de vraies devises internationales (francs, livres, dollars) utilisables sur tous les marchés. Il souffle sur tout le pays un vent de « grands travaux » d'autant plus facile à financer que les dettes extérieures restent impayées. Si le commerce français voulait et pouvait, il pourrait profiter de nos énormes achats au Brésil (doubles de nos exportations vers ce pays) pour trouver des débouchés.

En fait, non seulement le Brésil ne nous paie pas nos dettes, mais c'est dans la marge bénéficiaire laissée par ses exportations vers la France et les États-Unis qu'il trouve les devises nécessaires pour faire construire des torpilleurs en Angleterre ou des sous-marins en Italie.

[1] *Note du document.* — On rapporte, que, il y a quelques mois, l'Allemagne, ayant acheté, en marks compensés, des stocks considérables de café, les a revendus, en dollars, sur la place de New York, concurrençant les envois directs du Brésil.

296

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 22. *Berlin, 5 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 janvier.)

Le Département trouvera ci-joint un exemplaire d'une lettre que notre attaché naval adresse à son département au sujet des négociations qui viennent d'avoir lieu à Berlin (29 au 31 décembre) entre les représentants des amirautés anglaise et allemande [1].

Dans ce rapport, le commandant Tracou expose avec beaucoup de clarté et de précision l'état de la question. Il relate les indications qui lui ont été données à ce sujet par l'état-major de la Marine allemande.

Il fait remarquer que la réalisation de la parité sous-marine avec l'Angleterre — à laquelle le Reich paraît bien décidé — permettrait à l'Allemagne de disposer en 1942-1943 d'une flottille sous-marine de 150 bâtiments, dont 90 de tonnage moyen (500 à 750 tonnes) et 60 de petit tonnage (250 tonnes), représentant au total 75.000 tonnes.

ANNEXE

LE CAPITAINE DE FRÉGATE TRACOU, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À BERLIN,
à M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. nº 5. *Berlin, 5 janvier 1939.*

1º Se référant aux procédures prévues par le traité naval anglo-allemand de juin 1935, et l'accord complétif de ce traité du 17 juillet 1937 (article 12) [2], le gouvernement allemand a fait connaître au début de décembre 1938, par la voie diplomatique, au gouvernement britannique :

a. Qu'il avait l'intention de faire usage du droit reconnu par le traité de 1935 de réaliser la parité sous-marine avec la Grande-Bretagne;

b. Qu'il avait également l'intention de faire usage du droit, reconnu par l'accord de 1937, de dénoncer, en ce qui le concerne, les vacances de construction de croiseurs « A » (qui s'étendent, en principe, jusqu'au 1er janvier 1943).

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 246, 277, 280.

[2] En son article 11, l'accord naval anglo-allemand portait que les parties contractantes devaient se communiquer chaque année les informations concernant leur programme de construction des vaisseaux appartenant aux catégories et sous-catégories dont la liste était dressée par l'article 12.

2° En ce qui concerne le premier point — *parité sous-marine* — le traité de 1935, prévoit (§ 2 *f*) que l'Allemagne, sans excéder la proportion de 35 % pour son tonnage total, aura le droit de posséder un tonnage sous-marin égal à celui de l'Empire britannique. L'Allemagne s'était engagée à ne pas excéder la proportion de 45 %, sauf dans le cas où surviendrait une situation exigeant à son avis un dépassement de cette proportion.

Dans ce cas, l'Allemagne s'engageait, avant de faire usage de son droit, à avoir une discussion amicale à ce sujet avec le gouvernement britannique.

3° En ce qui concerne le 2e point — *vacances de construction des croiseurs « A »* — l'accord de 1937 prévoit (art. 6, § 2), que chacune des deux parties aura le droit, après avoir avisé l'autre partie de ses intentions, de dénoncer les vacances de construction de croiseurs de la classe « A », et d'acquérir de tels croiseurs, soit par mise en chantier, soit par transformation de croiseurs de la classe « B ».

En outre, l'article 26 du même accord prévoit, dans le cas où l'une des parties considérerait que par suite d'une situation nouvelle, le souci de sa sécurité l'exigerait, [qu']elle aurait le droit de modifier son programme général annuel de constructions neuves. Une négociation amicale est également envisagée dans ce cas, mais si elle n'aboutissait pas à un accord, il est formellement indiqué (art. 26, § 4), que chaque partie contractante conserve le droit absolu de procéder aux modifications de programme envisagées, tout en respectant, bien entendu, la proportion générale de 35 %.

4° La presse allemande s'est montrée et se montre extrêmement sobre d'informations sur ces points.

Une note officielle, parue le 30 décembre, a annoncé simplement que le gouvernement allemand avait fait connaître au gouvernement britannique son intention d'exercer les droits reconnus par les accords de 1935 et de 1937. Une délégation navale britannique était arrivée à Berlin le 29 décembre pour s'entretenir à ce sujet avec l'amirauté allemande.

Une deuxième note, parue le lendemain, 31 décembre, annonçait simplement que la conversation s'était poursuivie dans un esprit très amical. Les représentants des deux gouvernements avaient exposé leurs points de vue respectifs. « Une déclaration écrite finale (*Abschliessende Mitteilung*) du gouvernement allemand serait adressée au gouvernement britannique par la voie diplomatique. Les représentants de l'amirauté anglaise ont quitté Berlin le 31 décembre ».

5° D'après les informations recueillies à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, les représentants de l'amirauté de Londres (vice-amiral Cunningham et deux officiers) ont passé trente-six heures ici. Ils n'ont eu qu'une seule réunion avec les Allemands, qui a duré une heure et quart.

Les Allemands ont exposé leurs demandes en les motivant par la situation générale qui avait considérablement évolué depuis 1937 et surtout depuis 1935, dates des accords précédents. Ce serait, comme toujours au cours des discussions navales antérieures, la question des armements de l'U.R.S.S. qui a été indiquée comme raison essentielle de la demande allemande. Les Allemands se seraient d'ailleurs bornés à ce sujet à des observations de caractère assez vague.

Les Anglais auraient simplement pris acte et retorqué que les raisons invoquées pour modifier le *statu quo* ne leur paraissaient ni très claires ni très convaincantes. Ils n'auraient donc pas donné leur approbation de principe — approbation qui n'est d'ailleurs pas nécessaire en droit.

Les Allemands déclarèrent qu'ils en référeraient au Führer, lequel déciderait en dernier ressort et ferait tenir sa réponse écrite au gouvernement britannique.

En bref, l'Allemagne a exposé ses intentions qui découlent de droits formels; l'Angleterre, en s'inclinant devant le droit, n'a pas voulu reconnaître le bien-fondé des raisons invoquées.

6° Je me suis rendu hier, 4 janvier, à l'Amirauté, où j'ai eu un entretien avec le capitaine de corvette Neubauer, chargé de ces questions à l'état-major du commandant en chef de la Marine, et qui faisait partie de la délégation allemande au cours des négociations.

Le commandant Neubauer m'a d'abord déclaré que les deux délégations, anglaise et allemande, avaient pris l'une à l'égard de l'autre un engagement de discrétion jusqu'à la fin des négociations.

J'ai posé au commandant Neubauer les questions suivantes :

D. Comptez-vous maintenir votre droit formel à la parité sous-marine, ou consentiriez-vous à une ratio moyenne : 70 à 75 % par exemple?

R. C'est justement là un des points qui sont restés en discussion avec les Anglais.

D. Pour quelles raisons, d'ordre politique ou autre, avez-vous pris cette initiative?

R. Il faut distinguer deux cas. En ce qui concerne la parité sous-marine, nous avons tenu absolument à éviter toute allusion à n'importe quelle autre nation. Mais en ce moment, où toutes les puissances annoncent des accroissements de leurs constructions navales, il est naturel que nous fassions de même, surtout quand il ne s'agit que de l'exercice d'un droit déjà reconnu.

En ce qui concerne les croiseurs « A », la question est différente. Au moment de la conclusion de l'accord de 1937, il fut reconnu que nous avions droit à cinq croiseurs « A ». Mais nous avions admis de n'en construire que trois, reconnaissant d'accord avec les Anglais que le programme russe de construction de croiseurs de ce type était peut-être très ambitieux et ne pourrait pas être exécuté. Il fut alors admis par les Anglais que si le programme naval russe se développait au delà de ces prévisions, nous pourrions construire deux croiseurs « A » supplémentaires, de manière à porter notre effectif à cinq. Or, il résulte de nos informations que la Russie a effectivement entrepris la construction de six croiseurs armés de pièces de 180. Dans ces conditions, la situation est devenue telle que nous nous estimons contraints à faire usage de notre droit.

D. S'agit-il pour ces deux croiseurs « A » supplémentaires de la construction de deux nouveaux bâtiments ou de la notification de l'armement des deux croiseurs de 10.000 tonnes « K » et « L » [1], de manière à les faire passer de la classe « B » à la classe « A »?

R. C'est encore un des points qui ont été discutés avec la délégation britannique.

D. Une nouvelle réunion avec la délégation britannique est-elle prévue pour la reprise des négociations?

R. Je ne pense pas. Les deux délégations ont convenu de publier un communiqué final commun, qui sera sans doute prêt vers le 10 janvier.

J'ai eu, à tort ou à raison, l'impression que le communiqué final commun confirmerait le point de vue allemand tel qu'il est connu, c'est-à-dire que la parité sous-marine serait acceptée par l'Angleterre, mais que par contre il est possible que les croiseurs K et L passent de la classe « B » à la classe « A » en recevant 8 pièces de 203 au lieu des 12 pièces de 150 actuellement prévues.

7° J'ai eu également un entretien sur le même sujet avec les amiraux Gladisch et Groos, personnalités bien connues du monde maritime [2]. L'amiral Groos m'a déclaré : « Ce n'est pas à un moment où il nous faut faire entrer dans nos calculs l'hostilité de la Grande-Bretagne et même celle des États-Unis que nous pouvons renoncer à augmenter notre flotte » — et l'amiral Gladisch ajouta : « De quoi la Grande-Bretagne se plaindrait-elle? Elle n'a qu'à diminuer le nombre de ses sous-marins, nous serons contraints d'en faire autant, et si elle les supprime entièrement, même avec la parité à 100 %, nous devrons les supprimer aussi ».

Il est intéressant de remarquer qu'aucun de ces deux officiers généraux n'a même mentionné les armements de l'U.R.S.S., révélant ainsi qu'il ne s'agit guère là que d'un argument de propagande. Et l'on s'explique aisément que placés en face de la délégation britannique, les négociateurs allemands aient dû s'en tenir à des explications de principe assez vagues.

8° *La parité sous-marine.*

La question de beaucoup la plus importante par ses répercussions politiques et navales est sans doute celle de la parité sous-marine.

Le tonnage de la flotte sous-marine allemande au 1er janvier 1939 (bâtiments en service, en construction ou en projet) est de : 31.300 tonnes, se décomposant ainsi :

32 sous-marins de 250 tonnes (dont 25 en service);
24 sous-marins de 500 ou 517 tonnes (dont 13 en service);
15 sous-marins de 712 ou 740 tonnes (dont 5 en service);

---

71 sous-marins, dont 43 en service au 1er janvier 1939.

[1] *Note du document* : sur cale depuis octobre 1936.

[2] *Note du document.* — L'amiral Gladisch, ancien C.E.C. de la flotte, est professeur de stratégie générale à l'école de l'Air.
L'amiral Groos, ancien chef d'État-major général, est professeur de stratégie à l'académie de la Défense nationale.

Les 28 sous-marins en construction ou en projet se décomposent comme suit :

11	7 sous-marins de 250 tonnes sur cale 8 sous-marins de 517 tonnes sur cale	22 sur cale
	3 sous-marins de 517 tonnes en projet	6 en projet
10	7 sous-marins de 740 tonnes sur cale	
	3 sous-marins en projet	
28		

La flotte sous-marine, qui comprend actuellement 43 sous-marins en service, se renforcera progressivement au cours de l'année 1939, des 22 unités actuellement sur cale et qui appartiennent pour leur majorité (15) aux plus forts tonnages (500 et 740 tonnes).

Les variations de la composition de la flotte sous-marine allemande depuis 1935 mettent en relief les phases successives de la politique de l'Amirauté. Cette politique a, au cours des deux premières années de la reconstitution (1935-1936), donné la plus large part aux sous-marins de 250 tonnes (24 sur 36), destinés en principe à la Baltique. La flotte allemande, en grandissant, étend son champ de vision au-delà des mers côtières, et la proportion entre sous-marins de petit et de plus fort tonnage se renverse. Elle passe des deux tiers à moins de la moitié.

La flotte sous-marine allemande est entièrement moderne, ses bâtiments les plus anciens n'ont que trois ans d'âge.

9° D'après les publications officielles allemandes, le tonnage sous-marin de la flotte britannique (bâtiments en service, en construction et en projet) serait de 75.000 tonnes, ce qui entraînerait pour l'Allemagne un droit de 33.700 tonnes (45 %).

On a vu, par les chiffres donnés plus haut, que ce plafond de 45 % a été pratiquement atteint au 1er janvier 1939.

L'exercice du droit à la parité avec la Grande-Bretagne donnera à l'Allemagne une marge supplémentaire de constructions sous-marines de 43.700 tonnes. Admettant que ce programme soit réalisé avec la même rapidité que les précédents et suivant les mêmes principes, la flotte sous-marine allemande pourrait comprendre en 1942-1943 150 bâtiments, dont 90 des tonnages moyens (500 à 750 tonnes) et 60 de petit tonnage (250 tonnes).

Il est également possible que se trouvant disposer d'une marge de tonnage importante, l'Amirauté, négligeant le facteur nombre auquel elle a donné jusqu'ici la prédominance, veuille construire des sous-marins de tonnage supérieur.

La réalisation de la parité sous-marine laisse subsister l'obligation de maintenir la proportion générale des flottes à 35 %. Mais cette proportion étant de 22 % au 1er janvier 1939, et le réarmement britannique devant se poursuivre à un taux accéléré, on voit que la réalisation de la parité sous-marine n'est pas susceptible d'entraîner pour l'Allemagne des limitations gênantes dans les autres catégories.

10° Considérant le côté politique de la question, il n'est pas douteux que, bien que l'Allemagne ne fasse usage que de droits déjà reconnus et admis, cette affaire a eu et aura à l'avenir une répercussion profonde sur les relations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et même sans doute avec les États-Unis.

Le gouvernement allemand ne pouvait évidemment ignorer ces conséquences de son initiative. Il n'a pas hésité à passer outre; c'est sans doute qu'il estime que l'amitié des pays anglo-saxons ne vaut pas, ou ne vaut plus ce sacrifice. Les relations entre l'Allemagne d'une part, l'Angleterre et les États-Unis de l'autre, sont en effet actuellement d'une telle nature qu'on ne voit pas qu'elles puissent être beaucoup plus mauvaises.

Comme le disait le chancelier Hitler dans son discours au Palais des sports le 26 septembre 1938 (1) : « Le traité naval de 1935 avec la Grande-Bretagne repose sur le principe de base que chacun des deux partenaires renonce à faire la guerre à l'autre. A partir du moment où l'un des deux états se réserverait la possibilité de faire la guerre à l'autre au moment où cela lui conviendrait, le traité naval perdrait toute raison d'être». (1) C'est sans doute dans cette phrase qu'il faut trouver l'explication politique de la manœuvre allemande.

(1) Sur ce discours, voir, au tome XI de la présente série les nos 382 (et note), 383, 386, 397

297

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 9. *Bruxelles, 5 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 janvier.)

Si désireuses qu'elles soient de voir aboutir complètement leurs revendications linguistiques et culturelles, les populations flamandes de Belgique n'en demeurent pas moins, dans l'immense majorité, foncièrement attachées à la dynastie et à la conception de l'État belge créé en 1830. La crise du mois de septembre dernier les a fortifiées dans ce double attachement et c'est de façon unanime qu'elles ont répondu aux mesures de sécurité édictées par le gouvernement royal (1).

Pour influencées qu'elles soient par la propagande des nationalistes flamands, elles ont néanmoins eu le sentiment que si la paix était menacée, c'était surtout du fait de l'attitude prise par l'Allemagne. La campagne anticatholique poursuivie outre-Rhin et dans l'ancienne Autriche en a blessé en outre un très grand nombre dans leurs convictions religieuses, en même temps que les milieux libéraux, industriels et commerçants s'indignaient des persécutions antisémites. Le sentiment enfin d'une collusion possible entre le Reich et certains éléments nationalistes flamands s'est fait jour dans bien des esprits. De tout cela résulte un flottement dont les milieux flamingants eux-mêmes sont contraints de reconnaître l'existence.

Le message publié par M. Staf de Clerq dans le *Volk en Staat* à l'occasion du 1er janvier est à cet égard caractéristique. Bien entendu, le leader du parti nationaliste flamand met ce flottement sur le compte d'un manque des libertés les plus élémentaires dont souffrirait la population flamande.

« Nous voudrions, écrit-il, que l'image de la Flandre pendant les jours de la dernière mobilisation ne quitte jamais les mémoires. Avec nous-mêmes vous avez pu constater combien la masse flamande, en des heures décisives, était indécise, sans chefs, et abêtie. Nous avons pu voir ce que c'était un peuple sans autonomie, un peuple qui manque de l'organe, non seulement pour défendre ses intérêts matériels et culturels, mais aussi pour déterminer lui-même sa volonté sur le terrain international, et pour *défendre lui-même* son propre sort.

« Le sort de la Flandre au cours des journées de septembre fut livré au tripotage de l'équilibre entre partis étrangers au peuple. Pendant ce temps

(1) Sur les mesures de sécurité prises en septembre 1938 par le gouvernement de Bruxelles (dont la mise sur pied de paix renforcée de l'armée belge), voir, au tome XI de la présente série, les nos 392, 407, 452, 453, 478, 501; au tome XII, le nº 394; ci-dessus le nº 14.

par la presse et la radio, la masse était excitée contre l'Allemagne et cela d'une telle manière que 90 % des mobilisés ne pensaient qu'à une nouvelle guerre contre nos voisins de l'Est. On se demande comment la Belgique, avec une telle mentalité, aurait assuré la défense du pays contre une éventuelle traversée de celui-ci par les troupes françaises. Nous avons pu constater combien une grande partie du peuple flamand, livrée aux tours de force des partis belges, agissait sans réflexes, manquait de toute volonté et ignorait tout des conditions de son existence. Il faut que nous rassemblions toutes nos forces contre la Belgique, sous la devise Autonomie. »

En dépit du ton belliqueux sur lequel il est écrit, ce message traduit la déception et l'embarras de son auteur. C'est ce qu'ont relevé avec satisfaction plusieurs journaux belges comme la *Libre Belgique* (catholique) ou même flamands comme *Het Laatste Nieuws* (libéral modéré, organe de M. Hoste). Un article paru ce matin dans le *Volk en Staat* montre d'ailleurs le désir actuel des nationalistes flamands que leur mouvement soit considéré comme dégagé de toute influence étrangère. L'auteur cherche à démontrer qu'en Belgique, c'est la démocratie, « un produit bâtard de la Révolution française », qui est d'importation étrangère. « Déclarer, ajoute-t-il, que le V.N.V. [n'est qu'un succédané d'un régime étranger est une sottise. Le mouvement du V.N.V.] (1) est un produit du temps, sans doute est-il opposé à la démocratie d'ici, mais malgré tout c'est un produit du sol national. »

Il ne faudrait pas toutefois conclure que les Flamands sont prêts à se départir en d'autres domaines que le domaine politique proprement dit de leur intransigeance. Hier encore *Het Laatste Nieuws* a adressé un appel aux « jeunes intellectuels flamands » pour les inviter à entrer dans la carrière des armes et « assurer la future flamandisation des cadres dans les régiments flamands pour collaborer ainsi à la fusion complète de l'armée dans la vie flamande du pays ». *De Standaard* (catholique flamingant) continue à se plaindre aigrement « de l'attitude absolument passive du gouvernement en face du problème national flamand, notamment en ce qui concerne la question des langues en matière administrative ». Ce journal dénonce comme un scandale le fait que les « mandataires politiques continuent à s'exprimer en français dans les commissions parlementaires » et, à son avis, « il faut mettre fin dès le début de cette année à ce manque de fierté et de dignité ».

Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, les milieux flamands semblent avoir mieux compris qu'auparavant le danger qu'il y aurait pour la Belgique et par conséquent pour eux-mêmes à suivre trop aveuglément les directions du V.N.V. Cela vient confirmer la tendance qui s'était fait jour aux dernières élections communales, où le V.N.V. avait essuyé un échec assez sensible, tendance dont M. Borginon, membre nationaliste flamand de la Chambre des représentants, avait été l'interprète dans le discours qu'il a prononcé le 26 octobre dernier.

(1) **Le passage entre crochets est rétabli d'après l'exemplaire conservé dans les archives de l'ambassade.**

298

Le Lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Barcelone, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 9 [1]. *Barcelone, 5 janvier 1939.*

Les combats en cours sont trop confus pour que le moment soit venu d'ajouter à l'exposé de la situation telle qu'elle ressort de ma lettre nº 1 [2].

On ne sait :

— ni si le nouvel effort italien est en mesure d'être suivi d'une exploitation ou s'il représente un dernier spasme;

— ni si la menace sur Falset est définitivement ou provisoirement arrêtée;

— ni si la progression nationaliste au nord-est d'Artesa de Segre peut être poursuivie profondément.

Toutefois, les conjonctures politiques peuvent exiger des *prévisions* que l'examen technique et logique de la bataille n'autorise pas. Seule une nécessité urgente peut amener à en faire état, le problème présentant trop d'inconvénients pour qu'une anticipation soit raisonnablement valable.

Sous ces réserves, mon impression sur l'avenir peut être ainsi définie :

1º L'effort offensif nationaliste est capable de refouler les républicains jusqu'à une ligne que j'ai maintes fois définie, qui suit la haute vallée du Segre en s'appuyant à la Seo de Urgel et en couvrant Solsona, qui suit le pied ouest des Sierras catalanes en couvrant les trouées d'Igualada et de Montblanch;

2º A moins d'un effondrement moral, dont il n'existe aucun signe précurseur, les républicains pourront résister sur cette ligne;

3º Si des sacrifices supplémentaires doivent être faits, ils le seront au Sud, les républicains s'efforçant de couvrir Reus et Tarragone;

4º Les forces de résistance républicaines seront entièrement dépensées par cet effort suprême de résistance. Sauf appui extérieur, une nouvelle offensive nationaliste débouchant, après le délai nécessaire, de la base de départ ci-dessus indiquée, aurait raison de la résistance républicaine.

[1] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] Du 1er janvier, non reproduit. Ce document faisait état de l'offensive nationaliste en cours (sur cette offensive, voir ci-dessus le nº 239, note); à défaut d'une « percée foudroyante » et de son exploitation jusqu'au cœur de la Catalogne, « reste l'hypothèse d'une bataille d'usure destinée à écœurer l'armée républicaine et à aboutir, à la longue, à son effondrement. Cette bataille d'usure est en cours... ».

299

Le Lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Barcelone, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 10 [1]. *Barcelone, 5 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous envoyer une note sur le caractère de l'intervention italienne en Espagne.

ANNEXE

NOTE

DU LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BARCELONE,

sur le caractère de l'intervention italienne en Espagne

janvier 1939.

Les renseignements qui suivent proviennent de l'interrogatoire des prisonniers italiens faits récemment sur le front de Cogull et, notamment, d'officiers italiens. Les conclusions de cette note représentent une étude critique des données établies par l'état-major républicain.

I. *Physionomie générale du corps expéditionnaire.*

En même temps que le gouvernement de Rome rappelait d'Espagne 10.000 vétérans [2] et procédait à la relève d'une partie des cadres, le corps expéditionnaire italien était réorganisé. Cette réorganisation représente, dans la forme de l'intervention militaire italienne, une évolution nette.

a. Jusqu'au mois d'octobre, le corps expéditionnaire a eu son centre de gravité dans les anciennes divisions purement italiennes (sauf quelques valets d'armes) : *Littorio* et *23 mars*. Formant, si l'on peut dire, les ailes de ce corps de bataille, existaient deux divisions *Flèches* (*noires* et *bleues*) à commandement et techniciens italiens et à troupes espagnoles. Il semble qu'initialement ces formations mixtes ont eu une nuance politique et se sont efforcées de représenter sur le plan militaire une synthèse fascisio-phalangiste.

C'était des divisions légères à deux régiments d'infanterie et un groupe d'artillerie légère. Le groupement autonome d'artillerie du C.A. leur apportait, suivant les besoins, l'appui des groupes nécessaires. Dans son principe, cette formation reflétait la tendance tactique italienne actuelle à multiplier, en les allégeant, les unités de manœuvre.

b. A partir d'octobre, les divisions *23 mars* et *Littorio* sont dissoutes. Avec leurs éléments non rapatriés :

1º La division *Littorio* est reconstituée (deux régiments de la *23 mars*, 4e et 7e, se retrouvent dans la nouvelle *Littorio*);

2º On constitue les cadres de la nouvelle division *Flèches vertes* et on transforme en divisions normales à trois régiments d'infanterie les deux anciennes divisions légères *Flèches*.

[1] Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Sur ce rappel, voir, au tome XII de la présente série, les nos 15, 138, 180, 281.

D'après certains renseignements, les trois divisions *Flèches* disposeraient, comme la *Littorio*, d'un régiment organique d'artillerie à six groupes et, comme on le verra plus loin, la nouvelle dotation organique du corps d'armée permettrait d'affecter aux troupes espagnoles d'attaque la totalité du détachement italien autonome d'artillerie. Si ces renseignements étaient confirmés, les quatre divisions du corps italien auraient une composition identique. Elles ne différeraient que par leur recrutement.

c. Le corps italien comporte ainsi moins d'unités purement italiennes et plus d'unités à troupes espagnoles et à encadrement italien. Le centre de gravité a passé aux unités de type mixte [1].

Cette évolution a permis au gouvernement italien le retrait spectaculaire d'un nombre important de « soldats de 2e classe ». Il a pu facilement compenser ce retrait par des importations invisibles de cadres, de techniciens et de matériel. Le stade suivant de l'évolution serait représenté par la dissolution de la *Littorio* et l'utilisation d'une partie de son personnel pour l'encadrement de nouvelles unités du type mixte.

La force militaire italienne s'étend ainsi sous forme d'unités encadrées et contrôlées par des Italiens : elle se resserre si l'on ne considère que les unités italiennes pures.

Reste la question de la division *9 mai*, division italienne pure sur l'organisation de laquelle l'état-major républicain affirme avoir de nombreux renseignements d'agents. Jusqu'à ce qu'un renseignement de contact vienne les confirmer, il y a lieu de tenir l'existence de cette grande unité comme hypothétique.

Le corps expéditionnaire de terre comprend :

— le corps italien proprement dit à quatre divisions: division *Littorio* (italienne), trois divisions *Flèches* (*noires, bleues, vertes*);

— le groupement autonome d'artillerie;

— le groupement autonome de chars;

— les services des unités combattantes;

— les services de l'arrière.

II. *Composition des grandes unités.*

a. Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas l'existence d'éléments organiques de corps d'armée, en dehors du groupement d'artillerie et du groupement de chars qui sont plutôt des réserves générales d'armée.

L'état-major du corps expéditionnaire est également intermédiaire entre un état-major d'armée et un état-major de corps d'armée. Le général Gambara, son ancien chef, a remplacé le général Berti rapatrié, à la tête du corps expéditionnaire. Il a pour chef d'État-major, le colonel Bodini auquel sont adjoints les colonels Brutallo et Zanusi.

b. Les quatre divisions ont ou tendent à avoir une composition identique.

I. *Division Littorio.*

Elle est commandée par un général arrivé d'Italie, les premiers jours de décembre en remplacement du général Bergonzoli, rapatrié.

Elle comprend trois régiments d'infanterie à quatre bataillons.

Le bataillon comprend quatre compagnies d'infanterie et une compagnie de mitrailleuses. Les compagnies de fusiliers ont douze fusils-mitrailleurs.

La compagnie de mitrailleuses à douze mitrailleuses lourdes et douze mortiers de 81.

La division possède un régiment d'artillerie à trois groupes de trois batteries de quatre pièces : un groupe de 65 sur bât, un groupe de 75 et un groupe de 100/17 tractés.

Le commandement de l'artillerie divisionnaire a quatre voitures de tourisme et neuf camions. Chaque groupe motorisé dispose de vingt camions.

La question de savoir si la division dispose d'un détachement organique de chars n'est pas éclaircie.

[1] *Note du document.* — Des renseignements récents annoncent la création d'une nouvelle division *Flèches*.

2° *Divisions du type Flèches.*

Ces divisions ont trois régiments d'infanterie ou groupements équivalents. Comme il a été dit plus haut, l'existence organique d'un régiment d'artillerie paraît probable, mais n'est pas entièrement démontrée.

Dans ces unités, la totalité des cadres officiers (sauf quelques officiers d'approvisionnement) est italienne. Sont également italiens : une proportion importante de sergents et caporaux, les unités spécialistes, détachements de commandement, détachements de transmissions, d'armes antichars, antiaériennes, mortiers, etc.

La troupe des compagnies de *Flèches vertes* est espagnole : le commandement italien recrute de préférence des Galiciens analphabètes, comme plus maniables.

Aucun chiffre ne peut être affirmé avec certitude comme correspondant à la proportion des effectifs italiens. En gros, les Italiens doivent représenter le quart de l'effectif total.

Si l'on évalue l'effectif de la division d'infanterie à 10 ou 11.000 hommes, on peut déduire des renseignements les chiffres suivants qui ne sont valables que comme ordre de grandeur :

200 officiers;
200 sous-officiers;
2.200 à 2.400 caporaux et soldats.
2.600 à 2.800 au total.

On peut, somme toute, assimiler ces grandes unités à des grandes unités de tirailleurs fortement encadrées.

Renseignements de détail sur les divisions Flèches

Flèches noires. — Comprend un groupement d'infanterie appelé « *Laredo-18 juillet* », commandé par le colonel Morsego, qui semble remplacer un régiment d'infanterie et qui comprend :

Deux bataillons normaux,
Un bataillon de mitrailleuses (divisionnaire?) à cinq compagnies.

Flèches vertes. — Cette division a presque sûrement son régiment d'artillerie organique dont on connaît le chef (colonel Schumacher). Le commandant de la division d'infanterie est le général Batisti. Cette division a été organisée en octobre dans la région de Calatayud-Daroca. Le 10 octobre, elle a reçu six cents Italiens venant de Cadix. Une partie de ce renfort a été destiné au service des mortiers de 81.

Le commandement du régiment d'artillerie dispose de trois patrouilles radio. Le service d'Intendance divisionnaire dispose de cent soixante camions dont les conducteurs sont presque tous Italiens (deux cents). Le commandant du parc divisionnaire, capitaine Ferrucio, a sous ses ordres un lieutenant et six sergents italiens.

Flèches bleues. — Cette division retirée en octobre du front du Levant a été renforcée en personnel et cadres italiens. Elle a reçu au début de décembre une douzaine d'officiers d'infanterie, plusieurs officiers d'artillerie. Son service d'Intendance divisionnaire a été réorganisé et doté de camions lourds. Sa dotation d'armes automatiques a été complétée.

En résumé, il semble que la division *Flèches vertes*, créée récemment de toutes pièces, a une composition identique à celle de la division *Littorio* et que les deux anciennes divisions tendent à avoir la même composition, sans qu'on puisse affirmer que cette évolution soit terminée.

III. *Groupement d'artillerie du corps expéditionnaire italien.*

Ce groupement — aux ordres du colonel d'Amico — comprend trois sous-groupements :

a. Sous-groupement de petits calibres : commandant, le colonel Grillo.

Comprend six groupes de batteries de quatre pièces :

Deux groupes de 65;
Deux groupes de 75;
Deux groupes de 100/17.

b. Sous-groupement de moyens calibres : commandant, le lieutenant-colonel Nicolini.

Comprend quatre groupes :

Deux groupes de 105/28 (batteries 1, 2, 3, 7, 8, 9);
Deux groupes de 149/12 (batteries 4, 5, 6, 10, 11, 12).

c. Sous-groupement de grands calibres.

Comprend un nombre non précisé de groupes de 149/35 long et de 260.

Il existe en outre un sous-groupement d'artillerie antichars (canon de 20 et de 45) et un sous-groupement d'artillerie antiaérienne (canon de 20 et de 75/28).

Le groupement d'artillerie du corps expéditionnaire, après avoir pris part d'août à novembre à la bataille de l'Ebre, a été ramené dans la zone de Calahorra et les pièces envoyées dans les ateliers italiens de réparation de Valladolid.

Cette artillerie réparée *aurait été affectée en entier aux divisions espagnoles d'attaque :* le corps d'armée italien a reçu pour son artillerie organique des pièces neuves et son personnel a été augmenté. On a vu plus haut que l'affectation organique d'un régiment d'artillerie aux divisions *Flèches* paraissait sûre pour une division et probable pour les deux autres.

IV. *Groupement de chars.*

Le groupement légionnaire de chars de combat, commandé par le colonel Olmi, comprend trois bataillons de deux compagnies de trois pelotons. Chaque peloton comprend : chaque compagnie, treize chars, y compris celui du commandant de compagnie.

Le détachement de motomitrailleuses est organisé en deux compagnies; il possède plus de cent machines, plus cinq ou six chars rapides pour le commandement.

Le matériel est composé de deux types de chars. On connaît les tankettes dont de nombreux exemplaires ont été capturés. L'existence de chars moyens, armés de canons et de mitrailleuses paraît sûre.

Il semble que la totalité du groupement défini plus haut est intervenu au bénéfice du corps italien; d'autres chars italiens dont les équipages seraient partiellement italiens existaient en dehors du groupement et étaient affectés en même temps que les chars allemands aux divisions espagnoles.

V. *Services du corps expéditionnaire.*

a. *L'intendance du corps expéditionnaire.*

Cette intendance est entièrement distincte de l'intendance espagnole et de l'intendance allemande; elle assure le ravitaillement exclusif en matériel de guerre et en vivres du corps expéditionnaire. Aucun remboursement n'est fait actuellement par le gouvernement nationaliste en ce qui concerne les dépenses du corps expéditionnaire gérées par l'intendance italienne.

L'intendance est toujours commandée par le général Fabagrossa; son adjoint est le lieutenant-colonel Nassi.

Le siège du commandant de l'Intendance est à Palencia. A Séville, existe une base-sud qui reçoit les arrivages d'Italie, et les expédie, sur ordre, à la « délégation d'Intendance » dont le colonel Gaypa est le chef et qui assure la répartition entre les différents éléments du corps expéditionnaire.

Tout le personnel de l'Intendance et des parcs annexes est italien. Le matériel de transport est entièrement italien.

b. *Santé militaire.*

Ce service est également entièrement autonome. Les hôpitaux italiens ont un personnel uniquement italien. Ces hôpitaux portent un numéro à la différence des hôpitaux espagnols qui portent le nom d'un saint ou du lieu où ils se trouvent.

c. *Divers.*

Il existe à Vitoria un *Reclusorio Provinziale* pour les prisonniers du corps expéditionnaire jugés par le tribunal spécial militaire italien, dont le président est le général Castellani, assisté d'un colonel et d'un lieutenant-colonel italiens.

Il existe des détachements de carabiniers, comme prévôté des grandes unités du corps italien. Ces carabiniers portent l'uniforme des légionnaires et un insigne sur l'épaule gauche.

Les Espagnols, incorporés dans les divisions mixtes, sont soumis aux règles de discipline italiennes : la prévôté italienne a autorité sur eux.

Service postal.

La correspondance d'Italie à destination des légionnaires est centralisée par un secteur postal dit « Poste spéciale 500 ». Elle est expédiée d'Italie aux différents sous-secteurs d'Espagne. (nº 1 : Salamanque, nº 2 : Palencia, nº 3 : division *Littorio*, etc.).

Des écoles de perfectionnement pour l'instruction des Italiens et Espagnols du corps expéditionnaire existent à l'arrière (artillerie : Ventas de Baños; génie et infanterie : Duenas).

CONCLUSION

Les forces expéditionnaires se présentent ainsi comme un système autonome, complet et profond. S'il est possible de donner un ordre de grandeur approché des effectifs combattants (25 000 environ pour l'armée de terre), il est beaucoup plus difficile d'évaluer l'importance numérique des éléments arrières, sur la composition organique desquels on n'a aucune certitude (conducteurs de camions, équipes de réparation, etc.).

D'autre part, la proportion de cadres semble beaucoup plus importante depuis la dernière réorganisation, si bien que, sans même faire entrer en ligne de compte les augmentations importantes de matériel, il y a eu dans le corps expéditionnaire une augmentation qualitative qui, du point de vue de l'efficacité, a largement compensé la diminution quantitative symbolisée par le retrait de 10.000 hommes. Il n'y aurait pas lieu d'être surpris si le gouvernement de Rome procédait à un nouveau rapatriement spectaculaire d'hommes de troupe, dont il annulerait les effets par un envoi peu visible de cadres et de techniciens.

Par son poids, par la qualité d'ensemble qu'il représente (états-majors rompus à leur métier, encadrement instruit et discipliné, dotation organique de matériel importante pour la guerre d'Espagne, troupe de valeur combative moyenne mais instruite et obéissante), par la collaboration étroite que lui prêtent l'artillerie, les chars et l'aviation légionnaire, par la puissance politique qu'il symbolise, le corps expéditionnaire représente un élément offensif primordial dans l'armée nationaliste. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le dessin initial de la manœuvre qui a donné naissance à l'offensive actuelle porte la marque des conceptions tactiques italiennes modernes.

Couloirs profonds et étroits, réalisés à travers le dispositif de défense ennemi par écrasement des résistances, exploitation convergente et rapide en terrain libre.

La manœuvre, telle qu'elle a été réalisée, a les défauts des conceptions italiennes : disproportion des moyens par rapport au but, manque de poids et de puissance et caractère trop ambitieux du but.

Les deux attaques déclenchées au sud de Tremp et sur le bas Segre étaient trop distantes l'une de l'autre pour leur puissance (initialement deux divisions chacune, séparées par 60 kilomètres) et leur point de convergence trop lointain (40 kilomètres environ).

Une telle conception, trop imaginative et suspecte de légèreté, supposait le pénible problème tactique résolu et, par hypothèse, réglait préalablement l'exploitation. Or, la manœuvre en retraite républicaine et la résistance croissante de l'adversaire ont retardé l'exploitation et prolongé jusqu'à maintenant le « cafouillage » tactique.

Les communiqués nationalistes, victimes d'idées préconçues et de leur désir, ont parlé dès l'abord de percée, alors que ce mot n'avait aucun sens en présence d'une zone défensive organisée en profondeur sur 30 kilomètres et au sein de laquelle le commandement républicain était décidé à mener un combat de retardement.

Nous avons déjà relevé ces caractères de la tactique italienne nouvelle : légèreté à l'égard du problème tactique, but lointain et ambitieux, par rapport auxquels les moyens sont insuffisamment mesurés.

Les conceptions tactiques nationalistes espagnoles présentent des caractères radicalement opposés. Poussées frontales myopes, obtuses mais puissantes, accumulation de moyens pour un but limité, manque d'imagination dans l'exploitation du succès.

Autant qu'on puisse conclure dans ce domaine délicat, la conception initiale de la manœuvre offensive nationaliste est d'origine italienne. Dans la seconde phase, à laquelle a donné naissance l'échec de la rupture, on va retrouver les poussées frontales, puissantes et limitées, de la tactique nationaliste espagnole.

300

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 57. Confidentiel. Réservé. *Londres, 6 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* 14 h. 35.)

La déclaration qu'a faite publiquement hier le Premier ministre à propos du message du président Roosevelt (2) a frappé l'opinion publique anglaise par sa largeur exceptionnelle.

A la veille de son départ pour Rome, M. Neville Chamberlain a tenu à rappeler non seulement le rôle vital qui incombe à la démocratie américaine dans les affaires du monde, mais aussi l'attachement traditionnel de son pays à l'idée de liberté.

J'ai de sérieuses raisons de penser que le Premier ministre, tout en exprimant ses sentiments personnels, s'est souvenu de certains malentendus provoqués autrefois en Grande-Bretagne par les visites de son frère à M. Mussolini (3). Il aurait donc cru opportun de bien marquer que son prochain voyage à Rome et son désir de faciliter les relations entre nous et l'Italie ne sauraient être interprétés comme des marques de sympathie envers les conceptions appliquées dans certains pays étrangers (4).

(1) Par fil.

(2) Dans cette déclaration, le Premier britannique s'exprimait ainsi : « Il est impossible à quiconque assume les lourdes responsabilités du pouvoir de ne pas être frappé par la solennité des paroles par lesquelles le président des États-Unis a accueilli hier les représentants élus du peuple américain. Dans ces îles-ci, où l'on comprend si bien que c'est par la liberté et la paix seulement que nous pouvons espérer conserver et développer pour nous-mêmes et nos descendants les biens acquis par l'effort des générations, les sentiments exprimés par le Président seront les bienvenus, car ils représentent une nouvelle indication du rôle vital joué par la démocratie américaine dans les affaires mondiales et de son dévouement à l'idéal du progrès humain accompl dans l'ordre ».

(3) Le frère aîné de Neville Chamberlain, sir Austen Chamberlain, dirigea le Foreign Office de 1924 à 1929.

(4) Se référant à son télégramme nº 57, M. Corbin soulignait le même jour (T. nos 65-66) que le sous-secrétaire d'État permanent, M. Cadogan, espérait que les paroles du Premier britannique produiraient bon effet aux États-Unis, « puisqu'elles s'appliquent surtout aux principes de politique extérieure dont se réclament les deux démocraties ».

301

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 60 à 62 (1). Secret. Réservé. *Londres, 6 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h. 45, 20 h. 45.)

Une délibération ministérielle a eu lieu ce matin à Downing Street entre le Premier ministre, sir John Simon, sir Samuel Hoare et lord Halifax qui avait prolongé son séjour à Londres pour y assister. Elle a porté sur les questions qui pourront être abordées à Rome, mais d'après ce qu'en dit sir A. Cadogan qui était présent à la discussion, il s'est agi surtout de certains aspects techniques des négociations anglo-italiennes telle que la fixation de la frontière entre le Soudan et l'Abyssinie.

La question générale des relations franco-italiennes avait été précédemment débattue entre lord Halifax et le Premier ministre. Tous deux se sont mis d'accord sur l'attitude qu'ils observeront à Rome si le sujet venait à être évoqué par M. Mussolini. Des indications à cet égard seront fournies au Département par l'ambassadeur d'Angleterre à Paris et lord Halifax m'en parlera lui-même lundi prochain. Mais, d'ores et déjà, sir A. Cadogan m'a donné l'assurance que la ligne de conduite arrêtée par le cabinet britannique sera dans l'ensemble celle que souhaitait le gouvernement français. Au cas où le chef du gouvernement italien ferait allusion à ses revendications vis-à-vis de la France, le Premier ministre rappellerait l'intérêt qu'a toujours porté son pays à une amélioration des rapports franco-italiens, mais il déclinerait nettement toute discussion relative à des intérêts au nom desquels il n'a pas à prendre la parole. Il ajouterait qu'il a été heureux d'enregistrer le désaveu opposé par le gouvernement italien à toute réclamation d'ordre territorial qui aurait été contraire à l'accord d'avril dernier et qui aurait créé une situation très grave (3). Malheureusement, les polémiques et les manifestations qui se sont poursuivies depuis lors ne laissent guère espérer pour le moment l'amélioration que l'on considère à Londres comme désirable. M. Chamberlain se récuserait pareillement si les Italiens prétendaient amener un débat sur tel ou tel point particulier intéressant la France. Il écarte bien entendu toute discussion sur Djibouti et en ce qui concerne le canal de Suez, il déclarerait ne pouvoir aborder le sujet tant que l'atmosphère serait aussi tendue en mer Méditerranée.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Désaveu formulé par le comte Ciano lors d'un entretien avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome : voir ci-dessus le n° 28 (note).

302

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 36, 37. *Washington, 6 janvier 1939, 20 h. 40, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 7, 7 h.)

Bien que répondant manifestement au sentiment public, la partie du message présidentiel [1] qui traitait de la politique extérieure n'avait pas obtenu hier l'approbation unanime de la presse américaine. Cette réserve tenait à des raisons de politique intérieure. Les républicains et les démocrates conservateurs, dont la plupart des grands journaux sont les interprètes, ont été décontenancés de voir le Président invoquer la situation extérieure non seulement pour ralentir l'effort du *New Deal* — ce qui les satisfait — mais encore pour laisser au Congrès la responsabilité de choisir des économies impopulaires. L'opposition, qui n'a pas de programme constructif, s'est trouvée prise au dépourvu. Dans sa mauvaise humeur, elle était tentée de reprocher au Président de chercher sur le terrain de la politique extérieure une diversion à ses difficultés intérieures. Aujourd'hui, l'atmosphère s'est éclaircie. Les réactions favorables de la province, et plus encore l'accueil chaleureux de l'opinion en France aussi bien qu'en Angleterre, ont fait taire la critique. Il n'est pas jusqu'à l'éclatant succès du voyage de Tunisie [2] qui, en paraissant porter un coup d'arrêt aux dictatures, n'ait affermi la confiance dans la cause démocratique dont le Président s'est institué le défenseur.

L'intérêt des milieux politiques se concentre désormais sur la loi de neutralité dont la modification paraît être la conséquence logique du message présidentiel. La discussion au Congrès n'ira d'ailleurs pas sans difficultés.

[1] Du 4 janvier : voir ci-dessus les nos 286, 287, 288.

[2] Sur le récent voyage du président du Conseil français en Afrique du Nord, voir ci-dessus le no 283 (note).

303

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 67. *Londres, 6 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 7, 9 h. 45.)

La presse italienne persiste à présenter de la manière la plus tendancieuse les réactions de l'opinion anglaise à l'égard du différend franco-italien. Or, depuis le début de cette affaire, non seulement il n'a pas été publié en Grande-Bretagne un seul article favorable aux thèses fascistes, mais je n'ai même relevé nulle part la moindre nuance de réserve ou d'hésitation. Les feuilles de tous les partis se sont trouvées d'accord pour condamner, avec plus ou moins de vigueur, les prétentions du gouvernement de Rome et plus encore la manière dont elles ont été exprimées.

L'éventualité de cessions territoriales quelconques par la France à l'Italie est toujours considérée ici comme hors de question et tout au plus a-t-on pu noter dans quelques articles, notamment dans le *Times*, l'idée que certaines satisfactions pourraient être accordées à l'Italie en ce qui concerne l'administration du canal de Suez ainsi que le transit par le port de Djibouti. Mais le *Times* lui-même reconnaît que de telles concessions ne pourraient être envisagées que si le gouvernement italien renonçait à son attitude agressive et si, à la suite du voyage de M. Chamberlain à Rome, par exemple, une atmosphère toute différente se trouvait créée.

Les correspondances adressées de Londres à la presse italienne sont donc empreintes de la plus insigne mauvaise foi. Lorsqu'elles prétendent s'appuyer sur des citations de feuilles anglaises, il s'agit toujours de membres de phrases arbitrairement détachés de leur contexte et présentés de manière à en dénaturer le sens. En général, d'ailleurs, ces correspondances s'abstiennent — et pour cause — de se référer au moindre texte précis et se bornent à attribuer gratuitement à l'opinion anglaise des sentiments qui lui sont totalement étrangers. Les articles des correspondants italiens à Londres, qui sont d'ailleurs dictés par l'ambassade d'Italie, ne font que provoquer l'hilarité des milieux de presse anglais.

Les journaux de la Péninsule, rendant compte des entretiens que M. Roger Cambon a eus au Foreign Office il y a une dizaine de jours (2), ont prétendu y voir une tentative de pression de notre part et ont ajouté que ces démarches avaient produit ici le plus mauvais effet. J'ai à peine besoin de souligner la

(1) Par courrier en clair.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le nº 236.

fausseté de ces allégations. On a pu remarquer, au contraire, que ces conversations ont coïncidé avec la publication dans la plupart des journaux anglais d'articles qui, sans se référer expressément aux démarches de M. Roger Cambon, s'élevaient avec vigueur contre toute idée de médiation britannique dans le conflit franco-italien. Il convient de voir là l'effet des propos tenus aux journalistes par les représentants du Foreign Office et l'empressement avec lequel ces directives ont été suivies montre qu'elles correspondaient aux sentiments personnels des journaux. Ceux-ci se sont d'autre part abstenus d'attacher trop d'importance aux démarches de M. Cambon et ont donné au public l'impression que l'éventualité d'une médiation anglaise, bien loin d'avoir été abandonnée à la suite d'une pression du gouvernement français, n'avait jamais été envisagée à Londres et que l'idée d'après laquelle le gouvernement britannique pourrait se trouver amené, à la suite des conversations de Rome, à se faire auprès de Paris l'interprète de certaines revendications italiennes, était dénuée de tout fondement.

Enfin, parlant du voyage de M. le Président du Conseil en Corse et en Afrique du Nord [1], les feuilles italiennes ont cherché à démontrer que cette initiative était considérée ici comme un geste intempestif et comme une faute diplomatique. C'est tout le contraire qui est vrai. Dès que le projet de M. Daladier a été connu à Londres, il y a été accueilli avec faveur et mes communications quotidiennes ont signalé à Votre Excellence le caractère chaleureusement sympathique des commentaires dont la presse anglaise a accompagné le voyage du chef du gouvernement français. Personne n'a songé ici à l'interpréter comme une provocation à l'égard de l'Italie. Le *Times* lui-même a tenu à faire justice, dans un éditorial particulièrement net, de telles allégations. Il a fait remarquer que l'initiative du président du Conseil était au contraire une réponse opportune aux provocations italiennes.

Je puis ajouter que la manière dont s'est déroulée la visite de M. Daladier a causé ici la plus vive satisfaction. On a notamment relevé le ton énergique des déclarations de M. Daladier et l'accueil enthousiaste réservé par les populations indigènes unanimes au représentant de la France. On s'en est félicité d'une part parce que ces manifestations montraient clairement aux observateurs étrangers la force et l'unité de l'Empire français et comportaient ainsi une valeur d'avertissement, d'autre part parce qu'elles ont donné l'impression que la France reprenait conscience de sa propre puissance et retrouvait son élan traditionnel de patriotisme et d'énergie.

Plusieurs de nos représentants à l'étranger, et notamment nos ambassadeurs à Rome et à Berlin, ont, dans des communications récentes, souligné l'importance qui s'attache à ce que notre pays fasse preuve dans les circonstances actuelles de la plus grande fermeté [2]. S'ils avaient le sentiment que les protestations françaises ne sont qu'une façade, et qu'une pression appropriée de Rome et de Berlin dût nous amener aux concessions désirées, les gouvernements allemand et italien n'hésiteraient certainement pas à pousser

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 283 (note).

[2] Sur les indications à cet égard de l'ambassadeur de France à Berlin, voir ci-dessus les n°s 71, 77, 87, 145, 202, 245, 249, 291.

leur campagne actuelle jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord de Munich. En revanche, si ces mêmes gouvernements acquièrent la conviction que le gouvernement et le peuple français sont résolus à résister au besoin par la force à toute tentative d'intimidation, nous pouvons, suivant l'opinion concordante de M. Coulondre et de M. François-Poncet, envisager l'avenir avec une certaine confiance. Je suis en mesure d'exprimer un point de vue analogue en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Toutes les manifestations françaises faisant ressortir notre volonté inébranlable de résister à des empiètements inadmissibles sont accueillies ici non seulement avec satisfaction mais même avec soulagement, et ce serait une erreur de croire qu'une attitude délibérément conciliante de notre part nous attacherait davantage l'opinion britannique. C'est au contraire dans la mesure où nous serons nous-mêmes décidés à défendre par tous les moyens les intérêts de notre Empire que nous nous assurerons de la manière la plus efficace l'appui et le concours du gouvernement anglais.

Je dois noter à ce sujet que les informations données la semaine dernière par plusieurs correspondants britanniques à Paris à la suite de la séance de la Chambre des députés du 29 décembre et d'après lesquelles certaines personnalités politiques françaises ne seraient pas aussi fermes, à l'égard des revendications italiennes [1], ont produit ici une sensation de malaise. Celle-ci a heureusement été dissipée presque aussitôt par les déclarations de M. le Président du Conseil faites en Corse et en Tunisie et par les démonstrations spontanées de loyalisme que les populations de l'île et du protectorat ont prodiguées au passage de M. Daladier. Je ne saurais donc trop insister sur l'excellent effet de ce voyage auquel la plus large publicité a été donnée dans les feuilles anglaises et qui présentait une opportunité toute spéciale à la veille du départ de M. Chamberlain pour Rome.

[1] Au cours de la seconde séance du 29 décembre (*Journal officiel. Chambre des députés. Débats parlementaires 1938*, p. 2178 et suiv.), les députés Louis Sibué et Gabriel Péri avaient reproché au ministre des Affaires étrangères de n'avoir soufflé mot, lors de la séance du 19, de la remise par le gouvernement de Rome, le 17, de la note répudiant les accords de 1935. Selon le premier orateur, ou Bonnet avait délibérément caché la note, ou plus vraisemblablement ses services avaient mal fait leur devoir en ne l'avertissant pas à temps. Pour Gabriel Péri, comment Georges Bonnet pouvait-il « nous convier à prendre acte et à nous déclarer satisfaits de la déclaration du comte Ciano sur la manifestation du 30 novembre» — déclaration aux termes de laquelle le gouvernement italien se refusait à reprendre à son compte une manifestation considérée comme « spontanée» — alors que le Ministre savait que Rome « venait de prendre des décisions diplomatiques strictement conformes aux désirs exprimés par les manifestants du 30 novembre»? Le Ministre répondait qu'il n'avait pris connaissance de la note qu'après son intervention à la Chambre dans la matinée du 19; même s'il l'avait connue plus tôt, il n'aurait pu en faire état devant les députés, car le gouvernement italien n'avait effectué aucune communication publique sur le sujet et lui-même ne pouvait en parler avant d'en avoir entretenu le Conseil des ministres.

304

M. LASMARTRES, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAINT-SÉBASTIEN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 9 (1). *Saint-Sébastien, 6 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 9, 10 h. 45.)

Burgos serait résolu, paraît-il, dès à présent, à n'accepter aucune ouverture du gouvernement français relativement à l'envoi d'un représentant si les droits de belligérance n'étaient pas octroyés, auparavant, au général Franco.

L'offensive victorieuse des troupes nationalistes en Catalogne (3) [et] aussi la pression de l'Italie sont pour beaucoup dans cette attitude.

Mais, comme me le laissait entendre M. del Castillo (c'est une opinion personnelle), si le nouveau gouvernement qui sera constitué dès la prise de Barcelone est composé des personnalités que l'on dit maintenant, à savoir notamment M. José Félix de Lequerica, comme ministre des Affaires étrangères, M. Ruiz Senen, comme ministre des Finances, il faut espérer que l'on reviendrait à de meilleurs sentiments envers la France.

En tout cas, Burgos est actuellement très mal disposé pour nous et à mesure que le succès de ses troupes s'affirmera en Catalogne, ses dispositions à notre égard seront de plus en plus défavorables.

305

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT (4)

Secret. *6 janvier 1939, 17 h.*

M. Paul Reynaud attire par téléphone l'attention sur la gravité de la situation où se trouve l'armée républicaine espagnole en Catalogne (5). D'après des renseignements qui viennent de lui parvenir, cette situation serait très sérieuse en raison du manque d'armement des combattants; la mise à la disposition du gouvernement espagnol de 150 mitrailleuses suffirait peut-être à écarter le danger. Si un tel concours pouvait être envisagé, la décision serait urgente; c'est en effet une question non pas de jours, mais d'heures.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette offensive et ses résultats, voir ci-dessus les nos 239 (note), 298 (et note), 299.
(4) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) A la suite de la récente offensive lancée par les nationalistes : voir ci-dessus les nos 239 (note), 298 (et note), 299.

Tout en se défendant de vouloir intervenir dans des affaires de politique étrangère, le ministre des Finances rappelle la thèse qu'il a toujours soutenue à ce sujet et, plus que jamais, il estime aujourd'hui nécessaire un effort en faveur des républicains, effort qui pourrait d'ailleurs prendre une forme très discrète, s'il ne s'agissait que de 150 mitrailleuses.

Il prie M. Léger de bien vouloir faire part immédiatement de ces observations à M. Georges Bonnet à Megève.

De son côté, il communique ces indications au général Gamelin.

306

Note du sous-directeur de la Société des Nations [1]

Au sujet du haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig

N. *6 janvier 1939.*

Dans une lettre personnelle et confidentielle en date du 20 décembre, adressée à un fonctionnaire du secrétariat de la Société des Nations, M. Burckhardt fait le récit d'un voyage qu'il a effectué à Berlin à la mi-décembre et des conversations qu'il y a eues avec M. von Ribbentrop, M. von Weizsäcker et le chef nazi de la Prusse orientale, M. Koch.

Il résulte de ces entretiens que la question de Dantzig reste à Berlin à l'ordre du jour. Deux tendances se manifesteraient à cet égard au sein du parti et du gouvernement :

— l'une, celle du chef nazi de Dantzig, M. Foerster, serait favorable à une intervention immédiate destinée à rattacher les deux villes de Dantzig et de Memel au Reich. M. von Ribbentrop aurait appelé ce projet « la petite solution »;

— l'autre tendance représentée par le maréchal Goering et le chef nazi de la Prusse orientale, M. Koch, exigerait une temporisation et viserait une politique plus large fondée sur une entente avec la Pologne. Mais cette entente aurait en définitive pour but d'obtenir le retour au Reich de plus vastes territoires que ceux de Dantzig et de Memel, par exemple les villes de Posen et de Thorn, en échange de compensations territoriales non précisées.

M. von Ribbentrop aurait dit que le Führer penchait pour cette dernière solution, mais qu'il ne s'était pas prononcé définitivement.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich a naturellement insisté sur le caractère foncièrement allemand de la Ville libre et sur le bon droit de l'Allemagne à en réclamer le retour au Reich. M. Burckhardt paraît s'être appliqué

[1] M. Arnal.

à calmer l'impatience du gouvernement allemand et, en tout cas, à lui faire comprendre que les violations répétées de la Constitution auxquelles le Sénat venait de procéder [1] le plaçaient dans une situation intenable.

M. von Ribbentrop aurait déclaré ne pas être au courant du détail de ces violations, mais il a ajouté que l'Allemagne ne pourrait admettre que l'on se mêlât encore des affaires dantzicoises à Genève.

M. Burckhardt a fait alors au ministre des Affaires étrangères du Reich les suggestions suivantes :

1° Il serait procédé à de nouvelles élections;

2° Le Sénat écrirait au Haut-Commissaire une lettre lui garantissant de faire légaliser les décrets par la nouvelle Diète.

M. von Ribbentrop se serait montré favorable à cette proposition et aurait promis de la recommander aux autorités de Dantzig.

Effectivement, M. Foerster a rendu visite à M. Burckhardt le 20 décembre. Il a promis de lui écrire une lettre concernant les élections de la Diète et d'expliquer également par écrit la situation politique qui a amené le parti nazi dantzicois à transgresser les dispositions de la Constitution. Il a promis en outre d'arrêter, pour le moment, les mesures contre les Juifs, de suspendre les projets de décrets destinés à interdire l'exercice de leurs fonctions aux avocats et notaires israélites.

En ce qui concerne sa position à Dantzig, M. Burckhardt confirme dans la lettre précitée qu'il a toujours été partisan de la liquidation de son poste, mais qu'à l'heure actuelle, il serait d'avis de ne rien précipiter; il croit à une espèce de trêve jusqu'en avril.

Sa tendance actuelle à temporiser paraît s'inspirer du sentiment que les négociations germano-polonaises au sujet de Dantzig peuvent ne pas aboutir avant quelque temps et qu'un coup de force allemand n'est peut-être pas aussi imminent qu'on aurait pu le craindre. La question est de savoir s'il convient de s'associer à cet optimisme relatif. Il semble qu'il serait au contraire dangereux de s'y abandonner et que mieux vaudrait mettre fin, sous une forme ou sous une autre, à la mission de M. Burckhardt ainsi que cela a été proposé au gouvernement britannique [2].

M. Avenol partage cette opinion.

[1] Sur ces violations, voir ci-dessus les nos 59 (note), 171.

[2] C'était la position du représentant suédois au comité des Trois : voir ci-dessus le no 179 (et note).

307

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 4. *Rome, 6 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 janvier)

Le sentiment moyen de la nation italienne paraît évoluer sur un plan un peu différent de celui sur lequel l'action gouvernementale et le martèlement inlassable de la presse tendraient à l'orienter, au milieu des difficultés de l'heure présente et en face des perspectives assez peu rassurantes qu'offre l'année nouvelle.

On peut, je crois, penser que la divergence créée par l'Anschluss entre la politique du gouvernement fasciste et l'opinion publique de la Péninsule ne s'est pas, depuis lors, sensiblement réduite. Au moment de l'alerte de septembre, le peuple italien, en dépit de toutes les affirmations officielles qui ont été prodiguées depuis lors en sens contraire, a vu s'approcher l'éventualité de la guerre avec des sentiments qui allaient de la résignation à l'effroi, mais où l'enthousiasme n'avait pas la moindre part. Il en est aujourd'hui à peu près de même au milieu des clameurs et de tout l'appareil menaçant dont s'entoure chaque jour l'expression officielle des revendications italiennes à l'égard de notre pays.

Sans doute, le gouvernement fasciste a-t-il tenté, en mettant bruyamment en scène la question tunisienne, de toucher la seule corde un peu sensible pour faire vibrer la nation contre la France. Encore cette sensibilité est-elle bien relative et bien localisée. Les prétendus « cris de douleur » des Italiens qui vivent sur le territoire de la Régence n'émeuvent pas, au fond, le cœur du peuple. Ils trouvent peut-être quelque écho dans certains milieux moins incultes que la masse, mais où le souvenir de la déception de 1881 n'est pas cependant sans exclure une certaine perplexité sur la consistance véritable de griefs rouverts ainsi d'une manière si brusque, lorsqu'en janvier 1935 on s'efforçait ici de les représenter comme définitivement apaisés. L'intérêt italien pour la Tunisie s'est-il donc réveillé avec une acuité telle qu'il puisse justifier, après si peu de mois, le retour du cauchemar de septembre? Tel est évidemment le raisonnement que tiennent dans leur for intérieur tous ceux que les nécessités de leur pain quotidien n'obligent pas à écrire, sinon même à se convaincre de penser, d'une manière différente.

La campagne contre la France n'a, jusqu'à présent au moins, produit, en profondeur, que des effets hors de proportion avec l'ampleur et l'intensité des moyens déployés. Sans doute a-t-on pu voir, dans quelque école, de petites filles écrire « A bas la France! » sur un tableau noir ou sur un mur. Mais cette conséquence naturelle des consignes imparties aux instituteurs et dûment exécutées par eux ne signifie pas, à mon sens, que la nation s'en

trouve encore remuée, ni que son dynamisme soit, dès à présent, prêt à s'ébranler contre nous.

La vérité est que, dans l'esprit assez peu évolué du peuple italien, il n'y a pas place pour deux ordres très différents de préoccupations. Or, à l'heure actuelle, le souci qui domine est celui des difficultés sans cesse accrues de la vie matérielle de chaque jour. Les classes pauvres de la nation sont, en réalité, sous-alimentées. Des familles entières, avec un nombre d'enfants souvent élevé, vivent sur un salaire de 20 lires par jour et la faculté traditionnelle de l'Italien de vivre de peu et de « se serrer la ceinture » est tendue en ce moment à l'extrême, malgré tous les efforts que déploie le gouvernement fasciste pour améliorer le sort des humbles, notamment en développant au maximum, et d'ailleurs non sans de louables succès, les œuvres sociales de toute sorte. Or, les nécessités de prestige fasciste ne permettent pas de reconnaître publiquement que la vie en Italie est dure pour chacun et que les gens ont faim. D'où l'impossibilité d'exploiter, pour des buts de politique extérieure, cette misère que l'on ne veut pas avouer. On use assurément dans la presse d'une terminologie de circonstance en opposant les « nations prolétaires » aux « nations repues ». Mais cette distinction ne descend pas jusqu'au niveau de compréhension populaire où elle pourrait servir à convaincre que, si l'on fait la guerre et si l'on dépouille la France, une abondance inconnue jusqu'ici s'en suivra.

C'est donc dans le domaine des préoccupations matérielles les plus immédiates que se rencontre la pensée des classes les plus modestes de la nation. Il fut un temps où dans la Rome papale l'humeur frondeuse du peuple se traduisait dans les célèbres « Pasquinades », où le gouvernement était régulièrement pris à partie. L'une des plus connues est passée en dicton *Piave... governo ladro* « il pleut... quel gouvernement de voleurs ». En l'an de grâce 1939, le petit peuple italien songe, beaucoup plus qu'à tout autre chose, à grommeler sur un mode discret (mais en termes cependant moins prudents que ceux dont il usait il y a trois ou quatre ans) les sentiments que lui inspire sa misère et le lien que, par tradition, il établit entre cette dernière et la politique de ceux qui gouvernent. A côté de ces contingences, la France, son Empire et l'intérêt de nouvelles conquêtes impériales par l'Italie comptent pratiquement assez peu.

Pour ces raisons bien différentes, la préoccupation l'emporte présentement sur l'enthousiasme à l'extrémité supérieure de l'échelle sociale. Dans les classes les plus élevées ou du moins dans celles qui ne vivent pas directement du fascisme, on s'inquiète des excès auxquels aboutit, aussi bien à l'intérieur qu'en matière de politique étrangère, la dynamisme sans frein dont témoigne le régime. Les bons esprits jugent que l'Italie n'a pas plus à gagner à une persécution des Juifs [1] qu'à une accentuation de la querelle avec le Saint-

[1] Le 6 octobre, le grand Conseil fasciste avait pris une série de mesures à l'égard du problème racial, interdisant notamment le mariage d'Italiens avec des éléments appartenant à des races non aryennes (voir, au tome XII de la présente série le n° 139, note). Le 10 novembre, une loi organique traduisait les prescriptions du grand Conseil. Le 16 décembre, le Conseil des ministres italien adoptait un décret-loi réglementant la propriété immobilière et les activités industrielles et commerciales des citoyens italiens de race juive.

Siège sur la question de l'Action catholique ou sur celle des mariages mixtes [1]. Ils jugent que, si le fascisme s'est acquis, depuis seize ans, les titres les plus éclatants à la gratitude de tout bon patriote italien, ces mérites pourraient bien se trouver annulés et au-delà, par la continuation d'une politique d'aventure, inspirée de visées impérialistes, chimériques, et qui risque de conduire le pays à une culbute totale. D'autre part, les conséquence de plus en plus pesantes du développement de l'autarcie à des fins guerrières et de l'étatisme économique en général ne sont pas sans susciter dans les mêmes milieux des préoccupations croissantes. On s'y afflige enfin des méthodes de plus en plus injurieuses et brutales auxquelles le fascisme recourt et des aspects de brigandage que revêt sa politique pour le grand dommage de la position morale de l'Italie dans le monde.

Là encore, ces inquiétudes convergentes dominent, par rapport aux entraînements possibles d'une fièvre nationaliste dont les résultats ultimes apparaissent comme singulièrement problématiques. Assurément, la France n'a jamais été aimée ici, ni dans le peuple, [ni] dans les anciennes classes dirigeantes. Mais l'Allemagne n'a, elle non plus, jamais été aimée en Italie et deux années de fonctionnement de l'axe Rome-Berlin n'ont pas rendu populaire dans la Péninsule cette formation internationale désormais célèbre. Le fait que la politique actuelle du gouvernement fasciste s'exerce de concert avec l'Allemagne et contre la France n'a pas, semble-t-il, suffi en lui-même à faire varier les sentiments qu'éprouve la nation italienne à l'égard de l'un et de l'autre de ces deux pays.

Mais naturellement, les tendances présentes de la politique fasciste trouvent un écho parmi tous ceux qui, fort nombreux dans cet état totalitaire, vivent du régime et doivent donc suivre, en une adhésion plus ou moins convaincue, ses fluctuations successives. On ne peut assurément mettre en doute l'enthousiasme véritable avec lequel un bon nombre de « hiérarques » du parti envisagent les développements possibles d'une « grande » politique, qui s'exerçerait au dépens de la France et mènerait à la constitution d'une Italie impériale plus forte encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans la bouche de ces gens, les imprécations que les circonstances commandent à l'égard de notre pays ne sauraient nous surprendre et l'on peut admettre que, dans bien des cas, elles répondent à des sentiments réels, d'ailleurs plus ou moins raisonnés, Mais, à côté de ces « sincères », il ne faut pas non plus oublier ceux qui, dans une proportion non négligeable, pensent, crient et surtout écrivent sans conviction, avec le seul souci de ne pas perdre leur gagne-pain. A tous les stades de l'administration fasciste, des exemples quotidiens illustrent le caractère véritable de certaines attitudes ou de certains écrits.

De toutes les considérations qui précèdent, et notamment de celles qui concernent le mécontentement assez répandu dans de nombreuses classes de la population italienne, il faut naturellement se garder de tirer des conclusions optimistes quant aux résistances que rencontrerait le gouvernement fasciste, s'il venait à lancer l'Italie dans une guerre contre la France. L'avis

[1] Sur la tension entre le Vatican et le gouvernement italien sur ces deux points, voir, au tome XII de la présente série, les nos 139, 458.

que formulait cette ambassade à l'occasion de la crise de septembre 1938 (1), peut être répété aujourd'hui. La nation italienne, en pareil cas, suivrait certainement ses chefs, au départ, et ce serait s'illusionner dangereusement que d'envisager l'éventualité d'un mouvement d'opinion susceptible de faire obstacle à une mobilisation dirigée contre notre pays.

On peut néanmoins penser que, si cette éventualité extrême ne se réalise pas et le jour où la situation générale permettra une détente franco-italienne, la campagne haineuse qui sévit actuellement contre la France n'aura sans doute pas influencé les esprits jusqu'à rendre cette détente impossible au point de vue psychologique. L'histoire récente de l'Italie, notamment celle de l'année 1934, nous enseigne aujourd'hui que l'art de la palinodie est de ceux auxquels excelle le plus le cerveau fertile de l'Italien.

308

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 45 à 47. Très confidentiel. Réservé. *Washington, 7 janvier 1939, 21 h. 5, 21 h. 9, 21 h. 14.*

(*Reçu :* le 8, 4 h. 5.)

Le sous-secrétaire d'État que j'ai vu aujourd'hui partageait entièrement, quant à l'effet du message présidentiel, l'optimisme reflété par mon télégramme d'hier nos 36-37 (2).

Il m'a dit toutefois ne pas être encore en mesure de prévoir jusqu'où le Congrès voudrait s'engager dans la voie si nettement indiquée par le Président d'une révision de la loi de neutralité.

Un journal de Washington annonçait hier que le président Roosevelt ayant adressé un message personnel au chef du gouvernement italien pour lui demander de conseiller à M. Hitler la modération envers les Juifs (3), M. Mussolini avait décliné très courtoisement mais catégoriquement ses prétentions à cette intervention. M. Sumner Welles m'a dit que la dernière partie de la nouvelle était inexacte, que M. Mussolini avait accueilli l'ambassadeur des États-Unis avec la plus grande amabilité et qu'il avait, sans aucune hésitation, promis de s'entremettre auprès du Chancelier. Il m'a indiqué, à cette occasion, qu'en ménageant l'Italie et en concentrant ses attaques contre

(1) Voir, au tome XI de la présente série, le n° 455.
(2) Ci-dessus publié sous le n° 302.
(3) Le 3 janvier, l'ambassadeur des États-Unis à Rome avait effectivement remis au Duce un message du président Roosevelt, concernant la question juive et ses possibles solutions.

l'Allemagne, la presse répond à un vœu du département d'État soucieux de ne rien négliger pour dissocier Berlin et Rome.

Cela n'a d'ailleurs pas empêché mon interlocuteur d'exprimer très fortement la satisfaction que lui causaient le succès du voyage de Tunis (1) et la fermeté de l'attitude prise par le gouvernement français face aux dernières revendications italiennes. Il avait vivement apprécié les indications qui lui avaient été données à cet égard par ses représentants à l'étranger sur le sens des instructions données à notre ambassadeur à Londres en vue du voyage des ministres anglais à Rome (2).

J'ai trouvé chez d'autres hauts fonctionnaires du département d'État plus de scepticisme quant au résultat de la séduction personnelle que le Président se flatte, comme il l'a montré en septembre dernier, de pouvoir exercer sur M. Mussolini.

309

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 64. *Prague, 7 janvier 1939* (3).

(*Reçu :* le 9, 12 h.)

En raison de ce que m'avait répété M. Marek après plusieurs autres personnes au sujet de la possibilité d'une union douanière entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie (mes télégrammes nos 48-51) (4) et de la publication dans les journaux de considérations à ce sujet (mon télégramme nº 56) (5), j'ai cru devoir poser ce matin nettement la question à M. Chvalkovsky. J'ai pris occasion des négociations commerciales actuellement en cours entre nos deux pays (6) pour exprimer l'opinion qu'il nous était absolument nécessaire d'être renseignés à ce sujet : nous ne pouvions, en effet, réserver le même traitement à un état en passe de perdre son individualité douanière qu'à un état devant conser-

(1) Sur le récent voyage du président du Conseil français en Afrique du Nord, voir ci-dessus le nº 283 (note).

(2) Sur ces instructions, voir ci-dessus les nos 229, 230.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Du 5 janvier, non reproduits. D'après l'ancien ministre d'Autriche à Prague, certaines personnalités tchécoslovaques recommandaient une incorporation au système allemand et le gouvernement de Berlin s'attendait à ce que celui de Prague demandât une sorte d'Anschluss économique et politique.

(5) Du 6 janvier, non reproduit. Ce télégramme faisait état de l'analyse par la presse tchécoslovaque d'un article de l'*Observateur raciste*, qui se réjouissait de constater que « la mentalité des Tchèques à l'égard du Reich est en vue de se modifier » : « les problèmes qui s'imposeront à elle (l'industrie tchèque) ne seront résolus que lorsqu'elle s'adaptera à l'économie allemande et lorsque tomberont les frontières douanières ».

(6) Sur ces négociations, voir ci-dessus le nº 252 (et note).

ver une existence douanière individuelle. Comme M. Krno, le ministre des Affaires étrangères m'a affirmé qu'il n'était pas question d'union douanière entre la Tchécoslovaquie et le Reich. Jamais le gouvernement de Berlin n'avait au surplus posé officiellement la question. S'il la posait, le gouvernement tchécoslovaque était unanimement partisan de répondre par la négative, et croyait avoir conservé assez d'indépendance pour faire prévaloir sa volonté. Comme, dans une incidente, M. Chvalkovsky avait fait allusion à certains industriels tchécoslovaques qui s'étant rendus en Allemagne après Munich avaient fait part à leur retour de leur impression suivant laquelle le gouvernement du Reich penserait à une union douanière, j'ai insisté sur ma première question demandant si ces industriels n'étaient pas assez puissants pour modifier l'opinion du cabinet de Prague, et citant expressément M. Preiss (1), l'homme d'affaires le plus important de la Tchécoslovaquie. M. Chvalkovsky a convenu qu'en effet, après Munich, M. Preiss était revenu de Berlin parlant avec complaisance de l'union douanière; « mais, a répété le ministre, le Conseil des ministres tchécoslovaques a délibéré à ce sujet et dès ce moment s'est montré opposé à cette combinaison; je crois d'ailleurs qu'aujourd'hui M. Preiss lui-même n'y est plus favorable ». M. Chvalkovsky a insisté sur ce que jamais un personnage officiel allemand n'avait parlé d'union douanière, et que lors de son voyage à Berlin le 13 octobre (2), M. von Ribbentrop, avait seulement mis en avant la nécessité entre les deux états d'une articulation économique plus étroite, *nähere wirtschaftliche Angliederung* (3).

Le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque a observé au surplus que l'union douanière avec l'Allemagne aurait le grave inconvénient de priver la Tchécoslovaquie de ses relations avec les états disposant de devises libres, et aussi de la rendre victime du boycottage appliqué dans certains pays aux marchandises allemandes. D'après M. Chvalkovsky, l'Allemagne elle-même aurait intérêt non pas à faire de l'Europe centrale une région d'où disparaîtraient les devises libres, mais au contraire à laisser le moyen de recevoir celles-ci aux états entretenant avec elle des rapports particulièrement étroits.

M. Chvalkovsky a également fait allusion, au cours de la conversation, au récent accord commercial germano-tchécoslovaque (cf. ma dépêche nº 359, du 28 décembre 1938) (4). Il m'a promis de donner des instructions au directeur de la section économique de son département pour que celui-ci nous fasse connaître les dispositions essentielles de cet accord.

(1) Sur cette personnalité et ses contacts avec Berlin, voir au tome XII de la présente série le nº 103 (et note).

(2) Sur ce voyage, voir, au tome XII de la présente série, les nos 107 (note), 143, 144.

(3) Par télégramme nº 74, du 9 janvier, le ministre de France à Prague indiquait que M. Mastny avait renouvelé à M. Chvalkovsky l'assurance « que jamais aucun personnage officiel allemand ne lui avait parlé d'une union douanière à réaliser entre la Tchécoslovaquie et le Reich ».

(4) D'après cette dépêche, l'accord commercial signé le 16 décembre entre Berlin et Prague comprenait trois parties : 1º un traité réglant les rapports commerciaux de la Tchécoslovaquie avec les territoires de l'ancienne Autriche; 2º un traité relatif aux échanges entre Prague et l'Allemagne proprement dite; 3º une convention relative aux modalités de paiement. Les facilités d'importation accordées par l'Allemagne concernaient surtout des produits agricoles, tandis que la Tchécoslovaquie devrait pour être payée accepter des produits industriels; il s'agissait là de la même politique que menait le Reich dans le reste de l'Europe centrale et sud-orientale.

310

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 62 à 64. *Rome, 7 janvier 1939, 13 h. 30.*

Le voyage que M. le Président du Conseil vient de faire en Corse et en Afrique du Nord (1) aura été accompagné, d'un bout à l'autre, par les manifestations hargneuses et haineuses de la presse italienne.

Au début, celle-ci semblait avoir pris le parti de tourner le voyage en ridicule. Mais l'ironie est une attitude qu'elle n'est pas capable de garder longtemps. Dès la première étape, elle changeait de ton. Elle passait systématiquement sous silence tout ce qui pouvait donner une idée de l'enthousiasme de la foule et de la chaleur de son accueil. Elle guettait, en revanche, les moindres incidents; elle s'appliquait à les grossir démesurément et, renversant les rôles, elle s'en prévalait pour soutenir que la visite du président du Conseil constituait une véritable provocation.

C'est ainsi qu'elle a représenté comme un défi à l'Italie le geste de M. Daladier, brandissant par amusement le poignard corse dont on lui avait fait cadeau.

Du passage en Tunisie, elle n'a pareillement retenu que l'incident du drapeau italien lacéré et les démonstrations destouriennes (2), du passage à Alger que la réunion d'un conseil de guerre de l'Afrique du Nord.

Elle s'est abstenue, en général, de rendre compte des discours officiels qui ont été prononcés et elle a constamment affirmé que la population arabe indigène n'avait pris aucune part aux fêtes.

A l'issue du voyage elle déclare que le geste du chef du gouvernement français, dont elle prétend qu'il n'aurait pas été moins blâmé à Londres qu'à Berlin, n'a servi à rien, qu'à envenimer les choses.

En réalité, pour quiconque a l'habitude de lire les journaux de la Péninsule, le dépit, l'irritation, la méchanceté, la mauvaise foi dont ils n'ont pas cessé de faire preuve, est le meilleur témoignage du succès de de l'utilité du périple que vient d'achever la président du Conseil.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 283 (note).

(2) Un télégramme de Tunis nos 12-18, du 8 janvier, faisait état des manifestations qui s'étaient produites à l'occasion de la visite du président du Conseil, citant notamment un drapeau italien brûlé dans la soirée du 3. A Sfax, le 6, une pancarte destourienne, dans la foule, avait été photographiée par un journaliste de l'*Unione*.

311

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 66 (1). *Rome, 7 janvier 1939, 18 h. 30.*

Mon collègue polonais a passé quelques jours à Monte-Carlo avec son chef, le colonel Beck.

A ce propos, il m'a dit ceci : « Puisque l'Angleterre et la France se désintéressent de l'Europe centrale, il n'y reste, en somme, que deux grandes puissances, l'Allemagne et la Pologne, qui doivent s'entendre entre elles ».

J'en ai conclu, pour ma part, que le colonel Beck, comme on pouvait, du reste, le prévoir, finirait probablement par accepter, s'il ne l'avait déjà fait, à Berchtesgaden, les exigences de l'Allemagne (2).

312

Note (3)

Entretien secret de l'attaché militaire de France à Barcelone avec le président Negrin

Secret. *Paris, 7 janvier 1939.*

Le lieutenant-colonel Morel, attaché militaire en Espagne, a été prié le 6 janvier à 12 h. 30 par M. Negrin d'aller le voir. M. Negrin a demandé à l'attaché militaire d'exposer personnellement à M. Daladier comme lui président du Conseil et ministre de la Défense, la situation militaire et ses conséquences.

« L'armée républicaine épuisée par ses récents combats garde un moral excellent, mais la pénurie de matériel d'infanterie rend sa résistance incer-

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Sur la rencontre germano-polonaise de Berchtesgaden, voir ci-après les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(3) Cette note, manuscrite, se retrouve dans les archives du ministère de la Guerre ainsi que dans le fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques. Elle semblerait émaner du lieutenant-colonel Morel.

taine. Pour lui permettre de couvrir largement Barcelone, il lui faut de toute urgence :

2.000 mitrailleuses
100.000 fusils [1].

« Faute d'un secours immédiat, il ne répond plus de la résistance républicaine. »

Le lieutenant-colonel Morel, après avoir averti le chargé d'affaires, a quitté aussitôt Barcelone et est arrivé à Paris le 7 au matin. Il s'est présenté de suite au Cabinet militaire, puis conformément aux indications du chargé d'affaires, il a rendu compte de sa mission à M. Jules Henry, actuellement à Paris.

313

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 20/DN.3. *Paris, 7 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre nº 92/EM Colonies du 30 décembre 1938 du général chef d'État-major général des Colonies [2].

La nécessité d'une collaboration militaire franco-britannique en Europe et aux Colonies vous est connue; elle a fait notamment l'objet d'une note que je vous ai adressée le 23 novembre 1938 sous le nº 1054/DN.3. [3].

J'ai parlé de la question de Djibouti à M. Hore-Belisha lors de son dernier passage à Paris [4]; je lui ai dit l'opportunité de conversations d'État-major portant sur l'étude des moyens à mettre en œuvre pour maintenir l'intégrité du bloc Aden — Côte française des Somalis — Somalie anglaise.

M. Hore-Belisha m'a répondu que cette défense intéressant à la fois les forces terrestres, maritimes et aériennes ressortissait aux attributions de sir Thomas Inskip et qu'à sa connaissance, le gouvernement britannique n'avait pas encore considéré ce problème.

[1] En marge de ces chiffres, nous lisons : 150-1.200.

[2] Dans ce document, non reproduit, le chef d'État-major général des Colonies soulignait la nécessité d'attirer l'attention des autorités britanniques sur le renforcement du Somaliland et de parvenir rapidement à un accord concernant la défense du bloc Aden-Somaliland-côte française des Somalis.

[3] Reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 376.

[4] L'entrevue entre M. Hore-Belisha et le chef d'État-major général de la Défense nationale aurait eu lieu le 31 décembre précédent, si l'on en croit les Mémoires du général Gamelin (*Servir*, t. II, p. 381). Au cours de l'entretien, le ministre britannique se serait plaint du rôle joué par Georges Bonnet au moment de l'affaire de Munich et aurait reconnu la nécessité urgente pour la Grande-Bretagne d'accroître ses forces militaires. Aucun compte rendu n'a été retrouvé de l'entretien dans les archives françaises.

Je vous demande en conséquence de vouloir bien saisir de la question M. le Ministre des Affaires étrangères et le prier d'organiser à ce sujet avec le gouvernement anglais les contacts nécessaires.

La question de la sécurité de Djibouti est urgente; elle ne peut à mon sens recevoir une solution satisfaisante que dans le cadre d'une étroite collaboration entre les territoires français et britanniques voisins du détroit de Bab-el-Mandeb.

314

M. COCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 12. *Belgrade, 7 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 janvier)

C'est la visite du comte Ciano [1] qui est, à l'heure actuelle, au centre des préoccupations des cercles politiques de Belgrade ainsi que de la plupart des diplomates résidant dans cette ville.

Profitant de ce que ma gérance approchait de son terme, j'ai fait une sorte de « visite d'adieu » au ministre-adjoint des Affaires étrangères, dans le but d'obtenir des informations complémentaires sur cette visite. M. Andritch m'a confirmé les déclarations qu'il m'avait faites antérieurement : pas d'autres « chasseurs » étrangers invités que le comte Ciano, solidarité avec la Roumanie dans la question des rapports avec la Hongrie.

J'ai peut-être trouvé cette fois-ci chez le ministre-adjoint des Affaires étrangères une plus grande amabilité à l'égard des Hongrois que lors de ma dernière visite (mon télégramme nos 568 à 571) [2]. « Bien que nous soyons décidés à ne rien signer en dehors des Roumains, m'a dit M. Andritch, nous sommes prêts à améliorer au maximum nos rapports avec la Hongrie ». Comme je lui demandais comment cette amélioration se manifesterait, M. Andritch fit un geste vague et me dit en souriant : « Oh! vous savez, depuis Janka Puszta [3], il y a une marge d'amélioration assez large à remplir.

[1] Le ministre italien devait rendre visite à M. Stoyadinovitch du 19 au 22 janvier : voir ci-après les nos 412, 416, 433.

[2] Du 27 décembre précédent, non reproduit. D'après ce télégramme, le ministre adjoint des Affaires étrangères yougoslave confirmait la prochaine venue du ministre italien qui rendrait à M. Stoyadinovitch, la visite faite par ce dernier à Venise en juin 1938. Cette visite « n'aurait pas une signification ni une importance particulière » : le comte Ciano évoquerait surtout les relations magyaro-yougoslaves qu'il voudrait améliorer pour freiner la poussée allemande. M. Andritch indiquait que Belgrade n'avait pas de « mauvaises dispositions » vis-à-vis de la Hongrie et serait favorable à un rapprochement avec cette dernière, à condition qu'elle renonçât à ses visées revisionnistes.

[3] Allusion à un camp d'entraînement de terroristes croates situé en Hongrie, dont l'existence avait été dénoncée lors de l'enquête consécutive à l'assassinat, en octobre 1934, du roi Alexandre : voir, au tome VII de la première série, le nº 466.

Ce serait déjà beaucoup de ne plus vivre en s'ignorant à peu près totalement ». Je pense que l'on envisage ici une amélioration des rapports culturels et économiques, et peut-être des contacts politiques directs. A la légation de Hongrie, on espère bien que cette ère de bons rapports s'ouvrirait par une visite à Belgrade du comte Csaky, mais je me demande si le gouvernement yougoslave pourrait faire accepter une telle visite par le gouvernement roumain et, en cas contraire, s'il passerait outre.

J'ai trouvé également chez le ministre adjoint un plus grand désir qu'auparavant d'éviter toute équivoque au sujet du fameux « triangle » inventé par le comte Ciano [1] en remplacement de celui des accords de Rome. « Nous ne voulons être ni rivés à l'Axe, m'a dit M. Andritch, ni en opposition avec lui ».

Élargissant ensuite la conversation, nous en sommes venus, après avoir énuméré diverses questions dont le comte Ciano pourrait parler à M. Stoyadinovitch, à envisager l'éventualité où le ministre des Affaires étrangères italien s'enquerrait de l'attitude que prendrait la Yougoslavie en cas de conflit franco-italien. « A une telle question, notre réponse serait simple, m'a dit M. Andritch : nous n'avons d'autre engagement avec l'Italie que celui de consultation [2], et avec vous nous n'avons qu'un pacte d'amitié » [3]. « Mais, s'il va plus loin, ai-je répliqué, et s'il vous demande de prendre un engagement de neutralité? ». « A cela nous ne pourrions souscrire, m'a répondu le ministre-adjoint, qui a ajouté tout de suite : mais l'hypothèse d'un conflit localisé entre la France et l'Italie me paraît exclue. Ce serait trop beau pour vous. Jamais les Italiens ne se lanceront contre votre pays sans les Allemands et ceux-ci n'ont aucune envie de se battre pour donner des colonies à leurs voisins du Sud : à l'heure actuelle, d'ailleurs, c'est surtout à l'Ukraine qu'ils pensent ». J'ai fait remarquer alors à M. Andritch que, même si les Allemands n'avaient pas envie de se battre pour les Italiens, on pouvait envisager l'éventualité où ceux-ci arriveraient à les entraîner dans la bagarre. « Dans ce cas, cela signifierait une conflagration générale, m'a répondu le ministre-adjoint, et tous les pays y seraient plus ou moins engagés. Quant à nous, nous ne pourrions pas rester neutres plus de trois mois. Quoi qu'il en soit, à conclu M. Andritch, soyez assurés que M. Stoyadinovitch tiendra M. Brugère exactement informé de ses entretiens avec le comte Ciano. Ceux-ci seront d'ailleurs brefs, car, en dehors de la chasse où l'on a guère le temps de parler, le ministre italien des Affaires étrangères ne passera qu'un après-midi à Belgrade ».

Parmi les légations étrangères, celles qui sont les plus intéressées par la visite du ministre italien des Affaires étrangères sont, bien entendu, la légation de Roumanie et celle de Hongrie.

Le chargé d'affaires de Roumanie a reçu du ministre-adjoint des Affaires étrangères les mêmes déclarations que moi-même. (J'ajoute qu'elles ont été faites également au chargé d'affaires de Grande-Bretagne). « Bien

[1] « Triangle » qui regrouperait dans l'esprit du ministre italien, Rome, Budapest et Belgrade.
[2] Il est question ici du pacte de non-agression italo-yougoslave signé le 25 mars 1937 : voir, au tome V de la présente série, le n° 171.
[3] Le pacte d'amitié franco-yougoslave, paraphé en mai 1926 avait été signé le 11 novembre 1927.

que, m'a dit M. Geblescu, on ait plusieurs fois pris ici à mon égard des libertés avec la vérité, j'ai confiance dans la parole de M. Andritch. Un mensonge dans une circonstance pareille serait trop grave et le Roi prendrait cela très mal. Je suis sûr que cela signifierait la fin de l'alliance ». Je me suis gardé de rien répondre à M. Geblescu, mais me suis demandé à part moi si la Roumanie qui, depuis l'affaire de l'Ukraine carpathique, est en froid avec la Pologne, pouvait se permettre d'abandonner l'alliance de la Yougoslavie même si celle-ci y faisait quelques entorses, à un moment où le pays du roi Carol est peut-être en passe de prendre dans le jeu allemand une place analogue à celle de la Tchécoslovaquie de M. Benès.

Quant aux Hongrois, ils affichent un certain optimisme. Vivement reconnaissants, comme tous leurs compatriotes, au comte Ciano de ce qu'il a fait pour leur pays, ils voient encore en lui celui qui non seulement les réconciliera avec la Yougoslavie, mais même les défendra contre le Reich. Ils se montrent fort irrités contre ce dernier pays et se déclarent partisans décidés du fameux triangle de M. Ciano. Mais ces mêmes collègues parlaient avec ferveur quelques semaines avant l'Anschluss du « triangle » Prague-Budapest-Vienne... Et cela n'a pas empêché l'Anschluss de se faire. Le chargé d'affaires de Hongrie m'a assuré également que les Allemands étaient très mécontents de ces conversations ; mais dans ce cas elles risquent de ne pas aller bien loin, car comme me le disait ce matin M. Andritch, « que représenterait, dans les circonstances actuelles, le triangle en face de l'Allemagne? Bien peu de chose ».

315

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE [1]

Entretiens franco-britanniques du 10 janvier 1939
Rapports franco-italiens

8 janvier 1939.

La position de fond du gouvernement français à l'égard des revendications italiennes est connue des ministres anglais. Définie par les instructions du Département à M. Corbin, en date du 27 décembre (télégrammes nos 3688 à 3699) [2], elle était portée le 29 décembre par M. Roger Cambon à la connaissance du Foreign Office [3]. M. Corbin en entretenait, à son tour, lord Halifax, le 5 janvier [4]. Notre ambassadeur soulignait la conciliation sans contrepartie dont nous avions fait preuve dans le passé; les conditions inadmissibles

[1] M. Hoppenot. Cette note est extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Ci-dessus publiés sous le n° 229.
[3] Voir ci-dessus le n° 236 (la démarche citée est du 28).
[4] Voir ci-dessus le n° 283.

dans lesquelles le gouvernement italien avait ouvert le litige; l'impossibilité pour le gouvernement français d'aller, en tout état de cause, au-delà des sacrifices consentis en janvier 1935; notre ferme décision de n'admettre aucun arbitrage étranger dans ce différend. Lord Halifax assurait notre ambassadeur, au cours de cet entretien, qu'il approuvait personnellement toutes les considérations dont il venait de lui être fait part.

Le 6 janvier, à l'issue d'une délibération ministérielle à Downing Street, sir Alexander Cadogan donnait à M. Corbin l'assurance que la ligne de conduite arrêtée par le cabinet britannique serait, dans l'ensemble, celle que souhaitait le gouvernement français : refus de se prêter à toute discussion du différend franco-italien, à tout débat sur la Tunisie ou Djibouti; ajournement de tout examen des questions concernant le canal de Suez tant que l'atmosphère en Méditerranée resterait aussi tendue (1).

Notre fermeté vis-à-vis des revendications italiennes, notre refus déterminé d'accepter aucune compromission, de subir aucune pression extérieure n'expriment pas seulement notre attitude fondamentale en face d'exigences inacceptables : elle constitue également la meilleure garantie de la paix, car c'est en nous refusant à toute discussion d'un problème qui, sous la forme où le gouvernement italien l'a posé, n'existe pas à nos yeux, que nous avons le plus de chances de faire hésiter M. Mussolini au seuil de la voie où il paraît tenté de s'engager et qui n'aurait pour lui d'autre issue que l'abdication de la France ou le recours à la force des armes.

Recevant le 31 décembre le comte Welczseck, le Ministre lui a déclaré qu'il ne devait y avoir aucun doute dans la pensée du gouvernement allemand sur la décision de la France à riposter avec la plus grande énergie à toute tentative du gouvernement italien pour réaliser les revendications bruyamment formulées par sa presse : la France était prête à un conflit armé; l'affaire était une affaire purement franco-italienne, pour laquelle nous ne saurions admettre aucun arbitrage (2).

Ces déclarations traduisaient, sans équivoque possible, à l'adresse du partenaire de l'Axe, la décision délibérée du gouvernement français, publiquement affirmée à différentes reprises par le président du Conseil et par le ministre des Affaires étrangères. Plusieurs de nos représentants à l'étranger se sont fait l'écho de l'approbation réfléchie que cette politique de fermeté a rencontrée dans les cercles internationaux les plus autorisés et les plus attachés au maintien de la paix.

D'un entretien avec un familier du Führer, un correspondant de M. Coulondre retire l'impression que l'attitude du Reich à l'égard du différend franco-italien dépend dans une large mesure de celle de la France. Si celle-ci se montrait ferme et constante, le Reich éviterait de se compromettre; s'il avait l'impression que la France se dispose à céder, il unirait sa pression à celle de son partenaire italien (télégramme de Berlin nº 4590, du 29 décembre) (3).

(1) Voir ci-dessus le nº 301.
(2) Voir ci-dessus le nº 259.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 244.

Le 7 janvier, le sous-secrétaire d'État américain exprime « très fortement » à M. de Saint-Quentin la satisfaction que lui causaient le succès du voyage en Tunisie et la fermeté de l'attitude prise par le gouvernement français vis-à-vis des dernières revendications italiennes (télégramme nos 45-47 de Washington) (1).

Dans les milieux du Vatican, particulièrement attentifs et informés, M. Charles-Roux recueille à plusieurs reprises des avis concordants dans le même sens. Si la France, dit le cardinal Tisserant, donne l'impression d'une calme fermeté, le gouvernement italien, qui n'est guère suivi par son opinion publique, n'osera probablement pas pousser les choses jusqu'à un conflit armé (2). Ce sentiment rencontre celui que M. François-Poncet a plusieurs fois exprimé : « Si les Italiens et Allemands acquièrent la conviction que le gouvernement et le peuple français sont résolus à résister au besoin par la force à toute tentative d'extension, nous pouvons envisager l'avenir avec une certaine confiance » (3). M. Corbin, enfin, confirme entièrement ce point de vue en ce qui concerne la Grande-Bretagne : « Toutes les manifestations françaises faisant ressortir notre volonté inébranlable de résister à des empiètements inadmissibles sont accueillies ici non seulement avec satisfaction mais même avec soulagement, et ce serait une erreur de croire qu'une attitude délibérement conciliante de notre part nous attacherait davantage l'opinion britannique. C'est au contraire dans la mesure où nous serons nous-mêmes décidés à défendre par tous les moyens les intérêts de notre Empire que nous nous assurerons de la manière la plus efficace l'appui et le concours du gouvernement anglais. » (4)

*
* *

Déjà éclairés sur notre position de fond, il importe donc surtout que les ministres anglais quittent Paris pleinement convaincus de notre volonté réfléchie et inébranlable de nous y maintenir. Cette intransigeance nous est commandée à la fois par les intérêts de la France et par ceux de la paix. Ce n'est qu'en mettant, au cours de leur entretien, M. Mussolini à même de prendre mesure de la résolution française de ne céder à aucun chantage, de n'accepter aucune médiation, que les ministres anglais pourront amener le Duce à prendre conscience des risques auxquels sa politique actuelle l'entraîne, et que la France, qui n'a rien fait pour les provoquer, envisage avec autant de détermination que de sang-froid.

(1) Publié ci-dessus sous le no 308.
(2) A moins, ajoutait le prélat, que l'Allemagne ne l'y pousse « ce qui paraît peu plausible » (télégramme no 7 de Rome, Saint-Siège, du 6 janvier).
(3) Voir ci-dessus le no 303.
(4) Voir ci-dessus le no 303.

316

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 18. *Bucarest, 8 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février)

Au point de vue extérieur, la Roumanie se trouve, à l'heure actuelle, dans une situation qui n'a, certes, rien d'enviable puisque, ainsi que me le disait récemment M. Victor Antonesco, ses relations avec tous ses voisins, dont elle considère que deux, sinon trois, restent des ennemis virtuels, sont peu satisfaisantes. Bien que la retraite imposée à l'ancien ministre des Affaires étrangères [1] l'incite à un certain pessimisme, un rapide examen des rapports du royaume danubien avec les puissances qui l'entourent permet de vérifier que cette assertion ne manque pas de fondement.

La menace que fait peser sur l'Europe la politique d'expansion allemande paraissant pour le moment se concrétiser vers l'Est, fait actuellement le fond des préoccupations du gouvernement de Bucarest. Cette considération explique et justifie, semble-t-il, la prudence dont fait preuve, sur les instructions du Roi, le nouveau ministre des Affaires étrangères et son désir profond d'améliorer, même au prix de certaines concessions, une situation aussi incertaine.

La Roumanie se trouve donc isolée et dans l'impossibilité de songer, à elle seule, à opposer une résistance efficace à un danger extérieur. Son premier souci est, par conséquent, de chercher en même temps à supprimer ou à atténuer aussi rapidement que possible les inimitiés qui subsistent entre elle et certains de ses voisins, et à raffermir une amitié trop relâchée avec certains autres. Mais, s'il escompte, de ce fait, un renforcement de sa situation, le gouvernement de Bucarest estime que l'amélioration espérée de ses relations avec les pays, petits et moyens, qui l'entourent, sera à elle seule insuffisante. Force lui est donc de regarder du côté des grandes puissances.

A cet égard, il se demande dans quelle mesure un concours de la France et de l'Angleterre pourrait être assuré, en raison tant de l'éloignement des grandes puissances occidentales que de l'avance matérielle attribuée ici à l'Allemagne dans le domaine des armements. Sans renoncer à l'orientation traditionnelle depuis la guerre, que la nature du danger actuel paraît imposer plus que jamais, M. Gafenco pense, ainsi que je l'ai indiqué dans mon télé-

[1] M. Victor Antonesco avait été le ministre des Affaires étrangères du cabinet Tataresco, avant que ce dernier ne cédât la place, le 28 décembre 1937, à un cabinet Goga.

gramme nos 1219 à 1224 (1), qu'il serait précieux de rechercher contre l'Allemagne un soutien éventuel, complémentaire et plus immédiat, dans son partenaire même de l'Axe, l'Italie. Se fondant sur l'antagonisme latent que, sous les apparences de fraternité complaisamment soulignées par les deux dictatures, il croit discerner et qu'illustrent en effet les divergences germano-italiennes en ce qui concerne la Ruthénie, le ministre des Affaires étrangères pense que Rome pourrait peut-être utilement être employée à freiner Berlin.

M. Gafenco a du reste remarqué, non sans satisfaction, que, si le Reich affecte pour le moment de ne pas s'émouvoir du maintien des sympathies françaises de la Roumanie, il manifeste par contre quelque nervosité dès qu'il s'agit du resserrement des liens italo-roumains. Le ministre des Affaires étrangères en infère que l'Allemagne, persuadée que Rome n'a pas encore abdiqué en Europe centrale, conserve à ce sujet une certaine défiance envers le gouvernement fasciste.

Quoi qu'il en soit, l'examen des relations de la Roumanie avec ses six voisins est significatif.

1o *U.R.S.S.* — Bien qu'il n'y ait pas, à proprement parler, de tension entre la Russie et la Roumanie, les rapports des deux pays sont actuellement au point mort. Malgré l'envoi d'un nouveau ministre de Roumanie à Moscou en avril dernier, l'U.R.S.S. continue, depuis le départ de M. Ostrovski, il y a un an, de n'être représentée à Bucarest que par un chargé d'affaires. Malgré la création d'une agence économique roumaine dans la capitale soviétique, les échanges commerciaux entre les deux pays demeurent extrêmement bas. M. Gafenco mesure pourtant l'importance que pourrait présenter le concours d'une Russie, même affaiblie, comme elle paraît l'être aujourd'hui, dans un conflit contre l'Allemagne. La valeur de l'armée polonaise et de l'armée roumaine, estime-t-il, est certainement supérieure à celle de l'armée des Soviets. Si les troupes des deux alliées étaient assurées d'être ravitaillées en vivres et en munitions par l'agriculture et l'industrie russes, elles pourraient opposer une résistance non négligeable à l'envahisseur. Mais le ministre des Affaires étrangères n'a pas encore déterminé les mesures par lesquelles il pourrait chercher, sans se présenter en demandeur, à améliorer la situation actuelle.

2o *Pologne.* — Depuis l'échec de l'entrevue de Galatz (2), les rapports polono-roumains sont des plus froids et la violente campagne de presse polonaise contre l'exécution de Codreano (3) ne pouvait que les envenimer davantage encore. L'attitude du gouvernement de Varsovie pendant le règlement de la question des Sudètes a, comme je l'ai signalé, profondément indigné l'opinion roumaine qui a vu dans ce qu'elle considérait la trahison de son alliée une confirmation des paroles d'Étienne le Grand. Le voïvode de Moldavie n'a-t-il pas dit, en effet, dans son testament à son fils Bogdan, que celui-ci pourrait s'entendre avec toutes les puissances ennemies, même avec les

(1) Du 30 décembre, ci-dessus publié sous le no 251.
(2) En octobre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, les nos 178, 182, 191, 201, 202.
(3) Sur cette exécution, voir, au tome XII précité, le no 455.

Turcs, mais certainement jamais avec les Polonais en raison de leur déloyauté?

M. Gafenco lui-même, dont les sympathies pour la Pologne étaient évidentes, n'a pas ménagé ses critiques à ses amis polonais. En outre, il craint que M. Beck ne trouve un moyen subtil de dévier sur la seule Roumanie la poussée germanique vers l'Ukraine russe. Mais le ministre des Affaires étrangères est avant tout réaliste. Il entend à juste titre se garder de suivre une politique de sentiment : ce n'est pas d'après des considérations de ce genre, mais uniquement sur ses intérêts, que la Roumanie règle son action extérieure. A cet égard, l'alliance polono-roumaine existe, elle doit subsister en raison de la communauté des intérêts des deux pays. Sans abandonner la défiance qui s'impose vis-à-vis de la politique ondoyante et dangereuse de son collègue de Varsovie, M. Gafenco va s'employer à améliorer les relations entre les deux pays en vue de rechercher ultérieurement dans quelle mesure, ils pourraient éventuellement collaborer pour résister à la pression du Reich.

3° *Tchécoslovaquie.* — La Tchécoslovaquie est le seul pays voisin de la Roumanie avec lequel ses relations soient demeurées amicales et confiantes; par malheur, estime-t-on ici, au lieu d'être comme jadis un bastion contre la poussée allemande, la Tchécoslovaquie passe ici pour n'être plus désormais qu'une pointe d'avant-garde de la marche du Reich vers l'Est. Si l'on pense à Bucarest avoir évité le pire en s'opposant, d'accord avec Berlin, à l'établissement de la frontière commune hungaro-polonaise qui aurait, entre autres conséquences graves, prolongé la frontière hongroise de 160 kilomètres et découvert, au nord, la ligne de fortifications établie face à l'Est, l'on n'en considère pas moins que le contact avec la Ruthénie, sous sa forme nouvelle, est en réalité un contact avec l'Allemagne.

4° *Hongrie.* — L'amoindrissement de la Tchécoslovaquie a fait disparaître les espoirs de mettre en vigueur les accords paraphés à Bled [1] et d'amener ainsi une détente entre la Hongrie et la Roumanie. L'on se rend compte à Bucarest que le redoublement des appétits magyars sur la Transylvanie était naturel après la réalisation des revendications territoriales de la Hongrie sur la Slovaquie, d'autant plus que le gouvernement de Budapest, désireux de dévier les craintes que cause à une partie non négligeable de l'opinion hongroise la vassalisation de plus en plus marquée du pays par l'Allemagne, trouve, en entretenant le mirage transylvain et en raidissant son attitude révisionniste à l'égard de la Roumanie, un moyen pratique de fournir une compensation et en quelque sorte un exutoire à ses rêves de grandeur historique.

Mais, lors de son dernier passage à Budapest, M. Gafenco a été frappé de constater que, malgré leurs efforts, les membres du gouvernement hongrois n'arrivaient pas à dissimuler les inquiétudes que leur cause la pénétration allemande dans leur pays. Aussi, de même qu'à l'égard de la Pologne, le ministre des Affaires étrangères se propose-t-il de fonder sur ce sentiment commun une reprise des efforts en vue d'arriver à une détente entre les

[1] **Sur la conférence de la Petite Entente, qui se tint à Bled du 21 au 23 août 1938, voir, au tome X de la présente série, les nos 437 (note), 448 (et note), 463.**

deux nations. Comme le sait le Département, un de ses premiers gestes lors de son arrivée au pouvoir a été d'envoyer à M. Csaky un télégramme comme aux autres ministres des Affaires étrangères. Cette manifestation de courtoisie à l'adresse du représentant de la puissance traditionnellement la plus hostile à la Roumanie était sans précédent depuis la guerre. L'accueil qui lui a été réservé à Budapest donne à M. Gafenco bon espoir d'arriver à une détente, à laquelle il estime que l'amitié polonaise régénérée et surtout celle de l'Italie pourraient utilement contribuer.

On peut se demander si cette conception ne pêche pas par excès d'optimisme : la Hongrie n'est évidemment plus libre et il paraît peu douteux que le Reich ne fasse, au moment opportun, l'impossible pour éviter un rapprochement substantiel entre les deux pays.

5° *Yougoslavie.* — Bien qu'aucun fait précis ne soit à relever, il est certain que, malgré l'intimité existant entre le roi Carol et le Prince régent, les relations des gouvernements de Bucarest et de Belgrade, loin d'être aussi froides que celles avec Varsovie, ne sont pas sans nuages. La politique de M. Stoyadinovitch est suivie avec une certaine inquiétude à Bucarest, particulièrement en ce qui concerne les rapports de la Yougoslavie avec l'Allemagne et la Hongrie. D'autre part, des craintes se sont fait jour sur les véritables intentions de Belgrade vis-à-vis de Sofia. M. Gafenco se propose également de ranimer cette vieille amitié, mais il ne sous-estime pas les difficultés de cette entreprise avec un partenaire tel que le chef du gouvernement yougoslave.

6° *Bulgarie.* — Du côté bulgare, les espoirs qu'avait fait naître l'accord de Salonique [1] se sont définitivement évanouis au cours de ces derniers mois. Sous la poussée d'une opinion publique excitée par les succès de la Hongrie, le gouvernement de Sofia, renonçant à ses précédentes manifestations de bonne volonté, a repris son ancienne politique, qui consiste à entretenir des griefs, d'ailleurs souvent fondés, vis-à-vis de la Roumanie particulièrement. M. Kiosseivanov paraît estimer, en effet, que c'est de ce côté que la résistance peut être la moins forte, parce qu'en ce qui concerne ses revendications sur la Dobroudja, la Roumanie est seule à se défendre [2], tandis que, s'il s'agit de la Macédoine ou de l'accès à la mer Égée, les puissances en cause sont groupées deux par deux par un intérêt de résistance commun. On sait du reste à Bucarest que les Bulgares reprochent précisément à la Roumanie d'avoir « conquis » la Dobroudja en 1913 dans des conditions analogues à celles où la Pologne a « conquis » Teschen en 1938.

M. Gafenco, qui a fait envers son collègue bulgare le même geste de courtoisie qu'envers le comte Csaky, se trouve, pour l'instant, à l'égard de Sofia, dans la même position qu'à l'égard de Budapest. Conscient du danger supplémentaire que constituent ses relations médiocres avec un voisin susceptible de devenir facilement un ennemi éventuel sur sa frontière méridionale alors

[1] Du 31 juillet 1938, entre les états de l'Entente balkanique et la Bulgarie : voir, au tome X de la présente série, les nos 313 (et note), 315.

[2] Sur les revendications bulgares relatives à la Dobroudja, voir, au tome XII de la présente série, les nos 72, 362.

que la menace hungaro-allemande s'exercera au nord et même à l'intérieur, le cabinet de Bucarest n'en désire que plus vivement améliorer au plus tôt les rapports roumano-bulgares, et il se propose, à cet effet, de donner sans tarder de larges satisfactions aux nombreuses revendications de la minorité bulgare en Roumanie. Mais il paraît douteux que de telles mesures soient suffisantes pour entraîner un résultat durable. Car, si le gouvernement de Sofia fait sans cesse répéter ici qu'il n'a pas, pour le moment, d'ambitions territoriales, il semble bien que l'opinion bulgare ait des visées plus larges. En tout état de cause, du reste, la solution du problème ne dépend pas seulement de Bucarest, mais de tous les états de l'Entente balkanique.

*
* *

Ainsi, considérée dans son ensemble, la situation extérieure de la Roumanie apparaît comme assez difficile. Aussi bien, il est douteux que le gouvernement de Bucarest parvienne à persuader tous les pays en cause de l'urgente nécessité de renoncer à des différends qui, quelle que soit leur importance réelle ou supposée, n'en sont pas moins pernicieux, eu égard à la menace allemande qui pèse sur chacun d'eux. Et si même ce résultat était atteint, on peut se demander si la Roumanie est de taille à opérer par la suite le rassemblement de toute l'Europe orientale et balkanique pour un front commun contre le Reich. Le royaume danubien, pour riche qu'il soit, n'a pas encore fini de constituer sa propre puissance ni de mettre en valeur toutes ses ressources; il demeure presque entièrement découvert sur ses frontières les plus menacées; le facteur de son importance relative ne peut jouer qu'à l'égard de la Bulgarie. Enfin, on peut tenir pour assuré que l'Allemagne, avec une activité, une persévérance et une habileté qui ne se démentent pas, fera l'impossible pour empêcher l'aboutissement de toute tentative de rapprochement qu'elle jugerait dangereuse pour la réalisation de ses visées.

317

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 38 à 42. *Varsovie, 9 janvier 1939, 0 h. 37, 0 h. 38, 0 h. 40, 0 h. 41.*

(*Reçu :* 5 h. 30.)

Après avoir durant des années, sans se soucier des inconvénients qui en résulteraient, traité publiquement dans leurs colonnes M. Beck d'espion à la solde de l'Allemagne et d'agent hitlérien, affirmé maintes fois que, sous sa direction, la Pologne s'était irrémédiablement liée au IIIe Reich et qu'il était absurde de persister à vouloir encore collaborer avec elle, certains journaux

français, qui parlent maintenant du ministre des Affaires étrangères de Pologne avec un ton presque sympathique, reprochent à Votre Excellence de ne pas l'avoir invité à passer par Paris.

Sans souligner davantage une telle volte-face, je crois utile de formuler à ce propos certaines remarques.

Si M. Beck avait été invité à Paris avant de se rendre en Bavière [1], on voit bien quelles facilités de manœuvre cela lui aurait procurées : alors que sa politique est très critiquée en Pologne et qu'on lui reproche, même parmi les pilsudskistes (mes dépêches nos 16-18 Europe) [2], d'avoir isolé son pays et affaibli l'alliance avec la France, il aurait une fois de plus trouvé là un argument pour persuader ses compatriotes que sa politique d'équilibre et d'« indépendance » ne l'empêchait pas d'être en très bons termes avec la France, que celle-ci trouvait naturel qu'il revînt encore voir M. Hitler, que le meilleur moyen d'être en bons termes avec elle était précisément de lui faire craindre un rapprochement étroit avec le Reich, qu'elle ne lui gardait pas rancune des mauvais procédés de la diplomatie polonaise à son égard et que c'était ainsi qu'il convenait de la traiter.

Chaque fois d'ailleurs que nous avons fait des excuses, je ne dis pas à la Pologne, mais à M. Beck personnellement, il en a profité aussitôt pour nous jouer quelque mauvais tour.

Je n'aperçois pas quels avantages la politique française aurait pu retirer en ce moment d'une rencontre avec M. Beck. Rassuré sur nos intentions à l'égard de son pays, le ministre des Affaires étrangères de Pologne n'en aurait été que plus à l'aise, le cas échéant, pour faire éventuellement des avances à l'Allemagne et se lier davantage à elle sans crainte d'être accusé par les autres dirigeants de la Pologne d'avoir compromis l'alliance avec la France.

Si, au contraire, il avait interprété l'un quelconque des propos qui lui auraient été tenus comme marquant une réserve de notre part, il en aurait tiré parti également et n'aurait pas manqué de prétendre, en rentrant à Varsovie, que la France était décidée à abandonner complètement la Pologne et que par suite, elle n'avait d'autre ressource que de collaborer étroitement avec le comte von Welczeck.

Pour qui connaît ses méthodes et son habileté, tout ceci ne fait aucun doute.

Dès qu'il aura été possible de savoir ce qui s'est dit à Berchtesgaden et à Munich, l'heure sera au contraire favorable pour la mise au point de notre politique future vis-à-vis de la Pologne et de nos rapports avec elle, à commencer sans doute par la refonte de nos conventions militaires.

(1) Sur la visite du ministre polonais à Berchtesgaden, voir ci-après les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(2) Ces deux dépêches du 3 janvier n'ont pas été reproduites, car il s'agit de longues analyses de presse. La dépêche no 16 faisait état de la polémique entre M. Mackiewicz, rédacteur en chef du *Slowo* de Wilno, et des organes partisans de la politique du colonel Beck; la dépêche no 18, des arguments présentés par la *Gazeta Polska* et l'*Express Poranny* en faveur de cette politique.

318

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2 à 6. *Moscou, 9 janvier 1939, 22 h. 30, 22 h. 40, 22 h. 45, 22 h. 27, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 21 h. 10, 22 h., 20 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nos 857 et suivants [1].

1° M. Potemkine m'a confirmé que les autorités soviétiques avaient décidé de restituer à la communauté catholique polonaise actuellement dissoute et prise en la personne de son ex-président (qui se trouve être le consul de Pologne) l'église dont elles l'avaient dépossédée par voie d'autorité il y a quelques mois. Le Conseil de fabrique sera reconstitué sous la garantie de la législation locale et l'on se préoccupe actuellement des conditions dans lesquelles le culte pourra être restauré dans l'église actuellement transformée en club. Le geste des autorités soviétiques n'a, à ma connaissance, pas de contre-partie. Il convient de lui attribuer une grande portée en tant que symptôme de la nouvelle orientation positive prise par l'U.R.S.S. à l'égard de la Pologne. Pour en apprécier la pleine valeur, il faut prendre en considération d'une part le cours général de la politique intérieure des Soviets qui n'ont pas encore abandonné la lutte contre la religion, d'autre part la défiance traditionnelle que le catholicisme polonais inspire à la Russie depuis plus de trois siècles.

2° Les négociations commerciales polono-soviétiques doivent toujours s'ouvrir le 19 janvier. La signature est désormais prévue comme devant avoir lieu, non plus à Varsovie, mais à Moscou. Les Polonais paraissent en effet désirer, à titre de manifestation, que l'accord soit signé par une personnalité soviétique aussi importante que possible, qui sera vraisemblablement M. Mikhoïan, membre du Politbureau; mais ils ne veulent pas aller jusqu'à inviter cette personnalité à Varsovie, de façon à se réserver encore quelques possibilités de manœuvre vis-à-vis de l'Allemagne.

3° Dans la mesure où j'en puis juger d'après les conversations que j'ai eues à ce sujet avec les membres de l'ambassade de Pologne, Varsovie semble éprouver de plus en plus vivement le sentiment de sa solidarité réelle avec

[1] Du 25 décembre, non reproduit. Ce télégramme faisait état de conversations commerciales préliminaires entre la Pologne et l'U.R.S.S., conversations dirigées par M. Mikhoïan, commissaire du peuple au Commerce extérieur. La Pologne avait obtenu que ses échanges avec l'U.R.S.S. fussent fondées sur le principe de la balance nette; par ailleurs, la question du transit des produits de chaque pays à travers l'autre était à l'étude. L'aboutissement de ces pourparlers constituait, pour M. Litvinov, « une étape possible vers une amélioration des rapports politiques soviético-polonais ».

Moscou en ce qui concerne la question ukrainienne et paraît prendre de plus en plus au sérieux la clause du pacte de non-agression soviéto-polonais (1) interdisant à la Pologne de participer à une [action] hostile contre l'U.R.S.S.

M. Potemkine m'a indiqué de son côté que l'ambassadeur de Pologne était revenu de Varsovie après avoir pris contact avec son gouvernement dans un esprit positif. Le Commissaire adjoint se défend d'ailleurs de pouvoir déjà parler d'entente. Il ne s'agirait encore du côté polonais tout au moins que d'un désir de normalisation des rapports réciproques à toutes fins d'avenir utile. Mais a-t-il ajouté, en substance, après avoir examiné (2) différentes variantes au cas où l'Allemagne exercerait sa poussée en direction de l'Ukraine, il ne resterait à Varsovie d'autre ressource que de chercher à s'adosser à nous. Il apparaît bien que dans cette hypothèse Moscou accueillerait, sous telles conditions à déterminer selon le cas, les propositions de collaboration qui lui viendraient de la Pologne, puissance de couverture.

319

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 95 à 102 (3). Réservé. *Londres, 9 janvier 1939* (4).

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Le secrétaire d'État m'a donné lecture des instructions adressées à sir Eric Phipps en vue de renseigner le gouvernement français sur l'attitude qui sera observée à Rome par les ministres britanniques vis-à-vis de toutes questions intéressant les relations franco-italiennes.

Ces instructions dont l'ambassadeur d'Angleterre vous fera sans doute connaître dès aujourd'hui la teneur sont conformes dans l'ensemble aux indications qui m'avaient été données par sir A. Cadogan (5).

Le Premier ministre, se référant aux bruyantes manifestations qui ont eu lieu à Montecitorio et ailleurs, exprimera sa satisfaction de ce que le gouvernement italien ait désavoué des réclamations qui eussent été dans leur essence contraires à l'accord du mois d'avril et dont les effets n'auraient pu être que fâcheux pour les relations anglo-italiennes. Il exprimera le ferme espoir que les rapports de l'Italie et de la France puissent être établis sur des bases plus favorables et plus solides, mais il ne cachera pas l'embarras que lui

(1) Signé le 25 juillet 1932 : voir, au tome I de la première partie, les nos 50, 61.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Par fil.
(5) Voir ci-dessus le no 301.

inspire à cet égard la dénonciation de l'accord de 1935. Il en a été d'autant plus surpris, dira-t-il, que dans une première conversation avec M. François-Poncet le Duce... [1] à la question espagnole comme à la seule difficulté existant entre les deux pays [2]. Le rejet de l'accord de 1935 rendra particulièrement difficile, sinon impossible, la reprise des pourparlers entre Rome et Paris.

Au cas où M. Mussolini presserait le gouvernement britannique de faire connaître ses vues sur les différents points faisant l'objet du litige, M. Neville Chamberlain répondrait que la question de Djibouti, comme celle du statut des Italiens en Tunisie, regarde exclusivement le gouvernement français. Quant au canal de Suez, s'il est interrogé à cet égard, il rappellera que l'affaire est entre les mains d'une compagnie privée dont le [Conseil] d'administration est en grande majorité composé de Français et où le gouvernement anglais n'est représenté que par trois administrateurs. Les actions de la Compagnie sont également détenues en majorité par des Français et il est très douteux, étant donné l'humeur causée en France par les initiatives de l'Italie, que les réclamations de celle-ci puissent actuellement obtenir satisfaction.

A supposer enfin que le Duce demande expressément la médiation du gouvernement anglais dans son conflit avec la France, le Premier ministre se bornerait à déclarer qu'il ne pourra que consulter à ce sujet le gouvernement français; il exprimera des doutes sur la possibilité de reprendre en ce moment des négociations en raison de la tension créée par les récents incidents.

Lord Halifax espère que la ligne de conduite arrêtée par le gouvernement britannique donnera à Paris tous les apaisements souhaités. Il a ajouté que la courte entrevue que M. Neville Chamberlain et lui sont appelés à avoir demain au Quai d'Orsay avec M. le Président du Conseil et avec Votre Excellence [3] permettra de fournir les éclaircissements que pourrait encore désirer le gouvernement français.

J'ai remercié le secrétaire d'État de ces précisions. J'ai fait observer qu'une parfaite netteté d'attitude était d'autant plus nécessaire que les Italiens, après avoir créé autour de leurs hôtes l'atmosphère la plus flatteuse et la plus amicale, chercheront à saisir le moindre prétexte pour se targuer d'un acquiescement de l'Angleterre à leurs prétentions. Sans doute peut-on être tenté, dans l'espoir de ramener M. Mussolini à des dispositions plus modérées, de lui accorder le bénéfice de certains ménagements destinés à lui sauver la face. Il est douteux qu'il soit opportun de répondre par des bons procédés à des initiatives comme celles dont le comte Ciano a donné l'exemple.

Lord Halifax m'a déclaré qu'il avait fait valoir une argumentation analogue auprès du Premier ministre. A son avis, le gouvernement italien ne doit pouvoir espérer aucun secours s'il n'apporte pas le premier sa contribution à l'apaisement. A quoi M. Neville Chamberlain lui aurait répondu qu'il était d'accord, à la condition pourtant que M. Mussolini fût assuré qu'un geste conciliant de sa part ne tomberait pas dans le vide et serait payé de retour.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Voir, au tome XII de la présente série, les nos 433, 434.
(3) Aucun compte rendu de l'entrevue n'a été retrouvé. Sur les questions abordées au cours de l'entretien, voir cependant ci-après les nos 324, 336.

En terminant, le secrétaire d'État m'a prié d'insister auprès de Votre Excellence pour que le secret le plus rigoureux fût observé sur les dispositions dans lesquelles les représentants du gouvernement britannique se préparent à leur voyage en Italie.

320

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 45, 46 (1). *Varsovie, 9 janvier 1939, 23 h. 11.*

(*Reçu :* le 10, 0 h. 40.)

Il est impossible de ne pas remarquer la très grande réserve dont continuent à faire preuve les organes officieux en ce qui concerne l'objet et la portée des entretiens que M. Beck vient d'avoir en Bavière (2).

Le correspondant à Berlin de la *Gazeta Polska* s'est borné à indiquer dans une correspondance publiée en seconde page par le journal officieux « qu'à Berchtesgaden, il a été procédé dans une « atmosphère de sincérité » à un « tour d'horizon » que « certains bruits exagérés relatifs aux projets de l'Allemagne à l'est de l'Europe (3) n'avaient pas trouvé de confirmation », que « les deux gouvernements continueraient à attacher la même importance à leurs rapports de voisinage » et que « la nouvelle situation créée par la crise tchèque (allusion sans doute à l'Ukraine subcarpathique) ne devait pas influer sur le développement de ces rapports ».

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur les récents entretiens du ministre polonais en Allemagne, voir ci-après les nos 331, 345, 366, 378, 382.
(3) Projets qui porteraient sur l'Ukraine soviétique.

321

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 104. *Rome, 9 janvier 1939* (1).

J'ai eu aujourd'hui (9 janvier), un entretien avec le ministre de l'Économie du Reich, pendant le séjour qu'il vient de faire à Rome (2).

M. Funk s'est montré assez content de l'état des relations franco-allemandes; il a exprimé l'espoir que les efforts entrepris pour développer les échanges commerciaux des deux pays aboutiraient à des résultats positifs. Il m'a confirmé que M. von Ribbentrop avait rapporté d'excellentes impressions de son voyage à Paris et convenait aujourd'hui qu'il y avait lieu de reviser les jugements qu'il avait longtemps portés sur notre pays.

En ce qui concerne l'Italie, M. Funk n'a pas caché que les discussions d'ordre économique qu'il avait eu à mener à Rome avaient été difficiles; les progrès de l'autarcie conduisent, en effet, la Péninsule à diminuer ses achats au dehors d'objets fabriqués; il pensait, toutefois, être arrivé à une formule d'accord.

Sur les projets italiens dans le domaine politique, il a observé une grande réserve. Ses interlocuteurs, m'a-t-il assuré, ne lui en auraient pas parlé. Il voit bien que les dirigeants fascistes sont impatients de récolter les bénéfices de l'Axe et constatent sans plaisir l'amélioration des rapports franco-allemands; il est frappé de la violence des campagnes de la presse de la Péninsule contre la France et de l'étendue de ses revendications; mais il a peine à croire que toute cette agitation, si brusquement déclenchée, puisse aller jusqu'à un péril sérieux de conflagration. Selon lui, une guerre, provoquée par un conflit franco-italien en Méditerranée, ne serait nullement souhaitée par l'Allemagne.

L'affaire ukrainienne ne serait pas résolue non plus aussi vite qu'on le prétend. Le Reich doit d'abord se préoccuper d'organiser et d'absorber ses nouveaux territoires. Il faut qu'il ralentisse le rythme forcené qu'il a imposé à la production, en ces dernières années. Il a besoin de tranquillité. M. Goering et le Führer lui-même l'auraient compris.

M. Funk, qui n'est évidemment pas dans la confidence des arrière-pensées de M. Hitler et de M. Mussolini, ni dans celle de leurs combinaisons et de

(1) Par courrier en clair.

(2) Un télégramme de Berlin nº 67, du 10 janvier, faisait état d'un discours prononcé la veille par le ministre allemand. Ce dernier avait insisté sur les plans de coopération italo-allemande, et souligné « avec complaisance l'antagonisme qui opposerait les économies libérales désuètes aux forces expansives des états totalitaires », prophétisant « la défaite des pays libéraux » au cours de l'année.

leurs accords éventuels, reconnaît, cependant, que l'Italie constitue, à l'heure actuelle, un élément d'insécurité, sinon un facteur de trouble, qu'il est nécessaire de surveiller attentivement.

Au cours de notre conversation, le ministre m'a indiqué que, depuis mon départ de Berlin, les sentiments d'hostilité de M. Hitler envers la Grande-Bretagne s'étaient beaucoup accrus.

322

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 19 (1). Secret. *La Haye, 9 janvier 1939.*

L'Amirauté hollandaise signale une forte concentration de bâtiments de flottille et d'hydravions dans les mouillages des îles allemandes de la Frise.

Les permissions sont suspendues à partir du 10 dans l'armée allemande (2).

323

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT (3)

Aide-mémoire

9 janvier 1939.

1. L'ambassadeur de Sa Majesté a reçu l'instruction de faire la communication suivante au gouvernement de la République.

2. Les déclarations des paragraphes 4 à 7 de cet aide-mémoire déterminent l'attitude que le Premier ministre et le vicomte Halifax adopteront sur les questions concernant les relations franco-italiennes qui apparaissent comme devant être soulevées au cours des prochaines conversations de Rome.

3. Il est naturellement impossible de dire à l'avance quelle atmosphère

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Ce télégramme a été retransmis le 10 janvier, à 16 h. 35, à l'ambassade de France à Bruxelles sous le nº 21. C'est d'ailleurs le texte de cette retransmission qui est ici reproduit (avec la mention marginale : *Vu par le général Laurent*).

(3) Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

se trouvera dominante durant les conversations. Il n'est donc pas certain que les observations qui suivent couvriront la totalité du sujet ou qu'il sera nécessaire de soulever tous les points suggérés. Il faudra prévoir quelque latitude, mais il peut être considéré comme certain qu'on ne s'écartera pas considérablement de l'attitude définie dans les paragraphes qui suivent.

4. Le Premier ministre se propose de se référer à la récente agitation italienne pour des concessions aux dépens de la France et d'exprimer son appréciation des assurances données par le gouvernement italien qu'il n'endosse, ni ne soutient cette agitation : cela en effet signifierait une politique totalement différente de celle de l'agrément anglo-italien et ne pourrait que rendre sans objet la tentative du Premier ministre de mener à bien une œuvre de coopération internationale en vue de la paix et du progrès.

5. Le Premier ministre dirait que le gouvernement de Sa Majesté est naturellement désireux de voir les relations franco-italiennes basées sur des assises stables et fermes. Il est inquiet du rejet par l'Italie des accords de 1935, plus spécialement parce que, d'après ses informations, pas plus tard qu'au cours de la première conversation que M. François-Poncet a eue à Rome, l'ambassadeur de France reçut l'assurance qu'il n'y avait pas de difficultés entre les deux pays autres que la question d'Espagne [1]. Il (le Premier ministre) n'a pas conscience de quelque événement postérieur susceptible de modifier cette situation et il craint que le rejet des bases de 1935 ne rende la réouverture de négociations difficile, sinon impossible.

6. S'il était pressé par les Italiens d'indiquer les vues du gouvernement de Sa Majesté sur les différentes revendications précises, le Premier ministre dirait qu'en ce qui concerne Djibouti et le statut des nationaux italiens en Tunisie, c'étaient des questions de l'unique ressort des gouvernements français et italien; en ce qui concerne le canal de Suez, toutefois, le Premier ministre ferait ressortir que la Compagnie du canal était dirigée par un comité directeur dont une grande majorité était Français et dans lequel le gouvernement britannique n'avait que trois représentants officiels, et par des actionnaires dont, ici encore, la majorité était française. Dans ces conditions, il fallait s'attendre à ce que l'atmosphère prévalant actuellement en France, à la suite de la récente agitation en Italie, si la question d'un siège italien au Conseil était soulevée en ce moment, empêcherait une approbation générale et qu'en conséquence le Premier ministre craignait qu'autant que ne s'améliorent pas les relations franco-italiennes, aucun résultat utile ne pourrait être obtenu en posant une réclamation définie.

7. En ce qui concerne la question générale d'une médiation anglaise entre la France et l'Italie, dans le cas et au moment où les négociations seraient engagées entre les deux gouvernements, le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à se consulter avec le gouvernement français sur le point de savoir si, à quelque stade de la négociation, la collaboration anglaise pourrait être

[1] **Voir, au tome XII de la présente série, le n° 288.**

utile à conduire les opérations à conclusion. Le Premier ministre déclarerait qu'il n'a aucun motif de parler pour le gouvernement français et il ajouterait encore que ceci est probablement dû, pour une grande part, à l'atmosphère créée en France par la récente agitation en Italie.

324

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE [1]

Entretiens franco-anglais du 10 janvier. Affaire d'Espagne

9 janvier 1939.

L'attitude du gouvernement anglais à l'égard du problème espagnol ne paraît pas s'être modifiée depuis les entretiens franco-britanniques du 24 novembre [2]. A cette époque, M. Chamberlain estimait que les dispositions du général Franco rendaient impossible la mise en vigueur du plan du comité de Londres et, partant, toute reconnaissance des droits de belligérance au gouvernement nationaliste. Lord Halifax a reconnu le 5 janvier, devant M. Corbin, qu'il n'y aurait aujourd'hui aucun intérêt à cette concession [3]. Envisageant l'hypothèse où M. Mussolini proposerait de retirer de la Péninsule les volontaires et les moteurs italiens à condition que la qualité de belligérant fût reconnue au général Franco, lord Halifax s'est montré disposé à encourager une solution dans ce sens, qui rejoindrait en effet le plan établi par le Comité.

Il n'y a rien à redire à ces déclarations. Il est vraisemblable cependant que M. Mussolini, si ses interlocuteurs anglais se dérobent à toute conversation sur les relations franco-italiennes, ne s'en efforcera que plus de retirer quelque avantage d'une discussion du problème espagnol. Les limites de notre adhésion éventuelle à toute proposition commune anglo-italienne doivent être nettement marquées.

L'expression donnée depuis le 30 novembre aux revendications fascistes en Méditerranée accentue d'un trait nouveau à nos yeux le caractère de l'intervention italienne en Espagne. Il nous est de moins en moins possible de nous en désintéresser.

Le rappel en Italie de 12.000 volontaires n'a pas sensiblement diminué l'efficacité de l'aide prêtée par le gouvernement italien au général Franco. La note ci-jointe en annexe précise le rôle important joué dans l'offensive de Catalogne par la légion fasciste [4]. Au surplus, dans ce conflit, l'élément effectifs compte moins que l'élément matériel. M. Mussolini pourrait procéder à un nouveau retrait « substantiel » de volontaires sans affaiblir notablement les

(1) M. Hoppenot. Cette note est extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

(2) Dont le compte rendu est reproduit au tome XII de la présente série sous le n° 390.

(3) Voir ci-dessus le n° 283.

(4) Peut-être s'agit-il de la note reproduite en annexe au rapport n° 10 de l'attaché militaire de France à Barcelone, du 5 janvier, rapport ci-dessus publié sous le n° 299.

forces nationalistes aussi longtemps qu'il laisserait à leur disposition du matériel d'aviation et de chars, constamment entretenu et renouvelé.

Il importe donc que les Anglais ne se laissent point prendre au piège d'un nouveau rappel de volontaires conditionnant l'octroi des droits de belligérance aux nationalistes. Le retrait simultané des effectifs et du matériel constituerait la seule preuve d'une volonté sincère de M. Mussolini de renoncer à toute intervention dans les affaires d'Espagne, de laisser se dégager, entre les deux partis, les termes d'une trêve, les possibilités d'une médiation. Le plan de Londres demeure à nos yeux le cadre définitif d'un règlement normal du problème. Nous ne saurions cependant admettre que ce plan et le principe de non-intervention qui l'a inspiré ne jouent, du fait de M. Mussolini, qu'en faveur d'une seule partie. L'évolution des événements, dans la mesure où elle témoigne de la continuité de l'intervention italienne, peut nous obliger à tout moment à reviser notre attitude, en fonction de nos intérêts propres.

Dans la période de tension méditerranéenne créée depuis le 30 novembre par les provocations fascistes, l'élargissement et le renforcement d'un front italien sur notre frontière des Pyrénées ne saurait nous laisser indifférents. Ce problème se distingue de celui de nos rapports avec le gouvernement du général Franco. Nous pouvons être amenés à envisager à la fois une prise de contact officielle avec ce dernier, justifiée par l'existence d'intérêts français en zone nationaliste et certaines mesures d'assistance au gouvernement espagnol, justifiées par la nécessité de préserver nos frontières terrestres et maritimes des menaces que lui ferait subir la proximité d'unités italiennes organisées.

L'attitude plus libérale adoptée par le gouvernement espagnol en matière de politique intérieure, notamment en matière religieuse et qui peut faciliter le retour de la paix civile par un compromis honorable, se reflète dans sa politique extérieure. Par un aide-mémoire remis le 4 janvier 1939 au Département [1], l'ambassade d'Espagne expose que « le triomphe de la République ne constitue aucune espèce de menace ou de risque pour les intérêts légitimes italiens dans la Méditerranée occidentale, surtout si la politique de rapprochement et d'amitié entre les trois grandes puissances méditerranéennes parvient à créer entre celles-ci une atmosphère de collaboration loyale et cordiale ». L'ambassade d'Espagne exprime ensuite que son gouvernement demeure toujours prêt à nouer des relations économiques et politiques normales avec l'Italie et que cette dernière ne mettrait en danger aucun de ses intérêts en cessant son aide aux rebelles.

Il serait désirable que les ministres anglais, auxquels pareille communication a dû être adressée, mettent le gouvernement italien en présence de ces dispositions du gouvernement espagnol, dont la sincérité peut être vérifiée, et dont l'expression constitue un élément nouveau et important du problème. S'il en écartait de propos délibéré l'examen, le gouvernement de M. Mussolini justifierait dans une large mesure les arrière-pensées que l'on prête à sa politique espagnole, accusée de préparer l'établissement d'une hégémonie italienne en Méditerranée occidentale et l'aménagement de bases d'action stratégique contre la France.

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 278.

325

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES [1]

Aide financière à la Tchécoslovaquie

9 janvier 1939.

Comme suite à une première démarche faite à Londres le 10 octobre, le gouvernement tchécoslovaque avait adressé, le 14 octobre, aux gouvernements français et anglais un mémorandum exposant les besoins de la Tchécoslovaquie, tant au regard de la reconstruction économique du pays et de l'assainissement de la situation monétaire qu'à celui des transferts et de la réinstallation des réfugiés. Le gouvernement tchécoslovaque chiffrait à 16 milliards et demi de couronnes le crédit qui lui serait nécessaire et souhaitait le recevoir sous la forme d'un emprunt à long terme dont la moitié serait exempte d'intérêts [2].

La Grande-Bretagne a, dès l'origine, ouvert à la Tchécoslovaquie un crédit de 10 millions de £, sous forme d'avance consentie par la Banque d'Angleterre. Cette avance, dans l'esprit du gouvernement britannique, devait être remboursée sur le produit d'un emprunt de 10 millions de £ émis sur le marché de Londres avec la garantie de la France et de la Grande-Bretagne.

Des contacts ont été pris entre la Trésorerie britannique et la Trésorerie française, pour examiner dans quelle forme une aide financière pourrait être apportée à la Tchécoslovaquie. La France devant, avant tout, tenir compte de ses possibilités, les deux trésoreries s'étaient mises d'accord sur la formule suivante :

1° Dans la mesure où l'aide demandée a surtout un caractère humanitaire (assistance aux réfugiés), une avance à fonds perdus est apparue plus appropriée qu'un prêt. Les deux pays feraient donc chacun une libéralité, dans les conditions ci-après :

a. La Grande-Bretagne ferait un don de 5 millions de £ environ qui amortirait la moitié de l'avance déjà consentie par la Banque d'Angleterre ;

b. La France ferait abandon de sa créance au titre de l'emprunt 5 % de 700 millions de francs environ, émis par la Tchécoslovaquie en 1937, garanti par l'État français et remboursable en 1942.

2° Pour compléter cette gratification, il serait procédé à une émission sur le marché anglais avec la garantie conjointe et solidaire de la France et de

(1) Pour le Ministre. Cette note est extraite des papiers Bonnet.
(2) Le texte du mémorandum tchécoslovaque est reproduit au tome XII de la présente série sous le n° 125 (annexe).

l'Angleterre. La Trésorerie britannique envisagerait un montant de 10 millions de £ dont 5 serviraient à achever l'amortissement de l'avance de la Banque d'Angleterre.

En outre, chaque gouvernement donnerait à la Tchécoslovaquie telle assistance qui lui paraîtrait convenable, sous forme d'assurance-crédit à l'exportation.

Au total, le concours envisagé était d'environ 900 + 700 + 1.800, soit 3.400 millions de francs, alors que la somme demandée par la Tchécoslovaquie était d'environ 14 milliards de francs.

La Trésorerie française était disposée à accepter cette formule tout en faisant cependant des réserves sur le chiffre de 10 millions de £ d'emprunt mis en avant par la Trésorerie britannique, chiffre qu'elle trouvait trop élevé (1).

Au début de décembre, le gouvernement britannique, doutant de l'opportunité de consentir une aide financière importante à la Tchécoslovaquie, fit savoir au gouvernement français qu'il était désireux de limiter dans toute la mesure du possible les charges à imposer aux deux gouvernements. Il proposait de réduire le don consenti par la Grande-Bretagne à la Tchécoslovaquie de 5 millions de £ à 4 millions de £, et l'emprunt à émettre sur le marché de Londres avec la garantie conjointe et solidaire des deux gouvernements de 10 millions de £ à 6 millions de £.

C'est sur cette dernière formule, acceptée par le gouvernement français, que les négociations s'engagèrent le 14 décembre, à Londres, entre les délégations anglaise, française et tchécoslovaque (2).

En ce qui concerne l'emploi des fonds, il était convenu entre les deux gouvernements français et anglais, d'une part, que 5 millions de £ sur l'avance de 10 millions seraient employés à venir en aide aux réfugiés en Tchécoslovaquie, d'autre part, que les 4 millions de £ à valoir sur l'avance, augmentés des sommes que le gouvernement tchécoslovaque aurait dû débourser pour le service de l'emprunt français (35 millions de francs), seraient consacrés aux dépenses des émigrants. Le gouvernement tchécoslovaque devait s'engager par écrit à employer dans les conditions fixées ci-dessus les crédits qui lui seraient consentis.

Mise en présence de ces propositions, la délégation tchécoslovaque se montra assez déçue et exprima le désir d'en référer à son gouvernement. Les négociations se trouvèrent, de ce fait, interrompues.

Toutefois, d'après les renseignements fournis par notre attaché financier, le gouvernement anglais a, ces jours derniers, modifié sa position (3). Alors qu'au moment du départ de Londres de la délégation tchécoslovaque, il avait été indiqué à celle-ci qu'il était impossible de dépasser le chiffre de 10 millions de £ qui lui avait été proposé, le gouvernement anglais désirerait maintenant reprendre au plus tôt les négociations et, à cet effet, augmenter dans une certaine mesure le chiffre de 10 millions de £.

On invoque à Londres des démarches qui auraient été faites par un certain

(1) Voir, au tome XII précité, le n° 189; ci-dessus le n° 61.
(2) Sur ces négociations, voir ci-dessus les n°s 121, 163.
(3) Voir ci-dessus le n° 258.

nombre de parlementaires anglais inquiets de l'attitude du gouvernement de Prague à l'égard des réfugiés et qui exerceraient une pression sur le gouvernement pour qu'un accord soit conclu le plus tôt possible avec le gouvernement tchécoslovaque. En réalité, la Trésorerie britannique s'inquiète certainement de l'amortissement et du paiement des intérêts de l'avance de 10 millions de £ qui a été consentie par la Banque d'Angleterre au cas où la délégation tchécoslovaque ajournerait indéfiniment son retour.

Pour hâter ce retour, on envisagerait de porter le chiffre de 10 millions à 12 millions de £. Sir Frederick Leith-Ross suggérerait, à cet effet, de porter de 6 à 8 millions le montant de l'emprunt à émettre avec la garantie franco-anglaise et il a exprimé le désir de savoir si, du côté français, on n'aurait pas d'objections.

Le ministère des Finances, comme le Département, ne sont pas favorables à cette nouvelle proposition. Aussi le ministère des Finances a-t-il chargé notre attaché financier de répondre verbalement à sir F. Leith-Ross, dans le sens suivant : l'ancienne formule avait été acceptée par le gouvernement français malgré les réserves qu'appelait l'évolution de la politique de la Tchécoslovaquie et avec le désir de faire face aux engagements au moins moraux qui avaient été pris, ainsi que de sauvegarder le principe de la coopération franco-britannique. Le gouvernement de Londres prend maintenant l'initiative d'augmenter le concours prévu, et cela au moment où différents symptômes et, en particulier, l'éviction des intérêts français dans les usines Skoda [1], montrent que la Tchécoslovaquie tombe de plus en plus sous la domination de l'Allemagne.

Il semble donc que, si pour des raisons qui lui sont propres et qui tiennent certainement en partie au fait que la Banque d'Angleterre est déjà engagée, la Trésorerie britannique désire faire des propositions supérieures, c'est à elle qu'il appartient de supporter la charge du supplément, soit que le gouvernement britannique porte son don de 4 millions de £ à 6 millions, soit qu'il émette une tranche supplémentaire d'emprunt de 2 millions de £ avec sa seule garantie.

Ces indications ayant été portées à la connaissance du gouvernement britannique, celui-ci a fait savoir à notre attaché financier que, tout en regrettant que le gouvernement français ne puisse faire aucun effort supplémentaire, les négociations qui vont reprendre à Londres tiendront compte des propositions antérieures (4 millions de £ de subventions pour l'Angleterre et 6 millions de £ d'emprunt garanti). C'est sur ces mêmes bases que les représentants français et anglais s'efforceront d'obtenir du gouvernement tchécoslovaque les assurances déjà demandées en ce qui concerne l'emploi des fonds au bénéfice des réfugiés et des émigrants.

(1) Sur cette éviction, voir ci-dessus le n° 228 (note).

326

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Sur l'attitude de la France à l'égard des prétentions japonaises en Chine

9 janvier 1939.

Le Foreign Office a exprimé, il y a quelque temps, à notre ambassadeur à Londres le désir d'être informé des suggestions que le gouvernement français pourrait avoir à formuler en ce qui concerne les mesures propres à assurer, à l'égard du Japon, la défense des intérêts des puissances occidentales en Chine (1). D'autre part, le gouvernement britannique se propose d'adresser prochainement au gouvernement de Tokyo une note demandant des explications sur la politique japonaise en Chine telle qu'elle a été exposée dans de récentes déclarations du prince Konoyé (2). Aux termes de cette note, le gouvernement britannique réserve tous les droits qu'il tient des traités en vigueur, refuse toute dénonciation unilatérale du traité des neuf puissances (3), mais se montre disposé à examiner éventuellement les suggestions japonaises touchant à une modification des dispositions de ce traité par voie de négociations. Le gouvernement américain avait adopté une attitude analogue dans une note remise à Tokyo le 31 décembre (4). Le gouvernement britannique a exprimé le désir que le gouvernement français s'exprimât à Tokyo dans le même sens, pour marquer une fois de plus la solidarité des trois puissances.

Il est possible que les questions ainsi posées soient soulevées par les membres du gouvernement britannique lors des entretiens qu'ils doivent avoir prochainement à Paris.

En ce qui concerne le respect du traité des neuf puissances, la France est disposée à s'associer à toute démarche anglaise et américaine.

Pour faire pression sur le Japon, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont envisagé l'adoption de certaines mesures économiques et ont décidé d'accorder leur soutien au gouvernement chinois dans le domaine financier (5).

La contribution de la France à cet effort commun pourrait revêtir la forme suivante :

1° Action directe à l'égard du Japon :

a. Arrêt de toute fourniture de matériel de guerre au Japon (en fait, les

(1) Voir ci-dessus le n° 224 (note).

(2) Allusion est faite ici, notamment à l'allocation radiodiffusée du Premier nippon du 22 décembre : voir ci-dessus les n°s 213 (note), 217.

(3) Par ce traité, signé le 6 février 1922, neuf puissances (dont la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis) s'engageaient à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine. Le principe de la « porte ouverte » en matière commerciale devait être sauvegardé.

(4) Sur cette note, voir ci-dessus le n° 266.

(5) Voir ci-dessus le n° 224 (note).

autorisations d'exportation de ce matériel à destination du Japon ont été extrêmement réduites depuis le début des hostilités sino-japonaises);

b. Refus de livraison de matières premières nécessaires à l'industrie japonaise, notamment le minerai de fer provenant d'Indochine et le nickel provenant de Nouvelle-Calédonie;

c. Restrictions à l'importation de produits japonais en France et aux colonies;

d. Refus de tout crédit aux entreprises japonaises et, notamment, de participation financière dans les affaires créées par les Japonais en Chine occupée.

2° Action indirecte sous forme d'assistance à la Chine :

a. Facilités à accorder à la Chine en ce qui concerne son ravitaillement par l'Indochine française;

b. Appui financier et économique prêté au gouvernement chinois, soutien du dollar et contribution au développement des voies de communication en Chine non occupée.

La faculté de transit par le Tonkin du matériel destiné à la Chine constituerait, de la part du gouvernement français, le moyen le plus efficace de faire pression sur le Japon. Une mesure aussi décisive ne saurait être prise que si l'Angleterre et les États-Unis garantissaient la France contre les risques auxquels celle-ci s'exposerait non seulement sur la frontière indochinoise, mais également à Haïnan et sur le chemin de fer Hanoï-Yunnanfou.

327

M. Campinchi, Ministre de la Marine,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6 E.M.G.-S.E. (1) Secret. *Paris, 9 janvier 1939.*

Vous avez bien voulu me communiquer les informations que vous a apportées — à titre strictement confidentiel — le ministre d'Angleterre à Paris au sujet de notifications allemandes et d'un échange de vues entre les gouvernements allemand et britannique antérieur au 30 décembre 1938, date de conversations navales engagées par ces gouvernements à Berlin (2).

J'ai l'honneur de vous faire connaître, par copie ci-jointe de ma lettre n° 5 E.M.G.-S.E. à M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, les observations que me suggèrent ces informations.

(1) **Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**
(2) **Voir ci-dessus le n° 246.**

ANNEXE

M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE,
à M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 5. E.M.G. - S.E. Secret. *Paris, 19 janvier 1939.*

1. Le ministre des Affaires étrangères a bien voulu me communiquer les informations que lui a apportées — à titre strictement confidentiel — le ministre d'Angleterre à Paris au sujet de notifications allemandes et d'un échange de vues entre les gouvernements allemand et britannique antérieur au 30 décembre 1938, date de conversations navales engagées par ces gouvernements à Berlin.

2. Selon ces informations, le gouvernement du Reich a fait savoir officiellement au gouvernement britannique qu'il avait décidé :

a. « D'augmenter le tonnage de la flotte sous-marine allemande jusqu'à un niveau correspondant à celui de la flotte sous-marine du Commonwealth britannique.

b. « De modifier l'armement des croiseurs « K » et « L » actuellement en cours de construction, pour munir ces navires de canons de 203 mm (8 pouces) au lieu des canons de 155 mm jusqu'à maintenant prévus ».

3. J'ai l'honneur de vous faire connaître les observations que me suggèrent ces informations et les décisions d'ordre naval que la réalisation des intentions allemandes serait de nature à provoquer. Je n'examinerai pas l'aspect proprement politique de la question.

*
* *

L'augmentation du tonnage de la flotte sous-marine allemande

4. La décision allemande en cette matière se fonde sur l'article 2, alinéa *f* de la note britannique incluse dans l'accord anglo-allemand du 18 juin 1935, qui s'exprime comme suit :

« Toutefois, en matière de sous-marins, l'Allemagne, sans excéder la proportion de 35 % pour son tonnage total, aura le droit de posséder un tonnage total de sous-marins égal au tonnage total des sous-marins de l'Empire britannique. Le gouvernement allemand cependant est disposé, sauf dans les circonstances prévues ci-dessous, à ne pas excéder 45 % du tonnage possédé par la Communauté des nations britanniques. Le gouvernement allemand se réserve, au cas où, à son avis, il surviendrait une situation rendant nécessaire pour l'Allemagne d'user de son droit à un pourcentage excédant les 45 % sus-mentionnés, de prévenir à cet effet le gouvernement de Sa Majesté et de convenir que la question ferait l'objet de discussions amicales, avant que le gouvernement allemand n'exerce son droit ».

Le fait qui conduit l'Allemagne à user actuellement de *son droit* serait, aux yeux du gouvernement du Reich, « la nécessité qui lui est apparue, en raison du développement de la situation au cours des derniers mois, de protéger les communications maritimes de l'Allemagne ».

5. Cette nécessité, inhérente à la défense nationale de toute puissance possédant des frontières maritimes, n'est pas pour l'Allemagne un fait nouveau. Aussi peut-on se demander s'il n'existe pas une raison susceptible d'en expliquer l'évocation récente.

Aux termes de l'accord anglo-allemand du 27 juillet 1937 (art. 12) [1], l'Allemagne doit faire connaître au gouvernement britannique, dans les quatre premiers mois de 1939, son programme de constructions navales pour cette année.

En ce qui concerne les sous-marins, ce programme — d'après mes informations confidentielles — atteindrait 14.837 tonnes et celles-ci, ajoutées aux 16.445 tonnes de sous-marins en service, doteraient le Reich dans le courant de l'année 1940 d'une flotte sous-marine de 31.282

[1] Sur cet accord, voir, au tome VI de la présente série, les nºs 260, 298. Sur l'article 12, voir ci-dessus le nº 296 (note).

tonnes. Or, à la même époque, compte tenu des constructions en cours et des déclassements à prévoir au cours de 1939 et 1940, la flotte sous-marine anglaise aurait un tonnage « sous l'âge » de 62.125 tonnes.

La proportion germano-anglaise résultant des constructions que l'Allemagne est tenue d'annoncer prochainement serait ainsi, dès 1940, de 50 %.

Il est donc probable qu'avant de déclarer de telles constructions, le gouvernement du Reich s'est trouvé amené à dénoncer officiellement la proportion de 45 % qu'il avait jusqu'ici respectée comme limite supérieure.

6. Quoi qu'il en soit des constructions ainsi faites par la marine allemande, il importe de noter que les possibilités d'une flotte sous-marine ne résultent pas seulement de son tonnage, mais aussi du nombre de ses unités. En raisonnant sur le déplacement moyen des sous-marins allemands en service, la flotte sous-marine du Reich de 1940 doit vraisemblablement comprendre 82 unités.

A la même époque, la flotte française en comprendra 78, la flotte britannique 54.

Mais l'avantage allemand résultera, plus encore que du nombre des sous-marins, de la position géographique du Reich.

Bien qu'elle invoque, pour justifier sa décision, un argument de nature défensive, l'Allemagne peut vivre — et elle l'a prouvé — sans lignes de communications maritimes.

La France ne le peut pas.

La Grande-Bretagne ne le peut pas.

Une coalition France-Grande-Bretagne ne peut pas davantage prétendre au succès sans la liberté de la mer.

7. Que faire donc pour assurer cette défense de nos lignes maritimes contre un péril croissant?

Deux solutions traditionnelles se présentent :

— l'accroissement des moyens proprement militaires ou offensifs aptes à protéger la navigation marchande contre les attaques des sous-marins;

— l'accroissement des moyens défensifs, ou d'autoprotection, des navires marchands eux-mêmes.

En ce qui concerne les moyens proprement militaires, que notre flotte active comprend déjà en quantité appréciable, la Marine s'est préoccupée dès 1935, lors de la première annonce du réarmement allemand par sous-marins, d'en accroître le nombre.

Nous avons actuellement *en chantier ou près d'être mis en chantier puisque autorisés* 95 navires légers (torpilleurs, avisos, chasseurs, etc.) spécialement équipés pour la lutte contre les sous-marins. C'est le plafond *présent* des possibilités des chantiers français en la matière.

Il ne saurait être question, par ailleurs, de transformer en petits bâtiments « anti-sous marins » une fraction du tonnage des grandes unités devant être prochainement mis en chantier. A cela s'opposent des impossibilités techniques mais, surtout, les exigences de la flotte — à laquelle, en définitive, reviendra toujours la décision du conflit sur mer.

Rien ne peut donc être changé à nos prévisions immédiates de mises en chantier; rien ne peut y être ajouté en 1939.

Par contre, les décisions à prendre au cours de cette année pour recevoir exécution dès 1940 tiendront compte de la situation nouvelle créée par le Reich.

A des besoins nouveaux devront correspondre évidemment des crédits s'ajoutant à ceux déjà envisagés comme indispensables pour des constructions navales. Il importe de le souligner dès à présent.

Nous ne paierons jamais trop cher la sécurité des lignes de communications reliant les éléments de notre Empire.

9. L'outillage offensif de la lutte contre les sous-marins doit être accru, dès la mobilisation, par celui provenant de la « réserve de la flotte » (ou « flotte auxiliaire ») comprenant en particulier les flottilles de chalutiers de tonnage moyen dont la Grande Guerre a montré l'efficacité.

Ces chalutiers doivent être capables, en nombre et en qualité, de protéger les routes côtières et les accès des ports contre la mine ou la torpille des sous-marins ennemis.

Or, pour cette fin militaire, le rajeunissement de nos flottilles de pêche — vieillies et diminuées — s'imposait déjà. L'urgence de cette opération s'accroît en proportion du renforcement de l'adversaire éventuel.

Un effort important dans ce sens peut être entrepris *dès aujourd'hui*.

Ce problème qui sort, de par sa nature, des attributions du département de la Marine, doit être examiné sans tarder. Ses données militaires en sont parfaitement connues du ministre de la Marine marchande.

10. En ce qui concerne, enfin, les moyens défensifs ou « d'autoprotection » des bâtiments de commerce employés au ravitaillement du pays, la Marine de guerre est à même de fournir à tous les bâtiments de la flotte commerciale un armement effectif le jour où les agissements de l'ennemi rendront licite cet armement, par infractions commises aux règles du droit international (déclaration de Londres du 22 avril 1930) [1].

Les stocks de munitions sont constitués et les canons sont rassemblés en vue d'une telle éventualité.

Mais il reste à généraliser un aménagement préparatoire des navires de commerce, habilités par le traité naval de Londres du 25 mars 1936 (art. 9) à recevoir des renforcements pour canons d'un calibre inférieur à 155 mm.

A cet effet, une action gouvernementale est nécessaire, le ministère de la Marine marchande devant en être l'agent d'exécution.

*
* *

Modification de l'armement des croiseurs

11. La décision allemande, en cette matière, se fonde sur l'article 6, alinéa 2, de l'accord naval anglo-allemand du 17 juillet 1937, qui s'exprime comme suit :

« Nonobstant les indications du paragraphe 1 ci-dessus, chaque partie contractante aura, sous réserve de notification à l'autre partie de ses intentions, le droit de mettre sur cale ou d'acquérir des bâtiments légers de surface de la sous-catégorie « *a* »; ou d'acquérir de tels navires en transformant des bâtiments légers de surface de la sous-classe « *b* ». L'autre partie sera dès lors autorisée à exercer le même droit. Dans le cas où le gouvernement allemand ferait une telle notification, le gouvernement du Royaume-Uni est autorisé à transmettre cette décision confidentiellement à toute autre puissance avec laquelle il entretient des relations contractuelles analogues à celles du présent accord. »

12. L'argument invoqué par le gouvernement du Reich pour utiliser le droit que lui confère, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, l'accord de 1937 serait l'intention déclarée du gouvernement soviétique de faire construire sept croiseurs de la sous-catégorie « *a* ».

Selon les informations dont dispose le gouvernement britannique, le gouvernement soviétique n'a pas mis en chantier un tel nombre de bâtiments de ce type.

Les informations que nous possédons à ce sujet concordent avec les informations anglaises. A notre connaissance, six croiseurs russes seulement sont en chantier, et leur tonnage serait inférieur à 8.000 tonnes.

13. Si le Reich persiste dans sa décision. nous serons donc informés, confidentiellement mais de façon officielle, par le gouvernement britannique, de la transformation en croiseur « *a* » des croiseurs allemands « K » et « L ».

Il nous sera loisible à ce moment de faire jouer la clause de sauvegarde du traité naval de Londres de 1936 (art. 25) [2], vis-à-vis des Hautes Parties contractantes, savoir la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Italie.

[1] La déclaration de Londres contenait en effet une clause de sauvegarde, qui permettait à chacune des puissances signataires de sa partie III (États-Unis, Grande-Bretagne, Japon) d'augmenter son tonnage, moyennant préavis donné aux autres, si elle considérait que sa sécurité nationale était affectée par des constructions nouvelles de toute puissance autre que celles qui étaient liées par la partie III.

[2] Qui prévoyait qu'au cas où des bâtiments non conformes aux limitations et restrictions de déplacement et d'armement prescrites aux articles 4, 5 et 7 du traité, seraient construits par une puissance non portée audit traité, chacune des Hautes Parties contractantes se réservait le droit de déroger aux limitations et restrictions susdites pour répondre aux exigences de sa sécurité nationale.

Une telle déclaration revêtirait un caractère politique évident. Seul, le gouvernement pourrait en prendre l'initiative.

14. La transformation des croiseurs allemands « K » et « L » n'affecterait pas sensiblement l'équilibre tactique relatif des forces de haute mer françaises et allemandes.

En supposant ces bâtiments achevés, comme il est actuellement prévu, au cours de 1940, l'Allemagne disposerait prochainement de cinq croiseurs de 10.000 tonnes de la sous-catégorie « *a* » contre sept à la France.

Elle ne disposerait, par contre, que de six croiseurs de la sous-catégorie « *b* » contre douze à la France.

15. Quoi qu'il en soit, il ne peut être question, à l'heure actuelle, de modifier les caractéristiques de nos croiseurs inclus dans les tranches 1937. 1938 et 1938 *bis*.

Le premier d'entre eux, le *De Grasse*, est dès à présent en chantier. Les deux autres vont l'être incessamment et leur construction, compte tenu des constructions italiennes, ne saurait souffrir aucun retard.

Force est donc de reporter à plus tard la construction éventuelle d'unités hors limitation répondant au programme allemand.

Aucun inconvénient sérieux ne résultera de ce délai. Nous parviendrons bientôt aux négociations navales prévues pour le dernier trimestre 1940 par l'article 28 du traité de Londres 1936 [1]. A ce moment, nous pourrons dégager clairement les décisions opportunes.

*
* *

Conclusions.

19. La décision récente du Reich en matière d'armements navals n'affecte, au titre des négociations internationales, que la Grande-Bretagne et l'Allemagne. L'accord de 1935 entre ces deux puissances a d'ailleurs été signé sans nous.

Pratiquement, cette décision n'affecte pas nos constructions navales en cours qui, sur le point particulier des sous-marins, avaient largement tenu compte de la menace allemande. Aucune modification, aucune addition ne peuvent être immédiatement faites à ces constructions.

La décision allemande appelle par contre une action gouvernementale à l'égard de la préparation de notre marine marchande à sa propre défense, et à l'égard du rajeunissement de nos flottilles de chalutiers devant être incorporées à la flotte auxiliaire.

Elle souligne enfin l'obligation qui nous est faite d'entretenir une marine forte — instrument indispensable de notre Défense nationale — instrument nécessaire au maintien de l'étroite collaboration franco-britannique que les confidences du ministre d'Angleterre à Paris viennent encore d'affirmer.

[1] Aux termes de cet article, le gouvernement britannique devait ouvrir une consultation, par la voie diplomatique, entre les gouvernements des parties au présent traité, en vue de réunir l'année suivante une conférence visant à élaborer un nouveau traité pour la réduction et la limitation des armements navals.

328

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 20. Confidentiel. *Londres, 9 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol.. 12 janvier).

Depuis mon retour à Londres, je me suis efforcé de recueillir des indications sur l'état d'esprit dans lequel les ministres anglais vont entreprendre leur voyage à Rome. Tous les renseignements qui m'ont été donnés concordent pour montrer la volonté des milieux officiels de ne rien faire dont la France pût prendre ombrage. Dans l'esprit de mes interlocuteurs, il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de maintenir intacte l'entente avec Paris qui est le pivot de la politique extérieure de la Grande-Bretagne. Ils se préoccupent également des intérêts proprement britanniques qui se confondent à beaucoup d'égards avec les nôtres et qu'ils ne commettraient pas la folie de sacrifier à un rapprochement aléatoire avec l'Italie. « Comment, me disait l'un d'eux, voudriez-vous que nous séparions notre cause de la vôtre dans les différents points qui font l'objet des réclamations de l'Italie ? Pourrions-nous envisager une mainmise italienne sur la Tunisie ? Le canal de Suez n'est-il pas d'importance primordiale pour la sécurité de l'Empire ? A Djibouti même, avons-nous intérêt à voir la souveraineté de la France disparaître au profit d'une occupation italienne ? »

Les déclarations que m'a faites lord Halifax [1], et qui seront confirmées à Votre Excellence par les ministres britanniques lors de leur passage à Paris, montrent que le silence observé jusqu'à présent par le cabinet anglais ne cachait pas les desseins que certains lui avaient prêtés. A tout le moins, peut-on dire que les démarches effectuées à Londres et à Paris ont décidé le gouvernement anglais qui, jusqu'à présent, avait préféré tenir ses projets dans le vague, à affirmer ses intentions d'une manière qui ne peut nous laisser aucun motif d'alarme.

Il est vrai que M. Neville Chamberlain a systématiquement évité jusqu'à présent de révéler les dispositions personnelles dans lesquelles il comptait aborder M. Mussolini. C'est à cette discrétion qu'on peut imputer les inquiétudes qui ont été conçues non seulement chez nous, mais aussi dans une large section de l'opinion anglaise. On se rappelle en effet que le Premier ministre a pris lui-même l'initiative des conversations qui ont conduit à la conclusion de l'accord anglo-italien. C'est là-dessus qu'il a dû rompre avec son secrétaire d'État, M. Eden, qui se montrait opposé à l'ouverture d'une négociation avec le gouvernement fasciste tant que celui-ci ne donnerait pas des gages plus

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nos 283, 284.

sérieux de bonne volonté [1]. Du rapprochement avec l'Italie, M. Neville Chamberlain semblait avoir fait sa chose, et aujourd'hui encore on peut se demander si l'échec final de ses efforts ne portera pas un coup à son prestige déjà singulièrement atteint par les réactions qui ont suivi l'accord de Munich.

Mais M. Chamberlain n'ignore pas l'attention jalouse avec laquelle le public anglais suit sa politique à l'égard de l'Italie. Les concessions substantielles faites le 30 septembre au chancelier Hitler n'ont pas empêché les relations anglo-allemandes d'aller toujours en empirant depuis lors. D'autre part, l'attitude agressive de l'Italie vis-à-vis de la France a été ici sévèrement jugée et l'on ne concevrait qu'un nouveau tribut dût être payé aux ambitions des puissances totalitaires, que ce soit aux dépens de la Grande-Bretagne elle-même ou à ceux d'une nation amie dont le concours sur le continent lui est indispensable. Je suis convaincu que M. Chamberlain est trop foncièrement attaché au principe de l'entente avec la France pour admettre d'être à un degré quelconque l'artisan ou l'auxiliaire d'un affaiblissement de notre pays. Mais il n'est pas douteux non plus que si la confirmation de son accord devait être acquise au prix d'un relâchement des liens qui unissent l'Angleterre et la France, l'on verrait l'opinion britannique protester avec vigueur contre une politique qui, sous le couvert de l'apaisement, conduirait le pays à l'isolement et renforcerait le bloc italo-germanique. De ce danger, le Premier ministre a été dûment averti par la presse et par les personnalités politiques les plus influentes du pays.

J'ajoute qu'il est également obligé de se préoccuper des répercussions que son voyage pourra entraîner dans le public américain. Nous avons vu comment il a tenu à faire écho au discours du président Roosevelt dans le commentaire approbateur qu'il a donné aussitôt aux agences britanniques [2]. Il sent combien il importe que son voyage ne soit pas considéré aux États-Unis comme un acte de déférence vis-à-vis d'un des états totalitaires dont la doctrine est si vigoureusement combattue par le chef du gouvernement fédéral.

D'après certains observateurs, c'est au même souci qu'il a obéi en ménageant, au cours de son séjour à Rome, une entrevue avec le Souverain Pontife. Le Pape est, avec le président Roosevelt, un des rares chefs d'État qui aient osé prendre ouvertement position contre les théories racistes et contre les ambitions des dictateurs. En lui demandant audience, M. Chamberlain se serait efforcé de faire équilibre d'une certaine manière à sa visite à M. Mussolini. Il donne là satisfaction aux éléments catholiques du Royaume-Uni, dont le nombre et l'influence ne sont nullement négligeables. Il se conciliera aussi cette large section de l'opinion américaine qui relève de l'autorité spirituelle du Saint-Siège. Il peut même espérer que son geste sera bien vu par toutes les communautés religieuses qui se sentent plus ou moins menacées par les doctrines hitlériennes.

Mais, toutes ces préoccupations [3] prises, comment peut-on envisager le dé-

[1] D'où la démission, en février 1938, de M. Eden : voir, au tome VIII de la présente série, les nos 222, 225, 240, 266.

[2] Sur le récent discours du président des États-Unis et l'approbation qu'y apporta le Premier britannique, voir ci-dessus les nos 286 à 288, 300 (et note).

[3] Lire vraisemblablement : précautions.

roulement des conversations de Rome et quelle pourra bien en être la portée ? Il n'est pas aisé de répondre à pareille question et personne ne se flatte de grands espoirs à ce sujet. Sans doute les entretiens porteront tout d'abord sur les points qui affectent directement les rapports anglo-italiens. Mais ce sont là des affaires essentiellement techniques et d'importance minime dont le règlement ne suffirait évidemment pas pour présenter le voyage comme un succès et comme un pas de plus dans la voie de l'apaisement général.

Le problème de l'Espagne sera forcément évoqué aussi au cours des conversations. J'ai rapporté à Votre Excellence ce que lord Halifax m'a dit à ce sujet. La thèse du gouvernement britannique, telle qu'il me l'a définie, ne laisse qu'une bien faible marge pour les concessions auxquelles peut prétendre M. Mussolini. Tout au plus est-il permis de supposer que M. Chamberlain, tout en restant sur ses positions de principe, accordera au Duce des satisfactions de forme destinées à calmer son amour-propre, sinon à autoriser certains espoirs pour l'avenir.

Beaucoup se sont demandé d'autre part si les ministres anglais ne trouveraient pas dans le domaine économique et financier des moyens d'apaiser les convoitises de M. Mussolini. La presse y a fait allusion à diverses reprises. Mais les hauts fonctionnaires du Foreign Office avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir ces derniers jours m'ont assuré qu'à leur connaissance rien de pareil n'avait été envisagé. Au reste, ont-ils ajouté, l'opinion publique accueillerait très mal de telles concessions et les milieux de la Cité eux-mêmes n'y seraient pas favorables. D'une manière générale, personne ici ne comprendrait que le gouvernement accordât aux Italiens des facilités dont il est permis de craindre qu'ils ne fassent usage à plus ou moins brève échéance contre la Grande-Bretagne elle-même ou contre ses amis.

En ce qui concerne enfin les difficultés franco-italiennes, Votre Excellence connaît les assurances qui m'ont été fournies par lord Halifax. Si, comme je l'espère, les ministres anglais s'en tiennent strictement à l'attitude convenue, aucune discussion ne doit pouvoir s'engager à ce sujet, à moins d'une insistance spéciale du Duce qui obligerait M. Chamberlain à lui rappeler l'importance que la Grande-Bretagne attache au maintien du *statu quo* en Méditerranée.

Le seul élément d'incertitude qui puisse subsister à cet égard dépend de l'accent que M. Chamberlain mettra dans l'expression du point de vue britannique. J'ai insisté tout à l'heure auprès de lord Halifax sur le haut intérêt qui s'attache à ce qu'aucun doute ne demeure, à la suite des entretiens, dans l'esprit des dirigeants italiens. M. le Président du Conseil et Votre Excellence tiendront sans doute à le répéter demain au Premier ministre.

Dès lors, on ne voit pas bien quels résultats positifs on peut attendre de ces conversations. Les ministres anglais ne savent pas eux-mêmes sur quels sujets M. Mussolini compte faire porter son principal effort et ils se rendent surtout à Rome afin précisément de découvrir quelles sont les intentions réelles ou les arrière-pensées du Duce. M. Chamberlain, toujours convaincu du bienfait des contacts directs entre les protagonistes des grandes puissances, espère visiblement que sa bonne volonté et son désir de conciliation réussiront

à amadouer le Duce et qu'il saura influencer ce qu'il peut rester de raisonnable dans l'esprit du chef du gouvernement italien. Il espère que les dispositions personnelles de M. Mussolini ne sont pas fidèlement reflétées par les articles de la presse italienne ou par les déclarations du comte Ciano. C'est là évidemment matière à conjectures et la manière de voir des Anglais varie considérablement à ce sujet.

Sir Ronald Graham, qui a été pendant douze ans ambassadeur d'Angleterre à Rome, qui a conservé là-bas de nombreux contacts, et qui est encore fréquemment consulté par le secrétaire d'État, se montre franchement optimiste. Il considère que les ambitions attribuées à M. Mussolini sont purement fantastiques et hors de proportion avec la réalité. Il affirme en particulier que le Duce connaît parfaitement l'impossibilité pour les Italiens de prendre pied d'une manière durable en Espagne, et qu'il souhaite se retirer le plus rapidement possible, mais sans y perdre de son prestige, d'une aventure dont il ne prévoyait ni les vicissitudes, ni la durée. Au contraire, sir Robert Vansittart est beaucoup plus inquiet de l'avenir. Il craint que le moment n'arrive bientôt où M. Mussolini ne parvenant pas à sortir à son honneur du guêpier espagnol non plus que de ses différends avec la France, se trouvera, sous peine de voir s'écrouler toute son œuvre, acculé à jouer le tout pour le tout. Sans doute alors se tournerait-il vers l'Allemagne dont il solliciterait l'appui. Sir Robert Vansittart pense d'ailleurs que dans ce cas M. Hitler se déroberait. D'après les informations qu'il possède, et les conclusions personnelles qu'il en tire, les dirigeants du Reich verraient avec satisfaction de mauvais rapports persister entre la France et l'Italie, de manière à entretenir dans le sud de l'Europe un état de trouble entièrement favorable aux projets de l'Allemagne. Mais rien ne serait plus éloigné de leurs vœux qu'une intervention du Reich dans une guerre contre la France déclenchée pour procurer aux Italiens certains avantages en Méditerranée. Sur ce point également, j'ai entendu exprimer à Londres des avis diamétralement opposés, certains de mes interlocuteurs se déclarant convaincus de l'impossibilité où se trouverait l'Allemagne de refuser de soutenir jusqu'au bout son partenaire italien.

Quoi qu'il en soit de ces perspectives, l'espoir des ministres anglais à la veille de leur départ est que le voyage à Rome, s'il ne peut aider véritablement au règlement des principaux problèmes actuels, constituera néanmoins une manifestation qui, ne fût-ce que par les démonstrations extérieures d'amitié dont elle sera entourée, contribuera à détendre l'atmosphère et pourra peut-être même retenir au moins quelque temps M. Mussolini dans la voie de la sagesse. On ne peut toutefois se défendre d'une certaine appréhension en présence de l'optimisme, encouragé peut-être par les rapports de lord Perth [1], avec lequel les ministres anglais et M. Neville Chamberlain en particulier persistent à juger les projets du gouvernement italien en se fiant aux difficultés auxquelles il est en proie et qui doivent à leur sens le détourner d'une aventure où il risque de voir sombrer son régime.

[1] Sur l'optimisme de l'ambassadeur britannique à Rome, jugé exagéré par M. François-Poncet, voir ci-dessus les nos 28, 183, 227.

329

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 73. (1) Confidentiel. Réservé. *Berlin, 10 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 11, 11 h. 14.)

Les informations recueillies ces derniers temps de diverses sources confirment les indications déjà données par cette ambassade touchant l'état d'esprit actuel de M. Hitler.

Le Führer se rendrait compte, de plus en plus, qu'il est mal et inexactement renseigné par son entourage sur l'état réel des choses. Son irritation et sa rancune seraient très vives, particulièrement contre M. Goebbels dont la disgrâce serait d'ores et déjà à peu près complète (3) — encore qu'elle ne se soit traduite, jusqu'ici, par aucune mesure extérieure — et que ses collègues du gouvernement ne se gêneraient plus pour le féliciter ironiquement des loisirs qui lui permettraient de s'adonner « à l'amour et à la boisson ».

Ce même état d'esprit expliquerait, d'après mes informateurs, l'irrésolution persistante de M. Hitler en ce qui regarde l'orientation de sa politique extérieure et la fixation de son programme d'action et d'expansion. Tout en se préparant à faire face aux diverses éventualités qui peuvent se présenter, il n'aurait pas encore fait son choix, pèserait le pour et le contre, attendrait l'inspiration du moment.

Sa confiance dans les astres qui, jusqu'ici, l'avait guidé en plusieurs occasions décisives, serait, paraît-il, en déclin. Il aurait même, depuis deux mois, sévèrement prohibé en Allemagne l'activité des « voyants », en raison de certaines prophéties anciennes ou récentes lui prédisant, après un brillant essor, une fin lamentable sinon tragique.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur les bruits de disgrâce qui avaient déjà couru quelque temps auparavant sur le compte du ministre de la Propagande, voir, au tome XII de la présente série, le nº 291.

330

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 66 (1). *Berlin, 10 janvier 1939* (2).

(*Reçu* : le 11, 11 h. 15.)

L'un de mes collaborateurs a eu, ces jours-ci, un entretien avec un haut fonctionnaire allemand du service de presse au sujet de l'attitude des journaux du Reich à l'égard du différend franco-italien.

Mon collaborateur a fait remarquer que, ces derniers temps, certaines feuilles berlinoises étaient peut-être allées un peu loin dans la manifestation de leurs sympathies pour les thèses italiennes.

« S'il en est ainsi, a répondu son interlocuteur, il ne peut s'agir que de cas isolés et d'initiatives individuelles. C'est une erreur, en effet, que de croire que les services officiels contrôlent, à l'avance, tout ce qui s'imprime en Allemagne et que l'on puisse leur en imputer l'entière responsabilité. Ils se bornent à donner, notamment en ce qui concerne la politique extérieure, des directives assez larges et qui tiennent la plupart du temps en quelques lignes.

« *Pour ce qui est de la querelle franco-italienne, vous devez vous rendre compte que notre situation n'est pas aisée.* Nous sommes pris entre les obligations qui découlent de l'amitié qui nous lie à l'Italie et notre désir d'éviter tout ce qui pourrait être considéré comme contraire à l'esprit de la déclaration franco-allemande du 6 décembre.

« En principe, nous nous sommes bornés jusqu'ici à donner place, dans nos journaux, à des extraits de la presse italienne et à exprimer le désir d'une solution pacifique et équitable pour les deux parties. Nous n'avons pas eu le sentiment d'être systématiquement défavorables aux Français. Parfois même, la seule présentation de nos journaux aurait pu faire croire à une tendance inverse. N'avons-nous pas accordé la plus large publicité aux comptes rendus du voyage de M. Daladier (3) et relevé les manifestations et ovations dont le chef du gouvernement français a été l'objet? Le fait n'a pu manquer de vous échapper ».

Mon collaborateur a eu l'impression que l'attitude observée en cette circonstance par les journaux du Reich n'avait pas été sans provoquer les récriminations des dirigeants fascistes.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Par courrier, en clair.
(3) En Corse et en Afrique du Nord. Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 283 (note).

« La position des Italiens eux-mêmes, a mentionné en passant le fonctionnaire allemand, est très difficile. Jusqu'ici, ils n'ont pas encore formulé de revendications concrètes et précises. Ils sont eux-mêmes partagés entre le souci de ménager l'Angleterre et leur animosité contre la France. Tant que des ponts n'auront pas été jetés entre les deux axes, il en résultera une certaine gêne dans les rapports entre les quatre grandes puissances européennes, gêne dont on trouvera nécessairement le reflet dans la presse ».

En terminant, la personnalité en question a de nouveau donné à mon collaborateur l'assurance qu'à l'égard du conflit franco-italien, la presse allemande s'efforcerait, dans la manifestation de ses sympathies italiennes, de ne pas dépasser une certaine mesure. Il l'a invité à lui adresser sous enveloppe les articles qui, à notre avis, s'avanceraient trop. Tout en exprimant la conviction qu'il pouvait compter de notre part, sur une certaine largeur de vues (*Weitherzigkeit*), il a promis que, lorsque nous estimerions avoir à nous plaindre, des observations seraient faites aux rédactions intéressées.

« Il ne peut s'agir, a-t-il dit, que de fautes de forme (*Schönheitsfehler*) et dans la mesure du possible, nous veillerons à ce qu'elles ne soient pas trop fréquentes ».

331

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. *Berlin, 10 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 11, 11 h. 15.)

M. Lipski étant parti en congé pour la Pologne par le train suivant celui qui ramenait à Varsovie M. Beck, l'ambassade de Pologne à Berlin n'a, jusqu'à présent, aucune information précise en ce qui concerne l'entrevue de Berchtesgaden (2) et ses résultats.

La seule indication, d'ordre général, donnée à mon collègue polonais par son chef, est que les deux interlocuteurs se sont trouvés pleinement d'accord pour demeurer réciproquement fidèles à la ligne de conduite découlant de l'accord de 1934 (3).

En ce qui concerne Dantzig, on déclare avec insistance dans les milieux polonais de Berlin qu'aucune modification au *statu quo* n'est et ne saurait être envisagée. On ajoute qu'en dépit de certaines apparences, le Reich n'a nulle envie de mettre la main sur Dantzig, dont la prospérité commerciale

(1) Par courrier, en clair.

(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 320; ci-après les n°s 345, 366, 378, 382.

(3) Sur l'accord germano-polonais du 26 janvier 1934 et ses suites, voir au tome V de la première série, les n°s 278, 288, 293, 294, 309, 310, 320, 324, 328, 330, 337.

est directement conditionnée par le maintien de sa situation spéciale actuelle et qui est, par ailleurs, la seule place bancaire où soient toujours officiellement cotés, pour l'Allemagne, les cours de change sur l'étranger : un *Anschluss* ferait, sans autre compensation que de prestige, disparaître immédiatement ces avantages que le Reich ne peut négliger dans l'état présent de son économie.

En ce qui concerne Memel, les mêmes milieux se refusent à croire à une action de force; selon eux, la question mûrira lentement et sans heurts dans le sens désiré par M. Hitler.

J'ai trouvé le même état d'esprit chez mes interlocuteurs, à l'égard du problème ukrainien qui, disent-ils, existe surtout du fait de l'attention le plus souvent mal informée que lui prêtent l'opinion et la presse occidentales. Ils estiment — ou affectent d'estimer — qu'autant la ligne de conduite du Reich était claire et de réalisation relativement simple en ce qui concerne le programme proprement pangermaniste, autant les questions qui dépassent le cadre « national » présentent une complexité qui n'échappe pas aux dirigeants hitlériens et où leur ignorance des données, historiques et économiques, les rend perplexes et circonspects. Les mêmes milieux polonais se déclarent cependant convaincus que si l'Allemagne ne trouve pas à l'Ouest et au Nouveau Monde, par les moyens pacifiques, la possibilité de remédier à sa pénurie croissante de matières premières et de denrées alimentaires (pétrole, oléagineux, céréales), elle sera « forcée » de jouer à l'Est ses dernier atouts, — encore que beaucoup d'Allemands se rendent parfaitement compte que l'Angleterre les pousse vers ce « guêpier » et répugnent à « faire le jeu de la politique britannique ».

« Il est possible, ont conclu mes interlocuteurs — dont je ne rapporte les propos qu'à titre d'information, — que l'Ukraine, imbue d'une haine profonde à l'égard du fonctionnaire soviétique comme à l'égard du grand propriétaire polonais, accueille en libératrice l'armée allemande. Mais on ne devrait pas oublier, à Berlin, qu'au-delà de nos différends idéologiques avec l'U.R.S.S., l'Ukraine constitue entre nous une communauté d'intérêts assez forte pour réaliser notre union contre toute agression ».

332

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 75 (1). *Berlin, 10 janvier 1939* (2).

J'apprends de bonne source que la sourde rivalité opposant la Wehrmacht aux formations militarisées de *SS* est entrée, depuis quelque temps, dans une phase aiguë.

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**
(2) **Par courrier, en clair.**

L'occasion du conflit aurait été la prétention de M. Himmler d'augmenter de deux divisions nouvelles les forces armées du parti et, au même titre que les divisions d'infanterie normales, de les doter d'artillerie de campagne.

En dépit de la mauvaise humeur qu'elle aurait provoquée dans le haut commandement allemand, cette mesure serait en cours de réalisation.

Mais M. Himmler n'aurait pas borné là ses exigences. Il prétendrait maintenant doter les unités de *SS* de batteries *d'artillerie lourde*. L'État-major général aurait opposé à de telles prétentions un refus formel.

La tension entre l'armée et le parti serait grande. Le maréchal Goering, considéré de plus en plus comme le porte-parole de l'armée, s'opposerait aux projets de M. Himmler.

Le Führer, à en croire des informations dignes de foi, se serait, jusqu'ici, tenu sur la réserve et attendrait une occasion favorable pour arbitrer le différend. Le bruit court, néanmoins, que des mesures seraient prises très prochainement contre certains généraux de division afin de briser la résistance de l'armée. On se demande, par ailleurs, si le parti ne fera pas l'objet d'une sévère épuration.

333

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 34. *Varsovie, 10 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 janvier).

J'ai rendu compte, par mes télégrammes, de l'attention avec laquelle la presse polonaise a suivi le voyage en Afrique du Nord de M. le Président du Conseil [1].

Sans revenir sur les points que j'ai déjà signalés, je crois utile de souligner l'effet qu'a produit ce voyage sur ceux qui suivent en Pologne les questions de politique étrangère : la fermeté des paroles prononcées par le président du Conseil, le spectacle de nos forces et de notre organisation militaires en Afrique du Nord, les manifestations de loyalisme des populations indigènes ont fait ici une réelle impression. Au moment où le gouvernement italien avait déclenché dans sa presse sa campagne de revendications coloniales, on s'était demandé en Pologne si notre empire ne représentait pas cette « ligne de moindre résistance » dont on parle souvent ici et sur laquelle on s'attend à voir se jeter la masse « dynamique » des états totalitaires. On se

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 283 (note).

I. *Échéances.*

Jusqu'à plus ample informé, je persiste à croire que l'Allemagne ne sera prête ni militairement, ni économiquement, ni moralement à affronter le risque d'une guerre mondiale en 1939.

Je continue, par contre, de penser que, dès cette année, elle pourra, tout en poursuivant la mise au point de son organisation militaire et l'achèvement de son armement, employer sa Wehrmacht à des actions ne comportant pas ce risque.

Jusqu'à présent, ainsi que je l'ai exprimé dans deux lettres récentes, aucun signe très visible n'est apparu, qui puisse être interprété comme la manifestation d'intentions militaires allemandes.

Cependant tout porte à croire que le Reich veut être, à partir de fin février début mars, prêt à toute éventualité. A l'appui de cette manière de voir, je citerai les faits ci-après :

1° *Information reçue hier 9 janvier, au sujet d'une mobilisation dite d'essai.*

Cette information est de source très sérieuse. Son coefficient de sincérité est de 100 %. En ce qui concerne son exactitude, je lui attribue 50 %. Ce qui va se passer dans les jours prochains me permettra sans doute de modifier — en moins ou en plus — ce dernier coefficient. Mais, de toute manière, on doit s'attendre à ce qu'elle contienne quelque chose de vrai. Ladite information a été communiquée également à notre attaché de l'Air, mais par la même voie que pour moi, de sorte que cette double communication ne constitue pas un recoupement.

Je reproduis, ci-après, l'information telle qu'elle m'a été donnée :

« Une *mobilisation d'essai* allemande est prévue pour le printemps. Elle sera réalisée progressivement, suivant le calendrier suivant :

— après le 3 janvier : suppression des permissions pour les militaires;

— le 15 janvier : suppression des permissions pour les fonctionnaires de l'État, et doublement de l'effectif ouvriers employés aux fortifications de l'Eifel;

— le 30 janvier : séance du Reichstag;

— le 1er février : les commandants de corps d'armée devront avoir terminé leurs préparatifs de mobilisation, les passeports seront suspendus, le personnel allemand à l'étranger sera rappelé;

— le 15 février : commencement de la mobilisation;

— le 28 février : tous les réservistes doivent être présents.

Nota : Les préparatifs de cette mobilisation marchent déjà à toute allure. »

2° *Constatations diverses.*

a. *D.A.T. de Berlin.* Le dispositif de défense passive de Berlin est actuellement l'objet d'une mise au point. J'ai même dû, en ce qui me concerne, faire descendre dans ma cave, sur l'ordre de la police, des matières inflammables qui se trouvaient dans mon grenier. Or j'ai appris que toute cette réorganisation devait être terminée pour le 1er mars.

b. *Conseils donnés à certains Allemands de Bohême.* On m'a signalé que des Allemands habitant Prague et estimant que cette résidence n'avait plus pour eux d'intérêt depuis le rattachement des Sudètes à l'Allemagne avaient formé le projet de rentrer dans leur pays. Le gouvernement de Berlin les aurait alors invités à patienter jusqu'au mois de mars.

c. *Permissions des officiers de l'état-major allemand.*

Il apparaît nettement que les officiers des divers grands états-majors, et surtout ceux qui occupent des postes importants prennent, depuis décembre, les permissions que du fait des événements ils n'ont pu obtenir dans le courant de l'année dernière. Or, toutes ces permissions sont accordées ou prévues de manière que chacun soit à son poste pour le début de mars. Exemples :

— le capitaine von Xylander, chef de la section française du bureau des armées étrangères au *Generalstab des Heeres*, est parti en permission aujourd'hui. (Il se rend en Algérie et en Tunisie. Son voyage a fait l'objet de ma lettre nº 1047/A.M. du 20-00 (1)-1938) (2). Il doit être de retour à Berlin dans le courant de février.

— l'amiral Canaris, chef des services de renseignements de la Wehrmacht, est en permission jusqu'à fin janvier;

— le capitaine de vaisseau Bürckner, qui semble le remplacer pendant son absence, doit partir en congé de quatre semaines à partir du 1er février.

d. Enfin, je rappelle la déclaration faite par l'ambassadeur d'Italie à l'ambassadeur de Belgique, déclaration que j'ai déjà relatée, et suivant laquelle il ne se passerait rien avant mars (3). Cette déclaration implique, évidemment, qu'il pourrait se passer quelque chose, à partir de mars.

II. *Directions.*

Je n'ai aucune raison jusqu'à présent de modifier dans leur ensemble mes prévisions antérieures pour 1939, c'est-à-dire : expansion à l'Est et couverture à l'Ouest — étant entendu que cette couverture peut s'exagérer au point de devenir très indiscrète, qu'elle peut même en certaines régions prendre une forme agressive, et de toute manière qu'elle constituera un danger pour l'avenir.

Je serais très étonné, comme je l'ai dit plus haut, que le Führer songeât à se lancer en 1939 dans une aventure pouvant comporter le risque d'une guerre mondiale, et je suis même persuadé que, tant que nous lui donnerons une impression de force, il préférera, même à l'égard d'une France isolée, faire l'économie du système de couverture radical, il est vrai, mais certainement long, coûteux et aléatoire qu'il avait envisagé dans *Mein Kampf* et qui consisterait dans l'écrasement pur et simple de notre pays.

(1) *Sic.*

(2) Dont le sujet est suffisamment indiqué ici.

(3) De l'ambassadeur de Belgique M. Coulondre notait qu'il paraissait optimiste, du moins pour le proche avenir : il estimait en effet que le Führer n'avait « aucun grand dessein » en tête; 1939 serait pour l'Allemagne « une année de consolidation intérieure, de travail ». (Télégramme de Berlin, nº 137, du 17 janvier.)

Les seuls compléments que je crois pouvoir apporter à la lettre nº 1103/A.M. (Tour d'horizon) sont les suivants :

1º *Côté Est :* parmi les directions possibles de l'extension politico-économico-militaire de l'Allemagne, j'avais jugé impossible de prévoir laquelle serait adoptée la première. Or, de toutes les observations que j'ai pu faire et de toutes les conversations que j'ai pu avoir, depuis le début de l'année, il semble résulter que le pays le plus immédiatement menacé est la Roumanie. L'effet produit par l'entrevue Hitler-Beck à Berchtesgaden (1) et par l'annonce de la visite Ciano à Varsovie (2) me paraît devoir confirmer cette opinion. Je compte d'ailleurs revenir sur ce sujet dans une lettre ultérieure.

2º *Côté Ouest :* je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment, sauf en ce qui concerne la question de la Tunisie. A l'échelon : Axe, il ne peut s'agir ni de susceptibilités nationales, ni de manifestations impulsives. Tout résulte de plans bien étudiés et concertés. L'Axe a donc en vue un but précis, qui est peut-être le cloisonnement de la Méditerranée par le moyen de la neutralisation de la Tunisie. La fermeté et l'unanimité françaises ont certainement déçu l'Italie, mais il est possible que celle-ci s'acharne, surtout si, escomptant des succès en Espagne, elle estime que sa carte stratégique et diplomatique est ou deviendra favorable. Or, l'Allemagne soutient l'Italie. Depuis le début de l'affaire tunisienne sa presse rend compte des faits avec une fausse objectivité qui ne peut guère faire illusion. D'autre part, sa participation à la guerre d'Espagne continue. Elle y a toujours ses troupes (D.C.A., techniciens divers, services) qui sont placées sous le commandement de son attaché militaire. Elle a déjà dépensé là-bas des sommes que certains de mes collègues estiment être énormes, sommes qu'elle n'a certainement pas eu l'intention de placer à fonds perdus. Un article intitulé « Barcelone et Tunis », publié dans le *Völkischer Beobachter* du 7 janvier, apparaît assez révélateur. Enfin, je doit citer le propos suivant tenu dans l'entourage du maréchal Goering, c'est-à-dire dans la partie soi-disant modérée du régime, et qui vient de m'être rapporté. En substance, ce propos est le suivant : « Nous, Allemands, restons pour le moment dans l'expectative, mais si les circonstances font que les revendications italiennes aient des chances d'aboutir, nous les appuierons alors ouvertement, et nous n'hésiterons pas, si cela nous paraît nécessaire, à élargir le débat, en posant, dans son ensemble, la question des colonies, que nous laissons dormir actuellement ». Il a semblé à celui qui m'a rapporté le propos que l'on envisagerait comme circonstances favorables pour l'Italie le cas où l'Angleterre se désolidariserait d'avec la France.

En résumé, mon impression d'ensemble peut s'exprimer comme suit :

1º L'Allemagne, qui a été obligée en 1938 de constituer hâtivement les dispositifs militaires dont elle a eu besoin pour exercer ses menaces, estime avoir eu beaucoup de chance en gagnant les parties qu'elle a jouées. Aussi semble-t-elle vouloir éviter en 1939 les risques de l'improvisation, et pour

(1) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nºs 320, 331 ; ci-après les nºs 345, 366, 378, 382
(2) Sur ce projet de visite, voir ci-dessus le nº 32 (et note).

cela être prête militairement, dès le 1er mars, à profiter de toute occasion favorable;

2° Apparemment, ses plans politiques et stratégiques ne sont pas encore arrêtés. Mais *en ce qui la concerne personnellement*, on doit considérer comme hypothèse la plus probable : l'expansion à l'Est (orientée d'abord vers la Roumanie), et la couverture à l'Ouest;

3° *En ce qui concerne l'Axe*, elle laissera couver ou elle excitera les revendications italiennes suivant qu'elle escomptera notre force ou notre faiblesse. Si elle poussait l'Italie dans des opérations militaires, ce serait sur des théâtres d'outre-mer. Elle la soutiendrait alors de la même manière dont elle la soutient actuellement en Espagne. Le théâtre préféré serait la Tunisie. Toutefois si le morceau paraissait trop dur, l'Axe pourrait évidemment chercher un succès ailleurs en vue de nous affaiblir et de sauver le prestige de l'Italie.

En tout cas, vue de Berlin, la France apparaît actuellement comme ayant adopté la meilleure attitude possible dans les circonstances présentes.

Seule en effet l'intransigeance d'une France calme et sûre de sa force peut impressionner l'Axe et peut-être même le fausser.

En tout cas cette attitude doit être conservée et cela, non seulement parce qu'elle est bonne, mais encore et surtout du seul fait qu'elle a été prise.

Toute concession serait interprétée maintenant comme un aveu de faiblesse et pourrait avoir des répercussions plus graves que n'en aurait même un revers militaire en un point quelconque de notre Empire [1].

[1] Ce rapport de l'attaché militaire était transmis le même jour, par l'ambassadeur sous le n° 32. M. Coulondre notait que la « mobilisation de février» était à Berlin « le secret de Polichinelle», :« tout le monde en parle, et beaucoup affectent un certain scepticisme à l'égard d'une mesure annoncée aussi longtemps à l'avance. Je ne partage pas, pour ma part, cette opinion. Le tout est néanmoins de savoir quels seront l'envergure et l'objectif pratique de cette mobilisation, dont certains officiers de la Wehrmacht ne se cachent pas pour demander comment on fera face aux énormes dépenses qu'elle représentera. Aussi entend-on à nouveau prononcer, çà et là, à cette occasion, le mot de bluff. Mais on sait, par l'expérience de septembre dernier, jusqu'où un bluff peut entraîner son auteur».

335

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 16 à 18 (1). *Tokyo, 11 janvier 1939, 11 h. 5.*

(*Reçu :* 6 h. 55.)

L'ambassadeur des États-Unis a remis au gouvernement japonais le 31 décembre dernier une note que les agences ont télégraphiée établissant la position de principe de son gouvernement au sujet de la « porte ouverte » et de la validité du traité des neuf puissances (2). Ce document a été très peu commenté dans la presse japonaise qui a affecté de voir en lui une manifestation de politique intérieure américaine, qui n'aurait probablement pas d'autre suite. Il est cependant vraisemblable que le public en aurait parlé davantage, s'il n'avait été accaparé par la crise ministérielle (3).

Le gouvernement anglais envisage la remise d'une note analogue par son ambassadeur et il voudrait que je me joignisse à lui (4). Il lui a envoyé un projet qui comprend quatre pages de machine à écrire. Je ne vous le télégraphie pas, car vous pourrez l'avoir par notre ambassadeur à Londres. Le Foreign Office consulte sir Robert Craigie sur l'opportunité d'une telle démarche et lui demande de prendre mon avis. J'ai répondu à mon collègue à la fin d'une longue conversation au cours de laquelle nous avons examiné ensemble tous les aspects de la question, que j'étais personnellement partisan d'une telle démarche et que je le ferais savoir en sollicitant vos instructions.

Les raisons principales sur lesquelles mon avis se fonde sont les suivantes. Je crois que nous ne devons rien négliger pour avoir dans notre jeu les États-Unis qui sont au fond la seule puissance capable d'inspirer de la crainte au Japon. Le meilleur moyen (5) les y attire est d'avoir l'air de les suivre; dans le cas présent, ils ont pris l'initiative. Ils seront d'autant plus engagés qu'ils penseront nous avoir entraînés, tandis qu'ils auraient beaucoup résisté, s'ils avaient eu le sentiment que nous les poussions en avant.

Je crois encore qu'étant donné les entreprises continuelles des Japonais sur nos droits, nous devons toujours insister sur la défense de nos intérêts et les diverses déclarations de ces derniers temps sont assez menaçantes pour que nous les relevions. Il va sans dire que nous devrions dans notre démarche

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette note de l'ambassade des États-Unis, voir ci-dessus le n° 266.
(3) Sur la crise ministérielle japonaise, voir ci-dessus le n° 290 (note).
(4) Voir ci-dessus le n° 326.
(5) Lacune de déchiffrement.

nous tenir indiscutablement sur le terrain de notre droit et qu'il faudrait éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait être interprété comme une aide donnée au [1] de Tchang Kaï-Chek.

Je crois enfin que le moment est venu de hausser un peu le ton en parlant aux Japonais. Le nouveau cabinet ne comprend plus personne dont nous ayons à faciliter la politique.

Une démarche analogue des États-Unis, de l'Angleterre et de la France sera désagréable au gouvernement, mais peut être utilisée par l'opposition modérée, seul parti avec lequel nous puissions espérer nous entendre. Enfin, il ne faut négliger aucun effort pour empêcher la guerre de s'étendre encore. On parle ici d'attaquer la Russie au printemps pour que nous... [2] ions cette éventualité comme folle; un raidissement de l'attitude des puissances donnerait peut-être à réfléchir aux extrémistes et pourrait les détourner de cette aventure.

Votre télégramme nº 12 [3] me parvient au moment où j'allais [4] celui-ci. J'ai répondu par avance à la question que vous voulez bien me poser.

336

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 19, 20 [5]. Réservé. *Paris, 11 janvier 1939, 15 h. 45.*

La conversation qui a eu lieu hier au Quai d'Orsay entre les ministres anglais se rendant à Rome et les ministres français s'est déroulée dans une atmosphère d'extrême confiance et a fait ressortir une complète identité de vues sur les différentes questions qui peuvent se poser au cours des entretiens anglo-italiens.

Le président du Conseil et moi-même, après avoir rappelé les initiatives prises en vain par le gouvernement français pour normaliser et améliorer les rapports franco-italiens, avons réaffirmé avec force que le gouvernement français ne saurait accepter l'ouverture d'aucune négociation dans les circonstances actuelles; l'opinion française unanime ne permettrait aujourd'hui à aucun gouvernement de s'engager dans la voie d'un compromis qui pourrait dépasser les limites fixées dans les accords de 1935. Les ministres britanniques, qui avaient déjà été informés, avec toute la netteté nécessaire, par M. Cor-

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Du 9 janvier, par lequel le Ministre annonçait que lui avait été communiqué par l'ambassade de Grande-Bretagne le texte de la note dont sir Robert Craigie était chargé d'effectuer la remise. Le Ministre demandait à M. Charles-Arsène Henry de lui faire connaître ses observations personnelles sur ladite note, et lui annonçait l'envoi d'une note destinée au Gaimusho et conçue dans le même sens que les récentes communications américaine et britannique.
[4] Lacune de déchiffrement.
[5] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

bin, de la fermeté de cette position [1] se sont déclarés spontanément résolus à se dérober à tout entretien portant sur des questions spécifiquement franco-italiennes.

En ce qui concerne les affaires d'Espagne, le Premier ministre et lord Halifax rappelleront à leurs interlocuteurs italiens la résolution du comité de Londres de juillet 1937 [2] ainsi que les engagements inscrits dans l'accord anglo-italien du 18 avril [3] qui, sous les termes de maintien du *statu quo* en Méditerranée occidentale, impliquent de la part de l'Italie le respect de la souveraineté et de l'intégrité de l'Espagne et de ses dépendances.

Je vous transmets ces indications pour votre information *personnelle* et *confidentielle*.

337

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 12. Réservé. *Rome, 11 janvier 1939* [4].

(*Reçu :* le 14, 11 h. 40.)

J'ai été voir hier le général des Jésuites, R. P. Ledochowski. La conversation n'a été qu'une longue lamentation sur les progrès de l'influence allemande, c'est-à-dire nazie, dans beaucoup de pays, à commencer par l'Italie.

En Italie, affirme-t-il, il y a des fonctionnaires allemands employés dans les ministères et les administrations. La Gestapo a ses agents à Rome. Elle participe aux investigations dans les correspondances. La mainmise allemande s'étend peu à peu à tous les domaines : industrie, finances. C'est une véritable inféodation du fascisme à l'Allemagne hitlérienne. Dans le Tyrol italien (Alto Adige), la population allemande devient arrogante et se comporte en ressortissante du Reich : le *Heil Hitler* est la formule courante du salut.

La politique nouvelle inaugurée par le gouvernement italien sous l'effet de cette emprise allemande n'a pas, d'après le R.P. Ledochowski, l'approbation de la nation italienne. Les dirigeants du fascisme l'ont senti : *Sentiamo che il popolo non e con noi* (Nous sentons que le peuple n'est pas avec nous), ont déclaré certains, à ce qu'affirme mon interlocuteur. C'est ce qui explique que, sur certains points, ils aient, dit-il, « fait machine en arrière » depuis peu.

Mais, malgré ce réflexe de prudence, la direction donnée à la politique italienne dans tous les domaines reste la même. L'obligation faite à la presse

(1) Voir ci-dessus les nos 236, 283.
(2) Voir, au tome VI de la présente série, le nº 223.
(3) Voir, au tome IX de la présente série le nº 194 (note).
(4) Par courrier, en clair.

catholique de ne rien publier qui puisse nuire à l'Allemagne dans l'esprit de ses lecteurs est totale. L'*Italia* de Milan a interdiction absolue de publier désormais aucune information sur les persécutions religieuses dans le Reich. (voir la lettre du 26 décembre nº 400) (1). La *Civilta Cattolica*, la célèbre revue des Jésuites, n'a pas plus de liberté.

Les quelques journaux ou périodiques qui gardent encore l'étiquette catholique étant ainsi neutralisés ou au moins paralysés, reste l'*Osservatore romano*, journal du Saint-Siège, imprimé dans la Cité du Vatican, pour faire connaître au public ce que le gouvernement italien préfère cacher. L'on a songé parfois à en interdire l'entrée sur le territoire italien, comme on le fait pour divers journaux étrangers, mais on y a renoncé pour ne pas créer d'incident. Alors, on a recours, quand cela convient, à un autre procédé : l'on fait acheter l'édition entière dans les kiosques. Ainsi fit-on pour le numéro du 24 décembre dernier, contenant l'allocution de Noël du Pape (2). Dans ce cas-là, les seuls abonnés reçoivent leurs exemplaires (voir la lettre de cette ambassade nº 331 du 15 octobre dernier) (3).

Dans d'autres pays que l'Italie, poursuit le R.P. Ledochowski, le nazisme gagne du terrain : en Hongrie, bien que le régent Horthy (mon interlocuteur l'affirme) soit revenu « très choqué » de sa dernière entrevue avec M. Hitler (4); en Espagne, où il est, dit-il, à souhaiter que le général Franco gagne vite la partie pour pouvoir se débarrasser des Allemands, beaucoup plus influents que les Italiens et moralement inspirateurs des phalangistes; en Yougoslavie, où l'archevêque de Zagreb voit la Croatie tomber sous l'influence hitlérienne (5). A propos de la Croatie, le R.P. Ledochowski cite ce dialogue entre Mgr. Stepinatz et le gouverneur de Zagreb : « La Croatie est-elle donc devenue une province allemande? Que voulez-vous, j'exécute les ordres que je reçois de Belgrade! ». L'ordre qui motivait ce dialogue, c'était celui d'interdire la publication en Yougoslavie de la pastorale des évêques allemands se plaignant des persécutions religieuses.

« Je ne sais pas encore, remarque en passant le R.P. Ledochowski, quelle impression notre ministre des Affaires étrangères (c'est-à-dire M. Beck) aura rapportée de sa visite à M. Hitler (6). Sera-t-elle aussi mauvaise que celle du régent Horthy? ».

Ces progrès de l'influence allemande, qu'il qualifie « d'effrayants », alarment d'autant plus le général des Jésuites qu'il prévoit la continuation de la politique très habile, dit-il, très différente du *Kulturkampf* de Bismarck, qui frappait ouvertement, tandis que les nazis procèdent sournoisement et progressivement. Entre autres exemples de leur manière d'agir, il cite le *Redenverbot* (défense de parler en public), signifié individuellement aux ecclésiastiques.

(1) Dont le sens est suffisamment résumé ici.
(2) Sur cette allocution, voir ci-dessus le nº 238 (note).
(3) Reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 139.
(4) Sur le voyage, en août 1938, du Régent en Allemagne, voir, au tome X de la présente série, le nº 503.
(5) Sur les craintes à cet égard de l'archevêque, voir, au tome XII de la présente série, le nº 447.
(6) Sur la récente visite en Allemagne du ministre polonais, voir ci-dessus les nos 320, 331; ci-après les nos 345, 366, 378, 392.

Le but de cette politique est, selon lui, de détruire toute religion, chrétienne ou autre, au profit de la seule mystique du parti, de l'unique foi dans un Führer inspiré.

A son jugement, M. Hitler est un illuminé, qui se croit inspiré et de la part de qui l'on peut, par conséquent, s'attendre à tout.

Selon lui enfin, c'est surtout en raison des inspirations de M. Hitler et de son influence personnelle sur M. Mussolini qu'on a lieu d'être inquiet de ce que ce dernier peut faire.

Je prie de conserver à ces confidences du général des Jésuites un caractère confidentiel.

338

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À MM. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES; PUAUX, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BEYROUTH.

T. nos 17 à 20; 6 à 9 (1). *Ankara, 11 janvier 1939* (2).

J'ai fait le 10 janvier au ministre des Affaires étrangères ma visite d'arrivée.

Profitant des excellentes dispositions dont témoignait M. Saraçoglu, je l'ai prié de m'expliquer pour quelles raisons le gouvernement turc avait retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le projet portant ratification du traité d'amitié franco-turc (3) et je ne lui ai pas caché que le geste me semblait fâcheux.

Le ministre des Affaires étrangères m'a alors déclaré de la manière la plus franche qu'il était quelque peu gêné par la contradiction qui pouvait apparaître entre la nécessité, antérieurement proclamée par lui, de régler définitivement la question du Sandjak et le passage de la déclaration commune du 4 juillet dernier où est affirmé le désintéressement territorial de la Turquie. Il redoutait en effet que la ratification pût être invoquée par nous pour nous opposer par la suite à une négociation sur le Hatay.

J'ai répondu que, si cette négociation devait avoir pour objet un transfert de souveraineté, je n'aurais en effet aucun pouvoir pour l'engager, le gouvernement français écartant nettement une solution contraire à l'accord de 1937 (4) et qui serait une source de difficultés, non seulement à Damas mais aussi sur le plan international. Si au contraire la négociation devait tendre à mettre définitivement un terme aux incidents déplaisants auxquels le fonctionnement

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Conclu le 4 juillet 1938 : voir au tome X de la présente série, le n° 145 .
(4) Sur l'accord du 29 mai 1937, voir, au tome V de la présente série, le n° 409 (note).

du statut donne lieu, de façon à faire du Sandjak un territoire de collaboration franco-turque dans le cadre du mandat, non seulement j'étais autorisé à engager sans délai la conversation, mais j'en avais mission expresse, la négociation de la convention de bon voisinage turco-syrienne devant, dans notre esprit, suivre immédiatement. Dans cette limite, je pouvais donc dès maintenant déclarer que la ratification du traité du 4 juillet ne serait pas invoquée par le gouvernement français pour écarter une discussion qu'il estime indispensable.

M. Saraçoglu ayant paru rassuré par cette déclaration, je lui ai demandé si, dans son esprit, la ratification du traité devrait être différée jusqu'à la conclusion des conversations sur le principe desquelles nous étions d'accord. Il l'a nié, tout en évitant soigneusement de s'engager en aucune manière.

En dépit de ces réticences, je n'ai pas retiré de l'entretien une impression défavorable, mais ce n'est qu'après avoir été reçu par le président de la République qu'il me sera possible de mesurer la portée véritable des prétentions turques.

339

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 11 janvier 1939

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique,
M. Rochat, directeur adjoint,
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air,
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine,
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose les questions politiques en instance :

Pologne : Rien encore au sujet de l'évolution politique. La presse polonaise se borne à regretter que la Hongrie n'ait pas profité des derniers incidents pour occuper la Ruthénie [1].

[1] **Un rapport n° 2/S, du 11 janvier, de l'attaché militaire de France à Varsovie soulignait que des incidents, dont l'origine devait être vraisemblablement attribué à des agents provocateurs, avaient mis le 6, près de Munkacs et le 8 près de Ungvar, les Hongrois aux prises avec les Tchéco-Ukrainiens.**

Suède : Insiste encore pour avoir livraison en avril des avions commandés en France.

Tchécoslovaquie : Les Affaires étrangères demandent quelles nations amies pourraient s'intéresser au matériel 240 Skoda disponible et que nous n'avons pas pris. Il conviendrait de leur signaler plutôt que de le laisser perdre ou prendre par l'Allemagne (1).

II. Le général Dentz expose les raisons qui ont fait renoncer à ce matériel qui ne paraît devoir convenir qu'à une nation déjà richement équipée ou ayant des côtes à défendre.

III. *Marine :* D'après des renseignements que ne confirment pas les mouvements des bateaux italiens, la flotte italienne aurait été mise en alerte pour le 10 janvier.

340

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Président du Conseil.

D. *Paris, 11 janvier 1939.*

Le gouvernement est saisi depuis plusieurs mois des problèmes que posent nos relations économiques avec les pays de l'Europe du sud-est, notamment avec la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie. Une mission française d'études a visité ces pays, au cours des mois de novembre et décembre 1938 (2). Elle est arrivée à la conclusion que, sous réserve de certaines différences secondaires, la question se posait dans son ensemble dans les mêmes termes, pour les trois états.

Les gouvernements de ces pays sont, les uns et les autres, inquiets du développement de leurs exportations vers l'Allemagne et vers les pays à devises bloquées, et désireux de favoriser leurs ventes dans des pays à devises libres, notamment en France. Ils redoutent, en particulier, de voir le Reich, du fait de la position prépondérante qu'il est en train d'acquérir comme client, disposer

(1) Par télégramme nos 132-134, du 17 janvier, le chargé d'affaires de France à Prague indiquait que, selon le directeur politique, « d'autres dispositions avaient été prises » pour la vente de l'intégralité du lot de pièces d'artillerie. Selon M. Lamarle, le Reich s'était intéressé au matériel et avait envoyé une mission militaire : « Il est possible que Berlin ait fait valoir à la Tchécoslovaquie qu'en droit strict, elle était, depuis la fin de novembre [date d'expiration de l'option de la France] déliée de tout engagement envers nous. En tout cas le langage que m'a tenu M. Krno laisse deviner que la pression allemande a été très forte».

(2) Sur cette mission, conduite par M. Hervé Alphand, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce, voir, au tome XII de la présente série le no 278 (et note); ci-dessus les nos 12, 46, 220.

sur eux de moyens de pression qui leur enlèveraient, sur le terrain politique, leur liberté de manœuvre.

D'autre part, la Roumanie et la Yougoslavie, l'une et l'autre débitrices de la France pour des montants très importants, laissent entendre qu'elles seraient amenées à suspendre leurs règlements au cas où les ventes en France ne se développeraient pas dans des conditions de nature à leur fournir un solde en devises suffisant. Enfin, nous constatons, dès à présent, que nos exportations se réduisent en Roumanie et en Bulgarie et sont partiquement arrêtées en Yougoslavie, ces pays ne pouvant plus se procurer par des ventes en France les devises qui leur seraient nécessaires pour des achats chez nous.

Le gouvernement a décidé de rechercher tous les moyens de donner à ces pays de nouvelles possibilités de vente en France; c'est là, en effet, notre intérêt incontestable, tant au point de vue économique et financier qu'au point de vue politique.

Or, en dehors de la Roumanie qui peut se procurer dans des pays à devises libres et notamment en France des débouchés pour ses produits pétroliers, les trois pays sont essentiellement des pays agricoles. Si donc, une solution partielle peut être trouvée par le développement des importations de pétrole roumain, l'ensemble du problème ne peut être résolu que moyennant l'achat par la France de quantités importantes de produits agricoles, et notamment de céréales.

Notre marché étant hors d'état d'absorber ces quantités, la seule issue qui puisse être envisagée est de procéder à des importations de céréales ayant pour contrepartie des exportations équivalentes. Ces opérations ne pourraient pratiquement porter que sur les maïs et les blés.

Pour le maïs, un procédé a, dès à présent, été envisagé et soumis à l'étude du ministre de l'Agriculture. Il s'agirait, en fait, de remplacer sur le marché français des quantités de maïs indochinois qui y viennent normalement, en exportant des maïs indochinois vers des pays où ils se créeraient des marchés nouveaux. Toute quantité de maïs ainsi déroutée serait remplacée par une quantité équivalente de maïs roumains, yougoslaves ou bulgares. Nous pourrions ainsi faire des importations en provenance des pays considérés pour une valeur d'une centaine de millions au total.

Pour intéressante que soit cette solution, elle ne serait pas suffisante. Il est donc indispensable de résoudre également le problème des importations de blé.

Il ressort d'un examen auquel il vient d'être procédé, que ce problème peut être résolu dans le cadre de la législation en vigueur sans causer aucun préjudice au marché français du blé et en apportant, au contraire, un élément intéressant à notre activité économique. Il est possible, en effet, de procéder à des exportations préalables de blé français sur le marché mondial en application des dispositions régissant l'Office du blé et d'importer ensuite des quantités égales de blé en provenance de l'Europe du sud-est. En raison de l'importance des débouchés qui existent pour le blé français, dans le monde, l'écoulement de l'excédent de notre récolte ne s'en trouverait pas gêné. Le Trésor ne subirait aucune charge. L'économie nationale bénéficierait, au

contraire, du supplément d'activité auquel donneraient lieu ces opérations.

Seule, cette procédure, qui pourrait porter sur des achats d'environ 300 à 400 millions, serait susceptible d'assurer, en venant utilement compléter les résultats qui seraient obtenus grâce au maïs et aux autres achats qu'un système de ristournes pourrait rendre possible, des échanges d'un volume suffisant avec les pays de l'Europe du sud-est pour résoudre le grave problème, à la fois politique et économique, posé par l'état de nos relations commerciales avec ces pays. Nous emploierions, en fait, un procédé analogue à celui que l'Allemagne utilise depuis plusieurs années, combinant ses achats systématiques en Europe du sud-est avec des exportations vers des pays tiers.

Étant donné qu'une délégation yougoslave et une délégation roumaine sont, l'une déjà arrivée à Paris, l'autre sur le point d'y arriver pour poursuivre les négociations engagées depuis plusieurs semaines à Belgrade et à Bucarest, et étant donné qu'après une étude approfondie, le problème ne paraît pas comporter de solutions réelles en dehors d'importations de maïs et surtout de blé, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir envisager, aussitôt qu'il vous paraîtra possible, de prendre des décisions de principe qui permettraient de poursuivre les négociations sur les bases exposées ci-dessus.

341

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 38. *Varsovie, 11 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 janvier.)

« Prenez un cheval et une voiture, dit un proverbe allemand, et marchez vers l'Est, de l'Oder à la Volga vous pourrez chaque soir coucher chez un Allemand. » En ce qui concerne la Pologne, l'examen d'une carte ethnographique permet de vérifier l'exactitude de ce dicton. On y voit, sur tout le territoire de la République, et en dehors des voïévodies de Poznan et de Poméranie, où est concentré l'essentiel de la minorité allemande, une chaîne presque ininterrompue de centres de colonisation germanique qui relie la frontière allemande à la frontière soviétique. Ces îlots, qui sont particulièrement nombreux en Galicie et en Volhynie, c'est-à-dire dans les régions « ukrainiennes », dont on parle si volontiers en ce moment, constituent pour la propagande allemande un instrument si remarquable qu'il me paraît utile, d'une part, d'en préciser l'importance numérique et la localisation géographique, et d'autre part, de donner une vue d'ensemble de leurs conditions de vie (voir ma dépêche nº 729 du 23 décembre 1938) [1].

[1] Non retrouvée.

Les statistiques polonaises — qui s'efforcent naturellement de réduire l'importance de la minorité allemande — indiquent que sur une population allemande de 741.000 individus (dernier recensement 1931) 300.000 environ habitent les voïévodies de Poznan et de Poméranie. Il reste donc dans le reste de la Pologne environ 450.000 Allemands.

On peut les répartir géographiquement en trois groupes, qui diffèrent par l'origine, la densité, les conditions d'existence : le groupe de Lodz et Varsovie, le groupe silésien et le groupe du Sud-est.

1° Le groupe des voïévodies de Lodz et Varsovie est numériquement le plus important, il réunit environ 250.000 individus. Il est le résultat d'une émigration continue et ancienne : émigration rurale qui a commencé au XVIe siècle, émigration vers le centre industriel de Lodz qui, au contraire, date de la fin du XIXe siècle. On peut y distinguer trois groupements secondaires :

a. Dans la voïévodie de Lodz vivent environ 160.000 Allemands, groupés principalement à Lodz même où ils forment 15 % de la population et dans le nord de la province (district de Stupca, Konin, Kolo) où ils représentent 10 % des habitants;

b. Au nord de la voïévodie de Varsovie existe un important groupe allemand, dans le district de Lipno; les Allemands constituent le sixième de la population, et dans les districts voisins (Rypin, Nieszawa, Sostrzynin, Plock, Sochaczew) le vingtième environ;

c. Le groupe varsovien — dont j'ai parlé spécialement dans ma dépêche précitée — constitue le troisième élément de cet ensemble. Il s'étend, d'ailleurs, vers l'est dans les districts de Ostrow (voïévodie de Bialystok) et Wagrow (voïévodie de Lublin).

2° Le groupe silésien est entièrement concentré dans la voïévodie de Silésie (plus le district de Biala, de la voïévodie de Cracovie). Il représente environ 8 % de la population totale, un peu plus de 120.000 personnes (compte tenu de la Silésie d'outre-Olza, récemment annexée par la Pologne); les Allemands peuplent les centres urbains de Krol-Huta, Katowice et surtout Bielsko; dans cette dernière ville les Allemands forment presque la moitié de la population (42 %).

3° Le groupe du Sud-est est beaucoup moins concentré, c'est lui qui constitue véritablement la « chaîne » allemande reliant l'Allemagne à la Russie. On peut néanmoins distinguer quatre zones où le peuplement allemand est le plus particulièrement groupé. L'émigration germanique dans ces régions est d'origine assez récente, elle résulte un peu de la politique de colonisation ébauchée par Joseph II, et surtout d'une émigration agricole qui date du XIXe siècle.

a. Dans la voïévodie de Lublin, on trouve le groupe de Chelm. Dans le district de Chelm, les Allemands constituent le vingtième de la population. Il y a en outre 5 à 6.000 Allemands dans les districts voisins de Wlodawa et Lubartew.

b. Dans la voïévodie de Lwow, les Allemands sont peu nombreux (15.000);

il existe néanmoins un groupement assez dense dans les districts du Nord-est (Rawa-Ruska, Zolkiew, Grodek Jag).

c. Ils sont plus nombreux dans la voïévodie de Stanislawow (20.000) et groupés dans les districts de l'Ouest, sur le versant des Beskides (Skole, Dolina, Stryj, entre 3 et 5 %), mais on trouve des Allemands dans toute cette région, même dans les districts de l'Est (Kolomyja).

d. Enfin, le groupe le plus important, dans cette partie de la Pologne, est celui des Allemands de Volhynie; ils y sont environ 40.000. Nombreux en particulier dans le district de Luck (7 %) ils ont essaimé dans les districts voisins (Kostopol, Korochow, Dubno, Rowne, Wlodzimierz et Radziochow, ce dernier relevant administrativement de la voïévodie de Tarnopol).

Telle est, dans l'ensemble, la répartition géographique des Allemands en Pologne. Il n'en faudrait pas conclure que ces îlots allemands sont complètement isolés, ils sont reliés les uns aux autres par des groupes moins importants, plus clairsemés dont l'existence justifie le proverbe cité plus haut. Entre les trois groupes principaux dans les voïévodies de Kielce, de Cracovie, et dans l'ouest de la voïévodie de Lwow, vivent environ 25.000 Allemands. Et même dans les provinces polonaises du Nord-est et du Nord en Polésie, dans la voïévodie de Nowogrodek et dans celle de Bialystok (district de Suwalki en particulier), on trouve encore des Allemands. On peut dire qu'en Pologne, seule la province de Wilno ignore la colonisation germanique.

La structure sociale et économique de ces groupes est, du reste, assez variée; les différences qu'on y trouve ont même pu, après la guerre, rompre l'unité de la minorité allemande, mais actuellement, depuis l'avènement du national-socialisme en Allemagne, et le mouvement de centralisation des organismes allemands de Pologne entrepris dès 1934, il n'en est plus ainsi.

Dans les voïévodies centrales, les Allemands sont en général des ouvriers des villes (50 % des Allemands de la voïévodie de Lodz) ou des ouvriers agricoles (90 % dans la voïévodie de Varsovie). Leur influence sur la vie économique est peu considérable — ils font partie de 104 petites sociétés coopératives groupant environ 4.000 adhérents. Les écoles allemandes, qui étaient autrefois au nombre de 170, sont beaucoup moins nombreuses actuellement. On peut dire que ce groupe ne joue pas un rôle très important dans la propagande allemande, il est divisé au point de vue politique et au point de vue religieux. Au point de vue politique, beaucoup des ouvriers de Lodz sont d'opinion socialiste; au point de vue religieux même, bien que la très grande majorité des Allemands soient protestants et relèvent officiellement de l'Église de la confession d'Augsbourg de Varsovie, il existe entre eux des divergences de vues; on distingue une tendance lodzienne, antipolonaise et une tendance varsovienne, qui tend à maintenir de bons rapports avec les Polonais.

Les Allemands du groupe silésien jouent dans l'économie du pays un rôle considérable; la proportion de population urbaine (ouvrière et commerçante) est forte (61 %) et la terre appartient pour moitié à des propriétaires allemands. La solidité des organisations allemandes — syndicats, coopératives, organismes politiques, associations scolaires qui entretiennent 78 écoles primaires et 11 établissements secondaires — est bien connue du Département. Il faut

noter cependant, et cela surtout depuis la réunion à la Pologne de la Silésie d'outre-Olza, que, parmi ces Allemands, il existe une forte minorité catholique (25 %) qui sans doute, se prête moins bien à la propagande de l'Allemagne nationale-socialiste.

Dans les voïévodies du Sud et de l'Est, l'organisation des Allemands comme leur peuplement est assez lâche. Il y a eu parmi eux certaines résistances à la propagande hitlérienne : ce sont en effet, le plus souvent, des propriétaires fonciers dont les domaines ne sont pas très étendus, mais qui les obligent cependant à avoir de bons rapports avec l'administration polonaise. Actuellement néanmoins, il semble que cette résistance soit vaincue. L'organisation hitlérienne *Jung-Deutsche Partei* de Bielsko a fait dans ces régions une active propagande, cherchant à défendre contre les autorités polonaises les quelques écoles allemandes (une dizaine) qui existent dans ces régions, développant les coopératives allemandes, soutenant les quelques périodiques allemands de Luck ou de Lwow. La Petite Pologne et la Volhynie ont maintenant chacune un représentant dans le *Rat der Deutschen in Polen*, qui ne comprend que 12 membres.

Il existe donc, par tout le territoire de la République de Pologne, des agents, plus ou moins conscients, de la propagande allemande qui connaissent bien le pays, y sont installés depuis longtemps et par conséquent ne se heurtent en aucune manière à la méfiance et à l'hostilité des populations polonaises. Ces agents paraissent dans l'ensemble obéir avec discipline aux directives qui leur viennent d'Allemagne, et ils sont à même, — et ils ne se privent pas de le faire, — tantôt d'agir sur l'opinion polonaise en faisant l'éloge de l'Allemagne, du régime hitlérien, du racisme, tantôt d'aider la propagande séparatiste dans les provinces peuplées d'Ukrainiens.

342

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 37. Confidentiel. *Varsovie, 11 janvier 1939.*
(*Reçu :* Dir. pol., 18 janvier.)

Le commandant Teyssier, adjoint à l'attaché militaire près de cette ambassade, a pu avoir un long entretien avec l'attaché militaire soviétique.

Celui-ci lui a tout d'abord affirmé que la question ukrainienne n'existait pas en Russie, car, a-t-il dit, « les Ukrainiens avaient reçu des Soviets leur autonomie, leurs écoles et jouissaient d'une prospérité sans égale ». L'interlocuteur du commandant Teyssier n'a pas caché, par contre, qu'il avait, lui, l'impression que l'Allemagne se préparait à une expédition contre l'Ukraine.

Les Allemands, a-t-il exposé, ne pourraient utiliser « qu'une seule plate-forme de départ », la Pologne. Le Führer a dû, selon lui, proposer à M. Beck [1] une entente dans ce sens et plusieurs indices lui laissent supposer qu'un tel accord est possible : le fait que les Polonais ne construisent pas de fortifications face à l'Allemagne (ce qui est absolument faux et donne une piètre idée de la manière dont est renseignée l'armée des Soviets à Varsovie), les regrets qu'inspirent à de nombreux Polonais les propriétés qu'ils avaient en Ukraine, la haine des milieux gouvernementaux polonais contre la Russie.

Si, par contre, la Pologne venait à s'opposer à l'Allemagne, l'attaché militaire soviétique a affirmé que l'U.R.S.S. était prête à lui venir en aide, mais il reconnaît qu'en aucun cas la Pologne ne ferait appel à la Russie.

L'officier soviétique a insisté sur le fait qu'en tout état de cause un choc russo-allemand était inévitable, et il a, en outre, naturellement profité de l'occasion pour faire un grand éloge de l'armée rouge dont, selon lui, « l'intervention produirait une véritable panique », et qui ne laissera jamais un soldat étranger franchir la frontière soviétique.

L'attaché militaire soviétique n'a pas émis ses propos sans être certain qu'ils répondaient exactement aux vues et aux intentions de son gouvernement. C'est ce qui en fait tout l'intérêt.

343

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 36. Secret. *Varsovie, 11 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février.)

La présentation du dernier salon de l'Aéronautique à Paris, d'avions polonais, a été très remarquée. La presse des différents pays a consacré aux modèles présentés par la Pologne des articles très élogieux, et les journaux de ce pays en ont conclu que l'aviation de leur pays était la première du monde.

Il n'est pas inutile de ramener à de plus justes proportions le caractère du succès polonais au salon de Paris, en donnant au Département quelques renseignements sur l'état de l'aviation polonaise et ses perspectives de développement.

Ce succès a été dû avant tout à l'importance et à l'homogénéité de l'exposition polonaise. La Pologne a été le seul pays à présenter une série presque complète de tous les appareils nécessaires à une aviation moderne.

[1] Au cours de leur rencontre de Berchtesgaden : voir ci-dessus les nos 320, 331 ; ci-après les nos 345, 366, 378, 392.

Mais les avions présentés n'étaient que des prototypes dont deux seulement avaient terminé leurs essais en vol.

L'aviation polonaise ne comprend, à l'heure actuelle, que 900 appareils périmés.

Pour constituer une aviation apte à défendre son territoire, la Pologne se trouve devant l'impérieuse obligation de renouveler entièrement son matériel, et les prototypes exposés à Paris représentent les nouveaux modèles dont elle va doter ses escadres aériennes.

Il est nécessaire de noter en outre — d'après les renseignements recueillis par notre attaché de l'Air — que ces prototypes présentent des caractéristiques inférieures, notamment au point de vue de la vitesse, à ceux des appareils de même type, allemands, italiens, anglais ou français.

Jusqu'à la fin de 1938, la Pologne possédait, pour construire ses avions, trois usines occupant au total 6.000 ouvriers. Actuellement, elle dispose, en outre, dans la nouvelle région industrielle du Centre, de deux nouvelles usines : une usine de moteurs et une usine de cellules pouvant occuper à elles seules de 4 à 6.000 ouvriers. La production polonaise pourra atteindre, de ce fait, 100 avions par mois, et on considère que, dans le courant de 1939, la Pologne pourrait renouveler entièrement son matériel aérien, mais il manque à l'exécution de ce beau programme le « nerf de la guerre » : on estime que le prix de revient des 1.200 avions prévus atteindrait 200 millions de zlotys.

50 millions ayant été inscrits déjà dans ce but au budget de 1938, la Pologne devrait encore disposer, en 1939, de 150 millions de zlotys pour ses constructions neuves, soit 1 milliard de francs environ. Or, le projet de budget polonais ne prévoit qu'une dépense de 71 millions de zlotys !

On devine, dès lors, les récriminations et les plaintes des milieux aéronautiques polonais dont l'écho vient jusqu'à nous.

344

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 3/S [1]. Secret. *Varsovie, 11 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note, citée en référence [2], qui m'est arrivée le 6 janvier.

Dès à présent, il m'est possible de répondre partiellement sur les différents points qui en font l'objet.

1º La récente déclaration polono-soviétique fut surtout, du côté polonais,

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Il s'agit d'une note nº 3420-2/S A.M. du 31 décembre. [Non reproduite, le sens en étant indiqué par les réponses ici données].

motivée par un souci d'opportunité tactique : en une période d'incidents et de frictions du côté de l'Ouest et à la veille de négociations délicates avec l'Allemagne, il s'agissait de montrer à la fois à l'opinion publique polonaise et au Reich que la Pologne n'avait du côté de l'Est aucun souci qui put gêner sa liberté d'action. L'occasion fut saisie également d'entamer des pourparlers commerciaux intéressants pour l'économie polonaise (mon rapport 142/S du 22 décembre 1938) [1].

A cela paraît se limiter, jusqu'à présent, la portée de cet acte diplomatique, qui a causé beaucoup moins de sensation en Pologne qu'à l'étranger.

Rien ne permet de penser que les dirigeants polonais songent actuellement à aller plus loin dans cette voie. Il ne faut pas oublier que pour beaucoup de Polonais, le danger russe l'emporte sur le danger allemand; s'il fallait absolument choisir, le passage de troupes allemandes sur le territoire polonais serait considéré comme un grand mal, mais moindre que celui des troupes russes.

Mais la Pologne n'en est pas encore là; l'orgueil polonais se refuse à admettre que l'éventualité d'un pareil choix puisse s'imposer.

Aussi n'est-il pas question d'une collaboration militaire polono-soviétique, qui, dans les milieux militaires, se heurterait :

— aux préventions antirusses : la défiance, le mépris et l'horreur restent, à l'égard de la Russie, les sentiments dominants;

— au peu de cas qui est fait de la valeur militaire actuelle des forces soviétiques (voir plus loin § 3);

— à l'impossibilité de faire fonds sur un partenaire aussi précaire et aussi peu sûr que l'est — dans l'opinion polonaise — le gouvernement de Staline.

Du côté russe, à en juger par les propos de l'attaché militaire soviétique, on ne se fait pas d'illusions sur l'hostilité que les Polonais éprouvent pour la conception d'une collaboration militaire : « Ils nous regardent comme des bêtes sauvages » disait-il, hier, à un de mes collaborateurs. Les Russes paraissent souhaiter seulement que le territoire polonais continue à couvrir leur frontière et ne devienne pas une base de départ pour les forces allemandes; aussi semblent-ils vivement désirer un resserrement des liens entre la France et la Pologne.

2° Sur quelles bases et par quels moyens pourrait se réaliser, de façon concrète, la collaboration polono-soviétique, au cas où les circonstances conduiraient à en admettre le principe des deux côtés?

Jusqu'ici, quand une telle hypothèse était évoquée, on envisageait, au maximum du côté polonais, un concours de l'U.R.S.S. consistant en la fourniture de matières premières et de matériel de guerre.

[1] Ce long document, qui traitait de l'ensemble des faits de politique intérieure et extérieure intervenus depuis le précédent rapport, n'a pas été publié, les éléments particulièrement intéressants se retrouvant dans divers documents reproduits par le présent volume. Il y était notamment mentionné qu'avant de s'engager dans sa négociation avec l'Allemagne, M. Beck avait voulu « s'assurer, au moins en apparence, du côté de l'U.R.S.S.», d'où la récente déclaration commune polono-soviétique : « il s'y est ajouté aussi des motifs d'ordre économique: la difficulté d'écouler la production de la Silésie d'outre-Olza conseillait d'activer les échanges avec le voisin de l'Est».

Tout récemment, je m'entretenais de la question avec un officier de valeur et d'avenir qui, sans appartenir au grand Etat-major, occupe un poste important, et dont l'esprit est particulièrement ouvert aux conceptions occidentales et aussi libéré que possible des préjugés antirusses.

Préoccupé du danger allemand, convaincu qu'une coopération de la Pologne avec le Reich, en vue d'une aventure ukrainienne, équivaudrait à la perte de l'indépendance de son pays, mon interlocuteur admettait que la collaboration militaire polono-soviétique pourrait devenir, à un moment donné, une nécessité.

Mais il considérait aussi que le maximum de ce que les Polonais pouvaient admettre serait d'accepter des renforts d'aviation, de troupes blindées et d'artillerie, fournis par l'armée soviétique, et qui permettraient de combler les principales lacunes de l'appareil militaire polonais. De tels renforts, plus importants en matériel qu'en effectifs, sérieusement encadrés et placés évidemment sous le commandement polonais, pourraient être admis, sans trop de dangers, sur le territoire de la Pologne, ce qui ne pourrait être le cas pour de grandes unités soviétiques.

Quant au concours des armées de l'U.R.S.S., il pourrait se traduire par une action à travers les pays baltes contre la Prusse orientale, mais ce n'est là qu'un théâtre d'opérations tout à fait secondaire.

L'armée polonaise aurait donc à supporter le principal effort des Allemands; elle serait refoulée et perdrait du terrain, mais l'essentiel serait de tenir jusqu'au bout, comme l'a fait la Roumanie pendant la guerre, en attendant que la mise sur pied des armées britanniques permette aux puissances occidentales d'exercer sur la frontière ouest du Reich une pression décisive.

Je crois que les modalités esquissées ci-dessus d'une collaboration éventuelle polono-soviétique envisagée, je le répète, par un esprit particulièrement libre, représentent le maximum de ce qui pourrait être réalisé dans ce domaine, à condition, bien entendu, que le gouvernement soviétique s'y prête.

3° Au sujet de la valeur que l'état-major polonais attribue aux forces armées soviétiques, il me suffira de rapporter l'opinion exprimée, il y a trois jours, le 9 janvier, par le colonel Pelczynski, chef du 2e Bureau.

C'était au cours d'une conversation sur des sujets qui n'avaient aucun rapport direct avec la Russie; le colonel s'est trouvé amené à en parler incidemment et sans que j'eusse rien fait pour aiguiller l'entretien de ce côté; ce qu'il m'a dit était donc spontané. C'était dans sa bouche le simple rappel de constatations qui s'imposaient d'elles-mêmes par leur évidence. La conversation ainsi engagée, je me suis borné à lui faire préciser quelques points et voici le résumé de ses propos :

« Il y a quelques années, on pouvait penser que l'U.R.S.S. se consolidait et tendait à devenir un état normal et une grande puissance. Mais depuis deux ans, non seulement les Soviets ne montent plus, mais ils descendent; la décadence et la désagrégation vont s'accentuant; cela est vrai en particulier dans le domaine militaire; des milliers d'officiers, et surtout d'officiers supérieurs, ont disparu; quiconque avait de l'autorité et sortait de l'ordinaire était abattu; leurs remplaçants sont sans expérience, leur moral est atteint,

la valeur du commandement à tous les échelons est très faible, la puissance de l'armée soviétique en est extrêmement diminuée.

« Au cours de l'année dernière, lors de la crise de Teschen, nous avons scruté de très près les possibilités de réaction de l'armée soviétique; nous avons acquis la conviction qu'elle n'était pas capable d'offensive, sinon pour une opération de courte portée et de courte durée; elle n'est pas en mesure de soutenir un effort offensif de quelque importance. Pour ce qui est de se défendre sur son territoire, elle le ferait car elle a des effectifs, du matériel et elle bénéficierait des conditions particulières du théâtre d'opérations russe, qui sont si peu favorables à l'envahisseur, mais on ne peut écarter l'éventualité où, à un moment donné, cette résistance s'effondrerait brusquement.

« Dans l'U.R.S.S. actuellement, aucun dynamisme, mais seulement le fonctionnement difficulteux d'une bureaucratie policière, dont cinquante pour cent des efforts sont absorbés par la recherche des suspects et le maintien du régime ».

D'autres officiers, il est vrai, expriment une opinion moins pessimiste, non pas sur le présent, mais sur l'avenir de la puissance militaire de l'U.R.S.S. L'un d'eux me disait : « Il est possible qu'en cas d'invasion allemande, le sentiment national, que le régime s'efforce de réveiller, soit surexcité et dresse tout le pays contre l'envahisseur; même en temps de paix, il suffirait peut-être d'un changement dans la politique de Staline (cesser les proscriptions, rendre aux chefs l'autorité et le goût des responsabilités) pour amener un renforcement très net de la valeur militaire de l'armée soviétique, qui dispose dans la troupe de bons éléments ».

Mais le même officier ajoutait : à moins qu'une telle hypothèse se réalise, il est difficile de concevoir un accord militaire polono-soviétique. Quelle valeur pourrions-nous attribuer aux engagements pris par le gouvernement des Soviets?

Que conclure, sinon que la conception d'une collaboration militaire polono-soviétique contre l'Allemagne ne correspond, pour le moment, à aucune réalité.

Les sentiments des Polonais à l'égard de la Russie sont bien connus; ils n'ont pas changé. Les attachés militaires soviétiques continuent à être l'objet de la surveillance policière la plus étroite. L'aversion pour le voisin de l'Est reste particulièrement vive dans l'armée, où presque tous les officiers d'un certain grade sont des légionnaires de Pilsudski et ont fait la campagne de 1920.

Ce n'est que sous l'empire de la plus urgente nécessité qu'ils admettraient d'accepter un concours russe, dans une mesure d'ailleurs strictement limitée.

Or, d'une part, la valeur même de ce concours leur apparaîtrait aujourd'hui fort douteuse, depuis l'affaiblissement indiscutable de la Russie des Soviets.

D'autre part, la menace allemande sur la Pologne ne leur paraît actuellement ni urgente, ni certaine.

La question d'Ukraine est posée, mais elle peut le rester longtemps.

En Pologne, un mouvement de révolte de la minorité ukrainienne est tout à fait invraisemblable; il en est de même pour les Ukrainiens de Russie; d'après les renseignements polonais, aucune agitation sérieuse ne se manifeste dans l'Ukraine de Kiev.

Le problème ukrainien ne pourrait passer à l'état aigu que par l'intervention ouverte d'une force extérieure.

Mais comment pourrait s'exercer cette intervention? La Russie subcarpathique est une base de départ bien insuffisante; traverser la Pologne avec ou sans son consentement, ce serait une grosse affaire; rien ne prouve que l'Allemagne y soit décidée.

Rien n'indique que ses projets soient tournés dans ce sens; Hitler n'a pas dévoilé ses intentions, peut-être même ne sont-elles pas arrêtées.

Sur les résultats de la visite de M. Beck à Berchtesgaden [1], le mystère demeure à peu près entier — jusqu'ici toutefois, il ne semble pas que les rapports polono-allemands doivent en être profondément modifiés, au moins pour un proche avenir.

Si même certaines satisfactions devaient être données au Reich, il est permis de penser que M. Beck saurait trouver les compromis nécessaires et éviter un conflit.

En résumé, l'orgueil polonais aidant, la Pologne se juge encore bien loin d'une situation telle que l'appui de l'U.R.S.S. lui apparaisse comme le suprême recours.

Il n'est donc pas question de négocier, ni même d'envisager sérieusement cet appui. D'ailleurs, quelle valeur pourrait-on attribuer aux engagements éventuels du gouvernement soviétique?

Enfin, des tractations avec les Soviets seraient jugées — non sans raison — comme de nature à attirer sur la Pologne l'hostilité immédiate du Reich.

Les dirigeants polonais ne sont pas disposés à courir ce risque.

De notre côté, il nous faut éviter de paraître les presser de s'orienter dans ce sens.

Tel paraît être l'état actuel des choses. Les événements évoluent si vite que les constatations faites aujourd'hui ne répondront plus, peut-être, à la réalité de demain.

Je continuerai donc à poursuivre la recherche des renseignements que vous avez bien voulu me demander et de vous rendre compte des modifications qui pourraient se produire dans l'état d'esprit des milieux militaires polonais.

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 320, 331; ci-après les nos 345, 366, 378, 382.

345

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 56 à 65 (1). Réservé. *Varsovie, 12 janvier 1939, 5 h 20.*

(*Reçu* : 5 h. 45.)

Après deux jours de repos ou de réflexion, M. Beck a fait hier soir au président Moscicki son rapport sur son voyage en Bavière (2) et a reçu aujourd'hui l'ambassadeur d'Angleterre et moi.

Il m'a répété tout d'abord que l'initiative de ce voyage avait été prise par le Chancelier, qui lui avait envoyé dans ce but un émissaire à Monte-Carlo. Il a ajouté qu'après les événements récents, il n'avait cru devoir se dérober à une telle invitation.

A l'en croire, le résultat essentiel de ses entretiens avec M. Hitler et avec M. von Ribbentrop se réduirait à ceci :

1° La nécessité du maintien des rapports de bon voisinage, créés par la déclaration polono-allemande de 1934 (3), a été affirmée à nouveau et il a été constaté que malgré certaines difficultés, ces rapports restaient satisfaisants.

2° M. Beck dit avoir acquis la certitude que les bruits qu'on faisait courir sur les visées de l'Allemagne en direction de l'Ukraine ne correspondaient pas aux intentions actuelles du Chancelier.

Comme j'insistais sur ce second point, le ministre m'a dit, en soulignant le caractère particulièrement confidentiel de cette indication, que de lui-même le Chancelier lui avait déclaré purement en l'air ce qu'on racontait des menées allemandes en Ukraine carpathique et d'une propagande antipolonaise à laquelle se livreraient des agents du Reich.

Comme je lui rappelais qu'à plusieurs reprises, après ses précédents entretiens avec M. Hitler, notamment dans les périodes qui ont précédé le 7 mars 1936 puis l'Anschluss, il nous avait communiqué sur ce que préparait le Chancelier des impressions qui s'étaient trouvées confirmées par les faits, M. Beck m'a déclaré que cette fois il n'avait rien remarqué de tel : il a, m'a-t-il affirmé, trouvé le Chancelier calme, parlant beaucoup comme toujours, mais pesant ses mots et nullement dans cet état de fièvre où il l'avait vu dans d'autres circonstances : « Je n'ai pas l'impression, m'a-t-il dit, que M. Hitler médite en ce moment un grand plan dont la réalisation serait prochaine, ni

(1) Extrait des archives de la cour de Justice de Riom.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 320, 331; ci-après les nos 366, 378, 382.
(3) Sur cette déclaration du 26 janvier 1934, voir, au tome V de la présente série, les nos 278, 288, 293, 294, 309, 310, 320, 324, 328, 330, 337.

qu'il envisage de déclencher à brève échéance de grands événements, je ne l'ai pas trouvé dans l'état d'esprit d'un homme qui prépare une croisade contre qui que ce soit ».

M. Beck a ajouté, en réponse à une réflexion que je lui faisais : « D'ailleurs, la Pologne ne s'associerait à aucune croisade de ce genre ».

Tantôt spontanément, tantôt et le plus souvent, pour répondre à mes questions, M. Beck a ajouté un certain nombre d'indications qui peuvent se résumer ainsi :

1° M. Hitler a marqué sa satisfaction du fait que la guerre était évitée en septembre et que la jeunesse aux prises déjà avec tant de difficultés ait échappé à cette terrible épreuve.

2° Le Chancelier aurait parlé à deux reprises de la France, d'abord pour se féliciter du voyage à Paris de M. von Ribbentrop [1] et affirmé ses « bonnes intentions » à notre égard, ensuite et alors que la conversation avait dévié sur l'architecture, pour rendre hommage à l'apport considérable que la civilisation doit à notre pays.

3° M. Hitler a manifesté la même animosité que par le passé contre Moscou, contre « la Russie » et pas seulement contre le bolchevisme.

4° Il n'aurait parlé de l'Italie ou « plus exactement de M. Mussolini » qu'en passant, quoiqu'à plusieurs reprises. J'ai eu toutefois sur ce point l'impression très nette que mon interlocuteur était réticent.

5° De certains propos du Chancelier, M. Beck conclut que la persécution contre les Juifs « ne se ralentira pas en Allemagne ». En ce qui touche le sort des Juifs polonais, la négociation, momentanément interrompue [2], va reprendre très prochainement.

6° Le ministre a constaté qu'au moment de sa visite, à Berchtesgaden, M. von Ribbentrop n'avait pas vu le Chancelier depuis plusieurs semaines et paraissait assez peu au courant de ses intentions. Il y voit la confirmation de ce qu'il m'avait dit quand M. von Neurath s'est retiré, à savoir que dorénavant M. Hitler dirigerait personnellement la politique extérieure du Reich en méditant ses décisions dans sa solitude de Berchtesgaden.

7° M. Beck espère que, contrairement à ce que m'a dit M. von Moltke, M. von Ribbentrop viendra dès la fin du mois à Varsovie.

[1] A l'occasion de la signature de la déclaration franco-allemande du 6 décembre; voir ci-dessus le n° 45-I.

[2] Sur cette question, voir, au tome XII de la présente série, le n° 245 (note).

346

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 64, 65. Réservé. *Varsovie, 12 janvier 1939, 5 h. 20.*

(*Reçu :* 8 h. 20, 8 h. 50.)

En ce qui concerne Dantzig, M. Beck m'a dit qu'il ne pensait pas que l'Allemagne se préparait à agir prochainement de ce côté, qu'il croyait pour l'instant au maintien du *statu quo* et que la lettre adressée tout récemment par M. Greiser à M. Burckhardt (télégramme de notre consul à Dantzig du 9 janvier) (1) le confirmait dans cette conviction.

Il a insisté une fois de plus, auprès de moi comme auprès de mon collègue anglais, pour qu'aucune décision définitive ne soit prise prochainement à Genève, en renouvelant d'ailleurs sa promesse formelle de prévenir les membres du comité des Trois en temps utile si la Pologne était sur le point de s'entendre avec l'Allemagne pour modifier l'état de choses existant.

Pour le surplus, il s'est dérobé à toute explication sur ce point. Nous avons cependant l'impression, sir Howard, sir William Kennard (2) et moi, que la Pologne négocie effectivement avec l'Allemagne au sujet de Dantzig.

347

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 72 à 75. *Washington, 12 janvier 1939, 20 h. 50, 20 h. 55, 21 h. 1, 21 h. 5.*

(*Reçu :* le 13, 4 h. 30, 3 h. 50, 4 h. 15.)

En motivant le message par lequel il a soumis aujourd'hui au Congrès son programme de réarmement, le Président a tenu compte des réactions suscitées dans l'opposition par l'annonce qu'il en avait faite le 4 janvier (3). Il repousse

(1) Il s'agit du télégramme no 4, par lequel le consul de France indiquait avoir reçu une lettre du Sénat, annonçant un projet d'élections en vue du renouvellement de l'Assemblée populaire dont les pouvoirs expiraient en avril. La lettre affirmait également que les décrets visant à introduire la législation de Nuremberg n'avaient pas un caractère « définitif ». M. Burckhardt en concluait que le Reich n'entreprendrait pas « d'action de grande portée dans un avenir prochain ».

(2) Lire en fait : sir Howard William Kennard.

(3) Sur le discours du président des États-Unis en date du 4 janvier, voir ci-dessus les nos 286 à 288.

en effet, à deux reprises, le reproche d' « hystérie », mais rappelle courageusement qu'entrés en guerre le 6 avril 1917, les États-Unis n'ont cependant pris part à aucune grande bataille avant le mois de mai 1918 et ont laissé jusqu'à l'automne suivant leur armée compter presque exclusivement sur l'artillerie et l'aviation françaises et britanniques. Tout en se défendant d'avoir la moindre idée de participer à une nouvelle guerre sur le sol européen, il insiste pour que le pays soit prêt à repousser toute attaque brusquée.

Le message expose que pour faire face aux besoins les plus pressants, 525.000.000 de dollars de crédits devront être demandés au Congrès, dont 210.000.000 à dépenser avant le 30 juin 1939, fin de l'exercice en cours. La répartition prévue est la suivante :

1° Pour l'armée : 450.000.000 dont 300 pour l'aviation (250 étant consacrés à l'achat d'au moins 3.000 appareils nouveaux et 50 à la remise en marche d'usines actuellement fermées), 110.000.000 pour la modernisation de l'armement dont sont dotés l'armée régulière et la garde nationale (artillerie, fusils semi-automatiques, chars d'assaut, canons antiavions et antichars, masques à gaz), 32.000.000 iront aux usines qui se préparent en temps de paix pour les fabrications de guerre, 8 à des travaux de fortifications aux États-Unis, à Panama et aux îles Hawaï.

2° Pour la Marine, 65.000.000 pour la création ou le développement de bases navales et 21 pour le renforcement de l'aviation.

3° 10.000.000 pour la formation de 20.000 pilotes civils, cette somme étant considérée comme une annuité renouvelée.

En outre des 525.000.000 dont l'emploi vient d'être détaillé, 27 seront requis pour renforcer et loger la garnison du canal de Panama.

Habilement préparé par les déclarations alarmistes faites en comité soi-disant secret par MM. Bullitt et Kennedy, le programme, dont les chiffres sont d'ailleurs notablement inférieurs à ceux qui avaient d'abord été mentionnés, semble avoir rencontré un accueil favorable au Congrès.

348

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 90 [1]. Réservé. *Berlin, 12 janvier 1939* [2].

(*Reçu* : le 13, 11 h. 45.)

L'opinion qui prévaut dans les milieux diplomatiques berlinois touchant l'attitude du Reich à l'égard du différend franco-italien est que la politique allemande sera dictée, avant tout, par le désir d'éviter une guerre avec les

[1] **Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**
[2] **Par courrier, en clair.**

puissances occidentales et que, pour le reste, elle sera étroitement fonction de l'attitude de la France.

Si la France, dit-on en substance, demeure intransigeante dans la défense de ses intérêts vitaux et affirme clairement sa volonté de ne céder en aucun cas à l'intimidation, le Reich évitera de se laisser entraîner par l'Italie dans une impasse. Si, au contraire, le gouvernement allemand venait à déceler, dans la volonté française, le moindre signe de fléchissement, on assisterait à une ruée italo-allemande, à une formidable pression de l'Axe, à un véritable assaut diplomatique, accompagné d'accents belliqueux, contre les positions françaises.

« Si vous mettez le petit doigt dans l'engrenage des concessions, disait, hier soir, à un des membres de cette ambassade, l'un des collaborateurs de M. Lipski, le bras entier y passera. Ce n'est pas seulement le sort de votre empire colonial qui se joue, c'est votre position en Europe. Votre attitude à l'égard de l'Italie sera, pour l'Allemagne, une pierre de touche, un moyen d'apprécier votre vitalité et votre force de résistance, non seulement matérielle, mais surtout morale. A cet égard, l'avenir même de vos relations avec l'Allemagne dépend de la fermeté dont vous saurez faire preuve envers l'Italie ».

Tel est à peu près le langage que tiennent de nombreux diplomates, notamment les représentants des états du Sud-est qui se sentent particulièrement menacés par l'Allemagne. Tous sont d'avis qu'une attitude d'extrême fermeté de la part de la France empêchera le Reich de prendre résolument parti pour les revendications italiennes. A leurs yeux, une telle position aurait, au surplus, l'avantage de montrer au IIIe Reich qu'il existe encore, en Europe, des forces avec lesquelles il doit compter.

349

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 74. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 12 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 13, 11 h. 45.)

Un point mérite d'être particulièrement souligné dans les propos qui viennent d'être tenus au commandant Teyssier par l'attaché militaire soviétique (ma dépêche nº 37 du 11 janvier 1939, Europe) (2). Tout en déclarant que l'U.R.S.S. serait prête à aider la Pologne au cas où celle-ci s'efforcerait

(1) Par courrier, en clair.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 342.

de barrer par les armes à l'Allemagne la route de l'Est, l'officier soviétique a ajouté que « pour rien au monde », la Pologne ne ferait appel aux Russes et qu'elle se laisserait écraser plutôt que d'accepter leur concours.

Je ne saurais trop répéter que ceci me paraît correspondre très exactement à l'état d'esprit constant des Polonais.

350

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 131 à 135 (1). *Rome, 12 janvier 1939, 11 h.*

Dans les toasts échangés hier soir au palais Venezia (2), il semble que M. Chamberlain se soit montré un peu plus chaleureux que son amphitryon, qu'il ait insisté davantage à la fois sur son désir d'entretenir avec les dirigeants italiens des relations d'amitié intime et sur la définition d'une politique qui fait appel à la méthode des négociations de bonne foi pour résoudre les difficultés internationales.

On notera, d'ailleurs, qu'en passant, le Premier britannique a donné une indication intéressante au sujet de la communication réciproque des informations militaires, prévue par les accords de Pâques, communication à laquelle l'Italie a, pour la première fois, procédé avant-hier.

M. Mussolini a prononcé, lui aussi, de très aimables paroles, marquées d'un accent de sympathie particulière à l'égard de M. Chamberlain. Mais il n'a rien dévoilé de ses pensées véritables, ni de ses intentions. Étant donné le ton habituel de ses allocutions, même en pareil cas, son discours a été pâle.

L'Italie, a-t-il dit, a toujours cru à une paix fondée sur la justice. C'est le but qu'elle a toujours visé. La collaboration italo-anglaise est un élément nécessaire de cette paix européenne que l'Italie souhaite aussi durable que féconde.

On peut, sans doute, déduire de ces propos irréprochables qu'ayant à choisir entre une attitude qui consisterait à effrayer ses visiteurs anglais par l'étalage d'une humeur farouche et menaçante, et une autre qui chercherait à les séduire par l'affirmation de sentiments bénins et conciliants, c'est la seconde, la plus habile du reste, que le Duce a préférée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Au cours de ces toasts, le Duce louant « l'esprit de compréhension » de son hôte, « la ténacité » montrée par ce dernier à suivre « un programme de réconciliation et de paix » : les accords italo-britanniques ouvraient la voie à une collaboration « nécessaire à la paix de l'Europe ». Quant au Premier britannique, il disait venir en continuateur d' « une politique d'amitié avec tous » qui trouvait son expression concrète dans l'accord anglo-italien, et ajoutait : « Il est à remarquer que, comme un des premiers résultats de cet accord, nos deux gouvernements ont pu hier, ici et à Londres, procéder à l'échange des informations militaires prévu par cet accord ».

M. Mussolini a fait et fera probablement encore tout son possible pour convaincre ses interlocuteurs que le jour n'est pas plus pur que le fond de son cœur et que le conflit franco-italien est totalement et exclusivement dû à l'esprit d'intransigeance et de provocation de la France. C'est bien ainsi d'ailleurs que le comte Ciano en use à l'égard de lord Perth.

Malheureusement, l'action de l'Italie ne cadre pas, dans la pratique, avec ces assurances de bonne volonté. La paix basée sur la justice signifie pour elle la révision du statut méditerranéen au détriment de la France, parce que la justice exige, à ses yeux, que la France reconnaisse par des sacrifices ce que le Duce a appelé hier « la nouvelle réalité méditerranéenne et africaine ».

Le chef du gouvernement fasciste a paru vouloir indirectement louer l'Angleterre d'avoir su tenir compte de cette réalité nouvelle en signant un traité avec l'Italie. Mais ce traité n'aurait certainement pas vu le jour, si la presse de la Péninsule avait poursuivi ses campagnes haineuses contre la Grande-Bretagne, et si les députés de la Chambre italienne avaient crié « Gibraltar et Malte ! », comme ils ont crié « Tunisie ! Djibouti ! la Corse ! » [1].

351

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 88 [2]. *Berlin, 12 janvier 1939* [3].

L'un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir, hier soir, avec une haute personnalité du IIIe Reich que ses fonctions appellent à un contact permanent avec le Führer.

Cette personnalité a déclaré que le chancelier Hitler réunirait le Reichstag le 30 janvier prochain, jour anniversaire de son arrivée au pouvoir, et qu'il prononcerait à cette occasion un grand discours politique. « Je puis vous dire, a-t-elle ajouté, que ce discours sera « sensationnel ». Les grandes lignes et les principaux passages en sont déjà arrêtés et j'en ai eu connaissance. Il durera environ deux heures.

[1] Par télégramme nos 136-138, du même jour, 18 h. 15, l'ambassadeur indiquait qu'au cours de l'entretien d'une heure et demie qui précédait le diner de la veille au soir, et selon les journalistes français et anglais présents, « le Duce aurait abordé le problème espagnol, sans toutefois pousser à fond l'exposé de sa thèse. Il aurait, en revanche, longuement insisté sur le conflit franco-italien, affirmé à plusieurs reprises et avec force ses dispositions pacifiques, et attribué à notre attitude la responsabilité de la crise actuelle. Il aurait préconisé que celle-ci fût évoquée dans une conférence à quatre. M. N. Chamberlain s'y serait naturellement refusé. Il aurait conseillé à M. Mussolini de faire cesser le plus tôt possible la campagne des journaux italiens et d'ouvrir une conversation directe avec la France. Si, tandis que cette conversation se déroulait, les bons offices de l'Angleterre étaient requis, sans doute ne les refuserait-elle pas ».

[2] Extrait des archives de l'ambassade.

[3] Par courrier, en clair.

« Le Führer y affirmera, entre autres, de la manière la plus catégorique, que le Reich ne peut oublier le service que lui a rendu le gouvernement fasciste au moment de l'Anschluss et que l'Italie est en droit de compter absolument sur le concours allemand. »

Comme mon collaborateur faisait remarquer que, dans ces conditions, une guerre pourrait bien être inévitable, son interlocuteur a protesté de la volonté de paix du Führer. « Le Chancelier, a-t-il dit, ne veut pas la guerre et ne la fera pas. Il est profondément pacifique et a besoin de la paix. Il lui faut encore quatre à cinq ans pour donner au Reich sa forme et sa puissance définitives et il n'est nullement disposé, croyez-le bien, à risquer dans un conflit les résultats qu'il a déjà acquis. »

Mon collaborateur a répliqué que, si l'Italie persistait dans ses prétentions en Afrique du Nord et en Méditerranée et que l'Allemagne fût décidée à appuyer celles-ci, il était difficile de voir comment, en face de la résistance énergique que ne manquerait pas d'opposer la France tout entière, une telle politique pourrait se concilier avec les vues pacifiques du Führer.

Il lui a été répondu que l'Italie ne ferait pas la guerre : « D'ailleurs, a poursuivi rapidement la personnalité en question, si le gouvernement italien se laissait entraîner trop loin sur la voie d'un conflit. Berlin aurait son mot à dire à Rome. »

Dans la suite de l'entretien, le fonctionnaire allemand a exprimé une admiration fanatique pour M. Hitler. « Depuis l'affaire des Sudètes, a-t-il dit, tous les milieux dirigeants du Reich sont convaincus de l'infaillibilité du Führer. Primitivement, celui-ci voulait laisser mûrir le problème tchécoslovaque et n'intervenir que dans trois ou quatre ans. Les fautes commises à Prague l'ont incité à précipiter son action. Et cependant nous estimions que, si les hostilités avaient éclaté en septembre dernier, nos chances de succès n'auraient pas été supérieures à 50 %. Les fortifications de notre frontière occidentale n'étaient pas prêtes. Mais le Führer était convaincu qu'il n'y aurait pas la guerre. Il a lutté contre son entourage, contre l'État-major, contre nous tous, pour imposer sa volonté. Il l'a emporté et il a eu raison.

« Maintenant, nous sommes, pour ainsi dire, dans la situation du boa constrictor qui vient d'avaler deux lapins. Il lui faut le temps de les digérer. Quelques autres fruits sont sans doute à portée de notre main (il ne s'est pas fait prier pour préciser qu'il s'agissait de Memel et de Dantzig) — mais notre principe est de ne rien « forcer » (*Wir forcieren nicht*). Ces fruits finiront par tomber d'eux-mêmes.

« Plus que jamais, du reste, nous accroissons notre effort intérieur. Nos usines d'aviation travaillent actuellement vingt-quatre heures par jour, grâce à un système de trois équipes dont chacune fonctionne huit heures. La France ni l'Angleterre ne pourront combler leur retard. Dans quatre ou cinq ans, aucune puissance au monde ne sera capable de battre l'Allemagne. »

De ces déclarations émanant d'une source autorisée, il paraît intéressant de retenir l'affirmation répétée que le Führer, s'il entend soutenir la campagne de revendications italiennes, ne veut pas de guerre. Un conflit armé en 1939 dérangerait ses plans. A Berlin comme à Rome, on se flatte, sans doute, de

l'espoir que la menace d'un tel conflit suffira pour modérer l'ardeur francophile de Londres et impressionner Paris. On espérerait ainsi rééditer le « coup » des Sudètes. A cet égard, le discours du 30 janvier peut constituer une manœuvre. Il nous appartiendra de déjouer cette manœuvre par notre calme et notre fermeté.

Je suis convaincu que le développement ultérieur de la question dépendra, dans une très large mesure, de l'attitude du gouvernement, comme d'ailleurs aussi de l'unanimité de notre presse dont les moindres défaillances seront soigneusement épiées.

352

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [1]. Secret. *Londres, 12 janvier 1939.*

D'après des renseignements d'une source *polonaise* sérieuse, qui craint vivement d'être compromise et a demandé le plus rigoureux secret, l'entretien de M. Beck avec M. Hitler [2] aurait consisté essentiellement en un long monologue du Führer, consacré à la question coloniale.

M. Hitler aurait fait valoir que l'Allemagne actuelle revendiquait maintenant beaucoup plus que ses anciennes possessions coloniales, que l'Angleterre ne pouvait prétendre conserver les colonies qu'elle détient aujourd'hui, et qu'il fallait préparer le partage de l'Empire britannique.

Le programme du Führer, tel qu'il l'aurait exposé à cette occasion, serait donc de gagner du temps, de façon à accroître ses forces aériennes et sous-marines, ainsi que le nombre de ses navires à grand rayon d'action.

L'aviation et la marine allemandes se proposeraient, en cas de conflit armé avec l'Angleterre, d'affamer le Royaume-Uni, et de neutraliser, par l'action de sous-marins capables d'effectuer de longues croisières, l'aide éventuelle des États-Unis.

Le Führer aurait fait valoir au colonel Beck que la Pologne surpeuplée pourrait recevoir une partie des dépouilles de la Grande-Bretagne, ce qui permettrait un règlement facile des questions de Dantzig et du Corridor. Pendant tout l'entretien, il n'aurait pas été question de la France.

[1] Ce document extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » n'est pas mentionné dans les registres de dépêches ou de télégrammes de la Direction politique. Aussi semblerait-il s'agir d'une lettre personnelle.

[2] Sur cet entretien, voir également ci-dessus les nos 320, 331, 345; ci-après les nos 366, 378, 382.

353

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 24. Confidentiel. *Bruxelles, 12 janvier 1939.*

(*Reçu* : Dir. pol., 16 janvier.)

L'évolution de la situation internationale au cours des derniers mois de l'année écoulée ne paraît pas avoir déterminé de modifications à la ligne générale maintenue par la politique belge pendant la crise de septembre et manifestée peu après le voyage du Roi à Paris et le discours prononcé à l'inauguration du monument du roi Albert (1).

A plusieurs reprises, le Premier ministre a fait depuis lors approuver la politique extérieure de son gouvernement. Il y a peu de jours encore, il usait de l'autorité que cette politique lui a value pour faire admettre par un auditoire socialiste l'envoi d'un agent commercial à Burgos (2). Il convient d'observer que cette question se présente de plus comme étant d'ordre intérieur parce que mettant en cause le principe des concessions que se doivent des partis associés dans un gouvernement de coalition dont les socialistes sont les premiers à craindre la dislocation.

Moins rassurée sur les intentions de l'Allemagne, l'opinion belge n'en a été que plus attentive et sensible au redressement opéré par le gouvernement français dans l'ordre financier (3) et dans le sens de la discipline intérieure et de l'unanimité au regard des dangers extérieurs.

Bien qu'une amélioration des rapports franco-italiens ait toujours été vivement souhaitée en Belgique, il était aisé, non seulement d'y constater une satisfaction générale et sans réserve de notre situation politique et financière, mais d'y recueillir de nombreuses marques d'intérêt pour le sang-froid et la fermeté avec lesquels notre pays a accueilli les excitations italiennes et le gouvernement français y a répondu. Les sympathies naturelles pour la France y sont pour une grande part, mais sans doute aussi le sentiment que plus notre pays donnera une impression de force et moins le voisin de l'Est sera tenté de traverser la Belgique, ce qui, naturellement, demeure ici la première préoccupation.

(1) Le voyage du Roi à Paris avait eu lieu au mois d'octobre précédent : voir, au tome XII de la présente série, le nº 194.

(2) Le 15 janvier, en conclusion du congrès tenu par le parti ouvrier belge au sujet de l'envoi d'un représentant commercial à Burgos, un ordre du jour approuvant le Premier ministre était voté à la majorité.

(3) Sur ce redressement, voir ci-dessus le nº 294 (note).

Il ne conviendrait pas d'exagérer — car si le *Figaro* de ce jour l'a signalé, la presse belge jusqu'ici n'en a pas fait mention — la portée des manifestations de sympathie auxquelles a donné lieu le dîner annuel de l'Association des officiers de réserve français en Belgique. Nous devons cependant nous féliciter du contraste qu'elles marquent avec l'attitude observée dans les mêmes circonstances il y a deux ans.

Plus significatif est le fait qu'un journal — *La Gazette* — ait pu à diverses reprises, sans soulever de protestations au moins directes, demander la reprise de contacts d'État-major avec la France.

Non moins curieux, car mûrement posé, est un article publié dans la *Revue générale* par le comte de Lichtervelde, ancien collaborateur de M. Van Zeeland et plus longtemps encore de M. de Broqueville. Résumant la politique extérieure de la Belgique depuis le traité de Versailles et donnant d'ailleurs une entière adhésion à la politique dite d'indépendance, M. de Lichtervelde, qui jouit d'une assez grande autorité, s'attache à montrer qu'à travers toutes les vicissitudes internationales cette politique a été marquée d'une entière continuité (*). Je me bornerai — et la citation est cependant assez longue — à reproduire l'alinéa le plus intéressant de sa conclusion :

« Le disparition du système de Locarno a mis un terme à l'accord militaire (1) qui en était devenu un simple corollaire. M. Spaak a pu dire : « L'ère des accords militaires est close ». C'est là, à nos yeux, une conséquence regrettable mais fatale des engagements trop nombreux et trop complexes assumés par la France en Orient et en Europe centrale. Mais il faut le répéter parce que nous en avons fait en 1914 la tragique expérience : s'il apparaissait un jour que l'Allemagne reprenant la politique de Guillaume II nourrît de nouveau à l'égard de la Belgique des intentions hostiles, nous serions contraints, dans un intérêt supérieur, de reprendre et de mettre au point l'étude concertée d'un système de défense en liaison avec la France et avec l'Angleterre. (Cela suppose, bien entendu, la même liberté d'action si, par impossible, un danger réel se manifestait au sud, comme ce fut le cas sous le Second Empire.) Car, livrés à nos seules forces, sans la possibilité de nous ravitailler en vivres et en munitions, nous nous retrouverions dans l'impossibilité d'empêcher l'invasion de notre territoire. S'il est juste et sage que nous gardions un contact étroit avec les autres petits états qui ont le même intérêt que nous au maintien de la paix, ce serait une illusion que de compter, à l'heure du danger, sur un concours diplomatique efficace de la part d'amis lointains et, pour la plupart, presque désarmés ».

Il convient cependant de noter l'incidente que je marque d'une parenthèse. Elle laisse en effet apparaître ce souci d'équilibre que le gouvernement belge tient toujours à marquer.

(*) *Note du document :* M. Jaspar m'a conté qu'au moment où avait été mise en usage l'expression de « politique indépendante », il avait assez vivement marqué en haut lieu qu'en son temps la Belgique n'avait pas pratiqué une politique moins « indépendante ». Il nous l'a parfois montré.

(1) L'accord militaire franco-belge du 7 septembre 1920 (échange de lettres des 10-15 septembre : cf. *S.D.N. Recueil des traités*, t. II, p. 128-130) avait été dénoncé le 6 mars 1936 par un nouvel échange de lettres limitant la collaboration belge aux obligations du pacte de Locarno : voir, au tome I de la présente série, le n° 284 (note).

Dans le même ordre d'idées — bien qu'avec un manque de convenances dont cette ambassade n'a pas laissé ignorer son étonnement rue de la Loi — M. Van Cauwelaert, président de la droite flamande et rapporteur des Affaires étrangères à la Chambre, se serait exprimé comme suit dans une réunion politique :

« Si la Belgique veut continuer à vivre, si elle veut garder confiance en l'avenir, rester libre et indépendante et non se trouver sous le joug des dictatures, il est indispensable que tous les Belges, Flamands et Wallons s'unissent étroitement, afin qu'au moment du péril la Belgique soit une et indivisible ».

Le ministre d'État parle ensuite de la grande épopée de 1914-1918, où tant de braves se sacrifièrent.

« Leur sacrifice, mes braves camarades flamands, vous vaut aujourd'hui cette joie de vivre en pays libre. S'ils ne s'étaient pas offerts en holocauste, vous feriez peut-être maintenant des *parademarsch* ou vous défendriez peut-être les possessions françaises en Afrique du Nord. Trop longtemps la Flandre est demeurée étrangère de l'armée, de l'armée belge. La situation a heureusement changé ».

M. Van Cauwelaert, en terminant, se réjouit du récent discours du président Roosevelt [1].

Ainsi, tout en appelant l'attention sur la menace allemande — ce qu'elles n'auraient pas fait publiquement il y a peu de mois encore, — ces personnalités affectent avec prudence de ne s'inféoder à aucun pays. Il n'y a pas lieu de s'étonner si la politique officielle manifeste un égal souci d' « indépendance » et « d'impartialité ».

354

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 18. *Rome, 12 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol. 16 janvier.)

Cette dépêche, consacrée à la campagne italienne relative à la Corse, comprend une première partie, exposant les arguments historiques, géographiques, culturels, ethniques et autres qui rendent compte de « l'italianité de l'île ». Il a paru superflu de la reproduire. La dépêche se poursuit ainsi :

J'aurais pu multiplier les exemples et les citations. Celles-ci me paraissent suffisamment significatives. Elles mettent bien en lumière la mauvaise foi du gouvernement italien et ses procédés de polémique, en révélant par

[1] Prononcé le 4 janvier : voir ci-dessus, les nºs 286 à 288.

ailleurs l'importance que l'on semble vouloir attribuer ici à ce qu'on appelle maintenant le « problème corse »! A quoi peut correspondre une telle campagne et pourquoi cherche-t-on avec tant de persévérance à ramener l'attention du public italien sur cette question? On a pourtant, à première vue, l'impression que l'Italie ne compte, en réalité, négocier avec nous, le moment venu, qu'au sujet du canal de Suez, du statut des Italiens de Tunisie et de Djibouti. Il n'est aucun Italien sensé qui considère qu'on pourra, en temps de paix, aborder avec la France l'affaire corse. Il y a donc lieu de se demander à quel mobile obéissent les interprètes officieux du gouvernement italien en insistant, comme ils le font, sur la nécessité d'un règlement de la question corse, alors qu'ils évitent de poser le problème des autres « terres irrédentes », comme la Savoie et le comté de Nice.

Comme j'ai eu l'honneur de l'indiquer dans mon télégramme précité [1], il semble qu'on ait voulu dès à présent définir un des buts éventuels de guerre de l'Italie, en cas de conflit avec la France. Il importait de poser un jalon et de démontrer que les revendications italiennes sur la Corse pouvaient se justifier par de nombreux arguments et qu'elles n'étaient pas sans fondement historique. On a peut-être d'autre part conçu l'espoir d'obtenir en temps de paix du gouvernement français, et à la faveur de tractations diplomatiques générales, des assurances plus ou moins précises relatives à une sorte de démilitarisation de la Corse. C'est dans ce sens, semble-t-il, qu'il y a lieu d'interpréter certaines allusions de M. Giovanni Ansaldo qui, dans son article de la *Gazetta del Popolo*, que j'ai signalé par mon télégramme nos 30-34 [2], a été jusqu'à déclarer que « la Corse était un pistolet braqué contre l'Italie comme la Tchécoslovaquie avant Munich l'était contre l'Allemagne »! D'après certaines indications, on souhaiterait aussi obtenir des avantages en ce qui concerne l'enseignement de l'italien dans les écoles primaires de la Corse de façon à conserver ce qu'on appelle le fameux « caractère d'italianité de l'île », afin de maintenir, là encore, comme en Tunisie, une sorte d'hypothèque qu'on se réserverait de faire valoir un jour, si les circonstances étaient favorables.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que cette campagne persistante et virulente commence à faire sentir ses effets dans l'opinion publique italienne. En dehors des cercles touchant l'Université de Pise, celle de Pavie et des milieux livournais, on ne s'intéressait jusqu'à présent, dans la Péninsule, à la Corse que comme patrie de Napoléon Bonaparte devenu, par les soins de la propagande intérieure fasciste, un des plus purs représentants de la race italienne! Maintenant, les gens, même de bonne foi, commencent à se demander s'il n'existe vraiment pas, en somme, un problème corse. Ils se montrent frappés par le caractère de certaines formes de poésie locale et du dialecte dont les journaux les entretiennent complaisamment. Sans doute, se rend-on

[1] Il s'agit du télégramme n° 29 du 4 janvier, ci-dessus publié sous le n° 276.

[2] Du 4 janvier, non reproduit. L'article de la *Gazzetta del Popolo* affirmait le caractère « grave, sérieux, profond » des revendications italiennes, pour lesquelles M. Ansaldo adressait un appel direct au Premier britannique : « c'est une sorte de résumé de la tactique que suit le gouvernement fasciste et qu'il développera devant les visiteurs anglais ».

compte qu'il n'existe, dans la population de l'île, aucun mouvement irrédentiste et est-on contraint de le constater, non sans en éprouver quelque désappointement. Mais on s'imagine volontiers ici que c'est en raison de l'état d'anarchie relative dans lequel l'administration française aurait laissé la Corse que les habitants de l'île, heureux de pouvoir se comporter comme bon leur semble, se montreraient satisfaits de la domination française qui leur pèserait fort peu. Beaucoup s'imaginent ici que c'est le régime français et non la France qui plaît aux Corses et qu'au cas où l'Italie s'emparerait de l'île par les armes, il ne lui serait pas difficile d'assimiler la population locale, en mettant à la raison les mauvais sujets qui maintenant tiennent le haut du pavé! Bien entendu, il faudrait, pendant quelque temps, au cours d'une période transitoire, attribuer de nombreuses pensions, la population ayant été habituée par la France à vivre de rentes sur l'État, mais cela n'aurait qu'un temps. Très vite, les Corses se fondraient dans la communauté italienne et le souvenir de la domination française ne manquerait pas de s'estomper rapidement.

Tels sont les espoirs dont certains se bercent maintenant et les raisonnements que l'on entend tenir dans divers milieux de la bourgeoisie romaine notamment.

Le gouvernement italien continue à s'occuper, en outre, de l'organisation de la propagande irrédentiste en Corse, Notre consul à Livourne, que j'avais interrogé à ce sujet, m'a fait savoir qu'il n'avait pas eu connaissance de la création récente, dans la ville de sa résidence, d'un comité d'action irrédentiste visant la Corse et placé sous la présidence d'un membre de l'Académie navale. M. Pasqualini n'exclut pas toutefois que l'information que j'avais recueillie à Rome soit fondée, car on lui a signalé que des tracts bilingues avaient été récemment imprimés par les presses du *Telegrafo* et qu'on se proposait de les distribuer en Corse « au moment opportun ». De plus, notre consul se dit certain de l'arrivée à Livourne d'un fonctionnaire du palais Chigi chargé spécialement d'organiser la sécurité du service de transmission des plis destinés au consulat général d'Italie à Bastia. Ce fonctionnaire aurait eu de nombreux entretiens avec l'Inspectorat de l'émigration, la Capitainerie du port et sans doute aussi avec les dirigeants de l'Académie navale. L'agent du ministère royal des Affaires étrangères dont il s'agit, qui aurait fait ses études à l'Université de Pise, aurait déclaré notamment à l'agent principal de l'émigration, au cours de son enquête, en parlant de la Corse : « Ne vous préoccupez pas de la dépense, nous disposons de crédits très larges ».

J'ai cru devoir signaler, à toutes fins utiles, à l'attention du Département, ces indications évidemment quelque peu fragmentaires. Elles me paraissent cependant de nature à démontrer l'intérêt croissant que pour des raisons au moins tactiques, et peut-être pour obtenir, le cas échéant, d'autres avantages en échange d'un éventuel désistement, le gouvernement italien porte ou affecte de porter désormais à « l'île perdue ».

355

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 14 [1]. Confidentiel. *Rome, 12 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol. 10 février.)

D'après certaines informations qui m'ont été rapportées et qui auraient été recueillies dans l'entourage du colonel Beck, au cours de son récent séjour à Monte-Carlo, l'ancien collaborateur du maréchal Pilsudski considérerait le prochain voyage du comte Ciano à Varsovie [2] comme fort important en ce sens qu'il permettrait de faire le point et de se rendre compte si l'Italie pouvait encore jouer un rôle de premier plan en Europe centrale. Le ministre polonais aurait rejeté sur l'ancien ministre hongrois des Affaires étrangères la responsabilité de l'échec de la politique tendant à établir une frontière commune polono-magyare. Il se serait plaint que M. de Kanya n'ait pas eu le courage de passer à l'action à un moment où l'Allemagne n'aurait pas été jusqu'à une opposition positive et concrète. Le colonel Beck aurait constaté d'autre part non sans amertume que l'Italie, après avoir soutenu assez énergiquement le point de vue de Budapest et de Varsovie, avait finalement cédé devant la volonté du Reich.

Envisageant l'hypothèse d'un conflit franco-italien limité à ces deux puissances, M. Beck aurait fait remarquer que la Pologne n'était nullement tenue d'intervenir aux côtés de la France, qu'elle ne serait d'ailleurs pas en mesure d'aider effectivement contre l'Italie, même si elle le voulait. Géographiquement, en effet, l'action polonaise ne saurait s'exercer qu'en direction de la Lithuanie, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de la Russie ou de l'Allemagne. La neutralité du gouvernement de Varsovie dans une telle éventualité serait donc assurée. La Pologne, aurait fait remarquer l'homme d'État polonais, n'est tenue d'aller au secours de la France que si celle-ci est victime d'une agression non provoquée de la part du Reich. Or, même en admettant que la Grande-Bretagne se range aux côtés de la France en cas de guerre avec l'Italie et que l'Allemagne intervienne en faveur du gouvernement de Rome, il faudrait encore savoir si le chancelier Hitler attaquerait la France sur la ligne Maginot. On estimerait au palais Bruhl que le Reich préférerait profiter de la frontière commune existant désormais entre les deux états totalitaires pour fournir à l'Italie tout ce qui lui manque et lui envoyer les secours dont elle

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Sur ce projet de voyage, voir ci-dessus le nº 32 (et note).

aurait besoin sans avoir, au début tout au moins, à se livrer contre la France à une véritable agression. Aussi la Pologne ne pourrait-elle qu'attendre le développement des événements. En tout état de cause, une intervention polonaise resterait fort problématique s'il ne s'agissait pas d'un conflit généralisé. Et même dans ce dernier cas, il y aurait lieu de s'attendre à voir la Pologne collaborer plus volontiers avec l'Allemagne qu'avec Moscou!

Telles sont les indications qui résultent des propos tenus, paraît-il, à un de ses interlocuteurs polonais, par M. Beck lors de son passage sur la Côte d'Azur et que je ne transmets, bien entendu, à Votre Excellence que sous les plus expresses réserves.

356

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 73. *Varsovie, 13 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* 11 h. 45.)

Un diplomate polonais, généralement très bien informé, que je connais depuis longtemps et qui est de passage à Varsovie, m'a dit ceci, au sujet de la question ukrainienne : la Pologne ne se laissera pas tenter par une aventure à l'Est; instruits par nos expériences antérieures, par celle de 1920 en dernier lieu, nous savons bien ce qu'il pourrait nous en coûter de nous lancer de ce côté. Si affaiblie qu'elle soit, l'Union soviétique ne paraît pas à la veille d'un effondrement; elle peut, sauf imprévu (guerre en Extrême-Orient, disparition du dictateur), rester encore très longtemps en cet état; si, plus tard, elle se désagrège, nous verrons ce que nous aurons à faire, mais, pour l'instant, quelles que soient les tentations de l'Allemagne, nous nous tiendrons tranquilles.

J'ai l'impression que cette manière de juger les choses correspond jusqu'ici assez exactement à l'opinion des dirigeants polonais.

(1) Par courrier, en clair.

357

M. JULES HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BARCELONE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 29 (1). Réservé. *Barcelone, 13 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* 19 h.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui ce matin, M. Negrin m'a dit que l'armée républicaine manquait de camions pour le transport des troupes. Les opérations du Centre sont ralenties de ce fait. Celles de Catalogne en souffrent également. Pour l'ensemble des armées, 10.000 camions seraient nécessaires, pour l'armée de Catalogne seule, 2.000 environ.

Le président du Conseil désirerait savoir si le gouvernement français serait disposé à autoriser et faciliter la fourniture immédiate de ces 2.000 camions.

Je vous serais reconnaissant de m'indiquer si cette requête pourrait être examinée et dans quelles conditions l'opération serait faite.

358

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 81 à 84 (3). Réservé. *Varsovie, 13 janvier 1939, 23 h. 30*

(*Reçu :* le 14, 3 h. 30, 2 h. 55, 2 h. 40.)

En présence de certaines affirmations de presse, je crois devoir communiquer à Votre Excellence les précisions suivantes :

1° *Voyage de M. Beck.*

Ayant appris que M. Beck se proposait de se rendre sur la Côte d'Azur, je lui ai fait demander dans la matinée du 21 décembre de me recevoir avant son départ et de m'indiquer s'il passerait par Paris. Il m'a été répondu aussitôt de sa part qu'il regrettait vivement de n'avoir pas le temps matériel de me voir

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

avant de partir, qu'il venait de se décider brusquement à prendre un congé de repos, qu'il quitterait Varsovie le soir même et qu'il se rendrait directement à Monte-Carlo par Vienne et l'Italie.

2° *Attitude de la Pologne à l'égard des prétentions italiennes.*

Bien avant le départ de M. Beck à Monte-Carlo, son service de presse avait donné aux journaux des directives favorables à ces prétentions et le ministre lui-même avait parlé dans le même sens à un de mes collègues (mes télégrammes nos 1293-1294 du 11 décembre [1] et 1353-1354) [2]. Je m'en étais plaint le 13 décembre au comte Szembek (mon télégramme nos 1302-1303) [3]. A la suite de ma démarche, la presse gouvernementale se montre quelque temps plus réservée, puis reprend son attitude antérieure.

Il est donc inexact de prétendre que le gouvernement polonais paraisse voir d'un œil favorable les prétentions italiennes soit parce que Votre Excellence n'a pas pris l'initiative d'une rencontre avec M. Beck au cours du séjour de ce dernier dans la principauté de Monaco, soit parce qu'à Munich celui-ci se serait mis d'accord avec les dirigeants du Reich pour adopter une telle attitude.

3° *Pratique de l'alliance par la diplomatie polonaise.*

Dans la matinée du 26 novembre j'ai eu avec M. Beck un long entretien au cours duquel mon interlocuteur me remercia de la façon dont Votre Excellence le tenait au courant de la négociation franco-allemande. Bien que notre conversation ait porté en grande partie sur l'U.R.S.S., M. Beck ne jugea pas utile de me parler des pourparlers polono-soviétiques sur lesquels un communiqué allait être publié le soir même [4].

Tout ceci d'ailleurs ne m'empêche pas de penser qu'il convient de mettre au point nos relations avec la Pologne et qu'il faut en attendant éviter de lui donner l'impression que la France se désintéressera, en tout cas désormais, de ce qui pourrait se passer à l'est du Rhin.

(1) Ces télégrammes, en fait du 12 décembre, sont ci-dessus reproduits sous le n° 100.
(2) Du 23 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 210.
(3) Ci-dessus publié sous le n° 106.
(4) Voir, au tome XII de la présente série, le n° 412. Sur le communiqué polono-soviétique précité, se reporter également audit tome sous les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

359

M. François Poncet-Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 144 à 150. *Rome, 13 janvier 1939, 17 h. 45, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 35, 18 h. 26, 19 h., 18 h. 57, 18 h. 15, 18 h. 55.)

J'ai été reçu ce matin à 10 h. 30 par lord Halifax.

Il m'a donné des indications, d'ailleurs sommaires, sur les entretiens italo-britanniques, qui ont pris fin officiellement hier soir. Il s'en dégage l'impression que la rencontre de Rome n'a abouti à aucun résultat positif.

En ce qui concerne l'Espagne, M. Mussolini se serait montré convaincu de la victoire prochaine du général Franco, convaincu également de la politique suffisamment sociale et éclairée que celui-ci pratiquait, et pratiquerait, et qui pourrait rallier à elle tous les Espagnols. Le Duce se serait plaint de l'intervention française qui aurait, en ces derniers temps, recommencé et exprimé la crainte que cette intervention ne s'accentuât (1). De son côté, le comte Ciano aurait affirmé à lord Halifax que l'Italie n'avait pas envoyé de nouveaux renforts, se bornant tout au plus, à remplacer en partie les vides produits dans les rangs des volontaires. Le Duce aurait, du reste, réitéré l'assurance qu'il respecterait son accord avec l'Angleterre et, le moment venu, évacuerait complètement l'Espagne, y compris les Baléares.

On serait, finalement, tombé d'accord pour reconnaître qu'il fallait, à l'heure actuelle, laisser les choses suivre leur cours.

Au sujet de la France et du différend franco-italien, M. Mussolini n'aurait demandé ni médiation, ni conférence, ni intervention d'aucune sorte. Il aurait fait le procès de notre pays, incriminé les violences de notre presse et souligné que nous n'avions pas cru bon de relever dans la note italienne, dénonçant l'accord de 1935 (2), l'invitation à un échange de vues que contenaient les dernières lignes. Le Duce se rendait compte, d'autre part, que l'état présent de l'opinion des deux pays rendait difficile une conversation. Il ne prendrait donc pas l'initiative de la proposer. Il attendrait que l'atmosphère fût meilleure. Il aurait d'ailleurs répondu aux instances de ses interlocuteurs qu'il ferait ses efforts pour que la tension ne s'aggravât pas. Évidemment, il ne veut pas causer avec la France, avant que le général Franco n'ait remporté une victoire décisive.

(1) Le ministre italien des Affaires étrangères se plaint également de l'envoi de munitions de France en Catalogne et de la réouverture de la frontière pyrénéenne; voir ci-après le n° 375.
(2) Note ci-dessus reproduite sous le n° 166.

J'ai demandé à lord Halifax si le chef du gouvernement fasciste avait exposé le détail de ses revendications, précisé ce qu'il désirait, exprimé des prétentions d'ordre territorial ou d'une autre nature. Le secrétaire d'État m'a déclaré qu'il n'était entré dans aucun détail de ce genre et n'avait fourni aucune précision permettant de se faire une idée de son programme.

Selon lord Halifax, la question juive aurait été également abordée. Le Duce aurait promis, à cet égard, de ... (1) à M. Hitler de se montrer plus accommodant.

Parlant des dispositions de ce dernier, M. Mussolini aurait indiqué qu'elles n'avaient, à son avis, rien d'inquiétant et que l'Allemagne, tout en s'entourant des précautions rendues nécessaires par une situation internationale trouble, ne souhaitait nullement la guerre.

Malgré le bilan plutôt négatif des entretiens de Rome, lord Halifax m'a dit que le Premier ministre et lui-même en étaient satisfaits et que ces entretiens s'étaient déroulés dans des conditions meilleures que celles qu'ils avaient prévues.

Dans la mesure où ce contact (2) n'est pas de façade, il m'a paru qu'il reposait essentiellement sur deux faits : les ministres anglais croyaient trouver M. Mussolini frénétique et menaçant; ils ont trouvé au contraire en face d'eux un homme calme, posé, modéré, qui a multiplié les assurances de sa volonté pacifique et de son attachement indéfectible à la paix; et, secondement, les ministres anglais ont été surpris par l'affirmation également répétée à plusieurs reprises par leur interlocuteur, d'une décision bien arrêtée de respecter les termes de l'accord italo-britannique, et notamment ce qui est relatif au *statu quo* méditerranéen.

Ils auraient, pour leur part, mis en relief leur amitié envers la France et spécifié que la solidarité de leur pays avec le nôtre n'était pas moindre que celle des deux partenaires de l'axe Rome-Berlin.

J'ai fait remarquer à lord Halifax que les pensées et les projets véritables de M. Mussolini restaient, après la rencontre de Rome, aussi mystérieux qu'avant. Il ne put pas contester. Je lui ai demandé s'il croyait que le Duce ait été sincère. Il a fait un geste évasif. Il m'a paru, cependant, disposé à accorder au chef du gouvernement italien un crédit au moins provisoire.

Le proche avenir montrera s'il a raison. En attendant, j'estime que la presse française serait mal inspirée si elle insistait de tout son poids sur la médiocrité des résultats obtenus à Rome, et si elle représentait la rencontre italo-anglaise comme un fiasco. Il serait à mon sens plus opportun à tous égards de prendre acte des déclarations apaisantes qu'ont recueillies les Anglais et de se borner à souhaiter que la réalité les corrobore.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lire vraisemblablement plutôt : contentement.

360

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 151 à 153 (1). *Rome, 13 janvier 1939, 19 h.*

De ce que m'a dit lord Halifax (2) et de ce que j'ai recueilli d'autre part, il semble bien résulter que M. Mussolini se soit très peu découvert vis-à-vis de ses interlocuteurs, comme si le moment ou le terrain ne lui avait pas paru assez favorable, ou s'il avait rencontré une résistance d'une fermeté inattendue. Visiblement, il escompte à brève échéance la victoire complète du général Franco et il pense qu'appuyé sur ce succès, il sera en meilleure posture pour faire entendre ses revendications à l'égard de la France. D'ici là, et quoique lord Halifax ne me l'ait pas indiqué, il est probable que les contacts et les conversations avec l'Angleterre se poursuivront. S'il est vrai, comme l'assurance m'en a été donnée, que le Premier britannique ait affirmé à son interlocuteur la solidité de l'axe Paris-Londres et le caractère étroit de la collaboration franco-anglaise, cela seul suffirait à conférer, à notre point de vue, une utilité à la rencontre de Rome. Car l'un des buts que se proposait M. Mussolini était certainement de sonder les intentions de la Grande-Bretagne et le degré du soutien qu'elle nous prêterait, le cas échéant. Il n'est pas indifférent non plus, à mon sens, que le Duce ait protesté de sa volonté pacifique et de son désir de respecter le *statu quo* méditerranéen. Il interprète, sans doute, à sa manière cette notion du *statu quo* et il a la conception singulière d'une sorte de « *statu quo* dynamique ».

De même, il a promis de s'abstenir d'aggraver le conflit franco-italien et cela n'a pas empêché aujourd'hui le journal *Tevere*, en réponse à une allégation bien fâcheuse de M. Édouard Guyot dans l'*Ordre* (3), de nous couvrir des plus grossières injures. Il lui sera cependant moins facile, après ce qu'il a déclaré, de manquer totalement à sa parole et les Anglais, sur lesquels il semble avoir produit quelque impression par la modération qu'il a affichée, seront mieux en mesure d'apprécier sa bonne foi.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Voir ci-dessus le no 359,

(3) Par télégramme nos 157-158, également du 13 janvier, l'ambassadeur de France notait que la presse italienne relevait « avec une passion extraordinaire » une phrase tirée d'un article de M. Édouard Guyot dans l'*Ordre* du 12 janvier, et d'après laquelle un officier français aurait dit à ce dernier que « 10 soldats italiens valaient à peine un réformé français ». Le 16, M. François-Poncet se plaignait également d'un jugement porté par *Paris-Midi* sur le courage de la marine italienne, en déclarant : « La campagne d'excitation antifrançaise de la presse de la Péninsule n'a pas donné les résultats qu'en escomptaient ses inspirateurs. Mais si nos journaux devaient suivre l'exemple de l'*Ordre* et de *Paris-Midi*, les choses changeraient vite et l'opinion italienne serait bientôt tout entière dressée contre nous. »

361

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone, Au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 32 à 39 (1). Secret. *Barcelone, 13 janvier 1939* (2).

Pour le Ministre seul.

A son retour de Paris (3), l'attaché militaire de l'ambassade n'ayant pas vu M. Negrin, il lui fit connaître hier par lettre qu'il s'était acquitté de sa mission auprès de M. Daladier. Me conformant à vos instructions, j'ai eu ce matin un entretien avec M. Negrin.

La première partie a été consacrée à l'exposé que je lui ai fait des difficultés qui, dans la pensée de M. le Président du Conseil et de Votre Excellence, ne permettaient pas à la France d'accueillir favorablement la demande formulée par lui par l'intermédiaire de l'attaché militaire de l'ambassade.

Faisant état de *tous* vos arguments et de ceux dont s'est servi M. Daladier auprès du colonel Morel (4), j'ai invoqué les graves raisons techniques, ainsi que celles de politique intérieure et extérieure qui commandent notre attitude. Après quoi, j'ai marqué que nous ne demeurions pas indifférents à la situation périlleuse de l'Espagne républicaine puisque nous venions, il y a trois jours, d'autoriser l'expédition de 45.000 tonnes de farine. Sur le plan humanitaire, nous étions disposés à examiner encore d'autres possibilités.

M. Negrin m'a remercié d'abord de cette initiative du gouvernement français. Il m'a indiqué quels seraient, en ravitaillement alimentaire, les besoins de son gouvernement. Je vous en rends compte par télégramme séparé. Puis, me demandant la permission de me parler en toute franchise, il a prononcé un long plaidoyer que je résume ci-après de manière tout à fait objective. Je ne l'ai interrompu à certains moments que pour réfuter certains de ses arguments, souligner à ses yeux les répercussions sérieuses de sa proposition et les dangers de la procédure suggérée par lui.

« Je regrette profondément, m'a dit le président du Conseil, la décision du gouvernement français. Je la regrette non seulement dans l'intérêt de l'Espagne républicaine mais également dans celui de la France, car en défendant la Catalogne j'ai conscience que je défends également l'avenir de votre pays.

« Lorsque j'ai convoqué votre attaché militaire pour le prier d'aller voir M. Daladier, je me rendais parfaitement compte des difficultés de tous ordres

(1) Extrait des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Par téléphone.
(3) Sur le récent voyage à Paris de l'attaché militaire, voir ci-dessus le n° 312.
(4) Aucune trace de l'entrevue du ministre de la Guerre et de l'attaché militaire n'a été retrouvée aux archives de la Guerre.

que vous venez de m'exposer. Je savais que si ma requête devait faire l'objet de délibérations de la part de votre gouvernement, elle pourrait difficilement être accueillie. C'est pour cela que j'ai recouru à une procédure extraordinaire. J'estimais que dans des circonstances exceptionnelles le chef de votre gouvernement pourrait être amené à prendre, sous sa propre responsabilité, dans l'intérêt supérieur de l'État, une décision importante sans qu'il pût en résulter des difficultés intérieures ou extérieures, le secret nécessaire au succès de l'opération pouvant être sauvegardé. Il m'est arrivé de décider moi-même de mesures graves sans que mon gouvernement en fût informé. Mais il appartenait naturellement à M. Daladier seul d'examiner s'il pouvait assumer une telle responsabilité. Dans l'intérêt de la France, je suis convaincu qu'il serait regrettable de laisser la Catalogne tomber entre les mains de Franco. Je garde confiance qu'il n'en sera pas ainsi. Avec l'aide que je vous demandais, je crois que nous pouvions sauver Barcelone et le reste de la Catalogne. Sans elle nos difficultés seront beaucoup plus grandes mais je ne me décourage pas. Nous poursuivrons la lutte d'une ligne de résistance à l'autre ».

A ce moment, le président du Conseil m'a montré sur la carte quelles étaient ces différentes lignes, au nombre de 3 ou 4, selon que Tarragone sera ou non prise, sacrifice auquel il paraît s'attendre dans un avenir immédiat (l'une de ces lignes a d'ailleurs été crevée hier à Montblanch). Il m'a même indiqué les points éventuels de repli du gouvernement républicain pour le cas où les choses allant de pire en pire, celui-ci devrait se déplacer, Figueras, à proximité de la frontière française, étant la dernière ville envisagée.

Le gouvernement républicain avait, lors de l'offensive du printemps dernier, passé par des moments plus durs. L'armée était alors loin de valoir ce qu'elle vaut aujourd'hui. Elle était désorganisée. Dans l'offensive actuelle, le repli des troupes s'effectue avec ordre, le gouvernement préférant perdre du terrain que de voir cette armée décimée. Mais la supériorité de l'armée de Franco en matériel était telle que toutes les hypothèses étaient permises.

Cependant, a poursuivi M. Negrin, la perte de la Catalogne, que l'on est bien forcé d'envisager, ne mettrait pas fin à la guerre. Le gouvernement républicain était décidé à la prolonger dans le Sud et ses chances de succès seraient alors d'autant plus grandes que Franco, ayant utilisé en Catalogne le plus gros et le meilleur de ses troupes, ne pourrait fournir sur les autres fronts un effort équivalent à celui qu'il déploie aujourd'hui. A l'heure présente l'objectif était d'empêcher à tout prix que, par la perte de la Catalogne, la France pût être séparée de l'Espagne républicaine, car cette victoire serait une victoire italo-allemande contre la France. Si d'ailleurs, contrairement à ce que prévoit le gouvernement républicain, Franco devenait le maître de toute l'Espagne, ne serait-ce pas là un danger formidable pour la France dont la sécurité extérieure serait menacée? Car, en admettant même que Franco eût l'intention de se débarrasser de l'aide italo-allemande, il ne le pourrait.

« Croyez-moi, dit M. Negrin, l'Espagne de Franco sera une Espagne asservie à l'Italie et à l'Allemagne tandis qu'une Espagne républicaine sera toujours aux côtés de votre pays. La première éventualité est d'autant plus redoutable que dans l'avenir, la neutralité espagnole sera une impossibilité. La guerre

civile aura transformé ce pays. Il en sortira retrempé et il pourra, en politique extérieure, jouer un rôle, peut-être modeste, mais nullement négligeable. L'Espagne aura cessé de vivre dans l'apathie qu'elle a connue sous la monarchie. La guerre civile lui aura appris à se constituer une armée. Vous connaissez en outre ses ressources naturelles. N'est-il pas dans l'intérêt de la France que cette nouvelle Espagne soit son amie et éventuellement son alliée? »

M. Negrin a prononcé ce plaidoyer sans aucune passion ni parti-pris, avec un calme remarquable. Il ne se dissimule nullement les dangers immédiats de la situation, mais il tient à donner l'impression qu'il continue à garder confiance.

A l'encontre de M. del Vayo qui, ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, m'a prié d'insister auprès de Votre Excellence pour que la question soit réexaminée [1], M. Negrin n'a pas expressément formulé de nouvelle requête. Mais l'insistance qu'il a apportée à souligner l'effet qu'aurait notre appui équivalait à peu près au même. M. del Vayo n'avait pas été mis au courant de la mission confiée à l'attaché militaire.

362

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 31 à 33 [2]. *Ankara, 13 janvier 1939* [3].

J'ai remis cet après-midi mes lettres de créance au Président de la République.

Le chef de l'État m'a réservé l'accueil que je pouvais souhaiter, évoquant en termes particulièrement aimables les souvenirs de la conférence de Lausanne [4]. Certainement instruit par M. Saraçoglu des détails de notre conversation du 10 [5], M. Ismet Inonu, dans l'entretien d'une vingtaine de minutes qui a suivi, a insisté sur son désir de voir rapidement entamées et conduites à bonne fin des négociations qui, d'après lui, ne soulèvent que des questions secondaires, faciles à régler, estime-t-il. Dans l'intérêt de la paix, a-t-il observé,

[1] Il est ici fait allusion au télégramme de Barcelone nº 25, du 12 janvier. D'après ce télégramme, M. del Vayo annonçait la récente décision prise en Conseil des ministres (appel de nouvelles classes, militarisation des usines, etc.); la résistance de l'armée républicaine sur le front de Catalogne devenait « de plus en plus difficile ». « Il [M. del Vayo] a insisté à nouveau sur la requête présentée ces jours-ci au gouvernement français et sur l'importance qu'une décision favorable pourrait avoir du point de vue de la défense républicaine. »

[2] Extrait des papiers Massigli.

[3] Par fil.

[4] Ce fut M. Ismet Inonu qui, en tant que ministre des Affaires étrangères, représenta son pays et signa le traité de Lausanne en 1923.

[5] Voir ci-dessus le nº 338.

il est bon que les gouvernements qui seraient animés d'intentions moins innocentes que la France et la Turquie (le Président paraît sceptique sur les possibilités d'une prochaine stabilisation générale), soient amenés à constater qu'ils doivent renoncer à spéculer sur un désaccord entre les deux pays. Relevant d'autre part, pour l'approuver, une allusion que j'avais faite à notre commun souci de voir maintenir l'équilibre méditerranéen, M. Ismet Inonu a fortement souligné que la France et la Turquie ne sauraient tolérer l'immixtion de tierces puissances dans le règlement des questions qui affectent leurs relations mutuelles. Je noterai enfin qu'il a accueilli avec une satisfaction visible l'intention que je lui ai exprimée de proposer dès demain au ministre des Affaires étrangères que nous arrêtions sans plus attendre un programme de négociations.

En mettant fin à l'entrevue, le chef de l'État m'a prié de me faire auprès de M. le Président de la République l'interprète de ses sentiments d'amitié et d'admirative sympathie.

363

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Campinchi, Ministre de la Marine.

D. n° 42. Secret. *Paris, 13 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, à titre d'information personnelle et secrète, les indications suivantes qui m'ont été transmises par notre ministre à La Haye, à la fin du mois de décembre 1938 et au début de cette année.

M. de Vitrolles m'a indiqué que le gouvernement hollandais a été récemment averti d'une manière officieuse par des dirigeants britanniques d'avoir à se préoccuper d'une invasion brusquée de la part de l'Allemagne; une communication analogue aurait été faite au gouvernement fédéral suisse. Cette double invasion, était-il affirmé, pourrait se produire à partir du début de 1939.

Le gouvernement royal, très alarmé, se serait alors efforcé d'obtenir de Berlin même des précisions sur les projets qui lui étaient signalés; il en aurait reçu des apaisements. L'Allemagne n'aurait aucun désir d'annexion, mais s'efforcerait, au printemps prochain, de provoquer la création d'une Ukraine indépendante, plus ou moins sous son contrôle.

De l'avis de M. Patijn, les projets dont il a été ainsi averti pourraient avoir été réellement élaborés, mais l'Allemagne n'aurait en vue qu'une prise de gages destinée à empêcher l'Europe occidentale d'intervenir contre elle et à obliger, de cette façon, ses adversaires éventuels à l'attaquer dans les pays neutres où elle se serait installée [1].

Au cours d'une conversation avec notre ministre à La Haye, son collègue belge lui a confié qu'à son sentiment personnel le projet prêté au gouverne-

[1] Voir ci-dessus le n° 200.

ment allemand existerait réellement; il tendrait non à impressionner ses adversaires éventuels, mais à mettre à la disposition des sous-marins allemands les bouches de l'Escaut. Le moment venu, le gouvernement hollandais serait invité à laisser les armées allemandes gagner cette région par le sud et l'ouest du pays et à se retirer au nord du pays (1).

Dans le même ordre d'idées, le ministre des États-Unis à La Haye retirerait d'informations lui parvenant de ses collègues accrédités dans d'autres capitales du continent l'impression que la mobilisation allemande serait achevée le 31 janvier et que l'Allemagne prendrait une décision importante aux environs du 15 février. La diplomatie américaine serait portée à penser que les forces allemandes interviendraient grâce aux facilités que leur procurerait une entente germano-polonaise pour appuyer des mouvements révolutionnaires en Ukraine. De plus, de l'avis personnel du ministre des États-Unis à La Haye, il y aurait lieu de ne pas écarter l'éventualité d'une invasion de la Belgique par Maestricht (2).

Enfin, notre ministre à La Haye m'a fait savoir, à la date du 11 janvier 1939 (3), que le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas se montre très préoccupé par la situation internationale. Il pense que son pays est plus que jamais exposé à devenir le champ clos dans lequel s'affronteront l'Angleterre et l'Allemagne.

D'après lui, c'est contre l'Angleterre qu'aurait lieu l'effort allemand à l'Ouest, la France, couverte par la Belgique neutre, devant être laissée de côté. Il aurait appris qu'au cours d'une réunion spéciale tenue à Cologne par l'état-major allemand il y a peu de temps, le plan d'une invasion brusquée des Pays-Bas, par les troupes motorisées allemandes, aurait été élaboré.

M. Patijn se demande si son gouvernement ne devrait pas abandonner la position qu'avait prise naguère M. de Graeff : refuser tout traité de garantie avec l'Allemagne, comme avec toute autre puissance, et accepter le traité de garantie offert par le chancelier Hitler avec les contreparties qu'il comporterait, à l'exemple de la Belgique. Il aurait saisi de la question le président du Conseil qui se trouve actuellement en Suisse.

Les hauts fonctionnaires du ministère royal des Affaires étrangères affectent de considérer l'avertissement anglais, dont il est fait état plus haut, comme une manœuvre ayant pour but d'entraîner la Hollande dans le sillage britannique et de faire admettre aux Pays-Bas l'éventualité d'une occupation des bouches de l'Escaut, en cas de conflit. L'état-major de l'Armée ferait preuve d'un optimisme de commande, mais ses dirigeants n'ont pas caché à M. de Vitrolles leur profonde inquiétude.

Je communique également ces renseignements à M. le Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

(1) Fait rapporté par le télégramme de Bruxelles n° 1, du 3 janvier. Ces informations trouvaient un écho sous la plume de M. Vernon Bartlett dans le *News Chronicle* et sous celle de M. de Kérillis (dépêche de La Haye, n° 7, du 9 janvier). Il paraissait certain qu'un plan d'invasion brusquée des Pays-Bas par des divisions motorisées allemandes avait été élaboré (télégramme de La Haye, n°s 6-7, du 11 janvier).

(2) Ces craintes du ministre des États-Unis à La Haye étaient rapportées par télégramme n° 3 de La Haye, du 5 janvier, qu'il a paru superflu de reproduire, l'essentiel en étant ici repris.

(3) Par télégramme n°s 6-7, (voir ci-dessus note 1).

364

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 19. *Rome, 13 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 janvier.)

En face de la « constante » que semblent devoir représenter pendant toute la durée de la rencontre italo-anglaise [1] le sourire délibéré de M. Chamberlain et la hauteur glacée de lord Halifax, on pouvait se demander si l'attitude de M. Mussolini n'apporterait pas, au gré de la mobilité bien italienne qui caractérise le Duce, quelques éléments de surprise susceptibles de faire aboutir finalement les entretiens à des résultats imprévus.

N'ayant encore aucun renseignement direct de l'ambassade britannique, je ne puis naturellement hasarder aucun pronostic. Mais divers indices et notamment la brièveté incolore du toast que M. Mussolini a prononcé hier soir au palais de Venise, donnent à penser que peut-être les dirigeants fascistes n'auront pas jugé les circonstances suffisamment favorables pour pouvoir donner à ce voyage, si bruyamment célébré ici à l'avance, une portée autre que celle d'une consécration plus ou moins platonique des accords du 16 avril 1938.

Sans doute l'idée primitive du gouvernement italien était-elle tout autre. Il s'agissait très probablement de marquer une étape nouvelle et importante dans le processus de réalisation des revendications impérialistes italiennes. Il s'agissait de faire de la rencontre de Rome une suite de Godesberg, d'où l'Angleterre sortirait convaincue, la France condamnée, et qui servirait de prélude à un nouvel accord de Munich, conclu au détriment de notre pays. Il s'agissait de faire porter à l'axe Rome-Berlin des fruits qui tombassent enfin dans le giron italien, et qui démontrassent que les sacrifices consentis à la politique allemande étaient payés de retour.

Mais la préparation n'a pas été, de la part du gouvernement fasciste, adéquate au but poursuivi. Tout d'abord, la campagne de la presse italienne contre la France a, en raison de son excès même, manqué son effet. D'une part, elle a indubitablement affermi la réaction de l'opinion publique française contre les menaces et les insultes dont notre pays était l'objet. D'autre part, elle a choqué l'opinion publique britannique en mettant particulièrement en lumière auprès d'elle la menace sous laquelle on voulait nous obliger à causer, et dont le caractère déplaisant suffisait à créer un préjugé défavorable pour l'examen, quant au fond, des revendications italiennes elles-mêmes.

En outre, il semble bien que l'action solidaire de l'Allemagne en faveur de l'Italie ne se soit pas, depuis quelques semaines, toujours exercée d'une manière

[1] Sur cette rencontre, voir ci-dessus les nos 359, 360.

égale et sans à-coups. Il m'a été, en effet, rapporté que ces temps derniers les conversations téléphoniques directes entre M. Mussolini et M. Hitler s'étaient considérablement multipliées. D'autre part, l'ambassadeur d'Italie à Berlin, qui était venu passer un congé à Rome, a été, le 3 janvier, brusquement invité par M. Mussolini lui-même à regagner immédiatement son poste. On a pu enfin remarquer que l'appui donné par la presse allemande aux thèses italiennes s'exerçait, sinon avec des éclipses, du moins avec une intensité variable, sans doute en fonction des rappels qui pouvaient être, d'ici, adressés à cet égard à Berlin. Il n'est donc pas à exclure que la marche suivie par le gouvernement fasciste n'ait pas rencontré l'adhésion toujours spontanée du Reich.

Les indications que j'ai recueillies hier sur l'attitude probable du gouvernement italien et que j'ai transmises à Votre Excellence par mon télégramme nos 124-127 (1) donnent en somme à penser que les dirigeants fascistes considèrent comme manquée l'occasion qu'ils croyaient trouver dans la visite des ministres britanniques à Rome. L'affaire a été mal engagée, et les divers éléments qui pouvaient en faciliter la réussite n'ont pas joué comme on espérait. Peut-être a-t-on estimé dans ces conditions que l'épisode actuel devait être considéré comme « une mesure pour rien », et que, dès lors, mieux valait jouer la douceur plutôt que de compromettre l'avenir par l'adoption prématurée d'une attitude trop énergique.

Il ne s'agit là naturellement que d'hypothèses et nul revirement, nulle volte-face, nul passage soudain de la douceur à la violence ne pourrait surprendre de la part de M. Mussolini au cours des heures qui restent à courir jusqu'au départ des ministres anglais. Mais tous les indices recueillis jusqu'à présent donnent en tout cas à penser que la première phase des conversations ne s'est pas orientée dans un sens conforme aux vues suivant lesquelles le gouvernement fasciste paraissait envisager primitivement la rencontre de Rome et ses résultats possibles. Les ministres britanniques ont, semble-t-il, tenu les engagements qu'ils avaient contractés à Paris.

Au cas même où cette hypothèse d'ensemble serait confirmée jusqu'au bout par les faits, il faudrait, bien entendu, se garder de formuler des conclusions optimistes. Pour avoir manqué l'occasion, M. Mussolini n'en sera que plus désireux de poursuivre l'affaire sans perdre de temps. L'attitude de la presse de la Péninsule pendant les jours qui viennent montrera si le chef du gouvernement italien, n'ayant pu réussir à ébranler cette fois la fermeté des ministres britanniques, a choisi la voie de la violence avec le dessein d'entraîner bon gré mal gré son partenaire de l'Axe, et de forcer la main à M. Chamberlain par un procédé renouvelé de celui du Reich dans la crise sudète.

(1) Du 12 janvier, non reproduit. Ce télégramme indiquait que les ministres anglais avaient été accueillis « d'une manière cordiale par la foule, mais non pas avec un enthousiasme débordant». Aucune comparaison n'était possible avec l'accueil réservé en mai 1938 au Führer, « autrement grandiose». Les dirigeants fascistes n'estimaient pas que les conversations italo-britanniques puissent avoir des résultats importants et se souciaient de prévenir la déception du public, en insistant sur « le caractère fondamental et primordial de l'axe Rome-Berlin». L'effort serait porté sur la reconnaissance par l'Angleterre des droits de belligérance aux nationalistes espagnols; vis-à-vis de la France, les griefs anciens ou récents de Rome seraient répétés, « les choses demeureraient en l'état» et la tension franco-italienne s'accentuerait.

365

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nº 18 (1). *Paris, 14 janvier 1939, 12 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nos 16 à 19 (2).

Vous voudrez bien trouver sous les numéros suivants le texte d'une communication que je vous prie de remettre au Gaimusho après vous être concerté avec votre collègue britannique sur le moment le plus opportun pour effectuer votre démarche.

Veuillez me faire connaître par le télégraphe la date à laquelle vous aurez saisi le gouvernement japonais de la communication dont il s'agit. Ainsi que l'a suggéré, pour sa part, le gouvernement britannique, son texte sera publié à Paris vingt-quatre heures après sa remise.

« Conformément aux instructions qui m'ont été adressées, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que les récentes déclarations officielles du gouvernement impérial sur la politique qu'il entendrait suivre en Extrême-Orient ont retenu la particulière attention du gouvernement de la République.

« Il est apparu au gouvernement de la République que la politique ainsi définie serait peu compatible avec les dispositions du traité des neuf puissances.

« Le gouvernement de la République tient à marquer qu'il ne saurait accepter ou reconnaître aucune modification de l'ordre des choses établi en Chine par les traités en vigueur qui ne soit issue d'une consultation préalable des puissances intéressées et dûment acceptée par lesdites puissances. Il persiste à penser que les principes posés dans le traité signé à Washington le 6 février 1922 n'ont rien perdu de leur valeur et que seul le respect de ces principes permettrait de régler d'une manière satisfaisante pour les tierces puissances les différents problèmes qu'a soulevés l'action entreprise en Chine par le Japon.

« Le gouvernement de la République se refuse à croire que le gouvernement impérial se propose de dénoncer unilatéralement les dispositions contractuelles auxquelles il a librement souscrit ou qu'il ait l'intention, en modifiant l'état de choses auquel se réfèrent ces dispositions, de mettre les autres puissances parties à ces accords devant un fait accompli de nature à porter un grave préjudice à leurs intérêts.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Du 11 janvier, ci-dessus publié sous le nº 335.

« Au cas où le gouvernement impérial estimerait que le cours des événements en Extrême-Orient comporte une mise au point des dispositions du traité de Washington, son premier soin serait sans doute de communiquer aux puissances signataires de ce traité les suggestions qui lui paraîtraient opportunes.

« Dans cette même hypothèse, le gouvernement français ne manquerait point de soumettre les vues exposées par le gouvernement impérial au plus attentif examen » [1].

366

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 118 à 122. *Berlin, 14 janvier 1939, 21 h. 27.*

Mon collègue polonais, que j'ai vu ce matin, m'a fait en substance les déclarations suivantes sur l'entretien que son ministre des Affaires étrangères a eu le 7 de ce mois avec le Chancelier à Berchtesgaden [2] et auquel il a lui-même assisté.

M. Beck, qui avait été depuis un certain temps déjà invité par M. Hitler, a profité de son passage en Allemagne pour lui rendre visite.

La conversation, qui a duré deux heures, a conservé un caractère général et a porté sur l'ensemble des questions intéressant les deux pays sans qu'aucune n'ait été plus spécialement traitée.

Les deux interlocuteurs ont été tout d'abord d'accord pour estimer que le traité de 1934 devait demeurer à la base des rapports entre les deux pays. Le Chancelier a souligné les services que cet accord avait déjà rendus, les difficultés qu'il avait permis d'aplanir, et a assuré M. Beck que l'esprit d'amitié qui avait présidé à sa conclusion continuerait à animer le gouvernement allemand dans ses relations avec Varsovie. Il a notamment reconnu à nouveau la nécessité pour la Pologne d'avoir un accès à la mer.

On a ensuite abordé la question de Gdansk. C'était évidemment là — a observé M. Lipski — le point névralgique. Toutefois, le Chancelier n'a pas contesté la réalité de nos intérêts, ni l'importance que présente l'hinterland polonais pour ce port, et il n'en a pas mis le statut en cause.

En ce qui concerne Memel, le Chancelier a déclaré « qu'il n'y avait pas de problème, que d'ailleurs la Lithuanie se montrait beaucoup plus compréhensive et prête aux concessions ».

(1) Le texte de cette communication était reproduit par l'agence Havas le 20 janvier, à 12 h. 45.
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345; ci-après les nos 378, 382.

M. Hitler a fait ensuite un long exposé de ses vues sur les problèmes de l'Europe centrale et orientale, et s'est exprimé avec une particulière netteté sur la question de l'Ukraine: « Tout ce que l'on écrit à l'étranger à ce sujet, a-t-il dit, n'a rien à voir avec la réalité! Il n'est en aucune manière question pour l'Allemagne d'intervenir pour la création d'une grande Ukraine. C'est là un sujet qui n'appartient pas au domaine de l'actualité ».

En ce qui concerne spécialement l'Ukraine subcarpathique, le Chancelier a déclaré qu'il n'y portait « aucun intérêt politique » et que l'Allemagne n'avait eu d'autre souci que de se comporter loyalement envers la Tchécoslovaquie.

De son côté, M. Beck a indiqué que l'accord polono-soviétique [1] avait eu pour seul objet de normaliser les relations de la Pologne avec un voisin dont celle-ci devait bien tenir compte, étant donné l'étendue des frontières communes. Il n'a été question au cours de l'entretien, ni de la Méditerranée, ni de l'Afrique.

M. Lipski, qui a cité à plusieurs reprises les expressions allemandes employées par le Chancelier, m'a paru s'exprimer assez ouvertement, bien qu'évidemment il ne m'ait pas tout dit et qu'il ait notamment passé sous silence tout ce qui a pu être débattu au sujet de l'Europe centrale et sud-orientale. Je n'ai eu l'impression d'une certaine réticence de sa part que sur la question de Gdansk.

En somme, ai-je conclu, conversation satisfaisante, avec peut-être une réserve pour Gdansk?

« Oui, m'a-t-il répondu; et encore sur ce dernier point nos concessions ne vont-elles pas au-delà d'une entière liberté d'action laissée à la Ville pour s'administrer suivant les principes et les méthodes du national-socialisme, sans qu'il soit touché, au moins provisoirement, au statut international. L'entretien a d'ailleurs fait apparaître que, si celui-ci était un jour en cause, on pourrait s'orienter vers un accord germano-polonais ».

Je ne suis pas certain que cette orientation ne soit pas prise d'ores et déjà.

De la conversation de M. Lipski, qui pourra servir de recoupement aux renseignements que recueillera M. Léon Noël, j'ai l'impression d'ensemble que l'entretien de Berchtesgaden était demeuré assez général et que les deux interlocuteurs avaient sans doute voulu éviter de s'engager trop avant. Il est à noter que même pour la question de l'Ukraine sur laquelle M. Hitler aurait été plus précis, l'affirmation que celle-ci n'est pas actuelle ne spécifie pas qu'elle ne soit pas à l'étude.

[1] Allusion au communiqué soviéto-polonais, du 26 novembre : voir au tome XII de la présente série les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

367

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 166 (1). *Rome, 14 janvier 1939* (2).

Sous réserve des précisions ultérieures qui complèteront les indications sommaires dont lord Halifax m'a fait part (3), il est permis de penser, dès maintenant, que la rencontre de Rome n'a pas répondu aux espoirs de M. Mussolini.

Celui-ci s'est lancé dans une entreprise qui a manifestement pour but d'obtenir à son profit, et au détriment de la France, une modification de l'état des choses et du rapport des forces en Méditerranée et en mer Rouge. Il veut prouver ainsi que la politique de l'axe Rome-Berlin, si peu sympathique à son propre peuple, est avantageuse non pas seulement pour l'Allemagne, mais également pour l'Italie, qui va, désormais, en récolter les fruits.

On ne risquera guère de se tromper, si l'on suppose qu'en invitant les ministres britanniques à une visite démonstrative dans sa capitale, il se proposait de distendre l'amitié franco-anglaise, d'attirer à lui la Grande-Bretagne, de tâter jusqu'à quel point celle-ci était solidaire de sa voisine d'outre-Manche et disposée, le cas échéant, à la défendre, d'observer comment elle réagissait, à l'idée d'une modification de l'équilibre méditerranéen, de l'octroi des droits de belligérance au général Franco, de l'amener à intervenir dans le conflit entre la France et l'Italie, pour peser sur la France, pousser notre pays à des concessions, soit directement, soit par le moyen d'une conférence, placée sous l'égide de « l'esprit de Munich », tel, du moins, qu'on le conçoit à Rome.

A ces divers égards, M. Mussolini n'a pu qu'être déçu.

La solidarité franco-britannique n'a pas faibli; elle s'est, au contraire, affermie et affirmée.

A la notion élastique de l' « équilibre », ou de la « paix dans la justice », qui ouvre la porte à toutes les prétentions, il semble que les ministres anglais aient opposé celle du *statu quo*, inscrite dans les accords de Pâques; et le Duce a renouvelé sa promesse de la respecter.

Il n'a pas été question de reconnaître les droits du belligérant au général Franco.

Il n'a pas été question d'exercer une médiation dans le conflit entre l'Italie et la France, ni d'obtenir de celle-ci des concessions. Le chef du gouvernement fasciste a reçu, au contraire, le conseil de calmer sa presse, de ne pas

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**
(2) **Par courrier, en clair.**
(3) **Sur ces indications, voir ci-dessus les nos 359, 360.**

aggraver le différend et de rechercher la première occasion favorable d'un contact direct.

On comprend, dans ces conditions, la mauvaise humeur que de nombreux témoins des divers épisodes de la rencontre de Rome ont cru relever sur les visages de M. Mussolini et du comte Ciano.

Mais cette mauvaise humeur ne dispense pas de se demander, elle incite plutôt à rechercher ce que l'Italie va faire demain.

M. Mussolini a juré ses grands dieux qu'il était attaché à la paix, qu'il demeurerait fidèle aux termes du traité italo-anglais, et qu'il n'aggraverait pas le conflit franco-italien.

At-il été sincère? Lord Halifax lui-même, si peu enclin à soupçonner la mauvaise foi des dictateurs, n'en a pas paru convaincu (1).

Il se peut, en effet, que le Duce n'ait donné aux Anglais des apaisements d'ordre général qu'afin que ceux-ci partissent contents, que la faculté de continuer, par la suite, d'agir sur eux fût ménagée et que le peuple de la Péninsule ne s'aperçût pas trop de l'échec, au moins momentané, des plans de son chef.

On ne saurait manquer de noter combien M. Mussolini s'est peu découvert, combien il a laissé dans l'ombre ses intentions et ses projets d'avenir. La seule précision qu'il ait fournie est qu'il ne ferait rien avant la victoire définitive des nationalistes espagnols. Qu'attend-il de la France? Que lui réclame-t-il? Dans quelle mesure les développements d'un Gayda et d'un Ansaldo expriment-ils la réalité de ses revendications? Nous l'ignorons après comme avant la visite des ministres britanniques.

Le Duce a déclaré qu'il n'envenimerait pas les campagnes de sa presse. Mais comme il a dit en même temps que ces campagnes ne constituaient qu'une réponse légitime aux provocations de la presse française, il lui sera toujours facile de prétendre qu'il a tenu parole et de rejeter sur nous la responsabilité d'une accentuation des polémiques.

Est-il vraiment, comme il l'a répété plusieurs fois à ses interlocuteurs, attaché à la paix?

Sans doute, si une guerre présente, à ses yeux, trop de risque et trop de danger.

Pour entreprendre une guerre, il a besoin, entre autres conditions, du désintéressement, au moins relatif, de l'Angleterre et de l'appui total de l'Allemagne.

Le désintéressement relatif de l'Angleterre, il lui est difficile d'y compter beaucoup après la rencontre de Rome.

L'appui total de l'Allemagne lui est-il acquis? On recueille ici, à cet égard, deux séries d'informations contradictoires.

Selon les uns, l'ambassadeur von Mackensen lui aurait transmis des avis de prudence. Selon les autres, M. Hitler s'apprêterait, au contraire, à couvrir son partenaire de sa protection, à renforcer, le 30 janvier prochain, au Reichstag, l'expression de l'intime cohésion de l'Axe et à notifier au monde que l'année 1939 devra être « l'année de l'Italie » (2).

(1) Voir ci-dessus le n° 359.
(2) Voir ci-dessus le n° 351.

Il est possible que M. Mussolini considère que la déception qu'il a essuyée du côté de l'Angleterre sera suffisamment compensée par un accord plus étroit avec l'Allemagne et ses satellites.

C'est là qu'est, en réalité, le nœud du problème de l'avenir.

Ou bien M. Mussolini obliquera et s'orientera dans le sens de la paix et, s'accommodant du succès militaire de Franco, s'efforcera d'arriver, par une négociation, à une formule acceptable pour nous;

Ou bien, furieux des résistances rencontrées et s'obstinant dans son erreur, il ira plus loin encore dans sa collaboration avec le Reich, il s'efforcera de la pousser jusqu'à l'alliance militaire offensive et défensive; il tentera de transformer de la même façon le pacte antikomintern et, tout en continuant d'assurer les Anglais naïfs de la pureté de ses sentiments pacifiques, il travaillera avec le concours plus ou moins avoué de la Hongrie, de la Pologne et de la Yougoslavie, à forger l'instrument de ses ambitions méditerranéennes et de ses rancunes contre la France.

Je ne dirais pas que cette dernière hypothèse soit celle qui ait le plus de chances de se réaliser, mais je ne crois pas non plus qu'on doive la tenir pour invraisemblable.

368

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 15. *Rome, 14 janvier 1939.*

Je me réfère à mon télégramme nº 13 (1).

D'après les indications que j'ai recueillies tant à la secrétairerie d'État qu'à la légation de Grande-Bretagne, la visite au Vatican des hommes d'État anglais a donné lieu à l'expression réciproque de doléances sur le compte de l'Allemagne hitlérienne. L'on peut dire, en quelque sorte, que les interlocuteurs, à commencer par le Saint-Père et M. Chamberlain, se sont notamment rencontrés dans une aversion commune des procédés nazis et dans l'exaltation des doctrines et des attitudes qui sont précisément à l'opposé de l'idéologie brutale et totalitaire de l'hitlérisme.

Le Premier ministre anglais, m'a dit Mgr Tardini, s'est montré préoccupé de la mentalité du chancelier Hitler. M. Chamberlain le tient pour « un exalté et un malade », contre lequel l'Angleterre doit se prémunir par une préparation vigilante.

Mgr Tardini partageait cette manière de voir. Il constatait en outre que « l'Italie est absolument et dans tous les domaines inféodée à l'Allemagne ». Cela était « d'une triste évidence » et entraînait pour l'avenir de graves conséquences.

(1) Du 12 janvier, non retrouvé. Il y était vraisemblablement fait allusion à une visite au Pape des ministres britanniques.

369

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 10 à 14 (1). Confidentiel. *Belgrade, 15 janvier 1939* (2).

J'ai été reçu hier par le Prince. Après des paroles d'extrême courtoisie pour les égards qui lui ont été témoignés à son trop court passage à Paris (3) et après m'avoir exprimé la satisfaction que lui avaient causée les entretiens avec M. le Président de la République, M. Chautemps et Votre Excellence, la conversation du Prince a porté sur les problèmes de politique intérieure et extérieure auxquels il a actuellement à faire face. Je l'ai trouvé plus préoccupé que d'habitude mais aussi plus ouvert à notre égard. Il m'a fait remarquer qu'il revenait de Roumanie, qu'il en était en trois mois de temps à sa deuxième visite au roi Carol et que l'on pouvait et devait voir là son intention bien arrêtée de ne pas se laisser dévier, quelles que soient les tentations qui peuvent lui être offertes par ailleurs, de la politique d'étroite solidarité qu'il n'a cessé de pratiquer avec la Roumanie, la Turquie et la Grèce. Le jeu évident de la partie adverse (Hongrie et Bulgarie) actuellement soutenue plus que jamais par l'Italie est, m'a-t-il dit, de porter un coup à l'Entente balkanique en cherchant à obtenir que la Yougoslavie donne au maintien de cette coopération un signe de moindre intérêt : c'est pour bien marquer à Rome qu'il ne se prêtera pas à ce jeu qu'il a tenu à aller revoir le roi Carol (4) avant la visite de M. Ciano à M. Stoyadinovitch (5). En ce qui concerne le rôle de dissolvant que l'on cherche depuis trop longtemps à Berlin et à Rome à faire jouer à la Yougoslavie, je n'ai pu que rendre hommage à la perspicacité (fût-elle hélas! un peu tardive) du Prince et ai abondé dans son sens quant à la nécessité de maintenir l'Entente balkanique et plus particulièrement dans le cadre de cette Entente les liens spéciaux, vestiges de la Petite Entente, qui unissent son pays à la Roumanie. Une remarque qu'il m'a faite sur le charme « professionnel » du roi Boris et sur la façon dont celui-ci profite de ses origines dynastiques bigarrées (6) pour se faire passer Français en France, Anglais en Angleterre, Allemand en Allemagne, me porte à croire que le prince Paul serait tenté de nous mettre en garde contre les menées souterraines de son auguste voisin.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Le *Temps* du 8 décembre, p. 8, annonçait la récente arrivée du Prince-régent, qui eut un entretien avec le ministre des Affaires étrangères et fut reçu à déjeuner à l'Élysée.
(4) Le 9 janvier, le prince régent de Yougoslavie assistait à une chasse organisée en Roumanie en son honneur par le roi Carol.
(5) Sur cette visite, qui devait se dérouler du 19 au 22 janvier, voir ci-après les nos 412, 416, 433.
(6) Le roi de Bulgarie appartenait en effet à la famille de Saxe-Cobourg et Gotha, apparentée à de nombreuses familles royales d'Europe.

Du point de vue de nos négociations commerciales et financières (1), le Prince m'a paru fort satisfait des indications qu'il avait reçues récemment de Paris et voit dans la réunion récente d'un Conseil des ministres restreint chargé plus spécialement d'étudier ce problème, un témoignage d'intérêt et d'amicale compréhension permettant d'espérer une heureuse issue des pourparlers. Il est très reconnaissant à M. le Président du Conseil et à Votre Excellence d'y porter une particulière et personnelle attention.

Pour ce qui est de la situation intérieure, le prince Paul discerne mal les bases sur lesquelles pourrait être actuellement conclue une entente avec Matchek; celui-ci continuerait en effet d'avoir des exigences d'ordre constitutionnel risquant aux yeux de la Couronne et surtout après le précédent tchécoslovaque de mettre en cause non seulement l'unité mais l'existence même du Royaume (2). Le Prince n'en continue pas moins ses contacts avec le chef du parti paysan croate dont il estime par ailleurs le caractère et la parfaite bonne foi.

370

M. KNOBEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CHANGHAÏ,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 93 S à 96 S. *Changhaï, 16 janvier 1939, 14 h. 45*

(*Reçu :* 15 h. 45, 17 h. 30, 18 h. 20.)

Suite à mon télégramme nos 90 à 92 S (3).

D'autre part, un de nos compatriotes correspondant du *Journal de Changhaï,* qui vient de rentrer d'un voyage au Japon, m'a donné les impressions suivantes qu'il a recueillies :

Quoique la masse ne ressente pas encore les conséquences d'un temps de

(1) Comme suite à la visite en Europe centrale de la mission économique dirigée par M. Alphand, des négociations commerciales avaient été prévues à Paris entre délégations française et yougoslave (voir, au tome XII de la présente série, le no 278 (et note); ci-dessus les nos 12, 46, 220).

Le 13 janvier, le Conseil des ministres examinait les demandes de réduction tarifaires et d'augmentation des contingents présentées par la délégation yougoslave. Le ministre français du Commerce estimait que pour satisfaire ces demandes, il fallait accroître d'environ 200 millions de francs les importations de produits yougoslaves. Ce but pouvait être atteint par des ristournes sur les droits de douane en ce qui concernait bois et maïs yougoslaves, par des mesures fiscales prises à Belgrade, enfin par l'accroissement des achats de produits minéraux et de métaux en Yougoslavie. (Lettre du ministre du Commerce au président du Conseil, du 20 janvier.)

Sur cette négociation, voir également ci-après les nos 451, 461.

(2) Le ministre de France à Belgrade annonçait, le 16 janvier, par télégramme nos 16-19, la réunion de la nouvelle Skoupchtina et le refus du parti paysan-croate de prendre part aux travaux de la Chambre. Une résolution de ce parti contenait notamment l'affirmation solennelle du droit des Croates à disposer d'eux-mêmes.

(3) Du même jour, non reproduit. Ce télégramme exposait les projets économiques japonais en Chine du nord, d'après lesquels les principes de porte ouverte et d'égalité des chances seraient respectés à condition que les étrangers ne prétendent pas obtenir grâce à leurs investissements « des positions de contrôle technique ou financier et encore moins d'influence politique ». Les Nippons se proposaient d'« établir un régime permanent de restrictions très graves pour la liberté du commerce étranger en Chine du nord ».

guerre, un mouvement s'amorce au Japon pour obtenir une fin des hostilités : la marge du standard de vie en temps de paix et en temps de guerre est trop faible pour qu'on en puisse obtenir de larges ressources par des mesures restrictives.

La période de grandes opérations en Chine serait terminée afin que les troupes impériales puissent se consacrer à la pacification par la réduction des guérillas. On espère seulement que le prix de cette pacification ne sera pas plus élevé que celui des hostilités proprement dites.

D'une conversation avec M. Hidaka, chef du bureau économique de l'organisme de liaison (armée-marine-Gaimusho), notre compatriote a appris que les autorités cherchent à résoudre la question de la liberté de navigation et de commerce sur le Yang-Tsé-Kiang, l'attitude anglo-américaine ayant produit une grosse émotion dans les milieux dirigeants.

La solution est subordonnée :

1° Aux nécessités militaires (possibilités de navigation après disparition des mines et large ouverture des barrages, anéantissement sur les deux rives du fleuve des guérillas chinoises qui pourraient se ravitailler en armes par des navires étrangers, etc,);

2° A la découverte d'une formule mettant étrangers et Japonais sur un pied d'égalité pour éviter que les Chinois donnent la préférence du commerce aux premiers, au détriment des seconds;

3° A la création d'un système de contrôle des devises empêchant que le profit provenant des échanges de devises étrangères et de la monnaie nationale n'aille au gouvernement chinois. Les opérations devraient donc être faites presque exclusivement par des banques japonaises.

Si les solutions de ces divers problèmes paraissent encore bien lointaines, le fait qu'elles aient été signalées à mon interlocuteur par M. Hidaka indique que le Japon n'envisage plus une simple fin de non-recevoir aux réclamations des puissances.

371

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 142, 143. *Londres, 16 janvier 1939* (1).

(*Reçu* : 19 h. 30, 19 h.)

Je me réfère au télégramme n° 66 de notre chargé d'affaires à Berlin (2).

Le Foreign Office interprète comme nous l'attitude adoptée par la presse allemande vis-à-vis des revendications continuelles de l'Italie. Les bureaux... (3)

(1) **Par fil.**
(2) **Du 10 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 330.**
(3) **Lacune de déchiffrement.**

que, si nous savons nous montrer suffisamment fermes, le Reich se bornera à prêter en apparence son appui aux prétentions italiennes tout en donnant à Rome dans la coulisse des conseils de modération.

En ce qui concerne l'orientation même de la politique étrangère allemande, les fonctionnaires compétents semblent croire que M. Hitler n'a encore pris aucune décision définitive pour 1939. Suivant qu'il dirigera ses regards vers l'Orient ou vers l'Occident, il peut être amené à souhaiter ou non un conflit dans la Méditerranée. Si l'Allemagne devait s'en prendre à la Pologne ou à la Roumanie, on pourrait concevoir qu'elle désirât voir l'attention de la France et de la Grande-Bretagne occupée en Méditerranée, mais sans aller jusqu'au conflit qui obligerait sans doute le Reich à lutter sur deux fronts. Si au contraire le Führer cherchait à réaliser ses aspirations aux dépens des puissances occidentales, il aurait évidemment intérêt à pousser l'Italie à des opérations militaires contre la France.

372

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 191. *Rome, 16 janvier 1939, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

De très bonne source allemande, il m'a été déclaré qu'au cours de son récent entretien avec le colonel Beck [1], M. Hitler avait donné à son interlocuteur l'assurance qu'il ne songeait à régler, par surprise ni par violence, ni la question de Dantzig, ni celle du Couloir, ni celle de l'Ukraine.

[1] Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366; ci-après les nos 378, 382.

373

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 184 à 186. *Rome, 16 janvier 1939.*

La note officieuse publiée par l'*Informazione diplomatica* (1) et reproduite par toute la presse italienne d'aujourd'hui donne des entretiens qui viennent d'avoir lieu à Rome un résumé conforme aux indications que m'avait communiquées lord Halifax (2).

Je remarque que la thèse qui y est exposée sur les rapports franco-italiens est exactement celle que le comte Ciano et M. Mussolini avaient soutenue devant moi. L'Italie n'abordera pas la question de ses rapports avec la France avant la victoire définitive du général Franco.

Si l'on se demande ce que recouvre cette formule, il apparaît que M. Mussolini compte sur le surcroît d'autorité et de prestige que lui vaudra le succès du camp auquel il a fourni sa caution morale et son aide matérielle. Mais il est non moins évident qu'il calcule qu'une fois la Catalogne tombée, les troupes nationalistes espagnoles et les troupes italiennes seront en mesure d'exercer une pression sur notre frontière des Pyrénées. A ce moment, d'ailleurs, l'aviation italienne sera encore installée aux Baléares. Dans ces conditions, et pour peu que l'Angleterre soit molle et l'Allemagne pressante, le Duce prévoit que la France viendra facilement à composition. C'est ce qui lui permet de dire qu'il ne veut pas la guerre et qu'il n'y aura pas de guerre. C'est également la conviction qui anime le comte Ciano et dont on recueille l'expression dans son entourage.

L'un et l'autre se gardent bien, du reste, de préciser les revendications qui, le moment venu, nous seront signifiées. Peut-être la prochaine réunion du grand Conseil fasciste, fixée au 4 février, nous éclairera-t-elle à ce sujet? Dès

(1) Cette note rendait compte des récents entretiens italo-britanniques de Rome. Elle rappelait qu'en ce qui concernait les rapports anglo-italiens, il n'y avait rien de spécial à discuter », ces rapports ayant été définis par les accords du 16 avril précédent. Tandis que le Premier britannique avait fait allusion aux étroites relations unissant Londres et Paris, ses interlocuteurs avaient déclaré que la base de la politique italienne « demeur(ait) dans l'axe Rome-Berlin ». Sur le chapitre espagnol, le Duce avait répété que les derniers légionnaires seraient rapatriés lorsque « les rouges » en feraient autant et que le général Franco se verrait reconnaître les droits de belligérance. Une intervention sur une vaste échelle de la part de gouvernements amis des républicains amènerait l'Italie à reprendre sa liberté. En matière de rapports franco-italiens, ce ne serait qu'à la fin de la guerre civile qu'il serait possible de revoir la situation : en attendant, « il n'était pas absolument indiqué de parler d'arbitrage, de médiation, de conférence à quatre et encore moins à trois ». Après la rencontre Chamberlain-Mussolini, « tout pessimisme, de même que tout optimisme excessif seraient prématurés ».

(2) Sur ces indications, voir ci-dessus les nos 359, 360.

maintenant, il est probable que le programme italien ne s'écartera pas beaucoup de ce que les journalistes officieux nous ont fait connaître.

On constate, en tout cas, que les amis que nous avons en Italie sont inquiets de l'avenir. Selon eux, la visite de M. Chamberlain, malgré les déceptions qu'elle a causées, n'aurait en rien modifié les projets de M. Mussolini. Elle aurait seulement mis fin à l'espoir qu'une médiation britannique pût résoudre la crise franco-italienne, avant que celle-ci n'atteignît toute son acuité.

374

M. JULES HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BARCELONE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 52 à 57[1]. *Barcelone, 16 janvier 1939* [2].

La tournure qu'ont prise les opérations militaires de ces derniers jours [3] permet difficilement d'envisager que les troupes gouvernementales puissent rétablir une situation de plus en plus périlleuse. Aussi grande qu'ait pu être la résistance et les détails manquent à cet égard, l'armée de Negrin n'a pu faire front devant un ennemi puissamment outillé et préparé sans doute pour une offensive de longue haleine. Le corps italien est excellemment muni en matériel de guerre et sa division motorisée est particulièrement efficace. Chaque jour, souvent sans combat, l'armée républicaine démunie de canons, de mitrailleuses et même de fusils à dû céder du terrain. Ses hommes ne pouvaient rien contre la machine.

Il est impossible de donner aucune indication sur la durée possible de la résistance. La chute de Barcelone [4] paraît en tout cas certaine.

Une capitulation suivant de près cet événement paraît exclue de la pensée des dirigeants. M. Negrin, que j'ai vu ce matin, m'affirme qu'il est résolu à lutter :

« Nous lutterons avec tous les moyens dont nous disposons, m'a-t-il affirmé avec force, bien que privés du matériel de guerre que nous attendons toujours. Nous céderons encore du terrain, m'a-t-il dit en me montrant sur la carte les différentes lignes de résistance prévues. De nouvelles fortifications vont être aménagées. Toute la population disponible devra y travailler deux heures par jour. Si nous devions perdre la capitale, notre armée se replierait vers le

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil, en clair.
(3) Tandis que les troupes républicaines déclenchaient le 5 janvier une offensive sur le front d'Estramadure, les nationalistes s'emparaient de Borjas Blancas (6 janvier), Montblanch (12 janvier), Tortosa (13 janvier) et Tarragone (15 janvier).
(4) Où les troupes nationalistes pénétraient le 26 janvier.

Nord où toutes les dispositions sont prises en vue de la défense. Si les circonstances l'y obligent, le gouvernement s'y transportera. Nous ne voulons pas abandonner la Catalogne aussi longtemps qu'il y aura une frontière, car c'est pour nous la seule voie de communication avec l'extérieur. Comme vous l'avez sans doute entendu dire, on nous prête beaucoup d'intentions mais telle est ma ligne de conduite bien arrêtée ».

« Supposez, lui dis-je, que vous perdiez toute la Catalogne ». « Dans ce cas, répondit-il sans hésiter, nous transporterions la lutte dans le Sud ».

Dans cette hypothèse la guerre pourrait durer encore un certain temps, mais elle se poursuivrait dans des conditions bien désavantageuses pour les républicains, étant donné d'une part le retentissement considérable qu'aura eu dans toute l'Espagne la prise de Barcelone; étant donné d'autre part la pénurie des ressources gouvernementales aussi bien en matériel de guerre qu'en ravitaillement et en moyens de transport, sans compter les difficultés de tous ordres auxquelles pourraient se heurter les opérations militaires sur d'autres fronts.

Les possibilités d'une victoire complète de Franco sont donc aujourd'hui plus grandes qu'elles n'ont jamais été. Les conséquences ne peuvent manquer de nous préoccuper, ainsi que les Anglais. Une fois les troupes italiennes à Barcelone, Mussolini ne tentera-t-il pas d'y établir une base menaçante pour la France? Cette installation italienne accentuerait le déséquilibre méditerranéen amorcé déjà par la quasi-occupation de Majorque. Elle constituerait une nouvelle modification du *statu quo* prévu dans l'accord anglo-italien.

En présence d'une telle éventualité, sans qu'il m'appartienne de faire des suggestions à Votre Excellence, ne pourrions-nous dès maintenant nous concerter avec le gouvernement britannique en vue d'une action commune auprès du gouvernement de Burgos? Nos deux gouvernements pourraient faire savoir au général Franco, dont le succès est en grande partie le résultat de la violation par l'Italie des décisions du comité de Londres respectées par la France et la Grande-Bretagne, qu'ils ne sauraient demeurer indifférents à la présence d'un corps italien d'occupation en Catalogne? Si, comme il l'a proclamé à plusieurs reprises, le général Franco n'entend aliéner aucune portion du territoire espagnol ni accepter que des hypothèques au profit de l'étranger pèsent sur son pays; si d'autre part, comme il l'a également affirmé, son désir est de voir se retirer d'Espagne tous les éléments étrangers qui y ont combattu, l'appui moral de la Grande-Bretagne et de la France, qui répondrait certainement aux sentiments de nombre de nationalistes espagnols, ne lui serait-il pas utile pour arriver à ce double résultat? Une conversation franco-anglaise avec lui ne faciliterait-elle pas le règlement d'une situation dont le maintien serait en contradiction avec la politique qu'il a définie et avec les intérêts nationaux qu'il prétend sauvegarder?

Cette conversation serait d'autant plus souhaitable que les succès déjà remportés par Franco pourront peut-être l'amener ... [1] son intransigeance quant aux conditions d'un règlement du conflit.

[1] **Lacune de déchiffrement.**

Je me permets de suggérer par ailleurs qu'un appel franco-anglais, auquel le gouvernement des États-Unis pourrait peut-être s'associer, soit immédiatement adressé au général Franco pour lui demander d'épargner à Barcelone les exécutions qu'ont connues d'autres villes espagnoles, notamment Bilbao, et d'éviter des bombardements inutiles, de faire preuve de clémence et de renoncer à toute mesure de persécution et de vengeance. Cet appel revêtirait avant tout un caractère humanitaire. Mais il présenterait pour la France un intérêt particulier, car c'est sur notre territoire que tenteraient de se réfugier en masse tous les Espagnols menacés et terrorisés actuellement en Catalogne.

375

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 195 à 197 (1). *Rome, 17 janvier 1939.*

Le comte Ciano a appelé l'ambassadeur d'Angleterre hier à midi.

Il lui a dit que, selon les informations qui étaient parvenues à Rome, non seulement des armes et des munitions étaient en hâte envoyées de France aux défenseurs de la Catalogne, mais il y avait lieu de penser que la frontière des Pyrénées allait être ouverte et même que des divisions allaient être lancées au secours des républicains (2). Si ces éventualités se produisaient, il était certain que M. Mussolini enverrait, de son côté, trente bataillons qui étaient, dès maintenant, prêts et n'attendaient qu'un signal.

Lord Perth a aussitôt alerté Londres qui a dû se mettre en communication avec Paris. J'ai déclaré, pour ma part, à lord Perth que je ne tenais pas pour probable l'ouverture de la frontière et l'envoi de divisions régulières, mais qu'à force de célébrer la participation des légionnaires aux opérations en cours, et notamment leur entrée triomphale à Tarragone (3), l'Italie finirait par amener les événements qu'elle prétend vouloir éviter. Lord Perth déplore, du reste, lui-même ces communiqués, dont M. Chamberlain aurait signalé à M. Mussolini les inconvénients, et qui paraissent à l'ambassadeur d'autant plus fâcheux qu'ils laissent croire que l'armée de Franco comprendrait beaucoup d'Italiens, alors qu'il n'y en aurait pas plus d'une division, en dehors d'un personnel de spécialistes.

Lord Perth regrette non moins vivement les appréciations injurieuses pour l'armée et la marine italiennes qui ont été publiées dans l'*Ordre* et dans *Paris-Midi* (4). Il considère qu'on ne saurait sous-estimer l'effet d'exaspération produit en Italie par ces injures. Je lui ai répondu qu'à supposer que

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Des accusations analogues avaient été formulées par le Duce : voir ci-dessus le n° 359
(3) Tombée aux mains des nationalistes le 15 janvier.
(4) Sur ces « appréciations », voir ci-dessus le n° 360 (note).

celles-ci fussent lancées volontairement par des gens désireux d'envenimer la situation et de pousser au conflit, la manière dont les autorités italiennes les accueillaient et les propageaient dans leur pays témoignait d'un bien grand empressement à faciliter les desseins de ces fauteurs de trouble.

376

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 198, 199 [1]. Réservé. *Rome, 17 janvier 1939, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Au cours de la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec l'ambassadeur d'Angleterre, j'ai demandé à celui-ci s'il n'y avait pas lieu de craindre à son avis qu'après la chute de la Catalogne, l'armée de Franco et les troupes italiennes ne se portassent à la frontière des Pyrénées et que ce moment ne fût précisément choisi par M. Mussolini pour notifier à la France des exigences inadmissibles.

Lord Perth m'a répondu qu'il n'avait aucune crainte de la guerre, car le général Franco refuserait certainement de se livrer à aucun geste agressif envers la France et les Italiens n'étaient pas en mesure de l'y contraindre.

Et, d'autre part, en présence des assurances réitérées de la volonté du Duce de respecter l'accord anglo-italien, on pouvait penser que les exigences de l'Italie se tiendraient dans des limites relativement raisonnables.

377

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 154. Secret. *Londres, 17 janvier 1939, 20 h. 15* [2].

Certaines indications parvenues à la connaissance du Foreign Office confirment les informations publiées par l'agence Reuter sur des concentrations de troupes italiennes en Éthiopie dans les régions voisines de la Somalie française [3].

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par fil.
[3] Ces informations étaient transmises par une dépêche de l'agence en provenance de Djibouti. A Paris les « milieux autorisés » les démentaient, affirmant que la situation à la frontière de l'Éthiopie et de la Côte des Somalis était normale (le *Temps* du 15 janvier, p. 2).

378

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nº 141 (1). *Berlin. 17 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 18, 11 h.)

M. Szczeniowski, chargé d'affaires de Pologne à Prague, actuellement de passage à Berlin, a donné à l'un de mes collaborateurs, qu'il connaît depuis longtemps, quelques indications sur l'entretien que M. Beck a eu, le 7 janvier, avec le chancelier Hitler et sur les vues de son gouvernement au sujet de l'Ukraine (3).

Ces indications confirment, d'une façon générale, celles de M. Lipski, notamment pour Dantzig (cf. mes télégrammes nos 118 à 122 du 14 janvier) (4). Elles sont plus précises, cependant, en ce qui concerne l'éventualité d'un conflit italo-français. D'après M. Szczeniowski, M. Beck, rappelant les engagements qui lient la Pologne à la France, aurait souligné à M. Hitler le danger de conflagration générale qui pouvait résulter de l'attitude agressive d'une Italie enhardie par le sentiment de l'appui allemand. « Je n'ignore pas, aurait répondu le chancelier du Reich, les engagements de la Pologne, mais soyez sans inquiétude, nous n'en arriverons pas à de telles extrêmités ».

Le chargé d'affaires de Pologne à Prague a parlé ensuite de la question ukrainienne. Il a déclaré que la Pologne n'avait pas renoncé à son projet de frontière commune avec la Hongrie et que l'Allemagne finirait par y donner son consentement, lorsque l'heure aurait sonné d'un compromis dans ce domaine aux dépens de l'Ukraine russe. Il a ajouté qu'il ne pourrait d'ailleurs s'agir pour le Reich que d'avantages économiques, et que la question ne présentait pas encore un caractère d'actualité. « Le pays le plus menacé, actuellement, par la pression allemande, a-t-il conclu, est la Roumanie ».

Il a insisté d'autre part sur l'importance du nouveau traité de commerce négocié en ce moment entre l'U.R.S.S. et la Pologne (5) et qui prévoirait une considérable extension des échanges entre les deux pays.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur l'entretien du chancelier allemand et du ministre polonais, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366; ci-après le nº 382.
(4) Ci-dessus publiés sous le nº 366.
(5) Sur les négociations commerciales soviéto-polonaises, voir ci-dessus le nº 318 (et note).

379

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 213 [1]. Très confidentiel. Réservé. *Rome, 17 janvier 1939.* [2].

(*Reçu :* le 19, 11 h. 20.)

Le conseiller de l'ambassade soviétique a eu hier matin le 16 janvier, un long entretien avec le comte Ciano. D'après les indications que nous a données M. Helphand, le ministre des Affaires étrangères aurait indiqué sans détour que l'on espérait bien à Rome arriver incessamment, grâce aux progrès des troupes du général Franco, à couper l'Espagne républicaine de la France. Il était nécessaire, selon le comte Ciano, que les troupes nationalistes occupassent toute la frontière des Pyrénées, de façon à isoler complètement l'Espagne de la France, car, à ce moment, la question serait définitivement résolue. « Il ne resterait plus dès lors à effectuer à l'intérieur de la péninsule ibérique que des opérations purement policières ». La guerre civile serait ainsi complètement et rapidement liquidée. Le ministre n'a pas nié, d'autre part, que la pression italienne sur nous ne dût s'en trouver accentuée.

En ce qui concerne le problème purement franco-italien, le comte Ciano a répété que l'Italie n'entendait nullement définir ses revendications avant la solution de l'affaire espagnole. Il a dit à plusieurs reprises à son interlocuteur qu'il ne savait pas de quel ordre seraient les réclamations italiennes qui n'avaient pas encore été précisées au sein même du gouvernement fasciste. Il a, toutefois, laissé entendre qu'elles seraient assez vastes. Il a déclaré au conseiller de l'ambassade soviétique qu'il était bien d'accord avec lui sur le fait que la France n'était pas la Tchécoslovaquie et qu'elle ne céderait probablement pas. « A certains égards, les Français feront, sans doute, des concessions, aurait dit le chef du palais Chigi; mais si nos revendications sont vastes, je crois, en effet, qu'il est fort possible qu'ils ne capitulent point. Mais nous, de notre côté, nous ne mollirons pas. »

Le comte Ciano a laissé entendre à M. Helphand qu'on avait au cours des entretiens italo-britanniques, « dont l'atmosphère n'avait pas été fameuse » [3], effleuré la question d'une limitation éventuelle des armements; l'initiative en était venue plutôt du côté italien que du côté anglais. Mais on s'était gardé d'aborder à fond le problème. Il avait été vaguement question d'une éventuelle réunion d'une conférence des quatre puissances occidentales, à laquelle

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 359, 360, 364, 367, 373.

devraient s'adjoindre les États-Unis et l'U.R.S.S. pour traiter, le moment venu, de ce sujet.

A en croire le conseiller soviétique, le comte Ciano se serait montré peu favorable aux projets allemands en Ukraine. Il aurait au surplus, affirmé que l'Allemagne souhaitait la paix; car elle en avait encore besoin pendant deux ou trois ans au moins. Il se serait toutefois déclaré sûr de l'appui absolu du Reich en cas de conflit franco-italien et aurait prétendu que, dans cette hypothèse, les forces germano-italiennes seraient nettement supérieures à celles de la France, dont les troupes étaient bonnes mais dont les contingents diminuaient chaque année, même en y joignant ceux de l'Angleterre qui n'avait pas d'armée. Quant à la Russie, le gouvernement italien ne méconnaissait pas son potentiel de guerre, mais il estimait qu'il était purement défensif.

M. Helphand a emporté de son entretien une impression nettement pessimiste dont il nous a fait part. Je ne puis, naturellement, que lui laisser toute la responsabilité des informations qu'il nous a communiquées, en remarquant qu'il n'est pas improbable qu'il ait voulu, selon la tactique habituelle de la diplomatie soviétique, en accentuer la tendance alarmante.

380

LE LIEUTENANT-COLONEL FLIPO, CHEF PAR INTÉRIM DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 3210/S.E. [1]. Secret. *Prague, 17 janvier 1939.*

(*Reçu :* Cab. min, 24 janvier; 2e bureau E.M.A., 25 janvier.)

Je vous ai rendu compte à plusieurs reprises de la mainmise progressive de l'Allemagne sur la Tchécoslovaquie et de la nécessité pour celle-ci de se plier aux exigences de sa puissante voisine vis-à-vis de laquelle elle est, depuis Munich, sans défense.

Cette emprise allemande s'est déjà manifestée dans tous les domaines : construction d'une autostrade allemande sur le territoire tchécoslovaque, reconstitution d'une nouvelle minorité allemande que le Reich cherche à développer par tous les moyens, entente douanière [2], etc.

Elle vient d'apparaître ces jours-ci dans le domaine militaire, ainsi que je vous en ai rendu compte par mon télégramme du 13 janvier 1939, que j'ai

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] M. Kundt ayant préconisé ouvertement dans l'organe de la minorité germanique un projet d'union douanière germano-tchécoslovaque, le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères de Prague affirmait qu'aucun personnage officiel du Reich n'avait évoqué un tel projet, mais que l'idée venait de certains milieux industriels des deux pays intéressés à la suppression des barrières douanières (télégramme de Prague nº 92, du 11 janvier).

l'honneur de vous confirmer; j'ai en effet appris d'une source digne de la plus grande confiance que la réorganisation de l'armée tchécoslovaque était pour l'instant retardée par des négociations entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, celle-ci demandant que l'organisation en temps de paix de l'armée tchécoslovaque soit conçue de manière à permettre dans le plus bref délai la mise à la disposition de l'Allemagne de 1 million d'hommes en temps de guerre; les Affaires étrangères tchécoslovaques essaieraient de résister, mais les négociations seraient néanmoins assez avancées.

Il n'y a d'ailleurs dans tout cela rien que de parfaitement logique; j'ai tenu néanmoins, et malgré l'excellence de la source qui m'avait fourni ce renseignement, à en faire vérifier l'exactitude auprès du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaques : la réponse de ce dernier, sans être nettement affirmative, n'en constitue pas moins une confirmation suffisante, ainsi que le ministre de France à Prague en a rendu compte à son département.

*
* *

Je crois devoir également mentionner le renseignement ci-après, qui ne présente pas les mêmes garanties que le précédent, mais qui cependant m'a été fourni par une personnalité touchant de très près les milieux gouvernementaux : d'après cette information, l'Allemagne aurait fait savoir qu'elle occuperait immédiatement la Tchécoslovaquie, au cas où l'ex-président Benès se livrerait à une activité politique quelconque en Angleterre ou en Amérique. Il peut se faire qu'il ne s'agisse là que d'une manœuvre d'intimidation; il se peut également que cet avertissement ne fasse que trahir les intentions de l'Allemagne à plus ou moins longue échéance.

*
* *

Si la Tchécoslovaquie est ainsi devenue à proprement parler la vassale de l'Allemagne et si la majeure partie de l'opinion publique accepte, quoique avec tristesse, une politique qui apparaît la seule possible, on commence toutefois à percevoir les premiers symptômes d'une révolte contre la germanisation progressive du pays. Tels sont par exemple les deux articles particulièrement caractéristiques parus dans le *Narodni Politika* du 15 janvier 1939, dont il y a lieu de noter les passages ci-après :

1° *Article intitulé : « Les Allemands de Tchécoslovaquie ».*

«... Dans la situation actuelle, les Allemands de la Tchécoslovaquie doivent être des médiateurs sincères entre les Allemands du Reich et nous; mais pour qu'ils soient à la hauteur de leur tâche, il faut qu'ils changent radicalement de mentalité... Leur premier devoir, dans l'intérêt de nos relations avec le Reich, est de développer chez eux les qualités remarquables du peuple allemand [1]. Il faut que les chefs des Allemands de Tchécoslovaquie insistent

[1] ***Note du document :*** **Ténacité, discipline, justice.**

sur la nécessité de ce changement de mentalité, puisque les chefs de l'élément tchèque et slovaque ne manquent pas une occasion de rappeler la nécessité de se plier aux circonstances... Ainsi, c'est clair; un grand changement est survenu; du côté tchèque, il s'est manifesté tant par la bouche des personnalités responsables, que par l'esprit de discipline et le loyalisme de toutes les couches de la population. Il est par suite indispensable qu'il se manifeste également chez ceux qui se posent comme les porte-parole du peuple allemand dans la nouvelle Tchécoslovaquie ».

2° *Article intitulé : « Relever l'échine ».*

«... Nous sommes à la veille d'une nouvelle mise au point de nos relations économiques et commerciales avec l'Allemagne; des négociations sont déjà en cours... Étant donné la situation prépondérante de l'Allemagne en Europe centrale, ces négociations sont extrêmement importantes. On peut même dire que ce sont les plus importantes que nous ayons jamais menées avec un état étranger... Les chefs du Reich ont déjà dit qu'ils n'avaient aucun intérêt à l'appauvrissement de la Tchécoslovaquie... La Tchécoslovaquie, même après sa mutilation, n'est pas sans avoir une grande importance économique pour l'Allemagne; sa prospérité peut dans une large mesure contribuer à celle de l'Allemagne [1]. Nous sommes restés un état exportateur, et aussi un état importateur qui présente une capacité de consommation non négligeable, et que l'Allemagne ne peut sous-estimer. Il ne serait donc absolument pas dans l'intérêt de l'Allemagne de diminuer cette capacité de production...

« Tout ceci doit être jeté dans la balance dans nos négociations avec l'Allemagne. Nous sommes, à côté d'elle, un petit pays, mais pas tellement petit pour méconnaître notre valeur et pour ne pas savoir relever l'échine dans des situations où certes nous poursuivons nos intérêts, mais dans lesquelles nous apportons en même temps une importante contribution à notre partenaire, avec lequel de plus nous cherchons à réaliser la bonne entente nécessaire ».

(1) *Note du document :* Ceci vient à l'appui de la thèse, déjà formulée, d'après laquelle toute aide économique à la Tchécoslovaquie actuelle constitue une aide indirecte à l'Allemagne.

381

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 47. *Varsovie, 17 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 janvier.)

La formule : « l'Est est calme, tandis que l'Ouest est inquiet » est devenue, pour la presse polonaise, une sorte de slogan. Cette idée donne lieu chaque jour à de nombreux développements. Les différents journaux se plaisent à ce propos à mettre en opposition les situations respectives de la France et de la Pologne.

La France et son empire sont, selon eux, menacés d'un démembrement prochain. La puissance des revendications italiennes, l'appui qu'elles trouveraient auprès de l'Allemagne, le pacifisme dont ferait preuve M. Chamberlain, seraient autant de raisons, qui viendraient à l'appui de cette thèse. Les journaux gouvernementaux mettent en doute la capacité de résistance de la France, la solidité des nerfs de ses habitants. La perspective d'un nouveau Munich leur paraît probable.

« Jusqu'ici, écrit le *Kurjer Poranny* (gouvernemental), l'expérience a montré que c'est celui qui se défend qui paie. Dans le conflit franco-italien, la France est sur la défensive. Le grand jeu a commencé! Une fois encore on le voit, la source de l'inquiétude en Europe n'est pas à l'Est, mais à l'Ouest ».

La presse officielle assure que l'Allemagne est décidée à soutenir les revendications italiennes et qu'elle fera valoir, elle aussi, ses prétentions coloniales. Certains collaborateurs de M. Beck laissent entendre que l'année 1939 sera l'année des questions coloniales et que l'Allemagne se désintéressera des questions orientales, ukrainiennes en particulier. L'officieuse *Gazeta Polska* a mis en vedette sous le titre : « Appui complet du Reich pour l'Italie » l'article publié sur le différend franco-italien, par l'*Information diplomatique* allemande [1].

M. Lytynski se fait particulièrement remarquer par les dépêches, plus ou moins perfidement pessimistes sur la France, qu'il envoie à son journal l'*I.K.C.*

[1] Le 11 janvier, la *Diplomatisch-politische Information*, traitant de la visite à Rome des ministres anglais, indiquait qu'il existait, « dans le bassin de la Méditerranée, un certain nombre de points névralgiques dont l'existence ne saurait être considérée comme satisfaisante ». Parlant du facteur italien, elle déclarait qu'il fallait tenir compte en temps voulu « du fait nouveau que constitue la nation italienne unie, qui se sait appuyée par de puissants amis et qui demande la réalisation de ses aspirations légitimes ».

Après avoir énuméré les revendications italiennes : cession du Sud de la Tunisie et de la Somalie française, le correspondant de l'*I.K.C.* écrit : « On ne trouve ces détails évidemment dans aucun journal. La crise internationale est-elle inévitable? Dans les milieux diplomatiques d'ici, on observait un profond pessimisme. On ressent toujours la crainte que l'Angleterre ne recherche, tôt ou tard, un compromis pour la protéger d'une guerre, à laquelle elle n'est pas suffisamment prête. Dans quelques jours, la situation peut devenir plus tendue qu'en septembre. C'est pourquoi la politique du Quai d'Orsay est très critiquée dans des milieux de plus en plus nombreux. On voit que, malgré la visite de Ribbentrop à Paris, l'Allemagne au lieu de s'intéresser aux questions orientales, comme on l'y invitait, soutient de plus en plus les revendications italiennes ».

La France s'apercevrait donc qu'elle a fait fausse route et l'alliance avec la Pologne reprendrait, pour elle, toute son importance. C'est cette idée que développe toute la presse depuis le discours de M. de Kérillis [1].

Plusieurs journaux indépendants ou d'opposition se félicitent que l'opinion française s'intéresse à nouveau, aux choses de Pologne. La *Polska Zachodnia* note avec satisfaction ce revirement dans la presse française. Mais ce même journal déplore que cette presse ait donné à ses lecteurs des informations tendancieuses sur la situation en Ukraine. La *Polska Zachodnia* se demande quel intérêt pourrait avoir la France à la constitution d'un état indépendant à Lwow et à Kiev. Ce journal estime que tout renforcement de l'Allemagne est une cause d'affaiblissement pour la France, et il regrette les propos « inconsidérés » de notre presse qui sont incompatibles avec des sentiments d'amitié et d'alliance. Le *Warszawski Dziennik Narodowy* (nationaliste modéré) se félicite de voir l'opinion française revenir à une compréhension plus saine des intérêts du pays et de sa mission historique en Europe, et conclut : « L'opinion publique polonaise a toujours hautement apprécié son alliance avec la France, et elle se rend compte que cette alliance est la pierre angulaire de la politique étrangère polonaise. Le resserrement des relations franco-polonaises est une condition indispensable de la sécurité de la Pologne ».

Les sentiments qui inspirent les commentaires de la presse polonaise sont assez complexes. Les Polonais tout d'abord se font un malin plaisir de nous prédire de nombreuses catastrophes, car ils reprochent à notre presse de leur avoir annoncé de désagréables revendications allemandes.

Ils sont incontestablement satisfaits de voir un danger qu'ils redoutent s'éloigner d'eux. La politique de M. Beck se caractérise par un opportunisme assez étroit; une année de gagnée semble à ses partisans une aubaine.

[1] Au cours du grand débat de politique étrangère ouvert à la Chambre le 13 janvier, M. de Kérillis avait dénoncé comme étant celle du Ministre la conception d'un repli de la France sur elle-même. Reprochant à ce dernier d'avoir, au congrès radical de Marseille, parlé non des « alliances », mais des « amitiés » orientales de la France, il marquait que les alliances orientales répondaient à une conception traditionnelle de la politique étrangère de la France, et que M. Georges Bonnet abandonnait celle-ci, en perdant toutes les occasions de coaliser les résistances à l'agression. Il dénonçait la manchette du *Matin* du 14 décembre : « Que la Pologne se débrouille! » et demandait au Ministre de dire sans équivoque s'il approuvait ou blâmait de tels propos. (*Journal officiel.* Chambre des députés, *Débats parlementaires 1939*, p. 27 et suiv.).

Les admirateurs des états totalitaires, nombreux dans les milieux officiels, considèrent que les événements continuent à leur donner raison et qu'en « misant » sur les succès des deux partenaires de l'axe Rome-Berlin, ils ont vu juste.

Tous les Polonais, enfin, sont flattés de voir leur pays reprendre de l'importance aux yeux de la France.

382

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 45. *Varsovie, 17 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 janvier.)

En rapprochant les informations parvenues à notre connaissance au sujet de l'entrevue de M. Beck avec le Chancelier [1], on dégage quelques points paraissant présenter une suffisante précision. Pour d'autres questions, le doute subsiste sur ce qui s'est dit à Berchtesgaden. Sur un point au moins — la question des colonies — nous nous trouvons en présence d'une contradiction nette entre les renseignements recueillis : d'après ce que M. Lipski a dit à M. Coulondre (télégramme de Berlin nos 38 à 42) [2], il n'aurait été question ni de la Méditerranée ni de l'Afrique, alors que, d'après les confidences du comte Lubienski (télégramme de M. Léon Noël nº 87) [3] le Führer aurait marqué l'intérêt qu'il portait aux anciennes colonies allemandes. Ce n'est donc qu'en partant d'une connaissance très imparfaite des faits qu'on peut tenter de faire le point des rapports polono-allemands à la veille de l'arrivée à Varsovie de M. von Ribbentrop [4].

C'est sur la question ukrainienne que le Chancelier se serait prononcé avec le plus de netteté. M. Hitler aurait démenti catégoriquement les intentions prêtées au Reich et aurait affirmé que la création d'une grande Ukraine ne

(1) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378.

(2) Il s'agit d'une erreur. Peut-être est-il fait ici allusion au télégramme de Berlin nº 68, du 10 janvier, ci-dessus reproduit sous le nº 331 : il y est question de renseignements communiqués par l'ambassadeur de Pologne à Berlin à son chargé d'affaires, et transmis par ce dernier à l'ambassade de France.

(3) Du 13 janvier, non reproduit. D'après ce télégramme, ni M. Léon Noël, ni son collègue anglais n'avaient pu savoir ce qui avait été dit à Berchtesgaden et à Munich sur le chapitre des colonies. Le directeur de cabinet de M. Beck répandait le bruit que le Führer aurait affirmé son intention d'obtenir la restitution des colonies allemandes.

(4) Le 13 janvier un communiqué faisait connaître que M. Beck avait invité le ministre allemand à se rendre officiellement à Varsovie. Il fut entendu que M. Ribbentrop se trouverait dans la capitale polonaise le 26 janvier, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'accord germano-polonais de 1934.

présentait aucun caractère d'actualité. Le Führer aurait également donné des apaisements au sujet de l'Ukraine carpathique, en déclarant qu'il ne poursuivait dans ce territoire la réalisation d'aucun but particulier et que le Reich était simplement tenu, par un devoir de loyauté vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, de considérer comme définitifs les termes de l'arbitrage du 2 novembre à Vienne.

M. Hitler aurait constaté, à propos de Memel, que le gouvernement lithuanien témoignait de plus de compréhension et que, dans ces conditions, on pouvait augurer favorablement du développement des relations germano-lithuaniennes.

Le résultat des échanges de vues au sujet de Dantzig apparaît moins clairement. M. Coulondre a noté la réserve marquée par M. Lipski en ce qui concerne l'avenir du statut, qui peut être interprétée comme signifiant que des pourparlers sont d'ores et déjà engagés. D'autre part, l'extrême insistance avec laquelle les Polonais demandent le maintien, tout au moins provisoire, du Haut-Commissariat à Dantzig, l'engagement pris par eux de prévenir à temps les états représentés au comité des Trois de tout arrangement près d'intervenir avec l'Allemagne sur la question de la Ville libre peuvent aussi porter à croire qu'une négociation est en cours et que, du côté polonais, on ne veut pas se trouver prématurément démuni de ce qui représente un objet d'échange ou une sauvegarde. Mais s'il y a effectivement des conversations engagées, le secret est bien gardé.

Il est peu vraisemblable que le traitement des minorités allemande en Pologne et polonaise en Allemagne n'ait pas été au moins évoqué dans les entretiens de Berchtesgaden. M. Beck n'en a cependant rien dit au retour de son voyage.

A plusieurs égards, l'entrevue de Berchtesgaden paraît cependant avoir eu des résultats positifs. Les journaux polonais sont maintenant absolument muets sur la question de l'Ukraine subcarpathique et, fait non moins remarquable, les incidents sur les frontières de ce territoire ont, pour le moment du moins, complètement cessé. Tout se présenterait donc dans le sens d'une stabilisation en Europe centrale si le Reich se tenait, par ailleurs, pour satisfait de ses rapports avec la Hongrie et la Roumanie et de la politique intérieure et extérieure de ces deux états danubiens. Le Chancelier a-t-il conservé sur ce terrain, au cours des récents entretiens, un silence que M. Beck n'aura pas osé forcer? Le sort de ces deux pays doit cependant préoccuper la Pologne. Si, en effet, la Hongrie fait acte d'adhésion à l'axe Rome-Berlin et si le gouvernement hitlérien met ce succès à profit pour soumettre la Roumanie à un régime alterné de pressions à l'extérieur et à l'intérieur, la Pologne court le danger d'être complètement débordée par le Sud. D'autre part, les paroles apaisantes du Führer en ce qui concerne le territoire de Memel ne garantissent pas la Pologne contre un développement possible de l'influence allemande en Lithuanie.

M. Hitler a rassuré, à Berchtesgaden, des interlocuteurs qui demandaient ardemment à l'être. Depuis quelques jours, la presse polonaise s'efforce de convaincre l'opinion publique que l'année 1939 sera une année coloniale et

elle parle de nouveau de Madagascar [1]. On ne peut cependant croire que le Reich ait mis en arrêt ses plans d'expansion vers l'Orient. Le dessein hitlérien paraît plutôt de calmer, pour un temps, les appréhensions polonaises et d'élargir ses bases de départ pour un développement ultérieur de sa politique à l'Est.

383

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 51. Réservé. *Rome, 17 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février.)

Du côté du Vatican, comme du côté italien, la question qui domine tous les esprits continue à être : jusqu'où M. Mussolini poussera-t-il l'espèce de conflit latent qu'il a fait éclater avec la France, sans avoir encore officiellement fait connaître ses prétentions?

Je résume ici les propos que j'ai entendu tenir ou qui m'ont été rapportés, soit sur ce problème, soit sur des données susceptibles d'en influencer la solution.

Presse. — L'on reconnaît généralement au langage et au ton des journaux italiens, sinon le caractère, au moins l'apparence d'une préparation morale du peuple italien à un conflit aigu, sinon armé, avec la France, par l'excitation à l'animosité contre elle en lui imputant toute sorte de torts, notamment celui de « provoquer » l'Italie. L'effort de presse à cet égard est d'autant plus soutenu et d'autant plus puissamment orchestré, que le résultat cherché était moins facile à obtenir.

Opinion publique. — L'opinion publique n'est pas encore, constate-t-on, à l'unisson de la politique extérieure suivie par le gouvernement : elle n'y est, ni pour la germanophilie, ni pour la francophilie. Toutefois, il est inévitable qu'un bourrage de crâne aussi intensif produise quelque effet. C'est le cas lorsque le gouvernement fasciste peut exploiter une appréciation française désobligeante sur la valeur militaire du soldat ou du marin italien [2]. C'est aussi le cas, dans une certaine mesure au moins, lorsqu'il argumente

[1] Une dépêche de Varsovie nº 58, du 23 janvier, notait qu'en séance de la commission de la Diète, le 20 janvier, le rapporteur des Affaires étrangères avait longuement traité des questions coloniales, les ambitions de la Pologne en ce domaine étant désormais « comprises par l'opinion internationale ». Cette déclaration était à rapprocher d'articles de presse annonçant la publication d'un ouvrage sur « l'avenir polonais » de Madagascar.

[2] Appréciation formulée dans des journaux tels que l'*Ordre* et *Paris-Midi :* voir ci-dessus le nº 360 (note).

sur l'article 13 de la convention de Londres d'avril 1915 [1] et sur les accords de Saint-Jean-de-Maurienne [2] : car ce qui influence le plus ce peuple, resté intelligent dans son asservissement, est beaucoup moins la diatribe ou le dénigrement que l'affirmation d'un compte ouvert et non réglé. Il m'a été rapporté que l'argumentation sur ce point avait réussi, en quelque mesure, à ranimer l'idée que la France restait débitrice de l'Italie, au titre d'engagements antérieurs à la guerre ou contemporains des hostilités. Par exemple, un ecclésiastique français de Rome, ayant passé ses vacances de Noël dans le sud de la Péninsule, m'a dit avoir constaté, chez les bourgeois avec qui il a causé, l'opinion que la France était en reste avec l'Italie : « Les relations franco-italiennes, m'a-t-il dit, étaient un sujet à éviter ». Mais, malgré ce résultat partiel, le décalage demeure considérable, entre l'attitude du gouvernement et les dispositions de l'opinion publique : d'autant que, simultanément, certains aspects de la politique intérieure fasciste (racisme, antisémitisme, entraves et chicanes à l'Action catholique) ont rencontré dans l'opinion publique une désapprobation qui persiste. Il n'est pas douteux que, pour un ensemble de raisons diverses, l'on entend formuler infiniment plus de réserves, de critiques et même de plaintes, contre le gouvernement et le Duce, qu'on n'en entendait il y a seulement six mois ou un an.

Possibilités de réaction de l'opinion publique. — Elles sont généralement considérées comme très limitées, dans l'éventualité d'une résolution extrême du gouvernement. Sans doute ai-je entendu, dans les cercles de mon ressort, certaines personnalités, dont le jugement n'est pas négligeable, exprimer l'avis que le gouvernement ne saurait aller à l'encontre d'un sentiment aussi répandu dans la nation, que la répugnance à entrer en guerre contre la France avec l'Allemagne. Mais il n'est guère d'observateurs qui ne constatent également que le régime fasciste est agencé de manière à rendre très difficile soit la manifestation extérieure d'une opposition, soit une résistance matérielle à un ordre du pouvoir. L'avis qui me paraît le plus juste est donc le suivant, que j'ai aussi entendu exprimer : qu'une réaction populaire contre une initiative belliqueuse du gouvernement ne saurait, à la rigueur, être prévue qu'après entrée en guerre, et non avant, après quelques déceptions et souffrances, et non au moment d'une mobilisation. Le pli de la servitude est si bien pris et surtout l'organisation de la tyrannie est si parfaite, qu'on doit admettre pour probable que le pays se laisse passivement lancer dans une aventure à laquelle il répugne cependant, quitte à réagir ensuite, si l'aventure ne tourne pas comme on le lui a prédit.

Dispositions des forces armées. — Selon ce que j'entends dire dans mon compartiment, l'armée de terre serait très peu favorable à une guerre contre la France et à une collaboration militaire avec les Allemands, qui ne sont pas aimés dans ses rangs. La marine serait plus partagée, sans qu'on puisse cependant dire que l'éventualité d'entrer en lutte contre nous et, par suite, contre

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 9 (note).

[2] L'accord franco-anglo-italien de Saint-Jean de Maurienne, en avril 1917, reconnaissait les droits de l'Italie sur une partie du sud de l'Anatolie, avec notamment les villes de Smyrne, d'Adalia et de Konieh.

les Anglais soit de son goût; dans l'hypothèse de cette éventualité, elle fonde beaucoup d'espoir sur le système constitué par Pantelleria et la Sicile, système auquel elle attribue la valeur d'un véritable barrage contre Méditerranée occidentale et Méditerranée orientale. L'aviation, elle, est d'esprit essentiellement fasciste : une résolution prise par M. Mussolini est, pour elle, *a priori*, parole d'Évangile. C'est, par excellence, l'armée façonnée par le régime et dévouée corps et âme au fascisme et au Duce.

Finances publiques. — Les témoignages recueillis s'accordent à les représenter comme fort obérées. L'État italien d'aujourd'hui connaît, dit-on, la dualité des budgets, ce qui ne semble pas bon signe aux esprits indépendants qui examinent sa situation financière. Son budget ordinaire serait, assure-t-on, en déficit de cinq milliards de lires. Son budget extraordinaire n'est pas connu; mais j'ai entendu affirmer qu'il était également en déficit considérable. Certains informateurs sans autorité évaluent à des chiffres astronomiques les dépenses de la guerre d'Espagne : plus de 20 milliards, murmurent quelques-uns. Ce chiffre me paraît fantaisiste et très exagéré. De source mieux informée, j'ai entendu rapporter que l'Espagne nationaliste, débitée par le gouvernement italien des dépenses engagées par celui-ci pour son concours militaire, se libérerait en partie de sa dette par des fournitures de marchandises, mais que, compte tenu de la valeur de ces fournitures, le déficit du bilan italo-espagnol s'élevait pour l'Italie à 6 milliards de lires.

Il m'est revenu aussi que l'une des entreprises montées pour réaliser l'autarcie dans l'industrie textile, le lancement du tissu dit *lanital*, avait donné lieu à de sérieux mécomptes, qui se traduiraient par de grosses pertes financières; plusieurs usines d'une installation très coûteuse ne travailleraient pas, faute de matière première suffisamment abondante; et cette matière première étant la caséine du lait, la consommation qui en est faite pour la fabrication du tissu aurait cependant suffi à faire monter notablement le prix du fromage, aliment d'usage courant en Italie.

L'État fasciste passe pour mauvais payeur, débiteur lent à s'acquitter, besogneux. L'on prétend qu'il n'est pas indifférent aux profits matériels de l'antisémitisme, qui lui fournit l'occasion de saisir des biens appartenant aux Juifs [1]. Aucune saisie pourtant n'aurait encore été opérée, la discrimination restant à faire entre Juifs à qui la législation édictée s'appliquera et Juifs à qui elle ne s'appliquera pas. Il ne semble pas que l'application des dispositions concernant les propriétés immobilières et mobilières des Juifs puisse procurer au gouvernement des disponibilités d'un montant vraiment intéressant. Un certain nombre de Juifs riches seraient d'ailleurs parvenus à faire sortir d'Italie, soit par un procédé, soit par un autre, tout ou partie de leurs avoirs mobiliers. De là résulterait le redoublement de la surveillance exercée par le gouvernement sur les exportations de devises italiennes et de titres. Le fait est que cette surveillance s'est faite de plus en plus stricte aux frontières, aussi bien sur l'importation, également interdite, de billets de banque italiens.

[1] **Sur la législation antisémite du régime fasciste, voir ci-dessus le n° 307 (note).**

L'on constate néanmoins qu'en dépit de tout, l'État fasciste ne paraît pas encore manquer des moyens nécessaires pour subvenir aux énormes besoins de sa politique. L'on considère que les finances publiques italiennes reposent essentiellement sur ce qu'on pourrait appeler le crédit personnel de M. Mussolini, sur la confiance en lui, confiance sans doute ébranlée en ces derniers temps, mais encore suffisante pour soutenir tout le système. Mais que cette base vienne à être détruite, et le système croulera.

Fortunes privées. — On les dit très peu prospères. Les doléances sur le poids des impôts sont générales. Les commerçants se plaignent de ne plus pouvoir faire d'affaires et, dans le peu qu'ils font, de ne plus faire leurs frais. Les valeurs considérées comme les meilleures sont en baisse. Le marché est inactif, les opérations sur titres insignifiantes. Par exemple, un ecclésiastique français habitant Rome, chargé ces temps-ci de négocier un bon portefeuille italien pour le compte d'une congrégation, m'a dit n'avoir pu liquider que péniblement et mal. Le public souhaite que les besoins de l'État diminuent pour que diminuent aussi les charges pesant sur les particuliers et que les affaires reprennent. Il souhaite également qu'une détente internationale rende possible à l'Italie d'obtenir des crédits extérieurs. C'est un vœu que l'on a entendu exprimer naïvement, au moment où les ministres anglais arrivaient à Rome. Dans le prolétariat des villes et, à la campagne, parmi les paysans, le manque de ressources est pénible et le niveau de vie matérielle est tombé très bas : à cet égard, les témoignages de religieux et de religieuses sont assez nombreux et tous concordants. Par exemple, notre chapelain à Lorette me rapporte que dans cette petite ville de 4 à 5.000 âmes, le nombre d'habitants « à leur aise » est aujourd'hui réduit à quelques rares familles et que dans la campagne environnante, la misère est fréquente chez les paysans.

Visite des ministres anglais [1]. — Les sympathies spontanées qui leur ont été témoignées, car il n'y a pas eu de manifestations commandées pour eux dans les rues, contenaient une bonne part de réaction populaire contre l'obsession et l'invasion allemandes. Leur visite a été vraiment bien vue de la population; elle a fait plaisir. Mais elle n'a pas été suivie d'un réel soulagement, parce qu'elle a laissé toutes choses en l'état et qu'on le sait. Tout au plus en est-il resté l'impression, relativement rassurante, que l'Italie pouvait, bien qu'en détestables rapports avec la France, être en termes cordiaux avec l'Angleterre : et dans cette équivoque, souhaitée par le gouvernement, la population qui préférerait certes la bonne entente avec Paris comme avec Londres, a trouvé cependant une fiche de consolation. L'idée reste assez répandue que Londres et Paris, tout liés qu'ils soient, sont moins une unité qu'un dualisme et que dans un cas extrême, l'Angleterre pourrait modérer la France dans l'intérêt de la paix. Les ministres anglais ont dit au Vatican que leurs entretiens avec M. Mussolini n'avaient abouti à rien de concret, que chacun était en somme resté sur ses positions, notamment en ce qui concerne la manière de se comporter dans l'affaire d'Espagne. Ils ont affirmé

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 359, 360, 364 (et note), 367, 373. 379.

aussi leurs dispositions à poursuivre leur politique de paix. Pape et secrétaire d'État me paraissent surtout s'être appliqués à leur faire sentir l'importance des griefs de l'Église catholique envers le Reich hitlérien : de là résultait, sans qu'on y insistât, que l'intime allié de l'Italie fasciste est aussi mal vu que possible du pouvoir religieux dont dépendent spirituellement les Italiens. Le Premier ministre britannique me semble, d'après ce qui m'a été rapporté par le cardinal Pacelli, avoir fait à celui-ci un portrait fort peu rassurant et peu flatteur du Führer allemand.

Approvisionnement, autarcie. — L'on ne rit plus, ni ne sourit plus de l'autarcie, parce que l'effort accompli pour la réaliser est remarquable, dans le domaine industriel et agricole. Mais l'on constate que la marge est encore considérable entre le but final et le résultat acquis. Le cardinal Pizzardo me disait récemment : « L'autarcie ne fait que commencer ».

Pénétration allemande. — Les ecclésiastiques, tant français qu'étrangers, sont aussi affirmatifs que précis sur le degré inusité de cette pénétration. J'ai déjà eu l'occasion de rapporter qu'ils signalent la présence de fonctionnaires allemands dans les administrations italiennes, dans les ministères, d'agents de la Gestapo à Rome [1]. On ajoute : de sous-officiers allemands dans des corps de troupes italiennes. Jamais l'on n'avait vu, dit-on, pareille colonisation.

Il existe parmi les ecclésiastiques, autres que français, une forte tendance à porter au compte de l'influence allemande tout ce qui ne plaît pas dans la politique italienne, sans en excepter les revendications contre la France. Personnellement, je crois que l'on peut en effet imputer à l'influence allemande la politique raciste et l'antisémitisme du fascisme italien; les revendications italiennes contre la France appartiennent au contraire à l'initiative propre du Duce et de la petite équipe de ses collaborateurs actuels.

Dans quelle mesure et jusqu'à quel point seront-elles soutenues par le Reich? Cette question essentielle est posée devant les esprits au Vatican, comme elle l'est dans les cercles français et étrangers de Rome. Ceux qui estiment (et c'est notamment le cas du Pape), que M. Mussolini lui-même bluffe et que M. Hitler est lui aussi un spécialiste de bluff, pensent naturellement que le Führer n'est pas plus disposé à faire la guerre pour les revendications italiennes que le Duce n'est lui-même décidé à la faire pour cela. D'autres, et de ce nombre est le cardinal Pacelli, hésitent davantage à trancher la question et se bornent à constater ce qui, à leurs yeux, est patent : la solidarité des régimes; l'étroitesse des liens politiques entre les deux pays; la liaison personnelle des deux dictateurs; les contacts militaires; la résolution avec laquelle le gouvernement italien ouvre son pays à la pénétration allemande; les titres qu'il prend souci d'accumuler à la gratitude du Reich, par sa résignation passive à l'annexion de l'Autriche, par son concours au démembrement de la Tchécoslovaquie, par son affirmation solennelle des mesures militaires qu'il eût prises en septembre dernier, etc... etc....

[1] Voir ci-dessus le n° 337.

L'on accuse parfois le Vatican de s'être souvent trompé dans ses prévisions politiques depuis quelques années. Il est, en tout cas, un point sur lequel il a prévu juste et tôt : c'est le resserrement des rapports italo-allemands. Car c'est de bonne heure que le cardinal secrétaire d'État et même le Pape m'ont fait entendre leurs constatations attristées ou éplorées sur le rapprochement qui s'opérait entre Berlin et Rome, les affinités qui se manifestaient entre les régimes fasciste et nazi, les liens qui se formaient entre les gouvernements d'Hitler et de Mussolini. Ces liens gouvernementaux, Pape et secrétaire d'État les reconnaissent très serrés, encore que très peu sympathiques à l'opinion publique italienne. Sur cette constatation, ils sont d'accord quand même l'on ne croit pas le Duce disposé à nous faire la guerre et l'autre réserve davantage son pronostic (*sic*).

Espagne. — Les derniers succès des nationalistes ont produit en Italie un incontestable effet dans tous les milieux : notamment la prise de Tarragone [1]. La guerre d'Espagne était et reste impopulaire, en dehors des cercles spécifiquement fascistes; depuis deux ans qu'elle dure, il est arrivé bien souvent qu'on recueille des témoignages de la lassitude de la nation pour cette campagne. Mais son impopularité même a rendu le public plus sensible à l'espoir, éveillé par les opérations en cours, de la voir bientôt se terminer. L'avance des nationalistes en Catalogne a stimulé l'ardeur de leurs partisans en Italie, et aussi de leurs agents.

Cela s'est fait constater jusqu'autour du Vatican. Ce n'est évidement pas par hasard que l'article du P. Cordovani, signalé par ma correspondance, s'en prenant à la *Croix* de Paris et orientant impérieusement les sympathies catholiques vers le camp de Franco [2], a coïncidé avec la nouvelle de la prise de Tarragone. Il faut s'attendre à ce que la perspective rapprochée de la victoire définitive du général Franco produise sur la politique du gouvernement italien un effet tonique, lui fournisse aussi matière à spéculations dans ses desseins à notre égard, enfin lui offre, au fur et à mesure que cette victoire probable se prononcera, une occasion d'exploiter son propre succès auprès de son opinion publique et à l'extérieur. J'ai pu constater ces jours-ci, en causant avec une personnalité vaticane, antipathique à la politique fasciste, que l'éventualité du prochain triomphe de Franco sur Barcelone et, par suite, d'un éclatant succès italien en Espagne lui inspirait des alarmes qui, probablement, correspondent exactement aux avantages que le fascisme s'en promet et aux anticipations que colportent ses propagandistes : échec à la France, hypothèque sur nos communications méditerranéennes, etc., etc.

Mais d'autre part, il continue à être rapporté, dans les cercles de mon ressort, que l'Espagne nationaliste est récalcitrante à l'influence italienne, que Franco et les siens ne seront certainement pas des modèles de gratitude

[1] Le 15 janvier. Sur les récentes opérations des nationalistes espagnols, voir ci-dessus le n° 374 (note).

[2] Par télégramme n° 16, du 16 janvier, l'ambassadeur rappelait les critiques adressées dans l'*Osservatore romano* par le père dominicain Cordovani, théologien officieux du Saint-Siège, aux *Grands cimetières sous la lune* de G. Bernanos, ainsi que le reproche fait par le même théologien à la *Croix* d'avoir publié, « sans une parole de réserve », le texte de conférences données en France par le président du Comité espagnol pour la paix civile, qui laissaient aux catholiques la liberté de manifester leurs préférences pour l'un ou l'autre camp.

envers l'Italie, que la xénophobie espagnole reprendra immanquablement ses droits contre les auxiliaires de la veille, qu'elle se fait d'ores et déjà sentir aux volontaires italiens, que l'influence allemande a et aura plus de prise dans la péninsule ibérique que l'influence italienne, etc., etc. Ces observations et ces prévisions, qui ne datent pas d'aujourd'hui, n'ont pas cessé de m'être relatées. A tort ou à raison, l'on ne croit pas, dans les cercles religieux, que l'Espagne de demain se prête à une tutelle ou à une emprise italienne; et je dois dire que je connais quelques Italiens laïcs, ayant servi en Espagne, qui assurent avec amertume que leurs compatriotes n'y sont pas bien vus de la population.

Couronne. — Quand une dictature laisse subsister un chef d'État distinct d'elle-même, ce qui est le cas en Italie et ne l'est pas en Allemagne, l'existence d'un chef de l'État et ses prérogatives sont ou peuvent être un obstacle à une déclaration de guerre, à un acte d'agression, à une machination quelconque tendant à provoquer un conflit armé; et quand le chef de l'État est un monarque, qu'il appartient à une dynastie aussi bien assise en Italie que la maison de Savoie, qu'il règne depuis aussi longtemps que Victor-Emmanuel III, qu'il jouit d'autant de prestige que ce souverain, ce qu'on est convenu d'appeler la Couronne constitue ou peut constituer une garantie contre un coup de tête ou une initiative belliqueuse du dictateur. Le fait est que, dans l'état actuel de malaise de l'opinion publique italienne, troublée par le tintamarre inouï qui a été déchaîné contre la France, cette garantie paraît être sentie et appréciée de la population. Le Roi a gagné en popularité pendant que diminue celle du Duce, et il semble bien que le gain du premier ne soit pas seulement simultané, mais soit proportionnel à la perte de l'autre. Au Vatican par exemple, dans le sentiment personnel du Pape notamment, le Roi est en faveur, plus en faveur qu'il ne l'a été à d'autres moments, et l'ensemble de la famille royale est en honneur : cela, bien que le Roi ne se soit encore opposé à aucune mesure décidée par l'organisme directeur du fascisme, bien qu'aucun des princes de sa maison n'ait ouvertement protesté contre rien; simplement parce que le Roi, la Reine, les princes et les princesses ont su conserver les dehors du bon sens et de la mesure et parce qu'on a lieu de les croire, dans leur for intérieur, en désaccord avec les excès et les extravagances.

Jusqu'à quel point la garantie pondératrice que représente la Couronne opérerait-elle contre l'éventualité d'une guerre d'agression contre la France? L'effacement, au moins apparent, du Roi est extrême; il s'abstient d'obstruer l'action du dictateur; il laisse faire. Qui plus est, il ne lui plaît visiblement pas qu'à l'étranger on lui attribue une intervention auprès du Duce, à plus forte raison un refus de le suivre. Ces deux constatations ne sont pas encourageantes. Mais d'autre part, il est dans la manière de Victor-Emmanuel III de ne pas se mettre en avant et de réserver son intervention personnelle pour des cas très rares et décisifs, même alors en la rendant aussi peu tapageuse que possible : ainsi, lorsqu'il a, en mai 1915, rappelé au pouvoir Salandra, renversé par la Chambre, et décidé ainsi l'entrée en guerre; lorsqu'il a, en octobre 1922, refusé sa signature au décret proclamant l'état de siège et fait télégraphier par son aide de camp à M. Mussolini pour lui offrir la présidence du Conseil. Comme son assentiment et, je crois bien, sa signature sont nécessaires à une

mobilisation générale, on peut supposer que ce serait là un de ces cas très rares et décisifs où il se réserverait de dire son mot, et peut-être de commencer à le dire avant la toute dernière minute.

A l'heure actuelle, le seul vague indice que j'aie pu recueillir et dont on puisse tirer une induction est le suivant. J'ai reçu la visite, à l'ambassade près le Saint-Siège, du prince Louis de Bourbon, fiancé de la princesse Marie de Savoie, et la lui ai rendue au Quirinal. Pendant les deux conversations d'environ une demi-heure chacune que j'ai eues avec le futur gendre du Roi, ce prince, qui s'est d'ailleurs montré tout à fait français de sentiments, m'a parlé du projet qu'il avait de faire en février et mars un voyage au Maroc avec la princesse, après leur mariage, et m'a demandé des renseignements matériels sur les hôtels, routes, automobiles, etc. L'on peut, me semble-t-il, conclure de là que, si à la table de famille de la Villa Savoia, où il prenait tous ses repas, il avait respiré une atmosphère de guerre avec nous, entendu un langage de nature à lui faire craindre un conflit armé franco-italien, il n'aurait pas choisi le Maroc pour aller y voyager en février et mars. En outre, l'on pourra observer s'il persiste dans ce projet et, dans le cas où il y renoncerait, chercher à savoir pourquoi.

Desseins de M. Mussolini. — Je n'ai entendu personne, ni au Vatican, ni ailleurs, fournir une indication précise sur les buts concrets que M. Mussolini se propose d'atteindre, sur les avantages matériels, territoriaux ou autres, auxquels il prétend à nos dépens. Au Vatican, l'on constate que l'on ne recueille plus des Italiens officiels aucune confidence sur la politique extérieure du fascisme, que les conversations avec l'ambassadeur d'Italie et avec ses secrétaires se limitent désormais à l'expédition des affaires courantes : il me paraît y avoir là une application de la méthode de bouclage hermétique à laquelle recourt le gouvernement fasciste, de manière à isoler le plus possible les missions diplomatiques étrangères et à tarir, autant que faire se peut, leurs sources d'information.

Toutefois, sur les grandes lignes de la politique adoptée à notre égard par le Duce, sur l'intention générale de l'attitude hostile, agressive, qu'il a assumée envers nous depuis le 30 novembre dernier, par la campagne effrénée de sa presse et les manifestations d'étudiants du début de décembre, l'on s'est naturellement fait une idée, dans les cercles ecclésiastiques romains et au Vatican comme ailleurs. Cette idée, c'est que M. Mussolini et les trois ou quatre collaborateurs qui forment son équipe d'aujourd'hui ont entrepris de se payer sur nous, sous une forme ou sous une autre, des progrès qu'ils ont aidé l'Allemagne à faire et que, pour cela, ils ont recours à la méthode, aux procédés, qui ont réussi à l'Allemagne dans l'affaire des Sudètes.

Autour de cette idée générale cristallisent les opinions individuelles, plus ou moins optimistes, plus ou moins pessimistes, séparées les unes des autres par des nuances parfois très accusées : les uns pensant que, selon la coutume, on demande plus pour obtenir moins, on crie très fort pour impressionner davantage, quitte à triompher ensuite, très fort aussi, d'un résultat bien inférieur aux prétentions affichées par des journaux et des manifestants sans responsabilité; les autres estimant au contraire qu'on ne sèmerait pas ainsi le vent si

l'on ne souhaitait pas de récolter la tempête; les autres jugeant qu'on tend à conduire les choses au point où, pour échapper de justesse à la guerre, l'Angleterre devra s'entremettre; les autres croyant que le but espagnol entre pour beaucoup dans l'offensive déclenchée contre les intérêts méditerranéens de la France et que, le succès touché en Espagne, le gouvernement italien pourra mollir sur ses revendications contre nous; les autres enfin inclinant à croire exactement le contraire, c'est-à-dire que le succès en Espagne sera utilisé par le gouvernement italien comme un avantage, au moins moral pour sa pression diplomatique sur la France.

Mais dans la diversité de ces hypothèses, aucune qui ne comporte la conviction que nous serons soumis à une épreuve de force, plus ou moins accentuée.

Tenue de la France. — Je n'ai rencontré personne, depuis un mois et demi, au Vatican ou ailleurs, qui ne la considère comme un facteur essentiel de l'issue de la partie. Cette partie a été engagée en comptant sur l'aggravation ou au moins sur la prolongation des désordres et des divisions en France. Les ambitions qu'elle cherche à satisfaire se fondent sur les deux notions d'ascension de l'Italie et de déclin de notre pays. La déception causée ici par l'union qui s'est réalisée en France contre les revendications italiennes et par la réaction qu'elles ont déterminée s'atténue cependant par l'espoir que la concorde ne durera pas, que la discipline nationale finira par être rompue chez nous et que l'événement démontrera qu'il n'est pas de notre tempérament de persévérer dans la trêve des partis. Personne qui ne me répète, au Vatican : « Soyez forts, soyez unis, donnez l'impression de la force calme et de l'union; tenez-vous les coudes avec les Anglais; là est la condition de la paix. »

384

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 45 (1). Secret. *Berlin, 17 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mars.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence copie d'un rapport de notre attaché de l'Air sur le développement des préparatifs militaires du Reich (2).

Dans ce rapport, le colonel de Geffrier relève certains indices qui autorisent l'observateur à conclure que, dans tous les domaines, le gouvernement national-socialiste redouble actuellement ses efforts pour « militariser » l'Allemagne et accroître sans cesse son potentiel de guerre.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Document non joint.

Doit-on en déduire que les dirigeants hitlériens mettent sur pied cette mobilisation prochaine dont le bruit court dans les milieux diplomatiques de Berlin? (1) Aucune information nouvelle n'est venue jusqu'à présent confirmer ces rumeurs. Il importe toutefois de ne pas négliger les indications dont fait état le colonel de Geffrier et qui complètent celles qu'il a déjà envoyées à son ministère et que j'ai transmises au Département par lettre nº 32 du 10 janvier dernier (2).

385

LE COLONEL DIDELET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE

D. nº 43/A.M. Secret. *Berlin, 17 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après d'un certain nombre de faits, susceptibles d'éclairer dans une certaine mesure le proche avenir.

I. *Indice de préparation générale.*

1º *Convocation de réservistes et suppression de permissions.*

De renseignements venus de Vienne et de Dresde, renseignements qui vous ont d'ailleurs été adressés directement, on peut déduire que :

— de nombreux réservistes ont déjà été convoqués ou vont l'être dans les IVe, XVIIe et XVIIIe corps d'armée (durée prévue pour ces périodes d'instruction : 2 à 3 mois);

— des suppressions de permissions d'officiers, sous-officiers et soldats ont été annoncées au IVe C.A.

— des *SS* de diverses régions (au nombre de 3.000?) seraient destinés à partir pour la Silésie (VIIIe C.A.).

A noter qu'en septembre dernier il en avait été de même, lesdits *SS* ayant alors servi au maintien de l'ordre pendant les opérations de la mobilisation (3).

2º *Chemins de fer.* — Bien qu'il ne faille rien exagérer, à ce sujet, il ne semble pas douteux que de nombreux trains normaux aient été supprimés en Bavière et en Autriche, suppression ne pouvant guère s'expliquer que pour des raisons militaires.

D'autre part, le journal *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 8 janvier a annoncé que depuis le 7 les communications par voie ferrée entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie étaient interrompues, et que le trafic ne reprendrait pas avant une dizaine de jours. Aucune explication n'était donnée.

(1) Sur ce bruit de mobilisation prochaine, voir ci-dessus les nos 322, 334; ci-après le nº 385.
(3) Le rapport de l'attaché de l'Air transmis par la dépêche nº 32 est absent des dossiers.
(3) *Note du document* : Au moment de faire partir cette lettre, j'apprends de source très sérieuse que les garnisons d'Autriche seraient en état de semi-mobilisation.

3° *Atmosphère de Berlin.*

La population paraît inquiète. Elle craint des convocations de réservistes prochaines. Elle prévoit des événements pour le printemps.

4° *Activité générale.*

A Berlin, les officiers et plus particulièrement ceux de l'État-major, sont actuellement surchargés de travail.

Les usines de guerre accélèrent leur production. Pour les alimenter, on fait « flèche de tout fer »... : à Berlin, dans certains quartiers, les grilles sont réquisitionnées. L'opération se fait rapidement dans la nuit. Le matin les locataires s'aperçoivent avec étonnement que la clôture du jardinet de leur immeuble a disparu.

5° *L'état d'esprit du Führer.*

Selon un renseignement de source sérieuse, M. Hitler est passé, au début de ce mois, par une période d'extrême agitation du genre de celles qui précèdent toujours ses grandes décisions.

A signaler, pour mémoire, les remerciements adressés le 12 janvier par le Chancelier au corps diplomatique, venu pour lui présenter ses vœux de nouvel an : la phrase sur l'évolution historique et les besoins naturels des peuples qui doivent tôt ou tard être reconnus, n'a pas paru rassurante [1].

II. *Le côté Est.*

Les voyages de ministres et les conservations politiques se multiplient entre l'Axe et les pays voisins (Pologne-Hongrie-Yougoslavie). Seule la Roumanie semble être tenue à l'écart de cette effervescence diplomatique. Et cependant l'influence allemande s'y développe insidieusement. On lui envoie des techniciens. Pour lui payer son blé ou son pétrole, on lui offre du matériel de guerre, des bateaux..., et ceci donne à l'état-major allemand un droit de regard sur l'armée roumaine, etc.

Le très grave incident de Munkacs [2] a été réglé, sur l'ordre de l'Allemagne, avec une rapidité qui tient de la prestidigitation. La Hongrie d'ailleurs donne toute satisfaction. Elle adhère au pacte antikomintern [3]. La *Berliner Börsenzeitung* du 13 janvier célèbre la manière dont ce pays poursuit à l'intérieur son « combat de nettoyage » (*Reinigungs Kampf*). Ainsi se préparent les voies qui mènent à la Roumanie.

[1] **Lors de cette allocution, le Führer se félicitait de l'accord de Munich et de l'année 1938 en général, « qui a apporté... à notre peuple la réalisation de son droit imprescriptible à disposer de lui-même. » Il déclarait également : « Le fait que nous avons réussi à obtenir un succès pacifique souhaité par tous, nous le devons non seulement à l'amour de la paix et à la conscience de leurs responsabilités qui animaient les gouvernements intéressés, mais aussi à la compréhension que les nécessités fondées sur l'évolution historique et sur les besoins naturels doivent tôt ou tard être reconnues et ne peuvent être rejetées ou empêchées par la force au détriment d'un peuple ou d'un État ». Il concluait sur l'espoir d'une paix « qui tiendra compte, dans la mesure la plus grande possible, des intérêts naturels et par là, justifiés des peuples ».**

[2] **Le 6 janvier, un incident de frontière hungaro-tchécoslovaque avait eu lieu : d'après Budapest, les troupes tchécoslovaques avaient attaqué la ville de Munkacs (voir également ci-dessus le n° 339, note).**

[3] **Le 13 janvier, le ministre hongrois des Affaires étrangères faisait savoir aux représentants de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon à Budapest que son pays était décidé à adhérer au pacte antikomintern.**

Je sais, de source très sérieuse, que l'Allemagne a envoyé une sorte d'attaché militaire permanent à Chust, capitale de la Ruthénie.

Un groupe de jeunes Français de Berlin vient justement de rentrer d'une excursion en Ukraine carpathique. Il en rapporte que là-bas les esprits sont très échauffés. Il signale aussi que le nouvel axe routier slovaque-ruthène est sillonné de camions militaires tchèques et que tous les transports sont orientés d'Ouest en Est. (On sait que ce nouvel axe routier est une route sinueuse et de profil tourmenté, qui remplace la belle route construite par les Tchèques, depuis que celle-ci est cisaillée en maints endroits par la nouvelle frontière hongroise).

La presse allemande commence à signaler avec complaisance des incidents qui se produiraient en Russie : ex. : révolte de paysans à Kiev; combats entre l'armée rouge et un corps franc tatare à la frontière perse.

La presse allemande parle de Dantzig comme d'un pont pacifique entre l'Allemagne et la Pologne. Elle célèbre d'autre part le « travail de compréhension » qui s'effectue actuellement entre l'Allemagne et la Lettonie.

Enfin, j'ai eu récemment une longue conversation avec mon collègue polonais. Celui-ci qui, en décembre, était en proie à une inquiétude mortelle, semble maintenant rasséréné. Il ne voit pas, dans l'avenir prochain, ses frontières ouest menacées par l'armée allemande. En ce qui concerne l'Ukraine, il est assez réservé. Il estime toutefois que l'Ukraine polonaise ne présente pas un gros intérêt pour l'Allemagne. Elle ne mène, en effet, qu'à la partie nord de l'Ukraine russe, c'est-à-dire à la région la moins fertile, la moins pourvue en richesses de toute nature de ce pays. Tandis que (et c'est là où mon interlocuteur me paraît particulièrement intéressant), si l'Allemagne réussissait à mettre la Roumanie dans son jeu, elle aborderait rapidement les plaines grasses du sud de l'Ukraine, en même temps qu'elle s'ouvrirait une fenêtre sur la mer Noire, et ceci sans compter que la Roumanie elle-même serait déjà pour l'Allemagne d'un bon rendement.

III. *Le côté Ouest* (*Espagne-Tunisie-Colonies*).

L'offensive du général Franco [1] est ici au premier plan de l'actualité. La presse exprime son enthousiasme en titres énormes et en longs articles. Les Allemands des classes moyennes chez eux, les employés dans leurs bureaux, suivent et pointent sur la carte les progrès de l'armée franquiste.

Il n'est pas un seul de mes collègues étrangers à Berlin qui prenne au sérieux l'idée que peut-être l'Italie, ayant atteint en Espagne ses buts idéologiques, retirerait ses troupes de la Péninsule, ou pourrait être contrainte par le général Franco à les retirer.

Le nombre des militaires allemands actuellement en Espagne est de 5.000 (D.C.A. et techniciens divers). Ce renseignement, qui vient de m'être donné, est de bonne source.

Mon collègue français de l'Air m'a communiqué une information qu'il tient de bonne source et selon laquelle des livraisons importantes d'avions allemands de type récent seraient faites actuellement à l'Italie.

[1] **Sur cette offensive, voir ci-dessus le n° 374 (note).**

Le consul de France à Berlin vient de me signaler une grosse recrudescence d'activité policière à l'égard des Allemands ayant servi dans notre légion étrangère. On les surveillerait, on les recenserait, on leur retirerait leurs livrets, etc.

Le consul de France à Vienne a signalé que plusieurs maisons de commerce avaient reçu des commandes de casques coloniaux.

Au camp de jeunesse de Salzburg, où un certain nombre de jeunes Français et de jeunes Allemands étaient réunis pour faire du sport d'hiver, un certain nombre de conférences et de discussions dirigées ont été organisées. Le principal sujet traité a été la question coloniale. Les Allemands avaient leur thèse préparée à l'avance, leurs exposés tapés à la machine, etc. Les Français, pris au dépourvu, n'ont pu que défendre de leur mieux le point de vue de notre pays.

Le bal colonial de Berlin vient d'avoir lieu. Il n'y a pas eu de discours. L'assistance était considérable. Elle comprenait de nombreux membres du parti.

La *Berliner Börsenzeitung* du 14 janvier, parlant de l'éducation coloniale de la police, a souligné la progression du nombre des conférences faites dans ce but à Berlin, ainsi qu'en Bavière, en Saxe et en Wurtemberg. Elle a indiqué aussi le nombre croissant des policiers affiliés au *Reichskolonial Bund* et annoncé que des permissions seraient largement accordées pour Brême à l'occasion du prochain *Reichskolonialtagung* qui doit se tenir dans cette ville.

J'ai déjà signalé l'article du *Völkischer Beobachter* du 7 janvier intitulé « Barcelone et Tunis », qui exprime une association d'idées assez intéressante à l'heure présente.

Je crois devoir parler aujourd'hui de l'extrait d'un livre de Sieburg, extrait paru dans la *Berliner Börsenzeitung* du 9 janvier en bonne place et en deux colonnes, sous le titre de « Bizerte, point brûlant de la Méditerranée ». Le livre lui-même a pour titre « Printemps africain-Un voyage » et vient d'être publié à Francfort. Friedrich Sieburg est un auteur très connu et très apprécié, qui a la réputation d'être profond, objectif, indépendant et animé de sympathie pour la France. Son opinion sur la puissance coloniale de notre pays est donc particulièrement intéressante. Je donne ci-après la traduction littérale de quelques passages, qui donnent le sens général de l'extrait publié par la *Berliner Börsenzeitung* :

« Bizerte est un point brûlant sur lequel les soucis méditerranéens de la France se concentrent ». « *Le rôle africain de l'Italie vient seulement de commencer* [1] : personne ne sait quelle forme prendra ce rôle ». « Peut-être les champs de bataille de l'avenir ne seront-ils plus en Europe et peut-être viendra-t-il un jour où les tirailleurs coiffés de rouge ne seront plus destinés à s'embarquer pour Toulon, mais à venir renforcer Bizerte. De même Scipion, après la guerre d'Espagne, a transféré en Tunisie le théâtre de la liquidation (*auseinanderseizung*)... La souveraineté de la France (en Tunisie) subit

[1] ***Note du document :*** **Souligné dans le texte.**

apparemment dans son ensemble une révision péremptoire, *sa sûreté intérieure a subi un choc fondamental* [1], il ne peut plus être question pour elle d'inébranlable contentement de soi ». « De même Paris qui, il y a encore dix ans, annonçait : « Le monde a tout à apprendre de nous », affirme d'un égal élan : « Nous sommes perdus ».

« Il est de fait que personne ne juge la situation dans l'Afrique du Nord plus pleine de contradiction que ne la juge le Français lui-même. La crise n'existe pas tant en Afrique du Nord que dans la pensée française elle-même ». « La faiblesse de la politique coloniale française réside à l'heure actuelle en ceci, *qu'elle n'a plus le courage d'être impérialiste* [1]. L'ombre que projette la France devient de plus en plus longue. Chaque jour le renoncement humanitaire à la domination fait partie plus intégrante de son être! » « Mais comme la France, d'un autre côté, n'est pas encore prête au suicide et continue à repousser, après réflexion, le programme arabe, ainsi se produit l'appel de l'équivoque et cette nation ne jouit ni des avantages de la main dure, ni de la gloriole d'être une douce libératrice ».

Impressions d'ensemble

1° Tout porte à croire que l'Allemagne est dans une phase de préparation intensive et qu'elle veut, dès le printemps prochain, soit agir par surprise, soit « montrer sa force pour éviter de s'en servir ».

2° A l'Est, il semble bien qu'un arrangement a été conclu ou est en voie de se conclure avec la Pologne. Il est probable que cette nation n'est plus inquiète, du moins quant à l'avenir immédiat, au sujet de sa frontière ouest (Couloir et Silésie). Par contre, on peut supposer qu'elle a fait quelques concessions (du genre respect d'autonomie, ou droit de passage, ou neutralité dans la région de l'Ukraine).

D'autre part, l'assouplissement de la Hongrie semble préparer la voie de la pénétration dans une Roumanie déjà minée par l'influence allemande [2], et dont aucune nation voisine n'est réellement amie (sauf peut-être la Yougoslavie, mais l'Axe est en train de suborner ce pays).

Enfin, la poussée ultérieure vers l'Ukraine russe dépendrait des circonstances.

3° *A l'Ouest.*

Si le Führer a cessé, du moins provisoirement, de vouloir notre anéantissement, il n'a jamais cessé de souhaiter notre déchéance. En procurant au Duce la maîtrise de la Méditerranée, il obtiendrait ce résultat, tout en récompensant son allié et en assurant de façon parfaite la couverture maritime de ses propres projets orientaux, qui sont peut-être beaucoup plus vastes encore qu'on ne le suppose.

[1] *Note du document :* Souligné dans le texte.
[2] Sur cette pénétration, voir ci-dessus les nos 251, 316.

Si la question d'Espagne se liquide conformément aux désirs de l'Axe, on doit s'attendre à voir posée, et alors sérieusement, la question tunisienne. Pour donner plus de poids aux revendications italiennes, l'Allemagne pourrait, en ce cas, y joindre ses propres prétentions, en matière de colonies.

Je sortirais de mon rôle et j'excèderais ma compétence, en cherchant par quels procédés militaires (tels qu'occupation de certains points de la côte d'Espagne) et par quelles mesures policières (telles qu'expulsion d'une partie des Italiens de Tunisie), nous pourrions parer, par avance, à cette grave éventualité, mais je crois de mon devoir d'attaché militaire à Berlin de dire que, si de telles actions sont jugées pertinentes, il faut les entreprendre sans délai. Actuellement, en effet, l'Allemagne soutient l'Italie, mais dans ce soutien mi-avoué, mi-occulte elle n'a pas encore pris définitivement position. Une démonstration énergique de notre fermeté à l'égard des prétentions italiennes ne nous mettrait donc pas nécessairement en conflit avec l'Allemagne. Au contraire, si l'on admet, comme cela paraît rationnel, que l'Allemagne ne veut pas, dès cette année du moins, s'engager à fond contre nous, on peut supposer que troublée par notre résolution, craignant de voir les peuples de l'Est non encore subjugués, et les peuples de l'Ouest encore indécis, imiter, en ce qui les concerne, notre attitude, elle se résoudrait à donner à l'Italie des conseils de modération. Ainsi, tout en garantissant notre avenir, nous courrions aussi la chance d'irriter l'Italie contre son alliée. Par contre, à partir du moment où l'Allemagne aurait, pour servir les fins italiennes, engagé son propre prestige, la partie que joue la France deviendrait réellement compliquée.

386

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 169. [1] Confidentiel. Réservé. *Londres, 18 janvier 1939* [2].

(*Reçu :* le 20, 11 h.)

Un des informateurs habituels de l'ambassade a eu l'occasion de causer cet après-midi avec un des collaborateurs du duc d'Albe, qui entretient avec lui des relations confiantes. Selon celui-ci, la Catalogne devrait être tout entière au pouvoir des forces nationalistes d'ici environ un mois [3] et la guerre civile proprement dite serait terminée dans un délai de six mois. « C'est alors, a-t-il ajouté, que commenceront nos plus grandes difficultés.

[1] Extrait des archives rapatriées de l'ambassade de France en Espagne.
[2] Par courrier, en clair.
[3] Sur la récente offensive nationaliste en Catalogne et ses résultats, voir ci-dessus le nº 374 (note).

Notre première préoccupation sera bien entendu de débarrasser l'Espagne des éléments étrangers qui exercent à un degré quelconque une emprise sur la Péninsule. M. Negrin a été très habile en fondant toute sa propagande sur l'idée de résistance à l'envahisseur et en se privant volontairement du concours des brigades internationales (1). De notre côté, nous aurions bien voulu en faire autant. Nous avons essayé d'amener M. Mussolini à retirer ses troupes tout en nous laissant le matériel italien. Il a refusé et nous n'avons pas pu insister car ce matériel n'ayant pas été payé, demeure propriété italienne. En tout cas, la position prise par les « rouges » est pour nous une raison de plus d'assurer le départ de tous nos auxiliaires étrangers dès que cela sera possible, car évidemment, une fois les opérations militaires terminées, personne en Espagne ne comprendrait que les nationalistes se montrassent moins « nationaux » que le président Negrin. Dès maintenant, la présence des Allemands et des Italiens n'est tolérée qu'avec peine par la population civile, et même par l'armée, et des incidents se produisent à chaque instant. Quels que puissent être les desseins de M. Hitler ou de M. Mussolini, il ne fait pas de doute que, dès le dernier coup de canon tiré, le peuple espagnol, unanime, exigera l'évacuation immédiate et complète de tous les étrangers ».

Mon informateur a répondu qu'il croyait pour sa part à la sincérité du général Franco et de ses collaborateurs lorsqu'ils affirment qu'il ne toléreront pas la présence d'Allemands ou d'Italiens après la fin des hostilités et qu'il était tout prêt à leur faire confiance. Mais il était moins sûr que les nationalistes eussent les moyens de faire partir leurs alliés actuels si ceux-ci voulaient garder pied en Espagne. « Dans ce cas, a-t-il été répondu, les Espagnols, divisés la veille, s'uniraient tous pour une nouvelle guerre de libération, et nous demanderions au besoin l'assistance, sinon de la France, du moins de la Grande-Bretagne ». La question des Baléares ayant été invoquée, le collaborateur du duc d'Albe a déclaré que l'archipel était considéré par tous les Espagnols comme faisant partie intégrante du territoire national et que tout ce qu'il venait de dire s'appliquait également à ces îles.

« Il est exact, a-t-il ajouté, que nous sommes actuellement dans une certaine dépendance de l'Allemagne et de l'Italie, et que nous ne possédons pas toute la liberté de mouvement que nous souhaiterions. Mais nous sommes prisonniers des Allemands et des Italiens dans la mesure non seulement où nous avons besoin d'eux, mais surtout où on nous laisse en tête-à-tête avec eux. Le premier de ces facteurs disparaîtra avec la fin du conflit. Quant au second, ce n'est pas de nous qu'il dépend, mais de vous-mêmes. Je vous répète à ce sujet ce que je vous ai maintes fois déclaré depuis deux ans : le général Franco n'est animé d'aucun sentiment hostile à l'égard de la France, bien au contraire, et son entourage comprend plusieurs hommes que l'on peut qualifier de franchement francophiles. Même à cette onzième heure la France dispose de nombreux atouts à Burgos, et il ne tient qu'à elle de les utiliser ».

Mon informateur a alors envisagé l'hypothèse où le gouvernement français déciderait en effet d'accréditer un représentant diplomatique au général

(1) Sur le départ, au mois d'octobre précédent, des brigades internationales, voir, au tome XII de la présente série, le n° 28 (note).

Franco, mais s'assurerait en même temps la possession d'un gage, par exemple Minorque. Son interlocuteur a répondu qu'une telle initiative pourrait être comprise à Burgos à condition d'être accompagnée d'une assurance formelle d'évacuation le jour où les Italiens quitteraient Majorque. Il ne pouvait cependant pas prévoir quelle serait en pareil cas la réaction de M. Mussolini.

Les propos qui m'ont ainsi été rapportés reproduisent à peu près textuellement ceux que les agents nationalistes n'ont cessé de tenir dans leurs entretiens avec les Français depuis le début de la guerre civile. Je n'en fais part à Votre Excellence que parce qu'ils semblent indiquer que, à l'approche de la victoire, les représentants nationalistes laissent davantage percer la préoccupation que leur cause la présence en Espagne des Allemands et des Italiens. Il n'est pas douteux d'autre part qu'un langage analogue, accompagné peut-être d'assurances plus précises, ne soit tenu par les porte-parole du général Franco dans les milieux officiels anglais, et c'est vraisemblablement là, bien plus que les promesses de M. Mussolini, ce qui explique le calme avec lequel on envisage à Whitehall la victoire finale des nationalistes.

387

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 216 (1). Très confidentiel. Réservé. *Rome, 18 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 21, 11 h. 20.)

Au cours d'une conversation avec un des membres importants du parti fasciste qui venait précisément de s'entretenir avec M. Mussolini, le premier secrétaire de l'ambassade a recueilli, le 14 janvier, un certain nombre d'indications qui méritent sans doute d'être notées, bien qu'elles aient été, au moins partiellement, dictées par le désir d'impressionner et d'influencer l'interlocuteur.

Des renseignements ainsi fournis, il résulte qu'au sujet du problème espagnol, le Duce et ses visiteurs britanniques n'auraient eu aucune controverse, lors de leur rencontre à Rome (3). Le Premier ministre anglais aurait clairement laissé entendre, en effet, à M. Mussolini qu'il croyait probable la victoire prochaine et définitive du général Franco et qu'il s'en accommodait fort bien. L'Angleterre serait opposée, elle aussi, à toute intervention ultérieure en faveur des républicains espagnols qui ne saurait avoir d'autre utilité que de prolonger inutilement la guerre civile, et elle partagerait, à cet égard, les vues du gouvernement fasciste. Quant à la solution finale du conflit, les hommes

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur la rencontre anglo-italienne de Rome, voir ci-dessus les nos 359, 360, 364, 367, 373, 379, 383.

d'État anglais se seraient également trouvés en plein accord avec les Italiens pour estimer que la meilleure formule consistait dans le rétablissement de la monarchie en la personne de l'Infant des Asturies, don Juan, au profit duquel le roi Alphonse XIII renoncerait à ses droits au trône d'Espagne.

D'autre part, le voyage à Londres du comte Ciano — en réponse à la visite anglaise à Rome — aurait été décidé et devrait avoir lieu assez prochainement.

Les Anglais n'auraient élevé aucune objection contre le principe des réclamations italiennes à notre endroit. Ils auraient admis sans difficulté qu'ayant déclaré caducs les accords de 1935, l'Italie se trouvait ramenée à la situation de 1919 qui lui conférait certains droits à faire valoir envers la France. On se serait bien gardé, toutefois, de part et d'autre, de définir en quoi pourraient consister et sur quoi pourraient porter les éventuelles revendications du gouvernement fasciste. Les hommes d'État britanniques auraient vivement insisté, en revanche, pour que l'Italie ne liât pas trop étroitement ses demandes au problème colonial allemand, dont ils redouteraient beaucoup d'avoir à envisager l'examen. Ils auraient laissé entendre que les visées allemandes sur l'Ukraine suscitaient moins d'appréhension en Grande-Bretagne, où l'on préfèrerait que le IIIe Reich tentât de s'étendre vers l'Est plutôt que sur le continent africain.

M. Mussolini serait, quant à lui, animé du désir de régler le plus rapidement possible ses propres affaires, avant que les desseins du Reich n'aient suffisamment mûri. Il craindrait que M. Hitler, s'étant lancé dans une nouvelle aventure, ne fît encore appel à son concours. Ce serait là une des raisons de la hâte avec laquelle le Duce a posé le problème des revendications italiennes à l'égard de la France. Il entendrait faire valoir ce qu'il appelle ses droits, en prenant, en quelque sorte, les devants, et il voudrait obtenir l'aide allemande en compensation de son attitude précédente, avant d'être invité à fournir, une fois de plus, la sienne. C'est en ce sens qu'il faudrait interpréter le discours du 30 novembre à la Chambre italienne. Le comte Ciano s'adressait dans sa péroraison « au moins autant à l'Allemagne qu'à la France », et il entendait rappeler au Reich qu'avant de songer à de nouvelles acquisitions pour lui-même, il convenait que l'on donnât d'abord satisfaction « aux demandes légitimes de l'Italie ».

On estimerait, naturellement, à Rome, que l'Italie a beaucoup plus de chances d'être appuyée par un Reich ayant encore besoin de l'Italie pour la réalisation de ses desseins ultérieurs, que par une Allemagne déjà complètement nantie.

La position de l'Italie, en ce qui concerne les affaires d'Ukraine, notamment, ne serait pas encore définie et son attitude quant au problème des revendications coloniales allemandes serait encore loin d'être arrêtée.

Dans le domaine des affaires franco-italiennes proprement dites, l'Italie ne prendrait aucune initiative. Elle attendrait, bien entendu, la solution de l'affaire d'Espagne pour aborder l'examen des questions qui divisent les deux pays. Cependant si, une fois acquise la victoire du général Franco, la France était prête à se résigner au succès définitif des nationalistes espagnols, il

pourrait y avoir intérêt à ce que le gouvernement français cherchât à reprendre les contacts avec le gouvernement italien et à rouvrir, de quelque manière, les pourparlers suspendus depuis la première négociation Blondel-Ciano [1]. Si l'affaire d'Espagne était virtuellement éliminée du différend franco-italien, ne pourrait-on profiter du fait que les conversations italo-britanniques se sont, en somme, assez bien passées et que les communiqués publiés à leur issue ont été pacifiques et conciliants, pour discuter discrètement en déblayant ainsi le terrain? « Il ne faut pas se dissimuler, dit le *Fascista*, dont les propos sont ici consignés, que plus on attendra et plus nos prix seront élevés. A l'heure actuelle, en dehors des arrangements d'ordre économique concernant le canal de Suez, le port franc de Djibouti et le chemin de fer d'Addis-Abéba, ainsi que le maintien du statut des Italiens de Tunisie, nous ne vous demanderions pas de sacrifices territoriaux bien considérables. Les plus importants porteraient évidemment sur la Côte française des Somalis. Il nous faudrait également une rectification de frontière dans le sud de la Tunisie, le long des confins de la Libye, dans la région de Gardau, Djerba, en direction de Gabès. Cela n'irait pas au-delà. »

Si, au contraire, on attend sans rien faire, pendant que les opinions publiques s'exaspèrent de part et d'autre, les choses ne pourront que s'envenimer. « Ne faites pas de la Tunisie une nouvelle Tchécoslovaquie et ne nous amenez pas à considérer que nos ressortissants sont traités dans la Régence comme les populations allemandes des Sudètes l'étaient par les Tchèques ! Vous avez tout intérêt à détendre une situation qui s'aggrave dangereusement. Pourquoi, le voyage de M. Daladier s'étant bien passé et pouvant être considéré par vous comme un succès [2], ne pas gracier à la fois les Italiens et les Arabes arrêtés à la suite des manifestations que vous savez? Ce serait d'un bon effet psychologique. Le cas, par exemple, de M. Ubaldo Rey, ancien combattant très connu en Italie et qui se trouve toujours en prison, est de ceux qui nous irritent le plus ».

Le personnage interviewé a ajouté que, si rien ne survenait d'ici peu, il ne resterait d'autre alternative au gouvernement italien que de s'enfoncer de plus en plus dans sa politique allemande. Il lui faudrait, alors, soutenir la politique d'aventures du Reich et se tenir, plus étroitement encore que par le passé, à ses côtés : « Nous constituerions avec la Pologne, la Yougoslavie et la Hongrie un bloc qui vous rejetterait pratiquement hors de l'Europe centrale et orientale pour faire de vous une puissance aux intérêts européens strictement limités aux états qui lui sont limitrophes. Au contraire, si nous parvenions à un arrangement, à un compromis possible, notre influence, croyez-moi, ne serait pas négligeable ni à Varsovie, ni à Budapest et elle pourrait s'exercer pour des raisons qui nous sont propres, dans un sens qui se trouverait n'être pas opposé aux intérêts français ».

Telles sont les réflexions et informations recueillies par mon collaborateur.

(1) Sur cette première négociation, en avril-mai 1938, voir, au tome IX de la présente série, les nos 180, 183, 194, 195, 214, 217, 226, 242, 247, 252, 260, 261, 299, 313, 315, 332.

(2) Sur le récent voyage du président du Conseil français en Afrique du Nord, voir ci-dessus le no 283 (note).

Je les transmets sous réserves. Il est évidemment assez singulier qu'au moment où M. Mussolini se déclare formellement hostile à toute tractation directe avec nous, avant la fin de la guerre civile espagnole, un de ses hommes de confiance suggère au premier secrétaire de l'ambassade l'ouverture d'un échange de vues confidentiel. Rien, d'ailleurs, dans l'attitude du comte Ciano, n'a donné à entendre, jusqu'ici, qu'il souhaitât cet échange de vues. Cependant, un article du *Telegrafo*, en date du 14 janvier, était rédigé dans ce sens (1). Pour expliquer ces contradictions, il faut, sans doute, les attribuer à un souci de tactique, de sondage, et aussi à l'habitude italienne de préparer le jeu sur plusieurs tableaux à la fois. Il n'en est pas moins curieux qu'au lendemain même de la visite des hommes d'État britanniques, et au moment où M. Mussolini, tourné vers l'Allemagne, laisse s'accentuer le conflit franco-italien, un des membres importants du parti fasciste exprime, sachant que ses paroles seront rapportées, le vœu qu'une conversation entre la France et l'Italie puisse se nouer prochainement.

388

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 18 janvier 1939

Secret.

Étaient présents :

— M. Rochat, sous-directeur politique,
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
— Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine,
— Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air,
— Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Rochat expose la situation politique :

Espagne : L'attention politique se polarise sur l'affaire espagnole. Il y a déjà eu, à la suite des débats parlementaires français, une réaction de M. Ciano auprès de M. Perth et menace d'intensification de l'action italienne en Espagne (2).

(1) L'article du *Telegrafo* démentait que Rome eût songé à une médiation britannique. Si l'Italie avait accepté de négocier avec Paris en 1935, c'est qu'elle avait en vue la guerre d'Éthiopie pour laquelle elle comptait sur le consentement français. « Mais la France ne tint pas ses engagements », d'où la caducité des accords de 1935. Le gouvernement de Rome n'était pas cependant opposé à des négociations nouvelles : « La forme et les moyens pourront être trouvés quand la France se sera calmée et quand elle aura assumé envers l'Italie une attitude ni fanfaronne, ni provocatrice. » (Le *Temps* du 15 janvier, p. 6).

(2) Sur cette menace, voir ci-dessus le n° 375.

Italie : Les indications données par la presse sur les entrevues de Rome s'avèrent comme exactes dans leur ensemble.

Mussolini a affecté de ne pas parler de l'affaire espagnole qu'il considère comme réglée.

Il a fait le procès de la politique française.

Les conversations sont restées sans résultat pratique (1).

Les Anglais en ont cependant tiré les conclusions suivantes dont ils se réservent de prendre acte officiellement :

1° L'Italie a protesté de son intention formelle de respecter l'accord d'avril avec l'Angleterre dans toutes ses clauses. Elle s'engage en particulier à retirer tous les éléments italiens d'Espagne dès la victoire de Franco.

2° Elle ne cherchera pas à faire aboutir ses revendications par la violence, mais elle se réserve de les reposer après la victoire de Franco.

Il est certain que les Italiens se réservent de se servir de la carte espagnole à ce moment.

Les Anglais paraissent en tout cas très inquiets de l'orientation marquée par les débats parlementaires français.

Pologne : L'entrevue Beck-Hitler (2) semble avoir donné de la part d'Hitler des apaisements pour l'Ukraine qui ne ferait pas l'objet de visées prochaines.

Par contre, Hitler aurait déclaré définitives les frontières de la Ruthénie subcarpathique.

Nous soupçonnons qu'il y a des négociations au sujet de Dantzig pour mettre fin au rôle de la Société des nations.

La question de Memel ne ferait pas l'objet d'une action de force.

En somme Hitler n'a pas voulu acculer Beck, et Beck n'a pas voulu abattre son jeu.

En tout cas, renouveau de cordialité dans les rapports de la Pologne avec la France.

Tchécoslovaquie : La proposition du colonel Albord comme attaché militaire est agréée.

Sous la pression de l'Allemagne, la Tchécoslovaquie révise ses contrats avec les compagnies de navigation aérienne dans le sens d'une réduction des subventions. L'*Air-France* est touchée par cette réduction.

Suède : Nouvelle démarche et très pressante, du ministre de Suède au sujet des livraisons d'avions, appuyée par une menace non ambiguë au sujet de la cessation des fournitures Bofors (3).

L'Air déclare que l'affaire sera réglée en faveur de la Suède.

L'objection des Affaires étrangères subsiste : nous voici obligés de céder un matériel dont nous manquons et sans que le bénéficiaire nous en sache gré.

(1) Sur les entretiens anglo-italiens de Rome, voir ci-dessus les nos 359, 360, 364, 367, 373, 379, 383, 387.

(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus le no 192.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle résulte du bulletin du 14 janvier et résume le dernier rapport du colonel Didelet (1).

La conclusion en est que seule l'intransigeance d'une France calme peut impressionner l'axe Berlin-Rome.

M. Rochat fait observer que cette conclusion est confirmée par tous les rapports venant des différents postes : tous insistent sur la nécessité d'une politique de fermeté. A la moindre concession, l'Allemagne s'introduira dans la fissure pour se donner vis-à-vis de l'Italie le bénéfice de son intervention. M. Coulondre déclare que des Allemands eux-mêmes lui ont dit de ne pas céder (2).

III. *Marine.*

2 sous-marins sont mis en route sur Djibouti via Beyrouth.

Le *Primauguet* est ramené sur Saïgon à destination éventuelle de l'océan Indien.

Une escadre grecque, avec le Diadoque, fera escale à Toulon en avril.

L'envoi d'un croiseur à San Francisco est abandonné.

389

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 71/DN. 3 (3). Secret. *Paris, 18 janvier 1939.*

Par lettres nº 20/DN. 3 et nº 52/DN. 3 des 7 et 14 janvier 1939 (4), j'ai appelé votre attention sur l'intérêt d'accords franco-britanniques portant sur la défense du détroit de Bab-el-Mandeb.

(1) Allusion au rapport nº 43 de l'attaché militaire, en date du 17 janvier et ci-dessus reproduit sous le nº 386.

(2) Voir ci-dessus le nº 350.

(3) Extraite des dossiers Hoppenot.

(4) Revenant sur la nécessité d'aboutir rapidement à une entente avec les Anglais en vue de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'intégrité du bloc Aden-Somalie anglaise-Côte française des Somalis (exposée dans la lettre nº 20/DN. 3), le chef d'État-major général de la Défense nationale transmettait, le 14 janvier (nº 52/DN. 3) au ministre de la Guerre, les conclusions arrêtées au cours de la réunion des chefs d'État-major généraux du 11 janvier 1939. Ces conclusions portaient sur le renforcement de la Côte française des Somalis en moyens maritimes et aériens; sur la collaboration militaire franco-britannique dans la région Aden-Djibouti-Somaliland; enfin, sur les actions à mener pour répondre à un coup de force italien sur Djibouti. Il pouvait paraître « avantageux du point de vue politique étrangère » de localiser initialement en Afrique, en Méditerranée et en mer Rouge les opérations à entreprendre pour répondre à un tel coup de force; la mobilisation de l'Afrique du Nord constituerait un puissant moyen de pression sur l'Italie (arrestation des Italiens en Tunisie) et sur l'Espagne franquiste (que les menaces sur le Maroc espagnol pourraient amener à renvoyer les Italiens). Dans l'action diplomatique, il convenait de s'assurer le concours de la Turquie dans une lutte éventuelle contre l'Italie (restitution d'îles de la Méditerranée orientale à offrir à Ankara).

Cette défense n'est qu'un cas particulier d'un problème plus général qui intéresse l'ensemble de nos territoires d'outre-mer; ce problème lui-même doit se situer dans le cadre de la collaboration qui s'impose à la France et à l'Angleterre pour le maintien de l'intégrité de leurs deux empires.

Dans la note que je vous adressais le 23 novembre 1938 sous nº 1054/DN. 3 (1), je soulignais l'opportunité de confier à un haut Comité militaire franco-anglais le soin de fixer le cadre général de cette collaboration.

Les chefs d'État-major généraux sont d'accord pour que, dans l'ordre d'urgence ci-après, des études soient entreprises à bref délai pour définir les actions communes à mener outre-mer :

1º Pour la défense du bloc Somalie française - Aden - Somaliland;

2º Pour la défense du canal de Suez et des établissements franco-anglais Levant-Palestine;

3º Pour une attaque éventuelle du Siam dans le cas d'un conflit mettant aux prises la France et l'Angleterre d'une part, le Siam et le Japon d'autre part;

4º Pour l'attaque de la Libye par des forces franco-anglaises du Centre africain et le ravitaillement des troupes françaises par la voie ferrée anglaise de Nigéria.

Compte tenu de ce qu'en matière navale les Anglais ont toujours été fort réticents, le vice-Amiral chef d'État-major général de la Marine estime que seules doivent être étudiées pour le moment dans le détail les opérations terrestres; les incidences maritimes que ferait apparaître l'étude des actions terrestres seraient simplement communiquées aux états-majors navals français et anglais.

Il me paraît nécessaire de joindre à l'étude des actions terrestres celle des possibilités d'action aérienne et cela plus particulièrement pour la région de Djibouti.

Par ailleurs, j'estime que sans attendre la réunion d'un haut Comité franco-anglais et bien que le cas particulier de la conduite de la guerre sur les théâtres d'opérations coloniaux ne soit qu'une partie des attributions qui seraient dévolues à ce comité, il est nécessaire d'établir au plus tôt les contacts indispensables entre états-majors français et anglais.

Je vous demande en conséquence de vouloir bien saisir de la question M. le Ministre des Affaires étrangères (2).

(1) Reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 376.

(2) Cette lettre était transmise, le 24 janvier, sous le nº 60 DN., par le ministre de la Défense nationale et de la Guerre au ministre des Affaires étrangères. M. Daladier concluait : « Je partage entièrement l'avis du général Gamelin sur l'ordre d'urgence établi et j'attire à nouveau, à ce propos, votre attention sur le prix que j'attacherais à la prise de contact aussi prochaine que possible entre les états-majors français et anglais. »

390

M. Lamarle, Chargé d'affaires de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 24 *Prague, 18 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 janvier.)

Le nouveau tracé des frontières place la Tchécoslovaquie, dans beaucoup de domaines, presque à la merci de son puissant voisin germanique. Ainsi que la légation l'a exposé dans plusieurs dépêches, l'Allemagne occupe vis-à-vis du petit état slave une position dominante au point de vue stratégique, routier, ferroviaire et économique, de sorte qu'elle est en mesure de dicter à tout moment ses volontés. Au surplus, les manœuvres de Berlin se trouvent encore facilitées du fait que la République tchécoslovaque est maintenant fractionnée en trois provinces autonomes. Les dirigeants du Reich ou leurs agents tirent partie de cette sorte de dislocation de la puissance publique; ils savent, dans chacune des trois capitales, prendre l'attitude et tenir le langage qui conviennent.

Est-ce à dire, cependant, que l'Allemagne ne rencontre aucune résistance et que son influence s'exerce absolument comme dans un pays asservi? En d'autres termes, si les données matérielles, les facteurs géographiques, les nouvelles conditions de la production, de commerce et des transports lui permettent d'ordonner et d'être obéie, n'y a-t-il pas, dans le fond de la conscience nationale, un patrimoine moral qui reste inviolé et qui constitue un retranchement inattaquable en attendant d'être le germe d'une libération future?

Les réactions psychologiques des Tchèques, des Slovaques et des Ruthènes sont, à cet égard, différentes parce que les événements de septembre et octobre 1938 n'ont pas pour eux la même signification. Les Tchèques ont été vaincus et humiliés tandis que les Slovaques et les Ruthènes ont vu surtout dans ces événements la cause immédiate de leur indépendance.

* * *

La catastrophe de l'automne dernier, l'effondrement des idées sur lesquelles les dirigeants tchèques avaient axé la politique des vingt dernières années ont automatiquement amené un choc en retour et porté au pouvoir les hommes qui, depuis quelque temps déjà, doutaient de la valeur de cette politique. Néanmoins, les sentiments qui résultent des luttes séculaires, glorieuses ou désespérées, contre le germanisme n'ont pas été supprimées dans l'âme du peuple. On s'en rend compte notamment par le fait qu'en beaucoup d'endroits,

bien des gens préfèrent encore parler le français plutôt que l'allemand malgré la rancune indéniable que les mêmes personnes manifestent envers notre pays. Si l'Allemagne, sous le coup de son triomphe, se faisait des illusions à cet égard, l'Histoire serait là pour lui rappeler que les Tchèques, amalgame de Germains et de Slaves occidentaux tout comme les Prussiens, ont, au même degré que ces derniers, une extraordinaire capacité d'obstination et de patience. C'est évidemment la raison pour laquelle le Reich a cru devoir prendre des « sûretés réelles » en particulier sous la forme de la « sixième zone » (1), laquelle lui donne, en effet, un ascendant considérable sur la Tchécoslovaquie. C'est la raison aussi pour laquelle il commence une propagande systématique, une véritable « pénétration pacifique ».

Le principal point d'appui de cette entreprise, le noyau de cette propagande est la minorité allemande qui, sur les directives de Berlin, est en voie de s'organiser à la façon autoritaire du national-socialisme pour servir les desseins de M. Bohle et de la Wilhelmstrasse. Très caractéristique est, à ce sujet, la pression exercée par les services de M. Kundt afin d'amener un grand nombre d'Allemands, qui ont la faculté d'option en vertu des derniers accords (2), a choisir la nationalité tchécoslovaque. Non moins significatif est l'ordre donné aux étudiants sudètes et à des étudiants autrichiens de continuer à suivre les cours de l'Université allemande de Prague. Je dois également relever qu'un certain nombre d'ouvriers tchèques ont trouvé récemment un emploi en Allemagne. Un grand propriétaire de la région frontière me disait que ces ouvriers reçoivent des avantages substantiels et qu'ils deviendront peu à peu les meilleurs auxiliaires de la propagande du IIIe Reich.

Il convient de souligner cependant que, dans les milieux intellectuels, les invites et les sollicitations allemandes rencontrent encore beaucoup de réserve. C'est dans ces milieux spécialement que, depuis l'historien Palacky jusqu'aux libérateurs de 1918, la nation tchèque a toujours recruté ceux qui ont entretenu et réveillé son ardeur patriotique. J'ai déjà indiqué les réactions qui se sont manifestées ici, en termes très modérés mais assez nets, à la suite des prétentions qu'on attribue au gouvernement hitlérien en ce qui concerne l'enseignement supérieur allemand à Prague et à Brno.

Que peut-on attendre de ces tentatives? L'Allemagne sait que si la Tchécoslovaquie est hors d'état d'échapper à sa contrainte sur le terrain purement politique, il lui est, en revanche, beaucoup plus difficile de vaincre la résistance passive qu'elle rencontre dans le domaine moral. Les dirigeants nazis vont certainement essayer de s'attaquer à ce « dernier carré » en commençant par le cerner de toutes parts. Jusqu'à présent, ils se sont décidés, semble-t-il, non pour la manière forte qui pourrait aller jusqu'à l'occupation militaire, mais pour une méthode insidieuse. Si, par exemple, le Reich allait dans cette voie jusqu'à accorder quelques facilités à la minorité tchèque des Sudètes, notamment au point de vue scolaire, ce geste lui gagnerait sans aucun doute

(1) **Allusion aux acquisitions territoriales du Reich intervenues à la suite de l'accord germano-tchécoslovaque du 21 novembre 1938, qui fixait définitivement la frontière entre les deux pays : voir, au tome XII de la présente série, les n°s 342 (note), 365.**

(2) **Intervenus fin novembre 1938 : voir, au tome XII précité, le n° 397.**

des sympathies et renforcerait la campagne des publicistes qui se sont mis ici à sa dévotion. Il suffit de remarquer déjà l'impression qu'a produite « la parfaite correction des troupes allemandes » en territoire annexé. On colporte ici avec complaisance le cas de quelques *Ordner* de l'ancien parti Henlein, qui, ayant agi avec trop de brutalité envers la population slave, ont été mis à la raison par les autorités de la Wehrmacht. Ces faits donnent lieu, dans les journaux, à des comparaisons défavorables à la Pologne dont les fonctionnaires se seraient conduits de façon odieuse envers les Tchèques de la région de Tesin (1). D'une façon générale, d'ailleurs, la rancune violente qui s'est développée ici contre la Pologne est habilement exploitée par l'Allemagne; celle-ci y voit un moyen de dériver en quelque sorte le sentiment national des Tchèques dans un sens qui ne porte pas ombrage aux ambitions du *Deutschtum*.

Les rapports entre les Slovaques et le germanisme ont, dès le lendemain de la crise de septembre, revêtu un tout autre caractère. Alors que les Tchèques, abattus, devaient refouler leur amertume, les Slovaques étaient tout à la joie du triomphe de leurs revendications autonomistes (2). Ce succès, qui dépassait leurs espérances intimes, était incontestablement dû à la terrible secousse qui avait ébranlé l'autorité du pouvoir central, c'est-à-dire, en dernière analyse, à la pression de l'Allemagne. Comment, dans ces conditions, les chefs du parti populiste et leurs troupes n'eussent-ils pas été enclins à voir dans le IIIe Reich le libérateur de leur patrie? Comment n'eussent-ils pas accueilli avec enthousiasme les leitmotive de la propagande nazie qui prétend apporter l'évangile émancipateur des nations? Les éléments les plus exaltés ont été jusqu'à accepter du même coup l'ensemble de la doctrine hitlérienne. Celle-ci trouvait, d'ailleurs, un terrain propice, au moins en raison des tendances antisémites qui ont toujours été très fortes en Slovaquie.

Toutefois, cette infiltration idéologique du national-socialisme a, de bonne heure, alarmé les catholiques. Le Vatican a fait rappeler les condamnations que le Pape a prononcées contre le racisme et le président du Conseil lui-même, Mgr Tiso, a publié, dans le numéro de Noël du *Slovak*, un article mettant en garde « contre les théories qui veulent tout subordonner à l'État et rabaisser le rôle de la personnalité humaine ».

Déjà cette opposition des deux doctrines avait causé, dans les relations germano-slovaques, un certain malaise. Celui-ci s'est accentué peu de temps après lorsque le gouvernement de Bratislava a inopinément ordonné, pour le 31 décembre, un recensement des diverses nationalités. Les allogènes ont estimé que la brusquerie de cette décision avait pour but de les empêcher de faire leur campagne et permettrait de fausser les résultats de la consultation. A vrai dire, s'il y avait là une manœuvre de la part des dirigeants, celle-ci visait davantage, semble-t-il, les Magyars que les Allemands car la délimitation ethnique est beaucoup plus nette entre Slovaques et Allemands qu'entre Slovaques et Magyars et entre Allemands et Magyars. Néanmoins, le secrétaire

(1) Voir, au tome XII de la présente série, le n° 268.
(2) Avec la constitution, en octobre 1938, d'un gouvernement autonome de Slovaquie.

d'État Karmasin chargé, au sein du cabinet slovaque, des affaires de la minorité allemande, a attaché à cette question une importance de principe. Il s'est élevé avec vigueur contre les modalités du recensement et il a déclaré que, d'avance, il refusait d'en accepter les chiffres. En même temps, le gouvernement de Berlin, pour bien montrer qu'il soutenait les protestations du « Führer des Allemands des Carpathes », demandait à celui-ci de venir lui rendre compte et déclenchait des polémiques de presse.

Cette vive réaction paraît s'expliquer par des considérations de prestige et de tactique plus encore que par l'intérêt intrinsèque de la question. L'Allemagne qui, en effet, entend imposer sa domination sur l'Europe centrale et, peut-être, faire de la Slovaquie un jalon de son expansion vers l'Est, ne peut admettre que ce petit pays manifeste des velléités d'indépendance. Le sévère avertissement qu'elle vient de donner à Bratislava a, du reste, fait impression. Le gouvernement a désigné M. Durcansky, le plus germanophile de ses membres, pour discuter avec M. Karmasin les divers litiges en suspens : recensement du 31 décembre, congédiement d'ouvriers allemands, etc. Il a publié, d'autre part, un communiqué qui trahit son embarras et son désir de résoudre le différend.

Les Slovaques se révèlent, dans cette affaire, aussi prompts à abandonner qu'à entreprendre, à céder devant un adversaire dangereux qu'à profiter des moindres occasions jugées favorables. Qu'il soit dû à leur tempérament de Slaves orientaux ou aux siècles de domination magyare, ce trait de caractère a été constaté par de nombreux observateurs, même par ceux qui n'ont pas, sur ce point, la partialité des Tchèques. Ce qui frappe également dans l'attitude des Slovaques, c'est leur tendance assez superficielle à l'optimisme; ce fut sans aucun doute une grande force pour une nation qui a été longtemps soumise au joug étranger, mais ce le serait beaucoup moins si on voulait en faire aujourd'hui un barrage en face du *Drang nach Osten*.

Le peuple slovaque ne songe, du reste, nullement à faire ce barrage. M. Coulondre a rapporté les paroles d'un secrétaire de la légation de Tchécoslovaquie à Berlin qui sont, à cet égard, significatives. Ce diplomate qui, pourtant, est loin d'être germanophile, se résignerait facilement à une mainmise de l'Allemagne sur l'Ukraine, il y verrait même un avantage pour son pays qui, d'après lui, serait, dans cette hypothèse, libéré de la pression immédiate du *Deutschtum*. Il faut, pour adopter sans réserve ce point de vue, l'inépuisable optimisme qu'on s'accorde à reconnaître aux Slovaques. Ceux-ci, en somme, considèrent que l'attitude la meilleure et la plus habile est d'entrer dans le jeu du vainqueur, de se ménager une place dans son sillage, de chercher à jouer un rôle si petit soit-il et à maintenir ainsi l'individualité de leur nation. Les patriotes tchèques, au contraire, inclineraient plutôt à « se mettre en boule », à opposer la résistance passive et à se tenir prêts dans l'attente d'une possibilité de redressement. Mais, pratiquement, les dirigeants responsables de Prague ne peuvent guère suivre une telle politique, car le Reich est sur ses gardes et de nouvelles représailles sont toujours à craindre de sa part. L'opinion publique de Bohême et de Moravie redoute les conséquences de cette situation et c'est de là que vient la sourde inquiétude du lendemain qui règne actuelle-

ment dans ce pays. On n'a pas oublié, en effet, que les Slaves de l'Elbe (Polabes) et les Serbes de Lusace, pour être tombés au rang de comparses du germanisme, ont fini par perdre jusqu'à leur existence ethnique.

Quant au peuple ruthène, ou plus exactement au groupe qui, aujourd'hui, détient seul le pouvoir après en avoir écarté les chefs du mouvement « grand russe », toute son activité est inspirée par l'idée ukrainienne. Les dirigeants de Chust s'appliquent à implanter définitivement cette idée dans le pays et, pour l'avenir, leurs espoirs tendent à la réalisation d'une grande Ukraine. Leurs aspirations sont donc parallèles à celles que l'on attribue à l'Allemagne. Cette dernière, évidemment, n'envisage de tels projets que pour les faire servir et les subordonner à ses intérêts propres. Mais les Ukrainiens, quelle que soit leur ardeur, n'ont, dans les circonstances présentes, des chances sérieuses de faire aboutir leurs revendications que s'ils obtiennent l'appui de Berlin et ils devraient se tenir déjà pour satisfaits si cet appui leur était accordé sous condition qu'ils acceptassent la tutelle germanique. Ils ont, certes, éprouvé quelques déceptions devant les flottements, les contradictions ou les zigzags qui caractérisent à ce sujet la diplomatie allemande depuis plusieurs semaines. La récente visite de M. Beck à M. Hitler [1] doit leur laisser supposer que le problème fera l'objet de nouvelles discussions et de marchandages entre Berlin et Varsovie. Mais ils sont obligés d'en prendre leur parti et l'avenir de leur agitation irrédentiste dépendra essentiellement des décisions que prendra finalement le gouvernement nazi.

*
* *

En conclusion, Tchèques, Slovaques et Ruthènes sont, bon gré mal gré, des instruments de la politique du Reich en Europe orientale. Les premiers ne le sont qu'à leur corps défendant, mais ce sont eux qui subissent le plus directement la contrainte de leur redoutable voisin, les seconds croient pouvoir s'accommoder de cette situation; les Ruthènes, enfin, savent que c'est à peu près la seule voie, s'il en est une, qui puisse permettre au mouvement ukrainien d'atteindre ses objectifs. Les uns et les autres ignorent, d'ailleurs, comment et dans quelle mesure l'Allemagne compte les utiliser.

Ce qu'il faut relever en tout cas, c'est que ce renversement, imposé par Berlin, des buts de la politique tchécoslovaque va à l'encontre de toutes les traditions du slavisme. Les nations slaves, depuis la Russie jusqu'à la Bulgarie, ont toujours tendu vers la mer et vers l'Occident. Pour elles, revenir en arrière, surtout comme satellites du germanisme, c'est anéantir tout l'effort de leur histoire, c'est presque se renier elles-mêmes; c'est le commencement de leur disparition. Toutefois, le cours des événements peut, bien entendu être changé par d'autres facteurs. En particulier, les modifications qui surviendraient dans l'équilibre général des forces européennes auraient tôt ou tard une répercussion sur les pays danubiens.

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

391

M. Roger Maugras, Ministre de France à Stockholm,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 15. *Stockholm, 18 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 janvier.)

A l'exemple de M. Goering, M. von Papen a toujours considéré la Suède comme sa zone d'influence. A plus d'une reprise, il y est déjà venu en missions déguisées sous prétexte de chasser l'élan. Tout récemment encore, au mois d'octobre dernier, il se livrait aux plaisirs cynégétiques en Ostrogothie. Les relations amicales que l'ancien chancelier entretient avec quelques châtelains de cette province, les barons d'Adelswärd et les comtes Douglas, lui ont de tout temps facilité les occasions de se renseigner sur l'état d'esprit de la Suède. Il n'est pas sans intérêt de relever à ce propos que la famille Douglas a compté pendant la guerre un maréchal du Royaume qui avait vivement préconisé l'intervention de la Suède aux côtés des puissances centrales.

Cette fois-ci, M. von Papen est arrivé en qualité de conférencier de l'Association suédo-allemande. Aussi la légation d'Allemagne s'est-elle mise en frais pour donner le plus d'éclat possible à son séjour à Stockholm. Elle l'a fait recevoir par le Roi et a donné un grand dîner en son honneur. D'autre part, M. von Papen a dîné chez le général de Champs et déjeune au Club suédo-allemand, qui vient de se créer en vue d'éclairer l'opinion sur la situation en Allemagne.

Détail qui ne manque pas de saveur : tant pour épargner à M. von Papen des manifestations hostiles que surveiller ses faits et gestes, le chef de la police politique suédois avait été chargé de s'installer au Grand Hôtel, à proximité de la chambre occupée par l'ancien chancelier.

Dès son arrivée, M. von Papen a reçu les représentants de la presse suédoise et, bien qu'il eût parlé sans notes, les journalistes ont eu l'impression très nette qu'il avait longuement mûri ses déclarations et pesé d'avance les termes des passages importants.

A la question de savoir quel était à son avis l'événement le plus important de l'année écoulée, M. von Papen a répondu sans hésiter : « L'Allemagne a obtenu les zones qui revenaient de droit à son influence. Mais, si heureux que nous soyons du retour des Autrichiens et des Sudètes à la mère-patrie, nous estimons que le plus grand succès de l'année dernière réside dans l'accord qui s'est réalisé entre la France et l'Allemagne [1]. J'ai moi-même travaillé longtemps à la réalisation de ce but qui correspond au désir de tous les Allemands ».

M. von Papen a tout particulièrement insisté dans ses interviews sur les

[1] **Allusion à la déclaration franco-allemande du 6 décembre : voir ci-dessus le nº 45-I.**

effets bienfaisants de la prise de contact personnelle entre les chefs des gouvernements. Hitler et Chamberlain n'ont pas lieu de se demander à qui revient plus spécialement le mérite d'avoir rendu possible la réunion de Munich : tous ont eu l'honneur d'y contribuer.

Dans la conférence qu'il a faite à l'Association suédo-allemande, devant plus de mille auditeurs, M. von Papen a insisté de nouveau sur la satisfaction éprouvée en Allemagne à l'occasion du règlement définitif des comptes avec la France, mais il apporte à cette déclaration un amendement qui n'est pas dénué d'intérêt si l'on songe que le texte de cette conférence a dû certainement être soumis à la censure des dirigeants allemands; d'après M. von Papen, l'acte signé par M. von Ribbentrop à Paris ne sera une contribution à la paix qu'à la condition que la France ne dresse pas d'obstacles devant l'expansion « intellectuelle et culturelle » de l'Allemagne en Europe centrale.

Un autre point de la conférence prononcée par M. von Papen mérite de retenir toute notre attention: avec une joie manifeste, il a annoncé à son auditoire la fin de la théorie française de l'équilibre européen, théorie qui n'aurait servi depuis Richelieu qu'à contrecarrer les intérêts légitimes de l'Allemagne. Il n'a pas cru devoir expliquer par quoi serait remplacé l'équilibre européen, mais tout le monde aura pu aisément le comprendre.

Pour permettre à Votre Excellence de se faire une idée exacte de toutes les thèses soutenues par M. von Papen, j'ai l'honneur de Lui adresser une analyse détaillée de sa conférence qui dénote certainement l'un des plus grands efforts qu'ait tentés ici la propagande hitlérienne.

Suivant l'usage, le président de l'Association suédo-allemande, le général de Champs, a présenté le conférencier au public. Il a déclaré, entre autres, que personne ne saurait mieux faire connaître la vérité sur les événements d'importance mondiale qui s'étaient produits en 1938 que l'ambassadeur en mission spéciale du Führer.

M. Sven Hedin, dont on connaît la germanophilie, s'est chargé d'autre part d'exprimer à M. von Papen les remerciements de l'assistance. Le traité de Versailles, dit-il, est à l'origine de tous les événements dont le monde a récemment été le spectateur. Injustement dépouillée de ses colonies, l'Allemagne a forcément cherché à devenir une puissance continentale, et il est permis de prévoir que ce développement continuera. M. Sven Hedin s'est fait ensuite l'interprète du vœu que tous les problèmes pendants en Allemagne reçoivent une solution pacifique et a prié M. von Papen de transmettre son salut à Hitler et de lui faire savoir qu'il comptait un grand nombre d'amis en Suède.

Des personnes qui avaient assisté à la séance m'ont affirmé que ces dernières paroles avaient provoqué une réaction sensible dans toute une partie du public, car s'il était composé en grande partie d'Allemands et de germanophiles, beaucoup de gens s'y trouvaient également qui n'avaient été poussés que par la curiosité. En tout cas l'allocution de M. Sven Hedin parut d'autant plus déplacée que personne n'ignore ici l'origine israëlite et allemande du célèbre explorateur.

La presse dans son ensemble s'est bornée à publier les interviews de M. von Papen et les comptes rendus de sa conférence. Quelques journaux toutefois

n'ont pas hésité à commenter sévèrement les manifestations oratoires de l'ancien chancelier. Le *Social-Demokraten*, organe du parti gouvernemental, s'est violemment attaqué à l'œuvre de propagande hitlérienne dont s'acquitte l'Association suédo-allemande et son président. Le journal s'est insurgé tout particulièrement contre l'audace avec laquelle le général de Champs a prétendu que M. von Papen était le porte-parole de la vérité. Il s'agit tout au plus d'une vérité, fait remarquer le *Social-Demokraten*, dont la contrepartie est la vérité, suivant l'aphorisme d'Oscar Wilde. De son côté, le *Svensken Morgenbladet*, organe libéral, estime que le public suédois aurait eu intérêt à entendre de la bouche de M. von Papen une justification des persécutions antisémites, des violations courantes du droit et du traitement infligé à des pasteurs comme Martin Niemöller.

392

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49 [1]. *Rome, 18 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 janvier.)

De diverses sources ecclésiastiques m'a été signalé l'effet, fâcheux pour nous, qui a été produit par une assertion du journal parisien l'*Ordre*, disant, sous la signature d'un professeur qui prétend rapporter le propos d'un officier, que « dix soldats italiens sont à peine suffisants pour un réformé français ». [2]

Ce propos, absurde en soi et aussi maladroit que possible, a été monté en épingle par le ministère italien de la Culture populaire, qui l'a fait reproduire en caractères gras, bien en vue et suivi de commentaires variés, dans tous les journaux de la Péninsule. Spontanément ou non, l'Association italienne des mutilés et grands blessés de guerre en a fait l'objet d'un ordre du jour, également publié par toute la presse, de manière à prolonger l'écho de l'appréciation méprisante qui l'avait motivé.

Plusieurs religieux, tant français qu'italiens, m'ont fait remarquer que le public d'ici n'avait pas laissé d'être froissé par la citation de ce malencontreux propos et que rien n'était plus propre que les offenses contre la valeur militaire italienne à nous aliéner l'opinion publique, par conséquent aussi à combler les vœux du gouvernement fasciste, qui prend actuellement à tâche d'exciter le peuple contre nous.

(1) **Extraite du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.**
(2) **Sur cette polémique de presse, voir ci-dessus le n° 360 (note).**

Cette observation me paraît fort juste. Étant donné que beaucoup de témoignages concordants nous attestent qu'il n'y a pas encore en Italie de positive animosité populaire contre nous, tout ce qui aide le gouvernement italien à en fomenter une fait son affaire et tourne donc à notre détriment. Par suite, il est imprudent et malavisé de la part d'un journal français de fournir au gouvernement fasciste le moyen le plus efficace de monter la population contre nous, en le mettant à même d'exploiter, à cet effet, une imputation blessante pour la valeur militaire du soldat italien.

Je sais bien qu'en matière d'offense la presse italienne bat tous les records dans sa campagne effrénée contre nous : un récent et ignoble article du *Tevere* le prouve surabondamment. Je sais aussi que de la part d'une presse inspirée et contrôlée, c'est plus grave. Mais cela ne doit pas nous détourner de jouer notre jeu, qui, à mon sens, devrait consister à garder aussi longtemps que possible le bénéfice, si faible soit-il, de dispositions populaires exemptes de haine.

D'autant que les outrages italiens contre nous, lorsqu'ils passent la mesure accoutumée de vulgarité et de violence, ne produisent pas sur le public de ce pays l'effet qu'en attendent les journalistes à gages qui les profèrent; ils produisent plutôt l'effet inverse. J'ai pu m'en rendre compte à l'occasion même de l'article du *Tevere* auquel je viens de faire allusion : non seulement un prélat du Vatican, sous les yeux de qui je l'ai fait placer par l'un de mes collaborateurs, l'a parcouru avec dégoût, mais plusieurs Italiens ecclésiastiques et laïcs, qui prétendaient d'ailleurs ne pas l'avoir lu et en avoir seulement entendu parler, l'ont apprécié devant moi sans indulgence. Si donc nos journaux s'abstenaient désormais soigneusement de blesser l'honneur militaire des Italiens, tandis que leur presse déverserait l'injure sur nous selon son habitude, nous n'y perdrions quand même rien.

393

LE CAPITAINE LUIZET, ATTACHÉ MILITAIRE PRÈS LE CONSULAT DE FRANCE À TANGER,
AU LIEUTENANT-COLONEL RIVET, CHEF DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

D. [1]. *Tanger, 18 janvier 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai eu hier 17 janvier à Tétouan une longue entrevue avec le colonel Beigbeder.

L'entretien a porté sur les points suivants :

A. ÉVOLUTION DES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Le Haut Commissaire de fait, commentant les récents succès des nationalistes en Catalogne [2], m'a dit qu'il considérait désormais l'effondrement complet de la résistance gouvernementale comme imminent.

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Sur ces succès, voir ci-dessus le n° 374 (note); ci-après le n° 399.

« C'est l'affaire de quelques semaines, ajoute-t-il, ou peut-être de quelques jours ».

Il me déclara que, sur plusieurs points, les gouvernementaux, mal approvisionnés en munitions, fuyaient sans combattre.

Détendu et optimiste, le colonel Beigbeder évoqua les mauvais jours qu'il avait connus à Tétouan, les heures sombres du mouvement, le bluff auquel il avait dû souvent se livrer, la témérité de sa politique indigène; il eut alors cette boutade : « Si j'écris un jour quelque chose sur la période que je viens de vivre, je choisirai comme titre : « Deux ans et demi ou la vie d'un joueur ».

Questions indigènes

Il me parla des difficultés considérables qu'aurait son successeur en matière de politique indigène, du problème que poserait le rapatriement des troupes marocaines dont les habitudes, en Espagne, sont devenues déplorables en dépit des « délégations d'Affaires indigènes » de Séville et de Salamanque.

Il rendit néanmoins hommage aux services qu'ont rendus les officiers des Affaires indigènes détachés en Espagne, et à leur autorité qui a évité bien des incidents.

B. Entreprises des gouvernementaux contre la zone espagnole

Le colonel Beigbeder me dit qu'on lui avait rapporté diverses informations sur un coup de force que les gouvernementaux de Tanger se proposaient récemment de tenter contre la zone espagnole — que, sans y attacher une importance excessive à ces informations, il avait estimé ne pas pouvoir les négliger, mais qu'il avait été pleinement rassuré lorsqu'il avait su que le ministre de France avait rappelé aux fonctionnaires français de la zone internationale tout le prix qu'il attachait au maintien de la neutralité de Tanger.

Il me déclara qu'une fois de plus ses appréhensions à ce sujet étaient dissipées, mais que, jusqu'au dernier moment, il ne perdrait pas de vue l'activité de ses adversaires, et en particulier du lieutenant-colonnel Guarner, le nouvel attaché militaire au consulat général d'Espagne à Tanger. Il prétend que celui-ci, voyant qu'il n'arrivera vraisemblablement pas à provoquer des troubles en zone espagnole, s'efforce de préparer un attentat contre les personnes du Khalifa et du Haut Commissaire.

C'est par prudence que le colonel Beigbeder est resté plusieurs semaines absent de Tétouan.

Il m'a parlé avec haine du lieutenant-colonel Guarner, auquel il reproche surtout d'avoir fait fusiller des officiers nationalistes blessés, à Teruel, et il s'éleva violemment contre les officiers de carrière restés dans les rangs gouvernementaux.

C. La France, l'Espagne et l'Italie devant l'Islam

Le voyage de M. Daladier en Afrique du Nord [1] a eu des répercussions considérables, m'a déclaré avec insistance le colonel Beigbeder. Les informations personnelles qu'il a reçues de Tunisie et d'Algérie font qu'il considère

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 283 (note).

que le déplacement du président du Conseil marquera une date dans l'histoire. Il estime que, par un simple concours de circonstances, « la France a reconquis en quelques jours un immense prestige dans tout le monde musulman, tandis que celui de l'Italie s'effondrait ».

« Le Musulman, m'a-t-il dit, suit celui qui est fort et décidé, qui n'a pas froid aux yeux, le *Flamenco* espagnol. En répondant comme il l'a fait aux prétentions italiennes, en montrant sa force et sa volonté, le président Daladier a enthousiasmé la population de l'Afrique du Nord ».

Effondrement du prestige italien en Afrique du Nord

Il me déclara alors, sans détours, que, en présence de l'impopularité soudaine de l'Italie, il s'était vu dans l'obligation de faire comprendre aux indigènes de sa zone d'influence que, en dépit de l'aide apportée par l'Italie à l'Espagne nationaliste, il ne fallait pas les confondre.

« J'ai appelé, me dit-il, mon Ouezzani à barbe [*sic*] (1), je lui ai demandé d'éclairer discrètement à ce sujet l'opinion publique... et un article désobligeant pour l'Italie a paru dans la presse marocaine de Tétouan. Il y eut des protestations orageuses de l'Italie à Burgos et ici, mais j'estime avoir bien agi. L'Italie est tombée très bas dans l'estime des indigènes, et l'Espagne nationaliste a trop besoin de ceux-ci pour ne pas leur faire savoir discrètement qu'elle n'approuve pas tout ce qui se dit et fait à Rome ».

J'ai été frappé par le ton catégorique du Haut Commissaire qui, en m'exposant ainsi formellement et explicitement les raisons de son attitude vis-à-vis de l'Italie, a confirmé en tous points le renseignement que je vous avais adressé le 7 janvier 1939 sous le nº 8/C... Je n'ai pu m'empêcher de lui dire que, ayant pressenti l'approbation donnée par lui à la nouvelle orientation de l'opinion publique indigène de sa zone, et m'étant efforcé d'en retrouver les mobiles, je lui avais prêté, il y a plusieurs jours déjà, le raisonnement qu'il venait de m'exposer.

J'ai saisi l'occasion pour rendre hommage à son sens politique ainsi qu'à sa connaissance de l'âme musulmane, et pour lui rappeler la communauté des intérêts de la France et de l'Espagne au Maroc.

Le colonel Beigbeder, dont les dispositions d'esprit étaient excellentes, insista encore longuement sur l'heureux effet produit par le voyage du président Daladier et me parla de la force de la France.

« La France dispose d'une puissance considérable, tant dans le domaine politique que dans le domaine économique, me dit-il. Si elle en prend pleinement conscience, son autorité dépassera celle de la Grande-Bretagne ».

Voyage du général Gamelin au Maroc

Il aborda le premier la question du prochain voyage du général Gamelin au Maroc, annoncé la veille par la presse, et il me déclara qu'il voyait là une manifestation de prestige destinée à étendre à l'Oranie et au Maroc l'heureux effet du voyage du président du Conseil.

(1) *Note du document* : Thami el Ouezzani.

Comme je rectifiais, lui disant que je croyais savoir que le voyage du général Gamelin n'était que la suite de l'inspection entreprise naguère par le grand chef de notre armée sur nos frontières du Nord-est, du Sud-est et de la Tunisie, le colonel Beigbeder me répéta qu'à son avis, ce voyage servirait grandement notre politique indigène.

Il me dit que, lorsque le général Gamelin serait arrivé, il me remettrait pour lui une lettre personnelle, et qu'il regrettait de ne pouvoir aller le saluer à Rabat.

*
* *

D. Politique italienne

Le colonel Beigbeder me parla ensuite de la situation à Tanger, et de l'affaire de Radio-Tanger [1]. Il me parut très au courant de la question, et me déclara que « ce petit tribunal municipal » de Tanger avait outrepassé ses droits en prétendant apprécier la légalité d'une loi.

« Les attendus de M. Malmusi peuvent figurer dans une interview ou dans une polémique. Ils sont absolument déplacés dans son jugement », estime-t-il.

Le colonel Beigbeder ajoute que, en appel, il souhaitait voir rétablir le droit, et annuler le jugement de M. Malmusi.

Il me signale alors, non sans amertume, que M. de Rossi venait, sans le prévenir, de faire intervenir Rome auprès du gouvernement nationaliste espagnol, en vue d'amener, en appel, le juge Diaz Merry à prendre position contre la loi prohibant la radiodiffusion, et contre la France, en confirmant le jugement Malmusi.

Le colonel Beigbeder m'a dit que, dès qu'il eut connaissance, par une demande de renseignements du général Jordana, de la démarche italienne, il chargea M. Peche y Cabeza de Vaca d'éclairer le gouvernement nationaliste.

M. Peche a quitté Tétouan le 16 janvier pour Burgos avec un dossier complet sur l'affaire de la Radio, établi par le ministre de Portugal à Tanger, M. Barjona.

Il a comme instructions du Haut Commissaire de fait d'attirer l'attention du gouvernement nationaliste sur les dangers de la manœuvre italienne.

« L'Italie, m'a dit le colonel Beigbeder, cherche à mettre en cause le statut de Tanger. — M. de Rossi, pour se mettre en valeur, désire faire naître un incident à la faveur duquel l'Italie pourra revendiquer une place plus importante à Tanger.

« L'affaire de la Radio lui a paru propice... Si elle aboutit à une impasse, *il en résultera une sorte de nouvelle conférence d'Algésiras, dont l'Espagne paiera les frais*. Il convient donc de ne pas se prêter au jeu de l'Italie ».

Mon interlocuteur m'a répété cette phrase avec force, plusieurs fois, en français et en espagnol. Il ajouta que, malgré les avertissements donnés par lui à Burgos, il craignait que l'Italie, encore influente auprès du gouvernement nationaliste, ne parvînt à ses fins. Il conseille à la France une interven-

[1] Contre un projet d'installation d'un poste de radiodiffusion à Tanger, le gouvernement français tentait d'obtenir l'accord de la Grande-Bretagne. Le poste ne devait se livrer à aucune propagande politique ni diffuser en langue arabe (télégramme de Rabat nos 72-78, du 25 février).

tion indirecte à Burgos, en utilisant par exemple M. Quiñones de Léon, qui connaît bien la question. Il insiste sur l'intérêt que nous aurions à représenter à M. Quiñones de Léon le danger « d'une nouvelle conférence dont l'Espagne, hors d'état de parler avec autorité, paierait les frais ».

Il m'a paru sincère, et il m'a dit à nouveau que, au Maroc en général, et à Tanger en particulier, il y avait, entre la France et l'Espagne, un véritable « mariage de raison ».

A propos de Tanger, il me parla beaucoup de son amitié pour M. Barjona, ministre de Portugal, qui y est son « ange gardien »; il me déclara que M. Keeling, très hostile à M. Barjona, avait fait attaquer celui-ci auprès du gouvernement portugais, et qu'il avait quelques appréhensions à ce sujet.

*
* *

E. Fortifications en bordure de la zone française

Profitant de ses bonnes dispositions, je le mis sur la question des fortifications exécutées ou en cours d'exécution le long de la frontière française.

Il me déclara que, dès le mois de septembre, Burgos avait donné des ordres pour l'exécution de ces fortifications, ... qu'il y avait eu un temps d'arrêt, et que, en décembre, dès le début de la nouvelle tension provoquée par les prétentions italiennes, les travaux avaient été repris.

« Vous connaissez ces fortifications, me dit-il, — vos avions ont déjà dû les photographier en vues obliques.

« Au surplus, l'échec que constitue pour l'Italie l'entrevue de Rome écarte, du moins pour l'instant, le danger d'un conflit. — Aujourd'hui même, ou demain, contre-ordre sera donné. — Les travaux prévus au Tleta des Beni Ahmed, à Bab Berret, près de Terguist, [dans la] tribu Beni Amret et à Talamrecht vont être arrêtés ».

Il termina en me disant qu'un danger subsistait pour l'Espagne, tant que les Italiens se trouvaient dans la Péninsule, et que, lorsque ceux-ci seraient partis, tous les travaux défensifs faits face à la France n'auraient plus raison d'être.

Il me parla à nouveau des canons antichars amenés en zone espagnole, à l'exclusion de tout char.

*
* *

F. L'Italie et l'Espagne

Le colonel Beigbeder me déclara que les Italiens combattant sur le front de Catalogne étaient au nombre de 11.000, qu'ils étaient mêlés à des Espagnols, et que les vantardises de journaux italiens à ce sujet faisaient beaucoup de mal à la cause de l'Espagne nationaliste.

Il me dit que le ton de la presse italienne était compromettant pour l'Espagne nationaliste et qu'il avait notamment trouvé de mauvais goût l'allusion à la déroute des Français qui combattaient en face.

« Il n'y a plus de Français chez nos adversaires, reconnut formellement le colonel Beigbeder. Ce qu'il y eut dans les brigades internationales, ce fut la lie [*sic*] de tous les peuples d'Europe, Italiens, Français, Anglais, Allemands, etc. »

Mon interlocuteur s'étendit longuement sur la faute grave que l'Italie venait de commettre, sur la perte considérable de prestige qui en résulte pour elle, et sur la véritable revanche que l'échec politique de l'Italie nous donnait sur Munich.

*
* *

G. Survol de Casablanca par un avion de la Compagnie Iberia

Revenant à des questions moins générales, je signalais au colonel Beigbeder le survol insolite de la ville de Casablanca le 14 janvier par un avion de la compagnie Iberia en attirant son attention sur le danger qu'avait couru cet avion.

Il en prit note, me dit qu'il désapprouvait cette incartade, et qu'il en parlerait à l'aviation.

H. Relations entre le Haut Commissariat de Tetouan et la Marine

Comme je lui parlais de l'effet regrettable produit en France par l'arraisonnement en novembre d'un bateau grec chargé de sucre destiné à la société « Saint-Louis », le colonel Beigbeder me dit qu'il était à son grand regret désarmé vis-à-vis de la Marine, et que, ayant essuyé, dans des affaires analogues, des refus désobligeants de la part de l'amirauté de Cadix, il renonçait désormais à se mêler de ces questions.

Il me dit qu'il conseillait d'agir auprès de l'Amirauté et du tribunal des prises de Cadix toujours par l'intermédiaire de M. Quiñones de Léon.

A ce propos, mon interlocuteur se lança dans une digression sur le particularisme excessif de la Marine... il me déclara que les officiers de marine espagnols étaient trop distants, trop froids vis-à-vis de leurs équipages, et que les tragiques événements de juillet 1936 avaient été la conséquence de cet état d'esprit.

Il me dit que, par contre, il rendait hommage à la cohésion morale de notre marine de guerre, cohésion due, d'une part, à l'esprit social plus développé des officiers, d'autre part à l'esprit militaire des officiers mariniers. Des renseignements reçus par lui de Casablanca l'auraient confirmé récemment dans cette opinion.

*
* *

I. Relations avec le Gouverneur de Gibraltar

Le colonel Beigbeder a reçu une carte de Noël du gouverneur de Gibraltar, qu'il a rencontré à Algésiras, et dont il dit qu'il est un Anglais « dur, mais loyal ».

*
* *

Cette entrevue, particulièrement longue, a été la plus intéressante de celles que j'ai eues depuis deux ans avec le colonel Beigbeder.

J'ai trouvé celui-ci particulièrement véhément et précis lorsqu'il m'exprimait son souci de ne pas se laisser compromettre aux yeux des indigènes par l'Italie, et son étonnement devant les répercussions du voyage du président Daladier, ainsi que devant l'ampleur de notre redressement en Afrique du Nord.

Ses déclarations revêtent une valeur particulière du fait qu'elles ont été en partie prononcées en présence d'officiers attentifs aux paroles de leur chef (1).

J'ai toujours accueilli avec beaucoup de circonspection les propos du colonel Beigbeder, mais j'ai suivi attentivement, pendant deux années, son évolution politique et morale, et j'ai acquis une certaine connaissance de son caractère.

Il m'a paru avoir l'accent de la sincérité lorsqu'il m'a parlé de la communauté de nos intérêts au Maroc et à Tanger en particulier, de son désir de voir l'Espagne enfin libérée de l'intervention italienne, et des réflexions que lui inspire notre force en Afrique du Nord.

Une hypothèse vient à l'esprit, celle d'une comédie ayant pour but d'endormir notre vigilance jusqu'à la défaite complète des gouvernementaux, pour ensuite jeter le masque, et se solidariser avec l'Italie.

La prudence et la logique empêchent de l'exclure formellement, mais personnellement je n'y crois pas, et j'ai l'impression qu'hier, en confirmant spontanément les renseignements que j'avais déjà pu recueillir par ailleurs, le colonel Beigbeder m'a loyalement exprimé sa pensée.

394

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 170 à 174. *Londres, 19 janvier 1939* (2).

Sir A. Cadogan m'a donné de la visite à Rome un compte rendu sommaire qui confirme les indications données par M. François-Poncet. Il n'y a pas lieu, dit-il, de s'exagérer la portée des résultats obtenus, mais du moins les ministres britanniques sont-ils restés scrupuleusement fidèles à la ligne de conduite

(1) *Note du document :* Notamment : le commandant Domenech, délégué aux Affaires indigènes, le commandant Martos, interventor des Ghomaras, le commandant Blanco, interventor du Rif.

(2) Par avion.

qu'ils avaient annoncée lors de leur passage à Paris. Il a fait ressortir, d'autre part, l'accueil d'après lui très favorable que la population romaine a réservé aux représentants du gouvernement britannique. M. Mussolini lui aurait déclaré lui-même avec une certaine naïveté que cet accueil était entièrement spontané et qu'aucun ordre n'avait été donné à cet effet. Dans l'ensemble, sir A. Cadogan, sans attacher une importance excessive aux assurances données par M. Mussolini, croit que le voyage fera plus de bien que de mal. J'ai fait observer au sous-secrétaire d'État permanent que les promesses données par M. Mussolini au sujet de l'Espagne laissaient entièrement indéterminée la date à laquelle elles devraient jouer. Le gouvernement italien est donc toujours libre de prétendre que la guerre civile n'est pas terminée et même si tout le territoire espagnol était occupé par les forces du général Franco, il serait encore loisible à M. Mussolini d'invoquer je ne sais quelles menaces de troubles intérieurs pour esquiver ses engagements.

Sir A. Cadogan a avoué qu'il y avait là une certaine équivoque, mais que le moment viendrait cependant où le gouvernement anglais pourrait rappeler aux Italiens les termes mêmes de leurs déclarations et les presser d'y donner suite.

Il a admis aussi que les conversations de Rome ont présenté surtout un aspect négatif et que les intentions réelles du gouvernement italien restent dans l'ombre.

J'ai évoqué alors diverses alternatives qui s'offrent à l'esprit. Celle d'abord où le gouvernement italien attendrait la victoire définitive du général Franco pour se retourner contre nous et poser ses exigences, une fois libéré de toute inquiétude du côté espagnol et lorsqu'il se croirait à même d'utiliser le territoire de la Péninsule pour augmenter nos difficultés. Une seconde hypothèse serait que les Italiens, sentant l'intérêt qu'ils ont à agir en étroit accord avec le gouvernement allemand, ajourneraient toute action jusqu'au moment où l'Allemagne elle-même ferait valoir des revendications coloniales contre l'Angleterre et la France. J'ai fait alors allusion aux renseignements de source polonaise d'après lesquels M. Hitler aurait des intentions de ce genre [1]. Sir A. Cadogan m'a répondu que la première alternative lui paraissait peu vraisemblable. La seconde s'accorde avec des renseignements qui sont parvenus ces temps derniers au Foreign Office mais dont il lui est impossible de contrôler la valeur. Il lui paraît en tout cas très probable que l'initiative de la décision quelle qu'elle soit appartiendra à l'Allemagne et non à l'Italie. A son avis, les choses ne resteront pas bien longtemps au point mort. Dans cinq ou six semaines des faits nouveaux surgiront qui marqueront l'orientation de la politique de l'Allemagne et de l'Italie. « Peut-être, a-t-il ajouté, une nouvelle réunion sera-t-elle nécessaire à bref délai entre nos gouvernements » [2].

[1] Un télégramme nº 144 de Londres du 17 janvier indiquait que, d'après des renseignements de source polonaise autorisée, le Führer aurait déclaré à M. Beck avoir l'intention d'exposer publiquement ses revendications coloniales et de les soutenir par une intense propagande.

[2] Ce télégramme est retransmis le 20 janvier sous les nos 45 à 49 à l'ambassade de France à Rome-Quirinal. C'est le texte même de cette retransmission qui est ici reproduit.

395

Note du Ministre

Paris, 19 janvier 1939.

J'ai reçu hier soir l'ambassadeur d'Angleterre. Il m'a fait part des instructions que venait de lui envoyer lord Halifax. M. Mussolini avait fait dire qu'il avait connaissance que le gouvernement français voulait intervenir en Espagne par l'envoi de matériel, par l'ouverture de la frontière, par l'envoi même de troupes [1].

M. Mussolini faisait connaître que si la France prenait cette attitude, il serait amené lui-même à quitter le Comité de non-intervention et à intervenir directement en Espagne. Il serait prêt à envoyer 40 bataillons avec du matériel de guerre. Il savait quelles conséquences cela risquait d'avoir. Mais il faisait connaître sa position au gouvernement britannique.

Lord Halifax attirait l'attention du gouvernement français sur cette communication : le gouvernement britannique estimait que si le gouvernement français quittait la position politique de non-intervention, les conséquences seraient terribles. Le risque de guerre serait évident. Dans ces conditions, le gouvernement britannique, sans vouloir dicter sa conduite au gouvernement français, demande au gouvernement français de ne rien faire sur ce terrain, sans en avoir averti le gouvernement anglais et sans s'être consulté avec lui.

J'ai répondu que le gouvernement français n'avait nullement l'intention de renoncer à la politique de non-intervention; que les bruits dont avait fait état M. Mussolini étaient faux, à moins que ce ne soit là un prétexte pour justifier pour lui des envois de matériel de guerre.

Sir Eric Phipps m'a répondu qu'il ferait connaître cette conversation aussitôt à lord Halifax.

[1] Voir ci-dessus le n° 359.

396

M. Reynaud, Ministre des Finances,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 972. *Paris, 19 janvier 1939.*

Par lettre du 13 janvier nº 643 [1], je vous ai fait connaître ma position sur les suggestions du gouvernement anglais tendant à une augmentation du concours précédemment prévu en faveur de la Tchécoslovaquie. Ce concours comportait, outre un don anglais de 4 millions de livres et la prise en charge par le gouvernement français de l'emprunt tchécoslovaque garanti 1937 de 700 millions, l'émission à Londres d'un emprunt de 6 millions de livres avec garantie conjointe franco-anglaise. La Tchécoslovaquie aurait reçu ainsi au total en argent frais 10 millions de livres, c'est-à-dire exactement le montant nécessaire pour amortir l'avance qui lui a été consentie par la Banque d'Angleterre au mois d'octobre dernier.

La Trésorerie envisageait de porter le montant de l'emprunt à émettre de 6 à 8 millions de livres, de sorte que la Tchécoslovaquie recevrait un nouvel apport de 2 millions de livres : je vous ai exposé pour quelles raisons il me paraissait impossible, dans les circonstances actuelles, que nous entrions dans [ces] vues. J'ajoutais que, d'accord avec vos services, j'avais prié notre attaché financier de faire connaître officieusement cette position à la Trésorerie.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, d'après les communications que j'ai reçues de Londres, les représentants tchécoslovaques montrent un vif désappointement des solutions que sir Frederick Leith-Ross leur a laissé entrevoir. Ils invoquent, paraît-il, les promesses qui leur auraient été faites, notamment par la France, à l'époque de la conférence de Munich. Ils réclament que le chiffre de l'emprunt garanti à émettre soit, non de 6, mais de 10 millions de livres [2].

Dans ces conditions, la Trésorerie persiste à souhaiter que nous acceptions le chiffre transactionnel de 8 millions auquel elle se rallierait pour sa part.

En ce qui me concerne, je ne puis que continuer à penser que, sur le plan purement financier, il serait indéfendable, au moment où la Tchécoslovaquie tombe sous la domination économique de plus en plus étroite de l'Allemagne,

[1] Du 13 janvier, non reproduite, le contenu en étant repris ici. Le ministre français des Finances y déclarait : « Les suggestions du gouvernement de Londres sont faites au moment même où différents symptômes, et, en particulier, l'éviction des intérêts français dans les usines Skoda, montrent que la Tchécoslovaquie tombe de plus en plus sous la domination de l'Allemagne. Si, pour des raisons qui lui sont propres, et qui tiennent probablement à la fois à l'intérêt que porte Londres à la question des réfugiés, et au fait que la Banque d'Angleterre est déjà engagée, la Trésorerie désire maintenant faire des propositions nouvelles, il ne me semble pas que ces raisons soient suffisantes pour nous engager dans la même voie. »

[2] Sur ce désappointement des négociateurs tchécoslovaques, voir ci-dessus le nº 163.

de consentir en sa faveur un effort supplémentaire se traduisant par un nouvel apport d'argent frais de 2 millions de livres s'ajoutant aux 10 millions déjà donnés.

Mais la question est posée aussi sur un autre plan, celui des engagements qui ont été pris au mois de septembre, et dont mon département ne peut mesurer la portée exacte. Dans cette mesure, elle dépasse ma compétence et je ne puis que vous la soumettre en vous demandant si vous estimez que la France est tenue, en raison des promesses faites, d'accepter la proposition anglaise. Le projet de loi qui devra être déposé par votre département pour obtenir l'approbation de l'accord à intervenir avec le gouvernement tchécoslovaque ne pourra évidemment se défendre que par des considérations de politique étrangère. Vous seul êtes à même d'apprécier quels sont les sacrifices que justifient ces considérations [1].

397

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 54. *Londres, 19 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 janvier.)

A la veille du départ de M. Chamberlain pour Rome [2], M. Voigt écrivait dans le *Manchester Guardian* que « ce voyage constituerait un succès dans la mesure où il serait un échec ». L'ensemble des commentaires publiés par la presse anglaise depuis le retour du Premier ministre semble ratifier l'appréciation, d'apparence paradoxale, portée à l'avance par le correspondant diplomatique du grand organe libéral.

Tous les journaux ont en effet souligné le caractère négatif des résultats obtenus à Rome mais, loin d'en faire grief à M. Chamberlain, ils ont félicité ce dernier d'avoir su demeurer ferme et de n'avoir consenti aucune concession au chef du gouvernement italien.

D'autre part, la visite à Rome ne paraissant pas avoir eu de conséquences fâcheuses, les quelques avantages qui ont pu résulter d'une prise de contact directe avec les dirigeants fascistes figurent seuls au bilan du voyage qui se présente donc, aux yeux de la majorité des Anglais, avec un solde final créditeur.

[1] Le 27 janvier, intervenaient entre Londres, Paris et Prague des accords aux termes desquels les gouvernements britannique et français s'engageaient à garantir, « conjointement et solidairement », un emprunt en sterling à émettre à Londres d'un montant de 8 millions de livres. Les deux gouvernements se répartiraient à égalité les paiements à effectuer en fonction de cette garantie.

[2] Sur les entretiens anglo-italiens de Rome, voir ci-dessus les nos 359, 360, 364, 367, 373, 379, 383, 387, 394.

Alors que, comme le sait le Département, la visite des ministres anglais à Rome faisait l'objet de nombreuses critiques avant qu'elle eût lieu, personne ne reproche plus maintenant au Premier ministre de s'être rendu à l'invitation de M. Mussolini. D'une manière générale, on peut dire que la presse d'opposition se borne à constater que le voyage n'a pas entraîné les mauvais effets qu'on aurait pu craindre et à exprimer sa satisfaction de ce que le Premier ministre ne se soit pas laissé aller à faire un cadeau de plus aux dictateurs. Les organes qui soutiennent le gouvernement, sans se montrer plus chaleureux que ne le permettent les circonstances, ont insisté davantage sur la fermeté de la position adoptée par M. Chamberlain, les assurances pacifiques qu'il a reçues du Duce et la cordialité des conversations qui se sont déroulées à Rome.

Nulle part on n'a reproché au Premier ministre d'être revenu d'Italie les mains vides. Nulle part on n'a manifesté le regret que son voyage n'ait pas contribué davantage à l'apaisement de l'Europe et l'on n'a émis l'opinion qu'il aurait pu faire de nouveaux efforts en ce sens. La presse anglaise qui, avant le départ pour Rome, exhortait M. Chamberlain à ne rien céder pour rien a, fidèle à cette position, considéré après son retour que, M. Mussolini n'ayant rien offert, le Premier ministre n'avait pas à faire de concessions unilatérales sous prétexte d'acheter la consolidation de la paix. Les journaux ont donc, dans leur ensemble, maintenu la ligne de fermeté qu'ils ont adoptée au fur et à mesure que les sacrifices de Munich leur sont apparus dépourvus de contrepartie durable.

Étant donné l'absence de résultats positifs consécutifs au voyage, la presse n'a d'ailleurs consacré à celui-ci, en dehors des dépêches de ses correspondants, que des commentaires peu étendus. La visite n'a donc pas pris l'aspect d'un événement sensationnel et l'impression dominante donnée par les journaux à leurs lecteurs est qu'elle n'a pas changé grand-chose à la situation.

Les conclusions ainsi dégagées ne sont évidemment pas pour incliner à l'optimisme et, de fait, si l'on ne peut pas dire que le voyage à Rome a causé une déception quelconque puisque au fond personne n'en attendait de grands bienfaits, les divergences qu'il a fait apparaître entre les points de vue anglais et italien et la persistance de la tension internationale qui en résulte ont accentué l'impression générale d'inquiétude qui règne dans les milieux londoniens.

Il convient cependant de noter que tous les correspondants anglais à Rome ont souligné la chaleur spontanée de l'accueil réservé par la population italienne aux ministres anglais. Ces correspondants, passant rapidement sur les manifestations organisées par les autorités italiennes, ont davantage mis en valeur les démonstrations populaires qui ont accompagné chacun des déplacements de M. Chamberlain et de lord Halifax. L'homme de la rue, ont-ils observé, a témoigné sans contestation possible de l'amitié du peuple italien pour la Grande-Bretagne et aussi de son attachement sincère à la paix. Cette attitude, qui contraste avec la position fréquemment adoptée par les dirigeants italiens, a frappé les visiteurs anglais qui en ont déduit que le gouvernement de Rome devra un jour ou l'autre tenir compte des sentiments profonds de son opinion publique. Elle leur a d'autre part fait incontestablement plaisir, de sorte que le voyage à Rome, indépendamment des résultats ou

peut-être plutôt de l'absence de résultats obtenus dans le domaine politique, a certainement amélioré l'atmosphère générale des rapports anglo-italiens.

Il est un autre point qui mérite d'être relevé, c'est que pendant le voyage et au lendemain de celui-ci la presse anglaise a conservé, en ce qui concerne les revendications italiennes contre la France, la même attitude qu'elle avait précédemment adoptée. Tous les journaux se sont félicités de ce que M. Chamberlain ait refusé d'assumer à aucun degré un rôle de médiateur dans cette affaire et ait au contraire, en soulignant auprès de M. Mussolini l'importance que la Grande-Bretagne attache au maintien du *statu quo* en Méditerranée, fait entendre au Duce un salutaire avertissement. En fait, les liens qui unissent la Grande-Bretagne à la France ont été, à cette occasion, réaffirmés avec plus de force que jamais. J'ai signalé au jour le jour au Département les articles publiés par la grande presse londonienne. Il n'est pas sans intérêt de noter que la presse de province, dont les réactions sont parfois plus symptomatiques de l'état véritable de l'opinion, s'est exprimée à l'égard du problème franco-italien et de l'attitude qu'il convient à la Grande-Bretagne d'adopter en la circonstance, avec une particulière netteté. Si l'on excepte un journal conservateur de Cardiff, port qui, comme on le sait, a spécialement souffert de la tension des relations anglo-italiennes, et qui, peut-être pour cette raison, a publié un article assez favorable à une médiation anglaise dans l'intérêt d'un apaisement général, toutes les feuilles de province ont insisté d'une part sur la légitimité de la position française et d'autre part sur la solidarité qui doit unir les politiques française et britannique en face de l'Italie. « L'axe Paris-Londres est aussi solide que l'axe Rome-Berlin » est une phrase qui reparaît sous des formes diverses dans la plupart des articles. Même des organes locaux de tendances naguère isolationnistes ont développé avec force ce point de vue, et l'on peut dire que du côté anglais le résultat psychologique de la situation provoquée par les prétentions italiennes et plus spécialement des conversations de Rome a été beaucoup moins la renaissance d'une amitié pour l'Italie qu'une cristallisation et un renforcement de l'association franco-britannique considérée par l'unanimité de l'opinion comme la base même de la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne enfin la visite des ministres anglais au Vatican [1], cet épisode du voyage à Rome n'a provoqué ici que peu de commentaires. En l'absence de toute indication sur la nature des conversations que le Premier ministre a eues avec le Saint-Père et le cardinal secrétaire d'État et obéissant sans doute aussi à la répugnance traditionnelle de la Grande-Bretagne à l'égard du Vatican en tant que facteur politique, la presse a préféré ne voir dans cette visite qu'un simple geste de courtoisie. Quelques feuilles ont cependant noté la similitude de la position spirituelle de la Papauté et des doctrines morales sur lesquelles les Anglais fondent leur conception des rapports internationaux et ont indiqué, en termes d'ailleurs discrets, que M. Chamberlain s'était peut-être trouvé plus à l'aise avec les chefs de l'Église catholique qu'avec les dirigeants du fascisme italien.

[1] **Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 368.**

398

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 28. *Rome, 19 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février.)

La rencontre italo-britannique [1] s'est terminée par des expressions mutuelles de contentement. Il s'en faut cependant de beaucoup que ces expressions n'aient traduit de part et d'autre un même degré de satisfaction, des sentiments éprouvés en commun et encore bien moins des desseins correspondants pour l'avenir.

Du côté britannique, on s'est assurément réjoui de la tournure qu'avaient prise les conversations sous certains de leurs rapports, positifs et négatifs. En glissant sur la question d'Espagne et en s'abstenant de formuler aucune revendication précise à l'égard de la France, M. Mussolini a évidemment procuré quelque soulagement à ses interlocuteurs qui n'envisageaient sans doute pas avec un agrément particulier la perspective de discuter le premier de ces problèmes et de refuser, par contre, toute discussion du second. Or, l'une et l'autre de ces nécessités leur furent épargnées. En outre, M. Chamberlain et lord Halifax ont été très satisfaits d'entendre le chef du gouvernement italien affirmer à plusieurs reprises qu'il était foncièrement attaché à la paix, qu'il ne ferait rien pour la compromettre, qu'il observerait tous les engagements qu'il avait souscrits quant au *statu quo* méditerranéen, qu'il évacuerait tous les territoires espagnols, y compris les Baléares, etc. Les ministres britanniques ont (c'est du moins l'impression que m'a laissée ma conversation avec lord Halifax) cru devoir ajouter foi à ces assurances, et d'ailleurs M. Chamberlain a très habilement fait état de celles-ci dans ses déclarations à la presse italienne. Mais jusqu'à quel point ce sentiment favorable a-t-il été véritablement éprouvé par eux? N'ont-ils pas simplement estimé que la meilleure politique consistait à feindre une parfaite confiance dans les propos rassurants que l'on tenait devant eux? N'y avait-il pas enfin au fond d'eux-mêmes des préoccupations de politique intérieure et M. Chamberlain ne songeait-il pas à la nécessité de ne pas revenir à Londres les mains vides? Un avenir prochain permettra sans doute de discerner plus clairement ce qu'aura été, dans l'optimisme relatif des ministres britanniques, la part respective de ces divers éléments d'appréciation. En tout cas, il faut bien constater que M. Mussolini avait promis aussi de ne rien faire pour envenimer la situation franco-italienne et qu'un démenti est, dès à présent, apporté à

[1] De Rome. Sur cette rencontre, voir ci-dessus les nos 359, 360, 364, 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397.

cette promesse par les développements les plus récents de la campagne de presse contre la France.

Du côté italien, on a dû, naturellement, afficher une vive satisfaction quant aux résultats des conversations de Rome. C'est en effet, par application du principe que « Mussolini a toujours raison », une obligation absolue pour l'Italie fasciste de représenter comme un succès chacune de ses actions aussi bien à l'intérieur qu'en matière de politique étrangère. La presse, dûment stylée comme d'habitude, a donc affirmé à l'envi que la rencontre italo-britannique avait pleinement atteint les buts qui lui étaient assignés. Il ne s'agissait, en effet, que de proclamer solennellement la restauration de l'amitié entre les deux nations et de consacrer définitivement la reconnaissance, par la Grande-Bretagne, de la parité entre les deux empires. Si, à l'étranger, on avait prêté à la rencontre d'autres buts, afin de pouvoir conclure ensuite à un échec, de telles spéculations se trouvaient déjouées, etc. Or, au travers de l'inévitable « écran de fumée » de ces thèses officielles, la réalité est assez différente.

Les dirigeants italiens ont, il est vrai, pu éprouver une satisfaction très vive du seul fait de l'arrivée des ministres britanniques à Rome. Que M. Chamberlain n'eût pas cru devoir remettre son voyage, c'était là déjà un succès. On constatait avec plaisir que la recrudescence des violences italiennes contre la France n'avait pas empêché cette manifestation d'amitié italo-britannique et l'on en tirait des conclusions et des espoirs hâtifs quant à la possibilité d'enfoncer un « coin » dans la solidarité franco-britannique. Mais cette satisfaction italienne s'est en fait limitée à ce point de départ et bien au contraire les résultats de la rencontre l'ont muée en une déception certaine et générale.

Cette déception est, suivant les lieux où on l'éprouve, déterminée par des raisons bien différentes. Les dirigeants fascistes regrettent l'occasion manquée. Ils espéraient que, par la conviction qu'ils feraient naître dans l'esprit de M. Chamberlain au sujet de la légitimité des revendications italiennes et de la mauvaise volonté injustifiée de la France, la rencontre de Rome fournirait à l'Italie le moyen de sortir de l'impasse où elle s'est enfermée. Or, le résultat s'est révélé tout autre et tout est à refaire. D'autre part, la déconvenue n'est pas moins vive dans d'autres milieux où le souci quotidien n'est pas d'injurier la France pour l'étrangler ensuite, mais où l'on réfléchit avec inquiétude aux dangers que présente pour l'avenir la politique de plus en plus aventureuse dans laquelle le fascisme paraît s'être jeté. Dans ces milieux, les sympathies traditionnelles pour l'Angleterre ont pris depuis quelque temps la forme d'une confiance très grande à l'égard de M. Chamberlain, de sa politique et, si l'on peut dire, des vertus magiques de son parapluie, non pas pour assurer à l'Italie l'empire du monde, mais pour préserver la paix générale. Or les Italiens qui, en nombre de plus en plus grand, raisonnent aujourd'hui dans ce sens, ont lieu de constater que, dans la ligne de leurs espoirs, la rencontre italo-britannique n'avait produit aucun résultat, que chacun était resté sur ses positions et que l'avenir ne se trouvait nullement éclairci, tout au contraire.

De ces constatations, que peut-on augurer pour la suite? A l'ambassade d'Angleterre à Rome, on se défend d'être pessimiste. On doute, tout d'abord,

que M. Mussolini puisse, au bout de si peu de temps, piétiner sans pudeur ses engagements. On pense, d'autre part, que la situation économique et financière du pays, aussi bien que l'état de l'opinion publique, devraient le détourner de pousser à un conflit armé et que, du reste, il n'ignore pas les réactions immédiates qu'entraînerait, de la part de la France, toute tentative italienne de coup de force sur Djibouti ou ailleurs. On pense enfin que la victoire possible de Franco, dans un avenir prochain, pourrait, en procurant à l'Italie fasciste le succès de prestige dont elle a besoin, amener M. Mussolini à se montrer plus accommodant en ce qui concerne l'expression définitive et précise de ses revendications à l'égard de la France.

Sans vouloir aucunement me cantonner dans un pessimisme délibéré, je ne puis cependant m'associer à ces vues britanniques qui, à mon sens, ne tiennent pas suffisamment compte ni de certains éléments psychologiques ni de certains faits. Avant tout, je suis frappé par l'exploitation à laquelle on se livre ici, depuis quelques jours, des remarques désobligeantes formulées dans deux de nos quotidiens au sujet de la valeur de l'armée et de la marine italiennes [1]. A des manifestations — profondément regrettables certes — mais en somme individuelles et isolées, on répond d'une manière collective, avec une violence et un excès d'injures qui n'ont plus aucun rapport avec l'importance des faits dans lesquels cette réaction avait trouvé sa raison d'être. Tout se passe comme si l'on avait saisi ce prétexte pour accentuer la campagne, exciter les esprits et les préparer à la guerre, ou du moins à une menace de guerre. Cette attitude confirme malheureusement certains pronostics que je formulais à la suite de la visite des ministres anglais. Le gouvernement italien comprend certainement que le débordement prolongé d'injures qu'il autorise contre nous ne peut avoir d'autre effet que de raidir dans une légitime intransigeance l'opinion publique et les dirigeants français. Il comprend certainement qu'en agissant ainsi, il exclut de propos délibéré toute possibilité de conversation. Peut-on, dès lors, imaginer qu'une telle attitude soit en quelque sorte irréfléchie et que les impulsions consécutives à certaines susceptibilités particulièrement accentuées du tempérament italien puissent prendre le pas sur des considérations politiques singulièrement plus importantes et plus graves pour l'avenir? Je suis, pour ma part, plutôt tenté de penser que la rencontre italo-britannique n'ayant fait entrevoir aucun progrès prochain dans la réalisation des revendications italiennes, le gouvernement fasciste et son chef inclinent vers la manière forte et qu'à toute éventualité dans ce sens, ils poussent dès maintenant avec la plus grande activité la préparation nécessaire.

Quant à l'affaire d'Espagne, il est à présumer que les succès du général Franco, loin de rendre M. Mussolini plus accommodant, l'inciteront au contraire à se montrer plus intransigeant à notre égard. Sans doute, le Duce attend-il une victoire nationaliste décisive pour formuler, vis-à-vis de nous, ses exigences, à la faveur de la situation matérielle et morale plus forte que l'Italie espère du triomphe de la cause qu'elle a soutenue. Sans doute M. Mussolini pense-t-il pouvoir, à ce moment, parler plus haut encore qu'il n'a fait

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 360 (note).

jusqu'à présent, et réussir alors à son profit, avec l'aide de l'Allemagne et aux dépens de la France, un second Munich, qui paierait enfin l'Italie des sacrifices importants consentis jusqu'à présent par elle à la politique de l'axe Rome-Berlin.

399

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 28 (1). *Barcelone, 19 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juin.)

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie d'un très intéressant rapport que l'attaché militaire de l'ambassade adresse aujourd'hui au ministère de la Guerre sur les dernières opérations et la situation de Barcelone (2).

Le colonel Morel souligne que, sans le changement de manœuvre subit opéré par le corps italien, il est très probable que la capitale de la Catalogne serait déjà au pouvoir des nationalistes. Depuis ce mouvement, l'offensive franquiste a marqué un temps d'arrêt comme cela s'est produit fréquemment au cours de la guerre d'Espagne. Que signifient aussi bien le changement d'orientation que ce temps d'arrêt?

Il est possible que des raisons politiques amènent le général Franco à réfléchir avant de poursuivre sa marche sur Barcelone et d'attaquer la ville que la résistance républicaine pourrait, semble-t-il, difficilement sauver. Y aurait-il des conversations en vue d'une négociation de paix? Franco songerait-il aux conséquences qu'un nouveau triomphe italien à Barcelone aurait tant du point de vue intérieur que du point de vue extérieur? Pense-t-il que le gouvernement de Barcelone serait disposé à la conciliation et des sondages sont-ils effectués pour le savoir? Ou bien l'arrêt qui s'est produit depuis trois jours signifie-t-il simplement que l'armée nationaliste marque une pause nécessaire avant de reprendre ses opérations? Tout autant de questions auxquelles il est bien difficile de répondre.

On est également sans indications précises sur les intentions cachées du gouvernement républicain. Si l'on en juge par les déclarations que fait volontiers M. Negrin à ses visiteurs, et qu'il m'a faites à moi-même à plusieurs reprises (3), ce gouvernement a la volonté ferme de résister jusqu'au bout. Les mesures de mobilisation successivement arrêtées ces temps derniers aussi bien que les ordres donnés pour l'aménagement des lignes de défense

(1) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.
(2) Ce rapport est ci-après reproduit en annexe.
(3) Voir ci-dessus les nos 264, 361.

reflètent bien cette volonté. Cependant, devant la perspective des conditions effroyables que peut créer la résistance de la ville où des luttes sanguinaires et la répression sont à redouter, il est vraisemblable qu'une pression soit exercée sur M. Negrin pour l'amener à épargner un pareil sort à la capitale de la Catalogne dont la population, comme sans doute celle de la plus grande partie de l'Espagne, est lasse de la guerre et souhaite que celle-ci prenne fin. Mais, serait-il dans le pouvoir de M. Negrin d'opérer une retraite de la position prise par lui jusqu'ici sans exposer au pire son gouvernement et vraisemblablement Barcelone? Parmi les dirigeants, plusieurs assurément seraient prêts à la conciliation et à la paix. Mais il est fort douteux que le parti sinon de la capitulation, du moins de la conciliation, s'en occupe. M. Negrin imposera donc sans doute sa volonté. Aussi longtemps que sa situation demeure ce qu'elle a été jusqu'ici, il se doit de poursuivre la lutte puisqu'il n'existe encore aucune indication de voir accepter par les nationalistes les conditions auxquelles il estimerait la paix possible.

D'ailleurs, quel que soit le mystère qui plane sur les intentions immédiates de Franco, on conçoit mal qu'à moins d'obtenir par voie de négociation ce qu'il recherche par les armes, il s'arrête au moment où s'offre à lui la perspective d'ajouter à ses conquêtes précédentes celle de la plus grande ville de l'Espagne. En présence même d'avertissements franco-britanniques, serait-il en mesure de se libérer de la pression que Mussolini ne peut manquer d'exercer sur lui pour qu'il remporte ce succès décisif dont le chef du gouvernement italien ne manquera pas de vouloir tirer profit dans tous les domaines? Cela paraît peu probable. Selon les renseignements de bonne source qui me sont parvenus ces jours-ci, l'offensive actuelle, préparée de longue date avec grand soin, serait en mesure de se poursuivre pendant trois mois s'il le faut, son but précis étant Barcelone et la reddition de la Catalogne, sans considération de ce qui pourrait se passer sur les autres théâtres d'opérations.

Je sais que cette guerre d'Espagne a ménagé bien des surprises, que souvent à la dernière minute s'est produit l'événement contraire de celui auquel on s'attendait. Cette fois-ci cependant, il serait quasi miraculeux que Barcelone échappât au sort marqué par la logique.

Annexe

Le Lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Barcelone, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. n° 13 [1]. *Barcelone, 18 janvier 1939.*

(*Reçu :* Cab. min. 23 janvier; Cab. E.M.A., 28 janvier.)

La situation militaire des républicains reste grave. J'ai eu l'honneur de vous signaler dans ma dernière lettre la poussée sur Igualada, qui montrait l'extrême fragilité de la défense de Barcelone.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

J'ai fait part à mon chef de mission des possibilités qu'ouvrait cette manœuvre. Je fais partir aujourd'hui mes archives pour Perpignan : ce sont là des précautions, non des prévisions.

Si l'on raisonne sur la défense républicaine, Barcelone n'a droit qu'à un délai de survie dont il est d'ailleurs impossible de mesurer la durée.

Des unités squelettiques par suite des pertes et des disparitions (je dis disparitions et non désertions : le sol natal a bu les Catalans comme la terre une première pluie), un commandement subordonné incapable de maîtriser une situation mouvante et un commandement central qui ne peut décentraliser, comme l'exigeraient des fronts distendus; une pauvreté inimaginable en armement; une armée qui a pris l'habitude de se replier devant des simulacres offensifs et qu'il faudrait fixer sur une ligne. Bref, aucune chance logique de redressement, aucune chance logique d'arrêt.

Du point de vue général, la situation n'est pas meilleure : les milliers de réfugiés qui abandonnent leurs villages en proie à une terreur panique devant les « libérateurs » vont accroître la famine : les pauvres industries de guerre de la République sont amputées de la région de Reus. A Barcelone, le moral est déplorable : on acclamerait le diable s'il apportait la paix et de quoi manger. Au milieu de cet évanouissement des forces populaires, un roc, la volonté indomptable du Dr Negrin, ministre de la Défense, appuyée sur quelques chefs militaires nés de la crise et sur une jeunesse vraiment patriote, si nouveau que soit le mot en Espagne, qui encadre les petites unités et forme les états-majors. Et surtout l'élément d'incertitude que représentent les faiblesses congénitales de la force nationaliste.

*
* *

Jamais nous n'avons voilé ici la nature véritable de la force républicaine. Tout en louant l'effort, nous avons toujours mesuré au plus juste la valeur du résultat. Mais cet esprit critique s'appliquant à l'un des camps n'a pas correspondu à un examen pareillement critique des forces adverses : il n'y a eu de l'autre côté que des propagandistes inconscients ou soldés. Si bien que la résistance républicaine, la lenteur des victoires nationalistes ont continuellement surpris parce que l'on mettait en balance une faiblesse républicaine dont je ne cachais aucune des tares et une force nationaliste constamment surestimée.

Il n'est pas trop tard pour attirer l'attention sur ce que nous croyons deviner de l'incapacité à aboutir de la coalition que l'on nomme nationaliste. Si elle triomphe, elle aura à faire la paix. Et la façon dont elle a fait la guerre, dont les militaires qui la dirigent ont fait la guerre, donne peu d'espoir pour une bonne paix. Il arrive que des militaires qui savent leur métier qui est de faire la guerre la fassent bien et ne sachent pas faire la paix, parce que ce n'est pas leur métier; mais qu'espérer pour la paix de militaires qui ne savent même pas leur métier?

Fussent-ils victorieux à force d'appui matériel et humain étranger, le fait qu'ils ont mis plus de deux ans à venir à bout de l'invraisemblable cohue que fut l'armée républicaine, puis du pauvre et fragile organisme qu'elle est devenue les juge. Nous n'avons pas à porter un jugement sur l'emploi de la force dans la vie civique d'un pays : nous sommes dans le monde ibérique où l'appel au sabre est traditionnel, mais sur la façon dont cette force est employée. Comme je l'ai dit dès juillet 1936, après avoir vu le premier épisode de cette lamentable aventure, quand le chirurgien se substitue de force au médecin, il faut qu'il fasse preuve de son habileté. S'il coupe, s'affole devant l'hémorragie, coupe encore et, comme on dit familièrement, « charcute », on peut pour le moins douter qu'il soit capable de présider à une convalescence que ses maladresses ont tout fait pour rendre improbable.

Ce n'est pas la dernière offensive qui nous convaincra que le commandement nationaliste a enfin appris son métier.

Nous avons dit plus haut que c'était le commandement d'une coalition. Le parti dit nationaliste est une coalition d'éléments espagnols hétérogènes. Il forme une coalition au second degré avec les Italiens et les Allemands qui le soutiennent.

D'où l'incohérence d'une stratégie gouvernée par la politique, bien plus que par des règles militaires. D'où l'impossibilité de prévoir logiquement.

Un premier fait est à noter : on évalue à 24 divisions les grandes unités engagées par les nationalistes sur le front de Catalogne. De ces 24 divisions, seules ont combattu, semble-t-il, 2 D.I. navarraises et 1 division maure au nord, et au sud, les 4 divisions du corps italien, 1 division navarraise et 1 division maure. Le reste des corps nationalistes suit les forces républicaines

dans leur repli et ne combat pas. Tout se passe donc comme si seuls les éléments étrangers et quelques divisions spéciales de l'armée nationaliste étaient capables de se battre, le reste se bornant à meubler le champ de bataille. Pourquoi?

Un second fait, c'est cette sorte de crainte d'aboutir du commandement nationaliste.

Le 14 au soir, le corps italien avec ses 4 divisions crève le front républicain en direction d'Igualada. L'exploitation commence. Le commandement républicain, surpris, n'a rien à opposer à cette masse que de très faibles réserves. On considère Igualada comme pris dans les vingt-quatre heures. Igualada pris, il suffit de jeter quelques troupes sur la ligne du Montserrat où la défense républicaine est inexistante pour rendre inutile la dernière ligne de défense républicaine avant Barcelone. L'armée de l'Ebre établie vers Tarragone est menacée, l'aile gauche de l'armée de l'Est encore en avant de Cervera voit sa route de retraite coupée. Militairement, une avance de 15 kilomètres, dans le vide, du corps italien est pour les républicains un désastre.

Mais, après quelques petits combats confus, on apprend que la pression sur Igualada a cessé et que les Navarrais et les Maures marchent sur Tarragone. Au moment où Tarragone évacué par l'armée de l'Ebre va être occupé par la 5e division navarraise, un détachement motorisé italien remonte la colonne espagnole et, après une violente bagarre, entre dans la ville.

Puis l'attaque se déplace vers le nord, les républicains évacuant les lignes de Cervera. Quand au front essentiel, Igualada, j'y ai été hier. Le calme y était absolu, la bataille lointaine.

On dit que le corps italien s'est orienté vers le sud, soit pour aborder Igualada par le Sud, soit pour couper vers Villafranca de Panadès la ligne de repli des unités républicaines de la côte.

Il y a là quelque chose d'étrange. Ce qui est certain, c'est que sans manœuvre, en allant droit devant lui au pas, le corps italien avec ses éléments motorisés pouvait prendre Igualada, mettre la main sur le Montserrat et rendre impossible la défense de Barcelone. Ce qui est sûr, c'est que les républicains n'avaient pas les forces suffisantes pour arrêter 4 divisions, bien armées et bien commandées. Ce qui est probable, c'est que si le corps italien s'est arrêté, c'est qu' « on » l'a arrêté. « On » l'a arrêté parce qu' « on » ne voulait pas aller trop vite, parce qu'on hésite à aboutir.

Là, réside l'élément majeur d'incertitude en ce qui concerne le délai de survie de Barcelone. La défense républicaine, si elle était attaquée avec décision et hardiesse, je ne crois pas qu'elle pourrait retarder de beaucoup la chute de la ville. Mais on se demande comment et quand (nous n'osons plus dire, si) le commandement nationaliste veut prendre Barcelone.

Les chefs nationalistes ont peur des villes : cette peur a sauvé Madrid et peut-être Valence. Les villes, c'est le « peuple ». Leurs agents ont beau leur dire que des drapeaux et des vivats les y attendent, ils sentent une hostilité sourde dans ces masses populaires pourtant si résignées. Ils sentent alors leur faiblesse, leur isolement, ils doutent de leurs troupes, de leur force. Ils craignent de perdre une partie qui paraît gagnée. Ils ne comprennent pas la masse populaire : ils la redoutent, ils la détestent. On a vu le sortilège paralysant que Madrid a exercé sur eux, Madrid sans défense, Madrid résigné. Barcelone, ses deux millions d'habitants, les inquiète. Ils craignent l'absorption de leurs forces espagnoles. Aussi, malgré leurs victoires incessantes, ils reculent devant l'assaut. Ils tournent, comme on dit familièrement, autour du pot. Ils font des appels du pied.

Après la prise de Lerida, au début d'avril, la route de Barcelone était libre, aucune force organisée n'existait devant eux. Franco a déclaré que la guerre était finie et qu'il ne restait plus à faire que des opérations de police. Mais les forces arrivées fraîches devant Lerida, les 5 divisions d'élite du corps Yagüe ont l'une après l'autre disparu : l'orage qui grossissait sur la route de Barcelone s'est peu à peu résorbé. De semblables dérobades sont de plus en plus difficiles, de plus en plus improbables. Mais, pour l'avenir, il n'est pas inutile de marquer cette marche cahotée, hésitante de l'armée coalisée. C'est en 1814 la marche des alliés sur Paris, moins Napoléon : les Italiens, c'est Blücher (j'en demande pardon à sa mémoire). Ils voudraient aller vite, réaliser. Ils ont l'ordre de réaliser; mais ils sont freinés par des alliés qui ne sont pas pressés d'aboutir, qui considèrent que le plus beau moment, c'est celui où le succès paraît certain, mais n'est pas encore atteint. Car lorsqu'on l'atteindra, alors commenceront les discordes. La crainte et l'espoir unissaient seuls : le partage des dépouilles sera le signal de la bagarre. Et la victoire, la fin du prestige des militaires.

Ces réflexions, plus utiles pour juger la paix qui vient que la guerre qui s'achève, ne concluent pas que Barcelone ne sera pas pris : mais militairement, la ville devrait déjà être prise.

400

M. ARNAL, SOUS-DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS AU DÉPARTEMENT, à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 32. *Genève, 20 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 27 (2).

Le règlement intervenu dans la question de Dantzig représente un compromis entre les points de vue des trois gouvernements intéressés (France, Grande-Bretagne, Suède).

Le ministre des Affaires étrangères suédois, qui était en même temps président du Conseil de la présente session, était venu à Genève avec le ferme propos d'obtenir du comité des Trois la démission du Haut-Commissaire. Peu sensible aux explications et aux assurances apportées par celui-ci après les contacts qu'il venait d'avoir aussi bien avec les Polonais qu'avec les Allemands, M. Sandler a persisté, au cours des pourparlers, à réclamer l'éloignement de M. Burckhardt.

Le représentant britannique, au contraire, averti des désirs et des intentions du gouvernement de Varsovie par le ministre de Pologne à Berne envoyé tout spécialement à Genève à cette occasion, était enclin, tout en marquant l'intérêt de régler au plus tôt la nouvelle situation créée par les récentes violations de la Constitution de 1922, à laisser le Haut-Commissaire regagner son poste.

La délégation française s'est efforcée de concilier ces deux points de vue en obtenant qu'à tout le moins M. Burckhardt ne repartît pas pour la Ville libre avant que ne fussent connus les résultats du prochain voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie (3).

Prêt à se retirer du comité des Trois, M. Sandler a fini, dans ces conditions, par accepter la formule du congé, sous réserve qu'il en fût fait état dans un communiqué officiel.

Il résulte des renseignements parvenus à la délégation française que le ministre des Affaires étrangères suédois est très satisfait de cette solution.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Du 19 janvier, non reproduit. Ce télégramme indiquait que le problème de Dantzig avait fait l'objet d'un ultime examen au comité des Trois. Tandis que M. Sandler avait manifesté sa préoccupation d'empêcher le retour du Haut-Commissaire, au moins jusqu'à la prochaine réunion du Comité, les représentants de la France et de la Grande-Bretagne faisaient valoir la nécessité de ne pas mettre M. Burckhardt dans l'impossibilité de rejoindre son poste si l'évolution des événements rendait nécessaire sa présence à Dantzig. Il fut en conséquence décidé que le Haut-Commissaire « resterait provisoirement en congé », tant en se tenant en contact avec le comité des Trois et M. Avenol afin de permettre à ce dernier de consulter le Comité sur l'opportunité d'un éventuel retour à Dantzig de M. Burckhardt.

(3) Sur cette visite, voir ci-après les nos 444, 473.

Dans son esprit, en effet, elle est le prélude d'une décision qui mettra fin, dans un délai plus ou moins rapproché, non seulement à la mission actuelle du Haut-Commissaire, mais au statut de la Ville libre tel qu'il résulte du traité de Versailles. Il espère ainsi se trouver dégagé des responsabilités qui, comme membre du comité des Trois, lui paraissaient lourdes.

Il n'y a guère de doute que les Anglais ne pensent comme lui à cet égard. On peut tenir pour probable qu'ils s'emploieront à favoriser des négociations directes entre le Sénat de Dantzig et la Pologne en vue d'un accord qui modifierait entièrement la situation actuelle. D'ores et déjà, ils sont assurés qu'aussi bien M. Beck que le gouvernement allemand consentiront à se faire représenter à Londres au cas où le comité des Trois s'y réunirait en vue soit d'examiner, soit de préparer, d'accord avec eux, un statut modifié.

M. Komarnicki, avec lequel la délégation française a pris officieusement contact, a également laissé entendre que, si des pourparlers relatifs à Dantzig devaient aboutir à une entente entre Berlin et Varsovie, le comité des Trois serait non seulement informé à l'avance, mais mis à même de prendre position.

La situation paraît donc actuellement la suivante :

Des conversations entre le gouvernement du Reich et le gouvernement polonais peut sortir un accord dont le comité des Trois sera amené à prendre connaissance au cours d'une réunion qui aura sans doute lieu, à Londres, avant le Conseil du mois de mai.

Dans l'éventualité où cet accord serait jugé compatible avec les principes de la Société des Nations, il pourrait être consacré par une résolution du prochain Conseil et peut-être même ne pas interrompre définitivement la mission de M. Burckhardt.

En revanche, s'il était jugé inacceptable, il appartiendrait au comité des Trois de prendre la responsabilité de proposer au Conseil la rupture des relations de la Société des Nations avec les autorités de la Ville libre. De l'avis de la délégation britannique, la visite de M. von Ribbentrop à Varsovie devrait apporter d'intéressants éléments d'information.

401

Note du Ministre [1]

Conversation de M. de la Barra avec le général Jordana

Très confidentiel. *20 janvier 1939.*

J'ai reçu ce matin la visite de M. Francisco de la Barra, ancien président du Mexique, grand-croix de la Légion d'honneur. M. de la Barra, qui entretient des relations avec les dirigeants des deux partis en Espagne, grâce auxquelles il a fourni à plusieurs reprises au Département des renseignements intéressants, est venu me faire part de l'entretien qu'il vient d'avoir

[1] Cette note, extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », semble émaner du Ministre.

avec le général Jordana, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne nationaliste, qui l'a prié de rapporter cette conversation à M. Daladier, président du Conseil et à M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères.

M. de la Barra s'était rendu au moment des fêtes de fin d'année à Saint-Sébastien où habite sa fille. C'est par l'intermédiaire du fils de M. Espinosa de los Monteros qu'il a été invité à rendre visite au général Jordana. En le recevant, le général Jordana lui a déclaré que le général Franco aurait été heureux de s'entretenir avec lui, mais qu'il était actuellement retenu sur le front de Catalogne. Il a tenu à marquer cependant que les propos qu'il allait lui tenir correspondaient entièrement aux vues du général.

Le ministre des Affaires étrangères, qui est grand-croix de la Légion d'honneur, lui a rappelé d'abord l'amitié qu'il avait pour la France et les conditions dans lesquelles il avait coopéré avec les autorités militaires françaises, il y a quelques années, à l'élaboration des accords entre la France, l'Espagne et le Maroc [1] : « Nos deux pays sont voisins, ils ont des intérêts communs et ils doivent s'entendre ».

Le général a abordé alors le problème des relations de l'Espagne nationaliste avec l'Italie et l'Allemagne.

Les rapports avec l'Italie ne seraient pas aussi cordiaux qu'on pourrait le penser. Le général a indiqué à M. de la Barra qu'il avait dû, il y a quelques jours, faire venir l'ambassadeur d'Italie à Burgos pour se plaindre auprès de lui de l'attitude de la presse italienne qui vantait trop ouvertement les succès des troupes italiennes, souvent fort exagérés, et paraissait oublier que le gouvernement de Rome faisait toujours partie du Comité de non-intervention.

L'influence que l'Allemagne a su acquérir dans le pays grâce aux services qu'ont rendus ses techniciens, et aux méthodes qu'elle s'efforce d'instaurer dans l'économie, serait beaucoup plus profonde; cependant le mécontentement des Espagnols à leur égard serait très vif. L'arrogance des Allemands, leur façon de commander en maîtres, leur auraient aliéné beaucoup de sympathies.

Le général Jordana s'est déclaré convaincu de la victoire prochaine des nationalistes. Un fait réconfortant pour eux, a-t-il ajouté, est l'enthousiasme que manifestent les populations des régions libérées par les troupes franquistes. Rassurées par les mesures de clémence que proclame le gouvernement, elles sont heureuses de pouvoir retrouver un régime d'ordre et de tranquillité et de pouvoir se nourrir à leur faim.

Répliquant à une question de M. de la Barra, le général Jordana a déclaré que jamais le gouvernement de Burgos n'accepterait de consentir une concession territoriale quelconque en Espagne, ou aux Baléares, aux pays étrangers qui l'ont aidé dans sa lutte : « Nous sommes des Espagnols cent pour cent, et je vous donne ma parole d'honneur d'homme d'État et d'Espagnol que

[1] Le général Jordana, collaborateur intime de Primo de Rivera, avait été chargé de mission au Maroc. Il avait souscrit à l'accord relatif à la pacification du Maroc et à l'établissement d'un régime des confins entre zones française et espagnole, signé à Paris le 10 juillet 1926. Sa nomination comme haut-commissaire au Maroc espagnol à partir de 1928 l'avait amené à poursuivre l'application dudit accord.

nous n'avons pris et que nous ne prendrons aucun engagement dans ce sens. Vous pouvez transmettre à MM. Daladier et Bonnet cette assurance que je vous donne ».

Le général Jordana, tout en ne mentionnant pas le mot de concessions économiques, a cependant reconnu que le gouvernement de Burgos était lié par certains engagements d'ordre financier à l'Allemagne et à l'Italie.

Il a marqué alors le désir du gouvernement nationaliste de pouvoir entrer en relations avec la France. Il ne s'agirait pas dans son esprit de renouer de simples relations commerciales, mais au contraire de rapports plus larges et plus généraux. Le gouvernement de Burgos souhaiterait l'envoi par la France, non d'un simple agent commercial chargé de la défense des intérêts financiers et commerciaux français en Espagne, mais celui d'un agent général, jouissant du statut diplomatique, qui aurait l'autorité et la compétence suffisantes pour traiter avec lui de questions plus générales.

A ce moment de la conversation, le ministre des Affaires étrangères a fait allusion à l'activité de l'agent du gouvernement anglais, M. Hodgson. Il a ironiquement fait remarquer que son gouvernement n'était pas dupe du rôle d'informateur que jouait cet agent qui, par ailleurs, s'efforçait avec un zèle louable de gagner à l'Angleterre le plus de concessions possibles.

M. de la Barra fit alors observer à son interlocuteur qu'il était peut-être difficile pour le gouvernement français d'entrer en relations avec un pays ouvertement soutenu par l'Italie, au moment précis où les relations franco-italiennes étaient assez sérieusement tendues. Le général Jordana ajouta, en termes soigneusement pesés, que le jeu italien consistait peut-être justement à l'égard de la France à afficher une emprise qu'elle n'avait peut-être pas en réalité sur l'Espagne. Si l'on considère la carte, et en se plaçant au point de vue stratégique, il fallait reconnaître que la forteresse de Gibraltar n'avait peut-être pas toute l'importance qu'on lui prêtait. Le véritable gardien de la Méditerranée était l'Espagne, grâce à ses côtes, grâce à sa colonie du Maroc : « Or, nous voulons la paix, la paix non seulement en Espagne qui nous est nécessaire pour reconstruire le pays, mais la paix en Méditerranée, à laquelle nous sommes directement intéressés ».

M. de la Barra a remarqué cette allusion du général Jordana à la possibilité pour la France, en conversant avec Burgos, de dégager le gouvernement nationaliste de l'emprise de l'axe Rome-Berlin, et de trouver en lui un appui pour le développement de sa politique méditerranéenne.

En terminant cet entretien, M. de la Barra a tenu à rappeler la collaboration qu'il avait apportée à M. Poincaré, à l'occasion des difficultés qui étaient survenues entre les gouvernements de Paris et de Londres, au temps de l'ambassade de M. de Saint-Aulaire [1]. Il m'a renouvelé, à plusieurs reprises, son vif désir d'aider toute action qu'entreprendrait le gouvernement français, dans toute la mesure de ses moyens. Il m'a fait observer qu'il était en correspondance personnelle avec le général Jordana et qu'il serait toujours heureux d'offrir ses services au gouvernement français.

[1] Les Mémoires de ce dernier ne mentionnent pas l'ancien président mexicain.

402

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 197 (1). *Berlin, 21 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 23, 11 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nº 195 (3).

Il est encore trop tôt pour savoir quelles seront les répercussions, en politique intérieure, de la disgrâce de M. Schacht. On ne saurait, notamment, se prononcer encore sur le point de savoir si elle représente un échec pour le maréchal Goering; l'expérience acquise dans la direction du plan de quatre ans avait de plus en plus rapproché ce dernier des conceptions réalistes de l'ancien président de la Reichsbank; mais, d'autre part on sait les liens directs de confiance qui l'unissent à M. Funk. Il faudra attendre les confidences de son entourage pour savoir quelle a été sa réaction. Il semble cependant bien que l'influence du Maréchal soit de nouveau fortement contrebattue, non seulement en matière de politique étrangère, d'où l'hostilité et la tenace activité de M. von Ribbentrop l'ont à peu près complètement exclu, mais aussi sur le plan intérieur où il se heurte à l'autorité croissante de M. Himmler, son adversaire personnel. On m'a assuré que ce dernier aurait fait récemment exécuter une des créatures du maréchal Goering et qu'une explication violente aurait, une fois de plus, mis les deux hommes aux prises, en présence de M. Hitler, qui, sommé par le Maréchal de prendre des sanctions, se serait contenté de les renvoyer dos à dos en les priant de « liquider l'affaire entre eux », ce qui revenait à couvrir implicitement l'initiative du chef de la Gestapo.

Il est, par ailleurs, notoire que ce dernier s'efforce actuellement non seulement de faire des milices noires une seconde armée régulière, pourvue du même matériel que la Wehrmacht, mais d'assimiler à l'armée ces milices et leurs cadres et de faire intégrer ceux-ci dans les cadres de la Wehrmacht (4).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Du même jour, non reproduit. Le télégramme rendait compte du départ de M. Schacht de ses fonctions de directeur de la Reichsbank, où il était remplacé par le Dr Funk, ministre de l'Économie nationale. Ce départ forcé marquait un « tournant décisif » dans la politique économique du Reich, « dans un sens malheureusement contraire à la reprise, et *a fortiori* à l'élargissement de relations commerciales normales entre l'Allemagne et l'étranger ». A l'intérieur, la voie était désormais « ouverte à une inflation de crédits sans limites qui... ne peut que conduire à bref délai à une inflation monétaire »; « on ne voit pas comment il [le régime] parviendra à empêcher, à la longue, les retraits massifs, la hausse des prix et celle, consécutive, des salaires». Dès à présent le départ de M. Schacht confirmait « les difficultés croissantes dans lesquelles il [le Reich] se débat ».

(4) Voir ci-dessus le nº 332.

On continue, d'autre part, à prétendre que M. Himmler serait prochainement nommé ministre de l'Intérieur, ce qui, en fait, ne changerait pas grand-chose à la situation existante, en contrepartie de l'attribution au maréchal Goering du ministère de la Guerre, M. Goebbels se voyant, de son côté, retirer ses attributions sur la presse, le théâtre et le cinéma.

Tout en cherchant, selon son habitude, à résoudre par un compromis les conflits personnels devenus, ces derniers temps, de plus en plus aigus, le Führer arbitrerait donc ceux-ci dans un sens notablement plus favorable aux radicaux du parti, qui, pratiquement, marqueraient plus de points que leurs adversaires réduits à la défensive.

Il est vrai que si elle se réalisait, l'attribution du portefeuille de la Guerre au maréchal Goering, déjà pratiquement maître de toute l'économie nationale par le plan de quatre ans, mettrait entre les mains de celui-ci une puissance formidable, basée sur des forces autrement réelles que celles, à peu près exclusivement policières, ou si l'on veut « prétoriennes » dont disposent les extrémistes.

Comme on le voit, la situation intérieure du Reich, en ce début de 1939, apparaît non seulement extrêmement confuse, mais susceptible de développements peut-être prochains, qui doivent être suivis avec une extrême attention.

403

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 202, 203 (1). *Berlin, 21 janvier 1939* (2).

J'ai été reçu hier matin par le secrétaire d'État auquel j'avais demandé audience.

Après avoir marqué que ma visite n'avait d'autre objet que de maintenir avec lui un contact confiant dans l'esprit de la déclaration du 6 décembre, j'ai dit à M. von Weizsäcker que j'avais été heureux d'apprendre par différents collègues qu'il n'apercevait, pour le cours de 1939, aucune raison d'envisager avec pessimisme la situation internationale.

« C'est exact, m'a répondu le secrétaire d'État, mais je vous prie de noter que c'est là mon opinion personnelle ».

J'ai alors abordé le différend franco-italien et, après avoir rappelé la position du gouvernement français, j'ai insisté sur l'importance de l'action modératrice que le Reich pouvait exercer sur l'Italie; je ne mettais pas en doute,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

à cet égard, que l'on ne comprît à Berlin que, pour qu'une politique positive pût se dégager de l'accord franco-allemand, il fallait que la France se sentît les coudées franches en Afrique du côté de l'Allemagne.

« Les informations que nous avons reçues sur les récents entretiens de Rome, m'a répondu en substance le secrétaire d'État, sont pleinement satisfaisantes. Elles font, avant tout, ressortir la volonté de paix de l'Italie. Comme je crois vous l'avoir dit, je n'ai pas l'impression que vous ayez de sérieux sujets d'inquiétude à avoir en ce qui concerne d'hypothétiques revendications territoriales. Il y a eu, sans doute, les manifestations du 30 novembre, mais le gouvernement italien a donné l'assurance à Berlin que celles-ci avaient été spontanées (*). Il est peut-être intéressant pour vous d'avoir cette indication.

« Pour ce qui est de notre action à Rome, je dois préciser que le jeu de l'Axe ne se manifeste pas par une action réciproque, ni même par des conseils, mais bien plutôt par la communication mutuelle d'informations; c'est ainsi que j'ai le plaisir de recevoir quotidiennement l'ambassadeur d'Italie. Au demeurant, je ne pense pas que vous ayez l'impression que, dans le différend franco-italien, nous jetons de l'huile sur le feu ».

Comme je faisais observer que l'attitude énigmatique de M. Mussolini appelait tout de même réflexion, et que l'on pouvait se demander s'il ne se réserverait pas d'exploiter diplomatiquement le succès éventuel du général Franco, le secrétaire d'État a marqué sa conviction que ce dernier n'aurait, dès le lendemain de sa victoire, d'autre préoccupation que de se libérer de toute hypothèque étrangère. Sur les assurances données par M. Mussolini à M. Chamberlain touchant le retrait des troupes italiennes, M. von Weizsäcker est resté dans le vague, se bornant à indiquer qu'il croyait bien avoir lu dans les rapports de Rome que le Duce aurait déclaré que la victoire définitive de Franco devant automatiquement réaliser les conditions posées par le plan de non-intervention, il retirerait à ce moment ses troupes.

J'ai souligné auprès du secrétaire d'État la difficulté dans laquelle le maintien des troupes italiennes plaçait le gouvernement français vis-à-vis de son opinion; j'ai marqué aussi l'espoir que l'on appréciait, du côté allemand, l'effort que faisait Paris pour éviter tout ce qui pouvait risquer de soulever des conflits idéologiques et de troubler par là les relations franco-allemandes.

Les indications données par M. von Weizsäcker sur l'attitude du Reich au regard du différend franco-italien n'apportent rien de bien nouveau; elles sont, cependant, satisfaisantes, dans l'ensemble, du fait même qu'elles ne relèvent ni n'annoncent une modification de l'attitude modérée adoptée jusqu'ici à Berlin.

Passant à un autre sujet, j'ai remarqué que l'on voyageait beaucoup, ces temps derniers, en Europe centrale et orientale.

« Les voyages, m'a répondu en souriant le secrétaire d'État, remplacent maintenant la Société des Nations ». Il m'a alors parlé de celui du comte Csaky,

(*) *Note du document :* Ces indications recoupent les confidences qui avaient été faites récemment par une personnalité allemande à un membre de notre ambassade à Londres.

qui avait été, des deux côtés, jugé satisfaisant [1]. Les conversations étaient restées, à la vérité, sur un terrain général, mais poursuivies avec un homme aussi averti que le nouveau ministre des Affaires étrangères hongrois, elles avaient contribué à renforcer l'esprit de confiance qui animait les deux gouvernements.

« La Hongrie, a dit M. von Weizsäcker, sait parfaitement que c'est à l'activité diplomatique allemande qu'elle doit ses récents gains territoriaux, et, là contre, les agissements de tous les Bethlem ne pourront rien. Au demeurant, tant que le régent Horthy sera à Budapest, l'orientation du pays ne changera pas. »

Pour ce qui est du voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie [2], le secrétaire d'État a rappelé qu'il répondait aux visites faites par M. Beck, il y a deux ans, à M. von Neurath, et récemment au Chancelier.

Revenant sur cette dernière visite, le secrétaire d'État m'a indiqué, comme l'avait déjà fait mon collègue polonais, que M. Hitler avait pu rassurer M. Beck sur toutes les rumeurs mises en circulation notamment au sujet de l'Ukraine : « Ces projets, m'a-t-il dit, étaient plus en honneur au début du IIIe Reich que maintenant ». Je ne suis pas certain que, ce disant, il n'ait pas quelque peu exagéré, mais il en résulte bien, en tout cas, que la consigne est, pour l'instant, de rassurer Varsovie.

En raison des bruits qui ont circulé ces temps derniers au sujet d'une reprise de l'action pour le retour des colonies au Reich et de ce que le Führer en aurait dit à M. Beck [3], j'ai demandé au secrétaire d'État, avant de prendre congé, s'il y avait quelque chose de nouveau à ce propos.

« Non », m'a-t-il répondu, sans aucune hésitation.

« M. von Ribbentrop, ai-je ajouté, m'a dit qu'on discuterait l'affaire dans cinq à six ans ».

« Je ne serais pas aussi précis, a observé M. von Weizsäcker, mais je puis vous dire que rien n'est changé dans la ligne générale. »

Cette dernière indication me paraît être ce qu'il y a de plus intéressant à retenir de mon entretien avec le secrétaire d'État.

[1] Le voyage du comte Csaky à Berlin s'était déroulé du 16 au 18 janvier. Suivant le télégramme de Berlin n° 146, du 17 janvier, « les conversations auraient conservé un caractère très général et on n'aurait pas abordé de problème concret ». Par télégramme n° 151, du 19 janvier, l'ambassadeur reproduisait le communiqué du *DNB* paru à l'issue des entretiens : ce communiqué marquait « l'identité des conceptions en matière de politique extérieure » des deux pays; « l'étroite entente existant entre le Reich et la Hongrie de même que les relations étroites unissant ce dernier pays à l'Italie constituaient la meilleure garantie de développement pour l'œuvre de pacification européenne ».

[2] Sur ce voyage, voir ci-après les nos 444, 473.

[3] Voir ci-dessus le n° 382 (et note).

404

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à MM. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES;
PUAUX, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BEYROUTH.

T. nos 61 à 67; 28 à 35 (1). *Ankara, 21 janvier 1939* (2).

Pour Paris :

Je me réfère à mes télégrammes nos 55 à 59.

Pour Beyrouth :

Je me réfère à mes télégrammes nos 23 à 27 (3).

Mon entretien avec M. Saraçoglu s'est prolongé pendant trois heures. J'ai exposé au ministre le désir du gouvernement français de chercher avec le gouvernement turc, dans l'esprit de collaboration le plus amical, le règlement des difficultés qui se sont produites dans le Sandjak, notamment par un examen attentif des aménagements, devenus nécessaires, des textes organiques établis à Genève. J'ai ajouté que la limite de notre bonne volonté se trouvait dans la nécessité de demeurer dans le cadre du mandat, sous peine de manquer à nos obligations envers la Syrie et de fournir un prétexte à certaines puissances tierces, qui guettent le fait nouveau où elles pourraient dénoncer une soi-disant rupture de l'équilibre méditerranéen pour avancer des prétentions qui seraient de nature à gêner non seulement la France, mais aussi la Turquie.

M. Saraçoglu, s'exprimant avec une franchise qu'il a lui-même qualifiée de brutale, m'a répondu en substance :

« La Turquie désire l'annexion du Hatay et elle ne doute pas que cette annexion ne se réalise tôt ou tard. Mais, si la France était disposée à admettre avec nous que le Hatay est devenu un *état indépendant* à l'intérieur comme à l'extérieur, placé provisoirement sous une garantie franco-turque, nous consentirions à prendre patience pour vous donner le temps de préparer la Syrie à l'abandon de ce territoire. Au reste, les Syriens nous ont approchés

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par fil.

(3) Par télégramme adressé le 20 janvier au Département sous les nos 55-59, et au haut-commissariat de France à Beyrouth sous les nos 23-27, l'ambassadeur de France à Ankara faisait état d'une conversation qu'il avait eue dans l'après-midi avec M. Saraçoglu. Le ministre turc des Affaires étrangères avait exposé « avec une entière franchise » sa position : si Paris reconnaissait dès maintenant que l'indépendance de fait du Hatay devait conduire à l'annexion de ce territoire par la Turquie, le gouvernement d'Ankara serait disposé à prendre patience et à accepter une période de transition. Le but de M. Saraçoglu était l'introduction dans le Hatay de la monnaie turque, et comme corollaire, l'adoption par le Hatay de la législation financière et monétaire turque. Si M. Massigli avait refusé de souscrire à de tels principes, qui violaient les dispositions du statut en matière monétaire, il s'était cependant déclaré prêt à un examen en commun des difficultés résultant pour Ankara de la circulation de la monnaie turque dans le Hatay.

souvent au sujet du partage du Sandjak. J'ai répondu à l'émir Arslan, lorsqu'il m'a reparlé de la question lors des obsèques d'Ataturk, que ce partage ne serait désormais possible que si la Turquie récupérait les trois nahiés de population turque demeurés hors des limites du Hatay. Dans ce cas, certaines portions du Sandjak — qui n'ont d'ailleurs pas été précisées — pourraient être rendues à la Syrie. »

J'ai fait alors remarquer à mon interlocuteur que je n'étais pas autorisé à envisager un remaniement territorial dont la Syrie seule pouvait prendre l'initiative. J'avais seulement pour mission de rechercher avec le gouvernement turc les moyens qui permettraient en fait un bon fonctionnement du régime institué par la décision de Genève. Il suffisait pour cela que, de part et d'autre, on fît preuve d'un peu de bonne volonté et que, du côté turc, on attachât plus d'importance à la substance des avantages obtenus qu'à des satisfactions de forme. Pour ma part, c'est dans cet esprit que j'étais décidé à aborder l'examen des dernières difficultés survenues et j'ai énuméré celles mêmes dont Votre Excellence m'avait prescrit de rechercher le règlement : le problème douanier et monétaire, la question des tribunaux mixtes, celle des passeports et des consuls étrangers, enfin la question du retrait des troupes [1].

M. Saraçoglu a paru surpris et ne m'a pas caché sa déception. « Je m'attendais, m'a-t-il dit en substance, à ce que vous veniez me demander au nom du gouvernement français certains avantages que j'aurais été prêt à vous accorder en échange de votre désintéressement au Hatay et votre promesse d'amener la Syrie à laisser se réaliser l'annexion de ce territoire à la Turquie. Je suis surpris que vous soyez chargé d'obtenir de la Turquie qu'elle se prête à un retour en arrière. Le Hatay a profité des silences français (question des passeports) ou des intitiatives prises par la Syrie contrairement au statut (question de la séparation douanière). Ce qui est fait est fait. Nous ne sommes point disposés à céder le terrain gagné. »

Je me suis borné à définir les thèses en présence : j'épargnerai à Votre Excellence le détail d'une discussion que la franchise même de M. Saraçoglu a rendue parfois délicate, mais qui est demeurée toujours cordiale et dans laquelle j'ai toujours eu en vue de maintenir intacte notre position sans lui donner les contours rigides qui auraient rendu un heurt inévitable. Pour trouver une issue, j'ai demandé que nous recherchions, sur chacune des questions concrètes que j'avais énumérées et toutes autres qui pourraient être suggérées, les possibilités d'accord de fait en dehors des questions de principe; lorsque cet examen serait achevé, il serait à temps de se demander si, sur le plan des principes, une entente était réalisable.

M. Saraçoglu a accueilli cette proposition. Nous nous reverrons le 23 janvier.

Votre Excellence aura remarqué l'ouverture que m'a faite le ministre des Affaires étrangères touchant une contrepartie à obtenir pour l'abandon du Sandjak. Dans une discussion qui se poursuivait en présence de nos experts,

[1] Les instructions adressées à M. Massigli sont ci-dessus reproduites sous le n° 257.

je ne pouvais relever l'allusion sans paraître admettre le principe même de la compensation; mais il va de soi que je saisirai l'occasion favorable pour découvrir sur ce point les arrière-pensées turques [1].

405

M. DE LA SABLIÈRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À KAUNAS,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 18 [2]. *Kaunas, 21 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février.)

Après les émotions causées par les élections à la Diète de Memel [3], leurs répercussions immédiates et l'effervescence intérieure créée par la coalition des opposants aux nationalistes [4], la Lithuanie est entrée dans une période d'attente.

Le gouvernement lithuanien a incontestablement des vues claires et saines sur la situation politique contrastant avec les erreurs antérieures, d'ailleurs bien excusables de la part d'un état aussi jeune, qui ont contribué à le placer dans les conditions où il se débat actuellement. Et il a eu jusqu'à présent le courage d'exécuter fermement ce qu'il conçoit comme utile et nécessaire.

Les hommes d'État responsables de ce pays ont compris (ils le disent, d'ailleurs, avec franchise) qu'ils ne pouvaient, dans les circonstances présentes, bénéficier de l'appui direct et sans réserve d'aucun état, mais qu'en revanche ils jouissaient de nombreuses sympathies, susceptibles de leur assurer des bons offices au moment opportun de la part de leurs voisins, pays baltes et surtout Pologne, comme de la France et de l'Angleterre. Ils se sont convaincus que cette atmosphère internationale serait d'autant plus favorable qu'ils donneraient l'impression de ne pas s'abandonner.

Cette conception de la situation les a conduits, au point de vue intérieur, à reprendre en mains, avec quelque vivacité, leurs adversaires politiques qui

[1] Un nouvel entretien avait lieu le 23 janvier entre MM. Saraçoglu et Massigli. L'ambassadeur proposait l'étude par une commission mixte des conséquences résultant de la circulation dans le Hatay de la monnaie turque; en matière judiciaire, il indiquait que l'autorité mandataire accorderait aux Turcs qui en feraient la demande le bénéfice de l'admission aux tribunaux mixtes. M. Saraçoglu repoussait la première proposition, qu'il considérait comme tendant à maintenir la monnaie syrienne; sur le second point, il soulignait l'impossibilité pour le gouvernement turc d'admettre une quelconque survivance des capitulations (télégramme d'Ankara nos 80 à 84, du 23 janvier).

[2] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

[3] Sur ces élections, voir ci-dessus le nº 101 (note).

[4] Une dépêche de Kaunas nº 204, du 17 décembre, faisait état de l'effervescence provoquée en Lithuanie par les événements de Memel. Parmi les agitateurs se trouvaient des partisans de l'ancien dictateur Voldemaras, mais aussi des représentants des partis catholique et socialiste. Les voldemariens étaient accusés d'entretenir des rapports avec l'Allemagne.

étaient tentés de profiter des événements pour s'émanciper, et à opérer, après quelques bagarres d'étudiants, les arrestations des 10 au 15 décembre dernier. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point le gouvernement se sentit menacé, mais on ne peut nier de toute façon que l'agitation fomentée par l'opposition était dangereuse pour le pays sur le terrain international, que les éléments voldémariens constituant sa force la plus agissante avaient noué des intrigues avec l'étranger, et que cette opération de police a permis aux nationalistes de se consacrer au problème extérieur.

En ce qui concerne leurs rapports avec l'Allemagne, ils ont senti que l'atmosphère de sympathie qui les entoure dans leurs difficultés présentes et le désir que cette puissance éprouve sans doute de ne pas faire un effort disproportionné au but recherché, peut-être également les visées plus lointaines qu'elle peut avoir, étaient de nature à leur donner une chance de sauver l'essentiel, c'est-à-dire leur libre communication avec la mer. La meilleure façon de conserver celle-ci est de ne pas laisser toucher à la lettre du statut de Memel, car il contient le principe de la souveraineté éminente de la Lithuanie sur le Territoire et, par là, celui de la libre communication.

Pour obtenir ce résultat, les Lithuaniens ont déjà abandonné beaucoup de choses : ils ont abrogé l'état de guerre, supprimé la police de sûreté, laissé la langue allemande reprendre toute son extension, abrogé la loi sur l'expropriation des terrains à Memel, rendu aux Allemands leurs places dans l'administration du Territoire, permis enfin l'organisation d'une troupe de choc aux ordres de M. Neumann, bien que sur ce point une résistance éventuelle de leur part ne soit pas exclue.

Si l'on en juge par l'article du leader national-socialiste, que j'ai signalé au Département dans ma lettre nº 12 du 17 de ce mois [1], cette politique franche aurait déjà donné des fruits. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que le problème n'est pas seulement politique. Au moment des élections, les candidats nazis avaient déjà parlé de donner sur le Territoire des avantages douaniers à l'Allemagne. M. Bertuleit, dans une interview récente, a maintenu ces revendications. Il a soutenu que le seul moyen de soulager les agriculteurs memelois, actuellement couverts de dettes, était de leur permettre de vendre leurs produits en Allemagne, où l'on paierait ceux-ci à un prix plus élevé qu'en Lithuanie. D'autre part, on observe que dans l'industrie du bois de Memel les patrons et les ouvriers allemands s'accordent à rechercher l'élimination de leurs concurrents lithuaniens.

Il n'en reste pas moins que, s'il fallait choisir, c'est dans l'union douanière actuelle avec la Lithuanie que Memel trouverait son avantage. Les Memelois le savent bien. Aussi ne dénoueront-ils pas facilement, pour Allemands qu'ils se sentent, tous leurs liens avec la Lithuanie, malgré l'effort d'une jeunesse fanatisée. Mais la clef du problème n'est pas à Memel, elle est à Berlin, où les Lithuaniens croient voir les signes annonciateurs d'un orage, proche ou lointain, bien que rien de précis ne leur apparaisse. Au surplus, ne faut-il pas dire plutôt que Berlin, Berchtesgaden, jusqu'à présent silencieux?

[1] Non reproduite, qui indiquait que le gouvernement lithuanien venait de rapporter la loi d'expropriation des biens allemands à Memel, promulguée en 1937.

Cette pression allemande diffuse, discontinue et puissante agit sur les nerfs de l'élite dirigeante lithuanienne, au point que quelques-uns de ses membres se résigneraient à ce que la question des rapports germano-lithuaniens fût réglée au prix d'une sécession complète de Memel, s'ils pouvaient être assurés que l'Allemagne bornerait ses prétentions à ce sacrifice. Ce sont ceux qui pensent que, par le fait même de son opposition à l'Allemagne dans cette affaire, leur pays est jusqu'à un certain point entraîné dans l'orbite allemande : à leurs yeux, il est dangereux pour une aussi petite nation de discuter intimement quelque problème politique que ce soit avec ce voisin redoutable qu'une opposition peut très vite entraîner à exiger la soumission, puis le vasselage.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants de la Lithuanie paraissent unanimement décidés à défendre avant tout l'autonomie politique, économique et culturelle de leur pays. Ils y sont d'autant plus attachés qu'ils en sentent toute la fragilité. Leur état est jeune, maigres ses richesses, et la culture, chez ce peuple longtemps abandonné, ne dépasse guère l'usage de la langue. Il n'importe. Malgré cela ou à cause de cela peut-être, la grande masse de l'opinion les soutient dans leur effort.

La conscience qu'ils ont de l'importance de leur mission et les exemples qu'ils tirent du précédent tchécoslovaque leur ont permis jusqu'à présent d'éviter à ce pays pauvre, mais si bien placé (trop bien placé peut-être), de se mettre à la discrétion non seulement de l'Allemagne, mais d'aucun de ses puissants voisins. Pourtant, devant la menace allemande, la Pologne se fait discrètement tentatrice. Si elle suggère et parfois, tout au moins par la voix de son ministre à Kaunas, conseille à la Lithuanie de résister, c'est qu'elle tient à conserver son propre débouché, maintenant ouvert, sur Memel, d'abord, ensuite à développer son emprise sur sa voisine. La Lithuanie accepte ces relations plus cordiales, se réjouit officiellement de quelques contacts, consent à développer ses rapports économiques avec Varsovie, mais se refuse à se laisser entraîner plus loin, sentant d'ailleurs que des liens plus étroits pourraient précipiter la sécession de Memel et que la Pologne ne serait pas de force à s'y opposer.

C'est vers les pays baltes que ses sympathies la dirigent. Leurs représentants se réuniront avec le sien dans quelques jours. Elle sait bien qu'elle ne peut pas attendre grand-chose d'eux, mais elle retrouve en eux ses pairs, après des colloques avec des partenaires qui l'effraient. La Lithuanie n'ignore pas non plus que les déclarations semblables de neutralité des trois états sont un signe de leur commune faiblesse. Toutefois, ses dirigeants pensent aussi que cette neutralité, plus utile peut-être pour le temps de paix que pour le temps de guerre où l'on ne sait comment elle serait respectée, est la manifestation d'un désir d'indépendance également vif dans les trois pays, si c'est en Lithuanie qu'il est peut-être en ce moment le plus difficile à satisfaire.

406

Note personnelle de l'amiral Darlan [1]

L'Angleterre et la France peuvent-elles soutenir un conflit contre l'Allemagne et l'Italie?

22 janvier 1939.

La question n'est examinée que du point de vue naval.

On s'apercevra d'ailleurs très vite que celle des deux coalitions qui gagnera la guerre sur mer sera certaine de gagner la guerre totale.

Les Allemands et les Italiens s'en sont bien rendu compte. Aussi depuis longtemps, leur effort naval est-il considérable et leur politique extérieure est-elle orientée vers la recherche de la possession des postes de commande des routes maritimes.

Si l'on ne considère que les forces navales, la supériorité des moyens se trouve du côté franco-britannique. Mais si l'on considère en outre l'étendue du domaine franco-britannique à protéger, sa dispersion dans le monde, la longueur des lignes de communication, l'obligation pour les marines britannique et française d'être présentes en force partout, on s'aperçoit que cette supériorité de moyens loin d'être excessive est à peine suffisante.

Dans l'état actuel du domaine terrestre de chacune des puissances envisagées, la Grande-Bretagne et la France possèdent des bases navales en nombre suffisant, alors que l'Allemagne et l'Italie (hors de la Méditerranée) en manquent leur appartenant en propre.

Aussi par une politique extérieure d'une continuité remarquable, l'Allemagne et l'Italie se sont-elles assuré sur le territoire d'autres puissances, l'Espagne en particulier, des points d'appui éventuels.

Les principales lignes de communication maritimes de la France et de l'Angleterre passent près d'archipels espagnols et contournent le littoral de la péninsule ibérique.

L'Allemagne est pratiquement installée dans les bases de la côte espagnole de l'Atlantique et aux îles Canaries; l'Allemagne et l'Italie sont installées à Cadix, à l'entrée ouest du détroit de Gibraltar et elles pourraient disposer de Ceuta à l'entrée est.

Des forces italiennes occupent Majorque, la principale des Baléares.

La situation internationale actuelle nous oblige, si le conflit envisagé éclate, à tenir pour ennemies les côtes de l'Espagne franquiste.

Cette collaboration passive nous obligera à ranger l'Espagne nationaliste parmi nos adversaires, ce qui apportera un surcroît considérable de charges

[1] Extraite des archives de la Marine.

aux forces navales franco-britanniques et neutralisera pratiquement Gibraltar.

L'axe Rome-Berlin a un autre moyen d'augmenter dans des proportions considérables les charges navales de l'Entente, c'est de mettre effectivement le Japon dans son jeu.

Dans ce cas l'Extrême-Orient, le Pacifique, l'océan Indien seraient menacés, Hong-Kong, l'Indochine, les Indes néerlandaises, l'Australie, l'Inde anglaise, Djibouti, Madagascar, la Réunion, Maurice, l'Afrique du sud soumis aux attaques de nos adversaires. Il nous faudrait combattre de la Manche à Saïgon ou Sydney en passant par Dakar, le Cap, Diego, Colombo et Singapour tout en gardant notre littoral atlantique et les deux Méditerranées.

Que pouvons-nous opposer sur mer à une coalition germano-italo-hispano-nippone?

Les seules forces navales capables d'agir restent les escadres britanniques et françaises.

Nos alliés éventuels ne peuvent pour ainsi dire rien aligner sur la mer.

La Pologne — dont l'attitude est d'ailleurs incertaine? — Elle n'a qu'une flotte embryonnaire qui, enfermée dans la Baltique, ne serait pas d'une grande utilité.

L'U.R.S.S.? — La flotte soviétique de la Baltique, également enfermée dans cette mer, pourrait fixer quelques unités secondaires allemandes, de celles que le Reich n'a jamais eu l'intention d'utiliser sur les routes océaniques.

Dans la mer Rouge, la flotte soviétique et les quelques navires roumains pourraient être maîtres de la situation si la Turquie restait neutre, mais leur action au-delà du Bosphore serait sensiblement nulle.

En Extrême-Orient, la flotte soviétique, basée sur le port excentrique de Vladivostock, n'arriverait à fixer qu'une faible partie de la flotte japonaise dont les escadres principales resteraient libres d'agir à leur guise.

La Yougoslavie et la Grèce pourraient tout juste garder leurs eaux territoriales. Le concours de la Grèce qui possède d'excellentes bases navales serait cependant précieux.

La Hollande pourrait nous apporter quelques bâtiments qui seraient sans doute affectés à la défense des Indes néerlandaises.

L'entrée en ligne des États-Unis à nos côtés rétablirait largement l'équilibre naval, mais rien ne nous autorise à compter fermement et immédiatement sur le concours actif de la grande République américaine.

Un conflit France-Angleterre contre Allemagne-Italie ne peut pas rester localisé entre ces quatre puissances, il se généralisera très rapidement et, en premier lieu, à notre désavantage, car les États-Unis qui n'ont pas pris position seront longs à se décider.

La durée du conflit sera longue, il sera épuisant.

Nous devons l'éviter.

Pour cela, il est indispensable de modifier certains facteurs du problème qui se posera, s'il n'est déjà posé.

Nous avons eu depuis vingt ans une politique extérieure idéologique, terrestre et exclusivement européenne, alors qu'elle aurait dû être réaliste, maritime et mondiale.

Nous avons laissé l'Allemagne devenir une formidable puissance, militaire, maritime et aérienne.

Il y a huit ans, l'Angleterre a favorisé le développement de la puissance navale italienne et a essayé de diminuer la puissance navale française.

Nous n'avons pas voulu comprendre que ce n'est pas uniquement par notre frontière du Nord-est que l'Allemagne chercherait à nous attaquer. Son effort océanique et mondial nous a laissés indifférents, et pourtant c'est par la mer qu'elle a depuis longtemps commencé son offensive contre nous.

Elle n'a recherché l'alliance italienne — malgré les visées italiennes en Europe centrale et orientale, malgré son désir de lui prendre Trieste — elle ne soutient Franco que parce que l'Italie et l'Espagne constituent des bastions géographiques qui commandent les routes maritimes de l'Entente.

Allons-nous poursuivre une politique extérieure qui nous fait chaque jour perdre du terrain et qui risque de nous conduire à la perte de l'Empire? Je veux espérer que non.

Les aspirations de l'axe Rome-Berlin peuvent, en simplifiant, être résumées de la façon suivante :

a. Volonté de l'Allemagne d'étendre son hégémonie vers l'Est;

b. L'Allemagne, barrant la route de l'Est à l'Italie, cette dernière veut étendre son hégémonie sur les deux Méditerranées, en Afrique du Nord et en Asie mineure au détriment de la France et de l'Angleterre.

La volonté allemande ne menace directement aucun de nos intérêts.

La volonté italienne, au contraire, menace notre patrimoine et nos intérêts essentiels.

Nous devons avant tout conserver notre Empire, le reste est secondaire. Aussi, sous réserve qu'elle ne soutienne pas l'Italie dans ses revendications, devons-nous laisser l'Allemagne libre d'agir vers l'Est.

La neutralité allemande acquise, l'Angleterre et la France doivent réduire l'Italie et ramener l'Espagne dans leur jeu soit par la persuasion, soit par la contrainte. La chaîne impériale franco-britannique étant de nouveau solidement fixée, nous pourrons alors, si c'est nécessaire, arrêter l'Allemagne dans tout mouvement offensif qu'elle voudrait entreprendre vers l'Ouest. Mais si elle est engagée à l'Est, elle ne le voudra pas d'ici longtemps.

En tout cas, il faut que nous sachions bien que la France, puissance coloniale, ne pourra faire une politique impériale que si elle a une marine puissante s'appuyant sur des bases navales solides.

407

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 172. *Paris, 22 janvier 1939.*

Par une lettre qui s'est croisée avec celle que je vous ai adressée le 20 janvier sous le nº 153 (1), vous m'avez fait savoir que, du point de vue concernant votre département, vous ne pouviez avoir que des objections à ce qu'il fût accédé à la demande du gouvernement britannique tendant à faire porter à 8 millions de livres le montant de l'emprunt à émettre sur le marché de Londres au profit du gouvernement tchécoslovaque avec la garantie franco-britannique.

Vous avez ajouté cependant que, me laissant le soin de prendre une décision à ce sujet, vous lèveriez votre opposition si je considérais que les engagements pris vis-à-vis de la Tchécoslovaquie nous imposaient d'accepter la proposition britannique.

Vous m'avez fait confirmer cette manière de voir à la suite d'une visite que vous a faite hier l'ambassadeur d'Angleterre et au cours de laquelle sir Eric Phipps a insisté pour que le montant de l'emprunt, que les Tchécoslovaques eussent désiré faire porter à 10 millions de livres, fût fixé à un chiffre transactionnel de 8 millions de livres.

J'estime, pour les raisons de politique générale exposées dans ma lettre du 20 janvier, nº 153, que nous devons accéder à la requête pressante que nous a adressée le gouvernement britannique. C'est à cette seule condition en effet que peut être conclue l'opération que nous avons en vue et qui correspond à des engagements pris vis-à-vis du gouvernement tchécoslovaque au mois de septembre dernier.

En conséquence, je prie notre ambassadeur à Londres de faire savoir au Foreign Office que le gouvernement français accepte de voir porter à 8 millions de livres le montant de l'emprunt garanti franco-anglais à émettre sur le marché de Londres au profit du gouvernement tchécoslovaque.

M. Corbin insistera à cette occasion sur la nécessité d'obtenir du gouvernement tchécoslovaque des assurances quant à l'emploi contrôlé en faveur des

(1) La lettre nº 153 du ministre des Affaires étrangères transmettait le texte d'une note remise à l'ambassadeur de France à Londres demandant que le montant de l'emprunt garanti franco-anglais fût porté de 6 à 8 millions de livres. Le Ministre concluait : « Sous réserve que des assurances soient obtenues du gouvernement tchécoslovaque à cet égard, [allusion à une utilisation des fonds dans un but humanitaire] je crois devoir insister auprès de vous d'une manière pressante pour que, en considération de la situation qui nous est exposée, nous donnions notre accord à un emprunt garanti d'un montant de 8 millions de livres ».

La lettre du ministre des Finances dont il est fait ici mention est le rapport nº 972 du 19 janvier, ci-dessus reproduit sous le nº 396.

émigrants et des réfugiés d'une partie des sommes accordées au gouvernement de Prague, soit au titre de l'emprunt, soit au titre des dons français et anglais. Il importe en effet que, dans la plus large mesure, la destination des fonds conserve le caractère humanitaire qui est la justification principale des sacrifices consentis.

408

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 264 à 266 (1). *Rome, 23 janvier 1939, 17 h.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Le bref discours prononcé hier soir par M. Mussolini (2) mérite de retenir toute notre attention, car il est révélateur des sentiments qui animent le Duce envers notre pays. On peut admettre que M. Mussolini, quand on lui a raconté un propos du Pape divulgué par un prélat français, a eu un accès de colère et n'a pas pu se tenir de décocher en plein milieu du texte qu'il avait préparé un trait acéré au Saint-Père, dont l'opposition au régime le blesse et l'irrite de plus en plus.

Mais le reste de l'allocution, écrit à l'avance et dirigé contre les « adversaires du fascisme », leur « stupidité », leur « ignorance », leurs « calomnies »... (3) et leurs « ridicules espérances », vise à n'en pas douter la France. D'ailleurs, l'expression « malgré les Alpes » indique bien que les vitres que les rires du mépris fasciste feront voler en éclats sont celles des maisons françaises.

Les paroles du Duce montrent que les campagnes auxquelles se livre la presse de la Péninsule, la violence avec laquelle les journaux italiens ont relevé les appréciations regrettables de quelques feuilles parisiennes (4) ne sont pas autre chose que la traduction de l'état d'esprit du chef du gouvernement lui-même et l'effet de ses instructions.

(1) Extrait des dossiers Bonnet.

(2) Au théâtre Argentina de Rome, devant plusieurs milliers d'agriculteurs. Le Duce, s'en prenant aux « adversaires professionnels du fascisme », ironisait sur les campagnes de presse qui, à l'étranger, répondaient à la presse italienne, campagnes risibles au point que « malgré la barrière des Alpes, les carreaux des métropoles voleraient en éclats ». Il traitait la rumeur d'après laquelle le Vatican aurait — aux dires d'un prélat français — conseillé à la France de tenir dur de « fameuse idiotie ». Pour lui, « l'antifascisme étranger [était]... merveilleusement ignorant des choses italiennes... Ce n'est d'ailleurs pas un mal que de ne pas être trop connu : ainsi, la surprise sera plus forte ». Ceux qui pensaient faire plier le fascisme « par la faim des populations » en étaient pour leurs frais. La politique du fascisme était de « conserver à l'Italie une forte masse de ruraux fiers de travailler la terre en Italie et en Afrique et de préserver la race, et qui soient prêts à défendre par les armes cette terre désormais historiquement identifiée ».

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Sur ces récentes polémiques de presse, voir ci-dessus les nos 360 (note), 392, 398.

On remarquera les menaces mal dissimulées que renferme l'allusion de M. Mussolini à la « surprise » que ressentiront un jour ceux qui méconnaissent la réalité italienne ainsi que l'[é]vocation de l'... (1) inflexible dont l'Italie, le cas échéant, saura faire preuve.

L'allocution du Duce expliquera peut-être pourquoi, depuis plusieurs semaines, mes impressions et mes prévisions ne sont pas empreintes d'optimisme.

Le discours d'hier n'est pas une manifestation soudaine et isolée; il s'inscrit à la suite de tout un ensemble de gestes et de paroles d'où se dégage la volonté certaine d'accentuer la tension des relations franco-italiennes et qui recouvre des arrière-pensées nettement hostiles. M. Mussolini avait quotidiennement promis aux hommes d'État britanniques de ne rien faire pour aggraver la crise entre la France et l'Italie. A voir comment il respecte cette promesse, on peut se demander « ce que deviendront les autres »(2).

409

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 220 à 223. *Berlin, 23 janvier 1939, 22 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 35, 22 h. 50, 22 h. 55.)

D'après des renseignements provenant de très bonne source, M. Chvalkovsky considérait comme le résultat le plus clair de son voyage à Berlin (21 janvier) (3), et des entretiens qu'il a eus avec M. von Ribbentrop et le Führer, l'ajournement *sine die* des projets d'union douanière et monétaire qui avaient été caressés du côté allemand (4). Officiellement d'ailleurs, le gouvernement tchécoslovaque n'avait jamais été approché à ce sujet mais il avait été l'objet, de la part de divers intermédiaires, privés ou officieux, de nombreux sondages et en se rendant à Berlin, M. Chvalkovsky n'était pas sans appréhender que la question ne lui fût posée nettement. Or, elle n'a été abordée que pour constater d'un commun accord qu'elle n'était pas actuelle.

Si le pire se trouve ainsi provisoirement écarté, M. Chvalkovsky n'en serait pas moins reparti profondément inquiet des prétentions allemandes. Ses

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Par télégramme no 277, du même jour, l'ambassadeur ajoutait que, jusqu'alors, M. Mussolini s'était borné à dénoncer le traité de 1935 « sans se mêler directement à la campagne antifrançaise de la presse ». Maintenant, il s'associait à cette campagne : « Un pas important dans l'aggravation de la crise a donc été franchi ».

(3) Le 20 janvier, le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères avait quitté Prague pour Berlin : il repartait de la capitale allemande deux jours plus tard.

(4) Voir ci-dessus le no 309 (note).

interlocuteurs se seraient plaints en des termes très vifs — dont divers commentaires de la presse berlinoise, à la veille du voyage, permettent de se faire une idée, d'un prétendu « réveil de l'esprit de M. Benès ». Ils auraient formulé, en ce qui concerne l'évolution politique intérieure de la Tchécoslovaquie, des prétentions équivalant à une véritable immixtion. Sur ce point, M. Chvalkovsky aurait dû cependant se montrer très accommodant. De même, il se serait engagé à tenir le plus grand compte des *desiderata* du Reich touchant le sort des minorités allemandes demeurées en Tchécoslovaquie et il aurait consenti à accorder certaines facilités concernant le trafic frontalier. Il aurait accepté en particulier l'établissement de trois lignes d'autobus sur lesquelles aucun passeport ne serait exigé.

En outre, de prochaines négociations auraient été envisagées à l'issue desquelles les Tchèques seraient sans doute obligés à d'onéreuses concessions. L'Allemagne désirerait notamment la fusion des compagnies tchèques de navigation sur l'Elbe et sur le Danube, avec les *Goering-Werke*.

D'autre part on s'attendrait, du côté tchèque, à ce que l'Allemagne formulât certaines exigences d'ordre militaire, sous prétexte d'assurer la sécurité de l'autostrade Baltique-Balkans qui doit traverser la Moravie du nord au sud.

Enfin, il se confirme que les Allemands ont demandé à Prague de mettre à la disposition de la Reichsbank 15.000 cheminots tchèques [1].

410

M. JULES HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BARCELONE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 88 [2]. Réservé. *Barcelone, 23 janvier 1939* [3].

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Suite à mon télégramme précédent [4].

Je ne sais jusqu'à quel point la confiance qu'affiche le président Negrin est justifiée et s'il ne faut pas faire la part du bluff. En effet si l'armée, encore

[1] Par télégramme nos 224-227, du même jour, l'ambassadeur de France à Berlin relatait les précisions que lui avait fournies M. Mastny sur les conversations germano-tchèques. Le Führer, bien que particulièrement aimable, avait déclaré faire confiance au gouvernement tchécoslovaque pour comprendre la nécessité où ce dernier se trouvait d'« approfondir » de bonnes relations avec le Reich, et émis des réserves « en raison d'un retour offensif contre l'Allemagne de certains éléments tchèques influencés, à son avis, par la propagande juive ». Il n'avait été question à aucun moment d'union monétaire ou douanière, et M. Mastny espérait que « le Reich admettr[ait] que, tout en développant nos rapports avec lui comme notre situation nous y oblige, nous ne nous isoler[ions] pas du reste du monde ».

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Par téléphone.

[4] Le télégramme nº 87, relatif au transfert du gouvernement républicain et du siège de l'ambassade de France, n'a pas été retrouvé.

tenue en main par ses chefs, n'accuse pas jusqu'à présent de défaillance grave, il est indéniable que le calme apparent de la population civile n'est fait que de résignation et que la vaste mobilisation à laquelle on vient de procéder risque d'entraîner la contamination de l'avant par l'arrière. S'il en était ainsi, la résistance voulue par le gouvernement serait difficile à soutenir. Déjà plusieurs officiers de l'armée déclarent en confidence qu'ils se battront bien à Gérone mais certainement pas dans le Sud.

411

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 37 à 39 (1). *Budapest, 23 janvier 1939, 23 h. 48.*

(*Reçu :* le 24, 3 h.)

Arrivé hier soir à Budapest, j'ai été reçu dès ce matin par le ministre des Affaires étrangères à qui j'ai remis la copie figurée de mes lettres de créance (2). Le comte Csaky m'a accueilli très aimablement. J'ai naturellement profité de l'occasion pour l'entretenir de son récent voyage à Berlin (3).

Il a affecté de s'en montrer satisfait. « Il était nécessaire m'a-t-il dit, de dissiper quelques nuages et je crois y avoir réussi. On ne m'a d'ailleurs manifesté aucune exigence particulière, notamment au sujet du traitement de la minorité allemande. La Hongrie est obligée d'entretenir les meilleures relations avec sa voisine et de suivre une politique parallèle à la sienne, mais elle est décidée à sauvegarder sa pleine indépendance. Assurément, nous ne pouvons oublier que nous sommes un ... (4), mais nous n'irons pas aussi loin que M. Chvalkovsky qui vient de déclarer spontanément à Berlin : « Nous voulons nous appuyer sur vous, autant que vous le permettrez » (5). Ce disant, le ministre a semblé regretter que l'Angleterre et, après elle, la France parussent désormais se désintéresser de l'Europe centrale. « Si lord Halifax n'avait pas laissé M. Hitler croire à ce désintéressement, lors du voyage qu'il a fait à Berlin en novembre 1937 (6), les événements eussent sans doute suivi un tout autre cours ».

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) M. Guerlet avait été désigné pour remplacer à Budapest M. Gaston Maugras, à dater du 5 décembre 1938. M. Maugras avait été muté pour occuper le poste de ministre de France à Athènes.

(3) Sur ce voyage, qui eut lieu du 15 au 19 janvier, voir ci-dessus le n° 403 (note).

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Sur le récent voyage à Berlin du ministre tchécoslovaque, voir ci-dessus le n° 409 (et note).

(6) Sur la visite faite par lord Halifax au chancelier Hitler et autres dirigeants nazis en novembre 1937, voir, au tome VII de la présente série, les nos 229 (et note), 232, 233 (et note), 238, 240, 246, 251, 258, 260, 264, 269, 272, 277, 282, 287, 306.

Comme je lui demandais s'il n'avait aucune inquiétude pour l'avenir, le comte Csaky m'a répondu qu'il ne pensait pas que les Allemands fussent sur le point de rien entreprendre qui pût compromettre la paix européenne. « Je leur ai parlé, a-t-il ajouté, du mécontentement croissant de l'Amérique. Tout en se refusant à en paraître préoccupé, M. von Ribbentrop est pourtant revenu à plusieurs reprises sur cette question ».

A la fin de l'entretien, un des collaborateurs du ministre est venu lui signaler un article de Mme Tabouis paru le 20 janvier dans l'*Œuvre*, où le Régent était mis en cause en termes déplacés (1). Le comte Csaky s'étant montré contrarié à la pensée que cet article n'échapperait vraisemblablement pas à l'amiral Horthy, je lui ai dit qu'il aurait tort de s'en exagérer la portée, je lui ai exprimé mes regrets.

412

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 274, 275. *Rome, 23 janvier 1939, 20 h.*

La presse italienne s'est efforcée de grossir autant qu'elle a pu l'importance du voyage que le comte Ciano vient d'effectuer en Yougoslavie (2). On ne doit pas, cependant, sous-estimer les résultats de cette visite.

D'après les indications très sérieuses que j'ai recueillies, il serait bien exact que la Yougoslavie n'adhérera pas au pacte antikomintern. Mais elle aurait approuvé l'action italienne en Espagne.

Elle aurait promis de rester neutre en cas de conflit franco-italien.

(1) Dans cet article, intitulé : « Le comte Ciano prépare un pacte danubien », Mme Tabouis évoquait le récent séjour à Berlin du comte Csaky, et dénonçait la « vassalisation » croissante de Budapest à l'égard du Reich. Elle indiquait qu'il existait cependant en Hongrie une forte opposition à « la politique hitlérienne » de M. Imredy, et déclarait le Régent « fort malheureux de ce qui se passe. Au fond de son cœur, il n'est pas hitlérien et il souffre du sobriquet dont les Hongrois l'affublent, faisant un mauvais jeu de mot. Le régent Horthy a comme prénom Nicolas, qui se dit Miklos en Hongrie : alors, en changeant l'o en a, les Hongrois l'appellent « le régent Miklas Horthy ». Miklas était le nom du dernier président de l'infortunée république autrichienne, lors du putsch allemand ».

(2) A l'issue du voyage en Yougoslavie du comte Ciano qui s'était déroulé à partir du 19 janvier, un communiqué était publié le 22. D'après ce communiqué, « la visite amicale » du ministre italien avait fourni l'occasion de constater « le fonctionnement parfait et les résultats heureux du pacte italo-yougoslave du 25 mars 1937, qui constitue un des éléments fondamentaux de la politique des deux pays ». MM. Ciano et Stoyadinovitch réaffirmaient leur volonté de poursuivre leur collaboration « pour la consolidation de la paix et de l'ordre dans cette partie de l'Europe, d'accord avec tous les pays intéressés et en relation aussi avec de récentes manifestations de pays voisins de la Yougoslavie qui ont trouvé à Belgrade un écho favorable ». L'Italie apportait à cette œuvre de collaboration « l'esprit constructif qui caractérise l'axe Rome-Berlin ». Enfin, les économies des deux pays étant complémentaires, les deux gouvernements avaient décidé d'intensifier leurs contacts en ce domaine.

Elle conclurait prochainement un pacte d'amitié et de non-agression avec la Hongrie. Ces deux derniers points sont, d'ailleurs, clairement marqués, ce soir, par M. Gayda dans le *Giornale d'Italia*. Enfin, dans le domaine économique et culturel, la Yougoslavie se serait engagée à développer ses échanges avec l'Italie [1].

413

Communication téléphonique de l'Ambassadeur de France à Barcelone [2] au Département [3]

24 janvier 1939, 10 h.

Barcelone est soumise à un gros bombardement. Les communications téléphoniques vont être certainement coupées. Mais je vais télégraphier par l'entremise de la Marine.

Il est impossible de dire actuellement quelle est exactement la situation du gouvernement et de préciser quels sont ceux de ses membres qui sont déjà partis et ceux qui sont restés.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le gouvernement n'est pas parti dans sa totalité.

Je n'utiliserai pour quitter Barcelone le croiseur mis à ma disposition que s'il m'est absolument impossible de partir par la route.

Je serai ce soir à Caldetas et je ferai faire des recherches afin de trouver dans le Nord une localité pour y installer l'ambassade.

Je ne dispose d'aucun renseignement nouveau sur la situation militaire, toutes les personnalités de l'État-major avec lesquelles j'étais en contact étant parties. Il n'en reste pas moins que cette situation paraît s'être aggravée sensiblement.

Si le Ministère veut entrer en communication avec moi, il pourra le faire par l'entremise du torpilleur qui est à Barcelone.

Tout le personnel de l'ambassade est parti, et je reste seul à Barcelone.

(1) Ce télégramme a été retransmis le lendemain à la légation de France à Belgrade sous les nos 20-21.

(2) M. Jules Henry.

(3) Document extrait des papiers Bonnet.

414

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 235. (1). Réservé. *Berlin, 24 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 25, 12 h.)

Dans son éditorial du 22 janvier, dont j'ai transmis l'analyse au Département, le même jour sous le nº 205 (3), le *Berliner Tageblatt* a évoqué à nouveau, à propos des débats sur la politique étrangère, en cours à la Chambre française, la déclaration franco-allemande du 6 décembre, en exprimant le regret qu'à part de notables, mais rares exceptions, les députés français parussent faire si peu de cas d'un acte qui donne à la France « la possibilité de normaliser ses rapports avec le Reich » et de créer ainsi, entre les deux pays, « une zone de sécurité politique » au moins aussi importante pour elle que la ligne Maginot.

L'insistance avec laquelle un journal, connu pour ses étroites attaches avec le ministère de la Propagande, revient, à chaque occasion, sur ce point, ne peut que confirmer les considérations développées dans mon télégramme nº 145 du 18 janvier (4). Rien ne serait plus inopportun, surtout dans les conjonctures générales actuelles, que de donner aux dirigeants allemands, et aussi à l'opinion publique de ce pays, l'impression que nous tenons la déclaration commune du 6 décembre pour un papier sans valeur, pour un épisode sans lendemain. Laisser une telle version s'accréditer ici serait faire le jeu de nos adversaires de toutes catégories, qui ont vu sans plaisir la visite de M. von Ribbentrop à Paris et guettent l'occasion d'amener M. Hitler à revenir sur son attitude à notre égard.

Je ne puis douter que le gouvernement de la République ne partage cette manière de voir. Toutefois, s'il m'est permis d'exprimer un avis sur une question dont l'importance m'apparaît capitale, il serait bon que les déclarations officielles qui clôtureront le débat en cours ne fussent pas seules à évoquer l'accord du 6 décembre et que d'autres voix s'élevassent pour donner à celui-ci sa valeur exacte, aussi bien d'ailleurs pour l'opinion française que pour l'opinion allemande, et soulignent l'intérêt que nous attachons aux possibilités pratiques qu'il ouvre devant nous. L'effet que produiraient ici des interventions de ce genre ne serait pas de ceux que nous aurions lieu de regretter.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par courrier en clair.

(3) Du 22 janvier, non reproduit. Il s'agissait d'une analyse d'articles parus dans le *Berliner Tageblatt* et la *Kölnische Zeitung*. Le premier de ces journaux, évoquant les récents débats à la Chambre française, louait le président Daladier, homme d'État « réaliste », dont la politique « correspond entièrement aux vues du Reich ».

(4) Par télégramme nº 145, l'ambassadeur notait : « On a l'impression que le Reich désire incorporer la normalisation de ses rapports avec la France parmi les éléments fondamentaux de sa politique et qu'il souhaiterait que nos dispositions sur ce point correspondissent aux siennes ». Les dirigeants du Reich désiraient préserver leur « liberté à l'Est » et devaient tenir compte de l'opinion commune, plus soucieuse de l'établissement de bons rapports avec la France que du développement de l'amitié avec l'Italie.

415

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 236. *Berlin, 24 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* le 25, 12 h.)

Dans son numéro du 22 janvier, la *Gazette de Cologne* a publié un article dont mon télégramme de presse nº 205 (2) a transmis une brève analyse et sur lequel je crois devoir attirer l'attention de Votre Excellence.

Pour la première fois, l'un des principaux organes de la presse allemande déclare que ce serait une grave erreur de croire que l'opinion française soit, en face des éventualités visant l'intégrité territoriale de l'Empire français, dans le même esprit que naguère vis-à-vis de la Tchécoslovaquie : l'impressionnante unanimité avec laquelle elle soutient aujourd'hui le ferme point de vue affirmé par son gouvernement s'exprime sans ambages; et il y a là un fait dont il est impossible de ne pas tenir compte.

Un tel article prouve, une fois de plus, combien notre attitude sur ce point est fondée, combien elle doit être maintenue sans défaillance. Le langage que nous tenons, que pour ma part je ne cesse de tenir ici, est de ceux que le IIIe Reich est parfaitement capable de comprendre. Les réserves, d'ailleurs discrètes, que formule le même journal, en conclusion, quant à la persistance dans l'avenir de cette fermeté doivent être pour nous un avertissement à ne pas nous en départir.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Non reproduit. Selon la *Gazette de Cologne*, la France repoussait avec une totale unanimité et la plus grande résolution l'idée d'un Munich méditerranéen (le « Nous ne céderons pas un seul pouce de terrain à l'Italie » de Daladier). L'opinion française se préoccupait cependant de savoir jusqu'à quel point l'Angleterre soutiendrait la France face à l'Italie, et comment la situation évoluerait après la victoire de Franco : « L'avenir dira si le gouvernement et le peuple français sont en état de maintenir le non catégorique opposé jusqu'ici aux revendications italiennes ». Sur le télégramme nº 205, voir également ci-dessus le nº 415 (note).

416

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 36 à 42 (1). *Belgrade, 24 janvier 1939* (2).

Je viens d'avoir un long entretien avec M. Stoyadinovitch. Il m'a confirmé les indications que j'ai déjà eu l'occasion de faire parvenir à Votre Excellence au sujet de ses entretiens avec le comte Ciano (3). Notre conversation a débuté par une remarque élogieuse que je lui ai faite quant à la qualité du communiqué d'avant-hier. Par ses clignements d'yeux, j'ai compris qu'il éprouvait lui-même une réelle fierté d'avoir pu faire dire clairement au texte du communiqué qu'il avait refusé de s'engager dans la voie où avait voulu l'entraîner l'Italie.

L'essentiel du communiqué se trouve au surplus ce matin dilué et commenté dans un éditorial du *Vreme*.

Pour que nul ne s'y trompe, il y est dit que la Yougoslavie entend rester à égale distance de Rome et de Berlin et qu'aucun accord ne peut être conclu avec la Hongrie sans la participation directe de la Roumanie. M. Stoyadinovitch m'a répété à ce propos, presque mot pour mot, la thèse que m'avait exposée le Prince régent. Il a ajouté que le comte Ciano avait compris cette position et qu'il n'avait pas insisté outre mesure pour l'établissement d'une entente séparée entre Belgrade et Budapest.

Pour ce qui concerne la France, le ministre italien des Affaires étrangères se serait borné à lui dire que ses rapports avec nous étaient mauvais. A titre de sondage, M. Stoyadinovitch aurait, pour l'amadouer, évoqué le souvenir de la période Laval. Le comte Ciano lui aurait aussitôt répliqué que le jeu de l'ancien président du Conseil avait simplement consisté à déplacer d'une poche dans l'autre ce qu'il donnait l'impression d'offrir à l'Italie. Aucune allusion à une revendication coloniale quelconque n'aurait été faite et l'on n'aurait pas davantage parlé du danger éventuel de guerre.

M. Stoyadinovitch m'a parlé avec un accent de sincérité, qui m'a paru refléter exactement sa pensée, qu'il n'avait pris et ne prendrait pas plus vis-à-vis de l'Italie que vis-à-vis d'aucun autre pays d'engagement pouvant mettre la Yougoslavie dans un camp opposé à celui de la France. Je lui ai rappelé un fort beau propos qu'il m'avait tenu cet été à Bled : rapportant sans contrepartie une décision prise contre nous en application de notre traité de commerce, il m'avait dit : « Je n'applique pas de traité contre la France ». Aujourd'hui,

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Sur les récents entretiens italo-yougoslaves, voir ci-dessus le n° 412 (et note); ci-après le n° 433.

il m'a confirmé ce point de vue et a ajouté : « A plus forte raison, je n'en conclus pas ».

Il m'a démenti l'information fantaisiste qui avait couru au sujet de la cession de Zara et également de l'établissement d'une zone franche à Trieste. Le seul point obtenu serait l'ouverture d'un crédit de 500 millions de lires pour permettre aux Yougoslaves de rétablir par des achats en Italie leur équilibre de *clearing*. Ce crédit d'ailleurs est consenti avec des clauses de remboursements partiels en devises libres qui soulèvent des objections.

Du point de vue économique, M. Stoyadinovitch a été très intéressé par les indications que je lui ai données au sujet des efforts entrepris en France pour accroître nos achats en Yougoslavie [1]. Il m'a chargé d'en remercier Votre Excellence et M. le Président du Conseil. L'idée de créer une société d'achats en Yougoslavie, indépendante du service des coupons, l'a séduit; il est tout disposé à en faciliter la création et le bon fonctionnement.

D'une façon générale, il m'a paru orienté dans une direction beaucoup plus favorable à nos intérêts qu'il y a quelques semaines. M. Nintchitch, ancien ministre des Affaires étrangères, avec qui j'ai déjeuné il y a un instant, m'a dit que nous devions cette évolution à l'autorité du Prince, revenu très bien impressionné de ses voyages à Londres, Paris et Bucarest.

Nous avons naturellement parlé de la situation intérieure : l'intransigeance de M. Matchek [2] n'est pas sans le préoccuper. Il la croit d'ordre beaucoup plus constitutionnel que personnel à son égard. « Néanmoins, m'a-t-il déclaré, j'ai dit au Prince que si ma présence au pouvoir était un obstacle à l'établissement d'une entente entre Serbes et Croates, je passerais volontiers la main, car dans mon opinion ce geste me grandirait politiquement à un point extrême ».

Doit-on voir dans ce propos l'annonce d'un prochain changement de gouvernement ? Je ne lui donne pour l'instant qu'une signification d'incertitude sur l'attitude à observer.

[1] Sur la négociation franco-yougoslave en cours voir ci-dessus le n° 340; ci-après les n°s 451, 461.

[2] Sur cette intransigeance, voir ci-dessus le n° 370 (note).

417

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 88 [1]. Strictement secret. *Ankara, 24 janvier 1939* [2].

De mes discussions avec M. Saraçoglu le 20 et le 23 janvier [3], et d'une longue conversation que j'ai eue dans la soirée d'hier avec le ministre des Affaires étrangères à l'issue d'un dîner qu'il nous offrait, certaines conclusions me paraissent se dégager :

1º La Turquie est décidée à obtenir un règlement prochain de la question du Hatay. Sa hâte croît dans la mesure même où le règlement syrien paraît s'éloigner.

2º Ce règlement n'est pas, dans l'esprit des dirigeants turcs, un point de départ pour de nouvelles entreprises. La question du Hatay est pour eux d'abord affaire de sentiment; à les en croire, elle n'aurait même à aucun degré le caractère d'une revendication territoriale. Sans aller, certes, jusque-là, on peut dire qu'elle constitue la limite de leurs ambitions territoriales. M. Saraçoglu me l'a déclaré aujourd'hui de la manière la plus nette comme je faisais allusion aux rumeurs répandues sur le sort prochain d'Alep; il est prêt à le proclamer sous telle forme qu'on voudra et à prendre à cet égard tous engagements que nous souhaiterions.

3º Le gouvernement turc a le plus grand souci de ne pouvoir être accusé de lier son action à celle des états totalitaires. Le ministre des Affaires étrangères m'a exprimé à diverses reprises son inquiétude en présence des ambitions italiennes et il m'a dit l'impossibilité où serait la Turquie d'admettre la présence en Syrie d'une grande puissance autre que la France; il m'a dit ce soir avec non moins de force que, si la Turquie ne pouvait mener une politique mondiale, si elle avait besoin, pour achever sa régénération intérieure, de traverser une période de recueillement, si, enfin, elle devait en apparence ménager un certain équilibre dans ses relations avec les grandes puissances, il y avait pour elle des questions vitales; pour sa part, M. Saraçoglu ne concevait pas qu'en cas de complication dans les régions qui l'intéressent, la Turquie pût se ranger dans un autre camp que celui de l'Angleterre et de la France.

4º La Turquie ne cherche pas à mettre dans son jeu les Syriens. Elle a repoussé et elle continue à repousser des ouvertures qui, m'a dit le ministre,

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier.
(3) Ces discussions sont rapportées par les télégrammes d'Ankara nos 60-67 et 80-84, des 21 et 23 janvier, reproduits ou analysés ci-dessus sous le nº 404.

ont été faites à trois reprises au moins [1], de même qu'elle a repoussé les ouvertures des Arabes de Palestine : « Encore ceux-ci sont-ils de bons soldats; on ne peut en dire autant des gens de Damas » (*sic*).

Entre cette position, telle que je me crois fondé de la définir et celle qu'exposait mon prédécesseur, notamment dans ses communications des 2 et 5 novembre dernier (télégramme nos 792 à 804 et 809 à 814) [2], il y a évidemment des nuances importantes, mais il n'y a pas de différence de fond.

Du raidissement que je dois constater et de l'impatience qui se manifeste, il est possible d'ailleurs de discerner les causes.

a. La Turquie d'Ismet Inonu tient à démontrer que la disparition d'Ataturk n'a pas été pour elle un affaiblissement. Dans la mesure même où, au lendemain de la mort du grand homme, la masse a douté du sort du pays, il faut lui prouver par des faits que les ressorts de l'État sont intacts, que le « dynamisme » n'en est pas affaibli, que rien n'est changé. Cette préoccupation des dirigeants se retrouve à l'heure actuelle dans tous les domaines. Le nouveau président ne peut donc pas s'offrir le luxe de faire preuve, dans l'affaire du Hatay, de l'esprit de temporisation dont s'est inspirée la politique du précédent gouvernement depuis l'accord de 1937.

b. L'évolution de notre politique du Levant fait supposer ici que l'émancipation de la Syrie est encore lointaine et que, par conséquent, le régime du mandat va durer beaucoup plus longtemps qu'on ne le supposait lorsqu'a été négocié le statut du Sandjak. Le Hatay ne doit pas être la victime innocente de cette situation.

c. Les intrigues de Rome inquiètent et énervent. En s'employant à nous représenter aux yeux des Turcs comme affaiblis et peut-être prêts à lâcher la partie en Syrie, les agents italiens ont éveillé la crainte que les hommes qui les inspirent ne cherchent à s'installer à notre place et d'abord à mettre la main sur Alexandrette.

d. Le titulaire du portefeuille des Affaires étrangères a changé [3]. A un homme qui enveloppait sa pensée dans tant de détours qu'il finissait par se tromper lui-même sur sa propre position, a succédé un ministre qui ignore les nuances, qui va droit au but et dont la franchise prend parfois les allures de la brutalité.

e. Je n'ai pas fait mention de la tension qui se manifeste dans les relations internationales; mais le langage des hommes politiques comme celui des journaux témoignent que tout le monde ici redoute des complications méditerranéennes.

Si cette analyse ne donne pas de la situation une image trop infidèle, trois voies me paraissent s'offrir à notre choix.

[1] Allusion vraisemblablement aux propositions de l'émir Arslan en vue d'un partage du Sandjak : voir, au tome X de la présente série, les nos 185 (note), 186 (note); ci-dessus le no 404.

[2] Le télégramme d'Ankara nos 792-804, du 2 novembre, et reproduit au tome XII de la présente série sous le no 251; le télégramme nos 809-814, du 5 novembre, est analysé audit tome sous le no 284 (note).

[3] Avec la disparition de Kemal Ataturk, remplacé par M. Ismet Inonu, en novembre 1938, M. Celal Bayar avait constitué un gouvernement où M. Rustu Aras cédait le poste des Affaires étrangères à M. Saraçoglu : voir, au tome XII de la présente série, le no 320.

1° Nous pouvons déclarer que nous nous tenons strictement aux termes du statut, combiné avec le mandat, exiger le redressement des diverses infractions qui ont été tolérées, nous appuyer contre les Turcs sur les autres éléments de la population de Sandjak. Il ne m'appartient pas de dire si le succès d'une telle politique est localement possible. C'est en tout cas le conflit brutal avec Ankara. Je ne pense pas qu'il puisse être de l'intérêt national de nous engager dans cette voie.

2° Nous pouvons admettre la prolongation d'une situation qui dure depuis des mois, répondre aux initiatives successives des autorités du Hatay par des protestations qui demeurent vaines, nous laisser « grignoter » sans que l'on nous sache gré de nos abandons successifs, et courir à tout moment le risque d'un incident grave où nous serions exposés à perdre la face, et qui, en tout cas, compromettrait durablement les rapports franco-turcs que Votre Excellence a, avec tant de raison, le souci d'améliorer.

3° Nous pouvons enfin aborder franchement le problème, tirer des conclusions des prémices qui ont été posées lorsqu'a été élaboré le statut du Sandjak, nous prêter à l'annexion ou, tout au moins, donner en ce qui nous concerne notre adhésion à cette annexion et nous engager à agir pour qu'elle soit acceptée à Damas, — avoir le plein bénéfice de notre attitude et obtenir une contrepartie.

En ce qui concerne cette contrepartie, le gouvernement turc comprend qu'il doit la fournir, et substantielle. J'étais évidemment gêné pour aborder avec M. Saracoglu une discussion qui place le débat sur un autre terrain que celui qu'ont défini les instructions dont je suis muni. J'ai néanmoins expliqué au ministre des Affaires étrangères, sans laisser place pour aucune équivoque, qu'aucun gouvernement français ne pourrait envisager le sacrifice gratuit du Sandjak, que l'opinion ne le tolérerait pas, qu'au surplus nous ne saurions faire abstraction des réactions syriennes et que, par conséquent, si le gouvernement croyait devoir envisager une solution de cette nature (ce n'était pas le cas à l'heure où je parlais), il ne pourrait certainement le faire qu'assuré d'une contrepartie qui ferait apparaître le sacrifice à l'opinion française comme pleinement justifié, et à l'opinion syrienne comme à tout le moins raisonnable. La politique turque avait-elle assez de liberté pour prendre une initiative dans ce sens? C'était à mon interlocuteur de l'apprécier.

M. Saraçoglu m'a répondu en substance ceci — et je prie Votre Excellence de noter, car la chose a son importance, qu'entre la conférence de l'après-midi et la conversation que je rapporte avait eu lieu une réunion du Conseil des ministres : la Turquie n'est pas en situation de prendre position dans toutes les affaires européennes, elle ne peut, d'autre part, s'engager envers la France que dans la mesure où la politique française concorde avec la politique britannique, — témoin l'offre à la fin de septembre dernier de l'accord tripartite que la résistance anglaise a empêché de réaliser [1]; il est vrai, a ajouté le ministre, que la politique anglaise évolue très vite en ce moment et que, à bref délai,

[1] Sur cette offre, et son échec en raison du refus britannique, voir, au tome XII précité, les nos 54 (et note), 338.

ce sera elle peut-être qui proposera un accord de ce genre; il est vrai aussi qu'il y a des régions où nous avons des intérêts vitaux et où nous ne pourrions tolérer l'ingérence d'aucune puissance tierce. J'ai alors proposé à M. Saraçoglu la question suivante : envisageriez-vous un accord franco-turc d'assistance mutuelle, limité à notre zone d'intérêts communs? Il m'a répondu par cette phrase que je cite textuellement : « Je ne parle qu'en mon nom personnel, mais j'ai la conviction qu'une extension à d'autres territoires de la garantie commune donnée au Hatay serait étudiée par le gouvernement turc dans un esprit favorable ».

Si cette formule a un sens, elle signifie que, moyennant un engagement de notre part dont il y aurait lieu de préciser l'étendue, le gouvernement turc pourrait s'engager à nous fournir son aide en cas d'attaque dirigée contre les côtes syriennes et libanaises.

Je n'ai pas qualité pour apprécier la valeur militaire qu'aurait une telle promesse au cas où les choses se gâteraient en Méditerranée; mais j'observe que, si les ouvertures qui m'ont été faites étaient précisées, il en résulterait que, dans une large négociation sur le Hatay, il est possible d'obtenir :

a. la sauvegarde des intérêts français, intérêts privés et intérêts moraux existant dans le territoire. M. Saraçoglu me l'a répété à maintes reprises;

b. une déclaration de désintéressement territorial de la Turquie et la garantie turco-syrienne, avantages dont l'opinion à Alep et à Damas ne pourrait faire fi;

c. la promesse d'un concours turc contre une agression italienne au Levant — promesse qui, indépendamment de sa valeur militaire, rendrait bien difficile à l'Allemagne de continuer le jeu qu'elle mène pour se concilier la Turquie.

J'ai cru de mon devoir d'exposer sans réticences à Votre Excellence les grandes lignes de la situation, telle qu'elle m'apparaît après les échanges de vues de ces derniers jours, et les termes du choix qui s'offre à notre politique. N'ayant pas en main tous les éléments du problème, il ne m'appartient pas de conclure. Je me permets seulement d'insister pour que si les suggestions qui précèdent retiennent l'attention, la question soit étudiée d'urgence. A diverses reprises, en Turquie, des occasions se sont offertes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pu être saisies; elles ne se sont plus présentées par la suite. J'ai le sentiment très ferme que pour les raisons que j'ai essayé d'exposer plus haut, peut-être aussi du fait de certains éléments d'ordre personnel qui jouent en ce moment en notre faveur, le gouvernement turc ne répugne pas à s'engager envers nous; il n'est nullement certain que dans quelques mois la situation se retrouve la même.

418

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 73 (1). *Berlin, 24 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 janvier.)

Le Département recevra, sous le nº [69,] un rapport rédigé vers le milieu de décembre par les services de l'attaché commercial de cette ambassade sur la situation économique de l'Allemagne à la fin de 1938 (2). Cette étude très documentée passe en revue les problèmes essentiels qui se posent pour le IIIe Reich dans les différents domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et du commerce extérieur.

Depuis lors, deux événements sont venus donner à cette situation un relief particulier, à savoir :

a. L'ordonnance du 19 décembre, en vertu de laquelle le maréchal Goering a chargé M. Funk, ministre de l'Économie nationale, de prendre les mesures nécessaires en vue d'accroître le rendement de l'économie allemande;

b. Le remplacement du Dr Schacht à la direction de la Reichsbank (3).

Ces deux événements marquent une date importante dans l'évolution économique du IIIe Reich.

Dans l'exposé des motifs qui l'ont déterminé à prendre la première de ces mesures, le maréchal Goering a dévoilé l'obstacle fondamental auquel se heurte l'accomplissement de son vaste programme d'autarcie. Il a révélé le mal profond dont souffre actuellement l'économie allemande. Il a reconnu que

(1) Cette dépêche porte le nº 73 Europe, et est adressée sous le nº 74 aux Relations commerciales.

(2) Ce long rapport, daté du 19 décembre, n'a pas été reproduit. Il était dit dans sa conclusion : « L'Allemagne a montré au mois de septembre qu'elle s'estime prête à toutes les éventualités... Plus que jamais le Reich persiste dans le chemin choisi il y a cinq ans. » « A aucun moment peut-être, l'Allemagne n'a été si loin de l'économie libérale. Dans le cas purement hypothétique où elle voudrait y revenir, il semble qu'elle ne le pourrait pas », en raison de la secousse qui ébranlerait une économie orientée vers l'accroissement du potentiel militaire du pays. « La voie que suit l'Allemagne n'admet pas de retour en arrière... Tous les ressorts de son énergie sont tendus. Ils sont même trop tendus. La moindre faiblesse qui peut se manifester en un point quelconque de l'économie allemande se répercute sur cette économie tout entière. Or, il existe des lignes de moindre résistance : agriculture, transports, exportations et plus que tout, main-d'œuvre. » Le rattachement de l'Autriche et des régions sudètes n'avait pas, sur ce dernier point, « renforcé la position de l'Allemagne, il l'a plutôt affaiblie. » « L'Allemagne en est arrivée au point où elle ne peut plus résoudre le problème de la main-d'œuvre que par la collaboration avec d'autres pays» qui « doivent travailler pour l'Allemagne, lui fournir ce dont elle a besoin et prendre en échange ce qu'elle veut bien leur vendre. C'est un des buts primordiaux de l'expansion du Reich vers les Balkans». L'attaché commercial concluait : « Quoi qu'il en soit, l'Allemagne poursuit, avec une volonté toujours plus ferme, la préparation militaire et économique du pays à un conflit. Mais pourra-t-elle poursuivre encore longtemps son effort sans épuiser complètement sa population et ses richesses? »

(3) Sur ce remplacement, voir ci-dessus le nº 402 (et note).

la production du IIIe Reich, trois années après la mise en vigueur du « plan de quatre ans », en était arrivée à la limite de sa capacité et qu'une réorganisation générale était devenue indispensable.

L'essoufflement de l'Allemagne, les réactions d'une organisation soumise à un régime d'hypertension et prise dans l'engrenage d'une étatisation de plus en plus accentuée ont déjà été signalés dans divers rapports. Ces études en faisaient ressortir les symptômes les plus manifestes : raréfaction non seulement de produits essentiels de consommation comme le beurre, les graines et le café, mais des matières premières les plus indispensables à la production, tels que le charbon et le fer, à la suite de l'utilisation de plus en plus considérable de ces produits par les industries synthétiques (essence, buna) et par les fabrications de guerre; usure du matériel de grandes entreprises sacrifiées aux besoins du réarmement, notamment du matériel des chemins de fer; insuffisance de plus en plus sensible de la main-d'œuvre résultant des exigences croissantes en personnel des industries autarciques et de la mobilisation d'une partie des ouvriers pour la construction des autostrades, des nouvelles installations et des travaux de fortifications; désertion massive des campagnes, où le contrôle de la distribution et des prix a réduit à l'extrême le profit des exploitations; baisse générale du rendement par suite de l'emploi d'ouvriers non qualifiés et d'une augmentation excessive de la durée journalière du travail; assèchement de la trésorerie de la plupart des grandes entreprises durement frappées par l'élévation des impôts, la compression des prix de vente, les souscriptions obligatoires aux emprunts d'État et les investissements nouveaux prescrits par le plan de quatre ans; grave déséquilibre, depuis 1938, de la balance commerciale, affectée non seulement par le solde passif de l'Autriche, mais encore par une baisse des ventes du Reich à l'extérieur, en dépit des mesures prises par le gouvernement pour stimuler l'activité des industries exportatrices.

Le Département trouvera, dans l'étude déjà mentionnée ci-dessus de l'attaché commercial, une analyse plus approfondie de cet état de choses. On se bornera ici à citer quelques chiffres caractéristiques qui donnent la mesure des problèmes en face desquels se trouve le régime national-socialiste.

En ce qui concerne l'industrie sidérurgique, le IIIe Reich a atteint, en 1938, des résultats impressionnants. Il a pris la première place dans la concurrence internationale, dépassant jusqu'aux États-Unis, avec une production de 18,5 millions de tonnes de fonte et de 23 millions de tonnes d'acier, soit 22 % de la production mondiale contre 15,5 % en 1929. Il n'en demeure pas moins qu'en raison du programme gigantesque de réarmement et de travaux publics que l'Allemagne s'est assigné, on assiste à une insuffisance d'acier qui est estimée officiellement à environ 10 millions de tonnes, que toutes les industries qui ne sont pas consacrées au réarmement se trouvent soumises à un rationnement qui paralyse leur activité, et qu'on procède, dans toute l'Allemagne, à l'arrachement des grilles, aussi bien dans les bâtiments publics que dans les maisons particulières, qu'enfin une ville comme Francfort-sur-le-Main a dû fermer un pont d'importance primordiale pour la circulation faute de disposer du fer nécessaire à sa réparation.

De 1933 à 1938, le régime national-socialiste a réussi à résorber près de 6 millions de chômeurs. Le nombre des ouvriers et employés en Allemagne est passé pendant cette période de 13 à 20 millions. Malgré cela, le IIIe Reich se trouve actuellement devant une pénurie de main-d'œuvre qui commence à être une cause de sérieuses difficultés. Au récent congrès de Goslar, le ministre de l'Agriculture a estimé à 800.000 le nombre des paysans qui ont déserté la campagne depuis cinq ans. De son côté, M. Syrup, président de l'Office du placement des travailleurs, indiquait, en avril dernier, que l'industrie manquait de 500.000 travailleurs pour pouvoir fonctionner à pleine capacité.

D'un point de vue plus particulièrement psychologique, il est également significatif que l'augmentation des heures de travail dans l'industrie se soit traduite dans certaine industries par une diminution du rendement de 10 %. On peut y voir le reflet de la lassitude physique et morale d'une main-d'œuvre soumise à des prestations sans cesse accrues.

On ne saurait attacher assez d'importance, au surplus, à l'apparition d'un important solde passif dans le bilan du commerce extérieur. Alors que la balance commerciale avait présenté, en 1937, un excédent de 413 millions de RM, elle accuse, cette année, par suite de la chute des exportations, un déficit de 432 millions de RM.

Rappelons, en outre, que, selon les estimations officieuses les plus dignes de foi, car aucune indication de source officielle n'a jamais été donnée à ce sujet, les sommes consacrées depuis 1933 par le IIIe Reich au réarmement s'élèvent à une somme supérieure à 40 milliards de RM et que la dette flottante atteindrait environ 35 milliards, qu'enfin, les charges fiscales se sont accrues de 6,6 milliards en 1932 à 17 milliards de marks en 1938.

Ces quelques chiffres suffisent à faire ressortir l'effort gigantesque qui a été déployé par le régime hitlérien et l'ordre de grandeur des problèmes avec lesquels les dirigeants nationaux-socialistes se trouvent aux prises. Il serait fort hasardeux d'en conclure, avec certains publicistes, que l'économie allemande se trouve à la veille d'un effondrement. Les dirigeants hitlériens ont obtenu des succès incontestables et dont l'importance fondamentale ne saurait être méconnue : accroissement considérable de la production et du revenu national, résorption du chômage, stabilité de la monnaie et des prix, et, du moins jusqu'en 1938, maintien, en dépit de la faiblesse des ressources en devises et en or, de l'équilibre de la balance commerciale. La question n'en reste pas moins de savoir si le Reich est en mesure de poursuivre la tâche qu'il s'est imposée dans le cadre du plan de quatre ans, et à supposer qu'il le puisse, par quels moyens et à quel prix il pourra réussir à maintenir cet effort.

Au point où elle en est arrivée, peut-il être question pour l'Allemagne d'en revenir à un système d'économie libérale? Les dirigeants nationaux-socialistes n'y songent en aucune façon pour le moment. Au demeurant, la voie où le Reich s'est engagé ne semble guère plus admettre un tel retour en arrière.

Sans doute, cette évolution n'est-elle pas théoriquement inconcevable et pourrait-elle même, si elle répondait à une nécessité admise par le Führer, ce qui n'est pas le cas, être réalisée par étapes. Cependant, les pertes immenses que représenterait la suppression d'une organisation essentiellement conçue

en vue d'accroître le potentiel militaire du pays et son indépendance économique, le bouleversement profond qui en résulterait seraient de nature à compromettre singulièrement le prestige et l'autorité du régime. Cela équivaudrait à une sorte de faillite.

Les difficultés en face desquelles se trouve le IIIe Reich tiennent essentiellement à l'ampleur gigantesque de la tâche qui a été entreprise sur des bases économiquement malsaines. Devant ces difficultés, l'Allemagne ne se résoudra-t-elle pas soit à restreindre ses fabrications de guerre, soit à renoncer à une partie des installations prévues par ses plans autarciques? Cela est peu probable. Il est permis de douter, en effet, qu'elle ralentisse son effort d'armement à un moment où les dirigeants hitlériens viennent de mettre en chantier un nouveau programme naval, où les usines d'aviation travaillent sans arrêt nuit et jour, et où les industries de guerre ne relâchent rien de leur activité.

*
* *

En tout état de cause, il convient d'établir une distinction entre les aspects économiques et les aspects financiers de la crise actuelle.

En confiant à M. Funk la tâche d'augmenter le rendement de l'économie nationale, le maréchal Goering lui a indiqué les mesures qui seraient, selon lui, de nature à surmonter les difficultés économiques auxquelles se heurte l'accomplissement du plan de quatre ans.

a. Le ministre devra « contrôler la répartition des commandes, en veillant à ce que chaque branche industrielle n'en reçoivent pas plus qu'elle n'est capable de fournir ».

Mais cette disposition ne saurait avoir d'efficacité que si M. Funk use de ses pouvoirs pour ramener à des proportions plus raisonnables les commandes de l'armée et de l'État. Or, telles ne semblent pas — bien au contraire — être ses intentions;

b. Il a pour mission de liquider certaines entreprises d'importance secondaire en vue de récupérer les matières premières et la main-d'œuvre nécessaires à la marche des industries essentielles;

c. Enfin, de « centraliser et de rationaliser l'appareil administratif qui contrôle l'économie ».

En lisant ces instructions, on ne peut s'empêcher de remarquer que tous ces pouvoirs constituent déjà les attributions essentielles de l'état-major du « plan de quatre ans », à la tête duquel se trouve le maréchal Goering en personne. Il y a lieu de douter que M. Funk réussisse mieux que le Maréchal dans un domaine où ce dernier ne semble pas être en mesure de surmonter les difficultés croissantes qui sont apparues au fur et à mesure d'une étatisation plus accentuée des moyens de production. On est amené également à se demander pour quelles raisons le « grand maître du plan de quatre ans » vient ainsi de se décharger sur le ministre de l'Économie nationale de la part la plus lourde de ses responsabilités. Il semble, *a priori*, que cette décision ne puisse guère être interprétée en faveur de la situation générale.

*
* *

Mais c'est surtout la « liquidation » du Dr Schacht qui paraît être de mauvaise augure pour l'évolution future de l'économie allemande. On aborde ici l'aspect plus particulièrement financier de la situation.

La politique de financement suivie par le gouvernement allemand, à partir de 1935, a consisté essentiellement à anticiper, au moyen de l'utilisation massive du crédit à court terme, et grâce à l'intervention de la Reichsbank, sur le développement futur des ressources fiscales et de l'épargne. La dépense accrue devait, en stimulant l'économie, provoquer un accroissement de la matière imposable et de l'épargne suffisant pour rétablir finalement l'équilibre, après avoir aggravé tout d'abord le déséquilibre.

En France, une expérience analogue, appliquée à partir de 1936, a conduit à l'inflation et à la détérioration de la monnaie, sans que la situation du Trésor s'améliorât. C'est que le circuit s'est trouvé brisé à la fois par les sorties de capitaux et par la hausse conjuguée des prix et des salaires.

En Allemagne, la loi du circuit a pu jouer, parce que l'expérience s'effectuait en vase clos, sous la pression du contrôle des changes et du contrôle des prix, et grâce à un ensemble de contraintes convergentes. Et cependant, l'équilibre n'a pas été atteint. L'avance acquise dès le début par la dépense sur les ressources normales n'a pas été rattrapée. Malgré l'ampleur des opérations de consolidation effectuées en 1938 et l'abandon depuis avril dernier de l'émission de traites secrètes, le IIIe Reich reste sous la menace d'une inflation croissante. Le portefeuille effets qui s'était maintenu aux alentours de 5.800 millions de RM à la fin de mars, avril, mai, est passé à 8.173 millions en septembre. Pendant la même période, la circulation fiduciaire s'est élevée de 5.278 millions à 8.023 millions.

L'Allemagne ne saurait poursuivre indéfiniment une politique de déficit financier, sans que, sous la triple pression de charges fiscales de plus en plus écrasantes, d'une dette publique rapidement croissante et d'une inflation monétaire difficilement contenue, le pays ne soit finalement entraîné dans la volute sans fin de la hausse des prix et des salaires, et amené à la catastrophe financière.

Quoique peu de chose ait transpiré jusqu'ici au sujet des raisons qui ont déterminé le remplacement du Dr Schacht, il est hors de doute qu'il faille en rechercher la cause dans la situation critique que traverse la trésorerie du Reich. Selon certaines informations dignes de foi, le Dr Schacht se serait prononcé pour une solution orthodoxe consistant dans une augmentation des impôts et une sérieuse compression des dépenses. Ce programme aurait provoqué son départ et il faudrait s'attendre à ce que son successeur s'orientât, pour faire face à la crise financière, dans une voie diamétralement opposée.

Conformément aux directives qui lui sont données par la lettre dans laquelle le Führer lui attribue la direction de la Reichsbank, M. Funk devra :

a. Soumettre intégralement la Reichsbank à l'autorité absolue de l'État, conformément aux principes nationaux-socialistes. On ne saurait indiquer plus clairement que les derniers vestiges d'autonomie défendus par la Banque

d'émission doivent disparaître et que la résistance opposée, en son temps, par le Dr Schacht à l'inflation de crédits est désormais hors de saison;

b. Ouvrir dans une proportion accrue le marché des capitaux aux besoins financiers des entreprises privées. Il convient de rappeler, à cet égard, que, sous le régime actuel, les entreprises privées ne peuvent faire appel à l'épargne que sur autorisation expresse des pouvoirs publics. L'État a pu de la sorte canaliser les capitaux disponibles. C'est ainsi qu'en 1938 les emprunts à long terme du Reich ont atteint 6.150 millions de RM, alors que les émissions d'obligations industrielles ne dépassaient pas 157 millions.

« Il s'agit, précise à ce sujet la *Gazette de la Bourse* (*), d'assurer le financement des besoins d'investissement des entreprises privées. On n'ignore pas que l'industrie, dont les disponibilités sont restées longtemps très abondantes, a pu prendre, par ses propres moyens, une extension considérable. Mais, depuis quelque temps, ses ressources se sont singulièrement restreintes et se sont même parfois révélées insuffisantes, alors que, de l'autre côté, le développement des installations nouvelles s'imposait. L'interdiction des émissions dans l'intérêt du Trésor ne permet pas aux banques d'accorder, à cet égard, au-delà de certaines limites modestes, des crédits bancaires qui ne peuvent être dégagés par des émissions de titres. Il ne faut pas s'attendre, certes, à une levée de cette interdiction, et si l'autorisation de faire appel au marché des capitaux doit être étendue, ce ne sera, en tout cas, que dans l'intérêt des tâches essentielles de l'économie allemande ».

Comment conciliera-t-on les besoins de l'État avec ceux de l'économie privée? Problème difficile, qui mettra à dure épreuve les capacités financières de M. Funk.

c. Le nouveau président de la Reichsbank reçoit, enfin, pour instructions, d'assurer, comme par le passé, la rigoureuse stabilité des salaires et des prix, afin de maintenir à l'avenir la valeur du mark.

C'est là que gît, sans doute, le point crucial. La stabilité des prix et des salaires constitue la clef de voûte de tout l'équilibre artificiel qui a été élaboré sous le régime national-socialiste. Mais, ainsi que l'a récemment souligné, à Dusseldorf, le secrétaire d'État Brinkmann (1), qui vient d'être promu vice-président de la Reichsbank, ce système n'a pas été sans inconvénients. Il a entraîné l'État à une ingérence de plus en plus accentuée dans l'économie privée au point d'en paralyser le fonctionnement. Celle-ci, à l'heure actuelle, n'a plus la libre disposition ni de la main d'œuvre, ni des matières premières, ni des réserves financières qui lui sont nécessaires. Comment, dans ces conditions, pourra-t-elle continuer de produire à des prix de revient imposés et qui annulent tout profit? Sans profit plus d'épargne. Sans épargne, c'est la nécessité de recourir à l'inflation. Or, il arrive un point où l'inflation du crédit amène inévitablement l'inflation monétaire avec toutes ses conséquences désastreuses.

(*) *Note du document : Gazette de la Bourse* du 20 janvier 1933.
(1) Le 20 octobre précédent : voir, au tome XII de la présente série, le n° 323 (note).

*
* *

Telle est la situation devant laquelle se trouve le Dr Funk, qui centralise désormais entre ses mains les pouvoirs économiques et les pouvoirs financiers les plus absolus. Quel usage en fera-t-il et saura-t-il fixer à la politique d'inflation les limites nécessaires alors que le Dr Schacht s'est vu congédier pour avoir refusé de les franchir? On ne saurait encore se prononcer définitivement à ce sujet; les plus sérieuses réserves s'imposent; cependant, la condamnation passée d'avance par une partie de la presse britannique et française sur cette future gestion paraît tout au moins prématurée.

Une des théories fondamentales et assez plausible des dirigeants nationaux-socialistes consiste à prétendre, ainsi que M. Hitler lui-même l'a récemment exposé [1], qu'une expansion de crédit garantie non sur l'or, mais sur la capacité de travail du pays ne comporte pas de danger d'inflation. Cela est exact, sous réserve toutefois que la production de biens consommables s'accroîsse parallèlement. Un tel accroissement dépend lui-même, pour l'Allemagne, d'une augmentation correspondante des matières premières nécessaires à l'industrie. De fait, ainsi qu'il ressort d'un récent article publié par lui dans la *Revue du plan de quatre ans*, le Dr Funk considère que la tâche la plus immédiate du Reich consiste à accroître ses exportations, afin d'obtenir les devises nécessaires à des achats accrus de matières premières. Il ne pourra, sans doute, y arriver sans exiger du pays un effort supplémentaire de travail ni imposer de nouvelles restrictions au consommateur allemand. Mais on ne saurait, d'ores et déjà, prédire l'échec d'une telle politique.

En face de difficultés réelles, profondes, tangibles, il faut, en effet, mettre à l'actif de l'Allemagne la puissance de l'effort que fournit ce pays avec une ardeur et une discipline qu'on ne saurait méconnaître : effort fiscal du contribuable; effort d'adaptation des chefs d'industrie; labeur accru de la main-d'œuvre pour un salaire resté modique; sacrifices consentis par les consommateurs pour se soumettre aux exigences d'une véritable économie de guerre.

Il faut, d'autre part, tenir compte des perspectives nouvelles qu'offre à l'expansion allemande l'organisation du *Mitteleuropa*, l'exploitation active et méthodique des territoires danubiens et balkaniques, entreprise sans tarder par le Reich depuis les accords de Munich.

Dans ces conditions, et quels que soient les pronostics pessimistes que peut inspirer un événement aussi significatif que le remplacement du Dr Schacht, il ne saurait être absolument exclu que M. Funk ne parvienne à maintenir un équilibre assurément précaire. Il donnerait ainsi raison à ceux qui ont pu prétendre, après l'Anschluss, que les armements du Reich constituent une dépense éminemment productive et rentable (*).

[1] Cette thèse avait été soutenue par le Führer notamment au récent congrès de Nuremberg voir, au tome XI de la présente série, le n° 54.

* Note manuscrite initiale du document : *S'entendre avec l'Europe pour les communications en appelant l'attention sur la conclusion.*

419

M. DULONG, MINISTRE DE FRANCE À KAUNAS,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 19. *Kaunas, 24 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février.)

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères, avec qui j'ai repris contact dès mon retour, si, d'après les informations qu'il avait pu obtenir du côté polonais, la question de Memel avait été évoquée dans l'entretien de Berchtesgaden entre M. Beck et M. Hitler (1).

M. Urbsys m'a indiqué que le Chancelier s'était exprimé à ce sujet en termes vagues et borné à émettre l'espoir que le problème pourrait être réglé sans tension internationale, « à condition que le gouvernement lithuanien n'usât pas de la même tactique dilatoire que M. Benès » (phrase assez énigmatique qui n'est pas sans éveiller ici certaines craintes).

Pour le moment, les propos plus modérés tenus dans les milieux nazis de Berlin font supposer au gouvernement lithuanien que ceux-ci ont reçu le mot d'ordre de se montrer plus réservés.

A Memel même, depuis la constitution du nouveau directoire qui est entré en fonctions hier, on constate une certaine accalmie. L'esprit de conciliation qui a inspiré les déclarations faites à la presse par le président du Directoire, M. Bertuleit (2), et les paroles adressées par le gouverneur aux membres du nouveau pouvoir exécutif permettent d'espérer que cette détente se prolongera au moins jusqu'à l'ouverture de la Diète, qui ne paraît pas devoir être convoquée avant le début de février. D'ici là, on prévoit seulement qu'à l'occasion de la séance du Reichstag du 30 janvier, M. Neumann organisera un défilé des nouvelles sections de *S.A.* récemment créées dans le territoire.

Il est probable que, sans attendre la réunion du Landtag, des conversations vont s'engager entre le Directoire et le gouverneur, mais M. Urbsys ignore encore quels sont les points que M. Bertuleit a l'intention d'aborder en premier lieu.

Il a néanmoins tenu à me marquer que, si le gouvernement lithuanien avait accepté de régler dans le sens des revendications nazies certaines questions sur lesquelles un désaccord avait été provoqué par divergences d'interprétation du statut (3), il était du moins décidé à ne pas abandonner les droits que

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(2) Le même jour, par dépêche nº 17, le consul de France à Kœnigsberg retraçait les étapes successives de la transformation de l'administration memeloise, depuis le 28 décembre, couronnée le 23 janvier par l'installation dans ses fonctions de président du Directoire de Bertuleit, adjoint du chef nazi Neumann.

(3) Sur les récentes concessions du gouvernement lithuanien, voir ci-dessus le nº 405.

le statut lui confère expressément et qui intéressent directement la souveraineté lithuanienne à Memel (il a mentionné à cet égard le veto du gouverneur sur les lois votées par la Diète).

Le gouvernement lithuanien avait dès maintenant tracé une ligne de résistance au-delà de laquelle il ne se laisserait pas entraîner [1].

420

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 110. *Varsovie, 25 janvier 1939* [2].

(*Reçu :* 12 h.)

Au cours de notre entretien, M. Beck a émis l'avis qu'en présence de la réaction unanime de l'opinion française sur laquelle je venais de lui donner quelques détails, l'Italie n'oserait pas pousser jusqu'au bout son « offensive coloniale ».

Cette manière de voir est partagée maintenant, dans les milieux diplomatiques de Varsovie, par les personnalités les mieux informées.

Celles-ci estiment également que, si le Reich est prêt à soutenir les revendications italiennes, il n'ira pas jusqu'à risquer, pour en assurer le succès, un conflit armé.

421

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 26,27 [3]. *Sofia, 25 janvier 1939.*

D'après le président du Conseil, le comte Ciano n'aurait pas obtenu à Belgrade [4] les résultats qu'il espérait : la Yougoslavie entend garder les mains libres et rester fidèle à ses amis.

[1] La dépêche du consul de France à Kœnigsberg ci-dessus mentionnée concluait : « A Kœnigsberg, on est unanime à considérer dès à présent le pays de Memel, ainsi réorganisé à l'hitlérienne, comme une dépendance du *Gau* de Prusse orientale. »

[2] Par courrier, en clair.

[3] Ce télégramme a été retransmis le lendemain à l'ambassade de France à Rome sous les nos 55-56. C'est le texte même de cette retransmission qui est ici reproduit.

[4] Sur le voyage du ministre italien à Belgrade, voir ci-dessus les nos 412 (et note), 416; ci-après le nº 433.

M. Kiosseivanov a spontanement déclaré que lui aussi avait été de la part de l'Italie l'objet de certaines avances; il avait répondu que la Bulgarie ne voulait se rallier à aucun axe.

Il a insisté sur l'activité fébrile déployée par la diplomatie italienne, non pas tant pour augmenter la force de l'axe Rome-Berlin que pour servir ses propres desseins, l'accord étant loin d'être complet et M. Hitler nullement disposé à soutenir les prétentions de M. Mussolini.

Cependant il était à craindre que, par un succès obtenu coûte que coûte en Espagne et pressé par la situation économique, celui-ci ne se lançât dans une aventure pleine de péril pour son pays. M. Kiosseivanov s'est exprimé à ce sujet en termes très pessimistes, et pendant ce temps le Reich poursuivait la préparation de sa poussée vers l'Est où se trouve le pétrole et le blé qui lui sont indispensables. Le départ du Dr Schacht (1) était encore la preuve de l'approche d'un nouveau coup de force. Sera-ce la Pologne ou la Roumanie qui en feront les frais afin d'atteindre l'Ukraine? (cette dernière éventualité ne serait pas faite pour lui déplaire). La visite de M. von Ribbentrop à Varsovie (2) apportera peut-être quelques clartés à ce sujet.

Bref, le président du Conseil envisage avec inquiétude les mois à venir, tout en paraissant sincèrement désireux de ne pas compromettre son pays en attendant les événements qu'il redoute.

422

Communiqué du Département (3)

25 janvier 1939.

Au cours de son récent entretien avec M. Georges Bonnet, M. del Vayo avait attiré l'attention du ministre des Affaires étrangères sur les problèmes posés par l'évacuation de Barcelone de 150.000 personnes, vieillards, femmes et enfants.

M. Georges Bonnet a répondu à M. del Vayo et à M. Marcelino Pascua, ambassadeur d'Espagne à Paris, que le gouvernement français était disposé à seconder la création d'une zone neutre à proximité de la frontière française, et à collaborer au ravitaillement de la population civile qui se réfugierait dans cette zone.

Le gouvernement espagnol a accepté cette proposition et exprimé ses vifs remerciements au gouvernement français (4).

(1) Sur ce départ, voir ci-dessus le n° 402 (et note).
(2) Qui devait avoir lieu du 25 au 27 janvier : voir ci-après les nos 444, 473.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Le même fonds contient une lettre adressée par l'ambassadeur Pascua à Georges Bonnet du 24 janvier : cette lettre indiquait que le président du Conseil espagnol acceptait « avec vive reconnaissance la proposition du gouvernement français, étant donné son non-acquiescement à l'évacuation en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc dans les termes proposés par mon gouvernement ».

423

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 25 janvier 1939

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique.
M. Rochat, directeur adjoint.
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée.
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine.
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air.
Colonel N... de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique.

Espagne. — Un avion espagnol est tombé sur le territoire français dans la région d'Arrens. Il s'agit d'un Heinkel 111 ayant à bord 3 Allemands et 2 Espagnols. Les Affaires étrangères pressent l'Air de faire les constatations militaires utiles avant l'arrivée des consuls.

Le *Suffren* est arrivé à Barcelone, l'ambassade doit se replier avec le gouvernement sur Gerona (1).

Le reflux sur la France de 150.000 femmes et enfants espagnols n'est pas possible. Les Affaires étrangères proposent d'organiser, le cas échéant, leur ravitaillement en périmètre neutralisé à proximité de la frontière (2). Il est probable qu'il sera fait appel aux services locaux de l'Intendance.

Italie. — M. Ciano a été reçu courtoisement, voire même chaleureusement en Yougoslavie (3), mais notre ministre à Belgrade a bonne impression de la situation politique. Le but était, pour la politique italienne, de créer un rapprochement entre Italie, Yougoslavie et Hongrie de manière à constituer une couverture danubienne contre l'expansion allemande. Il ne semble pas avoir été atteint et en fait le voyage de M. Ciano n'a rien donné de positif.

Allemagne. — La politique allemande est au calme et paraît marquer le souci de rester en retrait sur la politique italienne dont elle affecte de minimiser les revendications.

Du point de vue intérieur, la nomination de M. Funk (4) est l'indice du passage à une économie de guerre artificielle et ne tenant plus compte d'aucune contingence d'ordre économique internationale.

(1) Sur le problème du rapatriement de l'ambassade, voir ci-dessus le n° 413.
(2) Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 422.
(3) Sur la visite du ministre italien à Belgrade, voir ci-dessus les nos 412 (et note), 416; ci-après le n° 433.
(4) En remplacement du Dr Schacht : voir ci-dessus le n° 402 (et note).

Cette politique financière offre évidemment des commodités de ressources et de manœuvre immédiates puisqu'elle s'affranchit de toutes les restrictions ou des simples précautions qu'imposerait une économie liée à celle du restant du monde.

Mais c'est le début d'une aventure.

Il en est d'ailleurs de même pour l'Italie qui est obsédée par les tracas financiers.

Hollande. — M. Charvériat rapporte de Genève l'impression que la Hollande est terrorisée par la menace allemande (1).

II. Le général Dentz expose la situation en Allemagne et en Italie telle qu'elle l'a été au rapport du 24.

III. *Marine.* — Un arrêt de l'amiral Darlan à Lisbonne avait été envisagé par notre ministre. Les Affaires étrangères estiment qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette suggestion.

La Marine demande s'il faut diriger sur Djibouti les deux sous-marins arrivés à Beyrouth et le *Primauguet* arrivé de Chine à Saïgon.

IV. *Air.* — L'Air signale qu'il y a actuellement en Tchécoslovaquie 70 tonnes de bombes adaptées aux appareils tchécoslovaques en exécution de la convention aérienne F.T.A. (2) et la valeur de 4 millions de rechanges aéronautiques stockés pour les besoins d'une escadre française. Il demande si on veut récupérer les bombes et céder les rechanges à la Roumanie qui utilise des appareils de modèle correspondant.

De même, faut-il maintenir la liaison périodique par radio entre l'Air Paris et l'Air Prague ?

En principe, l'avis des Affaires étrangères est de ne pas prendre l'initiative des brisures avec la Tchécoslovaquie. Oui pour la cession des pièces de rechange à la Roumanie. L'Air signale que des Messerschmitt 109 (chasse) et des Fieseler Storch (appareils lents d'observation) ont été cédés par l'Allemagne à l'Italie.

V. Le S.R. colonial signale que le dispositif italien aux frontières de Djibouti (3) prend le caractère d'une défensive en profondeur.

Il signale des mouvements de divisions japonaises vers la frontière du Manchoukouo.

(1) Sur les craintes des Pays-Bas quant à une éventuelle invasion allemande, voir ci-dessus les nos 200, 363.

(2) Convention conclue à Prague, le 1er juillet 1935, et qui envisageait un engagement des forces aériennes françaises en Tchécoslovaquie. Une convention annexe, signée le 1er juillet 1937, fixait les modalités de l'intervention éventuelle en Tchécoslovaquie d'une armée aérienne française. Pour plus de détails, se reporter au tome XI de la présente série, sous le no 212, p. 330, note.

(3) Sur les dispositions prises par l'Italie à la frontière de l'Éthiopie et de la Côte française des Somalis, voir ci-dessus le no 377.

424

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 67. *Londres, 25 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 janvier).

La campagne en faveur du service national a été inaugurée le lundi 23 janvier par le discours radiodiffusé du Premier ministre, dont j'ai rendu compte dans mon télégramme nº 200 (1). Ce discours a été suivi d'une réunion qui s'est tenue à l'*Albert Hall* de Londres, sous la présidence du lord Maire, le 24 janvier. Enfin, la poste a distribué dans tous les foyers britanniques le manuel intitulé *National Service*, qui a été édité à vingt millions d'exemplaires, et qui doit servir de guide aux personnes désireuses de servir leur pays, mais qui ignorent le moyen d'utiliser au mieux leurs aptitudes.

Ainsi que je l'ai déjà fait savoir à Votre Excellence, le Premier ministre a insisté avant tout sur la nécessité pour la Grande-Bretagne d'être prête à se défendre. « Plus nous serons prêts à nous défendre, a déclaré M. Chamberlain, et à résister à une agression, moins il y aura de chances pour que nous soyons attaqués. L'apparition de l'arme aérienne nous a privés de notre sécurité insulaire et les populations civiles seraient, en Grande-Bretagne comme sur le continent, victimes de la guerre. Afin de protéger ces populations, nous devons disposer, dès le temps de paix, des organisations qui seraient nécessaires en temps de guerre ». Cette phrase caractérise l'ensemble des mesures qui seront prises par la Grande-Bretagne. C'est essentiellement à l'organisation de la défense passive que le gouvernement se prépare, cette défense étant, suivant les paroles mêmes de M. Chamberlain, aussi nécessaire à la sécurité des Iles britanniques que les navires de guerre, les canons, les aéroplanes.

Enfin, le Premier ministre a rappelé dans sa conclusion que l'ensemble du système reposait sur le principe du « volontariat ». « Un système obligatoire, a-t-il dit, ne serait pas en accord avec le régime démocratique sous lequel nous vivons et il irait à l'encontre des traditions de liberté pour lesquelles nous avons toujours combattu. Nous sommes certains que nous aurons tous les volontaires dont nous avons besoin sans qu'il nous faille recourir à des mesures obligatoires ».

(1) Du 24 janvier, non reproduit. Dans son discours radiodiffusé, le Premier britannique avait souligné que le service national volontaire était destiné à préparer la guerre, ce qui ne signifiait pas que cette dernière fût inévitable. Pour faire face au danger aérien, il fallait néanmoins se préparer dès le temps de paix. Le manuel officiel distribué avait pour but d'offrir à ceux qui ne travaillaient pas à la sécurité du pays le choix entre un certain nombre de services. Enfin, le système proposé, insistait M. Chamberlain, reposait uniquement sur le volontariat.

La manifestation de l'*Albert Hall* était la première et la plus importante des réunions de propagande qui doivent avoir lieu sur l'ensemble du territoire britannique en faveur de l'enrôlement dans les organisations volontaires.

A cette réunion prirent successivement la parole sir John Anderson, lord du Sceau privé, chargé d'organiser le service national; M. Ernest Brown, ministre du Travail, et M. Herbert Morrison, en sa qualité à la fois de député de l'opposition et de leader du *London County Council*. La présence de ces trois personnalités était destinée à donner à la campagne en cours son caractère de mouvement national indépendant des questions de doctrine ou de parti.

Sir John Anderson a développé sensiblement la même thèse que le Premier ministre dans son allocution radiodiffusée. Les mesures proposées n'ont pas pour but de préparer la guerre, bien au contraire, elles constituent le meilleur moyen de l'éviter. Mais si la Grande-Bretagne devait être entraînée dans des hostilités, la situation serait pour elle toute différente de celles qu'elle a connue dans le passé. L'Angleterre serait « envahie par les airs », et c'est à cette menace qu'elle doit répondre d'une manière active par ses avions et ses batteries antiaériennes, et, d'une manière passive, en préparant la défense des civils.

« Le matériel n'a jamais été le facteur décisif dans une guerre et on peut douter qu'il le devienne jamais. A la longue, c'est le courage et la détermination des hommes et des femmes qui constituent le facteur principal. Quelle que soit la rapidité avec laquelle nous fabriquons des avions ou achèverons notre préparation matérielle, tout cela sera vain si nous n'avons pas à notre disposition les hommes et les femmes qui désirent servir leur pays et qui sont prêts à le servir immédiatement. C'est pourquoi, parallèlement à notre effort dans le domaine de la production, nous lançons cette campagne non seulement pour nous procurer des volontaires nécessaires pour combler les lacunes de notre préparation, mais aussi pour nous assurer que nous aurons toutes les réserves qu'il nous faudra en cas de besoin ».

Les deux autres orateurs ont donné quelques détails sur le rôle de diverses organisations de défense. M. Morrison a surtout insisté sur la nécessité vitale des services contre les raids aériens, dont trois branches ont encore besoin de volontaires : les brigades auxiliaires de pompiers, les services d'ambulance et ceux d'évacuation. « Si la Grande-Bretagne doit continuer à exercer sur le monde une influence bienfaisante, a déclaré en terminant le député travailliste, elle doit se dégager le plus possible de la crainte de bombardements aériens. C'est pourquoi nous avons besoin de services de protection de premier ordre ».

Enfin, le public a reçu le manuel qu'on lui avait promis depuis plus d'un mois. Il s'agit d'un guide destiné à aider toute personne dont l'occupation hàbituelle ne rentre pas dans la liste des métiers réservés publiée par la presse. Le volontaire, qui n'a pas d'idée très arrêtée sur la manière dont ses facultés pourraient être employées, trouve aux premières pages une liste des services dans lesquels il peut s'engager. Ces services sont divisés en trois sections : la première est celle destinée aux individus qui peuvent pratiquer quelques

périodes d'entraînement. Une nouvelle subdivision est faite suivant que l'âge du volontaire est supérieur ou inférieur à 30 ans.

Une seconde catégorie de personnes n'a pas besoin de pratiquer pour le moment le moindre entraînement; ce sont ceux, par exemple, qui ont appartenu à la marine, à l'armée ou à la *Royal Air Force* et qui sont considérés comme ayant une éducation militaire suffisante. Ce sont encore les femmes qui travaillent déjà dans les services auxiliaires des hôpitaux. Celles de ces personnes qui désirent servir en temps de guerre sont simplement invitées à faire connaître leur nom et leur adresse aux autorités locales.

Enfin, le manuel comprend une troisième section donnant quelques détails sur les carrières offertes dans la marine, l'armée ou l'aviation pour ceux qui voudraient s'enrôler dans les unités combattantes.

Chacune des rubriques consacrées à tel ou tel service indique d'autre part l'âge auquel on peut s'y engager. Les hommes entre 19 et 30 ans, qui ne possèdent pas de connaissances ou d'aptitudes spéciales, reçoivent le conseil de s'engager dans les réserves de la marine, de l'armée (armée de campagne ou armée territoriale), ou de la *Royal Air Force*, ainsi que dans les services auxiliaires de pompiers.

Notre attaché militaire prépare un rapport dans lequel il examinera les conséquences que le système ainsi défini est susceptible d'avoir sur le développement de la puissance militaire britannique. Il est cependant possible de dégager dès maintenant à ce sujet un certain nombre de conclusions d'ordre plus général.

En premier lieu, il convient d'insister sur le fait que l'organisation envisagée repose exclusivement sur la base d'un effort volontaire. La seule obligation qui figure dans le projet est négative : les personnes appartenant à certaines professions ne peuvent pas s'engager en vue d'autres tâches et on les prévient qu'en temps de guerre elles seraient en quelque sorte mobilisées à leur poste. Cette réserve mise à part, les Anglais sont laissés absolument libres de s'enrôler ou non dans une des branches d'activité pour lesquelles on fait appel à leur concours. On doit même remarquer que ceux qui s'enrôleront n'assumeront aucune obligation légale. Ils prennent seulement un engagement d'honneur, c'est-à-dire qu'aucune poursuite ne pourra être exercée contre ceux qui se déroberont le moment venu. En fait, on ne peut imaginer un système qui soit plus loin de la conscription que celui mis sur pied par le gouvernement. Celui-ci l'a d'ailleurs souligné dans tous ses commentaires. Pour expliquer la préférence ainsi donnée au principe du volontariat, les ministres ont eu recours à des arguments dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont guère convaincants. Sir John Anderson a ainsi rappelé que, dans le passé, c'étaient les sacrifices librement et volontairement consentis par les citoyens qui avaient permis à la Grande-Bretagne de traverser les périodes les plus critiques de son histoire, la dernière guerre mise à part. Le même ministre a d'autre part fait une étrange déclaration d'après laquelle « la conscription couperait le pays en deux ».

Quant au Premier ministre, dans son discours radiodiffusé de lundi dernier, il a affirmé qu'un service obligatoire n'était conforme ni au système démo-

cratique, ni à la tradition de liberté que l'Angleterre s'est toujours efforcée de maintenir. Une telle allégation a évidemment de quoi nous surprendre, car nous estimons au contraire que le système du service obligatoire et égal pour tous correspond à l'essence même de l'idéal démocratique. La déclaration de M. Chamberlain prouve une fois de plus que, pour les Anglais, démocratie ne veut pas tant dire égalité que liberté. Toute idée de contrainte, même inspirée par la nécessité de défendre la sécurité du pays et le système démocratique lui-même, leur paraît un avant-goût de ce totalitarisme dont ils ont une si profonde horreur. Comme je l'ai déjà indiqué, il n'est d'ailleurs pas sûr qu'une grande partie de l'opinion, consciente de la gravité des circonstances et de l'importance de l'enjeu d'un conflit éventuel, ne soit pas prête à se plier à des disciplines toutes nouvelles. Mais il faut bien reconnaître que les principaux ministres, imprégnés des conceptions en faveur dans d'autres temps et convaincus que le public y demeure lui aussi attaché, ne font absolument rien pour développer ce sentiment, à moins que précisément, en poussant jusqu'à l'absurde l'application de leurs théories désuètes, ils n'aient pour but de provoquer un sursaut de l'opinion toute entière. Il est malheureusement douteux que leurs intentions soient animées d'un tel machiavélisme et il est beaucoup plus probable qu'ils sont parfaitement sincères dans leur aversion pour toute forme de conscription en temps de paix.

Ce qui ressort également d'une manière frappante du projet gouvernemental, c'est que celui-ci vise presque uniquement à assurer la défense du territoire britannique et la poursuite d'une vie aussi normale que possible, en dépit des hostilités. Il est d'ailleurs significatif qu'il soit présenté non par les ministres de la Défense nationale, mais par le lord du Sceau privé spécialement chargé de l'organisation de la défense civile [1]. Aussi, lorsqu'on feuillette le guide distribué à la population, on s'aperçoit que les principales tâches proposées aux volontaires sont celles qui ont trait à la défense passive contre des raids aériens : protection contre les gaz, l'incendie, etc., évacuation de la population civile, ravitaillement, soins aux blessés, etc. Ce n'est qu'à la fin du livret que sont énumérés les postes que les candidats éventuels pourraient, si le cœur leur en dit, occuper dans une formation militaire, et même dans un corps combattant. Mais aucun soin n'est pris pour les pousser dans cette voie, qui n'est recommandée qu'à ceux ne possédant aucune aptitude ou connaissance particulière, et nulle part n'est envisagée la constitution d'un corps expéditionnaire destiné à combattre hors des Iles britanniques.

Bien plus, on peut dire que le système envisagé a pour résultat le plus clair d'entraver la constitution d'une armée nombreuse et puissante. En effet, la liste des affectations spéciales est d'une telle ampleur que l'on peut se demander non pas quels sont les Anglais qui, en cas de guerre, seraient mobilisés dans leurs emplois civils, mais quels sont ceux qui pourraient s'engager pour une besogne militaire. L'énumération des professions considérées comme entrant dans le cadre de la défense nationale est proprement ahurissante. On y lit, par exemple, que les comptables, les jardiniers, les entraîneurs

[1] Sur la mission confiée à M. John Anderson, voir au tome XII de la présente série le n° 280 (note).

de chevaux de courses, les horlogers et même les vernisseurs de pianos, seraient, à partir de l'âge de 30 ans, retenus à leur poste ainsi que tous les paysans et les ouvriers de la plupart des industries. Au total, c'est de six à sept millions d'individus qui seraient ainsi retenus. De ce qui reste, il faut encore défalquer ceux qui seront recrutés pour les diverses formes de défense passive, c'est-à-dire entre un et deux millions de volontaires. On voit par là ce qui serait disponible pour constituer une armée.

Telles sont les premières considérations qu'inspire la publication du projet de service national volontaire. Celui-ci fera certainement l'objet de nombreuses discussions tant au Parlement que dans le public. Il s'agit d'ailleurs d'une question si importante, non seulement pour la Grande-Bretagne, mais pour notre propre pays, que je me propose de revenir plus en détail sur les dispositions prévues, l'effet qu'elles sont susceptibles de comporter et les réactions de l'opinion anglaise à cet égard [1].

425

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 12/S [2]. Secret. *Londres, 25 janvier 1939.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A, 30 janvier.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai eu aujourd'hui un entretien avec le général Beaumont-Nesbitt. Le chef du 2e bureau de l'État-major impérial se dispose à partir prochainement pour une tournée en Europe, au cours de laquelle il prendra contact avec les attachés militaires britanniques et les états-majors auprès desquels ceux-ci sont accrédités. Ce voyage commencera, sauf imprévu, le 9 février et le général Beaumont-Nesbitt ne compte pas rentrer à Londres avant le 5 mars. Il s'arrêtera à Paris vraisemblablement au début de sa tournée.

Le chef du 2e Bureau a été amené, au cours de la conversation, à faire un tour d'horizon sur la situation internationale.

Parlant d'abord de *l'Allemagne*, il a représenté Hitler à la croisée des chemins et encore indécis sur l'orientation qu'il compte imprimer à la politique

[1] Le lendemain, 26 janvier, l'ambassadeur revenant sur la question, déclarait : « Il est sans doute difficile de savoir si le gouvernement britannique ne fait là que tenter une expérience dont il envisage d'avance l'échec et qui serait alors suivie de l'établissement de la conscription obligatoire. Si telle était bien l'arrière-pensée du Cabinet, il faut en tout cas reconnaître que celui-ci s'y prendrait de singulière façon pour préparer le terrain à un revirement. » Aussi M. Corbin estimait-il qu'il était plus nécessaire que jamais d'attirer l'attention du gouvernement de Londres « sur l'inégalité des sacrifices que les populations françaises et britanniques auraient à consentir en temps de guerre » télégramme nº 209 de Londres).

[2] Extraite des archives de la Guerre.

du Reich. Portera-t-il d'abord son effort à l'Est ou à l'Ouest ? En bonne logique, il devrait se tourner en premier lieu vers l'Est où se trouve la ligne de moindre résistance, ligne qui passe actuellement par *la Roumanie*. La situation intérieure roumaine, les appétits qui se manifestent en Hongrie et en Bulgarie rendent très vulnérable le gouvernement de Bucarest. Un putsch serait facile à fomenter et l'Allemagne après avoir imposé « dans l'esprit de Munich », certaines concessions territoriales à la Roumanie au profit de ses voisins, se poserait en protecteur de l'état ainsi affaibli et tronqué.

Toute l'affaire pourrait être montée sur le plan de la politique intérieure roumaine et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de façon à ôter tout prétexte d'intervenir aux puissances occidentales qui n'en ont d'ailleurs guère envie. Un accord commercial mettrait ensuite à la disposition du Reich les ressources pétrolières et agricoles de la Roumanie; l'aménagement de la voie fluviale danubienne en faciliterait l'exploitation.

L'Allemagne se trouverait ainsi en bonne posture pour aborder la question ukrainienne lorsque celle-ci apparaîtrait comme mûre.

Quant à *la Pologne*, le général Beaumont-Nesbitt estime qu'Hitler n'a pas manqué de prodiguer de bonnes paroles au colonel Beck [1], mais que l'expansion du Reich ne peut manquer d'englober un jour Dantzig, le « Corridor » et la Haute Silésie.

Telles seraient les perspectives qui s'ouvriraient à l'Allemagne du côté de l'Est. L'ancien attaché militaire ne voit pas, dans cette direction, ce qui pourrait arrêter la poussée germanique.

A l'Ouest, la partie lui paraît plus difficile à jouer. « La question coloniale ne peut être tranchée que par une guerre européenne » et une telle perspective est pleine d'aléas pour Hitler qui, n'ayant pas le moyen de « durer », se verrait obligé de chercher une décision rapide. Il peut néanmoins être tenté de jouer la partie, en profitant de la supériorité militaire considérable dont il disposera au cours de l'année 1939, notamment dans le domaine aérien : cette année paraît devoir en effet marquer le sommet de la courbe pour la puissance militaire du Reich. Il n'est pas certain que le réarmement allemand puisse se continuer au même rythme pendant les années suivantes et, par ailleurs, les mesures de réarmement prises par la Grande-Bretagne et la France commenceront alors à porter leurs fruits. Selon le général Beaumont-Nesbitt, Hitler doit être poussé vers une politique agressive à l'Ouest par certains personnages de son entourage, notamment Ribbentrop « ennemi acharné de l'Angleterre ».

Le chef du 2e Bureau a fait allusion aux inquiétudes qui s'étaient manifestées en Hollande [2]. Ces inquiétudes apparaissent comme injustifiées, car on ne voit pas bien ce que l'Allemagne aurait à gagner à l'occupation des Pays-Bas : elle n'y trouverait pas de base d'opérations contre les Iles britanniques et, loin de pouvoir se ravitailler à travers la Hollande, comme elle l'a fait pendant la dernière guerre, l'Allemagne devrait, dans une certaine mesure, subvenir aux besoins des Néerlandais. L'invasion de la Hollande n'a donc

[1] Sur l'entretien du chancelier allemand et du ministre polonais des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

[2] Sur ces inquiétudes, voir ci-dessus les nos 200, 363 (et note).

pas de valeur en soi et ne paraît se justifier que dans le cadre d'une vaste opération stratégique contre la France.

En résumé, le général Beaumont-Nesbitt estime qu'Hitler hésite encore, mais que sa décision sera bientôt prise. Bien qu'aucune information précise n'ait été recueillie par ses services à cet égard, le War Office s'attend à ce que l'armée allemande soit mise progressivement au cours des semaines à venir dans une situation d'alerte qui lui permettrait d'intervenir rapidement. La crise paraît devoir atteindre son paroxysme vers la mi-mars (1).

Passant ensuite aux problèmes méditerranéens, le chef du 2e Bureau a indiqué que la *guerre d'Espagne* lui paraissait approcher de sa conclusion. Au point où en sont les choses, plus tôt elle sera finie et mieux cela vaudra. Le général Beaumont-Nesbitt ne croit pas qu'une Espagne « franquiste » constitue pour la France une menace en soi, mais il ne se dissimule pas qu'elle peut, indirectement, apporter beaucoup d'atouts dans le jeu de nos adversaires.

Quant à *l'Italie*, elle n'est pas, d'après l'ancien attaché militaire, en mesure de mettre en danger les positions françaises dans le bassin méditerranéen. Une invasion italienne n'est à craindre ni par les Alpes, ni par les Pyrénées, encore bien moins en Afrique du Nord. Le général Beaumont-Nesbitt estime que l'on attache chez nous trop d'importance aux injures que profère la presse de la Péninsule. Il reconnaît toutefois que la menace italienne pourrait prendre un tout autre caractère si elle était conjuguée avec une pression du Reich. A cet égard, on peut émettre deux hypothèses sur la violente campagne de la presse italienne : ou bien Mussolini, sûr de l'appui inconditionné du Führer « joue sur le velours »; ou bien il veut forcer la main de son partenaire et l'entraîner bon gré mal gré dans une partie dont les possessions coloniales franco-anglaises seraient l'enjeu. L'influence du Duce se conjuguerait ainsi avec celle de Ribbentrop pour retenir l'Allemagne sur la voie des aventures orientales.

Sur la collaboration militaire germano-italienne, le War Office ne paraît avoir que des informations peu précises. Suivant certains renseignements non recoupés, l'Allemagne fournirait actuellement des munitions à l'Italie (2). Par ailleurs, l'Intelligence Service a appris de bonne source qu'un certain nombre de jeunes soldats originaires d'Autriche, incorporés dans l'armée allemande, se trouvent actuellement en Libye d'où ils écrivent à leurs familles (3).

(1) Le War Office avait reçu de l'attaché militaire britannique à Berlin, le colonel Mason-Macfarlane, des informations relatives à une mobilisation progressive en Allemagne courant février, sans que la *distraction* attendue du Führer pour 1939 fût « inévitablement » dirigée vers l'Est. *Documents on british foreign Policy. Third series*, III, n° 505 annexe (p. 545 et suiv.). Ces informations recoupaient celles recueillies par l'attaché militaire de France (voir ci-dessus les nos 334, 385).

(2) Un télégramme de Leipzig n° 1, du 18 janvier, signalait le fréquent passage, depuis un mois, de trains de matériel de guerre à destination de l'Italie.

(3) Par télégramme n° 199, du 24 janvier, l'ambassadeur de France à Londres indiquait que, d'après des informations provenant « de milieux socialistes autrichiens, restés en contact avec le Labour Party », il s'était produit récemment des mouvements de troupes allemandes vers la frontière italienne, et qu'un certain nombre de soldats originaires d'Autriche se trouvaient en Libye, « pour s'entraîner aux méthodes de la guerre coloniale, suppose-t-on ».

En résumé, les semaines à venir paraissent devoir amener une tension européenne très sérieuse. Le chef du 2e bureau de l'État-major impérial ne semble pas toutefois s'attendre à une crise imminente puisqu'il compte être absent de son poste pendant presque tout le mois de février.

426

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 309, 310. *Rome, 26 janvier 1939, 12 h 5.*

(*Reçu :* 13 h. 45, 13 h. 50.)

On s'attend généralement ici au rappel très prochain du reste de la classe 1901 ainsi qu'au rappel de la classe 1902, et de spécialistes de classes plus jeunes [1].

Dans les milieux politiques romains, on ne cache pas qu'il s'agit d'un ensemble de mesures destinées à mettre l'Italie en état d'exercer sur nous une pression efficace. On considère d'ailleurs que nous serons amenés fatalement à céder à cette pression, que l'Allemagne secondera de tout son pouvoir. On estime que l'Angleterre, si elle ne nous a pas encore complètement lâchés, ne tardera pas à le faire et que, dans ces conditions, nous n'aurions qu'à nous incliner.

L'imminent voyage du comte Ciano à Berlin est confirmé ce matin [2]. Le bruit court également avec insistance que MM. Hitler et Mussolini se rencontreront à bref délai.

[1] Par télégramme nos 289-294, du 25 janvier, l'ambassadeur faisait état d'une note officielle, aux termes de laquelle « un premier contingent de 60.000 hommes de la classe 1901 serait appelé sous les drapeaux, le 1er février prochain, dans un but d'entraînement et d'instruction». Des ordres d'alerte étant adressés également à des hommes de classes plus jeunes, le Duce « proc[ait], sans doute en manière d'avertissement et d'intimidation, et pour souligner le sérieux de ses revendications, non pas à une mobilisation proprement dite, dont l'envergure serait directement menaçante, mais à une sorte de préliminaire de mobilisation éventuelle, qu'il fai[sait] à dessein commencer par des contingents anciens, plus aptes à concourir à la préparation matérielle de la mobilisation elle-même qu'à constituer des troupes combattantes».

[2] Par télégramme no 238, du 24 janvier, l'ambassadeur de France à Berlin annonçait qu'une invitation venait d'être adressée au comte Ciano, de façon à lui permettre d'assister à la séance du Reichstag du 30 janvier. Le 27 janvier (télégramme no 266), M. Coulondre faisait état d'un démenti de M. von Weizsäcker : la visite aurait lieu « à une échéance encore indéterminée». Le 31 janvier (télégramme no 326), il indiquait que, selon certaines rumeurs, le projet de voyage avait été monté à l'insu de M. von Ribbentrop, peut-être à l'initiative du maréchal Gœring, et que le ministre allemand des Affaires étrangères, mécontent, aurait arrêté l'initiative.

427

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 210 (1). Réservé. *Londres, 26 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 27, 11 h. 30.)

J'ai pu recueillir l'écho des propos tenus hier par un membre du gouvernement britannique, qui, sans occuper une situation de premier plan, n'en dispose pas moins, sur la situation extérieure, des meilleurs informations, et se trouve en contact permanent avec lord Halifax.

Cette personnalité a fait à un interlocuteur également versé dans les questions diplomatiques un tableau d'ensemble très sombre de la situation internationale. « Si nous en jugeons par les informations qui nous parviennent de toutes parts, a-t-elle déclaré notamment, les difficultés intérieures de l'Allemagne deviennent si graves qu'elle va se trouver en quelque sorte contrainte à une aventure extérieure. M. Hitler se propose-t-il de mettre la main sur les Pays-Bas pour disposer de leurs champs d'aviation et pour organiser des bases sous-marines sur les côtes néerlandaises? Prépare-t-il plutôt une opération contre la Suisse, pour s'emparer de certaines voies de communications qui assureraient dans de meilleures conditions le fonctionnement de l'axe Rome-Berlin? Nous n'arrivons pas à obtenir de renseignements sûrs à cet égard, non plus qu'à être complètement fixés sur ce qui s'est dit à Berchtesgaden lors de la récente entrevue du colonel Beck avec le Führer (3). En toute hypothèse, les nouvelles militaires qui proviennent d'Allemagne sont inquiétantes, et doivent retenir toute l'attention des gouvernements ».

(Je crois savoir que le sous-comité des Affaires étrangères du cabinet britannique, où siègent, à côté d'un certain nombre de ministres, sir Robert Vansittart et sir Alexander Cadogan, a notamment examiné, au cours de sa séance d'avant-hier, les rapports reçus à Whitehall sur les derniers mouvements de troupes en Allemagne et sur les appels des réservistes) (4).

Le ministre anglais a ajouté que M. Neville Chamberlain n'en croyait pas moins devoir continuer sa politique dite de l'apaisement, pour des raisons surtout intérieures, soit qu'il songe aux élections générales qui seront bientôt nécessaires, soit qu'il se considère investi par le peuple britannique d'un mandat précis qu'il cesserait de remplir s'il renversait ses batteries.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.
(4) Sur les récents mouvements de troupes allemandes, voir également ci-dessus les nos 384, 385.

D'autre part, le Premier ministre serait revenu de Rome très frappé de la chaleur et de la spontanéité de l'accueil qui lui a été fait par la population italienne (1) et qu'il rapproche, dans son esprit, des manifestations dont il a été l'objet de la part de la foule allemande à Munich. Il serait donc résolu à se servir de plus en plus, dans son action diplomatique, de l'opposition qu'il croit pouvoir ainsi constater entre les dictateurs et leurs peuples. Cette indication est à rapprocher de celles qui nous parviennent de différents côtés, et suivant lesquelles des sommes de plus en plus importantes seraient mises à la disposition des services spéciaux anglais qui cherchent à faire de la propagande en Allemagne.

428

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 252 (2). *Berlin, 26 janvier 1939* (3).

Ayant eu récemment l'occasion de rencontrer M. von Neurath, je lui ai tenu un langage analogue à celui que j'avais fait entendre à M. von Weizsäcker et dont j'ai rendu compte dans mon télégramme nº 202 (4); j'ai insisté sur ce que pourrait avoir de tragique une méprise allemande sur l'attitude finale de la France dans le différend franco-italien.

Le président du Conseil secret pour les Affaires étrangères m'a assuré que l'on se rendait très bien compte ici de notre position, mais il s'est déclaré convaincu que les intentions de M. Mussolini ne justifiaient pas des pronostics pessimistes.

Il connaissait bien le Duce pour avoir été longtemps en poste à Rome et le savait résolu à maintenir la paix. Tout récemment encore, à Munich, celui-ci lui avait dit en confidence qu'il avait le vif désir de sortir de l'affaire espagnole.

« Je suis persuadé, a ajouté M. von Neurath, que les revendications réelles de M. Mussolini se limitent à l'obtention de certaines facilités de communications entre l'Italie et l'Abyssinie, à Suez et Djibouti ».

La question est de savoir si l'optimisme marqué jusqu'ici avec une unanimité frappante dans les milieux dirigeants allemands quant au développement du différend franco-italien est fondé sur la connaissance des objectifs véritables de l'Italie ou sur le sentiment que l'Allemagne sera toujours en mesure de

(1) Sur cette « chaleur » de l'accueil réservé aux ministres anglais par la population italienne, voir ci-dessus le nº 364 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Du 21 janvier, ci-dessus publié sous le nº 403.

freiner les ambitions italiennes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix de l'Europe.

J'inclinerais pour ma part plutôt vers cette seconde hypothèse; la venue du comte Ciano à Berlin (1), surtout si elle était motivée par le désir du Führer de connaître les buts exacts du Duce, tendrait à la confirmer, de même que la seule réserve formulée à plusieurs reprises par les familiers de M. Hitler dont nous avons reçu les confidences visait le cas où M. Mussolini ferait un coup de tête (2).

Il n'en reste pas moins que c'est l'avis unanime, ici, des étrangers comme des Allemands que le Führer ne veut pas faire la guerre pour la satisfaction des revendications coloniales italiennes et c'est cette constatation qui doit, à mon avis, déterminer notre attitude dans les mois prochains où l'on cherchera sans doute à mettre nos nerfs à l'épreuve.

429

Note de l'Institut d'études européennes de Strasbourg

Sur les relations germano-hongroises

N. nº 1636. Strictement confidentiel. *Strasbourg, 26 janvier 1939.*

On avait espéré en Hongrie que l'arbitrage de Vienne (3) serait le point de départ d'une politique d'indépendance et que la constitution d'un bloc hungaro-polono-roumain permettrait aux états encore indépendants de l'Europe orientale de défendre leur liberté nationale et leurs institutions encore beaucoup plus libérales que celles des états totalitaires.

Ce projet s'est heurté tout d'abord à la résistance de la Roumanie, le roi Carol ayant décliné sa participation (4).

La Hongrie et la Pologne ont essayé ensuite de barrer à l'Allemagne la route vers l'Est par la constitution d'une frontière commune hungaro-polonaise. Mais avant que les troupes hongroises et polonaises se fussent mises en marche, l'Allemagne était intervenue et avait arrêté par un ordre formel la campagne ruthène (5).

Le gouvernement hongrois céda, mais ne renonça pas pour autant à son idée. Il institua un véritable blocus économique contre la Ruthénie et envoya

(1) Sur la nouvelle de cette visite, voir ci-dessus le nº 426 (note).

(2) Sur ces réticences manifestées devant l'ambassadeur par des familiers du Führer, voir ci-après le nº 432.

(3) Du 2 novembre 1938, rendu par Berlin et Rome entre Hongrois et Slovaques : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

(4) Sur ces réticences de Bucarest manifestées notamment lors de la rencontre roumano-polonaise de Galatz, en octobre 1938, voir, au tome XII précité, les nos 178, 182, 191, 201, 202.

(5) Voir, au tome XII précité, les nos 369, 374, 383, 392.

en même temps des corps francs chargés de harceler les troupes tchèques et de les fatiguer par des manœuvres de guérilla.

Le blocus de la Ruthénie était d'autant plus facile à réaliser que toutes les vallées, toutes les rivières, toutes les routes de la Ruthénie se dirigent vers les territoires méridionaux rétrocédés à la Hongrie par l'arbitrage de Vienne. Il n'y a pas de routes et pas de chemins de fer qui relient la Ruthénie à la Slovaquie ou à la Roumanie à travers les Carpathes. La Hongrie a donc pu couper ce territoire extrêmement pauvre de tout approvisionnement. D'autre part les abondantes chutes de neige avaient rendu impossible tout trafic transversal, et la Ruthénie semblait être à la merci de la Hongrie.

Mais l'Allemagne ne voulait pas que la Hongrie s'emparât de la Ruthénie. Le *Völkischer Beobachter* lança d'abord quelques avertissements, où transparaissait le mécontentement des milieux allemands en présence de la « guerre des bandes hongroises ». On reprocha au comte Csaky de ne pas vouloir se soumettre à la décision de Vienne. A Bratislava, l'organe slovaque de langue allemande, le *Grenzbote*, dénonça la manœuvre hongroise dans des articles violents.

Le gouvernement hongrois fit la sourde oreille. La presse hongroise ne donna que très peu de publicité à cette campagne de presse antihongroise et aucune polémique ne fut engagée. La grande majorité de l'opinion publique ignora ainsi l'existence d'une tension hungaro-allemande. Cependant, les journaux étrangers continuèrent à arriver sans entraves à Budapest et les quelques centaines d'intellectuels qui lisent, dans les cafés de la capitale hongroise, la presse étrangère se rendirent compte de l'état réel des relations hungaro-allemandes. Ces nouvelles ne restèrent donc pas secrètes. Dans tous les milieux politiques de Budapest et de la province, on parla des différends hungaro-allemands et hungaro-slovaques.

Les Allemands ne se bornèrent pas à l'organisation d'une campagne de presse. Les relations commerciales hungaro-allemandes furent subitement interrompues. La minorité allemande de Hongrie posa des revendications « henleinistes » et la propagande nationale-socialiste repris de plus belle.

Le 6 janvier, encouragés par les Allemands, les Tchèques repoussèrent les corps francs hongrois et bombardèrent la ville de Munkacs. (1)

Deux jours après, interrompu par d'interminables *Sieg Heil*, le Dr Franz Basch, le « Henlein hongrois », déclara, devant deux mille Allemands de Hongrie, réunis à Budapest à l'occasion du bal allemand, que le gouvernement hongrois ne pouvait plus refuser l'octroi des droits ethniques réclamés par les Allemands de Hongrie.

La presse allemande annonça en même temps que les Slovaques de Hongrie allaient constituer un parti politique et revendiquer les mêmes droits.

Le bombardement de Munkacs, le bal des Allemands, la campagne de presse antihongroise des journaux allemands ont fait comprendre au gouvernement et à l'opinion hongroise que le IIIe Reich n'hésiterait pas à employer

(1) Sur l'incident hungaro-tchécoslovaque de Munkacs, voir ci-dessus les nos 339 (note), 385 (note).

tous les moyens de pression qui sont à sa disposition pour amener les dirigeants hongrois à composition.

Le gouvernement Imredy semble avoir compris finalement que toute résistance à l'Allemagne est désormais impossible, que la Hongrie doit se soumettre à la volonté d'Hitler et se contenter des bribes de liberté que le dictateur de Berchtesgaden daignera lui laisser.

Une semaine après l'incident de Munkacs, le comte Csaky annonça l'adhésion de la Hongrie au pacte antikomintern, base de la politique extérieure du IIIe Reich. (1)

Le 15 janvier, le comte Csaky se rendit à Berlin pour exprimer formellement la soumission de son gouvernement aux ordres du Reich (2). Le ministre des Affaires étrangères de Hongrie fut reçu en Allemagne avec un minimum de courtoisie. M. von Ribbentrop le fit attendre trois quarts d'heure sur le perron de l'Anhalter Bahnhof. On se borna aux contacts indispensables. Les dirigeants allemands firent comprendre par leur attitude que la visite en Allemagne du comte Csaky constituait une nécessité pour la Hongrie, mais était dépourvue de toute importance pour l'Allemagne.

L'opinion publique hongroise observe ces événements avec une déception qui confine au désespoir. Les esprits indépendants se révoltent contre cette tutelle brutale de Berlin. On se rend subitement compte qu'en soutenant l'Anschluss de l'Autriche et celui de la Tchécoslovaquie, on a démoli les barrières qui s'opposaient à l'expansion allemande qui se prépare maintenant à envahir l'Europe orientale. Le comte Bethlen, dans un article amer, rappelle que la Hongrie a fait pendant vingt ans le jeu de l'Allemagne. « Nous avons espéré que l'Allemagne nous en saurait gré » s'écrie l'homme d'État hongrois. « Nous n'accepterons jamais le mot d'ordre de la *Unbedingte Unterwerfung* », déclare dans un autre article le chef des petits agrariens, M. Tibor Eckhardt. Dans les milieux politiques, dans l'armée, dans la vie intellectuelle, chez les catholiques et à plus forte raison dans les milieux économiques israélites de Hongrie, on enregistre la renaissance du vieil esprit de fronde contre l'Allemagne. Car la grande tradition historique de la Hongrie, c'est la haine de l'Allemagne. Mais, comme toujours dans l'histoire de ce pays, cette haine vient trop tard. La Hongrie ne peut s'appuyer sur aucune autre puissance pour résister au Reich. Actuellement, il ne lui reste que la solution de la « soumission inconditionnelle » et l'espoir qu'un jour viendra où le dynamisme allemand se heurtera à une résistance efficace.

(1) Voir ci-dessus le nº 265 (note).

(2) Sur la visite en Allemagne du ministre hongrois des Affaires étrangères, voir ci-dessus le nº 403 (note).

430

M. PASCUA, AMBASSADEUR D'ESPAGNE À PARIS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

L. [1] *Paris, 26 janvier 1939.*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Conseil des ministres de la République a examiné à nouveau avec la plus grande attention, la réponse que le gouvernement français lui a faite, par l'entremise de Votre Excellence, en date du 24 courant [2], concernant l'établissement en territoire espagnol proche de la frontière française d'une zone où il pourrait prendre à sa charge, d'accord peut-être avec le gouvernement britannique, l'approvisionnement en vivres d'une masse de population d'environ 150.000 personnes, composée de femmes, d'enfants et de vieillards, dont l'évacuation en France ou éventuellement en Tunisie, Algérie et Maroc, j'avais eu l'honneur de solliciter précédemment (*sic*).

Devant les arguments exposés par Votre Excellence et que j'avais immédiatement transmis à mon gouvernement, ce dernier, rempli d'un profond souci par la gravité urgente du problème était enclin, à défaut de l'acceptation de sa demande d'évacuation en France, à accepter la proposition indiquée par Votre Excellence. A cet état d'esprit répondait la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence en date du 24 janvier 1939. [3]

Cependant une nouvelle étude, une analyse approfondie de la situation : manque d'hébergement, de vivres, de contrôle sanitaire adéquat, de transports, violents et fréquents bombardements par l'aviation étrangère, mitraillement des routes, ainsi que les circonstances et qualités de la masse de la population, exposées au cours du Conseil des ministres de la République tenu hier après-midi, ont démontré aux membres qui y prirent part, et ainsi je suis chargé de le faire savoir à Votre Excellence, l'impossibilité absolue de pouvoir mener à bien une telle suggestion. C'est ainsi que mon gouvernement me prie de réitérer au gouvernement français la proposition primitive de l'évacuation rapide d'environ 150.000 personnes, femmes, enfants et vieillards, soit en France, soit en Afrique du Nord.

La proposition de Votre Excellence a été examinée avec le plus grand désir, outre l'évidente reconnaissance de pouvoir l'accepter définitivement en tant que pouvant résoudre ou aider à résoudre cet effrayant problème d'un ordre aussi nettement humanitaire. Mais une étude détaillée des facteurs et des

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Voir ci-dessus le n° 422.
(3) La lettre de l'ambassadeur d'Espagne ici mentionnée est analysée ci-dessus sous le n° 423 (note).

circonstances objectivement appréciés, [a] prouvé à mon gouvernement qu'un tel schéma n'est pas viable, étant donné l'acuité et l'urgence actuelle de la question.

C'est pourquoi je me permets d'insister, au nom de mon gouvernement, dans mon appel à la sensibilité reconnue du gouvernement français, représentant d'une nation aux si fortes traditions humanitaires, desquelles elle a donné tant de preuves, pour le prier de reconsidérer sa décision et d'accepter la proposition primitive de mon gouvernement, avec la certitude qu'ainsi seront soulagées des douleurs immenses, réalisant ainsi une œuvre digne de la plus haute reconnaissance et gratitude.

Mon gouvernement désire également signaler, dans son désir d'agir vis-à-vis du gouvernement français avec la noblesse et clarté qui lui sont dues, qu'une telle solution exécutée avec ordre éviterait la possibilité, dramatique, presque certaine, d'un afflux important aux postes de la frontière franco-espagnole de masses de réfugiés dans le plus complet dénuement que les circonstances conduiraient à cette éventualité. De l'avis de mon gouvernement, un acte de prévision et ordonné serait pour tous beaucoup plus profitable que l'éventualité signalée. (1)

431

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à MM. Daladier, Président du Conseil ; Gentin, Ministre du Commerce.

D. nos 47 ; 387. *Paris, 26 janvier 1939.*

Notre ambassadeur à Londres attire mon attention sur les préoccupations croissantes que l'expansion commerciale allemande en Europe centrale cause dans les milieux économiques anglais.

Il semble bien que la Grande-Bretagne ne se fasse plus guère d'illusion sur les buts poursuivis par le Reich. Il n'est plus possible en effet de croire plus longtemps à une tentative de développement industriel et commercial destinée à accroître le niveau de vie du peuple allemand, mais au contraire destinée à assurer à tout prix la suprématie germanique en Europe. Les Anglais

(1) Les papiers Bonnet contiennent une note, en date du 27 janvier faisant état de réunions interministérielles à Paris, les 26 et 27, consacrées à la requête espagnole qui visait à l'entrée en territoire français de 150.000 personnes. La Commission interministérielle fut « unanime à reconnaître qu'il n'était pas possible d'envisager l'entrée et l'hébergement en France d'une masse aussi considérable de réfugiés. Notre capacité d'accueil est en effet actuellement très réduite et il importe de ne pas perdre de vue que nous aurons certainement à faire face, à bref délai, à l'arrivée à notre frontière de réfugiés politiques et de miliciens dont le nombre sera vraisemblablement fort élevé et dont la vie doit être considérée comme plus ou moins sérieusement menacée. Tel ne paraît pas être le cas des vieillards, femmes et enfants... Aussi la Commission a t-elle-poursuivi l'étude du projet d'envoi en territoire espagnol de subsistances destinées à ces réfugiés et arrêté les dispositions qui permettraient d'entreprendre ce ravitaillement dans un délai très court et dans les meilleures conditions pratiques ».

constatent dès maintenant qu'ils ont affaire à un concurrent singulièrement dangereux pour leur prospérité intérieure et internationale. Dès maintenant, ils entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour arriver à lutter à armes égales contre l'expansion économique allemande à l'étranger.

Les possibilités d'expansion du commerce britannique en Europe centrale sont soigneusement envisagées par le gouvernement de Londres, malgré l'avance considérable prise par l'Allemagne dans cette région.

Il semble que les économistes anglais considèrent que la partie n'est pas encore perdue en Europe centrale, en raison de la résistance que les états intéressés manifestent depuis quelque temps aux tentatives d'hégémonie allemande.

Jusqu'à présent, et sans doute dans l'espoir d'une aide efficace des puissances occidentales, les pays danubiens ont refusé de s'engager délibérément dans la voie que leur offrait l'Allemagne et qui eût fait du Reich l'unique débouché pour leurs exportations. Une enquête menée récemment en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, en Hongrie et en Roumanie aurait montré aux économistes britanniques que ces pays comprennent l'importance de trouver ailleurs qu'en Allemagne des débouchés pour leurs produits. Ce qui pourra leur rester d'indépendance politique dans l'avenir est lié au maintien de relations commerciales suffisamment actives avec les démocraties occidentales.

Encore faut-il que les échanges avec l'Angleterre, par exemple, puissent s'établir sur une base profitable, tant pour les exportateurs anglais que pour les exportateurs balkaniques. Or, on se demande à Londres si les méthodes allemandes n'ont pas marqué une certaine supériorité temporaire sur les méthodes libérales. Elles ont permis notamment de tourner la clause de la nation la plus favorisée par un jeu subtil d'avantages préférentiels accordés aux pays balkaniques grâce aux discriminations monétaires et au mécanisme des *clearings*.

Les Anglais, d'autre part, peuvent difficilement abandonner cette clause de la nation la plus favorisée, mais ils peuvent également tourner la difficulté en recourant à des méthodes de subventions aux importations et aux exportations en direction de ces pays. Ils semblent disposés aujourd'hui à accepter cette entorse assez grave à leurs principes libéraux.

Les tendances du « département du Commerce extérieur » sous la direction de M. Hudson [1] sont très nettement orientées dans cette voie (notamment en ce qui concerne l'organisation et la défense des débouchés ouverts au commerce britannique) et le gouvernement tout entier est d'accord pour accentuer les facilités de l'assurance-crédit à l'exportation, pour des raisons tenant autant aux intérêts politiques qu'aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne.

J'ai l'honneur de porter ce qui précède à votre connaissance à toutes fins utiles [2].

[1] Sur ces tendances, voir ci-dessus le n° 69 (et note).

[2] Cette lettre a été communiquée aux ministres des Finances et de l'Agriculture. Elle s'inspire largement d'une lettre de l'attaché financier de France à Londres au ministre des Finances, transmise le 19 janvier par M. Corbin sous le n° 45, et qu'il a paru dès lors superflu de reproduire.

432

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 82 (1). Confidentiel. *Berlin, 26 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 janvier)

J'ai eu ces jours-ci l'occasion d'avoir une assez longue conversation avec une personne de l'entourage immédiat du Führer.

Elle m'a fourni sur les différents sujets de politique extérieure, qui présentent un intérêt d'actualité, des indications qui méritent de retenir l'attention et que je crois devoir résumer ci-après :

Sur bien des points, notamment en ce qui concerne l'attitude du Reich à l'égard du différend franco-italien, la question ukrainienne, les visées vers la Hongrie et la Roumanie, les relations avec la France, ces indications confirment les informations déjà transmises par l'ambassade.

Pour la rapidité et la commodité de l'exposé, je me bornerai à les résumer brièvement et à les grouper autour des différents thèmes qui ont été abordés.

Politique extérieure

Italie. — Dans son discours du 30 janvier, Hitler réaffirmera la solidarité de l'Allemagne vis-à-vis de la politique italienne.

X... déclare qu'Hitler ne peut prendre une autre position, mais que cela n'impliquera pas l'appui formel des revendications italiennes envers la France. L'opinion de l'entourage de Goering, comme aussi celle d'Hitler est défavorable à l'attitude de l'Italie. X... a prononcé des mots désobligeants à l'égard des Italiens, qualifiés de « têtus »; il a ajouté que l'Allemagne avait « les moyens de faire entendre raison à l'Italie ». A ce sujet, il n'a pas dissimulé sa confiance médiocre dans la valeur du soldat italien.

X... a affirmé son optimisme pour 1939, avec toutefois une réticence, visant le cas où « un acte de folie » de l'Italie mettrait Hitler dans une fausse position vis-à-vis de Mussolini, en raison de ses engagements solennels publiquement proclamés.

Memel. — Cette question se réglera d'elle-même dans un délai d'un ou deux ans. Memel deviendra automatiquement territoire allemand.

Ukraine et Russie. — Ce problème est inactuel, a dit X... Hitler aurait donné à ce sujet des assurances formelles à Beck (2).

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur la rencontre du Chancelier et du ministre polonais, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

Parlant incidemment de la Russie, X... a dit qu'elle évoluait vers un nationalisme inspiré de la politique de Pierre le Grand « dont on voit apparaître le portrait derrière le buste de Staline ». Il a insisté sur l'état actuel de décomposition des forces militaires russes.

Tchécoslovaquie. — Dans l'esprit du Führer, le rattachement des Sudètes à l'Allemagne ne devait pas intervenir avant trois ou quatre ans.

C'est la mobilisation de la Tchécoslovaquie et l'attitude des puissances occidentales en mai dernier qui a profondément irrité le Führer et l'a incité à régler la question en 1938.

Aujourd'hui, la Tchécoslovaquie est économiquement sous la dépendance totale du Reich. Les dernières résistances ont été vaincues au cours de la visite Chvalkovsky. Celui-ci a été « tout petit garçon » devant Hitler qu'il appelait, dans la conversation, *Herr Führer* et même — dans un moment d'émotion — *Mein Führer.* Il est reparti en promettant d'exécuter « aveuglément les ordres du Führer » (1).

Hongrie. — Une pression économique du même ordre s'exerce sur la Hongrie, malgré l'Italie (2). Sur une objection rappelant la fierté des Hongrois, X... a répondu : « Les Hongrois n'ont qu'à s'incliner ; sans nous, ils n'auraient rien obtenu et ils ne peuvent rien sans nous ».

Roumanie. — Cette action sur la Hongrie mettra automatiquement la Roumanie dans notre sillage et nous assurera le contrôle de tout le bassin danubien.

Relations avec la France. — L'Allemagne a le plus grand désir d'améliorer constamment ses relations avec la France. Le fait qu'elle développe ses fortifications à l'Ouest ne peut que prouver ses intentions pacifiques de ce côté.

Ses sympathies vont d'une façon presque naturelle aux Français. C'est ainsi qu'il est manifeste que la visite du général Vuillemin (3) a laissé dans l'armée de l'Air allemande des impressions plus profondes que toutes les visites d'aviateurs italiens.

Le Führer fait la plus grande confiance au président Daladier ; son attitude à Munich, sa fermeté manifestée le 30 novembre (4), son voyage méditerranéen ont fait une forte impression et lui ont acquis le respect des Allemands.

Pour Hitler, la personnalité des chefs d'un gouvernement étranger est un facteur plus important que l'appareil militaire du pays considéré. X... a curieusement précisé que le Führer ne ferait pas la même politique d'intimidation vis-à-vis de l'Angleterre si elle était dirigée par un Lloyd George au lieu d'un Chamberlain.

(1) Sur la récente visite du ministre tchécoslovaque en Allemagne, voir ci-dessus le n° 409 (et note).

(2) Sur l'alignement de plus en plus marqué de la Hongrie sur les thèses allemandes, voir ci-dessus les n°s 411, 429.

(3) En août 1938 : voir, au tome X de la présente série, les n°s 401, 402, 429, 432, 441, 444, 537

(4) Lors de la grève générale déclenchée par la C.G.T. : voir, au tome XII de la présente série, le n° 433 (note).

Politique intérieure

Besoin de paix. Programme de grands travaux

L'Allemagne ne peut que désirer la paix pour digérer ses conquêtes et assimiler ses nouveaux territoires : les difficultés rencontrées, en Autriche notamment, sont encore loin d'être aplanies.

La paix est nécessaire aussi pour permettre l'exécution des travaux gigantesques entrepris par Hitler pour témoigner vis-à-vis des générations futures de la grandeur de l'œuvre nationale-socialiste. C'est essentiellement par leurs monuments que la Grèce et la France ont consacré les siècles de Périclès et de Louis XIV.

X... brosse à ce moment en termes dithyrambiques un tableau des constructions entreprises par le Führer à Munich, Nuremberg et Berlin et décrit, en particulier, la future salle du Congrès, de 150 mètres de flèche, qui contiendra 300.000 personnes et sera une place prévue pour le rassemblement d'un million d'hommes. Un tel monument, a dit le Führer, vaut plus que trois guerres gagnées : les pays étrangers y verront la preuve la plus catégorique du génie et de la puissance germanique et, s'inclinant devant cette œuvre, diront : « Nous marchons avec l'Allemagne » (*Wir folgen Deutschland*).

Position du maréchal Goering

X... a confirmé dans les termes les plus catégoriques que le successeur désigné du Führer était le maréchal Goering, en faveur duquel M. Hitler aurait déjà fait son testament.

Parlant de la situation actuelle du Maréchal dans l'État, il a déclaré que, de plus en plus, le Maréchal affirmait sa position indépendante, disant en propres termes qu' « il prenait du champ » (*er distanziert sich*).

Il aurait notamment désapprouvé les violences commises contre les Juifs et fait réunir les chefs politiques régionaux pour leur interdire le retour de pareils excès.

X... a fait comprendre que ceux-ci étaient à l'origine de la quasi-disgrâce de M. Goebbels, dont l'autorité dans l'État est considérablement diminuée [1].

Remplacement du Dr. Schacht

Le remplacement du Dr. Schacht à la tête de la Reichsbank [2], a dit X..., était devenu une nécessité. Depuis des années, celui-ci menait une opposition latente contre l'exécution du plan de quatre ans et prédisait la catastrophe prochaine, si l'on ne revenait pas aux soi-disant saines conceptions économiques. Le Führer a fini par s'impatienter et par congédier brutalement (*rausgeschmissen*) cet homme qui était toujours resté en équilibre instable avec un pied dans notre camp et l'autre dans celui des partisans des théories libérales de la République de Weimar. Ces théories sont périmées; le Führer

[1] Sur la situation privilégiée de Goering et la « quasi-disgrâce » du ministre de la Propagande, voir ci-dessus le n° 329.

[2] Sur ce remplacement, voir ci-dessus le n° 402 (et note).

ne s'embarrasse de doctrine économique d'aucune sorte : seul le travail est producteur de vraies richesses et le travail est la loi du peuple allemand.

Les armements

Pour assurer la paix nécessaire, a dit X..., le Führer a donné des ordres pour activer encore le développement des armements. En particulier, le triplement de l'armée de l'Air sera progressivement poursuivi et réalisé pour 1941.

Toutes mesures sont prises pour augmenter et rationaliser la production. Dans les usines travaillant pour la défense nationale, notamment dans les usines d'aviation, on travaille déjà à trois équipes par vingt-quatre heures.

433

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 44. *Rome, 26 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février.)

J'ai eu l'honneur, dans ma dépêche n° 35 du 29 de ce mois [1], de faire part au Département des indications que j'avais pu recueillir à Rome sur l'état d'esprit et les dispositions du comte Ciano lors de son départ pour la Yougoslavie et sur les buts que le ministre italien des Affaires étrangères se proposait d'atteindre grâce à ses conversations avec M. Stoyadinovitch. J'ai signalé par le télégraphe les abondants commentaires que les journaux italiens ont consacrés au séjour du gendre de M. Mussolini à Belje. Rien n'a été négligé pour donner l'impression que l'Italie était pleinement satisfaite du résultat des colloques Ciano-Stoyadinovitch et que sa position diplomatique en sortait considérablement renforcée. Il faut évidemment faire la part de la tactique, du désir d'impressionner et du bluff qui sont habituels à la presse fasciste. Mais il n'en reste pas moins que les résultats du voyage du comte Ciano paraissent loin d'être négligeables et que sa dernière rencontre avec le président du Conseil yougoslave semble constituer pour la diplomatie fasciste un succès assez marqué.

[1] Cette dépêche, non reproduite, faisait état d'indications fournies par le ministre italien des Affaires étrangères au conseiller de l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome peu avant son départ pour la Yougoslavie. Le comte Ciano aurait exprimé à son interlocuteur sa certitude de « la neutralité bienveillante, sinon du concours du gouvernement de Belgrade en cas de conflit européen » et affirmé qu'il conseillerait à la Yougoslavie une entente avec la Bulgarie « afin de constituer ainsi une fédération d'états slaves de nature à former un utile contrepoids dans les Balkans aux poussées ultérieures du Reich ». M. François-Poncet admettait que le gouvernement fasciste ne négligerait aucun effort pour diminuer l'influence de la France à Belgrade et fortifier la position d'un état « avec lequel il se propose de développer une politique d'intime collaboration en renforçant de la sorte sa propre position sur l'Adriatique et dans les Balkans ».

Comme j'ai eu l'honneur de l'indiquer dans mon télégramme nos 274-275 du 23 janvier [1], on se montre ici certain de la neutralité yougoslave en cas de conflit franco-italien. On a même l'air de considérer qu'on ne serait pas, à Belgrade, loin de penser que les revendications italiennes contre la France sont fondées, tout au moins dans une certaine mesure.

La Yougoslavie aurait décidé, d'autre part, de ne pas adhérer au pacte antikomintern, en faisant valoir que son attitude antibolchevique est suffisamment connue et affirmée pour qu'une telle adhésion, qui mécontenterait sans nul doute Paris et Londres, soit nécessaire. Mais elle aurait donné l'assurance que sa présence à Genève ne serait plus guère que théorique. Le gouvernement de Belgrade se proposerait en effet de participer de moins en moins activement aux délibérations de la Société des nations. Enfin, M. Stoyadinovitch n'aurait pas ménagé sa pleine approbation à l'action entreprise par l'Italie dans la péninsule ibérique et il se serait déclaré entièrement d'accord avec son interlocuteur sur la nécessité de faire disparaître définitivement le péril communiste des rivages de la Méditerranée.

La conclusion prochaine d'un pacte d'amitié et de non-agression avec la Hongrie, dont les conséquences se feront sans doute sentir dans tout le bassin danubien, serait d'ores et déjà décidée. Arrivera-t-on, comme on le souhaite à Rome, à obtenir que le gouvernement de Budapest signe un accord analogue avec la Roumanie? A la légation de Hongrie près le Quirinal on se montre assez sceptique sur ce dernier point, en dépit des affirmations intéressées des journaux de la Péninsule, et on ne cache pas que le traitement dont les minorités hongroises seraient l'objet de la part des autorités de Bucarest ne faciliterа pas beaucoup les choses.

Quoi qu'il en soit, on assiste, semble-t-il, sinon à un regroupement des puissances de l'Europe centrale et danubienne autour de l'axe Rome-Berlin, comme le proclament les porte-parole officieux du gouvernement fasciste, du moins à un certain glissement de ces états vers cette nouvelle formation politique. Le voyage du comte Ciano à Varsovie marquera sans doute une nouvelle étape dans la réalisation des desseins poursuivie avec constance par la diplomatie fasciste qui s'efforce à la fois d'assurer ses propres positions en Europe centrale et de travailler pour le profit de l'Axe. On ne paraît pas éloigné de penser à Rome que le triangle Berlin-Rome-Tokyo pourrait constituer dans un proche avenir un véritable pôle d'attraction et remplacer bientôt l'organisme genevois désormais décrié. L'adhésion de la Hongrie au pacte antikomintern, sollicitée depuis longtemps par Rome avec tant d'insistance, en est une évidente manifestation [2].

[1] Ci-dessus publié sous le n° 412.
[2] Sur cette adhésion, voir ci-dessus le n° 429.

434

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 46. Confidentiel. *Rome, 26 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 février.)

Dans ma dépêche Europe nº 28 du 19 janvier [1], j'ai eu l'honneur d'indiquer à Votre Excellence qu'il m'était difficile de partager le point de vue assez optimiste de l'ambassadeur d'Angleterre sur la situation internationale telle qu'elle apparaissait au lendemain de la visite des hommes d'État anglais à Rome. Je signalais, à cette occasion, la persistance de la campagne antifrançaise de la presse italienne et l'intransigeance grandissante dont l'Italie semblait faire preuve tant en ce qui concerne ses relations directes avec la France qu'au sujet de la solution du conflit espagnol.

Depuis lors, mes impressions n'ont fait que se préciser. Il est d'ailleurs évident que la crise franco-italienne n'a fait que s'aggraver au cours de la semaine qui vient de s'écouler. Le ton de plus en plus comminatoire des journaux à notre égard [2] constituait déjà un système fort révélateur des tendances du gouvernement fasciste. Le discours, prononcé le 22 janvier par M. Mussolini devant les agriculteurs réunis au théâtre de l'Argentina [3], est venu dissiper toute équivoque en apportant aux calomnies et aux injures que les feuilles fascistes nous prodiguent chaque jour davantage une consécration officielle qui [leur] manquait encore. Pour la première fois depuis les incidents du 30 novembre, le Duce, descendant personnellement dans la lice, a pris à son compte les diatribes haineuses de ses folliculaires. Il n'a pas hésité à mettre presque directement en cause notre pays qu'il a accablé de sarcasmes. Il y a là une manifestation dont on ne saurait sous-estimer l'importance, car elle implique l'adoption d'une position nettement hostile à la France de la part d'un chef de gouvernement qui avait, jusqu'à présent, affecté de rester volontairement à l'écart de la mêlée. Les journaux se seraient, du reste, chargés, s'il en était besoin, de faire ressortir dans leurs commentaires la portée qu'il y avait lieu d'attribuer à la virulente allocution du Duce.

La note de l'*Informazione diplomatica* nº 27, en date du 25 janvier, qui contient un avertissement catégorique à notre endroit, pour le cas où nous

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 399.

[2] *Note du document :* Dépêche Europe nº 45 du 26 janvier. [Non reproduite, cette dépêche faisait état de la reprise, depuis une semaine, de la campagne antifrançaise dans la presse italienne, campagne « diffuse », portant sur des sujets « que l'on pourrait qualifier de secondaires ». Il a paru superflu de reproduire cette revue de presse, qui, aux griefs d'ordre historique, mélait d'autres plus actuels, s'en prenant à l'armée et au peuple français.]

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 408 (et note).

songerions effectivement à réagir en prenant des gages en Espagne, soit à Minorque, soit au Maroc espagnol, si les Italiens devaient rester encore dans la péninsule ibérique après les succès définitifs du général Franco, nous fournit un autre élément d'appréciation qui vaut d'être relevé (1). L'Italie nous signifie ainsi qu'elle n'admet pas que nous cherchions à nous prémunir de quelque façon que ce soit contre les conséquences éventuelles d'une victoire nationaliste.

Enfin, le rappel spectaculaire d'une partie de la classe 1901, annoncé en première page par tous les quotidiens de la Péninsule (2), vient s'inscrire à la suite de ces divers indices et constitue un des symptômes les plus graves des dispositions des dirigeants fascistes. On ne cache pas, dans les milieux romains bien informés, que le gouvernement italien a estimé devoir prendre certaines mesures de précaution en vue des éventualités auxquelles je viens de faire allusion. On serait décidé à Rome à ne supporter aucune atteinte de la France au *statu quo* méditerranéen. Le fait que 60.000 hommes viennent d'être ainsi rappelés sous les drapeaux doit faire réfléchir le gouvernement de Paris sur les conséquences de ses actes et, pour donner à cette décision toute sa signification, il serait question de concentrer justement en Piémont les contingents ainsi constitués. On cherche de la sorte à la fois à nous impressionner et à peser sur nos décisions. Mais on n'en restera sans doute pas là et cette première mesure sera, à mon avis, bientôt suivie par d'autres plus vastes et plus sérieuses, indépendamment même de notre attitude définitive en face de l'affaire espagnole et de l'évolution finale de la guerre civile.

D'autre part, d'après certaines indications que j'ai lieu de croire fondées, les articles du *Tevere* : « Crachons sur la France » que j'ai signalé par mon télégramme nº 156 (3) et « Ce qui compte » (mon télégramme nos 301 à 303) (4) seraient dus à l'inspiration directe du chef du gouvernement qui se sert parfois, en effet, de la feuille de M. Interlandi pour donner libre cours à ses excès de langage et exalter ainsi sans retenue toute sa mauvaise humeur. Il s'estime en effet toujours quelque peu contraint de modérer davantage ses expressions lorsqu'il écrit dans le *Popolo d'Italia* dont l'estampille est plus officielle.

A en croire les informations qui me proviennent de cercles autorisés, nous ne serions encore qu'au début de la crise et bien d'autres manifestations, plus ou moins retentissantes, se prépareraient. Tout un plan aurait été conçu, sur le modèle de ce qu'a fait l'Allemagne au cours de l'affaire des Sudètes

(1) *Note du document* : télégramme nº 295. [Du 25 janvier, non reproduit. D'après ce télégramme, le nº 27 de l'*Informazione diplomatica* se félicitait de l'intervention récente à la Chambre des députés de M. Xavier Vallat, qui avait soutenu la thèse de la priorité de l'intervention française dans les affaires d'Espagne. Faisant allusion aux craintes manifestées par un autre orateur quant à la présence de volontaires italiens sur la frontière pyrénéenne, la note mettait en garde contre « une intervention ultérieure franco-russe » en Espagne.]

(2) Sur ce rappel, voir ci-dessus le nº 426 (et note).

(3) Du 13 janvier. Ce télégramme analysait un article du *Tevere* rédigé en riposte à certaines allégations du *Petit bleu*, et dont le simple titre — selon l'ambassadeur — « indiqu(ait) suffisamment le ton et la teneur ».

(4) Du 25 janvier. Dans ce télégramme, l'ambassadeur transmettait des extraits du *Tevere*, où il était dit notamment que « la hyène française préfér(ait) les cadavres des Argonnes » (allusion aux combattants italiens morts sur le front français durant la première guerre mondiale).

et il y aurait lieu de s'attendre à l'adoption de dispositions très graves, dans un délai assez rapproché, dès février prochain. Le voyage du comte Ciano à Berlin, la rencontre éventuelle de M. Mussolini et de M. Hitler feraient partie d'un ensemble de mesures dont nous verrions bientôt les réalisations successives.

Il semble bien que le gouvernement de Rome soit décidé désormais à jouer le jeu serré et dangereux que l'on pouvait prévoir. M. Mussolini s'apprêterait à mettre tout en œuvre pour transformer la tension franco-italienne, artificiellement créée par lui, en un état de véritable danger de guerre rendant nécessaire une clarification des rapports franco-italiens par un procédé analogue à celui auquel on a eu recours lors de la réunion de Munich. Le mimétisme domine en effet à l'heure actuelle la politique fasciste qui s'attache à copier servilement les méthodes de la diplomatie hitlérienne qui ont si bien réussi jusqu'à présent au IIIe Reich. Sans doute, ne croit-on pas encore beaucoup à la guerre en Italie, mais c'est parce qu'on est convaincu que la France finira par céder. On part du principe que le gouvernement fasciste ne saurait mollir. On croit en revanche que, devant les menaces et les pressions de M. Mussolini, qui aura rapidement mis son pays sur le pied de guerre, notre pays, surpris à la fois par l'appui complet que le Reich apportera finalement à la thèse italienne et par la mollesse du soutien britannique, n'aura d'autre alternative que d'accepter la plus grande partie des revendications italiennes.

Dans cette véritable « partie de poker » qui s'engage ainsi, M. Mussolini entend, sans nul doute, se servir de tous ces atouts. Restant aux Baléares, où l'on me signale que se rendent en ce moment de nombreux « volontaires » qui partent de Gênes, tant que le problème franco-italien ne sera pas réglé comme il l'entend, le Duce considère qu'il amènera les Anglais à faire sur nous les pressions suffisantes pour nous faire consentir les sacrifices indispensables et obtenir en échange que les troupes italiennes évacuent finalement Majorque. C'est ainsi que l'affaire espagnole serait finalement liée, comme je l'indiquais dans ma dépêche Europe nº 32 du 20 janvier [1], à la question des revendications territoriales de l'Italie. Celle-ci prétendrait que l'équilibre méditerranéen ne saurait être considéré comme maintenu tant que la France s'obstine à vouloir garder dans cette mer des positions d'hégémonie qui sont contraires aux besoins vitaux du peuple italien, et à se refuser à tout examen des questions pendantes entre les deux pays. Dans ces conditions, le gouvernement de Rome serait fondé à rétablir en fait cette situation de déséquilibre en se maintenant provisoirement aux Baléares à titre de compensation.

Il est vraisemblable, me semble-t-il, que, fort du succès remporté en Espagne et voulant, comme on dit, battre le fer pendant qu'il est chaud, M. Mussolini, après avoir pris ouvertement des mesures militaires de vaste envergure, daignera enfin faire connaître sous une forme impérative et difficilement acceptable des exigences italiennes qui pourraient être, en fait, relativement plus

[1] Non retrouvée. Cette dépêche concernait peut-être le nº 26 de l'*Informazione diplomatica* qui rendait compte des récents entretiens anglo-italiens : après cette rencontre, « tout pessimisme comme tout optimisme excessif seraient prématurés » (télégramme de Rome nº 181, du 16 janvier).

modérées que le langage de sa presse ne permettrait de le supposer. Mais il compterait bien alors que leur présentation même et les conditions dans lesquelles ses demandes seraient formulées amèneraient naturellement la France à les rejeter et à prendre à nouveau une position intransigeante en face de l'Italie. C'est alors que, pouvant affecter de se considérer comme provoqué et poussé par nous-mêmes et « notre incompréhension absurde » aux solutions les plus extrêmes, il en viendrait à créer cet état de danger de guerre immédiat qui lui paraît constituer le seul moyen efficace pour contraindre la France à faire à l'Italie des sacrifices substantiels.

Il n'est pas douteux, en outre, que les dispositions personnelles du chef du gouvernement italien contre la France ne soient, à l'heure actuelle, fort mauvaises. Le Duce recherche non seulement l'occasion d'augmenter son prestige, comme il en a besoin à l'intérieur, mais aussi la possibilité d'humilier une nation qu'il exècre maintenant, en lui infligeant une reculade publique. L'attitude catégorique que nous avons prise depuis le début de la crise et les incidents du 30 novembre a été considérée par lui comme une faute facilitant ses desseins mais elle l'a, en même temps, violemment irrité. On croit savoir qu'après avoir quelque peu hésité à la suite des insinuations britanniques, le Duce s'est décidé à inciter le Reich à poser le problème colonial allemand au moment même où l'Italie formulera ses requêtes méditerranéennes. Le chef du gouvernement de Rome estimerait que finalement l'Italie a intérêt à associer étroitement le Reich à ses revendications et qu'elle en tirera plus comme appui que la France n'en obtiendra du côté anglais, même si la Grande-Bretagne, inquiète de voir s'étendre ainsi les possibilités de perturbation, se rapproche plus de nous qu'elle ne l'aurait fait autrement. On se prétend sûr ici de la faiblesse relative de l'Angleterre, de son immense désir de paix et l'on suppose que, quelles que soient ses dispositions plus ou moins hostiles, l'Empire britannique ne se résoudrait que très difficilement à accepter l'éventualité d'un conflit. On s'imagine que le Royaume-Uni ne nous ménagera pas, bien entendu, son appui diplomatique, mais qu'il n'en sera pas de même sur le terrain militaire. Nous n'obtiendrions même pas, croit-on, les promesses formelles qui nous seraient indispensables pour avoir le courage moral de faire face aux perspectives d'une attaque italo-allemande, sans avoir la certitude de l'intervention britannique. On paraît estimer que le Reich prendra, en février, des mesures de mobilisation parallèles à celles qu'adoptera l'Italie et que l'Allemagne tiendra ainsi en respect le cabinet de Londres, tandis que l'Italie pourra menacer le gouvernement français.

Faut-il voir, dans le rappel des 60.000 hommes, le signe précurseur d'une mobilisation au moins partielle? J'ai tendance à le croire et les explications données hier soir à lord Perth par le comte Ciano (mon télégramme nos 304-305) [1] ne me rassurent aucunement. Elles me paraissent pouvoir être diffi-

[1] Du 25 janvier, non reproduit. D'après ce télégramme, l'ambassadeur de Grande-Bretagne s'était la veille entendu dire que la convocation d'une partie de la classe 1901 sous les drapeaux « n'avait aucune signification politique », et que si « l'Italie avait réellement des pensées de guerre, elle ne commencerait pas par appeler des hommes de près de quarante ans ».

cilement prises au sérieux. J'ai de bonnes raisons de penser que le Duce s'apprête également à envoyer sous peu des effectifs considérables en Libye, de façon à accentuer sa pression militaire sur la Tunisie. Si l'on objectait au chef du gouvernement italien qu'il s'est engagé par les accords italo-britanniques à ramener progressivement les contingents de troupes stationnées en Tripolitaine et en Cyrénaïque à leurs chiffres normaux, le Duce ne manquerait pas naturellement de répondre que la France ayant augmenté ces derniers temps très sensiblement son armée de Tunisie, ce n'est pas à lui qu'incombe la responsabilité de cette modification de l'équilibre des forces en Méditerranée. D'autre part, il aura certainement soin, pour rassurer la Grande-Bretagne, d'indiquer que c'est en direction de la Tunisie et non de l'Égypte que les nouveaux contingents italiens seront répartis. Le voyage de M. Daladier en Tunisie et en Corse [1], qu'on a voulu interpréter ici comme une provocation alors qu'il n'était qu'une riposte légitime, ne restera, en effet, pas sans réplique. Il ne faudrait pas croire que le gouvernement italien, qui s'est contenté jusqu'à présent de répondre par une violente campagne de presse à la magnifique manifestation de solidarité française dont le voyage triomphal de M. le Président du Conseil a été l'occasion, en restera là.

L'avenir des relations franco-italiennes se présente donc sous de sombres auspices : complications possibles, du côté de l'Espagne, renforcement du dispositif militaire italien, concentrations en Libye, présentation des exigences italiennes... avec des perspectives d'incidents toujours à redouter, d'autant plus qu'ils peuvent être artificiellement provoqués, tel pourrait être le bilan des prochaines semaines.

En attendant, les dirigeants fascistes continuent à exciter systématiquement l'opinion publique contre nous et ce travail méthodique n'est pas sans commencer à produire son effet, en Piémont notamment où, en septembre dernier, l'on répugnait visiblement à l'idée d'une campagne contre la France. Les insultes dont l'armée et la marine italiennes ont été l'objet de la part de journalistes français irresponsables [2] sont présentées partout comme l'œuvre du gouvernement de la République, qui aurait délibérément décidé d'injurier l'armée royale. Et bien des gens mal informés finissent par le croire. Dans tous les faisceaux, on se livre à une ardente propagande antifrançaise et l'on explique que l'Italie ne trouve sur sa route qu'un seul obstacle à son expansion légitime et qu'il lui faut, à tout prix, surmonter : la France. Le secrétaire fédéral de Turin, par exemple, comme d'ailleurs la plupart de ses collègues, expose à qui veut l'entendre que la guerre avec nous est désormais fatale et qu'il faut s'y préparer dès maintenant. La question tunisienne, toujours populaire dans la Péninsule, le devient de plus en plus. On en arrive ainsi à répandre progressivement, dans tous les milieux, cette « psychose de guerre » que le gouvernement fasciste estime indispensable pour la réalisation de ses desseins.

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 283 (note).
[2] Voir ci-dessus le nº 360 (note).

435

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 135, 136 (1). *Varsovie, 27 janvier 1939, 18 h. 48.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence, je viens de faire une courte visite à M. von Ribbentrop qui était sur le point de reprendre le train pour Berlin (2).

Le ministre allemand s'est déclaré très sensible à ma démarche.

Ainsi qu'il avait été convenu, je lui ai indiqué qu'il m'avait été prescrit de lui donner ce témoignage de courtoisie au moment où il est l'hôte de nos amis polonais quelques semaines après sa visite officielle à Paris et la signature de la déclaration du 6 décembre à laquelle nous attachons l'importance marquée hier dans les déclarations de Votre Excellence (3), pour montrer dans quel esprit nous envisagions sa visite en Pologne ainsi que les relations de bon voisinage que le gouvernement allemand se déclare résolu à entretenir avec ses voisins à l'est comme à l'ouest.

Ma visite a été d'autant plus opportune qu'on venait de mettre sous les yeux du ministre un compte rendu incomplet et en partie inexact de votre discours. Ce compte rendu passait précisément sous silence le passage concernant la politique française vis-à-vis de l'Allemagne et l'accueil qui lui avait été fait par la Chambre. Il insistait avant tout sur ce qui concernait le maintien des engagements franco-soviétiques.

J'ai pu grâce à ce qui m'avait été dit la semaine dernière par Votre Excellence et au télégramme de l'agence Havas remettre les choses au point.

Je confierai à un courrier occasionnel qui quittera Varsovie ce soir des renseignements complémentaires sur mon entretien avec M. von Ribbentrop.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur la visite en Pologne du ministre allemand, voir ci-après les nos 444, 473.

(3) Au cours du débat de politique étrangère, qui s'était poursuivi lors de la seconde séance du 26 janvier de la Chambre, le Ministre s'était élevé contre le reproche fait « que tous nos malheurs viendraient de l'accord de Munich ». Parlant de la déclaration franco-allemande, il estimait qu'elle devait « constituer une première étape » et « ouvrir entre nous des perspectives d'une collaboration confiante dans l'avenir ». L'intervention du Ministre est reproduite dans : Chambre des députés. *Journal officiel. Débats parlementaires 1939*, p. 232 et suiv.

436

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 113 à 115 [1]. *Perpignan, 27 janvier 1939, 18 h. 48.*

(*Reçu* : 20 h.)

D'après les renseignements recueillis par le colonel Morel, la situation militaire serait la suivante.

1° Ressources arrière :

A. Une partie du matériel a été replié sur le nord, celui qui est arrivé récemment a pu être arrêté avant distribution.

B. Après la prise de Barcelone [2], on peut estimer à 150.000 hommes environ ce qui peut être mis sur pied après regroupement. Ces effectifs devraient permettre de garnir le front au moins tant que les Pyrénées seront neigeuses.

C. Dans le désordre actuel de l'État-major et des services, une quinzaine de jours seront nécessaires pour regagner l'équilibre.

2° Armée :

A. L'armée du Nord se replie en ordre dans la zone des Pyrénées.

B. L'armée de l'Ebre, épuisée, a des unités squelettiques; cependant ses cadres épurés d'éléments douteux pourraient absorber, si le temps leur en est donné, une conscription réduite. Les troupes arrivant de Valence constituent également des éléments choisis.

3° Plan envisagé.

L'État-major a l'intention de tenir le massif du mont Seny comme charnière, de couvrir au nord la voie ferrée Vich-Puigcerda en abandonnant s'il le faut le Seo d'Urgel et de relier le mont Seny à la côte en un point quelconque des sierras côtières.

Le rétablissement de la situation militaire ainsi envisagé est-il possible?

Il dépend tout d'abord des conditions dans lesquelles l'armée nationaliste poursuivra sa marche.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le 26 janvier, les troupes nationalistes pénétraient dans la capitale de la Catalogne.

Si celle-ci continue vers le Nord sans désemparer, les plans de la résistance républicaine seront naturellement compromis. Devant l'exemple de replis précédents qui se sont effectués à une allure rapide, il est possible que, cette fois encore, la retraite des républicains favorise l'avance nationaliste.

La situation politique est également un facteur important. M. Negrin aura-t-il les possibilités de faire exécuter sa volonté? Il a certainement le moyen de faire plier bien des résistances. Mais on signalait déjà hier que son gouvernement se trouverait en présence de quelques dissensions politiques, ce qu'il est naturellement impossible de vérifier. D'autre part, la prise de Barcelone n'aura-t-elle pas dans les autres zones espagnoles tenues par le gouvernement républicain de fâcheuses répercussions pour celui-ci? Les prochains jours fourniront sans doute des indications plus précises sur ces points. En tout cas, mon impression personnelle est qu'il faudrait, du côté républicain, un redressement miraculeux pour justifier ses espoirs que l'on entend formuler en haut lieu [1].

[1] Par télégramme nos 109-112 de Perpignan, du même jour. M. Jules Henry soulignait la confiance affichée par M. Negrin, dont le gouvernement était replié à Figueras, dans le succès final de sa cause. L'ambassadeur concluait : « En écoutant M. Negrin et en me remémorant les constatations que j'avais faites à l'arrière du front sur la faiblesse de l'organisation de la défense aux abords de Barcelone, je ne pouvais retenir mes doutes dans sa confiance ».

437

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ANKARA, BEYROUTH, CABOUL, TUNIS, TANGER, RABAT, WASHINGTON, LONDRES, ROME, ROME SAINT-SIÈGE, LE CAIRE, ATHÈNES, JÉRUSALEM (VIA BEYROUTH), BAGDAD, ADDIS-ABÉBA, TÉHÉRAN, BUCAREST, SOFIA, BELGRADE, BERLIN, MOSCOU, DJEDDAH.

T. nos 7 à 9; 61; 14; 50; 159; 129; 61; 10; 39; 13; 34; 25; 26 à 28; 27 à 29; 14; 13; 32; 93; 17; 22 à 24. Réservé. *Paris, 27 janvier 1939, 24 h.* (1).

Pour Beyrouth : J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour Ankara : Je me réfère à vos télégrammes nos 53-54, 55-59, 60-67, 72-75, 81-84 et 89-91 (2), ainsi qu'au télégramme nos 77-80 de M. Puaux. (3).

Je partage votre manière de voir tant sur la méthode que sur le fond.

Nous devons évidemment nous employer à déjouer les manœuvres à la faveur desquelles Ankara chercherait à disperser et à déplacer à son gré la négociation. En consentant à étudier la proposition de la Turquie au sujet du réaménagement pratique du statut monétaire, je n'avais, au surplus, d'autre souci que d'alléger une tractation sur les difficultés de laquelle je ne me méprends nullement. Je saisirai donc la première occasion de marquer à l'ambassadeur qu'il est préférable de ne dissocier aucun des problèmes résiduels en suspens.

Quant à l'éventualité d'un remaniement territorial, je vous approuve d'avoir souligné que nous ne saurions, en aucune manière, l'examiner. La

(1) Par courrier, en clair.

(2) De ces documents, seul le télégramme nos 60-67, du 21 janvier, a été ci-dessus reproduit sous le no 405. Sur les télégrammes nos 55-59, du 20 janvier, et 81-84, du 23 janvier, voir *ibid.*, notes. Le télégramme nos 53-54, du 20 janvier, évoquant l'entretien Saraçoglu-Massigli du même jour, recommandait « qu'aucune réponse ne soit donnée actuellement à l'ambassadeur de Turquie, et que l'ensemble de la négociation sur le Sandjak soit traitée en un même lieu, Paris ou Ankara ». Par télégramme nos 72-75, du 23 janvier, M. Massigli demandait le point de vue du Département sur la question douanière, le gouvernement turc pouvant se prévaloir de certaines mesures prises par la Syrie à l'égard du Hatay en ce domaine. Enfin, par télégramme nos 89-91, du 24 janvier, l'ambassadeur, se référant à sa conversation du 23 janvier avec le ministre turc des Affaires étrangères, indiquait que M. Saraçoglu avait affirmé ne vouloir procéder à l'annexion du Hatay que d'accord avec la France « et sans entrer pour cela dans le camp des états totalitaires ».

(3) Le télégramme de Beyrouth nos 76-80 (adressé à Ankara également sous les nos 23-27), du 25 janvier, rejetait la responsabilité de la récente rupture douanière avec la Turquie non sur la Syrie, mais sur les autorités du Hatay, l'institution d'une ligne douanière syrienne autour du Sandjak n'étant qu'une mesure de défense nécessaire à la sauvegarde des intérêts de Damas. Le Haut-Commissaire estimait dans l'intérêt de la Syrie et du Liban de maintenir cette rupture : étant donné l'emprise turque sur le Sandjak, la stricte application du statut aboutirait à donner à Ankara un droit de regard en matière de gestion douanière syrienne.

notion de mandat ne serait pas incompatible, à la rigueur, avec une rectification de frontière. A plusieurs reprises dans le passé, nous nous sommes estimé fondés, à cet égard, à nous prêter à des transactions d'ampleur modeste, mais elles s'autorisaient, à nos yeux, de leur concordance avec les intérêts permanents soit du Liban, soit de la Syrie. Aujourd'hui, nous transgresserions indéniablement les limites de nos pouvoirs, si nous acquiescions à un démembrement auquel il serait inconcevable d'attendre l'assentiment de Damas. Rien ne serait plus propre, du reste, à fournir aux tiers le prétexte qu'ils guettent pour dénoncer la rupture de l'équilibre méditerranéen et en tirer des conséquences qui ne seraient pas moins désastreuses pour la Turquie que pour la France. Il n'est pas de compensation qui soit de nature à nous faire paraître tolérable pareille renonciation.

Telles sont les raisons capitales pour lesquelles nous devons nous en tenir à la position définie par mes instructions du 31 décembre dernier [1]. Dans un souci d'extrême conciliation, nous avons consenti à schématiser, au point de ne plus leur laisser qu'une portée symbolique, les sauvegardes essentielles du mandat. En allant plus loin dans cette voie, nous trahirions non seulement nos engagements internationaux, mais encore notre mission tutélaire.

Pour Ankara : Communiqué à Beyrouth.

438

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 16 à 19. Réservé. *La Haye, 27 janvier 1939.*

J'adresse au Département sous les numéros 18-19 le texte d'un télégramme adressé par le ministre des Pays-Bas à Washington à son gouvernement, sous la date du 26.

Ce document m'a été communiqué ainsi qu'au président du Conseil et au ministre de la Guerre; les ministres d'Angleterre et de Belgique en ont également reçu communication. En me le remettant, le ministre des Affaires étrangères m'a exprimé le désir que toutes mesures soient prises pour en empêcher la divulgation. Il escompte l'appui de l'Angleterre pour résister à la pression dont son gouvernement pourrait être l'objet de la part de l'Allemagne, et espère que l'entente franco-anglaise jouerait dans cette hypothèse.

M. Roosevelt n'indiquant pas les sources de ces informations, il se peut qu'elles aient toutes la même origine, à savoir la communication britannique, objet de mon télégramme no 131 [2].

[1] Ci-dessus reproduites sous le no 257.
[2] Le télégramme no 131 du ministre de France à La Haye, en date du 22 décembre 1938, est ci-dessus reproduit sous le no 200.

Le ministre des Affaires étrangères m'a enfin exprimé le désir de recevoir communication des précisions que le gouvernement français pourrait recevoir à ce sujet.

« Le Président, m'ayant fait inviter à venir lui rendre visite aujourd'hui, m'a dit qu'il avait de sérieuses raisons de s'inquiéter en ce qui concerne le sort des Pays-Bas. M. Roosevelt précisa qu'il avait reçu de trois sources différentes, toutes dignes de foi, des renseignements selon lesquels l'Allemagne et l'Italie auraient signé une alliance offensive et défensive, à laquelle ces puissances seraient d'accord pour faire adhérer le Japon. L'Allemagne serait décidée à se tourner vers l'Ouest. Dans un ou plusieurs projets, dont aucun ne viserait la Belgique, il est question d'un conflit avec les Pays-Bas, que voudrait provoquer l'Allemagne au cours des mois prochains, probablement à l'époque environ à laquelle l'Italie adresserait à la France des revendications territoriales sous une forme officielle.

« A la question que je me permettais de poser au Président, de savoir si, dans le cas où cette hypothèse se réaliserait, les Pays-Bas se trouveraient seuls, M. Roosevelt répondit que cela dépendrait de la Grande-Bretagne. Dans l'absence d'une convention néerlando-britannique, le Président prévoit que la Grande-Bretagne ne pourrait intervenir qu'après un refus de la part de l'Allemagne de régler l'incident provoqué par des moyens pacifiques; sur ces négociations, les États-Unis pourraient peut-être exercer de l'influence. Le Président déclara voir pour les Pays-Bas un avenir de quasi-dépendance, Rotterdam et Amsterdam constituant des ports francs allemands, et le pays tout entier étant incorporé dans l'économie allemande.

« Le président de la commission des Affaires étrangères du Sénat me disait aujourd'hui qu'en ce moment, l'opinion publique aux États-Unis se rallierait à la désignation formelle d'un agresseur, mais qu'elle n'admettrait pas de mesures dépassant l'octroi de secours financiers et économiques à un pays attaqué » (1).

439

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 22. (2) *La Haye, 27 janvier 1939* (3).

(*Reçu :* le 28, 17 h. 35.)

Le ministre d'Allemagne à La Haye multiplie les protestations les plus rassurantes de la part de son gouvernement et ne cesse de protester en son nom contre les projets qui lui sont prêtés (4).

(1) Ce télégramme a été retransmis par le Département à l'ambassade de France à Washington, où il a été reçu le 30, sous les nos 165 à 168. C'est le texte même de cette retransmission qui est ici reproduit.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par poste, en clair.
(4) Sur ces projets, voir ci-dessus les nos 200, 363 (et note), 438.

L'espoir relatif que peuvent faire naître ces assurances est renforcé par les communications du ministre hollandais à Berlin. Celui-ci aurait, en dehors de déclarations officielles allemandes, transmis une opinion optimiste de M. Coulondre sur la politique hitlérienne actuelle. De plus, l'ambassade d'Italie lui aurait affirmé que son gouvernement ne recherchait au fond aucun agrandissement en Europe et en Afrique aux dépens de la France et que les quelques avantages économiques et juridiques désirés par lui pourraient lui être facilement accordés, lorsque l'exaltation actuelle aurait pris fin.

440

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 36 (1). *Rome, 27 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* le 29, 12 h. 35.)

Le roi Alphonse XIII, qui habite Rome depuis plusieurs années et que je rencontre donc de temps à autre dans le monde, m'a pris à part, le soir de la chute de Barcelone (3), et m'a parlé dans les termes suivants :

« La chute de Barcelone, m'a-t-il dit, peut sans doute faciliter les choses entre l'Espagne nationale et le gouvernement français ». Je lui ai répondu qu'elle le pourrait peut-être, mais pas si l'Italie en prenait occasion pour aggraver la tension entre elle et nous. « Ah oui, a-t-il repris, espérons que ce ne sera pas le cas. Mais ce que je peux vous dire est ceci : ce n'est pas connaître les Espagnols que de s'imaginer qu'un gouvernement espagnol dirigé par qui que ce fût laissera jamais des étrangers s'incruster en Espagne, y garder des gages, y occuper des positions, y jouir de privilèges. A cela ne se prêteront jamais les Espagnols, ni au profit des Allemands, ni à celui des Italiens. Cette crainte-là, vos compatriotes la banniraient, s'ils connaissaient mieux leurs voisins d'au-delà des Pyrénées ». Alphonse XIII a parlé ensuite de ce que fera le général Franco après sa victoire définitive : « Je connais bien Franco, m'a-t-il dit, il a eu tous ses avancements au choix et, à ce titre, devait chaque fois se présenter à moi quand il passait d'un grade au grade supérieur. Je l'ai donc reçu assez souvent. C'est un monarchiste. Son intention est certainement de rétablir la monarchie et mon impression est qu'il le fera après sa victoire, non pas dans le délai de plusieurs années, mais dans un délai plus court que cela ». L'ancien souverain n'a pas précisé si, dans sa pensée, c'était à son profit personnel ou à celui de son fils l'Infant don Juan, que s'opérerait la restauration sur laquelle il comptait.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Soit le 26 janvier.

441

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 12 [1]. *Berne, 27 janvier 1939* [2].

Toute la presse suisse de ce matin donne la plus large place au discours prononcé hier par Votre Excellence devant la Chambre des députés [3], ainsi qu'à la déclaration faite par M. le Président du Conseil avant la clôture des débats [4]. Elle met en relief sous de larges titres l'importance du succès qu'a obtenu le gouvernement qui, note la *Gazette de Lausanne*, « a dépassé les prévisions les plus optimistes ». Elle souligne également l'élan d'unanimité dans lequel les députés ont voté la partie de l'ordre du jour concernant la défense de l'intégrité de l'Empire français et de la sécurité de ses routes impériales.

Le correspondant de Paris de la *Tribune de Lausanne* note à ce propos: « Cette conclusion du débat répond au sentiment de tous les Français et nul ne peut se méprendre sur la vigueur des acclamations qui saluèrent le président du Conseil quand il intervint, en fin de séance, pour prononcer avec force et avec une émotion à peine contenue, les paroles nécessaires.

« Le Parlement a trop rarement l'occasion d'offrir un spectacle réconfortant pour qu'on omette de mentionner le moment où il parvint à une authentique grandeur ».

En raison de l'heure tardive à laquelle est intervenu le vote de confiance, les journaux ne publient encore que peu de commentaires sur la séance d'hier. Il y a lieu de relever toutefois l'éditorial de la *Tribune de Lausanne* qui, après avoir fait allusion aux manifestations auxquelles a donné lieu à Rome la prise de Barcelone, écrit : « Les cris « A Paris » qui ont été poussés sur la place

[1] Extrait du « Fonds 1940 ».
[2] Par courrier, en clair.
[3] Le texte du discours précité est reproduit dans : Chambre des députés. *Journal officiel. Débats parlementaires 1939*, p. 232 et suiv. Le Ministre s'était défendu contre la tendance à voir dans les accords de Munich la source de « tous nos malheurs » et avait justifié la déclaration franco-allemande (voir ci-dessus le nº 436, note). Il avait célébré l'intimité de l'entente franco-anglaise, retracé l'état des rapports franco-italiens durant les derniers mois, en ajoutant : « La France ne tolérera pas qu'on touche à l'empire édifié par le sang et le labeur français ». Il avait également rappelé que les engagements avec l'U.R.S.S. et la Pologne « subsist(ai)ent toujours » et devaient « être appliqués dans l'esprit où ils furent conçus ». Il avait aussi évoqué le resserrement des liens avec Washington, l'œuvre humanitaire de la France (à l'égard des Juifs allemands) et la fidélité de Paris à la non-intervention en Espagne.
[4] Dans cette déclaration (*Débats parlementaires*, p. 247 et suiv.), le président du Conseil appelait à l'union autour du gouvernement et protestait du pacifisme, mais aussi de la vigilance de la France. Dédaignant insultes et menaces, il proclamait « sa sympathie pour le peuple italien », mais refusait toute atteinte à l'intégrité territoriale de la France et de son empire colonial : « Ni un arpent de terre ni un seul de nos droits ».

de Venise, ne modifieront en rien la politique que M. Bonnet a définie avec beaucoup de force et de modération à la tribune de la Chambre. La France, déclara-t-il, en substance, veut la paix. Elle désire entretenir des relations amicales envers tous ses voisins et notamment avec l'Allemagne et l'Italie. Mais cette paix, elle ne la conçoit que dans l'honneur. Comme tout état qui a le sentiment de sa dignité, elle défendra son patrimoine national, qu'elle considère comme intangible et ne permettra pas qu'une atteinte soit portée à la liberté des communications avec ses possessions de l'Afrique du Nord.

« Traduit en faits concrets, ce langage mesuré et digne signifie que la France ne cèdera pas aux revendications territoriales de l'Italie et qu'elle n'admettra pas que celle-ci s'installe sur un point quelconque du territoire espagnol. Mais comment pourrait-on obliger M. Mussolini à rappeler ses troupes si — ce qui pour l'heure n'est qu'une hypothèse — il ne le faisait pas volontairement comme il l'a promis à M. Chamberlain ? On se le demande. C'est pourquoi M. Bonnet a été bien inspiré en acceptant la suggestion qui a été faite de réunir une conférence internationale dans laquelle l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la France discuteraient les modalités de l'évacuation des troupes étrangères qui sont encore actuellement en Espagne [1]. Si, comme l'annonce le correspondant romain du *Daily Mail*, M. Mussolini acceptait de reconnaître l'entière indépendance du nouveau gouvernement espagnol avec la seule réserve que les quatre puissances s'engageraient à empêcher le rétablissement d'un gouvernement communiste dans la péninsule ibérique, cette conférence pourrait faire du bon travail.

« Mais le Duce sera-t-il vraiment aussi modéré? La violence de ses propos permet malheureusement d'en douter, quoi qu'il en soit; le moindre risque est d'engager la conversation pour l'obliger à préciser son attitude. Mais en vue de cette conversation scabreuse, la France doit s'assurer le maximum d'appuis possible. C'est pourquoi il est indispensable qu'elle ait désormais un ministre accrédité auprès du gouvernement de Burgos. Il semble bien que M. Georges Bonnet l'ait compris. Et que ce soit dans ce sens qu'il faille interpréter le passage de son discours qui faisait allusion à la « défense des intérêts français en Espagne ».

« Le redressement diplomatique de la France suit de pair son redressement politique, économique et financier. »

[1] Au cours du débat précité (*Débats parlementaires 1939*, p. 236).

442

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 314. *Rome, 27 janvier 1939* (1).

L'appel sous les drapeaux d'une fraction de la classe 1901, et de spécialiste appartenant à des classes plus jeunes (2), la probabilité de l'appel prochain d'autres réservistes, l'aggravation constante du langage injurieux et menaçant de la presse fasciste à l'égard de la France sont des manifestations sans doute choquantes et inquiétantes; mais nous ne saurions nous en étonner; elles étaient à prévoir; elles étaient prévues. Depuis le geste initial de la Chambre italienne, le 30 novembre dernier, l'action de M. Mussolini se déroule selon un plan certainement arrêté d'avance et une gradation raffinée, qui doit, à un moment donné, nous soumettre à un maximum de pression, rendant tout proche le danger de guerre.

Le Duce, quand il aura réuni tous les éléments de la mise en scène qu'il juge nécessaire, nous fera-t-il connaître ses revendications? En a-t-il déjà choisi le prétexte? Leur prêtera-t-il la forme d'un ultimatum, à la suite d'un incident qu'il aura provoqué à point nommé ? Ces revendications elles-mêmes seront-elles d'une ampleur outrageante et inadmissible? Ou, au contraire, relativement modérées et discutables? Aucun indice assez sûr ne nous permet de le deviner. Les milieux politiques romains que l'on peut avoir l'occasion de consulter à ce sujet demeurent évasifs et contradictoires, et tandis que les uns déclarent que tout s'arrangera, et [que] le pire sera évité, les autres ne cachent pas leurs appréhensions et regardent l'avenir immédiat comme très sombre.

Je me trouve ainsi placé en face d'une situation qui ressemble presque trait pour trait à celle que j'ai connue, en août et septembre 1938, en Allemagne et qui m'amène à rédiger des télégrammes analogues. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. M. Mussolini ne se borne pas à copier les casquettes, les uniformes, le pas de parade, la persécution antijuive, du IIIe Reich; il imite très exactement les procédés que M. Hitler a appliqués au traitement de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne l'évolution des événements en Espagne, ses calculs ont été vérifiés. Il comptait sur la prise prochaine de Barcelone; il ne s'est pas trompé. Il attendait, à brève échéance, l'écroulement de la Catalogne et l'occupation par les nationalistes de la frontière des Pyrénées; et il est possible que les faits lui donnent bientôt raison. Mais il attendait aussi que la France se laissât entraîner par l'émotion, qu'elle renversât son gouvernement, ou l'obligeât à secourir les républicains aux abois par une intervention flagrante; il espérait que nous nous mettrions dans notre tort; il l'espère encore; il

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cet appel de classes, voir ci-dessus le nº 426 (et note).

guettait nos fautes; il les guette encore. Nous l'avons, jusqu'à présent, déçu. Il est à souhaiter que nous le décevions encore et lui refusions l'occasion dont il a besoin.

Les militants fascistes, son propre entourage, sont, à l'heure actuelle, en proie à une excitation que la chute de Barcelone [1] a portée au comble. A les en croire, la France, isolée et terrorisée, devra en passer par toutes leurs exigences. Le Duce, lui-même, ne serait pas très éloigné de cet état d'esprit. Il dirige, en tout cas, et il inspire la campagne antifrançaise, qui prend de plus en plus d'ampleur; nous avons les meilleures raisons de penser que les articles les plus ignominieux du *Tevere* [2] ont été écrits par sa plume ou sous sa dictée.

Mais son excitation même nous commande le sang-froid. Car il s'en faut encore de beaucoup que ses prévisions ne soient réalisées.

Il n'est pas certain que le général Franco, après la victoire, l'écoute docilement. La fureur avec laquelle la presse italienne nous accuse de chercher à capter les bonnes grâces du vainqueur montre les craintes qu'elle nourrit.

Il n'est pas certain que l'Angleterre adopte cette attitude de résignation et d'indifférence que les dirigeants fascistes lui attribuent.

Il n'est pas certain, non plus, qu'Adolf Hitler s'engage à fournir, dans toutes les hypothèses, un concours illimité. L'appui allemand est, dans la construction de M. Mussolini, une pièce maîtresse. Et certes, le Chancelier ne manquera pas de donner à son partenaire de l'Axe un soutien démonstratif, dans le domaine politique et diplomatique, moral et verbal. Le discours du 30 janvier au Reichsatg en apportera le témoignage. Adolf Hitler proclamera le caractère définitif et inébranlable de l'amitié germano-italienne. Il associera bruyamment ses propres revendications coloniales aux « aspirations naturelles » du fascisme. Mais ira-t-il, dans les actes, jusqu'au bout? Mettra-t-il toutes ses forces militaires à la disposition du Duce? Il est vraisemblable que, s'il s'y résoud, ce ne sera pas, du moins, avant d'avoir essayé de calmer les ardeurs et de réfréner les ambitions d'un allié qui le pousse à une guerre occidentale, alors que ses propres appétits sont tournés vers l'Europe sud-orientale.

Enfin, il n'est pas certain que le peuple italien lui-même se jette avec l'enthousiasme indispensable sur les voies où l'on veut l'entraîner.

Quelque assurance qu'affecte M. Mussolini, la partie n'est pas jouée et tous les atouts ne sont pas dans ses mains. A la foule massée devant son palais pour célébrer la prise de la capitale catalane, le Duce a jetté ce cri, et l'on peut dire ce défi, à notre adresse : « Nous avons passé et, je vous l'affirme, nous passerons! » [3]

On verra bien.

[1] Intervenue le 26 janvier.

[2] Sur ces articles, voir ci-dessus le n° 434 (notes).

[3] Au cours d'une manifestation organisée à Rome, place de Venise, le Duce avait, le 26 janvier, en évoquant la chute de Barcelone, déclaré : « Les magnifiques troupes de Franco et nos intrépides légionnaires n'ont pas seulement battu le gouvernement de Negrin. Beaucoup d'autres parmi nos ennemis mordent en ce moment la poussière. Le mot d'ordre des rouges était : « No pasaran ». Nous sommes passés et je vous le dis : « Nous passerons ».

443

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 34 à 37 (1). *Moscou, 27 janvier 1939.*

Je me réfère à mes télégrammes nos 27 et suivants (2).

J'ai questionné le commissaire adjoint aux Affaires étrangères sur la portée de la mission de M. Schnurre. Je lui ai notamment demandé s'il s'agissait simplement de régler le passé, par exemple en déterminant les modalités d'utilisation des quelque 25 millions de marks auxquels s'élève le reliquat du crédit accordé par l'Allemagne en 1935 ou d'aménager l'avenir sur de nouvelles bases plus larges.

M. Potemkine m'a tout d'abord répondu que la mission de M. Schnurre avait son origine dans une initiative allemande, d'ailleurs bien accueillie ici, et que pour le moment les autorités soviétiques devaient se borner à attendre les propositions de l'émissaire de la Wilhelmstrasse : le commerce germano-soviétique avait considérablement fléchi au cours de ces dernières années; l'Allemagne avait besoin d'abondantes matières premières et il était normal dans ces conditions qu'elle cherchât à ranimer les échanges entre les deux pays. A la suite d'une question plus précise, il a reconnu que l'octroi de nouveaux crédits « n'était pas exclu ». — « Vous aviez refusé l'an dernier une telle offre. L'accepteriez-vous cette année? » — « Pourquoi pas, surtout si nous pouvions par ce moyen nous procurer du matériel de défense nationale ».

Il semble donc bien que, dans l'ordre des arrière-pensées et particulièrement du côté allemand, la mission de M. Schnurre déborde le domaine purement économique et que son objectif terminal soit bien celui que j'avais indiqué dans mes télégrammes précités. Il paraît s'agir pour le Reich d'assurer diplomatiquement ses arrières à l'Est tout en se ménageant la possibilité d'un ravitaillement supplémentaire en matières premières, de façon à pouvoir concentrer en toute liberté et avec des moyens accrus ses efforts dans une autre direction.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le télégramme de Moscou nos 27 à 29, du 26 janvier annonçait la venue prochaine dans la capitale de l'U.R.S.S. de M. Schnurre, spécialiste des questions économiques à la Wilhelmstrasse, qui devait prendre contact avec les autorités soviétiques. Le chargé d'affaires soulignait que « tant du côté allemand que du côté soviétique, on (était) avare de précisions sur l'objet de la mission... et sur les conditions dans lesquelles elle (avait) été décidée ». M. Payart avançait pour sa part : « On peut se demander si la mission de M. Schnurre ne s'insère pas dans un programme dont l'exécution aurait, soit pour but, soit pour condition préalable, la consolidation provisoire du *statu quo* oriental et la neutralisation temporaire du front est de l'Allemagne ».

444

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 142, 143. *Varsovie, 28 janvier 1939, 0 h. 31, 0 h. 32.*

(*Reçu :* 2 h. 30).

Suite à mon télégramme no 141 (1).

Ainsi, comme il avait été annoncé, la visite de M. von Ribbentrop s'est terminée sans événement sensationnel.

Aucun accord nouveau n'a été signé, que l'on sache. La durée du pacte de 1934 n'a pas été prolongée.

Officiellement, du côté allemand comme du côté polonais, on se dit satisfait. Il est facile de démêler pourtant que cette double satisfaction n'est pas sans mélange.

M. von Ribbentrop a été vexé par la publication, au moment de son arrivée, des déclarations faites par M. Beck à une journaliste américaine et rappelant les principes qui sont à la base de sa politique (mon télégramme nos 116 à 118) (2). D'autre part, dans les milieux allemands de Varsovie, on constate, non sans amertume, que le ministre des Affaires étrangères du Reich n'a rien obtenu du gouvernement polonais en ce qui concerne les questions ayant trait au communisme (pacte antikomintern) et à la situation géographique de la Pologne.

Les Polonais ont été blessés par un propos qu'aurait tenu M. von Ribbentrop au cours de la réception qui lui a été offerte par la colonie allemande : « Les difficultés entre nous et le pays dont nous sommes les hôtes, aurait-il dit, peuvent et doivent nécessairement recevoir un règlement séculaire », ce qui a paru par trop faire contraste avec la notion du pacte de non-agression valable pour cinq ans encore.

L'opinion publique se montre inquiète. Elle redoute que peu à peu, en usant tantôt de moyens de pression et tantôt de procédés aimables, l'Allemagne ne réussisse à entraîner la Pologne, malgré elle, dans son sillage, et maintenant qu'ont été échangées les politesses et les sourires, Allemands et Polonais se retrouvent une fois de plus mutuellement méfiants et hostiles.

(1) Du même jour, non reproduit. Ce télégramme rendait compte du communiqué remis à la presse à l'issue de la visite de M. von Ribbentrop. Le communiqué soulignait « l'atmosphère d'entente amicale » des conversations, évoquait le « développement progressif des rapports polono-allemands » tels qu'ils résultaient du pacte de 1934. Il n'indiquait pas que les deux ministres « se (fussent) mis d'accord sur autre chose que sur la nécessité de maintenir ces bons rapports et de régler les « problèmes futurs » intéressant la Pologne et l'Allemagne, en tenant compte des « intérêts mutuels » des deux nations ».

(2) Le télégramme de Varsovie nos 116-117 (et non 118), du 25 janvier, relatait l'interview du ministre polonais, qui rappelait les principes généraux de sa politique : bonnes relations avec les voisins de la Pologne, fidélité de cette dernière à ses alliances, opposition à toutes décisions prises sans sa participation sur des questions l'intéressant. M. Beck justifiait également l'intérêt qu'il portait au problème colonial : « Partant de ces principes, la Pologne recherche une collaboration avec les états qui possèdent des colonies ».

445

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 235 à 243 (1). Réservé. *Londres, 28 janvier 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 45, 19 h. 20, 19 h. 30, 19 h 40, 19 h. 50, 20 h., 20 h. 10.)

Lord Halifax m'a donné connaissance ce matin de la substance d'un télégramme qu'il adresse à sir Eric Phipps (3). Dans cette communication, le secrétaire d'État résume les différentes informations parvenues à Londres ces temps derniers au sujet des intentions de l'Allemagne. Il en tire cette conclusion que le Reich ne paraît plus maintenant disposer ses batteries contre l'Ukraine, mais qu'il songe à une action sur sa frontière occidentale. Lord Halifax a passé en revue diverses éventualités, celle où l'Allemagne appuierait les revendications de l'Italie, celle où elle poserait elle-même ses exigences en matière coloniale, et même celle où elle se livrerait à une attaque aérienne brusquée contre Londres, mais il s'arrête à une autre hypothèse, celle d'une action contre les Pays-Bas, basée sur divers prétextes, mais tendant en réalité à occuper la côte hollandaise d'où le Reich pourrait exercer une pression décisive sur le Royaume-Uni (4).

Les colonies néerlandaises seraient partagées entre l'Allemagne et ses alliés, le Japon devant en prendre une assez large part. Le secrétaire d'État ne m'a pas cité de faits positifs de nature à justifier ces prévisions. Dans l'esprit du gouvernement anglais, celles-ci semblent plutôt basées sur un ensemble de probabilités et sur des déductions que lui inspirent les récents événements.

En tout état de cause, le Cabinet, après mûre réflexion, en est venu à penser que si le Reich suivait effectivement ce plan et envahissait les Pays-Bas, la Grande-Bretagne menacée dans ses intérêts essentiels serait obligée de prendre les armes. Il lui serait bien entendu impossible de s'opposer à l'occupation du territoire néerlandais; celui-ci ne serait libéré qu'à la fin de la guerre. L'ambassadeur d'Angleterre est chargé de vous demander quelle serait en pareil cas l'attitude de la France.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Le texte de ce télégramme est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, vol. IV, no 40, p. 37 et suiv. Le contenu en est repris dans l'aide-mémoire que devait remettre l'ambassade de Grande-Bretagne au Département le lendemain (aide-mémoire ci-après reproduit sous le no 454 annexe).
(4) Sur cette hypothèse d'une occupation des Pays-Bas par les troupes allemandes, voir ci-dessus les nos 200, 363 (et note), 439.

J'ai observé que l'hypothèse dont il s'agit pouvait se justifier par la situation financière de l'Allemagne qui, après l'onéreuse absorption de l'Autriche, est obligée de se procurer des ressources coûte que coûte, comme le montrait déjà la saisie des biens de la population juive. Toutefois, j'ai indiqué que nos renseignements, dont Votre Excellence sera plus qualifiée pour dégager une conclusion, ne concordaient pas entièrement avec ceux du gouvernement anglais. A en juger par les informations politiques et militaires reçues à Paris, et dont cette ambassade a eu connaissance, les préparatifs de l'Allemagne seraient toujours principalement dirigés vers l'Est, mais, au lieu de viser l'Ukraine, ils pourraient bien avoir pour objectif la Roumanie, dont les réserves de blé et de pétrole constituent une tentation analogue (1).

D'autre part, j'ai rappelé à lord Halifax qu'il y a quelques jours à peine il paraissait se préoccuper surtout de la Suisse, terrain de jonction éventuel entre les forces allemandes et italiennes.

Interrogé sur les Pays-Bas, il serait naturel que le gouvernement français cherchât de son côté à savoir que ce ferait la Grande-Bretagne au cas où l'Allemagne envahirait le territoire helvétique. Le secrétaire d'État m'a déclaré qu'il ne pouvait me répondre au nom du Cabinet, qui n'avait pas délibéré sur ce point. Mais, parlant de sa propre autorité, il croyait pouvoir affirmer qu'également la Grande-Bretagne serait obligée de prendre les armes. « Comme pour la Hollande, m'a-t-il dit, nous considérerions l'invasion de la Suisse comme un cas de provocation délibérée obligeant les puissances occidentales à répondre par la force ».

Le secrétaire d'État a ajouté que si le gouvernement de la République répondait affirmativement à la question posée par sir Eric Phipps, des dispositions seraient prises aussitôt pour engager des pourparlers plus affirmatifs entre les états-majors anglais et français en vue d'une collaboration étroite des forces navales, aériennes et terrestres.

J'ai fait alors remarquer, me référant en particulier à la conférence franco-britannique du 24 novembre dernier (2), que ces pourparlers avaient déjà fait l'objet d'une décision expresse des deux gouvernements et qu'il n'y avait aucune raison de ne pas les engager immédiatement.

Par ailleurs, parlant à titre personnel, j'ai attiré l'attention de lord Halifax sur la déception que ne manqueront pas de causer, dans les milieux politiques et militaires français, les dernières mesures, publiées à Londres, de l'application de l'enregistrement volontaire (3). Il en résulte en effet que tous les efforts restent tournés vers l'organisation de la défense aérienne, mais qu'aucune disposition véritablement efficace ne semble avoir été prise pour le recrutement de l'armée de terre.

Le secrétaire d'État m'a assuré une fois de plus que cette question était (4) de celles qui préoccupaient particulièrement le Cabinet; ainsi que l'avait dit M. Chamberlain à Paris, ce n'est que par suite d'une véritable impossibilité

(1) Sur les renseignements reçus à Paris, voir ci-dessus les nos 334, 385.
(2) Dont le compte-rendu est reproduit au tome XII de la présente série sous le no 390.
(3) Sur ces mesures, voir ci-dessus les nos 250, 424.
(4) Lacune de déchiffrement.

matérielle qu'il a fallu renoncer provisoirement à la fabrication du matériel nécessaire aux forces terrestres. Aussitôt qu'auront été effectués des progrès suffisants dans la protection antiaérienne, l'Angleterre consacrera une large partie de sa puissance industrielle à l'équipement de nouvelles divisions.

Je n'ai pas caché à mon interlocuteur combien ces lenteurs pouvaient être funestes. Dans le cas de l'armée britannique, pour [1] il ne s'agit pas seulement de fabriquer, mais de créer et de mettre au point un matériel nouveau. Ce travail de mise au point peut entraîner des retards considérables : il nous paraît incompréhensible qu'il ne soit pas déjà terminé, alors surtout que nous avons toujours proposé notre assistance technique pour remédier aux lacunes et aux retards de la fabrication.

Lord Halifax m'a dit qu'il comprenait toute l'importance de ce dernier point, et qu'il en ferait part au Premier ministre.

446

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 136 à 141. *Washington, 28 janvier 1939, 12 h.*

(*Reçu :* le 29, 19 h. 10, 19 h. 15, 19 h.)

M. Sumner Welles a prononcé hier soir un discours devant l'association des avocats de New York au cours duquel il a déclaré vouloir définir certains aspects de la politique extérieure des États-Unis.

Il a commencé par évoquer le traité de Versailles, qui n'était pas basé sur les principes d'équité « qui seuls eussent pu transformer un armistice en une paix durable ». De même, les occasions offertes par ce traité pour des révisions raisonnables n'avaient pas été utilisées. Faisant un sombre tableau de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, M. Sumner Welles a déclaré que l'objectif principal de la politique étrangère de l'administration était de maintenir les États-Unis en paix.

Cet objectif ayant été ainsi défini, le sous-secrétaire d'État a rappelé les déclarations fréquemment faites à ce sujet par le Président et le secrétaire d'État.

Il a ensuite exalté les heureux résultats de la politique de bon voisinage, rappelant à cette occasion les déclarations faites à Buenos Ayres et à Lima sur la solidarité des républiques américaines, qui ont marqué « le commencement d'un nouveau chapitre plein d'espoir dans l'histoire du continent amé-

(1) Lacune de déchiffrement.

ricain » [1]. Il a reconnu qu'il restait encore beaucoup de questions à résoudre, mais que la bonne volonté existante laissait présager une heureuse solution sur une base qui devrait être de complète et de sincère réciprocité.

En ce qui concerne l'Extrême-Orient, M. Sumner Welles a déclaré que le gouvernement américain n'admettait pas que les droits qui lui avaient été reconnus sur la Chine par des traités fussent abrogés arbitrairement.

Le gouvernement américain avait fait connaître ce point de vue au gouvernement japonais, indiquant en même temps qu'il était disposé à discuter avec toutes les puissances ayant un intérêt direct en Extrême-Orient toute proposition, basée sur la raison et la justice, qui tendrait à une modification ou à une abrogation des clauses de traités existants.

Quant aux relations avec les pays totalitaires, M. Sumner Welles a fait allusion à l'inquiétude qui existait chez beaucoup d'Américains au sujet de la politique de leur gouvernement.

La politique traditionnelle des États-Unis était bien établie. Les citoyens américains et leur gouvernement s'étaient toujours reconnu le droit de protester contre les traitements cruels et inhumains infligés à certaines catégories d'êtres humains.

De même, si la nécessité s'en faisait sentir, ils estimaient avoir le droit de combattre la politique étrangère de toute puissance qui menacerait la paix ou la sécurité des États-Unis. Ces principes traditionnels de la politique américaine n'avaient néanmoins jamais entraîné le droit de condamner ou d'attaquer la forme de gouvernement choisie par d'autres puissances. « Les États-Unis désiraient maintenir les relations amicales avec toutes les puissances et n'avaient aucune intention de ... [2] la forme de gouvernement que celles-ci jugeraient bon d'adopter, à la condition toutefois qu'un gouvernement étranger ne persiste pas dans une politique contraire à l'humanité ou refuse de respecter les droits reconnus par traité ou les intérêts légitimes de ce pays, ou, par sa politique nationale, menace sa sécurité; en pareil cas les relations amicales entre les États-Unis et ce gouvernement doivent en subir les conséquences et être ruinées ».

Après avoir fait l'éloge de la politique d'accords commerciaux négociés pendant ces dernières années entre les États-Unis et les autres puissances, M. Sumner Welles a rappelé les déclarations faites par le Président dans son dernier message au Congrès sur la neutralité [3]. Il a exprimé l'espoir qu'après l'expérience des dernières années, une loi sur la neutralité pourra être adoptée, qui sauvegarde les intérêts du pays et qui, en même temps, écarte les inconvénients qui ont pu être constatés dans les dernières années et auxquels le Président avait fait allusion.

[1] Dans sa séance finale, le 24 décembre 1938, la conférence panaméricaine de Lima avait adopté une déclaration, aux termes de laquelle les gouvernements des états américains réaffirmaient « leur solidarité continentale » ainsi que leur décision de défendre les principes de leur souveraineté absolue « contre toute intervention ou activité étrangères qui pourrait les menacer ». Pour faciliter les consultations décidées à cet effet, les ministres des Affaires étrangères du continent américain tiendraient, quand ils le jugeraient nécessaire, des réunions dans les diverses capitales « même sans caractère protocolaire ».

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nos 286 à 288.

En concluant, le sous-secrétaire d'État a montré qu'il était difficile de déterminer d'une manière inflexible l'attitude que le gouvernement américain pourrait être amené à prendre suivant telle ou telle circonstance, mais certains points restaient fondamentaux dans la politique des États-Unis. Ils devaient être à même de garder une liberté d'action absolue, de maintenir leurs forces défensives à un niveau qui permette de repousser toutes les attaques et de pouvoir coopérer avec les autres puissances américaines pour défendre le continent contre toute agression et développer leurs liens avec les autres démocraties du continent; ils devaient pouvoir entretenir des relations amicales avec toutes les puissances qui rendaient cette amitié possible en s'efforçant d'obtenir la levée des barrières économiques, la limitation et la réduction des armements et le retour aux principes de bonne foi, de droit et de justice nécessaires à l'organisation d'un monde pacifique.

447

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 13 à 18 (1). *Berne, 28 janvier 1939* (2).

D'après certains renseignements émanant de source sûre, les autorités fédérales ont reçu communication, il y a quelques jours, par l'entremise d'un ex-Autrichien réfugié d'Allemagne, d'un document secret suivant lequel des mesures auraient été prévues récemment en Allemagne le long de la frontière ex-autrichienne en vue de l'occupation des ponts du Rhin. Les chefs des *S.A.* en Autriche auraient reçu des instructions à ce sujet. Tel serait d'ailleurs le motif de l'émotion qui s'est manifestée à Saint-Gall ces derniers temps et qui a fait l'objet de mes communications au Département nos 9, 10 et 11 des 23 et 24 janvier et de ma lettre no 70 du 25 (3).

D'autre part, il a été précisé qu'aucun mouvement de troupes n'aurait eu lieu dans le Vorarlberg, mais que des cantonnements y auraient été préparés.

En outre, on considère ici comme exacte l'information parue dans la presse française suivant laquelle deux divisions allemandes en route vers le sud auraient

(1) Extrait du « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Par télégramme nos 9-10, du 23 janvier, l'ambassadeur faisait état de la nervosité de l'opinion dans le canton de Saint-Gall à la suite de rumeurs relatives à l'arrivée de deux divisions allemandes dans le Vorarlberg; aussi les autorités cantonales avaient-elles fait renforcer la surveillance de la frontière. Par télégramme no 11, du 24 janvier, M. Alphand déclarait que la raison donnée du renforcement de la frontière était l'augmentation du nombre des réfugiés venant du Tyrol. Il revenait sur le sujet le 25 (dépêche no 70) : aux termes d'une information d'agence, la nouvelle que des troupes-frontière aient été mobilisées « ne correspondait pas à la réalité »; c'était l'envoi de cent gendarmes supplémentaires chargés de s'opposer à l'entrée clandestine d'immigrants qui avait provoqué l'émotion de l'opinion.

été vues dans la région du Brenner. On croit qu'elles auraient été ensuite dirigées sur Trieste pour être acheminées, suppose-t-on, vers l'Espagne.

Les milieux militaires suisses paraissent très préoccupés de l'évolution de la situation internationale. Ils inclinent à penser que les appels de réservistes en Italie [1] ainsi que ceux (classes déjà anciennes) qui auraient lieu actuellement en Allemagne sous des prétextes divers laissent prévoir à brève échéance de la part de ces deux puissances une nouvelle action diplomatique appuyée par des concentrations de troupes et s'il y a lieu de s'attendre prochainement, entre Paris et Londres d'une part, et Rome et Berlin d'autre part, à une crise internationale analogue à celle de septembre dernier. Ils estiment généralement en effet que le Reich ajournant momentanément ses projets d'agression à l'Est, soulèvera dans un avenir prochain, en liaison avec l'Italie, le problème colonial.

J'ajoute que le Conseil fédéral s'est réuni hier pour examiner la situation politique générale et ses répercussions éventuelles sur la Suisse. D'après un communiqué paru ce matin dans la presse, le Conseil fédéral aurait estimé qu'il n'existait à l'heure actuelle aucun motif de prendre des mesures spéciales dans quelque domaine que ce soit : le communiqué ajoute que « les autorités fédérales n'en suivent pas moins de très près l'évolution de la situation ». C'est l'attitude que le Conseil fédéral avait prudemment adoptée en septembre dernier. Faisant ensuite allusion aux bruits qui ont couru ces derniers temps en Suisse et notamment en Suisse orientale sur des mouvements de troupes en Autriche et à la conférence qui vient d'avoir lieu à Berne entre les autorités centrales et les autorités du canton de Saint-Gall, le communiqué indique que « si la situation venait à exiger des mesures spéciales, le Conseil fédéral prendrait immédiatement les dispositions nécessaires ».

D'autre part, je viens d'avoir connaissance d'un message arrêté hier par le Conseil fédéral et soumettant aux Chambres un projet d'arrêté sur l'organisation de l'armée. Ce projet prévoit la création de trois compagnies nouvelles de milice destinées à la couverture de la frontière dans la région de Saint-Gall.

Il s'agit là d'une mesure qui était préparée déjà depuis un certain temps. Il est intéressant néanmoins de la rapprocher des indications qui précèdent, du fait qu'elle a été décidée au cours de la séance qu'a tenue hier le Conseil fédéral pour l'examen de la situation générale et qu'elle vise précisément la couverture de la frontière correspondant à l'ancienne frontière autrichienne-suisse moins défendue que les autres.

Prière communiquer Guerre et Air.

[1] Sur ces appels de réservistes italiens, voir ci-dessus le n° 426 (note)

448

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 331. Très confidentiel. *Rome, 28 janvier 1939* (1).

S'il est encore des gens pour croire que M. Mussolini conserve au fond de son cœur des sentiments de sympathie pour la France, il est temps de les détromper.

J'ai déjà indiqué que l'on avait malheureusement les plus sérieuses raisons de considérer les articles les plus outrageants pour nous du *Tevere*, notamment celui où il était prescrit de cracher sur la France (2), comme émanant directement de la plume ou de l'inspiration du Duce.

Celui-ci a reçu ces jours derniers des personnalités allemandes. De bonne source, j'ai appris à ce sujet qu'il leur avait tenu sur notre compte des propos empreints de la plus grande violence, du plus profond mépris et gros des menaces les plus folles. A-t-il voulu impressionner, intimider ses interlocuteurs? Ce n'est pas impossible. Ces derniers ont été frappés de son exaltation et étonnés du peu de cas qu'il semblait faire de la capacité de résistance de la France, dont il affirmait l'écroulement certain, dès les premiers coups qui lui seraient portés.

On doit donc admettre que l'attitude actuelle de la presse fasciste, la campagne d'excitation antifrançaise qu'elle poursuit méthodiquement traduisent, comme je l'ai déjà dit, et de plus en plus, l'état d'esprit et les instructions du chef du gouvernement.

449

Note du Directeur politique (3)

Renseignements sur Memel

28 janvier 1939.

Le ministre de Lithuanie est venu signaler que la situation à Memel ne semblant pas présenter un caractère d'acuité particulière, le nouveau ministre lithuanien à Berlin avait demandé à la Wilhelmstrasse que le gouvernement du

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur ces articles du *Tevere*, voir ci-dessus le nº 434 (notes).
(3) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

Reich confirmât que la politique lithuanienne à Memel lui donnait satisfaction.

M. von Weizsäcker aurait répondu que le gouvernement allemand ne pouvait donner actuellement cet apaisement sous forme de *satisfecit* public et officiel.

De cette réponse les autorités lithuaniennes concluent que le gouvernement allemand veut laisser subsister la menace qui pèse sur la Lithuanie et cette crainte les conduit à redouter que dans son discours de lundi prochain [1], M. Hitler n'aborde la question de Memel et que les paroles du Chancelier ne déterminent une recrudescence de la propagande antilithuanienne. Le gouvernement lithuanien eût souhaité que dans ces conditions le gouvernement français crût pouvoir faire comprendre à Berlin que mieux vaudrait ne pas évoquer la question de Memel.

Il n'a pas été caché à M. Petras Klimas qu'une démarche de cette nature serait très délicate et il lui a été laissé peu d'espoir de voir donner suite à sa suggestion.

450

Note du Département [2]

Assurances à demander au général Franco

28 janvier 1939.

I. Garantie générale que le gouvernement nationaliste :

a. Exigera le retour dans leur pays de tous les volontaires et techniciens allemands et italiens se trouvant actuellement sur le territoire espagnol (métropolitain et colonial, tant continental qu'insulaire, ainsi que la zone espagnole du Maroc), et l'évacuation de tout le matériel de guerre allemand et italien;

b. Fera respecter l'intégrité absolue du territoire de l'Espagne, de ses dépendances et de ses colonies et n'acceptera aucune diminution ou limitation de la souveraineté espagnole;

c. Observera la neutralité en cas de conflit ouvert contre la France par des puissances tierces, ne consentira en aucun cas à l'établissement sur son territoire (métropolitain, insulaire ou colonial) de bases en vue d'une action dirigée contre la France et considérera toute utilisation de ce genre de son territoire par une puissance étrangère comme une agression dirigée contre l'Espagne elle-même par ladite puissance;

d. Engagement de ne pas remettre en cause, en ce qui concerne l'Empire chérifien, le *statu quo* territorial et politique tel qu'il résulte des actes actuellement en vigueur.

[1] C'est-à-dire du 30 janvier au Reichstag.
[2] Extraite des papiers Bonnet.

Le général Franco devrait s'engager, en outre :

1° A renouer avec la tradition de collaboration franco-espagnole au Maroc, à mettre fin aux menées panislamiques et antifrançaises qui ont leur centre à Tétouan;

2° A procéder à un règlement équitable des dommages causés par la guerre civile à des Français, à leurs intérêts et à leurs biens;

3° A autoriser la livraison à la France des pyrites et des minerais de cuivre destinés à notre industrie nationale [1].

451

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Président du Conseil.

D. n° 53. *Paris, 28 janvier 1939.*

Vous avez bien voulu, le 13 janvier dernier, réunir, sous votre présidence, une commission interministérielle pour examiner les suggestions que le ministre du Commerce et moi-même nous avions présentées en vue d'apporter une solution satisfaisante au problème de nos relations économiques avec les pays de l'Europe du sud-est.

Je n'ai pas besoin d'insister à nouveau auprès de vous sur l'importance exceptionnelle de ce problème.

Il revêt un aspect politique car les gouvernements de ces pays redoutent de voir le Reich, du fait de la position prépondérante qu'il est en train d'acquérir chez eux comme client et comme fournisseur, disposer sur eux de moyens de pression qui leur enlèveraient, dans l'avenir, leur liberté de manœuvre.

Il revêt un aspect financier car en particulier la Roumanie et la Yougoslavie, l'une et l'autre débitrices de la France pour des montants très importants, risquent d'être amenées à suspendre leurs règlements au cas où leurs ventes dans les pays à devises libres et notamment en France ne se développeraient pas dans des conditions de nature à leur fournir un solde de devises suffisant.

[1] A ce document, qui ne porte aucune indication du service d'origine, est jointe l'annotation suivante qui, en raison de la provenance de la pièce (les papiers Bonnet) pourrait émaner du Ministre.

« Faire dépendre, comme certains y inclineraient, la reconnaissance *de jure* de l'Espagne de Franco et l'envoi à Burgos d'un ambassadeur, de l'accomplissement de certaines conditions (départ des troupes italiennes et d'une manière générale des éléments étrangers...) serait en réalité faire dépendre la défense des intérêts français en Espagne de la bonne volonté du gouvernement italien. Celui-ci n'aurait qu'à retarder le rappel de ses troupes, sous des prétextes divers (il n'en manquerait pas : recouvrement de créances, délais d'embarquement, récupération de matériel, etc.), pour que, pris à nos propres déclarations, nous devions, pour aussi longtemps, nous priver d'une représentation en Espagne. »

Il revêt un caractère commercial, car nos exportations vers ces pays dont le paiement dépend de leurs ventes en France se trouvent actuellement pratiquement suspendues par suite de l'insuffisance de ces ventes.

Il est donc essentiel de résoudre ce problème et il ne peut l'être que par une intensification de nos achats dans ces pays. Après avoir étudié la question sous tous ses aspects, j'ai, d'accord avec les ministres du Commerce et des Finances, proposé de recourir, simultanément, à trois séries de mesures sur lesquelles M. Gentin vous a déjà fourni toutes les données techniques et qui, en dehors des achats de pétrole qui peuvent être faits en Roumanie, me paraissent seules de nature à nous permettre d'atteindre les résultats recherchés, sans porter préjudice à l'agriculture française métropolitaine ou coloniale et en contribuant, au contraire, à donner un supplément d'activité à l'économie nationale [1].

Ces mesures devraient porter :

1° En ce qui concerne les *maïs*, sur la création de débouchés nouveaux pour le maïs indochinois et le remplacement sur le marché français des quantités de ces maïs qui seraient exportées vers les pays tiers par des maïs de l'Europe du sud-est.

2° En ce qui concerne les *blés*, sur l'adoption d'un système, prévu d'ailleurs par la réglementation constitutive de l'Office du blé, et d'après lequel, en procédant à l'exportation préalable de blé français sur le marché mondial, les céréalistes pourraient importer, ensuite, des quantités égales de blé en provenance de l'Europe du sud-est.

3° En ce qui concerne les *autres produits agricoles*, sur l'application de ristournes douanières qui contribueraient à combler les écarts existants entre les prix de l'Europe orientale et les prix français et rendraient possible l'utilisation des contingents que l'état de notre marché a permis d'allouer à ces pays.

Or, sur le troisième point seulement, quelques décisions ont pu être prises au cours de la réunion précitée, décisions portant sur des préférences douanières représentant un sacrifice fiscal d'ailleurs purement théorique de 1.000.000 de francs, alors que celui que le ministre du Commerce et moi-même demandions à ce titre, et qui nous paraissait constituer l'effort minimum à envisager touchant les réductions de droits ou ristournes, s'élevait à 16.000.000 de francs. Toutes les autres questions ont été, étant donné la position prise par le ministre de l'Agriculture [2], renvoyées à l'examen des services sans que vous ayiez pu arrêter la décision du gouvernement.

[1] Ces propositions étaient avancées dans un rapport adressé le 11 janvier, par le ministre des Affaires étrangères, rapport ci-dessus reproduit sous le n° 340.

[2] Le 17 janvier, le ministre de l'Agriculture transmettait à celui des Affaires étrangères copie d'une lettre datée du 16, qu'il avait envoyée au président du Conseil. Dans cette lettre, M. Queuille, évoquant la réunion interministérielle du 13, au cours de laquelle avait été envisagée la possibilité d'importer en France 4 millions de quintaux de blé yougoslaves et roumains, en contrepartie d'une exportation préalable de blé français, confirmait son opposition à l'opération envisagée. Cette opération était en effet légalement subordonnée à l'autorisation de l'Office national interprofessionnel du blé, qui la refuserait. Elle supposait en outre une exportation de 4 millions et demi de quintaux de blé français, qui viendraient s'ajouter à un excédent mondial déjà important (plus de 150 millions de quintaux), avec risque d'effondrement des prix.

Je me permets d'appeler votre attention sur la très grande urgence qu'il y a à prendre cette décision. A la suite du voyage effectué en novembre et décembre par la mission économique française en Europe orientale et des conversations qui avaient eu lieu alors (1), une délégation yougoslave est venue à Paris. Elle s'y trouve depuis plus de quinze jours et commence à manifester une certaine surprise de n'avoir, jusqu'à présent, reçu aucune offre satisfaisante. Une délégation roumaine vient d'arriver. Si ces deux délégations, dont nous ne pouvons espérer prolonger longtemps encore le séjour, devaient rentrer dans leurs pays sans rapporter un résultat tangible des négociations que nous avons accepté d'ouvrir, la déception qui en serait ressentie à Belgrade et à Bucarest aurait pour effet d'y accréditer l'opinion que la France se désintéresse définitivement des efforts des pays qui font appel à son assistance et de consacrer l'emprise de l'Allemagne en Roumanie et en Yougoslavie.

Cette déception serait d'autant plus vive que l'annonce de la Commission que vous avez bien voulu présider a suscité, en Roumanie notamment, de grands espoirs. Notre représentant à Bucarest me télégraphie, en effet, à ce sujet :

« La presse roumaine, après avoir souligné que la Yougoslavie se trouve pour ses échanges avec la France dans la même situation que son alliée d'outre-Danube, se félicite de voir M. le Président du Conseil lui-même se préoccuper de la reprise des négociations. De nombreux articles reprennent les thèmes connus sur les possibilités d'activer les échanges franco-roumains et citent complaisamment un certain nombre d'informations à ce sujet. Les journaux manifestent les plus grands espoirs en la résolution finale de notre pays de faire un effort pour développer son commerce avec la Roumanie. Ces espoirs sont du reste partagés par le gouvernement royal. »

J'ajoute que le gouvernement britannique, loin de se montrer défavorable à une orientation de notre politique agricole qui tiendrait compte de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'aider les états danubiens, nous encourage à accomplir des efforts dans cette voie. L'ambassade britannique vient, d'ordre de son gouvernement, d'appeler l'attention de mon département sur la constatation faite, durant les conversations du 24 novembre 1938, de l'importance que les deux gouvernements attachent au développement de leurs échanges commerciaux avec l'Europe centrale et sur la promesse qu'ils se sont faite de s'informer mutuellement des négociations actuellement engagées avec les délégations yougoslave et roumaine (2).

(1) Sur la mission économique en question, dirigée par M. Alphand, voir, au tome XII de la présente série, le n° 278 (et note); ci-dessus les n°s 12, 46, 220.

(2) Ce même jour, 28 janvier, M. Gentin faisait connaître que « lundi prochain, à 15 heures » — soit le 30 janvier — sous la présidence effective de M. Daladier, une réunion se tiendrait à la présidence du Conseil. Le compte rendu de la réunion est ci-après reproduit sous le n° 461.

452

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 245. *Londres, 29 janvier 1939* (1).

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Suite à mon télégramme n°s 235 à 243 (2).

D'après les indications que m'a données hier lord Halifax, si la menace allemande se précisait dans le sens que redoute le gouvernement britannique, celui-ci chercherait tout d'abord à prévenir le conflit par des moyens pacifiques. Il souhaiterait vivement ménager le concours des États-Unis en vue de proposer à l'Allemagne un arbitrage que celle-ci hésiterait peut-être à refuser et dont l'échec aurait en tout cas un effet moral considérable sur le public américain.

Le chargé d'affaires des États-Unis a été reçu par lord Halifax quelques instants après moi.

453

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 39 à 41. *Moscou, 29 janvier 1939, 23 h. 48, 23 h. 50, 23 h. 44.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 40, 23 h. 10.)

Les négociations commerciales polono-soviétiques, renouées il y a quelques jours (3), se poursuivent dans un esprit amical et selon des méthodes expéditives de travail, qui témoignent de part et d'autre d'une réelle volonté de détente politique.

J'ai demandé à M. Potemkine qui, après la visite de M. Beck à Berchtesgaden (4), avait manifesté certains doutes sur la rectitude de la nouvelle

(1) Par fil.

(2) Du 28 janvier, ci-dessus publié sous le n° 446.

(3) Cette reprise était signalée par une dépêche n° 52 (53 Relations commerciales) de Varsovie du 23 janvier : la délégation polonaise avait quitté Varsovie pour Moscou le 18 janvier.

(4) Sur la rencontre du ministre polonais avec le chancelier allemand, voir ci-dessus les n°s 320, 331, 345, 366, 378, 382.

orientation polonaise à l'égard de Moscou et qui paraît désormais tout à fait rasséréné, si sa tranquillité retrouvée reposait, non seulement sur une libre analyse des données actuelles de la situation générale, mais aussi sur des apaisements formels qu'aurait reçus le gouvernement de l'U.R.S.S. Il m'a répondu affirmativement : l'ambassadeur de Pologne avait été chargé de lui faire une communication officielle selon laquelle M. Beck avait nettement déclaré à M. Hitler que Varsovie entendait considérer de bonnes relations avec Moscou comme parfaitement compatibles avec (1) Berlin; le Chancelier n'avait pas réagi, donnant ainsi son adhésion tacite à cette thèse, et avait même fait savoir à son interlocuteur que la question d'Ukraine n'était pas pour lui d'actualité. L'ambassadeur avait au surplus insisté sur la ferme volonté de la Pologne de rester fidèle aux termes de l'article 3 du pacte de non-agression polono-soviétique (2) et par suite de ne pas tolérer que son territoire serve à une tierce puissance de base d'attaque contre l'U.R.S.S..

454

Note du Directeur politique (3)

29 janvier 1939.

Ainsi que le faisait prévoir l'entretien que notre ambassadeur à Londres a eu le 28 janvier avec lord Halifax (4), l'ambassadeur d'Angleterre est venu remettre d'urgence au Département l'aide-mémoire ci-joint exposant les appréhensions suscitées à Londres par la menace allemande sur les Pays-Bas (5).

Sir Eric Phipps s'étant enquis, à cette occasion, des informations reçues par le gouvernement français, il lui a été répondu que des nouvelles analogues à celles qui avaient ému le gouvernement britannique étaient effectivement parvenues à Paris mais qu'elles provenaient de la périphérie de l'Allemagne.

Jusqu'ici, les informations de source allemande n'avaient pas confirmé de préparatifs anormaux ou de mouvements de troupes caractérisés. L'attitude du gouvernement allemand à l'égard de la France était, dans les dernières semaines, restée mesurée. Tout se passait comme si le gouvernement italien suscitait une atmosphère de tension que le gouvernement allemand, au moins dans ses relations avec la France, tendait à limiter.

On doit observer que la note apportée par sir Eric Phipps ne va pas aussi loin que les propos tenus hier, 28 janvier, par lord Halifax à M. Corbin; aucune suggestion pratique ne se trouve formulée. Toutefois, comme le

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Signé le 25 juillet 1932 (voir, au tome I de la première série, les nos 50, 61). Par l'article 3, chaque partie s'engageait à ne participer à aucun traité ou accord « ouvertement hostile, du point de vue d'une agression », à l'autre partie.

(3) M. Charvériat. Cette note est extraite de dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Sur cet entretien, voir ci-dessus le no 445.

(5) Aide-mémoire ci-après reproduit en annexe.

remarque notre ambassadeur, il n'est pas sans intérêt de voir le gouvernement britannique se présenter en demandeur et rechercher lui-même notre concours; il est même essentiel de saisir l'occasion pour fixer cette attitude et en tirer les conséquences pratiques.

Aussi, en répondant aux demandes d'information que formulait sir Eric Phipps, le directeur politique a-t-il donné connaissance à l'ambassadeur d'Angleterre des renseignements transmis, à la date d'hier, par notre ambassadeur à Berne concernant la menace allemande sur la Suisse (1). Prenant texte de ces informations et de l'intérêt qu'y prêtait l'ambassadeur d'Angleterre, M. Charvériat a observé qu'il serait vain de considérer sous le seul aspect d'une attaque contre les Pays-Bas l'éventualité d'un conflit prochain. Si par exemple une attaque allemande se dessinait à travers la Hollande contre l'Angleterre et s'accompagnait d'une agression italienne contre la France, le conflit ne saurait être géographiquement limité. Le gouvernement français serait sans doute prêt à tous contacts techniques avec le gouvernement britannique et serait par la nature même des choses, amené à présenter lui-même des suggestions visant la collaboration sur tous les points de choc qu'il s'agisse de la Suisse, de la Méditerranée ou de la périphérie coloniale.

Sir Eric Phipps doit voir M. le Président du Conseil à 18 h. 30 (2). Il avait manifesté le désir d'être reçu également par le ministre des Affaires étrangères. M. Georges Bonnet a pu être atteint par téléphone et recevra sir Eric dès son retour d'Angoulême à 21 heures (3). Il semble, en effet, que nous ayons grand intérêt, quels que soient demain le sens et la portée des déclarations du chancelier Hitler — dans le cas surtout où elles paraîtraient mesurées — à avoir dès maintenant fixé, par un contact établi, l'attitude que sous l'empire de l'inquiétude le gouvernement britannique vient d'adopter en prônant l'initiative de demander lui-même au gouvernement français une collaboration militaire.

(1) Ces renseignements étaient communiqués au Département par télégramme de Berne nos 13 à 18, ci-dessus publié sous le no 448.

(2) L'entretien du président du Conseil et de l'ambassadeur de Grande-Bretagne est relaté par sir Eric Phipps, dans les *Documents on british foreign Policy*, Third series, vol. IV, nos 51 à 53. Au cours de l'entrevue, le président Daladier estimait qu'en cas d'offensive adverse, cette offensive viserait à la fois la Hollande, la Suisse et la Tunisie. Une attaque contre la Hollande devrait être considérée selon lui comme un *casus belli*, que ce pays décide ou non de se défendre; une attaque « *brusquée* » contre la Grande-Bretagne provoquerait l'intervention automatique de la France. Le président français demandait si la Grande-Bretagne ne se préparait pas à introduire la conscription, ce à quoi l'ambassadeur répondait que la chose était impossible, et que tout l'effort britannique serait concentré sur l'aviation. Enfin, M. Daladier justifiait la référence de son discours du 26 janvier devant la Chambre à une éventuelle conférence par l'espoir qu'il nourrissait de voir le président Roosevelt en convoquer une : il était nécessaire que ce dernier se rangeât du côté des démocraties, en proposant immédiatement l'abrogation de la loi de neutralité.

(3) Le ministre des Affaires étrangères avait, devant les assises de la fédération radicale-socialiste du Sud-ouest réunies à Angoulême, justifié l'œuvre de redressement du gouvernement, puis, abordant la politique extérieure, évoqué la récente « période tourmentée », au cours de laquelle il s'était tenu en « étroite liaison » avec le président Daladier; enfin il avait proclamé la volonté de paix de la France (le *Temps* du 30 janvier, p. 6).

Rentré à Paris, il recevait sir Eric Phipps, n'ajoutant pas grand chose, selon ce dernier, à ce qu'avait dit le président du Conseil. Il se référait cependant à la déclaration franco-allemande, toujours en vigueur à moins que l'Allemagne ne se décidât à la violer. *Documents on british foreign Policy*, Third series, vol. IV, no 54.

En tout état de cause, l'occasion serait favorable pour marquer nettement, dès ce soir, au gouvernement britannique, que le recours à la conscription est l'élément essentiel d'une participation effective de l'Angleterre à la défense commune.

Notre ambassadeur à Londres a confirmé aujourd'hui même qu'une telle demande répondrait au vœu de nombreux milieux britanniques et aurait chance, dans les conditions actuelles, de décider de l'attitude du gouvernement britannique.

Sir Eric Phipps a particulièrement insisté, au cours de l'entretien, sur le caractère rigoureusement secret que le Foreign Office souhaite voir conserver à la communication ci-jointe.

ANNEXE

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT

Aide-mémoire

Secret. *29 janvier 1939.*

Dès le mois de novembre, des renseignements, devenus peu à peu plus précis, ont été reçus indiquant que M. Hitler envisageait une nouvelle aventure extérieure pour le printemps de 1939. Au début, il apparut — et ceci fut confirmé par des personnages de l'entourage de M. Hitler — que le Chancelier songeait à une expansion vers l'Est et, en décembre, il était parlé couramment en Allemagne de la perspective de l'établissement d'une Ukraine indépendante et vassale de l'Allemagne.

Depuis lors, des informations indiquent que M. Hitler, encouragé par M. von Ribbentrop, M. Himmler, et d'autres, considère une attaque dirigée contre les puissances occidentales comme une opération préliminaire à une opération subséquente vers l'Est [1]. Certaines de ces informations émanent d'Allemands haut placés, d'une sincérité indubitable et qui sont préoccupés d'empêcher ce crime; d'autres informations proviennent d'étrangers jusqu'ici germanophiles qui se trouvent en contact avec des personnalités allemandes dirigeantes. Ces renseignements paraissent confirmer dans une certaine mesure la nouvelle assurance que M. Hitler semble avoir donnée à M. Beck, concernant ses plans dans l'Est [2] ainsi que par l'appui donné récemment par l'Allemagne aux revendications contre la France.

Il n'y a jusqu'à présent pas de raison de supposer que M. Hitler se soit prononcé sur un plan particulier. Les informations dont dispose le gouvernement de Sa Majesté montrent qu'il pourrait :

1° Encourager l'Italie à appuyer ses revendications par la force et se servir de ses engagements envers l'Italie comme d'un prétexte pour s'engager dans une guerre. Ce procédé aurait l'avantage de lui assurer, dès le début, la participation de l'Italie;

2° Commencer par déclencher une attaque en Hollande. La tournure défavorable prise récemment par les relations germano-néerlandaises et le ton critique adopté à l'égard des Pays-Bas par la presse allemande sont significatifs. Une fois maîtresse de la Hollande et de la côte néerlandaise, l'Allemagne chercherait à dicter ses conditions au gouvernement de Sa Majesté

(1) Voir ci-dessus les nos 363, 438.
(2) Sur cette assurance, voir ci-dessus les nos 345, 366, 382.

et à paralyser la France. Elle pourrait en même temps corrompre la Pologne et peut-être d'autres pays avec des promesses de butin colonial; dans cette éventualité, les Indes néerlandaises pourraient être attribuées au Japon;

3° Formuler des revendications coloniales impossibles sous la forme d'un ultimatum dans son discours du 30 janvier. Cela semble être l'hypothèse la moins vraisemblable:

4° Se livrer à une attaque soudaine par les airs, sans motifs, contre l'Angleterre et faire suivre cet acte de surprise initiale d'opérations terrestres et maritimes contre les puissances occidentales. Le gouvernement de Sa Majesté a reçu des informations précises d'un Allemand haut placé et selon lesquelles des préparatifs destinés à un tel coup sont maintenant en voie d'exécution. Il ne dispose cependant pas d'informations tendant à montrer que M. Hitler se soit dès à présent décidé à mettre ce plan à exécution.

Le gouvernement de Sa Majesté a reçu récemment des informations dignes de foi d'où il résulte que le gouvernement allemand s'efforce de convertir le pacte antikomintern en un pacte obligeant les signataires à se fournir réciproquement une assistance militaire contre toute attaque non provoquée d'une tierce puissance; que le gouvernement italien a donné son accord et que le gouvernement japonais examine la question [1]. Selon nos renseignements, le désir du gouvernement allemand est de conclure ce pacte en temps voulu pour que M. Hitler puisse en faire état dans les discours qu'il doit prononcer le 30 janvier.

Toutes les informations concordent pour laisser prévoir que la période dangereuse commencera vers la fin de février. Ceci est confirmé par des renseignements d'autre source selon lesquelles des ordres ont été donnés pour une mobilisation vers le milieu de février [2]. Nous avons déjà reçu des nouvelles concernant des mesures préliminaires de mobilisation. La formation d'un régiment de réserve composé de recrues dont le temps de service est arrivé à expiration a eu lieu récemment en Bavière. En outre, la crise économique et financière en présence de laquelle l'Allemagne se trouve maintenant pourrait bien contraindre M. Hitler à agir et le choix qui s'offre à lui est, ou bien de ralentir ses armements et d'abandonner sa politique d'expansion, ou bien de se lancer dans quelque aventure extérieure dans l'espoir à la fois qu'elle distraira l'attention des difficultés intérieures et lui fournira les ressources matérielles dont le pays a un besoin urgent et qu'il ne peut plus acheter à l'étranger. Il n'est guère douteux qu'un homme du tempérament de M. Hitler pourra être tenté de choisir la seconde alternative.

Le gouvernement de Sa Majesté n'a aucun désir de se montrer alarmiste mais aujourd'hui, comme en juillet, août et septembre de l'an passé, il est remarquable qu'une tendance générale se manifeste dans tous les rapports et il est impossible de les ignorer notamment en considération du caractère et de la sûreté éprouvée de beaucoup d'informateurs. De plus la condition mentale de M. Hitler, sa rage insensée contre la Grande-Bretagne et sa mégalomanie, qui alarment les modérés autour de lui, sont entièrement compatibles avec l'exécution d'un coup désespéré contre les puissances occidentales. Le renvoi de modérés tels que le Dr Schacht [3] et Wiedemann [4] est symptomatique. Il a été suggéré dans certains milieux que le peuple allemand ne suivrait pas Hitler dans une telle opération et qu'une révolte s'ensuivrait. Le gouvernement de Sa Majesté a examiné cet aspect de la question, mais les personnes susceptibles de porter un jugement autorisé sur l'Allemagne qu'il a consultées, notamment des Allemands antinazis, de jugement sûr, sont d'accord sur ce point que les ordres de M. Hitler seraient exécutés et qu'aucune révolte ne peut être attendue du moins pendant la première période de guerre.

Le gouvernement de Sa Majesté a soigneusement examiné la situation à la lumière de ses rapports et a décidé d'accélérer autant que possible la préparation de ses mesures de défense et de contre-offensive.

Dans l'éventualité où l'Allemagne chercherait querelle à la Hollande, le gouvernement de Sa Majesté est en train d'étudier s'il ne sera pas désirable, à titre de précaution et de tactique,

[1] Voir ci-dessus le n° 438.

[2] Sur cette mobilisation prochaine dont faisait part également l'attaché militaire de France à Berlin, mais avec scepticisme, voir ci-dessus les n°s 334, 425.

[3] Sur ce renvoi, voir ci-dessus le n° 402 (et note).

[4] Le 20 janvier, le capitaine Wiedemann, aide de camp du Führer, avait été nommé consul général d'Allemagne à San Francisco.

d'être prêt immédiatement à proposer aux deux gouvernements le choix par des gouvernements neutres de trois arbitres. Une telle proposition pourrait ne pas être efficace, mais, si l'arbitrage était rejeté ou violé par l'Allemagne, la situation serait claire et le gouvernement de Sa Majesté aurait un *locus standi* pour une action appropriée.

En même temps, le gouvernement de Sa Majesté a examiné quelle serait son attitude dans l'éventualité d'une invasion non provoquée de la Hollande par l'Allemagne, et son sentiment, à titre provisoire, et sous réserve de confirmation, est le suivant :

Il est vrai que l'on ne peut espérer que l'action militaire qui pourrait être entreprise par le gouvernement de Sa Majesté réussisse à empêcher que la Hollande soit occupée par les armées allemandes, et la restauration du territoire de ce pays dépendrait du résultat final de la guerre.

Néanmoins l'importance stratégique de la Hollande et de ses colonies est si grande que, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, une attaque allemande contre la Hollande doit être considérée comme une menace directe à la sécurité des puissances occidentales. Si l'on ne relevait pas un tel défi, cette carence placerait l'Allemagne dans une position de prépondérance écrasante en Europe et, en prévision de telles circonstances, le gouvernement de Sa Majesté est par conséquent disposé à penser qu'il n'aura d'autre choix que de considérer une invasion allemande de la Hollande comme un *casus belli*, en admettant que la Hollande résiste à l'invasion.

Ainsi qu'il a été indiqué, la question sera encore étudiée par le gouvernement de Sa Majesté. Son opinion définitive sera communiquée en temps utile au gouvernement de la République et, entre-temps, le gouvernement de Sa Majesté attacherait un grand prix à connaître le point de vue ou toute suggestion du gouvernement de la République.

Une communication secrète et confidentielle analogue a été faite au gouvernement belge.

455

LE GÉNÉRAL TOUSSAINT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. Secret. *Rome, 29 janvier 1939.*

Mon officier adjoint a eu connaissance du texte sténographié des instructions verbales que Mussolini a données aux secrétaires fédéraux de province au cours d'une réunion qui aurait eu lieu à Rome fin novembre dernier.

L'authenticité du document ne paraît pas douteuse. Son intérêt réside dans les indications précises qu'il contient sur l'état d'esprit du chef du gouvernement tel qu'il a pu se manifester il y a deux mois seulement.

Le but de ces directives est manifestement d'orienter l'action de ces auxiliaires immédiats, à l'intérieur de leurs provinces respectives, dans le sens général d'une lutte contre l'esprit bourgeois, et d'inspirer une confiance sans limite dans la conduite des affaires publiques telle qu'elle est menée par le gouvernement fasciste.

La première partie occupe la place la plus importante de cette harangue. Avec une causticité mordante, bien faite pour porter sur cet auditoire particulier, conquis d'avance, de nombreux exemples y sont donnés des manifestations critiques de cet esprit bourgeois vis-à-vis des décisions que le Duce a prises en 1938, décisions abondamment commentées et justifiées : pas de

parade, obligation du port de l'uniforme par les fonctionnaires, suppression du *Lei* [1], politique raciale.

L'esprit bourgeois est la principale résistance que peut rencontrer le fascisme et c'est pourquoi il doit être combattu avec la plus grande énergie. Il est fait de passivité, d'amour du confort et de la tranquillité, d'une tendance à l'apitoiement (à l'égard des Juifs par exemple), d'esprit négateur et critique en présence de tout ce qui contrecarre cette tendance, et surtout de crainte du risque.

Or seul le risque, couru avec audace et confiance, peut conduire l'Italie à la conquête de sa destinée impériale.

Un des moyens pour y parvenir est l'autarcie. Elle doit être réalisée à tout prix, et ceux qui y mettraient obstacle méritent un châtiment sévère.

Mais l'événement capital de l'année 1938 a été *Munich*. Pour la première fois, depuis 1861, l'Italie a eu sa part prépondérante dans la conduite des affaires d'Europe.

L'Angleterre et la France ont dû céder.

Or lui, Mussolini, avait la certitude *absolue* que la France, notamment, céderait. Cette conviction s'était imposée à lui à la lecture des statistiques de la population française. Que disaient-elles, en effet? — Que la France compte 12 millions d'hommes âgés de plus de 55 ans. Une telle masse ne peut que s'opposer à tout esprit dynamique, et paralyser telle politique d'énergie que le gouvernement pourrait vouloir mener.

L'avenir appartient aux peuples en plein essor démographique. C'est pourquoi l'Europe est destinée à appartenir à trois ou quatre grandes puissances, autour desquelles se grouperont les états satellites.

C'est si vrai que les éditeurs n'osent plus publier d'atlas reliés, mais seulement des ouvrages comportant des cartes mobiles, qu'il sera plus facile de changer au gré des événements.

L'impression d'ensemble retirée d'un tel document est, avant tout, pour le lecteur, la pauvreté des arguments développés, l'absence de toute donnée sérieuse pouvant étayer un raisonnement qui convainque la *raison*.

Nous sommes en présence d'une mystique du risque, d'une foi quasi religieuse dans la valeur absolue du dynamisme, considéré comme étant d'une efficacité supérieure à tout calcul raisonné des possibilités.

A un autre point de vue, on retrouve ce qui est apparu depuis deux mois dans toute l'argumentation de la polémique italienne : *Munich* est non un aboutissement mais un point de départ. Son sens véritable est la suprématie que l'Italie totalitaire a conquise, dans la conduite de la politique internationale, sur les démocraties européennes embourgeoisées et impuissantes, par l'épuisement de leurs énergies, à s'opposer au dynamisme des nations d'une grande richesse démographique.

[1] C'est-à-dire du vouvoiement.

456

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 151. Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 30 janvier 1939, 22 h. 39.*

(*Reçu :* le 31, 0 h. 40.)

D'après ce que m'a dit M. Beck, ses conversations récentes avec le Chancelier et le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne [1] lui ont donné l'impression que ceux-ci attachaient un grand prix au maintien de l'axe Berlin-Rome et qu'ils étaient décidés à appuyer l'Italie dans la question coloniale, mais que l'Allemagne souhaitait éviter que les revendications italiennes aboutissent à un conflit armé et qu'elle s'abstiendrait de pousser l'Italie à prendre une attitude susceptible de faire naître le danger.

457

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 146 à 148. *Washington, 30 janvier 1939, 22 h. 02.*

(*Reçu :* le 31, 6 h. 45.)

Les isolationnistes continuent leurs efforts soit hypocritement en demandant la protection et le secret de la défense nationale, soit ouvertement comme le sénateur Nye qui accuse le Président d'entrer en fait dans une alliance militaire avec la France [2].

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

[2] Une mission française, dirigée par MM. Jean Monnet, représentant du président du Conseil et Roger Hoppenot, chef de Cabinet du ministre français de l'Aéronautique, s'était rendue en décembre 1938 aux États-Unis pour y négocier, dans le plus grand secret, l'achat d'avions américains. Le fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques contient à cet égard une lettre adressée de New York, le 20 janvier 1939 par M. Jean Monnet au président du Conseil. M. Jean Monnet y déclarait notamment : « Je tiens à vous redire que dans toute cette affaire, Bullitt a montré un dévouement sans lequel nous n'aurions pas réussi », l'ambassadeur des États-Unis à Paris ayant, au cours des conversations avec le président Roosevelt, témoigné « d'un sentiment d'amitié réel pour vous ». L'émissaire du président Daladier concluait : « Je ne saurai trop insister sur l'importance des résultats obtenus :

« 1º En ce qui concerne la forme de coopération donnée par l'administration américaine à la suite des ordres formels du Président;

« 2º En ce qui concerne la possibilité pour la France d'obtenir en priorité sur l'armée américaine, les bombardiers les plus rapides et les plus récents qui seront les types sur lesquels le programme américain des deux prochaines années sera basé ».

Or, le 23 janvier à Los Angeles, un membre de la mission, le capitaine Paul Chemidlin prenait place à bord d'un bombardier Douglas pour le tester; l'appareil s'écrasait au sol et le pilote échappait miraculeusement à la mort. Le secret était ainsi levé et les milieux isolationnistes, aux États-Unis, reprochèrent vivement au président Roosevelt cette entorse à la neutralité. Pour plus de détails, voir John MacVickar Haight, *Les négociations relatives aux achats d'avions américains par la France pendant la période qui précèda immédiatement la guerre*, dans *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, nº 58, avril 1965, p. 1 et suiv.

Mais la réaction contre cette campagne s'affirme. Le *Washington Post* observait hier qu'en admettant même que des secrets militaires eussent été divulgués à des fonctionnaires français, le mal ne serait pas grand puisqu'en aucun cas, ces secrets ne seraient utilisés contre les États-Unis. Il ajoutait que les armements aériens de la France, qui étaient non pas menaçants mais menacés, étaient un facteur de paix et non de guerre. Il concluait qu'en refusant leur assistance à notre pays dans ce domaine, les États-Unis prendraient parti pour les puissances [1] ou les puissances qui prépareraient une agression contre la république sœur.

Le *New York Times* proteste ce matin à l'idée que le Congrès pourrait intervenir pour contrarier les ventes d'avions à la France.

Une telle intervention non seulement nuirait à nos propres intérêts, mais serait certainement interprétée à Berlin comme une invitation à l'agression. Le même journal prend texte de l'incident pour réclamer une fois de plus la modification de la loi de neutralité. C'est une étrange ironie, en substance, que nous devions pénaliser, au bénéfice de l'Allemagne, les pays comme la France et l'Angleterre qui nous ont suivis pendant longtemps sur la route du désarmement et qu'une loi américaine, votée au nom de la paix, « doive être aujourd'hui un élément de marchandage entre les mains de nations agressives à une heure critique pour l'Europe ».

M. Walter Lippmann publiera demain un article dans le même esprit.

458

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 20 à 24 [2]. *Berne, 30 janvier 1939* [3].

J'ai eu, au dîner annuel donné par le Conseil fédéral, plusieurs conversations avec des personnalités suisses et plusieurs de mes collègues.

Tous avaient lu dans le *Temps* les textes *in extenso* du discours de M. le Président du Conseil et de Votre Excellence [4]. Tous nos amis suisses m'ont marqué de la façon la plus touchante une approbation sans réserve. On est — après avoir pensé la France tombée si bas — frappé de la dignité mesurée mais résolue des déclarations du gouvernement et de son calme en face des injures italiennes que le sentiment nettement italophile de ce pays n'arrive pas à faire approuver ni même comprendre.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait du « Fonds 1940 ».
(3) Par fil.
(4) Discours analysés ci-dessous sous le n° 441 (notes).

M. Motta m'a répété sa conviction de l'impossibilité d'un conflit armé entre la France et l'Italie. Il pense que, quelles que soient les manifestations orales de l'Allemagne, celle-ci ne cherchera pas à envenimer la situation. L'ajournement du voyage du comte Ciano à Berlin (1) a frappé le Conseil fédéral, qui croit à une action modératrice du roi d'Italie qui se serait déjà manifestée en septembre.

Le départ du Dr. Schacht (2) a causé des appréhensions laissant présager une augmentation de l'influence extrémiste nazie. Les renseignements que M. Motta aurait reçus sur la plus grande faveur dont pourrait bénéficier le maréchal Goering sont de nature à calmer ces appréhensions.

La Suisse continue néanmoins à trembler pour elle-même. On l'aperçoit à la nervosité de certaines populations frontières qui s'affolent au rapport de quelques réfugiés dont les déclarations sont difficilement contrôlables (3).

La campagne sur la neutralité de la presse suisse n'est pas sans inquiéter d'autre part le gouvernement. On craint toujours de donner quelque prétexte à une intervention allemande. J'ai fait observer à M. Motta que si ses voisins méditent quelque coup contre la Confédération, ils ne seront jamais en peine pour en trouver le prétexte, dussent-ils le faire naître. La meilleure politique suisse est de maintenir fermement son indépendance intérieure sur le terrain de la liberté de la presse comme sur tous les autres, et je pense que c'est dans ce sens que s'oriente le Conseil fédéral.

C'est en ce qui concerne l'affaire espagnole que les sentiments de M. Motta reparaissent. Il estime qu'au point où en sont les choses, la France et l'Angleterre regagneraient rapidement la sympathie des nationalistes pratiquement vainqueurs en faisant comprendre aux républicains que la continuation de la lutte ne peut qu'amener de nouvelles ruines sans espoir de réussite ultérieure. Pour agir utilement en ce sens, il serait désirable que nous fussions représentés auprès du gouvernement de Burgos. J'ai répondu que le gouvernement français comprenait certainement l'importance d'une question dont la solution posait d'autre part chez nous de graves problèmes de politique intérieure et que, par ailleurs, la présence d'un ambassadeur français à Rome qui nous avait été si vivement conseillée de Suisse ne semblait pas avoir amélioré de façon très notable nos relations avec l'Italie.

(1) Sur le projet de voyage à Berlin du ministre italien et son ajournement, voir ci-dessus le n° 426 (note).

(2) Sur ce départ, voir ci-dessus le n° 402 (et note).

(3) Voir ci-dessus le n° 447 (note).

459

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 38. *Rome, 30 janvier 1939* (1).

Recevant avant-hier M. Dard, ministre de Monaco près le Saint-Siège, le cardinal Pacelli lui a parlé de la situation franco-italienne dans un sens plutôt apaisant, rassurant. Il croyait, a-t-il dit, que les intentions du gouvernement italien n'étaient pas telles qu'on pourrait les déduire des violences de la presse. Il disait ne pas penser que le gouvernement italien voulût faire éclater la guerre. Mais lui-même diminuait la valeur de son optimisme relatif, en ajoutant que c'était peut-être chez lui l'effet du phénomène défini par le proverbe allemand : « Le désir est le père de la pensée ». Cette citation ne dénote pas de sa part une grande confiance dans la confiance qu'il affiche.

Au surplus n'affiche-t-il rien du tout avec moi, qui vais le voir souvent. Il constate simplement que les dirigeants italiens ne laissent plus rien percer de leurs dispositions, n'en laissent rien entrevoir au Vatican, avec qui leurs rapports manquent d'ailleurs de cordialité.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Vatican a remarqué le soin avec lequel les dirigeants italiens évitaient toute confidence, s'abstenaient de découvrir quoi que ce fût de leurs intentions; pas d'aujourd'hui non plus qu'il a trouvé symptomatique ce silence. « Ils ne nous disent plus rien; ce n'est pas bon signe; cela pourrait donner à penser qu'ils n'ont pas la conscience pure » : ainsi s'exprimait, parlant des Italiens, un prélat de la secrétairerie d'État qui causait avec un de nos collaborateurs, il y a déjà trois semaines.

L'observation est juste. Le gouvernement italien n'entend pas que par le Vatican puisse s'ébruiter quelque chose de ses dispositions, sans doute parce que ses dispositions sont inquiétantes.

Elles ne le seraient qu'en apparence, à juger d'après ce qu'en pensent ou disent certains Romains. Hier un sénateur, fort ami de la France, me disait croire que M. Mussolini ne méditait pas de se porter à quelque acte de brutalité; et un diplomate italien me disait penser que le spectacle auquel nous assistions actuellement était la brillante orchestration de prétentions plus mesurées.

Nous devons, à mon avis, n'accepter de telles impressions que sous bénéfice d'inventaire. Que M. Mussolini soit ou ne soit pas en état de satisfaire ses ambitions, en tout cas en a-t-il qui probablement ne sont pas médiocres. Il a fait fond sur la gratitude de M. Hitler pour toucher à nos dépens la récompense des services qu'il a rendus à l'Allemagne en Autriche et en Tchécos-

(1) Par courrier, en clair.

lovaquie. Il a compté, pour lui faciliter l'opération, sur les désordres sociaux dont il a vu la promesse dans la grève générale annoncée chez nous pour le 30 novembre dernier [1] : c'est ce jour-là qu'il a déclenché sa campagne de manifestations et d'articles. L'issue de cette journée a trompé son attente, mais ne l'a pas détourné de sa ligne de conduite, car, pour changer de route, il était trop impatient d'utiliser à son profit l'axe Berlin-Rome et il estimait avoir trop de cartes en mains pour renoncer à la partie.

Quand, le soir de la chute de Barcelone, il a proclamé sur la place de Venise que, comme ses légions avaient infligé un démenti au *non passeran* des Catalans, elles continueraient à *passer* encore [2], c'est notre opposition à ses revendications qu'il déclarait ainsi vouloir surmonter.

Nous aurions donc tort, à mon avis, de ne pas nous attendre de sa part à la persévérance, voire à l'acharnement, qui me semblent lui être dictés par l'intérêt de son prestige et par une sorte de rage dont il me paraît animé contre nous.

L'opinion publique italienne, qui souhaite certes que les choses s'arrangent sans casse, n'est pas non plus sans se flatter de l'espoir que nous y mettrons du nôtre, que nous fléchirons et que l'Angleterre nous y poussera pour éviter la guerre.

Très travaillée, avec une intensité d'effort et un cynisme de méthodes dont je n'ai pas connu de précédent, même ici, elle commence, me dit-on, à en sentir l'effet. L'on me rapporte que maintenant certains Italiens disent qu'après tout c'est toujours la France qui obstrue systématiquement l'expansion de l'Italie, en lui refusant toute concession. J'entends dire aussi que, si l'on en venait à la guerre, les Italiens marcheraient avec moins de répugnance pour soutenir des revendications italiennes prétendues naturelles et légitimes, qu'ils ne l'eussent fait en septembre dernier pour procurer un gain à l'Allemagne. La campagne de presse serait donc arrivée, en partie, à masquer aux gens la responsabilité de l'espèce d'agression morale commise contre nous.

Il est possible que la manœuvre de M. Mussolini tende désormais, en suscitant des incidents, à nous faire assumer l'apparence du rôle d'agresseur ou de provocateur. J'ai entendu formuler cette supposition, comme pouvant se vérifier, soit après que M. Mussolini aura énoncé ses prétentions, soit avant qu'il ait découvert son jeu. Évidemment, notre résolution de ne pas céder à sa tentative d'intimidation et notre union pour y résister auront avantage alors à se combiner avec beaucoup de sang-froid, de manière à lui laisser tout l'odieux de l'attitude agressive qu'il a prise.

Le point susceptible de le tenter le plus, comme objectif d'une initiative de caractère, soit diplomatique, soit militaire, soit l'un d'abord et l'autre ensuite, pourrait être Djibouti. Il convient à mon avis de se rappeler les informations recueillies à ce sujet il y a un mois et de les faire entrer en ligne de compte [3].

(1) Sur la grève générale du 30 novembre 1938, voir, au tome XII de la présente série, le n° 433 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 442 (note).
(3) Sur les menaces italiennes sur Djibouti, voir ci-dessus les n°s 159, 193, 194, 377.

Croire encore, soit à l'esprit pacifique soit à la loyauté, à l'honnêteté politique de M. Mussolini, comme semblent le faire les ministres anglais, serait le comble de la naïveté. Le proclamer, comme ils le font aussi, ne sert qu'à deux choses : l'encourager à se croire tout permis et lui donner un satisfecit qui lui est très utile auprès de l'opinion publique italienne.

460

Note du sous-directeur d'Europe [1]

au sujet de l'aide-mémoire remis par l'ambassade de Grande-Bretagne le 29 janvier

30 janvier 1939.

L'aide-mémoire de l'ambassade de Grande-Bretagne [2], qui porte les traces d'une rédaction précipitée et d'une certaine impulsion émotive, suscite à première lecture les observations de détail suivantes :

1° La note fait mention de l'appui récemment donné par l'Allemagne aux revendications italiennes contre la France. Les indications recueillies à Berlin tendraient plutôt à donner l'impression que l'Allemagne cherche à concilier une profession publique de fidélité sans réserve à l'Axe avec une action modératrice exercée, au moins dans l'immédiat, sur la politique de son partenaire. La presse allemande a visiblement reçu pour consigne de ne rien faire pour envenimer le conflit et de tenir compte avec une certaine objectivité du point de vue de la France [3].

2° Les renseignements concordants réunis par nos ambassadeurs à Tokyo et à Rome [4] indiquent que la proposition tendant à transformer le pacte antikomintern en une alliance militaire serait due à l'initiative du Japon et n'aurait été accueillie qu'avec beaucoup de réserves à Berlin.

3° Les appréhensions du gouvernement anglais seraient fondées sur des déclarations d'information allemande et étrangère et sur des informations d'ordre militaire. Un seul fait précis est cité : formation en Bavière d'un régiment de réserve composé de recrues libérées d'obligations militaires. C'est un indice intéressant, mais un peu grêle.

4° Le départ du capitaine Wiedemann et de M. Schacht n'est pas aussi « symptomatique » que la note anglaise l'estime. L'on comprend que les

(1) M. Charvériat. Cette note est extraite de dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Cet aide-mémoire est ci-dessus reproduit sous le n° 455 (annexe).
(3) Voir ci-dessus le n° 415.
(4) Voir ci-dessus le n° 281 (notes).

milieux anglais aient été impressionnés par cet éloignement de deux personnes avec qui ils étaient en contact et qui avaient leur confiance. Mais le départ de M. Schacht s'explique par des raisons d'ordre technique, qui ne concordent pas toutes avec les raisons politiques que l'on a supposées, et il nous a été rapporté de bonne source que le capitaine Wiedemann n'avait rien perdu de la confiance du Führer.

5° Il est singulier que la note anglaise, après avoir souligné la gravité que présenteraient les conséquences d'une invasion de la Hollande par l'Allemagne et l'impossibilité pour la Grande-Bretagne de s'y opposer militairement, subordonne l'existence d'un *casus belli* à la condition d'une résistance du gouvernement hollandais à l'agression. Ce qui paraît indiquer que si le gouvernement des Pays-Bas livrait passage aux forces allemandes, le gouvernement britannique s'inclinerait, malgré ses conséquences, devant le fait accompli.

6° Il y a lieu de rapprocher la précision faite par la note anglaise d'une procédure d'arbitrage offerte à l'Allemagne, en cas de crise grave dans les rapports germano-hollandais, de l'allusion faite par le président Roosevelt devant le ministre des Pays-Bas aux négociations que la Grande-Bretagne s'efforcerait, dans cette éventualité, de provoquer, et sur lesquelles les États-Unis pourraient exercer de l'influence [1]. Il y a plusieurs raisons de croire que les préoccupations britanniques ont déjà été évoquées à Washington.

461

Note de la sous-direction des Relations commerciales

Négociations économiques entre la France, la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie

30 janvier 1939.

Un Comité s'est réuni le 30 janvier 1939, sous la présidence de M. Daladier, président du Conseil, pour étudier les problèmes posés par les négociations entre la France, d'une part, la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie d'autre part.

Étaient présents :

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères;
M. Paul Reynaud, ministre des Finances;
M. Fernand Gentin, ministre du Commerce;
M. Queuille, ministre de l'Agriculture;
M. Mandel, ministre des Colonies;
M. Patenôtre, ministre de l'Économie nationale,

et leurs collaborateurs.

(1) Voir ci-dessus le n° 438.

Après un exposé de M. Gentin, ministre du Commerce, et un échange de vues entre les différents ministres intéressés, les solutions suivantes ont été adoptées :

1° Un projet de loi portant la signature de tous les ministres intéressés sera déposé le plus tôt possible devant les Chambres pour permettre au gouvernement d'accorder le bénéfice de droits inférieurs au tarif minimum ou de ristournes aux pays susceptibles de bénéficier des recommandations de la conférence de Stresa et pour un certain nombre de produits agricoles déterminés.

2° Les services intéressés mettront à l'étude un projet d'exportation de blés roumains à destination de marchés tiers, mais qui toucheraient préalablement un port français.

M. Queuille demande, toutefois, que la délégation précise que cette opération ne pourra être considérée que comme une exportation de blés roumains. Ainsi, elle ne viendrait pas diminuer les droits à l'exportation de blés tels qu'ils seront fixés par le futur accord de Londres.

3° Il sera déposé sur le bureau des Chambres un projet de loi permettant l'admission en franchise, dans la limite de contingents déterminés, de maïs en grains originaires des pays balkaniques, en compensation d'exportations, sur les marchés étrangers, de maïs indochinois.

A cette occasion, M. Queuille demande que les services de l'Intendance envisagent la possibilité de constituer un stock plus important de blé, en raison de la situation internationale, ce qui aurait pour conséquence de diminuer la quantité à résorber sous forme d'exportations ou de dénaturation et de nécessiter un effort de trésorerie plus important de la part du ministre des Finances.

Cette question fera l'objet d'un échange de vues entre les services compétents.

462

NOTE DU 2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE (1)

Pologne

30 janvier 1939.

I. *Évaluation des forces armées polonaises susceptibles d'intervenir dans un conflit armé :*

— une cinquantaine de divisions d'infanterie;
— une division et 11 brigades autonomes dont 1 motorisée de cavalerie;

(1) **Extraite des archives de la Guerre.**

— des unités de réserve générale dont les éléments les plus importants sont constitués par :

— une dizaine de régiments d'artillerie lourde;
— une dizaine de bataillons de chars.

— 350 à 400 chars - 600 tankettes ou auto-mitrailleuses;
— 500 à 600 avions de première ligne.

A ces forces, éventuellement militaires, s'ajoute *un corps de protection de la frontière* (29 bataillons d'infanterie et 20 escadrons de cavalerie).

II. *Capacités de ces forces.*

Personnel : présente de solides qualités professionnelles (officiers et hommes de troupe notamment).

Armements : l'armement d'infanterie est de très bonne qualité, celui des autres armes a des caractéristiques satisfaisantes mais n'existe qu'en quantité encore réduite (en particulier : artillerie lourde, chars, aviation).

Les stockages de munitions (artillerie notamment) et leur rythme de fabrication semblent également inférieurs aux besoins de la guerre moderne, telle qu'on la conçoit sur les théâtres d'opération occidentaux.

L'industrie de guerre polonaise, en effet, malgré les efforts poursuivis depuis plusieurs années, n'a pas encore atteint son plein développement. Elle manque, en outre, de certaines matières premières.

Par ailleurs, la précarité des communications ferroviaires et routières dont souffre la majeure partie du pays, la médiocrité des débouchés maritimes posent des problèmes délicats en ce qui concerne le ravitaillement des armées polonaises mobilisées.

*
* *

Dans le cas d'une Pologne alliée, ou hostile, on a donc toute raison de croire que les forces armées polonaises constitueraient pour une coalition un *appoint sérieux* mais qui irait en s'amenuisant, à moins d'être ravitaillées et secourues du point de vue industriel et matériel par un voisin puissant (Allemagne, U.R.S.S.).

Une Pologne neutre aurait, en ce qui nous concerne, dans le cas d'un conflit franco-allemand, le grave inconvénient de laisser au Reich la possibilité de disposer de la majorité de ses forces pour intervenir sur notre frontière.

463

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BARCELONE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 22 (1). *Perpignan, 30 janvier 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 31 janvier.)

L'armée républicaine tient toujours la sierra de Montnegre et barre la route de la côte vers Arenys. Elle occupe San Coloni, c'est-à-dire le défilé boisé entre la Sierra de Montnegre et le massif du Montseny. Elle tient face au sud et face à l'ouest ce dernier massif, puis plus au nord, couvre la route de Vich à Berga. Elle couvre par les contreforts pyrénéens au nord de Solsona les routes vers Puigcerda.

Mais plus que ses emplacements actuels, il serait nécessaire de mesurer la qualité de la défense et la puissance de l'attaque. A ce sujet nous ne possédons que des indications contradictoires. Les seules nouvelles ont trait à des engagements locaux entre éléments de poursuite nationalistes et détachements républicains d'arrière-garde.

Le point crucial est Vich. Si les républicains perdent Vich, leur résistance ne peut être que brève. Si les nationalistes butent contre les massifs qui couvrent cette place, cela voudra dire qu'il y a encore une défense républicaine.

En tout état de cause, il est opportun de prévoir dès maintenant (et sans que cette prévision soit une anticipation sur l'avenir) le reflux possible de l'armée républicaine sur la frontière française.

Dans le cas où cette retraite serait décidée par le commandement républicain, il faudrait être prêt à accueillir, désarmer, interner des contingents importants et à recevoir beaucoup de matériel.

Le problème d'accueil des réfugiés civils n'est rien à côté de celui d'une armée qui se présentera en armes devant les goulots dont on voit à présent le débit insignifiant.

Si l'effondrement décisif se passait dans la région de Vich et au sud de Gérone, la distance dissoudrait en partie ce qui reste de l'armée. Nous aurions à accueillir moins de gens mais dans un grand désordre. Si l'armée reculait dans un ordre relatif jusqu'à proximité de la frontière, moins d'hommes auraient la possibilité d'abandonner leur poste et le repli garderait l'allure d'une sorte de manœuvre plus ou moins organisée.

Dans les deux cas, il faut prévoir que les détachements terrestres nationalistes ne pourront suivre (sauf débarquement) le rapide retrait des forces

(1) Extraite des archives de la Guerre.

gouvernementales, mais que l'aviation poursuivra les colonnes et prendra à parti les effroyables embouteillages qui ne manqueront pas de se produire sur les routes de montagne qui franchissent la frontière.

Il semble que, dans ce cas, aucune solution ne peut être trouvée, sinon celle qui consisterait, le principe de l'internement étant acquis, à engager avec le commandement ou le gouvernement nationaliste des pourparlers en vue de l'établissement de l'armée républicaine dans une zone proche de la frontière et du contrôle de son écoulement par les autorités militaires françaises. Le gouvernement français peut difficilement accepter, semble-t-il, que se déroulent à proximité immédiate de sa frontière des opérations d'ordre militaire dont on ne manquerait pas d'éprouver en France le contre-coup immédiat.

Poursuivis par l'aviation, affolés par ses massacres, encore munis de leurs armes, les milliers d'hommes de l'armée gouvernementale qui chercheraient à franchir la frontière n'hésiteraient certainement pas à le faire par la force. Nous n'aurions alors d'autres ressource que d'engager une véritable bataille pour leur interdire le passage, ou de laisser entrer en France des détachements armés.

Il est très difficile d'évaluer l'effectif qui peut se présenter à notre frontière. Nous serions portés à suggérer qu'il sera supérieur à 50.000 et inférieur à 100.000 pour les forces proprement militaires. Quant au matériel, la seule chose que l'on puisse dire, c'est qu'il sera supérieur aux possibilités de débit des routes, si son écoulement n'est pas réglé dans le calme par des techniciens français.

A cette évacuation purement militaire, s'ajoutera le reflux des forces policières, des fonctionnaires encore restés dans la zone gouvernementale et une nouvelle vague de réfugiés de toutes sortes.

Problème matériellement insoluble, si nous ne contrôlons pas le débouché espagnol des passages et si nous ne pouvons pas assurer dans une sorte de zone neutralisée le règlement progressif de l'écoulement.

Une reddition sans condition de l'armée républicaine au commandement nationaliste est évidemment une éventualité qui nous épargnerait bien des soucis. Mais si l'armée républicaine est acculée à la frontière, un nombre d'hommes important, ayant la possibilité d'échapper aux risques que comporte cette reddition en se mettant à l'abri en France, n'hésiteront pas à forcer le passage pour se mettre en sécurité. Il serait pénible d'avoir à tirer sur les forces militaires, même débandées, d'un gouvernement que nous avons reconnu comme régulier.

*
* *

Je ne fais aujourd'hui que suggérer l'aspect d'ensemble du problème. Une résistance républicaine peut le reculer; une capitulation loin de la frontière empêcher qu'il se pose dans toute sa gravité.

Mieux vaut pourtant s'attendre au pire, afin de prévoir des mesures à l'échelle des événements et pour que la lamentable expérience de l'accueil des réfugiés civils ne recommence pas. Car cette fois-ci ce ne serait pas un

troupeau résigné de femmes, d'enfants et d'embusqués que nous pourrions faire attendre sans risque. Il faudrait prévoir un véritable dispositif de défense ou exiger du gouvernement nationaliste qu'il s'interdise de poursuivre jusqu'à la frontière même des forces encore dangereuses, sinon pour lui, du moins pour nous.

464

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 94 [1]. *Berlin, 30 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février.)

Par lettre en date du 14 janvier (Relations commerciales nº 94) [2], Votre Excellence m'a prié de lui communiquer les renseignements que je serais à même de recueillir sur les conversations germano-anglaises qui vont avoir lieu prochainement à Berlin.

C'est au début de novembre 1938 qu'il fut question pour la première fois de négociations entre industriels allemands et industriels anglais.

A cette époque, des enquêtes avaient été faites par la *Federation of British Industries* sur les échanges commerciaux germano-anglais, dont la diminution était constante depuis quelques mois. Ces enquêtes ayant montré la possibilité et l'utilité de conversations avec l'industrie allemande, l'envoi d'une délégation d'industriels anglais fut décidé, dont le rôle devait se limiter au début à une simple étude de la situation.

Dès ce moment, on manifestait, du côté anglais, le désir non seulement d'améliorer les échanges et de les adapter aux modifications territoriales survenues en Allemagne, mais aussi de régler la question de la concurrence entre les deux pays sur les marchés intérieurs et extérieurs et principalement dans le sud-est de l'Europe.

L'industrie anglaise avait, en outre, recommandé au *Board of Trade* d'engager avec le ministre allemand de l'Économie nationale des négociations, afin de préparer un nouveau traité de commerce entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Ces négociations ne devaient cependant être entamées qu'après la signature du traité de commerce anglo-américain [3].

Une fois ce traité conclu, les Allemands se virent, à leur tour, obligés d'examiner à nouveau la question de leurs exportations vers l'Angleterre,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 14 janvier, non retrouvée. Ce document concernait les ententes privées entre industries anglaise et allemande.
(3) Conclu le 17 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 363 (note).

qui risquaient (c'était notamment le cas des machines et d'autres produits manufacturés) d'être sérieusement atteintes par la concurrence américaine sur le marché britannique.

En dépit des raisons qui la poussaient à s'entendre avec l'industrie anglaise, l'industrie allemande aurait marqué une certaine opposition aux projets anglais et c'est ce qui expliquerait les déclarations assez sévères faites alors devant la Chambre des Communes par M. Hudson, ministre du Commerce d'outre-mer, déclarations dont l'objet aurait été d'exercer une pression sur l'industrie allemande [1].

Des conversations inofficielles eurent lieu au cours de la première moitié du mois de décembre entre des représentants du groupe d'Empire *Industrie* et de la *Federation of British Industries*. Ces pourparlers auraient permis de constater que le terrain était suffisamment préparé pour des négociations officielles. La question des prix pratiqués par les exportateurs allemands et par les exportateurs anglais aurait fait l'objet d'un examen particulier. En outre, parallèlement aux conversations industrielles, des négociations portant sur la question des exportations de charbon et sur la possibilité de conclure un accord de cartel entre les industries intéressées avaient été engagées et menées très loin.

A l'occasion du voyage du Dr Schacht à Londres, vers le 20 décembre [2], M. Oliver Stanley, président du *Board of Trade*, parlant devant la Chambre des Communes, tint à souligner à nouveau l'intérêt porté par la Grande-Bretagne à une entente amicale avec l'Allemagne au sujet du partage des marchés extérieurs.

Le résultat des conversations inofficielles ayant été transmis aux directions des groupements intéressés, le conseil central de la Fédération de l'industrie anglaise a approuvé officiellement le 18 janvier la prise de contact qui avait eu lieu et qui devait faciliter la collaboration germano-anglaise dans les exportations. Il a transmis sa décision au ministre du Commerce anglais, en le priant d'accorder son appui aux négociations futures.

Les milieux anglais estiment, dit-on à Berlin, que ces négociations doivent permettre d'étudier la possibilité d'une coopération entre certaines industries, notamment dans le domaine de l'appareillage électrique, dynamos, moteurs électriques, disjoncteurs, transformateurs, des machines, des automobiles et des articles en faïence. L'industrie anglaise de la laine désirerait également collaborer avec l'industrie allemande. Par contre, la question charbonnière ne serait pas réglée directement entre la Fédération anglaise et le groupe allemand *Industrie*.

Au cours du banquet de la Chambre de commerce allemande à Londres le 23 janvier, M. Hudson a souligné l'importance des conversations en cours et émis l'espoir que ces conversations seraient couronnées de succès.

Il y a quelques jours, un représentant du groupe d'Empire *Industrie* s'est rendu à Londres afin de fixer, d'accord avec la *Federation of British Industries*,

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 69 (note).

(2) Voyage à l'occasion duquel le ministre allemand proposait un plan de financement de l'émigration juive : voir ci-dessus le n° 199 (note).

le programme des prochaines négociations, qui commenceraient, selon un communiqué de ladite fédération, fin février à Berlin. A cette occasion, les représentants de la Fédération anglaise seraient accompagnés par des délégués de certaines industries qui prendraient sans tarder contact avec les délégués des industries allemandes correspondantes. Aucune précision n'est encore donnée sur le programme exact de ces conversations.

A en juger par l'attitude des milieux allemands, l'industrie allemande montre une certaine réserve. Toutes les informations publiées à ce sujet par la presse allemande sont transmises de Londres et l'on souligne qu'elles sont de source anglaise. L'opinion qui prévaut à Berlin est qu'il est difficile de réaliser un tel accord, surtout au moment où de nombreux pays, l'Allemagne et l'Angleterre en particulier, font tout pour accroître leurs exportations, et où les marchés extérieurs achètent moins depuis quelques mois. Il ne faut pas se dissimuler les obstacles qui s'opposent, dans ces conditions, à la conclusion d'accords portant sur les prix et le partage des marchés. En outre, ajoute-t-on à Berlin, l'entente qui serait éventuellement conclue ne pourrait avoir d'effet que si elle était sanctionnée par un accord entre gouvernements. Il faut signaler à ce propos l'opinion émise par la *Textil-Zeitung* dont les attaches avec l'industrie textile sont bien connues. Après avoir déclaré que la conclusion d'une entente est subordonnée à la reconnaissance par les Anglais des « intérêts vitaux de la nation allemande », le journal écrit qu'étant donné l'enchevêtrement des intérêts sur les marchés mondiaux, il est « naturel que d'autres pays exportateurs puissent avoir l'occasion de participer aux négociations germano-anglaises. »

465

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. *Londres, 30 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 février.)

Quel que fût le résultat du voyage des ministres anglais à Rome, il était à prévoir que le gouvernement italien ne manquerait pas de le présenter sous le jour le plus avantageux pour les besoins de sa propagande. Il comptait sur l'ambiance favorable et sur la bonne grâce des négociateurs britanniques pour en obtenir des paroles de bonne volonté dont il pourrait se faire ensuite une arme contre la France. Pourtant, il fallut bien en déchanter. Fidèles aux dispositions convenues lors de leur passage à Paris [1], M. Neville Chamberlain et lord Halifax n'ont pas donné prise aux approches de leurs interlocuteurs. Bien au contraire, ce sont eux qui ont rapporté de Rome de nouvelles assurances de M. Mussolini sur sa volonté de paix d'abord, et ensuite

[1] Sur les entretiens qu'eurent les ministres anglais à Paris avant de se rendre à Rome, voir ci-dessus le n° 336.

sur son intention d'évacuer la péninsule espagnole dès que le général Franco serait décidément vainqueur.

Lorsqu'il devint impossible de garder des illusions sur l'issue des conversations anglo-italiennes, les dirigeants fascistes, ainsi que l'expose la correspondance de M. François-Poncet, changèrent leur fusil d'épaule et déclarèrent qu'ils n'avaient jamais attendu un résultat concret de la visite du Premier ministre anglais (1). Mais ils n'ont pas renoncé pour cela, dans leur journaux, à présenter la Grande-Bretagne comme une puissance amie qui désapprouve discrètement la raideur et l'incompréhension de la France et auprès de qui les revendications italiennes trouveraient, le cas échéant, un écho sympathique. Probablement veulent-ils ne pas mettre à trop rude épreuve les nerfs de la Péninsule. Tout en excitant le public italien contre la France, on le rassure en même temps en montrant l'ennemi isolé et sans défense. Mais les attaques forcenées dont nous gratifient les journaux transalpins n'empêchent pas le gouvernement fasciste de tenter des manœuvres dans d'autres directions. S'il n'a pas pu réussir à ébranler la position des hommes d'État anglais, du moins essaie-t-il de jeter des doutes dans l'esprit des Français eux-mêmes pour miner cette entente entre Paris et Londres, qui apparaît comme le dernier bastion de la stabilité européenne.

C'est certainement à cette arrière-pensée que répondaient les confidences faites par un « membre important du parti fasciste » à un des collaborateurs de M. François-Poncet au lendemain de la visite de M. Neville Chamberlain (2). Ces indications ne correspondent d'aucune manière au compte rendu que lord Halifax a donné à Votre Excellence des entretiens de Rome (3). J'ai cru devoir néanmoins en faire état auprès de certains hauts fonctionnaires du Foreign Office, ne fût-ce que pour leur montrer que si les Italiens cherchent souvent à nous discréditer auprès de l'Angleterre, ils ne se privent pas davantage d'agir en sous-main contre celle-ci auprès des Français avec lesquels ils sont en rapports.

Mes interlocuteurs ont levé les bras au ciel lorsque j'ai fait allusion à ces propos. A aucun moment, m'ont-ils assuré, il n'a été procédé à un examen quant au fond du problème espagnol. Jamais on n'a parlé non plus du rétablissement éventuel de la monarchie. D'autre part, les Anglais se sont bien gardés de paraître approuver les revendications du gouvernement fasciste puisqu'ils ont, au contraire, rappelé formellement les dispositions de l'accord du 16 avril qui garantit le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée. Pour finir, il est bien invraisemblable, m'a-t-on dit, que le chef du gouvernement britannique ait porté un jugement au sujet des visées allemandes sur l'est de l'Europe car il n'aimerait pas donner un avis sur un terrain aussi brûlant, sachant parfaitement que d'une tentative d'extension du IIIe Reich vers l'Est peut également sortir une conflagration européenne.

Il semble que le personnage qui a fourni ces renseignements à notre ambassade dépeint la conversation du Duce et de ses visiteurs ainsi qu'il se la figurait

(1) Voir ci-dessus les nos 364, 398.
(2) Sur ces « confidences », voir ci-dessus le no 388.
(3) Sur le compte rendu du secrétaire d'État au Foreign Office, voir ci-dessus les nos 359, 360.

par avance et non comme elle s'est effectivement déroulée. Il en ressort aussi que les Italiens travaillent sans relâche à desservir la politique anglaise auprès de nos compatriotes, que ce soit à Rome ou à Paris, et c'est sur ce point que je voudrais spécialement attirer l'attention du Département. Beaucoup de gens n'ont que trop tendance à prêter l'oreille à ces insinuations. Il est vrai que le gouvernement anglais considère avant tout ses propres intérêts; personne ne saurait lui en faire un grief. En revanche, on ne peut lui adresser aucun reproche de déloyauté. L'incroyable bassesse des polémiques italiennes a beaucoup contribué à dissiper les espoirs que gardait M. Neville Chamberlain de ramener le Duce à une attitude plus raisonnable. Néanmoins, le Premier ministre ne veut pas perdre entièrement le bénéfice de l'initiative amicale que représentait sa visite à Rome. Nous avons maintes fois entendu les Anglais insister sur la chaleur et la cordialité de l'accueil qui leur a été réservé dans les rues de Rome. Ils veulent y voir un gage de l'esprit pacifique de la population italienne. Ils se flattent, peut-être à tort, de l'espoir que ces dispositions du public influeront sur la politique de M. Mussolini. Mais, en même temps, M. Chamberlain n'entend pas qu'on donne à son voyage une interprétation dangereuse pour la France. Lorsque je me suis entretenu avec lord Halifax de certaines des phrases qui devaient figurer dans le discours de Votre Excellence à la Chambre des députés [1], il a bien montré qu'il préférait laisser au jeu de l'alliance franco-britannique un caractère plus hypothétique par rapport à l'Italie. « Mais, a-t-il ajouté, je n'en considère pas moins comme hors de doute que si le gouvernement français était l'objet d'une agression de l'Italie et demandait l'assistance de la Grande-Bretagne, celle-ci n'hésiterait pas à la lui accorder ». Ainsi, le Premier ministre reste désireux de sauvegarder les apparences vis-à-vis de M. Mussolini et cette préoccupation percera très probablement dans les déclarations qu'il fera demain à la Chambre des Communes, de même qu'elle est apparue déjà dans son discours de Birmingham [2].

[1] Du 26 janvier. Sur cette intervention, voir ci-dessus les nos 435 (note), 441 (note).

[2] Dans ce discours, prononcé le 28 janvier, le Premier britannique défendait sa politique de paix et justifiait son action à Munich. La guerre était chose « si terrible... qu'il ne fa(llait) jamais la laisser commencer sans que toute les mesures possibles et honorables aient été prises afin de l'empêcher ». Le gouvernement britannique poursuivait cette politique de paix dans ses rapports avec l'Italie. Évoquant sa récente visite à Rome, M. Chamberlain démentait qu'elle n'eût donné aucun résultat : « Au cours de nos entretiens, bien que nous ayons fait preuve d'une même franchise, les uns et les autres, bien que nous n'ayons pas essayé de nous convertir mutuellement, nous nous sommes quittés meilleurs amis que nous ne l'étions lorsque nous sommes arrivés. » Le Premier britannique faisait confiance aux sentiments des peuples — même s'ils n'étaient pas toujours partagés par les gouvernements. « Nous devons cultiver l'amitié des peuples et cela peut être fait par des individus et des commerçants aussi bien que par des représentants plus officiels ». Il soulignait néanmoins la nécessité du réarmement : « Jusqu'à ce que nous soyons parvenus à conclure des accords précis en vertu desquels toute tension politique disparaîtra, nous devons nous mettre en état de nous défendre contre les attaques dirigées contre notre territoire, notre peuple ou contre les principes de liberté dont dépend notre existence en tant que démocratie et qui nous semblent représenter les attributs les plus élevés de la vie et de l'esprit humains ». M. Chamberlain poursuivait : « Aujourd'hui, l'atmosphère est pleine de bruits et de soupçons qui ne doivent pas persister. La paix ne pourrait en effet qu'être mise en danger par un défi tel que celui qu'envisageait le président des États-Unis dans son message du nouvel an, à savoir la domination du monde par la force. Ce serait là une demande à laquelle... les démocraties doivent s'opposer inévitablement... Continuons à suivre le chemin de la paix et de la conciliation. Mais jusqu'à ce que nous puissions conclure un accord limitant les armements, continuons à rendre notre pays fort... ».

Dans les déclarations qu'il a faites samedi devant l'Association des joailliers de la grande ville industrielle où est sa circonscription électorale, le Premier ministre a rendu hommage au rôle joué par M. Mussolini durant la crise du mois de septembre. Il s'est étendu sur l'idéal pacifique des peuples dont il a encore trouvé la preuve dans les manifestations de sympathie du public italien. Il a déclaré qu'il était prêt à considérer en toute liberté d'esprit « les aspirations raisonnables » des autres nations, à condition « qu'elles ne soient pas en conflit avec le droit général des tiers à la justice et à la liberté ». Il a exprimé le vœu que l'atmosphère internationale de défiance et de suspicion qui paralyse les affaires puisse enfin être assainie. Puis, abandonnant ce préambule, il a exalté l'œuvre de réarmement du Royaume-Uni et, pour conclure, il a assuré qu'il ne renoncerait pas à ses efforts pacifiques, en rappelant d'ailleurs l'exemple de Pitt qui malgré tout son désir de se limiter à une tâche de relèvement intérieur, fut entraîné dans une des plus grandes guerres de l'histoire du Royaume-Uni.

S'il n'y a rien dans cette argumentation dont les Italiens aient lieu de se plaindre, on n'y trouve rien non plus qui doive particulièrement les réjouir. Tout au plus, pouvons-nous regretter que le Premier ministre n'adopte pas une politique plus nette et ne dénonce pas ouvertement ce qu'il y a d'intolérable dans les exigences de M. Mussolini et dans sa manière de les présenter.

Ce n'est pas que le gouvernement britannique, et en tout cas le Foreign Office, gardent des illusions excessives sur la politique italienne. Les fonctionnaires de Whitehall ne montrent nullement la bienveillance de lord Perth dans leurs appréciations. Il leur suffit d'ailleurs de constater certains faits pour saisir le caractère inquiétant des projets du gouvernement fasciste et pour n'être dupes des éloges et des amabilités que leur accordent encore les journaux de la Péninsule; les rappels de réservistes, les mouvements de troupes à destination de la Libye, les intrigues dans le Levant, les projets d'alliance militaire avec l'Allemagne et le Japon, sans parler des affaires d'Espagne, tout vient prouver à l'observateur clairvoyant que l'Italie songe à bien autre chose qu'à sauvegarder la paix dans la Méditerranée.

Mais le Premier ministre envisage la question sous un angle un peu différent. A tort ou à raison, il croit que le gouvernement italien hésitera à violer ouvertement l'accord du 16 avril qui prévoit le maintien du *statu quo*. Il compte aussi faire état publiquement des assurances pacifiques qu'il a reçues à Rome pour lier davantage M. Mussolini. C'est là une partie difficile à jouer contre un partenaire aussi habile et aussi fuyant. Dans l'opinion de M. Chamberlain, elle ressemble à celle que nous avons engagée nous-mêmes avec l'Allemagne. Tout comme la France, l'Angleterre cherche à neutraliser un de ses adversaires éventuels, celui qui la menaçait le plus directement jusqu'à une date assez récente.

Dans ce jeu diplomatique, l'essentiel est de garder intacte la solidarité entre alliés. Sous ce rapport, lord Halifax assure avoir la conscience tranquille Ce n'est pas de sa faute si à Rome on falsifie les citations de la presse britannique et si on y dénature les propos tenus par les hommes d'État anglais. Mais il m'a avoué qu'il avait une autre raison d'envisager avec une certaine

sérénité l'intempérance et les éclats des organes fascistes. C'est que malgré tout ce tapage, malgré même les mesures menaçantes prises par-delà les Alpes, le secrétaire d'État garde la conviction que le gouvernement italien a trop conscience de sa faiblesse réelle pour se lancer dans une action de force contre la France. Il m'a raconté un entretien qu'il a eu dernièrement avec un des chefs militaires anglais qui lui inspirent le plus de confiance. Celui-ci aurait déclaré qu'une guerre dans les conditions actuelles serait pour l'Italie la pire des folies. Vivant depuis des années au-dessus de ses moyens, affaiblie par ses entreprises en Afrique et en Espagne, l'Italie serait en outre exposée à toutes les attaques par mer en raison de l'étendue de ses côtes. Elle risque aussi de se voir du jour au lendemain coupée de toute communication avec son armée d'Abyssinie. M. Mussolini ne peut ignorer qu'en lançant son pays dans une telle aventure, il l'exposerait à un danger beaucoup plus grave que n'encourrait la France. On juge donc ici que ses provocations sont destinées surtout soit à intimider ses voisins pour obtenir une satisfaction partielle, soit à énerver l'opinion française et à nous pousser à des imprudences qui seront représentées comme acte hostile et pourraient déclencher l'assistance allemande.

Si nous savons garder notre sang-froid et notre fermeté, les rodomontades fascistes ne doivent pas nous inspirer de crainte sérieuse. Tout se ramène en réalité à la question de l'appui qui serait apporté par le Reich, mais ici les engagements de l'Angleterre ont été exprimés publiquement avec assez de fréquence et de clarté pour qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur l'attitude que le gouvernement britannique prendrait en pareil cas.

466

M. Ristelhufrer, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 20. *Sofia, 30 janvier 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 février.)

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Sobranié et la déclaration du président du Conseil qui les a clos ont de nouveau attiré l'attention sur la politique extérieure de la Bulgarie. S'ils n'ont pas fait ressortir de faits nouveaux, du moins ont-ils précisé certains sentiments et certaines positions.

Bien entendu, ce sont les revendications nationales, les « légitimes aspirations » du pays qui ont occupé le premier plan de la discussion. Plusieurs orateurs se sont faits, en termes parfois assez vifs, les interprètes des sentiments populaires non seulement en faisant allusion aux revendications à l'égard de la Roumanie et à une issue vers la mer Égée, mais en ajoutant même qu'ils

ne pouvaient oublier la Macédoine. Mais les cris qui se sont élevés : « Nous voulons la Dobroudja » confirment dans quelle direction s'orientent en tout premier lieu les aspirations nationales.

Dans son discours très courageux, le président du Conseil s'est efforcé de les réfréner en soulignant qu'elles étaient hors de proportion avec les possibilités et les forces du pays et ne pourraient que provoquer d'amères désillusions. Ce langage constitue la thèse officielle. Il va cependant de soi qu'il n'en partage pas moins l'idéal national; mais il estime qu'il serait prématuré et imprudent de réclamer satisfaction dès maintenant et que la raison conseille d'attendre l'occasion pour la saisir. Le fait seul que, dans le palmarès décerné aux quatre états voisins, la Roumanie n'obtient qu'une dernière mention, est caractéristique. D'après les propres termes employés par M. Kiosseivanov, avec elle il ne s'agit pas de développer ni même de maintenir de bonnes relations, mais simplement de tenter de les rétablir, ce qui répond pleinement à la réalité des choses. Telle sera la tâche du nouveau ministre envoyé par Bucarest — car les représentants de la Roumanie se succèdent ici à une cadence rapide mais sans enregistrer aucun succès positif.

En ce qui concerne la Yougoslavie, il est à remarquer que plusieurs députés ont de nouveau critiqué le manque de contenu du pacte de 1937 [1]. « Nous faudra-t-il attendre deux cents ans, s'est écrié l'un d'eux, pour lui voir produire ses premiers effets? » J'ai déjà eu l'occasion d'observer que les protestations d'amitié fraternelle, devenues un rite depuis deux ans, ne parviennent pas à faire oublier ici que les journaux et les livres bulgares continuent à être interdits en Yougoslavie et que le passage de la frontière reste toujours aussi malaisé.

Le président du Conseil n'a pas répondu directement à ces critiques; il s'est contenté de répéter ses affirmations antérieures pleines d'optimisme. Cependant, le fait qu'il doit se rendre prochainement à Ankara est interprété comme un désir de se libérer quelque peu de l'influence yougoslave et de se rapprocher de la Turquie. Le président de la commission des Affaires extérieures s'est nettement exprimé à ce sujet en déclarant : « L'axe Belgrade-Sofia doit être prolongé jusqu'à Ankara ». La Bulgarie y trouverait l'avantage de n'être plus exclusivement dépendante de l'amitié yougoslave, dont elle est encore à attendre des résultats tangibles, et d'avoir vers l'Est un autre point d'appui qui lui permettrait en même temps d'accentuer du même coup la détente de ses rapports avec la Grèce. Cependant, tant que M. Kiosseivanov restera au pouvoir, on ne peut escompter un renversement de la politique extérieure bulgare. Il est personnellement trop inféodé à M. Stoyadinovitch pour renoncer à un rapprochement dont il a été l'artisan et qui présente des avantages certains pour la Bulgarie. Tout au plus, faut-il voir là une tendance. Il est vrai que les jours du cabinet Kiosseivanov seraient comptés, répète-t-on sans cesse. Si sa chute devait réellement se produire, le choix de son successeur fournira une indication précieuse à cet égard.

[1] **Allusion au pacte bulgaro-yougoslave du 24 janvier 1937 : voir, au tome IV de la présente série, le n° 355.**

Mais ce ne sont là que des oscillations dans le cadre de la politique balkanique. Ce qui domine toute la politique extérieure bulgare, ce sont les revendications territoriales et le moyen de les satisfaire [1]. La Bulgarie mutilée attend qu'à son tour justice lui soit rendue par le retour à la mère-patrie des territoires perdus et, en premier lieu, de la Dobroudja : voilà le but essentiel. Pour l'atteindre, il faut s'attendre à voir le gouvernement de Sofia faire état de ses revendications envers la Roumanie si celle-ci était attaquée ou affaiblie ou même simplement le jour où se poserait la question des Hongrois de Transylvanie. Et surtout, dans le cas d'un conflit, nul doute qu'elle se rangerait sans hésiter du côté de ceux qu'elle croirait en mesure de l'aider à satisfaire ses ambitions.

467

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 311 à 323 [2]. *Berlin, 31 janvier 1939, 14 h. 9, 14 h. 50, 15 h. 5, 14 h. 51, 14 h. 52.*

(*Reçu :* 14 h., 14 h. 10, 15 h. 35, 15 h. 5, 14 h. 30, 14 h. 50, 14 h. 40.)

Les deux questions de politique extérieure auxquelles M. Hitler a donné le plus de relief dans son discours [3] sont celles des colonies et celles des relations germano-italiennes.

[1] Sur les revendications bulgares, visant au premier chef la Dobroudja, voir, au tome XII de la présente série, les nos 72, 362.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Dans son discours prononcé le 30 janvier devant le Reichstag, le Führer dressait un long historique de l'année 1938, exposant dans quelles circonstances s'était opéré le rattachement de l'Autriche et du pays sudète au Reich. Il faisait état des tâches du national-socialisme et évoquait les difficultés économiques de l'Allemagne, en ajoutant toutefois : « 1° Nous avons combattu vraiment dans une lutte énorme où nous avons déployé toute la force de notre peuple. 2° Nous gagnerons à fond cette bataille et nous l'avons même déjà gagnée ». Après avoir parlé de la nécessité pour l'Allemagne de lutter contre le judaïsme et le bolchevisme, Hitler abordait le problème colonial : « Il n'y a pas de peuple né indigent et de peuple né possesseur... Croire qu'en Europe, des peuples comme les Allemands et les Italiens disparaîtraient pour toujours de l'histoire, une fois qu'ils y sont apparus en tant qu'éléments ayant les mêmes droits et en tant que forces passives et actives de la vie, serait une grande erreur. En ce qui concerne l'Allemagne, la situation est très simple. Le Reich compte 80 millions d'hommes, c'est-à-dire plus de 135 au kilomètre carré. Le grand empire colonial allemand que le Reich avait acquis pendant la paix par des traités ou des achats lui a été ravi, et cela contrairement aux assurances du président américain, assurances qui constituaient la condition de l'arrêt des hostilités ».

En ce qui concernait la solidarité germano-italienne, il ajoutait : « Que personne ne se fasse d'illusions de par le monde sur les résolutions que l'Allemagne nationale-socialiste a prises à l'égard de cette amie. La certitude qu'une guerre idéologique frivolement déclenchée contre l'Italie d'aujourd'hui, quels qu'en soient les motifs, trouverait l'Allemagne auprès d'elle, ne peut qu'être utile à la paix ». L'Allemagne n'avait cependant rien à demander sur le plan territorial à l'Angleterre et à la France en dehors de la restitution de ses colonies : « Si largement que la solution de cette dernière question puisse contribuer à l'apaisement de l'univers, on ne saurait cependant y voir un de ces problèmes de nature à conduire à un conflit armé ». Il affirmait croire en la possibilité d'une « collaboration confiante » entre l'Angleterre et le Reich : « il en est de même pour nos relations avec la France », et concluait, après avoir rappelé le passé de l'Allemagne : « Remercions le Tout-Puissant de nous avoir accordé le bonheur d'être les témoins de cette époque et de cette œuvre ».

Sur ce dernier point, le Führer a largement payé le tribut d'amitié et de gratitude auquel on pouvait s'attendre. Il ne s'est pas borné à exposer que la communauté spirituelle des peuple allemands et italien plongeait ses racines dans le plus lointain passé et à proclamer la solidarité des régimes national-socialiste et fasciste, il a affirmé la résolution de l'Allemagne d'être aux côtés de l'Italie si cette dernière était l'objet d'une mauvaise querelle. Il a en outre précisé le jeu et les buts de l'Axe. Le jeu : « Maintenir la paix contre quiconque et écarter avec résolution et succès tout conflit provoqué à la légère par des éléments irresponsables ». Les buts : « Faire valoir en commun les intérêts solidaires fondés ». C'est en somme le développement du thème déjà esquissé dans le discours du 12 janvier [1], à savoir le droit pour les peuples de poursuivre la satisfaction de leurs besoins essentiels. Mais la présentation s'aggrave, cette fois, d'une formule d'association.

Il semble que le Führer ait également sacrifié à l'amitié italienne sous une forme négative en ne mentionnant que brièvement la France : après avoir exprimé le vœu qu'une collaboration confiante pût s'établir avec l'Angleterre, il s'est borné à ajouter qu'il en était de même pour les relations avec notre pays.

Il ne me paraît pas douteux que le Chancelier ait entendu mettre également l'accent sur la question coloniale. Il y est revenu à trois reprises et il me paraît avoir plutôt accentué la position prise dans son dernier discours. Il avait alors indiqué que la solution de ce problème commandait une véritable collaboration au sein de la communauté européenne. Il a paru dire hier que l'arrêt de la course aux armements y était subordonné. Ce qui doit aussi retenir notre attention, c'est qu'il ait associé cette question à celle que soulève le ravitaillement du pays et dont il a souligné la gravité comme s'il voulait préparer l'opinion à une action prochaine de ce côté-là. Que M. Hitler ait mis dans son discours l'accent à la fois sur les revendications coloniales allemandes et sur la solidarité germano-italienne, cela est assurément significatif et préoccupant.

Il convient cependant d'observer que s'il a été présenté sous une forme nécessairement spectaculaire, le discours d'hier est soigneusement balancé, minutieusement dosé, et qu'en fait il n'engage pas le Reich au-delà de ce qu'impliquait déjà le fonctionnement et l'existence même de l'Axe.

Au regard de l'Italie, M. Hitler a soin de noter que celle-ci a « largement payé à l'Allemagne » en 1938 le service que celle-ci lui avait rendu dans l'affaire abyssine, laissant ainsi entendre en définitive qu'il n'y a plus actuellement de créancier. Il a également soin de ne s'engager à être à ses côtés qu'en cas de guerre déclenchée contre elle à la légère, ce qui semble bien correspondre à l'hypothèse de l'agression non provoquée. En ce qui concerne les colonies, il faut également noter que le Führer a déclaré de nouveau que ce n'était pas une question qui justifiât un recours aux armes, et il a paru

[1] Sur ce discours, prononcé alors que le Führer recevait les vœux du corps diplomatique, voir ci-dessus le n° 385 (note).

admettre qu'elle ne fût pas actuelle par le fait même qu'il a proclamé la nécessité pour l'Allemagne de remédier à l'absence de colonies par le développement de son exportation.

Par ailleurs, il faut observer que M. Hitler a proclamé, en scandant les mots, qu'il croyait à une longue paix.

En définitive, la première impression que me laisse le discours du Führer ne fait que confirmer celle que j'avais retirée de son allocution du 12 janvier et que j'ai exposée dans mon télégramme nº 130 (1).

Certaines tendances, qui ont été précisées hier, sont préoccupantes et doivent stimuler notre vigilance. Mais elles ne représentent pour le moment qu'une épreuve. Du moment où un geste était à faire pour l'Italie, le Führer a appuyé sur les intérêts allemands qui peuvent se conjuguer avec les aspirations italiennes : il verra la réaction.

Les autres objectifs ne sont pas abandonnés pour cela. Les visées à l'Est étaient hier à l'ordre du jour; elles le redeviendront sans doute demain : M. Hitler n'a-t-il pas eu soin d'indiquer que les frontières au nord, au sud et à l'ouest étaient pacifiques, laissant ainsi ouvert le problème de l'Est?

Après avoir entendu ce discours, j'ai plus que jamais la conviction que M. Hitler entend éprouver notre force de résistance dans le différend franco-italien. Si elle demeure ce qu'elle a été jusqu'ici, inébranlable, il ne se lancera pas dans une aventure qui conduirait à une guerre générale dont il ne veut pas pour bien des motifs, et il aura, comme le disait récemment un de ses familiers, fait entendre raison à l'Italie.

Il me paraît donc essentiel que le gouvernement emploie toute son influence à obtenir de la presse qu'elle accueille avec calme le discours du Führer et, sans méconnaître les avertissements qui s'en dégagent, y oppose la sérénité de la résolution française. Toute manifestation de nervosité ou même d'inquiétude risquerait d'apparaître comme un aveu de faiblesse, d'être interprétée à tort comme l'annonce d'un fléchissement, et pourrait avoir des conséquences redoutables; Rome cherche à amener Berlin à répéter à son profit la manœuvre de septembre dernier. Je pense qu'il dépend de nous de déjouer cette tentative. Le Führer ne poussera que la porte qu'il trouvera entr'ouverte.

(1) Du 16 janvier, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur n'estimait pas que l'allocution du 12 janvier fût « entièrement rassurante », en raison de l'allusion à la paix qui devait être maintenue « par la satisfaction des besoins naturels des peuples ». Faisant état de renseignements relatifs à une mobilisation « d'essai » et de la nécessité pour les dictatures de trouver dans des succès extérieurs un dérivatif, M. Coulondre déclarait : « Je crois qu'il faut tenir pour probable une crise internationale dans le courant, et peut-être dans les premiers mois de cette année ». Certes, l'ambassadeur notait qu'une guerre générale comporterait « un aléa énorme » pour le Reich : « mais — et c'est là le point capital — ma conviction est que s'il (Hitler) en vient à la guerre, ce sera par une erreur de calcul. Ce sera parce qu'il aura sous-estimé la capacité de résistance politique de tel ou tel grand pays, parce qu'il aura jugé qu'en fin de compte on lui cédera pacifiquement ». L'ambassadeur concluait en conseillant de ne pas céder à l'Italie en Afrique après avoir cédé à l'Allemagne en Europe centrale.

468

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 263 (1). *Londres, 31 janvier 1939* (2).

(*Reçu* : 18 h. 30.

Les relations franco-britanniques ont fait l'objet, au cours du débat de politique étrangère à la Chambre des Communes, d'une déclaration du Premier ministre (3) que l'agence Reuter a rapportée en ces termes :

« Nos relations avec la France sont plus étroites et plus intimes qu'elles ne l'ont peut-être jamais été. Mieux, elles reposent sur une base de confiance mutuelle qui ne cesse de se développer. Chacun d'entre nous peut regarder, non seulement avec calme, mais avec plaisir les amitiés que l'autre contracte, et nous avons vu avec la plus grande satisfaction la déclaration signée entre la France et l'Allemagne. »

469

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 79 (4). *Moscou, 31 janvier 1939, 23 h. 33.*

(*Reçu* : 22 h. 45.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 34 et suivants (5).

J'apprends que M. Schnurre qui devait arriver aujourd'hui à Moscou avec l'ambassadeur d'Allemagne a reçu à Varsovie pour instruction de rentrer à Berlin.

Peut-être convient-il d'attribuer à ce contre-ordre la publicité donnée par la presse à l'accomplissement d'une mission qui gagnerait en efficacité à être poursuivie discrètement.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Par fil, en clair.

(3) Le même jour, par télégramme nº 262 — qu'il a paru superflu de reproduire, ses indications se retrouvant dans la presse — l'ambassadeur donnait une analyse détaillée du débat. Le Premier britannique avait notamment affirmé, en réponse au chef de l'opposition : « Notre visite à Rome n'a pas affaibli nos relations avec la France » et conclu du discours du Führer au Reichstag (sur ce discours, voir ci-dessus le nº 467, (note) « que ce n'étaient pas là les paroles d'un homme qui se préparerait à précipiter l'Europe dans une nouvelle crise ».

(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(5) Les télégrammes de Moscou nos 34 à 37, du 27 janvier, sont ci-dessus reproduits sous le nº 444.

470

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

à MM. les Ministres des Colonies, de la Marine, de la Guerre;

à MM. les Représentants diplomatiques à Tanger, Londres, Berlin, Ankara, Tunis, Rome, Le Caire, Washington, Rabat, Rome Saint-Siège, Beyrouth, Bucarest.

T. nos 16; 29; 37; 19; 144; 110; 52; 65; 72; 42; 183; 57; 12; 57; 16 [1]. Secret.

Paris, 31 janvier 1939 [2].

Pour tous sauf les Colonies. J'adresse à M. Mandel le message suivant :

Pour tous : A la date du 18 de ce mois et sous le no 21 [3], vous avez bien voulu me fournir les arguments qui nous permettent de réfuter les prétentions à la faveur desquelles l'Italie cherche à s'approprier certaines portions de notre territoire de la Côte des Somalis.

J'ai invité M. François-Poncet à faire état de ces données pour montrer au palais Chigi l'inanité de cette thèse.

Je vous remercie également de m'avoir communiqué l'étude du général Bührer sur les moyens de nous assurer éventuellement un gage rétorsif et compensatoire [4]. Ces éclaircissements nous seraient précieux si nous nous décidions à passer à l'action. Je partage votre sentiment sur la nécessité de n'engager, en tout cas, d'opération à cette fin qu'après nous être concertés avec l'Angleterre.

A mon avis, il ne conviendrait, cependant, de ne procéder à cet échange de vues que si la démarche que je prescris à notre ambassadeur demeurait sans résultat.

[1] Extrait du « Fonds 1940 ».

[2] Par courrier valise.

[3] Document non retrouvé.

[4] Le 18 janvier, sous le no 19/EM Col, le chef d'état-major général des Colonies transmettait à son ministre une note qu'il avait rédigée au sujet d'un projet d'intervention militaire sur le territoire de l'Afrique orientale italienne, en exécution d'une demande émanant du ministère des Affaires étrangères. Il a paru superflu de reproduire cette note, essentiellement technique (aux termes de laquelle la direction la plus favorable à une action militaire serait celle du Nord). Le général Bührer émettait cependant des réserves quant au principe d'une pareille intervention, en raison notamment de l'insuffisance aérienne française dans la région. Il ajoutait que l'idée nourrie par le département des Affaires étrangères de réagir sur le territoire de l'A.O.I. « dans le cas où les forces italiennes se livreraient à un geste inconsidéré sur nos postes et sur Djibouti » lui paraissait « non seulement inopportune, mais... dangereuse et ridicule » : dangereuse, parce que seraient affaiblies « les garnisons de nos postes... déjà à peine suffisantes »; ridicule « parce que la France, *isolée* à Djibouti, sans entente avec ses alliés éventuels, sans préparation politique suffisante sur les populations indigènes, ne peut songer à partir en guerre contre l'A.O.I., disposant de troupes nombreuses et de moyens puissants ». La riposte devrait « se faire prompte, brutale par l'occupation plutôt d'un point intéressant en Méditerranée par exemple... alors qu'une réaction en territoire de l'A.O.I. ne signifie rien et est vouée à la ruine ». Le général Bührer concluait : « La question se présenterait autrement... si une action combinée avait été préparée minutieusement par les Anglais et par les Français contre la nouvelle colonie italienne. Mais alors il faudrait y appliquer les moyens convenables, en particulier une aviation puissante ».

471

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 327 [1]. Réservé. *Berlin, 31 janvier 1939* [2].

(*Reçu :* le 1er février, 11 h. 45.)

Le général Bridoux, commandant de l'École de Saumur, qui se trouve actuellement à Berlin à l'occasion du Concours hippique international, a eu hier l'occasion de rencontrer une haute personnalité du parti appartenant à l'entourage immédiat de M. von Ribbentrop.

Au cours de l'entretien, qui a été extrêmement cordial, la personnalité en question a chaleureusement affirmé à plusieurs reprises que l'Allemagne entière, et son Führer tout le premier, n'éprouvaient à l'égard de l'armée française que des sentiments d'estime et d'admiration et ne désiraient qu'une chose, à savoir que les relations de franche camaraderie entre deux armées faites pour se comprendre, et non pour se combattre, se substituassent aux luttes passées.

La même personnalité a déclaré, en termes aussi chaleureux et aussi catégoriques, que l'accord du 6 décembre répondait à la volonté intime et mûrement réfléchie de M. Hitler, que c'était avec une entière sincérité, conforme, d'ailleurs, à sa doctrine, que ce dernier tenait désormais pour irrévocablement fixée la frontière franco-allemande, que le respect des engagements pris à cet égard était un des fondements essentiels de sa politique, et qu'on devait, au surplus, savoir chez nous que lorsque l'Allemagne avait donné solennellement sa parole, ce n'était pas pour la reprendre, « ce qui n'est pas, a-t-elle ajouté, le cas du pays où se trouve actuellement votre ancien ambassadeur à Berlin ».

Le général Bridoux et celui de mes collaborateurs qui lui servait d'interprète ont été frappés de l'insistance avec laquelle leur interlocuteur, d'ailleurs personnellement partisan notoire du rapprochement franco-allemand, s'est exprimé sur les sentiments et les intentions de M. Hitler à l'égard de notre pays.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par courrier, en clair.

472

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 160 [1]. Réservé. *Varsovie, 31 janvier 1939.*

(*Reçu :* le 3 février, 18 h.)

J'ai signalé à Votre Excellence, il y a quelques semaines encore, que l'état de l'opinion polonaise à l'égard de la France ne laissait pas de demeurer préoccupant [2].

Depuis lors, un mouvement en sens inverse, et très rapide, comme il arrive souvent dans ce pays, se produit en notre faveur qui n'échappe à aucun observateur avisé et qui vient, une fois de plus, confirmer la facilité avec laquelle, après une période d'aigreur et de malentendus, les Polonais reviennent à de meilleurs sentiments envers la France [3].

La réserve que nous nous sommes appliqués à garder vis-à-vis d'eux depuis la crise de septembre a porté ses fruits. L'inquiétude grandissante que l'Allemagne lui inspire, en dépit des rencontres de Berchtesgaden, de Munich et de Varsovie, amène la Pologne à se rendre un compte plus exact de la nécessité qui s'impose à elle, si elle veut éviter un isolement total, prélude d'une nouvelle catastrophe, de ne pas s'éloigner de la France.

En même temps, les nombreux symptômes de redressement que notre pays a donnés successivement, dans ces derniers mois, et particulièrement l'unanimité dont nous faisons preuve en face des prétentions italiennes, ont provoqué ici une profonde impression; ce que l'on sait maintenant du voyage effectué par le président du Conseil en Corse et en Afrique du Nord [4] a beaucoup agi en ce sens.

A ce point de vue, il n'est pas inutile de noter l'effet considérable produit dans les milieux les plus différents par le film consacré à ce voyage. Ce film a été présenté en province comme à Varsovie où quatre représentations, prochainement suivies de deux autres, n'ont fait qu'augmenter le nombre de ceux qui se montrent désireux de l'applaudir.

Du côté gouvernemental, et pour les mêmes raisons, on constate, envers tout ce qui est français, un empressement nouveau qui n'empêche pas, d'ailleurs, certaines feuilles officieuses d'user encore de quelques mauvais procédés à notre égard, mais que l'on aurait néanmoins, il y a peu de temps, hésité à escompter dans un délai aussi court.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus les nos 100, 106, 151, 210.
(3) Sur ce revirement, voir ci-dessus les nos 333, 420.
(4) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 283 (note).

M. Beck lui-même a senti plus qu'aucun de ses compatriotes que son intérêt personnel, comme celui de son pays, lui commandait de marquer une certaine évolution et son changement de tactique est évident, ce qui — soit dit en passant — suffirait à justifier la ligne de conduite que Votre Excellence a cru devoir suivre lors de son voyage à Monte-Carlo.

Mon collègue anglais en a recueilli aujourd'hui même une preuve qui n'a pas été sans l'étonner. M. Beck lui a répété ce qu'il m'avait dit à moi-même, en rentrant de Berchtesgaden : nos relations avec la France seront désormais faciles, maintenant qu'il n'est plus question de la Petite Entente [1].

Sir Howard Kennard, qui est à Varsovie depuis quatre ans, m'a laissé entendre que c'était la première fois que le ministre des Affaires étrangères de Pologne lui parlait de notre pays sur un ton amical.

473

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 331 [2]. *Berlin, 31 janvier 1939* [3].

En dépit de la publicité qu'elle y a consacrée, la presse allemande n'a donné aucune indication précise sur les résultats de la visite de M. von Ribbentrop à Varsovie [4]. Les principaux organes nationaux-socialistes et l'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* se sont contentés de célébrer les mérites de l'accord de 1934 et d'affirmer qu'il avait fait ses preuves au cours des cinq années mouvementées que l'Europe venait de traverser.

Le communiqué final qu'a diffusé l'agence *DNB* n'ajoute rien à ce panégyrique. Il constate que « la visite du ministre des Affaires étrangères du Reich à Varsovie s'est déroulée dans une atmosphère d'entente amicale et que les résultats des pourparlers montrent de nouveau que la collaboration entre l'Allemagne et la Pologne, éprouvée pendant cinq ans, a permis non seulement de développer les relations germano-polonaises, mais représente encore une contribution précieuse pour la pacification de l'Europe qui s'effectue conformément à la situation nouvelle ». On pourrait difficilement imaginer formule plus vague et plus générale.

Dans les milieux de l'ambassade de Pologne, à Berlin, on assure d'ailleurs que ce communiqué, dans ce qu'il a d'abstrait, reflète fidèlement l'état actuel des rapports germano-polonais. Aucun accord nouveau n'aurait été conclu, aucun engagement n'aurait été pris de part et d'autre. Le déplacement officiel

(1) Au cours de l'entretien relaté ci-dessus sous les nos 345 et 346 le ministre polonais avait noté qu'« une série de motifs de désaccord ou de malentendus (politique tchécoslovaque, Petite Entente), qui existaient précédemment entre nous ayant disparu du fait des événements nos relations devraient être désormais plus faciles » (télégramme nº 67 de Varsovie, du 12 janvier).

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Par courrier, en clair.

(4) Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 444.

de M. von Ribbentrop n'aurait eu, en dernière analyse, d'autre effet que de consacrer solennellement le cinquième anniversaire du rapprochement entre les deux pays et aussi, ajoute-t-on, de dissiper, par une prise de contact amicale, les nuages qui, après la sentence du Belvédère[1], menaçaient d'obscurcir la bonne entente germano-polonaise.

Un collaborateur de M. Lipski a déclaré à l'un des secrétaires de cette ambassade que l'entrevue de Varsovie avait été la répétition de celle de Berchtesdagen entre M. Hitler et M. Beck [2]. On doit conclure que le ministère allemand a renouvelé à son collègue polonais l'assurance apaisante du Führer sur « l'inactualité » des visées du Reich en direction de l'Ukraine.

« Au surplus, a ajouté le diplomate polonais, les entretiens se sont déroulés sans programme bien déterminé. Nous avons eu le sentiment que M. von Ribbentrop avait, en se rendant à Varsovie, une arrière-pensée : celle de préparer l'adhésion de la Pologne au pacte antikomintern. Le ministre des Affaires étrangères du Reich n'oublie pas qu'il est le premier ouvrier de cette Sainte-Alliance contre le bolchevisme. Il semble bien que, de sa propre initiative, il ait voulu pousser Varsovie à son tour dans cette voie afin de pouvoir, en cas de succès, rapporter ce trophée inattendu au Führer. C'est pour couper court à ces illusions que M. Beck a déclaré à un journaliste anglais, avant même que M. von Ribbentrop n'ait quitté Berlin, que « jamais la Pologne n'accepterait de participer à une politique agressive contre l'un de ses voisins » [3]. Cette déclaration a produit à la Wilhelmstrasse l'effet d'une bombe. Le soir même, à une réunion donnée pour la presse étrangère par le secrétaire d'État Dietrich, les hauts fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères se sont précipités sur nous pour demander des explications. Nous avons répondu qu'il valait mieux préciser notre point de vue avant la rencontre qu'après.

« En tout cas, le résultat cherché a été obtenu. M. von Ribbentrop a compris, il n'a pas posé la question et s'est évité un refus ».

C'est sans doute à cette esquive polonaise qu'un entrefilet publié par le *Berliner Tageblatt* dans son numéro du 27 janvier a fait allusion*. Par une note datée de Varsovie, ce journal a indiqué, dans une phrase un peu embrouillée, qu' « en ce qui concerne la position de Varsovie à l'égard du problème de l'antibolchevisme, il fallait, bien entendu, tenir compte des conditions particulières dans lesquelles se trouvait la Pologne et que, d'ailleurs, du côté des puissances unies par le pacte antikomintern, on repoussait énergiquement la version répandue à l'étranger, d'après laquelle la politique de défense contre le bolchevisme aurait, par quelque côté, un caractère agressif ».

L'interlocuteur de mon collaborateur a ajouté, en outre, que, du point de vue économique, les deux parties s'étaient mises d'accord à Varsovie pour porter à 180 millions de zlotys le crédit en marchandises accordé récemment par le Reich à la Pologne et qui était primitivement de 120 millions.

(1) Intervenue le 2 novembre 1938 entre Hongrois et Tchécoslovaques : voir, au tome XII de la présente série, le n° 256 (note).

(2) Sur la rencontre de Berchtesgaden, voir ci-dessus les n°s 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 444 (note).

* *Note du document :* Cf. message téléphoné n° 261 du 27 janvier 1939 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

474

NOTE DU JURISCONSULTE DU DÉPARTEMENT [1]

31 janvier 1939.

I. Il n'existe aucun lien entre l'envoi d'un agent à Burgos et la reconnaissance des droits de belligérance.

II. L'envoi d'un agent officiel auprès des autorités de Burgos implique la reconnaissance de ces autorités comme gouvernement de fait, exerçant le pouvoir dans une partie de l'Espagne.

En Angleterre, on a en conséquence admis que le gouvernement de Burgos bénéficiait devant les tribunaux anglais de l'immunité de juridiction reconnue à un gouvernement étranger.

III. L'envoi d'un agent français à Burgos aura pour contrepartie immédiate et nécessaire l'admission à Paris d'un agent du général Franco. La situation de ces deux agents (privilèges et immunités) sera équivalente; par conséquent, dans la mesure où nous voulons élargir la situation de notre agent à Burgos, nous devrions consentir une situation analogue au représentant à Paris du général Franco. Toutefois, pour éviter des difficultés avec la représentation du gouvernement républicain, dont le règlement serait délicat, il conviendrait d'obtenir que l'agent de Burgos ne figurât pas sur la liste du corps diplomatique et dans certaines réceptions officielles, les privilèges et les immunités diplomatiques lui étant par ailleurs reconnus.

IV. Il paraît difficile de faire accepter dans les circonstances actuelles par les autorités de Burgos un agent de compétence purement commerciale.

D'autre part, il semble impossible d'envisager que le gouvernement français soit représenté simultanément par deux ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires, c'est-à-dire par deux chefs de mission diplomatique représentant la France auprès de deux gouvernements qui se disputent l'Espagne.

Il convient donc de rechercher une qualification intermédiaire.

V. L'expression britannique « Agent principal » ou toute expression analogue (Agent général) peut être envisagée. Elle aurait l'avantage d'établir un parallélisme absolu avec les positions anglaise et belge.

VI. Si cette expression paraît insuffisante à Burgos dans les circonstances actuelles, on pourrait envisager celle de « Agent de la République française » (ou du « gouvernement français »). Ce titre donne un caractère plus politique à

[1] Cette note, extraite des papiers Bonnet, a été rédigée pour le Ministre. Bien que ne portan aucune indication d'origine, il semblerait qu'elle émane du jurisconsulte du Département (M. Basdevant).

la mission de l'agent et, si l'on voulait encore renforcer cette idée, on pourrait dire : « Agent politique de la République française » (ou du « gouvernement français »).

VII. Dans le choix de ces formules, il faut songer à ce que serait la formule correspondante pour le gouvernement de Burgos. S'il est concevable que nous parlions d'un « Agent de la République française », nous ne pourrions pas accepter que l'agent de Burgos soit qualifié d' « Agent de l'Espagne ». Il faudra donc veiller à l'emploi d'une formule qui rattache l'agent au gouvernement du général Franco.

VIII. La coexistence en France de deux représentants espagnols peut susciter des difficultés qu'il conviendrait de prévenir par un accord préalable avec le gouvernement de Burgos. Il faudrait obtenir de ce dernier l'engagement que ses agents ne chercheront pas à étendre leur autorité sur les consulats espagnols et ne revendiqueront aucun droit à l'égard du gouvernement espagnol, de collectivités espagnoles ou de particuliers.

475

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

Le pacte franco-soviétique

Le pacte franco-soviétique, tel qu'il a été rédigé avec son protocole, se ressent vivement des conditions dans lesquelles il fut conçu.

A l'origine, M. Barthou avait envisagé une sorte de Locarno oriental. Le pacte franco-soviétique devait être ouvert à l'Allemagne, aux États-Unis et à la Pologne notamment. Ce projet ne put être réalisé.

Puis, lorsque M. Laval se rendit à Moscou, il ne dissimulait pas son manque d'enthousiasme pour l'œuvre qu'il accomplissait et il chercha à faire un pacte qui, selon les propos qu'il tenait à cette époque, ne devait pas aggraver les obligations de la France par rapport à celles qu'elle avait déjà du fait de la Société des Nations. De là les contradictions, les obscurités, les répétitions, les précautions qui caractérisent le pacte et le protocole.

Quelles obligations comporte le pacte franco-soviétique?

Ce pacte, signé le 2 mai 1935, a été conclu pour une durée de cinq ans. Si, avant l'expiration de cette période (à dater de l'échange des ratifications, 27 mars 1936), il n'a pas été dénoncé avec un préavis d'un an, il restera en vigueur sans limitation de durée.

[1] Cette note, extraite des papiers Bonnet, est en fait intitulée : *Étude générale faite dans le cabinet du ministre des Affaires étrangères sur la portée du pacte franco-soviétique*, et est datée du mois de janvier 1939, sans indication de quantième.

Le pacte comprend deux éléments : le pacte proprement dit et le protocole de signature qui y est adjoint dans le but d'en préciser les termes.

Trois hypothèses sont prévues :

1. Au cas où, dans les conditions prévues à l'article 15, paragraphe 7 du pacte de la Société des Nations [1], l'URSS serait l'objet d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne, la France lui prêtera immédiatement aide et assistance.

2. Ici deux remarques sont à faire :

a. Pour que cette hypothèse se réalise, il faut supposer qu'un différend ayant surgi entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., l'Allemagne a consenti à examiner ce différend devant le conseil de la Société des Nations. Il est invraisemblable que l'Allemagne y consente et dès lors le cas d'assistance ne peut pratiquement se présenter;

b. Le paragraphe I du prococole de signature explique que par « agression », il faut entendre une agression contre le territoire propre de l'une ou l'autre partie contractante, ce qui exclut les cas d'agression indirecte, contre les états baltes par exemple.

3. L'Allemagne recourt à la guerre contre l'U.R.S.S.

Le Conseil l'ayant invitée, conformément à l'article 17 du pacte, à accepter les obligations du pacte pour le règlement du différend, l'Allemagne ne donne pas suite à l'invitation et persiste dans son entreprise militaire. Dans ce cas la France, si elle estime que l'U.R.S.S. est l'objet d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne, doit fournir immédiatement aide et assistance à l'U.R.S.S. en se conformant immédiatement aux recommandations émises par le conseil de la Société des Nations; si le Conseil, pour une raison quelconque, n'énonce aucune recommandation, l'obligation d'assistance doit néanmoins recevoir application.

En réalité, il y a lieu de faire sur tous les pactes comportant « aide et assistance » dans le cadre du pacte de la Société des Nations les observations suivantes :

1° Il paraît excessif, en l'absence d'un accord militaire précis, d'interpréter les mots « aide et assistance » comme pouvant comporter l'obligation pour la France de déclarer automatiquement la guerre.

2° Les pactes comportant « aide et assistance » étaient conçus dans le cadre général de la Société des Nations. Chacune des nations apportait sa contribution. Les petites nations devaient respecter l'article 16. Depuis, la plupart des nations d'Europe s'en sont déliées, la Belgique, la Suisse, les pays scandinaves, la Pologne elle-même. Alors que reste-t-il? Dans la pensée des auteurs de ces pactes, la France devait apporter sa part à une action collective. Aujourd'hui l'action collective a à peu près complètement disparu. Dès lors, l'action de la France risque de devenir pour elle un fardeau insupportable. Et les pactes

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 240 (note).

d'assistance apparaissent présenter dans ces conditions exactement tous les inconvénients des alliances défensives — si sévèrement condamnées au lendemain de la guerre — alors que leur formule avait justement pour but de remédier aux désavantages de celles-ci.

3° Si, dans le cas du pacte franco-soviétique, aide et assistance signifiait pour la France automatiquement « mobilisation et déclaration de guerre à l'Allemagne », le pacte jouerait d'une manière désavantageuse pour la France. En cas de guerre de l'Allemagne et de l'U.R.S.S., la France devrait mobiliser et déclarer la guerre. Au contraire, en cas de guerre de l'Allemagne et de la France, l'U.R.S.S., qui n'a pas de frontières communes avec l'Allemagne, et qui par conséquent doit passer par la Pologne pour que son armée de terre puisse apporter une aide efficace contre l'Allemagne (voir rapport du général Schweisguth) [1] pourrait invoquer *légitimement* l'absence de frontières communes pour rester, du moins en ce qui concerne son armée de terre, en dehors du conflit (voir sur ces points les rapports du général Schweisguth, le procès-verbal du conseil de la Défense nationale du 15 mars 1938 [2] et les rapports de l'armée de l'Air).

4° Il faut en conclure que l'aide et l'assistance doivent être interprétées suivant l'esprit de l'article 16 du pacte. En l'absence d'une convention militaire ou en l'absence d'une action collective de la Société des Nations, « l'aide et l'assistance » peuvent s'entendre d'une action économique, d'envois d'armes, d'appui financier. La mobilisation partielle, générale, la déclaration de guerre sont des mesures qui *peuvent* être décidées, mais qui ne découlent pas d'une *manière automatique* d'un pacte comportant aide et assistance, mais non assorti d'une convention militaire.

II

Telles sont les obligations qui découlent pour la France du pacte franco-soviétique.

Mais, depuis 1935, la situation internationale a considérablement évolué et il est permis de se demander si les changements survenus, en modifiant profondément les circonstances de fait en vue desquelles cette obligation a été contractée, n'affectent pas sa valeur.

Les conditions nouvelles qu'on pourrait songer à prendre ici en considération sont les suivantes :

1° Le changement tenant à la situation actuelle de la Société des Nations et à l'effondrement du système de sécurité collective.

D'après le télégramme de Genève du 21 septembre 1938, M. Litvinov a exprimé l'opinion que la Société des Nations était morte [3].

[1] Allusion au rapport rédigé par ce dernier, le 5 octobre 1936, après qu'il eût assisté aux grandes manœuvres de l'armée rouge, rapport partiellement reproduit au tome III de la présente série sous le n° 343 (annexe).

[2] Publié au tome VIII de la présente série sous le n° 447.

[3] Allusion au télégramme n° 160 du 21 septembre 1938, analysé ci-dessus sous le n° 247 (note).

Or, le pacte franco-soviétique, tant dans son principe que dans le détail de ses dispositions, repose sur l'existence de la Société des Nations.

Si la Société des Nations est morte, il est clair que le pacte franco-soviétique s'évanouit. Quant aux conséquences que la France serait en droit de tirer de l'effondrement du système de la sécurité collective, il est exact qu'en janvier 1938, après qu'il eût été indiqué par des membres européens de la Société des Nations que ceux-ci entendaient tenir pour facultatives leurs obligations de l'article 16 [1], le gouvernement français a marqué qu'il s'en tenait à son traité avec l'U.R.S.S.

Le fait demeure néanmoins que la France a pratiqué la politique de la sécurité collective sur la base de la Société des Nations. Elle a ajouté aux éléments de sécurité collective qu'apportait la Société des Nations le complément de ses accords politiques et notamment du pacte franco-soviétique. La base de celle-ci s'évanouit, si la Société des Nations disparaît comme facteur politique.

2. Le gouvernement français a eu l'occasion de relever que l'engagement de non-immixtion dans les affaires intérieures des parties contractantes, énoncé dans l'article 5 du traité de non-agression franco-soviétique du 29 novembre 1932 [2], n'avait pas été exactement respecté du côté soviétique.

Il est certain que ce fait est de nature à gêner la bonne application du traité d'assistance et de la politique que celui-ci implique. Toutefois, il ne saurait résulter de ce manquement au traité de non-agression la caducité du traité d'assistance, à moins que ledit manquement ne prenne une gravité telle qu'il ne soit à ce point persistant que le gouvernement français se trouve justifié à exercer des représailles qui de sa part pourraient prendre la forme d'une dénonciation du traité d'assistance.

III

Nous avons examiné les obligations qui découlent pour la France du traité franco-soviétique. Nous avons considéré les événements survenus dans la vie internationale qui sont de nature à affecter la valeur de ces obligations.

En conclusion de cette étude, il paraît nécessaire de faire ressortir l'interprétation qu'en vertu du paragraphe II du protocole du traité franco-soviétique, le gouvernement français est en droit de donner à ce pacte.

Ce paragraphe prévoit que les dispositions du traité — par suite l'obligation d'assistance prévue aux articles 2 et 3 — « ne pourront recevoir une application qui, étant incompatible avec les obligations conventionnelles assumées par une partie contractante, exposerait celle-ci à des sanctions de caractère international ».

[1] Sur cette prise de position d'un certain nombre d'états européens, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 2 (et note), 20 (et note), 270 (et note); au tome IX le no 34 (note); au tome X les nos 190, 273, 351, 495, 508; au tome XI le no 51.

[2] Le texte de ce traité est reproduit au tome II de la première série sous le no 48.

Cette disposition a pour objet de réserver l'application des actes de Locarno. C'est ce qui est expressément indiqué dans le rapport présenté par M. Yves Le Trocquer au Sénat (1936 - nº 152, p. 13 et suiv.) [1].

Il suit de là que la France n'est pas tenue de porter aide à l'U.R.S.S. en attaquant l'Allemagne, en l'envahissant ou en recourant à la guerre contre elle si, prenant ces mesures, elle s'expose à voir les puissances garantes du pacte rhénan appuyer l'Allemagne contre elle. L'application du traité franco-soviétique se trouve ainsi subordonnée en fait à un concert préalable de la France avec ces puissances.

Ici se pose une première question. Le pacte rhénan, répudié par l'Allemagne, peut-il jouer en sa faveur?

Il est possible de soutenir que non, un pays n'étant pas fondé à réclamer le bénéfice d'un traité dont il refuse d'assumer les obligations.

Mais à cette thèse il est possible d'objecter que les puissances garantes ont un intérêt propre et distinct de celui de l'Allemagne au maintien du *statu quo* occidental. Ces puissances seraient donc fondées à intervenir aux côtés du Reich pour le maintien de ce *statu quo* dans le cas où elles estimeraient qu'il a été indûment violé par la France.

Une seconde question est celle de savoir quelles sont les puissances garantes.

La Belgique, dégagée de ses obligations par la déclaration franco-britannique du 24 avril 1937 [2], n'en fait plus partie.

La Grande-Bretagne, dont la collaboration avec la France est fondée sur l'accord du 19 mars 1936 — lequel prévoit que les obligations et les garanties du traité de Locarno subsistent entièrement — en est certainement une. L'aide militaire directe que la France devrait apporter à l'U.R.S.S. en cas d'agression de l'Allemagne dépendrait donc essentiellement de la manière dont le cabinet de Londres jugerait la situation.

Dépendrait-elle également de l'attitude de l'Italie?

C'est là le point le plus délicat. Quoique ayant participé à l'élaboration de l'accord de 1936, l'Italie n'en a pas poursuivi l'application. Sa position à l'égard du pacte de Locarno demeure ainsi incertaine. Mais si elle estimait devoir faire jouer sa garantie, l'approbation que nous avons donnée à l'accord de 1936 nous interdirait en droit d'y contredire.

On peut soutenir, au point de vue politique, que le système de l'axe Rome-Berlin est incompatible avec les engagements du pacte rhénan et que, par suite, la position que prendrait l'Italie ne devrait pas influer sur l'application du traité franco-soviétique.

On peut, au contraire, prétendre qu'en droit l'Italie demeure engagée, que nous ne pouvons de nous-mêmes la dégager. Par suite, le jeu du traité

[1] Sur ce rapport, présenté à l'occasion de la séance du 5 mars 1936, au nom de la commission des Affaires étrangères, en vue d'examiner le projet de loi portant approbation du traité franco-soviétique du 2 mai 1935, se reporter à *Sénat. Documents parlementaires*, *1936*, annexe nº 152, p. 88 et suiv. Le rapport étudiait (p. 91) la compatibilité dudit traité avec le pacte de Locarno.

[2] Sur cette déclaration, voir, au tome V de la présente série, le nº 337.

franco-soviétique dépendrait en définitive de l'appréciation que Rome formulerait au sujet des événements. Cela reviendrait, dans les circonstances politiques du moment, à admettre que le traité de 1935 (1) est à peu près dépourvu de portée pratique, en ce qui concerne les engagements de la France.

(1) Allusion au traité franco-italien du 7 janvier 1935.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABD-EL-AZIZ, sultan du Maroc de 1894 à 1908, n° 27.

ADAM (général Wilhelm), commandant le 2e groupe d'armées allemand (Francfort-sur-le-Main), n° 118.

ADELSWÄRD (barons d'), famille noble suédoise, n° 391.

ALBE ET BERWICK (J. M. del P. C. M. Fitz-James Stuart, duc d'), représentant officieux du gouvernement nationaliste espagnol à Londres, nos 10, 386.

ALBERT Ier, roi des Belges de 1909 à 1934, nos 14, 353.

ALBORD (colonel Tony Jean), attaché militaire de France à Prague (succède à la mission militaire du général Faucher), n° 388.

ALEXANDRE (saint), patriarche d'Alexandrie, contemporain du concile de Nicée (325), n° 46.

ALEXANDRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie de 1921 à 1934, n° 314.

ALFIERI (Dino), ministre italien de la Culture populaire, nos 53, 96.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, nos 267, 441, 447, 458.
Cité : nos 12 (et note), 38, 46 (et note), 340 (note), 369.

ALPHAND (Hervé), directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce, n° 451 (note).

ALPHONSE XIII, ancien roi d'Espagne (abdiqua en 1931), nos 254, 387, 440.

ALVAREZ DEL VAYO (Julio), ministre des Affaires étrangères du gouvernement républicain espagnol, nos 239 (et note), 264, 361 (et note), 422.

AMICO (général d'), haut officier artilleur du corps expéditionnaire italien en Espagne, n° 299 annexe.

ANDERSON (sir John), lord du Sceau privé britannique, chargé de l'organisation de la Défense civile, nos 39 (note), 147, 424 (et note).

ANDREWS, ressortissant britannique, fondateur de l'*Oesterreichische - Donaudampfschiftfahrtsgesellschaft*, n° 128.

ANDRITCH (Ivo), ministre adjoint yougoslave des Affaires étrangères, nos 24, 314 (et note).

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

ANSALDO (Giovanni), journaliste italien, nos 354 (et note), 367.

ANTONESCO (général Ion), commandant du 8e corps d'armée roumain (Cernauti), no 316 (et note).

ARCHIMBAUD (Léon), rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre, no 173.

AREILZA Y RODOS (José Maria), sous-secrétaire d'État au Commerce du gouvernement nationaliste espagnol, no 254.

ARITA (Hachiro), ministre des Affaires étrangères du Japon, no 290.

Arnal (Pierre), sous-directeur du service français de la Société des Nations au Département, nos 35 annexe III, 59, 306, 400.
Cité : no 247 (note).

ARSLAN (émir Adil), ministre d'Irak à Ankara, nos 257, 404, 417 (note).

ATATURK (Mustapha KEMAL PACHA, dit), ancien président de la République turque (décédé le 10 novembre 1938), nos 81, 404, 417 (et note).

ATHOLL (Katherine, duchesse d'), député britannique, conservateur indépendant, no 74.

ATTLEE (Clement), leader de l'opposition travailliste à la Chambre des Communes, nos 25 (et note), 30.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nos 306, 400 (note).

AVONDE (Charles), ministre plénipotentiaire, chargé du consulat général de France à Tanger, no 27.

AYMÉ (colonel Georges), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 37.

AZAÑA Y DIAZ (Manuel), président de la République espagnole, nos 264 (et note), 278.

AZCARATE Y FLOREZ (Pablo), ambassadeur de la République espagnole à Londres, nos 94 (note), 153.

B

BALDWIN (Stanley), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 39, 120 (et note), 204.

Bargeton (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 67, 297, 353.

BARJONA (G.), ministre du Portugal à Tanger, no 393.

BARTHOU (Louis), ancien ministre français des Affaires étrangères, assassiné le 9 octobre 1934, nos 62, 475.

BARTLETT (Vernon), rédacteur diplomatique du *News Chronicle*, député « progressiste indépendant » de Bridgwater, no 363.

BARUCH (Bernard), ancien président de l'Office américain des industries de guerre, no 79.

BASCH (Franz), chef de la minorité allemande de Hongrie, nos 265, 429.

Basdevant (Jules), jurisconsulte du Département, no 474.

BATISTI (général), haut-officier des *Flèches vertes* italiennes d'Espagne, no 299 annexe.

Baumann (J.), président de la Confédération helvétique pour 1938, n° 200.

Baxter (Beverley), député conservateur britannique, n° 39.

Bayar (Celal), président du Conseil des ministres turc, n° 417 (note).

Beaumont-Nesbitt (général), chef du 2e bureau de l'état-major impérial britannique, nos 132, 425.

Beck (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 6, 32, 59, 62, 65, 100, 103, 106, 117, 129, 138, 161, 182, 188 annexe, 189 (et note), 190, 192, 216, 222, 235, 240, 268, 272, 275, 279, 285, 311, 316, 317 (et note), 320, 334, 337, 342, 344 (et note), 345, 346, 352, 355, 358, 366, 372, 378, 381, 382 (et note), 388, 390, 394, 400, 403, 419, 425, 427, 432, 444 (et note), 453, 454 annexe, 456, 473.

Beigbeder Atienza (colonel Juan), haut-commissaire du gouvernement nationaliste au Maroc espagnol, n° 393.

Benès (Edouard), ancien président de la République tchécoslovaque, nos 58 (et note), 136 (note), 143 (note), 216, 251, 265, 314, 380, 409, 419.

Benoist-Méchin (Jacques), historien français, n° 70.

Benoit XV, pape de 1914 à 1922, n° 167.

Beran (Rudolf), ancien secrétaire général du parti agrarien tchécoslovaque, devenu (1er décembre 1938) chef du gouvernement tchécoslovaque, nos 21 (et note), 163.

Bergonzoli (général) ancien commandant de la division *Littorio*, n° 299.

Berle (Adolf Augustus), secrétaire d'État adjoint des États-Unis, n° 79.

Bernanos (Georges), romancier français, n° 383.

Berti (général), ancien chef du corps expéditionnaire italien en Espagne, n° 299 annexe.

Bertuleit, président du directoire de Memel, nos 405, 419 (et note).

Bethlen (Georges), ancien ministre-président de Hongrie, nos 403, 429.

Bismarck (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, n° 337.

Blanc (général Amédée-Ferdinand-Auguste) commandant supérieur des troupes en Tunisie, n° 72.

Blanco (commandant), haut officier de l'armée nationaliste au Maroc espagnol, n° 393 (note).

Blomberg (général Werner von), ancien ministre allemand de la Défense, ancien généralissime des forces armées, n° 118.

Blondel (Jules), ministre plénipotentiaire, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome avant l'arrivée de M. François-Poncet, nos 3, 172, 183, 193, 223, 387.

Blücher (Gebhard Leberecht von), général prussien, vainqueur à Waterloo (1742-1819), n° 399 annexe.

Blücher (Vassili Konstantinovitch), commandant en chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient, n° 103.

Bodini (colonel), chef d'État-major du général Gambara, n° 299 annexe.

Bofors, firme suédoise, nos 192, 388.

Bogdan III, prince de Moldavie de 1504 à 1517, n° 316.

Bohle (Ernst Wilhelm), chef de l'organisation des Allemands de l'étranger au parti nazi et à la Wilhelmstrasse. nos 173, 390.

BONNET (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 11 (note), 17 (note), 18, 28 (note), 45 annexes I, II, III (et note), 58 (et note), 70, 75 (note), 91 (note), 93 (note), 96 (note), 99 (note), 100 (note), 109 (note), 110, 111 (note), 115 (note), 120 (note), 126 (note), 149 (note), 150 (note), 151 (note), 158 (note), 159 (note), 163 (note), 167 (note), 169 (note), 170 (note), 172 (note), 193 (note), 194 (note), 202, 223 (note), 229 (note), 230 (note), 231 (note), 233 (note), 240 (et note), 247 (note), 252 (note), 254 (note), 256 (note), 271 (note), 272 (note), 274 (note), 278 (note), 285 (note), 291 (note), 292 (note), 303 (note), 305 (et note), 313 (note), 320 (note), 325 (note), 329 (note), 330 (note), 335 (note), 336 (note), 348 (note), 357 (note), 376 (note), 378 (note), 379 (note), 381 (note), 387 (note), 401 (et note), 402 (note), 408 (note), 410 (note), 411 (note), 413 (note), 414 (note), 422 (et note), 430 (note), 435 (note), 436 (note), 440 (note), 441, 450 (note), 454, 461, 467 (note), 471 (note). 473 (note), 474 (note), 475 (note).

BORAH (William), sénateur républicain de l'Idaho, membre de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, no 162.

BORGINON, personnalité nationaliste de la Chambre belge des représentants, no 297.

BORIS III, tsar des Bulgares, nos 220 annexe, 369.

BORTNOWSKI (général), inspecteur d'armée polonais, no 129.

BOURDEILLETTE (Jean), consul de France à Francfort, no 90.

BOURRAGUÉ (contre-amiral Célestin-Jean-Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, nos 241, 339, 388, 423.

BRACA (capitaine), officier de l'armée italienne d'Afrique, no 193.

BRANTES (capitaine François-Marie-Joseph-Abel-Henri Sauvage de), attaché militaire adjoint de France à Londres, no 250.

BRAUCHITSCH (général Walter von), commandant en chef des forces terrestres allemandes, nos 103, 118.

BRAUER (Kurt), conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Paris, no 35 annexe VI.

BRESSY (Pierre), chef du service d'Information et de presse au ministère des Affaires étrangères, puis (26 décembre 1938), directeur du cabinet du Ministre, nos 83 (note), 272 (et note).

Brévié (Jules), gouverneur général de l'Indochine, no 214.

BRIAND (Aristide), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, décédé en 1932, no 102.

BRIDOUX (général Eugène) commandant de l'École de Saumur, no 471.

BRINKMANN (Rudolf), secrétaire d'État à l'Économie nationale du Reich, vice-président de la Reichsbank, no 418.

BRODY (Andrej), ancien chef du gouvernement autonome de Russie subcarpathique, nos 119, 129.

BROQUEVILLE (comte Charles de), ancien président du Conseil des ministres belge, no 353.

BROWN (Ernest), ministre du Travail britannique, nos 250, 424.

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 369, 416.
Cité : no 314.

BRUTALLO (colonel), adjoint du colonel Bodini, no 299 annexe.

BÜHRER (général Jules), chef d'État-major général des Colonies, nos 37, 470 (et note).

BULLITT (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 347, 457 (note).

BURCKHARDT (Carl), haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, nos 59 (et note), 146, 179 (et note), 182, 285 (et note), 306, 346 (et note), 400 (et note).

BÜRCKNER (capitaine de vaisseau), adjoint de l'amiral Canaris, no 334.

BUTLER (Richard.-A.), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, nos 35 annexe IV (et note), 285.

C

CADOGAN (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 11, 25, 31 (note), 49, 84 (note), 208, 213, 300 (note), 301, 315, 319, 394, 427.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, nos 229, 230, 231, 236, 242, 258.
Cité : nos 280 (note), 303, 315.

Campagne, secrétaire du conseiller commercial de France à Saint-Sébastien, no 131.

CAMPBELL (sir Ronald Jan), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 246, 280.

Campinchi (César), ministre de la Marine dans le cabinet Daladier, nos 280, 296 annexe, 327 et annexe, 363.
Cité : nos 37, 283 (note).

CANARIS (amiral Wilhelm), chef des services de renseignements de la Wehrmacht, no 334.

CANTILO (José), ministre des Affaires étrangères de la République argentine, no 95.

CAROL II, roi de Roumanie, nos 8, 13, 42, 124, 129, 216, 251, 314, 316, 369 (et note), 429.

CASTELLANI (général), président du tribunal spécial au sein du corps expéditionnaire italien d'Espagne, no 299, annexe.

CASTILLO (Cristobal del), délégué à Saint-Sébastien du ministre nationaliste espagnol des Affaires étrangères, no 304.

CERMAK (W.), directeur politique adjoint au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 136, 155.

CHAMBERLAIN (sir Austen), frère aîné de sir Neville Chamberlain, secrétaire d'État au Foreign Office de 1924 à 1929, no 300 (note).

CHAMBERLAIN (sir Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 1, 2, 4, 10, 11, 18, 20, 25 (et note), 28, 30, 35 et annexes III (et note) et IV, 37, 39 (et note) 49, 53, 54, 63, 74, 75, 99, 102 (et note), 105, 115 (et note), 120 (et note), 123, 126 (note), 127, 140, 142, 144, 145, 147, 157, 163, 172, 183, 184, 188 annexe, 192, 197 (et note), 202, 203, 215, 225, 226, 227, 229, 238, 248, 249, 253, 254, 256, 264, 283, 300 (et note), 301, 303, 319, 324, 328, 350 (et note), 364, 368, 373 (et note), 375, 381, 397, 398, 403, 424 (et note), 427, 432, 441, 465 (et note).

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 40, 96, 111, 167, 176, 207, 226, 238, 263, 282, 337, 368, 383, 392, 440, 459.
Cité : nos 176 (note), 215, 315.

Charvériat (Émile), directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 246, 454, 466.
Cité : nos 60, 127, 192, 200 (note), 241, 279, 339, 423.

CHAUTEMPS (Camille), ancien président du Conseil (22 juin 1937-10 mars 1938), vice-président du Conseil dans le cabinet Daladier, nos 35 annexe III, 102, 369.

CHEMIDLIN (capitaine Paul), officier d'aviation français, membre de la mission Monnet aux États-Unis, no 456.

CHEN-KONG-PO, ancien ministre chinois de l'Industrie, no 232.

CHI-KUO-CHEN, président de la « Commission de pacification » d'Hankéou, no 68 (note).

CHILSTON (Aretas-Akers-Douglas, lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, no 19.

CHURCHILL (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 58, 74, 122, 197, 203.

CHVALKOVSKY (Frantisek), ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, nos 1, 21 (note), 31 (et note), 35 annexe II, 89, 108, 119, 124, 136 (et note), 155, 202, 309, 409, 411, 432.

Ciano di Cortellazzo (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, no 223.

Cité : nos 1 (et note), 2, 3, 4, 9, 11, 13, 15, 17, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 50, 53, 57, 63, 71, 77, 93, 96, 99, 110, 124, 161, 166, 169, 170, 172, 183, 191, 209, 212 (et note), 215, 218, 225, 227, 229, 236, 248, 251, 253, 256 (et note), 263, 265 (et note), 301 (note), 314 (et note), 314, 319, 328, 334, 350, 355, 359, 367, 369, 373, 375, 379, 387, 388, 411 (note), 412 (et note), 416, 421, 423, 426 (et note), 428, 433 (et note), 434, 458.

Coche (Pierre), premier secrétaire à la légation de France à Belgrade, nos 12, 24, 314.

CODREANO (Corneliu Zelea), chef de la Garde de fer roumaine, tué en novembre 1938, nos 8, 34 (note), 42, 71, 192, 251.

Colbert-Turgis (capitaine Guy-Albert-Alphonse-Marie de), attaché militaire de France à Lisbonne, nos 133, 164.

COMNÈNE (N. Petresco-), ministre roumain des Affaires étrangères jusqu'au 21 décembre 1938, nos 13, 192, 201 (note), 220 annexe.

COMPAGNI (Perrone), sénateur italien, no 112.

CONSTANTINESCO (Demetre), ministre roumain du Commerce et de l'Industrie, no 220, annexe.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 4, 10, 11, 19, 20, 25, 30, 31, 35 annexe III, 39, 48, 49, 61, 73, 74, 75, 84, 91, 92, 94, 105, 107, 120, 121, 134, 135, 142, 144, 146, 150, 152, 153, 161, 163, 179, 182, 188, 197, 204, 208, 213, 283, 284, 285, 300, 301, 303, 319, 328, 352, 371, 377, 386, 394, 397, 427, 445, 465, 468.

Cité : nos 115 (note), 224 (note), 230, 236, 281, 315, 324, 336, 407, 424, 431 (note), 452, 454.

CORDOVANI (Père) dominicain, théologien officieux du Saint-Siège, no 383 (et note).

CORNET (colonel), haut officier de l'état-major des Colonies, nos 60, 127, 192, 241, 279, 339, 388.

Cosme (Henri), ambassadeur de France à Pékin, no 262.

COT (Pierre), ancien ministre de l'Air, no 58.

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Berlin, nos 6, 7, 8, 18, 77, 78, 87, 91, 100, 113, 114, 116, 124, 128, 139, 143, 145, 173, 184, 185, 186, 187, 201, 202, 203, 205, 348, 351, 366, 378, 384, 402, 403, 409, 414, 415, 418, 428, 432, 464, 467, 471, 473.

Cité : nos 18 (et note), 103, 184 (note), 247, 291 (note), 303, 315, 334 (note), 382, 388, 390, 426 (note), 439.

Craig (général Malin), chef d'État-major général américain, n° 79.

Craigie (sir Robert), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo, n° 335 (et note).

Csaky (comte Istvan), chef de cabinet de M. Kanya, puis (9 décembre 1938) ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 124 (et note), 265 (et note), 314, 316, 403 (et note), 411 (et note), 429.

Cunningham (vice-amiral Andrew Browne), sous-chef de l'état-major général de la Marine britannique, n° 296 annexe.

Curtius (Julius), ancien ministre allemand des Affaires étrangères (1929-1930), directeur de l'organisme *Osteuropa*, n° 139.

D

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 14, 23, 63, 81, 102, 103, 118, 132, 133, 147, 148, 164, 178, 206, 234, 235, 250, 298, 299, 313, 327 annexe, 334, 340, 344, 380, 385, 389, 399 annexe, 431, 451, 455, 463.

Cité : nos 9, 18, 35 (note) et annexe VI, 36 (note), 37, 43 (note), 70, 110, 147, 177, 245 (et note), 282, 283 (note), 291, 299 (note), 303, 310, 312 (et note), 323 (note), 324 (note), 330, 361, 387, 392 (note), 393, 401, 414 (note), 415 (note), 425, 432, 434, 451 (note), 454 (note), 457 (note), 461.

Daranyi (Kalman), ancien président du Conseil hongrois, n° 9.

Dard (Émile), ministre de Monaco près le Saint-Siège, n° 459.

Darlan (vice-amiral François), chef d'État-major général de la Marine, n° 406.

Cité : nos 37, 245 (note), 423.

Davignon (Jacques, vicomte), ambassadeur de Belgique à Berlin, n° 187.

Dawes (Charles Gates), homme politique américain, auteur en 1923 d'un plan relatif aux réparations allemandes, nos 35 annexe VI, 274.

De Champs (général), haut officier suédois, président de l'Association suédo-allemande, n° 391.

De Clercq (Staf), leader du parti nationaliste flamand, n° 297.

De la Warr (Herbrand Edward Dundonald Brassey Sackville, comte), ministre britannique de l'Éducation nationale, ancien lord du Sceau privé, nos 39 (note), 74 (et note), 203.

Delbos (Yvon), ancien ministre français des Affaires étrangères, nos 35 annexe III, 41, 102, 115, 193, 247.

Della Torre (comte), directeur de l'*Osservatore Romano*, n° 282.

Demiani, journaliste allemand, n° 35 annexe VI.

Denis (général Henri), ministre belge de la Défense nationale, nos 67, 148.

Dentz (général Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, nos 60, 127, 192, 241, 279, 339, 388, 423.

Devèze (Albert), ancien ministre belge de la Défense nationale, n° 206.

Dewoitine (Émile), constructeur aéronautique français, n° 177 (et note).

Diaz Merry (Manuel), juge espagnol au tribunal mixte de Tanger, n° 393.

Didelet (colonel Henri-Antoine), attaché militaire de France à Berlin, nos 103, 118, 192, 334, 385.
Cité : no 388.

Diesbach, politicien conservateur de Suisse romande, no 38.

Dietrich (Otto), secrétaire d'État au ministère allemand de la Propagande, no 473.

Dirksen (Herbert von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, no 10.

Doihara Kenji (général), haut officier de l'état-major général nippon, nos 68 (note), 232.

Domenech (commandant), délégué aux affaires indigènes au Maroc espagnol, no 393 (note).

Dorange (Henri), consul de France à Palma de Majorque, no 80.

Dörnberg (von), haut fonctionnaire du service du protocole du Führer, no 103.

Dornier (Claudius), constructeur aéronautique allemand, no 192.

Douglas (comtes), famille nobiliaire suédoise, no 391.

Douglas, constructeur aéronautique américain, no 457 (note).

Drouin (Roger), sous-chef de division au ministère des Affaires étrangères (sous-direction des Relations commerciales), membre de la mission Alphand, no 46.

Duff Cooper (Alfred), ancien premier lord de l'Amirauté, nos 39 (note), 58, 74, 122, 203.

Duggan (L.), directeur de la section d'Amérique latine au département d'État, no 149.

Dulong (Georges), ministre de France à Kaunas, nos 222, 244, 419.

Durcansky (Fernand), ministre de l'Intérieur du gouvernement autonome de Slovaquie, no 390.

Dutard (Jacques), consul de France à Naples, no 93.

E

Eckhardt (Tibor), député hongrois, chef du parti des petits agrariens, no 429.

Eden (Anthony), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 35 annexe III, 39 (et note), 58, 74, 102, 115, 122, 140, 197, 203, 328 (et note).

Edison (Charles), secrétaire adjoint américain à la Marine, no 79.

Eliot (major George Fielding), spécialiste américain des questions navales, no 79 (et note).

Espinosa de los Monteros (général Eugenio), commandant de la première armée nationaliste, no 401.

Étienne IV Le Grand, prince de Moldavie (1457-1504), no 316.

F

Fabagrossa (général), commandant de l'Intendance au sein du corps expéditionnaire italien d'Espagne, no 299, annexe.

Farinacci (Roberto), ancien secrétaire général du parti fasciste, nos 96, 130.

Faucher (général Eugène), chef de la mission militaire française à Prague jusqu'à la mi-décembre 1938, nos 60 (et note), 127.

FEDERZONI (Luigi), président du Sénat italien, n° 112.

FEIS (Herbert), conseiller économique du département d'État américain, n° 149.

FERRUCIO (capitaine), officier des *Flèches vertes* italiennes d'Espagne, n° 299 annexe.

FIESELER, firme aéronautique allemande, n° 423.

FLANDIN (Pierre-Étienne), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, n° 212.

FLETCHER (lieutenant commander Reginald), député travailliste britannique, n° 25 (note).

Flipo (lieutenant-colonel Julien-Victor-Armand), chef d'État-major de la mission militaire française à Prague, n° 380.

Cité : nos 60 (note), 127.

FORBES (sir George Arthur D. Ogilvie), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n° 91.

FORNARI, consul général d'Italie à Rabat, n° 156.

FORSTER (Albert), gauleiter de Dantzig, nos 59 (et note), 306.

Fouques-Duparc (Jacques), secrétaire d'ambassade, chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de France en Espagne, n° 97.

Cité : nos 17 (note), 28 (note), 45 (note), 66 (note), 75 (note), 84 (note), 91 (note), 96 (note), 99 (note), 109 (note), 111 (note), 120 (note), 130 (note), 150 (note), 151 (note), 154 (note), 167 (note), 169 (note), 170 (note), 172 (note), 229 (note), 230, 233 (note), 239 (et note), 256 (note), 271 (note), 274 (note), 291 (note), 292 (note), 305 (note), 315 (note), 320 (note), 327 (note), 334 (note), 335 (note), 336 (note), 348 (note), 352 (note), 357 (note), 365 (note), 376 (note), 378 (note), 379 (note), 387 (note), 401 (note), 402 (note), 404 (note), 410 (note), 411 (note), 414 (note), 417 (note), 422 (note), 435 (note), 436 (note), 440 (note), 443 (note), 454 (note), 460 (note), 467 (note), 469 (note), 471 (note), 473, 476 (note).

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État nationaliste espagnol, nos 9, 10, 57, 58, 60, 63, 73, 94 (et note), 97, 99, 122, 125, 126 (note), 141, 153, 156, 167, 176 (et note), 188 annexe, 207 (et note), 238, 239, 254, 256, 264, 270, 279, 284, 289, 304, 324, 337, 359, 360, 361, 367, 373 (et note), 374, 375, 376, 379, 383, 385, 386, 387, 388, 394, 398, 399 annexe, 403, 406, 415 (note), 434, 440, 442, 450, 465, 474.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier, empereur d'Autriche et roi de Hongrie (1830-1916), n° 205.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Rome, nos 1, 2, 3, 5, 9, 15, 17, 26, 28, 29, 33, 35 et annexes III et IV, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 63, 76, 82, 98, 99, 104, 109, 110, 112, 123, 130, 157, 166, 169, 170, 172, 181, 183, 209, 212, 215, 218, 223, 225, 227, 248, 253, 256, 270, 276, 281, 289, 307, 310, 311, 321, 336, 350, 354, 355, 359, 360, 364, 367, 372, 373, 375, 376, 379, 387, 398, 408, 412, 426, 433, 434, 442, 448, 465.

Cité : nos 4, 11 (note), 17 (note), 73, 110, 116, 184 (note), 185, 229, 231, 303, 315, 319, 323, 328 (note), 394, 470.

FRANKOWSKI (Félix), conseiller à l'ambassade de Pologne à Paris, n° 272.

FRICK (Wilhelm), ministre de l'Intérieur du Reich, n° 118.

FRITSCH (général Werner von), ancien commandant en chef des forces terrestres allemandes, nos 103, 118.

FUCHS (Paul), publiciste français, n° 24.

FUNK (Walter), ministre allemand de l'Économie nationale, ainsi que (20 janvier 1939), directeur de la Reichsbank, nos 7, 273, 321, 402 (et note), 418, 423.

G

GAFENCO (Grégoire), journaliste et homme politique roumain, devenu ministre des Affaires étrangères de son pays à partir du 21 décembre 1938, nos 192 (note) 201, 251, 316.

GALET (E. J.), ancien chef d'État-major de l'armée belge, no 206 (note).

GAMBARA (général), chef du corps expéditionnaire italien en Espagne, no 299 annexe.

Gamelin (général Maurice), chef d'État-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 23, 178, 234, 313, 389. *Cité :* nos 23 (note), 37, 127 (note), 305, 393.

GARRO-JONES (George Morgan), membre travailliste de la Chambre des Communes, no 25.

GAYDA (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia,* nos 57, 63, 82 (et note), 104 (et note), 109 (et note), 115, 168, 169, 215, 248 (note), 367, 412.

GAYPA (colonel), haut officier de l'Intendance au sein du corps expéditionnaire italien d'Espagne, no 299 annexe.

GEBLESCU, chargé d'affaires de Roumanie à Belgrade, no 314.

GEFFRIER (colonel Hubert-Marie-Joseph de), attaché de l'Air près l'ambassade de France à Berlin, no 384.

Gentin (Fernand), ministre du Commerce et de l'Industrie, nos 131, 220, 432. *Cité :* nos 451 (et note), 461.

GEORGES (général Alphonse), major général des armées, membre du conseil supérieur de la Guerre, no 245 (note).

GILBERT (Prentiss), conseiller à l'ambassade des États-Unis à Berlin, no 274.

GILBERT (lieutenant-colonel), chef de cabinet du ministre belge de la Défense nationale, no 206 (note).

GIRARD (Georges), conservateur adjoint au chef du service des Archives du ministère des Affaires étrangères, no 58 (et note), 122 (note), 126 (note).

GLADISCH (amiral), professeur de stratégie générale à l'école de l'Air allemande, no 296 annexe (et note).

GOEBBELS (Joseph), ministre allemand de la Propagande, nos 7, 24, 42, 59, 70, 103, 113, 118, 139, 145, 173, 202, 203, 205, 251, 269, 273, 329, 402, 432.

GOERING (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 7, 13, 34, 59, 103, 118, 128, 132, 139, 143, 188 annexe, 251, 273, 306, 321, 332, 334, 391, 402, 409, 418, 426 (note), 432 (et note), 458.

GOGA (Octavian), ancien président du Conseil des ministres roumain, no 316.

GRAEFF (Jonkeer Andries Cornelis Dirk de), ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, no 363.

GRAHAM (sir Ronald), ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, no 328.

GRANDI (Dino), ambassadeur d'Italie à Londres, no 10.

GREISER (Arthur, Karl), président du Sénat de Dantzig, nos 285, 346.

GRILLO (colonel), officier artilleur du corps expéditionnaire italien en Espagne, n° 299 annexe.

GROOS (amiral), ancien chef d'État-major général, professeur de stratégie à l'académie de la Défense nationale allemande, n° 296 annexe (et note).

GRZYBOWSKI (Waclaw), ambassadeur de Pologne à Moscou, n° 117.

GUARNER, attaché militaire du gouvernement républicain espagnol au consulat général d'Espagne à Tanger, n° 393.

GUÉRIN (Hubert), conseiller à l'ambassade de France à Rome, n° 110.

Guerlet (Pierre), ministre de France à Budapest, à partir du 5 décembre 1938, n° 411.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne, de 1888 à 1918, n°s 203, 273, 354.

Guillermaz (lieutenant Gustave-Joseph-Benoît), attaché militaire adjoint de France à Pékin, n° 68.

GUYOT (Édouard), publiciste français, n° 360.

H

HACHA (Émile), président de la République tchécoslovaque, n° 21 (et note).

HAILÉ SÉLASSIÉ Ier, ancien empereur d'Éthiopie, n° 168.

HAILSHAM OF HAILSHAM (Douglas McGarel Hogg, lord), lord président du Conseil privé britannique jusqu'au 31 octobre 1938, n° 39 (note).

HALDER (général Franz), chef d'État-major général de l'armée allemande, n° 103.

HALEM (von), haut-fonctionnaire du service du protocole du Führer, n° 103.

HALIFAX (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, n°s 1, 11, 37, 39, 59, 105, 135, 146, 150, 152, 153, 157, 229, 230, 236, 238, 248, 256, 283, 284, 285, 301, 315, 319, 323, 324, 328, 336, 359, 360, 364, 367, 373, 395, 397, 398, 411 (et note), 427, 445, 452, 454, 465.

HALLER (général Stanislaw), ancien chef de l'état-major général polonais, n° 196 (et note).

HARRIS (sir Percy), membre libéral de la Chambre des Communes, n° 25 (et note).

HEDIN (Sven), explorateur suédois, aux sympathies nationales-socialistes, n° 391.

HEINKEL (Ernst), constructeur aéronautique allemand, n° 133.

Hélouis (Georges) conseiller à l'ambassade de France à Berne, n° 38.

HELPHAND (L.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome, n° 379.

HEMMING (Francis), secrétaire du comité de non-intervention de Londres, n°s 10, 141.

HENDERSON (Arthur), membre travailliste de la Chambre des Communes, n°s 25 (note), 102.

HENLEIN (Conrad), chef du parti allemand des Sudètes, devenu (octobre 1938), commissaire du Reich pour les territoires sudètes, n°s 390, 429.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, n°s 83, 174, 217, 255, 290, 335, 365.

Cité : n° 260.

Henry (Jules), ancien directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, nommé ambassadeur de France à Barcelone le 9 novembre 1938, n°s 239, 264, 357, 361, 374, 399, 410, 413, 436.

Cité : n°s 254, 312.

HESS (Rudolf), représentant du Führer au sein du parti nazi, nº 7.

HIDAKA, chef du bureau économique de l'organisme de liaison japonais Armée-Marine-Gaimusho, nº 370.

HIMMLER (Heinrich), chef des S.S. et de la police du Reich, nos 7, 59, 118, 139, 143 188 annexe, 251, 332, 402, 454 annexe.

HIRANUMA, président du Conseil privé nippon, devenu le 5 janvier 1939 président du Conseil des ministres de son pays, nos 255, 290 (et note).

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 7, 13, 18, 26, 28, 31 (note), 35 et annexes III et IV, 38, 42, 44, 53, 58, 59, 63, 70 (note), 74, 79, 90, 103, 109, 117, 118, 126 (note), 128, 130, 132, 139, 144, 145, 161, 178 annexe, 184, 185, 187, 188 annexe, 190, 212, 235, 238, 244, 251, 256, 272, 279, 291, 296 annexe, 308, 317, 321, 328, 329, 331, 334, 337, 344, 345, 351, 352, 355, 359, 363, 364, 366, 367, 368, 371, 372, 378, 382, 383, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 394, 402, 403, 411 (et note), 414, 419, 421, 425, 426, 427, 428, 429, 432, 434, 442, 449, 453, 454 et annexe, 459, 467 (et note), 471, 473.

HLINKA (Mgr Andrej), leader du parti populiste slovaque, décédé en août 1938, nº 114.

HOARE (sir Samuel), ministre britannique de l'Intérieur, ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nº 301.

HODGSON (sir Robert McLeod), représentant officieux de la Grande-Bretagne auprès du gouvernement nationaliste espagnol, nº 401.

HODZA (Milan), ancien président du Conseil des ministres tchécoslovaque, nº 128 (et note).

HOOVER (J. Edgar), ancien président des États-Unis, nº 35, annexe VI.

Hoppenot (Henri), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nos 315, 324.

Cité : nos 327 (note), 334 (note), 389 (note), 454 (note), 460 (note).

HOPPENOT (Roger), chef de cabinet du ministre français de l'Aéronautique, nº 457 (note).

HORE-BELISHA (Leslie), secrétaire d'État au War Office, nos 197, 203, 313 (et note).

HORNBECK (St. K), chef de la division d'Extrême-Orient au département d'État, nº 224.

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, nos 337, 403, 411 (et note).

HOSTE (Julius), directeur-propriétaire du journal *Het Laatste Nieuws,* nº 297.

HUDSON (Robert Spear), secrétaire au département d'outre-mer au *Board of Trade,* nos 69 (et note), 74, 197 (et note), 203 (et note), 431, 464.

HUGILL (vice-amiral), directeur technique britannique de l'arsenal d'Alfeite, nº 164.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 79, 86 (et note), 95, 149.

HUSAREK (général Karel), membre de la délégation tchécoslovaque à la Commission internationale chargée de l'application de l'accord de Munich, nº 237.

HUXLEY (Michael), directeur de journal britannique, nº 142.

I

ICKES (Harold L.), secrétaire américain à l'Intérieur, nos 199 (et note), 269 (note).
IKEDA, ministre des Finances du cabinet Konoyé, no 290.
IMREDY (Bela), ministre-président de Hongrie, nos 9, 124 (note), 411 (note), 429.
INGRAM (Edward Maurice Berkeley), conseiller au Foreign Office, ancien chargé d'affaires à Rome de 1935 à 1937, no 236.
INONU (général Ismet), président de la République turque, nos 211, 233, 362 (et note), 417 (et note).
INSKIP (sir Thomas), ministre britannique de la coordination de la Défense, nos 25, 197, 203, 313.
INTERLANDI, directeur du *Tevere*, no 434.

J

JACOMET (contrôleur général Robert), secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, no 37.
JACQUET (adjudant-chef), collaborateur de l'attaché militaire de France à Bruxelles, no 14.
JACQUINOT (le Père), missionnaire français en Chine, no 137 (et note).
JAMET (général Louis), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 37.
JASPAR (Henri), ancien ministre belge des Affaires étrangères, no 353.
JOHNSON (Louis Arthur), secrétaire adjoint de la Guerre américain, no 79.
JORDANA Y SOUSA (comte Gomez), général espagnol, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste espagnol, nos 393, 401 (et note).
JOSEPH II, empereur d'Autriche de 1765 à 1790, no 241.
JOUVE, représentant de l'agence Havas à Berlin, no 269.
JUAN DE BOURBON (don), fils du roi d'Espagne Alphonse XIII, nos 254, 387, 440.

K

KANYA (Koloman de), ministre hongrois des Affaires étrangères, jusqu'au 28 novembre 1938, nos 108, 124 (et note), 129, 355.
KARMASIN, chef du « parti allemand » de Slovaquie, secrétaire d'État au sein du gouvernement autonome de Slovaquie, no 390.
KEELING (Edward-Allis), consul général de Grande-Bretagne à Tanger, no 393.
KEITEL (général Wilhelm), chef du commandement suprême des forces armées allemandes (O.K.W.), nos 1 (note), 103, 118.
KELLOGG (Frank), secrétaire d'État américain de 1925 à 1929, no 102.
KENNARD (sir Howard William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 182, 346, 472.

KENNEDY (Joseph), ambassadeur des États-Unis à Londres, n° 347.

KENT (Frank R.), journaliste du *Baltimore Sun*, n° 79.

KÉRILLIS (Henri A. Calloch de), député de Neuilly-sur-Seine, directeur du journal *L'Époque*, nos 363, 381 (et note).

KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 160 (et note), 316, 421, 466.

KITA SEICHI (général), haut officier de l'armée japonaise de Chine du nord, n° 68 (note).

KLIMAS (Petras), ministre de Lithuanie à Paris, n° 449.

Knobel (Frédéric), conseiller à l'ambassade de France à Pékin (Changhaï), nos 137, 232, 260, 261, 370.

KOCH (Erich), Gauleiter de Prusse orientale, n° 306.

KOMARNICKI (Titus), délégué permanent de la Pologne à la Société des Nations, nos 240, 400.

KONOYÉ (prince Fumimaro), Premier ministre nippon jusqu'au 4 janvier 1939, nos 83, 174, 213, 217, 232, 255, 260, 290 (et note), 326.

KRESS (Karl), ressortissant allemand, n° 35, annexe VI.

KRNO (Ivan), directeur politique au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 35 annexe II, 155, 163 (note), 175, 309, 339 (note).

KROCK (Arthur), publiciste au *New York Times*, nos 79, 162.

KUNDT (Ernst), porte-parole des Allemands de Tchécoslovaquie, nos 380 (note), 390.

KUNG (H.), ministre chinois des Finances, n° 232 (note).

KUTZIELA (Beno), président du « Comité national ukrainien », n° 205.

L

LA BARRA (Francisco de), ancien président du Mexique, n° 401.

Labonne (Eirik), résident général de France à Tunis, nos 16, 72.

La Chambre (Guy), ministre de l'Air, n° 195.
Cité : n° 37.

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 21, 31, 41, 108, 119, 136, 155, 175, 237, 252, 309.
Cité : nos 89, 163 (note).

Lagarde (Ernest), ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique-Levant au ministère des Affaires étrangères, nos 36, 158.
Cité : nos 35 annexe VI, 82 (note), 233.

LAHALLE (capitaine de frégate Pol-Marie), attaché naval de France en Turquie, n° 81.

LAMARLE (Albert), premier secrétaire à la légation de France à Prague, nos 35 annexe II, 339 (note), 390.

LAMMERS (Hans H), chef de la Chancellerie du Reich, n° 7.

La Sablière (Bertrand Rochereau de), troisième secrétaire à la légation de France à Kaunas, n° 405.

Lasmartres (Émile), consul général de France à Saint-Sébastien, n° 304.

Laurent (colonel Edmond-Joseph-Louis-Jules), attaché militaire et de l'Air près l'ambassade de France à Bruxelles, nos 14, 148, 206.
Cité : n° 322 (note).

LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, nos 9, 130, 168, 169, 191, 223, 248, 270, 292 (note), 416, 475.

LAZAR, journaliste allemand, n° 35 annexe VI.

LEAHY (amiral William D.), chef d'État-major général de la marine américaine, n° 79.

LEBEAU (Georges), gouverneur général de l'Algérie, n° 72.

LEDOCHOWSKI (R. P.), général des Jésuites, nos 263, 337.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 58, 102.
Cité : nos 35 annexe II, 45 (note), 58 (et note), 82 (note), 122 (note), 126 (note), 166, 305.

LEHRER (Fredo), ressortissant allemand, n° 35 annexe VI.

LEITH-ROSS (sir Frederick), principal conseiller économique du gouvernement britannique, nos 61, 121, 134, 258, 325, 396.

Lelong (général Albert) attaché militaire près l'ambassade de France à Londres, nos 132, 147, 425.

Lépissier (Charles), ministre de France à Bangkok, n° 180.

LEQUERICA Y ERQUIZA (José-Félix de), maire de Bilbao, futur ambassadeur en France du gouvernement nationaliste espagnol, n° 304.

LESSEPS (Ferdinand de), diplomate, auteur du percement du canal de Suez (1805-1894), n° 158.

LESTER (Sean), ancien haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, n° 146.

LE TROCQUER (Yves), sénateur des Côtes-du-Nord, n° 475.

LEY (Robert), chef du « Front allemand du Travail », n° 143.

LIANG-HUNG-TCHE, chef du gouvernement « réformé » de Nankin à la solde des Japonais, n° 68 (et note).

LICHTERVELDE (comte Louis de), historiographe belge, ancien collaborateur de MM. Van Zeeland et Broqueville, n° 353.

LIOUBOMYR (H.), agent ukrainien, n° 116.

LIPPMANN (Walter), publiciste du *New York Herald Tribune,* nos 79 (et note), 457.

LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 6, 59 (et note), 186, 190, 331, 348, 366, 378, 382, 473.

LIST (Friedrich), économiste allemand, auteur de l'idée de *Zollverein* (1789-1846), n° 128.

LISTER (Enrique), chef d'une brigade internationale en Espagne, n° 281.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 6, 247 (et note), 255, 318 (note), 475.

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre britannique, membre libéral de la Chambre des Communes, n° 432.

LONDONDERRY (sir Charles Stewart Henry Vane-Tempest-Stewart, lord), ancien secrétaire d'État britannique à l'Air, n° 142 (et note).

Louis de Bourbon (prince), gendre du roi Victor-Emmanuel III, n° 383.

Lubienski (comte Michel), chef de cabinet du ministre polonais des Affaires étrangères, n° 382.

Lu-Cheng-Jun (lieutenant-général), président de la Commission de pacification de Canton, n° 68.

Ludendorff (général Erich von), sous-chef d'État-major général de l'armée allemande durant la première guerre mondiale, décédé en 1937, n° 116.

Ludlow (Louis), représentant démocrate de l'Indiana, n° 162.

Luizet (capitaine Charles-Jean), attaché militaire près le consulat de France à Tanger, n° 393.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, n° 240.

Lupescu (Hélène), maîtresse du roi Carol de Roumanie, n° 103.

Lytynski, journaliste de l'*Ilustrowany Kurier Codzienny*, n° 381.

M

MacDonald (Malcolm), secrétaire d'État britannique aux Colonies et aux Dominions, nos 39 (et note), 74, 142, 147, 204.

MacFarlane (colonel F.N. Mason-), attaché militaire près l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n° 425 (note).

Mackensen (Hans von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 367.

Mackiewicz (Stanislaw), rédacteur en chef du *Slowo* de Wilno, n° 317.

McReynolds (Samuel-Davis), ancien juge, représentant démocrate du Tennessee, n° 162.

Maginot (André), ministre français de la Guerre de 1922 à 1924 et de 1926 à 1931, nos 145, 204, 268, 355, 414.

Maisky (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, n° 161.

Malmusi, juge italien au tribunal mixte de Tanger, n° 393.

Mandel (Georges), ministre des Colonies du cabinet Daladier, nos 159, 193, 194.
Cité : nos 35 annexe VI, 36, 37, 461, 470.

Mannesmann (Reinhard), gros industriel allemand (1856-1922), n° 27.

Marek (Ferdinand), ancien ministre d'Autriche à Prague, n° 309.

Marie de Savoie (princesse), fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel III, n° 383.

Martos (commandant), haut officier de l'armée nationaliste au Maroc espagnol, n° 393 (note).

Massigli (René), ancien directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nommé (24 octobre 1938) ambassadeur à Ankara, nos 338, 362, 404, 417.
Cité : nos 198 (note), 211 (et note), 338 (note), 437 (note).

Mastny (Vojtech), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 309, 409 (note).

Matchek (Vl.), chef du parti paysan croate en Yougoslavie, nos 369, 416.

Mathieu (Mgr Clément), évêque d'Aire et de Dax, nos 167 (note), 176, 207.

Maugras (Gaston), ministre de France à Budapest, puis (5 décembre 1938) à Athènes, n° 265.
Cité : n° 411 (note).

MAUGRAS (Roger), ministre de France à Stockholm, nos 141, 391.
Cité : no 129.

MAXIMILIEN D'AUTRICHE, frère de l'empereur François-Joseph, empereur du Mexique de 1864 à 1867, no 79.

MEDICI DEL VASCELLO (G.), sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres italien, no 29 annexe.

MELNIK (André), leader nationaliste ukrainien, no 205.

MENDIGAL (général Jean), sous-chef de l'état-major de l'Air, nos 60, 127, 192, 241, 279, 339, 388, 423.

MENEMENCIOGLOU (Numan), secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, no 233.

MERKYS, maire de Kaunas, no 222.

MERSON (colonel Jean), attaché militaire près la légation de France à Belgrade, no 81.

MESSERSCHMITT (Wilhelm), constructeur aéronautique allemand, no 423.

MIAJA MENANT (José), général espagnol, commandant en chef des armées républicaines, no 289.

MIKHOÏAN (Anastase), commissaire du peuple soviétique au Commerce extérieur, no 318 (et note).

MIKLAS (Wilhelm), dernier président de la République autrichienne, no 411 (note).

MILCH (général Erhard), secrétaire d'État allemand à l'Aéronautique, no 118.

MINANI (général), gouverneur général japonais de la Corée, no 255.

MOLTKE (von), théoricien pangermaniste du XIXe siècle, no 128.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, no 345.

MONDINI DE LUZZI, anatomiste italien du XIVe siècle, no 15 (note).

Monick (Emmanuel), attaché financier à l'ambassade de France à Londres, nos 258.
Cité : nos 121, 134, 163.

MONNET (Jean), représentant personnel du président Daladier auprès du président Roosevelt, no 457 (note).

MONROE (James), président des États-Unis de 1817 à 1825, no 79.

MONTBAS (Hugues, Barthon de), conseiller à l'ambassade de France à Berlin, nos 34, 42, 43, 44, 50, 51, 69, 70, 71, 244, 245, 249, 259, 269, 273, 274, 291, 292, 296, 329, 330, 331, 332.

Morel (lieutenant-colonel Henri), attaché militaire près l'ambassade de France à Barcelone, nos 298, 299, 312, 399 annexe, 463.
Cité : nos 361, 399, 436.

MORRISON (Herbert), député travailliste britannique, leader du *London County Council*, nos 58, 122, 203, 424.

MORRISON (William Shepherd), ministre britannique de l'Agriculture, no 197.

MORSEGO (colonel), haut officier des *Flèches noires* italiennes d'Espagne, no 299 annexe.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, no 345.

MOTTA (Giuseppe), chef du département politique de la Confédération helvétique, nos 38, 200, 267, 458.

MOUNSEY (sir George), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 10, 135.

MUDRYJ, chef du groupe ukrainien à la Diète polonaise, nos 117, 196.

MURET (Maurice), politicien conservateur de Suisse romande, no 38.

Musse (général Félix), attaché militaire près l'ambassade de France à Varsovie, nos 171, 235, 344.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 1 (et note), 3, 5, 7, 9, 10, 13, 15, 24 (note), 26, 38, 49, 50, 52, 53, 54, 57, 63, 70 (note), 71, 73, 79, 87, 96, 103, 109, 110, 112, 130, 145, 156, 160, 161, 169, 172, 178 annexe, 181, 183, 184, 188 annexe, 191, 208, 209, 215, 223, 226, 227, 229, 233, 239 (et note), 242, 245 (note), 248, 249, 253, 254, 256, 263, 264, 270, 281 (note), 283, 284, 300, 301, 308, 315, 319, 321, 324, 328, 333, 337, 345, 350 (et note), 359, 360, 364, 367, 373 (et note), 374, 375, 376, 383, 386, 387, 388, 394, 395, 397, 398, 399, 403, 408 (et note), 421, 425, 426, 428, 432, 434, 435, 441, 442, 448, 455, 459, 465.

MUSY, politicien conservateur de Suisse romande, no 38.

N

NAGGIAR (Émile), ambassadeur de France à Pékin, nommé le 4 novembre 1938 au poste de Moscou, no 224.

NASSI (lieutenant-colonel), haut officier de l'Intendance au sein du corps expéditionnaire italien d'Espagne, no 299 annexe.

NATKEVICIUS (Ladas), conseiller à la légation de Lithuanie à Paris, no 88.

NEGRIN LOPEZ (Juan), président du Conseil des ministres de la République espagnole, nos 94, 239, 254, 264, 278 (et note), 312, 357, 361, 374, 386, 399 annexe, 410, 436 (et note), 442 (note).

NEUBAUER (capitaine de corvette), membre de l'état-major du commandant en chef de la Marine allemande, no 296 annexe.

NEUMANN, Führer des Allemands de Memel, nos 405, 419 (et note).

NEURATH (Constantin H.-K., baron von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nos 160, 345, 403, 428.

NEWTON (Basil, Cochrane), ministre de Grande-Bretagne à Prague, nos 31 (et note), 89, 108.

NICOLINI (lieutenant-colonel), officier artilleur du corps expéditionnaire italien en Espagne, no 299 annexe.

NIEMÖLLER (Martin), pasteur allemand, chef de l' « Église confessionnelle » opposée à l'hitlérisme, no 391.

NIKOLAU, publiciste tchécoslovaque, no 41.

NINTCHITCH (Momtchilo), ancien ministre des Affaires étrangères yougoslave, no 416.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 32, 62, 65, 66, 100, 106, 117, 129, 138, 151, 171, 189, 190, 196, 210, 216, 268, 271, 275, 293, 317, 320, 333, 341, 342, 343, 345, 346, 349, 356, 358, 420, 435, 444, 456, 473.

Cité : nos 179 (et note), 189 (note), 192, 196 (note), 366, 382 (et note).

NOEL BAKER (Philip J.), membre travailliste de la Chambre des Communes, no 142 (et note).

Noguès (général Auguste), résident général de France à Rabat, nos 27, 156.
NUYTEN (général), aide de camp du roi des Belges, no 206.
NYE (Gerald P.), sénateur républicain du North-Dakota, no 457.

O

OCÉ (André), chef de bureau au ministère du Commerce, membre de la mission Alphand en Europe centrale, no 46.
OLMI (général), commandant du groupement légionnaire de chars au sein du corps expéditionnaire italien d'Espagne, no 299 annexe.
OLTRAMARE, politicien conservateur de Suisse romande, no 38.
OSTROVSKI (M. S.), ancien ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, no 316.
OSUSKY (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie à Paris, nos 31, 35 annexe II, 127, 163.
OUTREY (Amédée), directeur du service des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères de 1945 à 1956, no 58 (et note).

P

PACELLI (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 167, 176, 207, 226, 383, 459.
PALACKY (Frantisek), historien tchèque (1798-1876), no 390.
PAPÉE (Kazimierz), ministre de Pologne à Prague, no 35 annexe II.
PAPEN (Franz von), ancien chancelier du Reich, ancien ministre d'Allemagne à Vienne, no 391.
PARIANI (général), sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, no 1 (note).
Pascua (Marcelino), ambassadeur de la République espagnole à Paris, no 430.
Cité : nos 126, 422 (et note).
PASQUALINI (Mathieu), consul de France à Livourne, no 354.
PATENÔTRE (Raymond), ministre de l'Économie nationale et de la Production, no 461.
PATIJN (Jacob), ministre néerlandais des Affaires étrangères, nos 200, 363.
PAUL DE YOUGOSLAVIE (prince), chef du Conseil de régence yougoslave, no 369.
PAUL-BONCOUR (Joseph), représentant permanent de la France à la Société des Nations (chargé par le secrétariat de la S.D.N. d'entretenir les délégations à la conférence panaméricaine de Lima de la réforme des méthodes genevoises), no 149.
Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 318, 443, 453, 469.
Cité : no 6.
PECHE Y CABEZA DE VACA (Juan), diplomate nationaliste en poste au Maroc espagnol, futur secrétaire d'État aux Affaires étrangères de son pays, no 393.
PELCZYNSKI (général Tadeusz), chef du 2e bureau polonais, nos 235, 344.
PÉRI (Gabriel), député communiste de Seine-et-Oise, no 303 (note).
PEROWNE, haut fonctionnaire du Foreign Office, spécialiste des questions navales, no 280 (note).

PERTH (sir Eric Drummond, alias lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 1 (note), 11, 28, 49, 53, 57, 63 (et note), 109, 157, 183, 209, 212, 215, 227, 231, 248, 328, 350, 375, 376, 388, 434, 465.

PERTINAX (André GÉRAUD, dit) directeur de *L'Europe nouvelle*, l'un des spécialistes de politique étrangère de *L'Ordre*, no 215 (et note).

PHIPPS (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 115, 242, 319, 395, 407, 445, 454 (et note).

PIE XI (Mgr Ratti, devenu), Pape de 1922 à 1939, no 167 (note).

PIERRE LE GRAND, tsar de Russie de 1682 à 1725, no 433.

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre de Pologne (décédé en 1935), nos 59, 62, 117, 188 annexe, 175, 344, 355.

PIROW (Oswald), ministre de la Défense de l'Union sud-africaine, nos 7, 188 annexe.

PITT (William), homme d'État britannique (1759-1806), no 465.

PITTMAN (Key), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 162, 287.

PIZZARDO (cardinal Giuseppe), membre des congrégations du Saint-Office, consistoriale et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, no 383.

PLYMOUTH (I. M. Windsor-Clive, comte de), président du comité de non-intervention de Londres, no 10.

POINCARÉ (Raymond), ancien président de la République (1913-1920), ancien président du Conseil (1922-1924), no 401.

Ponsot (Henri), ambassadeur de France à Ankara (remplacé à ce poste par M. Massigli), nos 198, 211.
Cité : nos 27, 233, 257.

POSPISIL (Vilem), ancien gouverneur de la Banque nationale tchécoslovaque, représentant de son pays aux conversations franco-anglo-tchécoslovaques sur l'octroi d'une aide financière à la Tchécoslovaquie, nos 121, 134, 163, 175, 228, 237, 252 (note), 258.

POTEMKINE (Vladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 247, 318, 443, 453.

POUPARD (commandant Marc-Charles-Georges), membre de la mission militaire française à Prague, chargé des questions aéronautiques, no 127.

PREISS (Jaroslav), directeur général de la *Zivnostenska Banka*, no 309.

PRIMO DE RIVERA (Miguel), général espagnol, dictateur de son pays de 1923 à 1930, no 401 (note).

PRUNAS (Renato), consul, chargé de la gérance de l'ambassade d'Italie à Paris de 1936 à 1938, no 36.

Puaux (Gabriel), haut-commissaire de France à Beyrouth, nos 338, 404, 437.

Q

QUÉNARD (capitaine), collaborateur de l'attaché militaire de France à Bruxelles, no 14.

QUEUILLE (Henri), ministre de l'Agriculture, nos 451 (note), 461.

QUIÑONES DE LÉON (José Maria), ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, représentant officieux du gouvernement Franco dans la capitale française, no 393.

R

RADEK (Karl B. ZOBELSOHN, dit), ancien spécialiste de politique étrangère aux *Izvestia*, condamné pour « trotskysme », n° 62.

RAEDER (amiral général Erich), commandant en chef de la marine de guerre allemande, n° 118.

RATH (Ernst von), troisième secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, abattu le 7 novembre 1938, nos 59 (et note), 71, 143, 173 (note).

RÉA (commandant Émile-Marie-André), attaché militaire adjoint de France à Berlin, n° 292.

RENAULT (Louis), constructeur français d'automobiles, n° 37.

REVAY (Julien), ministre du gouvernement carpatho-russe, n° 119.

REY (Ubaldo), président de la section des anciens combattants italiens de Tunis, n° 387.

Reynaud (Paul), ministre des Finances, nos 396, 407.
Cité : nos 37, 294 (note), 305, 461.

RIBBENTROP (Joachim von), ministre des Affaires étrangères du Reich, n° 45, I, II et III.
Cité : nos 7, 18, 31 (et note), 33, 35 et annexes I, IV et VI, 43, 53, 54, 56, 57, 58 (et note), 59, 63, 70, 71, 92, 108, 109, 122, 126 (et note), 130, 132, 139, 144, 147, 150 (note), 155, 160, 161 (et note), 184, 202, 222, 229, 259, 272, 274, 285 (note), 291 (note), 292, 306, 309, 321, 345, 381, 382 (et note), 391, 400, 402, 403, 408, 411, 414, 421, 425, 426 (note), 429, 435, 444 (et note), 454 annexe, 471, 473.

RICHARD, ressortissant anglais, cofondateur de l'*Oesterreichische Donaudampfschiftfahrtsgesellschaft*, n° 128.

Ristelhueber (René), ministre de France à Sofia, nos 46, 160, 421, 466.

Rivet (lieutenant-colonel Louis), chef du service de Renseignements, n° 393.

ROCHAT (Charles), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nos 60, 127, 192, 241, 279, 339, 388, 423.

ROEHM (Ernst), ancien chef des *S.A.* tué le 30 juin 1934, n° 118.

ROOSEVELT (Franklin, Delano-), président des États-Unis d'Amérique, nos 41 (note), 79, 162, 300, 308 (et note), 328, 353, 438, 454 (note), 457 (note), 460.

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti national-socialiste, mandataire du Führer pour la formation intellectuelle et nationale au sein du parti, nos 116, 118, 139, 143 (et note), 205.

ROSSI DEL LION NERO (Filippo de), consul général d'Italie à Tanger, n° 393.

RUBLEE (George), avocat new-yorkais, directeur du comité intergouvernemental de Londres pour les réfugiés, n° 35 annexe IV (et note).

RUIZ SENEN, personnalité nationaliste espagnole, n° 304.

RUNCIMAN (Walter, vicomte), ancien ministre britannique du Commerce, envoyé en mission de conciliation (juillet-septembre 1938) en Tchécoslovaquie, président du Conseil privé (à partir du 31 octobre), nos 28, 29 (note), 58.

RUST (Bernhard), ministre de l'Instruction publique du Reich, n° 143.

RUSTU ARAS (Tevfik), ancien ministre turc des Affaires étrangères, n° 417 (note).

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, n° 190.

S

SAINT-AULAIRE (Charles de Beaupoil, comte de), ambassadeur de France à Madrid (1920), puis à Londres (1921-1924), n° 401.

Saint-Jouan (Roger, Le Saulnier de), ministre de France à Lima, nos 95, 149, 165.

Saint-Quentin (René Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 64, 79, 86, 125, 140, 162, 199, 224, 266, 286, 287, 288, 302, 308, 346, 446, 457.
Cité : nos 86 (note), 315.

SALANDRA (Giovanni), président du Conseil italien de mars 1914 à juin 1916, n° 383.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais, n° 164.

SANDLER (Richard), ministre suédois des Affaires étrangères, président du conseil de la Société des Nations, nos 141, 400 (et note).

SARAÇOGLU (Sukru), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 198, 211 233, 257, 338, 362, 404 (et note), 417 (et note), 437 (note).

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 230 (note), 236, 285.

SCHACHT (Hjalmar), président de la Reichsbank jusqu'au 20 janvier 1939, puis ministre du Reich; ancien ministre allemand de l'Économie nationale, nos 199 (et note), 402 (et note), 418, 421, 423 (note), 433, 454 annexe, 458, 460, 464.

SCHEMANN, journaliste allemand, n° 35 annexe VI.

SCHMIDT (Paul), interprète officiel du Führer, n° 58.

SCHNEIDER (Eugène), industriel et homme politique français, nos 228 (et note), 241.

SCHNURRE (Julius K.), chef de section à la section économique de la Wilhelmstrasse, nos 443 (et note), 469.

SCHUMACHER (colonel), haut officier des *Flèches vertes* italiennes en Espagne, n° 299 annexe.

Séguin (Jean de), conseiller à l'ambassade de France à Varsovie, nos 381, 382.

SFORZA (Carlo), ancien ministre italien des Affaires étrangères (1920), ancien ambassadeur en Turquie (1922), n° 112.

SIBUÉ (Louis), député socialiste de la Savoie, n° 303 (note).

SIDOR (Karol), ministre d'État pour la Slovaquie et vice-président du Conseil dans le cabinet Beran, n° 129.

SIEBURG (Friedrich), publiciste allemand, nos 70, 145 (note), 385.

SILEX (Karl), rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung,* n° 18.

SIMON (sir John), chancelier de l'Échiquier, n° 301.

SIMOVITCH (général), chef de l'état-major général yougoslave, n° 81.

SKIWSKI (Wiktor), chef du service de presse du ministère polonais des Affaires étrangères, n° 210.

SKODA, constructeur tchèque, nos 103, 228 (et note), 241, 325, 339, 396 (note).

SMOGORZEWSKI, journaliste de la *Gazeta Polska,* n° 268.

SOREL (Cécile), actrice française, n° 295.

SPAAK (Paul-Henri), Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, nos 67, 354.

STACHIEWICZ (général Waclaw), chef du grand état-major polonais, n° 235.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 19, 116, 117, 205, 244, 433.

STANHOPE (James Richard, lord), ministre britannique de l'Éducation nationale, puis (27 octobre 1938), premier lord de l'Amirauté, no 39 (note).

STANLEY (Oliver), ministre britannique du Commerce, no 464.

STARACE (Achille), secrétaire du parti fasciste, nos 1 (et note), 28, 50, 53, 63, 96, 227.

STEIN (Lorenz von), théoricien de la *Mitteleuropa* au XIXe siècle, no 128.

STEPINATZ (Mgr Aloysius), archevêque de Zagreb, no 337.

STOCKMANN, homme d'affaires allemand, no 35 annexe VI.

STOYADINOVITCH (Milan), président du Conseil des ministres yougoslave, nos 12, 218, 220 annexe, 251, 314 (et note), 316, 369, 416, 433, 466.

STRANG (William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, nos 230, 231, 236.

SUAD DAVAZ (Mehmed), ambassadeur de Turquie à Paris, nos 233, 257.

SUETSUGU (amiral), ministre de l'Intérieur du cabinet Konoyé, no 290.

SUGIYAMA (général), ancien ministre japonais de la Guerre, puis remplaçant du général Terauchi, no 68 (note).

SUSCHKO (N.), personnalité ukrainienne installée en Allemagne, no 205.

SWANSON (Claude-Augustus), secrétaire américain à la Marine, no 79.

SYRUP (Friedrich), président de l'Office allemand du placement des travailleurs, no 318.

SZCZENIOWSKI (J.), premier secrétaire à la légation de Pologne à Prague, no 378.

SZEMBEK (comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, nos 106, 117, 210, 358.

T

TABERNA, chef de service au ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Espagne nationaliste, ancien attaché commercial de son pays à Paris, no 131.

TABOUIS (Geneviève), spécialiste de politique étrangère dans le journal l'*Œuvre*, no 411 (et note).

TACCHI-VENTURI (le R. P.), intermédiaire officieux entre le Pape et le Duce, nos 96, 226.

TARDIEU (André), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, no 128 (et note).

TARDINI (Mgr. D.), secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, nos 96, 176 (note), 263 (note), 368.

TATARESCO (Georges), ancien président du Conseil roumain, no 316 (note).

TCHANG-HSUEH-LIANG (maréchal), ancien commandant en chef des troupes chinoises en Chine du nord, no 214.

TCHANG-KAÏ-CHEK (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, nos 68, 83, 161, 174, 214 (et note), 232, 260, 262, 335.

TCHANG-YEN-TSING, ancien premier ministre de Mandchourie, collaborant avec les Japonais à l'établissement d'un gouvernement vassal en Chine du nord, no 68.

TERAUCHI HISAICHI (général), ancien commandant en chef de l'armée nippone de la Chine du nord, n° 68 (note).

TEYSSIER (commandant Marie-Joseph-Melchior-Georges), attaché militaire adjoint de France à Varsovie, nos 342, 349.

THAMI EL OUEZZANI, haute personnalité musulmane du Maroc espagnol, n° 393 (et note).

Thierry (Adrien), ministre de France à Bucarest, nos 13, 251, 316.

THOMPSON (Dorothy), publiciste au *New York Herald Tribune*, n° 79.

THOREZ (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, n° 289.

TISO (Mgr Joseph), président du gouvernement autonome de Slovaquie, nos 114, 390.

TISSERANT (cardinal Eugène), secrétaire de la Sacrée congrégation de l'Église orientale, nos 263, 315.

Toussaint (général Jean), attaché militaire de France à Rome, nos 63, 455.

Tracou (capitaine de frégate Jean), attaché naval de France à Berlin, n° 296 annexe.

TRAMMELL (Park), membre de la commission sénatoriale de la Marine américaine, n° 79.

TSAN-TSON-MING, collaborateur de M. Wang-Tsing-Wei, n° 214.

TSING-MING-YI, membre du comité central exécutif du Kouomintang, n° 137 (note).

TSOUNINI, beau-frère de M. Wang-Tsing-Wei, n° 232.

TUR, agent commercial de France à Saragosse, n° 254.

U

URBSYS (Juozas), ministre lithuanien des Affaires étrangères, nos 222, 419.

V

VAGHENAS (lieutenant-colonel), attaché militaire de Grèce à Belgrade, n° 81.

VALLAT (Xavier), député de l'Ardèche, membre du parti républicain national et social, n° 434.

VALLE (général), sous-secrétaire d'État italien à l'Aéronautique, n° 1 (note).

VAN CAUWELAERT (Jan-Frans), représentant de la droite flamande, rapporteur des Affaires étrangères à la Chambre belge des députés, n° 353.

VAN OVERSTRAETEN (général Raoul), aide de camp du roi Léopold III de Belgique, nos 14, 206.

VANSITTART (sir Robert), principal conseiller diplomatique du Foreign Office, nos 328, 427.

VAN ZEELAND (Paul), ancien Premier ministre belge, chargé d'une enquête sur le fonctionnement du commerce international en 1937, n° 353.

VARGAS (Getulio), président des États-Unis du Brésil, n° 295.

VAUX SAINT-CYR (Christian Carra de), consul général de France à Munich, n° 292.

VAVRECKA (Hugo), ancien ministre tchécoslovaque de la Propagande, nº 21.

VERDIER (cardinal Jean), archevêque de Paris, nº 167.

VICKERS, constructeur britannique, nº 164 (note).

VICTOR EMMANUEL III, roi d'Italie de 1900 à 1946, nº 383.

VILLAINE (commandant Raymond-Marie-Auguste Gaudin de), chef du 2e bureau de l'état-major général de la Marine, nos 127, 192, 279.

VINSON, président de la commission de la Marine à la Chambre américaine des représentants, nº 79 (et note).

Vitrolles (Régis, Arnauld de), ministre de France à La Haye, nos 200, 221, 322, 438, 439.
Cité : nº 363.

VOIGT, journaliste britannique, nº 397.

VOLDEMARAS (Augustin), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères lithuanien, nº 405 (note).

VOLOSYN (Mgr Augustin), chef du gouvernement autonome de Russie subcarpathique, nos 119, 205.

Vuillemin (général Joseph), chef d'État-major général de l'armée de l'Air, nº 177.
Cité : nos 37, 245 (note) 433.

W

WANG-TSING-WEI, vice-président du gouvernement nationaliste chinois, nos 137, 214, 232, 260, 261.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 202, 306, 403, 426 (note), 428, 449.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 35 annexe VI, 45 (note), 58 (et note), 259, 315, 317.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 64, 125, 153, 199 (et note), 224, 266, 274, 308, 446.

WELLS (Herbert George), écrivain britannique (1866-1946), nº 79.

WERBURG (Adrian), théoricien pangermaniste du XIXe siècle, nº 128.

WIEDEMANN (capitaine Fritz), aide de camp du Führer, nommé consul général d'Allemagne à San Francisco, nos 454 annexe (et note), 460.

WILDE (Oscar), écrivain britannique (1854-1900), nº 391.

WILSON (Arnold), journaliste au *Times*, nº 142.

WILSON (Hugh Robert), ambassadeur des États-Unis à Berlin, nº 274.

WILSON (Thomas Woodrow), ancien président des États-Unis, nº 142.

WODEHOUSE (amiral), chef d'une mission militaire britannique au Portugal, nº 164 (et note).

WOERMANN (Ernst), directeur ministériel, chef de la section politique à la Wilhelmstrasse, nº 101.

WOOD (sir Kingsley), ministre britannique de l'Air, nº 25 (note).

WOODRING (Harry Hines), secrétaire américain à la Guerre, nº 79.

WOU-PEI-FOU (maréchal), ancien politicien chinois de l'époque des Tsing, contacté par les Japonais pour constituer un gouvernement de collaboration en Chine du nord, nos 68, 174, 213, 260 (et note).

X

XYLANDER (capitaine von), chef de la section française du bureau des armées étrangères à l'état-major général de l'armée allemande, n° 334.

Y

YAGÜE BLANCO (Juan), général nationaliste espagnol, n° 399 annexe.

YOUNG (Owen G), expert financier américain, auteur d'un plan relatif aux réparations allemandes, n° 35 annexe VI (et note), 274.

YUKI, gouverneur de la Banque du Japon, n° 290.

Z

ZANUSI (colonel), adjoint du colonel Bodini, n° 299.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords :

— navals anglo-allemands (1935 et 1937)..... 246, 277, 279, 296, 327

— anglo-italien (16 avril 1938). 1, 26, 30, 36, 39, 63, 99, 120, 208, 215, 231, 242, 256, 328, 336, 350, 359, 364, 367, 374, 376, 388, 434, 465

— anglo-italo-français (13 décembre 1906)..... 168

— franco-anglo-italien de Saint-Jean de Maurienne (avril 1917)..... 383

— franco-belge (7 septembre 1920)..... 353

— franco-britannique (19 mars 1936)..... 102, 475

— franco-hispano-marocain (10 juillet 1926)..... 401

— franco-italien (7 janvier 1935). 3, 5, 9, 15, 26, 28, 35, 36, 50, 63, 70, 82, 98, 104, 109, 130, 152, 166, 169, 170, 172, 183, 191, 193, 209, 215, 223, 227, 229, 236, 248, 256, 270, 283, 303, 319, 323, 336, 359, 387, 475

— franco-polonais (19 février 1921).

[*voir aussi* : Convention militaire franco-polonaise]..... 240

— franco-polonais de Rambouillet (6 septembre 1936)..... 240

— franco-turcs (29 mai 1937)... 211, 257, 338, 417, 476

— gréco-yougoslave..... 81

— hispano-franco-italien (projet de)..... 278

Accords (*suite*) :
— de Latran (1938)..... 238
— de Munich (30 septembre 1938)..... 1, 3, 25, 26, 35, 38, 39, 58, 62, 70, 74, 75, 79, 108, 112, 116, 120, 122, 128, 129, 144, 155, 188, 197, 203, 247, 248, 251, 265, 273, 303, 309, 328, 380, 381, 385, 393, 397, 398, 418, 435, 441
— polono-soviétique :
(5 mai 1934)..... 62
(26 novembre 1938).... 44, 65, 70, 129, 160, 161, 186, 344, 366
— de Salonique (31 juillet 1938). 316
— soviéto-roumain (hypothèse d'un)..... 13
— commerciaux et monétaires divers..... 12, 27, 31, 46, 69, 121, 131, 139, 185, 197, 220, 224, 294, 309, 378, 396, 464
Agression..... 95, 126, 162, 238, 240, 247, 281, 286, 355, 381, 383, 417, 424, 446, 447, 453, 454, 457, 460, 465, 467, 475, 476
Alliance :
— anglo-portugaise..... 164
— tripartite entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon (projet d')..... 161, 281, 438
Annexion..... 26, 161, 168, 273, 363, 383, 404, 417
Anschluss..... 1, 23, 37, 38, 53, 63, 128, 130, 203, 222, 248, 307, 309, 314, 331, 345, 418, 429
Arbitrage :
— dans le conflit franco-italien. 229, 245, 259, 283, 315
— de Vienne (2 novembre 1938). 1, 44, 62, 66, 124, 129, 205, 212, 265, 429
Armements :
— achats, états, embargo, exportation, programme, transit d'..... 22, 23, 37, 71, 124, 139, 147, 162, 219, 280, 286, 296, 316, 327, 418, 432, 467
— réarmement..... 58, 79, 120, 122, 147, 164, 197, 202, 203, 246, 273, 277, 288, 327, 347, 418, 425, 465
— surarmement..... 37
— limitation des..... 35, 327, 379, 446, 465
— désarmement..... 37, 457
Armistice..... 153, 167, 176
Aspirations naturelles des peuples... 15, 70
Autonomie et mouvements autonomistes..... 156, 161, 187, 196, 297, 342, 405

Axes..... 1, 9, 18, 24, 27, 33, 37, 51, 54, 56, 58, 64, 70, 71, 75, 77, 78, 103, 109, 113, 120, 122, 124, 126, 130, 145, 147, 160, 178, 180, 184, 198, 205, 212, 226, 229, 244, 248, 249, 256, 265, 279, 282, 283, 292, 307, 314, 315, 316, 321, 330, 334, 348, 359, 360, 364, 367, 382, 385, 388, 397, 398, 401, 403, 406, 421, 427, 433, 442, 456, 459, 460, 466, 467, 475

Belligérance..... 10, 57, 63, 73, 80, 99, 253, 256, 270, 279, 284, 304, 324, 364, 474

Blocus..... 10, 429

Bons offices..... 1, 184, 251, 405

Bon voisinage..... 6, 18, 45, 70, 103, 257, 338, 345, 435, 446, 476

Capitulations franco-turques..... 404

Cessions territoriales..... 9, 36, 71

Comité de Londres (Guerre d'Espagne)..... 10, 99, 122, 126, 141, 256, 284, 336, 374, 395, 401

Comité des Trois (Territoire de Dantzig)..... 146, 179, 182, 285, 346, 382, 400

Commission de délimitation des frontières polono-tchécoslovaques..... 129

Commission internationale de Berlin chargée de l'exécution de l'accord de Munich..... 237, 252

Commission internationale du Danube..... 128

Commission de pacification chinoise.. 68

Commission mixte pour le fonctionnement de l'accord commercial franco-allemand du 10 juillet 1938. 185

Commission mixte pour l'étude des conséquences résultant de la circulation de la monnaie turque dans le Hatay..... 404

Compromis..... 336, 344

Conciliation..... 97, 195

Condominium franco-italien en Tunisie..... 276

Conférence des ambassadeurs, 1923 (décision concernant l'Ukraine).... 196

Conférence de Bled (21-23 août 1938). 316

Conférence des états baltes (12 juin 1938)..... 141

Conférence de Lausanne (1923) 362

Conférence panaméricaine de Lima (décembre 1938) 79, 97, 107, 125, 135, 149, 153
Conférence internationale de Montreux (avril-mai 1937) 154
Conférence de Munich 1, 62, 63, 70, 98, 110, 129, 130, 162, 202, 256, 313, 391, 396, 455, 465
Conférence des quatre puissances occidentales (projet de) 350, 379
Conférence de Stresa (septembre 1932) 128, 461
Convention militaire franco-polonaise (19 février 1921) 240
Convention aérienne franco-tchécoslovaque (1er juillet 1935) 423
Convention du 18 mai 1930, article 7 (Transit d'armes pour l'Indochine). 219
Conventions relatives à la Tunisie .. 3, 9, 166
Déclaration allemande relative à la Belgique (octobre 1937) 35
Déclaration anglo-allemande (30 septembre 1938) 18, 70, 144, 202, 203
Déclaration franco-allemande (6 décembre 1938) 3, 6, 9, 18, 35, 45, 50, 51, 54, 57, 63, 70, 71, 78, 87, 91, 103, 109, 113, 122, 126, 127, 139, 144, 160, 161, 184, 185, 187, 188, 198, 202, 259, 330, 358, 391, 403, 414, 435, 454, 468, 471
Déclaration franco-britannique relative à la Belgique (24 avril 1937) ... 474
Déclaration de Londres du 22 avril 1930 (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Japon) 327
Démilitarisation 36, 354
Démobilisation 175
Doctrine de Monroe 79
Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes 1, 70, 178, 196, 385, 425
Droit des traités 446
— caducité 50, 82, 215, 229, 247, 387
— *casus foederis* 240
— dénonciation 169, 170, 172, 223, 225, 247, 248, 256, 303, 319, 353, 359, 408
— ratification 15, 247, 338
— *rebus sic stantibus* 240, 247
— validité 3, 63, 183, 209, 247
— violation 126

Égalité des droits..... 27, 35, 70
Embargo..... 162
Émigrés..... 163
Entente balkanique..... 81, 141, 369
Entente collective..... 58
Entente cordiale..... 18, 132
Entrevue de Galatz (octobre 1938)... 316, 429
Équilibre méditerranéen..... 362, 404, 434, 437
Frontières :
— contestation..... 193
— couverture et défense..... 324, 447
— délimitation..... 1, 31, 35, 36, 65, 159, 193, 237, 301, 388, 390
— fermeture..... 80
— franchissement..... 159, 342
— garantie internationale..... 31, 32, 35, 108, 114, 136, 155
— modification..... 184
— ouverture..... 375, 395
— reconnaissance..... 45, 476
— rectification..... 9, 129
— projet de frontière commune polono-hongroise..... 59, 66, 116, 129, 190, 205, 216, 222, 235, 316, 355, 378, 429
Garantie (*voir aussi :* Frontières).... 58, 108, 122, 126, 202, 237, 404, 407, 417
Gentlemen's agreement italo-britannique du 2 janvier 1937..... 30
Gouvernement autonome slovaque.. 390
Guerre civile (*voir aussi :* Question espagnole)..... 9, 99, 153, 284, 379, 386, 394, 425, 434
Humanisation de la guerre..... 35
Indépendance..... 116, 129, 156, 217, 251, 326, 353, 363, 390, 404, 458
Immunités capitulaires..... 85
Intérêts vitaux des peuples..... 1, 45, 71, 79, 82, 122, 145, 184, 348, 385, 417, 434, 464, 467
Internationalisation..... 128
Intervention (ou non-intervention)... 86, 99, 239, 247, 254, 284, 324, 359, 393, 395, 403, 434, 441, 442, 446, 454
Invasion brusquée..... 363, 364
Komintern..... 18, 79, 160, 161, 247
Médiation..... 51, 57, 60, 98, 122, 125, 135, 165, 167, 176, 215, 245, 249, 253, 254, 291, 303, 315, 319, 323, 324, 359, 367, 373, 387, 397
Militarisation..... 171

Minorités 63, 103, 129, 130, 163, 186, 190, 222, 228, 229, 265, 295, 316, 341, 344, 380, 382, 390, 409, 411, 429, 433

Mission économique allemande en U.R.S.S..... 443, 469

Mission économique française dans les pays balkaniques 12, 46, 220, 340, 369, 451, 461

Mission Hemming..... 10, 99, 141

Mobilisation..... 1, 50, 203, 307, 327, 334, 363, 383, 384, 389, 399, 410, 425, 426, 432, 454, 467

Modus vivendi 15, 71, 88, 255, 476

Neutralité, neutralisation..... 35, 38, 44, 58, 70, 141, 144, 184, 198, 200, 218, 256, 286, 314, 334, 355, 363, 393, 405, 433, 446, 450

Loi de neutralité (*Neutrality Act*)..... 162, 224, 287, 288, 302, 308, 446, 454, 457

Obligation d'aide et d'assistance 240, 247

Occupation..... 63, 193, 217, 374, 385, 390, 425, 445

Pactes :

— à Quatre..... 62, 100, 151, 263

— antikomintern..... 18, 62, 79, 161, 217, 265, 281, 367, 385, 412, 429, 433, 444, 454, 460,473

— Briand-Kellogg 102

— bulgaro-yougoslave..... 466

— franco-soviétique (2 mai 1935) 58, 62, 70, 122, 126, 161, 247, 475

— franco-yougoslave..... 314

— hungaro-yougoslave (projet de)..... 412

— italo-yougoslave..... 314, 412

— occidental (projet de)..... 35

— oriental..... 62

— polono-germanique (26 janvier 1934)..... 62, 70, 196, 331, 345, 366, 382, 444, 473

— polono-soviétique (1932).... 62, 318, 453

— rhénan..... 475

— de la Société des Nations (*voir* Société des Nations).. 894, 895

— tchéco-soviétique..... 62

Parenté ethnique..... 233

Petite Entente..... 128, 316, 369, 472

Plan Hodza..... 128

Plan de Londres (5 juillet 1938, retrait des volontaires étrangers de la guerre civile espagnole)..... 10, 99, 239, 254, 278, 324

Plébiscite..... 26, 119, 278

Pression..... 63, 83, 103, 109, 126, 178, 180, 184, 188, 220, 224, 229, 237, 240, 244, 247, 251, 256, 271, 287, 303, 304, 315, 316, 333, 340, 344, 379, 383, 390, 399, 425, 426, 429, 432, 434, 438, 442, 445, 451

Prise de gages..... 434

Protectorat..... 85, 129, 154, 204, 248, 276, 303

Protocoles :

— franco-italien du 24 janvier 1900 et 10 juillet 1901.... 193, 194

— tripartite (Italie, Autriche, Hongrie) 17 mars 1934.... 124, 128

Questions internationales :

(*voir aussi :* Statuts).

— coloniale allemande et italienne..... 58, 122, 142, 170, 188, 291, 333, 334, 352, 382, 385, 387, 403, 434, 447, 456, 467

— de la ville et du territoire de Dantzig..... 146, 182, 188, 190, 272, 279, 285, 306, 346, 351, 352, 372, 378, 385, 388, 400

— de Djibouti..... 184, 204, 209, 215, 229, 241, 248, 256, 276, 284, 292, 301, 303, 313, 315, 319, 323, 354

— espagnole (*voir aussi :* Guerre civile)..... 10, 15, 26, 35, 57, 99, 126, 133, 141, 149, 165, 208, 239, 270, 284, 319, 323, 324, 328, 336, 383, 385, 387, 388, 398, 428, 434, 458, 465

— du Hatay..... 211, 417, 476

— juive (antisémitisme, émigration des Juifs, persécutions contre les Juifs).... 7, 27, 35, 39, 42, 43, 53, 54, 57, 58, 59, 63, 65, 70, 74, 89, 90, 103, 114, 130, 142, 143, 146, 147, 156, 179, 190, 199, 203, 263, 273, 297, 306, 307, 308, 345, 360, 383, 390, 391, 432

— de Memel..... 111, 127, 161, 188, 190, 306, 331, 351, 382, 388, 405, 419, 432, 449

— du Canal de Suez..... 48, 63, 109, 130, 152, 184, 204, 229, 248, 276, 292, 319, 354, 428

— syrienne..... 211

— tunisienne..... 111

— ukrainienne..... 70, 129, 130, 145, 151, 161, 188, 196, 205, 212, 235, 244, 293, 318, 321, 331, 342, 344, 345, 356, 366, 372, 378, 381, 382, 387, 403, 425, 432, 453

Reconnaissance de l'Empire italien.. 2

Reconnaissance *de jure* de l'Espagne de Franco..... 450
Referendum..... 162

Réfugiés :
— espagnols..... 430
— juifs..... 120
— tchécoslovaques..... 89, 121, 175

Régimes :
— des Conventions (1896)..... 276
— des Échelles..... 85
— des mandats..... 142

Revendications :
— allemandes..... 70, 132, 139, 142, 188, 204, 381, 442
— bulgares..... 316, 466
— italiennes..... 9, 16, 26, 28, 33, 35, 51, 56, 63, 64, 70, 87, 93, 100, 106, 110, 111, 113, 127, 130, 144, 145, 147, 150, 152, 154, 156, 160, 168, 169, 170, 183, 188, 192, 202, 204, 208, 210, 215, 221, 225, 227, 229, 230, 231, 236, 238, 242, 244, 245, 248, 249, 251, 253, 256, 259, 263, 267, 276, 282, 283, 291, 292, 301, 303, 307, 308, 315, 321, 324, 328, 330, 333, 334, 348, 350, 351, 353, 354, 358, 359, 360, 364, 373, 379, 381, 383, 385, 387, 388, 393, 394, 397, 398, 403, 406, 414, 420, 423, 426, 428, 432, 433, 434, 438, 445, 454, 456, 460, 465, 467, 470, 472
— slovaques..... 390
— turques..... 417
— ukrainiennes..... 390

Sanctions..... 63, 166, 221, 224, 231, 240, 248, 287
Sécurité collective..... 197, 240, 247, 475
Société des Nations..... 59, 70, 95, 99, 146, 179, 182, 189, 221, 227, 240, 265, 277, 285, 388, 400, 403, 433
— admission..... 62
— Assemblée..... 94
— Commission militaire..... 94
— Conseil..... 102, 146, 179, 189, 247, 285, 400, 475
— délibérations..... 433
— Haut-Commissaire..... 59, 146, 285, 306, 382, 400
— membres..... 102, 115, 240, 247, 475
— pacte..... 102, 223
— art. 4..... 146

Société des Nations (*suite*) :
— pacte :
— art. 12 à 14..... 240
— art. 15, paragraphe 7.... 240, 247, 475
— art. 16..... 35, 102, 115, 141, 240, 247, 475
— art. 17..... 240
— recommandations..... 247, 475
— Secrétaire général..... 285
Souveraineté..... 419, 446, 450
Statu quo..... 27, 28, 30, 62, 63, 68, 115, 139, 146, 161, 168, 172, 215, 222, 247, 296, 328, 331, 336, 350, 359, 360, 367, 374, 397, 398, 434, 450, 465, 475
Statuts :
— des Allemands au Maroc et au Cameroun..... 35
— de Dantzig..... 59, 146, 189, 285, 366, 382, 400
— de Memel..... 84, 88, 91, 101, 222, 244, 366, 405, 419
— du Sandjak d'Alexandrette... 338, 476
— du canal de Suez et de Djibouti..... 158, 301, 303, 323, 328, 333, 387
— des Italiens en Tunisie..... 3, 36, 85, 109, 111, 130, 154, 229, 319, 354
— de Tanger..... 393
Territoires sous mandat..... 142, 257, 338, 404, 417, 437, 476
Tierces puissances..... 45, 51, 70, 126, 145, 154, 213, 217, 229, 236, 245, 362, 365, 404, 417
Traités :
— du Bardo (12 mai 1881)..... 85, 154
— de Brest-Litovsk (1918)..... 117
— de Damas (1936, 1938)..... 198
— franco-italien (1896)..... 63
— franco-polonais (16 octobre 1925)..... 240
— franco-soviétique de non-agression (29 novembre 1932)..... 475
— franco-turc (4 juillet 1938)... 233, 257, 338
— germano - hollandais (projet de)..... 363
— de Lausanne (1923)..... 362
— de Locarno (1925)..... 102, 247, 353, 475
— de Londres, art. 13 (26 avril 1915)..... 9, 26, 166, 169, 170, 383
— naval de Londres (25 mars 1936)..... 248, 277, 327

Traités (*suite*) :
— de Neuilly (27 novembre 1919)..... 103
— de Versailles (1919)..... 1, 27, 35, 70, 122, 128, 240, 353, 391, 400, 446
— de Washington (6 février 1922)..... 326, 335, 365
Transfert de populations..... 196
Transfert de souveraineté..... 338
Transit (*voir aussi :* Armements).... 22, 65, 158, 219, 224, 327
Trêve..... 167, 176, 207, 238, 254, 324
Triangles :
— Rome, Berlin, Tokyo..... 18, 282, 433
— Rome, Budapest, Belgrade... 314
Ultimatum..... 1, 14, 129, 178, 203, 442, 454
Union douanière..... 12, 59, 163, 237, 309, 380, 405, 409
Union monétaire..... 139, 163, 237
Volontaires étrangers (*voir aussi :* Guerre civile, question espagnole, Comité de Londres, Plan de Londres)..... 10, 63, 99, 122, 126, 239, 264, 403
Zones :
— franche..... 416
— d'influence..... 70, 168, 393
— internationale..... 393
— neutre..... 187, 422, 430, 463
— d'occupation..... 114, 390
— de passage..... 189

IMPRIMERIE NATIONALE
7 018003 6 63